

**La scène partisane marocaine.  
De la lutte pour l’alternative à la lutte pour les  
mandats**

**Mounia Bennani-Chraïbi**

Mémoire original  
en vue de l’habilitation à diriger des recherches en science politique  
Volume 2

Présentation publique le 13 février 2019

**Jury**

**Michel Offerlé**, professeur émérite de sociologie du politique à l’ENS - PSL (garant)  
**Michel Camau**, professeur des Universités émérite, à l’IEP d’Aix-en-Provence  
**Florence Haegel**, professeure de science politique à l’IEP de Paris (rapporteure)  
**Maâti Monjib**, professeur d’histoire à l’Université Mohammed V, à Rabat (rapporteur)  
**Hassan Rachik**, professeur de l’enseignement supérieur d’anthropologie, à l’Université Hassan II, à Casablanca (rapporteur)  
**Johanna Siméant-Germanos**, professeure de science politique à l’ENS - PSL



# **Introduction**

D'une campagne électorale à l'autre, l'on entend fréquemment des citoyens désabusés fustiger les partis politiques au Maroc : « tous pareils », « tous corrompus », « il n'y a pas de vrais partis au Maroc », « ils ne représentent que leurs propres intérêts ». Depuis 1997, l'abstention électorale et les votes nuls ne cessent de s'accroître, et les personnes en âge de voter daignent de moins en moins s'inscrire sur les listes des électeurs. Sur un autre plan, l'offre électorale est à la fois pléthorique et peu lisible. En une quinzaine d'années, le nombre de partis politiques représentés au sein de la Chambre des représentants a plus que doublé<sup>1</sup>. À chaque élection, le bulletin de vote s'enrichit de nouveaux logos, matérialisant des scissions, des fusions, ou de nouvelles vocations plus ou moins collectives et, derrière la pérennisation de certaines enseignes, se terrent de profondes mutations. Quant aux coalitions préélectorales, elles ne résistent pas au processus de formation de gouvernements hétéroclites, qui ne manquent jamais de rassembler les pires adversaires de la veille. En 2012, le tableau est tel qu'un délégué, invité à remplir un questionnaire pendant le congrès national de son parti, s'est exclamé : « Vous faites une enquête sur les partis ! Franchement, vous croyez vraiment qu'il existe des partis au Maroc !? »<sup>2</sup>. En effet, face à la désaffection et au discrédit qui touchent les partis politiques marocains, pourquoi leur consacrer plusieurs années d'investigation ?

Cet ouvrage est né d'une énigme et d'une exaspération. La première s'est étoffée à travers les enquêtes de terrain que je mène depuis la fin des années 1990 et sous-tend le questionnement qui anime la recherche que je conduis sur les congressistes nationaux de dix organisations politiques marocaines entre 2008 et 2012 : si les partis politiques suscitent tant de désamour au Maroc, qu'est-ce qui caractérise celles et ceux qui s'engagent en leur sein ? La seconde s'est exacerbée à chaque nouvelle proclamation experte de « l'exceptionnalité » marocaine. Trop souvent, le roman politique d'une monarchie « experte en survie<sup>3</sup> » est naturalisé, comme si tout avait été joué d'avance. D'après les analyses dominantes, elle s'est stabilisée après avoir désamorcé des aspirations révolutionnaires diversifiées<sup>4</sup> et, à l'épreuve du « Printemps arabe », elle se serait même consolidée<sup>5</sup>. Trop souvent, la sphère politique est réduite à un face à face entre la monarchie et les élites, à une arène dont la principale fonction serait de permettre à des monarques, érigés en marionnettistes tous puissants, de convertir de manière cyclique et quasi mécanique des « opposants à Sa Majesté » en « opposants de Sa Majesté<sup>6</sup> », des militants en lutte pour l'alternative politique en notables en concurrence pour des mandats<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Les partis représentés au sein de la Chambre des représentants sont 3 en 1963, 6 en 1977, 8 en 1984, 11 en 1993, 15 en 1997, 21 en 2002, 24 en 2007. Ensuite, une inflexion s'observe (18 partis en 2011 et 12 en 2016).

<sup>2</sup> Propos recueillis par l'auteure pendant le congrès du Parti authenticité et modernité (PAM), à Bouznika, en février 2012. L'interlocuteur est un notaire quadragénaire, originaire d'une petite ville de province, et un élu local du PAM.

<sup>3</sup> Lisa Anderson, « Dynasts and Nationalists: Why Monarchies Survive? » dans J. Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies. The Challenge of Modernity*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.

<sup>4</sup> Frédéric Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

<sup>5</sup> Lise Storm, *Party Politics and the Prospects for Democracy in North Africa*, Boulder, Lynne Rienner, p. 64.

<sup>6</sup> Exemple d'expressions produites dans le champ scientifique avant de s'imposer dans l'univers politique marocain. En effet, elle apparaît dans un compte-rendu du livre de Waterbury (Jean-François A. Clément, « Waterbury John, Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 16-2, 1975, p. 259). Quelques années plus tard, elle figure dans le titre de l'éditorial d'Ahmed Alaoui, un proche du palais, dans *Le Matin du Sahara*, du 17 novembre 1981.

<sup>7</sup> Pour une critique de ce schéma récurrent, voir : Myriam Catusse, « Au-delà de "l'opposition à sa Majesté" : mobilisations, contestations et conflits politiques au Maroc », *Pouvoirs*, 2013, vol. 145, n° 2, p. 31-46. Voir aussi Abdallah Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain » dans Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (eds.), *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2015, p. 535-568.

Au cours de la rédaction de ce manuscrit, le projet initial est reporté. Alors que je suis bien engagée dans la rédaction d'un livre sur les propriétés et les parcours du personnel partisan au Maroc, je me résous à écrire un premier chapitre « contextuel ». Peu à peu, je me laisse happer par le besoin irréprensible d'examiner les conditions de développement et de transformation de la sphère partisane marocaine en articulation avec les dynamiques protestataires. Le chapitre devient une partie, puis un gros volume. Ce faisant, le souci d'offrir quelques repères historiques au lecteur est supplanté par la tentation de proposer une relecture d'un ensemble de travaux, ainsi qu'un retour sur les matériaux que j'ai collectés depuis la fin des années 1980 ; l'enjeu consiste désormais à produire une analyse socio-historique, processuelle, dans le prolongement des approches en termes de « carrières militantes »<sup>8</sup>, et des tentatives de dépassement des tensions entre « structure » et « action »<sup>9</sup>. Cette démarche entraîne au moins deux déplacements. D'une part, c'est en se demandant comment s'institue le fait partisan au Maroc que sont appréhendés les aléas et les luttes au cours desquels « la monarchie » s'érige en institution centrale. D'autre part, l'ambition nomologique – et plus précisément la quête d'un énième modèle explicatif de « la formule » marocaine – cède la place à une ambition plus modeste : travailler l'ensemble de ces enquêtes de façon cumulative et critique à l'aune des outils de la sociologie politique, tout en prêtant attention à la manière dont certaines catégories savantes, façonnées dans des contextes socio-politiques variables, se sont diffusées et naturalisées, au point de s'ériger en catégories vernaculaires, d'encoder le jeu des acteurs politiques, suscitant ainsi des effets en retour<sup>10</sup>. Reste à souligner que cette remise en énigme du fait partisan au Maroc est profondément imprégnée par un terrain de longue durée.

*Septembre 2002, de la « beauté du mort »<sup>11</sup>*

Le dimanche 22 septembre 2002, cinq jours avant les élections législatives, une vingtaine de militants et de sympathisants de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), tous bénévoles, font campagne dans un quartier populaire de Casablanca<sup>12</sup>. Le candidat en tête de liste a apporté un soin particulier à la conception du défilé, de ses arrêts en cercle dans les places. La veille encore, il a personnellement supervisé la répétition des chants et des slogans du parti, corrigé les rimes et les rythmes. À ce stade de la campagne, l'enjeu est de couvrir le plus de zones possibles pour rappeler le sigle du parti, son logo — une rose violette, son passé, son association à des figures mythiques de la gauche marocaine. La circonscription est loin d'être acquise. Nombreux sont ceux qui ont vécu le passage de l'USFP de l'opposition au gouvernement en 1998 et la succession monarchique de 1999 comme une promesse de rupture avec « le passé ». Et les remontrances d'anciens électeurs du parti sont à la mesure des attentes nourries à l'égard de l'USFP qui a si longtemps incarné le fer de lance de l'opposition parlementaire, avant que son secrétaire général, Abderrahman Youssoufi, un ancien compagnon de Mehdi Ben Barka, n'accède à la primature en 1998.

---

<sup>8</sup> Voir à cet égard un texte programmatique, devenu un classique : Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 2001, vol. 51, Devenirs militants, n° 1-2, p. 199-215.

<sup>9</sup> Débat auquel nous avons contribué Olivier Fillieule et moi-même à deux moments différents : Mounia Bennani-Chraïbi, Fillieule Olivier (eds.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003 ; M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 5-6, p. 767-796.

<sup>10</sup> À ce sujet, voir entre autres : Mary Douglas, *Comment pensent les institutions. Suivi de La connaissance de soi*, Paris, La Découverte, 2004 (1986).

<sup>11</sup> Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, 1983.

<sup>12</sup> Mounia Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca) » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci (eds.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 105-162.

Ce dimanche-là, les chants et les slogans scandés par les militants et les sympathisants de l'USFP sont émaillés de références aux « sacrifices », aux « martyrs » du parti « révolutionnaire », au « message » de l'USFP qui se transmettrait « de génération en génération », aux luttes de Mehdi Ben Barka, enlevé à Paris en octobre 1965, et d'Omar Benjelloun, assassiné en décembre 1975. D'après l'organisateur de la campagne, « lorsqu'on dit : "Oh, Mehdi, oh, Omar !", on signifie que c'est le parti des gens qui ont été en prison ». Dans cette formulation, l'accent est mis sur la prison, plutôt que sur les assassinats attribués au Palais. Et, dans ce travail de commémoration, la fossilisation du passé et des morts comporte une part d'amnésie ou de censure, visant à ménager les nouveaux choix politiques opérés par la direction du parti, à savoir la réconciliation avec la monarchie. Les épisodes de répression sont évoqués, tout en étant vidés de leur contenu. Les martyrs morts dans la confrontation avec le régime, « le capital » de l'opposition révolue sont réappropriés de manière anachronique dans une campagne marquée par l'esprit de participation et d'adhésion à la monarchie. Les héros du parti sont exhumés pour se faire infliger un ensevelissement instaurant une continuité, là où prévaut une profonde rupture tant dans la nature des stratégies que dans les modalités d'action.

### *Sept ans plus tard, une autre campagne électorale d'une liste USFP*

Sur un terrain vague de Casablanca, au cœur d'une zone à forte concentration populaire, se dresse une tente caïdale<sup>13</sup>. En ce mois de juin 2009, le temps électoral imprègne l'atmosphère : des imprimés multicolores jonchent le sol ; des groupes plus ou moins denses, souvent vêtus de tee-shirts et de casquettes, marqués du sceau de l'un des partis en lice, se croisent, s'évitent, s'interpellent dans un ballet rythmé par les klaxons, les tambourins, les haut-parleurs, les chants et les slogans, qui saturent les oreilles. À l'extérieur de la tente, des hommes entre deux âges se tiennent debout, crispés. À l'intérieur, des femmes en djellaba, accompagnées de leurs enfants, sont assises, l'air absent. Des jeunes hommes en uniforme électoral, portant le sigle et le logo de l'USFP, s'efforcent de réchauffer l'ambiance, tambourin en main, jusqu'à ce qu'un homme de l'extérieur les interrompe. Un peu plus tard, cet enseignant quadragénaire, en retrait du parti depuis 1998, mais qui a fini par rejoindre la campagne en dépit de ses frustrations, s'est distingué par un discours enflammé, rescapé des temps où le verbe était encore valorisé par le parti, en se référant explicitement au passé de l'USFP dans l'opposition. Ce militant ne comprend pas que son parti « s'abaisse » à employer les mêmes méthodes que les organisations qualifiées dans le passé de « partis de l'administration<sup>14</sup> », ceux-là mêmes qu'il stigmatisait comme « corrompus » et « corrupteurs », qu'il accusait d'acheter les voix des femmes et des « illettrés », substituant au pouvoir du verbe les apparats festifs de la tente et de la musique populaire, recourant à des agents recrutés pour l'occasion, sans relation aucune avec le parti. Avec dérision, il m'explique que le label USFP est devenu un « simple fonds de commerce » et que son propre attachement au parti est d'ordre « mystique et irrationnel » : « On continue à acheter la limonade Atlas par fidélité à la marque, alors même qu'Atlas s'est transformée depuis longtemps en eau de Javel. »

En effet, le passage de l'opposition au gouvernement a accéléré la mutation identitaire de l'USFP, élargissant le hiatus entre une base militante composite et des instances dirigeantes elles-mêmes divisées. Entre 1998 et 2005, trois partis issus de l'USFP sont créés, faisant perdre à celui-ci le soutien d'une partie de ses bases syndicales et de sa jeunesse, en même temps que des figures intellectuelles charismatiques. À la veille des législatives de 2007, la direction du

---

<sup>13</sup> Mounia Bennani-Chraïbi, « Politisations différentielles et acculturations mutuelles en contexte autoritaire : Ethnographie d'une inversion du cens électoral », *Politix*, vol. 113, n° 1, 2016, p. 141-169.

<sup>14</sup> Également surnommés « partis administratifs », ils devaient cette appellation au soutien direct ou indirect de l'Administration et à leur proximité avec le Palais.

parti a mené une « politique d'ouverture » pour compenser les pertes, et de nouveaux critères de sélection des candidats ont été privilégiés, valorisant la capacité personnelle à mobiliser des soutiens et à engranger des voix, par-delà l'ancienneté et l'expérience partisans. Bien davantage, des notables locaux et des hommes d'affaires — traditionnellement associés aux partis « administratifs » — ont été démarchés par des membres influents du bureau politique. Si cette stratégie n'est pas parvenue à freiner l'effondrement électoral du parti — qui est passé de la première position pendant les législatives de 1997 et de 2002 à la cinquième en 2007 —, elle a accéléré la transformation du profil de ses élus et de ses agents électoraux. En 2007, pour la première fois dans l'histoire du parti, les enseignants ont cédé la place aux entrepreneurs au sein de la Chambre des représentants, donnant à voir « la notabilisation parlementaire d'un parti de militant<sup>15</sup> ».

### *Juin et novembre 2008, au cours du congrès de l'USFP*

En juin 2008, l'USFP tient son 8<sup>e</sup> congrès national dans un climat houleux : les affrontements verbaux et physiques dégénèrent ; des militants sanglotent, d'autres sont prostrés ; de petits groupes manifestent dans les espaces ouverts, occupent la tribune principale où trônent les photos des martyrs et des leaders décédés du parti, ainsi qu'un portrait du roi. Face à l'impasse qui paralyse le congrès, les travaux sont reportés. En novembre 2008, pendant la deuxième partie du congrès, la proclamation des résultats de l'élection du secrétaire général suscite le mécontentement d'une vingtaine de jeunes congressistes, qui associent le vainqueur à un allié du Makhzen, et son adoubement à une intervention du Palais dans la vie interne du parti. Tard dans la nuit, ils improvisent leur contestation dans l'enceinte du congrès : des rondes, des sauts et des figures de danse proches de la carmagnole, des slogans révolutionnaires invoquant les martyrs, dénonçant la « makhzénisation<sup>16</sup> » du parti et appelant le parti à quitter le gouvernement.

« ... révolution, révolution, liberté, liberté »<sup>17</sup>

« O frères n'oubliez pas : les martyrs sont morts et bien disparus, mais les enfants du peuple sont toujours là,

Écoute, écoute ô Palais, écoute, écoute, c'est avec toi que je parle, nous n'allons pas trahir, Mehdi [Ben Barka] n'a pas de sépulture, son feu est toujours allumé [...]

Je jure que je n'oublierai pas, parce que je suis usfpiste (*ittihadi*<sup>18</sup>), comment oublier que le Makhzen a tué Mehdi. »

Parmi ces jeunes, nombreux sont ceux qui ont adhéré au parti alors que celui-ci était déjà au gouvernement. Intriguée, je leur demande pourquoi ils ont opté pour l'USFP, plutôt que pour des formations de la gauche radicale ou de l'extrême gauche. Avec véhémence, l'un d'entre eux me répond : « tous ces gens-là sont issus de l'USFP, nous avons préféré adhérer au parti de Ben Barka, reconstruire le parti révolutionnaire de Mehdi Ben Barka et d'Omar Benjelloun de l'intérieur ».

Brahim, 26 ans, a observé ces protestations avec sympathie, sans y prendre part. Pour sa part, il a été éduqué dans une « famille ittihadie », dans un village de l'Est marocain. En

---

<sup>15</sup> M. Bennani-Chraïbi, « “Hommes d'affaires” versus “profs de fac”. La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 2, 2008, p. 205-219.

<sup>16</sup> Au Maroc, « Makhzen » désigne la Maison royale, le territoire sur lequel s'étend son pouvoir ainsi que ses extensions administratives. Des mots dérivés, « makhzénisé » et « makhzénisation », sont utilisés par les acteurs et au-delà, pour évoquer le fait d'avoir été « coopté », « récupéré » par le Makhzen, ou plus globalement d'être imprégné par l'esprit et le style de celui-ci.

<sup>17</sup> « *Revolutione, Revolutione, Liberte, Liberte* ».

<sup>18</sup> « Unioniste », cet attribut employé pour déclarer son appartenance à l'USFP est dérivé du mot « *ittihad* » (union), premier terme composant le nom du parti en arabe : *al-ittihad al-ichtiraki lil quwwat ach-cha'biyya*.

2001, il s'est inscrit à l'université de Fès. Bien que se considérant comme un « ittihadi dans l'âme », il a décidé de s'engager avec les étudiants marxistes contre la réforme universitaire initiée par un ministre de l'USFP. Non seulement la réforme lui semblait injuste, mais en plus il voulait « vivre comme Mehdi Ben Barka » :

« Je n'ai jamais cessé d'être ittihadi. Intérieurement, j'étais ittihadi. Arrivé à la fac, j'ai réalisé que je ne pouvais rien faire en tant qu'ittihadi. Qu'est-ce que j'allais faire ? Manger, dormir, étudier le programme ? Non. Je voulais vivre moi aussi comme Mehdi Ben Barka, vivre des poursuites, que la police me recherche, que j'expérimente la crise, que j'expérimente la tendresse et la sympathie qui unissent les étudiants, que je mange du pain sec, que je fasse une grève de la faim pendant quatre jours. L'USFP du début des années 2000 ne pouvait pas me donner tout cela. Je serais venu le leur demander, ils m'auraient traité de traître. Comment ont-ils été formés eux ? Par la détention, par les poursuites, par les réunions dans la clandestinité. [...] Aujourd'hui, l'USFP ressemble à un vieillard qui raconte sa jeunesse : “quand j'étais jeune, je marchais 25 km, je mangeais du pain sec et de l'eau, et voici aujourd'hui où j'en suis”. Finalement, on ne se souvient plus que de ceux qui sont morts jeunes. »

*Juillet 2008, pendant le congrès du Parti de la justice et du développement (PJD)*

Un mois après le congrès de l'USFP, le Parti de la justice et du développement (PJD) organise son 6<sup>e</sup> congrès national. L'atmosphère semble sereine, l'organisation efficace et les délégués disciplinés. Depuis 1998, l'intégration de cette branche de l'islamisme marocain<sup>19</sup>, dans le jeu politique officiel, s'accompagne par une forte progression électorale — quoique contrôlée — qui permet au PJD de succéder à l'USFP en tant que tribune dominante de l'opposition parlementaire, et qui laisse augurer une participation future à une coalition gouvernementale. Sachant que j'ai enquêté pendant le congrès de l'USFP, de jeunes délégués me demandent de comparer à chaud les deux partis. À l'inverse d'autres adhérents qui expriment leur fierté face à la qualité du déroulement du congrès, ces étudiants expriment leur inquiétude : « Pensez-vous que nous risquons de finir comme l'USFP ? » Implicitement, ils s'interrogent si, dans le contexte marocain, le passage de l'opposition au gouvernement déstructure inéluctablement un parti politique. Comme d'autres militants, ils appréhendent la trajectoire de l'USFP comme un archétype de l'histoire des relations entre la monarchie et les partis d'opposition et aspirent à en retenir les leçons.

De l'évocation de ces épisodes qui ont ponctué un terrain de longue durée, un aspect ressort en particulier : la mue d'un parti politique, l'USFP, qui a incarné l'opposition pendant quatre décennies, avant de devenir un parti gouvernemental pendant une douzaine d'années. Cette mutation est parsemée de scissions, de défections, de crises à répétition ; elle s'accompagne d'une perte de l'électorat traditionnel du parti, faiblement compensée par l'adhésion de nouvelles cohortes ; elle se manifeste à travers la transformation des profils de ses candidats aux élections et de leur manière d'aller au peuple ; elle donne à voir une profonde réorientation stratégique qui atteint un nouveau stade en 2016-2017, amenant des analystes à proclamer la mort définitive du parti de Mehdi Ben Barka, d'Omar Benjelloun et d'Abderrahim Bouabid.

Ce dernier épisode mérite le détour. En effet, bien que rétrogradé au sixième rang pendant les législatives d'octobre 2016, l'USFP se trouve au cœur du « blocage » qui entrave la formation d'un gouvernement sous l'égide du PJD. Après un premier succès électoral dans

---

<sup>19</sup> Nous sommes conscients que cette notion d'« islamisme » fonctionne comme « un écran à l'intelligibilité des choses ». Elle homogénéise factivement des acteurs et des mouvements qui présentent une grande diversité en matière d'orientations, de stratégies de mobilisation et d'alliances, de rapport à l'État, à la légalité, à la violence, etc., et dont le point commun réside dans le fait de produire des énoncés en puisant dans le répertoire islamique, et d'« idéologiser le religieux » en vue de « mobiliser au nom de l'islam » (Nadine Picaudou, *L'islam entre religion et idéologie. Essai sur la modernité musulmane*, Paris, Gallimard, 2010).

le sillage des mobilisations de 2011, celui-ci a confirmé sa très forte progression électorale en 2016, mais a rencontré de multiples obstacles pour former une majorité. Propulsé à la tête d'une coalition de partis, pour la plupart nés dans le giron de l'administration, un grand entrepreneur, proche du Palais, s'est érigé en faiseur de gouvernements et s'est acharné, notamment, à imposer la présence de l'USFP à Abdelilah Benkirane, secrétaire général du PJD, auquel le roi a confié le soin de constituer une majorité en octobre 2016. Cinq mois plus tard, Mohammed VI renvoie le charismatique dirigeant du PJD et nomme à sa place un autre responsable de la même formation, Saad Eddine Othmani. Le nouveau Premier ministre ne tarde pas à annoncer à ses camarades que l'intégration de l'USFP au sein du gouvernement relève d'une « décision relevant de la souveraineté » (*amr siyadi*), se référant ainsi au domaine réservé du roi, un territoire aux frontières floues. Face à ces développements, un éditorialiste marocain exprime bien la nature des questionnements qui taraudent les observateurs de la vie politique marocaine pendant le printemps 2017 :

« Comment un parti avec un tel passé en est-il venu à se transformer en parti au service des autorités (*as-sulta*) et des agents de la destruction des principes démocratiques<sup>20</sup> en matière de formation d'un gouvernement ? Les dirigeants et les leaders du parti n'auraient jamais imaginé [...] que l'État puisse un jour conférer son parrainage au parti de Bouabid et s'acharner à le faire entrer dans le gouvernement pour lui éviter une mort dans l'opposition<sup>21</sup> ».

Ces observations sur les parangons des anciennes oppositions partisans incitent à examiner les conditions de développement et de transformation du fait partisan au Maroc, en prenant en compte l'ensemble des acteurs en présence dans leurs relations et leurs interdépendances.

Tout au long de cette réflexion, nous oscillerons entre indiscipline et discipline. Pratiquer l'indiscipline reviendra à se départir des « routines et des certitudes institutionnalisées<sup>22</sup> », qui tendent à s'enkystrer dans les milieux académiques trop fermés, trop spécialisés, qui tirent leur raison d'être de l'exceptionnalité supposée de leur terrain de prédilection. Cet exercice reposera sur deux démarches complémentaires. En premier lieu, persévérer dans le mouvement de décloisonnement des *area studies*<sup>23</sup> et de désencastrement des intérêts de recherche, sur la région où se situe notre terrain, de l'agenda politique international. Cela se traduira ici par une attention à des objets constitués en « mauvais lieux scientifiques<sup>24</sup> » et par une aspiration à faire voyager les questionnements tout en se gardant de

---

<sup>20</sup> La traduction littérale de la formulation utilisée en arabe serait « méthodologie démocratique ».

<sup>21</sup> Tawfik Bouachrine, « Mihnat al-ahzab » (La détresse des partis), *Al Yawm* 24, 28 mars 2017. <http://m.alyaoum24.com/853456.html>. (Extrait traduit par l'auteure).

<sup>22</sup> Michel Offerlé, Henry Rousso, « Introduction. Le goût de l'indiscipline et de la curiosité » dans *La fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 11-21.

<sup>23</sup> Le dialogue a d'abord été lancé avec les spécialistes des mouvements sociaux. Voir notamment : M. Bennani-Chraïbi, O. Fillieule (eds.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes, op. cit.* ; Quintan Wiktorowicz (ed.), *Islamic Activism. A Social Movement Theory Approach*, Bloomington, Indiana University Press, 2004 ; Gilles Dorronsoro (ed.), *La Turquie contestée : Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005 ; Joel Beinin, Frédéric Vairel, *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford, Stanford University, 2011. Dans une perspective historique, voir aussi : John Chalcraft, *Popular Politics in the Making of the Modern Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

<sup>24</sup> Myriam Catusse, Karam Karam (eds.), 2010, *Returning to Political Parties? Political Party Development in the Arab World*, Beirut, Lebanese Center for Policy Studies. Depuis quelque temps, la recherche sur les partis politiques dans la région a connu un nouvel élan. Voir notamment : Myriam Ait-Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992). Apprentissages politiques et changement de régime*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015. Marie Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens. Enquête sur un secret public*, Paris, Karthala, 2016. Amin Allal, Nicolas Bué (eds.), *(In)disciplines partisans. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016. Du côté de la littérature

supprimer un « savoir [spécifique] au service de fausses analogies<sup>25</sup> ». En second lieu, nous prendrons part au dialogue déjà entamé entre sociologues des partis politiques et sociologues des mouvements sociaux<sup>26</sup>. Dans ce qui suit, nous reviendrons sur les principales lectures du phénomène partisan au Maroc, pour ensuite présenter l'approche privilégiée dans cette étude.

## L'hypertrophie de la monarchie dans les analyses des partis politiques marocains

À l'exception de l'ouvrage pionnier de Rézette sur les partis politiques sous le Protectorat<sup>27</sup>, la plupart des travaux sur le Maroc insistent sur l'importance de la monarchie dans la structuration du fait partisan, tout en portant l'empreinte des paradigmes concurrents qui prédominent au moment de leur production. Les ouvrages de référence qui traitent de l'ère post-indépendance abordent ce phénomène en relation avec la persistance d'une culture politique, ou en intrication avec les dynamiques qui travaillent la société marocaine. Quant aux lectures plus récentes, elles appréhendent la résilience de l'autoritarisme ou des monarchies dans la région en se centrant sur les phases de transition, sur le jeu institutionnel, ou sur les modalités et l'intensité du recours à la répression.

### *Une culture politique persistante ?*

*Le Commandeur des croyants* de John Waterbury incarne la perspective culturaliste qui a le plus durablement marqué l'analyse de la vie partisane marocaine. En effet, le politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a fait l'objet d'innombrables lectures mobilisant la variable culturelle sous différentes déclinaisons, se focalisant sur une dimension tantôt religieuse, tantôt liée à un ensemble de valeurs, de normes, d'attitudes, de comportements politiques, et ce afin d'expliquer la résilience de l'autoritarisme dans la région sous sa forme républicaine ou monarchique<sup>28</sup>.

Pourtant, lorsque Waterbury arrive au Maroc en 1965, le sujet de thèse qu'il a en tête porte plutôt l'empreinte des théories du développement politique :

« À l'époque, étudier les partis politiques du Tiers-Monde était en vogue aux États-Unis. Ma recherche devait s'axer sur les partis marocains et leur rôle au parlement. Sauf qu'il y a eu les émeutes de Casablanca en 1965, l'état d'exception et la suspension du parlement... J'ai donc commencé à travailler sur *Le Commandeur des croyants* à l'improviste.<sup>29</sup> »

En réorientant sa focale, le politiste étatsunien cherche à « comprendre le comportement politique des Marocains dans les premières années de l'indépendance ». Pour ce faire, il réalise

---

anglophone, voir notamment : Michele Penner Angrist, *Party building in the modern Middle East*, Seattle, University of Washington Press, 2006; « Political parties in the Middle East: historical trajectories and future prospects », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 44, n° 2, 2017.

<sup>25</sup> Charles Tilly, « Forward » dans Quintan Wiktorowicz (ed.), *Islamic Activism. A Social Movement Theory Approach*, Bloomington, Indiana University Press, 2004, p. IX-XII.

<sup>26</sup> Voir notamment Frédéric Sawicki, Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, vol. 51, 2009, p. 97-125.

<sup>27</sup> Robert Rézette, *Les partis politiques marocains*, Paris, Armand Colin, 1955. (Il sera davantage évoqué dans le premier chapitre).

<sup>28</sup> Pour un aperçu critique sur cette littérature, voir par exemple : Michel Camau, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe » dans Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 29-44.

<sup>29</sup> « John Waterbury : “ Les clivages servent la monarchie ” », entretien avec Jules Crétois, *Telquel*, 30 juin 2014. [https://telquel.ma/2014/06/30/john-waterbury-les-clivages-servent-monarchie\\_140697](https://telquel.ma/2014/06/30/john-waterbury-les-clivages-servent-monarchie_140697)

des « centaines d'entretiens », lit « toute la presse marocaine depuis l'indépendance »<sup>30</sup>, et multiplie les conversations avec des collègues « à l'instar de Paul Pascon, Abdelkébir Khatibi, Clifford Geertz, David Hart<sup>31</sup> et beaucoup d'autres encore »<sup>32</sup>. Pendant ce séjour qui dure jusqu'en 1971, il témoigne rétrospectivement qu'il n'a jamais eu besoin d'une « autorisation de recherche formelle », qu'il a été « interrogé une fois [...] poliment », sur le mode : « nous savons que vous êtes là, ne faites pas de bêtises »<sup>33</sup>.

Paradoxalement, alors même qu'il ne croit pas « à la pérennité du système », son ouvrage postule une « continuité structurelle » au niveau de la culture politique. En effet, d'après sa thèse, le « style politique » du roi et des élites pendant la première décennie de l'indépendance demeure imprégné par la centralité du « Makhzen » et par les « structures traditionnelles de la société marocaine », en dépit des bouleversements sociaux provoqués par le Protectorat : « On peut dire, en schématisant grossièrement, que la société marocaine est issue de la tribu et qu'à l'exception peut-être des vallées des grands fleuves, les normes et les modes du comportement social et politique ont leurs origines dans la tribu »<sup>34</sup>. Néanmoins, Waterbury souligne qu'il n'emploie le terme de « tribu » que « par commodité » et « au sens le plus large », pour désigner une organisation sociale qui « n'existe en tant que telle que par opposition à une force extérieure », et qui « n'est qu'un assemblage éphémère de micro-groupes définis de la même manière »<sup>35</sup>. Sa conceptualisation des liens primordiaux s'inspire de la théorie de la segmentarité :

« Dans les systèmes politiques où l'autorité centrale est, soit affaiblie, soit inexistante “on doit attribuer le maintien de la section tribale à l'opposition entre les segments mineurs plutôt qu'à aucune pression extérieure”<sup>36</sup>. Paradoxalement, la cohésion de la tribu ne tient pas à des buts partagés, ni à la ferveur soulevée par un chef, ni même à un ancêtre commun, comme cela a été souvent soutenu, mais aux tensions, aux frictions et à l'hostilité entre les unités qui la composent. [...] Tension et hostilité servent donc de catalyseurs à la cohésion du groupe »<sup>37</sup>.

Dans sa réappropriation de ce paradigme, Waterbury attribue la survie de la monarchie moins à la mobilisation d'une légitimité religieuse et historique<sup>38</sup>, qu'à l'utilisation défensive du pouvoir politique et de sa préservation au prix de la division d'une élite restreinte : la « vie politique au Maroc consiste [...] dans une fronde permanente entre les unités politiques, dans une atmosphère de crise et de tension qui contribue en fait à maintenir l'équilibre de la société

---

<sup>30</sup> Il a étudié l'arabe en Égypte où il a séjourné au début des années 1960.

<sup>31</sup> Les deux premiers sont considérés comme les pères de la sociologie marocaine. Quant aux deux anthropologues américains cités, ils sont également sur le terrain marocain à cette époque : le premier observe la ville de Sefrou qu'il a rendu célèbre par ses analyses ; le second étudie les tribus dans la région du Rif.

<sup>32</sup> Ibidem.

<sup>33</sup> Échange électronique avec l'auteure le 19 août 2018.

<sup>34</sup> John Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975, p. 33 et 84.

<sup>35</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 86.

<sup>36</sup> Référence de Waterbury à : Edward-Evan Evans-Pritchard, *Les Nuers*, Paris, Gallimard, 1968 [1949]. Dans une perspective voisine, Gellner met l'accent sur l'« équilibre structural » du monde tribal : en l'absence de toute centralisation et de toute institution politique spécialisée, celui-ci s'explique notamment par la concurrence entre tribus et entre chacun de leurs segments, et par la fonction d'arbitrage des saints (Ernest Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, Paris, Bouchène, 2003).

<sup>37</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p.84 et 86.

<sup>38</sup> Depuis la fin des années 1990, cette question a été discutée sous différents angles. Voir notamment : Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; Abdellah Hammoudi, *Maîtres et disciples. Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 ; Malika Zeghal, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005 ; Youssef Belal, *Le cheikh et le calife. Sociologie religieuse de l'islam politique au Maroc*, Paris, École Normale Supérieure, 2011.

et à le restaurer le cas échéant »<sup>39</sup>. L'identité est avant tout « situationnelle » : « Un individu n'est ce qu'il est que par référence à une situation ou à un groupe donné » ; il est pris dans « le réseau de plusieurs alliances entrecroisées et opposées » et les « alliés d'aujourd'hui seront peut-être les ennemis de demain »<sup>40</sup>. Dès lors, c'est la prégnance du modèle de la société segmentaire qui expliquerait la précarité des alliances politiques, l'absence de cohérence des actes et des coalitions avec l'idéologie proclamée, l'instabilité des clientèles partisans, et la constitution du « système politique » en lieu de cooptation des élites. Le politiste étatsunien contribue ainsi à véhiculer l'idée qu'au Maroc les signes de « modernité politique » se réduisent à un vernis et que, loin de constituer l'indicateur d'un profond changement, le mouvement perpétuel tend plutôt à exclure celui-ci.

Les critiques du *Commandeur des croyants* sont nombreuses, nous nous contenterons d'en évoquer trois. Pour l'historien marocain Abdellah Laroui, qui défend à l'époque une perspective plus marxisante en termes de « classes », la théorie de la segmentarité n'aide pas à une meilleure compréhension de la société marocaine, car elle privilégie la forme au détriment du contenu au point de cesser d'être explicative : « chaque fait nouveau, chaque événement n'est effectif que s'il est une simple occasion de réactiver, de mettre en train une force latente, toujours présente [...]. La segmentarité, en tant que modèle, qu'image, ne peut être ni vérifiée ni falsifiée, toujours prête à réinterpréter les trouvailles d'autrui selon son propre code »<sup>41</sup>. Pour sa part, Hassan Rachik attire l'attention sur la connaissance fine du jeu politique marocain par John Waterbury, qui lui aurait permis de « réinventer », voire de « bricoler » une tradition politique « sur mesure », en recourant « à plusieurs sources académiques relatives à la tradition politique tribale, et y puiser, selon les besoins de l'argumentation, des éléments souvent disparates, contradictoires, voire exclusifs [...] servant à illustrer, en forçant l'interprétation, l'hypothèse du chercheur »<sup>42</sup>. Sous un autre angle, Edmund Burke insiste sur la contribution de cet ouvrage à l'enrichissement du métarécit orientaliste colonial au sujet de « l'islam marocain » : ce grand classique en perpétuerait l'essentialisme culturaliste, tout en réussissant l'exploit de le diffuser y compris auprès des marxistes marocains qui se sont arraché la traduction française du livre interdit dans le royaume<sup>43</sup>. Plus d'un demi-siècle après sa publication, cette référence continue à encoder les analyses de la vie politique marocaine, qu'il s'agisse d'expliquer la prééminence du « Makhzen », les dissensions de « l'élite politique », ou la centralité économique et politique des « grandes familles »<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 24.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 20, 87, 88.

<sup>41</sup> Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, Maspero, 1977, p.175 et 177. Voir aussi : Abdallah Hammoudi, « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté. Réflexions sur les thèses de Gellner », *Hesperis Tamuda*, 1974, vol. 15, p. 147-179.

<sup>42</sup> Hassan Rachik, *Le proche et le lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc*, Marseille, Éditions Parenthèses-MMSH, 2012, p. 183-184.

<sup>43</sup> Edmund Burke III, *The Ethnographic State. France and the Invention of Moroccan Islam*, Oakland, University of California Press, 2014, p. 190.

<sup>44</sup> Voir à titre d'exemple quelques dossiers de *Telquel*, magazine marocain en langue française : Youssef Ziraoui, Wafaa Lrhezzioui et Fédoua Tounassi, « Enquête. La toile des grandes familles », *Telquel*, n° 345, 15 novembre 2008. <http://tel-quel-articles.blogspot.com/2008/11/n-345-enquete-la-toile-des-grandes.html>; Driss Bennani, « Enquête. Le gouvernement de l'ombre », *Telquel*, le 23 février 2012. [https://telquel.ma/2012/02/23/enquete-le-gouvernement-de-lombre\\_536](https://telquel.ma/2012/02/23/enquete-le-gouvernement-de-lombre_536)

## *Le système partisan marocain au prisme des conflits sociaux ?*

À l'instar du *Commandeur des croyants*, le succès rencontré par *Le fellah marocain défenseur du trône* résistera à l'épreuve du temps<sup>45</sup>. Tandis que Waterbury observe la vie politique marocaine de l'état d'exception (1965-1971), Rémy Leveau scrute de près la fabrique des institutions politiques « modernes » du Maroc indépendant (1959-1965). De plus, le parcours personnel, universitaire et professionnel du politiste français le dispose plutôt à appréhender la constitution de l'arène électorale marocaine au prisme des conflits sociaux, en prêtant une attention particulière aux tensions entre le centre et ses périphéries.

Grâce au réseau de Maurice Duverger, ce licencié en droit, diplômé de Sciences Po (1955), qui a fait une thèse de troisième cycle en sociologie rurale, sous la direction de Jean Touchard, devient tuteur pour la thèse du futur roi Hassan II, assistant à la faculté de droit de Rabat, puis conseiller technique au cabinet du ministre de l'Intérieur, tout en publiant régulièrement, sous pseudonyme, des articles dans des revues scientifiques<sup>46</sup>. Il est à peine âgé de 30 ans lorsqu'on lui demande de travailler à l'élaboration de la première Constitution du royaume (1962), de contribuer à l'organisation des premières élections et au tracé des premiers découpages. Et c'est avec Siegfried en tête qu'il imagine et scrute les élections, avant de produire une « géographie politique » du Maroc. Bénéficiant d'une posture de témoin privilégié, il accède à d'importantes sources, dont 700 rapports de police sur les candidats des législatives de 1963. En tant qu'empiriste assumé, il fait preuve d'éclectisme théorique, en articulant implicitement une lecture néo-marxiste<sup>47</sup>, et une approche stratégiste intuitive.

Selon sa thèse, le système partisan naissant cristallise une ligne de partage entre mondes citadin et rural, reflétant des clivages géographiques, sociaux et culturels<sup>48</sup>. Dans le cadre de la confrontation pour le pouvoir entre la monarchie et le Mouvement national, l'alliance de la royauté avec les notables ruraux — un « choix politique » et non une « fatalité »<sup>49</sup> — aurait eu pour objectif de « neutraliser la bourgeoisie urbaine et le prolétariat<sup>50</sup> » ; elle aurait fonctionné « comme système stabilisateur du régime, en contenant la poussée de la classe moyenne urbaine et en assurant la survie d'un jeu politique limité aux élites, où l'opposition évolue entre la cooptation et la prison<sup>51</sup> ». À moyen terme, l'adoption de cette stratégie aurait abouti non à une « révolution conservatrice par le haut<sup>52</sup> », mais à un « immobilisme » en matière économique, éducative et dans la construction d'un État « moderne ». Dans un tel contexte, le pluripartisme et les mécanismes électoraux sont conçus comme des instruments de contrôle et de fragmentation d'un champ politique initialement polarisé ; les scissions sont favorisées et la naissance de partis administratifs accompagnée, initialement pour encadrer le monde rural.

---

<sup>45</sup> Un livre de référence a été tiré de sa thèse sur le Maroc : Rémy Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP, 1985 (1976).

<sup>46</sup> Pour sa période marocaine, il utilise les pseudonymes suivants : Jules et Jim Aubin, Hubert Breton, Paul Chambergeat, Octave Marais.

<sup>47</sup> La référence implicite est à Barrington Moore, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1983 (1966). Une référence explicite est faite à la conception de « l'intellectuel traditionnel » de Gramsci (R. Leveau, *Le fellah marocain*, *op. cit.*, p. 91-92).

<sup>48</sup> Sa thèse est relativement proche des lectures qui appréhendent le système partisan sous l'angle des clivages sociaux : centre-périphérie, urbain-rural, travailleurs-possédants, Église-État (Stein Rokkan, *State Formation, Nation Building, and Mass Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999). Pour une tentative d'adaptation de cette approche aux pays arabes, voir : Pierre-Robert Baduel, « Les partis politiques dans la gouvernementalisation de l'État des pays arabes. Introduction », dans « Les partis politiques dans les pays arabes. 1. Le Machrek », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 81-82, 1998, p. 9-51.

<sup>49</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 83.

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 245.

<sup>52</sup> Selon la terminologie de Barrington Moore, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, *op. cit.*

Dans le prolongement de la grille de lecture proposée par Rémy Leveau, la sphère partisane du Maroc actuel refléterait avant tout un équilibre atteint grâce à des stratégies cooptatives, qui se traduiraient par un jeu d'alliances entre la monarchie et des élites plus ou moins enracinées socialement et localement. Autrement dit, une arène partiellement travaillée par des conflits sociaux, ceux qui sous-tendent le groupe des acteurs intégrés dans le « jeu politique », dont le roi fixe les règles tout en restant le « maître du calendrier<sup>53</sup> ».

Outre la richesse empirique et la finesse des observations, l'intérêt de cet ouvrage réside dans l'analyse concomitante de plusieurs facteurs : d'une part, le poids des structures, les transformations macrostructurelles qui les affectent ; d'autre part, les caractéristiques des élites politiques, les perceptions que les acteurs ont de leur environnement à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, les stratégies « rationnelles » ou « impulsives » qu'ils mettent en œuvre en recourant à différents registres d'action, ainsi que les « règles du jeu tacites » ou explicites qui sous-tendent leurs interactions. Sur un autre plan, *Le fellah marocain* constitue une source précieuse, ne serait-ce que parce que son auteur a collecté ses données sur le « jeu politique » marocain pendant qu'il contribuait à produire certains de ses dispositifs en tant que « conseiller technique ». Sa prégnance dans l'analyse et le débat politique est encore perceptible : ses catégories de classement des élus continuent à servir de fondement à la sociologie électorale marocaine ; ses analyses sur la « cooptation » des élites et sur « l'alliance » de la monarchie avec les « notables ruraux » sont régulièrement reprises pour lire l'actualité<sup>54</sup> ; le titre même est souvent réactualisé<sup>55</sup>.

Avec une quinzaine d'années de décalage, l'historien Maâti Monjib produit une lecture très proche de celle de Rémy Leveau en insistant sur les clivages sociaux qui sous-tendent le conflit entre la monarchie et le Mouvement national, mais en se réclamant plus explicitement du marxisme. Selon son hypothèse, l'« échec » des nationalistes citadins « modernistes » tiendrait à la brièveté et à la superficialité de la présence coloniale au Maroc, qui aurait laissé « intactes » les structures sociales et politiques d'un monde rural représentant 80 % de la population en 1956, et qui aurait maintenu un « réservoir de féodalité, de tribalisme et de tradition »<sup>56</sup>.

Alors même que les approches théoriques qui imprègnent les travaux de Waterbury, de Leveau et de Monjib travaux prêtent le flanc à de multiples critiques (appréhension de la vie politique comme un face à face entre la monarchie et les élites politiques, surdétermination de facteurs macro-structurels dans le cas du politiste étatsunien et de l'historien marocain, occultation de certaines dimensions que nous traiterons ultérieurement), leurs observations et leurs analyses restent une mine d'or pour les chercheurs qui aspirent à se saisir des processus tâtonnants de l'après indépendance au « ras des pâquerettes<sup>57</sup> ». Bien davantage, ils examinent l'éventail des modalités mises en œuvre par un acteur central pour organiser la sphère partisane, en s'interrogeant sur la construction conflictuelle d'institutions politiques et d'un État - dits « modernes » - dans la société ; un aspect relativement marginalisé dans les développements théoriques transitologique et néo-institutionnaliste, qui reprennent pourtant certaines de leurs intuitions.

---

<sup>53</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op.cit., p. 78.

<sup>54</sup> Voir par exemple : Abdellah Tourabi, « À l'épreuve du temps. Des notables au parlement », *Telquel*, 28 septembre 2016. [https://telquel.ma/2016/09/28/lepreuve-du-temps-notables-au-parlement\\_1515517](https://telquel.ma/2016/09/28/lepreuve-du-temps-notables-au-parlement_1515517)

<sup>55</sup> Abderrahim El Maslouhi, « La gauche marocaine, défenseur du trône. Sur les métamorphoses d'une opposition institutionnelle », *L'Année du Maghreb*, 2009, V, p. 37-58.

<sup>56</sup> Maâti Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir. Hassan II face à l'opposition nationale de l'indépendance à l'État d'exception*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 358.

<sup>57</sup> Démarche préconisée par Rémy Leveau dans l'encadrement de ses doctorants.

## *Un modèle politique « génétique » des transitions ?*

Dans le sillage des approches transitologiques, des chercheurs ont proposé des modèles qui tentent de penser ensemble, d'une part, les choix stratégiques des acteurs pendant les phases de transition et les conditions d'« institutionnalisation de l'incertitude<sup>58</sup> » et, d'autre part, les effets contraignants du sentier historique emprunté par une société donnée. C'est dans cette perspective que Michele Penner Angrist examine le rôle joué par les partis politiques dans le développement de la démocratie et de l'autoritarisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord<sup>59</sup>. Tout d'abord, elle relève que ces organisations se sont constituées dans un contexte de transition et de modernisation, et qu'au lendemain des indépendances elles ont joué un rôle central dans le façonnement des « régimes fondateurs », c'est-à-dire : « un ensemble de règles stables régissant la formation du gouvernement, la représentation et la répression<sup>60</sup> », au lendemain de la décolonisation. À partir de là, l'auteure érige en variable déterminante la nature de l'expérience coloniale (durée de l'occupation, institutions mises en place, modalités de la décolonisation).

D'après ce modèle, la conclusion d'un pacte démocratique est tributaire de trois facteurs principaux : une structuration bipartite, l'absence d'une polarisation menaçante pour l'une des parties en présence, l'absence d'une asymétrie au niveau des capacités de mobilisation électorale<sup>61</sup>. Dès lors, l'auteure distingue trois trajectoires possibles, en associant un type de système partisan (parti unique, multipartisme, bipartisme) et le type de régime politique qui s'impose à court terme (« immédiat ») ou à moyen et long terme (« différé »). Le parti unique et un autoritarisme « immédiat » s'imposent lorsque le pouvoir des élites traditionnelles (savants religieux, marchands, propriétaires fonciers, etc.) est affaibli ou détruit par l'« intransigeance » des pouvoirs coloniaux, ce qui favorise la prise de contrôle du mouvement nationaliste par les élites de « seconde génération », d'éducation « moderne », et d'origine plus modeste, plus provinciale et plus rurale (Algérie, Tunisie, Yémen du Sud). Inversement, le multipartisme et un autoritarisme « différé » caractérisent les pays où les élites traditionnelles ont pu se maintenir : d'une part, la création d'institutions représentatives sous l'égide du pouvoir colonial leur a permis d'entretenir leurs réseaux de clientèle ; d'autre part, au cours d'un processus de décolonisation relativement « doux », elles ne sont ni affaiblies, ni marginalisées, ni discréditées, ce qui empêche les élites de « seconde génération » de prendre les rênes du mouvement nationaliste (Iran, Irak, Jordanie, Syrie, Égypte). Mais, en dépit de l'existence d'institutions compétitives, le fait que le système partisan soit polarisé et composé d'acteurs dotés de capacités de mobilisation électorale asymétriques entrave la conclusion d'« arrangements démocratiques » à moyen et long terme et ouvre la voie à l'autoritarisme. Selon l'auteure, l'« exception » turque, un régime compétitif « différé », puise ses origines dans les facteurs suivants : une phase transitionnelle entamée avant le début du conflit israélo-palestinien et de la guerre froide ; l'absence d'expérience d'occupation directe qui aurait pu détruire les élites traditionnelles et polariser les acteurs politiques ; une structuration autour

---

<sup>58</sup> Dankwart Rustow, « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », *Comparative Politics*, 1970, vol. 2, n° 3, p. 337-363 ; Adam Przeworski, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

<sup>59</sup> M. Penner Angrist, *Party building in the modern Middle East*, *op. cit.* Son approche théorique s'inspire notamment de Dankwart Rustow.

<sup>60</sup> M. Penner Angrist, *Party building in the modern Middle East*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>61</sup> Ce modèle a inspiré l'étude des partis politiques dans les « régimes en transition » après 2011. Voir : Ellen Lust, David Waldner, « Parties in Transitional Democracies: Authoritarian Legacies and Post-Authoritarian Challenges in the Middle East and North Africa » dans Nancy Bermeo et Deborah J. Yashar (eds.), *Parties, Movements, and Democracy in the Developing World*, New York, Cambridge University Press, 2016, p. 157-189.

d'un conflit dominant (centre/périphérie), mais sans polarisation menaçante ; l'absence d'asymétrie dans les capacités de mobilisation électorale des deux forces politiques principales.

Dans ce schéma général, Michele Penner Angrist assimile le Maroc à un cas « aberrant », mais dont l'analyse conforterait sa grille de lecture. À l'instar de l'Algérie, de la Tunisie et du Yémen du Sud, le royaume ne connaît pas d'expérience parlementaire d'envergure pendant la phase coloniale. Cependant, sa trajectoire se distingue de celle de ces trois pays, sous quatre angles au moins. Premièrement, l'occupation est de trop courte durée pour déstructurer les bases sociales et économiques de la société marocaine ; ce qui rejoint les conclusions de Maâti Monjib. Deuxièmement, à l'inverse du cas algérien, la politique coloniale mise en œuvre au Maroc préserve les élites traditionnelles. Troisièmement, bien qu'impulsé par les élites nationalistes de première génération, le Parti de l'Istiqlal étend ses bases et intègre les élites de deuxième génération, sans que celles-ci ne parviennent à en prendre le leadership (comme dans les trois autres pays) ; en raison d'un intervalle relativement court, une douzaine d'années, entre la naissance du Parti de l'Istiqlal et de la proclamation de l'indépendance, les élites nationalistes de première génération ne sont pas discréditées. Quatrièmement, du fait de l'aura du sultan, les accords d'indépendance n'ont abouti ni à la création d'un « régime fondateur » comme en Algérie, en Tunisie et au Yémen du Sud, ni à l'affirmation d'un seul acteur majeur en mesure d'édicter les règles du jeu. D'après cette lecture, la trajectoire marocaine se distingue également des deux autres modèles. À l'inverse des situations d'« autoritarisme différé » (Iran, Irak, Jordanie, Syrie), des élections pluralistes ne sont pas organisées immédiatement après l'indépendance du Maroc. Contrairement au contexte turc où se développe un modèle bipartisan en lien avec l'émergence d'un conflit central entre le centre et la périphérie, le royaume se caractérise par une périphérie « fragmentée » et les luttes post-indépendance ne se cristallisent pas autour d'une telle ligne de partage.

Cette thèse est particulièrement stimulante. Elle permet d'aller au-delà des approches développementalistes classiques qui associent l'émergence du fait partisan au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à l'apparition d'élites « modernes », urbanisées et instruites, qui ont éliminé les élites « traditionnelles », en recourant à des technologies politiques modernes de mobilisation des masses<sup>62</sup>. Elle propose une modélisation séduisante de la sociogenèse des systèmes partisans, attentive aux relations entre les acteurs et à leurs capacités de mobilisation. Elle suggère une lecture intéressante de « l'exceptionnalité » marocaine. Néanmoins, l'approche souffre d'un ensemble de limites, intrinsèques aux théories dont elle s'inspire : déterminisme historique, biais téléologique et autres écueils des analyses régressives (sélection des faits et des variables en fonction des aboutissements observés) ; indétermination de la nature même de ces processus ; imprécision au niveau de « l'échelle temporelle » choisie<sup>63</sup>, etc. Concernant ce dernier aspect, Michel Dobry soulève justement les non-dits de ce type de perspectives au sujet des « principes de la sélection de la temporalité pertinente, les principes de la discrimination dans le passé, de ce qui, dans la période relativement courte, est supposé produire, ou ne pas produire, des effets de détermination décisifs »<sup>64</sup>. Dans le livre de Penner Angrist, se dégage aussi l'impression que la dépendance au sentier historique retracée est à tel point contraignante qu'elle laisse peu de place au surgissement d'autres bifurcations, susceptibles de déverrouiller l'espace du possible. En outre, l'auteure construit un modèle téléologique, centré sur le cas turc, et plus globalement sur les « réussites » et les « échecs » en

---

<sup>62</sup> Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

<sup>63</sup> Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n° 4-5, p. 585-614.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 597.

matière de démocratisation<sup>65</sup>. Sur un tout autre plan, elle tend à appréhender les partis politiques comme des boîtes noires monolithiques et à ignorer aussi bien ce qui se joue en leur sein que ce qui se déroule dans d'autres arènes. Enfin, les dimensions coercitives et répressives sont occultées. Ces deux derniers travers sont encore plus poussés dans les approches néo-institutionnalistes.

### *Une résilience monarchique favorisée par des choix institutionnels ?*

La dernière génération des recherches sur les transformations de l'autoritarisme et sur la résilience des monarchies porte l'empreinte des perspectives néo-institutionnalistes. Le livre de Lise Storm sur les partis politiques au Maghreb illustre bien cette tendance. Tout en rejoignant les premiers travaux de référence sur le Maroc dans leur insistance sur le rôle majeur de la monarchie, la chercheuse étatsunienne se focalise sur le jeu institutionnel<sup>66</sup>. D'après elle, le régime marocain s'est consolidé en opérant des choix institutionnels « pactés », qui auraient permis de convertir tous les « grands » partis en des organisations caractérisées de « Makhzen », « de patronage », ou encore d'« *office seeking* <sup>67</sup> » ; leur point commun consisterait à être tous au service du *statu quo* et de la survie de la monarchie.

Au regard de ce type de travaux, le régime politique marocain actuel se situe dans la « zone grise<sup>68</sup> », correspondant à un sous-type de régime qui fait l'objet de désignations concurrentes : « autocraties libéralisées<sup>69</sup> », « autoritarisme compétitif<sup>70</sup> », « autoritarisme électoral<sup>71</sup> », etc. D'une part, celui-ci se caractérise par des éléments institutionnels « démocratiques » de base : un « espace politique » plus ou moins ouvert à des partis d'opposition et à la société civile, des élections régulières et relativement compétitives<sup>72</sup>. D'autre part, il est imprégné par les « syndromes » de « pouvoir politique dominant<sup>73</sup> » : la monarchie exerce un pouvoir tutélaire et dispose de domaines réservés, sans être soumise à une

---

<sup>65</sup> Pour une critique stimulante de l'ouvrage, voir : Katherine Blue Caroll, « Book Review: Angrist, M. P. (2006). *Party building in the modern Middle East*. Seattle: University of Washington Press », *Comparative Political Studies*, Vol. 41, n° 3, 2008, p. 394-399.

<sup>66</sup> Lise Storm, *Party Politics and the Prospects for Democracy in North Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 2014.

<sup>67</sup> L'auteure utilise la typologie de Steven Wolinetz selon lequel les positionnements et les choix stratégiques des partis politiques varient en fonction de leur potentiel interne et des conditions de la compétition politique (Steven Wolinetz, « Beyond the catch-all party: Approaches to the study of parties and party organisation in contemporary democracies » dans Richard Gunther, Jose Montero et Juan Linz (eds.), *Political Parties: Old Concepts and New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 136-165.). Les uns seraient plutôt demandeurs de programme ou d'idéologie (*policy-seeking*), de votes (*vote-seeking*), ou de postes et de mandats (*office-seeking*). Dans une perspective voisine, Sanae Kasmi formule la thèse de la « cartellisation » de ses partis (alliance tacite et convergences programmatiques pour monopoliser l'accès aux ressources publiques, dépendance accrue à l'égard de l'État, éloignement des militants et des électeurs, transformations en agence semi-étatiques), concept forgé par Richard S. Katz et Peter Mair, « Changing models of party organization and Party democracy: the emergence of the cartel party », *Party Politics*, 1995, vol. 1, n° 1, p. 5-28. (S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, Rabat, REMALD, 2015).

<sup>68</sup> Thomas Carothers, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 1, 2002, p. 5-21. Sur le phénomène d'« hybridation » et de brouillage des frontières entre les régimes, qui se traduit à la fois par une universalisation des procédures de la démocratie représentative et par un faible « sentiment de sécurité », une « croyance limitée dans la teneur du droit », voir notamment : Michel Camau, Gilles Massardier, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009, p. 33.

<sup>69</sup> Daniel Brumberg, « Democratization in the Arab World? The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of Democracy*, 13 (4), 2002, p. 56-68.

<sup>70</sup> Steven Levitsky, Lucan A. Way, « Elections Without Democracy. The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of Democracy*, 13 (2), 2002, p. 51-65.

<sup>71</sup> Andreas Schedler, *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner, 2006.

<sup>72</sup> T. Carothers, « The End of the Transition Paradigm », art. cité, p. 9.

<sup>73</sup> Ibidem.

reddition de comptes ; les gouvernants recourent avec plus ou moins de « subtilité » à la répression, à la violation de la loi, et au « menu de la manipulation<sup>74</sup> » ; la justice n'est pas indépendante ; une partie de l'opposition est exclue ; son accès aux médias officiels est nul ou restreint ; les élections sont encadrées par une ingénierie qui entrave la formation d'une véritable majorité ; la légitimité des élections, le niveau de participation électorale, la confiance dans les institutions publiques, la performance de l'État demeurent faibles.

D'après ces analyses, les élections et les partis politiques en contexte autoritaire ont pour principale fonction d'assurer la survie du régime politique<sup>75</sup>. Plus précisément, les dirigeants autoritaires en situation de faiblesse, dépourvus de rente, confrontés à d'importants défis et à une forte opposition, essayent de se stabiliser en sollicitant la coopération d'autres groupes. Pour conduire des « politiques de concession<sup>76</sup> », ils créent des institutions (partis politiques, assemblées législatives, etc.), qui reflètent avant tout un équilibre émanant du jeu des acteurs stratégiques, soucieux de préserver leurs intérêts économiques et politiques. Ces institutions favorisent la stabilisation du régime autoritaire, car elles remplissent plusieurs « fonctions »<sup>77</sup> : collecter des informations au sujet des préférences des élites et des citoyens ; coopter une partie de la population (sur la base d'une redistribution clientéliste des ressources à travers des intermédiaires ou des politiques publiques), les élites (en favorisant le partage du « butin » entre elles et en veillant à assouvir les ambitions en termes de carrières politiques) et l'opposition (à travers la légalisation de partis et leur transformation en « *insiders* »<sup>78</sup>) ; résoudre ou contenir les conflits au sein des élites ; donner des signaux entre autres aux investisseurs et aux acteurs internationaux ; crédibiliser les politiques engagées ; diffuser la responsabilité en cas d'échec et ne pas être le seul réceptacle des griefs. Constituer une arène politique dense et fragmentée permettrait ainsi à un dictateur en situation de faiblesse de consolider son pouvoir en divisant ses challengers<sup>79</sup>.

Dans l'ensemble, ces travaux permettent de mieux comprendre les transformations de l'autoritarisme, voire d'en produire une « *dietrologia* », c'est-à-dire « The science of detecting what is going really on behind the political stage, as opposed to what is playing on the stage<sup>80</sup> ». Cependant, les biais institutionnaliste, fonctionnaliste et organisationnel restent prégnants. Focalisées sur le « haut » et sur « la politique instituée », ces analyses ne permettent pas « d'expliquer ce qui change<sup>81</sup> ». Elles empruntent une pente qui conduit à occulter les

---

<sup>74</sup> Andreas Schedler, « Elections without Democracy: The Menu of Manipulation », *Journal of Democracy*, 13 (2), 2002, p. 36-50.

<sup>75</sup> Voir notamment : Giovanni Sartori, *Parties and Party systems: A framework for analysis*, New York, Cambridge University Press, 1976. Guy Hermet, Juan Linz, Alain Rouquié, *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation National des Sciences Politiques, 1978.

<sup>76</sup> Jennifer Gandhi, *Political Institutions under Dictatorship*, New York, Cambridge University Press, 2008, chapitre 3. Pour une discussion des approches institutionnalistes en contexte autoritaire, voir entre autres : Thomas Pepinsky, « The Institutional Turn in Comparative Authoritarianism », *British Journal of Political Science*, 44 (03), 2014, p. 631-653. Pour un exemple d'adoption de ces approches pour traiter des monarchies arabes, voir : Victor Menaldo, « The Middle East and North Africa's Resilient Monarchs », *The Journal of Politics*, 74 (03), 2012, p. 707-722.

<sup>77</sup> Clara Boulianne Lagacé, Jennifer Gandhi, « Authoritarian Institutions » dans J. Gandhi, Rubén Ruiz-Rufino (Eds.), *Routledge Handbook of Comparative Political Institutions* New York, Routledge, 2015, p. 278-291.

<sup>78</sup> Ellen Lust-Okar, *Structuring Conflict in the Arab World: Incumbents, Opponents, and Institutions*, New York, Cambridge University Press, 2005.

<sup>79</sup> Proposition que Jennifer Gandhi illustre par le cas des monarques marocains (J. Gandhi, *Political Institutions under Dictatorship*, *op.cit.*, p. 52 et s.).

<sup>80</sup> Philippe Schmitter, « Dietrologia », *Les Intraduisibles : Italian-English*, 2005, <http://www.concepts-methods.org/Intraduisible/FullDictionary/153>.

<sup>81</sup> Cela rejoint les critiques formulées par Myriam Catusse au sujet des travaux centrés sur le *Makhzen* (Myriam Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2008, p. 21-22.).

dynamiques sociales et protestataires — ou à ne les saisir qu'à travers les luttes des élites pour préserver leurs intérêts — à s'exposer aux pièges des explications rétrospectives et rétrodictives, consistant à confondre les intentions des acteurs, les causes des événements et leurs conséquences<sup>82</sup>. Par ailleurs, la question de la répression se réduit à l'évocation de l'importance des ressources coercitives dans la survie des régimes autoritaires ; ce qui ne donne pas les moyens d'éclairer ses effets sur les parcours militants<sup>83</sup>.

### *Une sphère partisane façonnée par la répression ET par les « politiques de concession »*

La plupart des chercheurs qui ont étudié la vie politique marocaine relèvent que la monarchie recourt au « bâton » et à « la carotte » dans son maniement des élites politiques, rappelant à l'occasion la confrontation des rois marocains au « dilemme du dictateur<sup>84</sup> » : un régime autoritaire réprime ses challengers pour se maintenir ; néanmoins, la manière dont il recourt à la répression peut se retourner contre lui.

Définie au sens large comme un ensemble d'« efforts pour supprimer tout acte contestataire ou tout groupe ou organisation responsable de ces actes<sup>85</sup> », la répression recouvre une diversité de formes, des plus « effectives » (assassinats, massacres, disparition forcée, torture, détention arbitraire, restriction des libertés, etc.) au plus cachées<sup>86</sup> (« surveillance, infiltrations, actions des agents provocateurs, efforts de sabotage des actions et des alliances<sup>87</sup> »). Elle est initiée par des agents de l'État plus ou moins spécialisés ou déléguée à des acteurs non étatiques. Elle varie dans son intensité et sa durée, mais également selon le moment où elle intervient (préemptive ou réactive) et l'étendue de sa cible (sélective ou massive et indiscriminée).

En lien avec la nature de l'État, ces variations produisent des effets notables sur la configuration de la contestation. Plus l'État est exclusif et interventionniste, plus il devient la cible des griefs et favorise l'émergence de coalitions révolutionnaires<sup>88</sup> ; dans le même mouvement, le recours à une répression massive et indiscriminée accroît le risque de violence politique<sup>89</sup>. En revanche, le fait qu'une partie de l'opposition puisse espérer un accès même

---

<sup>82</sup> Sur ces illusions, voir Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [1986]. Jean Leca donne un éclairage efficace de ces paralogismes : les « explications rétrospectives (« les conséquences d'un mouvement sont contenues dans les causes de celui-ci », « étant donné ce qu'"ils" espéraient, ils ne pouvaient que déclencher tel ou tel type de réactions et produire tel ou tel type de conséquence ») et rétrodictives (« la suite a prouvé l'explication du processus ») ». (Jean Leca, « Splendeur et misère de la "comparaison prédictive" », *Revue française de science politique*, 66 (2), 2016, p. 314.).

<sup>83</sup> Eva Bellin, « Reconsidering the Robustness of Authoritarianism in the Middle East: Lessons from the Arab Spring », *Comparative Politics*, vol. 44, n° 2, 2012, p. 127-149.

<sup>84</sup> Voir par exemple : Ronald A. Francisco, « The dictator's dilemma » dans Christian Davenport, Hank Johnston et Carol Mueller (eds.), *Repression and mobilization*, Minneapolis, The University of Minnesota Press, 2005, p. 58-81.

<sup>85</sup> « Efforts to suppress either contentious acts or groups and organizations responsible for them » (Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 69.).

<sup>86</sup> Hélène Combes, Olivier Fillieule, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, 2011, p. 1051.

<sup>87</sup> Caroline Rolland-Diamond, *Chicago, le mouvement 68. Territoires de la contestation étudiante et répression politique*, Paris, Syllepse, 2011, p. 335.

<sup>88</sup> Misagh Parsa, *States, ideologies and social revolutions. A comparative analysis of Iran, Nicaragua and the Philippine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Jeff Goodwin, *No Other Way Out. States and Revolutionary Movements, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

<sup>89</sup> Voir par exemple : Mohamed Hafez, *Why Muslims Rebel. Repression and Resistance in the Islamic World*, Boulder, Lynne Rienner, 2003; Paul Almeida, « Opportunity Organizations and Threat-Induced Contention:

partiel aux bénéfiques découlant de sa participation aux institutions étatiques, conjugué à une répression ponctuelle et sélective, tendrait à fragmenter les challengers et à briser l'élan révolutionnaire. Sur un autre plan, le style répressif contribuerait à façonner les modes d'action privilégiés par les challengers selon que les autorités éliminent tous les opposants — allant jusqu'à détruire la mémoire des protestations antérieures — ou qu'elles n'en marginalisent qu'une partie, selon la durée et l'ampleur de cette marginalisation, selon les ressources matérielles et organisationnelles que les challengers parviennent à préserver<sup>90</sup>.

Justement, dans son étude sur les mouvements sociaux au Maroc, Frédéric Vairel a examiné les modalités de « fonctionnement des mobilisations dans un contexte travaillé durablement par la violence », de même que la « restructuration de l'exercice du pouvoir » sous l'effet de « l'articulation de l'espace protestataire marocain aux arènes institutionnelles »<sup>91</sup>. Cette perspective a le grand mérite de ne pas réduire le jeu politique marocain à un face à face entre la monarchie et les élites, et de penser ensemble la répression et les arrangements institutionnels.

En somme, la plupart de ces lectures semblent animées par la même tentation : « la quête d'un sens singulier au génie politique de la monarchie<sup>92</sup> ». Par extrapolation, elles donnent des réponses différentes à une partie de nos questionnements. Dans le prolongement de l'approche culturaliste de Waterbury, les mutations de la sphère partisane marocaine ne traduiraient que des réaménagements de la culture politique de la société segmentaire et des relations de clientèle. Selon les perspectives sociétales, elles porteraient ne serait-ce que partiellement l'empreinte de transformations sociales en cristallisant les choix stratégiques privilégiés par les élites dans la gestion des conflits sociaux (Leveau, Monjib). Au regard du modèle génétique de transition, elles suivent la pente tracée pendant la phase de décolonisation (Angrist). D'après certaines grilles néo-institutionnalistes, teintées de fonctionnalisme (Storm), elles relèveraient avant tout d'ajustements institutionnels permettant la cooptation de nouvelles élites, au demeurant déphasées par rapport au reste de la société. Enfin, selon une lecture attentive aux interactions entre gouvernants et gouvernés, elles traduiraient des variations dans les articulations entre expressions protestataires, recours à la répression et arrangements institutionnels (Vairel).

Dans notre analyse des conditions de développement et de transformation du fait partisan au Maroc, nous prendrons en compte les apports empiriques et théoriques des travaux présentés, tout en contournant certains de leurs biais et en restant attentive aux circulations des catégories qu'ils produisent. Pour ce faire, nous adopterons un cadre théorique en affinité avec notre aspiration à saisir le jeu politique marocain et les trajectoires partisans, dans une perspective relationnelle et processuelle. Par-delà les échanges entre monarchie et élites, nous serons attentifs aux dynamiques sociales en œuvre. Nous efforcerons aussi d'esquiver les écueils stratégistes et téléologiques, ainsi que les travers relevés par Myriam Catusse et Karam Karam, à savoir la focalisation sur la « crise des partis », sur leurs « faiblesses », ou leurs « dysfonctionnements »<sup>93</sup>, au regard d'un étalon ou d'un horizon d'attente démocratique.

---

Protest Waves in Authoritarian Settings », *American Journal of Sociology*, vol. 109, n° 2, 2003, p. 345-400; Daniel Bischof, Simon Fink, « Repression as a Double-edged Sword: Resilient Monarchs, Repression and Revolution in the Arab World », *Swiss Political Science Review*, 21 (3), 2015, p. 377-395.

<sup>90</sup> Voir à ce sujet : Vincent Boudreau, *Resisting Dictatorship : Repression and Protest in Southeast Asia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

<sup>91</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 29.

<sup>92</sup> Selon les propos de Myriam Catusse dans un échange à Lausanne, le 16 mars 2018.

<sup>93</sup> Myriam Catusse, Karam Karam, « A Return to Partisan Politics? Partisan logics and political transformations in the Arab world » dans *Returning to Political Parties? Political Party Development in the Arab World*, Beirut, Lebanese Center for Policy Studies, 2010, p. 11-59.

## Pour une approche relationnelle et processuelle

À partir d'une définition extensive du concept de parti politique et d'une appréhension du phénomène partisan en tant que configuration, nous privilégions une approche relationnelle et processuelle à la jonction entre sociologie des partis politiques et sociologie des mouvements sociaux.

### *Le parti politique, un objet à traiter « sociologiquement et historiquement »*

Bien qu'il y ait un siècle de travaux sur les partis politiques, la proposition de Max Weber résiste d'autant plus à l'épreuve du temps qu'elle n'est pas normative et qu'elle ne se rapporte pas à un régime politique en particulier :

« Les partis sont des sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances — idéales ou matérielles — de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles. Ils peuvent constituer des associations éphémères ou permanentes, se présenter dans des groupements de tout genre et former des groupements de toute sorte : clientèle charismatique, domesticité traditionnelle, adhésion rationnelle (en finalité ou en valeur, "fondée sur une représentation du monde")<sup>94</sup> ».

Une telle définition met l'accent sur « un type particulier de relation sociale », qui « fonctionne d'abord au profit de ses dirigeants, mais [qui] peut faire l'objet d'usages très diversifiés et procurer des profits très différents<sup>95</sup> ». À ce titre, elle permet de faire l'économie de ce que c'est qu'un « vrai » parti et d'englober y compris des entreprises évanescentes. Dans le prolongement de cette conception relationnelle, nous mettrons à l'épreuve d'un contexte autoritaire une approche, fondée sur des expériences autrement compétitives, mais qui propose des outils d'analyse aisément transférables.

Dès 1987, les perspectives développées par Michel Offerlé au sujet des partis politiques sont sous-tendues par une invitation au décloisonnement<sup>96</sup>. En effet, ce sociologue du politique préconise un double désenclavement de l'objet parti politique : d'une part, « en le traitant *sociologiquement* et *historiquement*, à partir des acquis de la sociologie classique (Marx, Durkheim, Weber), de la sociologie des organisations (Crozier, Schlesinger, Panebianco), des interactionnismes, des sociologies de l'action collective, et de la sociologie des champs (Bourdieu) » ; d'autre part, en appréhendant les partis politiques en relation avec « les configurations sociales et politiques qui les contraignent et les travaillent »<sup>97</sup>. Par ailleurs, il incite à dénaturer le fait partisan et à se prémunir contre l'illusoire « constance du nominal<sup>98</sup> ». Considérant que « les partis ne sont qu'une des *formes historiquement déterminées* d'entreprise politique<sup>99</sup> », il recommande ainsi d'en restituer les transformations sous plusieurs angles (organisation, propriétés et trajectoires du personnel partisan, ramifications sociales, enjeux et modalités de la compétition, financement, activités, rhétorique, etc.).

Sur un autre plan, il s'agit d'analyser un parti politique, non seulement comme une entreprise politique orientée vers la conquête « des trophées politiques », mais aussi « *comme un espace de concurrence objectif entre des agents ainsi disposés qu'ils luttent pour la*

---

<sup>94</sup> Max Weber, *Économie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971, p. 371.

<sup>95</sup> Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2002, p. 11.

<sup>96</sup> La première édition du « Que sais-je ? » sur les partis politiques date de 1987. Depuis, elle a connu huit éditions. Ici, nous nous référerons aussi bien à celle de 2002 qu'à celle de 2012.

<sup>97</sup> M. Offerlé, *ibidem*, 2002, p. 4-5.

<sup>98</sup> Patrick Lehinque, « La 'volatilité électorale' : fluidité des définitions, infidélité des mesures et flottement des interprétations », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, 1997, n° 2-3, p. 123-177.

<sup>99</sup> M. Offerlé, *ibidem*, p. 13.

définition légitime du parti et pour le droit de parler au nom de l'entité et de la marque collective dont ils contribuent par leur compétition à entretenir l'existence ou plutôt la croyance en l'existence<sup>100</sup>». Selon cette perspective, la nature et le volume des ressources accumulées, à titre collectif ou personnel, différencient aussi bien les partis politiques entre eux que les agents en compétition au sein d'une même entreprise politique : « la rencontre des capitaux collectifs partisans et des capitaux sociaux individuels produit trois types de relations — toujours mouvantes — dans lesquelles les hommes politiques sont soit *redevables de leurs ressources* à leur parti, soit *relativement indépendants* par rapport à lui, soit ont su *accumuler, grâce à lui, un capital propre* qui fonde leur propre autonomie<sup>101</sup> ». Le « capital collectif partisan » renvoie à une « marque politique », un sigle, des emblèmes, un programme, des locaux, une organisation, des militants, des permanents, des ressources provenant de cotisations, etc. Inversement, les « capitaux individuels » sont « attachés à la personne, incorporés et reconnus par des attributs et des titres socialement pertinents : nom propre, capacité d'expertise, réseau de relations sociales, des ressources monétaires et des mandats électifs acquis en dehors des partis<sup>102</sup> ». Dans l'entre-deux, à travers leur engagement dans un parti politique, des agents accumulent leur propre capital politique (« mandats partisans et électifs, ancienneté dans la carrière, structuration de réseaux sur un territoire ») ; le fait de disposer d'un « fief électoral » contribue à les autonomiser de l'appareil partisan.

Une telle approche relationnelle et socio-historique ouvre des voies au comparatisme, encore faiblement explorées et permet de contourner les principaux biais rencontrés dans les approches dominantes dans l'étude des partis politiques en contexte autoritaire<sup>103</sup>. Dans le cas du Maroc, ces pistes d'analyse sont tout particulièrement propices à l'examen du phénomène de « notabilisation » d'anciens « partis de militants », selon une perspective qui dénature le phénomène partisan et qui prémunit contre les tentations téléologiques.

### Un usage idéal typique des notions de « partis de militants » et de « partis de notables »

À l'écart de toute surenchère typologiste, nous emploierons les notions de « partis de militants » et de « partis de notables », qui nous semblent en affinité avec l'univers de sens analysé, tout en nous gardant bien de les appréhender de manière normative ou réifiée. Notre usage en sera strictement idéal typique et heuristique, en vue de « s'interroger sur la *genèse* des ressources accumulées [...], sur les *types de ressources* qui caractérisent telle ou telle organisation, sur la *variabilité des ressources* qui dépendent d'un certain état conjoncturel du marché des capitaux politiques, et surtout sur le *poids relatif* du capital objectivé de l'organisation et des capitaux propres dont sont titulaires à *titre personnel* les divers membres de l'organisation<sup>104</sup> ».

Selon l'acception idéale typique que nous en donnons ici, les partis de militants disposent principalement de deux types de ressources. Le premier réside dans le « dévouement » militant des membres au profit de l'organisation partisane. Selon les perspectives restrictives, le militantisme renvoie à « toute forme de participation *durable* à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause<sup>105</sup> » ; une participation « active,

---

<sup>100</sup> *Ibidem*, p. 15.

<sup>101</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>102</sup> M. Offerlé, *ibidem*, 2012, chapitre 3.

<sup>103</sup> D'autres pistes sont proposées dans le modèle qu'il propose pour analyser les entreprises politiques au XIXe siècle et qui croise « modalités d'organisation » et « étendue des ramifications » (M. Offerlé, « Qu'est-ce qu'un parti politique en France au XIXe siècle ? » dans Anne-Marie Saint-Gille (ed.), *Cultures politiques et partis aux XIXe et XXe siècles : l'exemple allemand*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 32.)

<sup>104</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 36.

<sup>105</sup> Frédéric Sawicki, Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, vol. 51, 2009, p. 98.

non-salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels», et « exemplaire », avec des gratifications essentiellement symboliques : « En étant “dévoué”, le militant montre que la cause défendue par son organisation mérite ce dévouement<sup>106</sup> ». Le deuxième type de ressources consiste en « capitaux partisans collectifs » : une marque politique à l'échelle nationale, une idéologie, des emblèmes, etc. Inversement, les principales ressources des partis de notables sont de trois types : des « capitaux propres dont sont titulaires à *titre personnel* » leurs membres ; des intermédiaires gratifiés de biens matériels et symboliques ; le soutien du pouvoir en place dans un régime politique caractérisé par un « pluralisme limité<sup>107</sup> ». Leur appareil organisationnel et leur idéologie sont rudimentaires. Leurs entreprises sont plutôt « *personnelles, discontinues et locales [qu'] anonymes, continues et nationales* »<sup>108</sup>.

Cette distinction à valeur heuristique doit être maniée avec précaution, et la réserve est de mise quant aux associations plus ou moins explicites qu'elle charrie. En effet, dans la littérature, le « parti de militants » tend à être associé à un « parti de masse », fortement organisé et hiérarchisé, idéologiquement à gauche, et dont « la technique [...] a pour effet de substituer au financement capitaliste des élections un financement démocratique. Au lieu de s'adresser à quelques gros donateurs privés, industriels, banquiers, ou grands commerçants, pour couvrir les frais de la campagne — ce qui met le candidat (et l'élu) dans la dépendance de ces derniers — les partis massifs répartissent la charge sur un nombre aussi élevé que possible d'adhérents, qui contribuent chacun pour une somme modeste<sup>109</sup> ». En outre, d'après les approches développementalistes du fait partisan, les membres de ce type d'entreprises politiques appartiennent à des catégories sociales « modernes » : les fonctionnaires, les professions libérales, les officiers militaires, qui constituent les « classes moyennes » éduquées et urbanisées, et mobilisent d'abord parmi les étudiants et les ouvriers<sup>110</sup>. En revanche, le parti de notables est souvent assimilé à un « parti de cadres », faiblement organisé et hiérarchisé : « Ici, la qualité importe avant tout : ampleur du prestige, habileté de la technique, importance de la fortune<sup>111</sup> ». Ses membres seraient plutôt de « droite », ses agents et leurs clientèles seraient « dépolitisés », au regard d'une conception restrictive de la politisation, ou adeptes de la « politique du faire<sup>112</sup> », c'est-à-dire focalisés sur des enjeux pragmatiques à l'échelle de la politique locale, selon une approche plus extensive de la politisation. Pour les développementalistes, il est en affinité avec les « élites traditionnelles » (« oligarchies », propriétaires fonciers)<sup>113</sup>.

L'usage de ces catégories en contexte démocratique a fait l'objet de nombreuses critiques<sup>114</sup>. Dans notre cas, la prudence doit être redoublée. Nous le verrons, dans le royaume,

---

<sup>106</sup> Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 244. Selon des perspectives moins restrictives, la participation n'est pas nécessairement durable peut être salariée.

<sup>107</sup> Selon la formulation classique de Juan Linz (*Totalitarian and authoritarian regimes*, Boulder, Lynne Rienner, 2000).

<sup>108</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 20 et 24. Cela fait écho à la distinction faite par Charles Tilly entre deux répertoires d'action : l'un local, particulier, patronné ; l'autre national, modulaire et autonome par rapport aux figures d'autorité locales (Charles Tilly, *Contentious performances*, Cambridge, CUPE, 2008).

<sup>109</sup> Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 120. (Voir aussi les partis « organisateurs de masse » de : Giovanni Sartori, *Parties and Party systems: A framework for analysis*, New York, Cambridge University Press, 1976).

<sup>110</sup> S. Huntington, *Political Order in Changing Societies*, op. cit.

<sup>111</sup> M. Duverger, *Les partis politiques*, op. cit., p. 121.

<sup>112</sup> Camille Goirand, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000.

<sup>113</sup> S. Huntington, *ibidem*.

<sup>114</sup> Voir notamment : Julien Fretel, Rémi Lefebvre, « La faiblesse des partis politiques français : retour sur un lieu commun historiographique » dans Michel Offerlé et Henry Rousso (eds.), *La fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 149-177.

le fait partisan a émergé dans la clandestinité et non dans le cadre de la formation d'une sphère politique nationale en lien avec l'instauration et l'extension du suffrage. Par ailleurs, le Maroc contemporain a expérimenté différentes formes d'autoritarisme, qui marginalisent le recours au suffrage électoral dans la sélection du personnel partisan, ou qui y font appel selon des modalités variables. Ensuite, la société marocaine a observé des transformations accélérées, qui se sont accompagnées d'une reconfiguration de la notion de notabilité et d'incessants réajustements des relations clientélares, et qui sont irréductibles à une lecture en termes de « tradition » et de « modernité »<sup>115</sup>. Enfin, la « gauche » et la « droite » sont loin de renvoyer à des représentations universelles et anhistoriques ; aussi, lorsque les acteurs font usage de ces termes, il importe d'explorer les significations qu'ils produisent.

À partir de là, tout l'enjeu est de restituer — sans *a priori* et dans leurs multiples reconfigurations — les profils sociologiques des acteurs en présence, leurs ancrages sociaux<sup>116</sup>, leurs systèmes d'action<sup>117</sup>, la nature des ressources dont ils dépendent, leurs stratégies de mobilisation, leur univers de sens, etc. De même, éviterons-nous d'ériger des « propriétés de situation<sup>118</sup> » en caractéristiques inhérentes à un type d'entreprise partisane, pour tenter avec les données disponibles d'appréhender les réajustements et les réadaptations qui permettent à un capital politique d'« être efficient dans un champ politique situé et contextualisé, donc dans le temps et dans l'espace »<sup>119</sup>. Dès lors, il importera de rester attentif aux « mécanismes de production partisane du notabilisme<sup>120</sup> », mais également ceux du « militantisme ». Plus que tout, nous resterons à l'affût des circulations, des acculturations mutuelles<sup>121</sup>, en gardant en tête que, dans certaines expériences historiques, les notables se sont « professionnalisés » et, inversement, des « militants » se sont notabilisés<sup>122</sup>.

---

<sup>115</sup> Les théories de la modernisation et du développement ont fait l'objet de nombreuses critiques : appréhension de la « tradition » par opposition à un modèle unilinéaire et téléologique d'une modernité associée à l'étalon états-unien et focalisation sur les obstacles au développement ; caractère dichotomique, essentialisé et réductionniste du modèle ; occultation des traditions inventées ; etc. Voir entre autres : Dale F. Eickelman, James P. Piscatori, *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1996 (Chap.2 « The Invention of Tradition in Muslim Politics »).

<sup>116</sup> Dans le prolongement des travaux inspirés par Frédéric Sawicki (*Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997).

<sup>117</sup> « [...] l'ensemble des groupements et des associations qui contribuent chacun à sa manière, et selon ses logiques de fonctionnement propres, à la construction d'un groupe de référence. [...] Retenir l'expression « système d'action », c'est vouloir privilégier dans l'analyse les effets sociaux de l'interaction, en assimilant l'entretien d'un groupe de référence, la diffusion de valeurs et de croyances communes concernant les règles de vie en société, le maintien de pratiques distinctives et la légitimation des comportements spécifiques du groupe, au produit de l'action de cet ensemble d'organisations. C'est vouloir aussi éviter de laisser entendre que l'organisation partisane occupe une place nécessairement centrale dans le système. » Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2006, p. 271-272.

<sup>118</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>119</sup> M. Offerlé, « Postface à l'édition de poche. Les professionnalisations politiques en question(s) » dans Michel Offerlé (ed.), *La profession politique, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2017, p. 488.

<sup>120</sup> Julien Fretel, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004, p. 45-72.

<sup>121</sup> Sur la professionnalisation politique qui touche certains notables en France à la fin du XIXe siècle, voir Éric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne, et la République*, Paris, Belin, 2002.

<sup>122</sup> Voir par exemple : Rémi Lefebvre, *Le socialisme saisi par l'institution municipale. Des années 1880 aux années 1980 : jeux d'échelles*, Thèse de doctorat en science politique, Université Lille 2, Lille, 2001.

## Une perspective configurationnelle du politique

Dans le prolongement de cette perspective relationnelle, le concept de configuration, forgé par Norbert Elias, connaît un nouveau destin dans la sociologie des partis politiques<sup>123</sup>. Il permet de se saisir des acteurs dans leur globalité et leur hétérogénéité, ainsi que de leurs actions, leurs relations, et leur « interdépendance en tant qu'alliés, mais aussi en tant qu'adversaire<sup>124</sup> », tout en gardant à l'esprit le caractère « toujours changeant » de « la figure globale [...] que forment les joueurs<sup>125</sup> ». Il ouvre également la voie à l'examen de plusieurs aspects : les « transformations conflictuelles de la définition des acteurs habilités à participer à la compétition politique<sup>126</sup> » ; les recompositions des réseaux d'alliances et de conflits en lien avec les reconfigurations des enjeux de lutte et de concurrence pour l'accès ou la préservation du pouvoir et pour le contrôle de ressources ; les coulisses et les extensions à géométrie variable de l'espace du jeu.

Dans notre usage de ce concept, nous essaierons de nous dégager d'une perspective stato-centrée du politique, imprégnée par les thèses dominantes sur la production de la civilisation électorale en Occident. Implicitement, celle-ci tend à naturaliser, à universaliser et à ériger en étalon une histoire de la spécialisation, de la professionnalisation, et de l'autonomisation « relative » du jeu politique par rapport aux autres sphères d'activité sociale ; elle reste constitutive du concept de « champ politique ». Indubitablement, cet outil présente l'intérêt de mettre en évidence le caractère structuré et structurant du « lieu d'une concurrence pour le pouvoir », conçu « à la fois comme champ de forces et comme champ des luttes visant à transformer le rapport de forces qui confère à ce champ sa structure »<sup>127</sup>. Néanmoins, son transfert soulève un certain nombre de problèmes, et la conception de la politisation qu'il charrie demeure trop restrictive.

En effet, ce concept se rapporte à des situations historiques où le jeu politique a « pour fond fortement stabilisé, institutionnalisé, objectivé, *un entrelacement dense et étendu de certitudes*<sup>128</sup> ». Dans les termes de Michel Offerlé :

« L'un des aspects les moins visibles et les plus déniés de la compétition réside dans la reproduction par le jeu et dans ses parties d'un enchaînement d'accords qui légitiment l'activité politique comme activité spécifique (Bourdieu, 1981) :

- accord sur la nécessité des hommes politiques [...]
- accord sur la nécessité des partis et sur leur pluralisme (mais la définition de leurs « missions » est enjeu de luttes) ;
- accord sur l'importance reconnue au travail politique : la politique peut *modifier la vie* des citoyens [...]
- accord sur la nature de la compétition : la dévolution du pouvoir se fait par l'élection, seule démocratique ; la lutte politique est une *lutte symbolique* qui se fait par des mots ;
- accord sur l'espace de jeu [...]. Des enjeux sont progressivement évincés de l'agenda politique : question des limites de la communauté nationale [...], question du régime politique [...]. L'alternative cède la place à l'alternance. »<sup>129</sup>

---

<sup>123</sup> Voir entre autres : J. Fretel, R. Lefebvre, art. cité ; M. Aït-Aoudia, *L'Expérience démocratique en Algérie*, op. cit.

<sup>124</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Agora, 1991, p. 157.

<sup>125</sup> *Ibidem*.

<sup>126</sup> M. Aït-Aoudia, *L'Expérience démocratique en Algérie*, op. cit., p. 14.

<sup>127</sup> Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 36/37, 1981, pp. 2-24.

<sup>128</sup> M. Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie », art. cité, p. 610.

<sup>129</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p.91-92.

Alors même que « l'intrigue<sup>130</sup> » au cœur de notre enquête porte sur les conditions de développement et de transformation du fait partisan au Maroc, ne serait-il pas contre-intuitif de s'appropriier le concept de « champ politique » tout en occultant l'édifice qui sous-tend sa construction ? Pour rappel, dans un contexte d'« élections pas comme les autres<sup>131</sup> », « la dévolution du pouvoir » ne se fait pas « par l'élection, seule démocratique ». L'accès à l'arène électorale et les enjeux électoraux sont codifiés par des dirigeants « non responsables » et disposant d'un large « domaine réservé ». Irréductible à « une *lutte symbolique* qui se fait par des mots », la lutte politique se déploie dans différents sites d'interactions conflictuelles, plus ou moins larvées, plus ou moins institutionnalisées, plus ou moins « pacifiques »<sup>132</sup>. Les acteurs en présence ne sont pas nécessairement en accord sur la nature de la compétition, sur l'espace de jeu ou sur les règles du jeu, etc. Et, comme l'a si bien démontré Michel Camau — avant 2011 — même lorsque les réseaux de pouvoir semblent aussi stabilisés que dans la Tunisie de Ben Ali, la « *consolidation autoritaire* n'immunise pas contre l'entropie » :

«[Les] transactions collusives [entre les élites sectorielles dominantes] couvrent un large spectre depuis les alliances matrimoniales jusqu'aux pratiques de corruption, en passant par la mutuelle reconnaissance des intérêts de chacun. [...] Leur *collusion*, suivant la terminologie de Michel Dobry, produit des effets de consolidation d'un ensemble complexe ». Néanmoins, le « réseau de consolidation des pouvoirs recouvre une fragilité intrinsèque. »<sup>133</sup>

Le second problème réside dans l'affinité qui existe entre le concept de champ politique et les conceptions restrictives de la politisation des individus. Associée au « mouvement ou [au] processus qui conduit [des individus, des catégories ou des groupes d'individus] à s'intéresser à et à s'impliquer *dans* la politique », l'usage du terme politisation « engage des temporalités et des échelles d'analyse très variables »<sup>134</sup>, qui ont pour caractéristique commune leur focalisation sur les rapports que les individus entretiennent avec le « champ politique », en tant que sphère différenciée, spécialisée, autonomisée<sup>135</sup>. Tandis que les perspectives socio-historiennes se focalisent sur les processus d'acculturation électorale, les analyses inspirées par la sociologie bourdieusienne subordonnent « l'intérêt et l'attention accordés aux activités et aux productions du champ politique », au degré de « compétence politique » sur le plan cognitif (le fait d'être doté d'un savoir spécialisé permettant de différencier, de classer et de situer les acteurs) et statutaire (un sentiment de compétence ou d'indignité), qui varie en fonction du

---

<sup>130</sup> Dans le sens de Paul Veyne (*Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, chapitre 3).

<sup>131</sup> Dans la veine de l'ouvrage fondateur de G. Hermet, J. Linz, A. Rouquié, *Des élections pas comme les autres*, *op. cit.*, un ensemble de travaux se sont développés. Relevons notamment deux références pionnières : l'ouvrage coordonné par Sandrine Gamblin, *Contours et détours du politique en Égypte, les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; le numéro de *Politique africaine*, « Des élections comme les autres », introduit par René Otayek (« Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », *Politique africaine*, 1998, vol. 69, p. 3-11.)

<sup>132</sup> Voir notamment : Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003 ; Joel Beinin, Frédéric Vairel (eds.), *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford, Stanford University Press, 2011 ; Q. Wiktorowicz (ed.), *Islamic Activism. A Social Movement Theory Approach*, *op. cit.* ; Johanna Siméant, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014.

<sup>133</sup> Michel Camau « Remarques sur la *consolidation autoritaire* et ses limites » dans Michel Camau et Luis Martinez (eds.), *L'autoritarisme dans le monde arabe : Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, CEDEJ - Égypte/Soudan, 2005, p. 9-51.

<sup>134</sup> Yves Déloye, Florence Haegel, « Chapitre 12 — Politisation : Temporalités et échelles » dans Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi et Vincent Tiberj (eds.), *Sociologie plurielle des comportements politiques: Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 321-346.

<sup>135</sup> Pour un état des lieux, voir aussi : Myriam Aït-Aoudia, Mounia Bennani-Chraïbi, Jean-Gabriel Contamin, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, 2011, vol. 50, n° 1, p. 9-20

niveau d'instruction, et « à niveau d'instruction égal, avec le sexe, l'âge et, plus faiblement, le milieu social »<sup>136</sup>.

Dans le cadre même de la sociologie bourdieusienne, les tentatives d'amendement du concept de politisation se sont démultipliées, qu'il s'agisse d'explorer le « politique autrement », les « frontières du politique » et leurs « porosités »<sup>137</sup>, ou encore de mettre en évidence les acculturations mutuelles et les « malentendus par lesquels des individus dotés de représentations différentes et contradictoires » recourent à des « usages pluriels et infinis de l'institution électorale, donc des degrés différents d'appropriation pratique, discursif et/ou émotionnel des formes, enjeux et significations du vote »<sup>138</sup>. À cet égard, pour rester au plus près d'une approche configurationnelle et processuelle, nous essaierons de nous saisir des politisations à « géométrie variable<sup>139</sup> » des acteurs, des registres et des pratiques. Au croisement d'une réflexion sur le clientélisme électoral et sur la politisation<sup>140</sup>, il importera de dépasser l'opposition entre conceptions restrictives et extensives, pour appréhender dans le même mouvement les formes de politisation « élitaires », par désingularisation, et celles dites « par le bas »<sup>141</sup>. Ce faisant, il s'agit de penser ensemble — et non sous forme d'oppositions « dualistes » — la « politique officielle » et la « politique officieuse »<sup>142</sup>, mais aussi la « voie des urnes » et la « voix de la rue »<sup>143</sup>. L'une des gageures est de contourner les effets d'occultation produits par ces compartimentages — trop souvent sous-tendus par une division des tâches interne au champ académique — afin de débusquer les intrications, les articulations et les circulations. Se posent alors deux problèmes, l'un ayant trait à la difficulté de nommer, l'autre à la délimitation de l'objet.

Lorsqu'on se lance le défi de penser ensemble plusieurs registres du politique, l'exercice de la dénomination est périlleux ; pourtant, il est difficile d'en faire l'économie ne serait-ce que par commodité. Il existe une kyrielle de dénominations pour désigner la « politique instituée », « légale », « conventionnelle », par opposition à « l'espace des mouvements sociaux », « l'espace protestataire »<sup>144</sup>, « les arènes [protestataires] », etc. Pour notre part, nous emploierons la formulation « politique instituée », dans le même sens que Frédéric Vairel :

---

<sup>136</sup> Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1993 [1978], p. 31-32.

<sup>137</sup> Voir par exemple : Arnaud Lionnel et Christine Guionnet, *Les frontières du politique : Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 ; Héléne Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. L'expérience inachevée des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005 ; Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux (eds.), *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle, XIX e-XXI e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012 ; Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

<sup>138</sup> Michel Offerlé, « Capacité politiques et politisations : faire voter et voter, XIXe-XXe siècles (2) », *Genèses*, 2007, vol. 68, n° 3, p. 157.

<sup>139</sup> Bernard Voutat, « La science politique ou le contournement de l'objet », *Espaces Temps*, 76/77, 2001, p. 6-15.

<sup>140</sup> Voir entre autres : Jean-Louis Briquet, Frédéric Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 ; Javier Auyero, *Poor People's Politics. Peronist Survival Networks & the Legacy of Evita*, Duke University Press, Durham & London, 2000 ; Javier Auyero, Pablo Lapegn, Fernanda Page Poma, « Contestation et patronage : intersections et interactions au microscope », *Revue internationale de politique comparée*, 2010, vol. 17, n° 2, p. 71-102.

<sup>141</sup> Sur ces approches, voir par exemple : M. Aït-Aoudia, M. Bennani-Chraïbi, J.-G. Contamin, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus », art. cité.

<sup>142</sup> Jean-Louis Briquet, « Les pratiques politiques « officieuses ». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud », *Genèses*, 1995, vol. 20, p. 73-94.

<sup>143</sup> Pour des tentatives de penser ensemble partis politiques et mouvements sociaux, voir : Jack Goldstone, « Bridging institutionalized and noninstitutionalized politics » dans *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 1-24. Simon Luck, Stéphanie Dechezelles (eds.), *Voix de la rue ou voie des urnes ? Mouvements sociaux et partis politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011. Héléne Combes, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011.

<sup>144</sup> Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Paris, Éditions du croquant, 2012.

« La politique instituée désigne l'activité qui se déroule au sens et en référence à des institutions : palais royal, gouvernement, Parlement, collectivités territoriales. Elle est enserrée dans ces institutions et dans les dispositifs juridiques qui en encadrent le fonctionnement. Elle est prise dans leurs règles, leurs logiques (préséances et non-dits), leurs temporalités (par exemple la durée des sessions du Parlement) et leurs échéances (discours du roi lors des fêtes nationales, élections)<sup>145</sup> ».

Néanmoins, nous veillerons à ne pas naturaliser ce registre du politique et à garder en tête que les acteurs qui y ont accès peuvent également recourir — simultanément ou successivement — à d'autres registres, qu'il s'agisse de s'opposer à l'ordre établi ou de le conforter. Dans le même esprit, nous privilégierons l'expression « scène partisane » pour insister sur le caractère scénique et configurationnel des dynamiques qui sous-tendent le développement et les transformations du fait partisan. Pour autant, nous ne renoncerons pas à dépister les circulations des acteurs, des pratiques, des technologies et des cadrages dans une perspective généalogique, que les filiations soient exhibées, redécouvertes, réinventées *a posteriori* par les acteurs, ou qu'elles soient occultées et invisibilisées. Dès lors, la métaphore de « la matrice » sera employée dans deux sens : par analogie avec les imageries organiques de la naissance, de la mort et de la résurgence, ou de la scission et de la fusion, afin d'esquisser les ramifications qui se cristallisent organisationnellement ; en référence à la notion de « matricage », pour identifier les airs de famille, les réappropriations, les détournements et les dissociations, les manières de « faire du neuf avec du vieux et parfois aussi du vieux avec du neuf ; faire du Soi avec de l'Autre<sup>146</sup> », et plus globalement les systèmes d'action. En somme, la formulation « scène partisane » permet de mettre en évidence aussi bien la fluidité que l'historicité des reconfigurations.

La même perspective sous-tend notre usage de la notion d'arène protestataire, en nous inspirant du concept d'arène, tel qu'il a été défini par Jan Duyvendak et Olivier Fillieule :

« un espace à la fois concret (c'est à dire, dans une perspective dramaturgique, le lieu et le moment des interactions mises en scène, par exemple, la rue ou la salle d'audience), et symbolique (c'est-à-dire, dans une perspective rhétorique, le site de polémiques ou de controverses, de témoignage, d'expertise et de délibération) qui rassemble tous les joueurs, individuels ou complexes, qui participent à l'émergence, la définition et la résolution d'un problème<sup>147</sup> ».

Une telle approche permet d'appréhender les protestations dans leur fluidité, en prenant en compte les interactions de tous les acteurs en présence, les (re)compositions des réseaux d'alliances et de conflits d'un moment à l'autre de la protestation, sans dissocier artificiellement un groupe d'acteurs, en fonction de leurs propriétés, de leur degré d'organisation ou d'accès à la « politique instituée ». Pour autant, il ne s'agit pas de céder à l'illusion de « l'immaculée conception<sup>148</sup> ». Dans le sillage de Charles Tilly<sup>149</sup>, il importe en effet de rester attentif au

---

<sup>145</sup> Pour l'auteur, « l'espace protestataire » se construit en « opposition et en référence » à cette sphère (F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 25).

<sup>146</sup> Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p. 102.

<sup>147</sup> Jan Willem Duyvendak, Olivier Fillieule, « Conclusion: Patterned Fluidity: An Interactionist Perspective as a Tool for Exploring Contentious Politics » dans M. James Jasper et Jan Willem Duyvendak (eds.), *Players and Arenas: The Interactive Dynamics of Protest*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 306. (Traduction par l'auteure). Cette définition nous semble plus appropriée à notre intrigue que celle qu'indique Érik Neveu ; « un système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses – décisions, budgets, lois – aux problèmes qu'elles soulèvent » (Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011 (1996), p. 16.)

<sup>148</sup> Leila J. Rupp, Verta Taylor, *Survival in the Doldrums: The American Women's Rights Movement, 1945 to the 1960s*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

<sup>149</sup> Ch. Tilly, *Contentious performances*, op. cit.

façonnement des performances par une histoire protestataire, des cultures protestataires et répressives, des savoir-faire accumulés au cours des batailles du passé, tout en restant à l'affût de leurs réinterprétations, subversions, détournements par les acteurs en présence, et ce en fonction de la dynamique de la protestation. À partir de là, comment délimiter l'objet sans dissoudre l'intrigue principale dans un amas d'intrigues secondaires ?

### *Appréhender le fait partisan au Maroc dans sa fluidité et son historicité*

Traiter de la genèse et du façonnement de la scène partisane au Maroc est d'autant plus ambitieux qu'il s'agit de prêter attention à plusieurs processus. D'une part, les reconfigurations de cette scène sous les effets d'actions et d'événements protestataires, des modalités de leur répression, des politiques de concession ; non sans lien avec les horizons du possible et du faisable qui se dessinent pour les acteurs en présence et leurs représentations de ce qui joue à l'échelle nationale, régionale, internationale. D'autre part, les intrications, les porosités et les circulations entre des registres d'action pluriels, qui se déploient dans différents sites d'interactions, et qui impliquent des participations, des médiations individuelles ou collectives, organisées ou informelles, dans ou en dehors de la légalité, à visée universaliste ou particulariste, autour de l'accès à des biens, à des droits, à la justice et à la reconnaissance<sup>150</sup>. Dès lors, et au regard des discussions qui précèdent, trois fils rouges se profileront en filigrane tout au long de notre réflexion.

L'un des enjeux de notre réflexion consiste à proposer une analyse relationnelle et processuelle, par-delà le débat classique sur les tensions entre « structure » et « action »<sup>151</sup> qui sous-tend les controverses sur le fait partisan au Maroc : qu'il s'agisse de relever les déterminismes culturels, sociaux, historiques qui affectent sa genèse, son développement, ses « fonctions », son fonctionnement, son personnel, etc., ou d'identifier les « choix stratégiques » et les « bifurcations » qui ont produit ou qui produisent un changement profond ou de simples réajustements. Cette question sur la nature et la portée des mutations se prolonge sous l'angle des facteurs qui impulsent ces changements ou réajustements : transformations sociales, dynamiques protestataires, pressions de l'environnement régional et international, ou « glissements locaux » et « à la marge »<sup>152</sup>, peu évoqués dans la littérature sur le Royaume. Deuxièmement, nous essaierons autant que possible de penser ensemble la « politique officielle » et la « politique officieuse », la « voie des urnes » et la « voix de la rue », de manière à débusquer les intrications et les circulations entre des registres d'action pluriels, qui se déploient dans différents sites d'interactions. Le troisième fil est relatif à la (re)production, au renouvellement des élites politiques, ainsi qu'aux relations – horizontales et verticales – qui existent entre ces élites, avec les détenteurs du pouvoir et avec les groupes sociaux qu'elles prétendent incarner ou défendre ; ce qui nous amènera à examiner les phénomènes clientélistes et associatifs dans leurs mutations et leurs hybridations, en prenant garde au piège du nominalisme.

Sous ce triple éclairage, le questionnement central sur la genèse et les reconfigurations de la scène partisane se décline dans les termes suivants : les mutations de la scène partisane

---

<sup>150</sup> Voir Partha Chatterjee, *The Politics of the Governed. Reflections on Popular Politics in Most of the World*, New York, Columbia University Press, 2004. Cette figure des Postcolonial studies propose une conception de la « société politique » stimulante, justement parce qu'elle remet en cause les frontières entre politique conventionnelle, politique informelle et politique contestataire, et qu'elle permet de prendre en compte le registre « para-légal » dans lequel puisent les différents acteurs en présence.

<sup>151</sup> Débat relancé dans la région à la suite des événements de 2011. Pour un état de la question, voir par exemple : M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 5-6, p. 767-796.

<sup>152</sup> M. Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie », art. cité, p. 590.

marocaine ne font-elles que suivre la pente historique qui se dessine en lien avec la nature de l'expérience coloniale et les modalités de décolonisation ? Relèvent-elles d'ajustements institutionnels permettant la cooptation de nouvelles élites, au demeurant déphasées par rapport au reste de la société ? Reflètent-elles de simples réaménagements des relations de clientèle, en lien avec quelques-unes des dynamiques qui travaillent la société ? Portent-elles l'empreinte de transformations sociales cristallisant les choix stratégiques privilégiés par les élites dans la gestion des conflits sociaux ? Traduisent-elles des variations dans les articulations entre expressions protestataires, recours à la répression et arrangements institutionnels ? Pour répondre à ce questionnement, nous organiserons notre réflexion en deux parties.

Dans la première partie, nous examinerons la formation et les transformations de la scène partisane marocaine pendant trois séquences historiques, découpées en fonction de dates érigées en « tournants » ou en « nouveaux départs », tant par les discours savants que par les récits des acteurs politiques<sup>153</sup>. Nous reviendrons, d'abord, sur la genèse du fait partisan dans le contexte du Protectorat français, entre 1912 et 1956 (chapitres 1 et 2). Nous analyserons, ensuite, le façonnement de la scène partisane, entre 1956 et 1974, dans un contexte associé par la plupart des auteurs de référence à la lutte pour le pouvoir entre « la monarchie » et « le Mouvement national » (chapitres 3 et 4). Puis, nous appréhenderons ses reconfigurations entre 1975 et 1998, en lien avec l'affirmation de la monarchie en tant qu'institution centrale qui organise le jeu politique, et en relation avec les pressions qu'exercent les partis de l'opposition parlementaire dans l'arène protestataire (chapitre 5). En effet, le milieu des années 1970 est souvent assimilé à l'amorce de la stabilisation du régime, qui se serait traduite par une codification du jeu politique, qui conditionne la participation au renoncement à « l'alternative ». Cette séquence se clôt en 1998, avec l'avènement du « gouvernement d'alternance », qui met en scène « la réconciliation » entre la monarchie et le Mouvement national ; épisode qui aurait permis de « tourner la page du passé » et de frayer la voie à une « alternance consensuelle ». Loin de réifier l'institution monarchique, nous nous attacherons à relever les tâtonnements et les transformations qui travaillent les dispositifs institutionnels, symboliques et cooptatifs, de même que les registres coercitifs et répressifs déployés. Pour ce qui est des challengers partisans, nous analyserons à chaque fois que nos sources nous le permettent les variations des capitaux partisans (symboliques, organisationnels, matériels, humains, etc.), des ancrages sociaux, des articulations avec l'arène protestataire, la diversité des stratégies mobilisées (participation ou boycott des institutions, recours à la protestation ou à la violence politique). En filigrane, nous nous demanderons dans quelle mesure ces dynamiques éclairent la scissiparité de la scène partisane marocaine et les actions des partisans.

La seconde partie est consacrée à l'examen de la scène partisane depuis les années 2000. L'ère des « alternances » se caractérise par la transformation d'anciens partis d'opposition en partis de gouvernement, désormais en lutte pour les mandats électoraux dans le cadre d'un régime politique où « la monarchie règne et gouverne »<sup>154</sup>, par la démultiplication du nombre de partis politiques, mais également par l'amplification de l'abstention électorale. Parallèlement, les expressions protestataires tendent à se routiniser et à s'autonomiser des partis politiques. Après la mise en évidence des recompositions de la scène partisane et de l'institutionnalisation équivoque du fait partisan (chapitre 6), nous examinerons le façonnement ambivalent de cette scène par les urnes (chapitre 7), la transformation des articulations entre la politique instituée et l'arène protestataire (chapitre 8). Dans le dernier chapitre, nous

---

<sup>153</sup> Autour de ces questions, voir Romain Bertrand, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en “situation coloniale” », *Questions de recherche/ Research in question*, « CERI Sciences Po », octobre 2008, n° 26.

<sup>154</sup> Référence aux débats qui animent l'arène protestataire, en 2011 notamment, et pendant lesquels des acteurs revendiquent « une monarchie qui règne, mais qui ne gouverne pas ».

appréhenderons ces recompositions au miroir du personnel partisan, en nous appuyant sur l'enquête par questionnaire que nous avons réalisée pendant les congrès nationaux de dix organisations politiques, entre 2008 et 2012. Sur la base de méthodes de collecte et d'analyse de données complémentaires, mises en œuvre pour appréhender les acteurs politiques et les actions qu'ils mènent en puisant dans plusieurs registres du politique, cette seconde partie se lie aux logiques de politisation et aux processus analysés dans la première partie, tout en se lisant à travers eux.

### Encadré 1 : Observer, écouter, faire rédiger, produire des documents, lire

Les analyses développées dans cet ouvrage se fondent sur une fréquentation du terrain entre 1989 et 2016. Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'ensemble des enquêtes réalisées, mais de présenter les matériaux collectés pendant les séquences qui ont ponctué le parcours de recherche dans lequel s'inscrit cette réflexion : un micro-terrain de longue durée, une enquête par questionnaire, l'observation d'une dynamique protestataire.

Entre 1997 et 2006, j'ai mené une enquête longitudinale sur trois associations de quartier à Casablanca, que j'ai appréhendées en tant que « lieu[x] d'observation et de passage où se trouve réunie, successivement ou simultanément, une collection d'acteurs individuels<sup>155</sup> ». Partir des actions (pour retrouver les acteurs) et non des acteurs (pour les associer à un type d'action) et traiter d'expériences localisées ouvre la perspective de mettre en parallèle des profils que l'on oppose trop souvent : des primo-engagés ; des acteurs multipositionnés ou « reconvertis » ; des personnes au positionnement idéologique différencié (islamisme, extrême gauche, etc.). Dans ce cadre, je réalise des entretiens répétés et observe une diversité d'événements (des actions associatives, des campagnes électorales, des événements protestataires, etc.) ; ce qui favorise le repérage des articulations entre plusieurs registres d'action et de politisation. Entre 2007 et 2016, je continue à observer les campagnes électorales, notamment à Casablanca.

À partir de 2005 et dans le prolongement de ces enquêtes, je mène une quinzaine de récits biographiques (d'une durée globale de 4 h à 12 h) avec des figures militantes d'orientations diverses et qui sont entrées en politique à différents moments de l'histoire du Maroc. Certes, l'usage de cette technique en sciences sociales a fait l'objet de plusieurs critiques, qui se rejoignent globalement pour dénoncer « l'illusion biographique<sup>156</sup> », ou encore « l'utopie biographique<sup>157</sup> », avec la « singularisation extrême », la « boulimie » qu'elle entraîne, et globalement la « fascination » qu'elle exerce. Pour autant, ses apports n'en sont pas moins avérés<sup>158</sup>. C'est en fait moins la nature du matériau qui a pu poser problème que son traitement. En effet, des précautions doivent être prises et il convient, notamment, de prendre en compte les « tris » conscients ou inconscients que les acteurs effectuent de manière téléologique par rapport au moment de l'énonciation. Pour cette recherche, j'ai essayé de retracer avec les enquêtés une partie ou l'ensemble de leur carrière politique, et tenté à chaque fois que c'était possible de « sculpter leur mémoire<sup>159</sup> » pour préciser les modalités d'importation de quelques répertoires d'action, de politisation de certains rituels de la vie quotidienne, les manières de nommer des acteurs et des actions, ou encore les formes de matérialisation de l'engagement (cotisations, cartes d'adhésion, etc.).

Ces expériences sous-tendent la conception d'une enquête par questionnaire, entre 2008 et 2012, pendant les congrès nationaux de dix organisations politiques. La sélection des organisations politiques a reposé sur des critères historiques et idéologiques, sur des dynamiques de crise, de fragmentation ou d'unification, tout en étant contrainte par les aléas du calendrier de l'organisation des congrès nationaux

---

<sup>155</sup> Olivier Fillieule, Nonna Mayer, « Devenirs militants. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 19-25.

<sup>156</sup> Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, p. 69-72.

<sup>157</sup> Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.

<sup>158</sup> Daniel Bertaux, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 2001.

<sup>159</sup> C'est l'expression qu'utilise Boubker Kadiri (1913-2012), une figure du nationalisme marocain, lors de l'entretien qu'il m'accorde en janvier 2006. Je l'avais déjà interviewé vingt ans plus tôt dans le cadre de mon mémoire de maîtrise.

(Annexe 6). L'échantillon comporte des « partis de notables » (comme le Mouvement populaire – MP – et le Parti authenticité et modernité - PAM), de gouvernement, d'opposition parlementaire, d'opposition non parlementaire (appelant au boycott de la scène politique instituée) ; avec une diversité d'orientations : nationaliste (Istiqlal), de (l'ex) gauche gouvernementale (USFP, Parti du progrès et du socialisme - PPS), de gauche radicale (Parti socialiste unifié – PSU, Parti de l'avant-garde démocratique socialiste – PADS), d'extrême gauche (Annahj addimocrati). En outre, nous avons intégré une organisation altermondialiste promouvant « la politique autrement ». En effet, les membres d'ATTAC-CADTM Maroc tendent à considérer leur engagement comme alternatif à l'adhésion à un parti politique. Les insérer dans notre base de données permet d'affiner l'examen des frontières entre politique instituée et arène protestataire, et d'interroger les spécificités du fait partisan au regard de ses marges. Les taux de retour ont varié : faibles pour l'Istiqlal et le PAM (14 %), le MP (21 %) ; moyens pour l'USFP et le PPS (33 %) ; relativement élevés pour le PJD (54 %), le PSU (68 %) ; exceptionnels pour ATTAC (98 %). Ils font l'objet d'une analyse dans la postface dédiée aux conditions de cette enquête.

En somme, cette recherche a abouti à la constitution d'une base de données sur 4127 congressistes<sup>160</sup>, tout en permettant de produire d'autres types de données : des photographies, des documents officiels, une centaine d'entretiens de courte (20 à 35 minutes) et de moyenne durée (1 h 30 à 2 h), et des observations consignées dans un carnet de terrain. En effet, un congrès national constitue un événement fondamental dans la vie d'une organisation politique. Des délégués en provenance de l'ensemble du territoire se rassemblent dans le même lieu, pendant au moins quarante-huit heures, notamment dans le but d'élire les instances dirigeantes, de se prononcer sur les rapports moraux et financiers de l'équipe sortante, et plus globalement pour discuter de questions politiques de fond. Cette quasi-unité du temps, de l'espace et de l'action fait donc du congrès, une pièce classique, un moment idéal pour observer des pratiques et des interactions pendant les séances plénières et dans les coulisses. En outre, au cours de la mise en place de ce dispositif d'enquête inédit, négocier la passation des questionnaires c'est déjà enquêter (voir la postface).

Le 20 février 2011, des actions protestataires se sont produites dans plusieurs localités suite à un appel lancé sur Facebook. Dans le cadre d'une enquête en binôme<sup>161</sup>, j'ai suivi les mobilisations du Mouvement du 20 février à Casablanca durant une année. Pendant mes sept séjours de terrain, j'ai observé les actions protestataires, les assemblées générales et les activités annexes, partagé des moments de sociabilité avec les membres de la coordination, réalisé des entretiens approfondis et des entretiens répétés, qui se sont prolongés par des échanges sur Facebook. Pendant les marches, j'ai collecté des tracts, enregistré les slogans, mené des entretiens courts, et pris des photos.

L'une des limites de ce travail réside dans le fait que je n'ai pas pris le temps d'explorer les archives disponibles sur la période du Protectorat et qu'un grand nombre de données restent inaccessibles. Reste à souligner que j'ai souhaité revenir sur un ensemble d'enquêtes – celles que j'ai menées sur le terrain comme celles qui ont été menées par d'autres – en les appréhendant comme des sources de statut différent, à relire, à croiser, à discuter à l'aune des outils de la sociologie politique, de manière à ressortir un éventail de récits concurrents, que ceux-ci puisent leur origine dans des catégories vernaculaires ou savantes.

---

<sup>160</sup> Si j'ai moi-même réalisé la collecte et l'analyse de l'ensemble des données qualitatives produites pendant cette enquête, en revanche, j'ai bénéficié de l'apport d'une équipe de recherche pour la réalisation de l'enquête par questionnaire ainsi que pour les traitements statistiques, multivariés et séquentiels, dans le cadre d'un projet du Fonds national de la recherche scientifique (Suisse). Pour une présentation des tâches effectuées par les uns et les autres, voir les remerciements.

<sup>161</sup> M. Bennani-Chraïbi, Mohamed Jekhllaly, « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, 2012 p. 867-894.

## **Partie I : Socio-histoire de la scène partisane au Maroc**



## CHAPITRE 1 : DES INNOVATIONS SOUS CONTRAINTE COLONIALE ET EN AFFINITE AVEC UNE ELITE MONTANTE

« Les partis politiques marocains se sont [...] constitués, soit en vue de l'éviction des Français et de la conquête du pouvoir par la violence — but avoué ou implicite — soit en vue de résister à cette politique. Le plan de clivage des différents partis marocains est donc leur attitude à l'égard de la présence française, leur attitude à l'égard du problème de l'indépendance "nationale"<sup>1</sup> ».

Créé en 1934, dans le prolongement des protestations contre le « Dahir berbère »<sup>2</sup>, le Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani* - CAM) est la matrice des partis politiques du « Mouvement national » (*al-haraka al-wataniyya*), un mouvement qui est d'abord culturel et réformiste avant de se politiser et de se radicaliser. Sa gestation ne résulte ni de la formation d'une sphère politique nationale en relation avec l'instauration et l'extension du suffrage<sup>3</sup>, ni d'un lent processus de spécialisation<sup>4</sup>. Au Maroc, le fait partisan se développe sous la « double contrainte » d'un régime colonial d'état de siège et d'un projet nationaliste total, hégémonique et « unanime »<sup>5</sup>. Il se forme en connexion étroite avec des dynamiques protestataires et un vivier d'instances qui constituent des incubateurs pour l'action partisane nationaliste, puis des bassins de recrutement pour ces mêmes partis politiques. Pour autant, son émergence ne se réduit ni à un face à face entre nationalistes et occupants, ni à une simple appropriation des technologies politiques « modernes » européennes par des populations colonisées<sup>6</sup>. Elle s'inscrit dans une historicité et dans une configuration au croisement du local, du régional et du transnational, et participe d'un ensemble d'hybridations et d'innovations, culturelles et politiques, qui s'articulent avec la redéfinition de l'excellence politique dans la région, en lien avec l'affirmation d'une jeune élite citadine, lettrée et réformiste. En effet, ce qui se façonne dans le tâtonnement et dans l'hybridation participe de l'invention d'un nouveau répertoire d'action, dans une région où se développent depuis le XIXe siècle des mouvements intellectuels, soucieux de faire face à l'impérialisme occidental.

Il n'est nullement question de restituer ici l'histoire du nationalisme marocain (voir encadré *infra*), mais de prêter attention à quelques aspects de cette séquence fondatrice de la vie partisane marocaine. Dans ce chapitre, nous examinerons les circonstances au cours

---

<sup>1</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 55.

<sup>2</sup> Voir *infra*.

<sup>3</sup> Pour le cas français, voir : Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?* Paris, Presses de la FNSP, 1992, p. 14. Sur les effets de l'extension du suffrage aux populations colonisées d'Algérie, voir notamment : Malika Rahal, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique. L'autre nationalisme algérien*, thèse de doctorat en histoire, Paris, Inalco, 2007. Voir aussi : Michel Offerlé, « De l'autre côté des urnes : Français, Françaises, indigènes, 1848-1930 » dans Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemeil (eds.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 73-90.

<sup>4</sup> Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la IIe République*, Paris, Seuil, 1979 ; Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996. Pour une mise à l'épreuve du terrain algérien, voir : Julien Fromage, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine*, thèse de doctorat en histoire et civilisations, Paris, EHESS, 2012.

<sup>5</sup> Malika Rahal, Éric Soriano, « Partis, organisations et travail politique en situation coloniale », Journée d'étude organisée par l'IHTP et le GHRISPO, le 29 mars 2007 à Paris.  
<http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?3Farticle577&lang=fr.html>.

<sup>6</sup> Pour une critique du paradigme de « l'appropriation indigène de la modernité coloniale/européenne », voir : Romain Bertrand, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en "situation coloniale" », *Questions de recherche/ Research in question*, octobre 2008, n° 26.

desquelles une petite élite parvient à s'ériger en avant-garde politique, en politisant le sentiment national et en esquissant les fondements d'une nationalisation du politique dans la conflictualité avec les autorités du Protectorat. Ce faisant, elle invente des mythes fondateurs et des dispositifs d'action qui ne cessent de s'actualiser au-delà de l'indépendance du Maroc en 1956.

## Encadré 2 : Une riche littérature sur le nationalisme marocain

Les « origines » et le développement du nationalisme marocain sous le Protectorat ont fait l'objet de nombreuses recherches historiographiques. Parmi les grands classiques, évoquons entre autres les travaux de Jacques Berque, de John P. Halstead, de Charles-André Julien, et des perspectives critiques comme celles de l'historien communiste, Albert Ayache, et de l'intellectuel de gauche, Abdallah Laroui<sup>7</sup>. Plus récemment, l'anthropologue Hassan Rachik et ses étudiants ont porté un nouveau regard sur la « symbolisation de la nation » et ses acteurs<sup>8</sup>.

L'ouvrage de Robert Rézette mérite une attention particulière, du fait même qu'il appréhende les « nationalistes marocains » sous la focale des partis politiques. Son préfacier n'est autre que Maurice Duverger, dont il s'agit de mettre la « méthode » à l'épreuve du terrain en examinant les « structures » de ces partis. D'une grande richesse empirique, il se fonde sur trois sources : « des contacts avec des Français ou des Marocains qui ont été ou sont en rapports étroits avec les partis » ; le « dépouillement systématique de la presse de 1925 à 1954 » (des périodiques « métropolitains », « étrangers », « marocains » en arabe, en français et en espagnol) ; « des archives privées »<sup>9</sup>.

Sur un autre plan, relevons l'existence de nombreux mémoires. Ils nous ont souvent servi de base pour la préparation d'entretiens fouillés avec des figures du nationalisme (voir *infra*).

Reste à relever la question de la dénomination. Dans toute cette littérature, certaines notions sont souvent utilisées comme des équivalents ou comme des attributs qui qualifient les mêmes acteurs, le même mouvement : « réformistes », « nationalistes », « Mouvement national ». À cet égard, l'historienne étatsunienne, Adria Lawrence, invite à dissocier une phase « réformiste » (1930-1944) et une autre « nationaliste » à partir de 1944<sup>10</sup>. Elle convient qu'au cours de ces deux séquences, les « deux » mouvements qui se développent ont les mêmes dirigeants, mais elle souligne qu'ils ne partagent pas les mêmes objectifs et ne mobilisent pas les mêmes stratégies : les premiers seraient « réformistes » et « universalistes » en 1934 ; les seconds seraient « indépendantistes » à partir de 1944.

Une telle tentative de déconstruction du récit nationaliste est stimulante et incite à prendre en compte cette nébuleuse dans sa diversité et ses transformations. Cependant, réduire le nationalisme à la revendication de l'indépendance nous semble bien restrictif. Pour notre part, nous utiliserons l'expression « Mouvement national » pour appréhender, avec les outils de la sociologie politique, le système d'action qui se développe au Maroc à partir des années 1920, tout en gardant à l'esprit le caractère performatif de cette catégorie du discours politique marocain.

## La configuration coloniale au Maroc

Le fait partisan marocain se développe dans une configuration coloniale marquée par trois particularités : une fragmentation en trois zones territoriales régies par des statuts différents ; une dualité des structures politiques caractérisée par le « maintien des hommes »,

---

<sup>7</sup> Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962 ; John P. Halstead, *Rebirth of a nation. The origins and rise of Moroccan nationalism, 1912-1944*, Cambridge, Harvard University Press, 1967, p. 35-49 ; Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1978 ; Albert Ayache, *Le Maroc : Bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956 ; A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, *op. cit.*

<sup>8</sup> Voir notamment : Hassan Rachik, *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, Casablanca, Éditions Le Fennec, 2003 ; Fadma Ait Mous, « The Moroccan nationalist movement: from local to national networks », *The Journal of North African Studies*, vol. 18, n° 5, 2013.

<sup>9</sup> R. Rézette, Les partis politiques marocains, p. 397 et s.

<sup>10</sup> Adria Lawrence, « Rethinking Moroccan nationalism 1930-1944 », *The Journal of North African Studies*, 17(3), 2012, p. 475-490.

une « substitution des rôles », et la stabilisation de positions d'influence autrefois temporaires<sup>11</sup> ; un régime d'état de siège quasi permanent et une absence d'enjeux électoraux. Les stratégies impulsées par le premier Résident général du Protectorat portent la marque d'une hybridation à plusieurs niveaux. Elles s'adosent à la production d'un savoir colonial sur la société marocaine, et puisent dans les « multiples "répertoires" des empires », en trahissant « l'entrecroisement des différentes stratégies de gouvernance et de domination, le mélange des pratiques mises en œuvre, transformées, abandonnées à travers le temps et l'espace<sup>12</sup> ».

### *Un protectorat, trois zones, et une dualité des structures*

Le Traité de Fès établit le Protectorat français sur le Maroc, le 30 mars 1912. Dans son prolongement, deux accords sont conclus. Le 27 novembre 1912, la Convention de Madrid délimite trois zones d'influence espagnole : au nord, de l'embouchure de la Moulouya sur la Méditerranée à celle du Loukkos sur l'Atlantique, hormis l'enclave réservée à la future zone de Tanger ; au sud, du Drâ à la colonie du Rio de Oro. L'autorité civile et religieuse du Sultan est confiée à un délégué, le Khalifa (d'où l'appellation de zone khalifale), et un Haut-commissariat espagnol est installé à Tétouan<sup>13</sup>. Le 18 décembre 1923, la Convention de Paris dote la zone de Tanger d'un statut international, sous souveraineté du sultan, qui entre en vigueur de 1925 à 1958 ; elle deviendra ainsi un lieu de repli des nationalistes pendant les phases de répression. Cette situation durera pendant plus de quatre décennies, jusqu'à la reconnaissance officielle de l'indépendance du Maroc, dans le sillage de la Déclaration de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, de la Déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956, et de la Déclaration commune hispano-marocaine du 7 avril.

Officiellement, l'instauration du Protectorat vise à « préserver l'intégrité du royaume », à appuyer le sultan dont l'autorité est remise en question par « les tribus », et à « réformer » le pays<sup>14</sup>.

Selon l'article 1 du traité de Fès du 30 mars 1912, « Le Gouvernement de la République française et Sa Majesté le sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires. Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles des habous ».

Selon l'article 3 du traité de Protectorat, « Le Gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté Chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses États. Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs. »

Selon l'article 4, « Les mesures que nécessitera le nouveau régime de protectorat seront édictées, sur la proposition du Gouvernement français, par Sa Majesté Chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux et des modifications aux règlements existants. »

Selon l'article 5, « Le Gouvernement français sera représenté auprès de Sa Majesté Chérifienne par un Commissaire résident général, dépositaire de tous les pouvoirs de la République au Maroc, qui veillera à l'exécution du présent accord. [...] Il aura le pouvoir d'approuver et de

---

<sup>11</sup> Octave Marais, « La classe dirigeante au Maroc », *Revue française de science politique*, vol. XIV, n° 4, août 1964, p. 713.

<sup>12</sup> Jane Burbank, Frederick Cooper, « "Nouvelles" colonies et "vieux" empires », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 27, n° 1, 2009, p. 15.

<sup>13</sup> Henry Marchat, « La France et l'Espagne au Maroc pendant la période du Protectorat (1912-1956) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 10, 1971, p. 81-109.

<sup>14</sup> Traité pour l'organisation du Protectorat français dans l'empire chérifien, Fès, 30 mars 1912 <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1912.htm>.

promulguer, au nom du Gouvernement français, tous les décrets rendus par Sa Majesté Chérifienne. »

Dans les faits, dès 1914, un régime d'état de siège est instauré dans la zone française, sous couvert de pacification, et la Résidence générale réorganise le Makhzen tout en instituant, en parallèle, une administration qui devient de plus en plus directe.

### Encadré 3 : Le « Makhzen » et la « siba », d'après la littérature

S'il y a bien une dichotomie structurante dans l'imaginaire politique marocain, c'est bien l'opposition « Makhzen »/« siba », conceptualisée par les ethnographes et les historiens de la colonisation. Elle n'est pas sans rappeler le « principe stabilisateur », mis en évidence par Mary Douglas, qui « naturalise » des classifications sociales par analogie à « une structure formelle d'un ensemble de relations sociales par référence avec le monde naturel ou supranaturel »<sup>15</sup>. Dans la littérature, elle est souvent associée à d'autres oppositions : « ordre »/« désordre », « arabes »/« berbères », « cités »/« tribus », etc.

Dérivé du verbe « *khazana* » (cacher, préserver, engranger), le sens premier du mot « *makhzan* » renvoie à une réserve ; le terme « magasin » y puise son étymologie<sup>16</sup>. Par extension, ce terme désigne les lieux où sont entreposées les collectes de l'impôt, « l'endroit où est concentré le pouvoir et où sont réunies les ressources qui servent à l'exercer<sup>17</sup> ». D'après l'historien marocain Abdallah Laroui, il est d'abord associé au « trésor » du pouvoir central, avant d'englober l'armée et la bureaucratie dont les missions premières consistent à collecter l'impôt<sup>18</sup>. Il se réfère ainsi à « une institution politique, saisie dans ses dimensions économiques et sociales<sup>19</sup> ».

Selon les conceptualisations des intellectuels de la colonisation, le *bled makhzen* se rapporte aux territoires soumis à l'autorité centrale, celui des cités et des tribus arabisées des plaines. Inversement, le *bled siba* recouvre les zones montagneuses et désertiques, peuplées par des tribus berbérophones, « insoumises », qui refusent notamment de s'acquitter de l'impôt à chaque fois que l'autorité centrale est affaiblie. À l'inverse de ces auteurs qui auraient pris « pour permanent ce qui n'est que provisoire », Abdallah Laroui souligne que la *siba* « faisait partie intégrante du système », qu'il existait des « degrés dans le défi à l'autorité centrale ou à son représentant local », que la durée de la contestation variait dans le temps, et que le « penchant » à la « transaction » tendait à l'emporter : « il s'agit pour les chefs d'une question de participation et pour leurs partisans d'un équilibre à rétablir ou à maintenir dans les échanges avec le Makhzen »<sup>20</sup>.

Au cœur de ces classifications, « la tribu » (arabe : *qabila* ; berbère : *taqbilt*, *taqbicht*) a fait l'objet d'enquêtes commanditées ou produites, dans le giron ou dans la proximité des autorités coloniales<sup>21</sup>. Sans revenir sur le contenu de ces productions<sup>22</sup>, relevons avec Jean-Claude Vatin que cette notion a été utilisée par les ethnologues coloniaux pour classer des « peuples en état d'infériorité », et pour désigner « pêle-mêle, tout ce qui se situe entre le lignage et l'ethnie, sans que les raisons d'une différenciation

<sup>15</sup> M. Douglas, Comment pensent les institutions, op. cit., p. 83.

<sup>16</sup> Pour une synthèse, voir : Rachida Chérifi, *Le Makhzen politique au Maroc : hier & aujourd'hui*, Casablanca, Afrique Orient, 1988 ; Alain Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui » dans Jean-Claude Santucci (ed.), *Le Maroc actuel. Une modernisation au regard de la tradition ?* Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 285-310.

<sup>17</sup> Formulation utilisée par un intellectuel de la colonisation : Henri Gaillard, « L'administration au Maroc : Le Makhzen, étendues et limites de son Pouvoir », *Bulletin de la société de géographie d'Alger*, 4e trimestre 1909, p. 438.

<sup>18</sup> Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, Maspero, 1977.

<sup>19</sup> Myriam Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2008, p. 19.

<sup>20</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, op. cit., respectivement p. 164 note 105, p. 163, p. 180, p. 181.

<sup>21</sup> L'une des plus paradigmatiques est celle de Robert Montagne (*Les Berbères et le makhzen dans le sud du Maroc : Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh)*, Paris, Alcan, 1930.)

<sup>22</sup> Pour une approche critique de cette production, voir notamment : A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., p. 167-178 ; Hassan Rachik, *Le proche et le lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc*, Paris, Éditions Parenthèses/MMSH, 2012.

nette entre ces trois “ couches ” soient toujours précisées dans le mode d’emploi »<sup>23</sup>. Tandis que Laroui considère qu’il est inutile de chercher à définir « une forme par le contenu »<sup>24</sup>, Hassan Rachik propose une conception opératoire d’une « identité tribale [...] relative et contextuelle », dont le fondement est avant tout politique : loin d’être « immuable », « on peut l’acquérir comme on peut la perdre » selon les contextes<sup>25</sup>. En milieu rural, elle « est essentiellement un ensemble de principes et de règles selon lesquels des statuts et des rôles politiques sont définis et attribués », une personne appartenant « souvent à plusieurs groupes emboîtés (par exemple, le lignage, le village, la tribu). Chaque niveau de groupement correspond à l’appropriation de biens communs et la défense d’intérêts communs ». De ce point de vue, « Appartenir à un groupe, porter ou revendiquer son identité, implique des droits (accès aux biens collectifs, aux équipements hydrauliques, aux parcours) et des obligations politiques (participation dans le financement et la gestion de ces biens). »

Dans le prolongement de ces controverses, la nature de la relation entre le Makhzen et les populations pendant le XIXe siècle a fait l’objet de lectures concurrentes. À l’encontre des thèses qui ont « surestimé l’opposition tribu/Makhzen », ou qui ont mis l’accent sur le fait que le Makhzen entretenait la division et le désordre pour asseoir son pouvoir (approche segmentariste), Laroui soutient que « Le Makhzen ne nie pas le fait tribal, il l’affirme et même l’exhibe »<sup>26</sup>. Dans cette perspective, ses agents auraient fait « corps avec la masse du pays<sup>27</sup> », ou encore, composé le corps qui choisissait le sultan avant d’exécuter ses ordres<sup>28</sup>.

Dans l’ensemble, il est convenu qu’au cours du XIXe siècle les hommes du Makhzen bénéficient d’une délégation du pouvoir, délimitée dans le temps, consistant pour l’essentiel à prélever l’impôt, et à jouer un rôle d’arbitrage et de régulation. Dans un pays peuplé à 90 % par des ruraux, les caïds<sup>29</sup> constituent un maillon administratif central. D’une manière générale, ils sont recrutés dans les tribus qu’ils ont pour charge d’administrer, et puisent leur influence sociale et politique de leur poids économique, tributaire de la taille de leur propriété foncière. Lorsque le pouvoir central est fort, ils représentent le sultan et prélèvent des taxes en son nom. Lorsque les tribus échappent au contrôle du Makhzen, tout en reconnaissant l’autorité spirituelle du sultan, des chefs sont désignés et contrôlés par la *jema’a* (l’assemblée des chefs de famille et des hommes en âge de porter des armes) pour une durée limitée<sup>30</sup>, avec une « délégation de pouvoir temporaire et spécifique : distribution des droits d’eau et de pâturage, conduite de la guerre<sup>31</sup> ». Autrement dit, dans le Maroc du XIXe siècle, la puissance des chefs tribaux est relativement éphémère. D’une part, la régulation de la propriété foncière par les agents du Makhzen tend à entraver un enrichissement susceptible d’être mis au service d’une contestation du pouvoir central. D’autre part, après « un temps plus ou moins long, la tribu se débarrassait [des chefs] et faisait passer leurs biens et leur pouvoir entre les mains d’autres lignages<sup>32</sup> ». Cependant, à la veille du Protectorat, des caïds parviennent à se tailler des petits fiefs.

La mise en place du Protectorat est indissociable de la figure du Maréchal Hubert Lyautey (1854-1934). Un siècle après sa désignation en tant que premier Résident général, celui qui est à l’origine du transfert de la capitale de Fès à Rabat, en 1913, et du nouveau drapeau de

---

<sup>23</sup> Jean-Claude Vatin, « Préface. Par-delà des communautés et des concepts » dans Pierre Bonte, Édouard Conte et Paul Dresch (eds.), *Émirats et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 11.

<sup>24</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., p. 178.

<sup>25</sup> H. Rachik, « Chapitre 17. Usages politiques des notions de tribu et de nation » dans *L’esprit du terrain : Études anthropologiques au Maroc*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2016, p. 309-321.

<sup>26</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., p. 157.

<sup>27</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité.

<sup>28</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit.

<sup>29</sup> Pluriel de « caïd », forme francisée du mot *qa’id* ; délégué du sultan au niveau local ; à partir de l’indépendance, cette dénomination est employée pour désigner le chef d’une circonscription administrative (caïdat).

<sup>30</sup> H. Rachik, *Le proche et le lointain*, op. cit., p. 122.

<sup>31</sup> John Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, p. 133.

<sup>32</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 711.

« l'empire chérifien », en 1915, continue à fasciner et à être associé au demiurge du Maroc contemporain :

« Monarchiste au service de la République, Général méprisant l'esprit militaire, catholique défenseur de l'Islam, légitimiste qui choisit un sultan à sa convenance [...]. L'ampleur de l'héritage laissé par Lyautey est assez considérable. L'empreinte la plus puissante concerne le trône chérifien, qu'il a reconstruit et pérennisé, doté d'un pays soumis et pacifié, et dont il a réinventé le prestige et la puissance<sup>33</sup> ».

Une chose est sûre, Lyautey avait une haute idée de sa mission dans le royaume<sup>34</sup> ; ses « conceptions humanistes » du rôle de l'armée lui ont valu d'être élu à l'Académie française peu après son débarquement à Casablanca<sup>35</sup>. Sa longévité à la tête de la Résidence (1912-1925) lui a donné le loisir de mettre ses idées et ses expériences à l'épreuve du terrain marocain. Parmi ses sources d'inspiration, deux méritent d'être mises en évidence : la première a trait à sa socialisation professionnelle, la seconde à sa croyance dans les services que le savoir peut rendre au pouvoir. En 1894, sur son chemin pour l'Indochine, Lyautey croise les troupes anglaises qui suscitent son intérêt pour l'*indirect rule*<sup>36</sup>. Aux côtés de Joseph Gallieni (1849-1916), en Indochine puis à Madagascar, il devient un adepte de la « conquête civilisatrice<sup>37</sup> ». Et c'est dans le prolongement de son expérience algérienne, débutée en 1903, qu'il fait la connaissance du Maroc, et qu'il entre en contact avec la « berbérophilie » véhiculée par le « gospel colonial<sup>38</sup> ». À la tête de la Résidence générale, Lyautey qui « savait dénicher un chercheur brillant et utile » veille personnellement à convertir Robert Montagne, un officier de la marine, en sociologue au service de l'administration coloniale ; il le charge d'enquêter sur l'organisation sociale et politique des « Berbères »<sup>39</sup>. Le Résident général, militaire et académicien, contribue ainsi à concevoir et à mettre en œuvre « l'exception marocaine » avec, en tête, deux modèles et un contre-exemple : la colonisation en Algérie.

#### Encadré 4 : Le « gospel colonial », selon Edmund Burke

À la suite des critiques produites, entre autres, par l'historien Abdellah Laroui, par l'anthropologue Abdellah Hammoudi et, plus récemment, par le sociologue et anthropologue Hassan Rachik<sup>40</sup>, l'historien étatsunien, Edmund Burke, examine à son tour la fabrique du « gospel colonial » sur le Maroc. D'après lui, « l'islam marocain » constitue une innovation importante dans l'orientalisme français. Héritier de la philosophie des lumières, des pérégrinations en Égypte et des écrits sur l'Algérie, cet « impérialisme scientifique » produit un métarécit sur la « spécificité » marocaine : « Sous le regard

<sup>33</sup> Ali Amar, « Ce que Mohammed VI doit au maréchal Lyautey », *SlateAfrique*, 3 déc. 2012, <http://www.slateafrique.com/99031/roi-maroc-marechal-lyautey-moulay-youssef-alaouite>, 12 mars 2012. Parmi les nombreuses biographies consacrées au personnage.

<sup>34</sup> Dans deux registres différents, voir notamment : André Maurois, *Lyautey*, Paris, Plon, 1934 ; Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 3 volumes, 1988.

<sup>35</sup> Maréchal Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier dans le service universel », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891 ; *Le rôle social de l'armée*, 1900.

<sup>36</sup> André Maurois, *Lyautey*, Paris, Plon, p. 21.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 32. En 1900, Lyautey publiera « Du rôle colonial de l'armée » dans la *Revue des Deux Mondes*.

<sup>38</sup> Selon les termes de Edmund Burke qui retrace l'histoire de l'invention de « l'islam marocain » et de la monarchie marocaine moderne sous le Protectorat, sur la base de l'examen des « archives coloniales marocaines », c'est-à-dire de l'ensemble des écrits en langue française qui portent sur le Maroc produits entre 1880 et 1930 (Edmund Burke III, *The Ethnographic State. France and the Invention of Moroccan Islam*, Oakland, University of California Press, 2014). Pour une déconstruction des travaux des anthropologues orientalistes dans une perspective de sociologie de la connaissance, voir : H. Rachik, *Le proche et le lointain*, op. cit.

<sup>39</sup> H. Rachik, *Le proche et le lointain*, op. cit., p. 116-125.

<sup>40</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit. ; A. Hammoudi, « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté », art. cité ; H. Rachik, *Le proche et le lointain*, op. cit.

français colonial, le caractère distinctif de la société marocaine, de sa culture et de ses institutions était inspecté par les lentilles du pouvoir, inventorié, et pathologisé<sup>41</sup>. Au fil des enquêtes, des inventaires et des récits, des dichotomies se forment, opposant *makhzen* et *siba*, sédentaires et nomades, Arabes et Berbères, attribuant à ces derniers une origine « aryenne », les considérant comme piètrement islamisés et donc susceptibles de se faire évangéliser<sup>42</sup>. Dans le même registre, le Maroc est présenté comme un « musée archaïque » dépourvu d'histoire, mais doté d'une monarchie érigée en institution intemporelle ; un îlot isolé du reste du monde musulman ; un espace ignorant la « vraie politique », agité par une lutte « primitive » entre le *bled siba* et le *bled makhzen*. « Instrument de gouvernementalité », le discours sur la spécificité marocaine établit ainsi une continuité entre le Maroc précolonial et le Protectorat, confiant à celui-ci la mission d'« introduire une modernité sans changement » et d'apprendre à se gouverner à un peuple « attardé » et insoumis<sup>43</sup>. Comme le rappelle Edmund Burke, ces récits occultent les divisions politiques précédant le Protectorat : les résistances anticoloniales sont présentées comme des réponses « spasmodiques » de « tribus primitives » qui ne reconnaissent pas l'autorité du sultan et qui refusent de payer les taxes au Makhzen ; les insurrections urbaines de la période 1900-1912, et les articulations entre le rural et urbain ne suscitent pas d'intérêt ; les connexions des élites avec du Moyen-Orient et les diverses influences culturelles (voyages, presse, études) sont passées sous silence<sup>44</sup>.

L'empreinte du Maréchal Lyautey transparait dans la conception même de la « pacification ». Il entreprend de soumettre les tribus rebelles au nom du sultan et d'associer des goumiers marocains à l'armée française<sup>45</sup>. En dépit des pressions de Paris, il préconise d'avancer lentement en combinant la menace des armes avec une politique de persuasion :

« La France me donnerait cent mille hommes que cela ne m'avancerait à rien [...]. Ce pays-ci ne doit pas se traiter par la force seule. La méthode rationnelle, la seule, la bonne, celle d'ailleurs pour laquelle on m'y a envoyé, *moi*, et non un autre, c'est le jeu continu et combiné de la politique et de la force. Je me garderais bien d'aller m'attaquer à des régions qui sont "en sommeil", qui ne bougent pas, qui s'interrogent en attendant, qui se mettraient en feu si j'y pénétrais en me coûtant beaucoup de monde et de peine<sup>46</sup> ».

Au cœur de ce dispositif de conciliation, le maréchal impulse une « politique berbère », fortement imprégnée par la « berbérophilie » véhiculée par le « gospel colonial ». L'enjeu est de rallier les chefs locaux en « consacrant cette sorte d'autonomie dont jouissaient de tout temps les Berbères<sup>47</sup> ». À cet égard, le dahir du 11 septembre 1914 a pour objet de classer les tribus de « coutume berbère », autorisées à être régies par leurs « lois et coutumes », alors que les cadis<sup>48</sup> relevant jusque-là du Makhzen rendaient leurs jugements sur la base du droit inspiré par la loi religieuse. Seize ans plus tard, cette politique est couronnée par la promulgation du dahir du 16 mai 1930, surnommé par ses opposants « Dahir berbère », qui officialise la soumission des zones récemment conquises au droit coutumier, et substitue, pour le pénal, les juridictions françaises aux tribunaux marocains :

---

<sup>41</sup> E. Burke, *The Ethnographic State*, op. cit., p. 184.

<sup>42</sup> Sur ces mythes, voir entre autres : Charles-Robert Ageron, « La politique berbère du Protectorat marocain de 1913 à 1934 », *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF, 1973, p. 109-148.

<sup>43</sup> E. Burke, *The Ethnographic State*, op. cit., p. 9.

<sup>44</sup> *Ibidem*, p. 179 et s.

<sup>45</sup> Créé en 1908, ce corps acquiert un statut en 1913. Près de 22 000 goumiers ont participé à la pacification entre 1907 et 1934 et 12 583 ont été tués entre 1907 et 1922 (Driss Maghraoui, *Moroccan colonial troops: history, memory and the culture of French colonialism*, vol. 1, Santa Cruz, University of California, 2000, p. 40). Côté français, l'ensemble des opérations de pacification ont provoqué 37 000 morts.

<sup>46</sup> Lettre du 10 octobre 1912 à Albert de Mun dans : Albert de Mun, Hubert Lyautey, *Correspondance, 1891-1914*, Paris, Société de l'histoire de France, 2011, p. 188.

<sup>47</sup> Robert Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », *Politique étrangère*, 2(6), 1937, p. 540.

<sup>48</sup> Pluriel de « cadi », forme francisée du mot *qadi* ; juge qui pratique le droit fondé sur l'interprétation des lois religieuses.

« Article premier - Dans les tribus de Notre Empire reconnues comme étant de coutume berbère, la répression des infractions commises par des sujets marocains qui serait de la compétence des caïds dans les autres parties de l'Empire, est de la compétence des chefs de tribu<sup>49</sup>».

Outre ces promesses d'autonomie locale, la « politique des grands caïds » consiste à « fabriquer des notables » locaux, en récompensant ceux qui ont soutenu la France dans son entreprise de pacification, et en leur attribuant au sein du Makhzen des positions, non plus éphémères, mais permanentes<sup>50</sup>. Dès lors, ces agents se constituent des fiefs stables et gagnent en prestige au fur et à mesure qu'ils s'enrichissent ; ce faisant, ils acquièrent une puissance inédite.

Sur un autre plan, la marque de fabrique de Lyautey réside dans la constitution du Protectorat comme gardien de l'islam et d'une monarchie, transformée en « relique », s'investissant dans la « préservation » des « traditions », non sans participer à leur codification<sup>51</sup>. Le 10 octobre 1912, il confie à Albert de Mun :

« ce qui, pour moi, constitue le facteur le plus favorable et aussi le plus imprévu, c'est Moulay Youssef. Je crois que c'est ma plus belle réussite. Il y a deux mois [...], il était admis ici, sans conteste, qu'il n'y avait plus de Sultan viable, que, quel qu'il fût, ce ne serait qu'un fantoche, l'ombre d'une ombre, la créature des roumis, incapable de prendre un prestige et une force religieuse quelconques.

J'étais le premier à le redouter, aussi me suis-je attelé, bien que sans beaucoup d'espoir, à lui rendre son allure traditionnelle et son intégrité apparentes. J'ai écarté soigneusement de lui toutes les promiscuités européennes, les automobiles et les dîners au champagne. Je l'ai entouré de vieux Marocains rituels. Son tempérament de bon musulman et d'honnête homme a fait le reste<sup>52</sup> ».

Trois ans plus tard, il déclare :

« je n'ai tenu le Maroc jusqu'ici que par ma politique musulmane [...]. [Il s'agit d'] utiliser les institutions traditionnelles, les soumettre à notre contrôle sans affaiblir leur prestige, et les animer de notre impulsion, sans altérer leur caractère<sup>53</sup> ».

Tout au long de ce processus d'invention d'une tradition monarchique, le sultan est réduit à une « machine à dahirs<sup>54</sup> ». Certes, cet acte sultanien a un caractère législatif ; mais, les projets sont préparés par la Résidence avant d'être paraphés par le sceau du sultan, sans que celui-ci ne soit consulté préalablement ou n'ait la possibilité d'introduire un amendement<sup>55</sup> ; le *Bulletin officiel*, publié en français dès 1912 et en arabe à partir de l'année suivante, répertorie toute cette activité de production de dahirs, d'arrêtés, et de circulaires. Quant au gouvernement makhzénien, le rétrécissement de ses prérogatives se traduit par la suppression des ministères des Affaires étrangères, de la Guerre et des Finances dont les compétences sont transférées à la

---

<sup>49</sup> « Dahir du 17 hijra 1348 (16 mai 1930) réglant le fonctionnement de la justice dans les tribus de coutume berbère non pourvues de mahakmas pour l'application du Chrâa », *Bulletin officiel de l'Empire chérifien - Protectorat de la République française au Maroc*, n° 918, 30 mai 1930, p. 652.

<sup>50</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>51</sup> À titre d'exemple, voir le processus de « modernisation » de la tradition du parasol sultanien, constitué en emblème de la monarchie marocaine. (Jocelyne Dakhliya, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu : un dépouillement islamique ? Le cas de la royauté marocaine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2, 2005).

<sup>52</sup> A. de Mun, H. Lyautey, *Correspondance, 1891-1914*, *op. cit.*, p. 193.

<sup>53</sup> Louis-Hubert Lyautey, *Lyautey l'Africain : textes et lettres du Maréchal Lyautey*, Tome 3, Paris, Plon, 1956, p. 82.

<sup>54</sup> Mohamed Hassan Ouezzani, « Le Protectorat », *Maghreb*, août 1933, p. 21-26.

<sup>55</sup> Mohamed Lahbabi, *Le Gouvernement marocain à l'aube du vingtième siècle*, Rabat, Les Éditions Maghrébines, 1975, p. 201.

Résidence. Dès 1914, le Makhzen central ne comporte plus que le grand vizir, le vizir de la Justice et celui des Habous<sup>56</sup>, ministère créé en 1913<sup>57</sup>.

Nous l'aurons compris, Lyautey institue la dualité des structures administratives. Parallèlement à la réorganisation du Makhzen, il instaure un nouveau découpage territorial standardisé et dote la bureaucratie naissante de la Résidence de deux corps, inspirés des expériences algérienne et tunisienne. Les contrôleurs civils sont déployés dans les « régions civiles » qui recouvrent les territoires pacifiés du centre du Maroc. Quant aux officiers des affaires indigènes, ils exécutent des tâches civiles et de renseignement dans les zones de « dissidence » et périphériques, placées sous administration militaire<sup>58</sup>. À partir de 1936, près de onze ans après le départ de Lyautey, le processus de centralisation s'accélère<sup>59</sup>. Plutôt que de superviser les caïds et les autres agents du Makhzen, les contrôleurs civils français administrent la population directement, ce qui se traduit par la croissance du nombre de fonctionnaires français : celui-ci passe de 6500, en 1925, à 19 371 en 1932 (soit 57 % du budget de la Résidence)<sup>60</sup>. À la fin du Protectorat, ils sont au nombre de 24 000, soit le double des agents marocains<sup>61</sup>.

En définitive, l'invention et la matérialisation de l'exception marocaine, impulsées par un aristocrate qui n'éprouve que dédain pour la démocratie française, s'accommodera très peu de la pratique des libertés publiques et de l'exercice du suffrage, même sous les formes euphémisées expérimentées dans d'autres territoires de l'empire colonial. Pendant les 44 ans que dure le Protectorat, le régime d'état de siège est la règle plutôt que l'exception dans la zone française<sup>62</sup> ; la « pacification » n'est parachevée qu'en 1934, soit 22 ans après la signature du Traité de Fès, et la Deuxième Guerre mondiale éclate cinq ans plus tard.

### *Un régime d'état de siège et une absence d'enjeux électoraux*

Deux ans après l'établissement du Protectorat français, le dahir du 24 mai 1914 légifère sur « les associations déclarées », tout en offrant la possibilité aux autorités de faire opposition dans un délai de trois mois à partir de la date de la déclaration<sup>63</sup>. Mais l'ordre du 2 août 1914, renouvelé en 1939, instaure le régime d'état de siège, donnant ainsi les moyens aux agents de la Résidence d'alterner des phases de tolérance avec des moments de répression, et de moduler le régime des sanctions selon le rang des membres des partis politiques clandestins : internement administratif pour les dirigeants, trois mois de prison pour les sympathisants et les adhérents « mineurs »<sup>64</sup>. Dans la mesure où même les partis français ne parviennent pas à obtenir une reconnaissance légale, les partis marocains ne s'aventurent pas dans cette voie. Dans les faits, dans la zone française, les activités nationalistes sont exercées de manière ouverte de 1934 à 1937 et de 1946 à 1952.

Les mêmes tendances s'observent dans d'autres registres. Ainsi, le dahir du 29 juin 1935 réprime-t-il les manifestations « contraires à l'ordre public et les atteintes au respect dû à

---

<sup>56</sup> Synonyme de *waqf* (pl. *awqaf*), ce terme désigne les biens de mainmorte affectés à des fondations religieuses. Ces donations pieuses (des terres, des immeubles, des constructions d'utilité publique) constituaient la principale richesse du pays. Ce patrimoine a pendant longtemps été géré de manière autonome par les clercs. (Magali Morsy, *Lexique du monde arabe*, Paris, Dalloz, 1986, p. 175-176).

<sup>57</sup> Sur ces réorganisations, voir entre autres : J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op.cit.*, p. 35-49.

<sup>58</sup> Marc Méraud, *Histoire des A.I., le service des Affaires indigènes du Maroc*, Paris, La Koumia, 1990.

<sup>59</sup> A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », art. cité, p. 286.

<sup>60</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op.cit.*

<sup>61</sup> A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », art. cité, p. 286.

<sup>62</sup> Nous le verrons, après la guerre du Rif, la voie du compromis est privilégiée dans la zone Nord confiée aux autorités espagnoles.

<sup>63</sup> Cette section se base principalement sur : R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, *op. cit.*, p. 31-47.

<sup>64</sup> Suite au dahir du 24 octobre 1953, le code pénal entre en vigueur que le 29 avril 1954.

l'autorité» par des peines de prison et des amendes. Dans le contexte plus libéral du Front populaire, ce régime est légèrement atténué : le dahir du 20 juillet 1936 réaffirme l'interdiction de principe de toute manifestation publique « sous réserve de déclaration préalable, pour les cortèges, défilés et certaines autres manifestations, à l'exclusion de celles qui auraient un caractère politique et revendicatif ». Mais l'ordre du 14 mars 1945 interdit toute manifestation publique.

Quant au régime de la presse, il varie selon la langue utilisée. D'après le dahir du 1<sup>er</sup> janvier 1918 sur « l'imprimerie et la librairie », la presse en langue française peut paraître après simple déclaration au parquet. En revanche, les publications en langue arabe nécessitent une autorisation préalable « toujours révocable, par arrêté viziriel ». Reste à souligner que le régime d'état de siège offre la possibilité d'interdire toute publication susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou à la sécurité du corps d'occupation au Maroc, et ce quelle que soit la langue utilisée. À la suite de la reconduction de l'état de siège, la censure est instituée par le dahir du 29 août 1939 et se matérialise fréquemment par la parution des journaux des partis nationalistes avec des pages presque entièrement blanches.

Alors même que l'absence de reconnaissance légale aurait donné aux membres des partis politiques marocains « l'habitude et le goût de l'action clandestine et des procédés illégaux »<sup>65</sup>, la compétition électorale est un enjeu quasi absent pendant la gestation de leurs organisations. La discrimination politique est particulièrement accentuée comparativement à la situation algérienne et tunisienne. Dès 1919, les chambres consultatives françaises de commerce et de l'agriculture, de même que la chambre française du Conseil de gouvernement sont élues et, en 1947, les Européens bénéficient du suffrage universel<sup>66</sup>. Quant aux populations marocaines, certes, les autorités du Protectorat prévoient leur représentation dans les deux institutions et, en 1923, le Conseil du gouvernement comporte une section marocaine ; mais, ce n'est qu'en 1947 que le principe électif est introduit de manière très restreinte et corporative dans les chambres consultatives. En effet, le dahir du 13 octobre 1947 transforme les sections marocaines des chambres consultatives françaises, en chambres consultatives marocaines distinctes ; les membres sont élus pour 6 ans et renouvelés pour moitié tous les trois ans. L'arrêté viziriel du 14 octobre 1947 précise le mode d'élection : l'élection est au scrutin majoritaire à un tour dans les municipalités ou circonscriptions administratives de leurs ressorts ; le droit au suffrage est restreint aux sujets marocains dits « évolués », de sexe masculin, majeurs, établis dans « le ressort de la chambre » depuis un an au moins, et qui exercent depuis trois ans au moins une profession agricole, industrielle, commerciale, artisanale ; les fonctionnaires ne sont pas éligibles. Par décision résidentielle du 20 décembre 1947, le recrutement de la section marocaine du Conseil du gouvernement (dont les membres étaient désignés jusque-là par le Grand vizir) est modifié : les deux premiers collèges sont composés par des représentants de chambres consultatives et « élus par leurs pairs », tandis que le troisième collège représente des « intérêts divers » avec des délégués élus et d'autres désignés par le Résident général.

Dans le sillage de la réforme de 1947, le nombre des électeurs marocains est de 3000 pour les chambres d'agriculture et de 8000 pour les chambres de commerce et d'industrie. Lors des élections de 1948, les nationalistes du Parti de l'Istiqlal, créé en 1944, emportent un grand succès dans les chambres de commerce et d'industrie, avec 15 délégués sur 21, pour l'essentiel de riches commerçants ou industriels ; en revanche, les chambres d'agriculture leur échappent totalement. Reste à souligner que les délégués au Conseil du gouvernement de 1948 à 1951 ont des moyens d'expression très limités : cette instance ne se réunit que deux fois par an pour examiner le budget chérifien, les suggestions et les critiques ne font l'objet d'aucun vote.

---

<sup>65</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 35.

<sup>66</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, op. cit., p. 50.

En 1951, à travers l'appel aux urnes et la multiplication du corps électoral marocain par 21 (11 000 pour les chambres d'agriculture et 220 000 pour les chambres de commerce et d'industrie), la Résidence cherche à créer un « effet de surprise » pour couper l'herbe sous les pieds de l'Istiqlal. Celui-ci décide alors de boycotter les élections en dénonçant notamment le fait que la Résidence ait fixé la date et les modalités du scrutin sans consultation de la Fédération des chambres marocaines, et établi les listes électorales sans garanties suffisantes.

En somme, l'introduction du suffrage électoral ne précède pas la création des partis politiques marocains, mais intervient lorsque la principale organisation nationaliste a déjà fait preuve de grandes capacités de mobilisation au sein de la société. En effet, le fait partisan marocain s'est développé en connexion étroite avec des dynamiques protestataires et un vivier d'instances, en affinité avec les propriétés de l'élite citadine qui les a impulsés.

## L'affirmation d'une jeune élite citadine, lettrée et réformiste

Les historiens tendent à faire remonter les origines du nationalisme marocain à une phase historique antérieure au Protectorat, à la guerre du Rif (1921-1926) ou *a minima* aux protestations de 1930 contre le Dahir berbère<sup>67</sup>. Cependant, tous conviennent que ces derniers événements constituent un « puissant catalyseur<sup>68</sup> » du nationalisme en gestation. En avant-garde de ces protestations se trouvent des jeunes gens de Salé<sup>69</sup>. De mosquée en mosquée, la mobilisation se propage à travers les cités : la menace d'une christianisation du pays est agitée, la volonté des Français de diviser le pays entre Arabes et Berbères dénoncée, l'unité du pays défendue. Aux yeux des observateurs français, ces protestations constituent une première sous deux angles. D'une part, la résistance intellectuelle en gestation dans les grandes cités se mue en opposition politique face au Protectorat. D'autre part, le mouvement est impulsé par des « jeunes » :

« Les étudiants sortis de nos écoles réussirent ainsi à mettre derrière eux, pour la première fois dans les grandes villes du Maroc, la génération précédente. En un instant furent oubliés tous les reproches d'incroyance, d'inconduite, de libertinage et de modernisme dont les avait accablés jusqu'alors. Ils devinrent les héros et les martyrs de l'Islam<sup>70</sup> ».

Ce sont les figures qui émergent pendant ces protestations, des jeunes hommes lettrés de l'élite citadine, qui sont à l'origine du Comité d'action marocaine (CAM), dont l'acte inaugural est la présentation du Plan de réformes marocaines au Résident général Henri Ponsot (1933-1936) et au Sultan, le 1<sup>er</sup> décembre 1934<sup>71</sup>. Alors qu'ils mobilisaient quatre ans plus tôt au nom de la sauvegarde de l'islam, ils puisent cette fois-ci dans un tout autre registre. Imprimée en arabe et en français, la brochure comporte un préambule et une liste de revendications relatives à la politique générale et aux libertés publiques. Les principales dénonciations se rapportent à la politique du Protectorat « raciale, partielle, obscurantiste, antilibérale, colonisatrice et assimilatrice » et à la mise en place d'une administration directe. Outre

---

<sup>67</sup> Voir notamment : A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, op. cit. ; Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op.cit . Sur l'épisode du Dahir berbère, voir entre autres : Gilles Lafuente, « Dahir berbère », vol. 14 | Conseil – Danse, Aix-en-Provence, Edisud, 1994, mis en ligne le 01 mars 2012. <http://encyclopedieberbere.revues.org/2361>.

<sup>68</sup> Selon la formulation de Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 59.

<sup>69</sup> Kenneth L. Brown, *People of Salé: Tradition and Change in a Moroccan City, 1830-1930*, Manchester, Manchester University Press, 1976, p. 198.

<sup>70</sup> R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 540.

<sup>71</sup> Plan de Réformes Marocaines, élaboré et présenté à S.M. le Sultan, au Gouvernement de la République française et à la Résidence Générale au Maroc par le Comité d'Action Marocaine, Paris, Imprimerie Labor, 1934, 134 p.

l'exigence d'une stricte application du Traité de Fès, les réformes demandées sont développées dans plusieurs rubriques : réformes politiques, judiciaires, économiques et financières, spéciales. Aux yeux du Résident général, le Plan est « tout juste bon pour une thèse de doctorat en droit ».

Les actions et les références déployées pendant les deux épisodes de 1930 et de 1934 sont en affinité avec les origines sociales de leurs initiateurs, leur profil socioculturel, leur « imaginaire de classe et de caste<sup>72</sup> », et un espace du pensable et du faisable imprégné par des circulations intellectuelles au croisement du local, du régional et du transnational. Bien davantage, l'affirmation de cette élite citadine s'articule avec une redéfinition de l'excellence politique dans la région.

### *Une élite citadine dotée en capitaux sociaux et culturels*

En 1934, les dix signataires du Plan de réformes marocaines sont âgés entre 20 et 35 ans. Ils proviennent principalement de Fès et de Rabat, mais aussi de Meknès et Salé. Presque tous sont issus de milieux commerçants, artisanaux et intellectuels, de familles « connues » et « respectables »<sup>73</sup>, comportant des savants religieux, des magistrats, de grands propriétaires, voire des *chorfa* (tableau 1)<sup>74</sup>.

#### **Encadré 5 : Les élites citadines au Maroc pendant le XIXe et le début du XXe siècle, d'après Abdallah Laroui**

D'après l'historien marocain Abdallah Laroui, dans le Maroc urbain du XIXe et du début du XXe, les « notables » (*a'yan*) appartiennent à une élite, la *khassa*, par contraste avec la masse (*'amma*)<sup>75</sup>. Cette élite est « formée par tous ceux qui détiennent un pouvoir exclusif, naturel ou acquis : baraka, savoir religieux, savoir profane, savoir-faire ; quant à la richesse, elle découle inégalement de chacun de ces dons<sup>76</sup> ». Bien que ces groupes sociaux tendent à s'interpénétrer, trois fragments principaux sont identifiés.

– Les familles Makhzen sont en partie issues des tribus *guich* qui fournissaient des hommes à la bureaucratie et à l'armée du pouvoir central.

– Les *chorfa*, dont le statut et le prestige social dérivent de leur inscription dans une généalogie prophétique, reçoivent des dons, bénéficient de privilèges fiscaux, et exercent un rôle social, mais ne jouent de rôle politique que s'ils ont construit une autorité sur le plan local en relation avec une confrérie, autorité elle-même déléguée par le sultan<sup>77</sup>.

– Les familles andalouses de Fès, Meknès, Salé, Tanger et Tétouan, fournissent des lettrés, des artisans et des négociants qui ont connu un essor avec le développement du commerce maritime avec l'Europe<sup>78</sup>.

<sup>72</sup> R. Bertrand, « Politiques du moment colonial », art. cité.

<sup>73</sup> Selon les qualificatifs employés par les ethnologues du Protectorat (voir à titre d'exemple : R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 535-562.).

<sup>74</sup> Voir le tableau *infra* que nous avons constitué en nous basant principalement sur l'annexe réalisée par J. P. Halstead (*Rebirth of a nation, op. cit.*, p. 278-280). Aux dix signataires, nous avons choisi d'ajouter Ahmed Balafrej qui a participé activement à la mobilisation contre le Dahir berbère et à la rédaction du Plan de réformes, mais qui a renoncé à figurer parmi les signataires, par crainte de compromettre une entreprise naissante : la création d'une école libre.

<sup>75</sup> Sur l'« apparition des notables urbains » dans l'empire ottoman sous l'effet des réformes, voir par exemple : Voir Droz-Vincent Philippe, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

<sup>76</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, op. cit.*, p. 104.

<sup>77</sup> Comme le rappelle Abdallah Laroui, les *chorfa* ne constituaient pas pour autant l'équivalent d'une aristocratie religieuse (A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, op. cit.*, p. 92 et s.).

<sup>78</sup> Voir aussi : Mohamed Echaoui, « Bourgeoisie citadine et mouvement national marocain dans les années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, 1993, 1(46-47), 1993, p. 173-189.

L'un des rares signataires à provenir d'une famille « humble » est Mohamed Lyazidi (1902-1990). Il doit son ascension à l'éducation qu'il a reçue grâce à l'insertion de son père au sein de l'administration, bien que celle-ci se situe à une échelle inférieure (*chaouch* – « garçon de bureau »). Après avoir accédé à « l'école de fils de notables » (voir encadré *infra*), puis au Collège Moulay Youssef et à l'Institut des hautes études marocaines<sup>79</sup>, il devient interprète à la Conservation foncière ; mais, pour marquer sa réprobation du Dahir berbère, il démissionne en 1930. Ce cas montre bien que la propriété commune à tous les initiateurs du Plan de réformes est en définitive leur détention d'un capital culturel aussi élevé que rare, dérivé sauf exception de leur statut social.

Ceux qu'on surnomme les « Jeunes Marocains » incarnent la figure de la « jeunesse » (*chabab*) qui se forge à travers les luttes nationalistes et qui s'incarne dans le modèle des « Jeunes Turcs » ; ici comme ailleurs, « c'est du statut d'« éduqué » que découle l'état de jeunesse » dans une société où l'analphabétisme prévaut<sup>80</sup> ». Ils s'identifient en tant que « jeunes », s'octroient le rôle de « représentants les plus autorisés du peuple marocain »<sup>81</sup>, et s'érigent en fer de lance du changement au sein de leur pays : « Nous les jeunes, nous voulons... Nous les jeunes, nous exigeons... Nous les jeunes, nous ferons... »<sup>82</sup> Dans le même mouvement, ils sont perçus comme une menace par les intellectuels du Protectorat, et notamment par Robert Montagne :

« cette génération de jeunes, cette poignée d'étudiants à peine formée, semble, par instant, représenter tout le pays. Elle seule, jusqu'à présent, a osé formuler en termes clairs à notre administration ses plaintes et ses revendications. Les élites traditionnelles, si pénétrées de leur supériorité jusqu'en 1930, s'effacent peu à peu. Elles laissent le chemin libre à leurs descendants auxquels elles remettent le soin de choisir la direction dans laquelle se réaliseront les destinées du Maroc. S'il arrive encore qu'à Salé, ville de vieille bourgeoisie respectée, les jeunes leaders attendent la sortie de leurs parents de la mosquée avant d'y déclamer leurs proclamations politiques, on voit au contraire, à Fès, à Meknès et d'autres villes, la jeunesse prier au premier rang et donner le signal des protestations violentes et des appels à l'action des masses. C'est cette situation qui donne au nationalisme marocain son aspect le plus tragique<sup>83</sup> ».

Comme ailleurs dans la région, les luttes autour de la définition de l'excellence politique se caractérisent par une ligne de partage entre « jeunes » — bénéficiaires de l'« éducation moderne » ou, du moins, imprégnés par l'esprit de la réforme — et aînés « traditionalistes ». Bien que de formations différentes, ces nationalistes sont unis par la même aspiration à la réforme culturelle, sociale et politique<sup>84</sup> : en ce sens, ils se profilent moins en tant qu'héritiers qu'en tant qu'incarnation vivante d'un « grand retournement<sup>85</sup> ». Deux types de profils prédominent parmi les fondateurs du Mouvement national.

---

<sup>79</sup> Créé en 1920 pour offrir un enseignement supérieur aux Marocains musulmans sur place.

<sup>80</sup> M. Bennani-Chraïbi, I. Farag, « Constitution de la jeunesse dans les sociétés arabes : figures, catégories et analyseurs » dans M. Bennani-Chraïbi, I. Farag (eds.), *Jeunesses des sociétés arabes. Par-delà les menaces et les promesses*, Paris, Aux lieux d'être, 2007, p. 16. Sur l'émergence au début du XXe siècle de la figure de l'intellectuel au Moyen-Orient en association avec une classe d'âge, les jeunes », un type de compétences « modernes » ou « réformistes », et de capacités d'action, voir par ailleurs Leyla Dakhli, *Une génération d'intellectuels arabes. Syrie et Liban (1908-1940)*, Paris, IISMM-Karthala, 2009, p. 106 et s.

<sup>81</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 65.

<sup>82</sup> Propos rapportés par R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 552.

<sup>83</sup> Pour Montagne, la situation est « tragique » du fait même de l'éclosion « rapide » de ce mouvement de jeunesse, comparativement aux cas égyptiens et syriens où l'émancipation ne se produit qu'après plus d'un siècle de « formation » des élites autochtones (R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 552-553).

<sup>84</sup> Ce qui fait écho à la réfutation faite par Julien Fromage d'une opposition entre « francophiles » et « réformistes musulmans » au cours des années 1930 à Constantine (J. Fromage, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale »*, op. cit., p. 16).

<sup>85</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit., p. 396.

Les uns ont reçu une instruction en arabe dans les grandes universités musulmanes à Fès, voire en Égypte ou ailleurs en Orient ; ils se retrouvent privés de leurs débouchés avec l'instauration de l'administration directe<sup>86</sup>. À la veille du Protectorat, la Qarawiyyin se consacre essentiellement à la transmission du savoir religieux et aux Belles Lettres. Mais, grâce à l'introduction de l'imprimerie à la fin du XIX, aux voyages effectués par les commerçants, les pèlerins et par ceux qui sont en quête de savoir, « une ouverture réelle sur le monde extérieur coexiste avec un indéniable isolement mental »<sup>87</sup>. Dès les années 1920, l'agitation gagne la mosquée-université de Fès ; l'aspiration à la réforme en acte s'exprime à travers des mouvements de grève et des manifestations.

Francophones, les autres sont les premiers lauréats des établissements scolaires créés par le Protectorat, certains parmi eux ayant poursuivi des études en France, voire en Espagne ; leur sort n'est guère meilleur : une fois leurs études achevées, alors même qu'ils se perçoivent comme « les plus évolués des Marocains » et comme « capables d'accéder d'emblée aux postes d'autorité les plus importants au Maroc »<sup>88</sup>, les professions libérales sont leurs principaux débouchés<sup>89</sup>. Deux décennies plus tard, Robert Montagne considère la jeunesse comme l'une des sources de la « crise » marocaine et assimile l'accroissement du nombre des « sans-emploi » en son sein à un « cancer »<sup>90</sup>.

#### Encadré 6 : À l'école des colons

Aux yeux de Lyautey, la France avait certes une « mission civilisatrice », mais il était primordial d'éviter toute propagation d'idées révolutionnaires, et de veiller à préserver l'équilibre social marocain, tel que le Résident le concevait : « Les Français ont trouvé au Maroc une société aristocratique et hiérarchisée à laquelle leurs propres notions aristocratiques et hiérarchiques de l'éducation étaient aisément applicables<sup>91</sup> ».

En effet, le système d'enseignement instauré par la Résidence à destination des musulmans est à la fois malthusien et hiérarchisé. À la fin des années 1930, seuls 1% des enfants en âge d'être scolarisés ont accès à l'enseignement (7% en Algérie et 6% en Tunisie), un taux qui sera néanmoins multiplié par 20 après la Deuxième Guerre Mondiale<sup>92</sup>. En outre, la politique de l'éducation se fonde sur la catégorisation de la population marocaine en « trois groupes » reposant sur des oppositions d'ordre social (notables/prolétaires, subalternes, etc.), résidentiel (citadins/ruraux), puis linguistique (arabes/berbères) : « 1) notables, gens aisés, riches des villes, qui sont fonctionnaires ou commerçants ; 2) citadins prolétaires, artisans, boutiquiers, agents subalternes des administrations et des commerçants ; 3) ruraux qui tous, même les chefs, s'adonnent à l'agriculture. Nous aurons donc des écoles de fils de notables, des écoles urbaines, des écoles rurales »<sup>93</sup>. C'est dans cet esprit que des formations professionnelles courtes sont privilégiées : les écoles urbaines assurent une alphabétisation et une formation professionnelle pendant six ans, et ouvrent la voie à une formation complémentaire de trois ans dans des écoles d'apprentissage ; les écoles rurales dispensent pendant deux ans des cours de français, d'arithmétique et d'agronomie,

<sup>86</sup> Albert Ayache, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 1 : 1919-1942*, Paris, L'Harmattan, 1982, p. 80.

<sup>87</sup> A. Laroui, 1977, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., p. 228. Voir aussi : Edmund Burke III, « The Moroccan Ulema, 1860-1912 » dans Nikki R. Keddie, *Scholars, Saints and Sufis*, Berkeley, University of California Press, 1972; Nouredine Sraïeb, « Université et société au Maghreb : la Qarawiyyin de Fès et la Zaytûna de Tunis », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 38, 1984, p. 63-74.

<sup>88</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 65.

<sup>89</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit., p. 176, 180 et s.

<sup>90</sup> Robert Montagne, *Révolution au Maroc*, Paris, France-Empire, 1953, p. 322.

<sup>91</sup> Traduction par l'auteur de la citation suivante : « The French found in Morocco an aristocratic, hierarchic society to which their own aristocratic, hierarchic notions of education were easily applied » (J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, op. cit., p. 101).

<sup>92</sup> Mekki Zouaoui, « L'enseignement supérieur depuis l'Indépendance. La dégradation de la qualité était-elle inéluctable ? », *Cinquante ans de développement humain au Maroc et perspective 2025*, 2006, p. 163-164.

<sup>93</sup> Bulletin Officiel de l'Enseignement Public au Maroc, n° 24, septembre 1920.

orientant par la suite les meilleurs élèves vers des écoles régionales, voire vers une école agricole<sup>94</sup>. Seule une toute petite élite masculine accède à un enseignement généraliste dans le cadre des « écoles de fils de notables » et des grands collèges musulmans ; en revanche, très peu d'établissements sont destinés à l'instruction des jeunes filles (une seule école de filles en 1913, 15 en 1931, 18 en 1937). En 1916 sont créés les collèges Moulay Idriss à Fès et Moulay Youssef à Rabat ; en 1930, le Collège berbère d'Azrou<sup>95</sup> ; en 1937, le Collège Sidi Mohamed à Marrakech ; en 1949, le Collège musulman de Casablanca ; en 1947 et en 1949, deux collèges de jeunes filles musulmanes à Rabat et à Fès. En 1930, le Collège Moulay Youssef comprend 367 élèves, celui de Moulay Idriss 75 et les établissements secondaires européens 122 marocains musulmans<sup>96</sup>. À partir de 1930, des sections commencent à s'ouvrir pour la préparation du baccalauréat. Mais, 25 ans plus tard, ce système n'aura produit que 640 bacheliers musulmans et 775 israélites<sup>97</sup>.

Par ailleurs, après avoir tenté d'entraver la circulation des étudiants marocains, la Résidence commence à les laisser partir vers l'Hexagone. En 1933, ils sont 33 à étudier en France : 13 dans l'enseignement supérieur, 11 dans l'enseignement secondaire officiel, 9 dans les institutions libres de Paris. Ils sont originaires de Rabat (14), de Fès (9), de Meknès (5), de Marrakech (2), de Salé (1), de Casablanca (1), de Tanger (1)<sup>98</sup>.

D'après Charles-André Julien, lors de ces séjours, les dirigeants nationalistes fréquentent des étudiants de tous les continents et multiplient les expériences formatrices : « les contacts avec des militants et des journalistes de gauche ; l'obligation de confronter leurs idées traditionnelles avec les audaces révolutionnaires ; les séances de la Chambre et les meetings ; la lecture d'une presse diversifiée ; l'enseignement enfin de maîtres qualifiés, dont certains avaient une connaissance profonde de l'islam et de la langue arabe, contribuèrent à développer en eux l'esprit critique et les amenèrent à découvrir les méthodes d'action ou de gestion, dont ils tirèrent un profit qu'ils se plurent à reconnaître »<sup>99</sup>. À cela s'ajoute d'autres échanges dans le cadre de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) que nous aborderons ultérieurement.

---

<sup>94</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op. cit.*, p. 106-107.

<sup>95</sup> Mohamed Benhlal, *Le collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris, Karthala-IREMAM, 2005.

<sup>96</sup> Georges Oved, « La gauche française et les Jeunes-Marocains » dans René Gallissot (coord.), *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe*, Cahier du « Mouvement social » n° 3, Paris, Les Éditions ouvrières, 1978, p. 93, note 11.

<sup>97</sup> Pierre Vermeren, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle*, Rabat, Alizés, 2002, p. 129 et p. 214.

<sup>98</sup> Charles-Robert Ageron, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres. Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 70, n° 258-259, 1983, p. 26. Roger Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, 1920-1961*, Paris, A. Colin, 1962, p. 194, note 1.

<sup>99</sup> Ch.-A., Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, *op. cit.*, p. 157.

**Tableau 1 : Les onze initiateurs du plan de réformes marocaines**

Date de naissance	Lieu de naissance	Famille	Etudes	Langues	Société	Profession
<b>Abdeljalil, Omar</b>	Fès	Lettrés, hauts fonctionnaires, négociants	École franco-musulmane à Fès (jusqu'à 1917), Collège Moulay Idriss à Fès (1917-1923), diplôme de l'École nationale d'agriculture de Montpellier (1923-1925), stagiaire à l'École nationale d'agriculture à Grignon (1925-1926)	Bilingue	Société des amis de la vérité à Rabat (1926)	Ingénieur agricole
<b>Balafrej, Ahmed</b>	Rabat		École des fils de notables à Rabat (jusqu'en 1920), Lycée Gouraud à Rabat (1920-1926), Lycée Henri IV à Paris (1926-1927), Université Fouad au Caire (1927-1928), Université de la Sorbonne à Paris (1928-1932): licence et diplôme d'études supérieures	Bilingue	Société des amis de la vérité à Rabat (1926)	Fondateur et directeur de l'école Mohamed Guessous à Rabat en 1934
<b>Bendriass, Abdelaziz</b>	Fès		École libre à Fès, diplômé de la Qarawiyyin (1921-1931)	Arabophone	Société secrète de Fès (1925)	Alem, fondateur et directeur de l'école Sidi Bennani à Fès à partir de 1934
<b>Cherkaoui, Ahmed</b>	Rabat	"Famille humble"	École franco-musulmane à Rabat, participation à des conférences données par des professeurs de la Qarawiyyin à Rabat.	Bilingue		"Secrétaire indigène", démis en 1930, fondateur d'une école libre à Rabat en 1927
<b>Diouri, Mohamed</b>	Fès	Commerce	Collège Moulay Idriss à Fès	Bilingue	Société secrète de Fès (1925)	Industriel et négociant
<b>Fassi, Allal</b>	Fès	Savants religieux et juriconsultes	Diplômé de la Qarawiyyin (1920-1930)	Arabophone, apprentissage tardif du français	Co-fondateur et président de la société secrète de Fès en 1925	Alem, professeur à la Qarawiyyin, a enseigné à l'école libre Naciriyya à Fès

<b>Ghazi, Mohamed</b>	Meknès	Diplômé de la Qarawiyyin (1918-1927)	Arabophone	Co-fondateur de la société secrète de Fès en 1925	Alem, fondateur et directeur de l'école Naciriyya, fondée à Fès en 1921 ou 1922
<b>Kadiri, Boubker</b>	Salé	1913	Lettrés, chorfâs	École coranique, puis école des fils de notables, participation à des conférences données par des professeurs de la Qarawiyyin à Rabat et à Salé.	Fondateur et directeur de l'école al-maktab al-islami en 1933 à Fès qui deviendra l'école Annahda
<b>Lyazidi, Mohamed</b>	Rabat	1902	Père employé subalterne dans l'administration	École franco-musulmane à Rabat (jusqu'en 1917), Collège Moulay Youssef à Rabat (1917-1923), Institut des hautes études marocaines (1926-1928), diplôme d'arabe.	Interprète auprès de la Résidence (1926-1930) démissionne après le dahir berbère
<b>Naciri, Mohamed Mekki</b>	Rabat	1904	Lettrés, magistrats, affiliation à la confrérie Nasiriyya	École coranique et études universitaires au Caire	Directeur d'une école libre, plus tard professeur de droit islamique
<b>Ouazzani, Mohamed Hassan</b>	Fès	1910	Chorfâs, Père : "important propriétaire"	École franco-musulmane à Fès (jusqu'en 1920), Collège Moulay Idriss à Fès (1920-1924), Lycée Gouraud à Rabat (1924-1926). A Paris, Lycée Charlemagne (1926-1927), École libre de sciences politiques (1927-1930) diplôme, École des langues vivantes orientales (1927-1929), École des hautes études sociales (1927-1930).	Société des amis de la vérité à Rabat (1926)

## Le syncrétisme des références et des passeurs

Quelle que soit leur formation, les onze initiateurs du Plan de réformes marocaines sont exposés à deux sources principales de références exogènes : l'univers culturel et politique des occupants dans toute sa diversité<sup>100</sup> ; les courants de pensée prédominants en Orient, eux-mêmes imprégnés par le « syncrétisme stratégique<sup>101</sup> » produit par les réformistes arabes. Les étudiants de la Qarawiyyin absorbent avec avidité les revues égyptiennes, algérienne, et autres publications en provenance du Moyen-Orient<sup>102</sup>, y compris les traductions en arabe de textes de vulgarisation scientifique ou de grands classiques de la littérature européenne, ce qui fait écrire à un intellectuel du Protectorat : « notre XVIIIe siècle [est] admiré, notre Romantisme trouble l'âme<sup>103</sup> ». Quant à la fréquentation du collège musulman, elle est loin d'exclure l'attachement à une identité arabo-musulmane, le même intérêt pour les publications orientales, la fréquentation de cours ou de la bibliothèque de la Qarawiyyin, la fascination pour l'Égypte et pour les idéologies en vogue dans les autres pays arabo-musulmans. Au regard de Robert Montagne, ce syncrétisme passe pour de la « confusion » : « Nationalisme, impérialisme, panislamisme se mêlent confusément dans leurs esprits rebelles aux concepts cartésiens<sup>104</sup> ». Ces circulations intellectuelles et ces hybridations s'incarnent dans trois passeurs — Fqih Mohamed Belarbi Alaoui, Chekib Arslan, Robert-Jean Longuet — qui ont pour caractéristique commune le fait d'avoir non seulement initié les jeunes nationalistes à des univers de sens et de pratiques, mais également d'avoir joué un rôle décisif en les connectant entre eux et/ou avec d'autres réseaux locaux, régionaux ou transnationaux : le premier est marocain, le second est druze, le troisième est français.

### *Fqih Mohamed Belarbi Alaoui, le guide spirituel réformiste*

D'un récit à l'autre, Fqih<sup>105</sup> Mohamed Belarbi Alaoui (1880-1964) fait figure de guide spirituel du Mouvement national. Né dans le Tafilalet et diplômé de la Qarawiyyin, il a été un proche disciple de Cheikh Abou Chouaib Doukkali (1878-1937), le principal propagateur de la Salafiyya au Maroc<sup>106</sup>. À Fès, Fqih Belarbi Alaoui devient le porte-voix de ce mouvement

---

<sup>100</sup> Relevons que des figures nationalistes sont passées par des loges maçonniques. Mais c'est là une piste de recherche qui reste à explorer.

<sup>101</sup> « La seule façon de concilier toutes ces tensions contradictoires face à la pression extérieure s'avéra donc être [...] un « syncrétisme stratégique » : modernisant la tradition ancestrale suivant les canons de l'envahisseur (au moins culturels), les réformistes pouvaient l'adapter aux fonctions nouvelles et hausser son prestige à parité avec la culture dominante tout en préservant l'essence de cette tradition. » (Christophe Jaffrelot, « Le syncrétisme stratégique et la construction de l'identité nationaliste hindou. L'identité comme produit de synthèse », *Revue française de science politique*, 42(4), 1992, p. 168)

<sup>102</sup> Dans l'imaginaire des nationalistes de l'époque, ce que nous désignons le Moyen-Orient, par commodité de langage, correspond notamment aux territoires qui recouvrent l'Arabie, l'Égypte, le Liban, la Palestine, la Syrie, la Turquie.

<sup>103</sup> R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 551.

<sup>104</sup> *Ibidem*, p. 537.

<sup>105</sup> Marocanisation du terme « *faqih* », dont le sens premier désigne le juriste qui a étudié le Coran et la tradition prophétique. Par extension, il désigne ceux qui sont dotés d'un savoir religieux, mais qui n'ont pas nécessairement le titre de savant religieux (« *alim* — pluriel francisé : oulémas), comme Fqih Mohamed Belarbi Alaoui. Au Maroc, il désigne entre autres les maîtres de l'école coranique, ou ceux auxquels on fait appel pendant des cérémonies à caractère religieux pour réciter le Coran.

<sup>106</sup> Les *salaf* sont les « grands ancêtres pieux » avec lesquels les penseurs réformistes aspirent à renouer, espérant trouver dans l'islam des sources la voie du redressement. « Salafistes » (ou salafis) renvoie aux adeptes de la Salafiyya. Abou Chouaib Doukkali a été principalement imprégné par les représentants égyptiens de ce courant réformiste. Pendant ses études à Al Azhar au Caire, il s'est imprégné des idées de Rachid Reda et du groupe constitué autour de la revue *Al Manar*. Il les diffuse au Maroc notamment à travers ses enseignements à la Qarawiyyin à partir de 1908. En 1912, il devient vizir de la Justice.

réformiste, et ses enseignements à la Qarawiyyin et au Collège Moulay Idriss exercent un attrait sur les deux publics<sup>107</sup>.

Mouvement réformiste théologique et vision du monde, la Salafiyya se développe au Maroc à partir de la fin du XIXe en lien avec les courants qui émergent en Arabie et en Égypte. Alors même que la plupart des Marocains appartiennent à une confrérie en 1924, ce courant se manifeste essentiellement par un « rationalisme » puritain, « presque jacobin »<sup>108</sup>, par sa lutte contre les superstitions et les pratiques confrériques jugées contraires à l'orthodoxie musulmane (les visites aux tombeaux, les trances, les rites perçus comme animistes, la croyance aux miracles du maître, etc.). La Salafiyya connaît un vif succès dans les années 1926-30, d'abord parmi des notables, des intellectuels et des étudiants, puis au-delà<sup>109</sup>. Selon le témoignage de Boubker Kadiri (1913-2012), l'un des pionniers du Mouvement national à Salé, le mouvement ne tarde pas à se transformer en résistance culturelle :

« L'objectif de la Salafiyya au Maroc était de lutter contre les superstitions et le charlatanisme. Elle prônait le retour à l'islam vrai et la renaissance de la culture musulmane. Il s'agissait d'un plan opposé à celui du Protectorat dont le but était d'enterrer la civilisation et l'histoire du Maroc. Dans ses écoles, on disait aux enfants que le Maroc était plongé dans l'anarchie avant l'arrivée des Français qui allaient le mettre dans la voie du progrès. On leur enseignait l'histoire de la France, la Marseillaise, Rousseau, La Fontaine, mais on ne leur parlait ni de Youssef Ibn Tachafin<sup>110</sup> ni du prophète.<sup>111</sup> »

Sur un autre plan, l'appropriation de la Salafiyya par les réformistes marocains entrave le développement des idéologies sécularistes en vogue en Turquie et en Égypte<sup>112</sup>, tout en favorisant la diffusion de concepts généraux : « gouvernement consultatif », « souveraineté populaire », réforme de l'éducation, compatibilité de l'islam avec un gouvernement fondé sur une constitution et avec la démocratie, production d'un droit positif pour certaines sections de la loi et préservation d'une partie du droit fondé sur les interprétations de la loi religieuse.

L'un des disciples du Fqih Belarbi Alaoui joue un rôle primordial dans la politisation de ce courant au Maroc. Figure emblématique et idéologue du Mouvement national, Allal Fassi (1910-1974) est originaire d'une famille de Fès, de savants religieux et de jurisconsultes. Il suit la voie paternelle en étudiant à la Qarawiyyin, puis en devenant le plus jeune professeur de cette université en 1933. Ses cours « révolutionnaires » attirent un public de plus en plus étendu. Le modèle prophétique et l'islam des « grands ancêtres pieux » sont mobilisés pour aborder les défis du présent, accompagner les innovations, impulser l'esprit de la réforme, dans un souci de s'acclimater aux « exigences du temps ». À l'instar d'autres réformistes, il lutte contre les « archaïsmes » de la société et produit un discours de résistance culturelle et politique au Protectorat sur la base d'une réinvention de la tradition prophétique. Bien davantage, il met en œuvre « la fusion (*imtizāj*) de la prédication (*da'wa*) salafie avec la prédication nationale (*al-wataniyya*) »<sup>113</sup>. En 1933, lors de son premier voyage à l'étranger, il rencontre en Suisse, Chekib Arslan, le « champion de l'unité arabe<sup>114</sup> ».

---

<sup>107</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, op. cit., p. 166.

<sup>108</sup> Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, p. 74.

<sup>109</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 62-63.

<sup>110</sup> Fondateur de la dynastie almoravide, mort en 1106.

<sup>111</sup> Extrait d'entretien en arabe, accordé à l'auteure, le 28 juillet 1986, à Salé, cité dans M. Bennani-Chraïbi, *L'enseignement libre musulman sous le Protectorat au Maroc (1918-1956)*, mémoire de maîtrise, dir. Magali Morsy, Université Paris III, 1987, p. 78.

<sup>112</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, op. cit., p. 134.

<sup>113</sup> Citation de Allal Fassi dans son célèbre livre, *an-Naqd ad-dati* (l'autocritique), paru en 1951 (traduction de Youssef Belal, *Le cheikh et le calife. Sociologie religieuse de l'islam politique au Maroc*, Paris, ENS Éditions, 2011, p. 29).

<sup>114</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 17.

*Chekib Arslan, le « directeur de conscience des nationalistes arabes » et marocains*

Chekib Arslan (1869-1946) est souvent présenté comme le « directeur de conscience des nationalistes arabes »<sup>115</sup>. S'il contribue à incarner aux yeux des nationalistes marocains le syncrétisme entre le réformisme islamique et les idées sécularistes et nationalistes en vogue dans le Moyen-Orient, il s'impose avant tout comme « tacticien<sup>116</sup> » du Mouvement national. Charles André Julien le décrit comme une « singulière personnalité », celle d'un « grand féodal libanais, qui, de son bureau de Genève distribua dix-huit ans durant les mots d'ordre à l'Islam méditerranéen et dont l'influence survit à toutes les crises, à toutes les compromissions<sup>117</sup> ».

Né dans une famille influente druze au Liban méridional, il adhère à l'islam sunnite au cours sa jeunesse puis au réformisme islamique dont il fréquente les maîtres à penser : à Beyrouth, il devient le disciple de Mohamed Abdou et, à 20 ans, lors d'un séjour à Constantinople, il rencontre Jamal Eddine Afghani. Après un voyage d'études en Europe, il est député au parlement turc (1913-1918). Conseiller du sultan, proche des Jeunes Turcs, il mène un combat contre la séparation de la Turquie des Arabes et contre l'instauration du mandat français en Syrie, du mandat britannique en Palestine, et d'un foyer national juif dans la région. En mission à Berlin (1917-1921), il étend ses réseaux : cette capitale est l'une des plaques tournantes des activités panislamistes après-guerre, et l'un des lieux de rencontre privilégiés entre l'Internationale communiste et les nationalistes arabo-musulmans. Avec la révolution kémaliste, Chekib Arslan est contraint de passer du « panislamisme turco-centriste au panarabisme à fondement panislamique »<sup>118</sup>.

Établi en Suisse à partir de 1921, il devient secrétaire général du bureau de Genève du Comité syro-palestinien, fondé au Caire la même année, et crée, en 1930, une revue en langue française : *La Nation arabe*. L'une des constantes de sa ligne éditoriale est que l'indépendance des États arabes est un préalable à la construction de l'unité arabe. Au début des années 1930, ses activités de lutte contre la domination coloniale observent un déplacement : après avoir été principalement focalisées sur la question syrienne, elles ciblent le Maghreb et, en premier lieu, le Maroc. Croyant en la nécessité de synchroniser les luttes, il coordonne une campagne de presse contre la promulgation du Dahir berbère, tant au Maroc que dans les autres pays de la région<sup>119</sup>. C'est dans ce contexte qu'il tisse des liens étroits avec plusieurs figures marocaines, qui se matérialisent par une importante correspondance et par des rencontres physiques, notamment à Genève, à Madrid, et à Tétouan. Parmi ces personnalités, quatre constitueront des partis politiques nationalistes.

Mohamed Hassan Ouazzani (1910-1978) est décrit comme un « agent de liaison quasi officiel entre Genève et Rabat<sup>120</sup> ». Né à Fès, issu d'une famille de *chorfa* et de grands propriétaires, c'est le premier diplômé marocain de la section générale de l'École libre de sciences politiques de Paris en 1930. Il étudie également à l'École des langues orientales et à l'École de journalisme. En 1929, il est secrétaire général de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA)<sup>121</sup>. Après son arrestation dans le cadre des protestations contre le Dahir berbère en 1930, il devient secrétaire personnel de Chekib Arslan, puis participe à la fondation de la revue *Maghreb* à Paris, en 1932, avant de lancer le journal *L'Action du*

---

<sup>115</sup> Juliette Bessis, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », *Revue historique*, 1978, vol. 259, Fasc. 2, 1978, p. 467-489. Leyla Dakhli, *Une génération d'intellectuels arabes. Syrie et Liban (1908-1940)*, Paris, IISMM-Karthala, 2009.

<sup>116</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>117</sup> Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1978, p. 24.

<sup>118</sup> J. Bessis, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », art. cité, p. 472.

<sup>119</sup> R. Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>120</sup> Ch.-R. Ageron, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France... », art. cité, p. 33.

<sup>121</sup> Voir *infra*.

*peuple* au Maroc en 1933. C'est l'un des dix signataires du Plan de réformes marocaines et l'un des fondateurs du CAM. En 1937, il se sépare d'Allal Fassi et crée le Mouvement populaire (*al-haraka al-qawmiyya*). La même année, il est arrêté et exilé pendant neuf ans. Dès sa libération en 1946, il fonde le Parti démocratique de l'indépendance (*hizb ach-chura wal istiqlal* – PDI).

Le deuxième est Ahmed Balafrej (1908-1990). Issu d'une famille de notables de Rabat, il fréquente le Collège musulman, passe son baccalauréat au Lycée Henri IV à Paris, étudie pendant un an à l'Université Fouad 1<sup>er</sup> au Caire, puis prépare une licence en lettres et un diplôme en science politique à la Sorbonne entre 1928 et 1932. D'après Charles André Julien, il s'initie aux « techniques politiques » par l'intermédiaire de Chekib Arslan auquel il rend régulièrement visite à Genève, et à travers ses contacts avec les partis de gauche français. Il préside l'AEMNA en 1930, fait partie du comité de rédaction de la revue *Maghreb*, participe activement à la mobilisation contre le Dahir berbère et à la rédaction du Plan de réformes, bien que son nom n'apparaisse pas parmi les signataires. En 1934, il fonde une école libre à Rabat, portant le nom de son oncle maternel Mohamed Guessous qui l'a élevé. Il participe à la création du CAM et du Parti national. À la suite des protestations de 1937, il se réfugie à Tanger jusqu'en 1943. C'est l'un des principaux fondateurs de l'Istiqlal en 1944 ; il en sera le secrétaire général jusqu'en 1959.

Le troisième est Abdelkhalek Torrès (1910-1970), l'une des principales figures du nationalisme marocain dans la zone Nord, qui reçoit régulièrement Chekib Arslan à Tétouan. Issu d'une grande famille bourgeoise d'origine andalouse, son père est un ancien pacha de Tétouan et son grand-père, Haj Ahmed Torrès, était délégué du sultan à Tanger, plénipotentiaire du Maroc à la Conférence d'Algésiras en 1906 et délégué du sultan pendant les négociations avec les puissances étrangères. Après un passage par la Qarawiyyin en 1927, Abdelkhalek Torrès poursuit ses études au Caire à Al Azhar, puis à la Faculté des Lettres de l'Université Fouad 1<sup>er</sup>, avant d'étudier à la Sorbonne entre 1931 et 1932. De retour à Tétouan, il fonde le Parti des réformes nationales (PRN) en 1936. En 1943, il publie un manifeste avec Mekki Naciri, revendiquant l'indépendance et, en 1947, il fonde le Comité de libération du Maghreb arabe, au Caire, avec Allal Fassi et Abdelkrim Khattabi.

Le quatrième est Mohamed Mekki Naciri (1904-1994). Né à Rabat, il appartient à une famille de lettrés et de magistrats, dont l'un des ancêtres a fondé la confrérie Nasiriyya. Il fait partie des rares Marocains qui ont poursuivi des études supérieures au Caire dans la deuxième moitié des années 1920. Expulsé du Maroc suite aux protestations contre le Dahir berbère, il séjourne à Paris, au Caire, puis à Genève chez Chekib Arslan. Il compte parmi les dix signataires du Plan de réformes. À nouveau expulsé en 1936, il se réfugie chez Torrès et adhère au PRN, mais l'année suivante les deux hommes rompent. En 1937, Mekki Naciri fonde le Parti unité marocaine (PUM).

Chekib Arslan joue un rôle déterminant auprès des nationalistes marocains au moins sur trois plans. Idéologiquement, il consolide chez eux un « sentiment de solidarité islamique et arabe », qui comporte « une dimension politique nouvelle bâtie autour du thème de la nation arabe », et travaille à « l'unification des tendances au sein des mouvements par l'évacuation de toute référence aux contradictions internes aux sociétés maghrébines »<sup>122</sup>. Sous un angle stratégique, il leur transmet régulièrement des directives, n'hésite pas à les accompagner lors de leurs transactions avec les autorités espagnoles et françaises, et les initie au pragmatisme. C'est dans cet esprit qu'il les incite à se montrer réceptifs à l'égard de la « politique arabe » des franquistes et de l'Allemagne nazie, lorsque les Fronts populaires espagnol et français refusent, à partir de 1936, de trancher en faveur d'une nouvelle politique au Maroc. Sur le plan

---

<sup>122</sup> J. Bessis, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », art. cité, p. 488.

relationnel, Chekib Arslan arbitre les conflits internes et connecte les nationalistes marocains avec des réseaux aussi bien arabes qu'européens. Il les a ainsi encouragés à développer des liens avec les anticolonialistes de la gauche française et notamment avec son propre avocat.

### *Robert-Jean Longuet, l'avocat de gauche des nationalistes*

Le troisième passeur auprès des nationalistes marocains est effectivement Robert-Jean Longuet (1901-1987), avocat et journaliste, fils du député socialiste Jean Longuet, et arrière-petit-fils de Karl Marx. Il se rend célèbre par sa campagne de presse contre le Dahir berbère et en tant qu'avocat de nationalistes. Comme nous le verrons, il joue un rôle particulièrement important auprès des nationalistes marocains entre 1930 et 1935, alors même que les dirigeants de la gauche demeurent récalcitrants jusqu'à 1934-35 : les communistes les trouvant trop réformistes, les socialistes demeurant inquiets face à leurs attaques contre le Protectorat<sup>123</sup>. Les premiers à avoir établi un contact avec lui sont Ahmed Balafrej et Omar Abdeljalil<sup>124</sup>, un autre signataire du Plan de réformes, issu d'une famille de lettrés et de hauts fonctionnaires, l'un des premiers Marocains à recevoir une formation française et à devenir ingénieur agricole.

Le profil de ces élites nationalistes citadines, le type de formation qu'elles ont reçu, les courants de pensée auxquelles elles ont été exposées, les passeurs qu'elles ont croisés ont profondément imprégné le nationalisme, les mythes fondateurs et les dispositifs qu'elles ont produits. C'est dans le prolongement de ces innovations et de ces hybridations que le fait partisan prend forme au Maroc.

## **Les innovations et les hybridations des nationalistes marocains**

### *L'invention de la devise « Dieu, la patrie, le roi »*

Le nationalisme marocain s'élabore dans l'hybridation des offres idéologiques disponibles (libertés publiques, panarabisme, réformisme religieux), et dans l'interaction avec le « gospel colonial » et ses dispositifs. De manière réactive se tisse un récit national alternatif. Tout au long des échanges de coups entre nationalistes et autorités du Protectorat, les différents protagonistes se concurrencent dans la mobilisation du registre du religieux, et se disputent l'institution monarchique.

Face à la tutelle que le Protectorat aspire à exercer sur l'islam et la monarchie, les élites du Mouvement national entreprennent une nationalisation de l'un et de l'autre. Ce faisant, elles diffusent un nouveau lexique, en partie importé d'Orient : peuple (*cha'b*), masses (*jamahir*), nationalisme (*qawmiyya*, *wataniyya*), etc. Dans le même mouvement, elles sécularisent des notions religieuses à l'instar de la *umma* (communauté des croyants) — qui prend le sens de « nation » lorsqu'elle est qualifiée d'« arabe » ou de « marocaine »<sup>125</sup>—, et s'investissent dans la « condensation » d'un imaginaire national dans des « pratiques de la matérialité<sup>126</sup> » : costume « national », tarbouche « national », fête « nationale », etc.

Par réaction à la politique berbère coloniale, les nationalistes produisent un récit unificateur, imprégné de panarabisme et de réformisme religieux, qui homogénéise l'islam et

---

<sup>123</sup> G. Oved, « La gauche française et les Jeunes-Marocains », art. cité, p. 91-126 ; G. Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain*, 1905-1955, Paris, L'Harmattan, 2 vol., 1984.

<sup>124</sup> Il apparaît aussi sous le nom de Ben Abdeljalil. C'est l'un des signataires du Plan de réformes marocaines en 1934 (tableau 1) et du Manifeste de l'indépendance en 1944. Au début de l'indépendance, il détient des mandats gouvernementaux, en qualité de ministre de l'Agriculture (1956-1958), puis de ministre de l'Éducation nationale (1958). À la création de la Banque populaire en 1961, il en sera le premier président.

<sup>125</sup> H. Rachik, *Symboliser la nation*, op. cit., p. 84.

<sup>126</sup> J.-F. Bayart, *L'illusion identitaire*, op. cit., p. 223.

l'érige en ciment de la nation, par-delà les affiliations tribales et les « hérésies locales »<sup>127</sup>. D'après Clifford Geertz, le fait colonial crée les conditions de constitution de l'islam en tant que registre identitaire défensif et oppositionnel, tandis que le réformisme religieux (« scripturalism ») lui donne son contenu : « Before, men had been Muslims as a matter of circumstance ; now they were, increasingly, Muslims as a matter of policy. They were *oppositional* Muslims<sup>128</sup>. » Pour autant, cette politisation du religieux n'est ni automatique, ni exclusive, ni systématique, ni l'apanage des nationalistes formés à la Qarawiyyin, ni même le domaine réservé des nationalistes puisque les forces du Protectorat ne se privent pas d'y recourir. Comme le souligne Youssef Belal, lors des protestations contre le Dahir berbère, le « recours au religieux n'a rien d'évident ni de spontané pour les protagonistes, qui se soucient avant tout du résultat de leur action<sup>129</sup> ». Quelques années plus tard, le Plan de réformes marocaines — rédigé par des lauréats et des familiers de la Qarawiyyin — frappe par l'absence de cadrage religieux, par la revendication de réformes démocratiques, par la référence au droit international, à la Déclaration des droits de l'homme et à « l'héritage de la Révolution française<sup>130</sup> » ; ce qui amène Rézette à écrire :

« Alors qu'un État démocratique défendait au Maroc des principes monarchiques et théocratiques qui lui étaient étrangers, les héritiers de ces principes, par contre, prétendaient assimiler des institutions démocratiques<sup>131</sup> ».

Sur un autre plan, les nationalistes constituent peu à peu la monarchie en pilier de la nation. L'alliance entre l'élite citadine et le trône ne relève pas de l'inéluctable et, d'ailleurs, les relations entre les deux parties passent par plusieurs phases : ignorance mutuelle, tentatives de rapprochement de la part des nationalistes, tensions et méfiance, transformation du sultan en icône nationaliste<sup>132</sup>.

Dans un premier temps, l'occupation discrédite une monarchie qui a failli dans sa mission de maintien de l'ordre intérieur et de protection du territoire contre les envahisseurs<sup>133</sup>, au point que le Protectorat français aurait cherché à masquer cette « dépossession<sup>134</sup> » en mettant en scène l'autorité religieuse du sultan. Dans un exercice d'histoire-fiction, Clifford Geertz considère que si le Maroc avait accédé à l'indépendance au cours des années 1930, il serait devenu une république dirigée par Allal Fassi<sup>135</sup>. En effet, Mohamed Ben Youssef est d'abord associé au sultan des Français qui l'ont intronisé en 1927, après avoir écarté son frère aîné, espérant le manœuvrer plus aisément. Et les nationalistes ne manquent pas d'occasions pour constater que le sultan joue docilement le rôle assigné par la Résidence, paraphant tous les dahirs qui lui sont soumis, à l'instar du Dahir berbère et du dahir répressif de 1935.

<sup>127</sup> F. Aït Mous, « The Moroccan nationalist movement: from local to national networks », art. cité, p. 749.

<sup>128</sup> Clifford Geertz, *Islam Observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, New Haven, Yale University Press, 1968, p. 65.

<sup>129</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 41. Voir aussi l'encadré supra sur la politisation du *latif*.

<sup>130</sup> *Plan de Réformes Marocaines*, op. cit., p. 23.

<sup>131</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 28.

<sup>132</sup> H. Rachik, *Symboliser la nation*, op. cit., p. 96-99.

<sup>133</sup> D'après Clifford Geertz, la légitimité des sultans marocains est indissociable de leur capacité à s'imposer par un mouvement incessant. De son point de vue, la fameuse *baraka* royale (un don divin, une sorte de « mana, charisme, « électricité spirituelle ») est en premier lieu « un mouvement [...] qui existe par son impact », qui se manifeste par « la capacité de dominer ». Sous le Protectorat, les rois marocains sont « immobilisés » dans leurs palais et, de ce fait, symboliquement morts, pourvus d'une « *baraka* impuissante et théorique » (Clifford Geertz, *Savoir local, savoir Global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986, p. 170-171 et p. 177).

<sup>134</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 59

<sup>135</sup> C. Geertz, *Islam Observed*, op. cit., p. 80. Voir entre autres la tonalité républicaine que relève Edmund Burke dans le Plan des réformes (E. Burke, *The Ethnographic State*, op. cit., p. 198).

Si des nationalistes demeurent méfiants vis-à-vis de la monarchie, d'autres appréhendent le sultan sur la base du rôle qu'il peut jouer dans le combat nationaliste<sup>136</sup>. Au début des années 1930, certains tentent de mobiliser autour de sa figure et de le soustraire à l'emprise du Protectorat<sup>137</sup>. À cet égard, la tentative réussie d'instituer la Fête du trône (*'id al-'arch*) est révélatrice. Inspirée des exemples britannique et égyptien, la première commémoration de l'anniversaire de l'intronisation du sultan est impulsée par la presse nationaliste bourgeonnante, organisée par un comité central de la fête à Rabat, constitué autour de représentants de comités locaux<sup>138</sup>. Précédée par une campagne qui s'étend jusqu'à la zone nord, elle est célébrée le 18 novembre 1933, à Fès, à Salé et Marrakech. D'après le témoignage de Boubker Kadiri, les organisateurs sont agréablement surpris par l'atmosphère de liesse qui se manifeste dès la première célébration ; ils perçoivent avec acuité la portée mobilisatrice et socialisatrice d'un tel événement, sa propension à diffuser et à solenniser le sentiment national<sup>139</sup>. Cette cérémonie dont la dénomination est d'abord vague est rapidement officialisée par la Résidence (dahir du 26 octobre 1934), qui cherche vainement à en déposséder les nationalistes. Au premier regard, l'instauration de la Fête du trône relève d'une recherche pragmatique de « prétextes capables de rallier les esprits autour d'idées-forces simples, mais susceptibles d'entraîner l'enthousiasme de la population marocaine » et ce, dans « un apparent souci de loyalisme envers le sultan, qui passe alors pour une créature des Français »<sup>140</sup>. *A posteriori*, l'invention de la première fête nationale marocaine, une fête politique profane, apparaît comme étant au cœur du processus de « symbolisation de la nation » :

« La fête du trône constitue une occasion inédite pour manifester ce niveau national, naguère inexistant ou flou, entre une identité locale et une identité pan-islamique. [...] [C]'est la première fête à mobiliser des Marocains en tant que tels, non pas en tant que Musulmans (comme ce fut le cas avec la campagne autour du dahir berbère...), ni en tant que membre d'une communauté locale, d'une cité, d'une tribu, d'une confrérie, d'une corporation, etc. Vouloir fêter le même jour dans différentes régions du pays, par des musulmans comme par des juifs, par des "berbérophones" comme par des "arabophones", par des ruraux comme par des citoyens, par des savants, comme par des petites gens, c'est manifester son appartenance à une communauté, le Maroc, qui transcende les clivages politiques, religieux, linguistiques...<sup>141</sup> »

Cependant, en 1934, la figure du roi est loin d'avoir la centralité qu'elle gagne par la suite. Ainsi, dans le serment prêté par les nouveaux adhérents au CAM, il n'est pas encore question de jurer fidélité au roi : « Je jure par Dieu devant son Livre saint et je m'engage sur mon honneur à agir avec sincérité pour ma religion, ma patrie et le CAM. J'en prends Dieu à témoin<sup>142</sup> ». Ce n'est que dix ans plus tard que le roi trouve sa place dans la prestation de serment istiqlalienne après la « religion » et la « patrie », mais avant le Parti de l'Istiqlal : « Je jure par Dieu devant le Coran sacré d'être fidèle à ma religion, à ma patrie, à mon roi et au Parti

<sup>136</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 61.

<sup>137</sup> Voir à titre d'exemple la manifestation organisée par les nationalistes à l'occasion de la visite du sultan à Fès, le 8 mai 1934.

<sup>138</sup> Sur l'influence du parti égyptien Wafd, qui profitait de la fête du trône instaurée en 1923, pour diffuser des idées nationalistes, voir : Nabil Mouline, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée » dans Baudouin Dupret et al., *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques-Berque, 2015, p. 691-701.

<sup>139</sup> Sur les visées fondatrices et socialisatrices des fêtes, voir : Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976. Pour une réflexion critique sur les effets socialisateurs des rituels politiques, voir : Nicolas Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1880-2002*, Paris, Belin, 2006.

<sup>140</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 79.

<sup>141</sup> H. Rachik, *Symboliser la nation*, op. cit., p. 110-111. À ce sujet, voir aussi une thèse difficile d'accès : Fatiha Kassadi, « Rituel politique, essai sur la Fête du trône au Maroc (1933-1956) », thèse de doctorat sous la direction de Hassan Rachik, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, Casablanca.

<sup>142</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 277.

de l'Istiqlal, d'appliquer les décisions prises et de les garder secrètes<sup>143</sup> ». Après avoir été le slogan des nationalistes égyptiens dès les années 1930, « Dieu, la patrie, le roi » est devenu la devise des Istiqlaliens.

En l'espace d'une douzaine d'années, les nationalistes gagnent le sultan à leur cause, jusqu'au point de « noyauter » le Cabinet impérial<sup>144</sup> avec sa complicité. Dans un rapport de force avec le Protectorat, ils transforment « le sultan des Français » en « roi du Parti de l'Istiqlal », processus qui trouve son apogée dans la « grève du sceau » que Mohamed Ben Youssef oppose à la Résidence entre 1951 et 1953. Tout au long de cette séquence, les nationalistes inventent un dispositif qui vise à diffuser le sentiment national en célébrant le trône et produisent un « roman national », toujours aussi vivace, tissant « un fil ininterrompu, une saga islamo-monarchiste d'un seul tenant »<sup>145</sup>, remontant à Idriss 1<sup>er</sup> érigé en islamisateur du pays et en fondateur de l'État marocain au VIII<sup>e</sup> siècle. Bien davantage, ils parviennent à « maraboutiser » le roi, avec la contribution non intentionnelle des autorités du Protectorat français qui déposent et exilent le sultan en 1953. Ce faisant, les uns et les autres le pourvoient d'une légitimité nationale et participent activement à la mise en récit de la « Révolution du roi et du peuple ». À l'indépendance, le roi du Maroc détient désormais le pouvoir temporel tout en bénéficiant du travail de coproduction de la nation marocaine par la domination coloniale et par les luttes pour l'indépendance, des métarécits et des dispositifs matériels et symboliques élaborés aussi bien par le Protectorat que par les nationalistes... au détriment de ces derniers.

#### Encadré 7 : Célébrer le trône et la nation dans les années 1940, d'après le témoignage d'Abderrahman Youssoufi

Entre 1945 et 1949, Abderrahman Youssoufi est le responsable local du Parti de l'Istiqlal dans le quartier industriel de Casablanca. Né en 1924, à Tanger, il poursuit ses études d'abord au Collège Sidi Mohamed à Marrakech (1938-1941), puis au Collège Moulay Youssef à Rabat (1941-1944), dont il se fait expulser suite à sa participation aux manifestations de protestation contre l'arrestation des dirigeants du Parti de l'Istiqlal, fin janvier 1944.

Dans l'entretien qu'il m'accorde les 4 et 5 janvier 2006 dans son domicile à Casablanca<sup>146</sup>, il évoque certaines pièces du dispositif de célébration de la figure du sultan Mohamed Ben Youssef, futur Mohammed V, créé par le Mouvement national en vue de mobiliser autour de la cause nationale et qui sera repris par le régime à l'indépendance. Outre la fête du trône, les nationalistes ont mis en œuvre des dispositifs matériels qui associent la figure royale et le drapeau marocain.

Le Parti de l'Istiqlal a ainsi institué des commissions de décoration locales (*lajnat at-tazyîn*), composées d'artisans, de menuisiers qui fabriquent des drapeaux « comme les faisaient les Français », des écussons de drapeau peints en rouge avec l'étoile marocaine, des banderoles avec plusieurs étoiles. Youssoufi raconte que lors de ses visites Casablanca, le sultan s'acquittait de la prière du vendredi à la mosquée de Derb Soultan. En prévision de ce déplacement, le chemin qu'il devait parcourir était totalement décoré par la commission.

<sup>143</sup> *Ibidem*, p. 305.

<sup>144</sup> Le cabinet du sultan est ainsi qualifié par référence à l'Empire chérifien du Maroc.

<sup>145</sup> Ce descendant du prophète fuit les exactions exercées par les Abbassides contre les Alides et se fait accueillir par une tribu berbère dans la région de la Volubilis romaine. Il est considéré comme le fondateur de la dynastie des Idrissides (789-985). Voir Daniel Rivet, *Histoire du Maroc de Moulay Idris à Mohammed VI*, Paris, Fayard, 2012, p. 81 et s.

<sup>146</sup> L'entretien en arabe et en français dure au total près de 6 h. Suite à des demandes de précision envoyées par écrit en 2016, Abderrahman Youssoufi m'a envoyé par l'intermédiaire de Mohamed Haloui, avocat, six pages tapuscrites en français, et en format A4. En 2018, ses mémoires sont publiés en arabe et en trois volumes : Mbarek Bouderkka, *Ahadith fi ma jara. Chadarat min sirati kama rawaytuha li budarqa* (Propos sur ce qui s'est passé. Fragments de mon parcours tels que je les ai racontés à Bouderkka), Casablanca, Dar al-nachr al-maghribiyya, 2018. Voir aussi le film documentaire réalisé par Hamid Barrada en 2001, « Il était une foi : Abderrahmane Youssoufi », <https://www.youtube.com/watch?v=wUuwSgAHCvA>

« Le vendredi matin, vers 4 h du matin, le groupe de la commission allait dans la menuiserie ou à la maison où nous avions notre stock. Ils prennent une quantité de drapeaux, une quantité de banderoles. Ils les suspendent, ils les attachent sur les deux bords de la rue qui va du palais royal jusqu'à la mosquée. Et quand les gens se réveillent le matin, la ville est toute rouge. Et des fois on ajoute même les portraits de Mohammed V. Parmi les choses que nous avons faites, nous avons fait imprimer le portrait de Mohammed V pour le vulgariser, l'accrocher dans les magasins, dans les maisons. La foule se rassemble des deux côtés. Et quand le roi sort, les riverains l'acclament avec une telle hystérie. Parce que c'était un défi. Et c'étaient des jeunes de tout horizon, même les enfants de Mediouna<sup>147</sup> [...]. Les fils de nos amis bourgeois venaient participer. Je constate aujourd'hui que les gens quand ils font les vivas au roi, ils le font avec la même hystérie [rire]. Cette hystérie a continué comme héritage, on ne le fait pas autrement. On ne le fait pas pour défier la police... Les gens le faisaient avec beaucoup d'énergie et c'est resté comme ça. Je me dis : pourquoi ils crient comme ça ? [rires] C'est resté de cette époque. Après, ça s'est diffusé dans tout le Maroc [à partir de Casablanca]. »

Le dispositif de décoration mis en œuvre pour célébrer le roi se déploie également pour fêter des micro-événements constitués comme des événements nationaux : l'inauguration à Casablanca de l'officine du premier pharmacien marocain ou l'ouverture d'une école libre sont autant d'occasions pour exalter le sentiment de fierté « nationale », face à des colons qui justifient leur domination par leur supériorité civilisationnelle.

Abderrahman Youssoufi souligne qu'il a personnellement contribué à la création de la fête de la jeunesse. À la fin des années 1940, il est soucieux d'organiser la jeunesse de la même manière que la classe ouvrière. Il adresse un rapport à Mehdi Ben Barka, dans ce sens, et propose l'institution d'un « 1er mai des jeunes ». L'enjeu est de rassembler les jeunes, leur offrir une occasion de montrer leur force, de revendiquer. En 1949, il se rend à Paris pour poursuivre ses études de droit et rencontre Moulay Ahmed Alaoui<sup>148</sup>. Il lui présente l'idée et lui demande son concours pour trouver une date d'anniversaire d'un prince ou d'une princesse, qui tombe pendant les vacances estivales. Il s'agit aussi bien de se couvrir, d'éviter une interdiction que de produire de l'impact. Après quelques recherches, Ahmed Alaoui lui apprend que le prince Moulay Hassan est né le 9 juillet. Dès 1950, le Parti de l'Istiqlal commence à organiser la fête de la jeunesse. D'après Youssoufi, pendant ces années difficiles, l'évènement reste très embryonnaire ; il ne prend toute son extension qu'à l'indépendance lorsque le premier gouvernement l'officialise et prend en charge son organisation.

« Alors tout ça, c'étaient des idées pour élargir l'influence, pour organiser... Malheureusement [cette fête] n'a pas pris le chemin qui lui était imparti [rires]. [...] Un jour, alors que j'étais en exil, j'ai vu dans *Le Matin* un éditorial de Moulay Ahmed Alaoui où il écrivait : « Cette fête de la jeunesse a été créée par Mohammed V, parce que le général Juin empêchait Moulay Hassan de faire des discours ». Et alors, je lui ai envoyé une lettre en lui disant : « Je ne te demande pas de publier cette mise au point, mais tu te rappelles comment on a créé cette fête ensemble ». Il n'a pas répondu. Mais quand je l'ai rencontré dans les cérémonies du 9 juillet dans le palais, avant même d'accéder au gouvernement, quand Hassan II était encore vivant... La première fois que j'ai assisté à cette cérémonie quand je suis rentré de l'exil... Pas quand je suis revenu, quand je suis devenu Premier secrétaire, alors là publiquement il a dit : « tu vois, c'est nous qui avons fait cette fête » [rires]. »

### *Les mutations du répertoire d'action*

La période coloniale est un moment d'invention politique intense en lien avec des transformations structurelles accélérées, les dispositifs mis en place par le Protectorat, la circulation des idées et des technologies de mobilisation, et l'affirmation de nouveaux acteurs. Le répertoire d'action<sup>149</sup> nationaliste se constitue progressivement par dérivation, par mimétisme et par hybridation dans l'interaction avec l'impérialisme européen et le fait colonial.

<sup>147</sup> Quartier commerçant où se trouvent alors les gens de Fès.

<sup>148</sup> Moulay Ahmed Alaoui (1919-2002), membre de la famille royale, proche du roi Hassan II, plusieurs fois ministre entre 1960 et 1997.

<sup>149</sup> Le concept de répertoire d'action a fait l'objet de développements et de transformations tout au long de la carrière de Charles Tilly, son propre concepteur (pour une synthèse critique voir entre autres : Michel Offerlé,

D'après l'historien Edmund Burke, entre 1750 et 1914, trois types d'actions collectives émergent dans le monde musulman au croisement de trois grands changements : le renforcement des capacités des mouvements à l'échelle intérieure, l'intégration du Moyen-Orient dans la nouvelle économie mondiale, l'affirmation de l'hégémonie européenne dans la région<sup>150</sup>. Le premier type renvoie à celui des mouvements sociaux urbains qui présentent des formes spécifiques, du fait de la persistance d'institutions politiques et religieuses qui servent à organiser la vie dans la cité (quartier, corporation, confrérie, mosquée), et du rôle d'intermédiation que jouent principalement les oulémas qui prennent part aux débats, cadrent les échanges dans le langage de la loi islamique, légitiment les arguments des uns et des autres. Les révoltes qui se produisent dans un contexte de disette ou contre le prélèvement des impôts se déclenchent à partir de la grande mosquée : à la suite d'un rassemblement et de la désignation d'une délégation d'oulémas, le cortège défile jusqu'à la citadelle pour présenter les doléances aux autorités. La violence ne se déclenche qu'après l'échec des premières négociations. Symbolique, elle cible des symboles et des biens (par exemple, attaque de dépôts de denrées ou de locaux administratifs). Le deuxième type est celui des mouvements ruraux, qui sont façonnés par les structures locales agraires (villageoises ou tribales), ou par des réseaux d'alliances villageoises, tribales, où les confréries jouent un rôle majeur. Le troisième type de mouvement est la « levée en masse », organisée par les autorités centrales et les oulémas, qui appellent au « *jihād* »<sup>151</sup> contre la domination européenne. Entre la Première Guerre mondiale et la guerre israélo-arabe de 1973, du fait des nouvelles capacités répressives de l'État et de la montée du nationalisme, de nouvelles formes d'action — manifestations, boycott, grèves, occupations d'usine — émergent, mettant en scène la foule urbaine et de nouveaux acteurs politiques — les étudiants, les élites intellectuelles et la petite bourgeoisie — qui relèguent en arrière-plan les notables, tout en articulant le combat nationaliste, la lutte islamique pour la justice, et les luttes ouvrières.

Quelques exemples de révoltes et de protestations que connaît le Maroc pendant le Protectorat montrent bien que le répertoire dominant entre 1750 et 1914, auquel renvoient les types d'actions collectives identifiées par Burke, n'est pas soudainement chassé par l'émergence d'un répertoire nationaliste.

---

« Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles) », *Politix*, (1), 2008, p. 181-202 ; Olivier Fillieule, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action » dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010, p. 77-99). Pour une définition forte, quelques éléments clés sont à retenir : le répertoire renvoie à un nombre réduit et codifié de moyens d'actions pour protester, c'est un univers de contraintes ; historiquement et géographiquement situé, il est stable dans le temps, faisant l'objet de transformations très lentes en lien avec des changements structurels dans le temps long (ex. capitalisme, urbanisation, formation d'un espace politique national) ; les acteurs ont des définitions partagées et routinisées des situations. Un répertoire est modulaire lorsqu'un ensemble d'acteurs sont homogènes culturellement et socialement. Au sein d'un répertoire, des innovations tactiques peuvent se produire « par dérivation » ou « par détournement ».

<sup>150</sup> Edmund Burke III, « Islam and Social Movements: Methodological Reflections » dans E. I. Burke & I. M. d. Lapidus (Eds.), *Islam, Politics, and Social Movements*, Berkeley, University of California Press., 1988, p. 28-31. Edmund Burke, « Towards a History of Collective Action in the Middle East: continuities and Change » dans Kenneth Brown et al., *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 42-55.

<sup>151</sup> Nom verbal, qui tire sa racine de *juhd*, un effort consenti pour atteindre un objectif, en surmontant une difficulté. Dans la pensée islamique, il prend une double signification : le *jihād* dit intérieur consiste dans l'effort consenti par la communauté pour se réformer dans la voie de Dieu ; le *jihād* dit extérieur se rapporte à l'engagement de la communauté dans un combat armé contre un mal « extérieur » et contre ceux qui ne reconnaissent pas Dieu et son prophète. (Chabbi Jacqueline, *Les trois piliers de l'islam. Lecture anthropologique du Coran*, Paris, Points, 2018, p. 237 et s.)

À première vue, la guerre du Rif est une forme de « levée en masse » face à la domination étrangère. Les intellectuels du Protectorat y perçoivent le « réveil » de la *siba* : « En 1925, on pouvait encore voir s'organiser des mouvements d'indépendance en pays berbère, selon les mêmes principes qu'au XIIe siècle<sup>152</sup> ». Plus tard, un historien communiste marocain en soulignera la « modernité<sup>153</sup> ». Au cœur de ce processus de mobilisation des liens tribaux et de leur dépassement, un passeur : Abdelkrim Khattabi (1882-1963). Ce fils de cadri rifain, chef de la tribu des Beni Ouriaghel, perfectionne sa connaissance de l'arabe et des sciences religieuses à la Qarawiyyin, où il adhère à la Salafiyya ; il se familiarise aussi avec la langue et l'univers culturel espagnols à Melilla, où il devient journaliste, puis fonctionnaire. Au cours de son séjour dans l'enclave, il se dote d'une connaissance fine de l'administration ibérique ; sa fréquentation des geôles espagnoles exacerbe sa haine de la colonisation. Certes, il est fréquent au cours de l'histoire précoloniale du Maroc que les tribus se confédèrent pour faire face à une menace externe<sup>154</sup>. Mais, cette fois-ci, la rébellion puise dans plusieurs registres sur le plan référentiel aussi bien qu'organisationnel, hybridant les traditions tribales, le réformisme islamique, le nationalisme arabe et le modèle kémaliste.

« Chef de guerre sainte, appuyé par les tribus berbères les plus batailleuses, il sut se transformer bien vite en Arabe Qoreichite, en prétendant au trône chérifien », pour s'ériger enfin en « héros du nationalisme arabe<sup>155</sup> ».

« Il ne s'agissait plus cette fois d'un "marabout" local, conducteur de *jihad* et prometteur de paradis contre l'infidèle, mais d'un chef politique ayant élargi ses ambitions jusqu'à l'idée nationale, et même jusqu'au jeu international<sup>156</sup> ».

Celui que Lyautey surnomme le « Kemal de la montagne » aspire à créer une « république » (*jumhuriyya*, en référence au mot turc *cumhuriyet*), un État moderne, centralisé, avec un drapeau, une monnaie, un parlement, un système judiciaire et administratif, une armée régulière et une conscription obligatoire<sup>157</sup>. À l'échelle internationale, il mène campagne en revendiquant « l'indépendance » et « le droit des peuples à l'autodétermination », obtient le soutien du Komintern et du Parti communiste français. À l'échelle interne, il appelle au *jihad*, ce que les nationalistes les plus « modernistes » continueront à faire bien des années plus tard. Sa victoire à l'issue de la bataille d'Anoual, le 21 juillet 1921, est la première grande défaite infligée à une armée coloniale. Ses échos sont tels qu'Abdelkrim figure au panthéon des pionniers du tiers-mondisme. Les techniques qu'il met en œuvre auraient inspiré les mouvements de guérillas guévaristes. Les armées espagnoles et françaises peinent à enrayer une « insurrection généralisée » qui provoque indirectement le départ précipité de Lyautey du Maroc<sup>158</sup>. Pour écraser la rébellion, les Espagnols en viennent à larguer par avion du gaz moutarde en 1924. Cette guerre aura provoqué plus de 10 000 morts parmi les Rifains. Elle contribue à l'éveil du sentiment national parmi les jeunes élites citadines.

<sup>152</sup> R. Montagne, *Révolution au Maroc*, *op. cit.*, respectivement p. 159 et p. 174.

<sup>153</sup> Germain Ayache, *Les origines de la guerre du Rif*, Rabat, SMER, 1990.

<sup>154</sup> Sur les révoltes rurales dans le Maroc précolonial, voir la lecture de A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, *op. cit.*, et Edmund Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco : pre-colonial protest and resistance, 1860-1912*, Chicago, University of Chicago Press, 1976.

<sup>155</sup> R. Montagne, *Révolution au Maroc*, *op. cit.*, respectivement p. 176, p. 167-168.

<sup>156</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>157</sup> Pour une synthèse, voir aussi D. Rivet, *Histoire du Maroc*, *op. cit.*, p. 305 ; Susan Gilson Miller, *A History of Modern Morocco*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 104-111.

<sup>158</sup> Pour une réflexion récente sur la manière dont l'identité des insurgés s'est configurée et reconfigurée au cours de cette guerre, voir : Max Schiavon, *La guerre du Rif : Maroc (1925-1926)*, Paris, Éditions Pierre de Taillac, 2016.

Au moment où les dernières zones tribales sont « pacifiées », la première grande vague de protestations qui agite les grandes cités laisse transparaître d'autres innovations par dérivation. En 1930, les jeunes citadins qui mobilisent contre le Dahir berbère ajustent leurs modes d'action à l'univers de contraintes dans lequel ils sont insérés. Leur détournement d'un rituel religieux, le *latif*<sup>159</sup>, est le produit de calculs tactiques ; ils procèdent par tâtonnements, anticipent sur les réactions de la population et des autorités, et opèrent des ajustements tout au long des interactions. Et c'est parce que leur innovation emporte du succès que des acteurs partageant les mêmes propriétés socioculturelles s'en emparent et la diffusent dans d'autres cités marocaines. Peu à peu, le *latif* se routinise pour devenir un mode d'action protestataire parmi d'autres à la fin du Protectorat.

#### Encadré 8 : Le détournement du rituel du *latif*, d'après le témoignage de Boubker Kadiri

En 1930, Boubker Kadiri, qui comptera parmi les dix signataires du Plan de réformes, est alors âgé de 16 ans. Après avoir mémorisé le Coran, il étudie les sciences religieuses dans les mosquées de Salé. Pendant l'entretien qu'il m'accorde en arabe, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile à Salé, je reviens avec lui sur certains aspects évoqués dans ses mémoires<sup>160</sup>. À cette époque, il perçoit dans le Dahir berbère une tentative des Français de diviser le pays, de combattre l'islam et la langue arabe, qui donne accès au savoir religieux. Avec ses amis, il participe aux rassemblements dans les mosquées pour réciter le *latif*. Voici des extraits du témoignage qu'il m'a livré sur cet épisode :

« Tout a commencé à Salé. La résistance était spontanée. [...] Un jeune, Abdellatif Sbihi<sup>161</sup>, a eu vent du dahir. Il avait une très bonne formation biculturelle, il avait étudié à Paris. Il était traducteur dans un lieu de traduction chérifien et a eu le texte avant sa traduction. C'est lui qui a mis en garde contre ce dahir ». Quant à l'idée du *latif*, elle est proposée au groupe de jeunes de Salé par Abdelkrim Hajji<sup>162</sup> (1909-2003). Au terme d'une discussion sur la meilleure stratégie à adopter, la décision est prise de revêtir la protestation d'un caractère « religieux » et non « politique »<sup>163</sup>. De leur point de vue, un combat formulé dans des termes « politiques » expose à la répression. En revanche, les autorités du Protectorat ne peuvent pas empêcher la population d'implorer la miséricorde de Dieu. Par ailleurs, il leur semble difficile de mobiliser en recourant à un registre autre que religieux. Le *latif* est alors formulé dans les termes suivants : « Dieu le bienfaiteur, nous implorons ta miséricorde pour nous sauver des mauvais traitements du destin et éviter de nous séparer de nos frères les Berbères » (*allahumma ya latif nsa'lek al-lutfâ fima jarat bihi al-maqadir wa la tu farriq baynana wa bayna ikhwanunua al-barabira*).

« [Abdelkrim Hajji] est allé voir un *fqih*, qui avait une école coranique. À l'entrée de l'école, il a donné au *fqih* deux à trois dirhams et lui a demandé : « récitez la Fatiha pour nous les Marocains, pour notre pays, ils veulent nous christianiser, récitez le *latif* ». Les enfants ont récité la Fatiha et ont commencé à dire *ya latif, ya latif*. Les autorités françaises ont eu vent de ce *latif* qui a eu lieu dans l'école coranique de Fqih Bensaïd. Ils lui ont demandé ce qu'il en était de ce *latif* qu'on récite habituellement pour implorer la pluie. Il leur a dit : « voilà ce que m'a dit untel fils d'untel ». Ils ont été voir untel et lui ont demandé pourquoi il a fait cela. Il leur a répondu : « vous voulez nous christianiser... ». Il était courageux. Ils l'ont menacé. Quand le groupe de jeunes a réalisé que le *latif* faisait peur aux Français, il

<sup>159</sup> La prière du « sauveur » se dit en période de calamité. Son premier usage nationaliste a lieu à l'occasion des protestations contre le Dahir berbère.

<sup>160</sup> Boubker Kadiri, *Mudhakkirati fi al-haraka al-wataniyya al-maghribiyya* (Mes mémoires sur le Mouvement national marocain), 6 tomes, 1992.

<sup>161</sup> Diplômé des langues orientales, Sbihi (1897-1965) est secrétaire dans la Direction des Affaires chérifiennes au moment des faits. Considéré comme le leader des protestations contre le Dahir berbère, il est exilé jusqu'en 1932. Il dirige le journal, *La Voix nationale*, entre 1938 et 1943.

<sup>162</sup> Issu d'une famille de notables de Salé, il poursuit ses études en Europe et au Moyen-Orient. Avant de lancer les protestations contre le Dahir berbère, il participe à la fondation du Club littéraire de Salé en 1927.

<sup>163</sup> Cette version est confirmée dans la page du blog de Raouf Hajji, intitulée, « L'âme du mouvement de protestation », et postée le 27 janvier 2014. Pour ce texte, l'auteur a mobilisé les écrits de son oncle Abdelkrim Hajji, complétés par des données puisées dans le Centre d'archives de Nantes.

<http://said.hajji.name/blog/2014/01/27/lame-du-mouvement-de-protestation>.

a été décidé de le réciter le vendredi suivant dans la mosquée : « puisque le *latif* a perturbé les Français, on va faire le *latif*. » [...] Quand l'information s'est diffusée, les Français ont enquêté et attrapé les jeunes. Malgré cela, comme le groupe était grand, le *latif* a eu lieu. [...] Les jeunes nationalistes de Rabat ont été informés du *latif* et l'ont fait le vendredi d'après. [...] Le troisième vendredi, le *latif* s'est produit à Fès. Ce sont là les trois villes où a eu lieu le mouvement du *latif*. [...] Des jeunes ont été bastonnés, emprisonnés, d'autres ont été exilés. [...] Ce mouvement est devenu un nom, on a parlé de l'année du *latif*. [...]

[Peu à peu], les protestations contre le Dahir berbère nous ont conduits à passer de la question berbère à la question nationale. C'est un point essentiel. C'est ce qui nous a unis avec d'autres villes. On se saisissait de l'anniversaire du 16 mai pour faire le *latif*, pour faire des communiqués, des tracts (*manachir*). Dans ces communiqués et ces tracts, on ne parlait plus du Dahir berbère : on avait fait un saut pour réclamer des réformes pour notre pays. »

Dans le Maroc des années 1930, la mosquée, qui échappe au contrôle des autorités du Protectorat, demeure l'un des hauts lieux de mobilisation des nationalistes. En 1936, elle constitue encore le point de départ de cortèges avec des banderoles affichant des revendications profanes : « Nous voulons la liberté, nous voulons des journaux, nous voulons la libération des prisonniers<sup>164</sup> ». En dépit de l'interdiction vague du dahir du 26 mars 1914, ce type de manifestations publiques est tellement courant que le dahir du 29 juin 1935 le sanctionne en tant qu'atteintes à l'ordre public et « au respect dû à l'autorité » par des peines de prison et des amendes<sup>165</sup>.

#### Encadré 9 : La manifestation de 1936 à Fès, d'après le témoignage d'Abdelkrim Ghallab

Suite à l'arrestation des dirigeants du CAM en 1936, des manifestations se produisent à Fès les 16 et 17 novembre. L'un des futurs leaders historiques du Parti de l'Istiqlal y participe. À cette époque, Abdelkrim Ghallab est âgé de 17 ans ; il suit les cours d'Allal Fassi à la Qarawiyyin et fréquente une cellule secrète nationaliste. Éduqué dans une « ambiance de nationalisme ordinaire », il s'inscrit dans le sillage tracé par son père, un commerçant, lettré — lecteur de la presse en arabe et en français —, membre du conseil communal, et fondateur de l'école Sidi Bennani à Fès. C'est d'ailleurs dans cette école rénovée, de la première génération, que le jeune Abdelkrim poursuit sa scolarité, et rencontre de futurs dirigeants nationalistes. Lors de l'entretien qu'il m'accorde le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat, il raconte :

« Le mot manifestation (*mudhahara*) existait déjà. [...] C'était contre les autorités françaises. Mais les slogans étaient en lien avec le lieu et l'époque. Nous n'avions revendiqué l'indépendance qu'en 1944. [...] Lors du Dahir berbère, les slogans portaient sur l'unité du Maroc, sur le fait qu'il ne fallait pas nous séparer de nos frères berbères. [...] En 1936, les gens ne disaient pas "Vive l'indépendance". Ils disaient : "À bas la colonisation", "Vive la justice", des slogans modérés de ce type. C'étaient là les slogans de l'époque [...]. C'est à cette époque qu'on a commencé à revendiquer les libertés publiques [...]. Pendant les manifestations, on revendiquait la libération des leaders et ce qu'on appelait à l'époque les revendications urgentes (*al-matalib al-musta'jala*) : les libertés publiques d'une manière générale : liberté de presse, liberté de réunion, liberté de rassemblement [...].

Les gens quittaient la Qarawiyyin et se dirigeaient vers une autre mosquée, la mosquée du Rsif [...]. Cela commençait toujours à la Qarawiyyin pour finir à la mosquée de Rsif. [...] Je parle de Fès. [...] [En 1936] à l'intérieur de la mosquée de Rsif, il y a eu une bataille : les gardiens, les *moqaddemin*<sup>166</sup>

<sup>164</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 9.

<sup>165</sup> Il est utilisé, en 1937, contre les membres du CAM « qui, en constituant cette association, avaient « porté gravement atteinte à l'autorité de S. M. le Sultan » et, en 1952, contre l'Istiqlal et le PCM « qui avaient exercé « une action tenant à troubler la tranquillité ou la sécurité publiques » (décision résidentielle du 1er décembre 1952) ».

<sup>166</sup> Pluriel de *moqaddem* : au sens littéral, celui qui se présente le premier ; agent administratif en contact immédiat de la population, au niveau d'un quartier notamment. À ce sujet, voir par exemple : Hassan Rachik, « Chapitre 27.

nous sont tombés dessus à l'intérieur. Ils avaient fermé toutes les portes pour nous enfermer. Ils nous ont battu avec des bâtons. Il y a eu une petite bataille. Je me rappelle quelqu'un qui boitait et qui marchait avec une prothèse, il marchait avec un seul pied et utilisait sa prothèse pour frapper. Je le vois encore devant mes yeux [...]. Ils le battaient aussi. Ils nous ont arrêtés. Nous avons été en prison. [...] L'essentiel était de diffuser les idées et de rassembler les gens. [...] L'idée de rassembler un grand nombre existait. [...] On passait par les quartiers les plus denses, les souks. [...] Il fallait passer par les quartiers où il y avait des commerces. On passait par Al-Attarine qui grouillait de monde, par Nejjarine où il y avait aussi beaucoup de monde, par la porte de Moulay Driss où il y avait beaucoup de commerçants, par Al-Qattanin, un quartier rempli de commerçants. Ce sont des quartiers vivants où il y avait beaucoup de va-et-vient et qui reliaient les quartiers entre eux. [...] On aimait rassembler les gens et leur annoncer notre message (*nbecheru*). [...] Les gens connaissaient les nationalistes. [...] Allal Fassi donnait des cours les soirs à la Qarawiyyin et réunissait autour de lui des personnes de toutes les catégories sociales du peuple. »

En 1944, à Rabat du moins, les protestations ne se déclenchent pas à partir des mosquées, mais de la « rue »<sup>167</sup> : c'est du Collège Moulay Youssef qu'Abderrahman Youssoufi, alors âgé de 20 ans, et ses camarades démarrent leur manifestation en direction du Mechouar<sup>168</sup>. Dès cette période, des tendances se développent et se prolongent au-delà de la proclamation de l'indépendance.

Les scènes urbaines s'affirment en tant que hauts lieux de la contestation. Les principaux points de départ des protestations et des révoltes deviennent peu à peu les établissements scolaires, les usines et, à partir de 1952, les quartiers périphériques. Dans le même mouvement, les corporations déstructurées et les confréries sous contrôle cèdent la place à d'autres cadres de mobilisation et à d'autres figures protestataires. Quant aux nouveaux intermédiaires (les agents de l'administration, les proviseurs, etc.), ils sont trop déconsidérés pour parvenir à canaliser les mobilisations. Bien davantage, les autorités du Protectorat sont d'autant moins disposées à négocier que leurs capacités répressives sont considérablement renforcées.

À cet égard, deux temps forts méritent d'être pointés. Du 6 au 8 décembre 1952, une émeute se déclenche dans les Carrières centrales<sup>169</sup>, après l'assassinat de Farhat Hached, le syndicaliste tunisien, en faisant une centaine de morts. Cette mobilisation constitue une bifurcation sous trois angles au moins : elle se produit à la suite d'un appel à la grève générale, lancé par des cadres partisans et syndicaux ; elle confirme que l'épicentre de la protestation se déplace de Fès vers Casablanca, principale ville ouvrière ; le point de départ est un bidonville. Trois ans plus tard, un autre phénomène inédit se produit : des révoltes se déclenchent simultanément dans plusieurs villes : le 19 août 1955 à Khénifra, le 20 août Mogador (Essaouira), Azemmour, Mazagan (El Jadida), Rabat, Petitjean, Casablanca, Safi et surtout à Bejaâd et Oued Zem. Le bilan est de 710 morts parmi les Marocains et 49 parmi les civils français. Le fait que ces événements se produisent à la veille et le jour même du deuxième anniversaire de la déposition du sultan Mohammed Ben Youssef<sup>170</sup> n'est sans doute pas un hasard. Outre les conditions matérielles qui favorisent cette synchronicité, à savoir le

---

Robert Montagne et la sociologie de la chefferie », dans *L'esprit du terrain : Études anthropologiques au Maroc*, *op. cit.*, p. 441-450.

<sup>167</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>168</sup> Parvis devant la grande porte d'entrée du palais royal, lieu où se réunit le conseil.

<sup>169</sup> En 1952, ce bidonville à proximité des quartiers industriels des Roches noires, d'Ain Sebaa et de la gare, compte près de 40 000 habitants, pour l'essentiel des ouvriers, des cheminots et leurs familles (Albert Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3 : Vers l'indépendance 1949-1956*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 150.)

<sup>170</sup> Le 20 août 1953, celui que les représentants du Protectorat surnomme « le sultan de l'Istiqlal » est déposé ; après un passage par la Corse, il est déporté à Madagascar avec sa famille.

développement du réseau d'information<sup>171</sup>, celle-ci témoigne en premier lieu d'une nationalisation du phénomène protestataire. Par ailleurs, à cette occasion, une « innovation » transparait dans la mise en pratique de modalités de répression massive et de forte intensité :

« malgré les informations venues du contrôle civil sur l'imminence de la révolte, le général Duval laissa volontairement la situation pourrir durant cinq heures avant d'intervenir afin d'avoir 10 000 morts, ce qui aurait été une "pacification radicale", assurant pour longtemps l'ordre dans le Protectorat. Ces illusions réitérées des responsables du maintien de l'ordre, qu'il s'agisse de Boniface ou de Duval, continueront après l'indépendance. L'idée sera répandue qu'une ville fortement réprimée restera calme pendant une vingtaine d'années, soit la mémoire d'une génération. D'où la volonté de ne pas intervenir trop vite dans une répression qu'on désire efficace. »<sup>172</sup>

Le Protectorat constitue ainsi un moment fondamental dans la transformation des protestations et le façonnement de nouvelles catégories d'acteurs, d'action et de sites, en lien avec l'accélération du processus de centralisation et de renforcement du pouvoir central et avec le développement du Mouvement national. Reste à souligner un aspect fondamental : au moment même où des pièces du répertoire d'action s'autonomisent des rituels de la vie quotidienne, se diffusent à l'échelle urbaine et tendent à se nationaliser, les cadres culturels religieux continuent à être mobilisés. D'une part, la mosquée reste un enjeu de pouvoir<sup>173</sup>. D'autre part, à l'instar du détournement du *latif*, les nationalistes politisent, voire « nationalisent » d'autres pratiques et institutions religieuses : qu'il s'agisse de s'ériger en entrepreneurs de la morale religieuse à travers des campagnes de boycott contre la vente clandestine de l'alcool aux musulmans, de diffuser le sentiment national à travers les prêches ou dans des *mousses*-s<sup>174</sup>, ou encore de protester en appelant à un jeûne national<sup>175</sup>. Mais à chaque fois, ce sont des considérations politiques qui configurent la manière dont ils puisent dans ce répertoire :

« Jeûner au nom de la nation, ne pas prier le vendredi au nom de la nation<sup>176</sup>, ne pas sacrifier au nom de la nation : les pratiques religieuses sont prises dans une logique politique nationaliste. [...] C'est un contexte extraordinaire où celui qui accomplit un devoir religieux courrait le risque de devenir un traître de la nation, et inversement celui qui n'applique pas, au nom de la nation, des obligations religieuses devenait un *watani*, un patriote, un nationaliste<sup>177</sup> ».

Il serait hâtif d'assimiler ces détournements de pratiques, de rituels, de lieux et d'institutions religieuses à une simple « persistance » du répertoire urbain de 1750 à 1914,

---

<sup>171</sup> Cet argument est invoqué par : Jean-François Clément, « Les révoltes urbaines au Maroc » dans Jean-Claude Santucci (ed.), *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?* Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 400.

<sup>172</sup> *Ibidem*.

<sup>173</sup> Sur la mosquée comme lieu de prière et « lieu communautaire du quotidien », jouant un « rôle totalisant » qui n'en est pas moins « travaillé » par ses usagers selon les lieux et les séquences historiques, voir : Raffaele Cattedra, M'hamed Idrissi Janati, « Espace du religieux, espace de citoyenneté, espace de mouvement : les territoires des mosquées au Maroc » dans M. Bennani-Chraïbi & O. Fillieule (eds.), *Résistances et Protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 127-175.

<sup>174</sup> Des célébrations religieuses en l'honneur d'un saint local qui donnent lieu à des foires saisonnières.

<sup>175</sup> Comme le rappelle Rézette, le jeûne est recommandé lorsque des calamités se produisent. Les nationalistes appellent au jeûne en signe de deuil après l'assassinat du leader syndicaliste tunisien, Ferhat Hached, en décembre 1952 (R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 13). Une quarantaine d'années plus tard, à l'occasion des mobilisations de la guerre du Golfe, les partis d'opposition y compris de gauche avaient également appelé à une journée de jeûne.

<sup>176</sup> Après avoir déposé le sultan Mohammed Ben Youssef, les autorités du Protectorat intronisent son cousin Mohammed Ben Arafat. Les nationalistes incitent à boycotter les mosquées lors de la prière du vendredi, pour ne pas avoir à prier pour un sultan considéré comme illégitime (H. Rachik, *Symboliser la nation, op. cit.*, p. 88).

<sup>177</sup> H. Rachik, *Symboliser la nation, op. cit.*, p. 88.

identifié par Edmund Burke. En se cristallisant, ils contribuent à étoffer les pièces du répertoire nationaliste en formation pendant le Protectorat. En effet, bien que les instigateurs des protestations soient parfois des « oulémas », ceux-ci mobilisent et se mobilisent avant tout en tant que « leaders » nationalistes. Leurs actions et de leurs interactions s'inscrivent dans le cadre ou dans l'horizon de l'État-nation en construction. Autrement dit, ils inaugurent des innovations tactiques en matière de détournement des cadres religieux, qui finissent par se routiniser et par constituer des pièces stabilisées que d'autres acteurs s'approprièrent par la suite. Cette inventivité va au-delà des modes d'action protestataires ; elle est au cœur des autres dispositifs que mobilisent les nationalistes.

#### **Encadré 10 : Détourner et transformer les rituels et les cadres de la vie quotidienne, d'après le témoignage d'Abderrahman Youssoufi**

La « modernisation » de la société est au fondement du projet nationaliste. Cependant, même après avoir constitué des dispositifs d'action « modernes », ils continuent à recourir aux rituels et aux cadres de la vie de la quotidienne, soit pour les détourner, soit pour les moderniser. À cet égard, Abderrahman Youssoufi évoque trois initiatives qu'il a prises lorsqu'il était responsable local du Parti de l'Istiqlal, à Casablanca, entre 1945 et 1949.

À son arrivée, les cellules étant cloisonnées, il a du mal à évaluer la force du parti dans la région. Or, en 1945, c'est une période de sécheresse et le parti organise des soupes populaires. Il décide alors de détourner le rituel religieux de la prière de la pluie (*talab al-ghayth*). À travers la cellule mère, il fait circuler un mot d'ordre demandant aux ouvriers de la région de faire une procession pour implorer la pluie : « C'était sous couvert de [ce rituel] que nous avons pu organiser une manifestation qui nous donnait un peu une idée de notre capacité de mobilisation. C'était une manifestation à couverture religieuse [rire], mais qui était en fait organisationnelle. C'était en fait un entraînement pour voir quelle était la capacité d'organisation de ces militants ».

La deuxième initiative que Youssoufi prend consiste à « rationaliser » et à « institutionnaliser » une pratique de solidarité. À la suite d'une requête faite par des ouvriers de la Cosuma, il est officiellement chargé par la direction de cette compagnie sucrière d'organiser des cours d'alphabétisation à l'intention des employés. À cette occasion, il observe la pratique de la Caisse de Moulay Yakoub (*sandûq Moulay Yakoub*). Cette tontine permet de collecter des contributions au sein du même réseau (villageois, tribal, etc.) afin de venir en aide à ceux qui doivent affronter les frais suscités par des événements heureux ou malheureux (un décès, un mariage, une naissance, une maladie, etc.). Youssoufi décide de l'inscrire dans un cadre associatif et de créer la première mutuelle de Cosuma : élection par une assemblée générale d'un bureau avec un président, un trésorier, un secrétaire, élaboration d'un règlement qui fixe le montant de la cotisation et des prestations selon la nature de l'évènement. L'infirmière et le médecin de l'usine contribuent à l'opération en attestant les cas de maladie et de décès. Les prestations sont versées par chèque et quelques séances de formation familiarisent les ouvriers avec le mode de fonctionnement, qui nécessite à peine de savoir écrire des chiffres et de signer. Une centaine d'ouvriers adhèrent à l'association mutuelle et le modèle se répand dans d'autres usines du quartier industriel.

La troisième initiative que Youssoufi évoque vise à faire évoluer le transport des morts. Encore une fois, s'observe une hybridation entre ce qui est constitué comme culturel et religieux, et ce qui est perçu comme positif chez les colons : « Beaucoup de choses étaient faites par réaction. Moi, par exemple, quand j'étais en ville à Casablanca... Quand il y avait un mort, ils ramenaient un chariot, tiré par un mulet, avec une civière. C'était prévu pour transporter du bois. Des gens étaient assis sur le chariot, les pieds pendants. Et ils traversaient la place de France... Et quand tu voyais un convoi français avec un corbillard, avec la netteté... ça faisait une différence. Et surtout qu'on traversait la ville européenne. Et je pense que c'était une idée personnelle : pourquoi ne pas prévoir une camionnette, blanche, en écrivant dessus : « il n'y a de Dieu que Dieu et Mohamed est son prophète » ? On y mettrait le cercueil. Et les gens circuleraient aux côtés de la camionnette, proprement, dans la dignité. Et c'est à Casablanca qu'on a commencé cela. [...] Aujourd'hui, ces camionnettes dépendent de la municipalité. Mais à l'époque, on en avait chargé quelqu'un, qui en a fait par la suite une société privée. Mais ça faisait digne. » (Entretien en arabe et en français d'une durée totale de 6 h, accordé à l'auteure par Abderrahman Youssoufi, à son domicile à Casablanca, les 4 et 5 janvier 2006)

## Les incubateurs de l'action partisane

Dans le cadre des résistances et des protestations contre le Protectorat, les nationalistes produisent des dispositifs pour faire groupe, former, socialiser, mobiliser et se faire porte-parole de la nation dans différentes instances : les écoles rénovées, les clubs littéraires, les groupes de théâtre, les associations, la presse, etc. En lien avec les capitaux culturels distinctifs et les postures de rénovateurs des jeunes élites, les lieux d'incubation de leur action politique sont en forte affinité avec l'univers culturel.

### À l'école du réformisme et du nationalisme

Dès le début du Protectorat, les réformistes ressentent le besoin de rénover l'enseignement coranique. Avant la fin de la pacification, s'observe encore une certaine répugnance à envoyer ses enfants s'instruire chez l'« étranger », « le chrétien », l'« occupant » :

« Ces familles marocaines ont pu croire que l'école des Français était un lieu de perdition où l'on ferait de leurs enfants des soldats et des renégats *mtournis*<sup>178</sup> »<sup>179</sup>. Par ailleurs, l'offre en enseignement du Protectorat est plutôt à teneur professionnelle et les écoles de notables peu accessibles. Deux autres facteurs nourrissent les réticences : les établissements français ne font pas place aux sciences religieuses, considérées jusque-là comme principales branches du savoir ; la part réservée à l'arabe est très faible, ce qui éveille un « patriotisme linguistique<sup>180</sup> ».

Les premières traces d'écoles rénovées remontent à 1918 et leurs comités de patronage rassemblent déjà des notables lettrés en relation avec les réformistes salafistes de l'époque<sup>181</sup>. Surnommées « écoles libres », leurs objectifs se précisent peu à peu : transmettre un savoir « moderne », tout en donnant une place importante au savoir négligé par les établissements français, à savoir la langue arabe, le savoir religieux, fondé sur l'apprentissage du Coran, l'histoire et la géographie du Maroc<sup>182</sup>. Leur financement repose essentiellement sur les contributions mensuelles des bénéficiaires, modiques et adaptées aux revenus des familles.

À partir des années 1930, l'enseignement libre est clairement constitué comme une pièce du dispositif nationaliste aussi bien en zone française qu'espagnole ; la plupart de ses promoteurs et de ses cadres sont engagés dans la lutte nationale ; parmi les onze initiateurs du Plan des réformes, huit ont fondé, dirigé, ou au moins enseigné dans une école libre (tableau 1). Après la libération des nationalistes arrêtés en 1936, le CAM envoie des membres et des sympathisants dans diverses villes et régions pour créer des écoles libres<sup>183</sup> ; c'est une opportunité pour atteindre les populations rurales. Pour les nationalistes, le premier enjeu est d'œuvrer à la réhabilitation de l'arabe en tant que langue de civilisation, et ce faisant de contredire le discours des lettrés du Protectorat, selon lequel l'arabe n'est pas en mesure de véhiculer un savoir moderne<sup>184</sup> ; le second est de produire une relève nationaliste tout en

---

<sup>178</sup> Terme en arabe dialectal fabriqué à partir du français, « celui qui a tourné », pour désigner un renégat.

<sup>179</sup> Archives, Paris, Direction de l'enseignement, mars 1917, cité par M. Bennani-Chraïbi, *L'enseignement libre musulman sous le Protectorat au Maroc*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>180</sup> Lucien Paye, *Enseignement et société musulmane au Maroc. Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc*, Paris, Thèse en lettres, 1954, p. 334.

<sup>181</sup> M. Bennani-Chraïbi, *L'enseignement libre musulman sous le Protectorat au Maroc*, *op. cit.*, p. 92-93.

<sup>182</sup> Cette vision se retrouve dans la section « Enseignement » du Plan de réformes : outre la revendication d'un enseignement primaire gratuit et obligatoire, « Les programmes des écoles primaires modernes devront comporter l'enseignement du Coran de l'Islam, de la langue arabe, de l'histoire et de la géographie du pays, lesquels devront avoir dans les examens la même importance que les autres matières du programme » (*Plan de réformes Marocaines*, *op. cit.*, p. 84)

<sup>183</sup> L. Paye, *Enseignement et société musulmane au Maroc*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>184</sup> À titre d'exemple, à partir de 1943, Mehdi Ben Barka enseigne les mathématiques en français au Lycée Gouraud (dont il est l'un des rares enseignants marocains), mais en arabe dans les classes complémentaires d'une école libre.

gagnant les familles à la cause nationale<sup>185</sup>. La place de cet enseignement dans le dispositif nationaliste est telle que l'ouverture des écoles est précédée par une tournée de propagande effectuée par les dirigeants du comité. En outre, les grandes figures nationalistes sont invitées aux fêtes d'inauguration et de fin d'année, prononcent des discours à ces occasions, avant d'assister au spectacle offert par les élèves : des petites pièces de théâtre « politiques<sup>186</sup> » et des chants patriotiques ; dès la fin des années 1940, les cours commencent par ces chants, qui se terminent par : « *yahya al-malik, yahya Allal* » (vive le roi, vive Allal [Fassi])<sup>187</sup>. Les intellectuels du Protectorat ont pleinement conscience du phénomène, associant ces écoles à l'un des hauts lieux de la « propagande » nationaliste et de la « politisation de l'enfance » par l'Istiqlal<sup>188</sup>. Après avoir été plus ou moins tolérés, ces établissements n'obtiennent une reconnaissance légale qu'après la promulgation du dahir du 1<sup>er</sup> avril 1935.

### L'émergence de nouvelles formes de sociabilités

Dans le même mouvement, les jeunes élites citadines adoptent de nouvelles formes de sociabilités. Entre 1925 et 1927, des sociétés secrètes se créent à Fès, à Rabat, à Tétouan et à Tanger. L'offensive française dans le Rif à partir de septembre 1925 et l'écrasement sans issue de l'insurrection auraient agi comme un détonateur.

Dès novembre 1925, une société pionnière se constitue, à Fès, autour d'Allal Fassi et d'autres étudiants de la Qarawiyyin ; la plupart enseignent dans la même école libre, la Naciriyya (tableau 1), un cadre privilégié pour renforcer des liens préexistants, tissés pendant les luttes en faveur de la réforme de la Qarawiyyin<sup>189</sup>. Simultanément et dans la même cité, un autre groupe se forme autour d'élèves du Collège Moulay Idriss. Les membres de ces deux groupes ont pour dénominateur commun un enseignant charismatique : Fqih Mohamed Belarbi Alaoui<sup>190</sup>. En août 1926, le noyau de la Société des amis de la vérité (*ansar al-haqiqa*)<sup>191</sup> commence à se réunir à Rabat, entre autres, autour de deux élèves du lycée français de Rabat : Ahmed Balafrej, âgé de 18 ans, et Mohamed Hassan Ouazzani, âgé de 16 ans. Cette idée aurait été en partie inspirée par M'hammed Bennouna, fils de Haj Abdessalam Bennouna, fondateur d'une école libre à Tétouan en 1923, ancien de la Qarawiyyin (1920-1922) et étudiant à l'Université Fouad au Caire (1925-1927). De passage au Maroc, il aurait communiqué à ses camarades son enthousiasme pour Saad Zaghloul (1859-1927), le dirigeant égyptien du parti Wafd, et pour ses modes d'action<sup>192</sup>.

Bien que créées de manière indépendante, les membres de ces sociétés ont des points communs : ils s'engagent par un serment prêté sur le Coran à garder le secret, leur organisation est basique, ils se réunissent un à deux soirs par semaine dans le domicile de l'un d'entre eux, se font servir du thé à la menthe, puis un dîner, écoutent de la musique et se lancent dans une discussion<sup>193</sup>. Rapidement, des contacts s'établissent entre les membres de ces sociétés, qui se

---

<sup>185</sup> Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles libres atteint son sommet en 1947 avec 24 916 bénéficiaires, pour 42 493 élèves dans l'enseignement public français en 1945 (L. Paye, *Enseignement et société musulmane au Maroc*, *op. cit.*, p. 378-379)

<sup>186</sup> Le théâtre politique est très vite utilisé par les nationalistes pour « ridiculiser les conservateurs de *zaouïas*, tel le chérif 'Abdelhay Kittani, qui ressemblait singulièrement au Tartuffe » et pour diffuser le sentiment national (Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, *op. cit.*, p. 171-172).

<sup>187</sup> M. Bennani-Chraïbi, *L'enseignement libre musulman sous le Protectorat au Maroc*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>188</sup> R. Montagne, *Révolution au Maroc*, *op. cit.*, p. 310.

<sup>189</sup> F. Aït Mous, « The Moroccan nationalist movement », art. cité, p. 745.

<sup>190</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>191</sup> En plus de cette dénomination employée publiquement, elle aurait eu également un nom « secret » : la Ligue marocaine (*ar-rabita al-maghribiyya*). Voir : Mohamed Kably (ed.), *Histoire du Maroc. Réactualisation et synthèse*, Rabat, Édition de l'Institut Royal pour la Recherche sur l'Histoire du Maroc, 2012, p. 604.

<sup>192</sup> J. P. Halstead, *Rebirth of a nation*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>193</sup> *Ibidem*, p. 167.

revendiquent collectivement du groupe de la réforme (*hizb al-islam*)<sup>194</sup>. La coalescence se produira dans le sillage des protestations de 1930 :

« L'émotion soulevée par la publication du dahir berbère cristallisa ces courants en tendances inorganisées, mais capables déjà d'inciter ceux qui les professaient à une action commune et concertée<sup>195</sup> ».

### Encadré 11 : Associations sportives et scoutisme

Bien d'autres domaines d'action sont investis par les nationalistes. Dès les années 1930, le football devient un outil de promotion de l'identité nationale et de mobilisation et les clubs musulmans se multiplient après la reconnaissance légale, en 1932, par la Résidence générale de la première équipe musulmane de football : l'Association Rabat-Salé<sup>196</sup>. Quelques années plus tôt, en 1927, le Mouvement des Éclaireurs marocains voit le jour et prévoit l'admission de musulmans. En 1931 lui est rattachée la première section de Scouts musulmans, placée sous la présidence d'honneur du fils aîné du sultan, puis rebaptisée Section hassanienne d'Éclaireurs ; en 1933, un groupe d'Éclaireurs marocains est créé au sein de l'Union sportive de Rabat. Dans cette forme d'encadrement, l'esprit de discipline est mis au service de la « fibre patriotique<sup>197</sup> » et de la mobilisation nationaliste, avec « une allure d'organisation paramilitaire » où participent davantage des « adultes moustachus » que des enfants ou des adolescents : « Peu de camps en pleine nature, d'éducation du corps et du cœur dans le scoutisme marocain, mais des retraites aux flambeaux, organisation de services d'ordre, fêtes de charité : on verra les scouts musulmans aux enterrements des militants tués, placés comme piquets de grève aux portes des magasins, ou quêtant dans les rues<sup>198</sup> ».

Les activités associatives, qui se développent pendant les années 1930, laissent entrevoir la gestation d'un « système d'action », caractérisé par des relations interpersonnelles, des références et des valeurs de plus en plus partagées, ainsi qu'un flottement dans la catégorisation de ce qui est « culturel », « sportif », « religieux », « associatif ». D'après l'échange réalisé avec Boubker Kadiri, ces différents registres font l'objet de stratégies de politisation et d'apolitisation à géométrie variable.

En 1933, il fonde l'Association pour la préservation du Coran (*jam'iyat al-muhafada 'ala al-quran al-karim*) à Salé. Trois ans plus tôt, il a adhéré au Club littéraire islamique (*an-nadi al-adabi al-islami*). Cette association culturelle a été créée en 1927, à Salé, par des élèves scolarisés à l'école des notables, dans le but d'organiser des conférences et de monter des pièces de théâtre<sup>199</sup>. Outre cette expérience, Boubker Kadiri évoque deux sources d'inspiration : d'une part, les expériences associatives dont les échos parviennent de l'Orient ; d'autre part, les associations des anciens élèves du Collège Moulay Idriss à Fès et du Collège Moulay Youssef à Rabat. En dépit du caractère apolitique affirmé dans leurs statuts<sup>200</sup> et de la surveillance

<sup>194</sup> *Ibidem*. Pour une analyse de l'extension de ces réseaux locaux sur la base de l'examen des correspondances entre leurs membres, voir : F. Aït Mous, « The Moroccan nationalist movement », art. cité.

<sup>195</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 57.

<sup>196</sup> Bassam Nejjar, « Le football au temps du Protectorat », *Zamane*, n° 17, mars 2012, p. 86-89. <http://zamane.ma/fr/le-football-au-temps-du-protectorat>.

<sup>197</sup> Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 172.

<sup>198</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 79.

<sup>199</sup> Entretien en arabe, accordé à l'auteure par Boubker Kadiri, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile à Salé.

<sup>200</sup> Voir à titre d'exemple l'article 2 du règlement intérieur de l'association des anciens élèves du Collège de Moulay Idriss : « le but est de forger des liens d'amitié entre ses membres, de faciliter l'entraide en ce qui concerne l'acquisition des connaissances, la lecture des livres, des revues scientifiques et littéraires [...], elle vise aussi à améliorer la situation des diplômés des collèges sur le plan matériel et intellectuel » (cité par Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 39). Voir aussi les statuts du projet d'association culturelle, *Rabita Qalamiyya* (Ligue de la plume), lancé en 1937 (mais non autorisé), en vue de réunir des membres instruits et des sympathisants sans instruction en vue d'assurer la formation de ces derniers par ces premiers (R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 555).

exercée par la Résidence, qui leur impose la présence d'un « conseiller technique », ces associations jouent un rôle politisant et constituent un foyer du nationalisme : nommé à la tête de l'association du Collège Moulay Idriss en 1924, Abdelkader Tazi rejoint Abdelkrim Khattabi en 1925<sup>201</sup>.

### Encadré 12 : De l'interpénétration entre résistance culturelle et action politique, d'après le témoignage de Boubker Kadiri

Dans le prolongement de sa participation aux protestations contre le Dahir berbère, Boubker Kadiri s'engage dans une action culturelle réformatrice qui se politise peu à peu, sur laquelle il revient pendant l'entretien qu'il m'a accordé, les 3 et 6 janvier 2006.

Ayant réalisé que l'affaire du Dahir berbère a été éventée grâce au biculturalisme d'Abdellatif Sbihi, il ressent le besoin d'apprendre le français. En 1931, à l'âge de 17 ans, il parvient à se faire admettre à l'école des notables. Beaucoup plus âgé que les autres élèves, il se tient à l'écart de leurs jeux pendant la récréation. Et lorsqu'une institutrice insiste pour qu'il rejoigne les enfants, il refuse obstinément. Le directeur le somme de présenter ses excuses à l'institutrice, mais Boubker Kadiri, qui considère qu'il n'a rien fait de mal, n'entend pas s'excuser. Suite à son exclusion, des élèves se solidarisent avec lui et sèment l'agitation au sein de l'école. Trois d'entre eux se font exclure par solidarité. Suite à ces événements, Kadiri leur propose de nouer un pacte : se retrouver dans la grande mosquée après la prière du couchant. « C'était un pas de plus dans le défi. [...] Ils sont venus. On s'est demandé ce qu'on allait à faire. Dans nos traditions, après la prière du couchant, on lisait une section du Coran (*hizb*). On s'est dit qu'on allait faire évoluer cette lecture »<sup>202</sup>.

Cette « protestation coranique » va s'étendre jusqu'à rassembler une cinquantaine d'élèves, qui vont constituer le noyau de l'Association de préservation du Coran (*jam'iyyat al-muhafada 'ala al-quran al-karim*). La source d'inspiration directe est une association du même nom en Égypte. En effet, à cette époque, Boubker Kadiri reçoit des revues en provenance de l'Égypte, soumet des articles pour publication, entretient une correspondance avec des intellectuels égyptiens. Lorsqu'il décide de créer une association, il sollicite ses correspondants dans l'association égyptienne susmentionnée, qui lui envoient leur règlement : « Cela relevait de la spontanéité d'un jeune qui vivait sa révolution intellectuelle selon ses moyens ». Pour marquer la fondation de cette association non déclarée, une *nzaha*<sup>203</sup> est organisée, des tentes dressées pour accueillir « des frères » de Rabat, de Fès et de Casablanca : « ce devait être un rassemblement national, une première dans le genre, c'était symbolique ». Convoqué par le pacha<sup>204</sup>, Boubker Kadiri insiste que « c'est une fête religieuse et, selon le Traité du Protectorat, les Français n'ont pas le droit de se mêler de ce qui est religieux ». Dans la même veine, l'accent mis dans le règlement intérieur de l'association sur son caractère « religieux » et non « politique<sup>205</sup> » vise probablement à soustraire cette activité au contrôle des autorités du Protectorat.

À travers le récit rétrospectif de Boubker Kadiri, un certain flottement se dégage lorsqu'il s'agit de qualifier les réunions hebdomadaires - chaque vendredi, après la troisième prière de la journée (*'asr*) - qui se déroulent dans le domicile de l'un des membres de l'association : « C'était une réunion culturelle,

<sup>201</sup> G. Oved, « La gauche française et les Jeunes-Marocains », art. cité, p. 93, note 12.

<sup>202</sup> Cela va dans le sens d'une critique formulée au sujet de la distinction faite par Omar Carlier entre associations de l'espace sacré (culturelle, association d'entraide) et de l'espace profane (amicale, mutuelle, syndicat, *nâdi*/cercle, association musicale, association sportive) (Omar Carlier, *Entre nation et jihad : Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995, p. 155-159). Dans le Constantinois des années 1930, Julien Fromage relève « une plus grande continuité entre pratiques de sociabilité éducatives et religieuses précoloniales et associations modernes à base légale invite-t-elle aussi à tempérer la distinction du profane et du sacré » (J. Fromage, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale »*, *op. cit.*, p. 220).

<sup>203</sup> Sortie et pique-nique dans la nature, pratiqués par les citoyens notamment au printemps.

<sup>204</sup> Dans le système administratif développé en ville par le Protectorat, le pacha détient un pouvoir administratif et judiciaire pour « les affaires de moyenne importance », qu'il délègue à des Khalifas, qui à leur tour disposent de délégués dans les quartiers : les *moqaddemin*.

<sup>205</sup> Youssef Belal insiste sur l'autonomie du religieux et du politique dans l'expérience associative de Boubker Kadiri telle que celui-ci l'a rapportée dans ses mémoires (Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, *op. cit.*, p. 53).

mais en réalité une réunion politique », qui se distinguait de la « protestation coranique ». Selon ses dires, « ce qui se passait dans la mosquée c'était une chose, ce qui se passait dans l'association en était une autre. [...] Cela faisait un an qu'on récitait le Coran, pour préserver le livre de Dieu qui nous unissait et qu'on devait défendre. [...] Dans le cadre de l'association, les jeunes se réunissaient, écoutaient une conférence, chantaient des chansons, s'imprégnaient d'idées nationalistes, c'était en quelque sorte une cellule, cela s'est transformé en action nationaliste. [...] On faisait de l'orientation islamique, morale, réformiste, nationaliste. C'était l'essentiel. Il s'agissait de susciter l'intérêt pour la patrie. On entonnait des chants égyptiens parlant de liberté, de renaissance, de Saad Zaghloul. On parlait du mouvement de boycott de Ghandi. À chaque fois, on traitait un sujet. [...] C'est devenu une *pépinière* du Mouvement national ».

Tout en considérant que l'un des objectifs de l'association est de « former des jeunes », de cultiver en eux « le sentiment national », Boubker Kadiri nuance son propos en soulignant que « la dimension associative était à part de la dimension politique », que l'association permettait d'identifier ceux qui étaient « mûrs » pour l'action politique, puis de les inviter à rejoindre une cellule nationaliste. Autrement dit, l'association était davantage conçue comme un cadre d'éveil au politique, comme un bassin de recrutement pour l'action qualifiée de « politique » qu'un lieu pour propulser et mener une action proprement « politique ».

Comme dans les partis du Mouvement national, mais avant leur création, l'adhésion dans cette association se fait par demande écrite et sur parrainage (*tazkiyya*) de deux membres qui se portent garants de la bonne moralité du candidat dont l'un des critères est la non-consommation de l'alcool. Une cotisation « symbolique » est collectée mensuellement dans une petite caisse. Bien qu'obligatoire, tout le monde ne s'en acquittait pas selon Boubker Kadiri.

Outre les sources d'inspiration évoquées par Boubker Kadiri, il importe d'en relever une autre tout aussi fondamentale : l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) qui joue un rôle central dans la socialisation des nationalistes maghrébins, dans l'apprentissage, l'hybridation, et la diffusion de nouveaux modes d'action<sup>206</sup> : « école d'action et de pensée », c'est « un banc d'essai où se préparèrent les cadres et les méthodes de lutte nationaliste »<sup>207</sup> maghrébine.

Sur l'initiative de membres de l'Étoile nord-africaine<sup>208</sup>, l'AEMNA est fondée en 1927, à Paris, par une vingtaine d'étudiants, pour l'essentiel des Marocains et des Tunisiens, dans le but de regrouper les musulmans des trois pays. L'un de ses fondateurs n'est autre que Mohammed Hassan Ouazzani, qui la préside à partir de 1929, et auquel succède Ahmed Balafrej l'année suivante. Elle prend vite une importance qui va au-delà du nombre de ses cotisants : une cinquantaine en décembre 1928 et 152 en 1932 (soit plus de 70 % des étudiants maghrébins). Parcourir les noms de ses adhérents entre 1928 et 1939 donne « l'impression de feuilleter ce qu'on pourrait appeler le Gotha du nationalisme maghrébin »<sup>209</sup>.

Dotée d'un local, elle constitue un cercle culturel, aménage une bibliothèque où se trouvent des livres, des disques et des journaux du Moyen-Orient, publie un bulletin de liaison annuel, organise des causeries hebdomadaires, des réunions mensuelles et des congrès annuels (à partir de 1931 dans les pays du Maghreb, mais pas toujours autorisés). Ses financements proviennent des cotisations, de collectes, d'organisation de fêtes et de banquets,

---

<sup>206</sup> La zone espagnole n'est pas en reste : l'Association des étudiants marocains, créée à Tétouan est représentée par Abdelkhalek Torrès et Mohamed Bennouna, en 1932, au Congrès de l'AEMNA à Alger.

<sup>207</sup> Ch.-R. Ageron, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France... », art. cité, p. 47.

<sup>208</sup> Impulsée en 1926 par le PCF, elle rompt avec lui en 1928. Après sa dissolution en 1937, ses membres créent le Parti du peuple algérien (Jean-Louis Carlier, « La Première Étoile nord-africaine (1926-1929) », *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, 9(4), 1972, p. 907-966.)

<sup>209</sup> « Du côté marocain, on voit paraître des noms alors peu connus mais vite célèbres au sein du Comité d'action marocaine, tels ceux de Mohammed Hassan el-Ouazzani, d'Ahmed Balafrej, Mohammed el-Fassi, Allal el-Fassi, El-Kholti, Ahmed ben Abdeljelil, Mohamed et Omar Benjelloun, Abdelkhalek Torrès. » (Ch.-R. Ageron, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France... », art. cité, p. 27.)

d'associations islamiques de l'étranger et surtout du bureau de Genève du Comité syro-palestinien, dirigé par Chekib Arslan, qui assure l'impression d'une grande partie des tracts et des brochures distribués par l'association<sup>210</sup>.

Selon les statuts de l'AEMNA, inspirés de ceux de l'Association des amis de l'étudiant indochinois, les objectifs sont strictement corporatifs : « aucune discussion politique ne sera admise en son sein »<sup>211</sup>. Il s'agit en priorité d'assurer l'entraide mutuelle, de veiller à l'amélioration des conditions matérielles des étudiants nord-africains en France en obtenant des subventions, des bourses, une Maison des étudiants, un restaurant coopératif ou en accordant des « prêts d'honneur » ou des dons. Dans les faits, en arabe, elle se fait appeler « l'association nationaliste » et mène un combat tant sur le plan culturel que politique. À travers ses conférences et ses écrits, l'association organise la défense de la langue et de la culture arabe, célèbre l'histoire du Maghreb, commémore les « grands hommes du passé » et les « grands savants arabes » (histoire, philosophie, sociologie, littérature et médecine), produit une vision de l'enseignement au Maghreb, une idée du Maghreb tout court, lançant dès 1933 l'idée d'un drapeau commun pour le Maghreb. L'enjeu principal consiste à « politiser dans le sens du nationalisme anticolonial tous les étudiants maghrébins et sensibiliser l'opinion du monde musulman à la question nord-africaine<sup>212</sup> ».

Ce n'est pas un hasard que l'AEMNA constitue un relais fondamental dans la mobilisation internationale contre le Dahir berbère. Dans le prolongement de ses liens avec Chekib Arslan et avec Robert-Jean Longuet, elle tisse des relations avec un ensemble d'organisations nationales, régionales et transnationales, parfois aux antipodes les unes avec les autres. À cet égard, relevons un fait bien évocateur : fin décembre 1934, Hassan Ouazzani et d'autres membres de l'AEMNA participent à Bruxelles, sur invitation des communistes français, au Congrès mondial des étudiants contre la guerre et le fascisme que la Ligue contre l'impérialisme<sup>213</sup> ; au même moment, d'autres délégués représentent l'association au Congrès arabe de Rome, la capitale de Mussolini<sup>214</sup>.

L'AEMNA contribue significativement à la socialisation de jeunes nationalistes marocains, à leur acculturation à des technologies associatives à la fois standardisées et hybrides, à leur insertion dans des réseaux de mobilisation régionaux et transnationaux. C'est également dans son sillage que la presse nationaliste marocaine se développe.

### La naissance de la presse nationaliste

La presse nationaliste émerge à la veille de la création du CAM<sup>215</sup>. Une expérience fondatrice se produit à Paris, après la rencontre entre les étudiants marocains de l'AEMNA et Robert-Jean Longuet : le premier numéro de la revue *Maghreb* est publié en juillet 1932. Le militant socialiste en est le rédacteur en chef et, côté marocain, deux noms s'imposent : Mohamed Hassan Ouazzani et Ahmed Balafrej. Bien que jugée « trop académique<sup>216</sup> », cette revue mensuelle éditée en français n'en demeure pas moins un instrument pour s'attaquer au

---

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 30.

<sup>211</sup> Cité par Ch.-R. Ageron, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France... », art. cité, p. 31.

<sup>212</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>213</sup> Ils participeront également aux activités de la Fédération des peuples colonisés, impulsée par la SFIO en 1935.

<sup>214</sup> J. Bessis, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », art. cité, p. 480.

<sup>215</sup> Après une entrée timide de la presse étrangère à la fin du XIXe siècle, les premiers titres publiés au Maroc dès 1920 se font d'abord l'écho des autorités du Protectorat : *L'Écho du Maroc*, *Le Petit Marocain* et *La Vigie marocaine*. Sur l'émergence balbutiante du journalisme nationaliste à Salé avec la création en 1929 par Saïd Hajji, à l'âge de seize ans, d'un hebdomadaire manuscrit en arabe, *Al-Widad*, voir Abderraouf Hajji, *Saïd Hajji. La naissance de la presse nationale marocaine*, Québec World Lebonfon, Laval (PQ), 2003-2010. Voir aussi : Amina Aouchar, *La presse marocaine dans la lutte pour l'indépendance (1933-1956)*, Casablanca, Walladas, 1990.

<sup>216</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 74.

Protectorat et pour mettre en forme les revendications des jeunes nationalistes : « Marocain, cette revue a été fondée pour défendre tes droits et élever haut ta voix, pour exprimer tes revendications [...] »<sup>217</sup>. En 1934, elle se fait interdire par la Résidence sur le territoire marocain. Son comité de patronage rassemble des personnalités politiques françaises et espagnoles et son comité de rédaction comporte deux députés français, qui figureront également dans le comité de patronage du Plan de réformes en 1934.

Fort de cette expérience, Mohamed Hassan Ouazzani crée, en 1933, au Maroc, un organe de presse nationaliste : *L'Action du peuple*, un hebdomadaire en langue française. La formation francophone d'Ouazzani ne suffit pas à expliquer l'usage du français. En effet, la parution dans cette langue permet de contourner l'autorisation préalable nécessaire à la presse arabophone. Plus globalement, du fait des contraintes légales et de l'analphabétisme prédominant, la presse en langue arabe reste moins diffusée que celle en langue française, qui vise par ailleurs à gagner les Français à la cause nationaliste. Les journaux en langue arabe se développent plutôt dans la zone Nord où le régime de la presse est plus souple : il est possible de se procurer à Tétouan les journaux du Proche-Orient interdits en zone française, et c'est à Tétouan que Abdelkhalek Torrès, M'hammed Bennouna, Mohamed Daoud<sup>218</sup> éditent en arabe le mensuel culturel *al-Salam* (la paix) en 1933 et l'hebdomadaire politique, *Al-Hayat* (la vie) en 1934.

Les acteurs qui ont créé les premières écoles libres, les premières associations, les premiers organes de presse sont ceux-là mêmes qui fondent les premiers partis nationalistes. Dès le départ, créer un parti se traduit par la connexion à des bassins de recrutement organisés (associations, sociétés de bienfaisance, mouvement scout, écoles libres, etc.) et, quand c'est possible, par la publication d'un organe de presse. Sous l'ombrelle du Mouvement national, la multipositionnalité des acteurs se traduit par la mutualisation des ressources, par la circulation de performances et de quelques modes de fonctionnement.

## Conclusion du chapitre 1

Entre 1925 et 1930, l'épicentre de la résistance au Protectorat s'est déplacé des zones montagneuses vers les grandes cités. Les protestations contre le Dahir berbère sont annonciatrices de la mutation d'une petite fraction de la société. De manière fondatrice, une élite masculine, juvénile, citadine, intellectuelle, « réformiste » se constitue comme avant-garde de la lutte nationaliste et de tout changement politique, codifiant l'excellence politique en étroite articulation avec ses propres capitaux culturels et symboliques. C'est à cette époque que commence à s'imposer l'archétype de l'acteur politique comme un passeur, plutôt juvénile, ayant pour mission d'éduquer et de conscientiser les masses illettrées en vue de libérer la nation, de la construire, de la réformer ou de la développer. L'émergence de nouvelles figures politiques s'accompagne de la production de mythes fondateurs, d'un répertoire d'action, et de dispositifs inédits.

Dans la confrontation entre « gospel colonial » et nationalisme, « l'exception marocaine » est inventée. Face aux autorités du Protectorat qui s'érigent en gardiennes de la monarchie et de l'islam marocain, les nouvelles élites politiques s'investissent dans une nationalisation de l'une et de l'autre. Elles opposent un islam réformiste, rationaliste, universaliste aux « archaïsmes » des confréries mobilisées par le Protectorat. Elles construisent l'arabité et l'islam en ciment de la nation et comme alternative au métarécit colonial qui réifie

---

<sup>217</sup> Appel imprimé en arabe au dos de la revue. Cité par Marguerite Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, Paris, Karthala, 2002, p. 50.

<sup>218</sup> Il étudie à la Qarawiyyin entre 1920 et 1922, en même temps que M'hammed Bennouna, et s'investit également dans l'école libre.

les clivages entre *bled makhzen* et *bled siba*, entre Arabes et Berbères. Peu à peu, elles transforment « le sultan des Français » en « roi des Marocains », et élaborent les mythes (re)fondateurs d'une monarchie gardienne de l'islam marocain et multiséculaire. Cette alliance stratégique entre bourgeoisie citadine et royauté n'a rien d'évident : située dans le temps, elle ne se contracte véritablement que 32 ans après le début du Protectorat et commence à se fissurer à l'aube de l'indépendance.

Sur un autre plan, la production de nouveaux dispositifs d'action est irréductible à un face à face entre nationalistes et représentants du Protectorat, ou à une simple appropriation des technologies politiques « modernes » par des populations colonisées. Un nouveau répertoire d'action se constitue par tâtonnements, à coups d'anticipations et d'ajustements aux réactions des autorités et des secteurs de la population à mobiliser, sur la base d'innovations par détournement et par hybridation, dans le croisement entre le local, le national, le régional et le transnational. Dans ce répertoire nationaliste, les cadres religieux ne sont pas une « survivance », mais l'un des matériaux culturels disponibles dans lesquels les acteurs puisent pour produire des innovations dont certaines emportent un tel succès qu'elles se diffusent, se routinisent, et font l'objet d'actualisations dans le Maroc indépendant.

En connexion étroite avec les mouvements de protestation contre le Protectorat, un vivier de structures se développe ; les nationalistes produisent des dispositifs pour faire groupe, éduquer, cultiver, socialiser, informer, discipliner les corps, mobiliser et se faire porte-parole de la nation dans différentes instances : les écoles rénovées, les clubs littéraires, les groupes de théâtre, les associations, la presse, etc. En lien avec les capitaux culturels distinctifs et les postures de rénovateurs des jeunes élites, ces instances sont en forte affinité avec l'univers culturel. Elles constituent les incubateurs de l'action partisane nationaliste.



## CHAPITRE 2 : GENESE ET CARTOGRAPHIE DE LA SCENE PARTISANE SOUS LE PROTECTORAT

La fabrique du Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani* — CAM) porte l'empreinte du système d'action en gestation depuis la fin des années 1920. Elle donne à voir la coalescence et la cristallisation de réseaux tissés à travers un ensemble d'expériences : écoles libres, sociétés secrètes, associations, protestations contre le Dahir berbère, comités de rédaction d'un organe de presse, etc. Elle met en scène les mêmes figures de l'élite citadine, jeune et réformiste, et les mêmes passeurs. Elle trahit la perception d'un contexte particulier et la « croyance dans l'efficacité performative de l'acte de constitution partisan »<sup>1</sup>. Nous formulons l'hypothèse que ce processus est matriciel sous plusieurs angles. C'est la première expérience qui se donne une forme partisane<sup>2</sup> et, en ce sens, elle est souvent assimilée à un état embryonnaire du fait partisan au Maroc. De la même manière que les entreprises qui s'en revendiquent, elle s'érige en étalon pour les expériences qui lui sont contemporaines comme pour celles qui lui succèdent. C'est la cellule-mère des partis associés au « Mouvement national » et, de ce point de vue, elle est à l'origine de la matrice nationaliste, dont seront issues d'autres matrices à l'indépendance.

En effet, après l'interdiction du CAM en 1937, deux nouveaux partis sont créés : le Parti national pour la réalisation du plan de réformes (*al-hizb al-watani li tahqiq al-matalib*) s'inscrit dans la continuité du CAM ; le Mouvement populaire (*al-haraka al-qawmiyya*) est fondé par Hassan Ouazzani, après son retrait du CAM. C'est la première scission au sein du Mouvement national. Pendant l'automne de la même année, des manifestations se produisent à Meknès contre le détournement des eaux de l'oued Boufekrane (qui alimente la ville) au profit de colons français ; elles sont durement réprimées. En guise de protestation, le Parti national organise des manifestations dans plusieurs villes du Maroc. Peu après, en octobre 1937, les deux partis sont interdits et la plupart des dirigeants nationalistes arrêtés et exilés. En revanche, dans la zone espagnole, l'activité partisane continue. Elle est dominée par le Parti des réformes nationales (*hizb al-islah al-watani* - PRN), créé en 1936, par Abdelkhalek Torrès, avec des revendications, un référentiel, des organisations annexes similaires à ceux du CAM. En 1937, Mohamed Mekki Naciri, l'un des dix signataires du Plan de réformes et des membres du PRN, rompt avec Torrès et fonde le Parti unité marocaine (*hizb al-wahda al-maghribiyya* — PUM), en 1937. Dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, la vie partisane reprend dans la zone française. En 1943, le Parti communiste marocain (*al-hizb ach-chuyu'i al-maghrabi* — PCM) est créé. En 1944, les cadres du Parti national fondent le parti de l'Indépendance (*hizb al-istiqlal*), dont l'acte inaugural est la remise du Manifeste de l'indépendance au sultan et aux représentants des puissances alliées, le 11 janvier 1944. Dès sa libération en 1946, Hassan Ouazzani crée le Parti démocratique de l'indépendance (*hizb ach-chura wal istiqlal* — PDI).

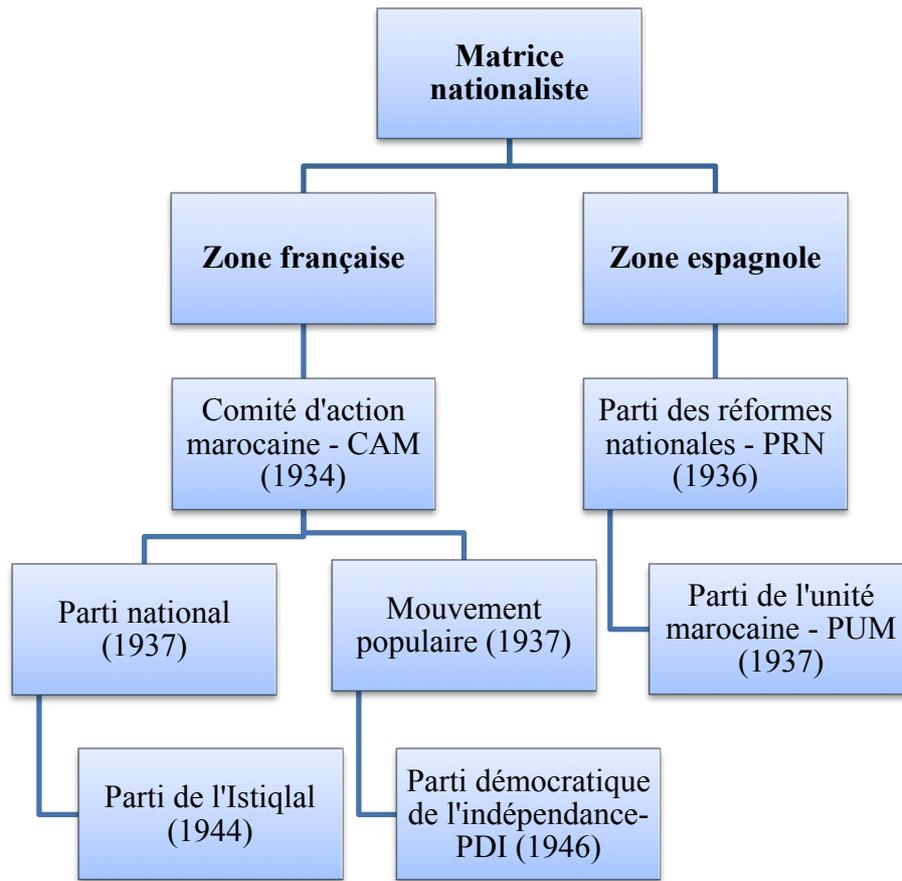
Dans un premier temps, nous examinerons la genèse du CAM, puis nous ferons un focus sur cette entreprise embryonnaire et sur les partis qui s'inscrivent dans sa continuité : le Parti national et l'Istiqlal. Ensuite, nous scruterons la scène partisane naissante sous deux angles : les dynamiques qui sous-tendent son extension et sa structuration ; ses porosités, d'abord, avec le syndicalisme, puis, avec la résistance armée. En filigrane, nous nous interrogerons sur les transformations sociales qui travaillent la configuration partisane naissante.

---

<sup>1</sup> Myriam Aït-Aoudia, Alexandre Dézé, « Contribution à une approche sociologique de la genèse partisane. Une analyse du front national, du movimento sociale italiano et du front islamique de salut », *Revue française de science politique*, 2011, vol. 61, n° 4, p. 641.

<sup>2</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 27-28.

Figure 1 : La matrice nationaliste sous le Protectorat (1912-1956)



## Au commencement fut le CAM

Le Comité d'action marocaine est le produit d'une synergie entre des petits groupes nationalistes qui se développent dans les principales cités marocaines, d'abord à la suite de la guerre du Rif, puis dans le sillage du Dahir berbère. Dans un premier temps, ces cellules sont autonomes les unes des autres. Constituées par 5 à 12 personnes, elles se réunissent dans les maisons. Cependant, depuis les protestations de 1930, les échanges entre les nationalistes de Fès, de Rabat et de Salé sont particulièrement fréquents. À chaque fois que les membres d'une association ou d'un club organisent une activité, une conférence, une pièce de théâtre ou une fête, ils invitent les « frères » des autres villes. Les fêtes d'inauguration comme les commémorations religieuses (hégire, naissance du prophète, etc.), nationales (comme l'anniversaire du 16 mai), ou panarabes (en lien par exemple avec la question palestinienne) constituent des occasions aussi bien pour de grands rassemblements, chez des particuliers possédant de grandes maisons et de vastes jardins<sup>3</sup>, que pour des retrouvailles. À Fès, les cours que donne Allal Fassi ont une telle audience qu'ils constituent le point de départ de formation de cellules pour les oulémas, les étudiants ou les artisans. À Salé, Boubker Kadiri raconte que ses camarades et lui essaient d'abord de gagner les artisans à leur cause à travers un mouvement de protestation contre la vente de l'alcool aux musulmans, puis en se faisant porte-parole de

<sup>3</sup> Robert Montagne évoque des rassemblements qui peuvent réunir jusqu'à 2000 à 7000 personnes (R. Montagne, « La crise nationaliste au Maroc », art. cité, p. 55).

leurs problèmes professionnels notamment à travers des pétitions adressées aux autorités. Dès cette époque, ils organisent des petites cellules par corps de métier. Mais, ils peinent à « se faire prendre au sérieux » : aux yeux des autorités comme au regard des « Français un peu ouverts », ils passent pour « un groupe de perturbateurs sans programme sérieux ». C'est dans ce contexte précis que les jeunes de Salé décident de rédiger un « programme » avec des « revendications ». Dans les autres villes, les noyaux nationalistes en viennent par leur propre cheminement à la même idée. Pour mettre en forme leurs revendications et leur donner une dimension « nationale », les nationalistes se rencontrent à Rabat et constituent un « comité » (*lajna*)<sup>4</sup>. Au fil des événements, il ne s'agit plus seulement de produire un « programme », mais également de constituer un « mouvement ».

### Encadré 13 : Le récit de la création du CAM par Boubker Kadiri

« On était à Salé. On n'avait pas encore coordonné notre action avec Rabat et Fès. Un jour, Mohamed Hassar<sup>5</sup> est venu. Il a ramené un petit papier comme celui-ci avec trois à quatre idées : “ils disent que nous n'avons pas de programme, quelles sont nos revendications ? Nous voulons les libertés publiques, nous voulons un enseignement unifié...” Trois à quatre revendications que Hassar nous avait amenées. On était quatre à cinq personnes. On a commencé à travailler là-dessus. On avait fait un petit projet de revendications. On s'est dit qu'on allait revendiquer cela de manière organisée et qu'on allait intégrer avec nous nos frères de Rabat et de Fès.

– Est-ce que l'idée est née à Salé ?

– Je vais te dire. Pour ne pas être injuste avec les autres, c'est comme ça que ça a commencé pour nous. Je suis allé voir Mohamed Lyazidi avec un autre frère. Je lui ai dit : “voilà ce que nous avons fait, nous voulons mener un mouvement où nous serons solidaires et tous ensemble”. Sa réponse qui rejoint ta question était la suivante : “nous aussi, nous réfléchissons à ce sujet”. Nous avons envoyé deux frères à Fès pour contacter Si Allal et c'était la même chose, c'était la même réponse. Qu'est-ce qu'on voulait à cette époque ? Pour l'essentiel, les libertés publiques et l'organisation de l'enseignement... et une aide pour les ouvriers... cinq à six idées. [...] Il fallait qu'on se rencontre pour mettre en forme ces revendications, pour que ce ne soit pas les nôtres ou les leurs. Nous avons organisé une rencontre à Rabat et nous avons constitué un comité pour mettre en forme ces revendications. Cette question des revendications a évolué : de trois à quatre idées, on va passer à des revendications importantes qui englobent le Maroc. [...] Le comité a travaillé pendant quarante jours. [...] Pendant cette phase de préparation, un événement s'est produit. Mohammed V a fait une visite à Fès [le 8 mai 1934]. Lors de cette visite, il y a eu une protestation (*intifada*), c'était la première fois qu'il visitait Fès, et c'étaient les nationalistes qui organisaient son accueil. [...] C'était un accueil populaire, un nouveau type d'accueil. Et pour la première fois, on scandait “vive le roi”, “vive le roi, vive la patrie”. [...] La presse française a rapporté l'événement en disant que c'était un sultan et non un roi, que des perturbateurs agissaient contre la France, qu'ils étaient contre le sultan. Ils ont déformé les choses. Nos frères lui ont rendu visite pour rectifier l'image donnée par la presse française. [...] C'était un bon début de la relation qui allait le lier aux nationalistes. [...] Suite à cet événement, ils ont interdit *L'Action du peuple*, dont le directeur était Hassan Ouazzani. Après cette interdiction, une rencontre a eu lieu. On a décidé de créer un mouvement de revendications. Ces revendications sur lesquels on travaillait depuis un moment, il fallait les reprendre et les présenter officiellement. Voici notre programme. Le Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani*) a été constitué. Il a formulé la dernière version des revendications. En décembre 1934, on a présenté les revendications du peuple marocain. Ces revendications étaient

<sup>4</sup> Ici, le mot « comité » est employé en français comme équivalent de *lajna* (qui renvoie aussi à « commission »).

<sup>5</sup> D'après le témoignage de Boubker Kadiri, il fait partie du groupe de jeunes de Salé qui ont protesté contre le Dahir berbère, qui ont constitué avec lui l'Association de préservation du Coran ; il a par ailleurs initié le mouvement de protestation contre la vente d'alcool, la célébration de la fête du trône à Salé en 1933. En 1936, il décède à l'âge de 26 ans. (Boubker Kadiri, *Muhammad Hassar, tarjamatuhi, intajuhu, ma qila fi ritha'ih*, [Mohamed Hassar, sa biographie, sa bibliographie, ce qui a été dit dans les condoléances], Rabat, Éditions Arrisala, 1971.)

composées de celles de Fès, de Rabat, de Salé. » (Entretien en arabe accordé à l'auteure, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile à Salé)

Outre l'enchaînement des micro-événements évoqués par Boubker Kadiri, il importe de souligner le rôle joué par des nationalistes comme Hassan Ouazzani et Ahmed Balafrej, anciens présidents de l'AEMNA, membres du comité de rédaction de la revue *Maghreb*, qui pour rappel étaient en forte interaction avec deux passeurs déterminants. À partir de Genève, Chekib Arslan aurait été « à l'origine des similitudes qui existent entre les partis politiques des divers pays arabes, parce qu'il en a formé lui-même les premiers chefs marquants [...] de Syrie, du Liban, de Palestine et d'Afrique du Nord<sup>6</sup> ». À Paris, Robert-Jean Longuet mobilise des personnalités françaises de gauche en faveur des nationalistes marocains, qui constituent le comité de patronage du Plan de réformes et dont certains font partie de la délégation qui présente le Plan devant le ministre des Affaires étrangères français, le 1<sup>er</sup> décembre 1934. Outre le rédacteur en chef de la revue *Maghreb*, ce comité comprend : sept députés socialistes ou radicaux-socialistes en activité (dont deux vice-présidents de la Commission des affaires étrangères à la Chambre et un ancien ministre) ; un ancien député radical-socialiste, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen ; le président du parti radical-socialiste ; trois écrivains et un « agrégé de philosophie »<sup>7</sup>. D'après Rézette, « Le désir d'être pris au sérieux par les partis de gauche français qui l'appuient donnera au CAM la volonté de se comporter en véritable parti politique<sup>8</sup> ». Vu sous un tel angle, faire parti consiste d'abord à adopter une forme d'association reconnue dans l'Hexagone comme « représentative » de l'opinion publique.

#### Encadré 14 : Les noms des partis

Le label que se donne un parti politique est révélateur à plusieurs titres : « symbole », « raccourci », « boussole », « marque » et « marqueur identitaire », il participe de « la mise en scène d'une forme organisationnelle, d'un référent politique historiquement constitué et d'une nationalité »<sup>9</sup>. Il offre « une surface potentielle d'investissements mémoriels et de projections émotionnelles » et joue « une fonction d'agent unificateur et mobilisateur, décisive dans la phase de lancement des nouvelles formations »<sup>10</sup>. La « mise en conformation<sup>11</sup> » des premiers partis politiques marocains ressort d'abord au niveau de leurs dénominations qui comportent des indications sur la forme organisationnelle, leur référentiel, leurs objectifs, voire leur nationalité.

La première formation se qualifie « *kutla* », en référence au comité de rédaction constitué pour rédiger le Plan des réformes. Mais, très vite, le terme de *hizb* s'impose en tant qu'équivalent du mot « parti ». Il renvoie à deux champs sémantiques : d'une part, rassembler, confédérer, se compter parmi les compagnons de quelqu'un ; d'autre part, partager en sections<sup>12</sup> ; c'est d'ailleurs le même vocable qui est utilisé pour désigner les subdivisions du Coran en 60 sections. Il est employé au Moyen-Orient dès la fin du XIXe siècle et son usage se diffuse à partir de la fin de la Première Guerre mondiale parmi les organisations nationalistes qui affichent une vocation unitaire à l'échelle d'un territoire national ou transrégional (panarabisme). Certes, des vocables comme « mouvement » (*haraka*) ou « union » (*ittihad*) tendent à masquer ou à incarner la « tension entre l'unité et la pluralité du nationalisme<sup>13</sup> ».

<sup>6</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 16

<sup>7</sup> *Plan de réformes marocaines*, op. cit., p. III.

<sup>8</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 91.

<sup>9</sup> Michel Offerlé, « Changer le nom des partis n'est ni une nouveauté ni un acte anodin », *Le Monde*, 29 oct. 2014, [http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/10/29/changer-le-nom-des-partis-n-est-ni-une-nouveaute-ni-un-acte-anodin\\_4514218\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/10/29/changer-le-nom-des-partis-n-est-ni-une-nouveaute-ni-un-acte-anodin_4514218_3232.html).

<sup>10</sup> M. Aït-Aoudia, A. Dézé, « Contribution à une approche sociologique de la genèse partisane », art. cité, p. 644.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> Voir A. Kazimirski, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Maisonneuve et cie, 1860.

<sup>13</sup> C'est le cas de l'UDMA étudié par : M. Rahal, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956)*, op. cit.

Pour autant, l'adoption du label *hizb* ne traduit pas systématiquement une adhésion au pluralisme partisan. Dans l'imaginaire politique des nationalistes, le parti politique se profile avant tout comme un cadre pour construire l'unanimité.

Ces visées unitaires sont fréquemment précisées dans les attributs que se donnent les partis politiques marocains : « national », « nationaliste », « populaire », ou dans les objectifs qu'ils se fixent : l'action marocaine en référence au Plan de réformes en 1934 ; la réalisation du Plan de réformes en 1937 ; l'indépendance (*istiqlal*), l'horizon d'attente qui s'impose à partir 1944. L'influence de nationalistes précurseurs dans la région est patente : le Parti national (*al-hizb al-watani*) est un nom qui a été adopté en Égypte une première fois, en 1879, une deuxième fois, en 1893<sup>14</sup>. Le nationalisme est si prédominant au Maroc sous le Protectorat que la référence à des valeurs (démocratique) ou à une idéologie (communiste) demeure isolée.

Reste à souligner les variations qui s'observent lors du passage d'une langue à l'autre. Dans le cas du CAM, le jeu de la traduction trahit la prise en compte de deux publics différents. Pour ce qui est de la forme organisationnelle, en français, il est question de « comité » et, en arabe, de « bloc ». Quant à la qualification de l'« action », en français, celle-ci est « marocaine » et, en arabe, elle est « nationale » ou « nationaliste » ; le mot *watani* renvoyant aux deux registres. Plus tard, dans le cas du Parti national, il sera question de réalisation du « Plan de réformes », en français, et de « revendications » (*matalib*), en arabe. Concernant les partis créés par Hassan Ouazzani, la traduction s'accompagne par un changement de référentiel. En 1937, le Mouvement est « populaire » en français — sans doute en écho avec l'avènement des fronts populaires en France et en Espagne — et « *qawmi* » en arabe, terme utilisé au Moyen-Orient pour désigner le nationalisme. Dans le même esprit, en 1946, les termes « démocratique » et « *chura* » sont utilisés comme équivalents ; ce qui est évocateur des stratégies syncrétiques mises en œuvre par Hassan Ouazzani et de sa familiarité avec l'univers des réformistes musulmans. Pour rappel, depuis le XIXe siècle, l'invention d'un âge d'or islamique s'accompagne d'une réélaboration d'un ensemble de concepts islamiques ; à titre d'exemple, les incitations coraniques à la consultation mutuelle (*chura*) sont réinterprétées comme un attachement aux valeurs et aux pratiques démocratiques.

## Focus sur la ramification CAM-Parti national-Istiqlal

Entre 1934 et 1952, les partis qui constituent la ramification CAM-Parti national-Istiqlal partagent pour l'essentiel les mêmes dirigeants, le même référentiel ; mais, d'un changement de nom à l'autre, les options se radicalisent, la stratégie d'appel aux masses s'amplifie. Alors que l'embryon de départ s'apparente à un club, très vite, les nationalistes cherchent à transformer une formation de cadres en une organisation de masse, tout en maintenant des liens très étroits avec le vivier d'instances qui sont à l'origine de la matrice partisane<sup>15</sup>. Ces mutations se traduisent au niveau de leur public, de leur financement, de la matérialisation de l'engagement en leur sein, et de leur structuration.

### *Du club au parti de masse*

Du fait même du profil de ses fondateurs et de leur conception élitiste du changement, le CAM ressemble à ses débuts à un petit club de jeunes lettrés. À partir de 1936, ne parvenant pas à susciter une nouvelle dynamique à travers le Plan de réformes, le CAM cherche à rallier de nouveaux membres en s'ouvrant aux « masses », en grande majorité des artisans et des commerçants. À la veille de son interdiction en 1937, il compte près de 6500 adhérents, pour

---

<sup>14</sup> Arthur Goldschmidt, « The Egyptian Nationalist Party, 1892–1919 » dans Peter Malcom Holt (ed.), *Political and Social Change in Modern Egypt: Historical Studies from the Ottoman Conquest to the United Arab Republic*, Londres, Oxford University Press, 1968, p. 308-333.

<sup>15</sup> Dans cette section, on s'appuiera essentiellement sur le livre de Rézette, qui applique scrupuleusement la typologie de Maurice Duverger, préfacier de l'ouvrage.

l'essentiel dans les grandes villes<sup>16</sup>. Quant au Parti national qui lui succède, la répression d'octobre 1937 le déstructure.

À sa fondation, en grande partie par des cadres issus du Parti national, l'Istiqlal est un « parti de cadres ». Les signataires du Manifeste de l'indépendance, présenté au sultan et aux représentants des puissances alliées le 11 janvier 1944, constituent une élite masculine, pour l'essentiel citadine, en provenance de Fès, Casablanca, Rabat, Salé, mais aussi de Meknès, Marrakech, et d'autres petites villes. Leur nombre exact fait l'objet de discussions : le document original remis à la Résidence et conservé dans les archives françaises est signé par 58 personnes ; en revanche, d'après la « mémoire collective » des nationalistes, ils auraient été 66<sup>17</sup>, dont une femme : Malika Fassi (1919-2007), fille d'un cadî de Fès, l'une des très rares de son genre à bénéficier d'une instruction à cette époque, et qui s'implique jeune dans le Mouvement national, écrit dans la presse émergente, se mobilise pour l'instruction des femmes<sup>18</sup>.

Leur bassin de recrutement, leur profil socio-éducatif et professionnel ressortent en partie du tableau réalisé par Rézette sur la base des 58 signataires<sup>19</sup>. En ligne, sont indiqués les mandats précédents : 13 membres du comité exécutif et du conseil supérieur de l'ex-Parti national, 12 dirigeants d'associations d'anciens élèves, 1 dirigeant scout, 32 « autres » ; ce qui confirme la forte continuité avec le Parti national et la fonction de réseau dormant que jouent les organisations annexes. En colonne, les signataires sont ventilés par profession et par niveau d'études dans le système colonial d'éducation (15 pour le primaire et 3 pour le secondaire et le supérieur dans l'enseignement musulman délivré par le Protectorat) pour ceux qui ne sont pas classés dans une activité professionnelle. Au final, les données relatives à l'occupation professionnelle ne sont disponibles que pour 40 des signataires du Manifeste et ne prennent pas explicitement en compte les activités d'enseignement. À titre d'exemple, Boubker Kadiri est sans doute classé dans la catégorie « oulémas », alors qu'il dirige et enseigne dans une école libre ; Mehdi Ben Barka est professeur de mathématiques, mais aucune catégorie relative à cette activité ne semble figurer dans le tableau. À cet égard, on peut formuler l'hypothèse que la catégorie « oulémas », dont la symbolique apparaît plus efficiente en 1944, regroupe des personnes qui tendront à être classées ou à se classer ultérieurement en tant qu'« enseignants ».

Bien que partielles et incomplètes, ces données sont instructives. Premièrement, elles laissent transparaître la centralité du capital culturel dans l'imaginaire des nationalistes, à travers la surreprésentation des « lettrés », qui sont issus des deux filières d'enseignement prédominantes<sup>20</sup>, et qui sont diversifiés en termes de niveau d'études. À ce propos, soulignons que la détention du seul certificat d'études primaires est loin de constituer un indicateur d'appartenance aux catégories populaires ; celui-ci est fortement valorisé jusqu'au début de l'indépendance, du fait même de la politique éducative malthusienne du Protectorat. Deuxièmement, elles indiquent une prédominance des oulémas, des employés dans l'administration et des commerçants, une visibilité des professions libérales et une percée des agriculteurs (tableau 2). Mais, sans doute, informent-elles davantage sur la manière dont les

---

<sup>16</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 279.

<sup>17</sup> Moustafa Bouaziz, « Les manifestes de l'indépendance », *Zamane*, 12 mai 2014. <http://zamane.ma/fr/les-manifestes-de-lindependance-3>.

<sup>18</sup> Voir son portrait et celui d'autres femmes nationalistes et résistantes dans Alison Baker, *Voices of Resistance. Oral Histories of Moroccan Women*, New York, State University of New York Press, 1998. À cet égard, relevons que le rôle des femmes est tellement occulté, qu'à l'indépendance elles ne sont que 423 à recevoir une carte de résistants, contre 28 635 hommes (M. Kably (ed.), *Histoire du Maroc*, op. cit., p. 637.)

<sup>19</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 301.

<sup>20</sup> D'après Charles-André Julien, sur 41 dirigeants du mouvement nationaliste entre 1921 et 1944, 16 ont étudié à la Qarawiyyin, 6 dans les écoles coraniques, et le reste dans les collèges musulmans (Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 157).

chevilles ouvrières du Manifeste conçoivent la « représentativité » de leur délégation que sur les profils socioprofessionnels effectifs des cadres dirigeants du Parti de l'Istiqlal.

**Tableau 2 : Occupations professionnelles de 40 des signataires du Manifeste de l'Indépendance<sup>21</sup>**

Occupations professionnelles	En chiffres
Oulémas	10
Juges et auxiliaires de la justice, fonctionnaires du Makhzen (y compris « subalternes »)	10
Commerçants	8
Professions libérales (avocats, journaliste, médecin)	6
Agriculteurs et propriétaires fonciers	5
Sans profession	1
<b>Sous-total</b>	<b>40</b>

Peu à peu, de jeunes cadres dirigeants, qui représenteront par la suite l'aile gauche du parti, consolident leurs positions au sein de la direction du parti et contribuent à amplifier la stratégie d'ouverture du parti. C'est notamment le cas de Mehdi Ben Barka (1920-1965) et d'Abderrahim Bouabid (1922-1992). Entre 1947 et 1951, l'Istiqlal ressemble de plus en plus à un parti de « masses », à tel point que des dirigeants de retour d'exil sont effrayés face à la « popularisation », voire à l'ouvriérisation du parti<sup>22</sup>. À la veille de la répression de 1952 qui déstructure l'Istiqlal et qui met en veille l'activité partisane de près de 4/5<sup>e</sup> de ses adhérents, celui-ci aurait compté entre 80 000 et 100 000 adhérents, selon Rézette, 2 millions d'après Allal Fassi, en grande majorité des citoyens<sup>23</sup>. Ces transformations se répercutent ne serait-ce que partiellement sur la manière dont l'engagement se matérialise et sur les modalités de financement.

#### **Encadré 15 : Mehdi Ben Barka et Abderrahim Bouabid, une nouvelle génération nationaliste**

Mehdi Ben Barka, qui va devenir le héros d'une énigme insoluble, celle de son enlèvement le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp, est fils d'un petit commerçant de Rabat. Il fréquente d'abord une école libre, avant d'accéder à l'école des notables, puis au Collège Moulay Youssef de Rabat. Après avoir brillamment obtenu son baccalauréat en 1938, il fait des études de mathématiques au Lycée Lyautey, puis à la Faculté des sciences d'Alger. À partir de 1942, il est professeur de mathématiques au Lycée Gouraud et au Collège impérial : l'un de ses élèves n'est autre que le prince Moulay Hassan. Entre 1943 et 1944, il joue un rôle moteur dans la fondation du Parti de l'Istiqlal aux côtés d'Ahmed Balafrej. Dans un entretien accordé à l'historien Abdallah Laroui, Abderrahim Bouabid déclare : « Le rôle de Mehdi Ben Barka fut décisif [...]. C'est Mehdi qui recevait les délégations, les endoctrinait, c'est lui qui a gagné la confiance d'un homme comme Abdelhamid Zemmouri ; l'adhésion de ce dernier avait une importance capitale, car elle ruinait la politique berbérissantes du Protectorat. Le travail d'endoctrinement se faisait dans les cellules ; les militants allaient de ville en ville dans une atmosphère de liesse générale. [...] Le texte du Manifeste fut rédigé par bribes, paragraphe après paragraphe. La première mouture fut écrite dans la demeure d'Ahmed Balafrej et c'est Ben Barka qui tenait la plume. <sup>24</sup> » Selon plusieurs témoignages, cet enseignant prêtait une attention soutenue aux jeunes élites montantes. C'est lui qui accueillait les élèves qui venaient à Rabat, en provenance d'autres villes, pour passer le baccalauréat. Il les recrute, les encadre, veille à ce qu'ils choisissent une orientation pour leurs études

<sup>21</sup> Des regroupements ont été faits sur la base du tableau effectué par Rézette (*Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 301).

<sup>22</sup> Voir *infra*.

<sup>23</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 306.

<sup>24</sup> Abdallah Laroui, *Le nationalisme marocain*, Casablanca, Eddif Maroc, 2017, p. 30.

supérieures en fonction du profil de chacun et de la position qu'il lui imagine dans le Maroc à construire. Entre deux détentions (1944-1946 et 1951-1954), il s'investit dans l'organisation du Parti de l'Istiqlal. À la fin des années 1930, son chemin croise entre autres celui d'un autre futur dirigeant de la gauche marocaine.

Issu d'une famille d'artisans de Salé, Abderrahim Bouabid fréquente l'école de fils de notables de sa ville natale, avant de poursuivre ses études en qualité d'interne au Collège de Moulay Youssef, puis à l'école des élèves maîtres. En 1939, il est affecté en tant qu'instituteur à Fès et en profite pour préparer son baccalauréat. Peu à peu, il s'engage dans les cellules du Parti national. En 1944, il compte parmi les plus jeunes signataires du Manifeste de l'indépendance et subit la vague de répression. À sa libération en 1945, il se dirige vers Paris. Après des études en droit, il s'inscrit à l'Institut d'études politiques de Paris (1946-1949). En France, il poursuit son engagement parmi les étudiants et les ouvriers, tout en s'investissant dans la mobilisation de la Communauté internationale. De retour au Maroc en 1949, il s'inscrit au barreau de Rabat et contribue à l'organisation du parti jusqu'à son arrestation de 1952 à 1954. En 1955, il fait partie de la délégation marocaine d'Aix-les-Bains à côté d'autres membres de l'Istiqlal : Omar Abdeljalil, Mehdi Ben Barka, M'hamed Boucetta<sup>25</sup>, et Mohamed Lyazidi. À cette occasion, Abderrahim Bouabid impressionne Edgar Faure, président du conseil, qui le considère alors comme un interlocuteur privilégié en raison de sa « modération », de sa culture française et de sa performance : « Bouabid prononça un exposé qui lui aurait certainement valu la première place au concours de la Conférence ou à l'agrégation des facultés de droit. C'était un chef-d'œuvre de logique cartésienne [...]. Quand il eut terminé sa conclusion, qui évoquait la dimension culturelle de nos affinités, je lui dis : "La culture française, c'est vous ! Lui dis-je"<sup>26</sup> ».

### *Matérialisation de l'engagement et modalités de financement*

Dans les débuts du CAM, l'adhésion ne se matérialise ni par une cotisation ni par une carte, du fait de la taille du groupe et de l'appartenance à des réseaux d'interconnaissance cooptatifs fondés sur la confiance. L'adhésion se codifie à partir du moment où le parti projette de s'ouvrir « aux masses », d'inaugurer des centres locaux et de lancer des campagnes de recrutement. Dès lors, pour se faire délivrer une carte d'adhérent, il faut prêter le serment de fidélité (*al-qasam*) :

« Le serment oral a, pour un peuple d'analphabètes, la même valeur juridique que l'engagement écrit matérialisé par la signature d'un bulletin d'adhésion en usage dans les partis occidentaux. La signature d'un illettré n'a, bien entendu, aucune valeur ; par contre, la prestation du serment sur le Coran revêt un caractère solennel qui justifie l'attachement de l'adhérent au parti<sup>27</sup> ».

D'après le témoignage d'Abdelkrim Ghallab, le serment s'imprègne à la fois des pratiques religieuses et des exemples observés dans des partis français :

« Avant, on était nationaliste et puis c'est tout. Mais lorsque le centre a été ouvert, il était devenu nécessaire de prêter serment. On ne pouvait devenir membre du parti qu'une fois qu'on avait prêté serment sur le Coran. Il y avait un lien entre quelque chose de religieux et quelque chose de l'ordre de l'engagement du type de celui du Parti communiste. Il fallait quelque chose. [...] Les gens qui étaient dans le parti avaient un lien, ce lien c'était le serment<sup>28</sup> ».

C'est d'ailleurs ce dispositif de prestation de serment et de délivrance d'une carte d'adhésion qui attire l'attention des autorités françaises, et sur lequel elles se basent pour

---

<sup>25</sup> Né à Marrakech en 1922 ou en 1925 (selon les sources), il deviendra le secrétaire général de l'Istiqlal entre 1974 et 1998. Il occupe plusieurs fonctions ministérielles : Secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1958), ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (mai 1960 - juin 1961), ministre de la Justice (juin 1961 - janvier 1963), ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la coopération (1977-1983), ministre d'État (1983 à 1985). Il disparaît en 2017.

<sup>26</sup> Edgar Faure, *Mémoires II*, Paris, Plon, 1984, p. 437-438.

<sup>27</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 277.

<sup>28</sup> Entretien en arabe accordé à l'auteure, le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat.

dissoudre « l'association », le 18 mars 1937 : l'arrêté viziriel soulève que le CAM s'est constitué sans respecter les formes légales du dahir sur les associations, et que « l'organisation même de cette association et la prestation de serment demandée aux adhérents avaient porté gravement atteinte à l'autorité de S. M. Le Sultan et aux règles traditionnelles de l'islam. » Aussi, lorsque le Parti national est créé en 1937 et l'Istiqlal en 1944, il n'est plus question de délivrer de carte d'adhésion, perçue comme trop dangereuse ; le serment reste le seul rituel d'adhésion avec des formulations plus ou moins souples. En effet, d'après Rézette, « Si l'adhérent devait obligatoirement jurer fidélité à la patrie, au sultan et au parti, il n'était pas tenu de jurer également d'être fidèle à Dieu s'il s'avouait athée<sup>29</sup> » ; ce qui donnerait à voir une moindre mobilisation du sentiment religieux.

Outre les cotisations, les dons versés par les notables fortunés du CAM, puis du Parti national constituent un apport important ; ils permettent de subventionner toutes sortes d'activités et notamment les dirigeants « dont la politique est la seule profession<sup>30</sup> », et dont il faut prendre en charge, entre autres, les frais de voyage à l'étranger. Dans le cadre du Parti de l'Istiqlal, les dépenses s'accroissent : il s'agit non seulement de couvrir les frais de fonctionnement de la presse, mais aussi ceux des bureaux d'information et de propagande qui se sont ouverts à Paris et à New York. Pour Rézette, le financement est à la fois « capitaliste et populaire<sup>31</sup> ». Aux subventions des fortunés du parti s'ajoutent celles plus occasionnelles de personnalités et de gouvernements arabes, de sociétés privées étrangères. Parallèlement, les cotisations sont relativement importantes. Si les adhérents les plus désargentés en sont exonérés, des « impôts » sont, en revanche, prélevés auprès des adhérents commerçants (sur la base du chiffre d'affaires supposé). À l'occasion de la fête du sacrifice, les familles doivent remettre la dépouille du mouton sacrifié ou sa valeur en espèces. Et dans les quartiers où le parti est fort, les commerçants non adhérents sont astreints à verser des fonds au parti sous peine d'être boycottés.

### *Une centralisation et une hiérarchisation croissante*

En relation avec sa genèse, le CAM se caractérise par une organisation décentralisée et par une faible hiérarchie entre ses membres. Son comité directeur finit par rassembler une vingtaine de personnes, dont une dizaine constituent le comité exécutif ; des comités régionaux (ou centres locaux) se constituent là où le parti dispose d'un grand nombre d'adhérents. Cette structure se complexifie relativement pendant la courte existence du Parti national : le comité directeur est subdivisé en comité exécutif et en conseil supérieur ; avec la clandestinité, les « liaisons verticales » prennent le dessus sur les « liaisons horizontales »<sup>32</sup>. Le processus de centralisation connaît son apogée dans le Parti de l'Istiqlal entre 1945 et 1952 : un conseil supérieur de 25 membres, un comité exécutif beaucoup plus réduit, des commissions consultatives sectorielles, des comités régionaux chargés de superviser l'action des cellules regroupées en sections.

Du fait de la clandestinité et des épisodes répressifs, la direction comporte une face visible, du moins aux yeux des adhérents, et des cellules secrètes dont les dénominations s'inspirent de l'univers confrérique : la Zaouïa et la Taïfa<sup>33</sup>. Constituée par le réseau d'Allal Fassi, la Zaouïa réunit pour la première fois, le 23 août 1930, des dirigeants nationalistes

---

<sup>29</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 305.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 263.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 303 et s.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 273.

<sup>33</sup> La *zaouïa* désigne la loge confrérique où se réunit la *taïfa*, c'est-à-dire la communauté constituée par les membres de la confrérie.

originaires de plusieurs cités<sup>34</sup>. Selon certains historiens, cette configuration pyramidale aurait été conseillée par Chekib Arslan ; mais, pour d'autres, elle était en phase avec l'environnement culturel des acteurs<sup>35</sup>. Un fait est confirmé : la Zaouïa est composée par un groupe restreint de dirigeants, liés par des relations de confiance, qui cooptent au sein d'une autre cellule secrète, la Taïfa, d'autres personnes qu'ils connaissent personnellement et dont ils se portent garants. D'après Abdelkrim Ghallab et Boubker Kadiri, ces structures perdurent au-delà de la création et de la dissolution du CAM, puis du Parti national ; elles jouent un rôle fondamental jusqu'en 1944, préservant le « secret » des relations entre le sultan et le Parti de l'Istiqlal ou celui qui entourait la préparation du Manifeste de l'indépendance<sup>36</sup>. Autrement dit, une continuité est assurée entre les trois organisations et, bien davantage, le comité directeur ou exécutif du CAM, du Parti national, de l'Istiqlal est dédoublé par une aile secrète.

« Ne font partie de la Taïfa que des personnes bien précises, dont les fondateurs se portent garants. C'est en 1934 que j'y suis entré pour ma part [...]. Un grand nationaliste, qui était un leader bien avant moi, n'en faisait pas partie. Pourquoi ? En plus de la loyauté, de l'instruction, du patriotisme, il fallait être en mesure de préserver le secret. [...] Les dirigeants évaluaient cette capacité à travers les discussions, la manière de parler. [...] C'est pour cela que cette cellule a joué un rôle important jusqu'en 1944. [...] Aucune action n'était menée au nom de la Taïfa, personne ne la connaissait. L'action était menée au nom du Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani*), du Parti national ou de l'Istiqlal. C'est ce qui était visible. L'aile secrète était à part<sup>37</sup> ».

#### Encadré 16 : Les affinités entre confréries et partis politiques, d'après la littérature

L'affinité de ces partis politiques avec les confréries est souvent relevée. D'après l'historien Abdallah Laroui, dans les villes du Maroc précolonial, « la zaouïa prend incontestablement l'aspect d'un club religieux ou même d'un club tout court »<sup>38</sup>. Elle remplit plusieurs fonctions : lieu pour se faire soigner ; centre d'enseignement ; lieu de réunion et de sociabilité jouant le rôle du « salon » et du « café » en ville, servant de gîte d'étape dans les campagnes et de site pour les *mousses*-s ; rôle d'arbitrage des conflits du fait même qu'en principe elle ne se rattache à aucun groupe social spécifique ; sanctuaire ; « rempart contre l'autorité centrale quand celle-ci semble trop envahissante et inique ». Cependant, selon l'historien, le Makhzen était une sorte de *zaouïa* et la *zaouïa* un « Makhzen en miniature », possédant du fait de ses différentes fonctions « le caractère d'un État naissant ». Par-delà leur appartenance territoriale, des populations sont unies par « une forme d'organisation, une hiérarchie, une tradition communes ». En réalisant un double « processus d'unification » — verticale et horizontale — elle aurait constitué l'une des bases sociales et culturelles du nationalisme marocain, et « préparé le terrain au parti »<sup>39</sup>.

D'après Rézette, bien que les nationalistes marocains se soient fortement opposés au phénomène confrérique sur le plan doctrinal, spirituel et politique, leurs premiers partis en demeurent imprégnés : « Sa structure forte<sup>40</sup> fait de la confrérie un groupement politiquement important qui peut, selon le cas, s'opposer à l'action des partis ou l'appuyer ; le caractère familial de cette structure pour le Marocain

<sup>34</sup> F. Aït Mous, « The Moroccan nationalist movement », art. cité, p. 748.

<sup>35</sup> *Ibidem*.

<sup>36</sup> Entretiens en arabe, accordés à l'auteure, par Abdelkrim Ghallab, le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat et par Boubker Kadiri, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile à Salé.

<sup>37</sup> Entretien en arabe, accordé à l'auteure par Boubker Kadiri, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile Salé.

<sup>38</sup> A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, op. cit., respectivement p. 132, 140-146, 153, 154.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 154.

<sup>40</sup> Voir aussi Charles-André Julien qui souligne que la force des congrégations confrériques provient de leur structure et de leur discipline : « le chef, le cheikh (*chikh*, plur. *Chiûkh*), aidé de son vicaire (*khalifâ*) et de ses délégués à la propagande, les moqaddem [...], dirige et commande les frères affidés, les *khouans* [...] à qui a été révélée la chaîne initiatique et sur qui il perçoit une contribution annuelle aux frais de gestion, la *ziara* » (Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 151, note 91).

oblige d'ailleurs tout parti politique à en conserver le schéma général dans son organisation, même s'il se défend de le faire » ; son « système de liaisons verticales » serait « extrêmement efficace et même propre à l'action clandestine le cas échéant », et son « caractère totalitaire » sous-tendrait le fonctionnement des partis politiques marocains ; bien plus, Allal Fassi n'aurait dû son succès dans les zones rurales qu'à l'association de son parti à une nouvelle confrérie, à son assimilation à un « cheikh » : même ses partisans étaient qualifiés de « Allaliynes », selon « la terminologie confrérique » qui se trouvait appliquée ainsi « à ceux-là mêmes qui condamnent l'hétérodoxie des confréries »<sup>41</sup>. Quant aux membres, ils se nomment entre eux « frères ».

Les témoignages recueillis confirment les emprunts explicites au modèle confrérique. Pour Abdelkrim Ghallab, la cellule nationaliste est le fruit de l'hybridation du modèle des partis politiques français et des pratiques confrériques : « Parce que le Parti de l'Istiqlal a été fondé par des gens qui ont étudié dans les écoles modernes et en France, et par des gens qui avaient étudié à la Qarawiyyin, qui connaissaient le soufisme, qui connaissaient l'histoire de l'islam. Dans l'histoire de l'islam, cette notion de cellule est très présente. Les Qarmates<sup>42</sup> se sont constitués à partir de cellules, c'est la même chose pour les Kharijites : au début, un petit groupe se forme et, ensuite, cela se transforme en un grand état. [...] Nos cellules étaient proches de ce que faisaient les soufis : eux se réunissaient pour le *dhikr*<sup>43</sup> de Dieu, mais [nos] cellules étaient nationalistes, sociales, elles s'intéressaient aux intérêts des autres. » D'après le témoignage d'un autre nationaliste, rapporté par Fadma Aït Mous, l'usage de cette terminologie visait à « rallier les vieux turbans, les notables urbains plus âgés, au jeune mouvement nationaliste »<sup>44</sup>.

Reste à souligner que si des affinités s'observent au niveau lexical et organisationnel, le modèle d'autorité sous-jacent n'en demeure pas moins différent. L'anthropologue Abdellah Hammoudi s'est penché sur le travail de transformation et de réélaboration des schèmes culturels par les détenteurs du pouvoir. Selon sa thèse fondée sur l'analyse du cas marocain, l'autoritarisme politique arabe et le consentement qu'il rencontre dans la population puisent leur source dans la relation du « maître » et de son « disciple », dont les traits essentiels se retrouvent, de son point de vue, à la fois dans la sphère de l'initiation mystique et dans les relations de domination. Mais, comme il l'a souligné, Allal Fassi s'opposait aux « formes de soumission abjectes » et décourageait le baisemain<sup>45</sup>.

Une continuité s'observe dans l'ensemble des partis nationalistes : on devient dirigeant « en vertu d'une auto-désignation » ; « les dirigeants s'imposent au parti plus qu'ils ne sont choisis par lui »<sup>46</sup>. Au cours de cette phase « charismatique », il ne peut en être autrement : les dirigeants sont à la fois les fondateurs et les charpentiers de ces partis ; ils y investissent de manière totale leurs capitaux personnels et, pour certains, un capital « héroïque ou prophétique », « produit d'une action inaugurale, accomplie en situation de crise<sup>47</sup> ». La détention ou l'exil constituent alors de véritables rituels d'investiture. Si un mois de prison transforme Abdelkrim Ghallab en « leader », l'exil d'Allal Fassi au Gabon de 1937 à 1946 permet aux nationalistes d'ériger ce dernier en héros national. La personnalisation et la construction symbolique dont il fait l'objet sont au cœur du processus de mobilisation du sentiment national. Ce n'est pas un hasard que la notion de *za'im* (leader), déjà en vogue au Moyen-Orient, se popularise au Maroc à cette époque : produit historique du moment

---

<sup>41</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., respectivement, p. 19, p. 22, p. 27, p. 283.

<sup>42</sup> Les adeptes de cette subdivision du Chiisme ismaélite créent un « État » au Xe siècle dans une région du Bahreïn d'aujourd'hui.

<sup>43</sup> La répétition rythmique du nom de Dieu est au centre de la pratique soufie.

<sup>44</sup> F. Aït Mous, « The Moroccan nationalist movement », art. cité, p. 748.

<sup>45</sup> Abdellah Hammoudi, *Master and Disciple: The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, p. 130.

<sup>46</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 256, 269, 285.

<sup>47</sup> P. Bourdieu, « La représentation politique », art. cité, p. 19.

nationaliste, le *za'im* s'érige en « passerelle entre un ordre ancien en voie de destruction et un ordre nouveau à promouvoir<sup>48</sup> ».

### Encadré 17 : Abdelkrim Ghallab, le passage par la prison comme rite de passage et rituel d'investiture

Après sa participation aux manifestations de 1936, Abdelkrim Ghallab est emprisonné et déféré devant le tribunal, mais une amnistie est prononcée un mois après la vague d'arrestations. Il assimile sa détention à un rituel de passage, qui lui permet de « devenir un homme », de renégocier sa place au sein de la famille et d'accéder au statut de « leader ».

« Que signifiait aller en prison ? Cela signifiait que j'étais devenu un leader (*za'im*). [rires]. J'étais devenu un nationaliste, actif. En entrant en prison, je suis sorti du contrôle familial, je pouvais faire ce que je voulais. Par ailleurs, avoir fait de la prison signifiait que j'étais devenu une personnalité nationaliste distinguée. Je participais à toutes les actions nationalistes, je participais aux réunions du parti, les réunions intermédiaires, pas celles de l'instance supérieure. Après la prison, un centre local du parti a été ouvert. J'étais devenu une sorte de secrétaire dans ce centre : j'accueillais les gens, je les enregistrais. [...] Je constituais et je dirigeais des cellules. [...] Je menais une action nationaliste : je n'étais plus un agité (*munfa'il*), j'étais devenu un nationaliste actif (*fa'il*). Le changement était total même au niveau de la mentalité. Avant cela, je me considérais comme un enfant. En allant en prison, j'étais devenu un homme. [...] J'avais 17 ans en 1936. [...] C'était comme devenir majeur, passer de l'adolescence (*futuwwa*) à l'âge d'homme (*rujula*). [...] La prison m'a donné une grande autonomie. Mon père a commencé à me consulter. À l'époque, les parents ne consultaient pas leurs enfants. [...] Dans une famille bourgeoise, aller en prison, c'est attirer la honte (*al-'ar*) sur la famille. Or, à ma sortie de prison, mon père m'a fait un tel accueil... Il m'a accueilli avec un sourire que je ne suis pas prêt à oublier. Je le vois encore en train de me sourire. Il était un peu réservé, mais la réjouissance et la fierté se reflétaient sur son visage. [...] Il savait que j'avais été en prison à cause du nationalisme et que j'en étais sorti nationaliste. Il était heureux et fier de cela. » (Abdelkrim Ghallab, entretien en arabe, accordé à l'auteure, le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat)

Les actions menées par les dirigeants sont aussi bien tournées vers les autorités que vers un public interne et externe qu'il s'agit de mobiliser. Elles sont en très forte affinité avec leur profil de lettrés. Il s'agit en premier lieu d'écrire et de représenter : comme nous allons le voir, le CAM et l'Istiqlal n'ont-ils pas été créés en premier lieu dans le but de rédiger et de présenter aux autorités le plan de réformes pour l'un, le Manifeste de l'indépendance pour l'autre ? Outre les revendications et les manifestes, les dirigeants et les cadres écrivent des télégrammes de protestations, des communiqués, des articles de presse, des bulletins d'information. Par ailleurs, ils prononcent des discours, harangent les foules — du haut du minbar d'une mosquée ou bien plus tard à travers la Voix du Caire<sup>49</sup> — pour éveiller le sentiment national et éduquer les masses, ou exercent leurs talents oratoires pour gagner l'appui de groupes politiques étrangers, pour mobiliser la Ligue arabe puis l'ONU, ou à la table de négociation de l'indépendance. Enfin, ils organisent des manifestations, des meetings et des congrès, dirigent des cellules ou des bureaux d'information, tentent d'élargir les canaux de recrutement en s'investissant dans les organisations annexes et, plus tard, en infiltrant des syndicats ; ce qui implique de nombreux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc.

---

<sup>48</sup> Michel Camau, « Le leadership politique aux confins des démocraties et des autoritarismes » dans Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier (eds.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI<sup>e</sup> siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, p. 74.

<sup>49</sup> À l'exemple du général de Gaulle, Allal Fassi prononce des discours sur la Radio du Caire, le plus réputé est celui qu'il lance après la déposition du sultan : « L'appel du 20 août 1953 ».

## Encadré 18 : Tenir un congrès national sous le Protectorat, d'après le témoignage d'Abdelkrim Ghallab

Au Maroc, les premiers « congrès » (*mu'tamar*) politiques sont organisés à l'aube du Mouvement national. En France, comme cela a été mentionné, des étudiants ont l'opportunité de se familiariser avec un ensemble de registres d'action. À partir de 1931, l'AEMNA tente d'organiser annuellement un congrès dans l'un des trois pays du Maghreb.

Créé clandestinement en 1934, le CAM réunit son premier congrès à Rabat le 25 octobre 1936, au cours d'une phase où ses dirigeants tentent de « se rapprocher du peuple », de cesser d'être un « parti de cadres » pour « devenir un parti de masses »<sup>50</sup>. Robert Rézette évoque cet événement dans les termes suivants : « Congrès était certes un bien grand mot pour désigner cette réunion privée, qui réunit huit sur dix des membres du CAM, entourés d'une cinquantaine de sympathisants de Rabat<sup>51</sup> ». D'après un autre témoignage, 90 délégués en provenance de 11 villes se seraient réunis<sup>52</sup>. À cette occasion, un nouveau texte de revendications est débattu, une « motion » approuvant le texte définitif des « revendications urgentes » adoptée, et un programme d'action planifié : un « meeting » à Fès le 2 novembre 1936, un second à Salé, devant 200 personnes le 6 novembre 1936. Le troisième prévu à Casablanca pour le 14 novembre est interdit. Suite à une manifestation de protestation, les dirigeants du parti sont arrêtés, ce qui déclenche de nouvelles manifestations les 16 et le 17 novembre 1936 à Fès, ainsi qu'une vague d'arrestations.

Après la dissolution du CAM, le Parti national voit le jour clandestinement. Après sa participation aux manifestations de Fès en 1936 et son emprisonnement, Abdelkrim Ghallab est convié au premier congrès du Parti national, organisé en secret en avril 1937 :

« Après l'interdiction du Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani*), le premier congrès organisé par le Parti national s'est tenu à Rabat. [...] le mot congrès (*mu'tamar*) était nouveau. L'invitation ne s'est pas faite sur la base d'élections. Excuse-moi d'utiliser la formulation suivante : ils ont invité “les notables” des nationalistes. Les nationalistes en qui ils avaient confiance et qui pouvaient donner quelque chose pendant le congrès. J'ai participé au congrès. Dans notre cellule, nous n'étions que deux à être invités [...]. Pour la première fois, j'allais voyager. Et pas seulement voyager, voyager seul pour une mission qui n'était ni touristique ni familiale. Je suis parti de Fès à Rabat. Je vais te raconter l'anecdote. J'ai rusé avec mon père et avec mon oncle : pour ne pas leur dire que j'allais au congrès, je leur ai dit qu'on allait à Rabat [...] pour défendre les questions de l'enseignement à la Qarawiyyin [...] Je me rappelle que cela n'a duré qu'une soirée. C'était dans la maison de Cherkaoui<sup>53</sup>. [...] Les uns et les autres ont prononcé des discours. Ils ont parlé de questions nationales, des affaires du moment et bien sûr de l'évolution des revendications. C'est de ce congrès que les revendications urgentes ont émané. De mon point de vue, cela a contribué à faire évoluer l'action. J'étais nationaliste, puis considéré comme nationaliste, et ensuite désigné pour participer au congrès : cela voulait donc dire quelque chose, cela voulait dire que j'avais une position dans les structures du parti. » (Abdelkrim Ghallab, entretien en arabe, accordé à l'auteure, le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat)

Sur le plan organisationnel, la cellule demeure la structure de base du CAM et des partis qui en sont issus. Selon les témoignages d'Abdelkrim Ghallab et de Boubker Kadiri, l'idée de cellule<sup>54</sup> sous-tendait très explicitement l'usage du terme employé en arabe, *jma'a* (groupe, assemblée), avant l'adoption du mot *khaliya*. L'une des étymologies de cette dernière formulation renvoie d'ailleurs au fait de s'isoler avec des personnes pour s'entretenir<sup>55</sup>. Très

<sup>50</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 96.

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 97.

<sup>52</sup> Voir à ce sujet les annexes publiées par Abderraouf Hajji, *Saïd Hajji. La naissance de la presse nationale marocaine*, Laval (PQ), Quebecor World Lebonfon, 2003-2010. <http://said.hajji.name/fr/book-acam.html#book-acam1>.

<sup>53</sup> Il s'agit d'Ahmed Cherkaoui, l'un des dix membres fondateurs du CAM (Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 91).

<sup>54</sup> Même si d'après R. Rézette, « la section est l'élément de base du CAM » (*Ibidem*, p. 270).

<sup>55</sup> *Lisan al-Arab*, par Ibn Manzour, XIIIe siècle, <http://www.baheth.info/index.jsp>

tôt, la structuration de la cellule tend à épouser les catégories pertinentes aux yeux des nationalistes : par ruelle ou par quartier, par corps de métier, par classe ou par établissement scolaire sous la direction d'un enseignant, par entreprise avec l'ouvriérisation du parti, ou encore par type de mission (décorer, ravitailler les prisonniers). Dès le départ, l'activité articule les dimensions pédagogiques et politiques. Il s'agit aussi bien de former, voire d'alphabétiser, que d'informer, de faire l'éducation politique des élites dans un premier temps, puis des masses dans le cadre de l'Istiqlal. Du fait de sa mission et vu que les réunions tendent à se dérouler dans les domiciles selon un principe de rotation, une cellule compte en moyenne sept à vingt personnes.

Au milieu des années 1930, Abdelkrim Ghallab compte parmi les cinq à six jeunes étudiants « choisis » par Allal Fassi pour faire partie de l'une des cellules que celui-ci dirige. Il explique cette sélection de la manière suivante :

« La confiance, en premier lieu. Ensuite, l'homogénéité de la cellule. Cela voulait dire que notre groupe était constitué d'étudiants brillants en qui Allal Fassi avait confiance. [...] On était disposés à être nationalistes. Tous ceux qui allaient dans cette cellule, Dieu merci, ont été nationalistes, ont fait ce qu'ils ont eu à faire, sont entrés dans les prisons, ont assumé toute leur responsabilité après l'indépendance, ils étaient au niveau. [...] Mais Allal Fassi présidait plusieurs cellules. Il y avait par exemple la cellule des oulémas. Il était le seul à le faire. Ils étaient fonctionnaires, ils se distinguaient par leur savoir, mais en même temps ils avaient peur, ils ne s'affichaient pas comme nationalistes. Ils ne faisaient confiance qu'à Allal Fassi. Comme il suscitait la confiance, il rassemblait pas mal d'oulémas. Ce n'est qu'après la prière du *'acha* que leur cellule se réunissait, jusqu'à ce que les gens se couchent, de manière à ce qu'ils soient tranquilles, que personne ne les voit<sup>56</sup> ».

Du temps du CAM, ce sont les membres des clubs, qui préexistent à la création du parti, qui se lancent dans la constitution de sections y compris dans des centres ruraux. En novembre 1937, le Parti national compte une vingtaine de sections à l'échelle du Maroc. Quant au Parti de l'Istiqlal, sa visée centralisatrice se traduira dans la structuration même de la cellule. Le bureau est constitué par un secrétaire, un trésorier, et dirigé par un responsable (*musayyir*)<sup>57</sup>. D'après Boubker Kadiri, celui-ci est désigné par les instances supérieures du parti. En revanche, selon Rézette, il est élu par les membres de la base<sup>58</sup>. En tout état de cause, il doit nécessairement être instruit pour accomplir sa fonction, à savoir former et informer, en suivant les instructions transmises par la hiérarchie à travers les responsables des comités régionaux :

« Un membre du conseil supérieur les réunit et leur donne une orientation sur ce qui doit être fait chaque semaine. Ensuite, les responsables de cellule donnent une orientation unifiée au déroulement des réunions de cellule. À chaque fois, il y a un sujet, cela peut être l'éducation civique...<sup>59</sup> »

En 1945, ce degré de centralisation est loin d'être atteint lorsque des responsables du Parti de l'Istiqlal à Casablanca confient à Abderrahman Youssoufi la tâche de diriger des cellules dans le quartier industriel. À cette époque, il est âgé de 21 ans et prépare son baccalauréat en candidat libre. Il n'a pas de directives bien précises. En affinité avec son univers de prédilection, il recourt à des registres qu'il a expérimentés et qu'il continue de mettre en œuvre, notamment dans l'étude de l'histoire, l'une des disciplines de référence des nationalistes : se documenter, préparer un exposé oral. Dès lors, former consiste principalement à transmettre l'histoire du Mouvement national et des luttes d'indépendance dans le monde.

---

<sup>56</sup> Entretien en arabe, accordé à l'auteure par Abdelkrim Ghallab, le 26 décembre 2005, dans son domicile à Rabat.

<sup>57</sup> Celui qui guide, qui fait marcher.

<sup>58</sup> D'après Rézette, le *musayyir* est élu par les membres (R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 293), version démentie par Boubker Kadiri.

<sup>59</sup> Entretien en arabe, accordé à l'auteure par Boubker Kadiri, les 3 et 6 janvier 2006, dans son domicile Salé.

« Moi, je n'ai pas été à l'école nationaliste [libre]. Il n'y a que de l'indirect qui m'a formé. Mais quand j'ai été pris par le parti... Je dis parfois en plaisantant avec des amis : « Moi, j'ai commencé ma vie dans le parti comme dirigeant » [rires]. Parce que quand on m'a pris ici, à Casablanca, on m'a tout de suite donné la charge de diriger des cellules : des cellules d'ouvriers, de commerçants [...]. Je ne suis pas passé par une école de formation de militants. On m'a dit : « Voilà, maintenant vous êtes un jeune homme, vous avez vingt ans, vous allez former... » Et bien, moi, je n'avais pas idée de ce qu'il fallait faire [rire]. Et avant la réunion de chaque cellule... Le monsieur chez qui j'habitais avait une bibliothèque. Il y avait des journaux du parti, du Mouvement national, il y avait des biographies de dirigeants égyptiens, il y avait de l'histoire. Je potassais, je m'informais, je me documentais, je lisais, j'étudiais un des aspects de l'histoire du Maroc, un des aspects de la crise marocaine, la vie internationale... Et, je préparais mon exposé. Je me formais moi-même tout en formant les autres. On apprenait les mêmes choses. Parce qu'il y avait cette soif d'apprendre et d'être à la hauteur. [...] On se débrouillait comme on pouvait. [...] Mais il y avait une ligne directrice, c'était de donner aux camarades l'historique du Mouvement national pour arriver au Manifeste de l'indépendance<sup>60</sup> ».

Un tournant se produit en 1946. À peine désigné à la tête de la Résidence générale, le résident Eirik Labonne relâche les détenus politiques de 1937 et de 1944 ; des exilés reviennent au Maroc. Dès que les dirigeants du parti sont libérés, deux instruments principaux constituent les vecteurs de l'information diffusée au sein des cellules à travers le Maroc. La *Nachra* (le bulletin) est un bulletin ronéotypé, composé d'un éditorial, « d'une espèce d'exposé » et d'une série nouvelle :

« Il va y avoir un grand saut en avant avec la *Nachra* : un petit comité dépendant du comité supérieur donne le sujet de la semaine, avec des orientations politiques et quelques nouvelles. C'est rédigé et imprimé. Le responsable prend avec lui la *Nachra*, il la lit devant les membres de la cellule et l'explique<sup>61</sup> ».

« C'était considéré comme un document subversif. Celui qui était attrapé avec la *Nachra* écopait de la prison<sup>62</sup> ».

Le second support est *Al Alam* (le drapeau), le journal du parti.

« Il va jouer un rôle très grand dans l'information, la mobilisation et la répression des gens aussi [sourire], et qui était souvent victime de la censure. Et nos amis gardaient la place blanche pour ce qui était censuré. Les phrases qui étaient systématiquement censurées, par exemple, c'était *Sumuw al-amir Moulay al-Hassan waliy al -'ahd* (Son Altesse le prince héritier Moulay Hassan). Les Français refusaient que Moulay Hassan soit qualifié de prince héritier. Ils ne reconnaissaient pas sa qualité de prince héritier. Et c'était le défi d'imposer ce titre. [...]. Je suis allé à Rabat à l'imprimerie. Le premier paquet d'*al-Alam*, je l'ai personnellement porté moi-même. J'ai pris le train et je l'ai emmené ici. C'est comme ça qu'on travaillait à l'époque [rire]. Je l'ai amené à Si Bouchetta<sup>63</sup>, à la Route de Mediouna. Au début, il était distribué par les militants. C'est après qu'on allait instituer la vente. Au début [...] c'était presque un bulletin intérieur. [...] Après, il va prendre son extension. La presse des partis qui est aujourd'hui décriée a joué un rôle extraordinaire dans la formation, dans le contrôle du gouvernement. Dans un pays dépourvu d'institutions, c'était elle qui faisait le contrôle à défaut de parlement, de juridictions. C'était ce journal qui non seulement transmettait l'information, mais qui était un instrument du

---

<sup>60</sup> Entretien en arabe et en français d'une durée totale de 6 h, accordé à l'auteure par Abderrahman Youssoufi, à son domicile à Casablanca, les 4 et 5 janvier 2006.

<sup>61</sup> Entretien en arabe, accordé à l'auteure par Boubker Kadiri, dans son domicile Salé, les 3 et 6 janvier 2006.

<sup>62</sup> Entretien accordé à l'auteure par Abderrahman Youssoufi.

<sup>63</sup> Boucetta Jamaï, l'une des figures du mouvement national et de l'enseignement libre à Fès, à Kénitra, puis à Casablanca. Incarcéré en 1937, puis en 1952, date à laquelle il est secrétaire du comité régional de l'Istiqlal.

combat politique. Il était craint. C'est devenu pour les patriotes [...] une drogue [rire]. Ils sacralisaient l'instrument<sup>64</sup> ».

À partir de la fin des années 1940, la discipline partisane aurait été telle au sein de l'Istiqlal que Rézette évoque un « totalitarisme d'un genre nouveau » : ni à caractère religieux, ni par affinité avec les structures confrériques, mais en relation avec la « vocation de l'Istiqlal à prétendre au rôle de parti unique dans le futur Maroc indépendant ». Ce « totalitarisme » se traduirait par l'« allure militaire » que prend l'engagement des militants, par leur implication dans l'ensemble des instances qui constituent le vivier du parti :

« Sorti de son usine, de son chantier, de son école, le militant va se divertir au club sportif du parti, au sein d'une organisation scoute, on va assister au spectacle d'une représentation théâtrale donnée par le parti. Sa ou ses femmes font souvent partie d'une section féminine du parti : elles suivent assez fréquemment des cours organisés par le parti pour l'émancipation féminine. Si le militant sait lire et écrire, il donnera le soir des cours de lecture et d'écriture aux militants illettrés. S'il est illettré, il suivra lui-même ces cours<sup>65</sup> ».

Les organisations annexes constituent effectivement pour les partis du Mouvement national à la fois un bassin de recrutement et un lieu d'encadrement des sympathisants : associations d'anciens élèves, sociétés de bienfaisance, associations sportives, groupement scout, écoles libres, troupes théâtrales animées par jeunes. Le même modèle s'observe dans la plupart des partis politiques qui se développent dans les zones française et espagnole sous le Protectorat.

## L'extension et la structuration de la scène partisane naissante

Après la création du CAM, le contexte institutionnel du Protectorat, les actions des autorités et des dynamiques d'ordre interne et externe sous-tendent la structuration de la scène partisane, laissant apparaître trois bifurcations. La première se produit, en 1936, lorsque les nationalistes revendiquent la réalisation du Plan de réformes, espérant bénéficier du libéralisme des fronts populaires de gauche qui gouvernent en France et en Espagne. La seconde s'inscrit dans le cadre de la Deuxième Guerre mondiale<sup>66</sup>, pendant laquelle l'échiquier politique international se transforme : défaite française et débarquement des alliés en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942 ; rencontre en 1943, à Casablanca, entre Mohamed Ben Youssef et le président Roosevelt qui exprime son attachement à la Charte atlantique de 1941 et aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes ; création de l'ONU en 1945. C'est dans ce contexte que des nationalistes remettent le Manifeste de l'indépendance au sultan et aux représentants des puissances alliées, le 11 janvier 1944 ; acte de naissance du Parti de l'Istiqlal. Pour la première fois, la revendication porte sur « l'indépendance du Maroc dans son intégralité nationale sous l'égide de Sa Majesté Sidi Mohammed Ben Youssef que Dieu le glorifie » ; il est laissé « à Sa Majesté le soin d'établir un régime démocratique comparable au régime de gouvernement adopté par les pays musulmans d'Orient, garantissant les droits de tous les éléments et de toutes les classes de la société marocaine et définissant les devoirs de chacun »<sup>67</sup>. La troisième bifurcation se produit au début des années 1950. Le bras de fer entre le sultan et la Résidence se durcit ; le 20 août 1953, Mohamed Ben Youssef est déposé. Dès 1952, la répression met en

---

<sup>64</sup> Entretien accordé à l'auteure par Abderrahman Youssoufi.

<sup>65</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., respectivement p. 314 et 318, p. 315-316.

<sup>66</sup> En 1939, le sultan et les nationalistes de la zone française assurent leur loyauté à l'Hexagone, ce qui n'empêche pas des figures nationalistes d'explorer les intentions des puissances de l'Axe (Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 189).

<sup>67</sup> Le texte du Manifeste est disponible sur : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1944.htm>

veille toute activité partisane dans la zone française, les actes de violence se multiplient de part et d'autre, et la question marocaine s'internationalise. Lors des préparatifs d'Aix-Les-Bains, qui démarrent le 22 août 1955 sous l'égide d'Edgar Faure, la délégation marocaine est constituée de trois groupes : des pachas et des caïds dévoués à la colonisation française ; des nationalistes considérés comme modérés par le président du conseil ; des représentants de deux composantes du Mouvement national : le Parti de l'Istiqlal, créé en 1944, et le Parti démocratique de l'indépendance (PDI), créé en 1946.

### *Les effets de la configuration coloniale sur la structuration de la scène partisane*

L'existence de zones française et espagnole sous-tend le développement parallèle des partis politiques marocains. Le 28 juin 1936, le Parti des réformes nationales (PRN) est créé sous la houlette d'Abdelkhalek Torrès avec des revendications, un référentiel, des organisations annexes similaires à ceux du CAM ; il reste cependant totalement centré autour de la figure de son dirigeant — qui contrôle des organes de presse, un cercle, une imprimerie et une école libre — avant d'étendre son influence dans quelques tribus.

La perspective de présenter des revendications à des gouvernements français et espagnol, qui évoluent l'un et l'autre dans un contexte républicain et démocratique, aurait contribué à l'unité du Mouvement national jusqu'en 1936. En revanche, la rébellion franquiste aurait dissocié pour un temps le destin des deux zones. Les nationalistes du nord du Maroc essaient de profiter de la guerre civile espagnole pour négocier des réformes en offrant leurs « services » au gouvernement républicain pour commencer et, suite à la fin de non-recevoir de celui-ci, en se tournant vers les franquistes qui leur font quelques promesses en échange d'une accalmie. La recherche de l'appui du Front populaire, par le CAM dans la zone française, et celui des franquistes, par le PRN en zone espagnole, aurait mis à mal le maintien d'un front nationaliste marocain unitaire.

Sur un autre plan, la gestion différenciée des nationalistes par la Résidence française et les autorités franquistes produit des effets tout aussi distincts. En zone française, le régime d'état de siège alterne des phases de tolérance et des vagues de répression, se traduisant par la dissolution de partis sans existence légale, par l'exil de leurs dirigeants et par l'arrestation pour de courtes durées des autres militants et sympathisants, et par l'interdiction de leurs journaux. Dans une perspective Oberschallienne<sup>68</sup>, la ramification CAM-Parti national-Istiqlal laisse apparaître, d'une part, une absence relative de connexion avec les autorités du Protectorat, d'autre part, un potentiel d'action collective dont les composantes communautaires et associatives varient dans le temps et dans l'espace, se traduisant par des mobilisations rapides et énergiques face à la perception de menaces ou à l'appel des organisations : le Dahir berbère en 1930, le détournement des eaux de l'oued Boufekrane à Meknès en 1937, les vagues d'arrestations des dirigeants en 1936 ou en 1944, les événements des Carrières centrales en 1952, etc.

Dans la zone espagnole, les connexions entre les autorités et les partis nationalistes embryonnaires sont tangibles. À titre d'exemple, lors de l'ouverture du congrès de l'AEMNA, organisé par Abdelkhalek Torrès à Tétouan, en octobre 1936, les autorités espagnoles et leurs représentants sont présents. La même année, le président du PRN met à la disposition de Franco un corps de phalangistes marocains de taille modeste, puisé dans la formation scout du parti. Bien davantage, dès 1936, le Haut-commissariat d'Espagne à Tétouan initie un mode de gestion du fait partisan, qui sera bien rodé par Hassan II dans le Maroc indépendant : encourager la scission du PRN en deux partis, puis favoriser tantôt l'un tantôt l'autre pour les affaiblir, faveurs

---

<sup>68</sup> Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*. New York, Prentice Hall, 1973.

qui se traduisent par des financements ou par des nominations (Torrès devient ministre des Habous, jusqu'à sa démission en 1937)<sup>69</sup>. Dans cette configuration, l'existence de relais verticaux combinée à la faiblesse des liens horizontaux tend à favoriser le développement de relations clientélistes, ce qui n'exclut pas des fâcheries, des répressions ponctuelles et sélectives. Parallèlement aux stratégies cooptatives, les autorités espagnoles créent un nouveau parti à chaque fois qu'elles perçoivent une menace : Parti des hommes libres (1938), Parti de la défense de la patrie (1947), Parti du Maroc libre (1952), Parti du croissant (1953). Elles font appel quasi systématiquement à la même personne : un agent de l'administration, Khaled Raïssouni, pacha de Larache, qui se voit doter presque à chaque occasion d'un organe de presse, voire d'organisations scouts.

Dans la zone française, dans l'espoir de contenir la montée en puissance du Parti de l'Istiqlal, la Résidence expérimente cette politique, en 1947, avec la création du Parti démocrate marocain des hommes libres et, en 1948, date de fondation du Parti du peuple marocain ; pour ce faire, elle recourt tantôt à un agent des renseignements des affaires indigènes qui a fondé une confrérie, tantôt au fils d'un caïd. Mais ces tentatives restent éphémères et ponctuelles, comparativement à un levier bien plus puissant : la politique des caïds et des confréries. En 1953, les autorités du Protectorat sont mises en difficulté par l'alliance entre le sultan et des élites citadines anti-confrériques, qui sont parvenues à créer un mouvement transclassiste — rassemblant « la jeunesse », une partie de la bourgeoisie, du « petit peuple » et du prolétariat — et qui déborde peu à peu dans les zones rurales. Face à ce danger, elles mobilisent ce qu'elles associent à l'ancien *bled siba*. Le puissant pacha Glaoui de Marrakech est au cœur de la mobilisation. Le 21 mai 1953, il présente à la Résidence une pétition signée par 250 pachas ou caïds, 6 « chefs religieux » et 31 « notables », condamnant le sultan pour « manquement à ses devoirs religieux » et pour « inféodation “aux partis extrémistes illégaux” » et demandant sa déposition<sup>70</sup>. Dix jours plus tôt, la Résidence avait organisé le rassemblement d'une centaine de milliers de montagnards berbères pour intimider le sultan. Abdelhay Kettani, chef d'une grande confrérie, ancien enseignant à la Qarawiyyin, mobilise les confréries et cautionne le pacha Glaoui en émettant une *fatwa*<sup>71</sup>.

Outre le contexte institutionnel et les modes de gestion des partis politiques par les autorités, la structuration de la scène partisane est également sous-tendue par des dynamiques internes qui se traduisent soit par des scissions, soit par un processus de marocanisation dans le cas du Parti communiste marocain en 1943.

### *Les premières scissions*

Comme nous l'avons relevé, après la dissolution du CAM en 1937, deux nouveaux partis sont créés : le Parti national avec un grand nombre de dirigeants issus du CAM et le Mouvement populaire sous l'impulsion de Hassan Ouazzani. C'est la première scission au sein du Mouvement national. Elle ne se fonde pas sur des divergences idéologiques. *A priori*, elle aurait été sous-tendue par une rivalité personnelle entre Allal Fassi et Hassan Ouazzani et par une « divergence de choix des moyens et dans les méthodes employées<sup>72</sup> ». La différence de formation n'est pas en soi à l'origine de ces divergences. Par ailleurs, à cette époque du moins,

---

<sup>69</sup> Voir aussi Robert Montagne, « La politique africaine de l'Espagne », *Politique étrangère*, 4(4), 1939, p. 439.

<sup>70</sup> Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, *op. cit.*, p. 281-282 ; R. Montagne, *Révolution au Maroc*, *op. cit.*, p. 220-254. Sur ce personnage, voir entre autres : Yvonne Samama, « Thami al-Glaoui ou l'émergence d'un pouvoir parallèle fort au Maroc (fin XIXe-milieu XXe siècle) » dans Abdelhamid Hénia (ed.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2015, p. 248-260.

<sup>71</sup> Réponse à une question donnée, un point de droit, est habilité à la produire un musulman juriste.

<sup>72</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, *op. cit.*, p. 101.

les deux dirigeants nationalistes sont, chacun à sa manière, aussi élitistes l'un que l'autre. Ce sont, plutôt, les capitaux différentiels accumulés — non sans lien avec les types de formation et d'insertion — qui semblent avoir conduit l'un et l'autre à privilégier des stratégies distinctes. Pendant que le lauréat de l'École libre de science politique cultive des amitiés politiques à Paris au service de la cause nationale, l'ancien enseignant de la Qarawiyyin mobilise ses talents de tribun pour accroître l'audience du parti au sein de la population marocaine. À son retour au pays en 1936, Hassan Ouazzani ne retrouve plus le petit club qu'il a laissé, mais un parti hiérarchisé qui s'ouvre aux masses, où il peine à trouver sa place ; autour de ses partisans, il se replie sur les sociabilités usitées parmi les clubs nationalistes. Sur un autre plan, au début de son mandat de Résident général (1936-1943), le général Charles Noguès conduit une politique d'ouverture qui se traduit, d'abord, par la libération des détenus et par le retour des exilés et, ensuite, par l'autorisation d'organes de presse nationalistes. Ce contexte favorise l'expression des divergences qui se manifestent entre autres par l'absence de collaboration entre les deux camps.

Après l'interdiction du CAM, la scission est effective. Hassan Ouazzani crée le Mouvement populaire avec quelques dizaines d'intellectuels et de membres des professions libérales, recrutés notamment dans les comités de rédaction de la presse qu'il dirige. Les données disponibles ne permettent pas d'approfondir ce qui amène certains à rejoindre le Mouvement populaire et d'autres le Parti national. En 1936 et en 1937, la variable socioculturelle ne semble pas jouer : des arabisants rejoignent Hassan Ouazzani, tandis que des jeunes de formation française restent dans le camp d'Allal Fassi et de ses partisans. Rézette insiste sur le fait que des nationalistes rallient le Mouvement populaire, puis le PDI, parce qu'ils ont « le sentiment que leur propre importance n'était pas appréciée <sup>73</sup> » dans l'autre parti. À la suite des événements de 1937, le Parti national et le Mouvement populaire sont interdits, Allal Fassi est exilé et Hassan Ouazzani envoyé en résidence surveillée dans le sud du Maroc jusqu'en 1946. À sa sortie de prison, ce dernier crée le PDI, qui revendique l'indépendance comme l'Istiqlal, mais avec un royalisme beaucoup moindre<sup>74</sup>. Pendant l'exil d'Allal Fassi, la direction de l'ex-parti nationaliste puis de l'Istiqlal intègre de nouveaux éléments, les organisations annexes du parti fonctionnent comme des structures dormantes<sup>75</sup>, les réseaux du parti s'étendent et se popularisent. En revanche, à sa libération, Ouazzani ne peut compter que sur quelques cadres qui sont plus homogènes socio-culturellement en 1946 : des « intellectuels » (avocats, médecins, fonctionnaires), « modernistes » et peu religieux. Ils aspirent à l'indépendance autant que l'Istiqlal, mais nourrissent des rancœurs à l'égard de membres de l'Istiqlal<sup>76</sup>.

La « rivalité » personnelle joue également un rôle dans la scission que connaît le Mouvement national dans le nord du Maroc, à ceci près qu'elle est favorisée par le Haut-commissariat espagnol à Tétouan. Elle peut surgir entre des personnes très liées. C'est le cas pour Mohamed Mekki Naciri qui s'est réfugié chez Abdelkhalek Torrès à Tétouan, d'abord en 1933, puis en 1936. Pendant le second séjour, il adhère au parti créé par son hôte ; ses prônes dans la grande mosquée de Tétouan et ses articles dans la presse ont du succès. En 1937, il aurait rompu avec le PRN par dépit de ne pas avoir été nommé par Torrès à la tête de son établissement scolaire, l'Institut libre. Bien que sans ressource, il fonde le Parti unité marocaine (*hizb al-wahda al-maghribiyya*). Grâce aux subsides considérables que lui offre le Haut-commissaire espagnol, il se dote d'un local, d'une imprimerie, d'un organe de presse en arabe

---

<sup>73</sup> *Ibidem*, p. 107.

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 161.

<sup>75</sup> Verta Taylor, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes » dans Olivier Filleule (dir), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 229-250.

<sup>76</sup> R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 161.

avec un supplément en espagnol, de cercles, d'organisations scouts et fonde à son tour une école libre. La même année, les Espagnols créent un institut khalifien dont ils lui confient la direction. Le PUM et le PRN ont les mêmes revendications que les autres partis nationalistes de la zone française ; l'un et l'autre expriment de l'hostilité vis-à-vis de la France et de la bienveillance à l'égard du régime franquiste. En revanche, Mekki Naciri affiche davantage son panarabisme, son attachement à l'unité du Maroc sous l'égide du sultan, tandis que Torrès aurait été plus disposé, dans les années 1930 du moins, à un détachement de la zone nord du Maroc et à une prise de distance par rapport au sultan considéré comme un pion entre les mains des Français.

Ces deux scissions sont difficilement interprétables en termes de clivages de quelque nature que ce soit. Les différents protagonistes appartiennent à la même élite citadine instruite. La culture francophone du dirigeant du MP-PDI n'est pas si décisive dans la mesure où d'autres cadres nationalistes de formation comparable sont restés dans le Parti national-Istiqlal. Quant à la « rivalité personnelle », elle joue sans doute un rôle important, mais n'explique pas tout puisque d'autres cas similaires se manifestent au sein du Parti de l'Istiqlal pendant le Protectorat sans pour autant conduire à une scission. La nature des capitaux accumulés à titre individuel ou collectif et le mode d'insertion dans l'organisation constituent une piste à creuser. D'après Bourdieu, le fait de disposer d'une base politique renforce les acteurs tout en les contraignant ; inversement, l'absence d'une telle « contrainte » favorise la scissiparité<sup>77</sup>. Dans le cas du Maroc sous le Protectorat, les scissions ne sont pas le fait de groupuscules d'avant-garde en quête de pureté, mais de personnalités fortement dotées qui souffrent à un moment donné d'une mauvaise insertion dans les organisations existantes et qui investissent les « capitaux propres dont [ils] sont titulaires à *titre personnel*<sup>78</sup> », ou leur capacité à mobiliser des ressources dans la création de nouvelles organisations. Ce qui est saisissant, c'est que dès les années 1930 la forme partisane et tout son attirail (organe de presse, organisation scout, école libre, etc.) sont perçus comme des instruments nécessaires pour mener une lutte politique, peu importe le nombre d'affidés mobilisables, car au final l'enjeu principal est de disposer d'une tribune.

### *La marocanisation du parti communiste*

Avant la Deuxième Guerre mondiale, le Parti communiste français (PCF) est représenté par un comité régional au Maroc, interdit en 1939<sup>79</sup>. En juillet 1943, il réapparaît sous le nom du Parti communiste marocain (PCM), parallèlement à la réorganisation syndicale<sup>80</sup> ; il diffuse des organes de presse, tente de réanimer les anciennes organisations annexes du PCF (les jeunesses communistes, les amicales communistes, l'Union des femmes du Maroc, etc.), et cherche à s'étendre dans les zones rurales à travers la création d'amicales rurales. La marocanisation du parti se traduit par une autonomie organisationnelle à l'égard du PCF, le comité central de Casablanca constituant l'organe supérieur, et par une forte marocanisation des cadres. À la mort du premier secrétaire, Léon Sultan, un avocat français d'origine algérienne et de confession juive, c'est Ali Yata (1920-1997)<sup>81</sup> qui lui succède en 1945. Né à Tanger d'un père kabyle formé à Al Azhar au Caire et d'une mère tangéroise, il poursuit ses études secondaires au Lycée Lyautey à Casablanca, puis à la faculté des Lettres d'Alger. Avant d'adhérer au PCM en 1943, il intègre les cercles du Parti national en 1940. Cet instituteur joue un rôle important dans le tournant que prend le PCM, en 1946, en revendiquant l'indépendance

---

<sup>77</sup> P. Bourdieu, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », art. cité.

<sup>78</sup> Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 2002, p. 36.

<sup>79</sup> Sur le PCM, voir R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, *op. cit.*, p. 162-167.

<sup>80</sup> Voir *infra*.

<sup>81</sup> Jusqu'à son décès, Ali Yata est le dirigeant des partis issus de la matrice communiste (PCM, PLS, PPS). Il connaît la détention à plusieurs reprises sous le Protectorat en 1952, à l'indépendance en 1963, puis en 1969.

d'un Maroc unifié, l'abrogation des traités et des conventions internationales portant atteinte à sa souveraineté. Jusque-là, le parti accordait la priorité à la lutte contre le fascisme et pour la mise en œuvre du communisme. Mais, peu à peu, la base du parti tend à se rétrécir. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les effectifs français et européens du PCM chutent et celui-ci se voit rapidement supplanter par le Parti de l'Istiqlal au sein même du prolétariat marocain syndiqué. Ses tentatives de rapprochement de l'Istiqlal et du PDI avec lesquels il partage désormais les mêmes revendications nationales restent vaines : les nationalistes marocains, qui ne souhaitent pas se compromettre avec le PCM par égard pour les États-Unis d'Amérique, invoquent une incompatibilité entre islam et communisme et rejettent le principe de la lutte des classes ; par ailleurs, en 1948, la guerre de Palestine est un point de friction<sup>82</sup>.

### *Une tentative de construction d'un front partisan unitaire*

Sous le Protectorat, la scène partisane marocaine est aussi bien traversée par des dynamiques centrifuges que centripètes. Si la création du CAM marque la première tentative fédératrice entre les cellules nationalistes des grandes cités, la conclusion du pacte de Tanger, le 9 avril 1951, inaugure la première constitution d'un front composé de quatre partis : l'Istiqlal, le PDI, le PRN et le PUM.

Le Front national marocain (FNM) voit le jour dans le contexte du bras de fer qui oppose le sultan à la Résidence générale. Depuis 1946, Mohamed Ben Youssef oppose sa résistance aux représentants du Protectorat français qui le mettent en demeure en février 1951, avec l'appui du pacha Glaoui qui organise une marche des tribus sur Fès et Rabat pour intimider celui qu'il accuse d'être le « sultan de l'Istiqlal ». Ce dernier finit par se séparer de ses conseillers de l'Istiqlal et par signer un protocole d'accord que lui soumet la Résidence. C'est à cette époque que la Ligue arabe dépêche, à Tanger, des journalistes et des hommes politiques égyptiens pour enquêter sur la situation, et conditionne son soutien aux nationalistes marocains par leur union au sein d'un même parti ou du moins dans le cadre d'un front. L'initiative est facilitée par la présence simultanée à Tanger d'Allal Fassi, de Mekki Naciri et d'Abdelkhalek Torrès, auxquels se joint Hassan Ouazzani établi à Fès.

Le pacte se présente sous forme d'articles condensant les points d'accord entre les quatre partis : la lutte pour l'indépendance « complète » du Maroc ; le refus de toute négociation avec les puissances tutélaires avant la proclamation de l'indépendance ; le rejet de toute action « préjudiciable à S. M. le roi Mohamed » ; la collaboration avec la Ligue arabe avant et après l'indépendance ; l'exclusion des communistes du pacte ; la constitution d'un comité de liaison dont l'objectif est la coordination des actions menées à l'extérieur, notamment auprès de la Ligue arabe et des Nations Unies, en laissant une liberté d'action aux partis sur le plan intérieur. Le FNM emporte des succès sur le plan international, parvenant notamment à inscrire la question marocaine à l'ordre du jour de l'ONU en 1951 et en 1952.

Certes, l'unification des programmes se réalise sans peine, puisque les quatre partis partagent en théorie le même nationalisme, des objectifs et des positionnements similaires. En revanche, le mode de fonctionnement laisse entrevoir des particularismes et un fort attachement aux structures d'origine. En premier lieu, dans la zone espagnole, le PRN est loin d'interrompre ses contacts avec le Haut-commissariat. Ensuite, le comité de liaison ne constitue pas véritablement un organe commun, le FNM s'apparentant davantage à une « raison sociale<sup>83</sup> », chacun des membres prenant l'initiative de signer des télégrammes et des textes au nom du front. Et lorsqu'il s'agit d'envoyer une délégation à l'étranger, des représentants sont nommés

---

<sup>82</sup> Sur le terrain, leurs relations sont beaucoup plus ambivalentes.

<sup>83</sup> Voir R. Rézette, *Les partis politiques marocains*, op. cit., p. 193.

par les quatre partis. Autrement dit, le FNM est le lieu de juxtaposition de ses composantes plutôt qu'un cadre d'action concertée.

La scène partisane se structure non seulement en lien avec des dynamiques centrifuges et centripètes, mais également en relation avec des organisations syndicales et des groupes de résistance armée.

## Des partis politiques aux frontières poreuses

Nous l'avons vu, le premier embryon partisan s'est constitué dans le prolongement de dynamiques protestataires, et sa gestation est indissociable d'un vivier d'instances (clubs, sociétés, associations, écoles libres, groupes scouts, comité de rédaction, etc.). Pendant la phase fondatrice, le multipositionnement des acteurs est consubstantiel à la mise en œuvre d'un projet nationaliste unanimiste. Au fur et à mesure qu'une organisation partisane — à l'instar du Parti national et de l'Istiqlal — devient un instrument de centralisation et d'homogénéisation, le vivier d'origine se transforme en bassin de recrutement et d'encadrement des sympathisants, ou en réseau dormant. Avec l'extension de la scène partisane, les logiques concurrentielles et hégémonistes se prolongent au niveau de la structuration des viviers de chaque parti politique. Comparativement, les modes d'articulation entre les partis politiques, d'une part, et les syndicats et les groupes de résistance, d'autre part, laissent transparaître plus d'ambivalence.

### *La politisation et la marocanisation des syndicats*

Le syndicalisme marocain s'est développé dans le giron du mouvement syndical français. En dépit de leur rôle fondateur, les communistes sont vite relégués en arrière-plan par les Istiqlaliens qui font de l'action syndicale l'un des leviers de l'action nationaliste.

À ses origines, le syndicalisme au Maroc est effectivement le prolongement du mouvement syndical français, qui inclut peu à peu des travailleurs européens, et bien plus tard les Marocains. En 1919, la population active marocaine est constituée à plus de 90 % de paysans et de pasteurs, et pour le reste de marchands et d'artisans<sup>84</sup>. Mais à partir de 1926, le nombre des Marocains employés dans des « activités modernes » (les mines, le transport, les travaux publics, l'industrie, l'agriculture et l'administration) va en augmentant : environ 50 000 en 1926 ; plus de 100 000 en 1929 ; 150 000 en 1934 ; 200 000 en 1939 ; 450 000 en 1952<sup>85</sup>. En dépit d'un droit syndical restrictif, les travailleurs marocains commencent à intégrer les syndicats français à partir de 1934 et participent aux grèves de 1936 et de 1937. Leur recrutement par les syndicalistes français en quête de renforts devient à tel point visible que le dahir du 24 juin 1938<sup>86</sup> vise à donner un coup d'arrêt à ce phénomène en interdisant explicitement la syndicalisation des Marocains<sup>87</sup>. Après une disparition pendant la période de Vichy, la vie syndicale reprend en 1943 et l'adhésion des Marocains aux syndicats français commence à être tolérée<sup>88</sup>. Dès 1945, la majorité des syndiqués sont marocains<sup>89</sup>.

---

<sup>84</sup> A. Ayache, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 1, op. cit.*, p. 11.

<sup>85</sup> Ce sont les chiffres approximatifs établis par Albert Ayache dans *Le mouvement syndical au Maroc* : respectivement dans le tome 1 p. 15, 45, 86 et dans le tome 3, p. 21.

<sup>86</sup> Le droit syndical est accordé aux Français par le dahir du 24 décembre 1936, dans une union filiale de la CGT française.

<sup>87</sup> A. Ayache, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 1, op. cit.*, p. 146, puis p. 237.

<sup>88</sup> D'après Rézette, les autorités du Protectorat privilégient des « solutions paternalistes ou corporatives » en créant des organismes semi-administratifs, comme le Bureau marocain du travail à Casablanca, de 1943 à 1946 (R. Rézette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 39).

<sup>89</sup> Ils seraient plus de 20 000 en 1944, 50 000 en 1947 (A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 87).

Les premiers partis marocains ne prêtent pas d'intérêt aux questions syndicales, du fait même du profil des élites qui les constituent, pour l'essentiel des intellectuels éloignés du monde ouvrier. En revanche, dès sa constitution en 1943, le PCM s'investit dans la régénération du syndicalisme, à travers l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (UGSCM), une organisation subordonnée à la Confédération générale des travailleurs (CGT) française. Quant à l'Istiqlal, ses positions concernant les questions syndicales connaissent des fluctuations. D'après Ayache, « Jusqu'à l'été 1948, il ne semble pas que la vie ouvrière marocaine, dans ses heurs et malheurs, ait dû quelque chose à l'Istiqlal<sup>90</sup> ». En 1946, les dirigeants istiqlaliens auraient même interdit à leurs membres d'adhérer aux syndicats cégétistes par crainte d'une contagion communiste, sans pour autant parvenir à créer des organisations rivales<sup>91</sup>. Une telle réserve n'empêche pas des travailleurs istiqlaliens d'adhérer aux syndicats cégétistes, d'y occuper des postes de responsabilité, voire de tenter de se regrouper dans des cellules avec la complicité de quelques responsables locaux, régionaux, voire nationaux.

Dès sa création, l'Istiqlal élargit ses bases au-delà des intellectuels, des savants religieux, des artisans et des commerçants citadins ; il connaît une expansion particulièrement forte à Casablanca, principal pôle industriel d'Afrique du Nord. Entre 1945 et 1949, Abderrahman Youssoufi est le responsable local du quartier industriel de Casablanca. À ce titre, il est chargé d'encadrer les employés du Chemin de fer et les cellules ouvrières du quartier industriel des Roches Noires<sup>92</sup>, dans des usines considérées comme les fleurons de l'industrie coloniale, à l'instar de Cosuma, une compagnie sucrière, Lafarge, une cimenterie, des usines de textile, de savon, etc. À l'occasion des multiples déplacements qu'il effectue pour « organiser la classe ouvrière » dans d'autres villes minières et industrielles, il réalise que Casablanca est non seulement la « ville prolétaire » par excellence, mais également un centre névralgique : les liens familiaux, tribaux, villageois qu'entretiennent les migrants du parti avec leurs lieux d'origine constituent l'un des vecteurs d'exportation du Mouvement national, sans doute selon des configurations variables selon les lieux<sup>93</sup>. À cette époque, son objectif est de contribuer à la formation des ouvriers, de manière à constituer « une certaine force », pour être en mesure d'organiser une grève, des manifestations, et pour « donner aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai une dimension importante, de manière à ce que la présence de la classe ouvrière marocaine soit palpable ». En dépit des relations ambivalentes qu'entretient la direction de l'Istiqlal avec le communisme, pour des figures de l'aile gauche, le souci de former est tellement lancinant qu'ils incitent des Istiqlaliens à intégrer le Parti communiste afin de bénéficier de l'école des cadres, et ce avec la connivence d'« amis communistes ». En tant que correspondant d'*Al Alam*, Abderrahman Youssoufi couvre les procès de cadres syndicaux<sup>94</sup>. Arrêtés à la suite des pogroms qui se sont produits à Oujda et à Jerrada à l'annonce de la création de l'État d'Israël en 1948, ils sont déférés au tribunal militaire de Casablanca. Qualifiés de « communistes », certains créent la surprise en confessant leur appartenance à l'Istiqlal.

L'ouvriérisme du parti suscite des positions contrastées au sein de l'Istiqlal. Tandis que l'aile gauche l'encourage activement et tente de coordonner l'action des syndicalistes istiqlaliens, les dirigeants d'extraction plus bourgeoise expriment de l'appréhension face à un changement impulsé par les catégories populaires. À son retour d'exil en 1946, Allal Fassi fait une tournée. Lors de son passage à Casablanca, des ouvriers viennent le saluer. D'après

---

<sup>90</sup> A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc*, tome 3, *op. cit.*, p. 23.

<sup>91</sup> C'est la thèse d'Ayache (Albert Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc*, tome 2 : *La marocanisation 1943-1949*, Casablanca, Wallada, p. 150-151). Elle est remise en cause par Fouad Benseddik (*Syndicalisme et politique au Maroc. 1930-1956*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 294).

<sup>92</sup> Quartier qui englobe l'actuel Hay Mohamedi.

<sup>93</sup> Une piste de recherche qui reste à creuser dans le sillage des travaux de F. Sawicki (*Les réseaux du parti socialiste*, *op. cit.*)

<sup>94</sup> Il constituait un binôme avec le journaliste Ahmed Ziyad qui était plutôt arabophone.

Abderrahman Youssoufi, lors de la réunion du Conseil national, le leader istiqlalien aurait dit : « Le parti est entre les mains de gens qu'on ne connaît pas ».

« C'est pour ça qu'ils ont fait venir Hachemi Filali<sup>95</sup> de Fès à Casablanca. [...] Il y avait aussi Mehdi, Bouabid, tout ça... Mais des gens du même genre que moi, des gens qui n'appartenaient pas à cette tradition, à ces secteurs sociaux. Ils ne voyaient que des gens qu'ils ne connaissaient pas, qui n'avaient pas grandi dans le sérail, qui arrivaient à avoir de l'autorité, des possibilités d'action. Et puis, ils avaient constaté cette tendance, l'ouvriérisation du parti, comme si le parti perdait son équilibre. Il y avait une masse plus grande de gens nouveaux. Et plus, il y avait un petit peu un parfum de gauche sociale. C'est-à-dire l'ambiance du parti se prolétarisait, se popularisait. Et il y avait des craintes que ça le balance. »

Une telle peur transparaît dans l'éditorial d'*Al Alam* du 11 septembre 1948 :

« Le changement ne peut être que l'œuvre de l'élite (*khassa*) ou de la masse (*'amma*). S'il est l'œuvre de la masse, il constituera un danger pour la mentalité du pays, pour sa culture, ses traditions et ses meilleures coutumes [...]. Le changement viendra sûrement d'en haut ou d'en bas, c'est-à-dire de la masse. S'il vient d'en bas, ce sera une catastrophe qui balayera tout ce que le trésor du pays a de beau, ne laissant que les mauvaises choses<sup>96</sup> ».

Cependant, très vite, le ton change et, dès 1949, le parti s'engage pleinement sur le plan syndical, sous l'impulsion de l'aile gauche qui se renforce au sein du comité directeur, grâce au retour de France de militants à la fin de leurs études supérieures. Cet intérêt grandissant pour l'action syndicale se traduit même par la création d'une rubrique « Affaires syndicales » dans le quotidien de l'Istiqlal en langue arabe, *Al Alam*<sup>97</sup>. Lorsqu'Abderrahman Youssoufi va en France, en 1949, pour poursuivre ses études, Abderrahim Bouabid prend le relais dans l'organisation de la classe ouvrière :

« Le summum, c'était l'organisation d'un grand meeting au stade Philippe. Parce que les choses avançaient. On paraissait de plus en plus [nombreux]. Le 1<sup>er</sup> mai, on défilait avec les communistes. Puis à la fin, on était devenu tellement important qu'on pouvait présider un rassemblement au stade Philippe<sup>98</sup>. C'était en 1951. [...] On a montré que l'Istiqlal était un parti à larges bases populaires. »

À la veille des événements de 1952, le bureau de l'UGSCM comporte des membres du PCM et de l'Istiqlal « en nombre à peu près égal », mais la masse des syndiqués est dans l'écrasante majorité istiqlalienne. Après l'assassinat de Farhat Hached, le dirigeant de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), responsables syndicalistes et partisans de l'Istiqlal appellent à une grève générale de solidarité<sup>99</sup> ; les 7 et 8 décembre 1952, un soulèvement et des affrontements se déclenchent dans les Carrières centrales à Casablanca. La répression disloque les appareils syndicaux et les structures partisans du Mouvement national comme celle du PCM<sup>100</sup>.

---

<sup>95</sup> Né en 1912 à Fès, décédé en 2008 à Casablanca, lauréat de l'université de la Qarawiyyin, l'un des pionniers du mouvement national et de l'enseignement libre, membre de la direction de l'Istiqlal. À l'indépendance, il est membre de l'Assemblée nationale consultative en 1958, député de l'Istiqlal à Casablanca de 1963 à 1965 puis de 1977 à 1983, ministre des affaires religieuses de 1981 à 1985, puis conseiller au cabinet royal sous Hassan II.

<sup>96</sup> A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 27-28.

<sup>97</sup> *Ibidem*, p. 96.

<sup>98</sup> L'événement est autorisé, suite à la demande faite par les syndicats.

<sup>99</sup> Selon Youssoufi, c'est Abderrahim Bouabid qui a proposé cette idée au comité directeur du parti.

<sup>100</sup> Quelques mois plus tard, des syndicats sont tolérés et répartis entre centrales françaises : « On en revenait ainsi à la situation qui avait été celle du mouvement ouvrier au Maroc en 1939-1940 alors qu'il n'existait que des syndicats de français où quelques centaines de Marocains étaient tolérés. » (A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 171.)

## Encadré 19 : Mahjoub Ben Seddik et la création de l'Union marocaine du travail

Né à Meknès en 1922, Mahjoub Ben Seddik fréquente l'école des notables et obtient le certificat d'études primaires. Il est arrêté dans le cadre des événements de 1937. En 1938, il devient cheminot, puis chef de gare. Dès 1943, il aurait pris sa carte d'adhérent syndical. Sous le pseudonyme de « Ez zoufri » (déformation du mot ouvrier), il écrit régulièrement dans l'*Opinion du peuple*, organe de presse en langue française de l'Istiqlal. Tout en étant actif dans le mouvement syndical, il dénonce dès 1947 l'interdiction faite aux Marocains de se syndiquer, d'avoir leurs propres organisations, et critique acerbement le « paternalisme » des syndicats cégétistes<sup>101</sup>.

Dès cette époque, il exprime son anticommunisme et une conception du syndicalisme intriquée à la lutte anticoloniale : « En pays musulman, il ne saurait y avoir lutte des classes et les doctrines étrangères ne sauraient y avoir cours. Le travail, patronal ou ouvrier, est également respecté et rémunéré. En pays colonial de surcroît, ouvriers, agriculteurs, artisans, industriels sont naturellement solidaires et doivent être au service de la nation dans la lutte pour la liberté et contre l'impérialisme et ses valets »<sup>102</sup>. De telles positions sont en phase avec celles des dirigeants istiqlaliens et font écho à l'« Appel aux travailleurs de l'Afrique du Nord », lancé en mars 1947, par le syndicaliste tunisien Farhat Hached, contre « l'impérialisme » de la CGT et incitant les travailleurs algériens et marocains à s'organiser en syndicats autonomes, puis en centrales nationales et en fédération nord-africaine. Suite au rôle joué dans une grève des cheminots en 1948, Ben Seddik est approché par des cadres de l'Istiqlal qui aspirent à développer et à structurer un syndicalisme nationaliste : il s'agit de Mehdi Ben Barka, Abdallah Ibrahim et Abderrahim Bouabid, ceux qui incarnent par la suite l'aile gauche du Parti de l'Istiqlal.

En mars 1951, pendant le congrès de l'UGTT à Tunis, il projette en concertation avec Farhat Hached de faire adhérer la future centrale marocaine à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), plutôt qu'à la Fédération syndicale mondiale (FSM) dont font partie les cégétistes et les communistes<sup>103</sup>. Arrêté dans le cadre des événements de 1952, il reprend contact avec la CISL à Paris dès sa libération en 1954. Fort du patronage de la CISL en janvier 1955, il constitue le Comité d'organisation et de développement du syndicalisme libre au Maroc avec des anciens de l'UGSCM à l'instar de Taïeb Ben Bouazza. Originaire de Jerrada, ce dernier adhère à l'âge de 18 ans à l'Istiqlal dès 1944. Il devient secrétaire général de la Fédération du sous-sol à la fin des années 1940 et, à la veille de la dislocation de l'UGSCM en 1952, il est l'un de ses principaux dirigeants.

En septembre 1955, le droit syndical des Marocains est reconnu, alors que les négociations pour l'indépendance ont commencé. Le 20 mars 1955, une centrale syndicale nationale voit le jour : l'Union marocaine du travail (UMT). Elle se constitue sur les ruines de l'UGSCM et plus globalement du syndicalisme français au Maroc dont elle récupère les locaux, les cadres et les adhérents marocains<sup>104</sup>.

Alors même que le congrès constitutif de l'UMT vote majoritairement en faveur de Taïeb Ben Bouazza pour le poste de secrétaire général, Ben Seddik s'impose à la tête de la centrale au sens propre du terme : il rejette les résultats du vote, menace de créer une autre centrale syndicale, mobilise des appuis en dehors du congrès et finit par obtenir le soutien de la délégation parisienne de l'Istiqlal et au Maroc, de Mehdi Ben Barka et d'Abdallah Ibrahim, de même que celui du Conseil de la résistance en dépit du réquisitoire de Brahim Roudani : « Je doute de toute personne qui lie sa participation militante au fait qu'on doive lui céder les postes de direction, comme je doute de toute personne qui ne se soumet pas à

---

<sup>101</sup> Il est secrétaire adjoint au syndicat des cheminots en 1947, mais n'accède pas au poste de secrétaire adjoint de la Fédération des cheminots. D'après Albert Ayache, « Peut-être faut-il voir dans cette hargne, l'expression d'une ambition déçue, celle de n'avoir pas accédé au poste de responsabilité auquel ses mérites, pensait-il, lui donnaient droit. » (*Ibidem*, p. 25.)

<sup>102</sup> A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 26.

<sup>103</sup> *Ibidem*, p. 179.

<sup>104</sup> Dans l'enthousiasme nationaliste de l'indépendance, le flot des adhésions s'accélère : en mars 1956, l'UMT déclare près de 600 000 adhérents, « chiffre qui était de loin supérieur à celui des salariés dans les entreprises modernes urbaines ou rurales et qui devait comprendre des petites gens, boutiquiers, artisans ou fellahs que l'UMT recrutait, comme avait fait avant elle l'Union général tunisienne du travail. » (*Ibidem*, p. 201.)

l'opinion démocratique<sup>105</sup> ». Pour éviter la scission, Ben Bouazza accepte de se désister et se contente du poste de secrétaire adjoint.

En lien avec les circonstances de sa création par le haut, l'UMT se caractérise dès le départ par une très forte personnalisation et centralisation du pouvoir, qui se traduit par la marginalisation de la base syndicale, l'occultation des résultats du vote et la mobilisation de soutiens politiques externes au congrès constitutif au bénéfice d'une ambition personnelle.

### *Résistance armée et partis nationalistes : synergie ou compétition ?*

L'année 1954 constitue une bifurcation dans l'histoire de la décolonisation française avec, d'une part, la défaite de Diên Biên Phu qui se concrétise par la perte de l'Indochine et, d'autre part, les négociations de l'autonomie interne de la Régence en Tunisie et le début de l'insurrection en Algérie. Au Maroc, la dislocation des structures partisans et syndicales a précédé la déposition du sultan. Le 20 août 1955, date du 2<sup>e</sup> anniversaire de l'exil du sultan, des émeutes se produisent dans des zones urbaines et rurales du Maroc, provoquant la mort de dizaines d'Européens et de milliers de Marocains. Simultanément, des événements éclatent à Philippeville, en Algérie<sup>106</sup>. Le 22 août 1955, Edgar Faure, président du conseil, se hâte de convier les représentants des Français du Maroc, des représentants du sultan, ainsi que des figures de l'Istiqlal et du PDI. Près d'un mois et demi après le lancement des prépourparlers d'Aix-Les-Bains, l'Armée de libération nationale (ALN) lance ses commandos dans les régions montagneuses du Rif, du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas : le 1<sup>er</sup> octobre 1955, les armées de libération marocaine et algérienne entrent simultanément en action.

Dans le métarécit nationaliste, cristallisé par le dahir du 11 mars 1959<sup>107</sup>, la Résistance rassemble tous ceux qui se sont engagés dans des « activités de résistance » ou qui ont combattu dans le cadre de l'ALN entre le 20 août 1953, date de la déposition du roi, et le 6 avril 1956, veille de la « réunification » du Maroc. Entre ces deux dates, 4520 attaques armées sont comptabilisées en zone urbaine (assassinats, attaques à la bombe, incendies volontaires, sabotages, destructions de biens)<sup>108</sup>. Reste à savoir quelles sont les articulations entre les activités de résistance et la scène partisane : le passage à la violence est-il le prolongement des actions menées par les partis nationalistes et la conséquence de l'escalade du conflit qui atteint un nouveau point culminant avec la déposition du sultan ? Ou bien relève-t-il d'un processus autonome, voire concurrent ?

À première vue, la grande majorité des acteurs qui se sont engagés à un moment ou à un autre dans la Résistance ont été socialisés dans le Parti de l'Istiqlal, le PDI ou le PCM. Les groupes urbains et les commandos de l'ALN auraient eu un recrutement relativement similaire<sup>109</sup>, des « petites gens » — des ouvriers, des petits commerçants, des agriculteurs. Dans les villes, du moins, « les matrices [sont] les cellules ouvrières ou populaires de quartier »<sup>110</sup>. Quant aux dirigeants de la Résistance, ils se subdivisent en deux équipes avec des fonctions différentes<sup>111</sup>. D'une part, « les intellectuels de la bourgeoisie citadine » qui mobilisent les

---

<sup>105</sup> Extrait de la communication en arabe faite par Fqih Basri au congrès de l'UNFP, le 14-2-1974, cité par A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 191, note 230.

<sup>106</sup> C.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes, op. cit.*, p. 434 et s.

<sup>107</sup> Le dahir du 11 mars 1959 définit les critères d'attribution du titre de résistant et crée un Conseil national de la résistance, présidé par le Premier ministre. Selon ses critères, il y aurait eu 60 000 « résistants officiels » (John Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 238-239).

<sup>108</sup> Mohammed Zade, *Résistance et Armée de libération au Maroc (1947-1956). De l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?* Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de libération, Rabat, 2006.

<sup>109</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 231.

<sup>110</sup> A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc, tome 3, op. cit.*, p. 168.

<sup>111</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 232.

soutiens extérieurs et collectent les fonds et les armes pour assurer le ravitaillement ; Abderrahman Youssoufi et Abdelkrim Khatib<sup>112</sup> comptent parmi les huit « éléments les plus actifs ». D'autre part, les « émigrés ruraux », originaires pour la plus grande partie du sud, qui assurent l'entraînement et dirigent les opérations sur le terrain à l'instar de Mohamed Ben Saïd Aït Idder. Fqih Mohamed Basri, qui contrôle la résistance urbaine, travaille avec les deux équipes.

La nature des liens entre la Résistance et les partis marocains fait l'objet de récits concurrents. D'après les témoignages imprégnés par le mythe de la « Révolution du roi et du peuple », la Résistance est l'une des composantes du Mouvement national, un mouvement unitaire qui englobe toutes les organisations tendues vers le même objectif : l'indépendance du pays et le retour du roi Mohamed Ben Youssef. Selon ce métarécit, les acteurs se divisaient les tâches ou recouraient simultanément à un large éventail de modes d'action allant de l'action directe à la diplomatie étrangère, en passant par les actes de résistance ordinaire, par les appels au boycott ou à la grève<sup>113</sup>. Inversement, d'après d'autres récits nationalistes, la Résistance se serait constituée face au constat d'échec des dirigeants partisans, dans un contexte de durcissement du conflit entre les différents protagonistes ; le fait que ses membres soient en très grande majorité issus des partis du Mouvement national ne signifie pas nécessairement qu'il y ait eu un lien organique entre les groupes de la Résistance et les organisations partisans.

La répression et la déposition du sultan favorisent le passage de certains groupes à l'action directe, pour autant le recours à la violence n'est ni mécanique ni systématique. Tandis que les vagues de répression des années 1930, voire celle de 1944, s'abattent sur des organisations à la fois embryonnaires et élitistes, celle de 1952 frappe un mouvement de masse, avec des ramifications associatives, syndicales, dans l'enseignement, dans la presse, et des extensions y compris dans le monde rural<sup>114</sup>. Dès 1951, des opinions favorables à l'action directe commencent à s'exprimer au sein de cellules de l'Istiqlal, mais les dirigeants s'y opposent fermement<sup>115</sup>. La décapitation du Mouvement national désorganise et fragmente celui-ci : une fois les dirigeants exilés, emprisonnés ou envoyés en résidence surveillée, de nouveaux leaderships émergent et de petits groupes s'organisent sur la base de liens d'interconnaissance et de confiance, de manière localisée et décentralisée<sup>116</sup>. Pour éviter qu'une arrestation ne provoque la dislocation de tout un réseau, les cellules deviennent de plus en plus

---

<sup>112</sup> Né en 1921 à El-Jadida, c'est le petit-fils d'un ancien commis d'état. Au cours de ses études de médecine à Alger, puis à Paris, il a l'occasion de s'engager dans des activités associatives. En 1951, il devient le premier chirurgien marocain et exerce à Casablanca où il s'engage dans les cellules de la résistance, avant de devenir le commandant suprême de l'Armée de libération, et membre du Conseil national de la résistance en 1956. En 1959, il fonde le Mouvement populaire avec Mahjoubi Aherdan.

<sup>113</sup> « La multiplication des portraits de l'ancien sultan devenu l'objet de la dévotion populaire ; la reprise du refus d'assister aux services religieux où le nom de Ben 'Arafa était invoqué ; la fermeture des boutiques sur de simples mots d'ordre nationalistes ; le boycott rayonnant des villes vers les tribus les plus lointaines ; le renoncement sans précédent des médinas à la fête de l'Aïd el-Kebir. » (Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 369.)

<sup>114</sup> Voir à ce sujet Hafez qui explique les effets variables de la répression en fonction du moment où elle intervient et de l'étendue de la cible. Lorsque la répression est sélective et préventive (le mouvement n'est pas encore organisé), elle exerce un effet dissuasif. Inversement, quand elle est indiscriminée et réactive (le mouvement est dans un cycle ascendant et a accumulé de nombreuses ressources), elle incite à la rébellion. (Mohammed Hafez, *Why Muslims Rebel. Repression and Resistance in the Islamic World*, Boulder, London, Lynne Rienner Publishers, 2003.)

<sup>115</sup> Douglas E. Ashford, *Political Change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 157.

<sup>116</sup> Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 336-337. Un « contre-terrorisme » européen s'organise.

restreintes<sup>117</sup>, les membres des groupes utilisent des surnoms, changent de domiciles et de vêtements, circulent avec des capsules de cyanure pour se donner la mort en cas d'arrestation. L'intensification de la répression et le recours à un répertoire de torture policière, imprégné par les méthodes de la Gestapo, ne parviennent pas stopper le phénomène. Par ailleurs, du fait du conflit franco-espagnol<sup>118</sup>, le nord du Maroc et l'Espagne deviennent les sanctuaires des réfugiés marocains qui fuient la répression menée par les autorités du Protectorat français. La « solidarité » espagnole transparait dans les détails de la vie quotidienne, à l'instar de la prière du vendredi pendant laquelle les prédicateurs continuent à appeler la bénédiction de Dieu sur le sultan Mohamed Ben Youssef. Elle se matérialise à travers la liberté de circulation accordée aux réfugiés. Quant à Tanger, elle devient la « voie royale pour la résistance en armes<sup>119</sup> ». Les groupes de résistance sont traversés par des dynamiques d'unification et de fragmentation. Dans un premier temps, ils se structurent de manière autonome et dans l'isolement des uns par rapport aux autres<sup>120</sup>.

Peu à peu, certains se regroupent et organisent des sections dans les principales villes : La Main noire (*al-yad as-sawda*), créée en 1953, la première à être démantelée ; le Croissant noir (*al-hilal al-aswad*), créé en mars 1954 par des rescapés de l'organisation précédente et des communistes, rejoints par des militants du PDI ; l'Organisation secrète (*al-mounadhama as-sirriya*), constituée sur la base de cellules populaires issues de l'Istiqlal<sup>121</sup>. La police et la justice ne parviennent pas à établir des « liens organiques » entre l'Istiqlal et les partisans de l'action directe, pas plus qu'elles ne décèlent le rôle joué par les communistes et les membres du PDI, dans le Croissant noir. Bien davantage, face à ces actions, la direction en exil du Parti de l'Istiqlal est partagée. À partir du Caire, Allal Fassi fait des déclarations perçues comme un « aveu de terrorisme dirigé par l'Istiqlal<sup>122</sup> », tandis qu'Ahmed Balafrej, installé à New York, désavoue les actes de violence. Par ailleurs, des divergences opposent des groupes les uns aux autres, et vont jusqu'à s'exprimer à l'intérieur même de ces groupes. Ainsi, dans le Croissant noir, dominé par les communistes et par des militants du PDI, une tendance se montre favorable à une unité d'action avec les partis politiques, tandis qu'une autre privilégie une alliance avec l'ALN. Quant à l'Organisation secrète, ses dirigeants auraient aspiré à unifier l'ensemble des forces au sein de l'Istiqlal, mais « la volonté unificatrice et dominatrice de Ben Barka buta contre ses interlocuteurs du Croissant noir et de l'ALN, qui rejetaient la tutelle des partis dont ils condamnaient les compromissions avec la puissance protectrice à Aix-Les-Bains<sup>123</sup> ». Aussi, ce ne sont pas uniquement des symboles du Protectorat ou des « traîtres » qui sont assassinés, les « règlements de comptes » entre « factions ou personnalité rivales »<sup>124</sup> ne sont pas isolés<sup>125</sup>. D'après Adria S. Lawrence, le passage à la violence des nationalistes marocains ne s'explique ni par la durée du conflit, ni par le type de régime (protectorat, mandat, colonie), ni par le

<sup>117</sup> Sur le contournement de la répression par des groupes organisés à travers l'adoption d'une structure réticulaire, décentralisée et segmentée, voir : Quintan Wiktorowicz, *The Management of Islamic Activism. Salafis, the Muslim Brotherhood, and State Power in Jordan*, New York, SUNY Press, 2001.

<sup>118</sup> Les Français ont déposé le sultan sans se concerter avec les Espagnols, qui ont très mal réagi à cette décision, conduisant Franco à s'ériger en « défenseur de la morale internationale ». (C.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 321.)

<sup>119</sup> Entretien accordé à l'auteure par Abderrahman Youssoufi, les 4 et 5 janvier 2006.

<sup>120</sup> D. Ashford, *Political Change in Morocco*, op. cit., p. 158.

<sup>121</sup> Après l'arrestation et le suicide par empoisonnement de son fondateur, Mohamed Zerktouni, un menuisier, le relais est pris par Fqih Mohamed Basri et un groupe de nationalistes qui s'est constitué à l'Institut Ibn Youssef de Marrakech : Abdesslam Jabli, secrétaire du syndicat des ports et docks de Casablanca, Mohamed Ben Saïd.

<sup>122</sup> Ch.-A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 338.

<sup>123</sup> *Ibidem*, p. 480-481.

<sup>124</sup> *Ibidem*.

<sup>125</sup> Un « contre-terrorisme » européen s'est développé et, au final, il y aurait eu un millier de morts, en très grande majorité des marocains musulmans.

nombre des colons, ni par l'intensité de l'injustice, ni par une répression massive et indiscriminée<sup>126</sup>. La répression du leadership a ouvert la voie à la compétition pour le pouvoir entre groupes nationalistes. Autrement dit, c'est la fissure au sein des mouvements nationalistes qui aurait conduit des acteurs à recourir à la violence pour prouver leur engagement dans la surenchère, gagner rapidement en notoriété, consolider leur contrôle sur des localités, et éliminer des rivaux. Cette « violence compétitive » se poursuivra au-delà de l'annonce de l'indépendance.

#### Encadré 20 : Mohamed Ben Saïd Aït Idder, des cellules estudiantines de l'Istiqlal à l'action armée

Le parcours de Mohamed Ben Saïd Aït Idder donne à voir la transformation du leadership au sein de la Résistance à partir de 1952. Après la lecture de ses mémoires<sup>127</sup>, je reviens avec lui sur certains aspects de son parcours, lors d'un entretien qu'il m'a accordé les 3 et 5 janvier 2006, pendant près de 4 h 30, au siège du Parti socialiste unifié (PSU), puis à son domicile à Casablanca.

Celui qui deviendra l'un des chefs de l'ALN voit le jour en 1925, à Timensourt, dans une zone rurale berbérophone de Chtouk Aït Baha (Souss-Massa-Drâa). Il appartient à une famille « au-dessus du besoin », qui tire ses revenus du commerce et de l'agriculture, et dont le « poids social » se reflète à travers le fait que son oncle soit le *cheikh* de la tribu<sup>128</sup>. Dans un monde rural frappé par l'analphabétisme, appartenir à une élite intermédiaire rurale semble favoriser la scolarisation des enfants. Ben Saïd fréquente d'abord une école coranique des alentours, avant de s'initier aux sciences religieuses à l'école Ben Abdellah dans la région de Tiznit. Une rencontre décisive lui permet de sortir de « l'isolement imposé aux zones rurales par le Protectorat ». En 1946, de retour d'un exil de neuf ans, Mokhtar Soussi (1900-1963)<sup>129</sup> fait une tournée dans les écoles coraniques. Cette figure de la Salafiyya marocaine est également le fils du fondateur de la Darqawiyya, confrérie à laquelle appartient le père de Ben Saïd. C'est à cette occasion qu'il propose au jeune Ben Saïd de le rejoindre à Marrakech pour poursuivre ses études.

Installé à Marrakech à partir de 1947, Ben Saïd suit avec fébrilité les développements de la question palestinienne, commence à écouter la radio, à lire la presse et se politise au contact d'étudiants membres du Parti de l'Istiqlal. Dans le cadre d'une cellule estudiantine de l'Institut Ibn Youssef, il rencontre des personnes dont il partagera le destin politique bien des années après l'indépendance, découvre les livres du Moyen-Orient, assiste aux conférences données par des dirigeants comme Mehdi Ben Barka. Bien que Mokhtar Soussi, membre éminent du Mouvement national, incite les jeunes à s'investir dans leurs études plutôt que dans la politique, Ben Saïd et ses camarades participent à des grèves et à des manifestations : luttes estudiantines dans les universités de l'enseignement originel, dénonciation de la mise en échec des étudiants de l'Istiqlal, revendication de l'indépendance à l'occasion de la visite au Maroc d'une délégation de l'ONU. En 1951, il fait partie de la direction de réserve de la cellule<sup>130</sup>. Suite

<sup>126</sup> Inversement, quand les mouvements demeurent centralisés, la mobilisation reste pacifique et d'autres stratégies sont privilégiées : action protestataire, partisane, diplomatie. Cf. Adria S. Lawrence, « Driven to Arms? The Escalation to Violence in Nationalist Conflicts » dans E. Chenowet, A. Lawrence (Eds.), *Rethinking Violence. States and Non-State Actors in Conflict*, Cambridge, London: MIT Press, 2010, p. 143-171; Adria S. Lawrence, « Triggering Nationalist Violence: Competition and Conflict in Uprisings against Colonial Rule », *International Security*, 35(2), 2010, p. 88-122.

<sup>127</sup> Mohamed Bensaid Aït Idder, *Safahat min malhamat jaych at-tahrir bi al-janub al-maghribi* (Pages sur l'épopée de l'armée de libération dans le sud marocain), Casablanca, Al-manchurat al-muwatana, 2001.

<sup>128</sup> D'après Ben Saïd, il s'occupait des problèmes quotidiens de la tribu et transmettait les plaintes à l'échelle supérieure de l'administration (le caïd). « Il n'était pas politisé. Il faisait ce qu'on lui disait de faire. Il était soumis aux autorités du Protectorat. Il était analphabète. [...] Il a été choisi sur des critères sociaux. Comme personnalité qui appartient à une famille donnée, à une tribu donnée, pas en lien avec des compétences. C'était en lien avec son poids social, il était respecté et écouté par les gens. »

<sup>129</sup> Hassan Rachik, « La science est une chasse : aperçu sur la pensée de Mokhtar Soussi » dans *Penseurs maghrébins contemporains*, Tunis, Cérès, 1993, p. 249-278. Ahmed Boukous, « Mohammed Mokhtar Soussi, figure emblématique de la différence » dans Aïssa Kadri, *Parcours d'intellectuels maghrébins. Scolarité, formation, socialisation et positionnements*, Paris, Karthala, 1999, p. 113-128.

<sup>130</sup> La direction est dédoublée de manière à combler rapidement le vide créé par une arrestation.

à une grève de soutien à des étudiants arrêtés à Fès, il prend part au passage à tabac d'un étudiant accusé d'être un agent du pacha Glaoui, et prend la fuite pour échapper à la répression. Arrêté en 1952, il est assigné à résidence dans sa région et en profite pour organiser des cellules du parti dans les villages, tout en étant correspondant d'*Al-Alam*, organe de l'Istiqlal.

D'après le récit de Ben Saïd, c'est l'absence de marge de manœuvre sur le plan politique qui précipite le passage à l'action armée. Ses camarades de l'Institut Ibn Youssef et lui-même l'envisagent dès 1952. Cependant, la réflexion commence bien avant la répression de 1952. Le premier noyau de l'Organisation secrète se constitue suite aux évènements de 1947<sup>131</sup>. Pour d'autres groupes, l'idée germe à partir de 1951, dans le contexte du bras de fer entre le sultan et la Résidence. Dès lors que les dirigeants de l'Istiqlal sont emprisonnés ou exilés, que la presse est suspendue, des initiatives sont prises au niveau des bases et les divergences au sein de la direction du parti deviennent visibles :

« Certains voulaient faire des manifestations, des retraites dans les mosquées, réciter le *latif*, d'autres, considéraient que cette voie allait juste nous conduire à nous dévoiler et qu'il fallait se préparer à l'action clandestine. [...] Une élite au sein des bases du parti organisait des cellules secrètes pour se préparer à l'action clandestine [...]. Une cellule s'est constituée à Casablanca. Ses membres appartenaient au parti, mais le parti n'était pas au courant. [...] C'était dans le cadre des comités de décoration de la fête du trône [...]. Ces comités ont toujours été confrontés à la répression. L'idée de faire face à la répression par la violence faisait jour. Ils voyaient les évènements en Tunisie<sup>132</sup> et ailleurs [...]. À partir de 1952, c'en était fini de la marge démocratique dont avait bénéficié le Mouvement national à partir de 1946 [...]. Il fallait préparer l'alternative. [...] J'avais contacté la direction. [...] La direction du parti ne voulait pas d'action violente [...]. En même temps, dans le comité provisoire, certains approuvaient l'action secrète. [...] Il n'y avait pas de directives du parti. C'était une action autonome menée par les bases du parti ici et là [...], c'étaient des initiatives individuelles et locales et non des initiatives du haut. [...] Après, les fils se sont croisés. [...] Le centre de Casablanca était suffisamment fort pour établir des relations avec différentes régions. [...] Au début, l'action clandestine s'organisait au sein de cellules où les gens se connaissaient entre eux, les cellules partisans de 20 à 30 personnes, ils connaissaient les noms, les adresses, l'appartenance tribale. La Main noire a commencé son travail après 1952, en 1953 [...]. Elle a organisé des cellules, produit un règlement secret. Les gens arrivaient la face voilée, ils juraient [...]. Suite à une arrestation, 55 personnes sont tombées en deux semaines. Pareil à Marrakech et ailleurs [...]. Fin 1953, même l'Organisation secrète était touchée [...]. Ceux qui s'en étaient sortis ont profité de ces expériences et essayé d'améliorer l'organisation. La cellule ne devait pas compter plus de 2 à 3 personnes. Il ne fallait plus connaître les adresses. S'il y avait un retard de deux minutes à rendez-vous, il fallait tout annuler. On a pris des noms d'emprunt. Ensuite, on a commencé à avoir sur soi une capsule de poison pour se suicider en cas d'arrestation. [...] Cette idée nous venait d'un couple de Marocains qui avait rencontré à Madrid un Tunisien en relation avec la résistance marocaine et algérienne. [...] Les questions d'ordre religieux ne se sont même pas posées [...]. Préserver le secret de l'action armée, de l'action martyre (*'amal fidai*), passait avant tout autre chose. Personne n'a rien eu à redire à ce sujet, pas même les oulémas présents au sein des groupes. [...] Dans le cadre de l'Organisation secrète, des cellules menaient des actions martyres, assassinaient des traîtres et, à partir de 1954, la réflexion se précisait au sujet de l'Armée de libération [...]. À l'époque, des contacts étaient établis avec des agents du Makhzen patriotes qui ont sympathisé avec les nationalistes pendant leur exil ou leur détention. On essayait de voir comment récupérer des armes. Ce réseau comptait près de 2000 personnes de différentes régions, il était organisé du sud jusqu'au nord. [...] Pour ma part, j'ai adhéré à l'action secrète dans ma région, avec des gens que je connaissais, des gens de confiance. Il fallait des dispositions. On avait des moyens très limités... juste un revolver. Même la direction de l'action secrète à Casablanca était sans ressources. Ce n'est qu'après la réussite d'actions à Casablanca, à Rabat, à Fès que la porte s'est ouverte [...]. J'ai constitué une cellule secrète dans la ville d'Agadir. [...] En lien avec Casablanca, j'ai participé à la fomentation d'une action armée à Agadir en 1954. Elle n'a pas réussi. Il y a eu un mort. J'ai été découvert, je me suis enfui à Ifni [...] où les Aït Baamrane nous cachaient. [...]

---

<sup>131</sup> Le 7 avril 1947, des tirailleurs sénégalais casernés à Casablanca ouvrent le feu sur des Marocains, faisant 65 morts et 120 blessés, sans que les autorités n'interviennent.

<sup>132</sup> Le passage à l'action armée commence beaucoup plutôt en Tunisie, de manière isolée à partir de 1941, mais dans le cadre d'un comité national de la résistance au retour de Bourguiba en 1949.

J'avais une responsabilité jusqu'en 1956. Il y avait une direction de l'Armée de libération dans le Nord, à Nador. [...] Comme je n'étais pas connu des Espagnols, l'Organisation secrète m'a demandé de monter au Nord pour superviser des actions avec l'Armée de libération à Nador, avec Madrid. [...] En 1952, après les arrestations ou l'exil les dirigeants du parti, la structure du parti a changé. Les gens qui se sont engagés dans la Résistance ont adhéré à des cadres autonomes [...]. Si le parti a présenté des concessions à l'indépendance, c'est parce qu'il se sentait faible, il avait perdu les bases. Ses bases étaient dans des sites qu'il ne contrôlait pas. Du coup, à Aix-Les-Bains, le parti n'était pas fort. Des gens sont directement sortis de prison pour aller négocier<sup>133</sup>. »

## Conclusion du chapitre 2

L'enjeu principal de ce chapitre n'est pas d'identifier une tare congénitale des partis politiques marocains, mais d'examiner les origines et les caractéristiques du fait partisan dans le royaume, les processus d'émergence d'un système d'action nationaliste, autour de partis politiques, d'un vivier associatif, d'organisations syndicales et de groupes de résistance armée. D'ores et déjà, il ressort que la forme partisane n'émerge pas au Maroc dans un lent processus de spécialisation comme en Europe, ni en lien avec l'extension du suffrage aux populations colonisées comme en Algérie ou ailleurs dans les empires français et britannique. Elle accompagne la gestation de l'idée de nation dans les grandes cités, dans la clandestinité et dans le prolongement de protestations contre le Protectorat, sous la « double contrainte » d'un régime colonial d'état de siège et d'un projet nationaliste total, hégémonique et « unanime »<sup>134</sup>.

Les acteurs qui ont créé les premières écoles libres, les premières associations, les premiers organes de presse sont ceux-là mêmes qui fondent les premiers partis politiques, d'abord, pour adopter une forme d'association reconnue dans l'Hexagone comme « représentative » de l'opinion publique. Pendant la phase fondatrice, le multipositionnement des acteurs est consubstantiel à la mise en œuvre d'un projet nationaliste unanime ; il se traduit par la mutualisation des ressources, par la circulation de modes d'action et de fonctionnement, et par une forte porosité entre les registres protestataires, associatifs, partisans, puis syndicaux. Au fur et à mesure que la ramification CAM-Parti national-Istiqlal se constitue en instance centralisée et hiérarchisée au service d'un projet total, de libération puis de construction de la nation, le vivier d'origine se transforme en réseau dormant, en bassin de recrutement et d'encadrement des sympathisants et, en tout cas, en extension perçue comme indispensable y compris par des partis aux bases restreintes. Sur un autre plan, alors même que le syndicalisme s'est développé en dehors des partis nationalistes, une partie des dirigeants de l'Istiqlal le perçoit dès la fin des années 1940 comme un moyen pour étendre l'influence du parti parmi les ouvriers et au sein de leurs milieux d'origine, et comme un levier pour démontrer sa force de mobilisation dans l'arène protestataire.

Bien que de fortes articulations s'observent entre partis politiques et viviers associatifs et syndicaux, dès les années 1930, une spécialisation relative s'esquisse, une forme partisane se dessine et se diffuse : une organisation de plus en plus hiérarchisée et centralisée (comité exécutif, commissions sectorielles, comités régionaux, sections, cellules, etc.), avec des leaders charismatiques et des militants qui cotisent, une marque et un référentiel, des rites de passage (le serment), un calendrier (congrès, réunions hebdomadaires), etc. À partir de là, le modèle qui s'impose, celui de l'Istiqlal, s'apparente à celui d'un parti de militants, unanime et hégémonique. D'une part, le dévouement des membres et les « capitaux partisans collectifs » constituent les principales ressources de l'organisation. D'autre part, l'Istiqlal s'érige en microcosme de la nation à unifier, à homogénéiser, à libérer et à construire, associe son nom, à

<sup>133</sup> Il fait référence à Abderrahim Bouabid et à Mehdi Ben Barka.

<sup>134</sup> M. Rahal, É. Soriano, « Partis, organisations et travail politique en situation coloniale », art. cité.

l'indépendance, au drapeau marocain et à la figure de Mohamed Ben Youssef. C'est dire combien l'imaginaire nationaliste de l'époque laisse peu de place pour le pluralisme social et partisan ; tous les efforts doivent tendre vers un même objectif sous l'égide du parti. Néanmoins, à la veille de l'indépendance, l'unanimité hégémoniste de l'Istiqlal est mis à mal à trois niveaux.

À l'échelle de la société, si le fait partisan observe bien une extension dans l'espace social à travers la popularisation du Parti de l'Istiqlal, il s'étend superficiellement dans les zones rurales et montagneuses, et la notion de *bled siba*, conceptualisée par les idéologues du Protectorat, semble produire des effets de réalité à différents moments de cette histoire. Près de trente ans après avoir négocié la reddition d'Abdelkrim, Robert Montagne examine la « crise » de 1953 en rappelant les « leçons » tirées de la guerre du Rif :

« l'expérience montrait aussi qu'une action de force bien dirigée pouvait, d'un seul coup, si elle atteignait le cœur même de la cohésion des tribus, détruire en quelques jours une menace toujours grandissante. Le monde des tribus a ses lois. Elles s'exercent aussi bien pour capter que pour neutraliser les forces sociales et politiques. [...] Si l'on possède le secret de la force et de la faiblesse des tribus, tout est possible [...]. Les forces qui ont fait [la] grandeur [d'Abdelkrim] n'ont certes pas entièrement disparu et l'on pourra voir encore s'ébaucher, sous l'action d'habiles politiciens, une solidarité des tribus contre les villes, un retour à la *siba*<sup>135</sup> ».

D'après le mythe fondateur nationaliste, la déposition du sultan le 20 août 1953 déclenche la « Révolution du roi et du peuple » ; les pachas, les caïds et les chefs de confrérie mobilisés par le Protectorat ne sont que des « traîtres à la nation ». En revanche, selon une certaine historiographie coloniale, une « révolution » se produit bien au Maroc en 1953, mais elle est impulsée par les « forces du passé » de l'ancien *bled siba* : des chefs de tribus et des maîtres confrériques, Berbères et Arabes, qui mobilisent les « masses marocaines traditionnelles » rurales contre « l'absolutisme sultanien » et « un nationalisme xénophobe et totalitaire », en réponse à « l'action de propagande et d'embrigadement des masses citadines que l'Istiqlal avait menée depuis dix ans »<sup>136</sup>. Du point de vue de Robert Montagne, « Sidi Mohammed Ben Youssef a perdu son trône, parce qu'il a ignoré la vie des tribus » ; « entouré de citadins, adulé par les jeunes », ceux du Mouvement national, il n'aurait mesuré ni le poids du rural ni « l'autorité naturelle qu'y avaient conservée les chefs », ne percevant en ces derniers que « de simples serviteurs qui devaient se courber humblement devant son trône »<sup>137</sup>. La « conjuration », qui aurait vite dépassé ses initiateurs, aurait eu un fondement « moral », « religieux », « politique » ; bien davantage, ses chefs se seraient « sentis menacés dans la sécurité de leurs fonctions, de leurs biens et de l'avenir de leurs familles, par le mouvement de l'Istiqlal »<sup>138</sup>. Par-delà les métarécits nationalistes et coloniaux, les premières années de l'indépendance montrent à quel point la mobilisation « réactive » de « l'ancien *bled siba* » au profit du Protectorat s'enracine dans la défense de véritables intérêts matériels et symboliques, plus que jamais mis en péril par les élites nationalistes. Une ligne de clivage idéal typique semble se dresser entre partis de militants et notables sans partis politiques, entre forces politiques citadines montantes (bourgeoisie, jeunesse, prolétariat) et « féodaux » ruraux incarnant « les forces politiques du passé », même si les acteurs de la Résistance parviennent pour un temps à brouiller les frontières politiques entre l'univers urbain et le monde rural.

À l'échelle de la sphère partisane restreinte, l'hégémonisme du Parti national, puis de l'Istiqlal bute contre une scissiparité précoce qui ne traduit ni la rémanence d'une société segmentaire, ni la cristallisation de clivages sociaux, ni l'adhésion à une conception de la vie

---

<sup>135</sup> R. Montagne, *Révolution au Maroc*, op. cit., p. 174.

<sup>136</sup> *Ibidem*, respectivement p. 253, 236-237.

<sup>137</sup> *Ibidem*, respectivement p. 41, 220, 221.

<sup>138</sup> *Ibidem*, p. 252.

politique « qui admet la division durable de l'opinion en courants particuliers, distincts, souvent opposés<sup>139</sup> ». Cette pluralisation partisane est le produit de quatre facteurs principaux : la subdivision du Maroc en plusieurs zones ; la marocanisation d'un parti aux origines européennes pour ce qui est du PCM ; les tentatives des autorités espagnoles et même françaises d'affaiblir les partis existants par la création de partis politiques concurrents ; des scissions internes favorisées par l'absence « contraignante » d'une base politique et/ou impulsées par des acteurs fortement dotés en ressources personnelles, mais insatisfaits de leur insertion dans leurs organisations d'origine. À partir de là, la scène partisane naissante est principalement soutenue par une opposition fondée sur la nature des relations avec les autorités et sur les capacités de mobilisation : l'existence de relais verticaux, combinée à la faiblesse des liens horizontaux tend à favoriser les relations clientélares, comme c'est le cas pour les partis de la zone d'influence espagnole ; en revanche, l'absence de connexion avec les autorités du Protectorat et le développement d'un potentiel de mobilisation de structures communautaires et associatives ont été propices à la transformation de l'Istiqlal en parti de masse.

À l'échelle du Parti de l'Istiqlal même, le projet unanimiste est mis à mal. La répression de 1952 a décapité le parti, mis en veille ses activités, réduit à néant tout le travail organisationnel réalisé depuis 1946, favorisé le passage de certains groupes à l'action directe et à une « violence compétitive » qui a perduré au-delà de l'indépendance. À l'extérieur du Maroc, le parti est avant tout une tribune diplomatique et, à la veille des prépourparlers d'Aix-Les-Bains, l'Istiqlal est loin d'avoir les dispositions et les ressources suffisantes pour se transformer en Léviathan, rôle que jouera par exemple le FLN en Algérie, à partir de 1958. En effet, à Aix-Les-Bains, les représentants de l'Istiqlal ne monopolisent pas le champ de la représentation ; ils doivent non seulement le partager avec un autre parti politique, le PDI, mais également avec des pachas, des caïds, et des représentants du sultan. Sortis de prison pour négocier, leurs positions ne font pas l'unanimité au sein d'une direction éparpillée dans différentes terres d'exil et sont rejetées par les groupes de résistance qui aspirent à continuer le combat jusqu'au bout. En dépit de tentations isolées et éphémères, ils continuent à revendiquer le retour du roi de l'exil comme préalable à toute négociation ; il aurait été difficile de faire autrement après avoir érigé Mohamed Ben Youssef en figure quasi mystique, au point que des milliers de Marocains réunis en 1953 ont déclaré avoir aperçu son portrait sur la lune<sup>140</sup>. Le décor est ainsi planté pour les luttes politiques de l'indépendance.

---

<sup>139</sup> R. Huard, *La naissance du parti politique en France*, op. cit., p. 315.

<sup>140</sup> Bien plus tard, ce qui a d'abord été associé à des « hallucinations » collectives a été expliqué par le phénomène de paréidolie : les Istiqlaliens avaient diffusé des photos du sultan, incitant à fixer le regard sur le portrait puis sur la lune, ce qui aurait provoqué des illusions optiques. Ce phénomène est souvent traité dans la presse dite indépendante du Maroc de Mohammed VI. Voir par exemple : « Enquête. Exil des alaouites, la vraie histoire », *Telquel*, 10 août 2012, [https://telquel.ma/2012/08/10/enquete-exil-des-alaouites-la-vraie-histoire\\_543](https://telquel.ma/2012/08/10/enquete-exil-des-alaouites-la-vraie-histoire_543)



### CHAPITRE 3 : DES ECHANGES DE COUPS DANS UN ESPACE DE JEU NON DELIMITE (1956-1973)

L'accueil réservé à Mohammed V à son retour d'exil, le 16 novembre 1955, laisse transparaître quelques-unes des ambiguïtés qui caractérisent les relations entre la monarchie et le Mouvement national à l'aube de l'indépendance. Lorsque le roi débarque à Rabat, près de 200 000 personnes en provenance de différents endroits du Maroc l'acclament. Ce nombre est impressionnant lorsqu'on le rapporte aux 10,5 millions de Marocains, à presque 80 % des ruraux. En même temps, une telle affluence n'a rien de surprenant au vu de la « maraboutisation » du roi par les nationalistes, du métarécit tissé autour de la « Révolution du roi et du peuple », et de l'association de l'indépendance au retour du roi de son exil. Une première ambivalence réside dans le fait que cette grande cérémonie, qui a pour maître d'œuvre Mehdi Ben Barka, met en scène les capacités organisationnelles du Parti de l'Istiqlal<sup>1</sup>. Une seconde équivoque s'esquisse lorsque le regard se déplace vers une autre scène, qui se déroule au même moment à Tétouan, où Abderrahman Youssoufi, l'un des dirigeants de la Résistance, passe en revue les détachements de l'Armée de libération qui se préparent à poursuivre le combat « jusqu'à la fin ».

En effet, au début de l'indépendance, la configuration flottante des alliés et des adversaires qui a prévalu sous le Protectorat ne tarde pas à se décomposer. Au cours de cette phase de fluidité, la rivalité entre la monarchie et des figures du Mouvement national se joue sur plusieurs arènes : ces acteurs s'investissent dans la construction des institutions du Maroc indépendant, négocient les termes de leur coexistence, tout en cherchant à s'affaiblir mutuellement, voire à s'éliminer physiquement. Comme dans les périodes de changement de régime<sup>2</sup>, les règles de la compétition politique sont caractérisées par l'indétermination et l'espace de la lutte n'est pas délimité. À cet égard, soulignons que ce n'est que par facilité de langage que nous utilisons les termes de « monarchie », « Palais », « Mouvement national », « aile gauche », qui laissent entendre que ces entités sont homogènes et cristallisées. Dans les faits, ces collectifs sont hétérogènes, dynamiques, travaillés par les conflits internes ; quant aux individus, ils sont animés par l'indécision, le tâtonnement, et une grande instabilité dans les positionnements. Dès lors, il importe de garder à l'esprit ces propos de Maâti Monjib au sujet de la compétition pour le pouvoir telle qu'elle se joue à cette époque :

« La ligne de partage est mouvante. La mobilité de la clientèle est impressionnante. [...] on a souvent plus affaire à une sorte de symbiose d'interdépendance conflictuelle entre le [Parti de l'Istiqlal] et le Palais qu'à un conflit ouvert, se déroulant dans un champ de bataille avec deux drapeaux et deux "uniformes" différents<sup>3</sup> ».

Les challengers mobilisent sur tous les fronts : leurs ressources partisans (capitaux symboliques, organisationnels, matériels, réservoir d'adhérents et d'électeurs), leurs organisations annexes (associations, syndicat), leurs connexions avec les groupes de la Résistance et de l'Armée de libération, leurs réseaux sur la scène régionale et internationale. À titre individuel et/ou collectif, ils recourent simultanément à plusieurs registres d'action : participer au gouvernement, au parlement, aux élections ou boycotter les institutions ; protester

---

<sup>1</sup> Maâti Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*. Hassan II face à l'opposition nationale de l'indépendance à l'État d'exception, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 25.

<sup>2</sup> Myriam Aït-Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*. *Apprentissages politiques et changement de régime*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 14-15.

<sup>3</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, *op. cit.*, p. 48.

(grèves, manifestations en lien avec les organisations annexes) ; éliminer physiquement ses adversaires politiques ; « comploter », envisager l'option révolutionnaire ; s'exiler.

Quant à la monarchie, elle met en place ou renforce des dispositifs institutionnels et symboliques en sa faveur, cherche à diviser ses rivaux, encourage la création de nouveaux partis pour éviter le face à face avec le Parti de l'Istiqlal, construit des alliances avec des groupes sociaux et puise dans le registre cooptatif. Parallèlement, elle s'accapare progressivement de l'appareil administratif et des ressources qui se dégagent de la décolonisation, tout en construisant rapidement un appareil coercitif. Le « processus de concentration de la violence physique publique »<sup>4</sup> est ponctué par un ensemble d'actions coercitives : elle mate les révoltes rurales (1957-1959), amplifie la répression à partir de 1963 contre l'aile gauche du Mouvement national — l'Union nationale des forces populaires (UNFP), issue d'une scission au sein l'Istiqlal en 1959 — recourt à l'assassinat politique (à l'instar de celui de Mehdi Ben Barka en 1965), mobilise l'armée pour écraser les révoltes urbaines dans le sang en mars 1965, puis instaure de l'état d'exception de 1965 à 1970. Après les tentatives de coups d'État militaires de 1971 et de 1972, elle accentue son contrôle sur « les spécialistes de la violence »<sup>5</sup> (l'armée, la police, etc.), tout en essayant de réanimer un jeu politique codifié et de renouer avec une partie de ses opposants. Cependant, une partie de l'aile gauche du Mouvement national privilégie l'option insurrectionnelle jusqu'en 1974, tandis que les mouvements d'extrême gauche, constitués dans la clandestinité à la suite des événements de 1965, grossissent les rangs des adversaires de la monarchie et des victimes de la répression.

Nous examinerons avec attention ces échanges de coups, considérés par plusieurs auteurs comme fondateurs, en vue d'avancer dans la réflexion au sujet de la nature des mutations qui façonnent la scène partisane marocaine. Relèvent-ils d'ajustements institutionnels permettant la cooptation de nouvelles élites, au demeurant déphasées par rapport au reste de la société ? Représentent-ils de simples réaménagements des relations de clientèle, en lien avec quelques-unes des dynamiques qui travaillent la société ? Portent-ils l'empreinte de transformations sociales cristallisant les choix stratégiques privilégiés par les élites dans la gestion des conflits sociaux ? Traduisent-ils des variations dans les articulations entre expressions protestataires, recours à la répression et arrangements institutionnels ?

Bien que les interactions entre les acteurs en présence se déploient simultanément dans un espace de jeu non délimité, par souci de clarté, nous examinerons dans ce chapitre la gestation de la scène partisane marocaine sous deux angles en particulier : les luttes de pouvoir qui sous-tendent les tentatives d'institutionnalisation du politique, pendant la phase fondatrice de la première décennie de l'indépendance ; les usages de la violence dans le façonnement des règles et de l'espace du jeu politique entre 1955 et 1975. Dans le chapitre suivant, nous présenterons les caractéristiques des organisations politiques qui participent au façonnement de cette scène.

---

<sup>4</sup> Formulation qui nous semble plus appropriée à ce contexte que la définition wébérienne de l'État dont elle s'inspire, à savoir « le monopole de la violence physique légitime » (voir à ce sujet la notion « de force physique publique » dans Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012, p. 335 et s.). En faisant l'économie du qualificatif « légitime », nous ne cherchons pas à occulter la dimension symbolique qui sous-tend ce processus, mais à mettre de côté un aspect difficilement démontrable empiriquement.

<sup>5</sup> Selon la formulation de Charles Tilly, *Regimes and Repertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 126.

## La gestation conflictualisée des institutions politiques du Maroc indépendant

Indubitablement, les modalités de décolonisation du Maroc pèsent sur la gestation de la politique instituée au lendemain de l'indépendance. Le royaume ne sort pas exsangue d'une guerre de libération à l'instar de l'Algérie. Les colons ne quittent pas précipitamment le pays ; bien au contraire, la marocanisation des terres et des entreprises durera jusqu'en 1973. Plus que tout, la phase de transition met sur le devant de la scène des acteurs aux profils et aux positionnements politiques hétérogènes. D'une part, les délégations marocaines, qui se retrouvent successivement autour de la table des négociations, comprennent essentiellement des représentants du sultan et de composantes du Mouvement national<sup>6</sup>; autant d'acteurs qui prétendent à la légitimité nationaliste. D'autre part, elle réunit des profils « politiques » – et non des chefs de la Résistance ou de l'Armée de libération – pour la plupart imprégnés par la culture politique et juridique française. Cette configuration semble préfigurer la manière dont ces acteurs vont recourir au registre institutionnel pour assurer leur coexistence ou pour codifier leur hégémonie.

Dans leurs modulations mêmes, les échanges de coups sur la sphère politique en cours d'institution reflètent les perceptions que les protagonistes en présence ont des fluctuations des rapports de force. À l'aube de l'indépendance, tout en bénéficiant d'une immense popularité, le roi est loin d'avoir tous les atouts en main. Retenons deux éléments en particulier. Premièrement, l'Armée de libération nationale (ALN) est plus que jamais active<sup>7</sup>. Deuxièmement, l'Istiqlal qui se perçoit comme l'artisan de l'indépendance et comme le représentant du peuple marocain concentre les « cadres » de la nation, et observe une affluence de nouveaux adhérents, tout en s'arrimant aux forces syndicales, toutes d'obédience istiqlalienne. À ce stade, face à ce parti dominant, il n'est pas envisageable pour Mohammed V de gouverner seul ; selon ses dires, « la France m'a laissé 122 officiers de valeur mais pas un seul fonctionnaire<sup>8</sup> ». Aussi, une impression de « véritable aggiornamento<sup>9</sup> » se dégage des consultations tous azimuts auxquelles procède le roi dans un premier temps. L'histoire institutionnelle des premières années de l'indépendance illustrerait la « stratégie de neutralisation adoptée par une Monarchie tour à tour “composante” et “consultante” pour préserver sa vocation “gouvernante” et finir par imposer ses choix<sup>10</sup> ». Discours royaux, composition des gouvernements, gestion des premières élections et élaboration de la constitution reflètent la transformation des rapports de force et le renversement des alliances.

Au fur et à mesure que la monarchie assoit ses bases, la tonalité des discours royaux change. À l'occasion de la fête du trône du 18 novembre 1955, le roi promet la « création d'institutions démocratiques issues d'élections libres, fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle reconnaissant aux Marocains de

---

<sup>6</sup> Pour rappel, les pré-pourparlers d'Aix-les-Bains, qui démarrent le 22 août 1955, aboutissent à la Déclaration de La Celle-Saint-Cloud, du 6 novembre 1955, qui permet le retour du sultan de l'exil, le 16 novembre de la même année, et qui ouvre la voie aux négociations préalables à la reconnaissance officielle de l'indépendance du Maroc, le 2 mars 1956.

<sup>7</sup> Voir le chapitre précédent.

<sup>8</sup> Cité par Claude Clément, *Oufkir*, Paris, J. Dullis, 1974, p. 98.

<sup>9</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 27.

<sup>10</sup> Jean-Claude Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir. Analyse diachronique et socio-politique d'un multipartisme sous contrôle*, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, 2001, p. 27.

toutes confessions les droits du citoyen et l'exercice des libertés publiques et syndicales<sup>11</sup> ». Mais, un an plus tard, Mohammed V ne fait plus référence à la Déclaration des droits de l'homme ; sans doute se sent-il renforcé par la constitution des Forces armées royales (FAR), en mai 1956, sous l'égide du prince Moulay Hassan. En effet, après avoir institué par dahir le Conseil national consultatif, surnommé l'Assemblée nationale consultative (ANC), il prononce un discours d'ouverture, le 12 novembre 1956, où il est davantage question d'une « démocratie authentiquement nationale et constructive conforme aux préceptes du Coran qui commande aux croyants de se consulter dans les affaires d'intérêt commun [...]. Cette démocratie doit également être conforme à nos traditions nationales<sup>12</sup> ».

Nommés et démis par le roi, les 76 membres de l'ANC sont supposés représenter les forces de la nation, délimitées en trois catégories : la « représentation politique » est assurée par l'Istiqlal (10 sièges), le Parti démocratique de l'indépendance (6), et les « indépendants<sup>13</sup> », qui sont des proches du roi (6) ; la « représentation professionnelle » revient à l'Union marocaine du travail (10), à l'Union marocaine du commerce, de l'industrie et de l'artisanat<sup>14</sup> (9), et aux représentants des agriculteurs (18) ; « les divers » (17) regroupent les représentants des professions libérales, des organisations culturelles et de jeunesse, quatre oulémas et un rabbin<sup>15</sup>. Le caractère purement consultatif de l'ANC au sujet de « questions notamment d'ordre politique, économique et social que Notre Majesté jugera utile de lui soumettre<sup>16</sup> » n'empêche pas son président, Mehdi Ben Barka, de la considérer comme « une constituante avant l'heure<sup>17</sup> ». Cette tribune devient vite une arène d'affrontement ; mais, profitant de la scission de l'Istiqlal, le roi la dissout en mai 1959, soit trente mois après sa création.

Le jeu d'équilibriste dans lequel s'engage la monarchie transparaît dans la composition des premiers gouvernements et dans le processus de mainmise sur l'administration, puis dans l'organisation des premières élections locales. Pendant que Mohammed V aurait cherché à obtenir « ce qu'il souhaite en opposant les tendances, en patientant, en multipliant les avis<sup>18</sup> », la stratégie des dirigeants de l'Istiqlal au début de l'indépendance aurait consisté à mettre « un pied dedans, un pied dehors. Participer au pouvoir pour en cueillir les avantages bien connus, tout en continuant à être le porte-parole des masses de plus en plus frustrées par les désillusions de l'indépendance<sup>19</sup> ».

Bien qu'il ait exigé la majorité, l'Istiqlal n'obtient que dix portefeuilles sur vingt et un dans le premier gouvernement (7 décembre 1955), tandis que le Parti démocratique de l'indépendance (PDI)<sup>20</sup> de plus en plus appuyé par la monarchie pour lui faire contrepoids en récolte six<sup>21</sup>. Dès le départ, le Palais joue la carte des « indépendants » en nommant des fidèles de Mohammed V, et confie les ministères stratégiques à ses hommes de confiance, qu'ils soient affiliés ou non à l'Istiqlal. Ce gouvernement d'union nationale ne tarde pas à faire l'objet de

---

<sup>11</sup> Bien qu'adressés en arabe, les discours royaux font l'objet d'une traduction officielle en français ; pratique qui se perpétue. L'extrait cité est disponible dans Claude Palazzoli, *Le Maroc politique. De l'indépendance à 1973 (Textes rassemblés)*, Paris, Sindbad, 1974, p. 61.

<sup>12</sup> Extrait du discours royal cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 55.

<sup>13</sup> Il importe de souligner que cette notion sur laquelle nous reviendrons est très vite utilisée par le Palais pour désigner positivement les acteurs non affiliés à des partis politiques.

<sup>14</sup> L'UMCIA a été créée le 8 mars 1956.

<sup>15</sup> Pierre Ebrard, « L'Assemblée consultative nationale marocaine », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1, 1962, p. 35-79.

<sup>16</sup> Extrait du dahir du 3 août 1956.

<sup>17</sup> Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 2010, p. 22.

<sup>18</sup> Rémy Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP, 1985 (1976), p. 43.

<sup>19</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 78.

<sup>20</sup> Voir *infra*.

<sup>21</sup> « Décret du 7 décembre 1955 relatif à l'organisation du premier gouvernement marocain », *Bulletin officiel du Protectorat de la République française au Maroc*, n° 2232, 23 décembre 1955.

critiques acerbes. Dans un discours prononcé devant le congrès des secrétaires de section du parti à Marrakech, Ben Barka revendique un gouvernement homogène istiqlalien, sans lequel « il n'est pas de révolution possible, ni même d'évolution satisfaisante »<sup>22</sup>. Organisé symboliquement le 20 août 1956, à la date anniversaire de « la Révolution du roi et du peuple », le Conseil national de l'Istiqlal demande « au comité exécutif, auquel il fait entière confiance, de trouver les moyens de réaliser dans les plus brefs délais le retrait de ses ministres du gouvernement actuel de coalition et d'entreprendre des démarches auprès du sultan pour la constitution d'un gouvernement homogène capable de réaliser le programme d'urgence adopté par le conseil<sup>23</sup> ».

Dans le deuxième gouvernement (26 octobre 1956), l'Istiqlal consolide ses positions : dix ministères sur seize lui sont confiés et son rival, le PDI, est écarté. Néanmoins, les postes clés de la Défense, de l'Intérieur et de la Diplomatie restent aux mains des proches du roi (qu'ils soient istiqlaliens ou non). Pour le reste, l'Istiqlal est en charge de ce qui relève des affaires économiques et sociales. Autrement dit, dans une conjoncture difficile, les mesures impopulaires étant de son ressort, il est le principal réceptacle des blâmes. Le fait même que certaines figures, à l'instar de Mohammed Laghzaoui, directeur général de la Sûreté nationale, soient à la fois des membres de l'Istiqlal et des hommes du roi entretient la confusion ; les actes répressifs et les liquidations qui touchent les membres du Parti communiste marocain (PCM), du PDI, et de l'Armée de libération sont systématiquement attribués à l'Istiqlal. Certes, les hommes de l'Istiqlal succèdent peu à peu à ceux du Protectorat au sein de l'administration et de la justice, donnent le sentiment de se conduire comme les membres d'un parti unique, à tel point que la population tend à associer tout fonctionnaire à un cadre du parti<sup>24</sup>. Cependant, à quelque niveau que ce soit, ils sont loin de se comporter comme les agents d'une machine politique disciplinée. Comme nous le verrons, le parti est composite et les dynamiques centrifuges qui le traversent s'exacerbent d'une crise gouvernementale à l'autre.

Les pourparlers qui précèdent la formation du troisième gouvernement (12 mai 1958) portent clairement l'empreinte de la lutte de pouvoir entre monarchie et aile gauche de l'Istiqlal qui contrôle la Commission politique du parti ; c'est également dans ce cadre qu'une crise ouverte éclate au sein de l'Istiqlal, aboutissant à une scission en janvier 1959, puis à la création de l'Union nationale des forces populaires (UNFP). De plus en plus intransigente, l'aile gauche revendique une définition et une limitation des pouvoirs royaux, réprovoque l'attribution par le roi de portefeuilles stratégiques (Intérieur, Défense) sans concertation avec les principaux dirigeants du parti, et réclame la mise en place d'une assemblée législative exerçant la totalité du pouvoir législatif. Cette fermeté est partagée par Allal Fassi. Invité par Bourguiba à visiter la Tunisie, le leader istiqlalien est impressionné par les réalisations du président tunisien. À son retour, il aurait déclaré à d'autres dirigeants de l'Istiqlal au sujet du roi : « Je vous donne ma parole que nous ne lui laisserons que les inaugurations de mosquées et que nous ne lui abandonnerons même pas les imams et les muezzins, dont nous ferons d'ailleurs un parti<sup>25</sup> ». Exaspéré par cet état d'esprit, Mohammed V aurait fait le parallèle entre les ultimatums de certains dirigeants de l'Istiqlal et ceux des résidents généraux Alphonse Juin (1947-1951) et

---

<sup>22</sup> Cité dans Jean Lefèvre, « L'Istiqlal ne pourra longtemps cautionner une politique qui n'est pas la sienne déclare M. Ben Barka », *Le Monde*, 2.8.1956.

<sup>23</sup> Cité dans Jean Lefèvre, « Pour assumer la responsabilité du pouvoir l'Istiqlal menace de retirer ses ministres », *Le Monde*, 22.8.1956.

<sup>24</sup> Douglas E. Ashford, *Political Change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 224-226.

<sup>25</sup> Rapporté dans le livre d'entretiens de Fqih Basri avec Hassan Najmi, *Kitab al-'ibra wa al-wafa' (Livre de leçons et de fidélité)*, Casablanca, Publications de la Fondation Mohamed Zerkouni pour la culture et les recherches, 2002, p. 90, cité par : Ignace Dalle, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004, p. 147.

Augustin Guillaume (1951-1954)<sup>26</sup>. Au final, le cabinet désigné comprend quatre « indépendants » et treize istiglaliens, dont un seul représentant de l'aile gauche : le portefeuille l'Économie nationale et de l'Agriculture est confié à Abderrahim Bouabid. Déterminée à provoquer la chute du gouvernement, l'aile syndicale de l'Istiqlal multiplie les grèves. Les dissensions entre les composantes du parti s'expriment au sein même du gouvernement, aboutissant à la démission d'Abderrahim Bouabid, le 23 novembre 1958. Le Palais met à profit cette crise, en contactant les différentes factions, et en « laissant entendre à chacune qu'elle avait ses chances. Tous les dirigeants se sont, par la suite, accusés les uns les autres d'avoir été séduits et joués par le roi<sup>27</sup> ».

Dans une conjoncture marquée par la révolte du Rif et par des pressions urbaines<sup>28</sup>, le Palais se résout à confier la présidence du conseil, le 24 décembre 1958, à Abdallah Ibrahim, leader de la tendance syndicale, qui accepte d'être Premier ministre à condition d'avoir suffisamment de pouvoir pour libérer l'économie du pays de l'emprise française, pour préparer les premières élections du Maroc indépendant, et pour satisfaire les revendications des populations rifaines<sup>29</sup>. Bien que le roi et le nouveau président du conseil conçoivent ce quatrième gouvernement de l'indépendance comme sans étiquette politique, celui-ci est perçu comme de gauche. Dans les faits, l'aile gauche de l'Istiqlal ne détient que la moitié des portefeuilles, pour l'essentiel dans les domaines économique et social ; l'Intérieur et la Défense restent entre les mains d'istiglaliens dévoués au roi, tandis que la Sûreté nationale demeure fermement sous le contrôle du prince Moulay Hassan. La marge de manœuvre des ministres de gauche est réduite : comme dans les gouvernements précédents, c'est le roi qui établit les grandes lignes pendant son discours d'investiture, les ministres sont présentés comme de simples exécutants<sup>30</sup>, et il arrive que des projets soient bloqués par le Palais. En outre, les ministres de gauche n'ont pas les moyens de concrétiser leurs ambitions en matière de réforme agraire, de création d'infrastructures, de transformation de l'État en premier investisseur, d'alphabétisation et de formation professionnelle, etc. Et même lorsqu'une partie des terres dites de colonisation officielle<sup>31</sup> est récupérée, c'est le roi qui en assure personnellement la redistribution<sup>32</sup>. Toutefois, les ministres de gauche parviennent à lancer quelques réformes de structure, à mettre en place des institutions universitaires, économiques et financières. *A posteriori*, Ben Barka a affirmé : « Avec le gouvernement Ibrahim, nous étions partiellement au pouvoir et dans l'opposition<sup>33</sup> ». Selon Maâti Monjib, la gauche a fait de « faux calculs : se servir des facilités et des commodités du pouvoir, s'emparer de l'appareil du parti, gagner les élections grâce à ces deux derniers acquis et ensuite imposer au Palais les changements socio-économiques et institutionnels<sup>34</sup> ».

---

<sup>26</sup> Dossier « État au bord de la crise de nerf », *Zamane*, 15.11.2012, <http://zamane.ma/fr/etat-au-bord-de-la-crise-de-nerfs>.

<sup>27</sup> John Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975, p. 211.

<sup>28</sup> Voir *infra*.

<sup>29</sup> J. Waterbury, *ibidem*, p. 211.

<sup>30</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir, op. cit.*, p. 137.

<sup>31</sup> Elles doivent leur appellation à l'origine de leur acquisition et à la politique agricole menée sous le Protectorat. En 1959-1960, l'État récupère 26 300 hectares et en distribue 16 000. La loi de 1963 nationalise l'ensemble des terres de colonisation officielle, soit 256 000 hectares. Les terres de la colonisation privée ne seront nationalisées qu'à partir de 1973. Voir Negib Bouderbala, Mohammed Chraïbi Mohammed et Paul Pascon, *La question agraire au Maroc*, Rabat, Bulletin Économique et Social du Maroc, 1974 ; Will D. Swearingen, « Terre, politique et pouvoir au Maroc », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 45, 1987, p. 41-54. [http://www.persee.fr/doc/remmm\\_0035-1474\\_1987\\_num\\_45\\_1\\_2169](http://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1987_num_45_1_2169)

<sup>32</sup> M. Monjib, *ibidem*, p. 150.

<sup>33</sup> Cité par M. Monjib, *ibidem*, p. 198.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 139.

Les élections communales constituent effectivement un enjeu de taille pour tous les protagonistes. L'objectif de Ben Barka est de casser le « cadre tribal »<sup>35</sup>, en constituant de grandes communes qui favorisent le dépassement des solidarités ethniques et qui puissent servir de relais aux cellules du parti<sup>36</sup>. Aux yeux des nationalistes, le scrutin de liste est un instrument pour « politiser » les élections et pour favoriser l'emprise de leurs cadres partisans, issus de la petite bourgeoisie lettrée, y compris sur le monde rural. En revanche, la monarchie cherche à « dépolitiser » les résultats des élections, à réintroduire les élites locales afin de contrebalancer le Mouvement national et, pour ce faire, elle recourt à l'expertise d'universitaires à l'instar de Rémy Leveau. Pour le ministre de l'Intérieur, il importe « d'enlever le plus possible leur caractère politique aux élections [...] afin que l'électeur puisse choisir le représentant le plus apte à défendre l'intérêt de la collectivité<sup>37</sup> ». Au final, le Palais réussit à imposer le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Si le cadre tribal n'est pas dépassé en milieu rural, en revanche, les communales prennent « un sens politique » en ville : « On peut citer pour preuves le fait que l'on ait souvent négligé la personne du candidat pour ne s'attacher qu'à sa tendance, le recours à des thèmes de propagande idéologiques, à une classification en "réactionnaires" et "progressistes"<sup>38</sup> ». En définitive, bien que les communales soient emportées par l'Istiqlal (40 % des sièges) et l'UNFP (23 %), elles s'inscrivent selon Rémy Leveau dans un dispositif qui permet à la monarchie de renverser ses alliances, de reprendre le contrôle du monde rural aussi bien sur le plan administratif qu'à travers une partie des élus locaux, pour contrebalancer la bourgeoisie urbaine du Mouvement national.

Dans un premier temps, Mohammed V s'est bien gardé de cautionner les élites locales rurales sur lesquelles le Protectorat s'est appuyé ; mais, peu à peu, il les a réintégrées dans le jeu politique. En effet, pendant la phase de passation des pouvoirs, le Protectorat a tenté de gagner l'appui du Palais et d'obtenir la confirmation par le sultan de la plupart des caïds<sup>39</sup> en place. Face au refus de celui-ci, l'administration n'a pas tardé à se désintéresser et, pour protéger ses ressortissants, la France a multiplié les concessions qui ont accéléré l'accession à l'indépendance formelle. Dès lors, au début de l'indépendance, le roi est contraint de laisser les hommes de l'Istiqlal se substituer à la bureaucratie du Protectorat. Toutefois, dès le premier gouvernement, le ministère de l'Intérieur est confié à un ancien caïd du Moyen-Atlas, Lahcen Lyoussi, un fidèle du trône, qui s'était opposé à la fronde menée par le pacha Glaoui. À cet égard, dans son rapport de fin de mission, le général Méric, directeur général de l'Intérieur, pressent que le Palais va finir par reprendre à son propre compte la politique berbère du Protectorat, et d'abord « neutraliser la montagne puis l'utiliser à des fins politiques. [...] Le caïd Lahcen sera le Glaoui du sultan<sup>40</sup> ». Dans le sillage des révoltes rurales que nous aborderons ultérieurement, les militants de l'Istiqlal cèdent peu à peu la place aux interprètes et aux commis de l'ancienne administration, ainsi qu'à d'anciens militaires. Quant aux anciennes élites locales rurales du Protectorat, elles ont perdu leur pouvoir politique tout en gardant leur statut économique.

---

<sup>35</sup> Dans le même ordre d'idées, le premier découpage administratif était sous-tendu par le souci de ne pas recouper « les limites tribales ». Voir à ce sujet : H. Rachik, « Chapitre 17. Usages politiques des notions de tribu et de nation », art. cité.

<sup>36</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., chapitre 2.

<sup>37</sup> Paul Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », *Revue française de science politique*, 11 (1), 1961, p. 100.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 114.

<sup>39</sup> Pour rappel, sous le Protectorat, les caïds représentent le sultan au niveau local dans les zones tribales. À partir de l'indépendance, ils deviennent les chefs de l'administration à l'échelle d'une circonscription administrative (le caïdat), tandis que les gouverneurs administrent les provinces et les préfectures.

<sup>40</sup> Cité par R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 21.

« Lorsque le pouvoir central tentera à nouveau d'élargir la base locale de son administration, il cherchera tout naturellement à les réintégrer dans le circuit politique. Mais, comme lors du passage de la Siba au Protectorat, ce seront le plus souvent les fils ou les neveux des anciens caïds ou chioukh qui prendront part, comme administrateurs ou comme élus, au nouveau système d'élites locales<sup>41</sup> ».

### Encadré 21 : Lahcen Lyoussi et Mbarek Bekkaï, les notables berbères du sérail

À l'indépendance, deux notables berbères comptent parmi les hommes de confiance de Mohammed V. Né en 1903 à Séfrou, Lahcen Lyoussi devient caïd de sa tribu, les Aït Youssi, à l'âge de 22 ans. Au cours des années 1940, il semble avoir joué un rôle décisif dans le désenclavement de cette région du Moyen-Atlas, étroitement quadrillée par le Protectorat, et réservé un accueil positif à la délégation envoyée par Mehdi Ben Barka en 1947<sup>42</sup>. En 1953, il est destitué et assigné à résidence après son refus de signer la pétition du pacha Glaoui. En 1955, le sultan lui confie le ministère de l'Intérieur. À peine plus jeune, Mbarek Bekkaï voit le jour en 1907 dans la région de Berkane à l'est du Maroc. Formé à l'École militaire de Dar El Beïda de Meknès, il en sort sous-lieutenant en 1928. Après une blessure de guerre en 1940 et une amputation à Dunkerque, sa carrière militaire prend fin. Il est nommé caïd à Béni Drar, puis pacha de Séfrou en 1944, et fait partie des rares pachas restés fidèles à Mohamed Ben Youssef en 1953. À l'aube de l'indépendance, il préside les deux premiers gouvernements.

*A posteriori*, le renvoi du gouvernement Ibrahim le 21 mai 1960, à la veille des élections communales, semble marquer un tournant décisif : la fin d'une « démocratie de facto » et le début de la « monarchie exécutive »<sup>43</sup>. Le cinquième gouvernement est présidé par le roi, et le vice-président n'est autre que le prince héritier Moulay Hassan. Par animosité à l'égard de l'UNFP, son rival de gauche, l'Istiqlal rompt l'équilibre qui prévaut depuis l'indépendance, en acceptant de se ranger du côté de la monarchie : le parti se contente de trois ministères, puis Allal Fassi se voit confier la présidence du Conseil constitutionnel, institué par le roi le 3 novembre 1960 ; une instance boycottée par l'UNFP qui réclame une assemblée constituante élue au suffrage universel. Après la mort prématurée de Mohammed V, le 26 février 1961, ces tendances s'accroissent : à l'âge de 32 ans, Hassan II a déjà un passif avec la gauche qui le considérait comme le chef d'orchestre des « anti-progressistes » sous le règne de son père. Le nouveau conseil qu'il préside, à partir du 2 juin 1961, présente les allures d'un gouvernement d'union nationale ; il rassemble toutes les grandes figures de la classe politique à l'exception de l'UNFP. Dans un premier temps, l'Istiqlal se montre bien disposé à l'égard du jeune roi et accepte que le Palais prenne en charge le projet constitutionnel, d'autant plus que le Conseil constitutionnel est miné par les tensions internes.

D'après le témoignage de Rémy Leveau<sup>44</sup>, Maurice Duverger et lui-même ont été pressés de rédiger un texte constitutionnel, dans un contexte où Hassan II appréhendait les conséquences de l'installation d'un pouvoir révolutionnaire aux confins du royaume, à la suite de l'indépendance de l'Algérie (5 juillet 1962). Inspirés par l'expérience hexagonale, les universitaires français proposent un projet constitutionnel, relativement proche de celui de la Cinquième République, pariant que ce qui a été taillé sur mesure pour Charles de Gaulle, pouvait moyennant quelques ajustements convenir au roi du Maroc : le premier est élu au suffrage universel pour un mandat délimité dans le temps ; le second n'est responsable devant aucune instance, son règne est de durée indéterminée et, du fait de ses prérogatives en matière de délégation, il n'est nullement astreint à une séparation des pouvoirs. Désarçonnés par

<sup>41</sup> R. Leveau, *ibidem*, p. 25.

<sup>42</sup> Souleïman Bencheikh, « Lahcen Lyoussi, une mémoire concurrente », *Tel quel*, 24 juillet 2014, [http://telquel.ma/2014/07/24/lahcen-lyoussi-memoire-concurrente\\_1410999](http://telquel.ma/2014/07/24/lahcen-lyoussi-memoire-concurrente_1410999).

<sup>43</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 205.

<sup>44</sup> Pendant les nombreux échanges que nous avons eus au sujet de son expérience marocaine.

l'absence de légitimation religieuse de l'institution monarchique, Allal Fassi et Abdelkrim Khatib proposent d'introduire un titre symbolique pour afficher l'identité islamique du royaume, et pèsent ainsi sur la formulation de l'article 19 de la constitution :

« Le Roi, "Amir Al Mouminine" (commandeur des croyants), symbole de l'unité de la nation, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques ».

Par ailleurs, l'article 23 consacre la personne du roi comme « inviolable et sacrée ». Reste à souligner qu'Allal Fassi et Abdelkrim Khatib n'ont pas l'exclusivité du registre religieux. C'est également le cas de Fqih Mohamed Belarbi Alaoui, le guide spirituel du Mouvement national sous le Protectorat, le seul savant religieux à avoir refusé de signer la déposition du sultan en 1953, qui s'est rapproché de l'UNFP à l'indépendance. Pour sa part, il dénonce l'exclusion des oulémas du processus d'élaboration de la constitution, la non-conformité du référendum et de la constitution aux principes islamiques : « le gouvernement dans la loi islamique est un simple exécutant des prescriptions du Coran, de la Sunna et des décisions des docteurs de l'Islam et n'a pas le droit de légiférer<sup>45</sup> ». Il réprovoque par ailleurs l'instauration de la succession héréditaire, qui marginalise les règles coutumières anciennes, qui impliquaient les oulémas dans le choix du successeur au sultan décédé.

#### **Encadré 22 : La monopolisation de la sphère religieuse par la monarchie à l'indépendance dans la littérature**

La nature du monopole exercé par la monarchie sur la sphère religieuse marocaine ne fait pas l'unanimité. Selon l'anthropologue Clifford Geertz, au Maroc, terre des saints et de l'ascétisme, l'islam se présente comme une force d'homogénéisation culturelle, de consensus moral et de standardisation sociale<sup>46</sup>. Dans ce contexte, la dynastie alaouite, capable de retracer sa filiation patrilinéaire jusqu'à Ali, cousin et gendre du prophète, est au centre des systèmes politiques et religieux. Le roi, à la tête des marabouts et leader de la communauté, fonde son autorité sur deux sources de légitimité complémentaires, l'une intrinsèque, celle du saint homme, l'autre contractuelle et charismatique, celle de l'homme fort. Toutefois, très vite, des chercheurs ont montré que la « légitimité » religieuse de la monarchie marocaine n'avait rien de « naturel » et qu'elle était davantage le produit d'une lutte, d'un processus de « naturalisation »<sup>47</sup>. D'une vision de la monarchie comme lieu de « fusion » entre le religieux et le politique, on est passé à une perspective mettant davantage l'accent sur le travail, essentiellement politique, que la monarchie effectue en vue d'accaparer le religieux, et à l'appréhension de la sphère religieuse comme un terrain où un ensemble d'acteurs (monarchie, oulémas, confréries, acteurs politiques, etc.) sont en compétition pour l'appropriation et l'interprétation du religieux. Comme le rappellent des historiens, les tentatives de la royauté de contrôler le champ religieux, et notamment les oulémas, remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, sultan, oulémas,

<sup>45</sup> Cité par Paul Chambergeat, « Le Référendum constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1, 1962, p. 182.

<sup>46</sup> Clifford Geertz, *Observer l'islam. Changements religieux au Maroc et en Indonésie*, Paris, La Découverte, 1992.

<sup>47</sup> Voir les perspectives différentes développées par : Abdellah Hammoudi, *Master and Disciple: The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, University of Chicago Press, 1997. Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; Malika Zeghal, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005 ; Youssef Belal, *Le cheikh et le calife. Sociologie religieuse de l'islam politique au Maroc*, Paris, ENS Éditions, 2011.

<sup>48</sup> Voir notamment : Edmund Burke III, « The Moroccan ulama, 1860-1912: an introduction » dans Nikki R. Keddie, *Scholars, Saints, and Sufis. Muslim Religious Institutions in the Middle East since 1500*, Berkeley, University of California Press, 1972, p. 93-125; Abdallah Laroui, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, (1830-1912)*, Paris, François Maspero, 1977 ; Jacques Berque, *Ulémas, fondateurs, insurgés du Maghreb, XVII<sup>e</sup> e siècle*, Paris, Sindbad, 1982.

et confréries étaient en concurrence et aucun ne détenait le monopole du religieux. Ensuite, les échanges de coups entre les autorités du Protectorat et les élites du Mouvement national participent à la coproduction de dispositifs symboliques et matériels en faveur du sultan. À l'indépendance, la monarchie poursuit l'entreprise de monopolisation du religieux à son bénéfice. Les oulémas sont fonctionnarisés. Les fondations pieuses (habous), nationalisées dès 1915 par Lyautey, sont officiellement privées de leur autonomie en 1967. À la tête d'un patrimoine important, le ministère des Habous et des Affaires islamiques entretient les institutions charitables et une partie des lieux de culte. Il gère les écoles coraniques pilotes. Il veille à la formation de cadres et d'enseignants et rétribue plusieurs centaines de prêcheurs. Dès 1963, la réforme de l'université religieuse la Qarawiyyin est lancée. De nouveaux lieux de transmission du savoir religieux sont créés, à l'instar de Dar al-hadith al-hassaniyya, un institut supérieur d'études religieuses, spécialisé en études prophétiques, fondé en 1964 à Rabat.

Certes, le processus de monopolisation de la sphère religieuse au bénéfice de la monarchie se poursuit. Cependant, selon Rémy Leveau, Hassan II ne prend pas la mesure au début de son règne des usages potentiels du titre de « commandeur des croyants » dont il devient institutionnellement dépositaire, et cette notion ne semble pas centrale aux yeux des acteurs et des observateurs de la vie politique marocaine des années 1960. En effet, les dénonciations des opposants portent principalement sur la procédure et le « pouvoir personnel » du roi. D'ailleurs, l'UNFP décide de boycotter le référendum avant même que le texte constitutionnel ne soit publié. Le 25 novembre 1962, son conseil national s'attaque de front à l'institution monarchique : « Pendant de longs siècles le Maroc a vécu sous un pouvoir absolu et féodal. Le pouvoir n'a jamais pu opérer un redressement du Maroc ni faire de celui-ci un pays évolué<sup>49</sup> ». Cependant, les résultats du référendum du 7 décembre 1962 constituent un triomphe pour la monarchie : 97 % des votants se prononcent pour le « oui » auquel le roi a appelé ; bien plus, la participation est supérieure à celles des élections communales de 1960 (85 % contre 75 %). À partir de là, Hassan II perçoit tout l'intérêt de retourner le suffrage universel contre ses adversaires et d'ériger les consultations référendaires en instrument de plébiscite de la monarchie.

Bénéficiant d'une nouvelle source de légitimité, le Palais incite les ministres istiqlaliens à quitter le gouvernement, le 2 janvier 1963. D'après Maâti Monjib, plusieurs éléments contribuent à expliquer cette décision : premièrement, le roi n'a plus besoin de l'Istiqlal pour « servir de caution populaire et "historique" » ; en outre, il aspire à affaiblir la présence du parti dans l'administration et l'économie<sup>50</sup>, tout en privant l'UNFP du monopole de l'espace de l'opposition, et enfin il souhaite changer d'orientation diplomatique, notamment en renonçant à la revendication des nationalistes et de son père de la Mauritanie et en améliorant les relations avec la France<sup>51</sup>.

### **Encadré 23 : Corruption « planifiée » et accaparement de l'appareil administratif, des instruments de survie pour le régime, selon John Waterbury**

D'après John Waterbury, dans le Maroc des années 1960 et du début des années 1970, la corruption est « planifiée » et constitue « un élément vital dans la survie du régime » ; elle aurait même « supplanté et éclipsé toutes les autres formes de la politique<sup>52</sup> ». À contre-courant des approches théoriques en vogue

<sup>49</sup> *At-Tahrir*, 26 novembre 1962, cité par P. Chambergeat, « Le Référendum constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc », art.cité, p. 181.

<sup>50</sup> Dès 1963, le ministère de l'Intérieur acquiert le pouvoir discrétionnaire de filtrer ses cadres à travers la mise en place d'une liste d'aptitude.

<sup>51</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 247.

<sup>52</sup> « a planned, cultivated, and vital element in assuring the survival of a regime. [...] corruption is not simply an aspect of politics but has displaced and dwarfed all other forms of politics. » (John Waterbury, « Endemic and Planned Corruption in a Monarchial Regime », *World Politics*, 1973, vol. 25, n° 4, 1973, p. 534).

à cette époque<sup>53</sup>, il démontre qu'au Maroc la corruption ne favorise ni l'intégration nationale, ni le développement du capitalisme, ni la flexibilité administrative, ni la démocratisation. Dans son argumentaire, quatre points en particulier méritent d'être rappelés.

En premier lieu, le fonctionnement de l'administration est loin d'être sous-tendu par des logiques rationnelles légales et méritocratiques ; celle-ci constituant avant tout une source de prébendes et un outil de « manipulation », en vue de maintenir des relations de dépendance avec différents secteurs de la société. À cet égard, Waterbury relève que l'appareil de l'État moderne a connu une forte expansion, sans que la rareté matérielle « perçue ou réelle » soit réduite, ce qui a eu pour conséquence d'exacerber l'asymétrie entre les détenteurs du pouvoir et les plus démunis, voire de régénérer les « relations de parasitisme<sup>54</sup> ». Dès lors, « la compétition pour un accès privilégié aux services de l'État ou pour se soustraire à l'imposition en arrive à dominer la vie politique<sup>55</sup> ». Par ailleurs, les autorités ont recours aux « pratiques arbitraires et prédatrices », en vue de détruire les ressources d'ennemis réels ou imaginaires<sup>56</sup> ».

Deuxièmement, les pratiques de corruption au Maroc ne produisent pas un « marché », mais un réseau d'obligés, à la fois protégé et isolé du reste de la population. Bien davantage, étant donné que le Palais perçoit la réussite des hommes d'affaires comme une menace potentielle, il cherche à les « briser », à les « domestiquer », n'hésitant pas à sanctionner ceux d'entre eux qui maintiennent des relations avec l'opposition<sup>57</sup>.

Troisièmement, la corruption n'atténue pas les conflits de classe ou ethniques. Dès 1956, le régime a créé des classes dépendantes de lui<sup>58</sup>. D'une part, il a favorisé l'enrichissement d'officiers du ministre de l'Intérieur et de l'armée, de notables ruraux, grâce à la vente illégale de terres de la colonisation récupérées par l'État. D'autre part, il a produit une classe de fonctionnaires. Dans la mesure où les élites marchandes citadines de Fès étaient les plus dotées en capitaux scolaires et économiques, avant et pendant le Protectorat, elles ont eu à l'indépendance un accès privilégié à la fonction publique, mais aussi au secteur privé et semi-privé de l'économie, de telle sorte qu'un chevauchement s'est produit entre l'appartenance à un groupe régional et à une classe naissante : « la haute bourgeoisie ». Les juifs, une minorité « protégée », ont également bénéficié de ce processus. Au plus haut niveau, ces recoupements se sont traduits par une insertion avantageuse dans le système de corruption. À cet égard, après la tentative de coup d'État de 1971, des rumeurs ont circulé au sujet de la volonté des officiers putschistes de mettre fin à la « mafia fassie »<sup>59</sup>.

Quatrièmement, la corruption ne favorise pas la démocratisation. Alors que l'administration était hautement politisée entre 1956 et 1961, la monarchie est parvenue pendant les années 1960 à la « dépolitiser » et à monopoliser toutes les sources de patronage au détriment des partis politiques, produisant ainsi : « a 'liberal' multi-party regime in which the parties could not really compete but only participate »<sup>60</sup>.

En conclusion, dans ce système de « corruption planifiée », l'objectif du régime n'aurait pas consisté à paraître légitime aux yeux des acteurs politiques et économiques, mais à faire en sorte qu'ils acceptent de jouer le jeu. D'après Waterbury, le cynisme du régime transparaît dans une déclaration faite par Hassan II en 1966 : « Si tous mes ministres démissionnent, je demanderai à mon chauffeur de devenir

---

<sup>53</sup> Nathaniel H. Leff, « Economic Development through Bureaucratic Corruption », *American Behavioral Scientist*, 1964, vol. 8, n° 3, 1964, p. 8-14. Joseph S. Nye, « Corruption and Political Development: A Cost-Benefit Analysis », *American Political Science Review*, 1967, vol. 61, n° 2, 1967, p. 417-427. James C. Scott, « The Analysis of Corruption in Developing Nations », *Comparative Studies in Society and History*, 1969, vol. 11, n° 3, 1969, p. 315-341.

<sup>54</sup> Stanislav Andreski, *Parasitism and subversion: The case of Latin America*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1969.

<sup>55</sup> « Competition for privileged access to state services or relief from impositions has come to dominate political life » (J. Waterbury, « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », art. cité, p. 538.)

<sup>56</sup> « Frequently the governments of the developing countries maintain arbitrary and predatory practices that involve the destruction of resources of real or imagined enemies » (*Ibidem*, p. 539).

<sup>57</sup> *Ibidem*, p. 545.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 548.

<sup>59</sup> *Ibidem*, p. 549.

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 551.

ministre<sup>61</sup> ». À partir de là, le maintien d'un haut niveau d'imprédictibilité et d'arbitraire, de même que la suppression de la croyance en la méritocratie auraient accru la vulnérabilité et la dépendance des élites à l'égard du régime. Le fait même que les privilèges ne soient ni gagnés ni mérités, qu'ils soient révocables et qu'ils comportent toujours une part d'illicite aurait transformé tout bénéficiaire en complice du régime. Un exemple est particulièrement évocateur : alors même que les putschistes de 1971 dénonçaient la corruption du régime, le roi a publié, au lendemain de la tentative de coup d'État, l'inventaire des biens mal acquis par les officiers impliqués.

À l'issue des élections de la chambre des représentants du 17 mai 1963, l'opposition l'emporte par 56,5 % des voix (dont 32 % pour l'Istiqlal et 24,5 % pour l'UNFP). Néanmoins, les partis politiques en tant que tels ne détiennent pas le monopole de la représentation dans ce parlement bicaméral. Outre le fait que des candidats sans affiliation partisane puissent se présenter à l'élection de la chambre des représentants<sup>62</sup>, les membres de la chambre des conseillers sont désignés au suffrage indirect par les syndicats, les chambres professionnelles et les collectivités locales. En dépit de leur rivalité, l'Istiqlal et l'UNFP se saisissent de la tribune parlementaire pour mener la vie dure au gouvernement et, lorsque l'UNFP présente une motion de censure en 1964, il est soutenu par son frère ennemi. Mais, d'après Rémy Leveau,

« Dès le départ, le jeu est faussé. Le pouvoir et l'opposition sont d'accord pour situer le domaine de leurs affrontements ou de leurs accords essentiels en dehors du Parlement. [...] Les partis d'opposition interviennent suivant une tactique comparable à celle des marxistes dans une démocratie bourgeoise. Ils nient la valeur et la représentation de l'institution et ne songent qu'à l'utiliser contre le pouvoir exécutif<sup>63</sup> ».

Reste à savoir s'il convient de parler en termes de « jeu faussé », alors même que l'espace et les règles du jeu sont loin d'être délimités au cours de cette phase, et que les échanges de coups qui sous-tendent le processus de mise en place de la politique instituée se déploient simultanément dans des registres aussi bien institutionnels, que protestataires et non conventionnels. La proclamation même de l'état d'exception, le 7 juin 1965, se produit dans le prolongement d'enchaînements d'interactions, qui se déroulent dans l'arène protestataire comme dans les sphères politiques officielle et officieuse. Et, face à ce qui sera interprété ultérieurement comme l'interruption d'une expérience relativement pluraliste, les acteurs du moment sont très partagés. Comme nous le verrons, Hassan II prononce la dissolution du parlement, juste après avoir échoué dans ses tentatives de manier ceux-là mêmes qui sont supposés lui être acquis au sein de l'assemblée. Paradoxalement, tandis que le dirigeant de l'Istiqlal et des figures, connues pour leur proximité du Palais, protestent contre l'état d'exception, les ténors de l'UNFP approuvent la décision royale, nourrissant l'espoir que de nouvelles tractations fraient la voie à l'élaboration d'une nouvelle constitution et à leur participation au pouvoir<sup>64</sup>. L'enlèvement de Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965, met un terme provisoire à ces pourparlers. Pendant la décennie suivante, l'essentiel des échanges de coups se déploie en dehors du registre institutionnel. En dépit de cela, le Palais continue à puiser dans l'arsenal légal, notamment pour renforcer son dispositif coercitif, et après chaque grande menace de déstabilisation, le recours à la répression n'exclut pas de nouvelles tractations secrètes avec des membres de l'opposition en vue de former un gouvernement d'union nationale.

---

<sup>61</sup> *Réalités*, n° 250, novembre 1966, cité par Waterbury, *ibidem*, p. 553

<sup>62</sup> Ils emportent 10 % du suffrage. Octave Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 2, 1963, p. 103.

<sup>63</sup> Paul Chambergeat, « Bilan de l'expérience parlementaire marocaine », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 4, 1965, p. 102 et 103.

<sup>64</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, *op. cit.*, p. 334-335.

#### Encadré 24 : Des institutions politiques caractérisées par « l’instabilité », « la plasticité » et « la délégalisation », d’après Michel Camau

Au milieu des années 1970, Michel Camau relève que les États postcoloniaux du Maghreb se caractérisent par la « souplesse [de leur] système juridique »<sup>65</sup>. D’après lui, « l’instabilité du rapport de force à l’intérieur de la classe dominante » tend à se manifester, d’une part, par « l’instabilité et la plasticité du cadre formel de l’organisation du pouvoir » et, d’autre part, par « la *délégalisation*, terme qui, par référence à la notion formelle de loi, désigne la prépondérance, voire le monopole, de l’appareil gouvernemental dans l’élaboration des normes juridiques et la détermination de leur contenu », et ce au détriment ou en l’absence d’assemblées délibérantes<sup>66</sup>. Au Maroc, ces phénomènes s’illustrent par une instabilité constitutionnelle (trois constitutions en dix ans : 1962, 1970, 1972), par l’interprétation laxiste des dispositions constitutionnelles, par la production d’un arsenal légal qui vide de leur contenu les dispositions relatives aux libertés individuelles et publiques, sans compter les violations de ce cadre légal. En outre, la « délégalisation » est totale pendant les cinq années que durent l’état d’exception, puis à nouveau avant l’entrée en vigueur de la constitution de 1972. En dépit de ce contexte, les autorités organisent des élections communales en octobre 1969, et législatives en août 1970, scrutins boudés par l’Istiqlal et l’UNFP.

### Le façonnement des règles du jeu politique par la violence

L’histoire de la monarchie marocaine est irréductible à la saga triomphale de rois « subtils », « charismatiques », dotés d’une légitimité historique, constitutionnelle ou religieuse, et de grandes capacités manipulatoires. Sa survie est largement tributaire de la mise en place rapide d’un appareil coercitif et répressif, avec le soutien des anciennes puissances tutélaires<sup>67</sup>. En effet, à l’aube de l’indépendance, la violence compétitive fait rage au sein des groupes et des organisations issues du Mouvement national<sup>68</sup>, et les dirigeants de l’Armée de libération sont déterminés à ne pas déposer les armes avant la libération complète du Maghreb. En se dotant rapidement d’une armée et d’appareils de police, la monarchie parvient à imposer sa prétention à monopoliser l’exercice de la contrainte physique publique, dans un territoire étatique délimité : elle mate les révoltes rurales et urbaines, élimine les derniers groupes de résistance, déjoue les complots réels ou inventés, réduit à néant les multiples aspirations à l’alternative politique. Et comme le souligne Frédéric Vairel, la « montée en puissance du secteur sécuritaire au sein du régime est concomitante de son affranchissement de la règle de droit<sup>69</sup> ». Mais, après avoir constitué l’armée en épine dorsale du régime, Hassan II se heurte à des tentatives de coups d’État militaires en 1971 et 1972 ; ce qui l’incite à mettre en œuvre d’autres stratégies pour stabiliser son régime, tout en continuant à sophistiquer l’appareil coercitif et répressif.

---

<sup>65</sup> Michel Camau, « Institutions politiques des États maghrébins postcoloniaux » dans *Introduction à l’Afrique du Nord contemporaine*, Paris, CNRS Éditions, 1975, p. 272.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 272-273.

<sup>67</sup> Cela rejoint la thèse d’Eva Bellin selon laquelle la « robustesse » des régimes autoritaires est en grande partie tributaire de leurs capacités coercitives et de leurs soutiens externes : Eva Bellin, « The Robustness of Authoritarianism in the Middle East : Exceptionalism in Comparative Perspective », *Comparative Politics*, 36 (2), 2004, p. 139-157.

<sup>68</sup> Les principaux protagonistes sont l’Armée de libération, les différentes composantes de la Résistance, les partis de l’Istiqlal et du PDI, mais aussi des agents de la Sûreté nationale marocaine. Ces violences se traduisent par des enlèvements, des détentions dans des centres secrets, par le recours à la torture et par des assassinats.

<sup>69</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, *op. cit.*, p. 70.

## *La construction de l'appareil coercitif*

À l'aube de l'indépendance, l'Armée de libération nationale (ALN), forte de 10 à 15 000 hommes<sup>70</sup>, constitue un enjeu de taille pour les différents acteurs politiques en présence. Aux yeux des « irréductibles » de la Résistance, les accords négociés avec la France ont été « conclus par les politiques dans le dos des résistants, qui leur arrachent des mains les armes devant les conduire vers une victoire totale<sup>71</sup> ». En dépit du retour de Mohammed V de son exil, ils ne sont pas disposés à déposer les armes. En janvier 1956, le commandement algéro-marocain de l'Armée de libération avait prêté serment à Madrid de continuer le combat jusqu'à la libération complète du Maghreb, allant dans le même sens que les déclarations d'Abdelkrim Khattabi et d'Allal Fassi à partir du Caire. En août 1956, cinq mois après la proclamation de l'indépendance, les membres du Conseil national de la résistance marocaine, présidé par Abderrahman Youssoufi, proclament :

« Quelques-uns commencent à se demander si notre révolution n'a pas échoué après la déclaration de l'indépendance. Les victoires que nous avons obtenues jusqu'à présent ne sont des victoires que dans la mesure où elles ont pour effet de libérer la souveraineté marocaine dans le domaine de la diplomatie et de la justice<sup>72</sup> ».

Face à la crainte d'une jonction de l'ALN avec le FLN algérien, la première mesure concrète que le roi prend est la mise en œuvre d'un projet détaillé, en décembre 1955, pour créer les Forces armées royales (FAR)<sup>73</sup>. Cette tâche est confiée à trois personnes : le prince Moulay Hassan ; Ahmed Réda Guédira, un ami proche du prince, nommé à la tête du ministère de la Défense<sup>74</sup> ; Mohamed Oufkir, officier de la coloniale et aide de camp du roi. En un temps éclair, la mission est accomplie. Dès le 14 mai 1956, sous la conduite d'Oufkir, les FAR font leur premier défilé à Rabat, avec près de 15 000 hommes et 200 véhicules. Le prince Moulay Hassan est nommé chef d'état-major général de cette armée, que son père érige en « avant-garde de toute activité et symbole du prestige de l'État<sup>75</sup> ».

Le rôle joué par les ex-colonisateurs et notamment par la France dans l'édification de l'armée marocaine est primordial. Outre le fait que les bases militaires françaises et leurs 60 000 hommes restent sur le sol marocain jusqu'en 1962<sup>76</sup>, les autorités françaises s'empressent de concrétiser les clauses militaires prévues par les accords d'indépendance de mars 1956, à savoir le reversement des hommes de la coloniale dans l'armée marocaine et une assistance militaire. Elles mettent à disposition des FAR du matériel militaire et des instructeurs (210 officiers et 648 sous-officiers)<sup>77</sup>, qui participent activement à la création de nouvelles unités et à l'encadrement dans les anciens centres de formation rebaptisés : l'Académie royale de Dar Beïda à Meknès et l'École des sous-officiers d'Ahermoumou produisent 100 gradés, dès 1956, et 240 en 1957<sup>78</sup>. Par ailleurs, entre 1956 et 1960, près de 800 Marocains sont accueillis dans les centres de formation militaire en France. Derrière cette sollicitude se dessine la convergence d'intérêts entre le Palais et l'ancienne puissance tutélaire. En effet, pour le gouvernement

---

<sup>70</sup> Jean-Jacques Régnier, Jean-Claude Santucci, « Armée pouvoir et légitimité au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 10, 1971, p. 146.

<sup>71</sup> D'après la formulation de Mehdi Bennouna, *Héros sans gloire. Echec d'une révolution 1963-1973*, Casablanca, Tarik Éditions, 2002, p. 28.

<sup>72</sup> Extrait d'une brochure en arabe produite par le Conseil national de la résistance marocaine, *La conférence d'août 1956*, p. 8, citée par J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 236)

<sup>73</sup> J.-J. Régnier, J.-C. Santucci, « Armée pouvoir et légitimité au Maroc », art. cité, p. 146.

<sup>74</sup> Voir son portrait *infra*.

<sup>75</sup> Stephen Smith, *Oufkir, un destin marocain*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1999, p. 192-193.

<sup>76</sup> Entre 1943 et le début des années 1960, il existe également des bases américaines.

<sup>77</sup> Daniel Rivet, *Histoire du Maroc*, Paris, Fayard, 2012, p. 355.

<sup>78</sup> J.-J. Régnier, J.-C. Santucci, « Armée pouvoir et légitimité au Maroc », art. cité, p. 153.

français, le Maroc et la Tunisie sont censés constituer « de chaque côté du territoire algérien, des zones de sécurité<sup>79</sup> ».

La France apporte également son soutien à l'édification et à la professionnalisation des services de police et de renseignement marocains. Au lendemain du défilé des FAR, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) est officiellement créée sur la base de services de police de la Résidence, et directement placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elle s'étoffe avec la mise en place d'une « police politique parallèle » (les Cab 1, Cab 2, Cab 3, etc.), qui joue un rôle important dans l'élimination de membres de la résistance urbaine : près de 800 personnes « liquidées » jusqu'en 1960, selon le témoignage d'Ahmed Boukhari, un agent des services spéciaux marocains entre 1957 et 1977<sup>80</sup>. Lorsque Mohamed Oufkir prend la tête de la DGSN en juillet 1960, il continue à développer ces structures parallèles, rattachées directement à son cabinet, et réforme les services de sécurité selon le modèle français<sup>81</sup>. À la suite d'un accord avec le ministre de l'Intérieur français, cette opération bénéficie du soutien de 400 agents français restés au Maroc : « La rémanence coloniale se transforme en outil de coopération ou, c'est selon, un instrument néo-colonial<sup>82</sup> ».

Outre l'expertise française, les services marocains ne tardent pas à bénéficier de l'apport des États-Unis, qui disposent par ailleurs de bases militaires dans le royaume entre 1943 et le début des années 1960. Plus précisément, ils s'acculturent rapidement à un répertoire de renseignement et de police politique, expérimenté et sophistiqué sous d'autres cieux. D'après Ahmed Boukhari, dès l'automne 1960, trois experts étatsuniens de la CIA sont chargés de restructurer le service de police politique, dénommé Cab 1, et de former ses recrues ; l'un d'entre eux a contribué à la création du Mossad en 1948, participé au renversement du gouvernement de Mohammad Mossadegh en Iran en 1953, exercé ses compétences en Corée du Sud et à Cuba, avant de prendre ses fonctions durant sept années au Maroc<sup>83</sup>.

#### Encadré 25 : Mohamed Oufkir, la cheville ouvrière de l'appareil coercitif marocain

Le principal architecte de l'armée et du secteur sécuritaire marocain est un ancien de la coloniale. Selon son biographe, Oufkir est « l'un des gages de la continuité entre le "Maroc du temps des Français" [...] et le "Maroc des Marocains"<sup>84</sup> ».

Né en 1920, dans la petite oasis de Aïn Chair, dans le Tafilalet, au sud-est du Maroc, il appartient à une famille qui proclame sa descendance du prophète. Fils d'un pacha berbère, il poursuit ses études au Collège d'Azrou, puis à l'École militaire des élèves officiers marocains de Dar Beïda à Meknès, l'une des voies de la mobilité sociale sous le Protectorat. Pendant sa phase de formation, il tisse des liens dont certains se perpétuent jusqu'à sa mort<sup>85</sup>. À l'issue de sa formation, il opte pour une carrière militaire : le jeune sous-lieutenant rejoint le 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs marocains en 1941, participe à la campagne

<sup>79</sup> Cité dans J.-J. Régner, J.-C. Santucci, *ibidem*, p. 154.

<sup>80</sup> Ahmed Boukhari, *Le secret. Ben Barka et le Maroc : un ancien agent des services spéciaux parle*, Paris, Michel Lafon, 2002, p. 24.

<sup>81</sup> De nouvelles unités sont créées : les Compagnies mobiles d'intervention (CMI), équivalent des Compagnies républicaines de sécurité (CRS), en charge de l'intervention dans les manifestations et dans la protection civile ; les Groupes légers de sécurité (GLS), rebaptisés ultérieurement les Brigades légères de sécurité (BLS), une « unité d'élite interarmes », de 3000 soldats, à mi-chemin entre la « troupe anti-émeute » et la « garde prétorienne ». En parallèle avec les Renseignements généraux, la Direction de la surveillance du territoire (DST) est chargée du contre-espionnage et devient en fait une police politique. La Direction générale d'études et de documentation (DGED) est l'équivalent du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Voir : S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 210.

<sup>82</sup> *Ibidem*.

<sup>83</sup> A. Boukhari, *Le secret. Ben Barka et le Maroc*, *op. cit.*, p. 36-37.

<sup>84</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 185. Voir aussi la biographie faite par Claude Clément (*Oufkir, op.cit.*).

<sup>85</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 131.

d'Italie en 1944, et à la guerre d'Indochine de 1947 à 1949. Plusieurs fois décoré, il est promu capitaine, chevalier, puis officier de la Légion d'honneur pour fait de guerre. En 1950, il est détaché au cabinet du général Duval, commandant supérieur des troupes du Maroc, et serait devenu un spécialiste des services de renseignement français. Trois ans plus tard, il est nommé aide de camp du Résident général Guillaume (1951-1954). Pour les uns, le dévouement d'Oufkir à l'égard de la France ne s'est jamais démenti. À titre d'exemple, Ahmed Boukhari affirme avoir consulté des archives abandonnées par les services du Protectorat, témoignant du rôle actif joué par Oufkir en 1953 dans la mobilisation de caïds et de pachas contre le sultan<sup>86</sup>. En revanche, selon son biographe, Oufkir n'aurait pas choisi son camp ouvertement ; dans la discrétion, il aurait également participé à des réunions de libéraux français et rencontré des nationalistes<sup>87</sup>. Quant aux biographes de Mehdi Ben Barka, ils soulignent qu'Oufkir a eu des contacts suivis, dès 1947, avec le leader nationaliste et l'aurait même initié au tir au revolver ; à cette époque, les deux hommes auraient éprouvé l'un pour l'autre une admiration mutuelle<sup>88</sup>. En 1955, le dirigeant istiglalien aurait proposé à l'officier d'aider les nationalistes à obtenir l'indépendance, tout en laissant le roi « là où il est ».

Un fait semble établi : à l'aube de l'indépendance, les autorités françaises transfèrent l'aide de camp de l'ancien Résident général au sultan ; « Oufkir est un lien voulu par la France et accepté par Mohammed V<sup>89</sup> ». L'influence de l'ancien de la coloniale se fait sentir dès le départ. Il aurait incité le sultan à se réconcilier avec le pacha Glaoui, en lui conseillant « de ménager les “vieux turbans” s'il ne veut pas tomber sous la coupe exclusive des “jeunes Turcs”<sup>90</sup> ». Bien qu'il ne soit pas le plus haut gradé des officiers marocains laissés par la France, c'est à lui que le roi confie la création effective des FAR. Grâce à ses réseaux parisiens, Oufkir semble avoir accéléré le versement des effectifs marocains de la coloniale dans la future armée marocaine, leur équipement et leur formation et, grâce à son aura auprès d'anciens tirailleurs originaires du Rif, il aurait contribué au ralliement de maquisards de l'ALN<sup>91</sup>.

En 1961, Hassan II aurait proclamé en privé : « Je veux régner comme Louis XI, ce roi qui a remis de l'ordre dans un pays fractionné<sup>92</sup> ». Mais, bien avant son intronisation, il fait d'Oufkir son « Fouché ». À chacune de ses victoires, Oufkir gagne en puissance. Après l'écrasement de la révolte du Rif (1958-1959), il est promu colonel, tout en se faisant surnommer « le boucher du Rif ». À la suite de l'affaire du « complot » de 1960<sup>93</sup>, il prend la direction de la Sûreté nationale qu'il façonne à son image et se fait épauler par l'une de ses recrues : Ahmed Dlimi, un officier originaire du Sahara, né en 1931 à Sidi Kacem, qui a poursuivi ses études secondaires au Lycée Moulay Youssef à Rabat, puis intégré l'École militaire de Dar Beïda de Meknès et l'École militaire interarmes de Saint-Maixent. Parallèlement à ses fonctions à la DGSN, Oufkir s'investit dans le conflit territorial avec l'Algérie, la guerre des Sables, en octobre 1963.

L'année suivante, Oufkir devient ministre de l'Intérieur, tout en continuant à contrôler la Sûreté nationale et les Forces armées royales. À la même époque, une figure importante de l'entourage royal s'éclipse : Ahmed Réda Guédira, qui incarne la ligne « libérale » du régime. Désormais, Oufkir est le deuxième homme fort du royaume. En 1965, il personnifie plus que jamais l'image sanguinaire du régime. Lorsque les événements du 21, 22, 23 mars éclatent à Casablanca, il prend la tête d'une vingtaine de blindés ; du haut d'un hélicoptère, il mitraille les protestataires. Le 28 octobre de la même année, il aurait organisé l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, en mettant à profit l'ancienneté de ses liens avec le SDECE français, les contacts suivis avec la CIA, et l'alliance nouée avec le Mossad<sup>94</sup>.

Au moment où le régime est conspué de toute part, des aspirations putschistes se manifestent au sein de l'armée. Lors de la tentative de coup d'État de Skhirat en 1971, le général Oufkir ne semble pas impliqué. Après cet événement, Hassan II le nomme ministre de la Défense et commandant en chef de

<sup>86</sup> A. Boukhari, *Le secret. Ben Barka et le Maroc*, op. cit., p. 55.

<sup>87</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 171.

<sup>88</sup> Zakya Daoud, Maâti Monjib, *Ben Barka*, Paris, Éditions Michalon, 1996.

<sup>89</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 186.

<sup>90</sup> *Ibidem*, p. 188.

<sup>91</sup> *Ibidem*, p. 192-193.

<sup>92</sup> D'après le témoignage de Fatima Oufkir (*Ibidem*, p. 209).

<sup>93</sup> Voir *infra*.

<sup>94</sup> Agnès Bensimon, *Hassan II et les Juifs. Histoire d'une émigration secrète*, Paris, Le Seuil, 1991 ; S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 230.

l'armée marocaine. Mais les relations se tendent entre les deux hommes. De plus en plus, Hassan II se repose sur Ahmed Dlimi, nommé en 1970 à la tête de la Sûreté nationale ; l'ancien protégé d'Oufkir devient son principal rival. Peu après l'échec du putsch de 1971, Oufkir établit des contacts avec des figures de l'opposition, celle-là même qu'il a réprimée. Le 16 août 1972, l'attentat manqué contre l'avion royal est organisé par l'ancien « Fouché » du roi, avec des appuis au sein de l'armée de l'air. Ce jour même, Oufkir trouve la mort. Officiellement, il s'est suicidé ; mais, selon plusieurs témoignages, il aurait été exécuté par Ahmed Dlimi et par Moulay Hafid Alaoui, oncle du roi, et responsable de la Maison royale et de la chancellerie<sup>95</sup>.

### *L'écrasement des zones de dissidence*

Entre 1957 et 1959, le Palais vient à bout de plusieurs séditions. Trois épisodes majeurs jalonnent le processus de soumission des zones de dissidence : la rébellion d'Addi Ou Bihi, l'opération « Écouvillon », et la révolte du Rif. Au cours de ces événements, la monarchie déploie son dispositif coercitif en construction et tire profit du soutien actif des anciennes puissances protectrices, tout en étendant sa mainmise sur l'appareil d'État. Parallèlement, ces échanges de coups contribuent à reconfigurer l'équilibre des forces politiques : les positions du Parti de l'Istiqlal sont affaiblies, les récalcitrants de l'Armée de libération écrasés, et la voie à la création d'un nouveau parti politique est ouverte.

#### **La rébellion d'Addi Ou Bihi : un dénouement rapide**

Le 17 janvier 1957, Addi Ou Bihi, gouverneur du Tafilalet, région du Sud-Est, ferme le bureau de l'Istiqlal à Midelt, procède à des arrestations, n'épargne ni le commissaire de police ni le juge de la ville, occupe le bâtiment de la poste, distribue près de 7000 fusils à ses partisans, et barre les voies d'accès à sa province<sup>96</sup>. Il justifie ses actes par la volonté de protéger le trône contre le gouvernement « istiqalalien »<sup>97</sup>. À l'indépendance, ce proche de Lahcen Lyoussi compte parmi les notables qui trouvent leur place au sein de la nouvelle administration. En effet, cet ancien caïd n'a pas signé la pétition du pacha Glaoui, ayant été démis de ses fonctions et interné à la fin des années 1940, à la suite de tensions suscitées par la division de son territoire en quatre caïdats. Mais après son éviction du ministère de l'Intérieur au bénéfice d'un istiqalalien, Lyoussi organise des rassemblements contre l'Istiqlal au Moyen-Atlas, dès la fin de l'année 1956. Avant de se lancer dans son entreprise, Addi Ou Bihi aurait été encouragé par Lyoussi et par des dirigeants du PDI. Au final, le retour à l'ordre s'opère en 48 heures sans effusion de sang. En l'absence du roi, le prince Moulay Hassan envoie deux bataillons des FAR, dont l'un est dirigé par Mohamed Oufkir. L'intervention d'émissaires respectés par Addi Ou Bihi et la promesse d'une amnistie (*aman*) contribuent au dénouement rapide de la crise<sup>98</sup>. Après sa reddition, l'ancien gouverneur trouve refuge dans le palais royal de Rabat, mais la Cour suprême ne reconnaît pas la validité de l'amnistie accordée par les émissaires du Palais. Condamné à mort, il décède en prison au début de l'année 1961, dans des conditions non élucidées.

Premier incident majeur dans le monde rural, cette révolte a fait l'objet d'interprétations tantôt concurrentes tantôt combinées. Elle constituerait un indicateur du clivage entre centre et périphérie, un signal des tensions entre berbérophones des montagnes et élites citadines engagées dans la conquête de l'État, une tentative de préserver des réseaux de clientèles menacés, ou encore le résultat de « manipulations ». Plusieurs éléments tendent à conforter la

---

<sup>95</sup> S. Smith, *ibidem*, p. 350 et s.

<sup>96</sup> David M. Hart, *Tribes and Society in Rural Morocco*, London, Frank Cass, 2000, p. 87.

<sup>97</sup> Sur cet épisode, voir notamment : J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 266-267 ; R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, *op. cit.*, p. 23-24.

<sup>98</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 215.

première lecture. En effet, l'avènement de l'indépendance suscite des appréhensions au sein des élites rurales. Dès 1956, les tribunaux de première instance remplacent les tribunaux coutumiers dans les régions berbérophones. D'anciennes compétences des caïds et des pachas sont transférées aux nouveaux juges (à l'instar des pouvoirs judiciaires en matière criminelle). De plus, des notables comme Addi Ou Bihi vivent mal l'arrivée dans leurs fiefs d'un nouveau personnel administratif et politique, et leurs inquiétudes s'accroissent lorsque Lyoussi est évincé de l'Intérieur. D'ailleurs, le gouverneur du Tafilalet envoie une fin de non-recevoir aux instructions du nouveau ministre de l'Intérieur, et refuse de reconnaître les caïds de formation moderne envoyés par Rabat, considérant que ces nominations relèvent de ses prérogatives de délégué du roi dans la province. Sur un autre plan, la dénonciation de la « colonisation fassie » et le rejet suscité par l'arrivée de fonctionnaires, souvent associés à l'Istiqlal, tendent à conforter les lectures en termes de clivage entre ruraux et citadins, entre berbérophones et fassis. Cependant, une telle dichotomie résiste mal à certains faits : l'avocat de l'ancien gouverneur n'est autre qu'un dirigeant du PDI, membre de l'élite citadine fassie ; les juges qui témoignent contre Addi Ou Bihi, pendant le procès de 1959, sont des berbérophones, souvent formés au Collège d'Azrou. Certes, tous les auteurs conviennent que le personnel administratif et politique istiqlalien a souvent péché par un excès d'arrogance, de maladresse, et d'incompréhension des milieux ruraux. Mais, d'après Waterbury, le principal problème résidait dans le fait que ces « intrus empiétèrent sur les systèmes d'alliances soigneusement élaborés sous le Protectorat, désorganisèrent les réseaux de clientèle locaux<sup>99</sup> ». Enfin, une dernière lecture met l'accent sur le projet d'un ensemble d'acteurs de mettre en difficulté le Parti de l'Istiqlal. Outre l'ancien ministre de l'Intérieur et les dirigeants du PDI, le Commandement supérieur des forces militaires françaises stationnées au Maroc aurait approvisionné Addi Ou Bihi en armes et munitions<sup>100</sup>, en vue d'affaiblir l'Istiqlal et d'entraver un éventuel support du FLN par les nationalistes marocains<sup>101</sup>.

Quel que soit le rôle effectif joué par le Palais, il n'en demeure pas moins que cet épisode permet à la monarchie de soustraire l'administration à la domination d'un parti politique jusqu'à hégémonique, de reprendre en main les autorités locales, d'amorcer la construction d'un État centralisé, tout en sonnait le glas de l'ère des caïds et des pachas<sup>102</sup>.

### La désintégration de la résistance

En dépit des tentatives du Palais de neutraliser l'Armée de libération et les autres groupes armés soit par la cooptation<sup>103</sup>, soit par des actions armées directes ou indirectes, soit par la « liquidation » ciblée de ses chefs, la désintégration de l'ALN n'est parachevée qu'en 1960<sup>104</sup>. Ce processus est marqué par deux épisodes en particulier. En février 1958, la France et l'Espagne mènent l'opération « Écouvillon », au terme de laquelle ils écrasent le commando de l'ALN-Sud, au bénéfice du Palais. En janvier 1959, le prince Moulay Hassan et Oufkir répriment la révolte du Rif et portent un coup à des réseaux de l'ALN grâce au soutien de pilotes mis à disposition par la France.

<sup>99</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 266.

<sup>100</sup> Maâti Monjib cité dans : Souleiman Bencheikh, « Addi Ou Bihi ou la révolte berbère », *Zamane*, n° 3, janvier 2011. <http://www.sbencheikh.com/2011/01/addi-ou-bihi-ou-la-revolte-berbere.html>.

<sup>101</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 195.

<sup>102</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 24.

<sup>103</sup> Voir pour rappel le dahir du 11 mars 1959 qui définit les critères d'attribution du titre de résistant et qui crée un Conseil national de la résistance, présidé par le Premier ministre. (John Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 238-239).

<sup>104</sup> J.-J. Régnier, J.-C. Santucci, « Armée pouvoir et légitimité au Maroc », art. cité, p. 147.

### *De l'opération « Écouvillon »...*

Si des résistants intègrent bien les FAR, la police ou l'administration en réponse à l'offre du Palais, d'autres refusent de rendre les armes. Des figures, issues du groupe de l'Institut Ibn Youssef de Marrakech, à l'instar de Fqih Mohamed Basri et de Mohamed Ben Saïd Aït Idder, récupèrent des membres de l'ALN et organisent deux bases armées dans le Sud : la première du côté d'Erfoud, la deuxième à Goulimine. Ces commandos de l'ALN-Sud apportent leur soutien à la révolution algérienne, exercent des pressions sur les postes militaires français dans le sud du Maroc. Avec le soutien de tribus locales, ils mènent des offensives dans le Sahara, toujours sous occupation espagnole, et dont ils revendiquent la marocanité. En 1957, leur avancée est telle qu'ils atteignent la Mauritanie. Perçus comme une menace sérieuse autant pour les positions françaises que pour la présence espagnole au Sahara, ils exacerbent l'inquiétude du Palais, après leur refus d'exécuter l'ordre du prince Moulay Hassan, chef d'état-major des FAR, de libérer des prisonniers espagnols<sup>105</sup>. Loin de constituer le bras armé de l'Istiqlal, leurs dirigeants ne se reconnaissent que dans les membres du Conseil de la résistance proches de Mehdi Ben Barka, qu'ils rencontrent régulièrement en 1957.

Face à cette menace, la France et l'Espagne mènent une opération rapide, mais de grande envergure. Entre le 10 et le 26 février 1958, la petite garnison de Fort-Trinquet au nord de la Mauritanie devient la base militaire la plus imposante d'Afrique occidentale. Les soldats mobilisés, 10 000 Espagnols et 6000 Français, disposent de l'appui de 630 véhicules et de plus de 70 avions<sup>106</sup>. À cette occasion, le rôle des FAR se réduit au « rabattage » des maquisards. Ce sont les parachutistes, les bombardiers, les automitrailleuses, les armes lourdes et les mortiers des anciennes puissances tutélaires qui détruisent des villages et des cheptels, qui écrasent et pourchassent les membres de l'ALN-Sud, dont seuls quelques-uns parviennent à s'échapper. En guise de compensation, l'Espagne rétrocède Tarfaya au Maroc en avril 1958, et des figures de l'aile gauche de l'Istiqlal sont conviées par le roi à former un gouvernement en décembre de la même année. Et c'est pendant que des partisans de Ben Barka occupent d'importants postes ministériels que les FAR parachèvent le processus de dislocation des zones de dissidence rurale.

### *... à la répression sanglante de la révolte du Rif*

Dans le prolongement du rassemblement organisé le 2 octobre 1958 par les fondateurs du Mouvement populaire (MP)<sup>107</sup>, des incidents éclatent dans le Rif. Échappant au contrôle des initiateurs, les troubles s'étendent dans les zones rurales et montagneuses de l'ex-zone espagnole, gagnent des villes comme Taza et Casablanca, puis s'atténuent, avant que la dissidence ne s'intensifie en janvier 1959 dans les anciens bastions d'Abdelkrim. Durant l'automne 1958, plusieurs provinces sont successivement transformées en zones militaires : Rabat le 19 octobre, Taza le 3 novembre, Al Hoceïma le 26 novembre. Mais la gestion de la crise varie d'une région à une autre : si Mohamed Medbouh<sup>108</sup>, gouverneur de Taza, parvient à désamorcer les tensions dans la région d'Aknoul dont il est originaire, dans d'autres endroits, comme Al Hoceïma, la police tire sur les manifestants<sup>109</sup>. Dans les bastions de Gueznaya et des

---

<sup>105</sup> Sur l'ALN-Sud et l'opération Écouvillon, voir : M. Bennouna, *Héros sans gloire*, *op. cit.*, p. 31 et s.

<sup>106</sup> Christine Garnier, « Opération Écouvillon », *Revue des deux mondes*, novembre 1960, p. 93-102.

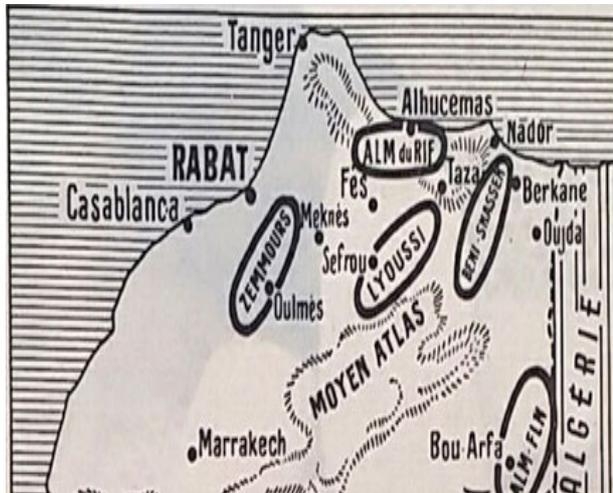
<sup>107</sup> Voir *infra* la section consacrée à la création du Mouvement populaire (*al-haraka ach-cha'biyya*).

<sup>108</sup> Né en 1927 à Aknoul et fils d'un caïd, il bénéficie d'une scolarité dans les écoles du Protectorat et accède à l'École militaire de Dar Beïda. Sa participation à la guerre d'Indochine entre 1949 et 1952 lui vaut une promotion au grade de capitaine. À l'indépendance, il est nommé gouverneur d'Ouarzazate, puis de Taza. En décembre 1958, il devient ministre des Postes et des télécommunications dans le gouvernement d'Abdellah Ibrahim ; nomination censée répondre à l'une des doléances des insurgés : accorder à un Rifain un portefeuille ministériel important. En 1971, il est l'un des instigateurs de la tentative de coup d'État militaire.

<sup>109</sup> Voir à ce sujet : S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 196 et s.

Beni Ouriaghel, un mouvement armé se structure autour d'anciens membres de la Légion espagnole, de l'Armée de libération, et de rescapés de la guerre du Rif.

Figure 2 : « Carte de la rébellion », *Paris-Journal*, 7 janvier 1959<sup>110</sup>



Dès le 26 décembre, les Forces armées royales sont mobilisées. Mais, à l'inverse de l'expédition contre Addi Ou Bihi, la « pacification » du Rif est sanguinaire. Le prince Moulay Hassan s'installe à Tétouan et Mohamed Oufkir prend la direction de troupes, désormais plus nombreuses, plus formées et mieux armées<sup>111</sup>. Cette fois-ci, le soutien de l'Hexagone est plus discret : les bombardiers légers qui pilonnent les villages de la tribu des Beni Ouriaghel, celle de l'ancien émir du Rif, portent des emblèmes marocains fraîchement peints, mais sont pilotés par des Français. Le bilan de la répression varie selon les estimations entre 5000 et 8000 morts. Tandis que certains parviennent à s'enfuir vers les présides espagnols, 244 membres des Beni Ouriaghel sont arrêtés<sup>112</sup>, et la zone est soumise à un régime militaire.

D'après les premières conclusions de la commission royale dépêchée dans le Nord, les habitants du Rif se perçoivent comme des laissés-pour-compte de l'indépendance<sup>113</sup>. Le rapport que celle-ci établit converge avec le programme pour le Rif présenté au roi, par la délégation des Beni Ouriaghel, en novembre 1958<sup>114</sup>. Structurées en 18 points, les doléances recouvrent un large éventail : l'évacuation des troupes étrangères ; le retour d'Abdelkrim au Maroc ; la libération de l'ensemble des prisonniers politiques ; l'abolition des partis politiques et la formation d'un gouvernement d'union nationale, populaire, doté d'une large base sociale ; le recrutement des fonctionnaires au sein de la population locale ; le choix de juges « capables » et la réorganisation du ministère de la Justice ; la nomination d'un Rifain au sein du gouvernement ; l'extension du programme de développement agricole vers le Rif ; la réduction des taxes notamment pour le Rif ; la mise en œuvre d'un programme contre le chômage ; la création d'écoles rurales, et la réouverture d'un lycée à Al Hoceïma, l'offre de bourses à des étudiants rifains, et l'accélération de l'arabisation de l'éducation (par réaction à l'usage du français par les fonctionnaires issus de l'ex-zone française). Près d'un demi-siècle plus tard, le

<sup>110</sup> Illustration reproduite dans : Nabil Mouline, « Qui sera l'État ? Le soulèvement du Rif reconsidéré (1958-1959) », *Le Carnet du Centre Jacques Berque*, 1<sup>er</sup> décembre 2016, <https://cjb.hypotheses.org>.

<sup>111</sup> En 1958, les FAR disposent désormais de 40 000 hommes et de 30 % du budget de l'État (S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 196.)

<sup>112</sup> Ils seront graciés, le 18 novembre 1960, à l'occasion de la fête du trône et, en septembre 1962, les exilés seront autorisés à retourner au pays (D. Hart, *Tribe and Society in Rural Morocco*, *op. cit.*, p. 95.)

<sup>113</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 272.

<sup>114</sup> D. Hart, *Tribe and Society in Rural Morocco*, *op. cit.*, p. 91-93.

rapport final de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) conclura : « Les politiques publiques poursuivies depuis lors dans les domaines administratif, économique et culturel ne firent, faut-il ajouter, que rendre encore plus profond le sentiment de marginalisation et d'exclusion chez la population de ces régions<sup>115</sup> ».

Indéniablement, les révoltes du Rif se sont produites dans un contexte d'intégration laborieuse de l'ex-zone espagnole au sein du royaume. L'indépendance a amplifié la visibilité des inégalités entre le nord et le sud du Maroc, tout en les accroissant. En premier lieu, la zone espagnole n'a pas bénéficié, sous le Protectorat, d'une création d'infrastructures similaire à celle de la zone française. Ensuite, une conjonction de facteurs a raréfié les opportunités d'emploi : la mise en disponibilité des anciens soldats des armées coloniales ; l'interruption du flux de migration de travail vers l'Oranie, qui a commencé depuis le milieu du XIXe siècle, du fait de la clôture des frontières avec l'Algérie ; la fermeture d'entreprises étrangères à la suite du changement de statut de Tanger ; les débuts de la lutte contre la production et le commerce du cannabis. Par ailleurs, l'introduction du franc marocain dans la zone Nord a produit une très forte hausse des prix. Enfin, la construction d'un nouvel appareil administratif s'est accompagnée de la mise à l'écart d'une partie de l'ancien personnel et d'un afflux de cadres originaires l'ex-zone française, souvent perçus comme arrogants ; ce qui a contribué à cristalliser le mécontentement contre le Parti de l'Istiqlal.

Outre une analyse en termes de crise de pénétration de l'État<sup>116</sup>, les révoltes du Rif ont fait l'objet de lectures anthropologiques concurrentes. D'après Ernest Gellner, les insurrections qui éclatent en milieu rural au début de l'indépendance traduisent un réaménagement du système tribal segmentaire<sup>117</sup>. Dans un contexte d'extension des réseaux de clientèle des patrons ruraux au sein de la capitale et de l'appareil administratif, la sédition consiste avant tout en une démonstration de force, que le patron peut interrompre aussitôt que l'étendue de son pouvoir s'est manifestée. À l'inverse, David Hart soutient qu'en 1958-1959, comme au début des années 1920, la tribu des Beni Ouriaghel est parvenue à s'unir durablement et à surmonter les tendances à la division inhérentes à la société segmentaire en vue de préserver son autonomie ; dans un tel contexte, les révoltes du Rif exprimeraient la résistance de l'ancien *bled siba* face aux intrusions aussi bien étrangères que celles du pouvoir central<sup>118</sup>. Pour sa part, John Waterbury considère que ces événements se déclinent en deux temps : une première phase convergente avec la thèse de Gellner, et une deuxième, en janvier 1959, en plus grande affinité avec la lecture de David Hart<sup>119</sup>. Des recherches doivent encore être menées pour déterminer avec minutie le processus d'extension, d'affaiblissement, puis de relance exacerbée de ces révoltes, en examinant à chaque fois les échanges de coups entre les différents protagonistes en

---

<sup>115</sup> L'IER est officiellement créée en janvier 2004, par le roi Mohammed VI, sur recommandation du Conseil consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), afin de mener des investigations sur les atteintes aux droits humains entre 1956 et 1999. Le rapport final est remis en 2005. (Instance Équité et Réconciliation, *Rapport final*, volume 2, Rabat, *Publications du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme*, 2009, p. 41. <http://www.cndh.ma/fr/rubriques/documentation/publications/rapport-de-linstance-equite-et-reconciliation/rapport-final-de-lier>).

<sup>116</sup> Leonard Binder, Joseph La Palombara, *Crises and Sequences in Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1971. Inversement, une lecture plutôt stratégiste insiste sur le rôle joué par le Palais et ses alliés dans le déclenchement des ces révoltes, dans le but d'écarter l'Istiqlal de l'administration (N. Mouline, « Qui sera l'État?... », art. cité).

<sup>117</sup> Ernest Gellner, « Patterns of Rural Rebellion in Morocco : Tribes as Minorities », *European Journal of Sociology*, 1962, vol. 3, no 2, p. 297-311. Pour rappel, d'après Gellner, en l'absence de toute centralisation et de toute institution politique spécifique, l'« équilibre structural » du monde tribal s'explique notamment par la concurrence entre tribus et entre chacun de leurs segments, et par la fonction d'arbitrage des saints (Ernest Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, Paris, Bouchène, 2003).

<sup>118</sup> D. Hart, *Tribe and Society in Rural Morocco*, op. cit., p. 84-102.

<sup>119</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 274.

présence, et en prêtant une attention particulière aux variations dans les modalités de gestion de la crise et dans l'exercice de la répression.

Reste à souligner les effets de cet épisode sur la configuration de la sphère politique. En premier lieu, la création du Mouvement populaire (MP) en 1959 est indissociable de ces événements<sup>120</sup>. Deuxièmement, l'agitation des montagnes berbérophones réactive la peur de la *siba* au sein des élites citadines de l'Istiqlal et aurait conduit celles-ci à adopter des attitudes plus conciliatrices vis-à-vis du Palais<sup>121</sup>. Troisièmement, bien que la répression ait été mise en œuvre par le prince héritier et par Mohamed Oufkir, elle exacerbe aussi l'animosité à l'égard de l'Istiqlal, dont l'aile gauche est représentée au gouvernement pendant ces événements. Quatrièmement, cet épisode marque le point de départ d'une haine mutuelle entre les populations du Rif et le futur Hassan II, qui les boudera tout au long de son règne, s'abstenant même de séjourner dans ses palais de Tanger et Tétouan. Cinquièmement, ces événements observent la première action de grande envergure menée par les Forces armées royales. *De facto*, se met en scène leur principale mission à l'intérieur des frontières : soumettre les voix dissonantes au bénéfice de la monarchie, et étouffer les aspirations centrifuges sous couvert d'intégration centripète des périphéries, en versant le sang de composantes de la nation imaginée. Enfin, avec l'écrasement de la révolte en février 1959, tout donne à penser que la « guerre civile n'a plus de champ de bataille » au Maroc<sup>122</sup>. Cependant, le recours à la violence s'exacerbe dans la lutte que se livrent les protagonistes en présence, et le déséquilibre des forces ne cesse de s'accroître en faveur de la monarchie.

### *Une répression à géométrie variable*

Dans le vocabulaire des militants des droits humains, les « années de plomb » désignent la phase la plus répressive du régime marocain, celle qui s'étend du début des années 1960 au début des années 1990<sup>123</sup>. Au cours de ces décennies, la violence d'État s'exerce principalement contre des opposants organisés dans un cadre politique, syndical, associatif ou dans des groupes clandestins (membres de la résistance, militants de gauche, marxistes-léninistes, indépendantistes sahraouis, islamistes, etc.), des militaires à la suite des tentatives de coups d'État, des individus et des populations exposés pendant des événements protestataires ; cependant, elle fait également des victimes parmi les familles des acteurs directement ciblés. Selon le cadre référentiel international et national utilisé par l'IER, les « violations graves » se subdivisent en quatre catégories : « disparition forcée », « détention arbitraire », « torture et mauvais traitements », « atteinte au droit à la vie suite à l'usage excessif et disproportionné de la force publique »<sup>124</sup>. Dès l'indépendance, elles se traduisent par des arrestations à caractère politique, par la liquidation ciblée d'opposants issus de l'Armée de libération et des groupes de résistance, de même que par une gestion des protestations faisant un « usage abusif et disproportionné de la force publique » provoquant des décès<sup>125</sup>.

D'après des analyses convergentes, l'année 1960 observe une intensification du recours au répertoire répressif. En dépit de la publication de nombreux témoignages et des enquêtes menées par différentes instances, le bilan reste difficile à établir, tant la volonté d'effacer toute trace était tenace : outre les cadavres hâtivement enfouis dans des fosses communes, des corps

---

<sup>120</sup> Voir section *infra*.

<sup>121</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>122</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>123</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, *op. cit.*, p. 34. Voir aussi : Susan Slyomovics, *The Performance of Human Rights in Morocco*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005, p. 50.

<sup>124</sup> La terminologie entre guillemets est celle qu'emploient les militants marocains des droits humains et qui est consacrée dans les travaux de l'IER (Instance Équité et Réconciliation, *Rapport final*, *op. cit.*).

<sup>125</sup> *Ibidem*.

ont été jetés à la mer ou dissous dans de l'acide<sup>126</sup>. Selon le témoignage d'Ahmed Boukhari, le Cabl aurait estimé le nombre moyen d'enlèvements, entre 1960 et 1973, à 300 par an<sup>127</sup>, sans compter les enlèvements ponctuels, les exactions qui font suite à la dénonciation de complots réels ou inventés, pendant et après les protestations dans l'espace public. Cependant, l'IER n'est parvenue à établir avec certitude que 742 cas de disparitions forcées. Et, alors même que cette instance a été créée sous les auspices de Mohammed VI, la synthèse de son rapport final souligne la grande difficulté à établir toute la vérité :

« des difficultés ont entravé la recherche de la vérité, parmi lesquelles, figurent notamment la fragilité de certains témoignages oraux auxquels l'Instance a remédié par le recours à des sources écrites, l'état déplorable de certains fonds d'archives nationales quand elles existent, la coopération inégale des appareils de sécurité, l'imprécision de certains témoignages d'anciens responsables et le refus d'autres de contribuer à l'effort d'établissement de la vérité<sup>128</sup> ».

Concernant la forme prise par la répression, les deux logiques identifiées par Frédéric Vairel s'observent dès la fin des années 1950 : tandis que la répression des événements du Rif en 1958-1959 s'inscrit dans une « logique d'hostilité absolue » et se traduit par le massacre de villages entiers, le plus souvent, c'est la « logique de quadrillage » qui prévaut en vue de disperser et d'affaiblir l'opposition<sup>129</sup>. Selon notre hypothèse, durant cette phase, la répression tend à être massive et indiscriminée lorsque l'appareil coercitif intervient pour stopper l'extension d'une insurrection ou d'une protestation ; en revanche, elle est ciblée tout en étant relativement étendue, lorsque l'appareil coercitif intervient de manière préemptive.

### La répression des complots réels ou fabriqués (1959-1964)

Entre 1959 et 1964, la répression frappe tout particulièrement les insoumis parmi les anciens résistants, ceux qui ont survécu aux tentatives d'assassinats ciblées, à l'opération « Écouvillon » et à la répression de la révolte du Rif. Dans le même mouvement, la « complotite<sup>130</sup> » est plus que jamais à l'air du temps et, à l'inverse de son père, le prince Moulay Hassan suscite des « tentations de régicide » avant même d'accéder au trône ; ce faisant, Mohamed Oufkir devient peu à peu l'homme fort du régime<sup>131</sup>. Au cours de cette phase, quatre épisodes en particulier permettent d'illustrer la nature des échanges de coups : les arrestations de 1959, les « complots » de 1960 et de 1963, la fin de la cavale d'une figure de la résistance urbaine en 1964.

En décembre 1959, Abderrahman Youssoufi et Mohamed Fqih Basri sont arrêtés<sup>132</sup>. Ces deux hauts responsables de la Résistance sont respectivement rédacteur en chef et directeur d'*At-Tahrir* (libération), organe de presse de l'UNFP. D'après Youssoufi, le fait qu'ils prennent régulièrement la défense des résistants et la publication d'un éditorial, revendiquant un gouvernement responsable devant le peuple, leur valent d'être accusés pour atteinte à la sécurité

---

<sup>126</sup> A. Boukhari, *Le secret. Ben Barka et le Maroc*, op. cit., p. 251.

<sup>127</sup> *Ibidem*, p. 264.

<sup>128</sup> Instance Équité et Réconciliation, *Synthèse du rapport final*, Rabat, *Publications du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme*, 2005, p. 43, <http://www.cndh.ma/fr/rapport-final-de-lier/synthese-du-rapport-final-de-lier>.

<sup>129</sup> Pour son analyse des objectifs qui sous-tendent le recours aux disparitions, F. Vairel emprunte ces catégories à Daniel Hermant (Daniel Hermant, « l'Espace ambigu des disparitions politiques », *Culture et conflits*, 13-14, 1994, p. 90 ; F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 61).

<sup>130</sup> Selon la formule employée par Abderrahman Youssoufi lors de l'entretien accordé à l'auteure, les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

<sup>131</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 201.

<sup>132</sup> Youssoufi qui fait une grève de la faim qui l'affaiblit du fait de ses problèmes pulmonaires est libéré deux semaines plus tard. Fqih Basri reste emprisonné pendant 5 mois. Après une accusation pour délit de presse et diffamation, le tribunal régional de Rabat prononce un non-lieu en mai 1960.

intérieure de l'État, pour offense au roi et pour troubles de l'ordre public. Leur ligne éditoriale même reflète l'ambivalence de l'UNFP, à la fois au gouvernement et dans l'opposition.

« [At-Tahrir] appuyait le gouvernement Abdellah Ibrahim, Abderrahim Bouabid d'une part... les réformes qu'ils faisaient, on les appuyait. Mais, d'autre part, on critiquait tout ce qui n'allait pas bien au Maroc et qui n'était pas du fait du gouvernement, qui était du fait des autres institutions. C'était un journal d'opposition qui jouait un rôle important, tout en étant un journal d'appui à l'expérience gouvernementale<sup>133</sup> ».

Continuant à émettre en alternance des messages d'encouragement à la résistance et des appels à la retenue, les dirigeants de l'UNFP sont trop soucieux de faire réussir l'expérience gouvernementale jusqu'aux élections de mai 1960 pour protester vigoureusement contre la répression.

« Nos amis de l'Istiqlal étaient à la fois contents et mécontents de ce réseau de la Résistance. Contents, dans la mesure où ça constituait un renfort qui équilibrait leur position par rapport au palais. Et ils en étaient mécontents dans la mesure où ça pouvait les affaiblir eux, intérieurement. Il y avait cette ambivalence. [...] Basri voyait le roi, il voyait Bouabid. Surtout que Bouabid était ministre des Finances. Ils arrivaient à obtenir de l'aide, des subventions pour ce travail de l'Armée de libération. [...] Il n'y avait pas un accord ou une synchronisation parfaite. Celui qui savait le plus jouer dans cette affaire gagnait [rire]. Et ça s'est terminé quand on a été arrêtés Basri et moi en décembre 1959 à cause du journal, à cause d'un éditorial. L'Armée de libération a été dissoute. [...] Il n'y avait pas de direction homogène au sein de la Résistance [...] La Résistance n'était pas suffisamment encadrée, elle n'avait pas l'encadrement, le leadership qu'elle devait avoir pour imposer ses points de vue, ou au moins se défendre mieux qu'elle ne l'a fait<sup>134</sup> ».

Le 13 février 1960, des résistants proches de Fqih Basri sont à leur tour arrêtés : Mohamed Bensaïd Aït Idder en fait partie<sup>135</sup>. Mis en garde par des agents du Mossad au sujet de préparatifs de complot<sup>136</sup>, Mohamed Oufkir monte un faux complot. La version officielle est rocambolesque : Fqih Basri est accusé d'avoir organisé, du fond de son cachot, une tentative d'enlèvement du prince Moulay Hassan. *A posteriori*, Bensaïd Aït Idder considère que ces arrestations visaient à apporter un coup fatal aux rescapés de l'Armée de libération :

« Le prince héritier avait été à l'origine d'arrestations qui ont conduit à la rupture : Fqih Basri et Youssoufi en décembre 1959 en lien avec la publication d'un article sur la souveraineté par le journal *At-Tahrir* ; nous avons été arrêtés en 1960, tout un groupe de résistants accusés de vouloir attenter à la vie du prince héritier [...]. L'enjeu était la dissolution de l'Armée de libération. On avait libéré Tarfaya et on avait pour projet de libérer Sakia El Hamra et d'autres régions. Mais le prince héritier tenait à dissoudre l'Armée de libération et à en finir avec le

---

<sup>133</sup> Entretien accordé par Abderrahman Youssoufi à l'auteure, les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

<sup>134</sup> Idem.

<sup>135</sup> Pendant l'indépendance, il subit la répression à deux reprises : une détention en 1960, une condamnation à mort par contumace en 1963. Pendant son exil en Algérie, il rompt avec le Fqih Basri puis s'installe en France. Au début des années 1970, il se joint au Mouvement du 23 mars. Amnistié en 1981, il co-fonde en 1983 l'Organisation pour l'action démocratique et populaire (OADP), matrice du Parti socialiste unifié (PSU). Il est député de 1984 à 2007.

<sup>136</sup> Entre la fin de l'année 1959 et le début de 1960, Mohamed Oufkir aurait contracté une alliance avec les agents du Mossad, qui avaient besoin de son support pour assurer la protection du réseau clandestin d'émigration des juifs marocains vers Israël. Pour concrétiser cette entente, les services secrets israéliens qui auraient infiltré la direction de l'UNFP auraient communiqué des données précises à Oufkir. (Agnès Bensimon, *Hassan II et les Juifs. Histoire d'une émigration secrète*, Paris, Seuil, 1991. S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 202-203).

gouvernement [Ibrahim]<sup>137</sup>. [...] Je suis resté au commissariat, puis à la prison de Casablanca de février à juin 1960, j'ai subi des interrogatoires et des séances de torture. [...] Mais lors du procès, le dossier était vide. Il n'y avait rien contre nous<sup>138</sup> ».

À la veille des communales de 1960, le renvoi du gouvernement Ibrahim cristallise le durcissement des relations entre le Palais et l'UNFP, tout en traduisant le renforcement des positions du prince Moulay Hassan et de Mohamed Oufkir. Le 13 juillet 1960, ce dernier est promu la tête de la Sûreté nationale.

Le troisième épisode se produit deux mois après les législatives. Le 16 juillet 1963, 130 responsables et militants de l'UNFP sont arrêtés pendant une réunion du parti à Casablanca. Parmi eux, 21 parlementaires récemment élus. Dans la foulée, les rafles au sein de l'UNFP et du PCM se traduisent par près de 5000 gardes à vue. Comparativement à leurs expériences de 1959 et de 1960, des rescapés de cette époque témoignent d'une répression plus humiliante, avec un recours à la torture plus important mais différencié selon les victimes. C'est à cette époque que Dar El Mokri, palais d'un ancien grand vizir à Rabat, devient un haut lieu de torture<sup>139</sup>.

Lors du procès qui dure du 22 novembre 1963 au 14 mars 1964, seuls 85 parmi les 200 inculpés sont présents. Dans leur écrasante majorité, ce sont des membres de l'UNFP et dix d'entre eux ont fait partie de l'ancien Conseil national de la résistance<sup>140</sup>. Les chefs d'accusation sont similaires à ceux de 1959 et de 1960 : « intention de renverser la monarchie et d'assassiner le roi, découverte de dépôts d'armes et reconstitution illégale de bandes armées »<sup>141</sup>. Cependant, les verdicts sont variables : onze condamnations à mort, celle de Fqih Basri, d'Omar Benjelloun, de Moumen Diouri<sup>142</sup> et de huit personnes par contumace, dont Mehdi Ben Barka et Cheikh Al Arab<sup>143</sup> ; des peines de prison variant entre un an et vingt ans, mais aussi des acquittements. Bien qu'il ait été présenté comme l'un des cerveaux du complot, Youssoufi n'est condamné qu'à deux ans avec sursis « pour non-information de complot ».

L'effectivité du complot a fait couler beaucoup d'encre, les uns accusant le régime de complot contre l'UNFP, les autres accusant la gauche d'avoir orchestré l'assassinat du roi. Il n'en demeure pas moins que l'« option révolutionnaire » est à l'ordre du jour depuis le référendum constitutionnel de 1962 et que des ténors du Mouvement national l'expriment publiquement à la veille des premières élections législatives<sup>144</sup>. Pour autant, les modalités à mettre en œuvre pour renverser la monarchie restent très floues. Selon Youssoufi, à cette époque, « il y avait toujours de la complotite dans l'air », mais en 1963 il n'y aurait eu que des « intentions de complot » et non une véritable mise en œuvre.

« La police, la justice, les autorités s'en tenaient à la définition suivante du complot : “Si vous parlez avec quelqu'un, c'est un complot”. [...] L'idée centrale, c'était de se débarrasser de cette

---

<sup>137</sup> Dès le mois de février, le Prince Moulay Hassan aurait insisté auprès du roi pour renvoyer le gouvernement Ibrahim, mais Mohammed V appréhende un choc frontal et ne s'y résout qu'à la veille des élections communales. (S. Smith, *Oufkir, un destin marocain, op. cit.*, p. 204).

<sup>138</sup> Entretien avec Mohamed Bensaïd Aït Idder, les 3 et 5 janvier 2006.

<sup>139</sup> Sur les lieux de détention au Maroc, voir notamment : S. Slyomovics, *The Performance of Human Rights in Morocco, op. cit.*

<sup>140</sup> Il s'agit de Fqih Basri, Mohamed Bensaïd Aït Idder, Saïd Bounailat, Bouchaïb Doukkali, Abdeslam Jebli, Hassan Laarej, Ahmed Lakhssassi, Mohamed Meknassi, Abderrahman Youssoufi (J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 241.)

<sup>141</sup> Charges citées par Waterbury, *ibidem*.

<sup>142</sup> Né en 1938 à Kénitra, c'est dans la maison familiale que ce fils de nationaliste fait la connaissance de Cheikh Al Arab. À partir de 1971, il s'exile en France. En 2006, il rentre au Maroc où il décède en 2012. Son livre, *À qui appartient le Maroc*, publié en 1992, à Paris, chez l'Harmattan, a été censuré et fortement médiatisé.

<sup>143</sup> Voir *infra*.

<sup>144</sup> Voir *infra*.

opposition pour faire place nette. Après, on trouve les justifications. Et les justifications ne manquent pas. Parce que les gens sont maladroits... Ils ne sont pas prudents<sup>145</sup> ».

D'un côté, Hassan II et Oufkir tentent d'étouffer dans l'œuf tout projet menaçant le régime. De l'autre, les dirigeants du Mouvement national divergent dans leur conception de la violence politique. Pour les uns, brandir cette menace vise à inciter le Palais à la retenue. Pour d'autres encore, c'est une option par défaut. D'autres, enfin, ont l'intime conviction que le changement radical ne peut être obtenu que par la violence. Mais, les adeptes de l'option révolutionnaire sont également divisés. Certains aspirent à créer un parti révolutionnaire, tandis que d'autres préconisent la lutte armée ; tous prospectent en ordre dispersé et dans une méfiance mutuelle.

En 1963, deux avant-projets sont en gestation. Après les législatives perçues comme truquées, une réunion se tient chez Mehdi Ben Barka, en présence de Fqih Basri : « On dit qu'il faut faire autre chose. On ne dit pas quoi<sup>146</sup> ». À Alger, Fqih Basri mobilise des membres de la résistance en exil, en écartant Mehdi Ben Barka. Pour cet admirateur du nassérisme et des expériences baasistes à Damas et à Bagdad, l'enjeu est de remobiliser les cellules disséminées de la résistance et d'obtenir le soutien de quelques officiers. C'est dans cet esprit qu'il contacte le colonel Mohammed Medbouh, directeur de la Maison royale, perçu comme intègre et susceptible de sympathiser avec la gauche. Mais, dès que Fqih Basri lui demande les plans du palais et les modalités d'accès à la chambre du roi, Medbouh remonte l'information à ses supérieurs directs. Parallèlement, Mehdi Ben Barka s'aperçoit qu'une action se prépare en dehors de lui. Par l'intermédiaire de Moumen Diouri, il rentre en contact dès 1962 avec Ahmed Agouliz, surnommé Cheikh Al Arab<sup>147</sup>. Sur le palmarès de ce symbole de la résistance armée populaire, un ancien cuisinier, figurent son appartenance au groupe des évadés de 1955, sa participation aux actions de l'Armée de libération dans le Sahara, le fait de compter parmi les rescapés de l'opération, puis d'avoir pris le maquis après avoir été condamné à mort en 1958 pour meurtre d'un policier. D'après l'entretien accordé par Moumen Diouri à Stephen Smith, l'objectif était d'armer les cellules clandestines issues de l'Armée de libération et de déclencher une insurrection populaire<sup>148</sup>. Grâce à ses relations, Diouri devait récupérer des armes dans la base militaire américaine de Kénitra. Néanmoins, à la suite de confidences qu'il fait à des officiers de renseignement et de la gendarmerie qu'il fréquente, il est interpellé le 11 juin 1963<sup>149</sup>. Dans le même esprit qu'en 1960, Oufkir préfabrique un autre complot en vue d'accompagner la machine répressive.

L'année 1963 est une date importante non seulement dans l'échange de coups entre la monarchie et ses opposants de gauche, mais aussi dans les relations du Maroc avec son voisin immédiat. Entre fin septembre et début novembre, la guerre des Sables éclate dans les confins algéro-marocains. Sur les ondes de la Voix des Arabes, Mehdi Ben Barka condamne l'agression du frère voisin, exsangue après des années de lutte pour l'indépendance, et fustige la monarchie « qui vient de s'engager, par volonté impérialiste, dans une guerre d'agression contre la République algérienne démocratique et populaire » et, à travers elle, à « la révolution arabe et [au] mouvement mondial de libération nationale »<sup>150</sup>. Sa position est réprouvée par d'autres

---

<sup>145</sup> Entretien accordé par Abderrahman Youssoufi à l'auteure, les 4 et 5 janvier 2006.

<sup>146</sup> Entretien accordé par Hamid Barrada à l'auteure, le 6 janvier 2015, dans son domicile à Casablanca.

<sup>147</sup> Le titre de « cheikh » est habituellement donné à des personnes qui se distinguent par leur âge, leur savoir, leur sagesse, leur autorité, ou encore pour désigner le chef d'une confrérie ou d'une tribu. Il serait intéressant de connaître les circonstances d'attribution de ce titre à Ahmed Agouliz.

<sup>148</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 216.

<sup>149</sup> M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit., p. 61.

<sup>150</sup> Cité par Marguerite Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme. Entre consensus national et engagement citoyen*, Paris, Karthala, 2002, p. 115, et par S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 227.

membres de la gauche, qui s'opposent à la perpétuation du tracé hérité de la période coloniale, considérant qu'il a été fait au détriment du Maroc. Ce litige permet à Hassan II de mobiliser le registre nationaliste et aux Forces armées royales de s'acquitter victorieusement d'une mission de défense territoriale. Tandis que l'opération « Écouvillon » a eu pour effet de dessiner les frontières du Maroc dans le Sud et de donner un coup fatal à l'Armée de libération, le conflit de 1963 permet à la monarchie d'établir des frontières avec l'Algérie dans l'Est, de contrôler la circulation des hommes et des armes, de dissuader la jeune république d'« exporter sa “révolution” »<sup>151</sup>, tout en semant la division au sein de la gauche. Autrement dit, le processus de délimitation des frontières externes de l'État-nation est allé de pair avec la mise au pas des adversaires politiques internes de la monarchie.

La fin de la cavale d'une figure de la résistance urbaine populaire symbolise l'anéantissement des rescapés de l'Armée de libération. En effet, le 7 août 1964, la police remonte la piste de Cheikh Al Arab et des accrochages se produisent dans un quartier de Casablanca<sup>152</sup>. Au terme de cette journée, le résistant et trois de ses compagnons trouvent la mort, trois policiers sont tués, une quarantaine de membres du réseau de résistants sont arrêtés, et 250 opposants prennent le chemin de l'Algérie. Peu de temps après, le 20 août 1964, le roi gracie des membres de l'UNFP à l'occasion de l'anniversaire de la « Révolution du roi et du peuple » : la peine de mort de Fqih Basri, d'Omar Benjelloun et de Moumen Diouri est commuée en détention à perpétuité. Pendant que certains adversaires de la monarchie sont définitivement éliminés, la voie de la réconciliation reste entrouverte avec d'autres.

### La répression des événements du 23 mars 1965

Après la soumission des zones de turbulences et le démantèlement des derniers réseaux de résistance, de nouvelles menaces pèsent sur la monarchie : les grandes villes s'érigent en hauts lieux d'une dissidence irréductible à des adversaires politiques préalablement identifiés. Les « événements du 23 mars » désignent les protestations qui se produisent entre le 21 et le 25 mars 1965, avec un point culminant le 23, à Casablanca et, dans une moindre mesure, à Rabat et à Fès, puis à Settat, Khouribga, Meknès et Kénitra<sup>153</sup>. L'élément déclencheur est la publication d'une circulaire du ministre de l'Éducation nationale interdisant aux plus de 17 ans l'accès au deuxième cycle secondaire, visant ainsi 60 % d'entre eux<sup>154</sup>.

Les lycéens de Casablanca initient le mouvement, en se mettant en grève le 22 mars. Ils sont rapidement suivis par les lycéens de Rabat et de Fès, par le syndicat des enseignants (UMT), et par l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM). Le 23 mars, le mouvement se propage à partir des lycées vers la rue, prise d'assaut par les élèves et leurs parents, des étudiants, des enseignants, des ouvriers, des chômeurs, et des bidonvillois<sup>155</sup>. Bien que les revendications formulées à travers les slogans portent essentiellement sur les conditions de vie, le roi n'échappe pas à la vindicte populaire : « Eh Al-Hassan, tire-toi, le Maroc ne t'appartient pas<sup>156</sup> » ; ses photos sont publiquement brûlées. À Casablanca, des vitrines sont brisées, des voitures, des autobus et une jeep de police brûlés. Dans leur affrontement avec la police, des protestataires érigent des barricades et lancent des pierres contre les forces de sécurité ; trois agents des forces auxiliaires sont éventrés. Pillages et destructions d'établissements publics se produisent dès que les troupes reçoivent l'ordre de tirer. En fin de journée, des dizaines de

---

<sup>151</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 227.

<sup>152</sup> M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit., p. 70 et s.

<sup>153</sup> Voir Mohammed El Ayadi, « Les mouvements de la jeunesse au Maroc. L'émergence d'une nouvelle intelligentsia politique durant les années soixante et soixante-dix » dans Didier Le Saout, Marguerite Rollinde (eds.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Paris, Karthala, 1999, p. 201-230.

<sup>154</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 122.

<sup>155</sup> Roger Le Tourneau, « Chronique politique 1965 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 4, 1965, p. 183 et s.

<sup>156</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 33.

milliers de personnes sortent dans la rue. Comme en 1952, le commissariat des Carrières centrales est encerclé. Face à une police débordée, l'armée est appelée à la rescousse : vers 18h, une vingtaine de chars d'assaut et 400 camions entrent en scène, et Mohamed Oufkir mitraille la foule du haut d'un hélicoptère en cherchant d'abord à dégager le commissariat, puis à évacuer les grandes artères de Casablanca.

Il « avait assisté treize ans plus tôt, impuissant, à cette attaque. Aussi saute-t-il dans une Alouette II dont il avait enlevé la porte. Et du ciel, il tire lui-même sur la foule qui assiège le commissariat. Il parvient de la sorte à délivrer les policiers assiégés. Cet événement restera gravé dans la mémoire collective et vingt ans plus tard, on constatera que des émeutiers s'attendent toujours à voir surgir du ciel un hélicoptère tirant sur la foule<sup>157</sup> ».

Mais, en dépit de la répression, du couvre-feu et de l'annonce de l'abandon du projet qui a lancé le feu aux poudres, les dernières protestations ne prennent fin que le 25 mars. La répression est sanglante. Les victimes sont furtivement entassées dans des charniers, creusés pendant la nuit. Leur nombre n'a jamais été établi avec exactitude : selon le bilan officiel de l'époque, ces événements ont fait 7 morts et 69 blessés ; d'après un télégramme envoyé à Paris, en avril 1965, par l'ambassadeur de France au Maroc, le nombre de victimes est estimé à un minimum de 400<sup>158</sup> ; pour Ahmed Boukhari, le décompte réalisé par le Cab 1 se chiffre entre 1530 et 1550 morts<sup>159</sup> ; quatre décennies plus tard, l'IER ne parvient à établir que 50 cas<sup>160</sup>. Si le nombre des arrestations reste tout aussi difficile à déterminer, l'on sait que les tribunaux prononcent 249 condamnations à Casablanca dès le 27 mars. À l'inverse de la répression de 1963, celle de 1965 suscite peu de mobilisation, hormis la demande d'une commission d'enquête par le groupe de l'UNFP au parlement. D'après Marguerite Rollinde, « la répression qui s'abat sur des jeunes qui ont agi hors de tout cadre politique trouve une certaine justification aux yeux des partis dans la nécessité de mettre un terme au désordre. Seul son excès est condamné à l'unanimité par les organisations du mouvement national<sup>161</sup> ».

Lors de son discours du 30 mars, Hassan II reconnaît la gravité de la situation économique et sociale, tout en fustigeant les intellectuels, puis esquisse des gestes à l'égard des opposants issus du Mouvement national. Le 13 avril, il prononce l'amnistie générale de presque tous les détenus politiques et lance un appel aux exilés, en déclarant : « Le temps des complots et des troubles est révolu<sup>162</sup> ». Les tractations avec les dirigeants des partis politiques représentés au parlement et avec les syndicats visent à constituer un gouvernement d'union nationale. Elles se poursuivent après la proclamation de l'état d'exception, avant d'être interrompues par événement majeur. Alors qu'il a échappé, le 16 novembre 1962, sur la route de Casablanca-Rabat, à une tentative d'assassinat maquillée en accident de voiture, Mehdi Ben Barka est enlevé, le 29 octobre 1965, devant la brasserie Lipp à Paris<sup>163</sup>. Pendant de longues années, le « cadavre sans sépulture » du martyr est constitué comme une entrave majeure à toute réconciliation de l'UNFP avec Hassan II.

---

<sup>157</sup> Jean-François Clément, « Les révoltes urbaines au Maroc » dans Jean-Claude Santucci (ed.), *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 402.

<sup>158</sup> Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>159</sup> A. Boukhari, *Le secret. Ben Barka et le Maroc*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>160</sup> Instance Équité et Réconciliation, *Rapport final*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>161</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>162</sup> R. Le Tourneau, « Chronique politique 1965 », art. cité, p. 184.

<sup>163</sup> L'enlèvement de Mehdi Ben Barka continue à faire l'objet d'une instruction en France. L'implication du régime marocain, des autorités françaises et d'autres services étrangers dans la disparition de celui qui était également le chef de file du mouvement tiers-mondiste continue à faire l'objet de controverses. Sur l'« affaire Ben Barka », voir notamment : Maurice Buttin, *Ben Barka, Hassan II, De Gaulle. Ce que je sais d'eux*, Paris, Karthala, 2015. Voir aussi : Zakya Daoud et Maâti Monjib, *Ben Barka*, Paris, Éditions Michalon, 1996 ; René Gallissot et Jacques Kergoat (eds.), *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance marocaine à la tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997.

## *L'élimination des maquisards, des putschistes et des révolutionnaires (1971-1973)*

Loin d'être révolu, « le temps des complots et des troubles » se poursuit, tout en s'étendant. Au début des années 1970, l'anecdote qui circule parmi les opposants à la monarchie illustre bien cet état d'esprit.

« Devant le palais royal de Rabat, de nombreuses personnes font la queue. Un homme veut forcer l'entrée du palais, sans attendre son tour. Lorsqu'il justifie son empressement par sa volonté de tuer le roi, on lui rétorque : « Nous sommes tous là pour la même raison, fais la queue comme tout le monde »<sup>164</sup>.

Entre 1965 et 1973, les aspirations régicides se multiplient. Nous le verrons ultérieurement, les horizons d'attente révolutionnaires s'exacerbent au sein de l'université, dans la gauche et l'extrême gauche naissante. Les tentatives insurrectionnelles initiées par la branche armée de l'UNFP durent jusqu'en 1973. La volonté d'en finir avec la monarchie est telle que des officiers de l'armée n'hésitent pas à sonder des dirigeants politiques de différentes obédiences, avant les tentatives de coups d'État militaires de 1971 et de 1972. De manière préventive ou réactive, la répression frappe essentiellement les membres de l'UNFP, de l'UNEM, les groupes marxistes-léninistes naissants, puis l'armée. Il ne s'agit nullement de revenir sur l'ensemble de ces épisodes, mais d'examiner les dernières tentatives insurrectionnelles menées par des membres de la branche armée de l'UNFP. Au prolongement de ces événements, une partie de la gauche marocaine renonce à la lutte pour l'alternative et accepte les règles du jeu imposées par la monarchie ; ce faisant, elle contribue à la mise en place et à la délimitation d'une sphère politique instituée à partir du milieu des années 1970.

### **Splendeurs et misères du Tanzim, le bras armé de l'UNFP**

Bras armé de l'UNFP, le Tanzim (organisation) est un groupe révolutionnaire (1963-1973) fortement imprégné par l'air du temps et, notamment, par la guérilla palestinienne, le baasisme en Syrie, et le Front de libération nationale algérien<sup>165</sup>. Sa création est initiée par d'anciens résistants de l'Armée de libération-Sud, qui souhaitent constituer une avant-garde révolutionnaire. Parmi eux, le Fqih Mohamed Basri, arrêté en même temps qu'Abderrahman Youssoufi en 1959 et en 1963, joue un rôle central, surtout à partir de 1966. Il mobilise les soutiens financiers et logistiques des régimes considérés alors comme progressistes ; certains comme la Syrie, l'Algérie et la Libye abritent même des camps d'entraînement des membres du Tanzim<sup>166</sup>. Sans prendre une part active dans la coordination militaire, Youssoufi est le principal dirigeant du parti à l'étranger. En charge des relations extérieures, il rencontre régulièrement les membres du Tanzim en Syrie, en Algérie ou en France. Interpellé sur des questions d'armement, il aurait répliqué : « peu m'importe le couscous, seuls m'intéressent les légumes qui couronnent le plat<sup>167</sup> ». Au début des années 1970, Abderrahim Bouabid comme Youssoufi auraient été plus que jamais persuadés que seule la voie insurrectionnelle pouvait apporter le changement.

« Des militants et, à leur tête Bouabid, étaient convaincus que l'action des partisans à partir des locaux était inefficace, que le pouvoir ne permettait pas d'activité ordinaire. [Bouabid] comptait sur l'affaiblissement du pouvoir grâce à ses contradictions internes, sur les putschs, sur l'aile

---

<sup>164</sup> Anecdote dont j'ai eu connaissance pendant mes enquêtes de la fin des années 1980.

<sup>165</sup> Voir le récit très bien documenté de ces tentatives insurrectionnelles dans M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit.

<sup>166</sup> Une recherche approfondie reste à réaliser sur le recrutement, le fonctionnement et les activités des partis politiques marocains à l'étranger.

<sup>167</sup> M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op.cit., p. 198.

militaire du parti. Il disait que la révolution viendra d'Algérie et de Tripoli, *hna hin taqdiw* [ici, on fait aller]. Et ceux d'Alger et de Tripoli disaient la même chose [...], on va être accueilli par les masses. Ils ont tous vécu sur l'illusion... Or il n'y avait de parti ni à Alger ni au Maroc<sup>168</sup> ».

Parmi les opérations initiées par le Tanzim, les plus saillantes ont lieu en 1969 et en 1973. Après une tentative d'infiltration de membres du Tanzim entraînés en Syrie, rapidement éventée, une vague d'arrestations se produit en 1969 et en 1970 : 193 inculpés, dont 32 par contumace, sont poursuivis à Marrakech pour conspiration contre le régime, avec l'intention de le remplacer par une « république socialiste », en s'appuyant sur des éléments « ayant reçu une instruction militaire hors du Maroc et entrés clandestinement dans le pays »<sup>169</sup>. D'après Waterbury, la coprésence d'anciens résistants et d'étudiants, dans les rangs des inculpés, atteste de la volonté du régime de donner un coup d'arrêt aux contacts entre les deux groupes<sup>170</sup>. Cependant, le coup d'État militaire manqué de Skhirat<sup>171</sup> finit par reléguer en arrière-plan le « complot » de 1969.

Tout au long de cette période, les options « insurrectionnelles » ne font pas l'unanimité au sein de l'UNFP. Dans un parti profondément « désorganisé » depuis sa création, ces initiatives ne font l'objet ni d'une coordination centralisée, ni même d'une discussion avec les cadres du parti, à tel point qu'il serait hâtif de parler en termes de « bicéphalité » du parti. Au sein même du Tanzim, le « blanquisme » de Fqih Basri suscite des tensions et des défections, à partir de 1966, parmi ceux-là mêmes qui aspirent à la construction d'une avant-garde révolutionnaire. C'est entre autres le cas de Mohamed Ben Saïd Aït Idder qui réclame en vain une « évaluation » des échecs précédents à Abderrahim Bouabid et à Abderrahman Youssoufi ; mais, d'après lui, les deux dirigeants persistent à soutenir le Fqih, du moins jusqu'en 1973<sup>172</sup>. Les alertes lancées par Mahmoud Bennouna<sup>173</sup>, l'un des principaux dirigeants du Tanzim qui trouve la mort dans les affrontements de 1973, ne produisent pas plus d'effets. Sur un autre plan, nombreux sont les militants et les cadres de l'UNFP, arrêtés et torturés en 1973, qui n'ont aucune connaissance de l'existence du Tanzim. Et lorsque Hassan II propose aux partis de la Koutla nationale (*al-kutla al-wataniyya*)<sup>174</sup> — coalition constituée par l'Istiqlal et l'UNFP en juillet 1970 — de former un gouvernement à la suite du coup d'État de 1971, Abderrahim Bouabid lui présente une liste de jeunes cadres du parti ; il aurait davantage misé sur l'insurrection qui se préparait de l'autre côté de la frontière et/ou sur le deuxième coup d'État militaire en gestation.

---

<sup>168</sup> Entretien avec Mohamed Haloui, le 12 août 2008.

<sup>169</sup> M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit., note 6, p. 147.

<sup>170</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 242.

<sup>171</sup> Il se produit le 10 juillet 1971 pendant la fête d'anniversaire de Hassan II au Palais royal de Skhirat, sous l'instigation principale du général Mohamed Medbouh, chef de la Maison royale, et de son gendre le lieutenant-colonel M'hamed Ababou qui mobilise les cadets de l'école militaire des sous-officiers d'Ahermoumou.

<sup>172</sup> Selon l'entretien accordé à l'auteure par Bensaïd Aït Idder en janvier 2006, témoignage conforté par le journaliste Hamid Barrada, ex-UNFP, ancien condamné à mort, qui a dénoncé avec Ben Saïd et d'autres exilés les « aventures » et le blanquisme de Fqih Basri (« La fin d'une époque », *La Vieéco*, 31 octobre 2003, <http://www.lavieeco.com/news/politique/la-fin-d-une-epoque-5285.html>).

<sup>173</sup> Né en 1938 à Rabat, il se politise aux contacts de son frère aîné, membre de l'Istiqlal, avant d'adhérer à l'UNFP et à ses organisations annexes. Il est proche du parti idéologiquement et familialement (Ben Barka est le mari de sa cousine). Grâce à une bourse, il se rend en Allemagne de l'Est pour faire des études d'ingénieur électronique. Après un engagement au sein de l'UNEM, il rejoint le Tanzim en 1968. (M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit.).

<sup>174</sup> Pour rappel, le terme de *kutla* est l'une des composantes du nom donné à l'embryon du premier parti marocain en 1934 : le Comité d'action marocaine (*kutlat al-'amal al-watani*).

## Encadré 26 : Pourparlers autour d'un gouvernement de « jeunes », d'après le témoignage d'Abdelaziz Bennani

Au début de l'année 1972, le nom d'Abdelaziz Bennani<sup>175</sup> figure dans la liste des jeunes cadres de l'UNFP transmise par Bouabid à Hassan II. Au cours d'un entretien, l'intéressé fait part de la perplexité qu'il a ressentie à l'époque face à cette proposition.

Né en 1939, ce fils de menuisier est le seul de sa fratrie à poursuivre des études secondaires et supérieures. La mobilité sociale qu'il réalise est archétypique de celle des enfants issus du milieu artisan et commerçant de Fès. Après une scolarité secondaire au Collège Moulay Idriss, il décroche son baccalauréat en 1959 et rejoint la faculté de droit à Rabat. D'après ses souvenirs, sa première participation à une manifestation contre la colonisation remonte à 1948 ou à 1951 : il se voit encore quitter le domicile familial seul, et rejoindre « sans réfléchir » un cortège de manifestants qui traversait son quartier : « J'ai mis ma petite main dans la main d'un grand bonhomme. Je tenais à participer ».

Pendant ses études de droit à Rabat, il devient un dirigeant syndicaliste et contribue à façonner les organes de l'UNEM. Dès son inscription au barreau de Casablanca en 1965, il prend part à tous les procès politiques de l'époque. Au cours de la même période, il est secrétaire de l'organisation de jeunesse de l'UNFP (à partir de 1967), secrétaire régional du parti à Casablanca et membre de la commission administrative de l'UNFP-Rabat (de juillet 1972 à janvier 1975).

Bien qu'il soit connu par ses camarades pour son attachement au « réformisme » et pour son rejet du « blanquisme », Abdelaziz Bennani n'échappe pas à la répression. Arrêté le 19 mars 1973 à son bureau, il « disparaît » pendant trois mois et demi. Après un séjour à Derb Moulay Cherif, ses camarades et lui-même sont conduits à la prison centrale de Kénitra. À l'issue du procès du 30 août, il compte parmi les 72 personnes acquittées, et « enlevées » peu après la prononciation de la sentence, puis accusées de « tentative d'évasion de prison avec but de séquestrer le prince héritier ». Ils resteront détenus au secret pendant six mois dans une caserne militaire de Témara, avant d'être à nouveau transférés à Kénitra. En sa qualité de vice-président de l'Association internationale des jeunes avocats (1969-1980), il bénéficie d'une forte mobilisation internationale qui lui vaut une libération provisoire le 10 mai 1974, avant d'autres camarades dans le même cas.

Bien qu'il fasse partie de la commission administrative du parti, Abdelaziz Bennani éprouve de l'étonnement et de la méfiance lorsqu'on lui annonce en 1972 qu'il figure sur la liste des ministrables : « Début 1972, Omar [Benjelloun] me fait savoir qu'on est en train de constituer un gouvernement de jeunes et que je suis sur la liste. Je me suis alors demandé : pourquoi les jeunes ? Pourquoi pas les anciens ? Pourquoi pas les cadres tels qu'Omar Benjelloun, Mohamed Lyazghi. Les jeunes, c'étaient moi, Fathallah Oualalou<sup>176</sup>, Abdelaziz Alami<sup>177</sup>, devenu président d'une banque, Abdelhak Alami<sup>178</sup>, qui était proche de l'UMT à l'époque. À l'occasion du premier mariage de Oualalou, j'ai demandé à Omar : "Qu'est-ce que c'est que ce gouvernement des jeunes ? C'est ridicule. Après une crise grave... Des négociations, mais un gouvernement avec des jeunes et non avec les leaders !" Là, Omar n'a pas répondu. Lyazghi a juste souri. J'ai dit à Omar : "Et qu'est-ce que vous faites de l'affaire de Ben Barka ? Oufkir est toujours au pouvoir". Omar m'a répondu : "Oufkir est disposé à publier un livre blanc sur l'affaire, à se disculper, à dire qui sont les vrais auteurs". Cela voulait dire qu'il y avait des pourparlers entre Oufkir et l'UNFP. » (Entretien accordé à l'auteure, le 13 mai 2013, à Lausanne)

---

<sup>175</sup> Père de l'auteure.

<sup>176</sup> Né en 1942 à Rabat, il s'engage au sein de l'UNEM et de l'UNFP pendant ses études. Devenu professeur d'économie, il se fait élire en tant que membre du bureau du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) de 1968 à 1977. Il participe à la fondation de l'USFP et se fait élire à la chambre des représentants de 1977 à 2002. Il devient ministre de l'Économie et des Finances, puis des Finances et de la privatisation entre 1998 et 2007. Entre 2009, il est maire de Rabat et président du Réseau pour le développement économique local en Afrique.

<sup>177</sup> Cet homme d'affaires (1938-2014) ne s'engage pas dans une carrière politique, il dirige pendant plus de quarante ans une grande banque d'affaires.

<sup>178</sup> Abdelhak Alami, avocat, associé à Omar Benjelloun, était à l'UNFP à l'époque. Il ne s'investit pas dans une carrière politique.

Avant le coup d'État du 16 août 1972<sup>179</sup>, Oufkir établit des contacts avec des figures de l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc. Près de trois décennies plus tard, alors qu'Abderrahman Youssoufi est Premier ministre, l'hebdomadaire marocain *Le Journal* publie une lettre manuscrite, datée de 1974, adressée par Fqih Basri à Abderrahim Bouabid et Abderrahman Youssoufi<sup>180</sup>. L'auteur du message « rappelle » qu'il a discuté avec des officiers militaires « au nom du parti », et non en son nom propre. Il évoque par ailleurs une réunion, tenue fin 1971 ou début 1972, pendant laquelle Bouabid aurait annoncé à Youssoufi, à Fqih Basri et à Mehdi Alaoui<sup>181</sup>, qu'il s'était mis d'accord avec le général Oufkir pour que l'UNFP participe à la constitution d'un gouvernement après la chute du régime. En outre, Fqih Basri souligne la réticence qu'il aurait exprimée à l'idée de gouverner avec Oufkir, directement impliqué dans l'assassinat de Ben Barka, préférant une alliance avec de jeunes officiers, disposés à éliminer Oufkir après la chute du régime<sup>182</sup>. D'autres témoignages confortent la thèse de la participation des dirigeants de l'UNFP et de l'Istiqlal à de tels conciliabules. Dans ses mémoires, Raouf Oufkir, le fils du général, affirme qu'il existait une large « coalition », comprenant de hauts gradés de l'armée, des conseillers du roi, des membres de la famille royale, et qu'« Allal el-Fassi, Abderrahim Bouabid et Oufkir, principaux architectes de ce pacte de salut public, ont eu de nombreuses réunions secrètes, à Rabat, Casablanca, Fès et Tanger, au cours desquelles ils se sont mis d'accord sur une plate-forme de gouvernement possible après l'éviction d'Hassan II »<sup>183</sup>.

Parallèlement à ces pourparlers, les tentatives insurrectionnelles se poursuivent. Le 3 mars 1973, des membres du Tanzim sont infiltrés à partir de l'Algérie. Mais les instigateurs de la guérilla sont réprimés avant même d'organiser des foyers révolutionnaires à Moulay Bouazza (Moyen-Atlas) et à Goulmina (Haut-Atlas). À la suite de ces événements, une importante vague de répression frappe l'UNFP et près de 300 personnes sont arrêtées. Le 3 avril, l'UNFP-Rabat est suspendue par décret et ses locaux scellés ; dans la foulée, le code des libertés est révisé et le droit d'association devient beaucoup plus restrictif<sup>184</sup>. Durant l'été 1973, 157 inculpés des événements de mars sont présentés devant le tribunal permanent des Forces armées royales. Peines de mort, détentions perpétuelles, peines de réclusion et sursis sont prononcés.

Ces événements donnent un coup d'arrêt aux options insurrectionnelles. Au moment où les communiqués de l'UNFP dénoncent la répression et proclament le caractère « légal » du parti, Youssoufi aurait donné son aval au « communiqué de Meknès » revendiquant la tentative insurrectionnelle au nom d'un groupe fictif, le Front national de libération<sup>185</sup>. Lors d'une

---

<sup>179</sup> Les principaux instigateurs de l'attentat du Boeing sont le général *Oufkir*, ministre de la Défense, chef d'état major général des Forces armées royales, et le colonel Amokrane, commandant de la base aérienne de Kénitra.

<sup>180</sup> Après sa publication le 25 novembre 2011, *Le Journal* et deux autres hebdomadaires sont interdits pour « atteinte à la stabilité de l'État ». La lettre est disponible en arabe sur le site de Maroc-Réalités : <http://www.maroc-realites.com/web/maroc-realites-ar/basri>

<sup>181</sup> Mehdi Alaoui est l'un des responsables de l'UNFP à Paris pendant les années 1960 et 1970. Cet ancien condamné à mort et exilé devient ambassadeur, puis conseiller de Youssoufi lorsque celui-ci devient Premier ministre.

<sup>182</sup> D'après M. Bennouna, « Les principaux membres de la direction de l'UNFP sont décidés à faire d'une pierre deux coups. Ainsi est né le projet d'un coup d'État à double détente : laisser *Oufkir* attenter au roi, puis, éliminer *Oufkir*, âme maudite d'un régime qu'il a contribué à ériger sur le cadavre de leurs camarades assassinés ». M. Bennouna, *Héros sans gloire, op. cit.*, p. 194-195.

<sup>183</sup> Raouf Oufkir, *Les Invités*, Paris, Flammarion, 2003.

<sup>184</sup> Le système de déclaration préalable est remplacé par une procédure de demande d'autorisation (Dahir portant loi n° 1-73-283 du 10 avril 1973 modifiant et complétant le dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, *Bulletin officiel*, n° 3154, 11 avril 1973). Voir à ce sujet : Ahmed Hidass, « La liberté d'opinion et d'expression au Maroc : normes, contingents et transition démocratique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 39, 2001-2002, p. 255-278.

<sup>185</sup> H. Bennouna, *Héros sans gloire, op. cit.*, p. 301.

réunion à Alger, le 2 août 1973, il aurait cherché à sauver ce qui restait d'un parti foudroyé par la répression et menacé dans son existence même. Après le constat d'échec de l'« option révolutionnaire », il aurait obtenu de Fqih Basri de « prendre ses responsabilités » et de dissocier l'entité militaire du parti<sup>186</sup>. Dans la lettre envoyée par Fqih Basri à Youssoufi et à Bouabid, celui-ci évoque aussi des instructions données par Youssoufi pour interrompre toute opération militaire pendant les mois à venir. Lors du congrès extraordinaire de 1975, une partie de l'UNFP devient officiellement l'Union socialiste des forces populaires (USFP), et adopte l'option stratégique de « la démocratie politique », qui consiste à privilégier la lutte dans le cadre des institutions.

### **Encadré 27 : Témoignages sur le congrès extraordinaire de l'USFP en 1975 comme tournant promulgué par le haut**

Du 10 au 12 janvier 1975, le congrès extraordinaire de l'USFP se tient à Casablanca sous le thème suivant : « Le congrès de la clarté, de l'organisation et de la continuité de l'élan révolutionnaire ». Pour autant, le tournant promulgué par les dirigeants de l'USFP ne fait pas l'objet de discussions approfondies pendant ces trois jours. Rapporteur de la commission politique du congrès, Abdelaziz Bennani insiste pour dénoncer fermement « l'action putschiste et blanquiste ». La parole lui est refusée en plénière. En revanche, lorsqu'un militant déclare que « l'UNFP a deux bras, il ne s'agit nullement d'amputer un des deux bras, c'est-à-dire de rompre avec Basri », ce dernier est ovationné. À partir de cet épisode, cet avocat s'éloigne progressivement de l'USFP se consacrant pleinement à l'action de plaidoyer et pour les droits humains. (Entretien accordé à l'auteure, en mai 2013, à Lausanne)

À cette époque, Mohamed Sassi a 23 ans. Après avoir adhéré en 1971 à l'UNFP à Rabat, il participe à la fondation de la Jeunesse de l'USFP. En 2008, il considère que les sources des dissensions que le parti connaît par la suite remontent à ce congrès extraordinaire<sup>187</sup>.

« Il y a eu le congrès extraordinaire du parti, on dit que c'est là où il y a eu une ligne de démarcation entre deux stratégies. La stratégie de la lutte démocratique s'est fondée sur plusieurs documents. [...] Avant 1975, on vivait dans une ambiguïté quant à la légalité du régime. Du continent de l'ambiguïté, on va clarifier : gradualisme, pacifisme pour transformer l'essence du régime, on ne va pas combattre la forme — la monarchie — mais le contenu, pour le transformer en monarchie démocratique. En principe, les congressistes ont adopté cette stratégie. Les congressistes sont pris par l'ambiance du parti, mais chacun arrive avec sa vision. On arrive avec le passé, on pense que cela va se fondre dans un nouveau parti. Les gens quand ils retournent chez eux, ils n'ont pas la même vision de cette nouvelle philosophie. Le congrès extraordinaire n'a pas été précédé par un grand débat, des états généraux comme le PS avec Epinay. Les nouvelles choses ont été apportées par le leadership, pas par la base, alors que la base n'était pas d'accord. Le leadership pensait que la base allait intégrer ces nouveautés peu à peu. Quand il y a eu le congrès, surnommé congrès de la clarté, en fait cette stratégie n'a pas été comprise. La base devait comprendre à travers la pratique. Moi, j'ai fait partie de ceux qui ont appris à travers la pratique. On voyait de nos yeux que le changement de stratégie amenait le parti à se renforcer et les citoyens ont compris la stratégie du parti. » (Entretien accordé à l'auteure, en août 2008, à Rabat)

### ***Façonnement concomitant des frontières de la nation et des règles du jeu politique officiel***

Au milieu des années 1970, une bifurcation se produit. En août 1974, l'Espagne annonce sa volonté de se retirer du Sahara occidental et d'organiser un référendum d'autodétermination. Cette question favorise la recherche de compromis entre Hassan II et une partie de l'opposition. Après avoir été en concurrence autour de la délimitation même des frontières de la nation, la

<sup>186</sup> *Ibidem*, p. 301-302.

<sup>187</sup> Né en 1952 à Rabat, professeur de droit privé. En 2001, il se retire de l'USFP et compte parmi les fondateurs de l'association Fidélité à la démocratie, l'une des composantes du PSU à partir de 2005. Il est secrétaire général adjoint du PSU de 2005 à 2012.

royauté et les partis issus du Mouvement national adoptent des positions convergentes dans leur refus de tout référendum d'autodétermination dans le territoire délaissé par l'Espagne. Pour incarner le « consensus national », Hassan II organise la Marche verte et, le 6 novembre 1975, près de 350 000 civils se dirigent vers le Sahara en brandissant le drapeau marocain et des exemplaires du Coran. Alors même que l'armée sera mobilisée dans la « pacification » — et physiquement éloignée de la capitale —, elle est symboliquement exclue de ce que Hassan II promouvra comme *sa* révolution du roi et du peuple. Dans le même mouvement, la constitution de l'affaire du Sahara en priorité nationale par le roi et les partis issus du Mouvement national contribue à dessiner les contours de l'espace du jeu politique marocain et ses règles.

Le façonnement des frontières internes et externes de la nation s'intrique avec la codification de « lignes rouges », qui délimitent symboliquement la sphère politique instituée émergente ; autrement dit, des règles du jeu ou des conventions, implicites et explicites, qui visent à cristalliser les nouveaux rapports de force, à imposer la reconnaissance de l'hégémonie de la monarchie et de sa centralité institutionnelle, et à discipliniser les acteurs du jeu politique. Sur la base d'une réappropriation du triptyque « Dieu, la patrie, le roi » par la monarchie, trois critères permettent de dissocier « l'opposition *de* Sa Majesté<sup>188</sup> » de « l'opposition *à* Sa Majesté » : l'acceptation de la nature monarchique du régime, l'adhésion à l'islam, et la reconnaissance de la marocanité du Sahara, c'est-à-dire d'un royaume s'étendant « de Tanger à Lagouira<sup>189</sup> ». En d'autres termes, l'accès à la politique instituée est conditionné par le renoncement à lutter pour l'alternative politique, à recourir à la violence politique, et à disputer à la monarchie les sources de légitimité nationaliste et religieuse.

Outre les indépendantistes sahraouis, proches du Front Polisario créé en 1973, cette configuration exclut principalement les marxistes-léninistes : ceux-ci continuent à être animés par les utopies révolutionnaires, une partie d'entre eux s'est prononcée en faveur de la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara ; tous sont accusés d'athéisme par le régime. Lorsqu'ils sont déférés devant les tribunaux, ils sont condamnés à de lourdes peines de prison.

Quant aux dirigeants des partis issus du Mouvement national, d'une part, ils n'ont pas attendu l'affaiblissement du général Franco pour revendiquer la marocanité du Sahara. D'autre part, ils ont pris acte de la transformation des rapports de force en faveur de la monarchie : les révoltes, les tentations révolutionnaires, insurrectionnelles et putschistes ont été écrasées dans le sang ; les prisons et les lieux secrets de détention sont surpeuplés. Dans le sillon de leur adhésion au « consensus national », les membres de l'UNFP-Rabat sont autorisés à organiser le congrès extraordinaire de l'USFP et les anciens du PCM à fonder le Parti du progrès et du socialisme (PPS) en 1974. Parmi les militants de l'UNFP inculpés à la suite des événements de mars 1973, certains bénéficient d'une mise en liberté provisoire et d'autres d'un allègement ou d'une commutation de peine.

Reste à relever un événement crucial : libéré en août 1974, Omar Benjelloun est assassiné le 18 décembre 1975, soit peu de temps après l'organisation de la Marche verte. Tandis que l'enlèvement de Mehdi Ben Barka en 1965 interrompt les négociations entre la monarchie et l'aile politique de l'UNFP, l'élimination d'Omar Benjelloun pourrait être interprétée comme une volonté de supprimer l'une des rares figures susceptibles de constituer un obstacle dans la voie de « la réconciliation » entre Hassan II et l'USFP<sup>190</sup>.

---

<sup>188</sup> Comme nous l'avons relevé en introduction, cette catégorie a été produite dans le champ académique. Son emploi en 198 par Ahmed Alaoui, un proche du palais, est révélateur des processus en oeuvre à partir du milieu des années 1970 (éditorial dans *Le Matin du Sahara*, du 17 novembre 1981).

<sup>189</sup> Expression qui commencera à être employée pour « consacrer la verticalité et l'intégrité du territoire marocain » (Sami Lakmahri, « Lagouira, seule au monde », *Zamane*, n° 57-58, août 2015).

<sup>190</sup> Le registre sémantique de la « réconciliation » ressurgira très fortement pendant le processus qui aboutit à la formation du « gouvernement d'alternance » en 1998.

## Conclusion du chapitre 3

Dès l'indépendance du Maroc, d'intenses luttes pour le pouvoir se produisent entre des protagonistes qui ne sont en accord ni sur l'espace de jeu ni sur les règles du jeu ; ce faisant, le déroulement de ces échanges de coups contribue à façonner la sphère politique instituée qui émerge à partir de la fin des années 1970. Ce qui se joue entre 1956 et 1975 est irréductible à une interprétation macro-structurelle centrée sur des déterminants internes ou externes, à des développements découlant mécaniquement des modalités de la colonisation et de la décolonisation, à des lectures exclusivement stratégistes ou institutionnalistes braquant les projecteurs sur les élites, ou encore à la focalisation sur le seul recours à la violence politique. En revanche, une approche processuelle et relationnelle permet de prendre en compte les conditions historiques et l'environnement national, régional et international qui contraignent les protagonistes en présence, tout en restant attentif aux tâtonnements et aux échanges de coups qui modifient cet environnement.

Les luttes qui se manifestent à partir de 1955 sont indissociables aussi bien des modalités de négociation de l'indépendance et du processus de construction de l'État et de mise en place d'un régime politique, que des environnements internationaux, régionaux et nationaux dans lesquels elles se déploient. En premier lieu, la composition de la délégation marocaine qui négocie les accords d'indépendance laisse transparaître deux éléments cruciaux : d'une part, un pluralisme relatif se dégage des orientations politiques représentées et aucun acteur n'est en position de monopoliser le registre de la légitimation nationaliste ; d'autre part, l'absence de représentants de la résistance et de l'Armée de libération est criante. Autrement dit, le décor est planté en amont pour une concurrence aussi bien entre les acteurs légitimés au cours de ces négociations, qu'entre ceux-ci et ceux qui continuent à porter les armes. Bien qu'elle bénéficie du métarécit produit par les nationalistes, la monarchie n'est qu'un acteur parmi d'autres au lendemain de l'indépendance. En second lieu, si la décolonisation est sans conteste moins violente qu'en Algérie, la France et l'Espagne ne transfèrent pas aux nouveaux dirigeants un appareil étatique clé en main, qui « revendique avec succès, dans l'application des règlements, le *monopole* de la contrainte physique *légitime* », et ce « de façon continue à l'intérieur d'un territoire *géographique* déterminable<sup>191</sup> ». Dès lors, la compétition pour le pouvoir s'intrique avec le processus de construction de l'État dans ses frontières externes et internes. Et dans ce contexte, marqué par la guerre d'Algérie, puis par le début de la guerre froide arabe entre les républiques socialistes et les monarchies « conservatrices », les protagonistes marocains en concurrence bénéficient tous de soutiens externes, mais de manière asymétrique. Troisièmement, les clivages qui sous-tendent la société marocaine s'exacerbent sous le Protectorat, du fait d'un développement inégal entre la zone nord et la zone sud du pays et entre le « Maroc utile » et le « Maroc inutile », d'une scolarisation malthusienne au bénéfice des couches moyennes et supérieures parmi les citadins, de politiques visant à maintenir les structures sociales et politiques du monde rural sous forme de « réservoir de féodalité, de tribalisme et de tradition<sup>192</sup> ». En d'autres termes, le moment colonial a effectivement favorisé la consolidation du pouvoir des élites « traditionnelles », à l'inverse de ce qui s'est passé, par exemple, dans le cas algérien où les bases de leur pouvoir ont été détruites. Mais, bien que ces facteurs aient pesé en défaveur des « modernistes » du Mouvement national, ils n'ont pas été pour autant surdéterminants.

Indubitablement, le Palais a déployé des tactiques et des stratégies dans sa gestion des conflits sociaux et politiques, qui ont contribué à façonner la sphère politique en gestation. Le

---

<sup>191</sup> Max Weber, *Économie et société I. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971, p. 97.

<sup>192</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 358.

choix de la continuité avec le Protectorat a prévalu sur les plans diplomatique, coercitif, administratif, et socio-économique. En se rangeant derrière la France et l'Espagne, la monarchie a bénéficié d'importantes ressources externes, qui lui ont permis de construire rapidement un appareil coercitif, d'éliminer des adversaires et d'imposer peu à peu sa prétention à monopoliser l'exercice de la contrainte physique publique. Dans le même mouvement, elle a renversé ses alliances en reprenant le contrôle du monde rural aussi bien sur le plan administratif qu'à travers une partie des élus locaux, elle a bloqué les réformes structurelles sur le plan économique et social, et s'est octroyé la gestion et la redistribution des terres de la colonisation. En outre, elle a mis à profit l'hétérogénéité sociale, culturelle, ethnique, confessionnelle du pays, avant de l'exacerber. Cependant, gardons-nous des travers téléologiques qui consistent à interpréter un présent historique à la lumière d'un futur advenu<sup>193</sup>. Loin de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie pensée en amont, les actions entreprises par la monarchie sont tâtonnantes, contradictoires ; elles ne sont pas systématiquement efficaces et gagnantes ; elles rencontrent de très fortes résistances et, même lorsque le régime parvient à accumuler d'importantes capacités répressives et administratives, il reste exposé à des menaces internes.

Dans ces échanges de coups, le recours aux institutions ne relève pas uniquement d'une mise en scène. Celles-ci constituent à la fois un enjeu et une carte parmi d'autres dans le jeu des protagonistes en concurrence, qui s'efforcent de les transformer en atout pour eux-mêmes et en handicap pour leurs adversaires. Du point de vue de la monarchie, leur usage n'a pas une visée uniquement cooptative ; il intervient tout aussi bien pour tenter de consolider un rapport de domination que pour institutionnaliser le recours à la répression. Pour autant, l'analyse du jeu institutionnel ne suffit pas à éclairer ce qui se joue que ce soit au niveau des élites ou en dehors des élites, et il serait réducteur d'appréhender l'« asymétrie<sup>194</sup> » entre les forces en présence en s'en tenant à la mesure de leurs capacités de mobilisation électorale respectives. D'une part, les échanges de coups entre les élites se produisent dans une pluralité de scènes et de coulisses. D'autre part, ces interactions ne se réduisent pas à un face à face entre la monarchie et les élites ; l'une et les autres sont régulièrement prises de court par d'autres acteurs inattendus.

Comme nous l'avons vu, au cours des deux premières décennies de l'indépendance, les résistances et les protestations sont multiples, et le recours des challengers à la violence politique est multiforme et d'intensité variable. Dans les coulisses de la politique officielle, se produisent des complots et des faux complots, des tentatives insurrectionnelles de groupes armés issues de la résistance et de l'Armée de libération, des coups d'État militaires manqués, etc. Dans les périphéries rurales, des acteurs résistent face aux réformes administratives et, plus globalement, au processus de centralisation, et/ou face à la redistribution perçue comme inéquitable du pouvoir, des ressources, et des terres. Ces résistances ne sont pas de simples rémanences du Maroc précolonial ou colonial, face au Maroc qui advient ; tout en puisant dans des répertoires d'action hérités, elles portent l'empreinte d'innovations qui restent encore à documenter. Pendant que le monde rural fait l'objet d'un quadrillage administratif et coercitif étroit, les grandes villes deviennent peu à peu les principaux théâtres de la protestation, autour de figures qui ont émergé sous le Protectorat : les élèves, les étudiants, et les ouvriers, etc. Dès lors, le répertoire d'action façonné dans les luttes nationalistes (grèves, manifestations, révoltes urbaines) s'enrichit d'innovations, favorisées par des connexions avec le nationalisme et le socialisme arabe, la révolution palestinienne et le tiers-mondisme. Au cours de cette phase, l'extension de la protestation dans l'espace public et à des secteurs de la population faiblement

---

<sup>193</sup> Voir la mise en garde de : William H. Sewell, « Trois temporalités : vers une sociologie événementielle » dans *Bifurcations*, Paris, La Découverte, 2009, p. 112. Voir aussi : Quentin Deluermoz, Pierre Singaravélou, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Seuil, 2016.

<sup>194</sup> Voir la thèse de M. Penner Angrist présentée dans le chapitre introductif (Michele Penner Angrist, *Party building in the modern Middle East*, Seattle, University of Washington Press, 2006.)

organisés s'accompagne d'un recours à la violence par les challengers (destructions de biens publics, attaques ciblées de représentants de l'autorité). L'usage de la violence politique est irréductible à une lecture en termes de fermeture des opportunités sur le plan institutionnel et/ou de réponse réactive à la répression exercée par le régime. Dans ce contexte post indépendance, la violence politique fait partie de l'espace du pensable et du faisable de l'époque ; les résistants, les révolutionnaires ici et là dans le Tiers Monde et les Gamal Abdel Nasser incarnent les figures héroïques du moment. Dès lors, puiser dans le registre de la violence politique est une carte parmi d'autres dans le jeu des protagonistes en concurrence, au même titre que l'action dans le cadre des institutions en construction ; l'une et l'autre sont jouées de manière différente d'une séquence à l'autre, en fonction de la configuration des rapports de force entre les acteurs en présence, au sein du régime et des challengers<sup>195</sup>.

**Tableau 3 : Les modalités de recours à la violence politique par les protagonistes en présence entre 1955 et 1975**

<b>Modalités</b>	<b>Acteurs</b>
Enlèvements, assassinats, torture, attentats	Groupes de résistance et ALN, partis politiques, police
Prise d'armes, maquis, insurrections et affrontements armés, usage d'armes létales	Groupes de résistance et ALN, caïds, challengers ruraux, police, Forces armées royales, armées française et espagnole
Tentatives de complots et de coups d'État	Groupes de résistance et ALN, partis politiques, éléments des Forces armées royales
Émeutes	Challengers ruraux et urbains

Quant à la monarchie, au début de l'indépendance, elle puise dans les mêmes registres de violence politique que les autres acteurs (enlèvements, assassinats, attentats, etc.). Progressivement, elle se dote d'un appareil coercitif et répressif qui lui permet d'imposer sa prétention à monopoliser l'exercice de la violence physique publique. Un processus de spécialisation et de professionnalisation s'observe au sein de la police et de l'armée, sans qu'il se traduise par une division des tâches effective ; jusqu'aux tentatives de coups d'État militaires, l'armée est davantage mobilisée pour soumettre les dissidences internes que pour façonner les frontières externes du pays. Cependant, à aucun moment, le Palais ne se contente de puiser dans un seul registre. Les variations qui s'observent dans les articulations entre les expressions protestataires, le recours à la répression, les arrangements institutionnels et cooptatifs traduisent aussi bien les transformations des rapports de force entre la monarchie et ses challengers identifiés, que la mutation des menaces qui pèsent sur le régime. Avant, pendant ou après chaque épisode répressif, les dirigeants des partis politiques issus du Mouvement national sont soit représentés au sein du gouvernement, soit invités à y participer. À chaque fois que la monarchie se sent mise en danger, elle réprime les uns et amnistie d'autres, modulant la nature et l'étendue de la répression y compris parmi les victimes issues d'une même organisation. Plus globalement, la répression s'exerce de manière préemptive et plus ou moins ciblée, lorsqu'elle vise à entraver la constitution de coalitions, à affaiblir des organisations ou à éliminer en leur sein les acteurs jugés les plus menaçants. Elle tend à être massive et indiscriminée quand l'appareil coercitif intervient pour stopper l'extension d'insurrections et de protestations dans l'espace public, ou à la suite de complots réels ou fabriqués.

À contre-courant des métrarécits produits par les vainqueurs et par leurs supplétifs volontaires ou involontaires dans le champ du savoir, ce retour sur les deux premières décennies de l'indépendance montre que la survie de la dynastie alaouite n'était pas inscrite dans son

<sup>195</sup> Voir la frise chronologique dans l'annexe 4.

ADN. Bien que la monarchie ait bénéficié de dispositifs matériels et symboliques coproduits par le Protectorat et par les nationalistes, au début de l'indépendance, elle n'hérite pas d'une position centrale, elle doit lutter pour la conquérir et, ce faisant, elle *devient* une « experte en survie<sup>196</sup> », et s'érige en institution centrale, en mesure de peser sur l'organisation du jeu politique. À partir de 1956, elle s'engage laborieusement et dans le tâtonnement dans un processus de concentration de plusieurs sources de pouvoir et de conquête d'une position de centralité : elle impose sa prétention à monopoliser l'exercice de la contrainte physique publique, prend le contrôle de l'appareil administratif, capte les principales ressources économiques et de patronage, expurge et réinvente les mythes fondateurs de la nation, et se réapproprie la légitimité nationaliste. En retour, ses challengers organisés connaissent un processus de dépossession, de fragmentation et d'affaiblissement. Reste à savoir si ce dernier phénomène découle exclusivement des stratégies répressives et cooptatives initiées par la royauté.

---

<sup>196</sup> Lisa Anderson, « Dynasts and Nationalists: Why Monarchies Survive? » dans J. Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies. The Challenge of Modernity*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.

## CHAPITRE 4 : « PARTIS DE MILITANTS », « PARTIS DE NOTABLES » ENTRE 1956 ET 1974

Les partis politiques du Maroc indépendant tendent à être classés en fonction du rapport qu'ils entretiennent avec la monarchie, de l'origine de leur création, voire de leurs caractéristiques internes. Sous réserve d'ajustements et d'un usage prudent, les notions de « partis de militants » et de « partis de notables » se prêtent bien à la description idéale typique d'une scène partisane naissante dans un contexte postcolonial fluide<sup>1</sup>. Entre 1956 et 1975, les organisations en affinité avec les partis de militants (*munadil*, pl. *munadilin* – voir encadré *infra*) ont une origine extérieure<sup>2</sup>, en lien avec les luttes qu'elles ont menées sous le Protectorat ; à l'indépendance, elles sont plus en moins en compétition avec la monarchie ; ce qui se traduit entre autres par des visions différentes de la forme de régime à instituer. Elles se distinguent par une organisation plus ou moins hiérarchisée et dotée d'un maillage territorial, par un réservoir de militants et de sympathisants et, plus globalement, par des « capitaux partisans collectifs » : une marque politique à l'échelle nationale, une idéologie, des emblèmes, etc. Inversement, les entreprises en affinité avec les partis de notables puisent leurs origines dans les tentatives de proches du Palais de structurer et de canaliser les échanges électoraux ; l'extériorité de leur origine est donc d'une autre nature. Leurs principales ressources sont de trois types : des « capitaux propres dont sont titulaires à *titre personnel* » leurs membres ; des réseaux de clientèle ; le soutien de l'administration au fur et à mesure que le Palais se l'approprie. Entre 1956 et 1974, leur appareil organisationnel et leur idéologie sont particulièrement faibles ; leurs entreprises sont avant tout « *personnelles, discontinues et locales*, [plutôt que] *anonymes, continues et nationales* »<sup>3</sup>.

**Tableau 4 : Classification idéale typique des partis politiques marocains au début des années 1960**

		<b>Partis de militants</b>	<b>Partis de notables</b>
Nom des partis en affinité avec ces idéaux types		Istiqlal, UNFP, PCM	MP, FDIC
Stratégies		compétition pour le pouvoir avec la monarchie	« défenseurs du trône », « agents de segmentation »
Contexte de création externe		filiation avec le Mouvement national	création suscitée/appuyée par l'administration
Caractéristiques internes	Capitaux prédominants	capitaux partisans collectifs	capitaux détenus à titre personnel par les membres, soutien de l'administration
	Marque politique et idéologique	forte	faible
	Organisation	relativement forte	faible
	Membres	militants : participation active, durable, non salariée et « dévouée »	intermédiaires : participation discontinue et inscrite dans le cadre de relations clientélares
	Entreprises	« <i>anonymes, continues et nationales</i> »	« <i>personnelles, discontinues et locales</i> »

<sup>1</sup> Sur notre usage de ces notions, voir l'introduction.

<sup>2</sup> Selon M. Duverger, l'origine des partis de cadres est intérieure ; elle se produit dans le cadre « électoral et parlementaire ». Inversement, les partis de masse ont une origine extérieure à ce cadre ; ils se forment au prolongement d'associations, de clubs, de syndicats, de journaux ou de sociétés de pensée (Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 24 et 32).

<sup>3</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 20 et 24.

## Encadré 28 : Nommer les « militants » et les « notables » dans le vocabulaire politique marocain

Dans le vocabulaire politique marocain contemporain, « militant » et « *munadil* » sont des équivalents stabilisés. En revanche, il est plus difficile d'identifier un équivalent générique, stable dans le temps, pour désigner le « notable ».

Étymologiquement, le *nidal* renvoie à plusieurs significations : 1) « lutter les uns avec les autres à qui se montrera plus habile au tir, engager un tournoi » (littéraire, d'improvisation de vers, ou de discours) ; 2) « Prendre la défense de quelqu'un, le protéger » ; 3) « exténuer, rendre maigre à force de fatigue »... (Dictionnaire Le Kazimirski). Dans son acception générale contemporaine, il renvoie à la compétition, la rivalité, la défense de quelqu'un ou d'une cause. Sous le Protectorat, les nationalistes qui privilégient le générique *watani* (patriote, nationaliste) ou un dérivé du nom de leur parti (*katlaoui*, *watani*, *istiqlali*) ne font pas usage du mot *munadil*. Il faut attendre l'indépendance pour que la gauche et l'extrême gauche diffusent cette notion tout en se l'appropriant. Quant à ceux qui s'inscrivent dans un système d'action islamiste, ils recourent à d'autres champs sémantiques dans une logique de distinction et, notamment, à la notion d'*iltizam* (engagement et obligation à caractère religieux), dont dérive le mot *multazim*. Cependant, au cours des années 2000, l'usage du mot *munadil* se diffuse bien au-delà de la gauche, à tel point qu'il arrive que des agents rémunérés dans le cadre de campagnes électorales n'hésitent pas à se présenter comme des *munadilin* (pluriel de *munadil*).

Pour désigner les personnalités plus ou moins saillantes, qui ont du poids et du pouvoir localement du fait de leurs assises économiques et sociales, le vocabulaire politique marocain est moins unifié. Dans la société urbaine précoloniale et coloniale, ces personnages tendent à être désignés par le terme arabe de *a'yan*, pluriel de *'ayn* (œil). En tamazight, ils sont appelés *akhatar* (étymologiquement « le grand ») au Moyen-Atlas, *aneflus* (étymologiquement « de bon augure ») dans le Haut-Atlas, ou encore *amghar* (celui qui est « grand par la taille, l'âge, la situation sociale, etc. »<sup>4</sup>).

Toutefois, je n'ai jamais entendu un équivalent linguistique convaincant au cours des entretiens que j'ai réalisés à Casablanca entre 1997 et 2015. Il y a des mots pour nommer les bienfaiteurs (*muhsinin*, pluriel de *muhsin*) - qui en principe s'acquittent d'actions charitables dans la discrétion—, l'homme de bien (*rajel mezian*)- qualification qui reste plutôt de l'ordre de l'éthique —, le généreux (*qalbu kbir*, mot pour mot : « son cœur est grand »). Il existe de nombreuses périphrases pour signifier qu'une personne aide les autres (*tay weqef m'a an-nass*, « il se tient debout avec les gens », *tay t'awen m'a an-nass*, « il s'entraide avec les gens »). Dans les années 2000, les termes qui reviennent le plus souvent en milieu urbain tendent à dissocier le pouvoir économique et l'insertion dans la société locale. Pour qualifier les personnes bénéficiant d'un poids social, c'est le registre de la proximité et de la notoriété qui est privilégié à travers le terme « populaire » (*cha'bi*). Pour mettre l'accent sur la fortune d'un candidat apte à investir ses propres deniers dans une campagne électorale, c'est la formule « *mul chekkara* » (l'homme au portefeuille) qui l'emporte.

Au cours des luttes de pouvoir qui sous-tendent la structuration de la scène partisane, les acteurs issus de la ramification CAM-Parti national-Istiqlal aspirent à se constituer en « parti-nation », à encadrer et à mobiliser la société secteur par secteur à travers des organisations de jeunesse, de femmes, des syndicats, des associations. À l'instar du Congrès indien, du Destour tunisien et du Wafd égyptien, ils prétendent s'ériger en « organismes à l'échelle de la nation, c'est-à-dire au-dessus des classes et des religions<sup>5</sup> ». À cet égard, Michel Camau souligne que le « multipartisme marocain ne procède pas d'une adhésion aux idéaux de la démocratie libérale, mais de l'impossibilité d'adopter un système monopartisan<sup>6</sup> ». De son côté, le Palais cherche à encadrer l'activité politique, exclut le Parti communiste marocain (PCM) du jeu politique officiel, tout en favorisant l'affirmation d'anciens petits partis et

<sup>4</sup> À ce sujet, voir par exemple : H. Rachik, « Chapitre 27. Robert Montagne et la sociologie de la chefferie », art. cité.

<sup>5</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit.

<sup>6</sup> Michel Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, Éditions du CNRS, 1971, p. 224.

l'apparition de nouveaux acteurs. Le souci de contenir l'hégémonisme des acteurs qui se prévalent du Mouvement national se trahit dans deux textes fondamentaux. Le dahir du 15 novembre 1958, qui régleme le droit d'association, les rassemblements publics et la presse constitue la première codification des libertés publiques et du pluripartisme<sup>7</sup>. Et d'après l'article 3 de la constitution de 1962, « Les partis politiques contribuent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique au Maroc ». La charte dite des libertés et cet article constitutionnel portent tout particulièrement l'empreinte d'Ahmed Réda Guédira, avocat formé à Paris, qui a cultivé dès son plus jeune âge un nationalisme teinté de francophilie et de libéralisme.

#### Encadré 29 : Extraits du dahir du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association

« Art. 2 — Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalables, sous réserve des dispositions de l'article 5.

Art. 3 — Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, ou à la forme monarchique de l'État, est nulle et de nul effet. »

« Art. 15 — Sont soumises aux dispositions du présent dahir les associations constituant des partis politiques ou poursuivant, sous quelque forme que ce soit, une activité politique. Est réputée activité politique, au sens du présent dahir, toute activité tendant, directement ou indirectement à faire prévaloir la doctrine de l'association dans la conduite et la gestion des affaires publiques et à en faire assurer l'application par ses représentants. »

« Art. 17 — Les partis politiques et associations à caractère politique ne peuvent être légalement formés que si n'encourant pas la nullité édictée à l'article trois et ayant fait la déclaration prévue à l'article 5, ils remplissent en outre les conditions suivantes :

1° Être constitués uniquement par les nationaux marocains et ouverts à tous Nos sujets, sans aucune discrimination suivant la race, la confession ou la région d'origine<sup>8</sup> ;

2° Être constitués et fonctionner exclusivement avec des fonds d'origine nationale ;

3° Avoir des statuts donnant vocation à tous les membres de participer effectivement à la direction de l'association ;

4° Ne pas être ouverts aux militaires en activité, aux magistrats, aux fonctionnaires d'autorité, aux fonctionnaires de la police, aux agents des forces auxiliaires, aux gardiens de prisons, aux officiers et gardes forestiers et aux agents du service actif de la douane ;

5° Ne pas être ouverts aux personnes frappées d'indignité nationale ou de toute autre sanction pour agissements de caractère anti-national. »

« Art. 18 — Les partis politiques et les associations à caractère politique ne peuvent recevoir de façon directe ou indirecte de subventions de l'État, des municipalités ou d'autres collectivités publiques, des offices et établissements publics. »

Les analyses électorales effectuées par Rémy Leveau durant les années 1960, sous différents pseudonymes, laissent apparaître un « système de partis dominants », des « blocs massifs de tendances opposées »<sup>9</sup>, reflétant des clivages géographiques, sociaux, culturels, structurés autour d'une ligne de partage principale, celle qui sépare mondes citadin et rural. Comparativement aux chiffres officiels des scrutins suivants, les données qu'il utilise – et qu'il a sans doute contribué à produire – présentent une plus grande fiabilité. En outre, comme nous l'avons déjà relevé, les catégories qu'il construit sont imprégnées par la sociologie électorale française de son époque ; elles encoderont pendant très longtemps les travaux de sociologie

<sup>7</sup> « Dahir n°1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association », *Bulletin officiel du Royaume du Maroc*, n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958).

<sup>8</sup> Soulignons que le rejet de la « discrimination suivant la race, la confession ou la région d'origine » ne s'accompagne pas par une interdiction de mobiliser la religion et des appartenances distinctives (langue, région).

<sup>9</sup> Paul Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité, p. 117.

électorale sur le Maroc. Selon sa lecture, l'univers urbain, qui n'abrite alors que le quart de la population, est sensible aux discours de l'opposition, constituée par les partis de l'Istiqlal et de l'UNFP, des organisations qui se distinguent à cette époque par la densité de leurs capitaux collectifs partisans. Inversement, le monde rural est davantage encadré par les élites locales, composées de propriétaires fonciers sensibles au statut de la terre et aspirant à préserver leurs positions sociales et économiques ; c'est là que cherchent à s'implanter les partis de notables, qui bénéficient de capitaux détenus à titre personnel, voire du soutien de l'administration, à l'instar du Mouvement populaire (MP), créé en 1959, et du Front de défense des institutions constitutionnelles (FDIC), créé en 1963, par Ahmed Réda Guédira, qui occupe alors un rôle central au sein du gouvernement.

**Tableau 5 : Origines socioprofessionnelles des élus affiliés aux partis politiques dans la chambre des représentants de 1963 en pourcentage<sup>10</sup>**

	FDIC	Istiqlal	UNFP	Total
Agriculteurs	58	37	18	43
Commerçants	10	24	25	17
Fonctionnaires	22	20	25	22
Professions libérales	6	0	25	8
Divers	4	20	7	9
Total	100	100	100	100

**Tableau 6 : Niveau d'instruction des élus affiliés aux partis politiques dans la chambre des représentants de 1963 en pourcentage**

	FDIC	Istiqlal	UNFP	Total
Illettrés	10	5	11	9
Enseignement coranique	41	29	21	33
Enseignement primaire moderne	10	24	4	13
Enseignement secondaire	14	2	7	9
Enseignement secondaire et supérieur traditionnel	0	15	11	7
Enseignement supérieur moderne	25	15	43	25
Non renseigné	0	10	4	4
Total	100	100	100	100

<sup>10</sup> Les deux tableaux suivants sont réalisés à partir des données produites par O. Marais (« L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité). Les données disponibles concernent les 138 élus des trois partis, mais non les 6 divers. La catégorie « fonctionnaires » comprend en très grande majorité des « enseignants » (9 enseignants sur 15 fonctionnaires pour le FDIC, 5 sur 8 pour l'Istiqlal, 7 sur 7 pour l'UNFP). La catégorie « professions libérales » réunit pour l'essentiel des avocats (3 sur 4 au FDIC, 5 sur 7 à l'UNFP), mais aussi des médecins (2 à l'UNFP). Nous avons coloré en jaune les pourcentages indiquant une surreprésentation d'une catégorie dans un parti. Ces données seront analysées au fur et à mesure dans ce qui suit.

## Les matrices et les dissidences des « partis de militants »

Au début de l'indépendance, deux organisations politiques se distinguent, à des degrés différents, par la densité de leurs capitaux collectifs partisans : l'Istiqlal et le Parti communiste marocain (PCM). À partir de positions distinctes, l'un et l'autre contribuent à façonner la sphère politique en cours d'institution. Tandis que le parti nationaliste est représenté dans les premiers gouvernements du Maroc indépendant, le PCM ne tarde pas à être interdit. À la suite d'un processus de fragmentation, l'un et l'autre constituent les deux principales matrices des organisations de la gauche et de l'extrême gauche marocaines, et d'anciens membres de l'aile gauche de l'Istiqlal constituent le premier embryon de l'une des matrices de l'islamisme marocain.

### *Les matrices des « partis de militants »*

#### L'Istiqlal : de l'indépendance à la scission

Selon ses dirigeants, l'Istiqlal compte deux millions d'adhérents au début de l'indépendance<sup>11</sup>. Bien que ces chiffres ne soient pas vérifiables, il n'en demeure pas moins que des hommes et des femmes, de différentes catégories sociales et de tous âges, s'encartent massivement entre 1955 et 1956. D'après Maâti Monjib, pour les nouveaux entrants, « le “hizb” est avant tout un dispositif efficace grâce auquel [ils] espère[nt], individuellement ou collectivement, avoir [leur] part du gâteau<sup>12</sup> ». Ces nouvelles cohortes accentuent le caractère composite du parti qui rassemblait jusque-là des bourgeois citadins, des cadres de formation « traditionnelle » ou « moderne », des étudiants, des ouvriers, quelques ruraux, une base avec laquelle la direction a perdu contact depuis 1952. Peu à peu, l'aspiration à constituer un parti-nation cède la place à la dissension. Par-delà les lectures focalisées sur les aptitudes manipulatoires de la monarchie, est-ce que cette scissiparité relève d'une propension culturelle à la segmentation, de clivages sociaux et idéologiques, de divergences stratégiques ou de facteurs d'ordre organisationnel ?

#### Encadré 30 : La carte d'adhérent de l'Istiqlal à l'indépendance, d'après le témoignage de Smaïn Abdelmoumni

En 1956, Smaïn Abdelmoumni est secrétaire adjoint de la section de l'Istiqlal et de la section de l'UMT, à Tawrirt, un village de l'Est marocain. Mais, selon son témoignage, il n'a jamais cotisé ni pris une carte d'adhérent du Parti de l'Istiqlal :

« C'étaient surtout les ruraux qui payaient la cotisation. Le responsable donnait quelque chose à la commission administrative tous les mois. Mais ce n'était pas obligatoire. Les commerçants qui avaient été des collaborateurs [sous le Protectorat], ou ceux qui attendaient quelque chose de l'administration, ils payaient pour ne pas avoir de problèmes. [...] Si le gars de Tawrirt ne veut pas me donner la carte, je peux aller la prendre chez le gars de Guercif. Si je suis à Fès et que le gars de Fès ne veut pas me donner la carte, je peux aller dans un village pour l'obtenir. Par moment, la carte se vendait contre des millions. [...] Pour se couvrir, pour qu'on ne leur dise pas qu'ils étaient [d'anciens] collaborateurs. L'argent devait en principe aller au parti, mais ils se le partageaient. » (Entretien accordé à l'auteure, à son domicile à Casablanca, le 22 juillet 2005)

Dans le cas de Smaïn Abdelmoumni, le refus de cotiser et d'acquérir une carte d'adhérent traduit le refus de se mélanger aux analphabètes et aux anciens « collaborateurs »

<sup>11</sup> Dans ses mémoires, Abdelwahed Radi, dirigeant de l'USFP, indique que le nombre de 1 537 000 adhérents en 1958 (Abdelwahed Radi, *Al-Maghrib alladhi 'ichuhu* (Le Maroc que j'ai vécu), Casablanca, Centre culturel du livre, 2017, p. 127).

<sup>12</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 75

qui aspirent à se faire passer pour des résistants. Lui-même est devenu nationaliste pendant ses années d'études, sous le Protectorat. Né dans le village de Dabdou, au milieu des années 1930, il a en effet accédé à l'enseignement « moderne ». En 1950, son père, un petit propriétaire terrien qui s'adonnait également au commerce, l'a envoyé à Oujda pour poursuivre ses études secondaires en qualité d'interne. Après l'obtention du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), Smaïn Abdelmoumni devient greffier. Mais, à l'indépendance, le gouverneur istiqlalien lui propose le mandat de caïd, ce qu'il finit par accepter à titre provisoire, pour compenser le manque de cadres. Très vite, les tensions se multiplient entre des personnes censées appartenir à la même organisation politique, et les cadres du parti qui viennent tous d'ailleurs tendent à se confronter aux « autochtones » du parti. Lorsque Smaïn Abdelmoumni prend la parole à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 1957, il proclame : « les droits s'arrachent et ne se donnent pas, même si le caïd est notre caïd, le gouverneur est notre gouverneur, le ministre est notre ministre ». Ses adversaires au sein du parti à l'échelle locale diffusent la rumeur selon laquelle il aurait appelé les ouvriers à prendre le maquis. Il ne tarde pas à recevoir un télégramme de suspension de ses fonctions. Après le « complot du parti » contre lui, il gèle ses activités partisans, pour s'investir pleinement dans l'action syndicale. En 1959, il participe au congrès provincial des fédérations autonomes du Parti de l'Istiqlal à Oujda. Par la suite, en tant que syndicaliste de l'UMT, son adhésion à l'UNFP se fera automatiquement.

Exception faite de quelques credos communs, les dirigeants de l'Istiqlal sont sociologiquement et politiquement hétéroclites. Certes, ils partagent unanimement une vision hégémoniste du rôle que doit jouer le parti dans la vie politique marocaine, à l'instar d'Allal Fassi qui a dénoncé, dès son retour au Maroc le 18 mars 1956, « le jeu royal consistant à “noyer” l'Istiqlal », déclarant : « La Nation marocaine n'a pas besoin de multiplier les tendances politiques dans les circonstances actuelles<sup>13</sup> ». Leur nationalisme s'exprime à travers leur projet de bâtir un grand Maroc (étendu jusqu'à la Mauritanie pour Allal Fassi), de consolider l'indépendance et l'unité du pays, de s'attaquer aux séquelles de la colonisation ; ils revendiquent ainsi la marocanisation des terres de la colonisation, la confiscation des terres des « traîtres » et la réalisation d'une réforme agraire<sup>14</sup>, discours qui trouvent un écho dans plusieurs secteurs de la population, qui espèrent bénéficier des fruits de l'indépendance. Sur le plan identitaire, ils proclament leur attachement à la « civilisation nationale arabo-musulmane »<sup>15</sup>, « un rempart contre la colonisation culturelle aliénante »<sup>16</sup>. Mais, comme nous le verrons, les dirigeants de l'Istiqlal se différencient par leurs propriétés sociales, économiques et culturelles, leurs trajectoires et leurs insertions sociopolitiques, et leur rapport à la monarchie.

À l'aube de la proclamation de l'indépendance, le contrôle organisationnel de l'appareil partisan constitue un enjeu de taille. En août 1956, l'Istiqlal et ses organisations annexes tiennent leurs conseils nationaux en parallèle. Des dirigeants, à l'instar de Mehdi Ben Barka, tentent d'instaurer une discipline partisane. Afin de rappeler à des figures istiqlaliennes que leur loyauté au parti doit passer avant leur attachement au trône ou aux appâts du pouvoir, la résolution du Conseil national du 20 août 1956 interdit à tout membre du parti d'accepter un portefeuille gouvernemental sans accord préalable de la commission politique, dominée par l'aile gauche<sup>17</sup>.

Soucieux de bâtir un parti de masse, Mehdi Ben Barka prend des initiatives au cœur desquelles jeunesse, formation, éveil de la conscience politique et mobilisation sont plus que

---

<sup>13</sup> Texte disponible dans C. Palazzoli, *Le Maroc politique*, op. cit., p. 157.

<sup>14</sup> Cf. la résolution du Conseil national de l'Istiqlal (août 1956), citée par M. Monjib, idem, p. 38.

<sup>15</sup> Mehdi Ben Barka, *Trente ans de lutte... pour une nouvelle société*, présenté par A. Jebrou, Casablanca, 1976, cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 161.

<sup>16</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 72.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 38.

jamais associés dans le projet de construction d'une « société nouvelle »<sup>18</sup>. D'après l'ancien professeur de mathématiques, « Sans la masse, sans l'éducation de la masse, nous resterions comme l'arbre qui perd ses racines et qui est voué à la mort, cette masse nous y pénétrons par l'éducation de base, par la “ligue contre l'analphabétisme”<sup>19</sup> ». Dans le dispositif qu'il imagine, la jeunesse est le « ferment révolutionnaire » par excellence. Selon sa conception du développement<sup>20</sup>, il importe de :

« suivre deux voies parallèles : l'une à long terme, qui permettra de sortir définitivement de l'état de sous-développement, et l'autre, à court terme, qui conduit à des réalisations secondaires permettant au peuple de prendre patience et de se rendre compte du chemin suivi dans le sens de son développement<sup>21</sup> ».

Depuis les années 1940, Mehdi Ben Barka ne cesse d'entretenir des liens privilégiés avec les élèves et les étudiants. En 1956, il s'investit personnellement dans la mise en œuvre de projets visant à encadrer et à canaliser ce potentiel. Il supervise la création de la Jeunesse istiglalienne et de plusieurs structures associatives : l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), l'Association marocaine pour l'éducation et la jeunesse (AMEJ), le Mouvement de l'enfance populaire (Toufoula Chaabiyya). Entre 1956 et 1957, il accompagne les actions bénévoles qui se développent à travers le pays : campagnes de lutte contre l'analphabétisme, dont bénéficient 500 000 personnes pendant les deux premières années de l'indépendance, constructions d'écoles et de logements pour remplacer les bidonvilles, plantation d'arbres, etc.

Les sources d'inspiration ne manquent pas. Juste après l'indépendance, l'Abbé Pierre est invité à Rabat par Ben Barka et par le roi Mohammed V ; après sa conférence dans un grand cinéma de la capitale, de nouvelles associations auraient été créées<sup>22</sup>. Dans le cadre de sa présidence de l'Assemblée nationale consultative (1956-1959), la cheville ouvrière du Parti de l'Istiqlal fait de nombreux voyages à l'étranger. Ses visites en Chine populaire et en Yougoslavie l'inspirent tout particulièrement : d'une part, il est plus que jamais convaincu que la principale richesse des pays du Tiers-Monde réside dans leur « capital humain » et leur « potentiel d'enthousiasme »<sup>23</sup> ; d'autre part, il y puise des modèles de mobilisation des masses, qui imprègnent le projet de grande envergure qu'il impulse pendant l'été 1957 : l'opération de la Route de l'unité.

### Encadré 31 : La Route de l'Unité : « Nous construisons la route et la route nous construit »<sup>24</sup>

L'opération de la Route de l'Unité est initiée et organisée par Mehdi Ben Barka en association avec Mohammed V. Pour son concepteur, ce chantier géant est un projet bénévole total, « à effet immédiat »<sup>25</sup> ; ses visées sont symboliques, politiques, pédagogiques, économiques, sociales,

<sup>18</sup> Mehdi Ben Barka, « Vers la construction d'une société nouvelle », Conférence devant les cadres du Parti de l'Istiqlal de Tétouan, 31 juillet 1958, dans *Écrits politiques, 1957-1965*, Paris, Éditions Syllepse, 1999, p. 71-89.

<sup>19</sup> Extrait de la conférence donnée par Ben Barka dans l'université d'été de Toumliline, organisée par les Bénédictins en août 1957, cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 77.

<sup>20</sup> Maâti Monjib, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka » dans René Gallissot et Jacques Kergoat (eds.), *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance à la Tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997, p. 35-47.

<sup>21</sup> Extrait du quatrième entretien accordé à Raymond Jean en juin 1959, dans M. Ben Barka, *Écrits politiques, 1957-1965*, op. cit., p. 108.

<sup>22</sup> A. Radi, *Al-Maghrib alladhi 'ichtuhu*, op. cit., p. 91.

<sup>23</sup> M. Monjib, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka », art. cité, p. 41.

<sup>24</sup> Slogan principal du projet (A. Radi, *Al-Maghrib alladhi 'ichtuhu*, op. cit., p. 169).

<sup>25</sup> M. Monjib, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka », art. cité, p. 41.

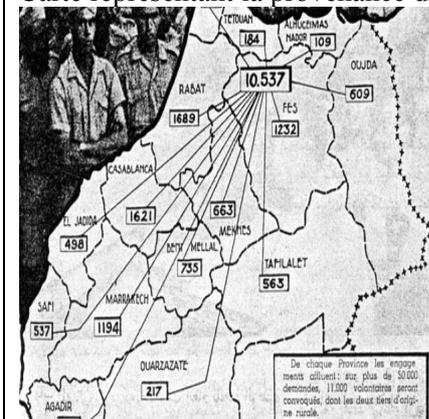
humaines<sup>26</sup>. À travers la construction d'une route d'une soixantaine de kilomètres pour relier la zone nord, auparavant sous Protectorat espagnol, à l'ancienne zone française, l'enjeu est de « matérialiser » l'unité du pays, de l'incarner à travers des jeunes — hommes — en provenance de toutes les provinces. Par ailleurs, les seize camps dressés tout au long du chantier, pendant l'été 1957, doivent permettre aux participants de recevoir une « éducation de base », de se brasser, de cultiver un sentiment national par-delà les régionalismes, les différences confessionnelles et socio-économiques : l'expérience est « destinée à être un cadre de socialisation intense dans lequel la jeunesse du pays, non seulement se devait d'assimiler de nouvelles méthodes de travail et d'organisation, mais encore d'intérioriser de nouvelles normes, dans la perspective de l'édification [...] d'une « nouvelle société »<sup>27</sup> ».

À la suite de l'appel lancé en association avec le roi, 50 000 candidats se présentent. Les 10 537 « volontaires » sélectionnés sont aux deux tiers d'origine rurale, et à 90 % adhérents ou sympathisants de l'Istiqlal (6 % appartiennent à d'autres tendances politiques). Le projet bénéficie de contributions logistiques, techniques et humaines du ministère des Travaux publics et des Forces armées royales.

La vocation du projet transparait à travers l'organisation des activités quotidiennes. Après un petit entraînement sportif suivi du petit-déjeuner, la matinée est consacrée au travail manuel sur le chantier. À la suite du déjeuner et d'un moment de repos ou de sieste, l'après-midi est principalement dévolu aux séances d'alphabétisation, à la formation civique et politique, et aux distractions. Les conférences abordent des thématiques très voisines de celles traitées pendant le Protectorat : données historiques, géographiques, socioculturelles sur le Maroc ; histoire du Mouvement national ; visions politiques du présent et de l'avenir (au cours de cette expérience, elles se rapportaient notamment aux significations de l'unité du Maroc, aux modalités de construction d'une « nouvelle société »<sup>28</sup>).

L'expérience mise en œuvre pendant l'été 1957 est initialement conçue comme un point de départ ; les « cadres » formés doivent étendre l'expérience « dans l'espace et dans le temps, en tant que style, méthode et pratique sociétale<sup>29</sup> ». Dès la fin du chantier, l'association Bounat al -istiqlal (les édificateurs de l'indépendance) est fondée dans le but d'organiser l'action bénévole et de poursuivre la formation des cadres partisans. Pour Ben Barka, « il aurait dû y avoir autant d'opérations-routes que de villes, autant d'opérations-école que de villages, autant d'opérations-atelier que de quartiers »<sup>30</sup>. Les tensions au sein de l'Istiqlal, puis dans l'UNFP, le durcissement des relations avec le Palais, la répression et les exils de Ben Barka brisent cet élan.

Carte représentant la provenance des participants à l'opération de la « Route de l'Unité »<sup>31</sup>



<sup>26</sup> A. Radi, *Al-Maghrib alladhi 'ichtuhu*, op. cit., p. 91.

<sup>27</sup> M. Monjib, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka », art. cité, p. 39.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 179.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> M. Monjib, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka », art. cité, p. 40.

<sup>31</sup> Maâti Monjib, « Route de l'Union. Ben Barka veut révolutionner le Maroc », *Zamane*, 24, <http://zamane.ma/fr/ben-barka-veut-revolutionner-le-maroc>.

Reste à souligner que les efforts entrepris par Ben Barka pour construire un appareil partisan discipliné et structuré s'inscrivent dans une lutte de pouvoir interne qui aboutit à la scission de l'Istiqlal, dans un contexte de crise économique, gouvernementale, et de révoltes rurales. En effet, le 25 janvier 1959, une douzaine de congrès provinciaux se tiennent simultanément dans plusieurs villes du royaume : 10 000 délégués se réunissent à Casablanca, 2500 à Rabat, 2000 Marrakech, 600 à Fès. Les participants sont les délégués des sections autonomes de l'Istiqlal, des syndicalistes, des membres de la Résistance, de l'ALN, et des organisations parallèles (jeunes et femmes), des dirigeants locaux des organismes professionnels. Appelant à la « désobéissance organisationnelle », les congressistes proclament « l'autonomie des sections de la province vis-à-vis de la direction centrale défaillante et de son représentant l'inspecteur régional »<sup>32</sup>. À cet égard, rappelons que la fonction d'inspecteur régional, un mandat rémunéré, aurait été créée en 1956 par Mehdi Ben Barka, dans le but de doter le comité exécutif de l'Istiqlal d'un moyen efficace pour encadrer et contrôler les structures partisans à l'échelle du Maroc. Mais, bien que celui-ci ait été le dirigeant le plus impliqué dans l'organisation et l'enracinement de l'Istiqlal avant la scission, l'écrasante majorité des inspecteurs régionaux a rejoint le camp d'Allal Fassi : « ils étaient soucieux de préserver leur gagne-pain, ils n'étaient pas disposés à s'engager dans une aventure dans un nouveau parti »<sup>33</sup>. À la suite de ces événements, les instances dirigeantes de l'Istiqlal, dont Mehdi Ben Barka et ses amis ont été « expulsés » par Allal Fassi, dénoncent les congrès et leurs résultats comme « nuls et non avendus ». Ce schisme, qui a contribué à rompre l'équilibre entre la matrice du Mouvement national — issue de la ramification CAM-Parti national-Istiqlal — et la monarchie, au bénéfice de celle-ci, a fait l'objet de plusieurs lectures, au demeurant, peu exclusives les unes des autres.

D'après John Waterbury, la scission résulte d'un « processus de segmentation spontanée », précédé par quatre ans de « manœuvres et d'escarmouches », traduisant des rivalités entre « chefs de fractions »<sup>34</sup>. C'est avant tout le contrôle du parti que se disputent la coalition se revendiquant des fondateurs et celle qui s'appuie sur les syndicalistes de l'UMT et la Résistance ; groupes aux frontières poreuses, eux-mêmes divisés en clientèles personnelles.

Les lectures d'inspiration marxiste surdéterminent l'impact du clivage socio-économique<sup>35</sup>, qui se superpose à des lignes de partage générationnelles, socioculturelles, voire socioethniques entre « vieux turbans » et « jeunes turcs »<sup>36</sup>. L'aile « conservatrice », qui a dix ans de plus en moyenne que celle des « progressistes », rassemble la « vieille aristocratie du savoir », incarnée par Allal Fassi, la bourgeoisie commerciale et financière (à l'instar d'Ahmed Balafrej et d'Omar Abdeljalil). Elle bénéficie du soutien des syndicats investis par les hommes d'affaires et les propriétaires terriens : l'Union marocaine des commerçants, des industriels et artisans (UMCIA), et l'Union marocaine des agriculteurs. Inversement, l'aile « progressiste » représente la petite bourgeoisie, les travailleurs et les jeunes instruits. Ses figures de proue

<sup>32</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>33</sup> Entretien téléphonique, en arabe, de l'auteure avec Abdellatif Jebrou, l'une des mémoires vives de cette histoire, le 22 mars 2017.

<sup>34</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>35</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, *op. cit.*, p. 157 et s.

<sup>36</sup> Clivages relevés par : O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », *Revue française de science politique*, 14 (4), 1964, p. 722, et Douglas Ashford, « Second- and Third Generation Elites in the Maghrib » dans William Zartman (ed.), *Man, State and Society in the Contemporary Maghrib*, London, Praeger, 1973, p. 93-158. Pour une lecture bourdieusienne allant dans le même sens, et relevant un différentiel en termes d'habitus et de capitaux culturels, sociaux, etc., voir : Khalil Dahbi, « The historical emergence and transformation of the Moroccan political party field », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 44, n° 2, 2017, p. 265. Notons toutefois avec Waterbury que la « ligne de clivage verticale » l'emporte sur des alliances au niveau des générations (Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, chapitre 9, p. 214).

proviennent du milieu citadin des artisans et petits commerçants, à l'exemple de Mehdi Ben Barka et Abderrahim Bouabid, ou sont d'origine rurale « modeste » comme Fqih Mohamed Basri, le chef de l'Armée de libération. Dans un contexte de multipositionnement, cette coalition s'appuie sur l'UMT, dirigée par Mahjoub Ben Seddik et Taïeb Ben Bouazza, des « prolétaires authentiques », sur l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), créée en 1956, et sur le Syndicat national des petits et moyens commerçants (SNPMC). Sur un tout autre plan, les commerçants soussis se seraient ralliés à l'UNFP par rivalité avec la bourgeoisie de Fès.

Outre les clivages sociaux, les divergences d'orientation politique, les rivalités personnelles et les micro-événements, deux dimensions d'ordre stratégique sont soulignées. Premièrement, des désaccords se manifestent au sujet des moyens à mettre en œuvre pour imposer la suprématie du parti face au Palais et des conditions de participation gouvernementale : tandis que les « vieux turbans » tendent à inciter à la modération et à la patience, les « jeunes turcs » dénoncent les collusions. Le second point relève d'une question d'opportunité. D'après Frédéric Vairel, la « perspective de l'établissement d'un parti unique ou du maintien d'un parti au moins dominant offre un sursis à la cohabitation des bourgeois et des syndicalistes, des propriétaires terriens et des instituteurs<sup>37</sup> », mais la promulgation du dahir du 15 novembre 1958, réglementant le droit d'association, aurait réduit à néant les rêves de parti unique, tout en diminuant les coûts de la scission. Bien que séduisante, cette thèse mérite d'être nuancée. En effet, nombreux sont les témoignages qui soulignent à quel point Allal Fassi et Mehdi Ben Barka se sont montrés soucieux de préserver l'unité du parti :

« malgré leurs divergences [ils] se savent nécessaires l'un et l'autre. Ils sont conscients que seule leur entente permet à l'Istiqlal de tenir tête au Palais désireux de marginaliser les partis politiques. [...] Mais les tendances extrêmes ne laissent aucune chance aux deux hommes<sup>38</sup> ».

Autrement dit, un dahir ne suffit pas à reléguer en arrière-plan leur projet de parti dominant ; d'ailleurs, comme nous le verrons, ce n'est qu'après la scission que les discours des uns et des autres visent à naturaliser la scission en exacerbant les divergences idéologiques.

Les enjeux organisationnels ne constituent pas de simples déclencheurs. Tout d'abord, rappelons à quel point la répression et l'exil ont contribué à distendre les liens partisans sous le Protectorat. Comme l'a souligné Waterbury, après cinq ans de recrutement intensif de 1947 à 1952, puis l'arrestation ou l'exil des dirigeants entre 1952 et 1954, le parti se réduisait à un « rassemblement de groupes disparates qui ignoraient leurs forces respectives et se suspectaient mutuellement<sup>39</sup> ». Par-delà l'approche segmentaire, les logiques affinitaires et les relations de confiance ou de méfiance ont sans doute pesé. Abderrahim Bouabid, lui-même, ne se serait laissé convaincre par Mehdi Ben Barka que parce qu'il ne pouvait pas désavouer ses amis<sup>40</sup>. Dans la même veine, Abderrahman Youssoufi témoigne qu'à l'occasion d'un repas « social et politique », juste après la scission, un istiqlalien lui a fait un aveu :

« Le problème qui s'est posé pour nous... Entre un monsieur que nous connaissons bien [le roi], que nous avons fréquenté, et des gens qui étaient mystérieux pour nous, on a préféré [le roi]...<sup>41</sup> »

---

<sup>37</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 54.

<sup>38</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 162. Par ailleurs, d'après le même auteur, l'aile syndicaliste aurait été peu soucieuse de l'unité du parti. Entretien de bonnes relations avec le Palais, elle aurait aspiré avant tout la constitution d'un gouvernement proche d'elle (*Ibidem*, p. 121).

<sup>39</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 194 et 219.

<sup>40</sup> Selon le témoignage direct de Mohamed Lahbabi, qui était à l'époque un ami et un proche collaborateur d'Abderrahim Bouabid, mais aussi son ami (entretien accordé à l'auteure le 6 janvier 2006, dans son domicile à Rabat).

<sup>41</sup> Entretien les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

Dans un tel cadre, les préparatifs du congrès de 1959 mettent au grand jour la marginalisation de l'ancienne garde du parti sur le plan organisationnel. À cet égard, les divergences au sujet des principes d'élection des congressistes se recourent avec des insertions différentielles au sein du parti. En 1958, c'est Ben Barka qui tient l'appareil partisan. Bien qu'Ahmed Balafrej soit officiellement le secrétaire général du parti depuis 1944, il est totalement absorbé par la construction de la diplomatie marocaine — c'est le premier ministre des Affaires étrangères à partir de 1956 — avant de devenir le président du conseil du 3<sup>e</sup> gouvernement en 1958 ; cet « homme sans troupes<sup>42</sup> » doit ses mandats moins à sa position au sein de l'appareil partisan qu'à son investissement dans la lutte pour l'indépendance, ses qualités de négociateur, son réseau international, et ses relations privilégiées avec le roi. Quant à Allal Fassi, son exil au Gabon de 1937 à 1946, puis en Égypte à partir de 1947, a indubitablement accru son prestige de « *za'im* » ; mais, l'Istiqlal a été fondé en son absence et son titre de président est purement honorifique ; l'accueil qui lui est réservé à son retour au Maroc en 1956 alimente la rivalité avec le Palais ; néanmoins, son insertion dans l'appareil partisan n'en demeure pas moins faible. Ainsi, d'un côté, les ténors de l'aile gauche se distinguent à la fois par la densité de leurs capitaux individuels, mais aussi par des capitaux organisationnels collectifs qu'ils mobilisent pour imposer leur domination ; au nom du principe « démocratique », ils tiennent à ce que les délégués soient mandatés par la base dans le cadre d'élections au niveau des assemblées générales de sections et de sous-sections. En revanche, les figures de l'ancienne garde bénéficient avant tout de la densité de capitaux détenus à titre personnel, mais n'ont pas suffisamment pris sur les sections ; à titre dérogatoire, elles exigent qu'une centaine de notabilités du parti soient désignées automatiquement, sans se soumettre au suffrage de la base<sup>43</sup>. Nous formulons l'hypothèse que ces capitaux et insertions différentiels ont également contraint les échanges de coups qui ont abouti à la polarisation, puis à l'éclatement de l'Istiqlal. De ce point de vue, même si le Palais est le grand bénéficiaire de la scission, le rôle qu'il joue dans ce processus ne résulte ni de son génie manipulateur ni de la « segmentation spontanée » du parti ; il est facilité par la coprésence au sein de l'Istiqlal de dirigeants fortement dotés en capitaux détenus à titre personnel, mais inégalement insérés au sein de l'appareil partisan. À partir de là, nous esquissons trois cas de figure<sup>44</sup>. Premièrement, les affinités personnelles et les fidélités du passé aidant, les moins dotés en capitaux organisationnels sont contraints de privilégier des relations verticales avec le Palais (Ahmed Balafrej). Deuxièmement, la combinaison de capitaux organisationnels et ceux détenus à titre personnel aurait incité à s'engager dans un rapport de force avec la monarchie (Ben Barka). Dans l'entre-deux, le fait de disposer d'une aura symbolique, historique, religieuse susceptible de concurrencer celle de Mohammed V, à l'instar d'Allal Fassi, aurait entravé la construction d'une relation verticale avec le Palais ; mais, face à une difficile insertion au sein de l'appareil partisan existant, la scission permet en fin de compte d'en prendre les commandes en se séparant des rivaux. Après « l'expulsion » de Mehdi Ben Barka et de ses amis, Allal Fassi exerce sa mainmise sur ce qui reste du parti, tandis que la coalition menée par son rival crée l'UNFP.

---

<sup>42</sup> I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>43</sup> Selon les termes rapportés dans : J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>44</sup> Notre lecture repose sur une articulation des propositions faites par Michel Offerlé au sujet des ressources individuelles et collectives des organisations partisans (M. Offerlé, *Les partis politiques*, *op. cit.*) et de la thèse d'Oberschall selon laquelle les ressources sociales d'un groupe varient en fonction des relations qui prévalent entre les membres du groupe et de ceux qui les relient aux autres groupes et institutions en position d'influence ou de pouvoir (Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, New York, Prentice Hall, 1973).

## L'Istiqlal recomposé

À la tête de l'Istiqlal, Allal Fassi entreprend de construire un appareil centralisé, de reconstituer des organisations annexes, d'homogénéiser l'idéologie d'un parti dont les membres et l'électorat n'en demeurent pas moins composites.

En janvier 1960, un an après la scission, l'Istiqlal tient son congrès : 3000 délégués sont présents. La recomposition du parti est présentée par Allal Fassi comme un « retour aux sources », après une « parenthèse fâcheuse »<sup>45</sup>. À cette occasion, quelques réaménagements organisationnels sont opérés, de manière à permettre à celui-ci de s'ériger en leader plénipotentiaire, en « patriarche, à qui l'on doit obéissance et vénération »<sup>46</sup>. Un conseil national est institué ; ses membres sont élus par les délégués. Le président est élu par acclamation par le Conseil national, et le statut de secrétaire général, occupé jusque-là par Ahmed Balafrej, est supprimé ; ce dernier est rétrogradé au statut de membre d'un comité exécutif de 15 personnes.

Un parti sans syndicat est si peu envisageable aux yeux de la direction de l'Istiqlal que l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) est créée dès le 20 mars 1960, puis reconnue en octobre de la même année. L'interpénétration entre les appareils syndical et partisan transparait à travers le fait que l'ensemble des membres du comité directeur de l'UGTM siègent au sein des instances dirigeantes du parti. Dans un premier temps, le syndicat istiqlalien se développe dans les secteurs où l'UMT est déficient, en milieu agricole et parmi les sans-emploi fixes en ville. 10 à 25 % de membres auraient quitté l'UMT pour adhérer à l'UGTM qui annonce 100 000 adhérents, tandis que son rival en déclare 650 000, des chiffres non vérifiés, dont la proclamation participe de la guerre de communication entre l'Istiqlal et l'UNFP<sup>47</sup>. En 1961, pour se doter d'un syndicat étudiant, l'Istiqlal met sur pied l'Union générale des étudiants du Maroc (UGEM) ; mais celui-ci ne parvient pas à s'enraciner au sein d'un campus dominé intellectuellement et politiquement par la gauche.

Alors que l'Istiqlal d'avant 1959 se caractérise par la coexistence du « nationalisme islamisant », du « radicalisme socialiste », du « travaillisme », du « libéralisme-pro-occidental »<sup>48</sup>, grâce à la scission Allal Fassi devient le seul idéologue du parti. À travers ses discours et ses textes, il (re)définit la « mission historique » du parti autour d'une notion clé, l'unité, qu'il décline à différentes échelles. L'unité du Maghreb est un enjeu pour l'Istiqlal, qui est à l'origine de la conférence tripartite de Tanger en 1958. Mais si pour l'aile gauche, en affinité avec les idéologies panarabes nassériste et baasiste<sup>49</sup>, cette construction constitue une étape dans la formation de la nation arabe ; pour Allal Fassi, l'Afrique est à la fois le passé et l'avenir du Maroc, quant à l'unité du Maghreb, elle doit entre autres permettre de contrebalancer l'hégémonisme de Nasser<sup>50</sup>. Sur le plan national, la quête de l'unité s'articule autour de quatre éléments aux yeux du dirigeant de l'Istiqlal : un Maroc étendu jusqu'à la Mauritanie et englobant le Sahara toujours occupé par l'Espagne ; un « socialisme islamique », comme troisième voie entre le marxisme et le capitalisme, promouvant « la collaboration de toutes les classes de la nation », plutôt que la « lutte des classes » et le « relâchement des mœurs »<sup>51</sup> ; l'arabité en tant que fondement de l'identité nationale contre le « berbérisme diviseur » ; la monarchie comme moyen de préservation de l'unité nationale en dépit de la segmentation ethnique. Cette adhésion au monarchisme est à nuancer : à l'instar des dirigeants

---

<sup>45</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 178.

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 163.

<sup>47</sup> *Ibidem*, p. 166.

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 177.

<sup>49</sup> Sur les idéologies panarabistes, voir entre autres : Olivier Carré, *Le Nationalisme arabe*, Paris, Fayard, 1993.

<sup>50</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 181-182.

<sup>51</sup> Allal El Fassi, Rapport moral présenté devant le 6<sup>e</sup> congrès de l'Istiqlal des 12-14/1/62, *Al-Istiqlal*, n° 270, 17/1/1962, cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 127.

de l'UNFP, Allal Fassi reproche au Palais d'avoir instauré un pluripartisme « artificiel » pour l'affaiblir :

« le Parti de l'Istiqlal n'a jamais cherché à instituer le parti unique, parce que le Maroc a toujours connu la coexistence de plusieurs partis. Mais l'Istiqlal représentait en fait la majorité écrasante du peuple et était même le seul parti à mener la résistance et la lutte armée au moment où ceux qui se prétendent aujourd'hui nationalistes fréquentaient assidûment la Résidence générale et défendaient la pérennité de la justice française au Maroc<sup>52</sup> ».

« Seul le peuple du Maroc, représenté par le Parti de l'Istiqlal, a combattu. Quant aux partis artificiels, à ceux qui se font les tuteurs de la Résistance, ils ne sont faits que pour combattre le Parti de l'Istiqlal<sup>53</sup> ».

Tandis que la « personnalité même » d'Allal Fassi, surnommé par ses partisans « le leader du Maroc » (*za'im*), entrave une alliance avec la monarchie sous Mohammed V, le rapprochement tactique avec le prince héritier dure le temps que le roi nouvellement intronisé se sente suffisamment consolidé pour se passer de la légitimité historique et religieuse du dirigeant de l'Istiqlal<sup>54</sup>. Adeptes de la monarchie constitutionnelle<sup>55</sup>, ce dernier ne tarde pas à dénoncer les transgressions de la constitution de 1962 et les fraudes électorales de 1963. S'il met en garde la monarchie en déclarant que « le trucage électoral prépare les conditions d'une révolution<sup>56</sup> », à l'inverse des dirigeants de l'UNFP, il ne va pas jusqu'à s'attaquer à la personne du roi.

Bien que l'Istiqlal post-scission fasse l'objet d'un travail d'homogénéisation organisationnelle et idéologique sous la férule d'Allal Fassi, il n'en demeure pas moins composite socialement et électoralement. Certes, la nouvelle direction est dominée par la « vieille garde<sup>57</sup> » bourgeoise, nationaliste, citadine, issue des familles fortunées de Fès, Rabat, Salé, Meknès, Marrakech, qui s'enrichissent grâce au commerce d'importation, à l'investissement dans l'immobilier, à la spéculation et à l'achat de fermes<sup>58</sup>. Pourtant une certaine hybridité se dégage<sup>59</sup> : contrairement à l'image diffusée, l'Istiqlal n'est pas le bastion des « vieux turbans » de formation arabophone. Outre Ahmed Balafrej, diplômé de la Sorbonne, des cadres plus jeunes à l'instar de Mohamed Douiri, le premier polytechnicien du Maroc, et de M'hamed Boucetta, un juriste, ont également étudié en France. À des niveaux hiérarchiques intermédiaires, le parti regroupe aussi bien des commerçants, des fonctionnaires, des jeunes intellectuels issus de milieux citadins modestes, des étudiants, que des artisans et des ruraux. Le caractère composite du parti se reflète à travers les profils socioprofessionnels de ses députés au sein de la chambre des représentants de 1963 (tableaux 5 et 6). Au nombre de 10 (soit 24% de ses députés), les commerçants sont relativement surreprésentés (au regard du total des députés classés dans cette catégorie et affiliés à un groupe politique). Il en est de même pour la catégorie fourre-tout des « divers » (8 élus, soit 20%), qui comporte notamment des journalistes qui travaillent dans l'organe de presse de l'Istiqlal et un inspecteur régional du parti, autrement dit, des personnes dont les carrières professionnelles et politiques sont intriquées. Pour leur

---

<sup>52</sup> Allal Fassi, discours prononcé devant le Conseil national de l'Istiqlal en janvier 1963, cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 236.

<sup>53</sup> Allal Fassi, discours prononcé le 20/08/1965, in *Al-Alam*, 23/8/1965, cité par M. Camau, *ibidem*.

<sup>54</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 183-184.

<sup>55</sup> Le monarchisme d'Ahmed Balafrej est d'une autre nature. Dans son rapport moral du congrès de 1960, il présente Mohammed V comme « le vrai dirigeant, passé et présent de l'Istiqlal ». Cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 177.

<sup>56</sup> S. Smith, *Oufkir, un destin marocain*, op. cit., p. 214.

<sup>57</sup> Douglas E. Ashford, *Political Change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 219 et s.

<sup>58</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité ; O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 723 et s.

<sup>59</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 218

part, les « agriculteurs » (15, soit 37% de ses élus) et les « fonctionnaires » (8 dont 5 enseignants, soit 20%) sont légèrement sous-représentés dans une chambre où les premiers sont majoritaires (43% de l'ensemble des députés faisant partie d'un groupe politique) et les seconds en deuxième position (22%). En revanche, aucun de ses élus n'apparaît dans la catégorie « professions libérales », dominée par l'UNFP. Du point de vue du niveau d'instruction, ses élus ont un niveau plus bas que ceux de l'UNFP, mais plus haut que ceux du FDIC, avec une surreprésentation, comparativement aux autres partis, de ceux qui ont suivi l'enseignement primaire moderne (10 élus, soit 24% des élus istiqlaliens) et l'enseignement secondaire et supérieur dit traditionnel (9 élus, soit 15%), ainsi qu'une sous-représentation des « illettrés » (2 élus, soit 5%) ; il compte également 12 députés dotés d'une formation coranique de base (29%), catégorie la plus représentée parmi les députés affiliés à un groupe politique (33%).

Quant à l'électorat de l'Istiqlal du début des années 1960, il porte autant l'empreinte de fidélités tissées pendant le passé que celles des transformations de l'indépendance. Pendant les premières élections communales, l'Istiqlal est victorieux et « fait le plein de sa clientèle électorale<sup>60</sup> ». Il est principalement ancré dans les villes « traditionalistes » (Fès, Meknès, Salé, Larache, Taza, Essaouira), où il bénéficie de l'appui de la petite bourgeoisie, composée d'artisans et de commerçants, mobilisée par l'Union marocaine du commerce de l'industrie (UMCI). Il s'étend aussi aux grandes plaines agricoles riches du Nord, à des cercles au Moyen-Atlas et dans le Rif occidental, là où l'Istiqlal est soutenu par la bourgeoisie rurale regroupée dans l'Union marocaine de l'agriculture (UMA) ; dans ces milieux, selon Rémy Leveau, les istiqlaliens n'hésitent pas à produire des « citations du Coran pour défendre la propriété privée<sup>61</sup> ». Bien qu'associé au milieu urbain, le parti parvient à avoir une certaine influence dans les milieux berbérophones, à travers son réseau de commerçants et d'instituteurs. À l'occasion des élections de la chambre des représentants de 1963, ces tendances se confirment même si le parti perd du terrain. Arrivé en seconde position, l'Istiqlal obtient 41 sièges, avec près de 998 500 voix, soit 21 % des électeurs inscrits<sup>62</sup>. En milieu urbain, il devance les autres partis dans les centres autonomes (35 % des voix) et les villes moyennes (24 % des voix), en récoltant des suffrages de la petite bourgeoisie « traditionaliste », des commerçants, des artisans, et des « petits lettrés », mais il est supplanté par l'UNFP dans les grandes villes<sup>63</sup>. En milieu rural, il subit la pression du FDIC, tout en obtenant 20 % des voix dans ses zones de prédilection.

À l'occasion des scrutins électoraux, l'Istiqlal mobilise autant des capitaux partisans collectifs que ceux détenus à titre personnel par certains de ses membres. Il hérite incontestablement d'une marque et d'une identité politique, forgées dans les luttes pour l'indépendance et associées à la notoriété de son leader Allal Fassi. Par ailleurs, bien que la « machine électorale » istiqlalienne ait été surévaluée par ses adversaires, force est de reconnaître le potentiel constitué par le réseau des sections recomposées, et surtout par les inspecteurs régionaux du parti. En outre, du fait même de ses positions au sein du gouvernement et de l'administration, l'Istiqlal entretient d'importants réseaux clientélistes : en 1960, le ministre istiqlalien de l'Économie et des Finances fait promulguer un dahir selon lequel son accord est nécessaire pour toute embauche dans le secteur semi-public ; plus globalement, des postes sont accordés dans la fonction publique sur une base entremêlant une appartenance partisane commune, une même origine géographique et des liens familiaux. Le parti compte également sur les capitaux sociaux individuels de ses membres et de leur famille : au début des années 1960, comme le souligne Rémy Leveau, « la puissance d'un individu, ou plutôt d'une

---

<sup>60</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p. 104.

<sup>61</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité, p. 110.

<sup>62</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p. 98.

<sup>63</sup> *Ibidem*, p. 101.

famille, se mesure plus encore à l'importance de ses alliances ou au nombre de ses obligés qu'à la masse de ses biens<sup>64</sup> ». Cependant, la clientélisation et la transmutation de la base du parti sont telles qu'Allal Fassi met en garde contre « le péril de l'opportunisme » dans son discours d'ouverture du VI<sup>e</sup> congrès le 12 janvier 1962<sup>65</sup>.

Peu à peu, l'Istiqlal se transforme en parti structuré, hiérarchisé, centralisé, en mesure d'agréger aussi bien des capitaux partisans, imprégnés par le modèle constitué sous le Protectorat, que des capitaux propres à ses leaders et à ses membres, tout en disposant d'organisations annexes (syndicats, associations, etc.), inféodées à la direction du parti. Inversement, l'UNFP prend « l'allure tantôt d'un rassemblement progressiste, tantôt d'une confédération polycéphale perpétuellement paralysée<sup>66</sup> ».

### L'Union nationale des forces populaires (UNFP)

Au premier abord, la scission de l'Istiqlal se présente comme une promesse de clarification des contradictions internes du Mouvement national. À cet égard, l'UNFP s'érige en parti des « forces de progrès », à savoir « la classe ouvrière [...] force révolutionnaire par excellence », les « masses paysannes » (petits agriculteurs et paysans sans terre), la « bourgeoisie nationale » moyenne et petite<sup>67</sup> ; bien que, dans les faits, son implantation soit essentiellement citadine. Cependant, cette agrégation d'intellectuels, de syndicalistes et de résistants devient vite le miroir grossissant de quelques-unes des dynamiques qui sous-tendent la lutte pour le pouvoir à l'échelle nationale. Au sein même du parti, les acteurs ne sont pas au diapason quant à la nature de la compétition, à l'espace de la lutte, aux stratégies ou aux modes d'action à privilégier. Après avoir esquissé cette idée dans le chapitre précédent en examinant leurs rapports à la violence politique, nous allons l'illustrer à travers la question de l'articulation du parti et des syndicats.

#### *Le parti des « forces de progrès », un ancrage principalement citadin*

L'UNFP du début des années 1960 se profile comme un parti des « forces de progrès », plutôt citadines au regard du profil de ses cadres et de son implantation électorale<sup>68</sup>. Ses dirigeants sont pour la plupart des anciens de l'Istiqlal engagés après 1944 : des intellectuels, des syndicalistes et des résistants. Comparativement à l'Istiqlal recomposé, ils sont plus citadins, plus jeunes, d'origine plus modeste ; en mobilité sociale, ils appartiennent au « groupe de petite bourgeoisie et de classe moyenne<sup>69</sup> ». Leur formation et leurs secteurs d'activités sont plutôt « modernes » : avocats, professeurs, techniciens, administrateurs, étudiants. Si l'UNFP n'attire pas plus d'intellectuels que les autres partis, les siens tendent à être familiers avec la culture et la politique française (des études supérieures souvent en France, fréquence des mariages mixtes avec des Françaises, proximité avec la gauche française)<sup>70</sup>. Au sein de la chambre des représentants de 1963, le groupe des 28 élus de l'UNFP se particularise par l'importance de ses cadres, avec une surreprésentation des « professions libérales », soit 5 avocats et 2 médecins (25% de ses élus), et des « fonctionnaires » (7 dont 6 enseignants, soit 25%). Son implantation dans les milieux commerçants transparait également (25% de ses élus). Si les agriculteurs sont sous-représentés dans son groupe, ils n'en sont pas moins présents (5,

---

<sup>64</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 725.

<sup>65</sup> Cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 243.

<sup>66</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., note 16, p. 185.

<sup>67</sup> Mehdi Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc*, Rapport au secrétariat de l'UNFP avant le 2<sup>e</sup> congrès, Rabat, le 1<sup>er</sup> mai 1962 (numérisation par le Journal Al Mounadhil-a, <http://www.al-mounadhil-a.info>).

<sup>68</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité ; O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 725.

<sup>69</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 725.

<sup>70</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 242-243.

soit 18%)<sup>71</sup>, ce qui se reflète également en termes de niveau d'études (3 élus figurent dans la catégorie des « illettrés », soit 11%). Par ailleurs, comparativement au FDIC et à l'Istiqlal, les députés diplômés de l'enseignement supérieur moderne sont surreprésentés dans le groupe de l'UNFP (12 élus, soit 43 % de son groupe) ; en effet, seuls 25% de l'ensemble des affiliés à un groupe politique ont un tel niveau de diplôme.

En lien avec leurs propriétés sociales et leurs représentations du changement, les dirigeants de l'UNFP cherchent à recruter ceux qu'ils perçoivent comme « les plus conscients des problèmes du pays », « l'avant-garde du parti et de la nation », « les plus politisés et les plus sensibles à l'attrait de la gauche », à savoir les intellectuels « éclairés », les étudiants, les ouvriers, les migrants ruraux, les chômeurs<sup>72</sup>. Autrement dit, ils concentrent leur attention sur « les secteurs de la société qui connaissent la croissance la plus rapide et sont en même temps les plus touchés par l'industrialisation, l'urbanisation, l'éducation et le système bureaucratique »<sup>73</sup>. À cet égard, la propagande de l'UNFP se distingue par son caractère national et « politisé ». Certes, Rémy Leveau et John Waterbury constatent que, globalement, le « jargon » véhiculé par les matériaux de propagande, pendant les législatives de 1963, témoigne d'une standardisation en rapport avec l'impact de la presse nationale et de la diffusion du « vocabulaire politique popularisé, vulgarisé et diffusé au Moyen-Orient » par la *Voix des Arabes*, à tel point que « tous les candidats parlent favorablement d'une révolution, qu'elle soit dirigée par le Roi ou par la classe ouvrière »<sup>74</sup>. Néanmoins, les slogans de l'UNFP sont plus « idéologiques », plus « radicaux », et « ce parti est seul à situer la campagne électorale dans un contexte politique plus large faisant référence à la place du Maroc dans la lutte révolutionnaire du Tiers-Monde — refusant les solutions “réalistes” du “néo-colonialisme” défendues par le FDIC, proclamant sa solidarité avec l'Algérie... »<sup>75</sup>. En outre, la campagne électorale est marquée dans les grandes villes, par une « extrême » politisation, avec une mise en avant par les candidats de leurs capitaux partisans ou du « passé pour les leaders<sup>76</sup> » ; ce qui converge avec le profil des électeurs de l'UNFP.

Au début des années 1960, l'électorat de l'UNFP se situe effectivement dans les grandes villes industrialisées du littoral atlantique, mais aussi dans les campagnes du sud du Maroc. Lors des communales du 29 mai 1960, le parti emporte 23 % des sièges à l'échelle nationale, mais obtient 44 % dans les villes et les centres urbains, la majorité absolue à Casablanca, Rabat ou Kénitra, tout en affirmant son ancrage à Agadir, Safi, El Jadida, Settat, Tanger, Tétouan. Dans l'ensemble, son implantation est faible dans le monde rural, à l'exception du Souss. Dans cette zone berbérophone du Sud-ouest où se développe « une sorte de siba de gauche<sup>77</sup> », l'UNFP a une audience grâce à la conjonction de trois facteurs principaux : le prestige de l'Armée de libération-Sud dont plusieurs dirigeants, proches du parti, sont originaires du Souss ; la proximité partisane des commerçants soussis et de leurs réseaux ; l'influence exercée par l'UMT dans les milieux ouvriers, amplifiée par les courants migratoires. D'après Rémy Leveau, « Les ouvriers ou les petits commerçants émigrés à Casablanca reviennent périodiquement dans leur village d'origine et contribuent à répandre les idées nouvelles. [...] un grand nombre de ces émigrants du Sud sont des Haratin, descendants d'anciens esclaves

---

<sup>71</sup> Les données disponibles ne permettent pas de préciser davantage le profil de ces agriculteurs (O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p.103).

<sup>72</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 223.

<sup>73</sup> *Ibidem*.

<sup>74</sup> O. Marais, J. Waterbury, « Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 7, 1968, p. 66 et 72.

<sup>75</sup> *Ibidem*, p. 63.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 58.

<sup>77</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 85.

noirs, pour lesquels la politique est un moyen d'échapper à la domination des notables traditionnels<sup>78</sup> ».

Lors des élections de la chambre des représentants du 17 mai 1963, ces tendances se confirment, mais les divisions de l'UNFP se répercutent sur ses résultats. En effet, le parti obtient 28 sièges, avec près de 760 000 voix, soit 16 % des électeurs inscrits. Avec une faible implantation dans le rural (13 % des voix dans les communes rurales), il se distingue essentiellement dans les villes « modernes » et leurs campagnes environnantes, du littoral atlantique de Tanger à Agadir et Ouarzazate, vers le Sud<sup>79</sup>.

### *Un nationalisme « progressiste » : du « ni à gauche ni à droite » à l'option révolutionnaire*

Sur le plan idéologique, le « progressisme » de l'UNFP se précise avec le temps. À la création du parti, les objectifs et l'orientation affichés présentent un air de famille certain avec ceux de l'Istiqlal ; le nationalisme des deux formations, leur hégémonisme et leur aspiration à circonscrire le pouvoir de la monarchie puisent dans la même matrice. Au fil des échanges de coups avec la monarchie, le discours de l'UNFP se différencie tout en se radicalisant : d'une orientation « ni à gauche ni à droite », selon les propos de Ben Barka en 1959, au socialisme révolutionnaire trois ans plus tard<sup>80</sup>.

À l'instar d'Allal Fassi, Mehdi Ben Barka appelle à la consolidation de l'« indépendance », de l'« unité du pays », et se réclame de la « civilisation nationale arabomusulmane »<sup>81</sup>. La teinture de gauche de ce nationalisme transparaît essentiellement dans le « dirigisme d'état<sup>82</sup> » dont font preuve les ministres du parti. En outre, l'idéologue de l'UNFP se réfère au marxisme en tant qu'outil « scientifique » pour analyser les problèmes de la société, érige en modèles les expériences « progressistes », « non capitalistes » et « anti-impérialistes », menées par les dirigeants tiers-mondistes qu'il côtoie dans le cadre de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)<sup>83</sup>, invoque l'Égypte de Gamal Abdel Nasser et l'Algérie révolutionnaire<sup>84</sup>, tout en exprimant ses sympathies pour le Baas syrien<sup>85</sup>. Dans l'*Option révolutionnaire*<sup>86</sup>, un rapport interne soumis au secrétariat de l'UNFP à la veille du 2<sup>e</sup> congrès du parti, Ben Barka forge l'identité du parti et de ses adversaires. Les « progressistes », adeptes du « socialisme scientifique » et de la « démocratie réelle », défendent les intérêts des « masses populaires », promeuvent une réforme agraire. Dans le camp adverse, les « réactionnaires » et les « conservateurs » perpétuent le « capitalo-féodalisme » et le « néo-colonialisme », incarnés par « le régime du pouvoir absolu » et ses alliés « parasitaires » : « l'impérialisme », « la colonisation foncière », « la féodalité terrienne »<sup>87</sup>, « la bourgeoisie mercantile et compradore ». Aspirant autant que l'Istiqlal à devenir un parti nation, l'hégémonisme de l'UNFP a cependant ses spécificités :

« Tandis que l'Istiqlal aspirait à devenir, pourrait-on dire très schématiquement, le Néo-Destour marocain, l'UNFP s'identifierait plutôt au FLN. Comme les dirigeants algériens, les responsables de l'UNFP donnent une coloration sociale à l'unité du peuple ; ils en excluent les

<sup>78</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité, p. 112.

<sup>79</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p. 102 et s.

<sup>80</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 296

<sup>81</sup> Cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 161.

<sup>82</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 726.

<sup>83</sup> À partir de 1960, Mehdi Ben Barka s'affirme à l'échelle internationale. Il est élu, en janvier 1960, membre du comité exécutif de la Conférence des peuples africains et de l'OSPAA et, en mai 1965, président du Comité préparatoire de la Conférence internationale des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (la Tricontinentale), prévue en janvier 1966 à La Havane.

<sup>84</sup> M. Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc*, op. cit.

<sup>85</sup> Cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 127.

<sup>86</sup> M. Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc*, op. cit.

<sup>87</sup> Référence aux élites locales promues par la monarchie pour encadrer et stabiliser le monde rural.

couches réputées exploiteuses ou féodales. De même que l'unanimité "révolutionnaire" du peuple algérien est censée s'exprimer exclusivement par le canal du FLN, les différents partis marocains doivent disparaître pour permettre aux masses de manifester la volonté révolutionnaire à travers un mouvement unique, l'UNFP<sup>88</sup> ».

Pour autant, les discours publics des dirigeants de l'UNFP à l'égard de la monarchie ne se radicalisent que lorsque ceux-ci perçoivent les signes avant-coureurs de la fermeture du jeu politique institutionnel. Le 3 avril 1960, Ben Barka se prononce pour une « constituante qui doit établir une constitution libre et démocratique qui considère le peuple comme source de tous les pouvoirs<sup>89</sup> ». Après le renvoi du gouvernement Ibrahim, Abderrahim Bouabid qualifie le régime de « fasciste », tandis que Ben Barka dénonce un « coup d'État », un « complot typiquement réactionnaire »<sup>90</sup>. En mai 1962, pendant le 2<sup>e</sup> congrès de l'UNFP, des attaques sont proférées contre « la monarchie absolue de type archaïque et précolonial », puis reprises à la veille du référendum constitutionnel boycotté par le parti<sup>91</sup>. Enfin, à la veille des législatives de mai 1963, auxquelles prend part l'UNFP, Mehdi Ben Barka et Abderrahim Bouabid déclarent dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* et paru le 8 avril 1963 :

« Notre adversaire réel est celui qui refuse de remplir la tâche qui était naturellement la sienne, celle d'arbitre... nous voulons parler du roi... nous voulons créer une monarchie constitutionnelle où le roi serait le symbole de la continuité des institutions et où un gouvernement responsable exercerait le pouvoir [...]. À cette tentative de mainmise de l'administration sur le peuple, nous serons obligés de riposter et nous ne pourrions plus exister en tant que parti légal. La page sera tournée pour le mouvement national qui entamera alors une nouvelle étape de son combat ».

Dans le *Manifeste au peuple marocain* du 5 mai 1963, le secrétaire général de l'UNFP franchit un pas de plus :

« [L'UNFP est] l'adversaire du régime féodal et personnel. L'un de nos objectifs les plus immédiats est d'y mettre fin. C'est la fierté de l'UNFP d'avoir acculé ce régime à se montrer à visage découvert. Il ne s'agit pas de l'améliorer, de l'amender ou de le cautionner, il s'agit de l'abolir. Pas de composition avec ce régime, pas d'union nationale autour de lui<sup>92</sup> ».

D'après Rémy Leveau et John Waterbury, les dirigeants du parti considèrent, selon « une dialectique marxiste classique », qu'il faut « utiliser les armes et la logique du système de l'adversaire pour travailler à sa propre destruction »<sup>93</sup>. Pour mener la lutte, Mehdi Ben Barka aspire à construire un appareil organisationnel fortement discipliné et structuré, mais « cet homme d'appareil sera le plus souvent sans appareil<sup>94</sup> », et s'exilera du début de 1960 jusqu'au mois de mai 1962, puis à partir de juin 1963.

#### « L'état d'anarchie congénitale » d'un « parti de condamnés et de réprimés »

Dès sa création, l'UNFP présente un caractère « associatif », avec une direction à la « collégialité quasi anarchique », avant de se transformer en « champ de bataille fratricide entre tendances et courants »<sup>95</sup>. D'une part, ses dirigeants espéraient attirer les déçus du

---

<sup>88</sup> M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 237.

<sup>89</sup> Cité par M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 209.

<sup>90</sup> *Ibidem*.

<sup>91</sup> M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 232.

<sup>92</sup> Mehdi Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc – écrits politiques*, Paris, Maspéro, 1966, p. 179.

<sup>93</sup> O. Marais, J. Waterbury, « Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques au Maroc », art. cité, p. 63.

<sup>94</sup> Zakya Daoud, « La vie, l'itinéraire d'un homme » dans René Gallissot, Jacques Kergoat (eds.), *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance à la Tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997, p. 20.

<sup>95</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 163.

« partisanisme » ; d'autre part, la volonté d'aménager la cohabitation entre les intellectuels de la mouvance de Ben Barka, les leaders de la Résistance et du syndicat, tout en élargissant la base ethnique, sociologique et politique du parti (des gens de Fès, des bourgeois, des transfuges du PDI), s'est traduite par la mise en place d'un secrétariat général polycéphale de 11 membres, nommés par la commission administrative qui comporte une trentaine de personnes<sup>96</sup>.

En dépit de sa prétention à représenter les « forces populaires », l'UNFP des années 1960 et du début des années 1970 ne constitue pas une organisation de masse, mais un « parti de condamnés et de réprimés<sup>97</sup> ». À cette époque, Abderrahman Youssoufi est membre de la commission administrative. D'après son témoignage, le parti n'était pas « grand » par le nombre de ses militants, un effectif stagnant estimé à près de 20 000 membres, mais par l'étendue de ses sympathisants :

« On était devenu un parti de condamnés, de réprimés [rire]. [...] Il y avait des gens courageux qui adhéraient. Mais il y avait des gens qui préféraient ne pas avoir d'ennuis, qui étaient sympathisants. [...] Les sympathisants étaient nombreux. C'était un parti qui était grand par son audience, par son prestige. [...] On sentait qu'on était entouré de l'affection des gens, affection qui se manifestait dans les élections, dans les contacts, dans les appuis<sup>98</sup> ».

L'audience du parti se mesure entre autres par le succès de ses organes de presse. Après la disparition d'*At-Tahrir* (libération) dans le sillage de la répression de 1963, *Al-Mouharrir*<sup>99</sup>, paraît d'abord sous forme d'hebdomadaire en 1964, avant de devenir un quotidien en 1965<sup>100</sup>. Lorsqu'ils ne sont pas censurés ou interdits, leurs ventes les classent en haut du podium. En outre, dans un pays où 9 personnes sur 10 sont analphabètes<sup>101</sup>, le journal est lu comme du temps du Protectorat à haute voix au sein d'une assemblée familiale, de voisins, ou de collègues de travail.

Dans ce parti de sympathisants, les finances du parti sont alimentées par différentes sources. À l'échelle locale et régionale, les cotisations des militants permettent de couvrir le paiement du loyer des locaux. À l'échelle centrale, le parti bénéficie des revenus de sa presse, de son imprimerie, de donations de la part de ses membres et sympathisants les plus fortunés. Plus que tout, il dispose d'un « trésor », alimenté par les régimes « amis » : l'Algérie, la Syrie, l'Irak, etc. D'après le témoignage de Hamid Barrada :

« Quand je militais, on avait l'argent qu'on voulait. Ce qui posait problème, c'était de refuser. Tous donnaient de l'argent. C'est ce qui fait que Fqih Basri n'est pas rentré [de l'exil]. Il allait être à la tête d'une épicerie, alors qu'il était à la tête de la multinationale. Il devait rester un révolutionnaire<sup>102</sup> ».

Sur le plan organisationnel, le parti reste imprégné par une absence de discipline à tous les échelons. Mehdi Ben Barka, le « dynamo » en matière d'organisation, prend la voie de l'exil en 1960<sup>103</sup> ; son choix aurait été motivé non seulement par des considérations d'ordre

---

<sup>96</sup> *Ibidem*, p. 169-172.

<sup>97</sup> Entretien de l'auteure avec Abderrahman Youssoufi, les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

<sup>98</sup> *Ibidem*.

<sup>99</sup> Ce terme s'inscrit dans un double champ sémantique, et signifie à la fois « rédacteur » et « libérateur ».

<sup>100</sup> Contrôlé par des dirigeants de l'aile politique de l'UNFP, après la scission, il devient l'organe officiel. Plusieurs fois censuré et interdit, il finit par être définitivement interdit suite aux événements du 20 juin 1981.

<sup>101</sup> 87 % selon le premier recensement de la population et de l'habitat réalisé en 1960.

<sup>102</sup> En 1963, Hamid Barrada est président de l'UNEM. Son implication dans la préparation du complot de 1963 le conduit à s'exiler. Il sera condamné à mort par contumace. Son exil durera pendant quinze ans. En 1967, il quitte l'UNFP et s'investit principalement dans sa carrière de journaliste. (Entretien avec l'auteure, le 6 janvier 2015, dans son domicile à Casablanca.)

<sup>103</sup> Il revient au Maroc après l'intronisation de Hassan II en 1961, puis s'exile à nouveau en 1963, avant d'être enlevé en 1965.

sécuritaire, mais également par le sentiment d'être condamné à l'immobilisme dans un appareil disputé par plusieurs aspirants au leadership, à commencer par le patron de l'UMT<sup>104</sup>. Au niveau même des dirigeants de l'aile politique, les décisions se prennent sans concertation, soit en lien avec l'absence physique des dirigeants exilés ou emprisonnés, soit en raison de la méfiance des uns par rapport aux autres : à titre d'exemple, certains d'entre eux tendent à marginaliser Ben Barka, le considérant comme un « opportuniste », en raison de sa disposition à privilégier l'action et la négociation sur la base de ses perceptions des rapports de force<sup>105</sup>.

À l'échelle régionale et locale, les structures du parti se développent peu à peu, mais l'activité des sections consiste essentiellement à organiser des réunions plus ou moins régulières, marquées par l'absentéisme et les retards, et qui visent avant tout à « informer » au sujet des positions prises par le parti. D'après certains témoins rescapés de cette époque, l'« état d'anarchie congénitale » puise ses sources dans les origines de l'UNFP, une « union », un « agrégat », plutôt qu'un parti<sup>106</sup>. D'autres, comme Abderrahman Youssoufi, insistent sur l'effet amplificateur des crises internes et de la répression :

« On ne disposait pas d'une phase de stabilité pour perfectionner notre organisation. Notre organisation a toujours péché par déficience. Parce qu'on n'avait pas le temps. À chaque fois, on était surpris par une nouvelle vague de répression. C'était un supplice de Sisyphe perpétuel<sup>107</sup> ».

Avec du recul, Abdelaziz Bennani<sup>108</sup>, secrétaire de l'organisation de jeunesse de l'UNFP à partir de 1967, inverse les données du problème : selon lui, les dirigeants n'ont pas investi dans l'organisation du parti parce qu'ils comptaient essentiellement sur l'action clandestine, notamment après avoir perdu leurs canaux de mobilisation syndicale. En effet, les (dés)articulations entre l'« appareil partisan » et les organisations syndicales ont également favorisé la segmentation de l'aile gauche du Mouvement national.

### *Les (dés)articulations entre l'appareil partisan et les organisations syndicales*

Après la scission de 1959, la question du lien entre l'appareil partisan et les organisations syndicales est loin de faire l'objet d'un accord entre les acteurs en présence. Dans une situation où l'UNFP dispose d'un appareil organisationnel faible, les dirigeants de l'aile politique entretiennent de grandes attentes par rapport aux structures syndicales. Si leur conception « politique », puis « révolutionnaire », du syndicalisme est soutenue par l'UNEM, elle est combattue par l'UMT. Mais, par-delà les options divergentes de l'UNEM et de l'UMT, ni l'une ni l'autre ne constitue véritablement un organisme « annexe », selon l'acception donnée par Maurice Duverger<sup>109</sup>. D'une part, ces structures n'ont pas été créées par l'UNFP, mais ont contribué à la création de celui-ci. D'autre part, l'appareil partisan en tant que tel n'a pas la capacité de « contrôler » les appareils syndicaux, non seulement parce que sa direction est profondément divisée entre une aile « politique » et une aile « syndicale », mais également en raison d'un important décalage entre les capacités organisationnelles des uns et des autres.

---

<sup>104</sup> A. Radi, *Al-Maghrib alladhi 'ichtuhu*, op. cit., p. 170-171.

<sup>105</sup> Entretien accordé par Hamid Barrada à l'auteure, le 6 janvier 2015, dans son domicile à Casablanca.

<sup>106</sup> Entretien accordé par Mohamed Haloui à l'auteure, le 12 août 2008, dans son cabinet à Casablanca. Cet avocat a été président de l'UNEM entre 1964 et 1965, cadre de l'UNFP, puis de l'USFP. Il fait partie des personnes arrêtées en mars 1973.

<sup>107</sup> Entretien accordé par Abderrahman Youssoufi à l'auteure, les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

<sup>108</sup> Entretien accordé à l'auteure, le 13 mai 2013, à Lausanne.

<sup>109</sup> « Sous ce terme général d'« organismes annexes », on désigne des groupements divers, créés par le parti et contrôlés par lui, en fait ou en droit, qui permettent d'élargir ou d'approfondir la participation » (M. Duverger, *Les partis politiques*, op. cit. p. 171.)

### *L'UNFP et l'UMT : de l'ambivalence à la scission*

Jusqu'en 1960, l'UMT est la seule centrale syndicale au Maroc. Principalement ancrée au sein du prolétariat industriel<sup>110</sup>, elle compte 26 fédérations nationales, réparties selon des critères professionnels, représentant 47 unions locales<sup>111</sup>. Dès 1956, la réorganisation et la création d'écoles de formation des cadres syndicaux vont de pair avec la conduite de grèves qui débouchent sur des succès tangibles : augmentation des salaires de 30 % ; signatures de conventions collectives entre syndicat et patronat, etc. Dans ce contexte, le fossé ne cesse de se creuser entre deux tendances. Soutenue par l'UNEM, l'aile « politique » du parti plaide pour un syndicalisme « politique », puis « révolutionnaire », les griefs des employés devant avant tout servir de carburant à une action de plus grande envergure. En revanche, les dirigeants de l'UMT commencent par adopter une position ambivalente, avant de proclamer l'autonomie du syndicat, qui se traduit dans la pratique par le fait de privilégier le compromis avec le Palais.

Les premières tensions s'expriment au sujet de la participation des syndicalistes aux grèves politiques initiées par l'UNFP. Alors même qu'ils ont adopté la motion de grève générale de juin 1960, les dirigeants de l'UMT font marche arrière après la réception de leur délégation par le gouvernement. Leur ambiguïté accentue le sentiment de trahison parmi les militants du parti et des syndicalistes : « En tant que membres du comité exécutif de l'UNFP, ils donnaient leur accord aux propositions de leurs collègues, mais en tant que dirigeants de l'UMT, ils critiquaient ou ignoraient les mêmes mesures qu'ils avaient approuvées comme politiciens »<sup>112</sup>. À la suite d'une nouvelle décision de grève générale en décembre 1961, l'UMT cède aux pressions du Palais, qui incite la centrale à dissocier ses activités syndicales de « l'agitation politique ». Aux yeux des militants critiques, la collusion de la direction de l'UMT avec le cabinet royal est patente.

Le 2<sup>e</sup> congrès de l'UNFP se tient à Casablanca du 25 au 27 mai 1962, dans un contexte d'animosité entre dirigeants. La confrontation de deux tendances se structure autour de plusieurs points<sup>113</sup>. Le désaccord porte, en premier lieu, sur la nature du conflit avec la monarchie. Dans le rapport interne qu'il soumet au secrétariat général du parti, Mehdi Ben Barka considère qu'il « n'y a plus objectivement pour le Palais aucun rôle d'arbitre ni d'intermédiaire », et privilégie un affrontement « frontal » entre les « masses populaires » et le « régime » ou « l'appareil répressif »<sup>114</sup>. Inversement, pour les dirigeants de l'UMT, il est encore envisageable d'amener le « pouvoir » à normaliser son attitude, et à opter pour un rôle d'arbitre plutôt que de défenseur des « gros intérêts ». Concernant les modalités d'action, Ben Barka nourrit l'ambition de transformer l'UNFP en un parti révolutionnaire, apte à mener la lutte des classes. Il souhaite le doter d'un appareil organisationnel, dont les fondations reposeraient sur une base horizontale et participative, aussi bien citadine que rurale, encadrée par les cellules. En revanche, pour les dirigeants syndicalistes, l'enjeu est de conduire le pouvoir à s'amender sous la pression d'un mouvement social et de l'élargissement des alliances de l'UNFP. Dans les faits, le point le plus épineux a trait à la définition des rôles et des relations entre le parti et le syndicat. Tandis que Ben Barka promeut l'« interpénétration de la lutte politique et de la lutte syndicale », et conçoit le parti comme un « instrument de la Révolution

---

<sup>110</sup> Reste à relever qu'en 1960 la proportion de la population active dans l'industrie et les mines est faible (11,4 %), comparativement à l'agriculture (56,4 %) et dans une moindre mesure le commerce et les services (19,6 %). Direction de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat de 1971*, série 5, vol. 11, Rabat, 1973.

<sup>111</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 225-226.

<sup>112</sup> *Ibidem*, p. 251.

<sup>113</sup> Pour une analyse approfondie, voir M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 271-285.

<sup>114</sup> M. Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc*, Rapport au secrétariat de l'UNFP avant le 2<sup>e</sup> congrès, op. cit.

qui doit jouer le rôle dirigeant dans les luttes de toutes les couches sociales révolutionnaires »<sup>115</sup>, la direction de l'UMT résiste à cette volonté de subordination du syndicat à « des intellectuels sans troupe »<sup>116</sup>. En définitive, les acteurs en présence privilégient une solution de compromis ; seule une version de la dernière partie du rapport soumis par Ben Barka est présentée aux congressistes, après expurgation des passages relatifs au « parti révolutionnaire » et aux liens entre le parti et le syndicat.

Le répit est de courte durée. Alors que l'UNFP fait campagne pour le boycott du référendum constitutionnel de décembre 1962, l'UMT s'en dissocie en appelant à l'abstention. Lors du 3<sup>e</sup> congrès de l'UMT en janvier 1963, le divorce est consommé. La direction proclame l'indépendance du syndicat à l'égard de toutes les organisations politiques et son secrétaire général déclare que l'heure est à la « guerre contre la faim » et non aux conflits politiques<sup>117</sup>. Ce faisant, elle s'attelle à purger le syndicat de ses éléments révolutionnaires, dissout la Fédération des télécommunications animée par Omar Benjelloun (voir encadré *infra*). La rupture transparait y compris lors des échéances électorales : pendant les législatives de mai 1963, la centrale syndicale appelle vaguement à voter pour les « progressistes » et, lors des communales de 1963, elle présente ses propres candidats dans quelques localités. La collusion de l'UMT avec le régime ne fait plus aucun doute aux yeux de l'aile politique de l'UNFP à la suite du procès de mars 1964 : tandis qu'Abderrahman Youssoufi est accusé « d'avoir dissimulé aux autorités les ouvertures des comploteurs », les dirigeants de l'aile syndicaliste, Mahjoub Ben Seddik et Abdellah Ibrahim, qui étaient également impliqués, n'ont pas été inquiétés<sup>118</sup>. Après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, l'UNFP est tétanisée et ne parvient pas à organiser une mobilisation. Dès lors, l'UMT se saisit de l'occasion pour signifier que le parti est « sans pouvoir sans le syndicat<sup>119</sup> ». En effet, le syndicat appelle à une grève générale, les 12 et 13 novembre 1965, réclamant l'instauration d'un « régime démocratique », et déplorant la « dégradation de la situation [...] dont la disparition de Ben Barka ne constitue qu'un aspect ».

L'UNFP sort fortement affaiblie de ce divorce, qui se cristallise en 1972 dans la scission entre l'UNFP-Rabat, menée par Abderrahim Bouabid, et l'UNFP-Casablanca, dirigée par Mahjoub Ben Seddik et Abdellah Ibrahim. Lors du congrès extraordinaire de 1975, l'UNFP-Rabat devient officiellement l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Les aptitudes de la monarchie marocaine à coopter et à diviser ses adversaires sont souvent invoquées pour expliquer les scissions. Cependant, d'autres facteurs méritent d'être soulignés. En lien avec les circonstances de sa création par le haut<sup>120</sup>, l'UMT se caractérise dès le départ par une très forte personnalisation et centralisation du pouvoir, par l'occultation de la volonté de la base syndicale et des résultats du vote, par la mobilisation de soutiens politiques externes au bénéfice de l'ambition personnelle de Mahjoub Ben Seddik, qui aimait se faire appeler « l'émir des travailleurs<sup>121</sup> ». En dépit de l'existence d'une importante base militante, cette configuration a d'autant plus favorisé les échanges collusifs et les transactions verticales, que l'aile politique de l'UNFP contrôlait des capitaux collectifs bien moindres que ceux de l'aile syndicale.

### Encadré 32 : Omar Benjelloun, focus sur l'engagement syndical d'un polyengagé

Omar Benjelloun naît en 1936 dans la petite ville cosmopolite et multiconfessionnelle d'Aïn Beni Mathar, dans l'Oriental. La faillite de son grand-père, un propriétaire terrien originaire de Fès, se

<sup>115</sup> *Ibidem*.

<sup>116</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 727.

<sup>117</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 288.

<sup>118</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 255.

<sup>119</sup> *Ibidem*, p. 258.

<sup>120</sup> Voir la fin du chapitre précédent.

<sup>121</sup> I. Dalle, *Les trois rois...*, op. cit., p. 440.

répercute sur le devenir de la famille ; le père d'Omar Benjelloun est ouvrier dans l'Office national de l'électricité. Après l'expérience du déclassement, Omar Benjelloun réalise une forte mobilité sociale et géographique, à l'instar d'autres bénéficiaires de l'enseignement « moderne » de sa génération. À la suite de l'obtention du baccalauréat à Oujda, il étudie d'abord à l'Institut d'études supérieures de Rabat, puis se rend en France en 1957. Pendant ses années parisiennes, il poursuit ses études à la Faculté de droit au Panthéon et à l'École supérieure des PTT, d'où il sort major en 1959. Parallèlement, il s'investit dans le syndicalisme étudiant, devient l'un des dirigeants de l'UNEM, succède à Ahmed Balafrej à la tête de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), s'engage pour les causes algérienne et palestinienne. Le 25 janvier 1959, il compte parmi les principaux animateurs de l'assemblée générale qui soutient la formation des fédérations autonomes du Parti de l'Istiqlal, puis participe à la création de la section l'UNFP à Paris.

De retour au Maroc en 1960, il est nommé sous-directeur régional des télécommunications à Casablanca et organise la fédération des PTT dans le cadre de l'UMT. À l'instar de Ben Barka, il compte parmi les fondateurs de l'UNFP qui attribuent aux intellectuels le rôle de moteur et de boussole politique du parti et du syndicat. Après les grèves de mai et décembre 1961, il est en total désaccord avec les dirigeants de l'UMT. Convaincu qu'une grève générale de six mois paralyserait le régime, il prône une stratégie d'agitation permanente, irréaliste aux yeux des responsables du syndicat<sup>122</sup>. Membre de la commission administrative de l'UNFP depuis 1962, il s'investit dans l'organisation du parti et dans une tentative de transformation du syndicat de l'intérieur.

À la fin de l'année 1962, pendant les préparatifs du 3<sup>e</sup> congrès de l'UMT, Omar Benjelloun accuse Mahjoub Ben Seddik de bloquer l'accès du congrès à ceux qui ne lui sont pas acquis. En retour, il est enlevé et battu par des syndicalistes proches de la direction de l'UMT. Dans le courrier qu'il envoie au secrétaire général du syndicat, à la fin de décembre 1962, il compare l'épreuve subie à celle que lui a infligé une « brigade spéciale dépendant du pouvoir féodal » pendant la grève de décembre 1961 : « en l'espace de 12 heures, trois séances de coups dont la sauvagerie dépassait de loin ce que j'ai connu l'année dernière (du fait qu'il ne s'agissait la première fois que d'intimidation) »<sup>123</sup>. C'est l'occasion pour lui d'exposer ses divergences de fond :

« On ne voulait pas de ces présences parce que l'on a craint de voir exposé le point de vue de ces militants sincères sur :

- le rôle d'avant-garde que doit jouer la classe ouvrière dans le mouvement de libération,
- la nécessité de la démocratie intérieure pour maintenir et développer l'unité de la classe ouvrière sur une base révolutionnaire,
- le danger de la dépolitisation de la classe ouvrière et de la cloison psychologique et politique que l'on essaie d'établir entre la classe ouvrière et le reste des masses populaires,
- le danger que courent l'unité et la force de l'Union Marocaine du Travail, danger qui résulte de certaines pratiques qui ont diminué considérablement la combativité des syndicats (devenus dans certains cas des organes d'interdiction systématique des grèves, ou même de simples titres formels au service de certains intérêts individuels).<sup>124</sup> »

Après son « exclusion » de l'UMT, Omar Benjelloun poursuit l'organisation d'un syndicalisme autonome, et ce en dépit des épisodes répressifs qui entravent ses entreprises. Arrêté lors du complot de 1963, il est condamné à mort pendant le procès de Rabat en 1964, puis gracié en avril 1965 à la suite des événements du 23 mars. À la veille de la première commémoration de ces événements, il est à nouveau arrêté pour incitation des élèves à la grève, condamné d'abord à six mois de prison, puis à un an de prison ferme et au paiement d'une amende. Cependant, lorsque les conditions de détention le permettent, il poursuit sa réflexion et ses analyses et, dès 1966, les secteurs des PTT et des fonctionnaires de l'éducation nationale se constituent en syndicat autonome. Douze ans plus tard, rejoints par les secteurs de la santé et des chemins de fer, ils fondent officiellement la Confédération démocratique du travail (CDT).

---

<sup>122</sup> *Ibidem*, p. 255-256.

<sup>123</sup> « Pour mémoire. Lettre d'Omar Benjelloun à Mahjoub Ben Seddik : “Avec tout mon dévouement à la cause de la classe ouvrière et de toutes les forces progressistes” » [http://www.libe.ma/\\_a33238.html?print=1](http://www.libe.ma/_a33238.html?print=1)

<sup>124</sup> *Ibidem*.

Parallèlement à ses engagements partisan et syndical, Omar Benjelloun a œuvré dans plusieurs domaines : il a assuré la codirection effective de l'organe du parti, *Al-Mouharrir*, à partir de 1965, cofondé la revue *Palestine* en 1967, intégré le barreau de Casablanca, participé à la défense des putschistes de Skhirat et à de nombreux procès politiques.

Après avoir reçu un colis piégé et déjoué cette première tentative d'assassinat en janvier 1973, il est arrêté en mars de la même année. En prison, il contribue activement aux réflexions qui mènent au changement de ligne politique du parti et à la fondation de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Après une libération provisoire, il participe au congrès extraordinaire de janvier 1975, présente le rapport organisationnel, et devient membre du bureau politique de l'USFP. Le 18 décembre 1975, il est assassiné à la sortie de sa maison en plein jour. Attribué à des membres de la Chabiba islamiyya<sup>125</sup>, son meurtre semble avoir été orchestré par le Palais qui se sentait menacé par cette figure qui était en train de doter le parti d'une force syndicale et qui pouvait entraver le processus de « cooptation » de l'USFP.

### *L'UNEM : un syndicat politisé plutôt qu'un organisme annexe*

À l'instar de l'UMT, l'UNEM revendique son autonomie à l'égard des pouvoirs publics et des partis politiques. Mais, à son inverse, elle prône un syndicalisme politisé, puis révolutionnaire, qui l'expose à la répression. Par son activisme et son dynamisme, elle se démarque aussi bien des stratégies collusives de l'UMT que de la paralysie de l'appareil de l'UNFP. Héritière d'une tradition politique estudiantine, elle est forgée par une élite, constituée de juristes, qui sophistique ses modalités d'organisation et d'action dans un contexte de pluralisation et de radicalisation politique. Haut lieu de socialisation des élites politiques de l'indépendance, les registres qu'elle développe contribuent à façonner les expériences estudiantines, associatives et partisans du Maroc contemporain. Entre sa création en 1956 et son interdiction en 1973, elle observe un mouvement de décentralisation, de pluralisation et de radicalisation politique. À partir de 1959, près la phase unitaire de l'indépendance, elle est dominée par les étudiants de la tendance UNFP, et ce jusqu'à la poussée de noyaux marxistes-léninistes à la fin des années 1960.

La création de l'UNEM répond à la volonté de militants, socialisés dans les milieux partisans nationalistes et communiste, de construire une organisation unitaire pour l'ensemble des étudiants marocains, quels que soient leur tendance politique et leur lieu d'étude<sup>126</sup>. Alors que le taux d'analphabétisme frôle les 90 %, que le Protectorat a produit moins de 1500 bacheliers et que le besoin en « cadres » est criant<sup>127</sup>, les 3600 étudiants marocains en formation constituent une ressource rare. Bien que le syndicat soit dominé par les istiqlaliens et qu'il s'inscrive implicitement dans le projet de construction d'un grand parti-nation, doté d'un organisme pour chaque secteur de la société, il comporte dès sa création des étudiants du PCM et du PDI. Aussi, bénéficie-t-il des expériences accumulées, par les uns et les autres, en matière d'encadrement des élèves, d'animation d'associations des anciens élèves, de socialisation au sein de structures internationalisées à l'instar de l'AEMNA. En outre, il fédère un ensemble de regroupements estudiantins préexistants : l'Association générale des étudiants de Rabat (AGER), affiliée à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et qui disparaît à l'indépendance ; l'Association des étudiants marocains (AEM), créée en 1948 par des nationalistes au Maroc ; l'Union des étudiants marocains (UEM), constituée en France par les

---

<sup>125</sup> Le Mouvement de la jeunesse islamique est fondé en 1969 par Abdelkrim Mouti, un inspecteur d'enseignement, ancien membre de l'UNFP. C'est la première organisation islamiste marocaine. Implantée dans les campus universitaires des années 1970-1980, elle contribue à la socialisation politique d'une très grande majorité de fondateurs du Parti justice et développement.

<sup>126</sup> Abdeltif Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, Mémoire pour le Diplôme d'études supérieures, Université Mohammed V de Rabat, 1970, p. 13.

<sup>127</sup> 640 bacheliers musulmans et 775 israélites (Pierre Vermeren, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle*, Rabat, Alizés, 2002, p. 129).

étudiants du PDI et du PCM, qui ne tardent pas à être rejoints par ceux de l'Istiqlal ; les comités de liaison au sein desquels s'organisent les étudiants marocains d'Espagne et du Moyen-Orient. Cette genèse imprègne l'organisation du syndicat et la définition de sa vocation.

Sur le plan organisationnel, l'UNEM présente deux caractéristiques principales à ses débuts<sup>128</sup>. D'une part, elle est dirigée par les étudiants de la fédération de France, bien plus nombreux que ceux du Maroc. D'autre part, ses organes centraux sont prédominants. Cependant, l'appareil évolue rapidement et se complexifie, tout en s'étendant. Pour les juristes, qui prédominent au sein de ses instances dirigeantes, l'enjeu est de gérer le pluralisme politique de l'association et d'accompagner les transformations rapides d'un milieu étudiant, restreint, en extension et en renouvellement permanent. Un tournant se produit lors du 6<sup>e</sup> congrès, tenu à Azrou en 1961. La direction effective de l'UNEM relève désormais de la compétence du comité exécutif, où prédominent les étudiants de l'intérieur, et de nouvelles fédérations sont créées en lien avec le comité exécutif (pays socialistes, Moyen-Orient). À partir de 1962, des structures décentralisées sont mises en place. Des corporations sont créées à l'échelle de chaque établissement et deviennent les cellules de base de l'UNEM. Organe souverain, l'assemblée générale est ouverte à tous les étudiants. Selon les statuts du syndicat, le congrès est l'« instance suprême de l'union » et les délégués sont élus au scrutin majoritaire uninominal. L'objectif de départ est d'assurer les mêmes chances à tous les étudiants, mais dans les faits les groupes politiques se concertent et négocient en fonction de leur perception des rapports de force, avant d'établir une liste commune qu'ils diffusent auprès de leur base. Pour tenter de corriger cette tendance, le 12<sup>e</sup> congrès, tenu en 1968 à Rabat, adopte le scrutin proportionnel de liste, qui sera supprimé l'année suivante en relation avec les tensions politiques qui agitent le syndicat. De même, la corporation devient l'unité électorale de base, à la place de la section (qui réunit l'ensemble des établissements d'une ville). Face aux succès de la décentralisation et à la pluralisation politique du syndicat, le congrès de 1968 tente de concilier « la décentralisation dans le domaine syndical et la centralisation dans le secteur politique et international<sup>129</sup> ». Certes, le fonctionnement de l'UNEM favorise la domination de l'appareil par les militants les plus politisés. Cependant, à l'inverse des syndicats étudiants qui se développent dans d'autres pays de la région, l'UNEM préserve son autonomie par rapport au régime politique en place, tout en connaissant des mutations qui reflètent la radicalisation politique du milieu étudiant.

### **Encadré 33 : Les établissements d'enseignement supérieur durant la première décennie de l'indépendance**

Sous le Protectorat, il existe des centres rattachés à l'Université de Bordeaux :

- Le Centre des études juridiques (1921), à Rabat, avec une annexe à Casablanca
- Le Centre d'études supérieures scientifiques (embryon dès 1940), à Rabat
- l'Institut des hautes études marocaines (1917), à Rabat.

Par la suite, deux écoles sont créées :

- École d'agriculture de Meknès (1945)
- École marocaine d'administration (1948), à Rabat

En 1957, l'Université Mohammed V s'organise d'abord sur la base des trois anciens centres, autour de trois facultés, avant la création de nouveaux établissements :

- Faculté de droit à Rabat (avec un autre établissement à Casablanca)
- Faculté des sciences à Rabat
- Faculté des lettres à Rabat (puis un autre établissement à Fès)
- Institut de sociologie à Rabat en 1960

<sup>128</sup> L'organisation de l'UNEM de 1956 à 1969 est minutieusement analysée dans la première partie du mémoire d'Abdeltif Menouni (A. Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, op. cit., p. 18-89).

<sup>129</sup> *Ibidem*, p. 54-55.

– Faculté de médecine à Rabat en 1962

Outre les écoles héritées du Protectorat, de nouveaux établissements voient le jour :

– École normale supérieure avec des établissements à Rabat, à Casablanca et à Fès

– École Mohammadia d'ingénieurs (EMI) en 1959

– Centre de formation des ingénieurs des travaux de la statistique à Rabat en 1961 (Institut national de statistique et d'économie appliquée en 1967)

– Institut national agronomique (1966), Rabat

Dès sa création, l'UNEM se définit comme « le représentant politique de la masse des étudiants marocains et l'instrument de combat pour la transformation de la société dans un sens progressiste<sup>130</sup> ». En tant qu'« organisation de masse » et « organisation nationale », elle se présente comme partie prenante des « luttes des masses populaires » et du « nouveau combat » : celui de « la reconstruction économique et politique du pays sur des bases qui en feront un État moderne »<sup>131</sup>. À cet égard, les documents du congrès constitutif de décembre 1956 exposent des revendications très similaires à celles du Mouvement national, qui recouvrent non seulement les questions relatives à l'enseignement et à la formation des cadres, mais également les domaines sociaux, économiques, de politique intérieure et extérieure.

Pendant la phase enchantée de la décolonisation, l'UNEM bénéficie d'une grande considération de la part de l'ensemble des acteurs et des décideurs politiques. Le roi Mohammed V manifeste un tel empressement à l'égard des étudiants, qu'il participe à la séance inaugurale du congrès constitutif, avec le prince héritier Moulay Hassan à ses côtés, et qu'il nomme l'un de ses membres au sein de l'Assemblée nationale consultative<sup>132</sup>. Des facilités lui sont accordées : statut d'association d'utilité publique, subvention annuelle, bourses de voyage, invitations aux festivités politiques, etc.<sup>133</sup> Sur un autre plan, l'UNEM est confrontée à peu de problèmes syndicaux à ses débuts. L'ouverture de l'université en 1957 est immédiatement suivie par celle du restaurant universitaire, puis de la cité universitaire en 1958. Les bourses sont généralisées jusqu'en 1960<sup>134</sup>. Dans un tel contexte, les activités du syndicat étudiant consistent principalement à participer aux grands projets nationaux (campagnes d'alphabétisation, construction de la route de l'Unité, etc.), à animer la vie culturelle (conférences, débats, etc.), à organiser des activités sociales, à s'impliquer dans les organisations estudiantines régionales et internationales.

#### Encadré 34 : L'Union marocaine de la jeunesse, une tentative fédérative

L'UMJ est créée en 1959 pour susciter des convergences entre plusieurs associations<sup>135</sup>. Pour la plupart, elles sont proches des composantes qui participent à la fondation de l'UNFP :

l'UNEM ;

l'Association marocaine pour l'éducation et la jeunesse (AMEJ), proche de l'aile gauche de l'Istiqlal ;

le Mouvement de l'enfance populaire (Toufoula Chaabiyya), proche de l'aile gauche de l'Istiqlal ;

la Jeunesse ouvrière marocaine (JOM) (organisation de jeunesse de l'UMT) ;

l'Union marocaine de la jeunesse démocratique (UMJD) proche du PDI ;

l'Alliance israéliite.

<sup>130</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>131</sup> « L'attitude de l'Étudiant devant le problème national », document du congrès constitutif de décembre 1956, reproduit en annexe par A. Menouni, *ibidem*, p. 209 et s.

<sup>132</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 89.

<sup>133</sup> A. Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, op. cit., p. 14.

<sup>134</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>135</sup> *Ibidem*, p. 179.

Avant d'être tenaillée par des divisions internes, elle réalise un grand projet en mobilisant de jeunes volontaires dans un chantier à Salé qui aboutit à la construction d'une vingtaine de maisons à la fin de 1959.

Lorsque les divisions s'amplifient au sein de l'Istiqlal, l'écrasante majorité des membres de l'UNEM se range derrière Mehdi Ben Barka. À partir du IV<sup>e</sup> congrès, organisé à Agadir en 1958, la proximité avec l'aile gauche de l'Istiqlal, puis avec l'UNFP est explicite. Mais ce n'est qu'après leur échec électoral au VII<sup>e</sup> congrès de 1962 que les étudiants de l'Istiqlal se retirent de l'UNEM pour fonder l'UGEM, sans parvenir à être représentés dans aucune corporation avant 1970<sup>136</sup>. Jusqu'à la fin des années 1960, les militants de l'UNFP dominent les instances dirigeantes de l'UNEM. Tous les présidents du syndicat sont affiliés à l'aile gauche de l'Istiqlal, puis à l'UNFP jusqu'en 1970. La même tendance s'observe au niveau du comité exécutif. Peu à peu, les communistes font une percée. En 1963, Abdelaziz Benzakour est le premier membre du PCM interdit, à intégrer le comité exécutif<sup>137</sup>. Entre 1963 et 1968, cette instance comporte six membres de l'UNFP et un étudiant communiste. En 1969, le parti communiste détient deux sièges sur sept<sup>138</sup>. Cependant, au niveau de la base, le nombre des affiliés à un parti ne cesse de baisser, pour ne représenter que le tiers des 3500 adhérents de l'UNEM en 1969<sup>139</sup>.

Pendant la phase marquée par l'hégémonie de l'UNFP, l'UNEM observe une radicalisation parallèle à celle de l'aile politique du parti et ses congrès apparaissent comme une « occasion de lancer des ballons d'essai » pour les adeptes de Ben Barka<sup>140</sup>. Dès le II<sup>e</sup> congrès, organisé à Fès en 1957, l'UNEM demande l'épuration des « traîtres » de l'administration et l'évacuation des troupes étrangères. Lors du III<sup>e</sup> congrès, tenu à Tétouan en 1958, c'est le prince héritier, commandant des Forces armées royales, qui est visé à travers la dénonciation de l'« armée de parade<sup>141</sup> ». Le Manifeste d'Azrou, adopté au 6<sup>e</sup> congrès de 1961, appelle à « l'élimination du pouvoir personnel », allié à la « féodalité » et à la « réaction »<sup>142</sup>. En 1962, l'UNEM manifeste et fait campagne pour le boycott du référendum constitutionnel. À l'occasion des législatives de 1963, le syndicat appelle d'abord à voter contre le FDIC, « parti du Makhzen » et « symbole de la réaction ». En 1963, le VIII<sup>e</sup> congrès tenu à Casablanca « déclare solennellement que l'abolition du régime est la condition préalable pour sortir le pays de la crise ouverte ou latente dans laquelle il ne cesse de se débattre depuis l'indépendance<sup>143</sup> ». L'influence de l'UNFP est perceptible y compris pendant la phase de « trêve » de 1965, lorsque les dirigeants de l'aile politique espèrent parvenir à un accord avec Hassan II, après les événements sanglants de mars et à la suite de la libération de détenus politiques. Pendant cette phase, le comité exécutif de l'UNEM choisit de se focaliser sur les activités culturelles et d'adopter un registre inhabituellement « réformiste », jusqu'à l'enlèvement de Ben Barka<sup>144</sup>. Cependant, comme le souligne Abdeltif Menouni, président de l'UNEM en 1968, il arrive que l'UNFP et l'UNEM n'adoptent pas même les mêmes positions. À l'inverse du parti, depuis 1961, l'UNEM préconise une action coordonnée du « front progressiste » (UNFP, UMT, PLS,

<sup>136</sup> *Ibidem*, p. 61.

<sup>137</sup> Né en 1943 à Marrakech, membre du PCM, puis du PLS et du PPS, il devient membre du barreau de Casablanca à partir de 1964, et s'investit dans l'organisation de la profession et dans les associations des avocats à l'échelle nationale, régionale et internationale. Membre fondateur de l'Organisation marocaine des droits de l'homme en 1988, il est nommé dans plusieurs instances, à l'instar du Conseil consultatif des droits de l'homme (1998-2002), de l'Instance Équité et Réconciliation (2004-2005). En mars 2011, il est nommé Médiateur du Royaume.

<sup>138</sup> A. Menouni, *ibidem*, p. 221.

<sup>139</sup> *Ibidem*, p. 217.

<sup>140</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 244.

<sup>141</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 89 et 90.

<sup>142</sup> Texte disponible dans C. Palazzoli, *Le Maroc politique*, op. cit., p. 414 et s.

<sup>143</sup> *Ibidem*, p. 419.

<sup>144</sup> *Ibidem*, p. 210.

UNEM), avant d'appeler en 1966 à une « unité d'action entre les bases », fondée sur une « plateforme » « discutée et pratiquée à tous les échelons et par tous les cadres »<sup>145</sup>. En 1969, le XIII<sup>e</sup> congrès appelle à « l'unité d'action des forces révolutionnaires ». Plus précisément, il rend visible la progression des tendances marxistes-léninistes au sein de l'UNFP et de l'ancien PCM, réapparu en 1968 sous le nom de Parti de la libération et du socialisme (PLS).

Parallèlement à son activisme politique, l'UNEM prend la tête de la contestation des élèves et des étudiants. À partir de 1960, les problèmes estudiantins ne cessent de s'amplifier. Les bourses, l'encadrement et les infrastructures universitaires ne suivent pas le même rythme que l'augmentation des effectifs : à l'indépendance, 350 étudiants marocains sont inscrits dans les établissements publics d'enseignement du supérieur au Maroc ; ce nombre est multiplié par 7 en 1959, et par 45 en 1970<sup>146</sup>. En outre, les débuts de la massification de l'enseignement primaire et secondaire suscitent les premières tensions. Dès le mois de mai 1963, l'UNEM appelle à une grève suivie par 135 000 étudiants et élèves du secondaire dans plusieurs villes du Maroc. Ces derniers sont organisés dans le cadre des amicales de l'UNEM, qui sont dotées de comités élus par l'assemblée des classes terminales ; certains élèves deviennent même membres du comité exécutif du syndicat estudiantin. En vue d'assécher ce vivier, le dahir de 1963 est promulgué<sup>147</sup>. Bien que l'UNEM ajuste ses statuts, la mobilisation syndicale des élèves et des étudiants s'amplifie. Outre les événements de mars 1965, les rapports moraux des congrès du syndicat comptabilisent 60 jours de grèves en 1964 et 90 en 1969. La mobilisation lycéenne et estudiantine ne se tarit pas pendant les années 1970 en dépit de la répression. L'élève et l'étudiant sont les figures politiques par excellence, tandis que les collèges, les lycées et les universités s'érigent en haut lieu de la politique protestataire.

### Encadré 35 : Une lutte pour la délimitation du statut d'étudiant

Jusqu'en 1963, les statuts de l'UNEM donnent une définition large de l'étudiant :

« L'UNEM est une organisation syndicale, culturelle organisant :

- les étudiants marocains poursuivant leurs études au Maroc ou à l'étranger,
- les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études au Maroc,
- les élèves de la seconde partie du baccalauréat et des classes d'orientation des instituts islamiques,
- les élèves des grandes écoles techniques,
- les élèves des classes préparatoires des grandes écoles. »<sup>148</sup>

Le dahir de 1963 adopte une conception restrictive du statut d'étudiant et des associations estudiantines :  
« — Art. 2 Sont étudiants au sens du présent dahir toutes personnes régulièrement inscrites à une faculté ou à tout autre établissement supérieur.

— Art. 4 Toute association d'étudiants, union ou fédération de ces associations, constituée en violation des dispositions des articles premier et 2 ci-dessus est nulle et de nul effet. »

La radicalisation de l'UNEM et son activisme politique et syndical l'exposent tout particulièrement à la répression. Dès 1963, elle cesse de bénéficier de la subvention annuelle de l'État et des locaux lui sont retirés à Rabat et à Casablanca. L'année suivante, elle perd son

<sup>145</sup> Motion politique du 11<sup>e</sup> congrès, organisé à Rabat, en 1966, cité par A. Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, op. cit., p. 224-225.

<sup>146</sup> Chiffres indiqués dans les *Annuaire statistiques du Maroc*, cités par Mekki Zouaoui, « L'enseignement supérieur depuis l'Indépendance. La dégradation de la qualité était-elle inéluctable ? », *Cinquante ans de développement humain au Maroc et perspective 2025*, 2006, p. 162 et 167. Voir aussi : Pierre Vermeren, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle*, Rabat, Alizés, 2002.

<sup>147</sup> Dahir n°1-63-121 relatif aux associations d'étudiants, *Bulletin officiel* n° 2643, 21 juin 1963.

<sup>148</sup> Cité par A. Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, op. cit., p. 58-59.

statut d'association d'utilité publique<sup>149</sup>. En octobre 1963, son président, Hamid Barrada, est condamné à mort par contumace par le tribunal militaire de Rabat, en même temps que Mehdi Ben Barka, en raison de leur position contre la guerre des Sables. En octobre 1964, une action en dissolution est intentée contre le syndicat, et motivée par l'adhésion de non-universitaires au syndicat, mais la Cour de Rabat rejette l'accusation. En 1965, Mohamed Haloui, président de l'UNEM, est détenu pendant six mois. L'année suivante, la loi sur le service militaire est promulguée et, deux semaines avant le congrès, huit membres du comité exécutif sont envoyés dans un camp d'entraînement à Hajeb. En 1967, Fathallah Oualalou, président de l'UNEM, et un ensemble d'étudiants sont détenus et le XII<sup>e</sup> congrès est interdit. En février et en mars 1970, la tension est si forte que de nouvelles vagues de répression se produisent.

À partir du XV<sup>e</sup> congrès, organisé en 1972, la direction de l'UNEM passe entre les mains des « Frontistes », les groupes d'étudiants dissidents de l'UNFP et du PLS. En 1973, l'UNEM est dissoute suite au meurtre d'un agent de police, pendant les manifestations organisées par l'UNEM à Rabat<sup>150</sup>.

### Encadré 36 : L'UNEM à l'échelle internationale

L'activisme et la radicalisation de l'UNEM s'observent y compris à l'échelle internationale. Le syndicat organise d'importantes manifestations de protestation, notamment : le 17 janvier 1961, contre l'assassinat de Patrice Lumumba, l'une des figures de l'indépendance du Congo belge ; le 11 novembre 1961, contre le massacre du 17 octobre 1961 à Paris, suite à la manifestation organisée par les Algériens de la fédération de France du FLN ; les 5 et 7 juin 1967 pendant la guerre des Six Jours, contre le soutien américain apporté à Israël. Sur le plan organisationnel, l'UNEM adopte une position de « neutralité » au cours de la première phase de son existence. Elle entretient des relations avec les deux grandes organisations rivales : l'Union internationale des étudiants (UIE), créée en 1946 à Prague, au prolongement de la lutte des étudiants contre le fascisme, et dominée par les étudiants communistes ; la Conférence internationale des étudiants, créée à Édimbourg en 1952, suite à une crise au sein de l'UIE. Après un rapprochement progressif, l'UNEM est élue au secrétariat de l'UIE en 1968. D'après Abdeltif Menouni, ce processus a été favorisé par la mutation politique de l'UNEM, la découverte de la collusion entre la CIE et la CIA en 1967, l'échec des différentes tentatives de construction d'un mouvement estudiantin unifié à l'échelle du Maghreb et du monde arabe, auxquelles le syndicat marocain a pris part<sup>151</sup>.

Bien qu'elle ne soit épargnée ni par la répression ni par les tensions internes, l'UNEM se distingue par son activisme et son dynamisme tout au long des années 1960. Plusieurs facteurs ont favorisé ce phénomène : l'ancrage dans un milieu en renouvellement permanent, une pluralisation politique, une connexion horizontale favorisée par le petit nombre des étudiants et par leur relative concentration géographique, ainsi que la construction d'un appareil organisationnel évolutif et décentralisé. À partir d'une position marginale, un parti a joué un rôle important dans le développement du pluralisme au sein du syndicat estudiantin, qui lui a par ailleurs servi de « structure de rémanence<sup>152</sup> ».

<sup>149</sup> « Décret n°2-64-391 du 5 octobre 1964, abrogeant le dahir n°1-59-368 du 4 décembre 1961, reconnaissant d'utilité publique l'association dite « Union nationale des étudiants du Maroc » dont le siège est à Rabat », *Bulletin officiel* n° 2711, du 14 octobre 1964.

<sup>150</sup> Voir A. Menouni, *ibidem*, p. 207 et s. ; J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 244-245 ; C. Palazzoli, *Le Maroc politique*, *op. cit.*, p. 402 et s.

<sup>151</sup> A. Menouni, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, *op. cit.*, p. 242.

<sup>152</sup> Grâce à ce type de structures, « les mouvements parviennent à durer dans des environnements politiques non réceptifs et à jouer le rôle de passeur entre deux étapes d'une mobilisation. » (Verta Taylor, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes » dans Olivier Filleule (ed.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 230.

## Le Parti communiste marocain (PCM)

Le PCM constitue la deuxième matrice des « partis de militants ». Son interdiction au cours des premières années de l'indépendance laisse transparaître la codification des premières règles du jeu de l'espace en cours d'institution. Elle révèle également les ambivalences des dirigeants de l'aile gauche de l'Istiqlal, qui auraient déclaré à leurs homologues communistes : « Pour nous, aucun doute, la réussite du gouvernement compte avant toute chose [...]. On nous a demandé de vous dissoudre. Nous ne voulons pas que ce soit de notre fait. Aussi, nous vous demandons de nous aider en vous sabordant<sup>153</sup> ».

Le PCM ne s'étant pas « sabordé », Abdallah Ibrahim décrète en sa qualité de président du conseil la suspension du PCM, le 10 septembre 1959, en invoquant l'article 3 du dahir du 15 novembre 1958, selon lequel : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, ou à la forme monarchique de l'État, est nulle et de nul effet »<sup>154</sup>. Dans son discours du trône du 18 novembre 1959, Mohammed V précise la nature de la transgression<sup>155</sup> : « Les doctrines matérialistes qui sont incompatibles avec notre foi, nos valeurs morales et notre structure sociale ne peuvent avoir de place chez nous, car l'Islam grâce à son esprit de justice et de tolérance nous suffit<sup>156</sup> ». Pour le Palais, l'athéisme et le matérialisme sont en contradiction avec les valeurs religieuses, et la dimension totalitaire prêtée au marxisme constitue une atteinte aux valeurs de liberté<sup>157</sup>. Le premier argument est au fondement des arrêts de la Cour d'appel du 3 février 1960 et de la Cour suprême du 28 mai 1964, qui prononcent la dissolution du PCM. Après sa réapparition, le 17 avril 1968, sous le nom de Parti de la libération et du socialisme (PLS), trois de ses dirigeants, dont Ali Yata, sont condamnés le 18 août 1969 à dix mois de prison par le tribunal de Rabat pour reconstitution d'une association dissoute, et le PLS est officiellement interdit le 19 septembre 1969.

Pourtant, à l'instar des autres communistes de la région, les militants du PCM-PLS ont développé des stratégies syncrétiques, visant à affirmer leur ancrage national et à relever des convergences entre l'islam et le communisme. Le 15 octobre 1959, la direction du PCM récusé les accusations dont elle fait l'objet : « C'est le marxisme-léninisme qui nous conduit à soutenir toutes ces forces (les forces nationales), dont la monarchie<sup>158</sup> ». Ali Yata, secrétaire général du parti, va jusqu'à dissocier l'expérience des « églises réactionnaires » en Europe, des « idéaux de justice, de fraternité, de liberté, d'honneur », distinctifs de la civilisation arabo-islamique qui offrirait « de vastes possibilités d'adaptation, de liberté, de solidarité et de luttes »<sup>159</sup>.

Par-delà ses caractéristiques idéologiques, le PCM est stigmatisé par son passé sous le Protectorat, et sa propension d'antan à privilégier les considérations sociales au détriment du

---

<sup>153</sup> D'après le témoignage d'un dirigeant du PCM rapporté dans : Abdallah Saaf, « Ben Barka et les communistes » dans René Gallissot, Jacques Kergoat (eds.), *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance marocaine à la tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997, p. 110.

<sup>154</sup> « Décret n° 2-59-1509 du 7 rebia I 1379 (10 septembre 1959) portant suspension du parti politique dit "Parti communiste marocain" », *Bulletin officiel du Royaume du Maroc*, n° 24.

<sup>155</sup> C'est bien plus tard que l'article 3 du dahir de 1958 intègre « l'atteinte à la religion islamique » (voir modifications en italiques) : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à la religion islamique, à l'intégrité du territoire national, au régime monarchique ou de faire appel à la discrimination est nulle. » (Mod. N° 1-02-206 du 12 jourmada I 1423 (23/07/2002) portant promulgation de la loi n° 75-00, art. 2)

<sup>156</sup> Cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 126.

<sup>157</sup> *Ibidem*, p. 125.

<sup>158</sup> Cité dans M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 101.

<sup>159</sup> Ali Yata, *L'Union*, impératif de l'heure, Casablanca, 1966, cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 126.

politique, une vision internationaliste plutôt que nationaliste<sup>160</sup>. Alors même qu'il s'est aligné sur les positions de l'Istiqlal à partir de 1951, tout pacte entre les composantes du Mouvement national l'excluait.

À l'indépendance, l'exclusion perdure. Le PCM est le seul parti à n'avoir aucune représentation ni au gouvernement ni à l'Assemblée nationale consultative. Pourtant, ses adhérents sont estimés à 10 000 membres, issus principalement du prolétariat urbain et du milieu intellectuel, à Casablanca, à Meknès et à Tadla. Par ailleurs, il est présent au sein de l'UMT parmi les dockers, les cheminots et les enseignants et, sous le nom du PLS, son influence s'accroît au sein de l'UNEM à partir du milieu des années 1960. En dépit de sa marginalisation, il tend à s'aligner sur les positions de l'Istiqlal, puis de son aile gauche.

D'après Maâti Monjib, ce parti « se met toujours au service des autres ». Sous le Protectorat, il encadre la classe ouvrière avant que l'Istiqlal ne la récupère et contribue à la formation d'une partie des étudiants en France, dont certains sont devenus influents au sein de l'Istiqlal, de l'UNFP et même du FDIC<sup>161</sup>. À l'indépendance, il contribue fortement à la socialisation idéologique des étudiants au sein de l'UNEM. À partir de 1959, la délimitation de l'espace du jeu politique officiel se fait au prix de son exclusion et ce, jusqu'en 1974, date à laquelle des anciens du PCM-PLS sont autorisés à créer le Parti du progrès et du socialisme (PPS). Entre temps, à la fin des années 1960, ses dissidents participent à la gestation des premiers noyaux de l'extrême gauche marocaine, et ce faisant à la structuration de la scène partisane qui se dessine.

### *Des dissidences qui contribuent à façonner les « lignes rouges » du jeu politique*

Les dissidences qui se développent à partir des années 1960 appartiennent à deux nébuleuses : le Mouvement marxiste-léniniste marocain (MMLM) et la mouvance à référence islamiste. Dans leur écrasante majorité, leurs initiateurs ont été socialisés dans les milieux partisans de l'Istiqlal, de l'UNFP ou du PCM. À partir du milieu des années 1970, ils contribueront à dessiner les frontières entre « l'opposition de Sa Majesté » et « l'opposition à Sa Majesté ». Au cours des décennies qui suivront, c'est en grande partie dans leur prolongement et dans leur filiation que se constitueront des partis politiques de la gauche radicale (l'Organisation de l'action démocratique et populaire [OADP] en 1983), et de l'extrême gauche (Annahj Addimocrati [Voie démocratique] en 1995), un parti politique à référentiel islamique (le PJD en 1998) et l'organisation islamiste qui se donnera pour nom, en 1987, Al Adl wal ihsane (Justice et bienfaisance).

### **La création du Mouvement marxiste-léniniste marocain**

La gestation du Mouvement marxiste-léniniste marocain (MMLM) — également dénommé « Nouvelle gauche » (*al-yasar al-jadid*) ou « Gauche révolutionnaire » (*al-yasar ath-thawri*) — porte l'empreinte des systèmes d'action nationaliste et communiste, mais aussi d'événements à portée nationale, régionale et internationale que les acteurs à l'origine du MMLM rencontrent et vivent plus ou moins directement, plus ou moins intensément et, en tout cas, différenciellement. Ces séquences, dont ils sont les témoins et parfois les acteurs, contribuent à les façonner individuellement et collectivement<sup>162</sup>. À travers différents vecteurs,

---

<sup>160</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 95-101.

<sup>161</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p. 96.

<sup>162</sup> Parmi les nombreuses références sur les effets socialisateurs et transformateurs de l'événement, voir par exemple : Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti (eds), *Bifurcations*, Paris, La Découverte, 2009 ; Boris Gobille, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, vol. 63, n° 2, p. 321-349 ; Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science*

ils sont exposés à un ensemble de représentations et de pratiques politiques qui fécondent — et qui s’hybrident avec — les idéologies et les dispositifs dans lesquels ils ont été socialisés. Pour la plupart, ce sont de jeunes citadins ou néo-citadins qui ont bénéficié de l’instruction et, pour une partie d’entre eux, de son extension à de nouvelles catégories sociales.

À cet égard, au lendemain de la répression sanglante de 1965, Hassan II proclame : « il n’y a pas de danger aussi grave pour l’État que celui d’un prétendu intellectuel. Il aurait mieux valu que vous soyez tous des illettrés<sup>163</sup> ». Plus que jamais, le régime constitue la jeunesse instruite en figure politique menaçante, et le lycée et l’université en lieux de radicalité politique. Ainsi, bien avant les événements internationaux de mai 1968, la radicalisation de la jeunesse lycéenne et estudiantine marocaine est ponctuée par un événement national. Elle s’exacerbe au fil des événements régionaux et internationaux : la guerre israélo-arabe, la guerre du Vietnam, la révolution culturelle chinoise, etc. Dans le cadre de l’UNEM, les cercles de discussion se multiplient et favorisent l’expression des voix dissidentes de l’UNFP et du PLS, à l’origine du MMLM, qui s’incarne dans deux organisations dès 1970.

### Encadré 37 : Les événements de 1965 de 1967 et de 1968, racontés par Kamal Lahbib<sup>164</sup>

En 1965, Kamal Lahbib est un élève, âgé de 16 ans, du lycée mixte d’Azrou. À travers une camarade de classe communiste, il rejoint un petit cercle de jeunes qui se retrouvent dans les maisons pour discuter des événements nationaux et se coordonner.

« Les événements de 1965 à Casablanca ont eu un impact à l’échelle nationale. [...] L’information a circulé jusqu’à un village du Moyen-Atlas. Je crois que la filière était déjà constituée par le biais de gens organisés politiquement. Ils ont commencé à parler de ce qui se passait à Casablanca, du problème de l’enseignement, de l’avenir, de notre avenir. [...] Il fallait faire connaître le problème. Donc, le premier acte militant, c’était de s’asseoir, de commencer à gribouiller un tract manuscrit et de le distribuer. Donc, vivre déjà la production d’un texte politique [...]. L’ambiance était déjà assez tendue ».

Après l’obtention de son baccalauréat en 1966, Kamal Lahbib est recruté à l’École normale supérieure et bénéficie à ce titre des enseignements de littérature française de la faculté de lettres de Rabat. Sympathisant du PLS, il devient délégué de sa corporation dans le cadre de l’UNEM.

« 1967, c’était assez formidable, c’était l’année où j’ai reçu mon rappel de l’ENS, comme je l’avais intégrée à 17 ans, je n’étais pas majeur, donc je n’avais pas droit à mon salaire intégral, j’avais juste droit à une bourse d’étudiant. On me réservait le reste jusqu’à ma majorité. Et cet argent tombe tout à coup. Mon premier acte a consisté à acheter une télévision pour la maison. J’arrive avec ma télé, en noir et blanc bien sûr, on l’installe, et on commence à regarder. C’était une mobilisation totale. Tout mon entourage suivait les informations minute par minute, les discours de Gamal Abdel Nasser... Il y avait une charge importante. “On va enfin en finir avec les juifs.” Il n’était même pas question de sionisme à l’époque. Après cette charge médiatique importante, pratiquement toute la journée [...], tu t’apercevais que ce n’étaient que des mensonges, qu’on a été écrasé.

– Il y avait une identification à un “on”.

– Forcément... Voilà encore des concepts qui viennent après. On était des Arabes, il n’était pas question de musulmans à cette époque. On était des Arabes, même quand on était Berbère. En plein village d’Azrou, cette nuance n’existait pas. [...] Et bien sûr, avec la défaite, pour quelqu’un comme moi, il fallait aller dans la grande ville, se concerter, discuter de cette défaite avec les amis. [...] Attention, 67 n’est pas un événement anodin pour les militants déjà engagés. 67 a créé des turbulences importantes

*politique*, 2002, vol. 52, n° 2-3, p. 125-144 ; William H. Sewell Jr, « Historical events as transformations of structures: Inventing revolution at the Bastille », *Theory and society*, 1996, vol. 25, n° 6, p. 841-881.

<sup>163</sup> Traduction du discours télévisé dans Hassan II, *Le Maroc en marche. Discours de Sa Majesté*, Rabat, Ministère de l’information, 1965.

<sup>164</sup> Entretien approfondi, en juillet 2005 à Casablanca, avec Kamal Lahbib. Né en 1949 à Azrou, il étudie à l’ENS de Rabat (1966-1970), se politise dans les cercles du PLS, adhère au mouvement marxiste, puis à l’organisation Pour servir le peuple. En 1972, il fait partie des militants arrêtés. Dès sa sortie de prison en 1977, il mène de nombreuses expériences dans les domaines culturel et associatif. C’est l’un des principaux animateurs de la « société civile » marocaine qui se développe à partir des années 1990.

au sein du PLS, au sein de l'UNFP. [...] Même de manière informelle, même de manière éclatée, on est dans cette ambiance qui va aboutir, déjà en 1968, à la constitution des premiers cercles marxistes-léninistes [...]. Ça converge un peu avec les groupes de soutien à la Palestine, à Paris, avec 68 et ce que ça a généré comme idées [...]. Pour des gens curieux comme nous, on était déjà à regarder l'expérience chinoise. Et on organisait des descentes à l'ambassade de Chine pour récupérer de la documentation. [...] [À nos yeux, la révolution culturelle chinoise], c'était tout simplement la libération, c'est aussi simple que ça. C'est l'individu qui est libéré des contingences familiales, culturelles, idéologiques locales. C'est vraiment l'éclatement de toutes les normes possibles et imaginables qui nous a contraints à vivre dans des cadres trop fermés. [...] Plusieurs éléments interviennent. Les écrits de Reich par exemple sur la révolution sexuelle<sup>165</sup>, quelques bribes d'approches sur la psychanalyse en tant que telle. Et cette révolution culturelle a été ressentie comme une révolte des jeunes contre la dictature des anciens. – Menée par un vieux...

- Oui, déclenchée par un vieux. Attention, l'époque n'était pas à la remise en cause du leader, du chef charismatique, du timonier, tous les noms imaginables qu'il y avait. On n'était pas encore dans cette remise en cause là. On cherchait un référentiel [...]. 1968 a augmenté la capacité de libération du verbe et de la confiance. Il y avait une sorte de climat totalement libéré dans les espaces du campus. [...] C'était le cumul de cette jeunesse qui a vécu les événements de 1965, qui a vécu le choc de 1967 et, entre-deux, elle a vécu intensément toute la richesse des relations politiques. 1968, c'était une explosion, une autre manière d'appréhender, qui n'était pas la nôtre en 65, peut-être une sorte de fête révolutionnaire à l'intérieur du campus [...]. Les écrits sur les murs le soir. Des manifestations systématiques dans la rue, en dehors de ce qui se passait dans le campus. Des nuits blanches dans le campus... Même le clivage entre filles et garçons n'existait plus. [...] C'est toute une culture qu'on a créée. [...] La formation linguistique [...] était absolument fondamentale y compris pour la vulgate marxiste. Le fait qu'on soit francisé nous donnait un certain avantage dans l'accès aux textes fondateurs [...]. La discussion politique, c'était le quotidien. Même à l'intérieur de la classe, lorsqu'on commençait à discuter de sémiologie, on retombait directement sur toutes les pratiques staliniennes. [...] Roland Barthes avait non seulement un cours avec nous en quatrième année, mais en plus il avait un séminaire ouvert à l'ensemble de la faculté. C'était un moment de remise en cause d'un certain nombre de schémas, de préalables sur le mouvement communiste, sur le révisionnisme... Entre le cercle, entre *Souffles*<sup>166</sup>, entre Roland Barthes, entre les moments où l'on mangeait, entre les soirées, entre tout ça... Ce n'est pas un hasard qu'on se trouve tous [...] à rejoindre un mouvement en construction, le mouvement marxiste-léniniste. »

À la suite des événements de mars 1965, des militants de l'UNFP s'interrogent : « Comment est-il possible que nos dirigeants, après le massacre organisé par le pouvoir royal, puissent discuter avec ce dernier de « l'intérêt du peuple » ? et lorsqu'ils interpellent la direction : « Pourquoi avoir négocié ? Quel est le contenu de ces négociations ? », on leur répond : « Nous ne pouvons vous dévoiler les secrets du parti !<sup>167</sup> ». Dès 1966, les mécontents de l'UNFP animent des cercles de discussion à Marrakech et à Casablanca, à l'instar de l'Alliance de la pensée, du Club de la conscience, de la « Jeunesse révolutionnaire », sans pour autant envisager de quitter le parti. Au sein du PLS, la question palestinienne est le principal point de friction.

Le conflit israélo-arabe de juin 1967 exacerbe les tensions. À Rabat, à Beyrouth, au Caire, à Paris, la nouvelle gauche arabe constitue la défaite en analyseur des dysfonctionnements des régimes arabes qui s'autoproclament « progressistes ». Seul l'horizon

---

<sup>165</sup> Pour rappel, le livre du freudo-marxiste Wilhelm Reich publié en 1936 a été réédité en 1968 en France Wilhelm Reich, *La révolution sexuelle. Pour une autonomie caractérielle de l'homme*, Paris, Plon, 1968.

<sup>166</sup> Revue culturelle fondée en 1966. Voir *infra*.

<sup>167</sup> Le document suivant constitue une source très riche sur les débuts du Mouvement marxiste-léniniste marocain : Organisation 23 mars, « Projet de plate-forme pour le mouvement marxiste-léniniste marocain », publié dans le supplément de la revue *23 mars*, juin 1975, p. 2. <http://marxiste.fr/doc-inter/documents-liste.html>. Voir aussi : Mostafa Bouaziz, *Aux origines de la Koutla démocratique*, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Casablanca, 1997 ; Marguerite Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, *op. cit.*, p. 137-167.

révolutionnaire se profile ; révolutions nationales, révolution palestinienne et révolution arabe tendent à s'imbriquer :

« La défaite des armées arabes par l'ennemi sioniste a permis de clarifier bien des questions et de replacer la crise de la révolution au Maroc dans le cadre de la crise générale de la révolution arabe. Pourquoi les armées arabes, et surtout celles des régimes qualifiés de progressistes, furent-elles battues par Israël ? Est-ce à cause de la supériorité technique de l'état sioniste ? Que dire alors du peuple vietnamien qui affronte et inflige défaite après défaite à l'armée impérialiste américaine ? La réponse est simple : au Vietnam, le peuple tout entier combat les armes à la main. C'est là le secret de sa force. Quant aux régimes où la bourgeoisie d'état est au pouvoir, la guerre est du ressort des armées régulières. Il va de soi que cela menacerait leurs intérêts et, par là même, leur propre existence ! En effet, ces régimes ne sont pas issus d'une révolution populaire véritable mais de coups d'État militaires<sup>168</sup> ».

À l'heure où les icônes du panarabisme sont détrônées, les contestataires marocains sont séduits par la ligne marxiste du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), véhiculée par la revue *Al-Hurriyya* et le bulletin *Al-Thawri*, qui circulent clandestinement de Beyrouth au Maroc, mais également à travers des étudiants marocains au Machrek. Dans ces milieux, la Résistance palestinienne devient l'incarnation arabe de la révolution culturelle maoïste.

D'autres vecteurs favorisent la diffusion des idées d'inspiration maoïste : la présence de quelques étudiants chinois à la faculté de lettres de Rabat<sup>169</sup> ; la documentation traduite en français et en anglais, mise à disposition à l'ambassade de Chine. En outre, des étudiants marocains vivent les événements de mai 1968 en France. L'un d'entre eux est le fils d'Ahmed Balafrej, fondateur de l'Istiqlal et ancien Premier ministre, devenu représentant personnel de Hassan II. En effet, en 1968, Anis Balafrej<sup>170</sup>, centralien, milite à Paris au sein de la gauche prolétarienne et des comités Palestine<sup>171</sup>. À son retour au pays, il greffe de nouvelles pièces au répertoire protestataire marocain :

« Anis revenait de France avec de nouvelles techniques, une nouvelle approche, une nouvelle méthode. [...] Il commence à manifester directement dans les bidonvilles. [...] Il revient au Maroc avec les techniques de mai 1968, avec les relations, avec l'ensemble de l'équipe palestinienne. [...] Un Anis Balafrej, fils de notable, va dans les bidonvilles. On appelle ça le suicide de classe<sup>172</sup> ».

Après une gestation localisée et peu coordonnée, les dissidents de l'UNFP et du PLS se concertent et se structurent dans le cadre du syndicat étudiant. En effet, lors du XII<sup>e</sup> congrès de l'UNEM de 1968, les convergences autour de la question palestinienne sont envisagées comme un « prélude à la lutte contre la stratégie tout entière des forces réformistes et révisionnistes<sup>173</sup> ». Pendant le XIII<sup>e</sup> congrès de l'UNEM en 1969, la naissance du Mouvement

---

<sup>168</sup> Organisation 23 mars, « Projet de plate-forme pour le mouvement marxiste-léniniste marocain », art. cité.

<sup>169</sup> Marguerite Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 144.

<sup>170</sup> Lors de la vague de répression qui frappe les marxistes en février 1972, il est arrêté. Le fait d'être le fils de son père ne le met pas à l'abri des séances de tortures dans le centre de détention Derb Moulay Chérif à Casablanca. Dès son enlèvement, son père démissionne de ses fonctions et refuse de se désolidariser de son fils en dépit de l'insistance de Hassan II. Au cours du procès d'août 1973, il est condamné à 15 ans de prison (I. Dalle, *Les trois rois...*, op. cit., p. 407-409). C'est dans le prolongement de cette arrestation que des militants de l'Istiqlal créent la Ligue de défense des droits de l'homme, première association de ce type dans la région. (M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 201-202).

<sup>171</sup> Voir notamment : Abdellali Hajjat, « Les comités Palestine (1970-1972). Aux origines du soutien de la cause palestinienne en France », *Revue d'études palestiniennes*, n° 98, 2006, p. 74-92 ; Marnix Dressen, *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine, 1967-1989*, Paris, Belin, 2000.

<sup>172</sup> Entretien avec Kamal Lahbib en juillet 2005 à Casablanca.

<sup>173</sup> *Ibidem*.

marxiste-léniniste marocain (MMLM) est publiquement proclamée. En 1970, le processus d'unification des noyaux issus de l'UNFP et du PLS aboutit à la création d'une plateforme au sein de l'UNEM, le Front des étudiants progressistes, et à la structuration de deux courants : l'Organisation A pour les noyaux issus du PLS, l'Organisation B pour ceux émanant de l'UNFP.

À l'occasion de la commémoration du 5<sup>e</sup> anniversaire de « l'insurrection du 23 mars 1965 », se tient la réunion constitutive de l'Organisation B. Cette tendance regroupe une collection d'acteurs : des transfuges de l'UNFP aux parcours diversifiés — des jeunes qui n'ont pas participé aux luttes de l'indépendance, mais aussi une figure de la Résistance à l'instar de Mohamed Ben Saïd Aït Idder ; des acteurs politisés sans affiliation ; des jeunes gens qui ont poursuivi leur formation au Maroc, en France ou au Machrek, et d'autres qui ont transité par les camps d'entraînement palestiniens en Algérie et en Syrie. L'articulation entre le marxisme-léninisme d'inspiration maoïste et la Résistance palestinienne transparaît dans la plateforme d'« unification », le mouvement proclamant : « l'adoption du marxisme-léninisme » et « la stratégie de la révolution nationale démocratique sous la direction du prolétariat par la voie de la lutte armée populaire et dans la perspective de la révolution arabe<sup>174</sup> ».

Le 30 août 1970, la tendance révolutionnaire issue du PLS crée l'Organisation A. Ses animateurs dénoncent l'absence de démocratie interne au sein du parti, l'approbation de la création de la Koutla « dont la seule pratique a été de participer aux négociations avec le monarque » et, tout particulièrement, les positions favorables de la direction au Plan Rogers et au « révisionnisme soviétique »<sup>175</sup>. En outre, ils accusent Ali Yata, le secrétaire général du PLS, d'être « le gros bonnet du révisionnisme au Maroc », lui reprochant entre autres d'avoir déclaré, le 14 janvier 1970, lors de son procès devant la Cour d'Appel de Rabat :

« Je me souviens en particulier que Sa Majesté a démontré que le citoyen a le devoir d'accomplir une action positive, c'est-à-dire de servir la patrie et que son action trouve une impulsion dans la religion, dans le patriotisme ou dans autre chose qui peut être différent. De toute manière, les trois voies s'entrecoupent, l'essentiel étant : servir le pays et les hommes. Ceci, M. le président, est précisément le fondement de la méthodologie que nous suivons. »

Parmi les chevilles ouvrières de l'Organisation A., se trouvent des jeunes dissidents du PLS et des auteurs de *Souffles*. Cette revue culturelle est fondée en 1966 par une élite masculine, d'intellectuels et d'artistes, issus de la petite bourgeoisie citadine (artisans, petits commerçants) et en mobilité sociale ascendante grâce à l'accès à l'éducation. Témoin du bouillonnement intellectuel et artistique de l'époque, ce projet incarne par ailleurs la très forte politisation de la culture à cette époque. Dès 1968, la revue *Souffles* s'érige en tribune politique de sensibilité marxiste. Ce tournant politique est favorisé par la rencontre d'Abdellatif Laabi, son directeur de rédaction, et d'Abraham Serfaty qui rejoint son équipe<sup>176</sup>.

### Encadré 38 : La jonction entre Abraham Serfaty et Abdellatif Laabi autour de *Souffles*

Abraham Serfaty, un ancien dirigeant du PCM, rejoint l'équipe. Né en 1926 à Casablanca, dans une famille juive de la petite bourgeoisie tangéroise, il fait partie des rares Marocains de l'époque qui fréquentent l'école, le lycée français, puis les classes préparatoires de math spé à Casablanca<sup>177</sup>. Dès 1944, il adhère aux jeunesses communistes. En 1945, il intègre l'École des mines de Paris. De retour au

<sup>174</sup> *Ibidem*.

<sup>175</sup> Les citations de ce paragraphe sont extraites d'un document signé par l'Organisation du 23 mars, daté de 1975, et intitulé « Projet de plate-forme pour le mouvement marxiste-léniniste », qui retrace l'historique du mouvement, et produit un « bilan critique ». <http://etoilerouge.chez-alice.fr/docrevinter4/o233-1.pdf>.

<sup>176</sup> KENZA Sefrioui, *La revue Souffles 1966-1973. Espoirs de révolution culturelle au Maroc*, Casablanca, Éditions du Sirocco, 2013.

<sup>177</sup> Abraham Serfaty, Christine Daure, *La mémoire de l'autre*, Paris, Stock, 2002.

Maroc en 1949, il renonce vite à la direction d'un chantier minier dans le Haut-Atlas pour s'engager dans l'action clandestine du PCM, ce qui lui vaut des détentions en 1950 et en 1952, date à laquelle il est expulsé en France au même titre que les autres « étrangers » du parti : l'argument mobilisé, à savoir le fait que son père dispose également de la nationalité brésilienne. À l'indépendance, il revient au Maroc où il occupe de hautes fonctions : chargé de mission au sein du ministère de l'économie de 1957 à 1960, directeur de la recherche-développement à l'Office chérifien des phosphates (OCP), de 1960 à 1968. Pendant les grèves des mineurs de Khouribga, il se solidarise avec les ouvriers et se fait révoquer. Enseignant à l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI), il organise à son domicile des réunions-débats avec des étudiants et des intellectuels. C'est dans ce cadre qu'il se noue d'amitié avec Abdellatif Laabi, nouvel adhérent du PLS, et qu'il rejoint l'équipe de *Souffles*<sup>178</sup>.

Né en 1942, à Fès, dans une famille d'artisans, Abdellatif Laabi fréquente le Collège Moulay Idriss, avant de poursuivre ses études en littérature française, à la faculté de lettres de Rabat. Dans le cadre de l'UNEM, il contribue à créer le Théâtre universitaire marocain. Après avoir décroché sa licence en 1965, il devient professeur de lycée à Rabat. Avec les poètes Mohamed Khair-Eddine et Mostafa Nissaboury, il fonde la revue *Souffles*, dont il devient le directeur de rédaction<sup>179</sup>.

Cette revue marque un tournant culturel à l'échelle du Maghreb. En cinq ans, 22 numéros sont produits, dont huit dans *Anfass* (souffles), la publication en arabe, lancée en 1971. Le groupe de *Souffles* est actif dans plusieurs domaines : il se dote d'une collection au sein de la maison d'édition Atlantes, participe à la fondation de l'Association de recherche culturelle (ARC), en 1967, à Rabat, favorisant ainsi les échanges entre étudiants et chercheurs, entre militants de l'UNFP et du PLS<sup>180</sup>. Des militants de différents horizons fréquentent le local de la revue, pour travailler, pour imprimer, pour se réunir. C'est là qu'Anis Balafrej imprime le bulletin de l'Agence populaire d'information (API), une structure très légère qui collecte des données sur la répression au Maroc<sup>181</sup>. Peu après, il contribue avec des auteurs de *Souffles* à la création du Comité de lutte contre la répression, une plateforme regroupant des représentants de cinq associations et syndicats : l'Association des jeunes avocats ; l'UNEM ; l'Union nationale des ingénieurs (UNI), l'Union des écrivains du Maroc (UEM) ; le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP)<sup>182</sup>.

Entre 1970 et 1972, la coordination entre les organisations A et B se concrétise autour de la cause palestinienne, constituée en « question nationale ». Elle prend également forme dans l'adoption de prises de positions communes : la « participation aux luttes quotidiennes des masses », la « dénonciation de la politique attentiste des partis réformistes et révisionnistes », l'aspiration après l'échec du coup d'État de Skhirat d'« isoler davantage le pouvoir réactionnaire et à accentuer la combativité des masses »<sup>183</sup>. En outre, des synergies s'observent à travers la publication d'*Anfass*, en mai 1971, et de la revue clandestine, *Ila al Amam*, qui devient le porte-parole des deux courants à partir d'octobre 1972<sup>184</sup>. Après la vague de

---

<sup>178</sup> En 1972, il est arrêté et torturé, puis relâché. Après près de deux ans dans la clandestinité, il est à nouveau arrêté en 1974. En 1977, lors du procès des 139 militants d'*Ila al Amam* de Casablanca, il est condamné à perpétuité. À la suite d'une très forte mobilisation internationale animée par son épouse Christine Daure, le plus « vieux prisonnier » du monde est libéré, puis expulsé vers la France en 1991, au même motif que 39 ans plutôt. Après l'accession au trône de Mohammed VI, son retour d'exil (1999) et sa nomination par le roi en tant que conseiller technique pour le pétrole (2000) symbolise l'avènement d'une nouvelle ère.

<sup>179</sup> Arrêté et torturé en 1972, il est condamné à dix ans de prison en 1973. Bénéficiant d'une campagne internationale de solidarité, il est libéré en 1980. Il s'exile en France en 1985. Écrivain maghrébin en langue française, il reçoit le prix Goncourt de la poésie en 2009 et le Grand prix de la francophonie de l'académie française en 2011.

<sup>180</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 152 et s. K. Sefrioui, *La revue Souffles 1966-1973*, op. cit.

<sup>181</sup> Témoignage de Kamal Lahbib, entretien accordé à l'auteure en juillet 2005 à Casablanca.

<sup>182</sup> K. Sefrioui, *La revue Souffles 1966-1973*, op. cit., p. 94.

<sup>183</sup> Organisation 23 mars, « Projet de plate-forme pour le mouvement marxiste-léniniste marocain », art. cité, p. 8.

<sup>184</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 165.

répression de 1972, les tracts diffusés donnent de nouvelles dénominations aux deux tendances : l'organisation A devient *Ila al Amam* (En avant) ; l'organisation B devient le 23 mars.

« Avant les arrestations, on était déjà unifié et on était déjà en conflit à l'intérieur de ce qui allait s'appeler le 23 mars<sup>185</sup> ». En effet, dès 1971, des divergences font surface au sein de l'Organisation B. Inspirés par le modèle de la révolution chinoise, certains proposent de détacher les cadres de leur milieu et de les immerger dans les campagnes pour qu'ils se forment auprès des masses paysannes. Dans le même ordre d'idées, des différends s'expriment au sujet de la nécessité ou non de « former » les masses avant de déclencher le processus révolutionnaire<sup>186</sup>. La création clandestine du journal *Sawt al kadih* (la voix de l'opprimé) en 1972 annonce la scission de l'organisation B et la formation du groupe *Li nakhdoum ash-shab* (Pour servir le peuple).

Après les événements de mars 1973, les discussions au sein de ces groupes font émerger une convergence, la dénonciation de « l'aile blanquiste », mais également des divergences<sup>187</sup>. Estimant que le régime n'est plus en crise, la direction du 23 mars appelle à une stratégie de repli et de « construction intérieure », afin de préserver les organisations révolutionnaires du « feu de l'ennemi » et de renforcer les rangs en recrutant et en formant des cadres. Cette orientation est dénoncée comme « élitiste » et « opportuniste » par les groupes *Ila al Amam* et *Pour servir le peuple*. Considérant que le régime est toujours en crise, ces organisations préconisent la « construction du parti sous les feux de l'ennemi », autrement dit une lutte sans préalable, au cœur des « masses ». Dès avril 1973, le groupe du 23 mars quitte le comité de rédaction du journal *Ila al Amam*, et crée son journal *23 mars*<sup>188</sup>.

Outre ces divergences stratégiques, la question du Sahara divisera profondément le MMLM, tout en contribuant à dessiner les contours de la sphère politique officielle renaissante. Alors même que les idéologies de gauche et d'extrême gauche sont hégémoniques au sein de l'opposition politique marocaine, les embryons des courants à référentiel islamique commencent à bourgeonner.

### Les embryons des oppositions à référentiel islamique

À la fin des années 1960, des acteurs puisent dans le répertoire islamique et procèdent à une « idéologisation du religieux », en vue de « mobiliser au nom de l'islam »<sup>189</sup>. Ils contribuent à configurer durablement la sphère politique marocaine<sup>190</sup>. Deux tendances totalement opposées se dessinent : la première est impulsée par des acteurs issus de l'Istiqlal et de l'UNFP, et puise ses références dans le salafisme du Mouvement national et chez les Frères musulmans égyptiens ; la seconde est le produit d'une réinvention de la tradition confrérique par une figure qui a échappé aux cadres de la socialisation nationaliste.

---

<sup>185</sup> Témoignage de Kamal Lahbib, entretien accordé à l'auteure en juillet 2005 à Casablanca.

<sup>186</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 147.

<sup>187</sup> Voir à ce sujet document non daté signé par Khlid Assaqr, « La position théorique du camarade Mao dans le mouvement marxiste-léniniste Marocain des années 70 », dans la rubrique « Archives » du site *Marxiste.fr*, <http://marxiste.fr/doc-inter/documents-liste.html>

<sup>188</sup> M. Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, op. cit., p. 165.

<sup>189</sup> N. Picaudou, *L'islam entre religion et idéologie*, op. cit.

<sup>190</sup> Sur ces mouvements, voir notamment : François Burgat, *L'Islamisme au Maghreb. La voix du Sud*, Paris, Karthala, 1988 ; Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; Malika Zeghal, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005 ; Youssef Belal, *Le cheikh et le calife. Sociologie religieuse de l'islam politique au Maroc*. Paris, ENS Éditions, 2011.

### *Le Mouvement de la jeunesse islamique (MJI)*

Créé en 1969, le Mouvement de la jeunesse islamique (Jam'iyat ach-Chabiba al-Islamiyya) est la première organisation islamique maghrébine<sup>191</sup>. La filiation du MJI avec le Mouvement national transparaît à travers les parcours de ses fondateurs, Abdelkrim Mouti et Kamal Ibrahim, de même qu'au niveau de leur référentiel et de leurs modalités organisationnelles. À ses débuts, le mouvement bénéficie de la bienveillance des autorités, qui y perçoivent un moyen d'entraver la progression de la gauche et de l'extrême gauche au sein de la jeunesse scolarisée. En 1975, l'assassinat d'Omar Benjelloun suscite bien des interrogations au sujet des relations qu'entretient le MJI avec le Palais. Bien que cet événement ait abouti à la dissolution et à la déstructuration de l'association en 1976, celle-ci constitue l'une des principales matrices de l'islamisme marocain ; la plupart des fondateurs du PJD ont été socialisés dans ses rangs.

#### *Des fondateurs issus du Mouvement national*

Abdelkrim Mouti et Kamal Ibrahim ont moins de vingt ans lorsque le sultan Mohamed Ben Youssef est déposé. « Éduqués » dans le giron du Mouvement national, ils transitent par l'aile gauche de l'Istiqlal, avant de se dissocier des « doctrines subversives<sup>192</sup> » et de promouvoir une idéologie alternative.

Né en 1935 dans un village à proximité de Ben Ahmed, au sud-est de Casablanca, Abdelkrim Mouti fait partie de la toute petite minorité des ruraux scolarisés. D'abord instituteur, il devient inspecteur de l'enseignement primaire en 1961. Dans sa biographie officielle, il se présente comme un transfuge du Mouvement national, et met en avant son « éducation » par des salafistes à l'instar de Mokhtar Soussi<sup>193</sup>, ainsi que son engagement au sein de la résistance armée à l'âge de 18 ans. À l'indépendance, il adhère à l'Istiqlal, puis à l'UNFP dont il préside la commission enseignement en 1965. Parallèlement à son engagement partisan, il devient secrétaire général du syndicat des inspecteurs de l'enseignement du Maroc en 1968. À l'heure où les aspirations révolutionnaires marxistes-léninistes animent le campus marocain, Abdelkrim Mouti propose à Kamal Ibrahim de créer une « organisation activiste musulmane », pour entraver l'avancée de l'athéisme<sup>194</sup>.

Né à Casablanca en 1933 dans une famille originaire du Souss<sup>195</sup>, Kamal Ibrahim est également imprégné par la culture religieuse salafiste diffusée par le Mouvement national<sup>196</sup>. Dès son plus jeune âge, il fréquente une école libre fondée par les nationalistes, puis adhère à une cellule de l'Istiqlal. À peine âgé de 18 ans, il devient à son tour instituteur. Mais, lorsque l'Istiqlal fait scission, cet enseignant d'origine berbère, qui dénonce la mainmise des gens de Fès sur l'Istiqlal, rejoint tout naturellement l'UNFP, s'investissant dans ses campagnes électorales et dans l'animation d'activités culturelles à Casablanca. Le fait qu'il organise de nombreuses conférences à tonalité religieuse finit par susciter des remarques désobligeantes de la part de dirigeants du parti. Dès 1963, il s'éloigne de l'UNFP pour devenir un « entrepreneur religieux indépendant<sup>197</sup> » ; il dispense des cours sur l'islam et assure des prênes dans la mosquée.

---

<sup>191</sup> La dénomination française du mouvement, telle qu'elle apparaît dans les communiqués en français, diffère de la traduction mot pour mot de l'appellation arabe : Association de la jeunesse islamique (F. Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit., p. 187).

<sup>192</sup> *La révolution islamique*, recueil des textes fondateurs du MJIM-SE, daté de 1984, cité par F. Burgat, *ibidem*.

<sup>193</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>194</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 113.

<sup>195</sup> Voir son portrait dans Y. Belal, *ibidem*, p. 111-113

<sup>196</sup> Voir le chapitre précédent.

<sup>197</sup> Y. Belal, *ibidem*, p. 113.

Les deux fondateurs du MJI ont des parcours relativement similaires. Ces enseignants néo-citadins, imprégnés par le salafisme du Mouvement national, deviennent des membres actifs, voire des cadres dans un parti de plus en plus à gauche, et ne tardent pas à se sentir décalés par rapport à l'orientation idéologique prédominante au sein de l'UNFP<sup>198</sup>. Cependant, Abdelkrim Mouti « s'inspirera plus tard de son propre parcours pour associer éducation religieuse et action clandestine<sup>199</sup> », tandis que Kamal Ibrahim continuera à privilégier la dimension pédagogique du militantisme nationaliste.

#### *Continuités et discontinuités avec la matrice nationaliste*

Sur les plans idéologique et organisationnel, le MJI se construit à la fois en continuité et en rupture avec les partis issus de la matrice nationaliste. D'après Youssef Belal, Allal Fassi développe au début des années 1960 un projet religieux en décalage avec la pratique politique du Parti de l'Istiqlal ; ce qui le prive d'« une communauté religieuse qui traduirait [ce projet] en actes »<sup>200</sup>, tout en laissant la voie libre à la production d'une nouvelle offre. Dans un tel contexte, les fondateurs du MJI, qui se revendiquent de l'héritage salafiste du Mouvement national et de figures à l'instar d'Allal Fassi et de Fqih Belarbi Alaoui, ont pour ambition de rectifier les déviances de l'Istiqlal et de combler ses déficits. À cet égard, ils dénoncent notamment la corruption du parti après l'indépendance. Plus que tout, Kamal Ibrahim reproche aux dirigeants istiqlaliens d'avoir renoncé à l'éducation islamique des masses. Dans un entretien qu'il accorde à Youssef Belal en 2004, il érige en âge d'or la société organisée par l'Istiqlal sous le Protectorat :

« On avait vraiment fait la *tasfiya* [épuration] et on avait la propreté. On a mis un terme à la cigarette dans le *derb* [quartier], on sentait l'odeur du *bkhur* [encens], [...]. Il n'y avait plus de vol. On ne trouvait pas une femme sans voile. Après l'indépendance tout ça est parti. Les gens n'étaient plus formés comme ça, il y avait la corruption, c'était un échec. On n'avait plus d'hommes nourris par la foi<sup>201</sup> ».

Cependant, le MJI est irréductible à un mouvement de restauration de l'Istiqlal des origines. À l'instar des Frères musulmans égyptiens, ses fondateurs associent l'islam à « une religion du mouvement et de l'action » et soulignent l'importance de la prédication religieuse (*da'wa*) dans la construction d'une société islamique<sup>202</sup>, menacée par la progression des idées marxistes au sein de la jeunesse. En mars 1973, le tract diffusé par le MJI dans le campus et dans les lycées de Casablanca préconise, de manière inédite, un projet révolutionnaire « islamique » :

« Ô étudiants musulmans, tous les athées se sont ligués contre vous ! Notre slogan, ni capitalisme, ni marxisme ! Révolutionnaire islamique ! À la victoire, si Dieu le veut !<sup>203</sup> »

Reste à souligner que le MJI se développe dans des sites très similaires à ceux de la gauche et de l'extrême gauche. En lien avec leurs propriétés et leurs parcours, les fondateurs du mouvement recrutent dans leur univers professionnel : des enseignants de collège et de lycée, des élèves, puis des étudiants. Ils créent de nombreuses associations à Casablanca, puis une grande association en 1972, dont Abdelkrim Mouti et Kamal Ibrahim sont respectivement le président et le vice-président. Après la dissolution de l'UNEM, ils mobilisent au sein du campus jusqu'en 1975.

---

<sup>198</sup> Malheureusement, les sources à disposition ne permettent pas d'éclairer avec précision ces processus de désaffiliation.

<sup>199</sup> *Ibidem*, p. 115.

<sup>200</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>201</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>202</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>203</sup> *Ibidem*, p. 116.

Parallèlement aux structures associatives, le mouvement se dote d'une aile paramilitaire ; les unes et l'autre perpétuent de manière contrastée les héritages du Mouvement national. Dans le cadre de cellules comportant sept à huit personnes, des enseignants du mouvement se chargent d'« éduquer » des élèves en se basant sur les livres de savants religieux comme Allal Fassi, de même que sur les écrits des Frères musulmans égyptiens et des figures du salafisme médiéval<sup>204</sup>. Par ailleurs, des camps de vacances sont organisés selon le modèle scout, expérimenté par Mouti. Parallèlement à ces structures, le président du MJI constitue une cellule clandestine, chargée de mener des actions contre les « athées » de la gauche. Dirigée par Abdelaziz Noumani, un étudiant de la faculté de droit de Rabat, celle-ci regroupe des profils très différents des précédents : des jeunes hommes âgés d'une vingtaine d'années entre 1973 et 1975, des petits artisans, des vendeurs de légumes et des personnes sans emploi, qui puisent dans un registre de violence imprégné par la « culture de rue et de semi-délinquance » (couteaux de boucher, barres de fer, etc.)<sup>205</sup>. Le 27 octobre 1975, l'existence de ce groupe se manifeste publiquement, suite à l'agression à l'arme blanche d'Abderrahim Meniaoui, professeur de littérature arabe dans un lycée de Casablanca et membre de la direction du PLS<sup>206</sup>. Moins de deux mois plus tard, le 18 décembre 1975, l'assassinat d'Omar Benjelloun, à la sortie de son domicile, constitue un tournant dans l'histoire politique marocaine.

#### *L'assassinat d'Omar Benjelloun : un tournant*

L'affaire Omar Benjelloun demeure l'une des énigmes irrésolues de l'histoire politique marocaine. Plusieurs décennies après l'assassinat de celui qui a été érigé en « martyr » de la gauche et de l'extrême gauche, la version privilégiée par les tribuns de l'USFP variera selon les circonstances politiques du moment. L'assassinat est tantôt attribué au Palais, tantôt présenté comme le premier acte de « terrorisme islamiste » au Maroc, tantôt comme le signe d'une collusion évidente entre le régime de Hassan II et le MJI.

Pendant le procès de décembre 1979, les inculpés dans l'affaire Abderrahim Meniaoui et dans l'assassinat d'Omar Benjelloun reconnaissent leur appartenance à une « organisation religieuse dirigée par le dénommé Abdelaziz Noumani » et sa connexion avec les dirigeants du MJI. Selon leurs déclarations, Noumani les a présentés à Abdelkrim Mouti et à Kamal Ibrahim qui « leur ont donné des enseignements religieux et qui leur ont donné pour instruction de serrer les rangs et de suivre les instructions de Noumani<sup>207</sup> ». En outre, la déposition de Kamal Ibrahim au service de police judiciaire, retirée du dossier, corrobore les étroites relations entretenues par les dirigeants du MJI avec Abdelkrim Khatib et avec Bahaeddin Amiri, un ancien frère musulman syrien, qui a travaillé pour les services secrets syriens avant d'être recruté par le cabinet royal<sup>208</sup>. Noumani aurait d'ailleurs trouvé refuge dans l'une des fermes du fondateur du Mouvement populaire démocratique constitutionnel (MPDC)<sup>209</sup>. Enfin, d'après l'entretien accordé à Youssef Belal par Ahmed Boukhari, un agent des services spéciaux marocains entre 1957 et 1977, Abdelkrim Mouti était non seulement impliqué dans l'assassinat d'Omar Benjelloun, mais il aurait en plus reçu une importante compensation matérielle pour son rôle dans cette affaire. Dans le prolongement de cette version, le Palais aurait instrumentalisé le MJI pour éliminer un opposant d'autant plus inquiétant, qu'il était en train de doter l'USFP d'une organisation syndicale, susceptible de constituer un moyen de pression redoutable :

---

<sup>204</sup> Au sujet des auteurs médiévises, voir par exemple : Bernard Rougier, « Introduction » dans *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 1-21.

<sup>205</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 117.

<sup>206</sup> F. Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit., p. 188.

<sup>207</sup> Procès-verbal, tribunal d'appel de Casablanca, ministère de la Justice, Royaume du Maroc, septembre 1980, cité dans Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 116-117.

<sup>208</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 118.

<sup>209</sup> Voir *infra*.

« En manipulant la *Shabiba*, le Makhzen peut faire assassiner des personnalités de gauche sans provoquer tous les remous de l'affaire Ben Barka, dans un contexte où la Marche verte éclipserait un règlement de compte idéologique entre des mouvements rivaux<sup>210</sup> ».

En 1980, Abdelkrim Mouti s'exile volontairement en Libye, puis en Grande-Bretagne. À distance, il se excuse et récusé toute relation avec Abdelaziz Noumani. D'après lui, des agents des services secrets auraient incité Noumani à constituer un groupuscule, « Al-Mujahidun al-maghariba » (les combattants marocains), puis à mettre en œuvre l'exécution d'Omar Benjelloun<sup>211</sup>. Selon Mouti, le régime aurait commandité l'assassinat, en vue de favoriser l'unification de la classe politique autour de la question du Sahara, et en faisant « d'une pierre deux coups » : se débarrasser de l'opposant de gauche et sanctionner le dirigeant du MJI pour avoir refusé de participer à la Marche verte.

### Encadré 39 : La version d'Abdelkrim Mouti au sujet de l'assassinat d'Omar Benjelloun

« le régime oppresseur [...] a décidé, en 1974 et 1975, de donner à la démocratie un espace formel pour refaire le front intérieur, afin de lancer la guerre du Sahara, mais il craignait l'opposition intérieure représentée par la tendance d'Omar Benjelloun et d'Abdelkrim Mouti. Ceux-ci étaient des amis et des collègues aussi bien à l'Union marocaine du travail qu'au secrétariat régional de l'Union nationale des forces populaires à Casablanca, ou encore à la commission politique de formation de ce même parti en 1965-1966, et à la commission de coordination syndicale qui dirigea les négociations à l'intérieur de l'UMT et fonda le Syndicat national de l'éducation.

Le régime marocain décida alors de faire d'une pierre deux coups et de se débarrasser de tous deux ensemble, le premier par le meurtre direct, le second par ce meurtre légal qu'est la peine de mort.

Le cerveau qui a planifié l'assassinat du militant Benjelloun est celui qui a planifié et exécuté l'opération d'enlèvement de Mehdi Ben Barka et son assassinat au cœur de Paris, où il se trouvait pour rencontrer le président de la République française. Et si l'on dit que Chebiba islamiyya en la personne d'Abdelkrim Mouti, a incité au meurtre d'Omar Benjelloun, c'est un peu comme si on disait que c'est le pouvoir français qui a incité à l'enlèvement de Mehdi Ben Barka et à son assassinat, bien que tout être sensé refuse cette logique. »<sup>212</sup>

À la fin des années 1990, Abdelkrim Khatib, qui s'est presque toujours distingué par son dévouement au Palais, joue un rôle majeur dans l'intégration d'une composante de l'islamisme marocain dans la sphère politique officielle, dans le cadre du MPDC, rebaptisé Parti de la justice et du développement (PJD), en 1998. Dans ce nouveau contexte politique, des articles de presse évoquent le rôle qu'aurait joué le secrétaire général du PJD dans l'assassinat d'Omar Benjelloun<sup>213</sup>. Un communiqué du MJI, envoyé de Norvège, corrobore la version selon laquelle Noumani a été hébergé dans une ferme d'Abdelkrim Khatib. En mars 2001, après la reproduction de ce communiqué dans l'hebdomadaire *Al-Hayat al-yawmiyya* (la vie quotidienne), le secrétaire général du PJD porte plainte contre son directeur. Khatib ne cessera

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>211</sup> À ce sujet, voir : MJIM, *Complot contre la jeunesse islamique marocaine*, octobre 1984, 150 p (cité F. Burgat, *ibidem*, p. 189-190) ; « Communiqué éclairant la vérité sur ce qu'a publié l'hebdomadaire *Jeune Afrique* le 13.3.1985 (n° 1262) ». Cet ouvrage et ce communiqué comportent des documents présentés par le MJIM comme des extraits des procès-verbaux d'audition des personnes impliquées dans l'agression d'Abderrahim Meniaoui et dans l'assassinat d'Omar Benjelloun à l'occasion du procès de décembre 1979. Cette version corrobore cependant que Noumani a été abrité dans une ferme de la banlieue d'Azemmour suite à l'assassinat, puis nommé élève-instituteur au centre pédagogique régional de Meknès, avant d'avoir été contraint de quitter le Maroc clandestinement en décembre 1976 suite à une dénonciation. En 1985, Noumani est condamné par contumace à la prison à perpétuité.

<sup>212</sup> Extrait de l'ouvrage publié par le MJIM, *Complot contre la jeunesse islamique marocaine*, *op. cit.*, cité F. Burgat, *ibidem*, p. 189-190.

<sup>213</sup> Voir à ce sujet I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 436-437.

de nier toute connexion avec Noumani et tout rôle d'intermédiation entre le Palais et les assassins d'Omar Benjelloun.

Noumani était-il un exécutant des services marocains ou le responsable de l'aile paramilitaire du MJI, une organisation en collusion avec le Palais ? Des décennies après l'assassinat d'Omar Benjelloun, les acteurs de gauche qui invoquent la première version tiennent à « contrecarrer l'ensevelissement d'un passé<sup>214</sup> », celui des différentes formes de violence exercée par le Palais contre ses opposants. En revanche, ceux qui optent pour une amnésie partielle cherchent à ménager les choix politiques opérés par la direction de l'USFP à partir des années 1990, à savoir la réconciliation avec la monarchie et la désignation des islamistes en tant que principaux adversaires de la gauche. Avant de faire l'objet de récits concurrents sous le règne de Mohammed VI, l'assassinat d'Omar Benjelloun a d'abord favorisé l'avènement de la sphère politique officielle, tout en contribuant à l'exacerbation de la polarisation entre la gauche et l'islamisme. À la même époque, un autre acteur interpelle Hassan II, en puisant dans un tout autre registre du répertoire islamique.

### *Une tradition politique confrérique réinventée*

Dès 1974, une voix contribue à la pluralisation de l'islamisme marocain. À l'inverse des dirigeants du MJI qui perpétuent le rejet des pratiques confrériques et qui n'excluent pas le passage à l'action directe, Abdessalam Yassine propose une articulation des pratiques mystiques et politiques, qui écarte tout recours à la violence politique, qui s'approprie les revendications du Parti de l'Istiqlal et de la gauche, tout en puisant de manière mimétique dans des modèles similaires à ceux qu'emprunte la monarchie : mahdisme (messianisme), chérifisme (généalogie prophétique), soufisme et figure du rénovateur<sup>215</sup>. Après la disqualification des confréries par les réformistes salafistes du Mouvement national, Abdessalam Yassine participe ainsi à la réinvention de la tradition politique confrérique. Pourtant ses propriétés et sa socialisation initiale ne semblent pas le disposer à s'inscrire dans une telle voie. Son parcours, sa « conversion » mystique et les « épreuves » qu'il a endurées n'ont cessé d'être mis en récit par l'intéressé et par son organisation<sup>216</sup>. La plupart des travaux sur l'islam et le politique dans le Maroc contemporain lui réservent des sections conséquentes, tout en soulignant son souci de « faire de sa biographie une hagiographie<sup>217</sup> ».

La biographie officielle d'Abdessalam Yassine insiste sur deux aspects de sa filiation : d'une part, un père qualifié de « paysan pauvre » et, d'autre part, une « illustre famille » du Souss, dont la généalogie remonte aux descendants du prophète, les Chérifs Idrissides. Né en 1928 à Marrakech, il fréquente l'école libre fondée par Mokhtar Soussi, puis l'Institut Ibn Youssef de Marrakech, où se sont croisées quelques figures de la résistance anticoloniale comme Fqih Basri et Mohamed Ben Saïd Aït Idder. En 1947, il achève ses études à l'école de formation des instituteurs de Rabat, et commence à apprendre le français. Dès 1948, il débute sa carrière dans l'enseignement d'abord en tant qu'instituteur à l'école des notables d'El Jadida, puis en tant que professeur au Lycée Mohammed V. En 1955, il réussit le concours d'inspecteur de l'enseignement, et continue à gravir les échelons : inspecteur, directeur du Centre de

---

<sup>214</sup> Selon les termes de Philippe Braud au sujet des commémorations (Philippe Braud, *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 95).

<sup>215</sup> M. Zeghal, *Les islamistes marocains*, op. cit., p. 11-12.

<sup>216</sup> Voir par exemple le site de l'organisation : « Biographie de M. Abdessalam YASSINE, fondateur et guide d'Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité) », <http://www.aljamaa.net/fr/document/1148.shtml>, publié le 26 février 2009.

<sup>217</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 133. Voir aussi F. Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit., M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit. ; M. Zeghal, *Les islamistes marocains*, op. cit.

formation des inspecteurs, expert pédagogique au près du ministère<sup>218</sup>. Dans le cadre professionnel, il est amené à représenter le Maroc dans des conférences pédagogiques internationales et à séjourner en Algérie, en Tunisie, en Afrique subsaharienne, mais également en France et aux États-Unis. Alors même que sa formation initiale est centrée sur la langue arabe et sur les études islamiques, il entreprend dès le début des années 1960 de se cultiver en autodidacte : il apprend plusieurs langues (le français, l'anglais, le russe, l'hébreu), s'initie au violon et à la musique classique, dévore toutes sortes de livres et se laisse séduire par les œuvres de soufis et de mystiques chrétiens<sup>219</sup>. À l'instar d'autres acteurs politiques de sa génération, Abdessalam Yassine réalise une forte mobilité sociale ascendante. À leur inverse, il reste à l'écart des tumultes nationalistes pendant le Protectorat. Tandis que d'autres passent du réformisme religieux du Mouvement national aux idéologies de gauche, pour sa part, il complète sa connaissance de l'islam scripturaire par la découverte des œuvres des mystiques<sup>220</sup>, tout en restant « en dehors du temps politique du Maroc<sup>221</sup> » jusqu'au début des années 1970.

En 1965, une bifurcation se produit. Dans le prolongement d'une crise spirituelle, Abdessalam Yassine « rencontre » Abbas al-Qadiri, maître de la confrérie soufie Boutchichia, et devient son plus proche disciple jusqu'à sa disparition en 1972. Contrairement à ses espérances, il ne succède pas à son maître. La même année, il observe des « pratiques s'écartant de la sunna<sup>222</sup> », et quitte la confrérie. Après avoir cherché en vain à engager la Boutchichia dans l'action politique, il exprime sa vision dans un premier ouvrage, publié en 1971, *Al-Islam bayna ad-da'wa wa ad-dawla* (l'islam entre la prédication et l'État). On y retrouve déjà deux lignes de force qu'il reformulera et réajustera tout au long de sa vie. En premier lieu, il condamne toute prise de pouvoir par la force, et exprime sa réprobation des officiers putschistes, des maquisards, des révolutionnaires, tout en se dissociant des Frères musulmans qui sèment la « discorde ». Deuxièmement, il préconise « l'éducation spirituelle », voire la « dictature pédagogique »<sup>223</sup>. À ce stade, il entrevoit une possible collaboration avec le monarque.

Une nouvelle étape est franchie, en 1974, lorsqu'Abdessalam Yassine adresse à Hassan II une lettre d'une centaine de pages, intitulée « L'islam ou le déluge », qui lui vaut un internement en asile psychiatrique pendant trois ans et demi. Plusieurs travaux l'ont relevé, cette démarche s'inscrit dans un genre littéraire, classique dans l'histoire arabo-musulmane, celui de l'admonestation du prince, et tisse une filiation avec les grandes figures de saints qui se sont dressés face aux sultans. Comme le souligne Youssef Belal, défier un monarque qui vient d'échapper à la mort violente et qui est parvenu à soumettre ses principaux adversaires, tout en survivant à ce défi « a de bonnes chances de relever du miracle d'un saint »<sup>224</sup>. En ce sens, le défi et l'épreuve participent à la construction de la figure de sainteté d'Abdessalam Yassine. D'ailleurs, Hassan II n'est pas totalement insensible à ce registre ; il aurait renoncé à mettre à mort Yassine, après l'intervention d'un *majdub* (ravi en Dieu) compagnon de Mohammed V<sup>225</sup>.

---

<sup>218</sup> D'après le site de son organisation, en 1968, il est « démis de ses fonctions sans aucune décision administrative », après avoir assumé durant vingt ans « les plus hautes fonctions administratives et pédagogiques qui l'ont amené à représenter le Maroc dans de nombreuses rencontres pédagogiques internationales ». Il sera mis à la retraite en 1987 (« Biographie de M. Abdessalam YASSINE, fondateur et guide d'Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité) », art. cité).

<sup>219</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 125.

<sup>220</sup> M. Zeghal, *Les islamistes marocains*, op. cit., p. 120.

<sup>221</sup> Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 124.

<sup>222</sup> « Biographie de M. Abdessalam Yassine, fondateur et guide d'Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité) », art. cité.

<sup>223</sup> Cité dans Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., p. 131-132.

<sup>224</sup> *Ibidem*, p. 133.

<sup>225</sup> *Ibidem*, p. 138.

Et, même lorsque Yassine deviendra le guide d'une puissante organisation, Hassan II évitera de le soumettre aux mêmes sévices que les autres opposants.

Hormis la critique de l'inféodation des oulémas à la monarchie, les revendications exprimées par Yassine au sujet des dérives sociales, économiques et politiques du roi n'ont rien d'original. Puiser dans le registre de l'admonestation du prince et adopter un style messianique en 1974 constitue la principale innovation. Ce « Berbère d'ascendance chérifienne » s'est adressé au « petit fils du Prophète » d'égal à égal, l'appelant « *ya habibi* » (mon bien-aimé), tout en l'invitant à percevoir sa « *nasiha* » (exhortation) « comme un signe de miséricorde plutôt que comme une rivalité entre nos deux familles, idrisside et alaouite »<sup>226</sup>. Dans sa mise en scène, Yassine brosse le portrait d'un roi « apeuré », « désorienté », « tremblant de peur », « face à une armée qui l'a trahi », mais sauvé par l'intervention divine<sup>227</sup>. En s'érigeant en tant que « sauveur » du roi et de la nation, il exhorte Hassan II à se repentir, à se dénuer, à rendre ses biens au Maroc, et à se comporter en véritable commandeur des croyants. Au milieu des années 1970, le combat d'Abdessalam Yassine est solitaire. Mais, après sa libération en 1978, son action ne se réduit plus à de la prédication ; il s'investit dans la formation d'une communauté où l'éducation spirituelle mystique s'articule avec le militantisme politico-religieux.

## Conclusion

Pour appréhender les transformations des organisations issues des matrices nationaliste et communiste, nous avons d'abord analysé la nature des relations que celles-ci entretiennent avec les autres protagonistes, en prêtant attention aux articulations entre les arrangements institutionnels et cooptatifs, et les modalités et l'intensité de la répression. Dans cette section, nous avons examiné leurs caractéristiques, leurs ressources et la nature des relations qui prédominent en leur sein, afin d'éclairer sous un autre angle les processus qui sous-tendent leur segmentation.

Pendant que la monarchie s'engage dans un processus de concentration de plusieurs sources de pouvoir et de conquête d'une position de centralité, ses challengers organisés s'affaiblissent. Leurs formations observent des scissions, des défections collectives et individuelles, qui affectent la vie syndicale et associative. Cette scissiparité ne constitue pas une simple rémanence d'une société imprégnée par le tribalisme. Les clivages d'ordre sociologique et les divergences idéologiques ou stratégiques ne suffisent pas à l'éclairer, bien qu'ils participent à la mise en récit de ces ruptures. En revanche, le rapport à la monarchie est à tel point structurant que toute justification d'une scission au sein des organisations issues des matrices nationaliste et communiste se décline sous forme de dénonciation de la « collusion » avec le Palais. Pour autant, cette scissiparité ne résulte pas du génie manipulateur de la monarchie.

Comme nous l'avons vu, l'existence de connexions verticales, institutionnalisées et informelles entre une organisation et les autorités ouvre la voie à des arrangements, sans exclure le recours à la violence politique et à une répression ponctuelle, ciblée et plus ou moins étendue. Inversement, l'absence — choisie ou subie — de relais verticaux, combinée avec la possession de capitaux collectifs organisationnels, qui accroissent la capacité de mobilisation d'une organisation, favorise la confrontation<sup>228</sup>. La situation se complique lorsque les dirigeants d'une même formation se différencient par leurs positions et leurs stratégies à l'égard des autorités autant que par leur insertion au sein de l'appareil, sans qu'aucun d'entre eux ne parvienne à se

---

<sup>226</sup> *Ibidem*, p. 135.

<sup>227</sup> M. Zeghal, *Les islamistes marocains*, op. cit., p. 140.

<sup>228</sup> A. Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, op. cit.

transformer en chef de « groupe charismatique », capable d'« instaurer une unité d'intérêt et d'action »<sup>229</sup>, et sans que la concurrence interindividuelle soit contrebalancée par une base militante contraignante. À cet égard, la scission de l'Istiqlal en 1959 donne à voir deux voies bien distinctes.

L'Istiqlal recomposé devient une organisation centralisée et pyramidale, sous la férule d'un chef charismatique incontesté, Allal Fassi, qui homogénéise l'idéologie du parti et impose une discipline partisane y compris aux organisations annexes qu'il reconstruit. Même si ces connexions avec les lieux du pouvoir vont en s'affaiblissant, sa « modération » relative l'expose moins à la répression. En 1974, il est évincé de l'administration, mais ses capitaux collectifs partisans sont relativement préservés. En revanche, la « collégialité anarchique » de l'UNFP se mue d'autant plus en « guerre fratricide » qu'aucun chef ne parvient à s'imposer et que le parti se réduit à un agrégat de sous-groupes, inégalement et différenciellement dotés, qui développent des stratégies sans concertation et dans une méfiance mutuelle. Les uns optent pour les transactions collusives avec le Palais, tout en disposant d'un fort potentiel de mobilisation (l'aile syndicale dominée par l'UMT). D'autres empruntent diverses voies de radicalité : l'adoption d'une posture tribunitienne à travers le parlement, la presse d'opposition, ou le tribunal (pendant les procès politiques) ; l'action protestataire estudiantine adossée à des relais horizontaux (UNEM) ; la construction d'un parti révolutionnaire de masse entravée par l'exil, la détention ou l'assassinat de ses plus grands défenseurs ; les tentations complotistes et insurrectionnelles, dénuées de potentiel de mobilisation (Tanzim), qui alimentent le cycle de la répression qui aboutit à la suspension de l'UNFP-Rabat en 1973. À partir de la fin des années 1960, l'UNFP et le PCM commencent à perdre leur base estudiantine. Leurs dissidents contribuent à fonder les groupes marxistes-léninistes et deviennent hégémoniques au sein de l'UNEM jusqu'à la dissolution du syndicat en 1973 ; mais, ils s'affaiblissent sous l'effet de la répression et de la tendance à la scissiparité des groupuscules d'avant-garde, dont l'absence de base politique exacerbe la radicalité<sup>230</sup>.

Au milieu des années 1970, l'Istiqlal, l'USFP et le PPS renoncent à la lutte pour l'alternative et intègrent le jeu politique en cours d'institution. L'USFP incarne la mutation d'une partie de l'aile gauche du Mouvement national. Il adhère au centralisme démocratique, reconstitue ses organes de presse et ses organisations annexes. Plus que tout, il reconvertit ses pertes et les épisodes répressifs passés en capital d'opposition, tout en fossilisant « ses » martyrs dans « la beauté du mort<sup>231</sup> ». Les frontières externes de la sphère politique émergente se dessinent sur la base de l'exclusion des marxistes-léninistes, en grande partie exilés ou emprisonnés, puis des groupes à référentiel islamiste dont le bourgeonnement est ralenti à la suite de l'assassinat d'Omar Benjelloun et de l'internement d'Abdessalam Yassine. À l'intérieur de cette scène, l'Istiqlal, l'USFP et le PPS mettent en avant leur identité et leur passé politique pour se distinguer des partis de « notables » ou « administratifs ».

## La genèse tâtonnante des « partis de notables »

« Artificiels », « makhzéliens », « administratifs », « féodaux », « réactionnaires »... Les catégories employées par les adversaires des formations politiques, qui soutiennent la monarchie et qui bénéficient de son appui, stigmatisent tantôt la nature de l'entreprise et de sa relation avec le Palais, tantôt les positionnements sociaux et politiques de ses initiateurs. Quant aux catégories savantes, quelle que soit l'approche théorique empruntée, le prisme des

---

<sup>229</sup> Norbert Elias, *La société de Cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 122 et s.

<sup>230</sup> P. Bourdieu, « La représentation politique », art. cité, p. 13.

<sup>231</sup> Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, 1993 (1974).

stratégies manipulatoires du Palais tend à prédominer ; la monarchie aurait pris le parti de reprendre à son propre compte la politique berbère du Protectorat et de favoriser la cristallisation politique de « la résistance de l'ancien bled siba à la pénétration istiqlalienne<sup>232</sup> ». Cependant, une divergence ressort quant à la nature de ces regroupements, leur ancrage au sein de la société et leur relation au Palais. Pour John Waterbury, ces formations sont moins des partis politiques que des « coalition[s] de groupes de clientèle rassemblés à grand-peine, prêts à coexister mais non à coopérer », et de ce fait « plus ou moins temporaires, plus ou moins défensives », jouant avant tout le rôle d'« agents de segmentation », même si le « roi avait encore besoin d'instaurer une certaine cohésion parmi sa clientèle »<sup>233</sup>. D'après cette perspective segmentaire, l'accès au Palais constitue une ressource décisive dans le succès des acteurs. Dans une approche plus sensible aux ancrages sociaux, Rémy Leveau met plutôt l'accent sur l'appartenance des acteurs aux « élites locales » — formulation qu'il préfère à celle de « notables », terme « passablement décrié par l'usage qu'en a fait le colonisateur, au point de signifier implicitement collaborateur » —, sur leur souci de préserver leurs statuts économiques et politiques et leur rôle présumé dans l'encadrement du monde rural<sup>234</sup>. Dans le cadre du renversement des alliances forgées sous le Protectorat, ils auraient été érigés en « défenseurs du trône » face à la bourgeoisie citadine et au prolétariat. Dotés d'intérêts plus ou moins convergents avec la monarchie, ils entretiennent à la fois des relations de clientèle et d'association avec le Palais. C'est dire à quel point la question relative à la nature des relations entre les dirigeants de ces formations avec la monarchie et avec l'administration n'est pas tranchée. Dans une conjoncture de fluidité et de lutte pour le pouvoir, jusqu'à quel point Mohammed V puis Hassan II ont-ils une vision stratégique claire ? Par ailleurs, au cours de la première décennie de l'indépendance, dans quelle mesure la proximité du Palais représente-t-elle une ressource politique suffisante, voire décisive, au point que des membres de l'élite ne rallient des formations politiques que « sous la pression du Roi », pour les « abandonn[er] dès que le Roi a manifesté qu'il était mécontent »<sup>235</sup> ? À l'heure où l'« administration » en construction fait l'objet de luttes de pouvoir, fait-il sens de parler en termes de parti « administratif » ? Pour répondre à ces questions, il est indispensable de prendre en compte les tâtonnements des acteurs et le fait que la monarchie marocaine est loin d'être consolidée à cette époque.

Entre 1956 et 1963, les formations en faveur d'un exécutif monarchique fort n'ont pas nécessairement été fabriquées *ex nihilo* par le Palais. Si des interventions ont bien eu lieu, elles se traduisent sous quatre formes principales selon le stade de gestation : 1) l'exploitation tâtonnante du ressentiment à l'égard de l'Istiqlal et le soutien plus ou moins discret de ses adversaires en vue de les maintenir dans le jeu politique (le PDI), 2) ou de favoriser leur reconnaissance légale (le MP) ; 3) des initiatives lancées par des proches du roi pour organiser des réseaux de clientèle dans un cadre associatif (par exemple l'Association des anciens combattants et des mutilés de guerre) ou partisan (le FDIC) ; 4) des faveurs accordées à leurs dirigeants et à leurs membres pour préserver, stabiliser ou renforcer leur statut social et leur pouvoir politique : protection contre l'expropriation, redistribution de terres, de postes administratifs, de mandats politiques et d'autres ressources rares, appui actif de l'administration pendant les élections, etc.

---

<sup>232</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 266.

<sup>233</sup> *Ibidem*, respectivement p. 286, 291 et 264.

<sup>234</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 3.

<sup>235</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 300.

## À la recherche d'un leadership rural

Au début de l'indépendance, des membres de l'élite administrative et politique énoncent le clivage entre le monde rural et l'univers citadin en des termes politiques. Ils ne sont pas tous ruraux ; leur point commun est leur hostilité à l'égard du Parti de l'Istiqlal, qui « hérissait tout le monde par sa superbe, par sa prétention au monopole du sentiment et de l'action nationaliste et par sa manière de rappeler sans cesse à ceux qui n'avaient pas servi dans ses rangs qu'ils étaient indignes de partager les fruits de la victoire<sup>236</sup> ». S'ils occupent souvent des positions stratégiques à proximité du sérail royal, ils ne se réduisent pas pour autant à de simples exécutants d'une volonté royale ou princière.

Bien qu'issus de l'élite citadine de Fès ou de Salé, les dirigeants du PDI se profilent rapidement comme des aspirants au leadership dans des régions rurales berbérophones, au Moyen-Atlas, dans le Rif, et au Tafilalet, notamment à l'occasion des incidents pendant lesquels se manifestent des sentiments anti-istiqlaliens. Acte symbolique, la défense d'Addi Ou Bihi, gouverneur du Tafilalet, entré en sédition en 1957, est assurée par Thami Ouazzani, ministre PDI du premier gouvernement Bekkaï. À l'instar du prévenu, le PDI entretient des relations d'hostilité avec l'Istiqlal, qui l'accuse de compromission avec le Protectorat, désapprouve sa participation dans les pourparlers d'Aix-les-Bains en 1955 et sa surreprésentation au sein du premier gouvernement. À l'inverse de son rival, le PDI dispose de très faibles assises populaires, bénéficiant essentiellement du prestige de son fondateur, Mohamed Hassan Ouazzani<sup>237</sup>, et de ses réseaux dans les cercles de pouvoir français. Alors même que ses dirigeants ne se sont pas distingués sous le Protectorat par leur monarchisme, ils se retrouvent à l'indépendance du côté du Palais. Pour se renforcer, ils tentent de percer dans les zones hostiles au Parti de l'Istiqlal, sans que leur appartenance à l'élite citadine intellectuelle ne constitue un handicap rédhibitoire, ce qui incite à ne pas essentialiser le clivage entre monde rural et univers urbain. Cependant, la prétention du PDI à représenter les ruraux est vite remise en cause par le Mouvement populaire (*al-haraka ach-cha'biyya*).

## Le Mouvement populaire : le parti des ruraux et des Berbères ?

D'après l'historien Pierre Vermeren, à l'aube de l'indépendance, le monde rural dit berbère est une nouvelle fois marginalisé politiquement et économiquement, au bénéfice des familles makhzénienne précoloniales, citadines et majoritairement arabes, dont les fils ont bénéficié de l'éducation moderne des collèges musulmans du Protectorat, avant de devenir les leaders du Mouvement national<sup>238</sup>. Alors même que les tribus berbères n'ont été « pacifiées » qu'après avoir farouchement combattu les forces coloniales, que les Berbères ont remporté des succès dans la lutte pour l'indépendance, ils continuent à porter les stigmates de la politique berbère du Protectorat bien après la fin de cette période. Au prolongement d'une telle lecture, le Mouvement populaire aurait constitué l'expression politique d'une contre-élite rurale berbère et le porte-voix du « particularisme et de la résistance berbères » face à la domination administrative et politique des élites citadines de l'Istiqlal<sup>239</sup>, sur la base d'une réactivation de l'opposition entre le *bled makhzen* et le *bled siba*. Inversement, Rémy Leveau montre que le monde des berbérophones est beaucoup plus divisé et hétérogène qu'avant le Protectorat. En

---

<sup>236</sup> *Ibidem*.

<sup>237</sup> Voir chapitre 2.

<sup>238</sup> Pierre Vermeren, « 9. Les Berbères, une « minorité » majoritaire », *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte, 2002.

<sup>239</sup> Jean-Claude Santucci, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluripartisme autoritaire" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 111-112, 2006, p. 69-70.

fonction des situations historiques et économiques, les révoltes rurales ont éclaté à des rythmes différents, en s'alimentant des malentendus et des tensions avec les cadres de l'Istiqlal. Pour ces « jacobins » soucieux de supprimer les particularismes, toute « réticence à ce zèle unificateur et étouffant est soupçonnée et condamnée comme une nostalgie du régime antérieur, illégitime par nature et à la limite impie »<sup>240</sup>. Pour autant, les élites berbérophones ne se sont pas toutes alignées derrière le même porte-drapeau ; leurs choix politiques ayant recouvert un large éventail allant du gauchisme au monarchisme, en passant par l'attentisme<sup>241</sup>. De ce point de vue, le Mouvement populaire constituerait plutôt une tentative de cristalliser les mécontentements sans pour autant incarner « la résistance berbère ». Pour sa part, John Waterbury se focalise davantage sur le rôle joué par le Palais, qui aurait exploité voire amplifié le « prétendu mécontentement des campagnes », préparant ainsi « la scène [...] pour le lancement d'un parti politique rural »<sup>242</sup>.

Incarnation d'une contre-élite rurale berbère, tentative de cristalliser le mécontentement rural, ou simple pion entre les mains du Palais ? La gestation du Mouvement populaire, le profil de ses fondateurs et de son électorat, le caractère sommaire de son organisation et de son idéologie apparentent cette formation à un parti de notables, majoritairement rural et berbérophone, mais qui ne canalise pas pour autant l'ensemble des ruraux et des berbérophones. Certes, les restitutions émiqes et savantes de la gestation du Mouvement populaire laissent transparaître des collusions entre ses fondateurs et des membres du sérail. Néanmoins, elles ne permettent pas d'établir le rôle décisif de la monarchie dans le lancement de cette entreprise. Plus que tout, ce serait anachronique de catégoriser le Mouvement populaire, à la fin des années 1950, comme un « parti administratif », du fait même qu'aucun des protagonistes en présence n'a le contrôle exclusif d'aucune des agences de pouvoir en construction. Avant de rappeler les circonstances de la création de ce parti entre 1957 et 1959, arrêtons-nous un instant sur le parcours de ses fondateurs avant l'indépendance. Hormis leur appartenance à la même génération et leurs relations plus ou moins étroites avec l'Armée de libération nationale, Mahjoubi Aherdan et Abdelkrim Khatib ont des cheminements et des insertions différentes.

### **Mahjoubi Aherdan : un caïd devenu résistant**

Naître au début des années 1920 dans une famille de caïds berbères du Moyen-Atlas prédispose Mahjoubi Aherdan à étudier au Collège d'Azrou. Dans le prolongement des conceptions de l'histoire marocaine véhiculées par les idéologues du Protectorat, cette institution avait pour visée de « “fabriquer” des jeunes berbères totalement dévoués à la France, qui serviraient docilement d'intermédiaires entre l'administration et les populations rurales », mais aussi de « dissocier des groupes ethniques et sociologiques du reste de la société »<sup>243</sup>. Mais, comme le montre Mohamed Benhlal, ce collège n'est pas resté à l'abri des soubresauts nationalistes qui ont agité les grandes cités. Dans ses mémoires, Aherdan n'évoque pas cette période de sa vie<sup>244</sup>. Il ne fait allusion à son passage par l'École militaire de Dar El Beïda de Meknès que pour mentionner sa première rencontre avec le sultan Mohamed Ben Youssef auquel sa promotion d'élèves officiers a été présentée. Son récit commence plutôt par l'évocation des « ressentiments qui s'accumulaient en [lui] à chaque nouvel accroc de langage<sup>245</sup> », avec un contrôleur civil ou un commandant de l'armée. Alors même qu'il bénéficiait d'une bienveillance plus ou moins paternaliste du fait de son statut social et de son

<sup>240</sup> *Ibidem*.

<sup>241</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>242</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>243</sup> Mohamed Benhlal, *Le collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris, Karthala-IREMAM, 2005, p. 13.

<sup>244</sup> Mahjoubi Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, Paris, Éditions du Regard, 2013.

<sup>245</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 14.

excellente maîtrise de la langue et de la culture du colon, ces interactions lui faisaient prendre conscience de sa position d'« indigène » dominé. D'après ses mémoires, son sens de la répartie sarcastique s'est révélé très tôt et en toutes circonstances, bien avant qu'il ne se distingue au sein de la classe politique de l'indépendance par son franc-parler et son impulsivité. L'ambivalence de sa position ressort du récit qu'il fait des suites de sa participation à la campagne de Tunisie en 1942-1943. D'une part, il reçoit une décoration pour blessure de guerre. D'autre part, son affectation est changée en raison du différend qui l'a opposé à son capitaine de régiment pendant cette même campagne. Enfin, il parvient à remettre au sultan une mitrailleuse ravis sur le champ de bataille et, à cette occasion, il lui aurait demandé : « Pourquoi devons-nous nous battre pour les Français et non pour nous-mêmes ?<sup>246</sup> » Au final, il s'arrange pour ne pas combattre en Indochine et, pendant ses affectations en France, il rencontre Mireille de Gasquet, une « fille de la noblesse française », qui devient Meriem Aherdan contre le gré de sa famille<sup>247</sup>. À son retour au Maroc en 1951, il succède à son père en tant que caïd des Aït Saïd à Oulmès.

Pendant ses carrières militaire et administrative, Aherdan tisse des relations d'amitié avec des caïds plus âgés que lui, à l'instar de Mbarek Bekkaï et de Lahcen Lyoussi. C'est d'ailleurs ce dernier qui lui présente le prince Moulay Hassan. À Rabat, pendant les années 1940, après que son chemin ait croisé celui de Mustafa Belarbi Alaoui<sup>248</sup>, il se rend avec d'autres de ses collègues de la Maison du Combattant à la demeure du Fqih Mohamed Belarbi Alaoui. À cette occasion, le Fqih leur dispense des « leçons de patriotisme et de morale ». Au cours des échanges, il aurait remarqué Aherdan et l'aurait dissocié du reste de ses collègues, auxquels il aurait reproché d'« exprimer [leur] attachement pour la France, tout en voulant [se] faire passer pour des nationalistes<sup>249</sup> ». Fortement impressionné par ce savant, Aherdan perçoit en lui « une source d'inspiration et un exemple à suivre », et devient un familier de la maison<sup>250</sup>. C'est ainsi qu'un autre réseau s'ouvre à lui. Mustafa Belarbi Alaoui lui fait connaître Driss Mhammedi<sup>251</sup>, qui l'invite à un dîner où il fait la connaissance d'Abdelkrim Khatib. Sa propre épouse est introduite dans le cercle des princesses par Aïcha Belarbi Alaoui<sup>252</sup>, la fille du Fqih. Au début des années 1950, à l'heure où le pacha Glaoui mobilise les notables ruraux contre le sultan, Aherdan résiste aux pressions, à l'instar de Bekkaï et de Lyoussi. Par personne interposée, il sollicite les conseils du Fqih Belarbi qui lui aurait transmis le message suivant : « Ce n'est plus le moment de demander conseil ! Dis à Aherdan de prendre ses responsabilités pour ne rien devoir à quiconque — même pas un conseil<sup>253</sup> ». En mai 1953, le pacha Glaoui présente à la résidence la pétition exigeant la déposition du sultan, signée par 250 pachas et

---

<sup>246</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>247</sup> *Ibidem*, p. 48-49.

<sup>248</sup> Né en 1923 à Fès, il poursuit une formation supérieure en droit, à l'Institut des hautes études de Rabat. En 1955, il est nommé chef de cabinet du ministre de l'Intérieur. Par la suite, il mène une carrière administrative (gouverneur à l'administration centrale, puis de la préfecture de Casablanca de 1971 à 1977), diplomatique (ambassadeur à Rome de 1977 à 1981), avant de devenir ministre de la Justice de 1981 à 1993. Il décède à Rabat en 2007.

<sup>249</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>250</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>251</sup> Né à Fès en 1912, signataire du manifeste de l'indépendance, Driss Mhammedi acquiert une connaissance fine du monde rural lorsqu'il exerce en tant qu'avocat à Meknès sous le Protectorat. C'est d'ailleurs un ancien avocat de l'association des anciens élèves d'Azrou. Ministre d'État en 1955, puis ministre de l'Intérieur (1956-avril 1958, décembre 1958-1960), il est en charge du nouveau découpage territorial. Il reprend en main l'administration locale, en s'entourant d'anciens élèves du collège d'Azrou, proches de l'aile gauche du Mouvement national, tout en étant « proches des ruraux ». (R. Leveau, *Le fellah marocain défenseur du trône*, *op. cit.*, p. 28.)

<sup>252</sup> Éduquée avec la princesse Lalla Aïcha, elle en devient l'amie intime. À l'indépendance, elle joue un rôle pionnier dans le mouvement féminin.

<sup>253</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 81.

caïds. Un mois plus tard, Aherdan adresse une lettre de protestation aux autorités françaises, signée par quinze pachas, caïds, khalifas révoqués<sup>254</sup>.

La participation effective de Mahjoubi Aherdan à la Résistance et à l'Armée de libération a été controversée<sup>255</sup>. À cet égard, après l'annonce de la création du Mouvement populaire en 1957, l'Istiqlal dénonce des « partis artificiels qui ne peuvent que servir de refuge aux collaborateurs notoires et aux féodaux »<sup>256</sup>. Pour Aherdan et Abdelkrim Khatib, qui n'ont cessé de présenter leur parti comme une émanation politique de la Résistance et de l'Armée de libération, cette version est inacceptable. Ils rappellent qu'ils ont entrepris un voyage en Europe, avant la fin du Protectorat, pour collecter des dons destinés à l'action armée. S'ils parviennent à récolter des fonds auprès d'ouvriers marocains, grâce aux relations tissées par Khatib dans le milieu migratoire, ils rencontrent une fin de non-recevoir de la part de la quasi-totalité de dirigeants de l'Istiqlal. Plutôt que des souvenirs de frères d'armes, Aherdan relate sa cohabitation avec Khatib dans une chambre de bonne à proximité du Bois de Boulogne. Il évoque également la visite qu'ils ont rendue à Ahmed Balafrej, secrétaire général de l'Istiqlal. Logé dans « un des hôtels les plus luxueux » de Paris, celui-ci les aurait reçus « gentiment, c'est-à-dire froidement, avec cet air de dédain qui lui était coutumier »<sup>257</sup>. À son retour au Maroc, Aherdan s'investit dans l'organisation de cellules de Résistance dans le Moyen-Atlas en relation avec l'Armée de libération dans le Rif<sup>258</sup>. C'est à ce titre qu'il finit par intégrer le cercle des membres du Conseil national de la résistance en 1955.

Contrairement à d'autres caïds et officiers avec lesquels il partage les mêmes origines sociales, la même formation, des carrières administratives et/ou militaires similaires, Aherdan devient peu à peu un « patriote » loyal au sultan Mohamed Ben Youssef. Jusqu'en 1953, il circule entre plusieurs réseaux. D'une part, il fréquente les milieux caïdaux et de l'armée coloniale, se fait inviter dans les demeures d'administrateurs et d'officiers français. D'autre part, il est exposé à un cercle nationaliste de Rabat, proche de la famille royale. Dans son cas, être marié à une « fille de la noblesse française » est loin d'entraver ces circulations. Ce qui semble le distinguer de ses collègues, ce n'est pas tant d'avoir croisé le chemin du sultan et d'un nationaliste comme Fqih Belarbi Alaoui, mais de s'être maintenu dans leur entourage et, surtout, d'avoir préalablement développé une forte résistance face au racisme quotidien auquel il a été confronté. Lorsque la situation se polarise en 1953, contraint de choisir son camp, il se range aux côtés des nationalistes qui revendiquent le retour du sultan, tout en restant réservé par rapport au Parti de l'Istiqlal.

### **Abdelkrim Khatib : un chirurgien, chef d'état-major de l'Armée de libération**

Ni berbérophone ni d'origine rurale, le deuxième cofondateur du Mouvement populaire voit le jour en 1921, à El Jadida, dans une famille makhzénienne et lettrée. Son grand-père maternel, Fqih Mohammed Gebbas, fait partie des premiers étudiants envoyés en Europe par le sultan Hassan 1<sup>er</sup> ; diplômé de l'Université d'Oxford, celui-ci occupe plusieurs fonctions politiques, avant de devenir le grand vizir de Moulay Youssef<sup>259</sup>. Les liens avec le Palais sont à tel point transgénérationnels que la mère d'Abdelkrim Khatib se fait enterrer dans le caveau

---

<sup>254</sup> Voir copie de la lettre dans M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>255</sup> Sa présence au sein du Conseil aurait suscité des « controverses », « mais avait été acceptée sur la foi de témoignages de son action auprès des officiers marocains, des goums et des makhzens de l'armée française qu'il avait convaincus de désertre ». (J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 237).

<sup>256</sup> Cité par J.-C. Santucci, « Le multipartisme marocain... », art. cité, p. 69-70.

<sup>257</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>258</sup> Pour conforter son propre témoignage, Aherdan cite un extrait du livre que Khatib a publié à son sujet en arabe (*Ibidem*, p. 132).

<sup>259</sup> Abdellah Tourabi, « Portrait. L'ami des trois rois », *Tel Quel*, n° 341, 4-10 octobre 2008.  
[http://5.153.23.13/archives/341/maroc2\\_341.shtml](http://5.153.23.13/archives/341/maroc2_341.shtml).

de la famille royale sous le règne de Hassan II<sup>260</sup>. D'origine algérienne, son père est l'un des premiers traducteurs administratifs du Protectorat.

Le souci familial d'assurer une excellente éducation à Abdelkrim Khatib se traduit par l'envoi de l'adolescent à Rabat, au Lycée Gouraud, premier établissement secondaire français créé au Maroc pour former les enfants des colons<sup>261</sup>. À 19 ans, Khatib s'investit dans le scoutisme, un milieu où il rencontre des membres du Mouvement national, sans pour autant adhérer au Parti de l'Istiqlal. Du fait de la guerre, il commence ses études de médecine à Alger plutôt qu'en France. Au cours de sa socialisation algéroise, il noue des relations avec des étudiants qui s'engageront plus tard dans la Résistance, et devient le premier président de l'Association des étudiants musulmans du Maghreb<sup>262</sup>. À la fin de la guerre, il poursuit ses études à Paris, et son engagement au sein de l'association marocaine Dar Sultan lui vaut d'être décoré de l'ordre de chevalier par le sultan Mohammed Ben Youssef, en visite France, en 1950<sup>263</sup>. En 1951, il devient le premier chirurgien marocain et ouvre une clinique à Casablanca, qu'il inaugure le prince Moulay Hassan<sup>264</sup>.

Lorsque les événements des Carrières centrales éclatent en 1952, Khatib apporte ses soins aux blessés. Peu à peu, il s'engage dans la Résistance, d'abord en collectant de l'argent, puis en contribuant à organiser le commandement de l'Armée de libération dans le nord du pays à Tétouan. Le fait d'être marié à une Boujibar de la tribu des Beni Ouriaghel, nièce de l'émir Abdelkrim, aurait facilité son adoption par les tribus du Rif; mais, comme le souligne Waterbury, Khatib rallie l'essentiel de ses soutiens dans d'autres tribus rifaines<sup>265</sup>. À la création du Conseil national de la résistance en novembre 1955, il en fait partie aux côtés d'Abderrahman Youssoufi, d'Allal Fassi et de bien d'autres. À l'issue de la réunion des chefs de l'Armée de libération en janvier 1956 à Madrid, celle-ci est divisée en trois commandements (Rif, Moyen et Haut Atlas, et Sud), avec Khatib à sa tête. Fidèle aux décisions prises à Madrid, Khatib explique à des journalistes français en mai 1956 : « [L'ALN] n'a pas achevé sa mission, et son combat ne se terminera que par l'indépendance complète de l'Afrique du Nord, y compris celle de l'Algérie<sup>266</sup> ». Pourtant, quelques mois plus tard, il joue un rôle important dans les tentatives de démobilisation de l'Armée de libération par le Palais. Selon l'entretien qu'il accorde au journaliste Ignace Dalle, l'assassinat le 14 juillet 1956 d'Abbas Messadi, chef du commandement du Rif, aurait constitué un tournant à ses yeux : « Après l'assassinat d'Abbas, il y a eu une révolte dans l'Armée de libération et nous avons pensé avec Mohammed V qu'il valait mieux intégrer tous ces éléments dans l'armée et la police. Pendant six mois, jusqu'à la fin de 1956, je me suis occupé de cette réinsertion<sup>267</sup> ». Fin décembre, Khatib reprend son activité professionnelle et se prépare à se rendre à Stockholm pour un stage en chirurgie pneumothoracique<sup>268</sup>.

Au cours de sa jeunesse, Abdelkrim Khatib se retrouve « premier » dans plusieurs sphères d'activités, non sans expérimenter des désajustements. En tant qu'héritier, il bénéficie

---

<sup>260</sup> Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>261</sup> En 1930, les établissements secondaires européens ne comptent que 122 marocains musulmans, acceptés de manière dérogatoire. À partir de 1930, cette politique s'assouplit légèrement. Georges Oved, « La gauche française et les Jeunes-Marocains », in René Gallissot (coord.), *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe*, Cahier du « Mouvement social » n° 3, Les Éditions ouvrières, Paris, 1978, p. 93, note 11.

<sup>262</sup> « Médecin, homme d'État et père du PJD : les différentes vies de Abdelkrim El Khatib », *Lavieeco*, 3 octobre 2008. <http://lavieeco.com/news/politique/medecin-homme-detat-et-pere-du-pjd-les-differentes-vies-de-abdelkrim-el-khatib-11942.html>.

<sup>263</sup> *Ibidem*.

<sup>264</sup> *Ibidem*.

<sup>265</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>266</sup> Dépêche AFP, 14 mai 1956, citée par Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>267</sup> I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>268</sup> Dépêche AFP, 24 décembre 1956, citée par Dalle, *ibidem*.

de privilèges sociaux et économiques qui lui permettent d'accéder à une profession jusque-là inaccessible aux « indigènes », tout en perpétuant les liens qui attachent sa famille à la maison royale. À l'heure où le Mouvement national recrute les jeunes élites citadines, il adhère au nationalisme, tout en restant à l'écart du Parti de l'Istiqlal. Tandis que ses pérégrinations l'introduisent dans les cercles associatifs et cosmopolites fréquentés par ses pairs, son métier le met en contact avec des familles ouvrières à Casablanca et à Paris, puis avec les premières cellules de résistance. Au sein de l'ALN, la division des tâches convergeant avec les ressorts de la stratification sociale, Khatib se retrouve parmi les dirigeants en charge de la mobilisation des soutiens extérieurs et de la collecte des fonds. À l'instar d'autres dirigeants de l'ALN, ses divergences avec le Parti de l'Istiqlal s'accroissent dès la fin du Protectorat. Et lorsque l'Istiqlal et le Palais se disputent le pouvoir et le contrôle de l'ALN, ses étroites relations avec la famille royale le disposent à défendre les intérêts de la monarchie. En dépit de cette forte proximité, il serait rapide de considérer le Mouvement populaire comme une initiative du Palais.

### La gestation mouvementée du Mouvement populaire

Mahjoubi Aherdan joue un rôle moteur dans la création du Mouvement populaire. Dans ses mémoires, il rapporte qu'Allal Fassi et Mehdi Ben Barka l'ont invité, à plusieurs reprises, à adhérer au Parti de l'Istiqlal. Comment interpréter sa résistance à ces appels et l'option qu'il finit par privilégier ? Comme d'autres membres de l'ALN, à l'instar d'Abderrahman Youssoufi, Fqih Basri, Mohamed Bensaïd Aïd Idder, il se méfie de l'Istiqlal, gardant en mémoire le refus de la plupart des dirigeants du parti de soutenir la lutte armée, de même que la tiédeur de ses négociateurs à Aix-les-Bains par rapport à l'une des conditions majeures émises par la Résistance, à savoir le retour du roi. Mais, tandis que ces figures se rapprochent de Mehdi Ben Barka à l'indépendance, refusent la dissolution de l'ALN, adhèrent à l'UNFP en 1959, et deviennent de plus en plus anti-monarchistes, Mahjoubi Aherdan étend son hostilité à Ben Barka, aide le prince Moulay Hassan à obtenir la reddition des maquisards du Rif en janvier 1959, et reste imperturbable dans son monarchisme. À nouveau, ce serait trop rapide d'interpréter le cheminement d'Aherdan en se focalisant uniquement sur sa proximité avec la famille royale. De même, il serait hâtif de s'en tenir aux mythes fondateurs, selon lesquels le Mouvement populaire puise ses origines dans l'Armée de libération et s'est constitué pour représenter le monde rural et entraver la montée du « parti unique » :

« Avec quelques camarades de l'Armée de libération, qui étaient harcelés par les autorités régies alors par le parti unique, nous pensions à former un mouvement politique qui affronterait la dictature et combattrait le parti unique [...], un mouvement politique qui unisse la campagne et la ville<sup>269</sup> ».

Aherdan produit une version similaire à celle de Khatib, mais en énonçant ouvertement un antagonisme entre citadins et ruraux. Pour lui, l'un des enjeux principaux est de « contribuer à briser, d'une manière ou d'une autre, l'emprise des villes sur les campagnes<sup>270</sup> ». Certes, comme tous les mémoires, ceux d'Aherdan sont une reconstruction plus ou moins édulcorée du passé ; ils n'en constituent pas moins un matériau intéressant, laissant transparaître les catégories de l'auteur, ses cadrages rétrospectifs des situations, ses tâtonnements.

Selon les dires d'Aherdan, à partir de 1956, ses fonctions de gouverneur de la province de Rabat lui « offraient un poste d'observation unique en son genre à une époque où tout était en équilibre précaire<sup>271</sup> ». Dans « ces temps de confusion », il interagit avec toute une série d'acteurs : le roi, le prince Moulay Hassan, les membres du gouvernement et de l'administration

---

<sup>269</sup> Extrait de *Masar hayat* (1997), traduit vers le français dans « Mouvement populaire : cinquante ans, et toujours des interrogations... », art. cité.

<sup>270</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, op. cit., p. 123.

<sup>271</sup> *Ibidem*, p. 170.

naissante, les figures politiques de l'Istiqlal et du PDI, les relations tissées dans ses vies antérieures. Dans une position à la fois « dedans » et « dehors », il se présente comme « une sorte tête de pont d'une résistance absente dans la direction des affaires de l'État », qui a pris « part au jeu pour savoir ce que mijotait cette caravane de chameliers à l'appétit glouton »<sup>272</sup>. Dès le début de l'indépendance, il observe avec méfiance l'hégémonie grandissante de l'Istiqlal, tout en ressentant de l'amertume lorsque ses « amis », Bekkaï et Lyoussi, se laissent ponctuellement séduire par ce parti. Peu à peu, il en vient à considérer qu'il est impératif d'avoir un parti politique pour avoir un poids politique.

D'après son récit, une succession d'épisodes et d'interactions le convainquent que l'Istiqlal aspire à s'imposer en tant que « parti unique », et que le « soulèvement des tribus, les morts, les estropiés, les martyrs de la résistance, le coup de bouclier de l'Armée de libération n'auraient servi, en fin de compte, qu'à faciliter l'installation aux leviers de commande de boutiquiers politiques »<sup>273</sup>. Outre la mise à l'écart de la Résistance et de l'Armée de libération, il perçoit les « manœuvres » de l'Istiqlal pour marginaliser le roi dès son retour de l'exil :

« Dans l'atmosphère euphorique de l'indépendance du pays, l'habile Mehdi Ben Barka n'eut aucun mal à faire croire, en un temps record, à la suprématie du Parti de l'Istiqlal. Voici comment.

À chaque bout de route qui déversait sur Rabat son trop-plein de pèlerins venus se rendre compte par eux-mêmes du retour sur notre terre de Sa Majesté, Mehdi avait installé des sortes de commandos brandissant [des] banderoles sur lesquelles était inscrit "Istiqlal"... autrement dit "Indépendance". La confusion était payante. Istiqlal était à l'époque un mot fabuleux qui servit d'enseigne publicitaire pour la promotion d'une organisation politique, mais qui signifiait pour le non-connaisseur se fiant aux apparences une adhésion pure et simple au Parti de l'Istiqlal<sup>274</sup> ».

Dans la même veine, Aherdan évoque la tournée royale dans le Moyen-Atlas en juillet 1956. À cette occasion, Mohammed V aurait entendu, « jusqu'au matin, au rythme des tambourins », le slogan « *Za'imuna as-siyassi, Sidi Allal Al Fassi* » (« Notre leader politique, Sidi Allal Fassi ! »). D'après l'ancien gouverneur, cet accueil, fruit de la propagande de l'Istiqlal, indique clairement la volonté du parti de prendre le pouvoir :

« L'exemple tunisien était là et Allal El Fassi valait bien Bourguiba. Et pourquoi pas, dès lors qu'il s'était permis de poser pour un portrait officiel qui garnissait les devantures des magasins des artères principales de Rabat ? Il était placé bien plus haut que celui du roi dans certaines maisons bourgeoises des villes<sup>275</sup> ».

À différentes occasions, il ne se contente pas d'assister à ces scènes, mais tente d'apporter son soutien au roi. Dans un chapitre intitulé « L'autorité du roi en question », il raconte sa visite impromptue à Mohammed V qui lui confie qu'il a reçu des télégrammes de contestation après avoir nommé un pacha à Kénitra et un gouverneur à Meknès. Aherdan s'empresse de convoquer les signataires des télégrammes et de remettre en place l'un d'entre eux, qu'il évoque en termes de « gros commerçant<sup>276</sup> ».

Bien avant ces épisodes, Aherdan alerte en vain ses amis. Mais « sans illusion » au sujet de leur capacité de résistance, il observe Bekkaï « se faire manipuler » par les istiqlaliens et Ben Barka « parrainer » Lyoussi pour le ministère de l'Intérieur. Dans plusieurs passages de ses mémoires, il met en scène des situations où ses aînés sont démunis, décalés, conscients de leur faiblesse. Une anecdote illustre bien la manière dont il perçoit ou reconstruit ces micro-

---

<sup>272</sup> *Ibidem*, p. 165.

<sup>273</sup> *Ibidem*, p. 153.

<sup>274</sup> *Ibidem*, p. 158.

<sup>275</sup> *Ibidem*, p. 178-179.

<sup>276</sup> *Ibidem*, p. 185.

événements, même quand il n'en est pas le témoin direct. En s'appuyant sur le témoignage de Mustafa Belarbi Alaoui au sujet de la visite du ministre de l'Intérieur à Oujda, il relève à quel point le profil de Lyoussi est peu congruent avec les critères de l'excellence politique, tels qu'ils sont façonnés par l'Istiqlal :

« recevant des souhaits de bienvenue prononcés dans un arabe de haute volée à l'intention d'un ministre fait pour guerroyer et non pour ciseler des phrases creuses. Lahcen, vindicatif de nature, se lança à l'assaut d'une position qui était pour lui imprenable. Il fut forcé de s'interrompre au bout de quelques mots qu'il avait appris tout au long de sa carrière de baroudeur<sup>277</sup> ».

À l'inverse de Lyoussi, Aherdan n'aurait pas essayé de se plier aux usages linguistiques de l'époque, préférant utiliser l'arabe dialectal ou le français, quand son audience ne peut pas comprendre « sa langue naturelle », le tamzight<sup>278</sup>. Bien plus, il exprime sa fierté d'avoir rejeté les avances répétées et insistantes d'Allal Fassi et de Mehdi Ben Barka. À cet égard, il évoque un échange avec Ben Barka, peu avant l'assassinat d'Abbas Messadi<sup>279</sup>, fin juin 1956.

« - J'aime ma liberté, et s'il fallait voguer sur quelque voilier, que je vogue sous ma bannière. Mais tu n'y es pas, cher Aherdan ! Le parti ne laisse aucune chance de voguer à qui le boude. Ainsi donc, tu me menaces ? Loin de moi cette idée, mais je t'avertis comme je l'aurais fait pour mon propre frère. Le parti cherche l'union et toi, la division<sup>280</sup> ».

Et lorsqu'Aherdan évoque les assassinats d'anciens résistants, Ben Barka lui aurait répliqué : « On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. [...] Sache bien que nous sommes en train d'instaurer le parti unique par tous les moyens ». Sous couvert de « parfaire une "Révolution ratée" », le dirigeant effectif de l'Istiqlal aurait banalisé le fait que « la révolution dévore ses enfants »<sup>281</sup>. Dans le même sens, Aherdan relate une visite de Ben Barka et de Fqih Basri à Mhammedi, devenu ministre de l'Intérieur, pour lui demander de leur livrer un personnage lié à l'Armée de libération : « L'idée me vint que le fait de me rendre témoin de ces manœuvres était une manière de signifier que l'appareil de l'État était au service de l'Istiqlal »<sup>282</sup>. Lorsqu'Abbas Messadi est assassiné fin juin 1956, Aherdan et Khatib attribuent son élimination à Mehdi Ben Barka, au Fqih Basri et à leurs « hommes de main »<sup>283</sup>.

Ces exemples ont l'intérêt de mettre en évidence les registres déployés par Aherdan pour dénoncer la « soif de pouvoir<sup>284</sup> » de l'Istiqlal et d'illustrer les tentatives de construction d'une mémoire concurrente à celle véhiculée par le Mouvement national. Parallèlement à la défense de la liberté, de la cause de la monarchie, de la Résistance et de l'Armée de libération, du monde rural, ses propos laissent percevoir la nature de ses identifications et de ses antagonismes politiques. Bien qu'il ne rejette pas tous les citoyens (Abdelkrim Khatib est issu d'une grande famille citadine) et qu'il ne manifeste pas sa bienveillance à l'égard de tous les ruraux (Fqih Basri est d'origine rurale), il exprime clairement l'antipathie que lui inspirent les « boutiquiers », les « gros commerçants », les bourgeois qui accueillent avec « dédain »,

---

<sup>277</sup> *Ibidem*, p. 199.

<sup>278</sup> Au Maroc, on identifie trois variantes : le tachelhit dans le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas autour de la région du Souss ; le tamazight dans le Moyen-Atlas, le tarifit dans le Rif.

<sup>279</sup> « L'assassinat de Messaâdi », *Zamane*, 12 octobre 2012, <http://zamane.ma/fr/lassassinat-de-messaadi/>

<sup>280</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 193.

<sup>281</sup> *Ibidem*. D'autres témoignages remettent en cause la thèse d'un Ben Barka « éradicateur », pointant du doigt tantôt le Fqih Basri et Mohamed Laghzaoui, le directeur de la Sûreté nationale. Bien que considéré comme proche de l'Istiqlal, cet homme de confiance de Mohammed V aurait veillé à discréditer Ben Barka. (I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 51).

<sup>282</sup> M. Aherdan, *ibidem*, p. 184.

<sup>283</sup> *Ibidem*, p. 209-211.

<sup>284</sup> *Ibidem*, p. 160.

« suffisance » et des « tics de citoyen »<sup>285</sup>, de même que ceux qui excellent dans l'art de « ciseler des phrases creuses ». Sans s'attaquer directement aux gens de Fès, comme les insurgés qui demandent que « l'Istiqlal disparaisse du Rif, qu'aucun Fassi ne vienne [les] commander<sup>286</sup> », il ne contribue pas moins à raciser un antagonisme politique entre ruraux berbérophones et élites citadines dominantes. Autrement dit, il participe au façonnement d'une identité politique à l'intersection de catégories de classe et de race<sup>287</sup>. En filigrane dans ces propos, plus explicitement dans les discours des insurgés, le « Fassi » est constitué comme une catégorie politique agonistique, quasi équivalente à l'Istiqlal, qui condense un mélange de propriétés sociales et de stéréotypes : la citoyenneté, la domination culturelle, économique et politique, l'arrogance, une sorte de mépris de classe et de race<sup>288</sup>.

Dans cet antagonisme à l'Istiqlal, se développe peu à peu le sentiment qu'il ne suffit pas d'avoir une position de pouvoir, d'être dans le gouvernement, de bénéficier d'une relation de proximité à la monarchie pour exister politiquement. Face à la puissance prêtée à l'appareil et aux réseaux de l'Istiqlal, Aherdan acquiert la conviction qu'il est indispensable d'avoir un parti politique pour véritablement peser. À plusieurs reprises, il rappelle dans ses mémoires le conseil que lui a donné un dirigeant du PDI en 1955 : « Si tu tiens à te mêler de politique, je te conseille de lancer ton parti !<sup>289</sup> » De même, il trahit régulièrement son regret de ne pas avoir créé plus tôt « un parti politique pour seconder l'Armée de libération<sup>290</sup> ». Durant les deux premiers gouvernements, il réalise que, bien que président de conseil, Mbarek Bekkaï « se trouvait pieds et poings liés », parce que « dépourvu d'une force politique sur laquelle s'appuyer »<sup>291</sup>. D'après Abdelkrim Khatib, l'idée de créer un parti prend forme lors de réunions dans le domicile de Mahjoubi Aherdan, chez Lahcen Lyoussi, ou chez Mbarek Bekkaï<sup>292</sup>. À la suite de la révolte d'Addi Ou Bihi, des arrestations et du procès qui s'ensuit, Aherdan considère que c'est le moment de créer une organisation politique. Selon son récit, Abdelkrim Khatib n'aurait cessé de lui répéter : « Je ne m'engage dans cette voie qu'à cause de toi<sup>293</sup> ». Quant à Bekkaï, il lui aurait lancé : « on ne teste le niveau d'un gué lors de la crue d'une rivière que sous l'impulsion d'un fou ne doutant de rien<sup>294</sup> ».

Après la diffusion de tracts et de communiqués annonçant la création du Mouvement populaire, le 28 septembre 1957, les fonctionnaires istiqlaliens retardent la reconnaissance du parti en invoquant des points juridiques. À cette occasion, Mahjoubi Aherdan s'érige en chantre de la « liberté d'association », déclarant dans une conférence de presse : « Nous n'avons pas combattu pour l'indépendance pour perdre notre liberté<sup>295</sup> ». Un demi-siècle plus tard, il continue à rappeler que c'est grâce au Mouvement populaire que le dahir du 15 novembre 1958, réglementant le droit d'association, les rassemblements publics et la presse, a vu le jour.

---

<sup>285</sup> Référence à l'accueil réservé par Réda Guédira à des ministres pendant d'un conseil, sous la vice-présidence du prince Moulay Hassan (5<sup>e</sup> gouvernement du 27 mai 1960 au 5 mars 1961). *Ibidem*, p. 269.

<sup>286</sup> Référence à une lettre de soutien en provenance de la « zone Nord » qu'il reçoit en prison. *Ibidem*, p. 238.

<sup>287</sup> Sur ces processus, voir notamment Benoît Trépied, *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Karthala, 2010.

<sup>288</sup> Cette catégorie aura d'autant plus de succès que les élites citadines tendent selon Rémy Leveau à marginaliser ceux qui ne peuvent pas « entrer dans le jeu subtil des alliances familiales, des solidarités géographiques et des fraternités scolaires des dynasties urbaines » (R. Leveau, *Le fellah marocain...*, *op.cit.*, p. 85.)

<sup>289</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>290</sup> « Mouvement populaire : cinquante ans, et toujours des interrogations... », *La Vie éco*, 30 janvier 2009, <http://lavieeco.com/news/politique/mouvement-populaire-cinquante-ans-et-toujours-des-interrogations-12830.html#USwiZxSXiqAshbUD.99>.

<sup>291</sup> Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>292</sup> *Ibidem*.

<sup>293</sup> *Ibidem*, p. 217.

<sup>294</sup> *Ibidem*.

<sup>295</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 269.

Cependant, avant la reconnaissance légale du parti en février 1959, plusieurs événements se produisent en 1958 : Mahjoubi Aherdan quitte ses fonctions de gouverneur ; Mbarek Bekkaï, président du conseil, démissionne par solidarité avec le Mouvement populaire ; des incidents éclatent dans des zones rurales au cours de l'été. Le 2 octobre 1958, à l'occasion du troisième anniversaire de l'insurrection armée, Mahjoubi Aherdan et Abdelkrim Khatib prennent l'initiative de transférer sans autorisation, vers Ajdir dans le Rif, le corps d'Abbas Messadi, enterré à Fès. Dans le prolongement de ce rassemblement, des incidents éclatent dans le Rif et échappent à leurs initiateurs. Les deux meneurs sont arrêtés pendant 58 jours à Fès, avant d'être libérés sans jugement le 3 décembre 1958, en pleine insurrection du Rif. Moins d'un an plus tard, du 9 au 11 novembre 1959, le congrès constitutif du Mouvement populaire se tient à Rabat. À cette occasion, Mbarek Bekkaï est présent en qualité de « sympathisant ». Peu après, en 1960, l'ancien président du conseil fonde l'Association des anciens combattants et des mutilés de guerre (qui compte environ 100 000 membres). Encouragé par le prince Moulay Hassan, il fait une tournée dans le Moyen-Atlas et le Nord oriental pour étendre les bases de l'association et les transformer en « pépinières et [...] centres de propagande contre l'UNFP et le gouvernement, et plus tard contre l'Istiqlal allaliste<sup>296</sup> ». Au cours de ce périple, il incite les adhérents et des bienfaiteurs à faire des donations au Mouvement populaire.

La collusion entre les fondateurs du Mouvement populaire et des membres du sérail est patente. Par ailleurs, avant chaque grande décision, Aherdan précise qu'il transmet un message au roi Mohammed V, à travers Lyoussi ou Khatib, sans que l'un ou l'autre parvienne nécessairement à s'acquitter de sa mission<sup>297</sup>. Pour autant, il est difficile d'affirmer que cette organisation est le fruit d'une initiative du Palais. Dans le même ordre d'idées, au cours d'une phase historique où aucun des protagonistes n'a le contrôle exclusif ni du gouvernement ni de l'administration, cette formation ne peut être associée à un parti administratif et encore moins gouvernemental. Le Mouvement populaire de 1960 se profile avant tout comme un parti de notables ruraux, dotés d'assises économiques (propriétés foncières, cheptel, etc.) et sociales (appartenance à des familles caïdales, voire de *chorfa*), par-delà leur proximité avec la monarchie, dirigé par des figures aussi monarchistes qu'hostiles à la montée des élites citadines de l'Istiqlal. Bien davantage, il se constitue et adopte la forme partisane dans l'interaction antagoniste avec ce parti. En miroir inversé, ses dirigeants façonnent ses mythes fondateurs (l'Armée de libération, le combat contre « le parti unique », la « répression » subie par les cofondateurs), et l'associent à des martyrs tombés dans la lutte pour l'indépendance, puis contre « le parti unique ». Dès le départ, son secrétaire général exprime dans ses harangues enflammées une aspiration à la reconnaissance culturelle et politique des « Berbères » ou « Amazighs »<sup>298</sup>.

### **Le Mouvement populaire : l'embryon des partis de notables**

La nature clientélaire du Mouvement se reflète au niveau de la personnalisation de la relation partisane, du profil de son électorat, et du faible investissement de ses membres dans les activités organisationnelles et dans la production idéologique. Dans ses mémoires, Aherdan raconte les débuts d'institutionnalisation du parti dans les termes suivants :

---

<sup>296</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 196.

<sup>297</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, op. cit., p. 217 et 223.

<sup>298</sup> En effet, dans ses déclarations de l'époque comme dans ses mémoires, il utilise indifféremment les deux termes et leurs dérivés. Il se revendique aussi bien en tant qu'Amazigh (en rappelant le sens étymologique de ce mot, « homme libre ») que « Berbère et fier de l'être ». Il ne rejette donc pas le terme « berbère » pour ses connotations négatives (en relation avec une étymologie qui associe ceux qui ne parlent pas l'arabe à des « barbares », et avec ses usages sous le Protectorat).

« Pourquoi avais-je été incarcéré avec Khatib dans la prison d'Aïn Qadous ? Nous réclamions la pérennisation des libertés publiques. Je déposai donc les statuts du Mouvement populaire pour être dans les règles. Je m'attribuai le titre de secrétaire général avant même la réunion du congrès. On ne me fit aucune remarque. La chose allait de soi<sup>299</sup> ».

Plus tard, en 1961, c'est lui qui emprunte de l'argent pour acquérir en son nom propre le local du parti<sup>300</sup>. Bien que l'appareil organisationnel du Mouvement populaire soit rudimentaire, centré sur ses principaux dirigeants, et dénote un manque de cadres, cette formation ne fait pas l'économie de certains rites d'institution, véhiculés par les partis issus du Mouvement national. Trois ans après le congrès constitutif, le congrès de 1962 réunit 2000 délégués qui élisent un conseil national de 118 membres et un comité central de 21 membres<sup>301</sup>. Cependant, le mimétisme a des limites ; le principe des cotisations est refusé par ses dirigeants qui l'associent négativement aux pratiques de l'Istiqlal<sup>302</sup>.

Sur un autre plan, les résultats électoraux du Mouvement populaire pendant les communales de 1960 reflètent son caractère rural et clientélaire, sa mobilisation « de liens personnels, utilisant le cadre tribal des élites<sup>303</sup> ». En effet, ses terres d'élection se trouvent pour l'essentiel dans les provinces d'Oujda, de Taza, de Nador et dans les zones montagneuses de Béni Mellal, soit dans des régions d'élevage où prédominent des notables ruraux, soit en lien avec les activités d'Abdelkrim Khatib à la tête de l'Armée de libération dans le Nord-est. Par ailleurs, comme le relève Rémy Leveau, « les communes à majorité Mouvement populaire sont situées dans les régions berbérophones, mais [...] toutes les régions berbérophones ne sont pas contrôlées par le Mouvement populaire<sup>304</sup> ». Autrement dit, cette formation est bien un parti de notables ruraux en grande majorité berbérophone, sans avoir pour autant l'exclusivité de l'électorat berbérophone, également disputé par l'Istiqlal dans le Moyen-Atlas et par l'UNFP dans le Souss.

En lien avec sa genèse, le profil de ses dirigeants et ses terres d'élection, le Mouvement populaire ne s'investit pas dans la production d'un programme particulier. Contre l'Istiqlal, qui aspire à limiter les pouvoirs royaux et qu'il accuse de vouloir instaurer « le parti unique », ses dirigeants soutiennent une monarchie dotée de fortes prérogatives. L'une des motions du congrès constitutif est à cet égard particulièrement révélatrice :

« Le conseil national du MP saisit l'occasion pour présenter à S.M. le Roi et au Prince héritier l'expression de son dévouement et son obéissance.

Il considère que le meilleur gage de sécurité et de stabilité, dans les circonstances critiques que nous traversons, est de confier la charge des affaires de l'État à S.A. le Prince héritier<sup>305</sup> ».

Sous l'impulsion de Khatib qui s'attaque aux « intellectuels européens », l'organisation se réclame du « socialisme islamique », « preuve supplémentaire d'un phénomène nouveau au Maroc où afficher des sentiments socialistes est non seulement toléré, mais devenu un atout politique indispensable »<sup>306</sup>. Dans le programme du parti, cela revient à défendre les intérêts du « monde rural », à promouvoir sa représentation au sein des institutions, à appeler de ses vœux la mise en oeuvre de politiques pour réduire les inégalités avec les villes. Cela se traduit aussi par la volonté de s'appuyer sur les organisations sociales des communautés rurales : « La djemaa, cellule vivante de la communauté locale, et l'existence des terres

---

<sup>299</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, op. cit., p. 251.

<sup>300</sup> *Ibidem*, p. 278.

<sup>301</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 279.

<sup>302</sup> *Ibidem*, p. 276.

<sup>303</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité, p. 113.

<sup>304</sup> *Ibidem*.

<sup>305</sup> Texte disponible dans C. Palazzoli, *Le Maroc politique*, op. cit., p. 188.

<sup>306</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 276.

collectives doivent être à la base de nos efforts pour la construction du socialisme<sup>307</sup> ». À l'encontre de l'arabisme défendu par l'Istiqlal, Mahjoubi Aherdan revendique, dès 1959, l'enseignement de « la langue berbère », qu'il considère comme « une vraie langue », et défend l'identité berbère, justement pour préserver l'unité d'un pays « d'essence berbère »<sup>308</sup>. Lors de l'examen du projet constitutionnel, alors qu'Allal Fassi propose de qualifier le Maroc et le Maghreb d'« arabe » et d'attribuer à l'arabe le statut de « langue nationale », ce sont les formulations du dirigeant du Mouvement populaire qui sont finalement retenues dans le préambule : « Le Royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb<sup>309</sup> ». Reste à souligner à quel point l'identité du parti et de ses alliés potentiels est situationnelle : lors des communales de 1960, le MP aurait soutenu des candidats l'UNFP pour contrer l'Istiqlal<sup>310</sup> ; en 1963, le MP fait partie d'une nouvelle coalition qui cherche à contrebalancer aussi bien l'Istiqlal que l'UNFP, le Front de défense des institutions constitutionnelles.

### *Le Front de défense des institutions constitutionnelles*

Le Front de défense des institutions constitutionnelles (FDIC), « premier parti administratif », est officiellement créé le 21 mars 1963, moins de deux mois avant les premières élections législatives du Maroc indépendant. Le profil de son fondateur, les circonstances de sa création, l'engagement de gouverneurs en sa faveur pendant les élections attestent de son origine « interne », au sens de Maurice Duverger, et du caractère structurant de sa relation au pouvoir monarchique. Son rapide éclatement traduit aussi bien son caractère circonstanciel que les difficultés, que rencontre un « ami du roi », voire Hassan II lui-même, pour contraindre des membres de l'élite, supposés acquis à la monarchie, à se plier à une discipline, et encore moins à se comporter comme de simples exécutants.

### *Ahmed Réda Guédira, « l'ami » de Hassan II*

La création du FDIC est indissociable d'Ahmed Guédira, un personnage considéré par ses adversaires tantôt comme « l'éminence grise », tantôt comme « l'âme damnée » de Hassan II<sup>311</sup>. De la même génération que les principaux dirigeants de l'UNFP, du Mouvement populaire ou de l'UMT, il voit le jour en 1922 dans une famille de petits commerçants de la médina de Rabat. Phénomène récurrent à son époque, l'accès au lycée français favorise son ascension et son insertion au sein de l'élite. Sa proximité avec le prince Moulay Hassan et le fait qu'il n'appartienne à aucune clientèle en particulier le disposent à incarner l'« homme de Makhzen nouveau style<sup>312</sup> », et à offrir « le meilleur exemple de la mobilité sociale que la monarchie peut assurer aux hommes de talent qui acceptent de collaborer avec le régime<sup>313</sup> ».

Dans un contexte de malthusianisme scolaire, bénéficiaire d'une instruction à l'école du colon doté d'un capital scolaire et d'un réseau social précieux. Après la fréquentation d'une école coranique, puis de l'école libre du Fqih Mohamed Bennani, Ahmed Guédira poursuit ses

---

<sup>307</sup> Brochure, *Congrès constitutif du Mouvement populaire*, Mouvement populaire, Rabat, 1959, cité par J. Waterbury, *ibidem*.

<sup>308</sup> Voir par exemple ses déclarations à la revue *Jeune Afrique*, datée du 20 décembre 1964, dans C. Palazzoli, *Le Maroc politique*, *op. cit.*, p. 180-181. En 1980, son fils Ouzzin Aherdan crée la première revue amazighe du Maroc. (Stéphanie Pouessel, « Du village au « village-global » : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc », *Autrepart* 2, n° 38, 2006, p. 125).

<sup>309</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1942-1961*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>310</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 278.

<sup>311</sup> I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 239 et s. ; Maâti Monjib, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », *Zamane*, 25,3. 2014, <http://zamane.ma/fr/a-reda-guedira-leminence-grise-de-hassan-ii>.

<sup>312</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>313</sup> *Ibidem*, note 20, p. 308.

études secondaires au Lycée Gouraud. Dans cet établissement principalement dédié à la formation des Français, il croise des jeunes issus de la grande bourgeoisie de Rabat, à l'instar de Mohamed Mouline. Bien que le fils de l'ancien grand vizir des Habous soit son aîné de quatre ans, une très forte amitié se noue entre les deux jeunes hommes, au point qu'ils décident de se partager le nom du réformiste égyptien Rachid Réda : Mouline devient Mohamed Rachid, tandis que Guédira se rebaptise Ahmed Réda. Un tel choix ne serait pas uniquement d'ordre intellectuel ou politique : « parangons de la première génération moderne, les deux jeunes hommes trouvent un peu “ringards” les prénoms choisis par leurs familles<sup>314</sup> ». À l'heure de l'hégémonie istiqlalienne, Guédira et Mouline échappent à une socialisation au sein du Mouvement national. Influencés par le Parti radical français, ils cultivent plutôt un nationalisme teinté de francophilie et de libéralisme<sup>315</sup>, d'où leur admiration pour Mohamed Hassan Ouazzani. En 1937, Guédira est âgé de 15 ans. Avec Mouline et d'autres amis, il fonde le Parti des libéraux indépendants (PLI), qui garde sa forme de petit club d'amis au-delà de l'indépendance, à tel point que Mehdi Ben Barka « répétait qu'ils pouvaient tenir leur congrès dans une Volkswagen, en référence à la voiture de Guédira<sup>316</sup> ».

L'amitié de Mouline se révèle décisive au-delà du compagnonnage intellectuel et idéologique. Après avoir décroché le baccalauréat et les deux premiers certificats de droit à l'Institut des hautes études de Rabat, Guédira poursuit sa formation à la faculté de droit de Paris grâce au soutien financier de son oncle paternel, mais aussi de membres de la famille Mouline. C'est d'ailleurs pendant son séjour en France qu'il épouse Christiane Duval de Fontainebleau. Sur un autre plan, dès le début des années 1940, son protecteur lui entrouvre les voies du sérail. En gravitant autour des familiers de la famille royale, il se lie à un instituteur du Collège royal<sup>317</sup> qui l'introduit au palais d'Ifrane pour jouer aux cartes avec le prince Moulay Hassan<sup>318</sup>. Dès lors, une amitié se tisse entre les deux hommes :

« Le prince héritier est fasciné par la machine intellectuelle qu'est Guédira. Il admire son esprit d'indépendance vis-à-vis des organisations nationalistes, son monarchisme, ainsi que sa profonde connaissance des jeux complexes de la Quatrième République. Guédira, franc-maçon du Grand Orient, aura de fait une influence durable sur Hassan II<sup>319</sup> ».

C'est également Mouline, de plus en plus proche du sultan, qui recommande son protégé pour lui succéder en 1947 à la direction de l'Imprimerie royale. Cette fonction, que Guédira remplit parallèlement à son stage chez un grand avocat français de Rabat, contribue à renforcer ses liens avec le Palais. Dès que le sultan est déporté, il démissionne, se consacre à sa carrière d'avocat, et gagne l'estime des milieux nationalistes en assurant la défense des résistants. Lorsque Mouline est à son tour arrêté, son ami érige son cas en symbole des violations de la liberté d'opinion par le régime colonial.

À la veille de l'indépendance, grâce à sa proximité avec le sultan et le prince héritier, Guédira démarre sa carrière politique au sommet de l'appareil étatique en construction. Entre 1955 et 1965, il occupe quatre postes ministériels stratégiques. Ministre d'État dans le

---

<sup>314</sup> M. Monjib, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », art. cité.

<sup>315</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 290.

<sup>316</sup> Abderrahim Ouradighi, *Ahmed Reda Guedira : Le soldat du libéralisme marocain (1920-1995)*, Rabat, Arabian Al Hilal, 1996. Cité par Fahd Iraki, « Ahmed Réda Guédira. L'homme qui tutoyait Hassan II », *Telquel*, n° 428, 2009 [http://5.153.23.13/archives/428/couverture\\_428.shtml](http://5.153.23.13/archives/428/couverture_428.shtml).

<sup>317</sup> Cet établissement est créé en 1942 par le sultan Mohammed Ben Youssef dans l'enceinte du palais royal, dans le but d'assurer l'éducation des princes Moulay Hassan et Moulay Abdallah jusqu'au baccalauréat. À sa fondation, il comporte deux classes d'une dizaine d'« élèves d'élite ». Dominique Lagarde, Ahlam Jebbar, « Plus près de Sa Majesté », *L'Express*, 13 octobre 2005, [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/plus-pres-de-sa-majeste\\_484239.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/plus-pres-de-sa-majeste_484239.html)

<sup>318</sup> A. Ouradighi, *Ahmed Reda Guedira*, op. cit.

<sup>319</sup> M. Monjib, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », art. cité.

gouvernement de transition, il devient le porte-parole de la délégation ministérielle marocaine en charge de négocier les termes de l'indépendance. Dès la proclamation de l'indépendance, Mohammed V le nomme à la défense, où Guédira s'attelle à créer les Forces armées royales (FAR) et à démanteler l'Armée de libération en étroite collaboration avec le prince Moulay Hassan, avec Mohamed Oufkir, tout en bénéficiant du soutien de Lahcen Lyoussi, ministre de l'Intérieur, et d'Abdelkrim Khatib. Ministre de l'Information et du Tourisme dans le 2<sup>e</sup> gouvernement Bekkaï, il contribue à préparer une loi sur la presse. Écarté du gouvernement, il lance en 1959 un hebdomadaire, *Les Phares*, où il développe ses vues et celles du prince, s'attaque à l'Istiqlal et au gouvernement Ibrahim. Après la désignation en mai 1960 du prince héritier à la vice-présidence du conseil et à la défense nationale, Guédira devient son directeur de cabinet. À la mort de Mohammed V, le 26 février 1961, son ascension atteint son apogée : il est nommé directeur général du cabinet royal et bénéficie non seulement des pouvoirs dévolus au Premier ministre, mais aussi du ministère de l'Agriculture, puis de l'Intérieur.

Entre 1960 et 1963, Rémy Leveau collabore avec Guédira et observe son souci de renforcer les assises de la monarchie, en se préservant des « méthodes autoritaires, qu'elles soient celles d'un parti unique, ou d'une armée au pouvoir<sup>320</sup> ». En tant que « légiste au service du prince », l'homme fort du moment essaie de convaincre le prince héritier, puis le roi, de devenir « partisan de réformes révolutionnaires pour éviter la révolution<sup>321</sup> ». De grandes réformes doivent permettre la prise en main du monde rural et la consolidation des réseaux de clientèles de la monarchie<sup>322</sup>. Pour les mettre en œuvre, le roi doit accepter d'endosser la stature d'un « monarque-président » : la construction des institutions politiques envisagées par Guédira est censée asseoir la légitimité monarchique, canaliser le soutien populaire en sa faveur, donner les mains libres au roi à travers une majorité docile, tout en frayant la voie à un processus de démocratisation original en Afrique. Convaincu que la mise en concurrence de groupes politiques rivaux est le meilleur moyen de sauvegarder la cohésion du Maroc sous l'égide de la monarchie, Guédira bataille pour que le Palais supervise l'élaboration du projet constitutionnel, et inspire le fameux article 3 de la constitution qui interdit explicitement le parti unique<sup>323</sup>. C'est dans cette perspective qu'il tente de façonner la scène partisane naissante, en réinvestissant sa proximité avec Hassan II et sa position stratégique au sein de l'appareil d'état dans une nouvelle entreprise partisane. En effet, d'après lui, le « Mouvement populaire ne pouvait pas espérer seul une représentation majoritaire, et Guédira ne souhaitait pas voir l'opération délicate de mutation du système monarchique dépendre trop du soutien d'un parti s'appuyant sur les notables ruraux conservateurs<sup>324</sup> ». Dès lors, la gageure pour cet acteur qui n'appartient ni « aux clientèles des partis, ni aux bourgeoisies citadines<sup>325</sup> », ni aux élites rurales est de coaliser au sein d'une même organisation les réseaux proches de la monarchie pour constituer un contrepois électoral à l'Istiqlal et à l'UNFP. Le défi est d'autant plus délicat à relever que la détestation que suscite Guédira va au-delà des élites du Mouvement national.

### Une coalition électorale précaire

Le FDIC rassemble des personnalités indépendantes et trois partis politiques : le Parti démocratique constitutionnel (PDC), nouvelle dénomination du PDI de Hassan Ouazzani à la suite du départ de quelques-uns de ses dirigeants pour l'UNFP ; le Parti des libéraux

<sup>320</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>321</sup> *Ibidem*, p. 74 et s.

<sup>322</sup> Voir à cet égard le projet de mobilisation de la main d'œuvre rurale à travers la Promotion nationale « Conçue comme une révolution contrôlée », mais qui « finira par n'être qu'une soupape de sécurité pour maintenir le système traditionnel. » (*Ibidem*, p. 74).

<sup>323</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 290 et 293.

<sup>324</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>325</sup> *Ibidem*, p. 74.

indépendants (PLI) de Mohamed Mouline et d'Ahmed Guédira ; le Mouvement populaire. Sur le plan idéologique, cette coalition est hétéroclite, rassemblant « aussi bien des conservateurs ruraux du Mouvement populaire (MP) que des démocrates libéraux du parti de Ouazzani »<sup>326</sup>. Seule l'appréhension d'une victoire de l'Istiqlal aux législatives de 1963 aurait rendu sa formation possible. Pourtant, la plupart des fondateurs, qui siègent en tant que ministres dans le même gouvernement, ont tenté de s'allier à d'autres occasions. En avril 1958, certains d'entre eux ont présenté une motion à Mbarek Bekkaï, président du conseil, pour demander la liberté de constituer des partis et des associations. Peu avant les communales de 1960, le Mouvement populaire et le PDC ont signé un protocole d'entente et d'union d'action avec le soutien actif de Guédira<sup>327</sup>.

Alors même que l'un des buts de Guédira est d'éviter les luttes intestines au sein des élites proches de la monarchie<sup>328</sup>, son activisme suscite de très fortes réactions non seulement de la part de l'Istiqlal et de l'UNFP, qui qualifient son entreprise de « parti du Makhzen », mais aussi parmi les acteurs concernés. À cet égard, Hassan II aurait dit à Khatib et à Aherdan : « Il est curieux que des gens qui prétendent m'aimer n'arrivent pas à s'entendre<sup>329</sup> ». En effet, dès que les bruits commencent à courir au sujet du « Parti du roi », les divisions font jour y compris entre les deux cofondateurs du Mouvement populaire. Tandis que Khatib manœuvre pour intégrer le parti dans la coalition impulsée par Guédira, en invoquant la volonté du roi de la voir se réaliser, Aherdan tente de mobiliser les membres influents du comité central du parti contre une telle initiative. Même après avoir accepté de « s'allier à ce front qui risque, si nous nous laissons faire, d'avaloir le Mouvement populaire<sup>330</sup> », Aherdan continue à manifester sa réticence vis-à-vis d'une fusion organique.

Selon les thèses dominantes, c'est l'absence d'engagement net de Hassan II en faveur de l'entreprise de Guédira qui alimente les tergiversations. Pourtant, les faits rapportés par les uns et les autres montrent que ce sont les résistances à l'égard de cette initiative qui contribuent à réfréner le roi, une lecture que privilégie Rémy Leveau :

La « monarchie avait jusqu'alors refusé de se couper définitivement de quelque groupe politique que ce soit. En contrepartie, ni l'Istiqlal, ni l'UNFP, ni l'UMT n'avaient contesté la forme monarchique du gouvernement, demandant seulement au roi de reconnaître leur représentativité. Un engagement plus net du souverain à la tête de ses partisans ne respecterait pas la règle du jeu tacite entre le roi et la classe politique<sup>331</sup> ».

Face aux récriminations des uns et des autres, Hassan II hésite longuement. Au final, il tranche en défaveur de son ami lorsqu'une délégation d'officiers, menée par le général Kettani, chef d'État-Major, lui demande d'intervenir auprès de Guédira pour qu'il ne baptise pas son parti « Front monarchique constitutionnel ». Néanmoins, dès que l'idée prend forme, il cautionne la mobilisation des gouverneurs et des caïds en faveur du nouveau parti. Dans ses mémoires, Aherdan raconte qu'il a rendu visite au roi pour dénoncer le fait que Guédira reçoive des gouverneurs au ministère afin de les inciter à mobiliser, en faveur du « parti du roi », y compris des notables affiliés à son parti. En présence du ministre de l'Intérieur, Hassan II aurait fait fi de ses objections : « Oui, dit le roi, Guédira m'a dit qu'il est plus facile de toucher vingt-trois gouverneurs que de toucher trois cents caïds<sup>332</sup> ».

---

<sup>326</sup> M. Monjib, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », art. cité.

<sup>327</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 291-292.

<sup>328</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 306.

<sup>329</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1961-1975*, Paris, Éditions du Regard, 2014, p. 59.

<sup>330</sup> *Ibidem*, p. 77.

<sup>331</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, op. cit., p. 78.

<sup>332</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1961-1975*, op. cit., p. 68.

Les tensions qui accompagnent la gestation accélérée du FDIC se répercutent sur la préparation des élections. En dépit de la constitution d'un comité réunissant les représentants des différentes composantes pour fixer la liste des candidats, une « grande confusion » règne. D'une part, les candidatures locales se multiplient ; d'autre part, le comité « "parachute" » en province des ministres ou des hauts fonctionnaires qui croient avec une certaine naïveté, forts de l'expérience du référendum, que l'appartenance au FDIC suffira pour les faire élire triomphalement<sup>333</sup> ». Faute d'infrastructure locale, les gouverneurs sont sollicités pour proposer ou départager des candidatures. Mais les arbitrages du comité sont souvent refusés par les dirigeants locaux du Mouvement populaire ou du PDC. L'imbroglio de la campagne électorale transparait dans le récit qu'en fait Aherdan quelques décennies plus tard. Celui-ci aurait continué à contester la mobilisation des agents locaux de l'administration en faveur du FDIC, et multiplié les réunions pour « décourager les tentatives d'amalgame entre le Mouvement et le nouveau-né à grosse tête qui n'était rien d'autre qu'un accroc à la démocratie, une fuite en avant sur un chemin qui ne menait nulle part<sup>334</sup> ».

Au final, bien que le mode de scrutin et de découpage ait favorisé le FDIC qui emporte 69 sièges sur 144<sup>335</sup>, les résultats électoraux amplifient les tensions en son sein. Cinq ministres sur sept sont battus, ce qui témoigne des limites de l'intervention de l'administration<sup>336</sup>. Mais, des candidats malheureux comme Aherdan accusent Guédira d'avoir utilisé les moyens de l'administration pour les contrer. Ces conflits se cristallisent au sein d'un groupe parlementaire hétéroclite et indiscipliné, qui reflète le caractère disparate de l'électorat du FDIC, et qui donne prise à une réactivation des tensions entre citoyens et ruraux sous l'impulsion d'Aherdan. En effet, les zones d'implantation de la coalition se trouvent principalement dans les régions rurales, là où le Mouvement populaire s'est distingué pendant les communales de 1960 : le Rif, le Moyen-Atlas, le Haut-Atlas, province de Marrakech, et les zones présahariennes. En ville, les résultats sont plus mitigés. Dans la circonscription de Ben Msik à Casablanca, Guédira se fait élire de justesse, profitant de la division de l'UNFP et du « soutien occulte de l'UMT<sup>337</sup> ». Dès lors, le groupe parlementaire du FDIC est dominé par une quarantaine de ruraux, peu ou pas instruits, issus du Mouvement populaire ; les partisans de Guédira se recrutent davantage parmi des citoyens aux capitaux scolaires relativement plus élevés<sup>338</sup>.

Hassan II aurait été le plus dépité face aux résultats de ces législatives. Non seulement, le FDIC n'a emporté qu'une courte victoire comparativement au succès qu'espérait le roi après le plébiscite du référendum constitutionnel, mais en plus la majorité est dominée par des ruraux « illettrés », alors que l'opposition compte des tribuns aguerris au jeu politique. C'est un tournant dans les relations entre Hassan II et Guédira. Au lendemain des législatives, ce dernier quitte le ministère de l'Intérieur et, un an plus tard, le colonel Mohamed Oufkir lui succède à ce poste. En dépit de sa nomination aux Affaires étrangères en novembre 1963, Guédira est marginalisé par Hassan II et les aléas FDIC ne lui permettent pas de renverser la tendance<sup>339</sup>.

---

<sup>333</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p. 85.

<sup>334</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1961-1975, op. cit.*, p. 78.

<sup>335</sup> Avec 69 sièges, il obtient 24 % des voix, soit en moyenne 16 810 voix par candidat, alors que la moyenne des voix est de 24 541 pour 1 élu de l'Istiqlal et de 26 823 pour un élu de l'UNFP. (J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 296).

<sup>336</sup> Voir *infra*.

<sup>337</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité, p.100.

<sup>338</sup> *Ibidem*, p. 100-101. Voir tableau *supra*.

<sup>339</sup> Les divergences entre Hassan II et Guédira s'accroissent entre 1963 et 1965. Ce dernier réproouve la condamnation à mort de dirigeants de l'UNFP après le « complot » de 1963, démissionne du gouvernement en 1964 pour manifester son opposition à la création d'une cour spéciale de justice, un tribunal chargé de juger les fonctionnaires corrompus. En 1965, il s'exprime publiquement dans la presse française contre la proclamation de l'état d'exception, qu'il considère comme une violation des normes constitutionnelles.

En effet, très vite, le parlement devient un lieu de bataille entre factions rivales au sein du même groupe, conduisant à un éclatement du FDIC, à la création du Parti socialiste démocrate et à la scission du Mouvement populaire.

### **L'éclatement du FDIC : de la création du Parti socialiste démocrate à la scission du Mouvement populaire**

Il serait tentant d'interpréter l'éclatement du FDIC comme le résultat de conflits interpersonnels attisés par le caractère segmentaire du système politique marocain et par la marginalisation de Guédira par le roi, ou, inversement, comme une lutte de pouvoir entre élites citadines et notables ruraux à l'échelle d'une même coalition. D'ailleurs, la succession des échanges de coups se prête aisément à ces deux lectures.

Les contradictions de la coalition ne se réduisent pas à une opposition entre les partisans de Guédira et la composante issue du Mouvement populaire. Entre 1963 et 1966, les divergences entre les deux fondateurs de ce parti et leurs adeptes respectifs s'exacerbent peu à peu. Comme nous l'avons vu, ces discordances se manifestent pendant la gestation même du FDIC et s'accroissent au vu des résultats électoraux. Après les élections législatives de 1963, Khatib qui a bataillé pour la formation du FDIC devient le président de la chambre des représentants, avec le soutien de Guédira qui compte sur lui pour tenir en main les élus issus du Mouvement populaire ; la prise de rôle aidant, il tend dans un premier temps à adopter des attitudes conciliatrices<sup>340</sup>. Quant à Aherdan, qui s'est fait battre à Khénifra, il doit se contenter d'un siège dans la chambre des conseillers, tout en étant reconduit au ministère de la Défense. Le 13 novembre 1963, le gouvernement constitué par Hassan II comporte plusieurs ministres battus, les élus issus du Mouvement populaire crient à l'injustice et Aherdan conteste le fait que les partisans de Guédira aient emporté l'écrasante majorité des portefeuilles<sup>341</sup>. Le 28 janvier 1964, contre l'avis de Khatib, Aherdan incite ses fidèles au sein du parlement à quitter le FDIC.

Le 14 avril 1964, Guédira réplique en créant le Parti socialiste démocrate (PSD), « ultime tentative pour reprendre la majorité en main<sup>342</sup> », pour « sauver l'expérience constitutionnelle », et « faire de l'assemblée une instance digne de respect, aux yeux du peuple, car il la conçoit comme la source de stabilité »<sup>343</sup>. Le noyau dur du parti est constitué par tous les ministres et députés du FDIC non affiliés au Mouvement populaire, le frère d'Abdelkrim Khatib y compris. Ses sympathisants se recrutent principalement au sein de la bourgeoisie de Rabat, de Salé, de Marrakech, et d'anciennes familles makhzénienne<sup>344</sup>. Dans une conférence de presse, Guédira, secrétaire général du parti, se prévaut du libéralisme tout en justifiant l'appellation de la nouvelle formation : « Le mot "socialiste" pour désigner ce nouveau parti peut étonner, alors que ses principaux dirigeants sont acquis au libéralisme [...], mais nous estimons en effet que l'intervention de l'État dans certains secteurs est indispensable. Il doit cependant agir en animateur, en moteur et non pas dans tous les domaines, sans discernement [...]. Le PSD ne mettra pas fin pour autant à l'initiative privée ; au contraire, il l'encouragera et la provoquera chaque fois que cela est possible<sup>345</sup> ». En ces temps où la gauche exerce un très fort attrait sur les jeunes, il semble difficile de faire l'économie du mot « socialiste » dans son nom ou dans son programme. Par-delà les considérations d'ordre idéologique, la tension augmente à tel point au sein de la majorité parlementaire que de nombreux élus du Mouvement

---

<sup>340</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants, op. cit.*, p. 281.

<sup>341</sup> *Ibidem*, p. 282.

<sup>342</sup> *Ibidem*, p. 299.

<sup>343</sup> M. Monjib, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », art. cité, p. 321.

<sup>344</sup> O. Marais, « La classe dirigeante au Maroc », art. cité, p. 720.

<sup>345</sup> Cité par I. Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 310.

populaire menacent de voter une motion de censure présentée par l'UNFP et soutenue par l'Istiqlal.

En signe d'apaisement, le roi propose un remaniement électoral, accepté par les deux cofondateurs du Mouvement populaire. Mais, en août 1964, profitant d'un déplacement à l'étranger de Khatib, Aherdan obtient la nomination au gouvernement de deux élus proches de lui, au détriment de ceux proposés par son ancien compère, qui se sent trahi. Dans un retour de balancier, un groupe de dissidents est animé par des proches de Khatib, qui mènent à leur tour la vie dure au gouvernement, en votant une motion de l'opposition. Dès cette époque, ils commencent à accuser Aherdan de « dictature, racisme, berbérisme à outrance, etc.<sup>346</sup> ». En réaction, les partisans d'Aherdan créent un hebdomadaire pour concurrencer l'organe officiel du parti, resté sous la houlette de Khatib. Après les événements du 23 mars 1965, l'opposition prépare une nouvelle motion de censure et, cette fois-ci, c'est Khatib qui menace de la voter. Alors même que Hassan II lui demande de prendre la tête d'un gouvernement d'union nationale, Khatib résiste en plaçant haut la barre de ses conditions. Et c'est suite au vote d'un amendement proposé par l'Istiqlal, grâce à l'abstention du groupe dissident de Khatib, que le roi dissout le parlement et proclame l'état d'exception.

Tandis qu'Aherdan s'aligne sur les décisions royales, Khatib s'y oppose frontalement, dénonçant « une interprétation abusive et anticonstitutionnelle de l'article 35 » et « un coup de force qui risque d'être mortel pour la démocratie »<sup>347</sup>. Invités à des consultations pour former un gouvernement, le premier accepte et le second s'éclipse. Aherdan va jusqu'à expulser du parti les membres du comité central opposés à la participation gouvernementale du Mouvement populaire.

« Les khatibistes jetaient à la tête de leurs adversaires qu'ils n'étaient que des opportunistes cramponnés à leur sinécure gouvernementale. Les aherdanistes rétorquaient que seule la perte de leurs indemnités parlementaires émouvait les khatibistes<sup>348</sup> ».

Cet état d'esprit se retrouve dans le commentaire qu'Aherdan fait de cet épisode : « Khatib, mécontent de son renvoi du Parlement, m'en rendit pratiquement responsable tout en cherchant par son attitude intransigeante à mettre le roi en difficulté<sup>349</sup> ». Peu avant la réunion d'un congrès national, le 4 novembre 1966, Aherdan expulse Khatib du Mouvement populaire. En février 1967, Khatib crée le Mouvement populaire démocratique constitutionnel (MPDC) qui restera une coquille vide, jusqu'à ce que son fondateur le réanime trente ans plus tard pour faciliter l'intégration contrôlée d'une fraction de l'islamisme marocain.

Les échanges de coups qui précèdent l'éclatement du FDIC et la scission du Mouvement populaire laissent apparaître différentes dynamiques. Lorsqu'Aherdan et des élus du Mouvement populaire protestent contre la marginalisation des ruraux par les citadins, nous sommes tentés de privilégier une lecture en termes de clivages sociaux. Lorsque le même personnage incite ses adeptes à quitter le FDIC, nous pouvons penser à l'instar de Waterbury qu'Aherdan ne se sent plus obligé de rester dans cette coalition alors que son initiateur n'a plus une place privilégiée auprès du roi<sup>350</sup>. Lorsque les échanges de coups ressemblent davantage à des règlements de compte entre deux anciens amis et à une lutte pour des mandats au profit de leurs partisans respectifs, qui ont au demeurant des propriétés sociales communes, la grille d'interprétation segmentaire semble plus percutante. Lorsque nous relevons, enfin, les difficultés rencontrées par Hassan II pour obtenir l'adhésion de l'un ou l'autre de ces acteurs,

---

<sup>346</sup> *Ibidem*, p. 283.

<sup>347</sup> Interview à *Jeune Afrique*, n° 237, 20 juin 1965, cité par Dalle, *Les trois rois...*, *op. cit.*, p. 322-323.

<sup>348</sup> J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants*, *op. cit.*, p. 284.

<sup>349</sup> M. Aherdan, *Mémoires 1961-1975*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>350</sup> J. Waterbury, *ibidem*, p. 300.

une autre thèse résiste peu à l'analyse, à savoir que ces derniers ne sont que des pions dans le jeu du Palais, ou que leur lutte ne vise qu'à renforcer leur position auprès du roi pour bénéficier d'une meilleure redistribution des ressources.

Plutôt que de privilégier l'une des ces interprétations dominantes, qui ont en commun une perspective statique, esquissons une perspective plus processuelle. Par-delà leurs différences en termes d'origine sociale, de parcours ou de tempérament, Aherdan et Khatib se sont liés affectivement et politiquement autour d'un projet commun en faveur de l'indépendance et du retour du sultan de l'exil. Pendant les premières années de l'indépendance, leurs parcours et leurs choix continuent à converger sur la base de leur attachement à la famille royale et de leur profonde hostilité à l'égard de l'Istiqlal. Mais, en 1963, face à la menace électorale que représente l'Istiqlal, ils sont en désaccord au sujet de l'alliance avec Guédira. Il serait réducteur de considérer la défense de la cause rurale et berbère par Aherdan comme une simple stratégie énonciative. Inversement, nous pouvons formuler l'hypothèse que la méfiance d'Aherdan vis-à-vis des politiciens de la ville et de leur « perfidie » est plus que jamais réactivée à la veille de la formation du FDIC. Ce sentiment a l'occasion de s'amplifier lorsque celui-ci est battu, alors que Khatib est élu et promu à la tête de la chambre des représentants. Aherdan y perçoit une nouvelle manifestation de l'alliance secrète entre Khatib et Guédira. Rappelons que, pour ce dernier, l'enjeu est de disposer d'une majorité qui soutienne les projets de réforme du gouvernement. Mais, en dépit de l'appui de l'administration, les capitaux qui ont favorisé l'élection se sont révélés en inadéquation avec les capitaux nécessaires pour gouverner et mettre en œuvre des réformes, le Mouvement populaire disposant de très peu de cadres ministrables aux yeux du roi et de Guédira. À partir de là, il est possible de distinguer deux séquences pendant la vie parlementaire de 1963 à 1965. La première est marquée par les récriminations d'élus ruraux, frustrés de ne pas être suffisamment représentés au sein du gouvernement. Leurs pressions ne traduisent-elles qu'une forme de marchandage visant à davantage bénéficier des ressources gouvernementales ? Rien n'exclut que le registre de la domination des ruraux et des Berbères par les citadins, déployé par Aherdan, ait pu trouver des échos en leur sein. À partir du remaniement gouvernemental de l'été 1964, une autre séquence d'interactions démarre et la lutte tend à se structurer entre partisans d'Aherdan et adeptes de Khatib. L'exacerbation du conflit entre les deux hommes peut s'expliquer par des sentiments de trahison, des divergences stratégiques, mais aussi par des insertions et des prises de rôle différentielles dans l'arène politique. Il faudrait plus de données empiriques pour en saisir la complexité et pour mieux comprendre ce qui a sous-tendu la formation de deux camps adverses au sein d'un groupe partageant des origines sociales similaires. Reste à souligner qu'encore une fois, l'absence d'une base politique contraignante a favorisé le passage du conflit interpersonnel à la scission.

## *Conclusion*

Durant la conjoncture fluide de la première décennie de l'indépendance, Mohammed V, puis Hassan II sont loin d'avoir une vision stratégique claire de la manière de gérer les composantes de la classe politique, ni même les membres de l'élite qui proclament leur attachement à la monarchie. D'une part, Mohammed V et le prince héritier ne partagent pas la même vision politique. D'autre part, à son intronisation, Hassan II n'a pas une stratégie clé en main. Il procède par tâtonnements et par expérimentation, avec des phases d'hésitations. En 1961, il n'hérite pas d'une « société de cour » similaire à celle de Louis XIV et sa tâche ne consiste pas principalement à « exploiter avec prudence les tensions, susciter des jalousies, maintenir les dissensions au sein des groupes<sup>351</sup> ». Certes, il joue des contradictions de l'élite, mais son pouvoir n'étant pas stabilisé, il ne parvient pas à faire en sorte que les tensions et les

---

<sup>351</sup> N. Elias, *La société de Cour*, op. cit., p. 122.

conflits « s'exercent conformément à ses intérêts<sup>352</sup> ». S'il proclame l'état d'exception et dissout le parlement, c'est justement parce qu'il peine à manier ceux qui sont supposés lui être acquis et qu'il ne peut pas compter sur une majorité au sein du parlement.

À cette époque, ni Aherdan, ni Khatib, ni Guédira ne sont de simples courtisans<sup>353</sup>. Avec son franc-parler et son impulsivité, Aherdan est loin d'incarner l'archétype de « l'homme de cour ». Quant à Khatib et à Guédira, ils n'ont pas hésité à exprimer publiquement leurs désaccords avec le roi, à s'éloigner momentanément de la vie politique pour se réinvestir dans leur carrière professionnelle.

Pour les cofondateurs du Mouvement populaire, la proximité du Palais est une ressource politique importante, mais c'est parce qu'elle ne constitue pas leur seule ressource qu'ils sont sollicités soit pour contribuer au démantèlement de l'Armée de libération, soit pour obtenir la reddition de maquisards. D'une certaine manière, c'est aussi parce qu'ils réalisent qu'avoir ses entrées dans le sérail est insuffisant qu'ils décident de créer un parti politique pour contrer le « parti unique » et sa « mainmise » sur l'administration. Sur un autre plan, bien que le Mouvement populaire ne constitue pas une expression unitaire du monde rural et berbérophone, sa gestation est indissociable du façonnement d'une identité politique agonistique à l'intersection de catégories de classe et de race.

Quant au FDIC, lorsque Guédira prend l'initiative de le créer, il est ministre de l'Intérieur et l'administration n'est plus entre les mains de l'Istiqlal. Cette formation politique bénéficie indubitablement du soutien de l'administration, encore que les résultats électoraux de 1963 trahissent les limites du contrôle de ce processus par les agents du ministère de l'Intérieur. Néanmoins, l'entreprise de Guédira n'est pas celle d'un exécutant. Jusqu'en 1963, en tant qu'homme de confiance influent, il semble avoir essayé de convaincre Hassan II de se transformer en chef de « groupe charismatique », capable d'« instaurer une unité d'intérêt et d'action »<sup>354</sup>, de manière à réaliser une sorte de révolution par le haut. Mais, face aux pressions des uns et des autres, Hassan II renonce à prendre la tête d'un « parti du roi », tout en essayant d'apaiser les membres récalcitrants de la « majorité » parlementaire. Après les tentatives de coup d'État de 1971 et 1972, Guédira retrouve sa place de conseiller auprès du roi. Au moment où se codifient les frontières de la sphère politique instituée, il inspire la création d'une nouvelle génération de « partis administratifs<sup>355</sup> », mais cette fois-ci en restant dans les coulisses.

## Conclusion du chapitre 4

En définitive, qu'est-ce qui différencie les acteurs qui animent le jeu politique officiel jusqu'en 1965, et jusqu'à quel point ces élites incarnent-elles les dynamiques qui travaillent la société marocaine de la première décennie de l'indépendance, avant qu'elles ne soient débordées à leurs marges ?

Il existe bien une ligne de partage entre « politique nationale » et « politique patronnée et locale », qui se manifeste en termes de conception du régime politique à instituer, de représentations de l'État-nation à édifier, de système d'action, de propriétés sociales des élus,

---

<sup>352</sup> *Ibidem*, p.119.

<sup>353</sup> La « société de cour » d'Elias est celle d'un monarque absolutiste « consolidé ». La cour est le noyau dur d'une structure de domination très hiérarchisée. Les enjeux des rivalités et de la soumission à l'étiquette ne sont pas d'ordre économique ou politique. Il s'agit avant tout d'une « lutte pour les chances de puissance, de rang et de prestige ». Dans cette société, les qualités d'un homme de cour sont « l'art d'observer ses semblables », « de manier les hommes » et « le contrôle des affects ». (*Ibidem*, p. 76 et p. 98-107).

<sup>354</sup> Voir la distinction effectuée par Elias entre la tâche du « monarque absolutiste » et du « chef charismatique » (*Ibidem*, p. 122 et s.).

<sup>355</sup> Singulier : *hizb idari* ; pluriel : *ahzab idariyya*.

et d'ancrages électoraux. De manière idéale typique, l'Istiqlal recomposé et l'UNFP sont en affinité avec la première, le FDIC (qui comprend le Mouvement populaire en 1963) avec la seconde et, comme nous l'avons vu, le rapport à la monarchie est structurant.

Les dirigeants issus de la matrice nationaliste partagent une vision hégémoniste du rôle central que doit jouer leur parti et une conception du monarque comme un « arbitre ». Dès le départ, ils divergent sur les moyens à mettre en œuvre pour imposer leur suprématie face au Palais. Par ailleurs, l'Istiqlal et l'UNFP se distinguent par leurs capitaux collectifs partisans : une marque politique à l'échelle nationale, une « légitimité historique », des chefs charismatiques, des ressources organisationnelles, des militants, etc. Selon des déclinaisons variables, leur nationalisme s'exprime à travers la volonté de bâtir un grand Maroc, de consolider l'indépendance et l'unité du pays, de s'attaquer aux séquelles de la colonisation (marocanisation accélérée des terres, réforme agraire, etc.), et par un attachement à la « civilisation nationale arabo-musulmane ». Tandis que l'identité politique de l'un s'homogénéise sous la férule d'Allal Fassi, l'idéologie du second parti se radicalise.

Sur un autre plan, l'Istiqlal parvient à développer un appareil centralisé autour d'un leader charismatique et à reconstituer ses organisations annexes ; ses ressources organisationnelles se consolident d'autant plus qu'il a bénéficié d'un accès privilégié à l'administration, tout en étant moins exposé à la répression. Sa direction est principalement issue des anciennes élites citadines ; son caractère transclassiste se reflète à travers le profil de ses élus et de ses cadres de niveau intermédiaire. Son électorat porte l'empreinte des fidélités du passé et des transformations de l'indépendance, d'un milieu partisan<sup>356</sup> composé de bourgeois, d'artisans, d'instituteurs, de commerçants pour l'essentiel dans les vieilles cités, mais aussi dans certaines zones rurales. En revanche, l'UNFP se profile comme un agrégat d'intellectuels, de syndicalistes et de résistants. Comparativement à l'Istiqlal, ses cadres sont plus citadins, plus jeunes, plus instruits, et en mobilité ascendante, ce qui se traduit en 1963 au niveau de son groupe parlementaire, où les enseignants et les professions libérales sont surreprésentés. Sa marque politique et le profil de ses élus produisent un écho favorable dans les catégories sociales les plus exposées à son milieu partisan, dans les grandes villes industrialisées du littoral et les campagnes du sud du Maroc. Néanmoins, dans un contexte marqué par les vagues de répression et les luttes fratricides, le parti peine à accumuler des ressources organisationnelles, et encore plus à se transformer en « parti révolutionnaire » qui orchestre les luttes syndicales.

Tandis que les partis issus de la matrice nationaliste sont en correspondance avec « la politique nationale » et avec le monde citadin, le Mouvement populaire, puis le FDIC sont essentiellement en affinité avec la « politique patronnée et locale » et avec l'univers rural. Bien que l'idée d'un « parti du roi » soit tuée dans l'œuf, la raison d'être du FDIC est de développer un outil au service d'un exécutif monarchique prééminent, de contrebalancer les capacités de mobilisation électorale de l'Istiqlal et de l'UNFP. Le pari est de transformer des notables sans parti en force partisane. La mobilisation des votes se fonde principalement sur les solidarités ethniques, les relations clientélares et l'appui des agents de l'administration. Dans le Parlement, cette coalition hétéroclite est dominée par des élites locales rurales, effrayées par l'hégémonisme des « citadins », par leur prééminence dans l'appareil d'état en construction, par leurs projets de modernisation. Mais, les luttes internes, l'indiscipline des élus, « l'impossibilité de dépasser un certain niveau de problèmes pour transformer des choix locaux en actions

---

<sup>356</sup> Frédéric Sawicki associe le milieu partisan à « l'ensemble des relations consolidées entre des groupes dont les membres n'ont pas forcément comme finalité principale de participer à la construction du parti quoiqu'ils y contribuent en fait par leurs activités » (F. Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste*, op. cit., p. 24).

politiques cohérentes à l'échelon national<sup>357</sup> » entravent la constitution d'une véritable majorité politique.

Cette ligne de partage reste idéale typique. Nous l'avons vu, les alliances et les antagonismes sont fluides, les clientèles mouvantes. Les acteurs issus de la matrice nationaliste ne se privent pas de mobiliser les solidarités ethniques et les réseaux clientélares. Quant aux leaders du Mouvement populaire, ils n'hésitent pas à se réclamer du « socialisme islamique », à l'instar d'Allal Fassi, tout en participant au façonnement d'identités politiques antagonistes. Au fil des échanges de coup, les catégories produites sous le Protectorat se réactualisent : « Maroc utile »/« Maroc inutile » ; « élites citadines »/« notables ruraux » ; « nationalistes », « résistants »/« traîtres », « collaborateurs » ; « Arabes »/« Berbères », etc. Tandis que l'Istiqlal et l'UNFP tentent de s'approprier le label « Mouvement national », le Mouvement populaire met en avant sa filiation avec l'Armée de libération. Face à une formation qui se réclame d'un « monde rural », en grande majorité berbérophone, les partis issus de la matrice nationaliste combattent « le berbérisme diviseur », assimilé à la « politique berbère » du Protectorat, disqualifient la création d'un parti « artificiel », dont les initiateurs « fréquentaient assidûment la Résidence générale<sup>358</sup> ». En outre, en 1963, le Mouvement populaire n'a pas l'exclusivité de l'électorat berbérophone, également disputé par l'Istiqlal et l'UNFP. Par ailleurs, les partis issus de la matrice nationaliste ne monopolisent pas le recours au registre dénonciateur de la « dictature » ; le Mouvement populaire associe sa création à un affrontement contre la « dictature » de l'Istiqlal. Bien d'autres catégories stigmatisantes émergent ; certaines, comme la notion de « parti unique », auront moins de succès que d'autres qui deviendront incontournables dans le langage politique marocain, à l'instar de « parti du Makhzen » ou « parti de l'administration ».

À partir de la proclamation de l'état d'exception et de la dissolution du Parlement en 1965, l'espace du jeu politique officiel se réduit comme une peau de chagrin. Les référendums constitutionnels de 1970 et de 1972, les élections communales de 1969, et les législatives de 1970 sont systématiquement boudés par l'Istiqlal et l'UNFP. Pour la plupart des opposants, la quête de l'alternative « révolutionnaire » est plus que jamais à l'ordre du jour et le recours à la violence politique légitime. Dans ce contexte fluide, ni les alliances ni les antagonismes ne sont définitifs : les pourparlers officieux entre le Palais et les leaders des partis issus de la matrice nationaliste s'interrompent et reprennent, y compris lorsque les membres de leurs partis sont sous le coup de la répression ; des figures de l'Istiqlal et de l'UNFP semblent avoir participé aux conciliabules précédant le complot militaire de 1972, et l'éventuelle implication d'Oufkir dans l'enlèvement de Ben Barka n'aurait pas empêché certains de ses anciens compagnons d'imaginer un futur politique avec le général. Plus que tout, les acteurs en présence n'ont pas une vision claire de l'état des rapports de force. Ce n'est qu'après l'échec des tentatives militaires et insurrectionnelles que les dirigeants de l'opposition partisane (notamment ceux de l'UNFP) prennent acte de leur incapacité à produire une alternative « révolutionnaire » au régime de Hassan II, et font le pari de l'action « dans les institutions ».

D'une certaine manière, l'histoire des partis issus de la matrice nationaliste, au lendemain de l'indépendance, peut également se lire à travers le déphasage qui existe entre, d'une part, l'aspiration à construire un parti-nation à l'instar du FLN ou du Néo-Destour et, d'autre part, une concurrence entre des leaders sans base contraignante, dont aucun ne parvient à l'emporter ou à dissoudre ses potentiels adversaires, à l'instar des dirigeants algériens et tunisiens qui ont pu concentrer les ressources coercitives, en faveur de leur parti et en leur faveur au sein du parti. Comme nous l'avons vu, ce processus ne s'explique pas uniquement

---

<sup>357</sup> R. Leveau, *Le fellah marocain...*, op.cit., p. 98.

<sup>358</sup> Discours d'Allal Fassi, prononcé en janvier 1963, cité par M. Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, op. cit., p. 236.

par la coexistence d'élites de la première génération et de la deuxième génération, par la taille réduite du monde urbain « modernisé », le nombre et l'étendue des périphéries fragmentées, ou par des glissements à la marge ; c'est entre autres tributaire de l'asymétrie croissante entre les capacités organisationnelles de ces partis et les ressources coercitives qu'accumule la monarchie dans le prolongement de choix stratégiques, mais non moins tâtonnants.

À partir de la fin des années 1960, le processus de pluralisation politique se poursuit, pour l'essentiel, dans le milieu des citoyens éduqués. Dans le prolongement des matrices nationaliste et communiste, de nouvelles ramifications se développent dans les lieux du politique animés par les étudiants, les lycéens et les enseignants. Avec les événements de 1965, la jeunesse urbaine se profile à nouveau comme le fer de lance des protestations ; mais, les origines sociales de ses avant-gardes lycéennes et estudiantines sont autrement diversifiées, comparativement aux jeunes de 1930 ou de 1944. Face à l'affirmation des idéologies de gauche et d'extrême gauche, une nouvelle ligne de partage s'esquisse. Jusqu'à la fin des années 1960, aucun acteur ne monopolise avec succès le registre de l'islam, qui est constitutif de l'idéologie nationaliste. En partie affiliés à cette matrice, les embryons de l'islamisme marocain laissent entrevoir des appropriations agonistiques de ce langage politique.

Mais, dans le nouveau rapport de force qui se dessine au milieu des années 1970, la monarchie s'impose en tant qu'institution centrale, qui prétend avec succès à la concentration de la violence physique publique, et, ce faisant, en acteur hégémonique en mesure d'organiser le jeu politique. La répression à géométrie variable contribue à façonner les contours de la sphère politique officielle renaissante. Certains irréductibles ont été supprimés (assassinats politiques, « disparitions », exécutions), d'autres exilés, ou emprisonnés pour une longue durée (notamment au sein du MMLM, mais aussi dans l'UNFP), ou encore enfermés dans un asile psychiatrique (Cheikh Yassine) ; pour autant, leur mémoire n'est pas totalement effacée. Quant aux opposants agréés dans le jeu politique officiel, ils ont subi une répression de faible et moyenne intensité, qui les a affaiblis, qui a entravé leur développement organisationnel, sans pour autant détruire toutes leurs ressources. Ils sont désormais disposés à prendre part à « la relance du processus démocratique ».



## CHAPITRE 5 : LE « PROCESSUS DEMOCRATIQUE » ... PENDANT LES « ANNEES DE PLOMB » (1976-1991)

Au milieu des années 1970, la mobilisation du registre nationaliste favorise la reprise du dialogue entre la monarchie et une partie de l'opposition, de même qu'un début de délimitation des règles du jeu politique. D'après le discours officiel, cette phase correspond à la relance du « processus démocratique », qui se traduit par l'organisation d'élections communales en 1976 et législatives en 1977. Quant aux militants des droits humains, à l'heure des bilans, ils considéreront que les « années de plomb » se prolongent jusqu'aux années 1990 : les adversaires, qui n'ont pas été physiquement éliminés ou qui n'ont pas emprunté la voie de l'exil, surpeuplent les prisons et les bagnes secrets ; d'une vague de répression à l'autre, les geôles s'encombrent, la liste des disparus s'allonge, et la peur se diffuse<sup>1</sup>. Tout au long de cette séquence, la monarchie consolide les bases de sa domination. Dépourvue des rentes en hydrocarbures dont jouissent des régimes autoritaires de la région, elle mobilise des ressources symboliques et matérielles, internes et externes. À chaque fois qu'elle est en situation de faiblesse, elle essaie de se stabiliser, d'une part, en renforçant le quadrillage de la société et en recourant à une répression tantôt sélective tantôt massive, d'autre part, en conduisant des « politiques de concession » et de « consensus » se traduisant par un « changement de pacte social<sup>2</sup> ». Bien que le jeu politique reste limité aux élites, il n'en demeure pas moins reconfiguré par des dynamiques qui travaillent la société, à la jonction de ce qui se joue aux échelles nationale, régionale et transnationale. Les frontières et les règles du jeu de la politique instituée se dessinent dans l'articulation entre une « voie des urnes », bridée, et une « voix de la rue », réprimée dans le sang<sup>3</sup>.

### La consolidation des bases coercitives, idéologiques et économiques du régime

Au lendemain des complots militaires et des tentatives insurrectionnelles, la monarchie consolide sa domination politique, en se lançant dans une conquête monopolistique des ressources coercitives, symboliques et économiques.

#### *Surveiller et punir*

Les coups d'État manqués et les tentatives insurrectionnelles avortées sont suivis par une lourde répression et par une profonde restructuration du dispositif coercitif. L'armée cesse d'avoir pour principale raison d'être la lutte contre la société, sans pour autant se spécialiser

---

<sup>1</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc, op. cit.*, p. 34. Voir aussi : Susan Slyomovics, *The Performance of Human Rights in Morocco*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005, p. 50.

<sup>2</sup> Driss Ben Ali, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 28, 1989, p. 51-72. Voir aussi : Lisa Anderson, « Dynasts and Nationalists: Why Monarchies Survive? » dans Joseph Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies. The Challenge of Modernity*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.

<sup>3</sup> Sur la nécessité de prendre en compte les articulations entre la sphère politique instituée et l'arène protestataire, voir entre autres : Jack A. Goldstone (ed.), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003; Simon Luck, Stéphanie Dechezelles (eds.), *Voix de la rue ou voie de urnes ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011 ; Hélène Combes, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011. Pour une comparaison des cas marocain et jordanien, voir : Ellen Lust-Okar, « Divided They Rule: The Management and Manipulation of Political Opposition », *Comparative Politics*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 159-179.

dans la défense du territoire national. Le ministère de l'Intérieur se démilitarise et étend son quadrillage de la société, tout en jouant un rôle essentiel dans la surveillance des militaires.

### **La mise à distance de l'armée : éloigner, fragmenter, surveiller et corrompre**

À partir de 1972, la monarchie réaménage drastiquement ses relations avec l'armée<sup>4</sup>. Si le roi continue à y recourir pour réprimer les opposants et les protestataires, il l'exclut des affaires politiques et adopte un ensemble de stratégies de prévention des coups d'État : éloigner, fragmenter, surveiller et corrompre.

Le conflit du Sahara permet à Hassan II d'écarter l'armée symboliquement et physiquement de la capitale. Bien que « réintégrée » dans « la communauté nationale », cette institution est investie dans « une occupation jugée peu dangereuse politiquement »<sup>5</sup>. Par ailleurs, le roi s'assure de son contrôle direct et supprime le ministère de la Défense. Même lorsque le régime se libéralisera à partir de la fin des années 1990, l'armée restera une prérogative royale, le parlement n'intervenant que pour approuver le budget de la Défense ; les relations entre civils et militaires sont ainsi soustraites à tout contrôle par les instances élues<sup>6</sup>.

Ensuite, des mesures visent à entraver toute concentration de pouvoir ou de ressources, toute formation d'un esprit de corps à l'échelle de l'armée : régularité des mutations et des rotations, fractionnement des unités, filtrage idéologique et surveillance des officiers et de leurs familles, surveillance mutuelle entre les différentes structures de l'appareil répressif<sup>7</sup>, supervision par la gendarmerie des déplacements des unités de l'armée, contrôle des munitions, etc. Dans le même registre, le recrutement de l'armée est profondément modifié : après les complots, s'observe une rupture avec la politique coloniale perpétuée par le régime et consistant à privilégier les Berbères et les ruraux ; le recrutement s'ouvre davantage à la bourgeoisie citadine et aux jeunes urbaines.

Enfin, l'armée bénéficie d'importantes incitations matérielles : ses crédits et ses effectifs sont significativement accrus ; la solde des militaires en poste au Sahara augmente de 75 % ; les officiers bénéficient de logements de standing et d'un accès privilégié aux terres de la colonisation récupérées, mais aussi de licences de pêche, de carrières de sable, de patentes de taxi ; la contrebande avec les Canaries et le trafic de drogue sont plus que tolérés. À la mort de Hassan II, la moitié des cent plus grosses fortunes du royaume aurait été concentrée entre les mains d'officiers de l'armée et de responsables du ministère de l'Intérieur<sup>8</sup>. Ce qui fait dire à Ignace Dalle, « Quand il ne liquide pas ou ne réprime pas, le régime achète ou corrompt<sup>9</sup> ». À cet égard, notons que des voix d'anciens officiers ou de jeunes cadres se sont élevées lorsque

---

<sup>4</sup> Sur les relations entre la monarchie et l'armée depuis les complots, voir notamment : Rémy Leveau, *Le sabre et le turban. L'avenir du Maghreb*, Paris, François Bourin, 1993, p. 60-66 ; Jean-François Daguzan, « Les armées en politique : des trajectoires divergentes », *Confluences Méditerranée*, 1999, vol. 29, p. 21-38 ; Ignace Dalle, *Les Trois Rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004, p. 681-692 ; Brahim Saïdy, « Relations civilo-militaires au Maroc : le facteur international revisité », *Politique étrangère*, n° 3, 2007, p. 589-603 ; le dossier « L'histoire de l'armée marocaine », paru dans le magazine *Zamane*, n°41, 11 avril 2014.

<sup>5</sup> R. Leveau, *Le sabre et le turban, op. cit.*, p. 64.

<sup>6</sup> Brahim Saïdy, « Relations civilo-militaires au Maroc : le facteur international revisité », *Politique étrangère*, n° 3, 2007, p. 600.

<sup>7</sup> Le dahir n° 1-73-652 du 2 janvier 1974 transforme la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) en Direction de la surveillance du territoire (DST) (rattachée à la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), elle-même sous tutelle du ministère de l'Intérieur) et lui confie le soin de « veiller à la protection et à la sauvegarde de la sûreté de l'État et de ses institutions ». (*Bulletin officiel*, n° 3194, 16 janvier 1974).

<sup>8</sup> Article d'Ignaciote Ramonet dans *Le Monde diplomatique*, du mois d'août 2000, cité par I. Dalle, *Les Trois Rois, op. cit.*, p. 682.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

le régime monarchique a commencé à se libéraliser, pour dénoncer « le clientélisme, le régionalisme, le copinage et la corruption » qui sévissent au sein de l'armée<sup>10</sup>.

Au final, les mesures prises après les tentatives putschistes de 1971 et de 1972 n'ont pas dissuadé toute velléité de complot. Ahmed Dlimi, qui a démarré son ascension du vivant du général Oufkir, devient l'homme fort du régime après l'élimination de celui-ci. Connu pour son implication dans la torture et la liquidation de nombreux opposants — le plus célèbre d'entre eux étant Mehdi Ben Barka —, il aurait également participé à l'exécution d'Oufkir, son ancien protecteur. Propulsé en 1974 à la tête du commandement de la zone militaire sud, il s'impose en tant qu'acteur incontournable dans le conflit du Sahara : il emporte des victoires décisives et stabilise les positions marocaines en lançant la construction de murs de sables autour des territoires contrôlés. Le 25 janvier 1983, sa mort est annoncée : officiellement, il a trouvé la mort dans un accident de voiture ; officieusement, il aurait été exécuté après avoir instigué un complot contre le régime, éventé par la CIA. Ses relations avec Hassan II se seraient tendues en lien avec la stratégie à adopter au Sahara : il aurait souhaité mettre fin à un conflit coûteux en hommes, tandis que Hassan II aurait persisté à le prolonger indéfiniment.

#### **Encadré 40 : L'armée marocaine dans une perspective comparée : une institution segmentée, plus ou moins apolitisée et professionnalisée ?**

Les soulèvements de 2011 ont relancé le débat sur les relations entre le militaire et le politique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ; l'effondrement des capacités répressives d'un régime constituant une propriété majeure des situations révolutionnaires.

De nombreux travaux établissent des corrélations entre les caractéristiques de l'institution militaire et la réaction de ses officiers et de ses recrues face à une mobilisation massive et non violente. La loyauté ou la défection seraient façonnées par le degré d'homogénéité, d'institutionnalisation et de professionnalisation de l'armée<sup>11</sup>. Une armée est homogène socialement, ou segmentée sur la base de solidarités primaires (liens de sang, ethnicité, confession, tribu). Elle est institutionnalisée et professionnalisée, lorsqu'elle fonctionne comme un secteur spécialisé, différencié, régi par ses propres règles de fonctionnement, et que la promotion est fondée sur la méritocratie et les performances professionnelles ; inversement, elle est faiblement institutionnalisée et professionnalisée, lorsqu'elle est fortement imprégnée par des logiques qui lui sont externes, que les positions hiérarchiques s'articulent à des solidarités primaires, des loyautés politiques et des collusions économiques. Plus l'armée est homogène, institutionnalisée, professionnalisée et éloignée des affaires politiques, moins ses intérêts sont intriqués avec ceux du régime, moins elle serait disposée à réprimer une mobilisation massive, non violente, et sociologiquement représentative de la nation. Cet archétype serait illustré par l'armée tunisienne. Inversement, plus l'armée est segmentée, moins elle est institutionnalisée, plus elle est politisée, plus elle est susceptible de connaître une division interne et/ou des défections, en cas de recours massif à la répression : le commandement — dont les intérêts et la survie sont intriqués avec ceux du régime — tend à rester loyal jusqu'au bout, tandis que les recrues de la base sont moins disposées à réprimer des protestataires qui leur « ressemblent » sociologiquement. L'armée syrienne incarnerait ce second modèle. À mi-chemin entre les deux configurations, l'armée égyptienne serait

<sup>10</sup> Voir notamment l'affaire du capitaine Mohamed Adib, qui écrit au prince héritier en octobre 1998 pour dénoncer les agissements de son supérieur. Une enquête est ouverte, le colonel est poursuivi et condamné, mais son dénonciateur fait l'objet de brimades dont il fait part à la mi-décembre 1999 au journal *Le Monde*, ce qui lui vaut une condamnation et une radiation de l'armée pour « violation de consigne » et « outrage à armée » (I. Dalle, *ibidem*, p. 687-688). Voir aussi le témoignage d'un ancien officier : M. Tobji, *Les Officiers de Sa Majesté : les dérives des généraux marocains (1956-2006)*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>11</sup> Voir à titre d'exemple : Eva Bellin, « Reconsidering the Robustness of Authoritarianism in the Middle East: Lessons from the Arab Spring », *Comparative Politics*, vol. 44, n° 2, 2012, p. 143; Robert Springborg, « Arab Militaries » dans Marc Lynch (ed.), *The Arab Uprisings Explained: New Contentious Politics in the Middle East, Studies in Middle East Politics*, New York, Columbia University Press, 2014, p. 142-159; Holger Albrecht, « Does Coup-Proofing Work? Political-Military Relations in Authoritarian Regimes amid the Arab Uprisings », *Mediterranean Politics*, vol. 20, n° 1, 2015, p. 36-54.

homogène, institutionnalisée et professionnalisée comme l'armée tunisienne, mais présenterait des points communs avec l'armée syrienne du fait de sa centralité dans la construction de l'État, puis de sa « corporatisation économique »<sup>12</sup>.

Pendant les protestations de 2011, l'armée marocaine n'a l'occasion ni de manifester sa loyauté au régime ni de faire défection. En dépit des informations incomplètes à disposition, quelques hypothèses peuvent être esquissées au sujet de ses principales caractéristiques. Ni homogène comme les armées tunisienne et égyptienne, ni segmentée selon le modèle de l'armée syrienne, son recrutement cesse d'être à forte prédominance berbérophone et rurale à partir du milieu des années 1970, sa hiérarchie et sa base semblent davantage refléter la diversité régionale marocaine. Écartée des affaires politiques depuis le début des années 1970, ses officiers et leurs proches font l'objet d'une surveillance « idéologique » ; mais rien ne donne à penser que la base des conscrits soit imperméabilisée face à des offres politiques alternatives. Sur le plan économique, les collusions avec le régime sont flagrantes au niveau de la hiérarchie du moins ; pour autant, il serait difficile de parler en termes de « corporatisation économique » comme pour les armées égyptienne et syrienne. Enfin, l'armée marocaine est souvent présentée comme « très professionnalisée » et très bien formée, du fait de son ouverture aux institutions internationales et de sa participation régulière, notamment à partir du début des années 1990, à des missions onusiennes ou de l'OTAN pour le maintien de la paix, pour l'assistance humanitaire, ou pour des actions de logistique et de génie civil<sup>13</sup>. Il lui arrive également d'être impliquée dans les conflits de la région aux côtés des monarchies du Golfe. Cependant, des doutes subsistent sur l'étendue de sa professionnalisation et de son institutionnalisation : d'une part, un large pan de l'armée campe oisivement au Sahara ; d'autre part, des logiques externes tendent à peser sur son fonctionnement interne (clientélisme, régionalisme, corruption, etc.).

### L'extension du quadrillage administratif

La consolidation des ressources coercitives du régime passe non seulement par des stratégies d'évitement des coups d'État militaires, mais également par le renforcement et l'extension de l'appareil administratif et policier sous l'égide du ministère de l'Intérieur. À chaque fois qu'un soubresaut révèle des zones de dissidences, les autorités produisent une lecture des mutations sociales en cours et donnent un nouvel élan au processus de quadrillage administratif du territoire.

Entre la proclamation de l'indépendance et le début des années 1980, la population marocaine a doublé (20,4 millions en 1982) et sa composante urbaine a triplé (avec un taux d'urbanisation de 43 %). La croissance démographique et l'exode rural ont étendu les périphéries des villes tout en transformant les tissus urbains. Plus que jamais, l'épicentre des zones de dissidence se déplace des montagnes et des campagnes vers les grandes villes, révélant dans le même mouvement les insuffisances de l'appareil d'État. Au cours des années 1960 et 1970, les espaces urbains périphériques se caractérisent par une carence, voire par une absence des agents d'autorité : « Le manque de moyens matériels et humains limite cette ambition sécuritaire. L'État se contente de diffuser la peur et de recourir à l'intimidation à travers ses appareils répressifs »<sup>14</sup>. Pendant les années 1970, l'affirmation de la présence policière dans les villes s'exprime à travers la systématisation de « rafles », organisées après 21 heures et donnant lieu à la vérification des pièces d'identité au commissariat de police ou dans l'arrondissement<sup>15</sup>.

« L'aménagement des villes peut-il prévenir leurs soubresauts ? », « Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement », « Casablanca : l'urbanisme de

---

<sup>12</sup> Elizabeth Picard, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme » dans *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, p. 322.

<sup>13</sup> Brahim Saïdy, « Relations civilo-militaires au Maroc », art. cité.

<sup>14</sup> Abderrahmane Rachik, *La société contre l'État. Mouvements sociaux et stratégie de la rue au Maroc*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2016, p. 51.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 54.

l'urgence » à Casablanca<sup>16</sup>. En effet, un ensemble de travaux relève les articulations entre vagues protestataires et intensification de l'intervention étatique<sup>17</sup>. Outre la répression et la mise à niveau du dispositif coercitif, l'État produit des politiques publiques qui ciblent les populations mises en évidence pendant ces épisodes : les classes moyennes après les événements de 1965 et les tentatives de coups d'État ; les catégories populaires après les émeutes de 1981 et de 1984. Comme le souligne Abderrahmane Rachik, les soubresauts urbains ne sont plus « officiellement » perçus comme « un accident de parcours qu'il suffit de réprimer, mais comme un signal d'alarme (social) des contradictions sociales et spatiales croissantes entre des espaces périphériques ignorés [...] et le reste de la ville »<sup>18</sup>.

D'une part, l'État met en œuvre des politiques d'aménagement pour maîtriser l'espace urbain : réalisation de schémas directeurs urbains (1981 et 1984) pour diagnostiquer les tendances, évaluer les besoins et définir les options ; production de plans d'aménagements communaux (1984-1989) ; accélération de la politique de résorption des bidonvilles ; construction massive de logements sociaux. L'association entre ces politiques et les enjeux sécuritaires est telle qu'en 1985 des compétences d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont transférées du ministère de l'Habitat vers une direction générale sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

D'autre part, l'État resserre le maillage sécuritaire du territoire. Les commissariats de police sont multipliés dans les espaces périphériques, là où, selon les termes de Hassan II, certains « n'ont jamais vu la tête d'un policier dans leur quartier<sup>19</sup> ». Dans le même mouvement, le quadrillage administratif se traduit par une politique de fragmentation, officiellement présentée comme une mesure de « rapprochement de l'Administration des administrés ». En 1989, le Maroc est divisé en 40 provinces et 9 préfectures (au lieu de 16 provinces et 2 préfectures en 1959). Dès 1981, Casablanca est éclatée en 6 préfectures et 3 municipalités et, l'année suivante, Rabat est subdivisée en 3 préfectures et 3 municipalités ; en outre, les capitales économique et politique du pays sont dotées d'un statut municipal particulier<sup>20</sup>.

« Le découpage s'est opéré en fonction des situations locales et des rapports de force : ressources naturelles, activités économiques, solidarités régionales. Le découpage provincial est aussi un élément de la stratégie du centre vis-à-vis de la périphérie. On conforte des communautés traditionnelles dans un cadre administratif moderne [...]. On en désarticule d'autres (celles du

---

<sup>16</sup> Mohamed Naciri, « L'aménagement des villes peut-il prévenir leurs soubresauts ? » dans Brown Kenneth et al., *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 237-248. Mohamed Naciri, « Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement » dans François Métral (ed.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 1984, p. 13-42. Abderrahmane Rachik, *Casablanca : l'urbanisme de l'urgence*, Casablanca, Imprimerie Najah El-Jadida, 2002.

<sup>17</sup> Voir aussi : Alain Claisse, « Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 22, 1983, p. 243-257 ; Abdelghani Abouhane, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, Thèse de doctorat d'état en droit public, Rabat, Université Mohammed V, 1988 ; Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine, *L'Urbain dans le monde arabe : Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS éditions, 1999. Pour des analyses plus récentes voir notamment : Lamia Zaki (ed.), *L'action urbaine au Maghreb - Enjeux professionnels et politiques*, Paris, Karthala, 2011 ; Françoise Navez-Bouchanine, Mathilde Chaboche, « Gagnants et perdants des politiques urbaines. Apports et limites de la maîtrise d'ouvrage sociale dans les projets de résorption des bidonvilles. L'exemple du Maroc » dans Agnès Deboulet (ed.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, 2013, p. 327-341.

<sup>18</sup> A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 75.

<sup>19</sup> A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », art. cité, p. 292.

<sup>20</sup> Voir *infra* la présentation de la charte communale de 1976. Après les émeutes de 1981, le pouvoir d'exécution qui relèvent habituellement du président du conseil communal est attribué au Wali, c'est-à-dire au représentant de l'État qui supervise les gouverneurs de l'agglomération.

Rif ou du Sud, partagées entre plusieurs entités administratives). Certaines provinces, fiefs ou refuges de personnalités ont été découpés à la demande»<sup>21</sup>.

Le resserrement du maillage territorial s'accompagne d'une augmentation significative des agents du ministère de l'Intérieur et par la modernisation de leur formation, notamment à l'école des cadres de Kénitra, créée en 1965 par le général Oufkir, où le recrutement se fait sur concours au niveau de la licence universitaire.

Parallèlement au processus de monopolisation et d'extension des dispositifs coercitifs et répressifs, le régime poursuit la monarchisation des registres nationaliste et religieux en produisant une vision exclusive du « consensus ».

### *Monopoliser la production du « consensus » autour de Dieu, la patrie et le roi*

La « sophistication » des dispositifs symboliques et matériels mis en œuvre au service de la légitimation de la monarchie marocaine a fait couler beaucoup d'encre. Ici, l'accent sera mis sur le tournant qui se dessine au milieu des années 1970. Après avoir été contrainte de partager avec les partis issus de la matrice nationaliste la gloire associée à la lutte pour l'indépendance, et après avoir modérément mobilisé le registre religieux, la monarchie tente de concentrer à son profit exclusif les sources de légitimation nationaliste et religieuse, et ce faisant de monopoliser la production des « consensus ».

### **L'accaparement de la légitimité nationaliste**

La Marche verte est constituée comme un événement fondateur du règne de Hassan II. Alors que la figure de Mohammed V est associée à l'indépendance du Maroc, son successeur s'érige en architecte de « la réalisation de l'intégrité territoriale de la nation ». Désormais, le métarécit officiel articule symbiotiquement la photo de Hassan II, le drapeau national, et la carte du « Maroc de Tanger à Lagouira », une formule standardisée énonçant la marocanité du Sahara. Le roi construit un « consensus national » autour de cette question hissée en priorité suprême ; ce qui favorise entre autres la relance du dialogue avec les partis issus du Mouvement national, leur implication dans la campagne diplomatique menée à partir de 1974, mais aussi leur dépossession de toute prétention à produire une option dissonante sur la conduite de cette affaire.

Un épisode est particulièrement éloquent. Lors du 18<sup>e</sup> sommet de la Conférence des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Nairobi du 24 au 27 juin 1981, Hassan II tente de gagner du temps et d'éviter la reconnaissance par l'OUA de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), proclamée en 1976 par le Front Polisario. Il annonce son accord pour un « référendum contrôlé », afin de « mettre un point final à ce problème ». Fin août 1981, une résolution est adoptée à Nairobi par le comité ad hoc de l'OUA. Dans un communiqué daté du 5 septembre, le bureau politique de l'USFP exprime ses réserves, critique « l'optimisme de commande » avec lequel la résolution sur le référendum au Sahara occidental » est présentée au peuple marocain, et dénonce des méthodes qui « ne peuvent que laisser supposer une prédisposition à la résignation, voire à l'abandon éventuel de la souveraineté marocaine sur les provinces du Sahara occidental »<sup>22</sup>. Abderrahim Bouabid et d'autres responsables du parti sont interpellés par la police et poursuivis pour « incitation au désarroi » et « atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain ». Pendant le procès, le secrétaire général de l'USFP déclare : « Ce procès s'inscrira dans l'histoire. La prison m'est plus agréable que de me taire et de ne pas exprimer mon opinion sur une question

---

<sup>21</sup> A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », art. cité, p. 292.

<sup>22</sup> Paul Balta, « Paris précise que sa « préoccupation » au sujet de l'arrestation des dirigeants de l'U.S.F.P. exclut toute idée d'ingérence », *Le Monde*, 16 septembre 1981.

nationale déterminante et sacro-sainte ». Abderrahim Bouabid, Mohamed Lyazghi et Mohamed Lahbabi sont condamnés à un an de prison ferme, ce qui suscite une vaste campagne internationale de solidarité ; ils seront libérés six mois plus tard.

Cette mise au pas des dirigeants de l'USFP montre bien que le « consensus » autour du Sahara permet d'exclure aussi bien ceux qui remettent en cause la marocanité du territoire (une partie des marxistes-léninistes), que ceux qui prétendent manifester une position plus nationaliste que celle du roi. Autrement dit, se soumettre au « consensus national » implique avant tout de ne pas remettre en question l'exclusivité de la monarchie en matière de production des orientations légitimes concernant les domaines réservés qu'elle s'arroge. En retour, le roi mobilise ses ressources sur le plan international : le soutien politique et militaire des États-Unis s'avère décisif en 1979 ; l'aide financière de l'Arabie saoudite notamment contribue à la modernisation de l'armée à moindres frais. Outre la défense, l'intérieur, et la question nationale, le religieux est également érigé en chasse gardée du roi.

### La commanderie des croyants contre les « idéologies destructrices »

Si Hassan II ne prend pas vraiment la mesure des usages potentiels du titre de « commandeur des croyants » au début de son règne, ce répertoire ne tarde pas à être constitué en dispositif majeur de légitimation pour contrecarrer, dans un premier temps, les oppositions imprégnées par les idéologies marxistes et/ou panarabistes, puis celles qui puisent dans le référentiel islamique. La lutte monarchique pour le monopole de la production du sens religieux légitime se fonde sur des technologies de pouvoir<sup>23</sup>, des dispositifs symboliques et matériels ; elle emprunte plusieurs voies : théâtrocratique<sup>24</sup>, « hagiographique » et « légalo-rationnelle »<sup>25</sup>, coercitive, institutionnelle, clientélaire, etc. Relevons notamment qu'à l'image de sa gestion d'autres arènes, Hassan II entreprend à la fois de « conserver » et « d'affaiblir » la sphère institutionnelle religieuse, en la fragmentant et en mettant en concurrence différents centres, de manière à faire de la monarchie la seule « véritable institution religieuse »<sup>26</sup>. Plutôt que s'étendre ici sur un sujet qui a focalisé l'attention de nombreux chercheurs, un point en particulier sera évoqué : l'engagement de la monarchie dans la lutte idéologique sous l'angle de la politique d'islamisation et d'arabisation de l'enseignement.

Au lendemain des événements de mars 1965, Hassan II commence à explorer les moyens à mettre en œuvre pour soustraire la jeunesse scolaire aux attraits de « la propagande laïque » et des « idéologies destructrices »<sup>27</sup>; ce processus s'accélère à partir des années 1970. Dans un discours donné le 24 janvier 1974, il explicite la nature des « adversaires » ciblés :

« Nous tenons à dire à notre jeunesse, à nos contemporains ou à ceux qui sont dans les écoles secondaires ou supérieures, que notre Prophète, notre religion musulmane ou les préceptes de Mohamed n'ont pas besoin de leçon importée de l'extérieur, il suffirait d'un minimum de réflexion à chaque Marocain et à chaque musulman pour donner des leçons à Lénine, à Mao

---

<sup>23</sup> Pour une approche foucauldienne de ces technologies de pouvoir, voir le livre de l'anthropologue Abdellah Hammoudi. Selon sa thèse, l'autoritarisme marocain recourt à un diagramme culturel, constamment travaillé et réélaboré : la relation du maître, un homme saint, et de son disciple, dont les traits essentiels se retrouvent à la fois dans la sphère de l'initiation mystique et dans les rapports de domination (Abdellah Hammoudi, *Master and Disciple: The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, University of Chicago Press, 1997).

<sup>24</sup> Pour Georges Balandier, elle renvoie à la « mise en scène sociale » du pouvoir et à une dramatisation qui place le souverain « au centre de la représentation : palais, entourage, déploiement de forces, cérémonial et fêtes, marques de distinction à usage exclusif et comportements codés. Il est par lui-même, par son corps, lieu de représentation » (G. Balandier, *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985, p. 99-100).

<sup>25</sup> Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, chapitre 3.

<sup>26</sup> Malika Zeghal, « Religion et politique au Maroc aujourd'hui », *Policy Paper - Ifri*, novembre 2003, p. 12.

<sup>27</sup> Cité par Mohammed El Ayadi, « Entre islam et islamisme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 36, 2004, p. 114.

Tsé-Toung, à n'importe quel leader politique et aux penseurs les plus illustres, qu'il s'agisse du fond ou de la méthode<sup>28</sup> ».

Quelques mois plus tard, le 15 avril, le roi annonce son intention de réviser tous les programmes de l'enseignement et d'« assainir » les livres scolaires « des fausses théories et des terminologies démesurées qui ne doivent pas être inculquées à la jeunesse d'un peuple fier de sa religion musulmane et de son livre sacré, le Coran »<sup>29</sup>. Peu à peu, l'instruction islamique devient la seule discipline enseignée à l'ensemble des élèves de l'école publique, tous niveaux et toutes sections confondus. Alors même que l'enseignement originel est réorganisé au niveau du primaire et du secondaire dès 1973, et que la formation des cadres religieux connaît un nouvel élan à partir de 1974, les départements de philosophie cèdent la place aux départements des études islamiques dans les facultés des lettres et des sciences humaines en 1979. D'après le sociologue Mohammed El Ayadi, ces dispositifs favorisent la « naissance d'un nouveau type de clercs plus porté sur la controverse idéologique que sur l'exégèse théologique<sup>30</sup> ».

Dans le même mouvement, dès la fin des années 1970, l'arabisation de l'enseignement primaire et secondaire, tant réclamée par le Parti de l'Istiqlal, est enclenchée. Elle touche d'abord les matières littéraires, puis s'étend aux matières scientifiques dès 1989, et produit les premiers bacheliers arabisés en juin 1990<sup>31</sup>. La mise en œuvre de la réforme est confiée à Azzeddine Laraki<sup>32</sup>, un membre du Parti de l'Istiqlal.

« Les lycées et les universités sont sous le contrôle d'une gauche rêveuse et révolutionnaire. Sur les campus, on lit Marx, Descartes et Averroès. Et cela ne plaît visiblement pas en haut lieu. Le nouveau ministre se lance alors dans ce qui ressemble [...] à l'œuvre de sa vie : arabiser le système d'enseignement et combattre la philosophie, accusée de nourrir la pensée critique de marxistes athées et subversifs. [...] l'équation est assez simple : le français est responsable de l'aliénation et l'acculturation des élites<sup>33</sup> ».

#### Encadré 41 : L'islam officiel analysé au miroir des manuels scolaires, par Mohamed El Ayadi

Les manuels scolaires révisés à partir du milieu des années 1970 constituent un analyseur intéressant de l'islam officiel diffusé. Le sociologue Mohamed El Ayadi a procédé à l'analyse de neuf manuels d'éducation islamique, de langue et de littérature arabe, inscrits au programme des lycéens jusqu'en 1995-1996<sup>34</sup>.

<sup>28</sup> Cité par M. El Ayadi, *ibidem*, p. 116.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>31</sup> Gilbert Grandguillaume, « L'arabisation au Maghreb », *Revue d'aménagement linguistique*, 107, 2004, p. 11. Cette politique produit un système d'enseignement duel : la formation des élites se fait principalement à travers les écoles, puis les établissements supérieurs étrangers. Voir à ce sujet : Pierre Vermeren, « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », *Le Télémaque*, vol. 39, n° 1, 2011, p. 53-66.

<sup>32</sup> Né à Fès en 1929, il s'engage jeune au sein de l'Istiqlal. C'est l'un des premiers agrégés marocains en médecine (1967). Il est ministre de l'Éducation nationale de 1977 à 1986. Il démissionne de l'Istiqlal avant de devenir Premier ministre en 1986, poste qu'il occupe jusqu'en 1992. Il décède à Rabat en 2010 (Mohammed Kenbib, « Osman Ahmed » dans Jilali El Adnani, Mohammed Kenbib (eds.), *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 405-410).

<sup>33</sup> Driss Bennani, « Azzeddine Laraki. L'arabisation c'est lui », *Tel Quel*, n° 410, 6-12 février 2010, p. 26-27, dont 27. [http://www.telquel-online.com/archives/410/actu\\_maroc1\\_410.shtml](http://www.telquel-online.com/archives/410/actu_maroc1_410.shtml).

<sup>34</sup> Mohammed El Ayadi, « La jeunesse et l'Islam. Tentative d'analyse d'un habitus religieux cultivé » dans Rahma Bourqia, Mohammed El Ayadi, Mokhtar El Harras et Hassan Rachik (eds.), *Les jeunes et les valeurs religieuses*, Casablanca, Eddif, 2000.

Pour commencer, il relève que les textes scripturaires (le Coran, le *hadith*) sont accompagnés de textes doctrinaires rédigés par des figures de la salafiyya marocaine<sup>35</sup>, mais aussi par des figures de l'islamisme contemporain tels que Sayyid Qutb, ou Mawdudi<sup>36</sup>.

Ensuite, il montre que « le discours religieux scolaire n'est pas une simple exposition des dogmes religieux, mais une idéalisation d'une religion et une mythification d'un modèle [...], par le recours à la glorification et à l'apologétique »<sup>37</sup>. L'islam est présenté comme une religion rationnelle ; les découvertes scientifiques confirment ses vérités. Dans une mise en compétition tantôt avec l'Occident, tantôt avec le communisme, ce discours présente le système islamique comme le meilleur, tout en véhiculant le récit selon lequel l'islam et les musulmans sont régulièrement victimes de différents « complots »<sup>38</sup>.

Dans le même mouvement, un exercice de conciliation est entrepris. De manière syncrétique, les valeurs politiques « aujourd'hui appréciées par l'humanité » sont présentées comme faisant partie du socle normatif de l'islam des origines<sup>39</sup>. Il s'agit notamment de la démocratie, et des droits de l'homme. Sur le plan identitaire, « patrie marocaine », « Maghreb arabe », « nation arabe », « nation musulmane » se profilent comme autant de « cercles concentriques » qui se consolident mutuellement : sentiment national, nationalisme arabe, solidarité islamique ne se contredisent pas, ils sont conciliés. L'unité est valorisée et la division décriée.

Enfin, la vision de l'islam diffusée par les manuels scolaires converge souvent avec les credos des pères fondateurs de l'islamisme contemporain. Sur le plan politique, l'islam est présenté comme « une religion englobante » (*al-islam din ach-chumul*), à la fois « religion et État » (*din wa dawla*). Sur le plan social, répudiation, polygamie, prééminence « naturelle » du chef de famille, port du *hijab* (voile), séparation entre les sexes sur les plages sont justifiés et idéalisés ; cependant, la position officielle de l'État marocain est ménagée pour des aspects comme le contrôle des naissances.

Indubitablement, le religieux a fait l'objet d'une « appropriation patiente » de la part de la monarchie ; mais, comme le souligne Malika Zeghal, les territoires du sacré sont fragiles et nécessitent d'« être maintenus, dans un travail quasi quotidien d'entretien (au sens de “tenir ensemble”) : l'islam n'est pas un fondement intrinsèquement “solide”, ou un ancrage profondément enraciné une fois pour toutes du pouvoir monarchique »<sup>40</sup>. Aussi, les mesures prises par la monarchie n'entravent pas la progression de la remise en cause de son monopole sur le religieux. Le développement des prédicateurs indépendants et des idéologies islamistes conduit Hassan II à renforcer de nouveau le quadrillage de la sphère religieuse au début des années 1980 en procédant notamment au contrôle des lieux de culte<sup>41</sup>, des prônes du vendredi, et en créant le Conseil supérieur des Oulémas, un organe de surveillance présidé par le roi et

---

<sup>35</sup> Pour rappel, la salafiyya représente un courant du mouvement réformiste qui émerge au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle préconise une régénération au moyen d'un retour à la norme des pieux Anciens (*salaf*). Au Maroc, elle se développe entre 1925 et 1956 en relation étroite avec le Mouvement national.

<sup>36</sup> Selon Olivier Carré, y compris dans les régimes socialistes arabes, la « low politics », qui se traduisait au niveau des manuels scolaires, reflétait un esprit de conciliation avec les thèses des fondateurs de l'islamisme contemporain (O. Carré, 1979, *La Légitimation islamique des socialismes arabes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979, p. 26).

<sup>37</sup> M. El Ayadi, « La jeunesse et l'Islam », art. cité, p. 117.

<sup>38</sup> Dans l'analyse qu'Irène Maffi fait des manuels scolaires d'histoire en Jordanie, cette même vision de l'histoire se retrouve (I. Maffi, *La politique des objets. Discours et pratiques du patrimoine dans la construction de l'identité jordanienne*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Lausanne, 2003, Chap. XII).

<sup>39</sup> M. El Ayadi, « La jeunesse et l'Islam », art. cité, p. 133.

<sup>40</sup> Malika Zeghal, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005, respectivement p. 10 et p. 15.

<sup>41</sup> En 1984, la construction et l'aménagement des lieux de culte sont soumis au contrôle du gouverneur et du ministère des Habous et des affaires islamiques : « Les khatibs, Imams et prédicateurs qui y sont affectés sont nommés par le ministre des Habous et des affaires Islamiques après avis du gouverneur de la préfecture ou de la province et consultation du conseil régional des oulémas concerné ». (Article 17 du dahir portant loi n°1.84.150 du 2 Octobre 1984, relatif aux lieux de culte musulman, *Bulletin officiel*, n° 3753, 3 octobre 1984.)

composé de structures régionales. Pour consolider son pouvoir, Hassan II recourt à des registres aussi bien coercitifs et symboliques, que redistributifs.

### *Clientéliser et corrompre dans la croissance comme dans l'austérité*

Après les complots militaires de 1971 et de 1972 et les tentatives insurrectionnelles de 1973, le régime réajuste ses orientations en matière de politique économique en s'inspirant des revendications des partis issus du Mouvement national. Les nouvelles options sont censées répondre aux aspirations de l'opposition légale et de la bourgeoisie montante, prendre en compte les transformations sociales, réduire les disparités, et élargir la base sociale du pouvoir par la constitution des fondements économiques et sociaux d'une classe moyenne. Les trois mesures phares de cette politique sont la distribution des terres de la colonisation, la marocanisation des entreprises et l'expansion du secteur public.

La nationalisation de la totalité des propriétés agricoles étrangères, édictée par le dahir du 3 mars 1973, accélère la distribution d'une partie des terres de la colonisation privée : près de 400 000 hectares en cinq ans (1973-1977), soit dix fois plus qu'entre 1956 et 1970<sup>42</sup>. Outre « quelques distributions très orchestrées aux anciens ouvriers des fermes de colonisation<sup>43</sup> », les meilleures terres sont notamment attribuées à des fonctionnaires et à des officiers, ce qui permet au régime de favoriser l'encadrement du monde rural par ses propres agents.

Quant à la marocanisation, promulguée par le dahir du 2 mars 1973, en pleine tentative insurrectionnelle du Tanzim<sup>44</sup>, elle intervient dans un contexte où le secteur privé industriel et commercial est encore dominé par les entreprises étrangères. Cette mesure impose à ces sociétés la cession à l'État ou à des nationaux d'au moins 51 % du capital, ainsi que la position de président-directeur général<sup>45</sup>. En démarcation avec les choix effectués par les républiques de la région<sup>46</sup>, elle reste fidèle aux options libérales privilégiées par le royaume depuis les années 1960 : « ni nationalisation ni étatisation »<sup>47</sup>. D'après l'économiste Driss Ben Ali,

elle « ne s'analyse pas en termes de politique économique ou comme facteur de croissance. Elle est avant tout un thème politique. C'est aussi une expression confusionniste qui laisse croire à une dynamique nationale unitaire, alors qu'elle suppose un processus de stratification sociale contrastée<sup>48</sup> ».

En effet, la marocanisation profite principalement à trois types de bénéficiaires : la strate de la bourgeoisie citadine qui a déjà tiré parti de la concentration du capital pendant les années 1960, de telle sorte que 36 familles prennent le contrôle de 64 % des capitaux marocanisés<sup>49</sup> ; la haute frange de la bureaucratie administrative (ministres, hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprises publiques) ; le roi Hassan II qui devient le premier entrepreneur marocain à partir de 1980<sup>50</sup>. Par ailleurs, cette opération s'accompagne de mesures protectionnistes, de promulgation de codes d'investissement, d'aide à la création de PME, de facilités de crédit bancaire en cas de rachat d'entreprises, etc. D'après Rémy Leveau, la récupération des terres de la colonisation privée et la marocanisation accroissent sensiblement le domaine d'intervention de Hassan II et la dimension clientélaire et politique du jeu

---

<sup>42</sup> Rémy Leveau, *Le sabre et le turban*, op. cit., p. 76.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 59.

<sup>44</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>45</sup> Noureddine El Aoufi, *La Marocanisation*, Rabat, Toubkal, 1990.

<sup>46</sup> Alan Richards, John Waterbury, *A Political Economy of the Middle East. State, class, and economic development*, Cairo, The American University in Cairo Press, 1991.

<sup>47</sup> D. Ben Ali, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », art. cité, p. 60.

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 61.

<sup>49</sup> Mohamed Saïd Saïdi, *Les groupes financiers au Maroc*, Rabat, Okad, 1989, p. 67.

<sup>50</sup> R. Leveau, *Le sabre et le turban*, op. cit., p. 73.

économique, offrant au Palais un rôle essentiel dans la structuration de la bourgeoisie. Ce contexte renforce la dépendance des élites économiques à l'égard du roi : « Aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance sans l'accord personnel du souverain »<sup>51</sup>. Il amplifie également les sources de leurs frustrations : « Si le roi est le premier entrepreneur du pays, il n'est pas tout à fait un entrepreneur comme les autres, ce qui, en termes d'économie de marché, crée des situations inégales et des frustrations »<sup>52</sup>.

#### Encadré 42 : Hassan II, premier entrepreneur du royaume, après la « marocanisation » de l'ONA

Alors que Mohammed V gérait un patrimoine de propriétaire foncier, Hassan II devient le premier entrepreneur du Maroc. Outre des avoirs bancaires et immobiliers à l'étranger, il développe une position centrale dans le secteur économique marocain. D'après Rémy Leveau, cela « relève d'un projet consistant aussi bien à éviter l'apparition d'un centre de pouvoir concurrent que d'un désir d'accroître les ressources politiques placées sous son contrôle »<sup>53</sup>. Entre 1980 et 2010, l'Omnium nord-africain (ONA) incarne cette centralité.

Les origines du holding remontent au début du Protectorat et, à partir de 1953, il tombe sous le contrôle de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Dans le cadre de la marocanisation, la famille royale marocaine en devient le principal actionnaire en 1980. L'ONA regroupe alors plusieurs secteurs : agroalimentaire, finance, transit maritime, importation de véhicules, immobilier, chimie, textile, mines, etc. Sous la houlette de Hassan II et de ses proches, le holding connaît un essor fulgurant, et absorbe de nombreux secteurs stratégiques. Selon l'opposant Moumen Diouri, il multiplie son chiffre d'affaires par sept, entre 1981 et 1985, phase au cours de laquelle l'économie marocaine enregistrait l'une de ses plus graves crises<sup>54</sup>.

Selon Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual, le Palais consolidera sa centralité économique, sous le règne de Mohammed VI, en recourant aussi bien aux anciens procédés de contrôle des élites économiques qu'à des dispositifs inédits en matière d'ingénierie financière et de gouvernance des entreprises<sup>55</sup>. En 1999, à la suite de la privatisation la plus importante que le Maroc ait connue, l'ONA prend le contrôle de la Société nationale d'investissement (SNI), une holding industrielle et financière qui regroupe des cimenteries, des industries textiles, des usines automobiles, des brasseries. Son chiffre d'affaires représente alors près de 5 % du produit intérieur brut marocain, et la holding représente 60 % de la capitalisation boursière du royaume. En 2010, l'ONA sera dissous après fusion avec la SNI et le retrait des deux groupes de la bourse ; la SNI monopolisera ainsi tous les secteurs stratégiques de l'économie du royaume, et abritera l'ensemble des entreprises et des participations financières de Mohammed VI, qui la contrôlera à hauteur de 60%<sup>56</sup>.

La troisième mesure phare est l'extension du secteur public. Elle est soutenue par le quadruplement des prix des phosphates, dont 75 % des réserves mondiales se trouvent au Maroc, puis par les crédits internationaux. Le royaume connaît ainsi une forte expansion économique entre 1974 et 1978 et le taux de croissance atteint un seuil élevé (7,3 %). L'augmentation des effectifs du public favorise l'extension des classes moyennes, et permet d'intégrer une partie des cohortes de diplômés, tout en renforçant l'armature de l'administration bien au-delà du seul ministère de l'Intérieur. Après avoir décuplé pendant les dix premières années de l'indépendance, le nombre de fonctionnaires poursuit une forte croissance : 15 000

---

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 72.

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 73.

<sup>53</sup> *Ibidem*. Voir aussi : Fahd Iraqi, « Saga. Il était une fois l'ONA », *Tel Quel*, n° 456, 24 janvier 2011.

<sup>54</sup> Moumen Diouri, *À qui appartient le Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>55</sup> Mohamed Oubenal, Abdellatif Zeroual, « Gouverner par la gouvernance : les nouvelles modalités de contrôle politique des élites économiques au Maroc », *Critique internationale*, 2017, vol. 74, n° 1, p. 9-32.

<sup>56</sup> Omar Brousky, *Mohammed VI. Derrière les masques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014, p. 84.

en 1955, 150 000 en 1965, 300 000 en 1975 et 500 000 en 1985<sup>57</sup>. En outre, dans le sillage des modèles d'« industrie industrialisante » et de « substitution aux importations » qui ont le vent en poupe, le Maroc se lance dans une politique de grands travaux, et de vastes programmes d'investissements en partenariat avec le secteur privé<sup>58</sup>.

À partir de 1978, le royaume n'échappe pas aux retombées du choc pétrolier. L'ampleur de la dette et les déséquilibres macroéconomiques sont tels que le Maroc est déclaré insolvable pour les banques commerciales. Figurant au rang des quinze pays les plus endettés du monde, en 1983, il fait partie des premiers dans la région à s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel, négocié avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. L'État restreint son rôle : les salaires sont gelés entre 1983 et 1987, le recrutement et les dépenses de l'enseignement public réduits, les prix de produits de première nécessité augmentés afin d'alléger les charges de la caisse de compensation, et les tarifs de l'eau, de l'électricité et des transports connaissent également une hausse<sup>59</sup>. Par ailleurs, les nouvelles orientations privilégient les exportations et visent à encourager l'investissement étranger : la réglementation des changes est ajustée, la politique des changes libéralisée, le système fiscal réaménagé, et les protections tarifaires de la production nationale sont allégées.

Cette politique d'austérité alimente la contestation. En juin 1981, la grève générale déclenchée par la Confédération démocratique du travail (CDT), née en 1978 dans le giron de l'USFP, dégénère en émeute et, en 1984, la rue s'agite à nouveau. À partir de 1989, la prospection de nouveaux appuis à travers le levier redistributif se traduit par la privatisation de 112 entreprises du secteur public. Cette mesure est présentée comme un moyen de promouvoir des « hommes nouveaux » et d'encourager le développement d'une bourgeoisie « nationale », un discours conforté par des économistes socialistes marocains<sup>60</sup>.

Qu'il s'agisse de consolider les bases coercitives et répressives du système, de lutter sur le terrain idéologique en essayant de monopoliser la production du « consensus » autour du religieux, du nationalisme et de la monarchie, ou de se ménager des clientèles en produisant des politiques publiques et en redistribuant des ressources rares, la monarchie marocaine ne suit pas une pente « naturelle », pas plus qu'elle n'agit selon une stratégie clé en main. Elle procède par tâtonnements, sur des terrains mouvants, et de manière avant tout réactive aux dynamiques qui travaillent la société. Tout en intégrant une partie de ses opposants dans le jeu politique officiel, elle ne parvient ni à faire taire la voix de la rue, ni à dissuader les partis d'opposition d'exercer leurs pressions en mobilisant l'arène protestataire, ni à entraver le développement d'autres groupes d'opposition.

## La configuration de la scène partisane entre « voie des urnes » et « voix de la rue » (1976-1991)

D'après les thèses dominantes, l'aménagement d'une sphère politique instituée et l'organisation d'élections à l'échelle locale et nationale, dans le Maroc des années de plomb, visent essentiellement à consolider le monopole politique de la monarchie marocaine. Prêter attention aux articulations entre une « voie des urnes », bridée, et une « voix de la rue », réprimée dans le sang, permet d'éclairer autrement les processus qui sous-tendent la

---

<sup>57</sup> Alain Claisse, « Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc », *op. cit.*, p. 246.

<sup>58</sup> Myriam Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2008, p. 14.

<sup>59</sup> Rémy Leveau, « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », *Maghreb-Machrek*, n° 118, 1987, p. 5-19 ; D. Ben Ali, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », art. cité, p. 65-66.

<sup>60</sup> M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? op. cit.*, p. 15.

délimitation de ses frontières, à travers la codification de règles d'accès et d'exclusion, à la fois officielles et officieuses.

D'une part, il s'agit de comprendre les enjeux qui sous-tendent l'instauration d'une sphère politique instituée du point de vue des gouvernants et des acteurs qui l'animent sous deux angles en particulier : qu'est-ce qui incite les partis de l'opposition légale à participer à un jeu considéré *a posteriori* comme « désamorcé<sup>61</sup> » ? Comment les élections dans un contexte autoritaire pluraliste mais peu compétitif contribuent-elles à façonner les frontières internes de la politique instituée et à distinguer une « majorité » et une « opposition » ?

D'autre part, il convient d'appréhender la délimitation mouvante des frontières externes de la politique instituée à partir de deux analyseurs privilégiés : comment les partis de l'opposition légale tentent-ils de renégocier leur position dans cette sphère en exerçant des pressions dans l'arène protestataire ? À partir de l'exemple des islamistes marocains, comment expliquer que des organisations de l'opposition connaissent un processus d'inclusion dans la sphère politique instituée, tandis que d'autres en demeurent exclues ?

Pour répondre à ces questions, nous continuerons à nous saisir des acteurs dans leur globalité et leur hétérogénéité, en prêtant attention à leurs actions, leurs interactions, leur « interdépendance en tant qu'alliés, mais aussi en tant qu'adversaires<sup>62</sup> », et en gardant à l'esprit le caractère « toujours changeant » de la configuration générale. Autrement dit, ces interactions seront appréhendées selon deux axes : vertical (entre acteurs étatiques et non étatiques) et horizontal (entre challengers). Plus précisément, nous examinerons comment les acteurs en présence réajustent ou non, sélectivement ou non, leurs objectifs, leurs modalités d'action et leurs stratégies en fonction de leurs perceptions de la transformation des rapports de force, des ressources dont ils disposent, des pressions et des incitations internes et externes. Dans le même mouvement, nous analyserons comment cela affecte le positionnement des challengers dans la sphère politique instituée et/ou dans l'arène protestataire, de même que les relations de coopération et de concurrence qui se tissent entre eux. Nous montrerons enfin que les reconfigurations conflictuelles des frontières de l'activité politique légale et de ses règles du jeu sont irréductibles aux interactions entre les élites et qu'elles sont également façonnées par les dynamiques qui travaillent la société.

## *Le fonctionnement de la sphère politique instituée pendant les années de plomb*

### **Une sphère politique instituée pour quoi faire ?**

Du point de vue de la monarchie, l'aménagement de la sphère politique instituée et l'organisation d'élections à l'échelle locale et nationale semblent obéir à plusieurs objectifs. Le premier consiste à organiser une mobilisation par le haut, dans un cadre « consensuel » et autour d'objectifs fixés en amont. En effet, la dimension « unanimiste », de « pacte national » ressort à chaque moment de fragilité que traverse la monarchie. Comme nous l'avons vu, à la suite du complot militaire de 1971, Hassan II a invité les partis issus du Mouvement national à participer à un gouvernement d'union nationale, sans que les tractations aboutissent. C'est la constitution de la question du Sahara en priorité nationale qui favorise la reprise du dialogue entre la monarchie et une partie de l'opposition, ainsi que la délimitation de « lignes rouges », qui permettent de filtrer les acteurs habilités à participer. En 1976, Hassan II justifie la reprise du processus électoral en invoquant sa volonté de « tourner [...] une page » qui « nuit au prestige » du pays et « aux Marocains eux-mêmes », d'assurer la « consolidation de la stabilité politique

---

<sup>61</sup> Mohamed Tozy, « Représentation/intercession. Les enjeux de pouvoir dans les “champs politiques désamorçés” au Maroc » dans Michel Camau (ed.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS éditions, 1991, p. 153-168.

<sup>62</sup> Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Agora, 1991, p. 157.

et économique » du pays, de renouveler sa confiance à un « peuple » qui s'est distingué à travers la Marche verte, en renouant avec une « démocratie véritable », qui plongerait ses racines dans l'histoire du Maroc<sup>63</sup>.

« Nous voulons que chaque Marocain constitue un maillon d'une chaîne qui ne soit pas tributaire d'une faction au détriment d'une autre [...]. Nous voudrions, cher peuple, te voir cette année, comme auparavant, participer tout d'abord à la gestion des affaires de ton pays, car, si nous faisons une rétrospective de l'Histoire du Maroc, nous constatons qu'il est le seul pays où les différentes dynasties ne se sont jamais appuyées sur telle ou telle couche sociale [...]. Ce n'est que depuis le protectorat que certaines familles se sont érigées en féodaux et ont accaparé le pouvoir et des postes dans l'administration du Makhzen ; c'est pourquoi Nous voudrions que les Marocains retrouvent la démocratie véritable qu'ils ont connue jadis. En fait la démocratie véritable, c'est lorsque nous voyons que l'élite dans l'Histoire du Maroc, des Idrissides aux Alaouites, provenait des couches populaires très modestes. [...] Personnellement, Nous croyons en Notre peuple et en sa maturité. Le peuple marocain mérite toute confiance. [...] Un peuple qui a organisé une marche comme la nôtre a accompli une action qui force l'admiration, car elle est unique en son genre<sup>64</sup> ».

Le caractère consensuel que Hassan II attribue à la participation politique est tel que lorsque les députés de l'USFP décident de se retirer du Parlement en 1981 pour marquer leur désaccord au sujet de la prorogation du mandat des élus pour deux années, il qualifie leur décision de « geste d'hostilité à l'endroit de l'ensemble de la Communauté musulmane<sup>65</sup> ». Selon cette perspective, les élus reflètent avant tout la diversité du pays et les parlementaires sont davantage des conseillers du prince qu'une incarnation de la souveraineté populaire : le premier représentant de la nation demeure le « souverain »<sup>66</sup>.

Plus officieux, le second objectif est de recruter de nouvelles élites en s'assurant la collaboration de compétences et le renouvellement des clientèles, et en veillant à maintenir un certain pluralisme y compris parmi les plus fidèles soutiens du régime :

« Hassan II est trop sensible aux clivages de la société marocaine, à l'importance des clans, des réseaux familiaux, des appartenances géographiques, pour ne pas assurer parmi ses fidèles une représentation de ces divers courants, tout en maintenant entre eux une tension suffisante<sup>67</sup> ».

Le troisième grand enjeu est de dissoudre les partis issus de la matrice nationaliste dans une arène dense et fragmentée, tout en créant « l'impression d'une vie politique active<sup>68</sup> ». Entre 1963 et 1977, le nombre des partis politiques représentés à la Chambre des représentants double ; il ne cessera de s'accroître à la veille de chaque élection : 3 en 1963, 6 en 1977, 8 en 1984.

Quant aux opposants qui optent pour la participation dans un régime autoritaire, leur dilemme est bien documenté<sup>69</sup>. Entrer dans le « double jeu » réduit le coût de l'action collective,

---

<sup>63</sup> Traduction officielle du discours royal du 9 juillet 1976, disponible dans la section « Documents Maroc » de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, 15, 1976, p. 854-859.

<sup>64</sup> *Ibidem*.

<sup>65</sup> « Discours du roi du Maroc à l'ouverture de la session parlementaire d'automne (9.10.1981) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 20, 1981, p. 921.

<sup>66</sup> Jean-Claude Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir. Analyse diachronique et socio-politique d'un pluripartisme sous contrôle*, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, 2001, p. 88.

<sup>67</sup> R. Leveau, *Le sabre et le turban*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>68</sup> *Ibidem*, p. 67.

<sup>69</sup> Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978, p. 168. Voir aussi : Frances Fox Piven, Richard A. Cloward, « Normalizing Collective Protest » dans Aldon D. Morris et Carol McClurg Mueller (eds.), *Frontiers in Social Movements Theory*, New Haven, London, Yale University Press, 1992, p. 319-320 ; Andreas Schedler, « The Nested Game of Democratization by Elections », *International Political Science*

protège de la répression, accroît les marges de manœuvre et les opportunités d'accumuler des ressources. Inversement, une telle stratégie expose à plusieurs risques : une surveillance plus aisée (coûteuse en cas de nouvelle vague de répression), la légitimation d'un régime qui reste maître dans la définition des règles du jeu, l'érosion de son potentiel protestataire, la désaffection des sympathisants et des membres, le discrédit et le fait de cesser de représenter une alternative.

Pour les partis marocains d'opposition, les incitations à participer sont nombreuses. Tandis que l'Istiqlal post scission n'a jamais assimilé la posture oppositionnelle à sa raison d'être, au milieu des années 1970, les dirigeants de l'USFP font le deuil d'une conquête du pouvoir à travers la voie révolutionnaire, insurrectionnelle, voire d'une coalition avec les prétoriens. Quant aux anciens responsables communistes du PCM-PLS, autorisés à constituer le PPS en 1974, ils n'ont cessé depuis l'indépendance d'afficher leur attachement à la monarchie et à l'islam. Ils ne renoncent pas pour autant à se réclamer de « l'internationalisme prolétarien » et à produire un cadrage marxiste de la situation nationale. En 1975, ils associent l'étape que traverse le Maroc à celle de « la Révolution Nationale Démocratique », qui nécessite « de forger la vaste alliance anti-impérialiste et anti-réactionnaire dont dépend le progrès de notre Patrie surtout en ce moment historique de confrontation avec le colonialisme franquiste »<sup>70</sup>.

Sur un autre plan, pour ces organisations, le fait même d'accéder à une existence légale est un atout d'autant plus important qu'à cette époque une telle situation est quasi unique dans la région et bien au-delà dans les régimes autoritaires anticomunistes. En 2005, Nouzha Skalli se remémore un épisode qui lui fait prendre conscience de la particularité de la situation des communistes au Maroc. Née en 1950 à El Jadida, elle s'engage au PLS à partir de 1969, pendant ses études de pharmacie en France, et mène à son retour au Maroc une carrière partisane et associative particulièrement dense, avant de devenir ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité entre 2007 à 2012.

« Je me rappelle encore de la communiste irakienne qui est venue dans les années 1980 [...]. Elle est venue chercher les communistes au Maroc. C'était dimanche, elle a trouvé [le siège du journal] *Al Bayane* fermé. Elle nous a trouvés en ville en train de faire de la vente militante. C'était une tradition le dimanche. Elle nous a dit : « c'est ça la monarchie ? Eh bien, c'est mieux que la république. Nous, Saddam Hussein, il nous coupe la gorge. »<sup>71</sup> »

Grâce à la reconnaissance légale et à la participation aux institutions, l'état de la répression se desserre autour des partis de l'opposition légale, qui bénéficient du droit de réunion, d'une liberté d'expression relative, et de la possibilité de disposer d'organes de presse, ce qui n'exclut ni la censure, ni l'autocensure, ni des séjours en prison. Dès 1976, ils sont associés à la gestion des communes et, à partir de 1977, le Parlement leur offre une tribune pour « médiatiser les fronts de lutte qui se développent sur le terrain social<sup>72</sup> ». Par-delà ce qui se joue à travers les institutions, le roi consulte régulièrement leurs dirigeants. Ses relations avec Abderrahim Bouabid, le secrétaire général de l'USFP, son aîné de sept ans, sont orageuses,

---

*Review / Revue internationale de science politique*, 2002, vol. 23, n° 1, p. 103-122 ; Scott Mainwaring, « Party objectives in authoritarian regimes with elections or fragile democracies: a dual game » dans Scott Mainwaring et Timothy R. Scully (eds.), *Christian democracy in Latin America: Electoral competition and regime conflicts*, Stanford, Stanford University Press, 2003, p. 3- 29.

<sup>70</sup> « Résolution politique générale adoptée à l'unanimité par le Congrès national » du PPS des 21-23 février 1975, *Al Bayane*, 26 février 1975, « Document Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 14, 1975, p. 942-946.

<sup>71</sup> Entretien d'une durée totale de quatre heures, accordé à l'auteur par Nouzha Skalli, le 21 juillet et le 23 août 2005 à Casablanca.

<sup>72</sup> J.-C. Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 39.

ambivalentes, faites de « complicités, d'estime, mais aussi de zones d'ombre et de non-dits<sup>73</sup> », à tel point que les acteurs politiques guettent les signes d'interruption ou de reprise des échanges téléphoniques entre les deux hommes, et tout indice du « jeu de poker » auxquels ils se livrent. Plus globalement, Hassan II essaie de préserver un certain attrait à la participation politique en faisant miroiter des promesses de démocratisation progressive, et les dirigeants de l'opposition légale ne désespèrent pas de transformer le régime politique de l'intérieur, d'accroître leur marge de manœuvre à chaque fois que l'occasion se présente.

Tandis que la réforme communale de 1976 constitue une étape fondamentale dans la reconfiguration de la sphère politique instituée, l'ingénierie électorale et les irrégularités contribuent à façonner un système partisan structuré autour des partis issus du Mouvement national et d'une « majorité » regroupant les clientèles renouvelées du régime. Alors que l'Istiqlal participe au gouvernement entre 1977 et 1983, l'USFP et le PPS restent dans l'opposition jusqu'en 1997. En dépit des irrégularités électorales et des fortes tensions qui s'expriment à plusieurs reprises, la participation à la vie institutionnelle et au processus électoral est rarement remise en cause.

#### Encadré 43 : La réforme communale de 1976

La charte communale de 1976 s'inscrit officiellement dans un processus de décentralisation et de renforcement de la démocratie locale. Dans son discours du 9 juillet 1975, Hassan II annonce que la réforme doit permettre d'« élargir au maximum les attributions et les responsabilités des élus », et de « leur accorder davantage de moyens leur donnant le pouvoir de contrôler les réalisations locales »<sup>74</sup>.

D'après le dahir promulgué le 30 septembre 1976, les communes urbaines et rurales sont des « collectivités territoriales de droit public, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière<sup>75</sup> ». Les principales nouveautés de la charte sont de trois ordres. En premier lieu, les attributions des communes sont renforcées. L'article 30 du dahir les définit dans des termes relativement proches de la formule française de 1884<sup>76</sup> : « Le conseil règle par ses délibérations les affaires de la commune et, à cet effet, décide des mesures à prendre pour assurer à la collectivité locale son plein développement économique, social et culturel. Le conseil bénéficie du concours de l'État et des autres personnes publiques pour assurer sa mission. »

Outre les compétences consultatives, par ailleurs élargies (planification, droit à l'information, etc.), les communes sont dotées de compétences exécutoires sur le plan administratif, économique et en matière de développement local. Deuxièmement, les communes sont dirigées « en droit » par un exécutif élu et aux prérogatives renforcées. Le conseil communal désigne parmi ses membres un président et des adjoints à travers un scrutin secret à trois tours. Troisièmement, la tutelle administrative du ministère de l'Intérieur est précisée et « moins omniprésente que par le passé »<sup>77</sup>. Introduite en 1960, la bicéphalité de l'exécutif communal se perpétue tout en étant atténuée. Le président élu devient l'acteur central de l'administration communale : il peut désormais s'appuyer sur l'ensemble de services communaux et acquiert le statut de « chef hiérarchique » du personnel communal (les fonctionnaires communaux ayant été jusque-là du ressort du pouvoir central). Il partage l'exercice de la police administrative avec « l'autorité locale compétente » (les pachas en ville, les caïds dans le rural), dont les prérogatives restent dans les faits très étendues : le contrôle de toute autorisation administrative (passeport, permis de construire, prêt de crédit agricole) ; le maintien de l'ordre, la surveillance des populations, l'organisation des élections, etc.<sup>78</sup>

<sup>73</sup> « Il y a 24 ans disparaissait Abderrahim Bouabid », *Libération* (Maroc), 8 janvier 2016, [http://www.libe.ma/Il-y-a-24-ans-disparaissait-Abderrahim-Bouabid\\_a70370.html](http://www.libe.ma/Il-y-a-24-ans-disparaissait-Abderrahim-Bouabid_a70370.html).

<sup>74</sup> Cité par : André Baldous, « La réforme communale au Maroc (Dahir du 30 septembre 1976) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 16, 1977, p. 283.

<sup>75</sup> Article 1 du dahir portant loi n° 1-76-583 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation communale, *Bulletin officiel*, n° 3335 bis, 1<sup>er</sup> octobre 1976.

<sup>76</sup> André Baldous, « La réforme communale au Maroc », art. cité, p. 289.

<sup>77</sup> *Ibidem*, p. 286.

<sup>78</sup> A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », art. cité, p. 294.

Cependant, les capitales économique et politique ont un statut municipal particulier, puisque le pouvoir exécutif est conféré, non au président de la commune, mais au Wali qui coordonne à l'échelle de l'agglomération l'action des gouverneurs, dont le statut personnel a été renforcé. En effet, le dahir du 15 février 1977 érige le gouverneur en « représentant de sa Majesté le Roi et [en] délégué du gouvernement » dans sa circonscription<sup>79</sup>. Celui-ci dispose d'un pouvoir très étendu et constitue un relais fondamental entre le ministère de l'Intérieur et le réseau des pachas, des caïds, de leurs adjoints et des *moqaddemin* qui dépendent de lui. Mais, comme le souligne Alain Claisse, la portée du dispositif administratif n'est pas sans failles : « L'autorité des gouverneurs n'est pas la même partout, ni à tout moment. [...] Les notables investis d'un important capital social de par leur appartenance à des réseaux religieux, ethniques, politiques, économiques, militaires étendus et puissants ont parfois un accès direct au ministre ou au palais. Ils disposent d'une influence qui peut être néfaste pour le représentant de l'autorité. Celui-ci le sait et par conséquent compose avec les pouvoirs en place et les circonstances<sup>80</sup> ». En définitive, les dispositifs légaux censés asseoir les bases de la « démocratie locale » ouvrent la voie aussi bien à l'interventionnisme légal ou illégal de l'administration, qu'au contournement des autorités locales à travers le recours direct au pouvoir central<sup>81</sup>.

### Le façonnement de la scène partisane par des scrutins sur mesure (1976-1984)

En contexte démocratique, la question de la « représentation » se configure en amont du processus électoral à travers des opérations juridiques, techniques et matérielles. Le corps électoral fait d'abord l'objet de définitions et de délimitations. Ensuite, le découpage des circonscriptions constitue une très forte ressource entre les mains des autorités et permet de créer des distorsions entre nombre de votes et nombre de sièges.

Dans un contexte autoritaire comme celui du Maroc des années de plomb, c'est en premier lieu les détenteurs du pouvoir central qui filtrent les acteurs autorisés à intégrer le jeu politique officiel. Concrètement, la relance du « processus démocratique » est suivie par la création de partis politiques à travers trois voies principales : la légalisation d'organisations politiques précédemment dans la clandestinité (le PPS en 1974, l'Organisation de l'action démocratique et populaire [OADP] en 1983), la scission (officialisée dans le cas de l'USFP en 1975), le soutien du ministère de l'Intérieur. En effet, afin d'éviter la formation d'une arène électorale dominée par les partis issus de la matrice nationaliste, le régime procède à sa densification et à sa fragmentation en recourant, d'abord, aux « Indépendants », puis aux partis dits « administratifs » pour mobiliser et encadrer des clientèles en faveur du régime : le Rassemblement national des indépendants (RNI) en 1978, l'Union constitutionnelle (UC) en 1983. Dans cette aspiration à façonner une scène partisane sur mesure, le pouvoir est mû par deux injonctions contradictoires : d'une part, donner des garanties aux partis d'opposition pour les associer aux élections et, d'autre part, prendre des dispositions pour éviter l'émergence d'une force politique en mesure de revendiquer une légitimité fondée sur les urnes.

La « stratégie d'endiguement » des partis de la matrice nationaliste se décline en quatre axes principaux : les techniques de découpage qui visent à surreprésenter le vote rural et à éviter que les capitales politique et économique ne s'érigent en contre-pouvoir de gauche ; le recours au scrutin uninominal majoritaire à un tour qui favorise « les notables » ; le jeu du suffrage direct et indirect pour les élections législatives<sup>82</sup> ; le trafic des listes électorales. Ce dernier aspect fait l'objet de revendications permanentes de la part de l'opposition qui dénonce les « anomalies qui caractérisent les listes électorales actuelles truffées de faux noms, de noms de

---

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 293.

<sup>80</sup> *Ibidem*, p. 294.

<sup>81</sup> Voir à ce sujet, A. Baldous, « La réforme communale au Maroc », art. cité.

<sup>82</sup> Dans le cadre d'un parlement monocaméral, les deux-tiers des membres sont élus au suffrage universel direct, et le tiers par des collèges électoraux, formés par les conseillers communaux, les membres élus des chambres professionnelles (agriculture, commerce et industrie, artisanat), les représentants des salariés.

morts, d'absents ou tout simplement de noms inscrits dans différentes circonscriptions et provinces<sup>83</sup> ». En outre, les résultats sont « corrigés » à travers la manipulation directe des urnes. Comme le souligne Jean-Claude Santucci, la « représentativité des partis se discute d'en haut, se négocie et s'octroie suivant des quotas préétablis<sup>84</sup> ». Les résultats électoraux tendent à traduire les équilibres que le pouvoir souhaite mettre en scène, avec des arbitrages entre les partis politiques, mais également en leur sein : les uns sont rétribués et d'autres sont « punis ». Dès lors, selon Rémy Leveau, « les membres de l'opposition sont aussi mal élus que les partisans du pouvoir<sup>85</sup> ». L'irrégularité caractérise non seulement le déroulement et les résultats des scrutins, mais également le calendrier électoral, qui reflète « la subordination » de celui-ci aux « aléas politiques »<sup>86</sup>. Entre 1976 et 1993, le report des élections est plutôt la règle que l'exception. À deux reprises, la durée des mandats des élus locaux et nationaux est prorogée par référendum. Après les élections locales et nationales de 1976 et de 1977, les suivantes s'espacent dans le temps (1983 et 1984, puis 1992 et 1993). Les autorités invoquent, une première fois, la crise économique et sociale traversée par le pays et, ensuite, la volonté de préparer deux référendums l'un « confirmatif » sur le Sahara, l'autre sur la révision de la constitution<sup>87</sup>.

Tout au long de cette phase, le ministère de l'Intérieur accumule un savoir-faire dans l'impulsion de partis dits administratifs, dans l'encadrement et la mobilisation de réseaux clientélares dans le cadre de scrutins électoraux sans grande incertitude.

#### *Qu'est-ce qu'un « parti administratif » entre 1978 et 1991 ?*

Les partis administratifs doivent leur attribut à quatre considérations en particulier : une création impulsée ou accompagnée par les autorités ; la présence à leur tête d'une figure proche du Palais ; l'appui que le ministère de l'Intérieur leur apporte pendant les élections, à travers son réseau d'agents de l'administration territoriale (caïds, *chioukh* et *moqaddemin*) ; la tendance de leurs dirigeants, ministres et élus à s'aligner sur les positions du régime. Nonobstant cette proximité au régime, ces regroupements sont aux antipodes des partis uniques de la région<sup>88</sup>, qui inspirent les opposants marocains. À l'instar du MP et du FDIC en 1963, ils s'apparentent avant tout aux « entreprises notabiliaires », que Michel Offerlé associe à des ramifications et des modalités d'organisation rudimentaires<sup>89</sup>. Les efforts de mimétisme avec des partis comme l'Istiqlal ou l'USFP restent mineurs entre 1978 et 1997 : un nom et un sigle, souvent inspirés par un homme fort du régime ; en guise de programme, l'appropriation discursive des orientations formulées par le roi ; l'organisation d'un congrès constitutif avec le soutien des agents de l'Intérieur qui mobilisent des clientèles du régime ; l'achat d'un local ; la création d'un organe de presse, voire d'un syndicat, aussi éphémères que confidentiels. Pendant la

<sup>83</sup> *L'Opinion*, organe de presse de l'Istiqlal, daté du 15 mars 1977, cité par : Mustapha Seimi, *Étude des élections législatives au Maroc*, Casablanca, Somadec, 1979, p. 29.

<sup>84</sup> J.-C. Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 41 et 38.

<sup>85</sup> R. Leveau, *Le sabre et le turban*, op. cit., p. 66.

<sup>86</sup> Bernabé Lopez Garcia, « La question électorale au Maroc : Réflexions sur un demi-siècle de processus électoraux au Maroc », *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, 2013, VI, n° 4, 2013, p. 35.

<sup>87</sup> J.-C. Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 43.

<sup>88</sup> Dotés d'une base militante avant de prendre le pouvoir, des partis comme le Destour socialiste en Tunisie, le Parti socialiste du Yémen, et les partis gouvernants en Syrie et en Irak se constituent à leurs débuts comme des instruments « révolutionnaires » de transformation de la société par le haut ; leur organisation pyramidale, leurs modalités de recrutement et d'encadrement s'inspirent de la stratégie léniniste. Voir : Raymond A. Hinnebusch, « Political parties in MENA: their functions and development », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 44, n°2, 2017, p. 159-175.

<sup>89</sup> Michel Offerlé, « Qu'est-ce qu'un parti politique en France au XIXe siècle ? » dans Anne-Marie Saint-Gille (ed.), *Cultures politiques et partis aux XIXe et XXe siècles : l'exemple allemand*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 32.

campagne électorale, la dimension nationale de l'élection réside essentiellement dans l'organisation d'un meeting par un dirigeant et des ministres du parti, et dans l'impression de tracts qui portent le logo et les couleurs de la formation. Quant aux investitures et à la mobilisation électorale, elles relèvent d'autres logiques.

Comme le souligne Abdelghani Abouhani, « la thèse de la manipulation des élites locales par le pouvoir central et ses représentants locaux » s'est révélée « nuisible au développement de la sociologie politique locale »<sup>90</sup>. Justement, les travaux de ce politiste apportent un éclairage précieux sur les rouages de la médiation notabiliaire en milieu rural pendant les années 1980. À partir de l'étude du cas de Taliouine, un centre de 3000 habitants situé dans une petite vallée de l'Anti-Atlas, il donne à voir l'historicité des conflits autour de la répartition de l'eau, de la terre, et de la gestion du souk, et leurs traductions à l'échelle communale. Selon sa perspective, le notable « ne peut être un agent d'intégration de l'administration dans son milieu que s'il est représentatif d'une catégorie de population ou d'intérêts. Sa représentativité ne doit pas être entendue uniquement dans le sens électif. Elle signifie avant tout convergence d'intérêts entre lui et ceux qu'il défend ». En effet, elle repose sur son aptitude à « cristalliser en lui un ensemble d'intérêts, [à] les représenter et [à] négocier leur défense avec l'autorité ». Dès lors, l'influence de telles figures, en général de riches propriétaires fonciers, est tributaire de leur enracinement dans leur milieu, voire d'une « lente maturation sociale ». Quant au maintien de cette position, il dépend de l'entretien des capacités redistributives, de l'aptitude à jouer durablement des fonctions d'arbitrage, d'intermédiation, à tel point qu'un notable qui préside une commune doit sans cesse négocier avec sa propre majorité<sup>91</sup>.

Dans une telle configuration, la relation entre notables et partis politiques est d'autant plus instable que le nombre de partis administratifs s'accroît pendant les années 1980. Faute d'appareil organisationnel dans ces localités, ces formations ne peuvent mobiliser des votes qu'en gagnant l'appui d'une grande famille. En retour, le notable attend un accès privilégié à des ressources rares (services, équipements), une insertion dans les réseaux de prises de décision de la capitale ; face à une offre de plus en plus concurrentielle, il se détourne d'un parti dès que les capacités redistributives de celui-ci s'affaiblissent ou qu'il cesse d'être central dans une coalition gouvernementale. En conséquence, une famille de notables peut rester durablement à la tête d'une commune tout en se présentant sous une couleur partisane différente d'une élection à l'autre.

#### « Indépendants » versus « partis politiques »

À la veille des élections municipales de 1976, les principaux partis politiques en lice sont issus des matrices nationaliste (Istiqlal, USFP), communiste (PPS), et harakie (MP, MPDC)<sup>92</sup>. L'asymétrie en termes de capacité de mobilisation est flagrante entre, d'une part, l'Istiqlal et l'USFP et, d'autre part, le MP et le MPDC, totalement inactifs au cours des dernières années. Par ailleurs, après les dissensions qui ont agité la majorité parlementaire entre 1963 et 1965, la monarchie n'est pas disposée à reproduire une formule similaire à celle qui a précédé

---

<sup>90</sup> Abdelghani Abouhani, « Les notables de Taliouine (Maroc) et leur rôle dans la gestion territoriale » dans Abdelhamid Hénia (ed.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2015, p. 288-299. Ces dynamiques sont encore plus explicites dans le cas des partis dominants. Voir par exemple : Dina El Khawaga, « Le parti national démocrate et les élections de 1995 : la conjonction de nombreuses logiques d'action » dans Sandrine Gamblin (coord.), *Contours et détours du politique en Égypte, les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 83-99.

<sup>91</sup> Cette thèse est en convergence des approches développées à partir des années 1970 en contexte démocratique, voir par exemple : Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

<sup>92</sup> Attribut tiré du radical *haraka* (mouvement). Sur l'émergence de cette matrice, voir le chapitre 4.

la proclamation de l'état d'exception, à savoir créer un front regroupant ses soutiens potentiels (FDIC).

Pour contrebalancer les représentants de l'opposition légale, les agents du ministère de l'Intérieur suscitent et accompagnent les candidatures de 20 000 « Indépendants » (*ahrar*) parmi les principaux bénéficiaires de la marocanisation et de la redistribution des terres de la colonisation<sup>93</sup>, ce qui fait monter le nombre total des candidats à 43 000 candidats. D'après les résultats annoncés, les « Indépendants » emportent une très nette majorité (59 % des suffrages exprimés et 64,4 % des conseillers). Concernant les partis issus de la matrice nationaliste, l'Istiqlal obtient 17,8 % des voix et 16,3 % des sièges et l'USFP 8,5 % des voix et 6,5 % des sièges. La presse officielle commente ces résultats en proclamant le « déclin des partis de l'opposition »<sup>94</sup>. Relevons, toutefois, que ceux-ci emportent les municipalités des capitales (Rabat, Casablanca) et des grandes villes ; l'USFP détient la majorité des sièges à Fès, Meknès, Mohammedia, Agadir et Tétouan<sup>95</sup>.

**Tableau 7 : Les résultats des communales de 1976 et de 1983 en % des suffrages exprimés<sup>96</sup>**

	1976	1983
Indépendants	59,1	21
MP (1959)	7,5	12
MPDC	3,5	
RNI (1978)	-	14
PND (1981)	-	12
UC (1983)	-	16
PDI (1946)	*	0,6
PA (1974)	*	0,2
Istiqlal (1944)	17,8	18
USFP (1975)	8,53	6,2
PPS (1974)	*	0,7

Un schéma, plus ou moins similaire, ressort à l'issue des législatives de 1977 : les « Indépendants », qui regroupent le Premier ministre, des membres de son cabinet et d'autres personnalités proches du régime, obtiennent la majorité absolue dans le Parlement monocaméral (soit 141 sièges sur 264)<sup>97</sup>. Ils devancent largement l'Istiqlal, arrivé en 2<sup>e</sup> position (51 sièges), suivi par le Mouvement populaire (44 sièges), et par l'USFP (15 sièges).

<sup>93</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 65.

<sup>94</sup> *Le Matin du Sahara*, du 14 novembre 1976, cité dans B. Lopez Garcia, « La question électorale au Maroc », art. cité, p. 50.

<sup>95</sup> A. Claisse, « Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc », art. cité, p. 254.

<sup>96</sup> Ces tableaux ont été élaborés sur la base des données collectées par Bernabé Lopez Garcia (« La question électorale au Maroc », art. cité) et des archives numériques des résultats des élections parlementaires produits par l'union interparlementaire [http://www.ipu.org/parline-f/reports/1221\\_arc.html](http://www.ipu.org/parline-f/reports/1221_arc.html).

D'après les traitements de B. Lopez Garcia, les partis associés à un astérisque rassemblent 7 % des voix.

<sup>97</sup> Les membres du Parlement de 1977 sont élus pour quatre ans : deux-tiers élus au suffrage universel direct (176) et un tiers par des collèges électoraux, formés par les conseillers communaux (qui élisent 48 membres), les membres élus des chambres professionnelles (d'agriculture 15, de commerce et d'industrie 10, d'artisanat 7), les représentants des salariés (8).

**Tableau 8 : Les résultats des législatives de 1977 et de 1984 en nombre de sièges**

	1977	1984
Indépendants	141	1
MP (1959)	44	47
MPDC (1967)	3	-
PA (1974)	2	-
RNI (1978)	-	61
PND (1981)	-	24
UC (1983)	-	83
Istiqlal (1944)	51	41
USFP (1975)	15	36
PPS (1974)	1	2
OADP (1983)	-	1
UMT (1956)	7	5
UGTM (1960)	-	2
CDT (1978)	-	3
<b>Total</b>	264	306

Trois tendances principales ressortent de l'analyse des données relatives aux candidatures, communiquées par le ministère de l'Intérieur : un rajeunissement (les trois quarts des candidats ayant moins de 45 ans), une augmentation du niveau d'instruction (80% d'entre eux étant dotés d'une formation secondaire ou supérieure), et une diversification socioprofessionnelle<sup>98</sup>. À cet égard, le profil des « Indépendants », investis et soutenus par le ministère de l'Intérieur, reflèterait le renouvellement générationnel et l'ouverture sur les classes moyennes, les cadres et les fonctionnaires, voulus par le régime. Alors que les agriculteurs sont importants au sein de l'Istiqlal et du MP, l'USFP et le PPS continuent à apparaître comme des partis d'enseignants. Dans l'ensemble, le Parlement élu est plus jeune et plus citadin, même si l'appartenance au monde rural (agriculteurs) demeure une filière privilégiée<sup>99</sup> ; les professions libérales et intellectuelles prédominent, mais les agriculteurs, qui incarnent les clientèles rurales du régime, demeurent très présents. Reste à souligner la difficulté de réaliser une analyse sociographique poussée, du fait même de la nature des données disponibles et des différents filtres opérés par le ministère de l'Intérieur.

« Faute de données détaillées sur les chiffres de voix obtenus par tous les candidats dans les différentes circonscriptions et compte tenu de l'incertitude des résultats officiels, il est malaisé d'établir des commentaires sérieux et complets, d'une ampleur et d'un niveau comparables aux analyses de sociologie électorale qui ont été publiées [...] à propos des consultations de 1963<sup>100</sup> ».

<sup>98</sup> Jean-Claude Santucci, « Les élections législatives marocaines de juin 1977 » dans *Développements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1979, p. 221.

<sup>99</sup> Mustapha Schimi, *Étude des élections législatives au Maroc*, Casablanca, Somadec, 1979, p. 98.

<sup>100</sup> J.-C. Santucci, *ibidem*, p. 226. L'auteur fait référence aux travaux de Rémy Leveau. Comparativement à 1963, l'intervention de l'administration dans les urnes est bien plus importante ; en outre, en tant que conseiller technique, Rémy Leveau avait la possibilité d'accéder aux fiches du ministère de l'Intérieur.

**Tableau 9 : Origine socioprofessionnelle des élus lors des scrutins législatifs de 1977 et de 1984 en pourcentage<sup>101</sup>**

	1977	1984
Cadres supérieurs ou professions libérales	29,2	20,2
Agriculteurs	19,3	19,2
Enseignants	14,7	15
Fonctionnaires	14,3	17,3
Commerçants	9	12,4
Industriels	4,1	5,2
Artisans	2,6	2,2
Autres	6	8

En 1978, les « Indépendants » sont regroupés par Ahmed Osman, Premier ministre entre 1972 et 1979, dans un parti politique, le Rassemblement national des indépendants (RNI), un intitulé qui évoque bien la volonté de capitaliser sur le label « indépendant », constitué par les soutiens de la monarchie par opposition aux partis issus de la matrice nationaliste. Dès leur bourgeoinement, la presse officielle les présente comme « foncièrement et inconditionnellement monarchistes<sup>102</sup> ». Dans la plateforme qu'ils produisent en mars 1978, ils proclament leur volonté de représenter « la majorité silencieuse », de combler le « vide politique », et de cristalliser « une réalité politique et sociale et culturelle caractérisant l'époque actuelle, époque marquée par deux événements principaux : la Marche verte et le retour à la vie parlementaire »<sup>103</sup>. Cet alignement sur les orientations royales s'exprime par ailleurs à travers un rattachement flou au « libéralisme ». Certes, le projet de création du premier parti « administratif » de « la relance du processus démocratique » est impulsé par le Palais dans le but de constituer une majorité parlementaire stable au service du pouvoir<sup>104</sup>, et le fondateur officiel n'en est informé qu'à un stade avancé de la gestation<sup>105</sup>. Pour autant, le RNI reste indissociable de la figure de celui qui le dirige jusqu'en 2007.

Ahmed Osman compte parmi les « compagnons historiques » du roi<sup>106</sup>, ce qui contribue à impulser un nouvel élan à sa carrière politique après les tentatives de coups d'État de 1971 et 1972. Né en 1930 à Oujda, il est sélectionné pour poursuivre sa scolarité au Collège royal<sup>107</sup>, à

<sup>101</sup> Extraits du tableau effectué, à partir des sources du ministère de l'Intérieur, par Alain Claisse, « Élections communales et législatives au Maroc (10 juin 1983 – 14 septembre et 2 octobre 1984) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 22, 1983, p. 665.

<sup>102</sup> Moulay Ahmed Alaoui, « Profession de foi d'un indépendant », *Le Matin du Sahara*, 1<sup>er</sup> juin 1977, cité par Michel Rousset, « Changements institutionnels et équilibre des forces politiques au Maroc : un essai d'interprétation », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 16, 1977, p. 189-213.

<sup>103</sup> Cité dans « La rentrée politique », *Lamalif*, septembre-octobre 1978, n° 100, p. 10.  
<http://bnm.bnrm.ma:86/pdf.aspx?IDc=2700>.

<sup>104</sup> Michel Camau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, Éditions du CNRS, 1971, p. 224.

<sup>105</sup> Voir A. Jazouli, *Les partis politiques marocains entre deux époques : Instruments du pouvoir dans une société de changement*, 2002, p. 39 et 40 (rapporté par Ghassan Lamrani, « Définition, fonctions et évolution des partis politiques : le cas du Maroc », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « Les partis politiques marocains. Du statu quo la nécessaire réforme », vol. 11, n° 8, 2015, p. 57).

<sup>106</sup> Mustapha Seimi, « Les élites ministérielles au Maroc : constantes et variables » dans Jean-Claude Santucci (ed.), *Le Maroc actuel. Une modernisation au miroir de la tradition ?* Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 226. Voir aussi : M. Kenbib, « Osman Ahmed » dans J. El Adnani, M. Kenbib (eds.), *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques, op. cit.*, p. 466-470.

<sup>107</sup> La tradition inaugurée par le sultan Mohammed Ben Youssef en 1942 est perpétuée par Hassan II. Le prince héritier Sidi Mohammed est éduqué avec onze élèves issus de différentes régions du Maroc : quatre « fils de notables » et sept enfants « méritants ». (Dominique Lagarde, Ahlam Jebbar, « Plus près de Sa Majesté », *L'Express*, 13 octobre 2005

Rabat en 1947, et devient ainsi le condisciple du futur Hassan II. Après des études de droit à Paris, il est conseiller juridique dans la première cellule du Cabinet royal constituée en 1955 à Saint-Germain-en-Laye et, en 1963, il épouse Lalla Nouzha, la sœur de Hassan II. Dès l'indépendance, il enchaîne plusieurs fonctions (aux Affaires étrangères, à la Défense, en tant qu'ambassadeur, en qualité de PDG de la compagnie marocaine de navigation), avant de devenir ministre des Affaires administratives en 1970. En 1971, le beau-frère du roi devient directeur du Cabinet royal, Premier ministre (1972-1979), puis président de la Chambre des représentants (1984-1992). En somme, grâce à sa proximité avec le Palais, il accumule un ensemble de ressources : des titres scolaires distinctifs, des compétences techniques, une alliance matrimoniale avec la famille royale, une insertion précoce dans les rouages du pouvoir, des mandats politiques. Mais, à la fin des années 1970 du moins, la manière dont ces capitaux s'agencent ne lui permet pas de constituer un capital politique autonome de la monarchie ; d'où le rôle fondamental que le ministère de l'Intérieur joue dans le regroupement des clientèles du régime au sein du parti politique dont il prend la tête.

En 1981, lorsque des tensions internes agitent le RNI, l'Intérieur incite les mécontents, une cinquantaine de députés d'origine rurale, à faire scission et à créer le Parti national démocrate (PND). Cette configuration permet au Palais de compenser le retrait — tout compte fait ponctuel — du groupe de l'USFP du Parlement<sup>108</sup>, en sommant le RNI de rejoindre l'opposition et en intégrant le PND au gouvernement. Deux ans plus tard, l'administration soutient la mobilisation électorale en faveur d'un nouveau parti : l'Union constitutionnelle (UC). Peu à peu se dessine une stratégie qui vise à densifier la scène partisane, à lui impulser un semblant de mouvement, tout en évitant de canaliser la clientèle du régime dans le cadre d'une seule structure.

#### *Union constitutionnelle versus Union socialiste des forces populaires*

L'Union constitutionnelle (*al-Ittihad ad-dusturi*) est fondée, en 1983, par Maâti Bouabid (1927-1996), qui succède à Ahmed Osman, en 1979, à la tête du gouvernement. À l'instar des autres partis administratifs, l'UC bénéficie du soutien actif de l'Intérieur et emprunte la voie d'une mobilisation clientélaire « sous forme de machines électorales [...] à l'idéologie imprécise et au programme peu différencié qui tentent avec difficultés de s'institutionnaliser<sup>109</sup> ». L'appui de l'administration se manifeste y compris au niveau de l'organisation d'un « congrès spectaculaire » :

« Le petit palais de la foire internationale était bondé de monde durant le week-end du 9 et 10 avril : quelques huit mille badges ont été distribués, rectangles blancs barrés par le sigle orange de l'UC réunie en congrès constitutif. Des cadres, des jeunes (en grande partie Casablancais), des grappes assez hétéroclites de gens dont beaucoup étaient venus apprendre en quoi consistait cette adhésion qui leur était proposée<sup>110</sup> ».

Inspirée par Ahmed Réda Guédira, le conseiller du roi, l'appellation même du parti trahit une volonté de concurrencer l'USFP<sup>111</sup>. En effet, le terme « Union » (*ittihad*) est si central dans l'identité du parti socialiste marocain que ses membres se désignent comme des « unionistes<sup>112</sup> ». En outre, les deux *Ittihad* sont dirigés par des homonymes ; Hassan II aimait à s'entourer de ministres dont les noms de famille pouvaient prêter à confusion : un Basri

---

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/plus-pres-de-sa-majeste\\_484239.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/plus-pres-de-sa-majeste_484239.html)).

<sup>108</sup> Voir *infra*.

<sup>109</sup> A. Claisse, « Élections communales et législatives au Maroc », art. cité, p. 634.

<sup>110</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>111</sup> A. Jazouli, *Les partis politiques marocains entre deux époques*, op. cit., cité par G. Lamrani, « Définition, fonctions et évolution des partis politiques : le cas du Maroc », art. cité, p. 59.

<sup>112</sup> Au singulier *ittihadi*, au féminin *ittihadiyya*, au pluriel *ittihadiyyun*.

(Driss) à l'intérieur, tandis qu'un autre fait parler de lui dans l'exil (Fqih Mohamed Basri) ; un Bouabid (Maâti) à la primature, face au chef de file de l'opposition (Abderrahim).

Du fait même de la mission qui lui est attribuée, l'UC présente un air de famille certain avec le RNI, tout en s'en différenciant, à commencer par le profil de son fondateur. Comme Ahmed Osman, Maâti Bouabid crée un parti politique, pendant son mandat de Premier ministre, avec l'appui de l'administration. Les deux hommes aspirent à rassembler des clientèles au service du projet monarchique et mettent en avant leur subordination aux instructions royales. Sur d'autres plans, ils ont en commun le fait d'avoir connu une forte ascension sociale, d'avoir étudié le droit, et de s'être mariés à des femmes du Palais. Cependant, tout en convergeant, leurs carrières professionnelles et politiques n'empruntent pas le même cheminement. Né à Casablanca, Maâti Bouabid se présente comme un « fils du peuple »<sup>113</sup>. À l'instar d'autres membres de sa génération, il suit une pente sociale ascendante grâce à son accès à l'éducation supérieure. Après des études de droit à Bordeaux, il s'inscrit au barreau de sa ville natale en 1952. À l'indépendance, il contribue à compenser le déficit en cadres du ministère de la Justice, d'abord, en tant que procureur à Tanger, puis, en qualité de président du parquet à Casablanca. Ensuite, il revient au barreau et préside l'ordre des avocats de la capitale économique pendant cinq mandats. Au cours de la même phase, il cultive sa figure de « fils du peuple » en s'investissant dans un club de football renommé, le Raja Athletic Club de Casablanca, qu'il préside entre 1970 et 1972. Sur le plan politique, il s'engage en 1959 au sein l'UNFP, devient ministre de l'Emploi et des Affaires sociales dans le gouvernement d'Abdallah Ibrahim (1958-1960), puis le premier président du conseil municipal de Casablanca en 1960. Au milieu des années 1970, sa carrière politique connaît un nouvel élan. D'abord nommé à la Justice dans le gouvernement d'Ahmed Osman (1977-1979), il accède à la primature entre 1979 et 1983. D'après Mustapha Sehimî, cette promotion n'est pas uniquement tributaire du passé politique de Maâti Bouabid au sein l'UNFP, ou de son mariage avec une femme influente qui a ses entrées dans le Palais<sup>114</sup>. Ahmed Réda Guédira aurait suggéré au roi de le désigner pour trois raisons : sa proximité supposée avec l'UMT dans une phase de crise sociale, « sa popularité à Casablanca et ses origines modestes »<sup>115</sup>. Autrement dit, tandis qu'Ahmed Osman semblait bien positionné pour tenter de réintégrer les partis issus de la matrice nationaliste dans le jeu politique, Maâti Bouabid apparaissait comme plus à même de gérer les protestations sociales qui agitaient tout particulièrement sa ville natale, du fait même de ses liens personnalisés avec un syndicat et de son « capital d'autochtonie » politique<sup>116</sup>. Par ailleurs, nommer un « fils du peuple », de plus un homonyme du principal opposant, à la tête du gouvernement donne du crédit à la conception de la « démocratie marocaine » mise en avant par le roi.

À l'instar du RNI, l'UC justifie également sa raison d'être par la nécessité de combler le « vide politique », et proclame son attachement à la « monarchie constitutionnelle », à « la démocratie hassanienne », à « l'intégrité territoriale » et au « libéralisme ». Mais, plutôt que de se constituer sur la base d'un groupe d'élus, elle voit le jour à la veille des communales en vue de conquérir un nouvel électorat. En outre, l'UC tente de se distinguer en ciblant la « génération

---

<sup>113</sup> Mohammed Hatimi, « Bouabid Maati » dans J. El Adnani, M. Kenbib (eds.), *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques*, op. cit., p. 214.

<sup>114</sup> Lalla Loubana Alaoui Ben Driss a grandi dans le Palais. Voir M. Hatimi, *ibidem*, p. 215

<sup>115</sup> Mustapha Sehimî, « Les élites ministérielles au Maroc : constantes et variables » dans J.-C. Santucci (ed.), *Le Maroc actuel*, op. cit., p. 230.

<sup>116</sup> Fragile par définition, ce capital « repose sur une notoriété seulement garantie par la réputation familiale ou individuelle, elle-même se fondant sur des expériences de dévouement ou d'engagements légitimes (pompiers volontaires, associations humanitaires, par exemple), une inscription dans des réseaux de sociabilité professionnelle, politique, sportive, culturelle qui authentifient en quelque sorte l'intégration autant que l'adhésion aux valeurs localement prisées. » (Jean-Noël Retière, « Capital d'autochtonie », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013).

d'après l'Indépendance » et les « apolitisés » : les jeunes, les fonctionnaires, les cadres, et les professions libérales qui demeurent en dehors du jeu politique. En phase avec les discours royaux, le parti se donne pour mission d'« encadrer » la jeunesse et de la soustraire aux « idéologies importées », « destructrices »<sup>117</sup>. Au-delà de l'adhésion à la « liberté d'entreprise » et à l'« initiative individuelle », le libéralisme préconisé porte la trace des réorientations insufflées par le FMI : « déconcentration de l'administration », « privatisation », « investissement étranger ». Néanmoins, à l'occasion du congrès constitutif, Maâti Bouabid souligne le « progressisme » de son parti, qui se traduit par l'attachement à « la réforme », à « l'ouverture » et à une conception du libéralisme comme outil de promotion sociale de catégories jusque-là marginalisées.

Si la création de l'UC est vivement dénoncée par les partis issus du Mouvement national, elle suscite également la réprobation de ses concurrents naturels. La notion de parti administratif s'enrichit d'une nouvelle désignation : le « parti cocotte-minute » qui emprunte à cet ustensile de cuisine l'idée de « cuisson » rapide, voire accélérée, car sitôt né sitôt il emporte les élections. La presse d'opposition ne manque aucune occasion pour la véhiculer :

« Après l'ouverture politique des années soixante-dix, le surgissement de la question de l'intégrité territoriale, et le commencement de ce qu'on appelait le processus démocratique, les partis nationaux et démocratiques ont décidé de participer à ce processus pour le développer [...]. Ainsi, l'appareil administratif était obligé de prendre des mesures et de faire ses calculs. Alors cet appareil a rassemblé ses clients, ce qu'il appela les indépendants, et les a introduits dans les opérations électorales. Il leur a fourni toute sorte de soutien moral et matériel ainsi que son expérience dans la fraude et la falsification. Il a fait d'eux la première force politique au Maroc ! [...] à partir de ses clients il a modelé un parti avec tant de rapidité. Ces clients étaient modelés dans une "cocotte-minute" [...] et puisque le repas était mal cuit, on le refait encore. Sauf que cette fois-ci le résultat était pire que le premier. »<sup>118</sup>

L'arrivée d'un nouveau venu ne manque pas de produire un malaise au sein de la famille des partis dits administratifs, voire de les inciter à tenter de redéfinir leur identité, d'améliorer leur organisation. Ces réorientations transparaissent tout particulièrement dans le cas du RNI. Lors du deuxième congrès de ce parti, organisé à Casablanca du 1<sup>er</sup> au 3 avril 1983, Ahmed Osman évoque les « entraves » et les « pressions qui tendent à perturber les efforts du RNI, et condamne la prolifération des partis politiques, alors que cinq ans plutôt il justifiait la naissance du Rassemblement par le « vide politique »<sup>119</sup>. Plutôt que de se dissocier des partis de l'opposition, le dirigeant du RNI définit sa formation de « nationaliste » ; un « prolongement vivant » du Mouvement national. Sans répudier le libéralisme, il se réclame de la « social-démocratie » et du « centrisme », à mi-chemin entre « l'extrémisme de droite soumis au capitalisme monopoleur » (sic) et « l'oppression et le régime de parti unique » de la gauche « totalitaire ». En d'autres termes, il s'agit de concilier le respect de la propriété privée et la libre concurrence, avec le souci de « justice sociale » et de « progrès équilibré »<sup>120</sup>.

Quant au Mouvement populaire, son fondateur et dirigeant manifeste son mécontentement après les législatives de 1984 en refusant la participation de sa formation au gouvernement. Cette décision lui est reprochée par les nouveaux cadres du parti, qui l'expulsent de la direction à l'occasion du congrès de 1986, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle scission : en juillet 1991, Mahjoubi Aherdan crée le Mouvement national populaire (MNP). Cet épisode

---

<sup>117</sup> Mohamed Jibril, « L'UC : le libéralisme pour tous », *Lamalif*, avril-mai 1983, n° 145, p. 10-11.

<http://bnm.bnm.ma:86/pdf.aspx?IDc=2748>.

<sup>118</sup> Extrait d'un article paru dans *Al-Ittihad al-ichtiraki*, le 22 juin 1993, cité et traduit par Sanae Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, Rabat, REMALD, 2015, p. 183.

<sup>119</sup> Mohamed Jibril, « RNI : la recherche du centre », *Lamalif*, avril-mai 1983, n° 145, p. 7.

<sup>120</sup> *Ibidem*.

laisse entrevoir un aspect fondamental : les positions « pro-gouvernement » qu'adoptent habituellement ces entreprises notabiliaires sont irréductibles à une posture de soumission à l'administration ; elles constituent une ressource fondamentale pour recruter des notables et les maintenir dans le giron du parti. Dès lors, la concurrence pour l'accès aux ressources de l'État contribue à structurer les luttes internes et entre partis de « notables ».

À l'inverse de la tentative de 1963 de fédérer les supports de la monarchie dans un seul front, la stratégie qui se met en place à partir de 1983 consiste à fragmenter et à mettre en concurrence aussi bien avec les opposants que les fidèles, ce qui ne manque pas de favoriser une dynamique de scissiparité endogène. Selon les termes de Ghassan Lamrani, l'objectif est de « fonder une nouvelle réalité selon laquelle il n'existe aucun parti fort, aucun parti majoritaire, mais plusieurs partis marocains répartis à travers le territoire du royaume, où chacun a son fief, mais ne peut nullement prétendre à une grande représentativité »<sup>121</sup>. En ce sens, le pluralisme partisan à la marocaine continue à diverger avec le monopartisme ou la formule du parti dominant pratiquée dans la plupart des pays de la région à la même époque.

#### *La traduction électorale d'une scène partisane fragmentée (1983-1984)*

La densification et la fragmentation de la scène partisane transparaît au cours des scrutins des années 1980. Mais, bien que le poids des « indépendants » se réduise du fait de la création de partis administratifs, ces candidats emportent 21 % des suffrages exprimés à l'issue des communales de 1983. Parmi les partis en lice, l'UC est le principal vainqueur ; il dépasse l'Istiqlal en nombre de sièges (17,6 %), tout en ayant récolté moins de voix (16 % pour l'UC et 18 % pour le PI). Outre le nouveau parti du Premier ministre, les autres formations administratives et/ou pro-gouvernementales obtiennent des pourcentages de voix variant entre 12 % et 14 %.

Quant à l'USFP, il n'arrive qu'en 5<sup>e</sup> position en nombre de voix (6,2 %) ; s'il devient le premier parti dans les communes urbaines (22,6 % des voix, 23,1 % des sièges), il ne recueille qu'un très faible score dans le monde rural (1,20 %), de plus en plus chasse gardée des clientèles des partis administratifs. L'étendue de la falsification de ses résultats est interprétée comme une conséquence du « bras de fer » qui a opposé le roi et l'USFP entre 1980 et 1982 : le parti de gauche est accusé d'avoir provoqué les émeutes qui ont éclaté à Casablanca en juin 1981, après l'appel à la grève générale lancé par sa branche syndicale ; sa direction a désapprouvé publiquement des décisions prises par Hassan II (la prolongation du mandat des parlementaires, l'acceptation de principe par Hassan II d'un référendum au Sahara) ; la répression s'est abattue sur une partie de ses militants et de ses dirigeants<sup>122</sup>. Bien que les tensions se soient atténuées et qu'Abderrahim Bouabid et ses camarades aient été libérés en février 1982, non sans lien avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en France, le roi aurait tenu à leur infliger une « punition » électorale.

La fraude électorale est vivement contestée par l'Istiqlal et l'USFP. Alors même que le PI a quitté l'opposition en 1977, il proteste en 1983 en retirant ses huit ministres du gouvernement. Pour inciter les deux formations issues de la matrice nationaliste à participer aux législatives de 1984, le roi invite leurs dirigeants au même titre que ceux de cinq autres partis politiques à occuper des postes de ministre d'État sans portefeuille en vue de contribuer à l'organisation du scrutin, puis les remercie avant le début de la campagne électorale.

---

<sup>121</sup> G. Lamrani, « Définition, fonctions et évolution des partis politiques : le cas du Maroc », art. cité, p. 53.

<sup>122</sup> B. Lopez Garcia, « La question électorale au Maroc », art. cité, p. 52 ; J.-C. Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 40.

À l'issue des législatives de 1984<sup>123</sup>, l'UC s'érige en premier parti parlementaire (83 sièges) et concurrence désormais l'USFP dans le monde urbain. Le RNI arrive en 2<sup>e</sup> position (61 sièges) et le MP en troisième (47 sièges). L'Istiqlal enregistre un recul par rapport au scrutin de 1977 (41 sièges, soit 13 % des sièges au lieu de 19 %). L'USFP améliore sa représentation avec 36 sièges (5,7 % des sièges en 1977 et 11,7 % en 1984). La pluralisation concerne aussi bien les partis de l'administration que ceux de l'opposition avec la création de l'OADP en 1983. Ce nouveau parti est issu du Mouvement du 23 mars, l'un des courants du Mouvement marxiste-léniniste marocain. Amnistié et revenu de l'exil en 1981, l'ancien résistant Mohammed Ben Saïd Aït Idder en prend la direction et, en 1984, il se présente dans sa région natale où il emporte le seul siège attribué à l'OADP. De manière ininterrompue jusqu'en 2007, il sera le député de Chtouka Aït Baha, son berceau, une circonscription à dominante rurale, située dans la région berbérophone du Souss. La diversification s'étend également à la représentation syndicale, à travers le scrutin indirect : l'UMT obtient 5 sièges, la CDT (centrale proche de l'USFP) 3 sièges, et l'UGTM (syndicat proche de l'Istiqlal) 2 sièges.

La volonté du régime de diversifier les filières de recrutement des parlementaires se poursuit en 1984. Comme le relève Alain Claisse, cette stratégie recoupe l'aspiration des élites administratives et politiques à la « modernisation », qu'ils associent à la représentation des femmes, des jeunes et des « cadres ». Sur la base des données officielles disponibles, il propose un classement des partis politiques selon ces « indices de modernisation » : « nombre de femmes, d'élus de moins de 45 ans de formation secondaire ou supérieure, ayant des professions de type moderne (fonctionnaires, enseignants, professions libérales, salariés du secteur privé) sans se dissimuler le caractère très rudimentaire de ces catégories<sup>124</sup> ». D'après son étude, ce renouvellement s'exprime à travers le profil des élus de l'UC, conformément à la mission qui lui a été assignée. Grâce au soutien de l'Administration, le nouveau parti puise abondamment dans le corps de la fonction publique et parvient même à devancer l'USFP de par son nombre d'élus de formation supérieure<sup>125</sup>. Plus précisément, l'USFP se distingue par le nombre des élus diplômés, « exerçant des professions “modernes” et urbaines » et dont la moitié sont des enseignants, tandis que l'UC concentre les élus les plus jeunes et les professions libérales<sup>126</sup>. En revanche, le RNI, le PND et le MP recrutent dans les milieux les « moins modernisés » : leurs élus sont âgés, moins éduqués, et actifs dans le secteur agricole ou dans le commerce. Quant à l'Istiqlal, il se situe à mi-chemin.

À partir des scrutins de 1983 et de 1984, la scène partisane se structure ainsi autour de deux pôles. Le premier regroupe les partis issus du Mouvement national, catégorie vernaculaire qui englobe désormais l'Istiqlal, l'USFP, le PPS et l'OADP, et qui incarnent l'opposition légale. Le second est constitué par les partis pro-gouvernementaux (UC, RNI, PND, MP), qui prédominent au Parlement, sans qu'aucun ne conquière une position de monopole. Comparativement au FDIC en 1963, ce pôle dispute davantage les zones urbaines et les cadres éduqués de la fonction publique aux partis du Mouvement national ; les clientèles mobilisées se diversifient, s'urbanisent et se « modernisent ». Cette tendance est soutenue par la promotion d'associations locales sous l'impulsion de l'administration, à partir de 1985, en vue de renforcer les solidarités verticales et l'ancrage des clientèles du Makhzen rénové<sup>127</sup>.

<sup>123</sup> Le nombre des parlementaires passe de 264 en 1977 à 306 en 1984 et la durée de leur mandat augmente de deux ans. Ils sont ainsi 204 à être élus au suffrage universel direct et 102 au suffrage indirect (60 membres élus par les conseillers communaux, 32 par les chambres professionnelles, 10 par les salariés.

<sup>124</sup> A. Claisse, « Élections communales et législatives au Maroc », art. cité, p. 648.

<sup>125</sup> Mustapha Sehim, « Les élections législatives au Maroc », *Maghreb-Machrek*, n° 107, 1985, p. 44.

<sup>126</sup> A. Claisse, *ibidem*, p. 661.

<sup>127</sup> D. Ben Ali, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », art. cité, p. 71. Ahmed Ghazali, « Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc » dans Michel Camau (ed.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 246-260.

Reste à souligner deux caractéristiques de la configuration qui se met en place à partir de 1976. D'une part, la composition des gouvernements ne reflète pas nécessairement les résultats obtenus par les urnes. D'autre part, comme nous l'avons déjà esquissé, l'essentiel des batailles menées par l'opposition ne se déploie pas dans l'arène institutionnelle.

### Des gouvernements de Sa Majesté peu tributaires des urnes

Hassan II aurait déclaré que, si l'envie l'en prenait, il pourrait nommer n'importe qui en tant que ministre, même son chauffeur<sup>128</sup>. En effet, en dépit de la relance du « processus démocratique », la désignation des ministres reste un domaine réservé du roi. Néanmoins, des études montrent qu'au cours de cette période des filières plus que d'autres conduisent au gouvernement. Dans une analyse des élites ministérielles entre 1977 et 1987, Mustapha Sehimy identifie quatre facteurs décisifs : « la fidélité au roi », « le tremplin technocratique », le « parrainage », la « capillarité partisane »<sup>129</sup>. La première catégorie rassemble les membres du « carré royal », soit des « compagnons historiques » à l'instar d'Ahmed Réda Guédira ou d'Ahmed Osman, soit des figures promues ultérieurement, à l'instar de Driss Basri (voir encadré *infra*). La filière technocratique promeut des personnes qui ont fait une grande partie de leur carrière dans l'administration, les offices et les entreprises publiques (7/10<sup>e</sup> en 1977 et 3/5<sup>e</sup> en 1987)<sup>130</sup>, mais aussi dans la sphère économique privée. Le parrainage prévaut dans toutes les situations. C'est le roi qui choisit parmi les propositions qui lui sont faites. Un Premier ministre tend à promouvoir des membres de son cercle et l'influence d'Ahmed Réda Guédira se fait ressentir comme pour Maâti Bouabid, mais c'est celle de Driss Basri qui ne cesse de s'accroître avec le temps.

#### Encadré 44 : Driss Basri : « premier flic du royaume » ou « vice roi » ?

« Grand vizir », « Vice roi », « Driss III », « Super Driss », « ministre de tout et de partout », « ministre des terres, des mers et des airs », « surintendant du Makhzen », « premier flic du royaume », « exécuter des basses manœuvres », etc.<sup>131</sup> La liste non exhaustive des surnoms donnés à Driss Basri donne un aperçu du rôle central qui lui est attribué dans le façonnement du Maroc des années de plomb et dans le fonctionnement du royaume jusqu'à la mort de Hassan II.

Né en 1938, à Taounate, il grandit à Settat, un autre petit centre urbain. Fils d'un gardien de prison, il effectue une scolarité « moyenne », puis intègre la police. Autodidacte, il poursuit en parallèle des études universitaires. En 1987, il soutient une thèse de doctorat en droit public, intitulée « L'administration territoriale au Maroc : ordre et développement », sous la direction de Michel Rousset, à l'université de Grenoble. Bien que certains aient attribué l'obtention de ce titre universitaire au labeur d'un écrivain fantôme<sup>132</sup>, la thèse reflète certaines conceptions du ministre de l'Intérieur. D'après Rémy Leveau, elle laisse entrevoir son « penchant pour une administration territoriale rationnelle, légale et méritocratique, exerçant le contrôle de tous les services publics tant en milieu rural qu'en milieu urbain »<sup>133</sup>.

<sup>128</sup> Mohamed Benhlal, *Le collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris, Karthala-IREMAM, 2005, p. 320.

<sup>129</sup> M. Sehimy, « Les élites ministérielles au Maroc : constantes et variables », art. cité. Dans cette recherche, il s'inspire notamment de Mattéi Dogan, « Filières pour devenir ministre de Thiers à Mitterrand », *Pouvoirs*, 36, 1986.

<sup>130</sup> Amina El Messaoudi, *Al-wuzara fi an-nidham as-siyasi al-maghribi (1955-1992)* (Les ministres dans le système politique marocain), Casablanca, Imprimerie An-Najah alEl-Jadida, 2001.

<sup>131</sup> Mohammed Hatimi, « Basri Driss » dans J. El Adnani, M. Kenbib (eds.), *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques, op. cit.*, p. 96-101.

<sup>132</sup> « Driss Basri : Grandeur et décadence », *Aujourd'hui le Maroc*, 22 octobre 2004, <http://aujourd'hui.ma/focus/driss-basri-grandeur-et-decadence-19872>.

<sup>133</sup> Rémy Leveau, Mounia Bennani-Chraïbi, « Maroc 1996 : Institutions — Economie — Société », *Les Travaux du Centre Marc Bloch*, 1996, p. 47-104.

Avant tout homme de terrain, Driss Basri compte parmi les commis d'État d'origine rurale ou semi-rurale dont la promotion est favorisée par la disparition du général Oufkir. Pendant la tentative de coup d'État de 1972, il aurait contribué à préserver le calme au sein de la capitale. À la suite de cet événement, il est successivement nommé directeur des affaires générales et du personnel, puis chef de cabinet du ministre de l'Intérieur. En janvier 1973, il prend la tête de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), tout juste créée, qui sera transformée un an plus tard en Direction de la surveillance du territoire (DST). En avril 1974, il devient secrétaire d'État à l'Intérieur et, en mars 1979, il est nommé ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe jusqu'en 1999. Pendant une vingtaine d'années, il érige l'Intérieur en « mère des ministères »<sup>134</sup>, avec des prérogatives et de pouvoirs directs et indirects. Sur le plan de l'administration territoriale, il constitue le réseau des agents du Makhzen du *moqaddem*, à l'échelle du quartier, au gouverneur, en exécutants de ses directives. Dans sa thèse, il associe l'agent d'autorité à un « représentant de l'État et du pouvoir exécutif au niveau des différentes divisions territoriales administratives du pays », doté « d'un pouvoir général d'intervention qui lui permet d'accomplir ses tâches d'administration générale, de contrôle politique et de maintien de l'ordre »<sup>135</sup>. La « machine » qu'il met en place se sophistique peu à peu, atteignant son apogée lors de la campagne de souscription organisée pour la construction de la mosquée de Hassan II en 1986 : les agents du Makhzen exercent leurs prérogatives pour faire payer les Marocains, des plus modestes aux plus fortunés, transformant cette entreprise en nouvelle cérémonie d'allégeance à Hassan II<sup>136</sup>. Dès 1976, il s'impose comme l'organisateur des élections et le principal procréateur des partis de l'administration. Et, bien que Hassan II veuille à ne plus rassembler entre les mêmes mains les pouvoirs de police et le contrôle de l'armée, Driss Basri ne tarde pas à devenir la pièce maîtresse du dispositif de répression et de surveillance, combinant des actions légales et des zones d'ombre très étendues (disparitions, tortures, etc.). À partir de 1981, il joue un rôle central dans la répression des émeutes urbaines, voire dans l'élimination « préventive » du Général Dlimi. Ses prérogatives englobent y compris la gestion du dossier du Sahara, tant sur le plan de l'administration des territoires récupérés qu'au niveau des contacts et des négociations avec l'Algérie, de la lutte contre le Polisario et ses réseaux de soutien internationaux tissés par l'Algérie. Dans le même ordre d'idées, ce sont les agents détachés de l'intérieur qui assurent à travers les consulats le contrôle des Marocains en Europe. Enfin, Driss Basri ajoute à ses fonctions principales celles de ministre de l'Information à partir de 1985, et rattache à ses services le contrôle de l'urbanisme et d'un certain nombre d'offices publics, comme l'ONE (Office National de l'Électricité). Doté d'une grande capacité de travail et capable de s'adapter au rythme de Hassan II, qui vit essentiellement la nuit, il s'entoure également de collaborateurs diplômés, efficaces, souvent originaires de milieux modestes, et manifeste une allergie vis-à-vis des citoyens de vieille souche et notamment les Fassis. La « filière Basri » devient assez vite une source de mobilité sociale, même pour des transfuges de l'UNEM et de l'opposition. À travers ses interventions dans les urnes, le ministre de l'Intérieur favorise par ailleurs l'« élection » de ses fidèles dans la majorité et dans l'opposition. Grâce à ses compétences, ses réseaux, sa connaissance étendue des dossiers et des acteurs politiques de plusieurs générations<sup>137</sup> et, surtout, à sa fidélité au roi, il se rend indispensable. Lorsque Hassan II s'acharne à réaliser une « alternance consensuelle » de son vivant, il refuse de le sacrifier, puis finit par l'imposer. Mais, peu après son accession au trône en 1999, Mohammed VI ne tarde pas à « remercier » celui que son père chargeait de le surveiller lorsqu'il était prince héritier. La mise à l'écart de Driss Basri devient le symbole de la fin d'un règne, voire de l'avènement d'une nouvelle ère. En 2007, l'ancien « vice-roi » décède à Paris dans un quasi-exil.

Entre 1977 et 1987, le recrutement de ministres à travers la filière partisane est décroissant et relève avant tout d'un arbitrage royal à géométrie variable. Bien davantage, les recrues affiliées à un parti politique ne sont pas nécessairement désignées en fonction de la position hiérarchique occupée dans leur organisation, et il arrive que des personnes en « queue

<sup>134</sup> M. Hatimi, « Basri Driss », art. cité, p. 97.

<sup>135</sup> Extrait de la thèse de Driss Basri, cité par M. Hatimi, *ibidem*, p. 98.

<sup>136</sup> Jean-Philippe Bras, « La Mosquée Hassan II et le paradis : sur les registres de la légitimation au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 28, 1989, p. 153-169.

<sup>137</sup> Mustapha Sehim, « Les élites ministérielles au Maroc », art. cité, p. 226.

de liste » soient nommées<sup>138</sup>. Le gouvernement dirigé par Ahmed Osman, entre 1977 et 1979, fait écho à la volonté du roi de relancer le processus électoral et le dialogue avec les partis du Mouvement national. Dans ce cabinet, 23 ministres sur 30 sont affiliés à un parti politique : 11 ministres appartiennent au RNI (du moins à partir de 1978) qui dispose de 141 sièges au Parlement, 8 à l'Istiqlal (51 sièges), 4 au MP (44 sièges). La même formule est reconduite en 1979 sous le 1<sup>er</sup> gouvernement de Maâti Bouabid. En revanche, la composition du 2<sup>e</sup> gouvernement traduit les effets du bras de fer entre le roi et l'USFP. Seuls 17 ministres sur 30 sont membres d'un parti politique : les 4 recrues du PND ne suffisent pas à compenser le passage du RNI à « l'opposition ». À partir de 1985, la filière partisane continue à se réduire avec 13 ministres sur 30 (5 pour le RNI, 5 pour l'UC, 2 pour le PND, 1 pour le MP). Dans cette configuration, les frontières entre partis gouvernementaux et partis d'opposition se superposent aux distinctions entre les deux pôles qui structurent la scène partisane jusqu'à l'« alternance consensuelle » de 1998.

Dans une situation marquée par l'irrégularité des élections et par une mainmise de la monarchie sur la formation des gouvernements, sur l'administration et l'appareil coercitif, les partis de l'opposition investissent le Parlement avant tout comme une tribune : à cette époque, selon la célèbre formulation d'Abderrahim Bouabid, « les sièges ne comptent pas ». Convaincus de la « nécessité d'être présent sur tous les fronts<sup>139</sup> », ils accroissent leurs capacités de mobilisation syndicale, en vue de renégocier leur position au sein de la sphère politique instituée, en exerçant des pressions sur le pouvoir à travers l'arène protestataire, où leur hégémonie est de plus en plus disputée par des groupes qui se réclament de l'islamisme.

### *La délimitation des frontières externes de la politique officielle (1975-1991)*

Entre 1975 et 1991, l'épicentre de la protestation se situe dans les grandes villes. Qu'elles soient intégrées ou exclues de la politique officielle, les oppositions organisées continuent à s'approprier et à actualiser le répertoire d'action forgé pendant les luttes pour l'indépendance. À l'avant-garde de l'action syndicale et associative, se trouvent les fonctionnaires et les professions intellectuelles, les étudiants et les ouvriers. Tandis que les oppositions légales issues du Mouvement national accroissent leurs capacités de mobilisation syndicale dans plusieurs secteurs d'activité, les groupes islamistes ne tardent pas à supplanter les groupuscules de l'extrême gauche au sein des universités et des lycées, et à développer des structures associatives au-delà des établissements scolaires. Tout au long de cette phase, les protestations dans l'espace public sont loin d'être pacifiées ; elles favorisent l'entrée en scène d'acteurs faiblement organisés, et sont presque systématiquement écrasées dans le sang. Alors même que la segmentation et la polarisation idéologique des challengers tendent à entraver la formation de larges coalitions<sup>140</sup>, une large mobilisation se produit au début des années 1990 ; ce qui ouvre la voie à une renégociation des frontières et les règles du jeu politique officiel.

### *Les pressions des partis d'opposition à travers l'arène protestataire*

Dès l'indépendance, les dirigeants de l'Istiqlal aspirent à construire un « parti-nation », adossé à des organisations syndicales et associatives à même d'encadrer et de mobiliser de larges pans de la société. Ensuite, les enjeux syndicaux interviennent à différents niveaux dans la scission de l'Istiqlal en 1959, puis dans les tensions internes qui conduisent à celle de

---

<sup>138</sup> *Ibidem*, p. 229.

<sup>139</sup> Selon l'expression d'Abderrahim Bouabid, à l'occasion du 2<sup>e</sup> conseil national de la jeunesse de l'USFP, le 25 mars 1983 (cité par Mohamed Jibril, « Jeunesse ittihadia : fin d'une période », *Lamalif*, n° 145, avril-mai 1983, p. 8).

<sup>140</sup> À ce sujet, voir notamment Misagh Parsa, *States, ideologies and social revolutions. A comparative analysis of Iran, Nicaragua and the Philippine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

l'UNFP. À chaque fois qu'un de ces partis perd sa base syndicale, il s'efforce de constituer une nouvelle centrale. En 1960, l'Istiqlal crée l'UGTM et, après son « exclusion » de l'UMT, Omar Benjelloun, l'un des dirigeants de l'aile politique de l'UNFP, se lance dans l'organisation de syndicats autonomes.

En 1978, soit trois ans après la création de l'USFP, la Confédération démocratique du travail (CDT) voit officiellement le jour. L'enjeu est de doter le parti de gauche d'un instrument pour renouer avec les bases syndicales. Les dirigeants de l'USFP ont retenu les leçons du passé ; la « collégialité anarchique<sup>141</sup> » de l'UNFP de 1959 laisse désormais place au « centralisme démocratique », incarné par Abderrahim Bouabid, secrétaire général du parti, jusqu'à son décès en 1992. S'il ne s'agit plus de construire un parti révolutionnaire, l'« interpénétration de la lutte politique et de la lutte syndicale », préconisée au début des années 1960 par Mehdi Ben Barka, est plus que jamais à l'ordre du jour et le « rôle dirigeant » du parti semble incontesté. À partir de la fin des années 1970, la grève est érigée en « moyen de pression politique<sup>142</sup> » et, entre 1981 et 1990, l'appel à la grève générale traduit l'engagement de l'opposition légale dans un bras de fer avec la monarchie.

En avril 1979, la CDT lance sa première grève dans les secteurs de l'enseignement et la santé. Une grande vague de répression et de licenciements s'abat sur les grévistes : 688 grévistes sont arrêtés, 230 condamnés à des peines de prison ferme (entre 1 mois et deux ans), 708 enseignants et 178 professionnels de la santé sont suspendus ou révoqués<sup>143</sup>. Cela contribue à alimenter des grèves successives. Plus globalement, 1 million de jours de grève sont comptabilisés en 1980 et 5,2 millions en 1983<sup>144</sup>. Jusqu'au début des années 1990, les protestations collectives sont presque toutes animées par les syndicats, les organisations politiques et estudiantines. Mais, tandis que les actions sectorielles se produisent systématiquement dans des enceintes closes (usines, sièges des partis et des syndicats, lycées, universités)<sup>145</sup>, les grèves générales du 20 juin 1981 et du 14 décembre 1990, de même que les grèves lycéennes de janvier 1984, ouvrent la voie à des « émeutes » urbaines.

#### Encadré 45 : Les événements de 1981 et de 1984

Les événements du 20 juin 1981

Le 28 mai 1981, le gouvernement décide d'augmenter les prix des produits de première nécessité : la farine de 40 %, le sucre de 40 à 50 %, l'huile de 28 %, le lait de 14 % et le beurre de 76 %. Il répond ainsi aux injonctions du FMI, qui s'est montré très critique au sujet des subventions à la consommation, dont bénéficient aussi bien les fortunés que les démunis. En outre, selon des rumeurs, les autorités envisagent de faire payer l'enseignement au niveau du supérieur, puis des lycées<sup>146</sup>.

Dès le 2 juin, la CDT appelle à une mobilisation générale. Des protestations se produisent dans l'Oriental. Les autorités réagissent en annonçant une réduction de moitié des hausses initialement prévues. En dépit de ce recul, le Conseil national de la CDT exige une annulation totale des augmentations et le syndicat appelle le 15 juin à une grève générale nationale, fixée au 20 juin. Pour sa part, le bureau local de l'UMT appelle, le 16 juin, à une grève générale à Casablanca à la date du 18 juin. Au lendemain de cette action, le 19 au soir, des troubles éclatent dans le quartier de Hay Mohammédi à Casablanca. Le 20 juin, le mouvement de grève s'étend à Casablanca et les protestations dans la rue s'amplifient en relation avec les altercations qui opposent manifestants et agents de l'appareil

<sup>141</sup> M. Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, op. cit., p. 163.

<sup>142</sup> A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 107.

<sup>143</sup> Normlex, Cas n° 934 (Maroc) — date de la plainte : 12 juin 1979, Rapport définitif — Rapport n° 199, mars 1980. [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:50002:0::NO::P50002\\_COMPLAINT\\_TEXT\\_ID:2900206](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:50002:0::NO::P50002_COMPLAINT_TEXT_ID:2900206).

<sup>144</sup> *Ibidem*.

<sup>145</sup> *Ibidem*, p. 54-55.

<sup>146</sup> Jean-François Clément, « Les révoltes urbaines au Maroc » dans Jean-Claude Santucci (ed.), *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?* Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 403.

coercitif. Dès le début de la matinée, des incidents se produisent notamment dans des quartiers périphériques. En milieu de journée, près de 3000 personnes en provenance de bidonvilles se dirigent vers l'autoroute et dressent des barricades. Des agences bancaires sont incendiées. Ensuite, deux groupes se déplacent en direction des quartiers résidentiels. En ville, des commerces, des banques, des usines, des établissements publics, des voitures et des autobus sont dégradés. Les chars de l'armée sont déployés et des hélicoptères patrouillent la ville.

La répression est sanglante et les morts sont secrètement enterrés dans des fosses communes. Le bilan officiel est de 66 morts. Selon d'autres évaluations, il y aurait eu 66 décès parmi les forces publiques et un millier parmi les participants aux événements<sup>147</sup>. Mais, 24 ans plus tard, l'IER ne parvient à déterminer que 114 cas de décès, causés en grande partie par des blessures par balle au niveau du crâne ou du thorax, ou par asphyxie pour le cas de 28 enfants de moins de 15 ans<sup>148</sup>. Par ailleurs, les autorités procèdent à près de 8000 arrestations, dont une centaine de membres de l'USFP et de la CDT, et à l'interdiction des deux quotidiens du parti de gauche : *Al Mouharrir*, publié en arabe, et *Libération*, en français.

#### Les événements de janvier 1984

Durant le mois de janvier 1984, après l'annonce de mesures portant atteinte à la gratuité de l'enseignement public, des collégiens et des lycéens organisent des grèves et des manifestations dans les enceintes des établissements scolaires d'une cinquantaine de villes. Dans trois villes du Nord, Nador, Hoceïma, Tétouan, la situation s'aggrave. Le 19 janvier, à la suite de la prise d'assaut de collèges de Nador par les forces de police, les élèves sortent dans la rue. Ils sont vite rejoints par des ouvriers, des employés du secteur informel et des sans-emploi ; quelques mois plus tôt, les autorités ont instauré un droit de passage pour les véhicules qui se dirigent vers Melilla, l'enclave espagnole, déstabilisant ainsi le commerce de contrebande, principale ressource des villes du Nord<sup>149</sup>. A Nador, le 19 janvier, les troubles éclatent et des manifestants se livrent à des actes de vandalisme (selon le bilan officiel, sept voitures, un car de police et onze commerces sont incendiés, et six écoles sont dégradées). Les policiers sont en sous-effectif dans le Nord, l'essentiel des forces étant concentré à Casablanca où se tient le sommet de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Selon certaines hypothèses, c'est la panique et le sentiment de débordement qui auraient poussé les agents de l'appareil coercitif à tirer à balle réelle ; selon d'autres témoignages, les foules auraient été mitraillées du haut d'un hélicoptère<sup>150</sup>. Officiellement, le bilan est de 16 morts et 37 blessés. À l'époque, ils sont évalués à près de 200 décès<sup>151</sup>. Vingt ans plus tard, l'IER ne parvient à déterminer que 52 cas de décès : 13 à Nador, 13 à Tétouan, 12 à Hoceïma et Tamasinet, 4 à Ksar El Kébir, 2 à Berkane, 2 à Zghenghn, 1 à Tanger, 1 à Zayo<sup>152</sup>. D'après ses investigations, l'intervention de l'appareil coercitif s'est déroulée selon des modalités différentes. Dans les villes du Nord, la répression a provoqué des morts, y compris parmi les enfants ; des agents des forces d'intervention ont recouru aux armes à feu non seulement dans des mouvements de panique, mais également à l'encontre de simples passants, ou en présence de rassemblements pacifiques comme des funérailles. En revanche, les protestations qui se sont produites au cours de la même période à Marrakech, à Agadir, Khouribga, Beni Mellal, et Safi ne semblent pas avoir fait de victimes. Comme en 1981, la plupart des victimes ont été inhumées en secret. Outre les décès, les autorités ont procédé à 14 000 arrestations, dont 1800 maintenues, avec un cumul de 25 siècles d'emprisonnement. Comme le souligne Jean-François Clément, les réponses policière, judiciaire et pénitentiaire ne présentent pas de « lien évident avec la gravité des incidents observés » et « il y a des écarts considérables d'une ville à l'autre comme si l'État voulait signifier à certaines villes son rejet »<sup>153</sup>.

---

<sup>147</sup> *Ibidem*, p. 404.

<sup>148</sup> Instance Équité et Réconciliation, *Rapport final*, volume 2, Rabat, *Publications du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme*, 2009, p. 82. <http://www.cndh.ma/fr/rubriques/documentation/publications/rapport-de-l'instance-equite-et-reconciliation/rapport-final-de-lier>.

<sup>149</sup> Mehdi Sekkouri Alaoui, « La révolte des "awbach" », *Tel Quel*, 9 février 2007.

<sup>150</sup> *Ibidem*.

<sup>151</sup> J.-F. Clément, « Les révoltes urbaines au Maroc », art. cité, p. 405.

<sup>152</sup> Instance Équité et Réconciliation, *Rapport final*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>153</sup> J.-F. Clément, « Les révoltes urbaines au Maroc », art. cité, p. 405

Dans son discours télévisé du 22 janvier 1984, le roi qualifie les manifestants d'« *awbach* » (racaille), et associe les événements à des « manœuvres de déstabilisation », menées par les marxistes léninistes, « les services secrets sionistes » et l'Iran, en vue de perturber le déroulement du sommet de Casablanca. Sur un ton menaçant, il évoque les événements du Rif de 1958-1959 : « Vous avez connu le prince héritier, je ne vous conseille pas de faire connaissance avec Hassan II ».

Dix-huit ans après le décès de Hassan II, des protestataires de la région, souvent trop jeunes pour avoir connu les années de plomb, continuent à se référer à ce discours et à l'histoire rebelle de la région. En octobre 2016, à Al Hoceïma, Mouhcine Fikri, un vendeur de poissons, est mort broyé par une benne à ordures, en essayant de sauver sa marchandise de la destruction. Procès, verdict, limogeage de hauts responsables, visites ministérielles... Rien n'y fait, les protestations se prolongent pendant plusieurs mois, et le déroulement des manifestations témoigne de la transmission d'une mémoire qui s'est enrichie d'un épisode protestataire à l'autre. Le 11 avril 2017, un rassemblement impressionnant est organisé à Al Hoceïma. Ici et là, des portraits de l'émir Abdelkrim et quelques drapeaux de la République du Rif et amazighes sont brandis. Face à la foule, microphone en main, une jeune femme scande avec virulence des slogans que les manifestants répètent après elle. Certains énoncés sont le fruit des innovations du Mouvement du 20 février : « Vive le peuple » (*'acha'acha'b*), « Sa Majesté, le peuple » (*jalalat'acha'b*), « Son excellence, le peuple » (*fakhamat'acha'b*). Un autre se réfère directement au discours royal de 1984 : « nous ne sommes pas de la racaille » (*hna machi awbach*). Portraits, drapeaux et slogans relient ainsi des symboles et des pièces du répertoire protestataire qui se rapportent à trois moments historiques : les années 1920, 1984, 2011.

Après une brève discussion du phénomène de l'émeute, l'examen des événements protestataires de décembre 1990 et de janvier-février 1991 permettra de retracer le contexte dans lequel ils se sont produits, de faire ressortir les articulations plurielles qu'ils laissent apparaître, de même que les appropriations différentielles dont ils ont fait l'objet. Irréductibles à des soubresauts convulsifs sans lendemain, ces événements constituent un tournant dans la reconfiguration de la sphère politique instituée pendant les années 1990.

### *Les « émeutes » urbaines : des lectures plurielles*

À partir de la fin des années 1970, plusieurs gouvernements de la région remettent en cause les politiques redistributives qu'ils ont mises en œuvre à des degrés différents. C'est le début des politiques d'ajustement structurel qui se traduisent par des tentatives de réduction des dépenses publiques et, notamment, par des hausses vertigineuses des prix des produits de première nécessité, jusque-là largement subventionnées. Dans plusieurs cas, l'annonce de ces mesures est suivie par des actions protestataires, souvent qualifiées d'« émeutes du pain <sup>154</sup> » (en Égypte en 1977, au Maroc en 1981 et en 1984, en Tunisie en 1983, en Algérie en 1988, en Jordanie en 1989, etc.). Ces événements ont fait l'objet d'analyses concurrentes, qu'il s'agisse de les définir, d'interpréter leur signification, ou d'expliquer leurs causes et leurs issues.

Dans l'introduction d'un ouvrage collectif, intitulé *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Didier Le Saout propose la définition suivante :

« Expression d'une critique sociale dirigée contre les représentants d'un État, ou encore plus largement de puissances, politiques, sociales, économiques, l'émeute participe d'une contestation sociale qui tire sa particularité de la violence de l'événement protestataire, de la soudaineté et de la brièveté de son expression, mais aussi de sa non-préparation et de sa non-revendication par des organisations d'un mouvement social <sup>155</sup> ».

---

<sup>154</sup> Produite tant par le discours médiatique que par des travaux à prétention académique, cette qualification est entre autres contestée par Abderrahmane Rachik qui relève que ces événements se produisent systématiquement dans le prolongement des actions menées par les syndicats (*Ibidem*, p. 74).

<sup>155</sup> Didier Le Saout, « Introduction : les émeutes en perspective » dans Didier Le Saout, Marguerite Rollinde (eds.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala, 1998, p. 13.

Dans le prolongement d'autres travaux, l'accent est mis sur le caractère violent, éruptif, et bref de l'événement, sur sa non-préparation, ainsi que sur sa dimension contestataire et expressive. D'après Oberschall, l'émeute surviendrait dans une société segmentée — qui ne dispose pas de relais pour l'expression de ses revendications — et faiblement intégrée — ses structures communautaires étant délitées, sans être remplacées par des structures associatives volontaires<sup>156</sup>. Inversement, pour d'autres auteurs, ces « moments de troubles » sont structurés et revêtent des « formes instituées reconnues », qui laissent entrevoir une « économie morale de la foule », et suscitent de la part des autorités des réactions ordonnées<sup>157</sup>. Vus sous cet angle, ces événements ne produisent pas de rupture, mais visent avant tout à restaurer un ordre préexistant. Cette perspective imprègne partiellement quelques études sur le Maroc.

« Le système politique au Maroc [...] fonctionne à l'émeute. Celle-ci apparaît comme un appel aux autorités pour qu'elles accomplissent leur devoir, c'est-à-dire pour qu'elles assurent, par exemple, l'approvisionnement du marché à un prix déterminé par la loi (nécessité de la réglementation) et non par le jeu de l'offre et de la demande<sup>158</sup> ».

Perçue comme une « demande d'intégration <sup>159</sup> » de la part de populations marginalisées<sup>160</sup>, cette forme de dissidence (*siba*) « ne constitue pas une menace directe contre le système ; au contraire, elle garantit sa régénération<sup>161</sup> ». Elle contribuerait à la rigueur à révéler « un échec des systèmes de médiation, de contrôle ou de redistribution économique », sans pour autant mettre « à mal le réseau de consolidation du pouvoir »<sup>162</sup>. Par ailleurs, elle refléterait « la violence [des] mutations<sup>163</sup> » urbaines et leurs effets en termes de dérégulation du tissu social<sup>164</sup>.

Un ensemble de recherches remettent en cause la corrélation établie entre les soubresauts urbains et le délitement des réseaux sociaux. Des géographes et des sociologues ont attiré l'attention sur les réajustements des migrants et la recomposition des réseaux informels. Attentifs aux dynamiques urbaines, ils tendent plutôt à appréhender l'espace comme « production d'acteurs sociaux » et comme « révélateur de stratégies » d'une multiplicité d'acteurs institutionnels et non institutionnels, locaux, nationaux et internationaux<sup>165</sup>. Sur un autre plan, des études montrent que les mêmes réseaux formels et informels peuvent tantôt assurer la cohésion et l'intégration, tantôt favoriser la mobilisation contre les autorités politiques<sup>166</sup>.

Enfin, selon une lecture qui se réclame de la sociohistoire, ces protestations urbaines relèvent d'une « culture de l'émeute »<sup>167</sup>, propre à la trajectoire du politique en terre d'islam, qui présenterait trois caractéristiques principales. Premièrement, « l'extériorité » par rapport au

---

<sup>156</sup> Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, New York, Prentice Hall, 1973.

<sup>157</sup> Edward P. Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, vol. 50, 1971, p. 76-136.

<sup>158</sup> D. Ben Ali, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », art. cité, p. 66.

<sup>159</sup> Cette lecture était privilégiée dans notre recherche doctorale. M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles : les jeunes au Maroc*, Paris, CNRS Éditions, chapitre 9.

<sup>160</sup> Selon les travaux, la lecture en termes de frustration relative est plus ou moins explicite.

<sup>161</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit., p. 62.

<sup>162</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 70.

<sup>163</sup> François Métral (ed.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 1984.

<sup>164</sup> Pour d'autres, elles résultent à la fois d'une urbanisation incontrôlée et de politiques d'austérité imposées par la Banque mondiale et le FMI (John Walton, David Seddon, *Free Markets and Food Riots. The politics of Global Adjustment*, Oxford, Cambridge, Blackwell, 1994).

<sup>165</sup> Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine, *L'Urbain dans le monde arabe : Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS éditions, 1999.

<sup>166</sup> Guilain Denoëux, *Urban Unrest in the Middle East*, Albany, State University of New York, 1993.

<sup>167</sup> Bertrand Badie, *Les deux États : Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987, p. 244.

politique prévaudrait dans des régimes autoritaires exclusifs. Deuxièmement, les sphères politique et religieuse ne seraient pas différenciées, comparativement à la déchristianisation européenne qui aurait favorisé la communalisation de l'individu par l'État et la construction d'un ensemble politique unifié. Troisièmement, la conception et la pratique de la ville « islamique » auraient entravé la constitution d'un « espace politique propre et autonome », le développement d'une culture « citoyenne » à caractère associatif et la formation d'une bourgeoisie « prétendant à l'accomplissement d'une fonction représentative », etc.<sup>168</sup>

Par-delà les limites théoriques et empiriques spécifiques, les sociologues des mobilisations ont régulièrement relevé les défaillances des lectures centrées sur la recherche des « causes » d'un événement protestataire — que celles-ci soient à caractère socio-économique (en lien avec le profil des participants, avec une situation de crise), structurel (urbanisation accélérée produisant de l'anomie et échappant au contrôle de l'État) ou culturel (absence des fondements d'une culture « citoyenne »)<sup>169</sup>. Il en est de même pour les entreprises d'imposition d'un sens à ces épisodes, qui occultent les perceptions des acteurs dans leur hétérogénéité et leurs oscillations, et qui confondent les motifs qui sous-tendent la participation et les justifications produites au cours ou après l'action.

En revanche, une perspective configurationnelle permet de prêter attention aux processus en œuvre dans leurs tâtonnements, de prendre en compte tous les protagonistes en présence, les modes d'action privilégiés par les uns et les autres, leurs perceptions fluctuantes de l'environnement qui contraint leurs interactions, de même que les effets des échanges de coup sur cet environnement<sup>170</sup>. À cet égard, l'examen des événements protestataires qui se produisent au Maroc en décembre 1990, puis au début de l'année 1991, laisse transparaître des modalités de participation différenciées, et de fortes articulations entre sphère politique instituée, sphère syndicale, arène protestataire, au croisement du local, du national, du régional et du transnational.

#### *1988-1990 : une inflexion au croisement du national, du régional et du transnational*

Les événements du 14 décembre 1990 ne constituent pas une réplique mécanique de ceux du 20 juin 1981 ou de janvier 1984. Bien que ces trois épisodes présentent des similitudes, ils ne se déploient pas nécessairement dans les mêmes sites, ils ne se produisent pas dans les mêmes circonstances et ils ne sont pas suivis d'un simple retour à la case départ.

D'une part, ils se déroulent dans un environnement national transformé par les protestations précédentes. En effet, après chaque épisode, le pouvoir tente d'ajuster son appareil coercitif — tout en continuant à recourir à une répression « peu ordonnée » du moins jusqu'au début des années 1990 —, et met en œuvre des politiques publiques en vue d'étendre son contrôle sur les espaces urbains. Quant à l'opposition légale de gauche, accusée en 1981 d'avoir provoqué les émeutes, elle a répliqué en dénonçant la responsabilité du régime dans les bains de sang et en prenant la défense des victimes de la répression ; mais, tout en essayant de capitaliser sur les événements répressifs, elle s'est également efforcée de retenir les leçons des échanges de coup précédents.

---

<sup>168</sup> *Ibidem*, p. 231-232.

<sup>169</sup> Sur les événements protestataires que la région a connus avant 2011, voir entre autres : M. Bennani-Chraïbi, O. Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, *op. cit.* ; J. Beinin, F. Vairel (eds.), *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, *op. cit.* ; M. Aït Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, *op. cit.* ; A. Rachik, *La société contre l'État*, *op. cit.* Pour une approche des émeutes en relation avec d'autres modalités de contestation, voir : J. Siméant, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, *op. cit.*

<sup>170</sup> Voir entre autres : Jan Willem Duyvendak, Olivier Fillieule, « Conclusion: Patterned Fluidity: An Interactionist Perspective as a Tool for Exploring Contentious Politics », *art. cité.*

D'autre part, les événements de décembre 1990 se produisent dans un contexte régional et international fondamentalement différent. Si le régime bénéficiait d'un contexte stabilisateur en relation avec le conflit du Sahara dans un monde bipolaire, ces conditions tendent à s'épuiser à la fin des années 1980. En effet, la question du Sahara tend à être marginalisée par le rétablissement en 1988 des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie, rompues en 1976, et par la création en 1989 de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Par ailleurs, depuis la chute du mur de Berlin, la question des droits humains s'érige en problématique légitime et des pressions internationales s'exercent d'autant plus sur « Notre ami le Roi<sup>171</sup> », que les promesses de démocratisation se profilent chez les voisins tunisiens (1987) et algériens (1988). Dans un tel contexte, les opposants marocains tentent d'élargir leurs marges de manœuvre. Des tabous sont brisés y compris au sein du Parlement : en 1989, Ben Saïd Aït Idder, le seul député de l'OADP, interpelle les ministres de la Justice et de l'Intérieur sur le sort des détenus du bagne de Tazmamart<sup>172</sup>. En outre, les pressions internes sont davantage relayées et médiatisées en dehors du royaume. À titre d'exemple, la naissance difficile de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), en décembre 1988, bénéficie d'un large soutien international tant sur le plan médiatique qu'institutionnel<sup>173</sup>. Constituée par des militants actifs ou désengagés de l'USFP, de l'OADP et du PPS, mais aussi par des « indépendants », elle investit dès sa création la plupart des instances internationales des droits humains, devenant une référence pour Amnesty International comme pour le Département d'État aux États-Unis.

#### Encadré 46 : « Notre ami le Roi » à l'épreuve du « temps mondial » et du temps régional

À la fin des années 1980, les conceptions immobilistes qui prédominent dans les chancelleries occidentales et les croyances selon lesquelles une partie du monde serait immature pour la démocratie sont ponctuellement ébranlées. En juin 1990, le sommet franco-africain de La Baule est perçu comme un revirement de la diplomatie française : le président François Mitterrand annonce que l'aide de son pays sera dorénavant conditionnée par l'impératif de la démocratie<sup>174</sup>. Dès la fin des années 1980, la France somme publiquement « son ami le roi » de nettoyer la vitrine du royaume qui apparaît soudain comme le « mauvais élève » du Maghreb. Les activités semi-officielles de Madame Danièle Mitterrand, présidente du comité France-Liberté, et le lancement spectaculaire en octobre 1990 du livre, intitulé *Notre ami le roi*, cristallisent l'envenimement des relations franco-marocaines. Dans cet essai, l'auteur viole tous les tabous du monarque, tabous jusque-là respectés par la France. Il brosse un tableau noir de Hassan II, de ses pratiques répressives, de son gouvernement par la peur et, surtout, ne manque pas de dénoncer la « collaboration » de la classe politique française. La colère du roi se manifeste notamment par l'annulation des deux cents manifestations artistiques prévues en France, d'octobre 1990 à juin 1991, pour « L'année du Maroc ». Diffusé clandestinement et parfois par télécopie, *Notre ami le roi* suscite un profond impact dans les milieux militants marocains et nombreux sont ceux qui perçoivent, dans sa parution, le signe du « lâchage » du roi par la France. Dans

<sup>171</sup> Titre de l'essai publié par Gilles Perrault chez Gallimard en 1990.

<sup>172</sup> À la suite des tentatives de coups d'état militaire, un bagne secret est construit à Tazmamart, située dans une zone désertique de l'Est marocain. Dès 1990, il érigé en symbole de l'oppression des années de plomb. Dès 1972, près de 70 officiers y ont été détenus dans des conditions d'incarcération particulièrement cruelles. La moitié d'entre eux périssent avant la fermeture du bagne en 1991. Depuis, des rescapés ont publié des témoignages. Voir notamment : Ali Boureau, *Dans les jardins secrets du Roi du Maroc*, Maurice Publishers, 1998 ; Midhat René Boureau, *Mort vivant. Témoignage, Rabat 1973-Paris 1992*, Paris, Pygmalion, 2000 ; Ahmed Marzouki, *Tazmamart Cellule 10*, Paris, Éditions Paris Méditerranée ; Casablanca, Tarik Éditions, 2000 ; Mohamed Raiss, *De Shkirat à Tazmamart*, Casablanca, Afrique Orient, 2011.

<sup>173</sup> Sur le mouvement des droits de l'homme au Maroc, voir entre autres : Susan Waltz, *Human Rights and Reform: Changing the Face of North African Politics*, Berkeley, University of California Press, 1995 ; Marguerite Rollinde, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, Paris, Karthala, 2002 ; Susan Slyomovics, *The Performance of Human Rights in Morocco*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005.

<sup>174</sup> Pour de plus larges développements, voir : M. Bennani-Chraïbi, *Le Maroc à l'épreuve du temps mondial* dans Zaki Laïdi (ed.), *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 105-141.

un post sur Facebook, Fouad Abdelmoumni revient sur cet événement. À la fin des années 1980, cet ex-militant d'Ilal al-amam et ancien détenu (1977-1980, 1983-1985) est engagé dans l'Association marocaine des droits humains (AMDH), dont il sera le vice-président en 2001<sup>175</sup>. D'après lui, *Notre ami le roi* joue un rôle de « catalyseur » et de « manifeste » :

« Pour les victimes et les militants, c'était une bouffée d'oxygène. Enfin un livre à grande audience qui permettait de mettre à nu les violations graves et massives des droits humains, et qui permettait d'espérer que le régime marocain et les « amis du Roi » ne bénéficient plus de l'Omerta de par le monde. [...] Elle a donné du crédit et de la portée à leurs allégations de toujours. Elle leur a mis du baume au cœur et le courage de s'exprimer plus ouvertement. [...] Pour le régime, c'était un camouflet extrêmement sévère auquel il a fait face en montant sur ses grands chevaux, en mettant à mal les relations avec la France [...] Confusément, on sentait que « quelque chose » était en train de changer<sup>176</sup>».

À la même époque, parmi les opposants marocains se tisse un « horizon d'attente<sup>177</sup> » en relation avec leurs perceptions du temps mondial<sup>178</sup>, qui transite dans le royaume par le canal d'un temps régional. En effet, depuis 1988, la sphère politique algérienne est observée avec attention par les différents protagonistes marocains. Dans la presse d'opposition, chaque fait nouveau donne lieu à des éditoriaux, établissant un parallèle entre les situations algérienne et marocaine. La victoire du Front islamique du salut (FIS) aux municipales de juin 1990 est acclamée par *Al-Ittihad al-ichtirak* (l'union socialiste), quotidien en langue arabe de l'USFP, et par *L'Opinion*, quotidien en langue française de l'Istiqlal, comme un triomphe de la démocratie : « L'Algérie n'a basculé nulle part, sinon dans la démocratie<sup>179</sup> ». L'événement est fêté comme une « victoire du peuple algérien, du peuple maghrébin et du peuple arabe<sup>180</sup> ». Cet état d'esprit dure jusqu'au premier tour des législatives algériennes de décembre 1991. À cette occasion, l'éditorialiste d'*Al-Ittihad* commente la visite à Alger d'une délégation marocaine du ministère de l'Intérieur, chargée d'observer le déroulement du scrutin. Il se demande si l'intention des envoyés marocains est de faire bénéficier le gouvernement algérien de leur expérience en matière de truquage, ou s'ils se sont déplacés pour s'initier à l'organisation d'élections intègres. D'abord pessimiste, il s'aventure à finir sur une note joyeuse : « le truquage n'est plus admis dans le monde d'aujourd'hui<sup>181</sup> ».

### *Les événements du 14 décembre 1990, entre politique instituée et arène protestataire*

Les événements du 14 décembre 1990 sont indissociables des tentatives des partis d'opposition de se saisir des brèches qui s'entrouvrent au croisement de dynamiques nationales, régionales et internationales, et de renégocier leur place sur l'échiquier politique. À partir de 1990, l'USFP, l'Istiqlal, le PPS et l'OADP tentent d'unifier leurs positions et d'organiser des actions communes. En mai 1990, ils déposent une motion de censure contre le gouvernement, revendiquant une réforme constitutionnelle et la soumission du gouvernement au contrôle du Parlement. Un mois plus tôt, la CDT et l'UGTM annoncent l'organisation d'une grève générale le 19 avril, puis la reportent à la suite de réunions avec le gouvernement qui promet de répondre positivement aux revendications syndicales.

<sup>175</sup> Né en 1958 à Fès, c'est le fils de Smaïn Abdelmoumni, ancien militant de l'USFP, qui a également connu la répression pendant les années 1970 (voir encadré 30). Économiste de formation, c'est l'un des pionniers du micro-crédit au Maroc. De 1997 à 2009, il est directeur général de la fondation de microcrédit Al Amana Microfinance, à Rabat. En 2016, il préside Transparency Maroc.

<sup>176</sup> Fouad Abdelmoumni, « Notre histoire avec le livre : "Notre ami le roi" », post du 10 juillet 2017. <https://www.facebook.com/fouad.abdelmoumni/posts/10155524361844140>.

<sup>177</sup> Reinhart Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

<sup>178</sup> Selon Zaki Laïdi, c'est « un événement planétaire », un « moment où toutes les conséquences géopolitiques et culturelles de l'après-guerre froide s'enchaînent avec l'accélération des processus de mondialisation économique, sociale et culturelle » (Z. Laïdi, « Le temps mondial comme événement planétaire » dans *Le temps mondial, op. cit.*, p. 12).

<sup>179</sup> *L'Opinion*, 14 juin 1990.

<sup>180</sup> *Al-Ittihad al-ichtiraki*, 15 juin 1990.

<sup>181</sup> *Al-Ittihad al-ichtiraki*, 30 décembre 1991.

En l'absence d'un accord, en septembre, CDT et UGTM appellent à une grève générale le 14 décembre 1990. Publiées deux semaines plus tôt par la presse de l'opposition, les revendications syndicales portent principalement sur les problèmes du monde du travail : droit syndical, questions salariales, allocations, système de prélèvement des impôts, code du travail, régime de la fonction publique, affiliation à la Caisse nationale des retraites, participations des représentants des ouvriers et des salariés, etc. Sur un autre plan, l'opposition légale dénonce le « croupissement politique », l'« intensification de l'injustice sociale », et appelle à l'édification du « Maroc des libertés et de la démocratie »<sup>182</sup>. Très vite, le 14 décembre s'érige en « journée de la défense du droit et de la dignité ».

Le 5 décembre, le gouvernement fait une nouvelle tentative. D'une part, il publie un communiqué proposant une reprise du dialogue avec les syndicats, non plus au niveau du ministère du Travail, mais à celui du Premier ministre. D'autre part, la grève générale est qualifiée d'inacceptable et d'incompatible avec les us et coutumes des pays démocratiques. À la suite d'une polémique, le Premier ministre finit par déclarer le caractère légal de la grève générale lors d'une séance parlementaire tenue le 11 décembre. Parallèlement, les journaux d'opposition consacrent une large couverture à l'événement : chaque jour, l'organe de l'USFP publie en première page un encadré portant le titre : « x jours avant la grève ». Tous ces éléments cadrent avec la mise en scène d'un rapport de forces avec les autorités.

Outre les enjeux politiques et syndicaux, s'esquissent également des enjeux d'ordre organisationnel. Pour la CDT qui a connu une très forte progression depuis 1981, la grève générale est une occasion de tester sa vigueur et de se faire reconnaître comme un interlocuteur incontournable. Par ailleurs, la succession du secrétaire général de l'USFP, Abderrahim Bouabid, étant à l'ordre du jour, la lutte pour le contrôle du parti est lancée. En ce qui concerne l'UGTM, l'un des enjeux est de crédibiliser la place de l'Istiqlal au sein de l'opposition, que ce parti a rejointe en 1983, voire à solder un contentieux avec le Premier ministre Azzedine Laraki, ancien membre de l'Istiqlal, suspendu par le parti en lien avec un différend au sujet de la politique éducative menée par l'ancien ministre de l'Éducation nationale.

Le 14 décembre, des troubles éclatent à Fès, à Tanger, à Meknès, Kénitra, Beni Mellal, Souk Sebt, Sidi Kacem et Rabat ; des destructions de grande ampleur se produisent à Fès. À nouveau, l'intervention des agents de l'appareil coercitif provoque des décès, dont le nombre varie selon les instances : 5 selon le gouvernement, 23 d'après le parquet de Fès, 43 pour la commission parlementaire formée après ces événements, 109 cas identifiés en 2005 par l'IER. À la suite de cet épisode, 713 personnes sont présentées devant les tribunaux.

Reste à savoir comment s'opère le passage de la grève, une action organisée et encadrée à des interactions violentes s'accompagnant de dégradations. Est-ce que ces événements constituent un prolongement de la grève générale ou un dépassement des initiateurs par d'autres acteurs qui se réapproprient leur projet ?

### *Les appropriations plurielles de la grève générale*

L'analyse des événements du 14 décembre 1990 à Fès laisse transparaître, d'une part, des appropriations différenciées de la grève générale en lien avec les propriétés des participants, d'autre part, des glissements dans le cadre d'interactions avec les agents de l'appareil coercitif<sup>183</sup>.

Pour les ouvriers, les salariés affiliés à un syndicat, faire grève consiste à exercer une pression sur les responsables de l'entreprise et sur les autorités, en vue d'obtenir la réalisation

---

<sup>182</sup> *Al-Ittihad al-ichtiraki*, 1<sup>er</sup> décembre 1990.

<sup>183</sup> Pour des développements empiriques plus étayés, reposant sur l'observation, des entretiens répétés, le dépouillement de la presse et l'analyse des procès-verbaux des personnes arrêtées dans le cadre de ces événements, voir : M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles*, op. cit.

de leurs revendications, en s'abstenant de travailler pendant une durée déterminée et à une date fixée publiquement. Pour les étudiants membres d'une organisation politique ou estudiantine, un jour de grève est un moment d'interruption des cours. Au regard des organisateurs, la réussite de l'action se traduit par l'importance du nombre des travailleurs, y compris indépendants, et des étudiants qui se rallient au mot d'ordre, mais également par le « bon » déroulement de la journée. En 1990, ils sont soucieux de mener une « grève civilisée », à savoir une action sans débordements, ni affrontements, ni destruction de biens publics ou privés ; l'un de leurs enjeux est de démontrer leur capacité à contrôler la gestion de la grève et la constitution d'un savoir-faire depuis les événements de 1981. De manière préventive, les syndicats organisent des réunions préparatoires et recommandent aux travailleurs de ne pas quitter leur domicile le 14 décembre. Des militants syndicaux sont chargés de faire des tournées dans plusieurs quartiers de leurs villes et de veiller à ce que les ouvriers grévistes ne se rendent pas sur leur lieu de travail. Le même état d'esprit est partagé par les comités provisoires estudiantins, qui ont pris le relais de l'UNEM depuis sa suspension en 1973 ; aucune manifestation ne doit prolonger la grève générale, et toute présence dans les campus doit être évitée.

Pour des sans-emploi et des personnes qui vivent du secteur informel, la grève générale est associée à l'occupation de l'espace public, voire à un moment privilégié pour prendre sa revanche et en « découdre » avec les représentants du pouvoir central. Youssef, un vendeur ambulancier, âgé de 32 ans et père de cinq enfants à cette époque, a participé aux événements à Tanger. À ses yeux, « la grève générale » est une « fête »<sup>184</sup>. Rétrospectivement, il justifie l'événement par des « privations », par un sentiment d'injustice et de vulnérabilité, et raconte que la peur s'est soudainement dissoute pour laisser place à un sentiment de puissance et d'appartenance à un groupe que le grand jour a révélé à lui-même. Ses propos laissent ainsi apparaître les effets transformateurs de la participation à l'événement<sup>185</sup>, le surgissement d'émotions qui enhardissent le passage à l'action<sup>186</sup> :

« Une grève fournit l'occasion de s'exprimer. Il y a tellement de privations, on ne peut ni parler ni s'exprimer, tout le monde en a gros sur le cœur [...], on n'a pas le droit de s'exprimer dans la vie quotidienne, on a toujours peur. On est surveillé, il y a des indicateurs partout. [...] La grève, c'est une occasion pour que ça explose. Il y a la foule, on n'a plus peur, il est difficile de se faire reconnaître, alors on en profite pour libérer tout ce que l'on a sur le cœur, toutes les pressions, toutes les privations. C'est comme un jour de fête, c'est plus qu'un jour de fête, il y a tellement de joie [...], d'enthousiasme [...], c'est plus qu'une fête, c'est la fête de la classe prolétaire. » (Tanger, janvier 1991).

Pour d'autres participants, la mise en scène de la grève générale et la présence imposante des forces de l'ordre sont assimilées à un bras de fer entre l'opposition et le Makhzen. L'appel, lancé par les syndicats et relayé par leurs organisations partisans, manifeste, ne serait-ce que ponctuellement, l'existence d'une opposition crédible. L'intervention véhémement de Fathallah Oualalou, député de l'USFP, lors d'une séance parlementaire diffusée par la chaîne publique, a suscité l'admiration de jeunes interviewés. La visibilité des syndicats, des partis et des organisations de droits de l'homme s'accroît en amont et en aval des événements. Rencontré pendant un procès au tribunal, un forgeron tangérois raconte :

---

<sup>184</sup> Cela rejoint les témoignages de participants aux émeutes de 1981 à Casablanca, collectés par Abderrahmane Rachik, qui évoquent « un moment privilégié de plaisir » (*nachoua*) dans ce qu'ils percevaient comme une occasion de « prendre leur revanche » sur les policiers qui les harcèlent dans leur vie quotidienne (A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 71). Ces phénomènes ont largement été évoqués au sujet des protestations et des situations révolutionnaires de 2011.

<sup>185</sup> William H. Sewell, « Three Temporalities: Toward an Eventful Sociology » dans Terence J. McDonald (ed.), *The Historic Turn in the Human Sciences*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 271.

<sup>186</sup> Wendy Pearlman, « Emotions and the Microfoundations of the Arab Uprisings », *Perspectives on Politics*, vol. 11, n° 2, 2013, p. 387.

« Avant nous étions seuls, aujourd'hui nous sommes davantage protégés. Il existe un Parlement, des partis, des organisations de droits de l'homme. [...] Avant, on ne les voyait pas. [...] Ils sont sortis de leur silence en appelant à la grève. » (Tanger, janvier 1991)

Les différences qui se dégagent des perceptions de la grève générale tendent à se matérialiser au niveau des attitudes et des modes d'action privilégiés par les uns et les autres pendant la journée du 14 décembre. Cependant, l'examen des formes de participation adoptées, à Fès, par les étudiants et par les habitants de quartiers périphériques, montre aussi des glissements dans le cadre de confrontations directes avec les agents de l'appareil coercitif.

En 1990, Fès est l'une des villes estudiantines et industrielles les plus importantes du Maroc. Depuis le mois d'avril, les échos de la grève générale se diffusent dans plusieurs quartiers par l'intermédiaire d'ouvriers syndiqués. Le 14 au matin, les uns et les autres sont à l'affût. Des attroupements se forment à la moindre rumeur, ou à l'approche des agents de l'appareil coercitif. Selon plusieurs témoignages, le fait que des policiers ou des gendarmes aient tiré sur la foule a constitué l'un des principaux déclencheurs. Plus tard, des syndicalistes accuseront le gouverneur de la ville d'avoir sciemment provoqué les troubles en chargeant des agents des Forces auxiliaires de réquisitionner les autobus de la Régie des transports en commun et en décrétant la gratuité des transports ce jour-là<sup>187</sup>.

Si quelques petits groupes circulent d'un point de la ville vers un autre et si les échos des violences commises dans un lieu contribuent à enclencher des mouvements ailleurs, dans l'ensemble, les actions se produisent presque simultanément ici et là selon des logiques voisines. Les rassemblements se transforment en marches attrape-tout, qui se prolongent à travers deux formes d'interactions : l'affrontement avec les forces de l'ordre, qui règle les mouvements de regroupement et de dispersion ; la casse, le pillage, suivis ou accompagnés de batailles rangées avec les représentants du pouvoir central. Les cibles des attaques et des destructions sont de trois types : des lieux et des biens publics (commissariats de police, administrations, bureaux de poste, jardins publics, autobus, écoles, etc.) ; des hôtels de luxe, des banques, des boutiques, des cafés ; des usines. Souvent sélectives, les dégradations touchent essentiellement les « briseurs de grève ». Dans certains cas, le but initial est de se ravitailler en « armes » (objets en fer pointus et longs).

*A priori*, le campus de Fès était supposé rester en retrait pendant la journée du 14 décembre. Dans un communiqué du 13 décembre, le comité provisoire des étudiants déclare sa solidarité avec les syndicats, appelle à l'interruption des cours le 14, et invite les étudiants à rentrer chez eux. À cette époque, l'université compte 35 000 étudiants originaires de la ville et des régions environnantes, et se distingue par la vitalité de son syndicalisme estudiantin. À l'inverse d'autres campus, l'offre militante reflète l'éventail de toutes les composantes en concurrence au Maroc, au début des années 1990 : celles qui représentent les partis de l'opposition légale, mais également des groupuscules marxistes et islamistes. Mais, en dépit des instructions du comité provisoire, des étudiants prennent part à des actions selon un mode tantôt proactif, tantôt réactif.

Tandis que le campus reste calme toute la matinée, à 10 h 15, près de 500 étudiants initient une marche au centre-ville et scandent des slogans, avant d'être dispersés sans graves incidents. À 14 h, en provenance du quartier limitrophe de l'université, où résident des étudiants, des militaires et des bidonvillois, une cinquantaine de personnes dont quelques étudiants se dirigent vers le campus en scandant : « La grève est là, où est l'étudiant » (*al-idrab ha huwa, at-talib fin huwa*). Ce slogan met en relief une absence jugée injustifiée, et fait écho à la fonction d'avant-garde protestataire assignée aux étudiants. La présence imposante des forces de l'ordre autour du campus trahit des représentations du même ordre chez les autorités.

---

<sup>187</sup> Mohammed Boudarham, « Fès la martyre », *TelQuel*, n° 452, 18-24 décembre 2010.

Les premiers échos des affrontements ne tardent pas à se répandre : des étudiants apprennent la mort de manifestants dans la vieille médina et observent des chars quitter la caserne limitrophe. En outre, à l'heure du déjeuner, le mécontentement gronde parmi les résidents de la cité universitaire, qui ne sont pas rentrés chez eux : les gestionnaires du restaurant universitaire n'ont pas anticipé leur nombre et la nourriture disponible ne couvre que le cinquième des besoins. Soucieux de faire respecter les règles tacites de l'activisme étudiant, consistant à circonscrire les actions à l'intérieur des enceintes universitaires, les militants présents ce jour-là s'efforcent en vain d'empêcher leurs camarades de quitter le campus.

Près de 4000 étudiants auraient répondu à l'injonction externe. Immédiatement, ils se trouvent face aux forces d'intervention rapide, aux forces auxiliaires et aux militaires qui tentent de les disperser en usant de bâtons et de bombes lacrymogènes. Une partie des étudiants circule de quartier en quartier, ralliant ici et là de nouveaux participants. Une autre partie se réfugie dans le campus, en étant poursuivie par les agents de l'appareil coercitif jusqu'à l'intérieur de la cité universitaire. Alors que les militants étudiants ont essayé, au début de l'après-midi, de dissuader leurs camarades de sortir du campus, face à cette intrusion, ils leur enjoignent de défendre « le caractère inviolable de l'université » (*hurmat al-jami'a*). Les forces de l'ordre, surnommées « forces du désordre » ou de « l'insécurité », procèdent à des arrestations, commettent des vols et des agressions, voire des viols. La rumeur d'une atteinte à l'honneur des filles relance le mouvement : un étudiant rameute des habitants du quartier voisinant et une marche de près de 10 000 personnes s'achemine vers le campus. Les militants n'en laissent entrer que quelques centaines pour éviter d'autres débordements. Après de nouveaux affrontements, les agents de l'appareil coercitif sont évincés du campus.

En définitive, la participation des étudiants en tant que groupe a été essentiellement impulsée par des éléments extérieurs au campus. Par la suite, ce sont les interactions avec les agents de l'appareil coercitif qui ont modulé le déroulement des événements. Le rôle des militants étudiants a davantage consisté à contenir les étudiants, puis à les exhorter à défendre l'université, qu'à les inciter à s'engager dans une manifestation de rue.

Au lendemain des événements, les partis de l'opposition s'empressent d'imposer leur interprétation des événements. Ils dénoncent la répression qui s'est abattue sur les populations de plusieurs villes marocaines, et qui a à nouveau engagé toutes les forces de l'appareil coercitif, y compris l'armée, ses chars et ses hélicoptères. Pour sa part, le régime tente d'imputer la responsabilité des troubles aux syndicats et à l'opposition. Cependant, le 28 décembre 1990, le roi ordonne la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, sous la direction de Maâti Bouabid, secrétaire général de l'UC. Un an plus tard, celle-ci pointe trois aspects principaux : des forces de sécurité dépourvues de « moyens adéquats » pour gérer ce type d'événements (lances à eau, balles caoutchoutées, véhicules légers blindés, etc.) ; l'absence de dialogue entre syndicats et patronat ; la nécessité de traiter les problèmes des quartiers<sup>188</sup>.

Une initiative, en particulier, fera date. Dans son discours du 2 janvier 1991, Hassan II constitue l'emploi des jeunes diplômés en priorité nationale après l'affaire du Sahara. Par-delà le discours officiel dominant, qui attribue ces troubles à des « bandits » d'origine rurale, venus détruire la ville qui les a accueillis, le roi les interprète publiquement comme un révélateur des maux de la jeunesse et annonce des politiques publiques ciblant les jeunes diplômés sans emploi. Créé par le dahir du 20 février 1991, le Conseil national pour la jeunesse et l'avenir (CNJA) est chargé de recenser les diplômés sans emploi, d'enquêter auprès des employeurs, et de réaliser un programme d'urgence d'insertion des diplômés chômeurs. Présidé par le roi, il

---

<sup>188</sup> M. Boudarham, « Fès la martyre », art. cité.

rassemble des représentants de tous les partis politiques et les syndicats. Acte symbolique, le secrétariat général est confié à une figure de l'USFP, Habib Malki<sup>189</sup>.

À ce propos, deux aspects méritent d'être pointés. Après la création du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) en avril 1990<sup>190</sup>, le CNJA donne à voir la mise en place d'une formule de désamorçage et de gestion des crises par la constitution de commissions spécialisées, à prétention pluraliste et technique, mais sans aucun pouvoir décisionnel ; une modalité qui tendra à s'intensifier sous le nouveau règne<sup>191</sup>. Sur un autre plan, la reconnaissance du problème au plus haut niveau de l'État, son inscription sur l'agenda public, et la production d'un dispositif d'action publique favorisent l'éclosion d'un modèle protestataire. Il suffit de l'annonce d'un appel d'offres et d'une invitation des intéressés à entrer en contact avec leur préfecture pour susciter des attentes et des déceptions, pour produire un lieu et des conditions propices à l'expression collective du mécontentement. Pendant l'été 1991, fait inédit, des protestations de ceux qui se qualifieront désormais « jeunes diplômés au chômage » se produisent dans 77 villes marocaines. Elles ont trois caractéristiques communes : elles se focalisent sur une question spécifique, celle l'emploi des jeunes diplômés ; elles mobilisent par-delà les clivages idéologiques qui structurent l'activisme étudiant ; dans un retournement instrumental, les revendications se réfèrent directement aux directives royales, et des extraits du discours du 2 janvier figurent positivement dans les slogans scandés. En octobre 1991 se tient le congrès national constitutif de l'Association nationale des diplômés inactifs dans le siège de la CDT à Casablanca, en présence de 160 délégués représentant 77 comités provinciaux<sup>192</sup>. À cette époque, rien ne laisse présager que ce mouvement aura le destin d'une hydre à cent têtes<sup>193</sup>.

L'analyse des événements du 14 décembre 1990 permet de ressortir plusieurs éléments. Les articulations entre la sphère politique instituée, la sphère syndicale et, au-delà, l'arène protestataire transparaissent sous plusieurs angles. L'appel à la grève générale s'inscrit dans le prolongement des tentatives des partis d'opposition de renégocier leur place sur l'échiquier politique, dans un contexte régional et international qu'elles perçoivent propices. Il obéit à des logiques politiques, syndicales, organisationnelles. À l'instar des protestations urbaines précédentes, les événements revêtent une dimension nationale : tandis que les événements de 1965, 1981 et 1984 s'inscrivent dans le prolongement de décisions prises au cœur de l'État (dans le cadre des injonctions du FMI pendant les années 1980), les épisodes de 1981 et de 1990 sont indissociables d'un appel syndical à une grève générale nationale. Cependant, l'événement national fait l'objet d'appropriations localisées tant au niveau des protestataires que des agents de l'administration et de l'appareil coercitif. Certes, les acteurs tendent à adopter des modes d'action en affinité avec leurs propriétés, leurs perceptions de la grève, leurs socialisations antérieures, leur éventuelle inscription dans une histoire protestataire particulière. Mais, les modalités d'intervention de l'appareil coercitif pèsent fortement sur le déroulement des interactions. Comme en 1965, en 1981, et en 1984, elles laissent entrevoir, du moins dans les villes qui ont connu une forte répression, des forces auxiliaires et des forces d'intervention rapide dépassées et « mal équipées », à tel point que l'armée est systématiquement appelée à la

---

<sup>189</sup> Dans les coulisses, des initiés de l'USFP associent cette nomination à la proximité de cet économiste du réseau d'hommes politiques d'origine rurale tissé par Driss Basri.

<sup>190</sup> Dahir n°1-90-12 du 20 avril 1990 portant création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), *Bulletin officiel*, n° 4044, 2 mai 1990.

<sup>191</sup> Amin Allal, Florian Kohstall, « Opposition within the State: Governance in Egypt, Morocco and Tunisia » dans Holger Albrecht (ed.), *Contentious Politics in the Middle East: Political Opposition under Authoritarianism*, Gainesville, University Press of Florida, 2010, p. 181-204.

<sup>192</sup> Sur la naissance de ce mouvement, voir : M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles*, op. cit., chapitre 10.

<sup>193</sup> Montserrat Emperador Badimon, *Les mobilisations des diplômés chômeurs au Maroc : usages et avatars d'une protestation pragmatique*, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne, 2011.

rescousse pour mettre fin aux protestations et empêcher leur extension. À nouveau, les événements ont des prolongements judiciaires et en matière d'action publique. Pour autant, l'épisode du 14 décembre 1990 ne constitue pas une simple réplique des événements précédents. Il ponctue un processus de mutations tant au niveau de l'arène protestataire que dans la sphère politique instituée, et ce d'autant plus qu'une nouvelle vague de protestations se développe en janvier et en février 1991.

### *La prolongation de la crise sociale par une crise internationale*

En réaction à l'annexion du Koweït par l'Irak en août 1990, les États-Unis prennent la tête de la coalition armée sous l'égide de l'ONU et déclenchent, le 17 janvier 1991, l'opération aérienne « Tempête du désert », suivie le 24 février d'une offensive terrestre. Le 28 février, Saddam Hussein accepte un cessez-le-feu. La guerre du Golfe constitue une opportunité de mobilisation dans plusieurs pays de la région. Au Maroc, une mobilisation nationale exceptionnelle se produit pendant deux mois.

Dès le début de la crise, Hassan II, fidèle allié des monarchies du Golfe, condamne avec fermeté le coup de force de Saddam Hussein, tout en offrant ses bons offices pour le règlement de la crise. Le 9 août, un bataillon de 1200 soldats marocains arrive en Arabie Saoudite ; 5000 hommes stationnaient déjà à Abou Dhabi, dans le cadre d'un accord de coopération militaire datant de 1986. Dans son discours du 15 janvier 1991, le roi proclame son attachement à la « légitimité internationale », et menace d'instaurer l'état de siège à la moindre tentative de profiter de la situation dans le Golfe pour porter atteinte à l'ordre public et de traduire les « semeurs de trouble » devant les tribunaux militaires où ils seraient traités en tant que « voleurs » et « pillards ».

À l'exception du PPS, qui affirme son attachement à la légitimité internationale, tous les partis d'opposition condamnent la position du pouvoir dans le conflit du Golfe, réclament le rapatriement des soldats marocains, dénoncent l'ingérence et les « convoitises » occidentales et se rangent derrière l'Irak, érigé en réparateur des torts causés par la colonisation, le sionisme et l'impérialisme. Pendant les mois de janvier et de février, des mouvements de protestation gagnent l'ensemble du Maroc. De manière inédite, ils se prolongent dans la durée, tout en s'étendant dans l'espace géographique, donnant à voir une pluralité de foyers, différents modes d'action, mais aussi beaucoup plus de « retenue » de la part des agents de l'appareil coercitif. À côté de marches ou de grèves organisées à l'échelle nationale, voire autorisées, diverses actions sont menées.

Les associations et les ordres professionnels multiplient les communiqués, les pétitions, les lettres aux ambassades, et organisent des manifestations dans des lieux clos. Des oulémas, un corps pourtant très quadrillé par le pouvoir central, signent une pétition dénonçant l'interventionnisme de l'État dans les prêches du vendredi. Les universités, les lycées et les collèges observent une effervescence continue. Tandis que les actions estudiantines se distinguent par leur coordination et leur encadrement, et tendent à ne pas déborder au-delà du campus, les lycéens constituent dans plusieurs villes le fer-de-lance de la mobilisation d'autres acteurs de la population. En outre, les souks et les mosquées servent souvent de point de départ aux rassemblements et aux marches dans l'espace public. Pour tenter d'enrayer le mouvement, les autorités contactent les parents d'élèves, annulent les rencontres sportives et les souks hebdomadaires dans plusieurs lieux. Quant aux agents de l'appareil coercitif, ils encerclent les sites considérés comme stratégiques ou problématiques ; ils ont reçu pour instructions fermes de privilégier l'observation, d'intervenir pour entraver l'extension des mobilisations, de procéder à des arrestations, tout en évitant de faire couler le sang ; de nombreuses tortures n'en sont pas moins rapportées par la presse d'opposition.

Depuis le début du conflit, les syndicats et les partis d'opposition expriment leur volonté d'organiser une marche de soutien à l'Irak. Mais les autorités exigent d'eux la signature d'un procès-verbal engageant leur responsabilité en cas de troubles. Au même moment, l'UMT,

accusée par les autres syndicats d'être proche du pouvoir, lance un appel à la grève générale, fixé au 28 janvier 1991 ; cette fois-ci l'événement est non seulement toléré par les autorités, mais annoncé par la chaîne de télévision publique. La CDT et l'UGTM, soutenus par les autres syndicats sectoriels et par les partis d'opposition (à l'exception du PPS), se réapproprient le mot d'ordre, tout en appelant au jeûne durant cette journée et à la lecture de la *Fatiha* à 10 h du matin. Plus que jamais, ils multiplient les réunions préparatoires pour éviter la répétition du scénario du 14 décembre. Les autorités donnent à nouveau des instructions aux forces de l'ordre d'éviter les dérapages. Ici et là des troubles ne manquent pas de se produire, comme à Tanger, mais les protagonistes en présence semblent être rodés par l'expérience du 14 décembre.

Le 30 janvier, le Comité national marocain de solidarité avec le peuple irakien voit le jour dans le cadre d'une assemblée constitutive dans le siège du Parti de l'Istiqlal à Rabat. Il rassemble les partis d'opposition (Istiqlal, USFP, UNFP, PPS, OADP), les syndicats (CDT, UGTM, UMT, le Syndicat national de l'enseignement supérieur SnéSup). Le dimanche 3 février, une manifestation a lieu à Rabat ; c'est l'une des plus impressionnantes qui se produit dans la région. Selon les organisateurs, elle aurait rassemblé entre 700 000 et un million de personnes en provenance de différentes villes. Cette action constitue une première à plusieurs titres. C'est la première manifestation autorisée depuis les années 1960 ; même le trajet du cortège est accepté par les autorités<sup>194</sup>. De manière inédite, elle met en scène non seulement la coalition des acteurs qui se sont concertés — des partis d'opposition (Istiqlal, USFP, OADP), les syndicats, des associations à l'instar de l'OMDH — qu'une coalescence entre ces acteurs, dotés d'une reconnaissance légale, et d'autres qui n'en bénéficient pas (figure 3). En effet, les organisations islamistes se saisissent de cette opportunité pour démontrer publiquement leur capacité de mobilisation : leurs membres et sympathisants auraient représenté 40 à 70 % des manifestants<sup>195</sup>. En outre, l'action laisse transparaître une organisation aboutie : déclenchée à 10 h 30, elle se disperse dans l'ordre à 15 h 30 ; les différents groupes manifestent avec leurs propres banderoles, les uns derrière les autres, chacun avec son service d'ordre. Aucun dérapage ne se produit. Les organisateurs expriment leur fierté d'être parvenus à réaliser une manifestation « civilisée ». Enfin, elle laisse entrevoir une expression protestataire nationalisée en articulation avec un événement régional.

Tout au long de cette période, les protestataires perçoivent la vulnérabilité du régime. Les rumeurs concernant les mutineries et les exécutions de militaires refusant le combat se multiplient. Radio France Internationale rapporte puis dément la nouvelle selon laquelle plusieurs centaines de soldats marocains ont déserté l'armée, en empruntant la frontière algérienne, pour rejoindre les troupes de Saddam Hussein. D'après d'autres témoignages, les autorités algériennes auraient remis les déserteurs à leurs homologues marocains, qui auraient procédé à des exécutions. Sur un autre plan, l'analyse des slogans et des anecdotes recueillis au cours de ces événements protestataires laisse transparaître trois types d'énoncés : une expression de solidarité avec l'Irak ; une désignation de l'ennemi (les « sionistes », les « impérialistes » et leurs « valets » parmi les régimes arabes) ; un déplacement du conflit sur la scène intérieure<sup>196</sup>. Le discrédit du régime semble total. Le tabou du roi est transgressé. Les anecdotes en circulation après les tentatives de coups d'État sont réappropriées et remises au

---

<sup>194</sup> Mohamed Lahbabi, dirigeant de l'USFP, est intervenu auprès d'un de ses amis, Driss Slaoui, conseiller du roi. Ensuite il a été chargé par le parti de discuter avec Driss Basri. A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 5.

<sup>195</sup> Mohamed Tozy, « Réformes politiques et transition démocratique », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 1999, n° 164, p. 80.

<sup>196</sup> Des slogans ont été directement recueillis dans les campus de Casablanca et durant la journée du 28 janvier à Tanger. D'autres, scandés par les étudiants à Fès, les lycéens à Sefrou, ou par les organisations islamistes pendant la journée du 3 février nous ont été rapportés par des informateurs. En outre, le quotidien *Al-Itihad* a rendu compte quotidiennement des mouvements qui se sont produits dans différents sites, transcrivant souvent les slogans qui ont été scandés (M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles*, op. cit., chapitre 9 et annexes).

goût du jour. Les préoccupations à caractère local ou national sont loin d'être reléguées en arrière-plan ; dans les slogans où il est question du Maroc, elles prennent le devant sur la dénonciation de la position du régime dans la guerre du Golfe ; de nombreuses références sont faites au chômage des jeunes, aux détenus islamistes ou aux victimes de la répression de décembre ; les revendications estudiantines se mêlent à celles d'une constitution basée sur le Coran. Une étudiante casablancaise — qui baissait la voix dans une pièce fermée, chez elle, lorsqu'il s'agissait de parler de « politique », un an plutôt — s'aventure désormais à exprimer son souhait de voir les manifestations se tourner en renversement du régime :

« On réglera tous les comptes. Nos manifestations, c'est ça : nous appuyons une cause dérisoire et nous nous lançons... Pas dérisoire. L'Irak, ce n'est pas dérisoire. Qu'on se lève, qu'on aille saccager nous aussi le consulat américain, le consulat britannique et qu'on en profite pour en finir avec *Bouqal*<sup>197</sup>, avec le système. »

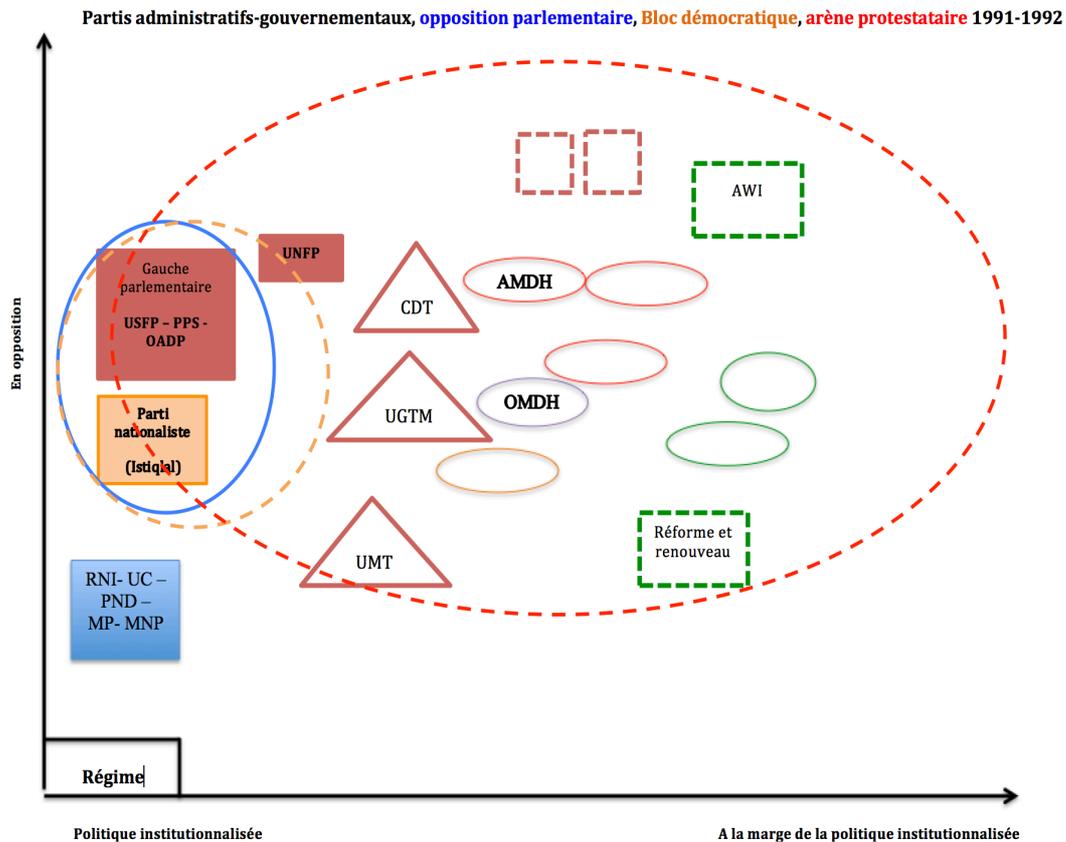
Les mobilisations contre la guerre du Golfe constituent un seuil inédit dans l'histoire protestataire du Maroc contemporain, du fait de leur durée, de leur déroulement dans plusieurs localités, de leur caractère transclassiste, et de la large participation des partis d'opposition, des syndicats, des associations, des ordres professionnels, et des organisations à référentiel islamique qui ont l'occasion pour la première fois de marcher dans le même cortège que les autres acteurs politiques. Bien qu'elles puisent leur impulsion dans un conflit qui se déroule en dehors des frontières du pays, elles donnent à voir des reformulations en lien avec des enjeux nationaux et des préoccupations catégorielles. Par ailleurs, elles trahissent des apprentissages aussi bien du côté des protestataires que des autorités. Bien davantage, les événements de décembre 1990, suivis par les mobilisations de janvier et de février 1991, constituent une inflexion importante dans la reconfiguration de la sphère politique instituée. Elles mettent en évidence la coalescence d'un ensemble d'acteurs qui se distinguent par ailleurs sur plusieurs plans : leur degré d'opposition au régime politique, le degré de proximité ou d'éloignement par rapport à la politique instituée à l'égard de la monarchie, leur positionnement idéologique (voir figure 3<sup>198</sup>). C'est le point de départ des négociations entre Hassan II et les partis d'opposition qui finissent par aboutir à la formation du gouvernement d'« alternance » en 1998, mais aussi du processus d'inclusion d'une partie des islamistes marocains.

---

<sup>197</sup> Sobriquet qu'elle donne au roi Hassan II et qui se réfère habituellement à la forme de la tête.

<sup>198</sup> Cette figure est inspirée par une figure réalisée par Youssef El Chazli, Olivier Fillieule et l'auteure dans le cadre de recherches et d'enseignements communs. Les cercles concentriques renvoient à différents niveaux de coalition et de coalescence. L'arène protestataire est entourée par un trait discontinu rouge. Elle comprend notamment des syndicats (triangles), des associations (ovales), des organisations exclues de la sphère politique instituée, islamistes ou d'extrême gauche (carrés et rectangles avec des traits discontinus), le Bloc démocratique qui se constitue en 1992 (entouré par un trait discontinu orange) et qui regroupe aussi bien l'opposition parlementaire (entourée par un trait continu bleu) que l'UNFP.

Figure 3 : Les articulations entre politique instituée et arène protestataire en 1991-1992



### Les islamistes marocains entre arène protestataire et politique instituée : processus d'inclusion et d'exclusion

La question de la légalisation des organisations islamistes constitue un autre analyseur privilégié des modalités de redéfinition des frontières entre sphère politique instituée et arène protestataire. Dans les travaux sur la région, elle se pose différemment selon les enjeux du moment.

Au début des années 1990, les succès électoraux du Front islamique du salut (FIS) en Algérie donnent une nouvelle vigueur aux débats publics et académiques sur la compatibilité de l'islamisme avec la démocratie. Les uns mettent en avant des éléments doctrinaux et idéologiques non congruents avec l'idéal démocratique pour réfuter l'aptitude des organisations islamistes à se dissoudre dans un régime démocratique<sup>199</sup>. D'autres relèvent que ces aspects font l'objet de luttes pour la production de significations concurrentes, qui ouvrent la voie à des processus d'invention de la tradition, tout en réfutant l'existence d'un lien de causalité mécanique entre les objectifs proclamés et le registre de l'action<sup>200</sup>. À l'inverse de ceux qui évoquent l'exemple des nazis de l'Allemagne d'entre deux guerres et les risques

<sup>199</sup> Deux limites principales sont relevées : d'une part, les éléments doctrinaux font l'objet de réinterprétations, d'invention de la tradition (voir par exemple, Dale F. Eickelman, James P. Piscatori, *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1996) ; d'autre part, il n'existe pas de lien de causalité mécanique entre ce qui relève de l'idéologie et des objectifs proclamés et ce qui ressort du registre de l'action (voir entre autres : Angelo Panebianco, *Political Parties: Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 4-5).

<sup>200</sup> Voir par exemple, Dale F. Eickelman, James P. Piscatori, *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

d'instrumentalisation de la démocratie par des non-démocrates, des chercheurs imprégnés par le paradigme transitologique considèrent qu'il est possible de construire des « démocraties sans démocrates<sup>201</sup> », dès lors qu'il y a « désirabilité de compromis<sup>202</sup> ». À l'instar des partis communistes français et italiens du début des années 1950, les organisations islamistes de la fin du XXe siècle seraient susceptibles de remplir une « fonction tribunitienne » dans une région en transition rapide<sup>203</sup>, d'entrer dans un processus d'« apprentissage politique » (*political learning*)<sup>204</sup>, et d'« acclimatation à la démocratie » (*habituation process of democracy*)<sup>205</sup>. D'autres, enfin, soulignent que la question est mal posée du fait même que les régimes examinés ne sont ni démocratiques ni en cours de démocratisation<sup>206</sup>.

Mais, dès la fin des années 1990, ces controverses tendent à s'épuiser et à laisser place à une réflexion davantage centrée sur les circonstances d'inclusion des organisations islamistes dans la politique instituée. Plutôt que de s'interroger sur l'aptitude des islamistes à devenir « loyaux », il s'agit désormais d'examiner les circonstances qui favorisent leur « modération »<sup>207</sup>. Comme le relève Jillian Schwedler, appréhender la modération et la radicalisation comme des processus et non comme des catégories de classement permet de saisir les transformations des groupes sous plusieurs angles : le positionnement par rapport au régime politique en place (acceptation ou opposition frontale) ; l'idéologie et les objectifs visés (changement graduel ou radical) ; les stratégies déployées (canaux légaux ou recours à la violence politique) ; l'attitude à l'égard des autres composantes de la société en termes de « tolérance », d'acceptation du pluralisme social et politique, de disposition à coopérer. Dès lors, les questions se posent en d'autres termes<sup>208</sup> : est-ce que la « modération » idéologique est une précondition de la « modération » en matière d'attitude et de comportement politiques ? La coopération et la formation de coalitions par-delà les clivages idéologiques favorisent-elles la modération ou constituent-elles l'une de ses conséquences ? Qu'est-ce qui conduit des organisations politiques à privilégier la participation électorale ou inversement à opter pour le boycott<sup>209</sup> ? Pour répondre à ces questions, ces chercheurs mettent en évidence des variables environnementales (les institutions, les opportunités politiques et autres incitations sélectives, la répression), des facteurs internes aux groupes étudiés (les calculs stratégiques, les apprentissages politiques, l'existence d'un leadership suffisamment charismatique pour

---

<sup>201</sup> Voir par exemple, Ghassan Salamé (ed.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>202</sup> Samuel P. Huntington, *The Third Wave*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991, p. 174.

<sup>203</sup> Rémy Leveau, « Islamisme et populisme », *Vingtième Siècle*, vol. 56, n° 1, 1997, p. 214-223.

<sup>204</sup> D'après Nancy Bermeo, cela renvoie à : « the process through which people modify their political beliefs and tactics as a result of severe crises, frustrations, and dramatic changes in environment » (Nancy Bermeo, « Democracy and the Lessons of Dictatorship », *Comparative Politics*, 24, 1992, p. 273-275).

<sup>205</sup> Ahmad Mumtaz, William Zartman, « Political Islam: Can It Become a Loyal Opposition? », *Middle East Policy*, 1997, vol. 5, n° 1, p. 72.

<sup>206</sup> Voir la littérature déjà citée sur les fonctions attribuées aux élections dans des régimes autoritaires.

<sup>207</sup> Pour un état de la question, voir : Jillian Schwedler, « Can Islamists become moderates? Rethinking the Inclusion-Moderation Hypothesis », *World Politics*, vol. 63, n° 2, 2006, p. 347- 376.

<sup>208</sup> Voir notamment : Carrie Rosefsky Wickham, « The Path to Moderation: Strategy and Learning in the Formation of Egypt's Wasat Party », *Comparative Politics*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 205-228; Janine A. Clark, « The Conditions of Islamist Moderation : Unpacking Cross-Ideological Cooperation in Jordan », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 38, n° 4, 2006, p. 539-560; Jillian Schwedler, *Faith in Moderation. Islamist Parties in Jordan and Yemen*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006; Omar Ashour, « Lions Tamed? An Inquiry into the Causes of De-Radicalization of Armed Islamist Movements: The Case of the Egyptian Islamic Group », *Middle East Journal*, vol. 61, n° 4, 2007, p. 596-625.

<sup>209</sup> C'est la question que se pose Eva Wegner concernant les partis politiques islamistes déjà inclus dans la sphère politique instituée (E. Wegner, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes. The Party of Justice and Development in Morocco*, Syracuse, Syracuse University Press, 2011, p. XXVII).

cristalliser la transformation en œuvre), des dimensions relationnelles (les interactions avec la base et/ou avec les autres composantes de la société et de la sphère politique).

À la lumière de ces travaux, comment interpréter les cheminements divergents des deux principales composantes de l'islamisme marocain pendant les années 1980 et le début des années 1990 ? En effet, tandis qu'Al Adl wal ihsane (Justice et bienfaisance) demeure (auto) exclue de la sphère politique instituée, le courant qui donne naissance au Mouvement unicité et réforme (MUR) s'engage dès le début des années 1980 dans un processus volontariste d'inclusion. Selon nos hypothèses, la genèse de ces organisations, les options initiales privilégiées par leur leadership, de même que la nature et le timing de la répression qu'elles subissent contribuent, significativement, à façonner leur devenir.

#### *Al Adl wal ihsane : la persévérance dans l'(auto) exclusion*

La genèse d'Al Adl wal ihsane (AWI) et ses développements sont intrinsèquement liés au parcours de son fondateur<sup>210</sup>, sur les plans idéologique et organisationnel<sup>211</sup>. Libéré en 1978, Abdessalam Yassine aspire à « unifier » les rangs de l'islamisme marocain et à construire une organisation structurée et centralisée, où l'éducation spirituelle mystique s'articule avec le militantisme politico-religieux. Pendant trois décennies, il joue un rôle central dans la production idéologique et dans l'organisation du mouvement dont les grandes options restent relativement constantes : une posture de défi vis-à-vis de la monarchie, une aspiration à changer la société et l'État « par le bas »<sup>212</sup>, le rejet de la violence politique, la tolérance du « pluralisme » dès lors qu'il s'exprime sous la houlette de l'islam. Par ailleurs, la répression subie par le mouvement n'entrave ni son extension ni l'accumulation de capitaux collectifs organisationnels.

D'après l'histoire officielle d'AWI<sup>213</sup>, Abdessalam Yassine s'investit dès la fin des années 1970 dans un « jihad sans organisation » et dans un « combat verbal » : « c'est-à-dire le pouvoir, avec l'appel à Dieu pour répondre à l'exhortation du prophète, paix et salut sur lui, qui considère que « le djihad (combat) souverain c'est dire une parole de vérité et d'équité devant un despote »<sup>214</sup>. Il ne tarde pas à être interdit de prêcher dans les mosquées. À l'heure où la révolution iranienne fait des émules, il décide de promouvoir un « jihad organisé ». Entre 1978 et 1979, il contacte « tous les dirigeants des formations islamiques afin d'unir les rangs et les efforts dans un parti islamique national unique et pour élargir les horizons islamiques, partant de chaque association, groupe ou organisation<sup>215</sup> ». Dans le même mouvement, l'ancien inspecteur d'enseignement appelle à l'ouverture du « dialogue avec l'élite occidentalisee »<sup>216</sup>.

Au regard de ce lettré, regrouper et organiser consiste en premier lieu à créer une revue. En effet, le comité de rédaction de la revue *Al Jama'a* constitue l'embryon de l'organisation.

---

<sup>210</sup> Voir chapitre 4.

<sup>211</sup> Sur la genèse et le développement de cette organisation voir notamment : M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit., chapitre 7 ; M. Zeghal, *Les islamistes marocains*, op. cit., chapitre 6 ; Y. Belal, *Le cheikh et le calife*, op. cit., chapitre 3.

<sup>212</sup> D'après de nombreux travaux, l'une des principales distinctions au sein de l'islamisme contemporain réside dans la stratégie de changement privilégiée : « par le haut » (prendre le pouvoir puis changer la société et les modalités d'exercice du pouvoir) ou par « le bas » (agir d'abord sur la société en l'éduquant et en l'encadrant).

<sup>213</sup> À la fin des années 2000, Al Adl wal ihsane a plusieurs sites internet, en arabe et en français. Le site officiel en langue française comporte une rubrique « Qui sommes-nous ? », organisée en plusieurs sous-rubriques : « Notre Guide » ; « Identité et Visées » ; « Parcours » ; « Institutions ». Sur l'histoire officielle du mouvement, voir notamment : <https://web.archive.org/web/20100310181350/http://www.aljamaa.net/fr/document/1148.shtml>

<sup>214</sup> <https://web.archive.org/web/20100326112214/http://www.aljamaa.net:80/fr/folder/49.shtml>

<sup>215</sup> <https://web.archive.org/web/20100308132347/http://www.aljamaa.net:80/fr/document/1113.shtml>

<sup>216</sup> *Ibidem*.  
<sup>216</sup> Voir le titre de la rencontre qu'il organise en 1980, « Pour un dialogue islamique avec l'élite occidentalisee », et qui fait l'objet d'une communication de 25 pages.

En février 1979, l'éditorial du premier numéro annonce trois objectifs : se doter d'« un outil de travail et un moyen de communication entre les islamistes », d'un moyen « pour réveiller les cœurs et les esprits des musulmans », et devenir le « porte-parole de tous les islamistes ». En août 1981, Abdessalam Yassine annonce la création d'une « *jama'a islamiyya* » (traduite dans le site par « mouvement islamiste »), appelée « Usrat al-jama'a » (la famille de la *jama'a*) : « Il est temps d'entreprendre l'action organisée après avoir mené, selon la volonté de Dieu, le combat par la parole seule<sup>217</sup> ». En 1983, un dossier est déposé auprès des autorités administratives pour constituer une association de bienfaisance (Al-Jama'a al-khayriyya), qui finit par obtenir un statut légal<sup>218</sup>. Cependant, en relation avec leur activité journalistique, le fondateur et les membres du mouvement embryonnaire sont régulièrement exposés à la répression, qui se traduit notamment par la saisie et l'interdiction de la revue *Al Jama'a* et des journaux de l'association — *Assobh* (l'Aube), *Al Khitab* (la prédication) — de même que par des vagues d'arrestations. Dans ses articles, Abdessalam Yassine continue à interpeller le roi dans un style voisin à celui de la lettre qu'il lui a adressée en 1974 et à remettre en cause sa prétention à la commanderie des croyants ; ce qui lui vaut une arrestation le 27 décembre 1983 et une condamnation à deux ans de prison ferme et à 5000 dirhams d'amende. À la sortie du premier numéro d'*Al Khitab* (la prédication), en janvier 1984, la publication est interdite et une douzaine de responsables du mouvement sont arrêtés. La durée des peines est variable : certains sont détenus pendant 40 jours avant d'être libérés sans jugement ; d'autres écopent de peines qui varient entre huit mois et deux ans de prison ferme, et qui seront toutes ramenées à trois mois par la cour d'appel ; un membre est condamné à cinq ans de prison.

En 1984, les modalités de la répression impulsent un nouvel élan au mouvement. À l'occasion du procès d'Abdessalam Yassine, des disciples en provenance de plusieurs régions se rassemblent devant le tribunal de Rabat ; une cinquantaine d'entre eux sont arrêtés ponctuellement. Ensuite, son lieu de détention à Salé devient « un lieu de pèlerinage : chaque jeudi et chaque samedi, d'énormes foules viennent recueillir sa bénédiction (*baraka*)<sup>219</sup> ». Après sa libération, le 31 décembre 1985, la Jama'a se structure et étend son recrutement ; les lycées et les universités deviennent ses principaux viviers. En juillet 1987, le guide adresse une lettre à ses disciples pour annoncer le changement de nom du mouvement : « Jama'at al 'adl wal ihsane » (Justice et bienfaisance). Il invite ses partisans à adopter ces deux notions comme « un nom et un slogan », le « résumé » de leur « programme ». Dans une rubrique du site de l'organisation, intitulée « notre identité, nos visées », le terme *ihsane* — traduit tantôt par « bienfaisance », tantôt par « spiritualité »<sup>220</sup> — est explicité :

« Le terme Ihsane a trois significations : au niveau de la pratique cultuelle, c'est l'adoration de Dieu comme si on Le voyait et même si on ne Le voit guère Lui nous voit ; sur le plan du travail, c'est l'exécution de toute tâche avec excellence et perfection ; au niveau social, c'est le bel agir envers autrui. Tous ces sens nous présentent les vertus du croyant dans son rapport à son Créateur, à la société et à lui-même. »

<sup>217</sup> Numéro 7 de la revue *Al Jama'a*, traduction française dans l'archive de la version francophone du site d'Al Adl wal ihsane.

<sup>218</sup> À ce sujet et sur l'attachement de l'organisation à la légalité, voir notamment une déclaration de presse publiée le 25 mai 2007 :

<https://web.archive.org/web/20090529015601/http://www.aljamaa.net:80/fr/document/242.shtml>.

Relevons par ailleurs qu'avant de se baptiser « Al jama'a al khayriyya », « Usrat al jama'a » s'est faite appelée « Jam'iyyat al jama'a » (l'Association de la jama'a). Reste à savoir si ces changements de dénominations trahissent différentes tentatives pour obtenir une reconnaissance légale.

<sup>219</sup> Hamid Barrada « Le vrai visage du cheikh Yassine », *Jeune Afrique*, 19 mars 2007.

<http://www.jeuneafrique.com/92557/archives-thematique/le-vrai-visage-du-cheikh-yassine>.

<sup>220</sup> Pendant les années 2000, lorsque l'organisation élargit son bassin de recrutement à d'autres milieux (émigrés marocains, élites « occidentalisées »), c'est la traduction « Justice et spiritualité » qui tend à s'imposer en français.

Sur le plan idéologique et organisationnel, AWI se distingue ainsi par l'articulation entre une tradition mystique réinventée (répudiée par les groupes islamistes contemporains) et une contestation politique de la monarchie. Certes, elle se réclame de l'islam politique et son fondateur a pendant longtemps proposé une rupture épistémologique avec le vocabulaire politique « occidental ». Néanmoins, les innombrables publications d'Abdessalam Yassine demeurent profondément imprégnées par une culture politique de gauche. Dans ses multiples « appels au dialogue », il invite « les élites occidentalisées », les « les démocrates sincères et vertueux » et les féministes à exprimer leurs revendications la bannière de l'islam. Pour ce faire, il n'hésite pas recourir à la langue de Molière et à mobiliser la terminologie en vogue dans les milieux de la gauche marocaine<sup>221</sup>. D'un appel à l'autre, il prend en compte les fluctuations du temps régional. En 1995, alors que l'Algérie est en pleine guerre civile, il attribue les malheurs du voisin au mode de gouvernement importé : « Voyez ce que la démocratie a fait de nos frères en Algérie ». Quinze ans plus tôt, il avait invoqué les déboires des intellectuels « occidentalisés » d'Iran :

« Le pauvre Chah avait appris à ses dépens que la sujétion à l'étranger et la modernisation sauvage sous le fouet et la torture finissent dans le sang librement versé qui irrigue le plan vigoureux de l'islam renaissant aujourd'hui en Iran.

Nos élites occidentalisées n'ont pas pour vocation de continuer à vivre dans la perplexité des situations nouvelles et imprévues comme celles que vivent les intellectuels d'Iran qui n'ont pas su humer dans quelle direction souffle le vent de l'histoire et calculer la portée historique de l'élan islamique qui propulse vers la dignité et la lumière de l'être de la oumma islamique de par le monde. Leur vraie vocation, celle qu'elles doivent mériter par l'intelligence et la sincérité de leurs engagements est de participer à cet élan libérateur et de mettre leur compétence et leur savoir-faire au service de leur peuple qui attend d'elles un effort éclairé et solidaire du sien afin de construire à nouveaux frais nos économies mal formées, de restaurer l'égalité et la justice sociales, d'arracher aux impérialismes de l'Occident et aux exploiters de l'intérieur notre dignité, notre liberté et notre indépendance.<sup>222</sup> »

Le syncrétisme se dégage également de l'armature organisationnelle, qui trahit des emprunts à la tradition confrérique réinventée et aux technologies partisans contemporaines, telles qu'elles ont été réappropriées par les Frères musulmans en Égypte. Abdessalam Yassine est à la fois le guide spirituel (*murchid*), l'idéologue (ses publications sont prolifiques), et l'autorité politique suprême. Son livre « Al Minhaj » (La Voie) est comparé au Petit Livre rouge de Mao<sup>223</sup>, tant il sert de fondement pour régler la vie des adeptes. Rigoureusement recrutés, ils sont soumis à un encadrement méticuleux et doivent s'acquitter d'une cotisation. Sur le plan spirituel, la vie du membre est programmée du lever au coucher et tout au long de l'année : prières surérogatoires, séances de louanges à Dieu (*dhikr*), le jeûne deux fois par semaine, des réunions de « cellules » (*usar*<sup>224</sup>) trois fois par semaine (dont une consiste en une veillée nocturne imprégnée par le soufisme), des excursions mensuelles, etc. Pour Abdessalam Yassine, les croyants doivent être éduqués et soumis à « une organisation qui en fasse des

---

<sup>221</sup> À chaque fois qu'Abdessalam Yassine a souhaité s'adresser aux « élites occidentalisées », il a communiqué et publié en français. En 1980, il publie *La Révolution à l'heure de l'Islam* et organise une rencontre sous le titre de « Pour un dialogue islamique avec l'élite occidentalisée », qui fait l'objet d'une communication de 25 pages. En 1995, il publie *Dialogue avec les démocrates vertueux* et, en 1998, *Islamiser la modernité*.

<sup>222</sup> Extrait du préambule de la communication « Pour un dialogue islamique avec l'élite occidentalisée ».

<sup>223</sup> H. Barrada, art. cité.

<sup>224</sup> Si l'organisation utilise en français le mot « cellule » pour désigner sa structure de base, concernant l'arabe, elle ne recourt pas au terme *khaliya*, diffusé par le Mouvement national à partir du protectorat (voir chapitre 2), mais au terme *usra* (pl. *usar*) qui renvoie dans le Maroc contemporain au foyer familial.

soldats qui peuvent réaliser cela [l'ordre d'Allah] » ; ils ont besoin d'« une loi (*qânûn*) qui mène leur progression au *jihâd* »<sup>225</sup>.

Le « centralisme non démocratique<sup>226</sup> » imprègne l'organisation pyramidale d'AWI qui se décalque sur le découpage administratif du pays ; les cellules sont regroupées en sections (*chu'ba*), et celles-ci en structures régionales (*jiha*). Comme le relève Mohamed Tozy, trois principes sous-tendent cette structuration : « une conjugaison paradoxale d'une volonté de centralisation et un besoin de cloisonnement de structures régionales et locales dicté par des considérations sécuritaires, un encadrement corporatiste éclectique qui privilégie les enseignants et les étudiants, et un endoctrinement de proximité de type initiatique »<sup>227</sup>. En 1986, AWI se dote d'un « conseil exécutif », de « commissions exécutives » sectorielles (étudiants, élèves, cadres, enseignants, ouvriers). Mais, à l'instar de Frères musulmans, c'est le guide qui constitue l'instance suprême et qui nomme les responsables et qui prend les décisions centrales.

La justification et la matérialisation de l'obéissance au chef puisent ainsi dans des traditions nationales réinventées, mais aussi dans des modèles exogènes. D'une certaine manière, Yassine s'érige en figure hybride à la jonction de Mao, de Khomeiny, du guide des Frères musulmans, du guide confrérique, et du commandeur des croyants. Il admoneste le prince, construit les fondements d'une société alternative, tout en se profilant en substitut potentiel au monarque alaouite. À cet égard, relevons que le baisemain est de rigueur comme dans la loge mystique et au Palais. En définitive, selon Malika Zeghal :

« Il y a, dans ce que réclame Yassine de ses fidèles, à la fois ce qui tient de l'ascèse, de la spiritualité, et l'engagement politique. Il demande aussi une soumission sans faille au cheikh, guide spirituel du groupe [...]. [II] réitère le principe de l'obéissance au chef dans l'obéissance à Allâh. Ce principe d'obéissance doit toujours être accompagné de celui de la *nasîha* et de la *shûra* (l'admonestation et la consultation)<sup>228</sup> ».

Les mobilisations contre la guerre du Golfe de janvier et février 1991 révèlent l'hégémonie croissante d'AWI dans l'arène protestataire. L'organisation s'impose dans les campus, ses membres s'approprient l'héritage de l'UNEM. Désormais, elle se saisit des grandes manifestations de soutien aux causes des peuples palestinien, irakien et, plus globalement « islamiques », pour mettre en scène sa capacité de mobilisation. Dans le même mouvement, l'armature « politique » de l'organisation poursuit son développement : jeunesse, section féminine, section syndicale, cercles de réflexion, associations dans les pays d'accueil des migrants marocains. Au cours des années 2000, AWI se sera acculturée à tel point aux transformations qui travaillent le royaume qu'elle disposera également d'un « comité des droits humains ».

Depuis sa création, AWI observe un important développement, sans connaître de bouleversements fondamentaux sur les plans idéologique, stratégique et organisationnel. Bien que le meurtre de deux étudiants de l'extrême gauche ait été attribué, en 1991 et en 1993, à ses membres, elle reste constante dans son rejet de la violence. En dépit de son aspiration précoce à agir dans un cadre légal, l'organisation reste « tolérée », sans pour autant bénéficier de l'autorisation de se constituer en parti politique, même lorsque le régime traverse des phases de libéralisation. C'est enfin l'une des rares organisations politiques marocaines à persévérer dans son refus de se compromettre avec la monarchie. Plus de trois décennies après sa création, Fathallah Arsalane, son porte-parole officiel, souligne sa fidélité « à la règle des « 3 non » : non,

---

<sup>225</sup> Extrait du livre d'Abdessalam Yassine, *Al-Minhâj an-nabawî* (1989, p. 35), cité et traduit par M. Zeghal, *Les islamistes marocains, op. cit.*, p. 171.

<sup>226</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc, op. cit.*, p. 198.

<sup>227</sup> *Ibidem*.

<sup>228</sup> M. Zeghal, *ibidem*, p. 171 et 172.

à la violence ; non, à la clandestinité et non, à toute instrumentalisation politique <sup>229</sup>», et rappelle tantôt les résistances des autorités, tantôt les réticences de l'organisation à rentrer dans le rang :

« Nous revendiquons le droit de nous transformer en parti politique depuis les années 80 pour défendre notre projet sociétal. C'est l'État qui refuse que nous devenions un parti indépendant, exigeant que les partis jouent dans un jeu dont le régime détermine seul les règles. Nous refusons ces diktats, bien entendu. Nous sommes patients, nous attendons le moment où tout le Maroc voudra le changement. <sup>230</sup> »

« nous n'en voyons pas l'utilité actuellement puisque le pouvoir fixe les règles du jeu aux partis politiques et les soumet à des lignes rouges <sup>231</sup> ».

Par-delà les proclamations de « fidélité aux principes », plusieurs facteurs contribuent à éclairer le cheminement d'AWI : sa genèse, la nature de son leadership et l'inscription de celui-ci dans la durée, les différentes sphères d'action investies, tout comme les modalités et le timing de la répression. Son fondateur et guide est doté de pouvoirs spirituel et temporel en miroir avec le commandeur des croyants ; jusqu'à sa mort en 2012, il s'impose comme le principal idéologue d'un mouvement fortement centralisé et hiérarchisé. De son vivant, l'idéologie préconisée, les profils recrutés, « l'éducation » et l'encadrement mis en œuvre tendent à converger, laissant rarement place aux prises de parole dissonantes : les mécontents ou ceux qui ne parviennent plus à se plier à la discipline de l'organisation, n'ont pour seule option que de se retirer. Certes, AWI est régulièrement frappée par la répression : détention (1984-1985), puis assignation à résidence de son guide (1989-2000) ; vagues de détentions tantôt massives tantôt sélectives, mais le plus souvent de courte et de moyenne durée ; torture, surveillance, mesures restreignant la liberté de circulation, licenciements, intimidations ; interdictions régulières de ses activités ; locaux mis sous scellés, etc. Mais, de telles mesures contribuent à filtrer les recrues, sans entraver l'accumulation d'un important capital collectif. Alors même que l'association est embryonnaire, l'arrestation de son fondateur donne une impulsion à son développement et le transforme en une sorte de marabout. Qu'il soit emprisonné pour une courte durée ou maintenu en résidence surveillée pour une plus longue durée, Abdessalam Yassine continue à écrire, à publier et à organiser son mouvement. Sauf exception, le type de répression subie par les membres tend à resserrer les liens au sein du groupe, à favoriser la production de dispositifs de solidarité, et à étayer un récit apologétique sur les sacrifices d'AWI ; autrement dit, les capitaux collectifs sont consolidés dans leurs dimensions affectuelle, symbolique et organisationnelle. Enfin, tout en mettant en scène son caractère subversif et en déployant régulièrement sa capacité de mobilisation dans l'arène protestataire, AWI opte à d'autres moments pour des stratégies de repli sur ses autres registres d'action : la prédication et l'éducation spirituelle, l'action associative de proximité.

Dans une telle configuration, Abdessalam Yassine considère qu'AWI a plus à perdre qu'à gagner en devenant un parti politique comme les autres. Sachant que les ressources de l'organisation ne sont pas réellement menacées, il apparaît plus opportun de parier que le « fruit

---

<sup>229</sup> Nadia Lamlili, « Maroc : trois ans après la mort de cheikh Yassine, Adl Wal Ihssane « toujours pas prête à jouer le jeu du pouvoir » », *Jeune Afrique*, 12 décembre 2015, <http://www.jeuneafrique.com/286420/politique/maroc-trois-ans-apres-mort-de-cheikh-lorganisation-al-adl-wal-ihssane-toujours-prete-a-jouer-jeu-pouvoir>.

<sup>230</sup> « Arsalane: “Les Marocains connaissent notre crédibilité” », *Le bloc-notes de Baudouin Loos*, 17 février 2016, <http://blog.lesoir.be/audouinloos/2016/02/17/arsalane-les-marocains-connaissent-notre-credibilite>.

<sup>231</sup> Nadia Lamlili, « Maroc : trois ans après la mort de cheikh Yassine, Adl Wal Ihssane “toujours pas prête à jouer le jeu du pouvoir” », *Jeune Afrique*, 12 décembre 2015, <http://www.jeuneafrique.com/286420/politique/maroc-trois-ans-apres-mort-de-cheikh-lorganisation-al-adl-wal-ihssane-toujours-prete-a-jouer-jeu-pouvoir>.

pourri va finir par tomber de lui-même<sup>232</sup> » ; dès lors, la « patience » reste de mise. En revanche, le Mouvement de la jeunesse islamique (MJI), fondé par Abdelkrim Mouti<sup>233</sup>, connaît un tout autre destin.

#### *Du Mouvement de la jeunesse islamique (MJI) au Mouvement unicité et réforme (MUR)*

En 1975, l'implication de membres du Mouvement de la jeunesse islamique dans l'assassinat d'Omar Benjelloun signe le déclin du MJI en tant que structure et aboutit à sa dissolution dès 1976 ; ses cadres optent pour la clandestinité. Bien avant l'exil de son dirigeant en 1980, cette nébuleuse observe une dynamique centrifuge. Cependant, le recrutement se poursuit notamment grâce au réseau des enseignants, tissé par Abdelkrim Mouti, et s'amplifie en relation avec la révolution iranienne qui élargit l'horizon des possibles. Par ailleurs, la répression frappe très sélectivement cette nébuleuse ; le régime continuant à favoriser la polarisation du militantisme étudiant entre l'extrême gauche et l'islamisme. Ensuite, pendant les années 1980, des intellectuels issus du MJI s'engagent dans une réflexion « autocritique » qui les amène à réviser leurs objectifs, leurs stratégies, leurs modalités d'action et d'organisation, leur rapport au régime. Se faire reconnaître par le régime comme un interlocuteur fiable devient l'un de leurs principaux objectifs. En 1996, la création du Mouvement unicité et réforme (MUR) matérialise la réunification d'une partie de l'islamisme marocain, dont les membres ne tardent pas à intégrer un parti dit administratif, le Mouvement populaire démocratique constitutionnel (MPDC), rebaptisé en 1998 sous le nom du Parti justice et développement (PJD).

À partir de 1976, les divisions qui agitent la nébuleuse du MJI se structurent autour de deux lignes de partage : le positionnement à l'égard du dirigeant de l'association dissoute (loyauté ou rupture) ; le rapport à la violence politique et à la monarchie<sup>234</sup>. Un premier groupe dénonce vigoureusement les choix et les orientations privilégiées par Abdelkrim Mouti ; la majorité d'entre eux rejoignent le mouvement d'Abdessalam Yassine, tandis qu'une minorité adhère un groupuscule dénommé « Jihad », qui opte pour le recours à la violence politique. Un deuxième courant commence par manifester sa loyauté vis-à-vis de Mouti, avant de le répudier et de créer l'Association du groupe islamique (*Jam'iyyat al-jama'a al-islamiyya*) en 1981, qui change de nom en 1992 et devient l'association Réforme et renouveau (*al-islah wa at-tajdid*). Un troisième ensemble d'acteurs refusent de prendre position par rapport aux polémiques autour de l'ancien dirigeant du MJI ; ils s'investissent dans des associations religieuses locales, à l'instar de l'Association islamique de Ksar el Kebir, l'Association de l'aube islamique (*ach-churuq al-islami*) de Rabat, l'Association de la prédication (*ad-da'wa*) islamique de Fès. En 1994, ces associations fusionnent au sein de la Ligue du devenir islamique (*rabitat al-mustaqbal al-islami*), dont le maillage associatif local se densifie. Les figures qui incarnent cette mouvance sont ceux-là mêmes qui s'engagent dans un aggiornamento puis dans le processus d'unification qui débouche sur la constitution du Mouvement unicité et réforme (*harakat at-tawhid wa al-islah*) en 1996, peu avant la participation aux élections et l'intégration dans la scène partisane.

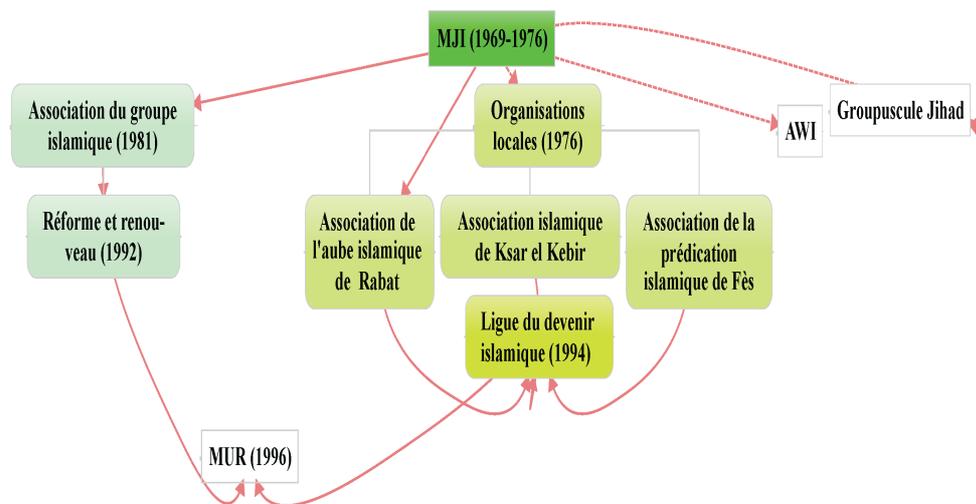
---

<sup>232</sup> Propos de Nadia Yassine, fille du fondateur et pendant longtemps porte-parole officieuse du mouvement, à l'occasion d'une conférence qu'elle donne en juin 2005, à l'université de Berkeley.

<sup>233</sup> Voir chapitre 4.

<sup>234</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit., p. 132.

Figure 4 : Du MJI au MUR (1976-1996)



Au milieu des années 1990, six figures incarnent le MUR (tableau 10). Nés à l'aube de l'indépendance, ils appartiennent plus ou moins à la même génération. Tous réalisent une forte mobilité sociale ascendante. Ils sont les premiers de leurs familles à accéder à l'université, très souvent au prix d'une mobilité résidentielle des zones rurales ou semi-rurales vers les capitales politique, économique et culturelle. À cette occasion, ils sont nombreux à vivre leurs premières expériences dans un campus dominé par l'extrême gauche comme une épreuve ou à souffrir de bizutage en lien avec leurs pratiques religieuses. Ils étudient le droit, la philosophie, la physique, la médecine, l'ingénierie, et/ou de théologie. À l'exception d'Abdelilah Benkirane qui grandit dans une famille proche de l'Istiqlal et qui fréquente d'abord les jeunes de l'USFP avant d'adhérer au MJI, tous les autres se caractérisent par un primo-engagement dans la mouvance islamique, après une première familiarisation avec les écrits des idéologues des Frères musulmans égyptiens. Certains comme Ahmed Raïssouni et Saadeddine Othmani transitent par Tabligh wa da'wa (transmission et prédication)<sup>235</sup>, une association piétiste et apolitique et, sauf Raïssouni qui crée l'Association islamique de Ksar el-Kébir en 1976 et qui fonde la Ligue du devenir islamique en 1994, ils sont tous socialisés au sein du MJI. Au début des années 1980, certains d'entre eux subissent une détention de courte durée.

Trois types de profils prédominent parmi les intellectuels de cette mouvance. Ahmed Raïssouni est l'archétype du théologien issu de « la fragmentation des réseaux de formation religieuse<sup>236</sup> » ; il obtient une licence à la Qarawiyyin de Fès, puis un doctorat en théologie à l'Université Mohammed V de Rabat. D'autres tentent d'acquérir une formation religieuse accréditée, parallèlement ou après avoir suivi une filière d'études séculière. Originaire d'une famille du Souss qui valorise le savoir religieux, Saadeddine Othmani décroche des diplômes de la faculté de médecine de Casablanca, mais aussi un magistère en droit islamique à Dar al-Hadith al-Hassanya, puis un diplôme supérieur en études islamiques à la faculté des lettres et des sciences humaines à Rabat. Lorsqu'il deviendra chef du gouvernement en 2017, les journalistes rappelleront régulièrement sa double casquette de psychiatre et de *fqih*<sup>237</sup>, les ambivalences qu'elle recouvre ou les hybridations qu'elle favorise. Dans une démarche

<sup>235</sup> Groupe fondée en Inde au début des années 1940. La filiale marocaine est officiellement créée en 1975. Voir à ce sujet, M. Tozy, *ibidem*, chapitre 9.

<sup>236</sup> M. Zeghal, *Les islamistes marocains, op. cit.*, p. 215.

<sup>237</sup> Jurisconsulte versé dans le droit religieux.

similaire, après avoir décroché une licence en droit, Mostafa Ramid décide d'entreprendre des études à Dar al-Hadith al-Hassanya à Rabat, sans parachever sa formation. Selon Mohamed Tozy, le parcours de cet avocat illustre le passage du « prône au communiqué » et le « transfert de compétence de la mosquée à l'espace civique, dans un style novateur où la presse occupe une place très importante et les problèmes de l'État de droit sont tactiquement mis en avant »<sup>238</sup>. En effet, en 1979, il est imam de la mosquée de la cité universitaire où il organise la première semaine culturelle islamiste. Quelques années plus tard, il fonde un journal, prend part à la défense des détenus dans le cadre de procès d'opinion, avant de participer au dialogue avec les intellectuels de gauche. Un troisième type de profil intellectuel est incarné par Mohamed Yatim. Professeur de philosophie et de sciences de l'éducation, celui-ci s'investit dans la rénovation idéologique sans être doté d'un titre ou d'un diplôme qui accrédite la détention d'un savoir religieux. L'ensemble de ces figures joue un rôle majeur dans l'aggiornamento qui s'opère dans les années 1980.

---

<sup>238</sup> M. Tozy, *ibidem*, p. 127 et 124.

Tableau 10 : Les figures du MUR

	Date et lieu de naissance	Formation et parcours professionnel	Parcours associatif et militant	Devenir politique
Abdelilah Benkirane	1954, Rabat	École normale supérieure à Rabat, professeur de physique à l'École normale supérieure de l'enseignement technique de Rabat, puis fondation d'une école primaire privée à Salé.	Jeunesse USFP, MJI, fondateur de l'Association du groupe islamique, Réforme et Renouveau, MUR	Député à partir de 1997. Secrétaire général du PJD (2008). Chef du gouvernement (2011-2016).
Abdellah Baha	1954, Inezgane (Souss)	Diplôme de l'Institut agronomique et vétérinaire de Rabat, ingénieur agronome	MJI, fondateur de l'Association du groupe islamique, Réforme et Renouveau, MUR, direction du quotidien d' <i>Attajdid</i> (MUR)	Député Ministre d'État (2011-2014) Ami intime et « éminence grise » de Benkirane.
Saadeddine Othmani	1956, Inezgane (Souss)	Médecine à Casablanca, magistère en droit islamique à Dar al Hadith al Hassania à Rabat, diplôme supérieur en études islamiques à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université Mohammed V de Rabat. Médecin, puis psychiatre à l'hôpital de Berrechid (1994-1997).	Tabligh wa da'wa, MJI, fondateur de l'Association du groupe islamique, Réforme et Renouveau, MUR. Intellectuel du mouvement.	Député à partir de 1997. Secrétaire général du PJD (2004-2008), ministre des Affaires étrangères et de la Coopération (2012-2013). Chef du gouvernement (2017).
Mohamed Yatim	1956, Casablanca (famille originaire de Tata, Sahara)	Licence en philosophie et diplôme des études supérieures en sciences de l'éducation, à Rabat et à Fès. Professeur de lycée.	MJI, fondateur de l'Association du groupe islamique, Réforme et Renouveau, MUR. Intellectuel du mouvement.	Député du PJD à partir de 2002, secrétaire général (2005-2015) de l'Union nationale du travail au Maroc (UNTAM), vice-président de la chambre des représentants (2011-2016), ministre de l'Emploi et de l'insertion professionnelle (2017)
Ahmed Raïssoumi	1953, région de Larache (Nord)	Licence de <i>chari'a</i> de la Qarawiyyin de Fès, doctorat de théologie de l'université de Rabat, professeur de <i>chari'a</i> à l'université de Rabat. Auto-exil en 2003, puis professeur au Qatar.	Tabligh wa da'wa, création de l'Association islamique de Ksar el-Kébir. Fondateur de la Ligue du devenir islamique. Dirigeant du MUR (1996-2003). Vice-président de l'association mondiales des savants musulmans.	
Mostafa Ramid	1959, douar de la province d'El Jadida	Licence de droit à Casablanca, études inachevées à Dar al-Hadith al-Hassania à Rabat. Avocat, très engagé pendant les procès d'opinion.	MJI, Ligue du devenir islamique, MUR. Fondateur du journal <i>As-Sahwa</i> .	Député 1997-2011, président du groupe du PJD jusqu'en 2003, ministre de la Justice et des libertés (2012-2017), ministre d'État chargé des Droits de l'homme (2017)

Les controverses de la fin des années 1970 et du début des années 1980 conduisent une partie des intellectuels socialisés dans le MJI à opérer une profonde réorientation idéologique dans leur rapport à la société et à l'État, et à renoncer aussi bien à Mouti — voire au principe de guide d'une manière générale — qu'à la violence comme mode d'accès au pouvoir. Tandis qu'Abdessalam Yassine admoneste le prince et l'appelle à la rédemption, ces intellectuels cherchent à rassurer la monarchie et à se faire reconnaître par elle comme des interlocuteurs fiables. Ce faisant, ils se prévalent « d'un devoir d'autocritique, dans la pure tradition marxiste »<sup>1</sup>. Dans leur propre relecture de leur histoire, ils distinguent deux étapes.

Entre 1973 et le début des années 1980, l'option révolutionnaire et putschiste se matérialise par le recours à des structures organisationnelles clandestines, qui privilégient le cloisonnement. Les écrits de prison de Sayyid Qutb, l'idéologue égyptien des Frères musulmans et, notamment, constituent leur principale source d'inspiration idéologique. Pour rappel, d'après l'auteur de *Signes de piste* (ma'alim fi at-tariq), les sociétés qui se prétendent musulmanes, à l'instar de l'Égypte de Nasser, sont en réalité jahilites<sup>2</sup>: elles sont gouvernées selon les caprices d'un prince « pervers » ; impies, elles adorent le prince plutôt que Dieu. Dès lors, la résurrection ne peut se réaliser que par des tactiques de « retrait » et de « contact » (à l'exemple du prophète), et par le combat de l'État jahilite<sup>3</sup>.

Au cours d'une seconde phase, l'autocritique se traduit par la conceptualisation du « compromis » avec le régime politique et la société et par un réajustement des objectifs et des modalités d'action du mouvement. Il n'est plus question de proclamer l'État et la société comme « impies », mais de reconnaître le Maroc comme un État déjà islamique et les Marocains comme des musulmans, qu'il s'agit d'« éduquer » et de « réformer de l'intérieur ». Désormais, il s'agit de privilégier le verbe dans le cadre de « conférences culturelles », l'écrit avec la publication d'organes de presse — l'hebdomadaire *Al-Islah* (la réforme) de 1984 jusqu'à son interdiction en 1990, puis *Ar-Raya* (l'étendard) — et l'action associative.

Alors que certains le qualifient d'« islamiste du Palais », ou l'accusent d'être devenu un agent du ministère de l'Intérieur après sa courte arrestation en 1981, Abdelilah Benkirane ne cessera de répéter que son revirement et celui de ses camarades sont le produit d'une prise de conscience :

« Je me suis rendu compte très tôt que ce qu'on pensait faire était pratiquement impossible. On n'avait aucune chance si on restait en dehors de la société. [...] Il fallait soutenir et réformer de l'intérieur. On avait compris qu'on avait la chance d'avoir un État islamique »<sup>4</sup>.

Le déclenchement de la guerre civile en Algérie donne un nouvel élan aux efforts d'autolimitation des anciens du MJI. En 1992, l'Association du groupe islamique change de dénomination. Dans la nouvelle appellation, Réforme et renouveau (al-Islah wa at-tajdid), la référence explicite à l'islam disparaît au profit de concepts qui plongent leurs racines dans l'histoire de la pensée islamique, mais qu'ils ont en partage avec d'autres familles politiques dans l'historicité.

« Le mouvement de la réforme a toujours existé au Maroc. Cette partie représentée aujourd'hui par Réforme et renouveau, et Justice et Bienfaisance est un prolongement de l'action réformatrice. Mais lorsqu'on dit mouvement islamiste, cela ne veut pas dire que l'autre partie ne constitue

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 234.

<sup>2</sup> Tiré du terme *Jahiliyya*, qui se réfère à la période antéislamique de l'ignorance de Dieu et de l'islam.

<sup>3</sup> Voir notamment : Gilles Kepel, *Le prophète et pharaon : aux sources des mouvements islamistes*, Paris, La Découverte, 1984.

<sup>4</sup> Extrait d'entretien réalisé le 24 juin 2003 à Rabat et cité par Khadija Mohsen-Finan et Malika Zeghal, « Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. Le cas du Parti de la Justice et du Développement », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, 2006, p. 88.

pas un mouvement islamiste. [...] Les organisations politiques tirent leur légitimité de la lutte pour l'indépendance [...]. Le mouvement islamiste regroupe tout le monde. De ce point de vue, même le mouvement national est un mouvement islamiste. Et le mouvement islamiste est un mouvement national. Il y a une dialectique entre les deux.<sup>5</sup> »

Se situer dans la continuité d'une histoire politique nationale, affirmer que cet héritage a été recueilli par l'ensemble des partis marocains, vise à se faire reconnaître comme un « parent » et non comme un dissident qui s'érige en détenteur de la vérité. De plus, le pluralisme est légitimé dès lors qu'il y a consensus sur l'islamité de tous les acteurs. Plus que jamais, le recours à la violence est rejeté. Cependant, le campus du début de la première partie des années 1990 reste un lieu de confrontation physique entre étudiants islamistes et d'extrême gauche, et deux pierres d'achoppement persistent sur le plan idéologique : les membres de l'association Réforme et renouveau combattent une conception de la démocratie fondée sur la séparation entre le religieux et le politique et sur la valorisation de l'individualité ; ils réprouvent également toute transformation du code du statut personnel, qui irait à l'encontre des rares versets coraniques à caractère législatif (en matière de mariage et de répudiation, d'héritage, etc.).

Les tentatives de créer un parti politique commencent à partir de 1992. À la veille des élections, Abdelilah Benkirane dépose un dossier pour fonder le parti du Renouveau national (*hizb at-tajdid al-watani*), qui ne tarde pas être rejeté par le ministère de l'Intérieur<sup>6</sup>. Dès cette époque, les membres du mouvement prennent contact avec le Dr Khatib, un proche du Palais, dans l'espoir d'intégrer le MPDC, qui n'est alors qu'une coquille vide, mais les négociations n'aboutissent que cinq ans plus tard. Pendant les législatives de 1997, des membres du courant de l'islamisme marocain réunifié au sein du MUR se présentent pour la première fois aux législatives sous l'étiquette du MPDC. Au moment où les héritiers du Mouvement national s'apprentent à quitter l'opposition parlementaire pour former une coalition gouvernementale, une partie de la mouvance islamiste marocaine est ainsi intégrée dans la sphère politique instituée. En 1998, le MPDC se donne un nouveau nom : le Parti de la justice et du développement (PJD). Ce faisant, il affirme sa renonciation à la terminologie chère à l'islamisme contemporain, tout en affichant clairement la voie qu'il compte emprunter, à savoir celle de l'AKP<sup>7</sup> turc de la fin du millénaire.

En définitive, les cheminements divergents d'AWI et de la mouvance issue du MJI, qui donne naissance au MUR, montrent que les facteurs qui favorisent l'inclusion dans la sphère politique instituée sont irréductibles à des variables environnementales qui agiraient en amont et de manière mécanique sur le devenir d'une organisation et ses apprentissages politiques, incitant ou inhibant la désirabilité ou le refus du compromis et de la coopération. La combinaison d'autres éléments contribue significativement à façonner le devenir d'une organisation : d'une part, sa genèse et ses stratégies initiales, les dynamiques qui sous-tendent ou entravent son développement, les modalités de construction et d'exercice du leadership ; d'autre part, les effets de la répression sur le processus d'accumulation des capitaux collectifs selon la nature de celle-ci, son intensité, ses cibles, sa durée et le moment où elle frappe l'organisation.

D'une certaine manière, l'intégration dans la politique instituée des islamistes issus de la matrice MJI donne à voir l'intériorisation par ces acteurs, voire la condensation sous forme de mode d'emploi, des coups politiques jouables dans le Maroc de la fin de règne de Hassan II.

---

<sup>5</sup> Entretien de l'auteure, le 3 juin 1998, avec Nouredine Karbal, né en 1957 à Casablanca, professeur d'arabe, élu en 1997, d'abord en tant que représentant communal, puis en tant que député sous les couleurs du MPDC.

<sup>6</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit., p. 240.

<sup>7</sup> Le PJD choisit la même dénomination que l'AKP ; Adalet ve Kalkinma Partisi, signifiant « Parti de la justice et du développement ».

Mais, si la politique du compromis a fait l'objet de débats internes, d'une production doctrinale et d'une « éducation » au sein de la mouvance qui se réunit au sein du MUR, puis du PJD, dans le cas de l'aile gauche du Mouvement national, la culture du compromis est adoptée par à-coups et entre « initiés », ce qui se traduit à travers la quête tâtonnante de l'alternance pendant les années 1990.

### *La quête de « l'alternance »*

À partir du début des années 1990, Hassan II manifeste une plus grande réceptivité face aux revendications de l'opposition et aux incitations internationales en matière de libéralisation politique. Sur le terrain des droits de l'homme, il multiplie les gestes symboliques : libération de la famille Oufkir (4 mars 1991), d'Abraham Serfaty (23 septembre 1991), des frères Bourequat (début 1992), destruction du bain mouroir de Tazmamart (septembre 1991) et réaffectation ou fermeture d'autres centres secrets de détention (à l'instar de Derb Moulay Chérif). Sur le plan institutionnel, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) est créé en 1990 et, trois ans plus tard, le nouveau portefeuille ministériel des droits de l'homme est confié à Omar Azziman, un ancien président de l'OMDH. En 1993, le Maroc ratifie la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En 1995, le royaume signe les accords de Partenariat euro-maghrébin de Barcelone, qui encouragent l'instauration de « façades démocratiques »<sup>8</sup>. Au cours de ces années, la libération progressive des victimes des années de plomb et le retour des exilés contribuent à donner un nouvel élan à l'espace associatif et renforcent les rangs d'organisations de la gauche radicale et de l'extrême gauche peu à peu légalisées. Dans le même mouvement, les négociations entre le roi et les partis d'opposition sont relancées. Dans le royaume, la mise en scène du changement politique tend à emprunter la voie des mémorandums, de la réforme constitutionnelle et de l'organisation d'élections « fondatrices », tout en laissant place aux calculs implicites et aux non-dits.

L'« alternance consensuelle » de 1998 est souvent analysée comme le résultat d'une « apolitisation », ou d'une « dépolitisation consensuelle<sup>9</sup> », « sinon des rapports de force politiques, du moins des conditions de dévolution et d'exercice du pouvoir politique<sup>10</sup> ». De ce point de vue, ce qui se joue au Maroc, entre 1996 et 1998, relève avant tout d'une « transition par contrainte » :

« Dans un tel scénario, la libéralisation précède la démocratisation et peut même avoir été conçue pour l'exclure d'avance. Les élites dominantes contrôlent non seulement la chronologie, le rythme et l'ampleur des réformes, mais ont soin également de préserver les capacités des institutions étatiques existantes, plus particulièrement celles des forces armées et de la police »<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Béatrice Hibou, Luis Martinez, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les Études du CERI*, novembre 1998, n° 47.

<sup>9</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>10</sup> Alain Roussillon, Jean-Noël Ferrié, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique » dans Jean-Noël Ferrié et Jean-Claude Santucci (ed.), *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 161.

<sup>11</sup> Philippe C. Schmitter, « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, “transitologues” et “consolidologues” sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 38, 1999, p. 28. Pour d'autres analyses critiques, voir entre autres Thomas Carothers qui remet en cause les cinq « présomptions » du paradigme transitologique. D'après lui : toute libéralisation politique ne correspond pas à une démocratisation ; la séquentialisation en trois phases (ouverture, rupture, consolidation) ne s'observe pas automatiquement dans toutes les situations ; la participation électorale ne se traduit pas nécessairement par un approfondissement de la démocratie ; des conditions structurelles (situation économique florissante, expérience pluraliste passée, etc.) favorisent la démocratisation ; une construction déficiente de l'État constitue un problème

Cet épisode est également perçu comme une bifurcation qui produit plusieurs effets : la recomposition d'un régime qui n'est « ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre<sup>12</sup> » ; le « désamorçage » consolidé de la sphère politique instituée ; l'« affaiblissement » des partis politiques avec notamment le coup de grâce porté au parti qui a jusque-là incarné l'alternative politique au sein de l'opposition légale.

Quelle que soit la portée transformative de l'avènement du gouvernement d'Abderrahman Youssoufi en 1998, la séquence qui démarre avec la quête de l'« alternance consensuelle » et qui se clôt avec sa concrétisation mérite d'être appréhendée non seulement comme un aboutissement ou un point de départ, mais aussi comme un analyseur privilégié de plusieurs dynamiques : le réaménagement de la sphère politique instituée et de ses règles du jeu, la redéfinition des acteurs habilités à participer à ce jeu, la recomposition des réseaux d'alliances et de conflits, en lien avec les reconfigurations des enjeux de lutte et de concurrence pour l'accès ou la préservation du pouvoir et pour le contrôle de ressources. En outre, les tâtonnements, les négociations et les revirements qui caractérisent cette séquence montrent bien que le processus enclenché ne suit pas une ligne rectiligne, tout en donnant à voir le décalage qui existe entre les intentions initiales des acteurs, les actions qu'ils mènent en situation et les résultats de ces actions et interactions<sup>13</sup>.

Entre 1992 et 1997, la quête de l'« alternance » est si tortueuse qu'elle nécessite deux réformes constitutionnelles. Elle ouvre la voie à la création de nouvelles institutions<sup>14</sup>, passe par plusieurs faux départs, avant une mise en œuvre « consensuelle » et sans grande incertitude électorale. Sa mise en récit puise aussi bien dans les cadrages transitologiques du moment que dans les mythes fondateurs du Mouvement national et une pièce de son répertoire : le serment.

### La voie tortueuse vers l'« alternance consensuelle » (1992-1997)

En 1992, le roi est disposé à procéder à une réforme constitutionnelle et à une transformation du découpage et des lois électorales. Pour renforcer leurs positions, l'Istiqlal, l'USFP, le PPS, l'OADP et l'UNFP constituent un bloc démocratique, *al-kutla ad-dimuqratiyya*, dont la charte constitutive est signée le 17 mai 1992 par les dirigeants des cinq partis. Le nom même de l'alliance, la Koutla, fait écho à la tentative de 1970. Dans le cadre du projet de réforme constitutionnelle, le front adresse un mémorandum au roi en juin 1992, qui comporte deux revendications principales : la clarification des prérogatives des institutions exécutives et l'élection des tous les membres du Parlement au suffrage universel direct.

Loin de remettre en cause les équilibres fondamentaux du régime, le texte soumis au référendum du 4 septembre 1992 enregistre quelques concessions. En préambule, il affirme l'attachement du Maroc « aux droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus ». Il institue un conseil constitutionnel (titre VI). Le gouvernement est davantage valorisé et sa formation cesse d'être une prérogative exclusive du roi ; désormais, celui-ci nomme les ministres sur proposition du Premier ministre (article 24). La liberté absolue du roi en matière de promulgation des lois est écornée (article 26). La proclamation de l'état d'exception n'entraîne plus la dissolution du Parlement (article 35).

Ce texte ne manque pas de diviser la Koutla. À l'exception du PPS qui préconise d'appeler à sa ratification, les autres composantes du bloc se montrent beaucoup plus

---

à part entière (T. Carothers, 2002, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 5-21).

<sup>12</sup> Myriam Catusse, Frédéric Vairel, « Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Métamorphoses et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175, 2003, p. 73-92.

<sup>13</sup> Si cette distinction tend à se routiniser en sociologie de l'action, tel n'est pas le cas dans l'analyse des régimes politiques.

<sup>14</sup> Outre le CCDH, les tribunaux administratifs sont créés en 1993, le Conseil constitutionnel en 1994 et le Conseil consultatif pour le suivi du dialogue social en 1994.

circonspectes. Des divergences apparaissent au sein même de la direction de l'USFP : les uns mettent l'accent sur les progrès réalisés, d'autres discréditent le texte par le contexte et, notamment, par la détention de Noubir Amaoui, dirigeant de la CDT et membre du bureau politique de l'USFP<sup>15</sup>. Au final, c'est l'appel au boycott qui prévaut. Par la suite, tous dénoncent le déroulement « non démocratique » de la campagne référendaire et les résultats plébiscitaires du scrutin, sans renoncer à participer aux élections communales du 16 octobre 1992, puis aux législatives de 1993.

D'un épisode à l'autre, les dissensions s'accroissent au sein de la Koutla. À la veille des législatives, l'UNFP se dissocie du front et appelle au boycott du scrutin. Ensuite, la répartition des candidatures entre les partis suscite d'importants désaccords et, en fin de compte, seuls l'Istiqlal et l'USFP persistent dans cette voie. Pour la première fois depuis trente ans, l'opposition parlementaire arrive en tête du premier tour des législatives (25 juin 1993), avec l'USFP en première position, directement suivie par l'Istiqlal. Ensemble, les deux partis obtiennent 91 sièges sur les 222 élus au suffrage universel direct. À ce stade, ils envisagent la possibilité de former un gouvernement majoritaire en incluant le RNI, dont ils semblent désormais accrediter le positionnement « socio-démocrate ». Cependant, les résultats controversés du scrutin indirect du deuxième tour (17 septembre) sont défavorables à la Koutla, et constituent un obstacle à l'alternance souhaitée par le roi et par une partie de la classe politique. Abderrahman Youssoufi, secrétaire général de l'USFP, s'exile volontairement à Cannes pour protester contre le truquage des élections, mais aussi pour manifester son mécontentement à l'égard de la Koutla et de membres de l'USFP :

« Ce jour-là, je faisais la permanence. Le soir [Youssoufi] est rentré, il m'a trouvé devant le téléphone. Trois choses l'ont énervé : premièrement, l'intervention abusive de l'Intérieur ; deuxièmement, à Fès, les gens de l'Istiqlal ont trahi la solidarité vis-à-vis de l'USFP ; et à Casa les gens de l'USFP se sont disputés entre eux et ont perdu le siège... La restriction du corps électoral a attisé les tensions. Pour se révolter contre la classe politique dans son ensemble, il a démissionné, il est parti à Cannes. » (Fathallah Oualalou, 24 juillet 2008, Casablanca)

En dépit des résultats des urnes, Hassan II invite l'opposition à former un gouvernement et propose à M'hamed Boucetta, secrétaire général de l'Istiqlal, d'en prendre la tête. Après de longues négociations, à l'exception du PPS, la Koutla persiste dans son refus de s'associer au pouvoir en l'absence d'une majorité parlementaire et de siéger dans un gouvernement comportant des « ministères de souveraineté », notamment l'Intérieur<sup>16</sup>. En outre, elle dénonce l'acharnement de Driss Basri à fausser la « volonté populaire », exige une nouvelle révision constitutionnelle pour supprimer le suffrage indirect, ainsi que la libération de l'ensemble des détenus politiques et l'amnistie des exilés. Le roi fait une concession en décrétant une amnistie générale le 9 juillet 1994, qui se traduit par la libération de 400 détenus politiques, la réapparition de centaines de disparus et par une nouvelle vague de retour d'exilés. Mais il refuse de sacrifier le ministre de l'Intérieur. En 1995, un communiqué officiel annonce son renoncement au projet d'alternance :

« Ahmed Réda Guédira, conseiller de Sa Majesté le roi, a reçu au cabinet royal MM. Lyazghi, Boucetta et Bensaïd Aït Idder. Tous trois s'opposaient fondamentalement à la présence, à leurs

---

<sup>15</sup> Accusé de diffamation pour avoir traité les ministres marocains de « voleurs » dans une interview accordée au quotidien espagnol *El País*, il aurait été sanctionné pour avoir déclaré dans le quotidien arabe *Ach-Charq al-Awsat* que le roi devait régner et non gouverner.

<sup>16</sup> Les Affaires étrangères, la Justice, les Affaires religieuses, l'Intérieur.

côtés, de M. Driss Basri au sein du gouvernement d'alternance. [...] Sa Majesté le roi a décidé de renoncer, pour le moment, à la constitution du gouvernement d'alternance »<sup>17</sup>.

Ensuite, un autre communiqué du Cabinet royal annonce la composition d'un gouvernement de « techniciens » sous la direction d'Abdellatif Filali, ministre des Affaires étrangères, et fait le lien entre le maintien en place du ministre de l'Intérieur et la défense des « institutions sacrées » du pays, c'est-à-dire la monarchie. Cette question constitue effectivement un problème bien plus central que celui de la réforme constitutionnelle. Pour rappel, c'était déjà une pierre d'achoppement pendant les premiers gouvernements de l'indépendance : même lorsque le Premier ministre était issu des rangs de l'Istiqlal, puis de son aile gauche, le roi Mohammed V tenait à garder le contrôle du ministère de l'Intérieur. Or, aux yeux de l'opposition des années 1990, Driss Basri est non seulement coupable d'avoir orchestré la répression et les élections truquées, mais en plus il dispose d'un réseau d'influence dans toute la classe politique, y compris au sein de l'opposition : partager le pouvoir avec lui reviendrait à tolérer que toute action gouvernementale soit minée de l'intérieur.

Peu après, l'opposition finit par tolérer ce qu'elle n'était pas disposée à accepter jusque-là : pour commencer, le maintien de Driss Basri à l'Intérieur, mais également d'autres ministères de souveraineté relevant de la responsabilité directe du Palais (les Affaires étrangères, la Justice, les Affaires religieuses) et, ensuite, un gouvernement composite qui n'émane pas uniquement du suffrage populaire. Elle obtient toutefois une nouvelle réforme constitutionnelle en 1996, dont la principale avancée est la réintroduction du bicaméralisme, qui vise à distinguer la représentation populaire de celle des intérêts : la Chambre des représentants est totalement élue au suffrage universel direct pour cinq ans ; la Chambre des conseillers est élue au suffrage indirect pour neuf ans<sup>18</sup>. Néanmoins, en cas de divergence entre les deux chambres, c'est la première chambre qui a la prérogative de trancher à la majorité absolue en fin de navette<sup>19</sup>. Sans que cela soit constitutionnalisé, le roi concède également à la Koutla que la primature revienne au leader du parti qui obtient le plus de voix, et promet des élections « transparentes ». Le changement d'attitude de toutes les composantes de la Koutla, excepté l'OADP, se cristallise dans un appel à voter « oui » au référendum constitutionnel de septembre 1996, un geste, inédit depuis l'indépendance. Comment les décideurs de ces partis en sont-ils venus à ce revirement ?

### **La mise en place d'une « alternance consensuelle » sans incertitude électorale**

Tout en donnant des garanties aux partis de la Koutla, le Palais met en place un dispositif, non dénué d'irrégularités, qui produit une « carte politique à l'italienne sans aucune visibilité saillante »<sup>20</sup>. En dépit de cela, les principales forces de l'opposition parlementaire acceptent « l'alternance octroyée ».

Le 28 février 1997, un « pacte d'honneur et de bonne conduite » est signé entre les pouvoirs publics et les partis politiques. Il engage les parties prenantes au processus électoral de 1997 à respecter une liste de règles de déontologie. La même année, la Commission nationale de suivi des élections est constituée : présidée par le premier président de la Cour suprême, elle

---

<sup>17</sup> Cité dans : Fahd Iraqi, « Maroc : il était une fois la Koutla », *Jeune Afrique*, 18 novembre 2016. <http://www.jeuneafrique.com/mag/371715/politique/maroc-etait-koutla>.

<sup>18</sup> Article 38, alinéa 1 « La Chambre des conseillers comprend, dans la proportion des 3/5, des membres élus dans chaque région par un collège électoral composé de représentants des collectivités locales et, dans une proportion des 2/5, des membres élus dans chaque région par des collèges électoraux composés d'élus des chambres professionnelles et de membres élus à l'échelon national par un collège électoral composé des représentants des salariés ».

<sup>19</sup> Par ailleurs, la régionalisation amorcée par la constitution de 1992 est développée : 16 régions sont créées et des conseils régionaux élus sont institués.

<sup>20</sup> J.-C. Santucci, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 79.

rassemble le secrétaire général du gouvernement, les ministres de l'Intérieur et de la Justice, les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement, les responsables des deux chaînes télévisuelles publiques.

En amont, la préparation d'une alternance sans surprise emprunte plusieurs voies. En premier lieu se dessine une tentative de structurer la scène partisane. Dès la constitution de la Koutla en 1992, le Palais incite les partis dits « administratifs » à se regrouper au sein de blocs. C'est dans ce cadre que le Wifaq (l'entente) voit le jour autour de l'UC, du MP et du PND. Ensuite, en septembre 1996, Hassan II appelle à « l'émergence d'un nouvel espace dans le champ politique au Maroc, dynamique entre la droite et l'opposition<sup>21</sup> ». À cette occasion, le « Centre » est mis en scène autour du RNI et de partis issus de la mouvance harakie (MP) : le MNP de Mahjoubi Aherdan ; le Mouvement démocratique social (MDS), créé en 1996 par 17 parlementaires du MNP, et dirigé par Mahmoud Archane, un ancien commissaire de police. D'après la déclaration du ministre de l'Intérieur à l'annonce des résultats des communales de juin 1997, cette nouvelle architecture de la scène partisane vise à répondre aux vœux royaux :

« Conformément au souhait de S.M. le Roi, aussi bien les forces politiques du pays que les citoyens de manière générale, œuvrent à concrétiser la volonté royale [...]. Les résultats obtenus par les partis de la Koutla, du Wifaq et du Centre montrent que la compétition entre les différentes formations politiques reste ouverte en vue de réaliser le souhait de Sa Majesté le Roi en la matière<sup>22</sup> ».

Parallèlement à cette restructuration, la scène partisane observe une extension par scission et par légalisation. En 1996, le Parti socialiste démocratique (PSD) naît d'une scission au sein de l'OADP et, en 1997, le PPS connaît le même sort avec la création du Front des forces démocratiques (FFD) ; les adversaires de Driss Basri accusent celui-ci d'avoir « accompagné » ces scissions pour fragiliser la Koutla. En outre, comme nous l'avons vu, la composante de l'islamisme marocain réunifiée au sein du MUR est intégrée dans le MPDC, qui prend le nom du Parti de la justice et du développement (PJD) en 1998.

En matière d'organisation du scrutin, les prérogatives du ministre de l'Intérieur ne sont pas écornées. Le découpage électoral, le scrutin uninominal majoritaire à un tour et les interventions directes permettent de peaufiner la carte souhaitée par le roi. De manière inédite, des truquages sont décriés par des membres qui en ont bénéficié. En effet, au lendemain des élections, deux membres de l'USFP, officiellement élus, renoncent à leur mandat avec fracas, dénonçant la falsification du scrutin en leur faveur, et au détriment de candidats islamistes, « pour porter atteinte à la crédibilité du parti et pour salir la réputation de ses militants »<sup>23</sup>.

À l'issue du scrutin, les résultats annoncés sont au miroir de l'équilibre souhaité par le roi. La Koutla arrive en tête, sans pour autant emporter une majorité par les urnes, avec 102 sièges à la Chambre des représentants (57 pour l'USFP, 32 pour l'Istiqlal, 9 pour le PPS et 4 pour l'OADP). En face, le Wifaq récolte 100 sièges (50 pour l'UC, 40 pour le MP, 10 pour le PND) et le Centre 97 sièges (46 pour le RNI, 32 pour le MDS, et 19 pour le MNP). Quant aux islamistes issus du MUR, ils sont pour la première fois représentés à la Chambre des représentants et remportent 9 sièges sous les couleurs du MPDC.

---

<sup>21</sup> Cité par S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc, op. cit.*, p. 208.

<sup>22</sup> « Communales 1997 : point de presse du ministre d'État à l'intérieur », *Le Matin du Sahara*, 16 juin 1997, cité par S. Kasmi, *ibidem*, p. 209.

<sup>23</sup> Propos de Mohamed Hafid, qui était alors membre du comité central de la Jeunesse de l'USFP et qui s'était présenté dans une circonscription populaire de Casablanca (Stephen Smith, « Élections passe-passe au Maroc », *Libération*, 19 novembre 1997).

**Tableau 11 : Les résultats des législatives de 1997 en nombre de sièges**

		<b>Direct</b>	<b>Indirect</b>	<b>Total</b>
<b>Koutla</b>	USFP	57	16	73
	Istiqlal	32	21	53
	PPS	9	7	16
	OADP	4	0	4
<b>Wifaq</b>	UC	50	28	78
	MP	40	27	67
	PND	10	21	31
<b>Centre</b>	RNI	46	42	88
	MDS	32	33	65
	MNP	19	15	34
<b>Autres</b>	MPDC	9	0	9
	FFD	9	12	21
	PSD	5	4	9
	PA	2	13	15
	PDI	1	4	5
	Autres		27	27
<b>Total</b>		325	253	578

Le 4 février 1998, Hassan II désigne Abderrahman Youssoufi au poste de Premier ministre. Après un mois et demi de négociation, le gouvernement formé comprend sept partis politiques : l'USFP, l'Istiqlal, le PPS, pour la Koutla, le PSD et le FFD, issus des scissions du PPS et de l'OADP, et deux partis du « Centre », le RNI et le MNP, considérés quelques années plus tôt comme « administratifs ». Un commentaire dans l'organe de presse du PPS annonce la couleur :

« Comment susciter l'effet de l'alternance avec sept partis au pouvoir qui n'émanent pas tous des "forces de changement" et dont certaines ont déjà goûté aux délices du pouvoir ? [...] l'alternance aura maille à partir avec ceux-là mêmes qui la composent et l'ont rendue possible<sup>24</sup> ».

En définitive, le gouvernement d'« alternance consensuelle » n'est pas imposé par les urnes ; il est né d'un pacte entre deux hommes : Hassan II et Abderrahman Youssoufi. L'adversaire d'antan devient l'exécutif testamentaire de la monarchie. La « parole » donnée par Hassan II et la référence de Youssoufi au serment qu'il a prêté au roi sont souvent évoquées pour montrer que « l'accord politique » a précédé « la mise en jeu constitutionnelle et électorale des possibilités de l'accord »<sup>25</sup>. Reste à souligner que du point de vue des opposants qui se sont engagés dans cette voie, cette étape est transitoire.

### **Les registres de justification de l'« alternance consensuelle »**

À la veille de l'alternance « consensuelle » ou « octroyée », les propos officiels et officieux tenus par ses adeptes au sein de la Koutla puisent dans deux registres en particulier : les mythes fondateurs du Mouvement national et les grilles de lecture transitologiques, diffusées par « les intellectuels organiques des bailleurs de fonds internationaux<sup>26</sup> ».

<sup>24</sup> Narjis Rehayé, *Al Bayane*, le 4 février 1999, cité par S. Kasmi, *ibidem*, p. 216.

<sup>25</sup> Rkia El Mossadeq, *Les labyrinthes de la transition démocratique*, Casablanca, Imprimerie Najah El-Jadida, 2001.

<sup>26</sup> Myriam Catusse, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l'ère de la bonne gouvernance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 39, 2000-2001, p. 280. Voir aussi : Nancy Bermeo, « Myths of Moderation: Confrontation and Conflict during Democratic Transitions », *Comparative*

Les narrations de la lutte pour l'indépendance imprègnent aussi bien les cadrages publics et semi-publics de la situation que les options privilégiées ; comme le relève le politiste Abderrahim El Maslouhi, elles laissent également entrevoir un « postulat sous-jacent », à savoir que « les vraies batailles se jouent exclusivement entre la monarchie et les partis du Mouvement national »<sup>27</sup>. Un épisode est souvent évoqué dans la littérature : en octobre 1995, Hassan II présente le dernier rapport de la Banque Mondiale devant les parlementaires et annonce que le Maroc est « au bord de la crise cardiaque »<sup>28</sup>. Face à « la gravité de la situation », les adeptes de l'alternance consensuelle appellent à une nouvelle alliance entre la monarchie et les héritiers du Mouvement national pour « sauver le pays de la crise cardiaque » et privilégier « l'intérêt national ». Pour Abderrahman Youssoufi, il ne faut pas rater « le rendez-vous avec l'histoire », il s'agirait même d'en « corriger » un raté : le Mouvement national marocain ayant été l'un des seuls de la région à ne pas avoir pris les rênes du pouvoir après l'indépendance. Dès lors, restaurer des relations de confiance avec le Palais passe par des signaux forts, puisant dans le répertoire nationaliste de la « Révolution du roi et du peuple » : clamer haut et fort son adhésion à la monarchie en votant en faveur de la constitution en 1996 et, à l'abri des regards, prêter un serment solennel pour consacrer un pacte entre deux hommes, l'un qui se sait mourant, l'autre âgé de 74 ans, érigé en « régent de transition »<sup>29</sup> après avoir combattu la monarchie pendant une partie de sa vie.

« Ceux qui ont voté “oui” [au référendum constitutionnel de 1996] n'ont jamais dit qu'ils étaient convaincus par le texte, ils croyaient en l'impact du signal politique qu'ils allaient donner, que ça allait être un lubrifiant, un indicateur de bonne foi. D'après eux, un mur s'était construit entre eux et la monarchie pendant quarante ans, voter “oui” consistait à casser ce mur de l'absence de confiance entre eux et la monarchie. [...] Ils pensaient que la seule participation allait lancer une dynamique, en réinjectant la confiance, une dynamique qui allait emporter tous les autres obstacles [...]. Ils ont donné plus d'importance au psychologique. D'après eux, par son charisme, Youssoufi ne pouvait qu'influer le cours des choses. Il allait redonner de l'espoir aux gens. Après une lutte de quarante ans, le fait que, consciemment, mais aussi dans le plus profond de notre inconscient, on souhaitait en finir (*tasfiya*) avec Hassan II, amenait celui-ci à écarter l'arsenal démocratique, à ne pas avoir confiance en nous. C'est notre radicalisme qui l'aurait bloqué. Restaurer la confiance allait ouvrir toutes les portes. [...] Leur approche était politique, psychologique, contextuelle. » (Mohamed Sassi, entretien avec l'auteure, août 2008)

Les narrations transitologiques se fondent implicitement sur la fin imminente du règne de Hassan II. En octobre 1995, lors d'une visite à New York, le roi reçoit des soins en urgence et, depuis, les rumeurs au sujet de sa santé ne cessent de s'amplifier ; à sa mort, en juillet 1999, des médias étrangers annoncent que ses médecins avaient évalué ses chances de survie, en 1996, entre deux et cinq ans<sup>30</sup>. Pendant l'automne 1995, derrière l'appréhension de la « crise cardiaque » économique du royaume et de la progression de l'islamisme, se terre la peur du chaos qui pourrait naître de la mort du roi ; une crainte diffuse depuis que les promesses démocratiques algériennes se sont muées en guerre civile<sup>31</sup>. Dans des propos truffés de

---

*Politics*, vol. 29, n° 3, 1997, p. 305-322; Frédéric Vairel, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, 2007, vol. 20, n° 80, 2007, p. 109-128.

<sup>27</sup> A. El Maslouhi, « La gauche marocaine, défenseure du trône », art. cité.

<sup>28</sup> Selon les termes utilisés par Hassan II, lors de son discours de présentation du rapport de la Banque mondiale sur le « système d'éducation, l'administration, et la stratégie économique » du Maroc, publié le 6 octobre 1995.

<sup>29</sup> René Galissot, préface « Illusion révolutionnaire et contre-révolution monarchique » dans M. Bennouna, *Héros sans gloire*, op. cit., p. 8.

<sup>30</sup> Voir par exemple : François Soudan, « La nuit du destin », *Jeune Afrique*, n° 2012, 30 juillet - 9 août 1999.

<sup>31</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Maroc : Images et réflexions sur la monarchie » dans Rémy Leveau et Abdellah Hammoudi (eds.), *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris, Documentation française, p. 177-195.

références aux approches qui ont le vent en poupe au sein de la gauche marocaine, des dirigeants de l'USFP expliquent à cette époque que les « colombes » de l'opposition et du régime doivent s'allier pour faire face aux éventuelles nuisances des « faucons »<sup>32</sup>, qu'il est nécessaire d'être « aux commandes » à l'heure fatidique afin d'éviter les dérives qui peuplent leur imaginaire : retour en force de l'armée, prise en main du pays par Driss Basri, triomphe de l'« extrémisme » islamiste qui ne cesse de gagner du terrain, etc.

Dans un long discours qu'il donne en février 2003, Abderrahman Youssoufi produira sa lecture de cette séquence de l'histoire :

« L'alternance consensuelle construite à partir du Parlement de 1997 n'a pas été imposée par des élections unanimement contestées par les partis politiques, comme elle n'a pas été le résultat d'alliances librement contractées par les partis. Elle a été le résultat d'un accord entre le Roi Hassan II, qui détenait tous les pouvoirs, et l'opposition historique au Maroc (l'USFP) qui représente historiquement la partie la plus grande et la plus importante des forces qui ont lutté pour l'indépendance, pour le retour du Roi patriote Mohammed V sur son Trône [...]. Elle a été la concrétisation d'une décision prise par Hassan II. [...] nous avons pris le risque de l'accepter et d'assumer la responsabilité de sa réalisation. [...] Nous nous trouvions devant deux options exclusivement : l'une dictée par l'intérêt national et l'autre privilégiait des considérations politiques partisans. Nous devions donc choisir entre la participation au gouvernement au moment où l'on savait que l'état de santé de notre Roi était préoccupant et que le Maroc allait de ce fait affronter une échéance difficile ou bien d'attendre l'intronisation de notre nouveau souverain pour négocier avec lui les modalités de notre participation. Nous avons choisi d'assumer notre responsabilité nationale, nous avons préféré privilégier l'intérêt du pays pour participer à une transition en douceur et finalement répondre à l'appel de notre Roi qui nous adjurait — nous tous les Marocains — de sauver le pays de la crise cardiaque qui le menaçait, étant donné la situation économique, sociale et politique qui prévalait. Nous avons donc préféré l'option patriotique aux calculs partisans. Nous avons été encouragés par l'acceptation par le Roi des demandes que j'avais maintes fois répétées dans mes déclarations à la presse, à savoir la confiance du Roi, une majorité parlementaire confortable et l'appui populaire, demandes qui ont été confortées par la prestation ensemble d'un serment solennel<sup>33</sup> ».

Outre les justifications avancées par Abderrahman Youssoufi, d'autres considérations sont évoquées. À l'étranger, les incitations sont nombreuses, celles des bailleurs de fonds comme le FMI qui misent sur l'arrivée des socialistes au gouvernement pour assainir la situation économique du pays, rétablir la confiance chez les investisseurs, élargir l'assiette fiscale, mais aussi celle des amis socialistes qui sont au gouvernement ici et là en Europe. En décembre 1997, le Premier ministre Lionel Jospin est en visite officielle au Maroc. Au cours d'une audience, Hassan II lui aurait confié en aparté : « Je vous demande de faire comprendre à vos amis ma totale bonne foi dans l'offre que je leur fais. » Aux membres du bureau politique qui lui font part de leurs doutes, Jospin aurait répondu : « Si vous attendez que la situation soit parfaite, vous n'irez jamais au pouvoir. Le Palais vous fait cette offre parce qu'il a besoin de vous »<sup>34</sup>.

À la veille de l'alternance, les enjeux organisationnels entrent également en ligne de compte. D'une part, les relations au sein de la Koutla sont marquées par la méfiance et la rivalité ; Abderrahman Youssoufi ne dispose donc pas d'alliés indéfectibles. D'autre part, l'USFP est si divisé que son premier secrétaire est dépourvu d'un véritable levier partisan. À

---

<sup>32</sup> Entretiens réalisés par l'auteure entre 1996 et 1997.

<sup>33</sup> Discours prononcé à Bruxelles le 26 février 2003, à l'occasion de la cérémonie organisée en son hommage par le ministère des Affaires étrangères belge. Texte consultable sur : <http://usfp-grandcasa.net/fr/index.php/l-usfp/item/31-discours-de-si-abderrahmane-al-youssoufi-a-bruxelles-en-2003>.

<sup>34</sup> Entretien accordé à I. Dalle par Alain Chenal, alors responsable des relations du PS avec le monde arabe. Ignace Dalle, *Hassan II entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011, p. 359.

défaut de pouvoir mobiliser solides capitaux collectifs partisans, il joue la carte du « pacte » et du rétablissement de la « confiance » entre deux individus. En outre, un espoir indicible, mais très vite déçu, se profile parmi ses proches : une stature de Premier ministre devrait donner au premier secrétaire de l'USFP les moyens de reprendre le parti en main.

#### Encadré 47 : Abderrahman Yousseoufi, le leader sans troupes d'un parti divisé

Selon les dires mêmes d'Abderrahman Yousseoufi, l'USFP n'a jamais été un parti de masse, mais essentiellement un parti de « sympathisants »<sup>35</sup>. D'après d'autres témoignages, « la crise est congénitale ». En tout état de cause, l'approche de la succession d'Abderrahim Bouabid a attisé les divisions et les rivalités et, en 1992, c'est « un homme de consensus » qui est désigné à la tête de l'USFP. Certes, Abderrahman Yousseoufi bénéficie de sa figure d'« ancien compagnon de Mehdi Ben Barka », de l'aura de l'exil, de sa stature internationale, de son image de « vieux sage » et de « force tranquille », autant de capitaux accumulés tout au long de son engagement. Mais, en définitive, ce sont les capitaux qui lui font défaut qui l'érigent au-dessus de la mêlée : il n'a aucune prise sur l'appareil partisan, il n'a de fief ni familial, ni tribal, ni régional. Autrement dit, il n'est pas perçu comme une menace par les autres dirigeants en concurrence. En définitive, les « atouts » qui lui ont permis de devenir premier secrétaire de l'USFP ne tardent pas à se transformer en handicaps. En effet, Abderrahman Yousseoufi s'efforce vainement de colmater les brèches au sein du parti et de regrouper les composantes en lutte les unes contre les autres, et peine à s'imposer au sein de l'appareil. À cette époque, il ne semble disposer que de deux armes principales : s'exiler ou menacer de s'exiler dans son petit appartement à Cannes, puis la « confiance » de Hassan II.

Par-delà les incitations et les motivations évoquées, les adeptes de l'alternance pensent qu'ils ne peuvent obtenir de Hassan II plus que ce qu'il n'a consenti. C'est avec Mohammed VI qu'ils espèrent passer de « l'alternance consensuelle » à « l'alternance démocratique », et renégocier la distribution du pouvoir entre la monarchie et l'exécutif issu des urnes après les premières législatives du nouveau règne.

## Conclusion du chapitre 5

À partir du milieu des années 1970, la monarchie s'institutionnalise et impose sa domination politique, en se lançant dans une conquête monopolistique des ressources coercitives, symboliques et économiques. La consolidation des ressources coercitives du régime passe non seulement par des stratégies d'évitement des coups d'État militaires, mais également par le renforcement et l'extension de l'appareil administratif et policier sous l'égide du ministère de l'Intérieur. À chaque fois qu'un soubresaut révèle des zones de dissidences, les autorités produisent une lecture des mutations sociales en cours et donnent un nouvel élan au processus de quadrillage administratif du territoire. Par ailleurs, après avoir été contrainte de partager avec les partis issus de la matrice nationaliste la gloire associée à la lutte pour l'indépendance, et après avoir modérément mobilisé le registre religieux, la monarchie tente de concentrer à son profit exclusif les sources de légitimation nationaliste et religieuse, et ce faisant de monopoliser la production des « consensus ». Sur le plan économique, le régime commence par réajuster ses orientations en s'inspirant des revendications des partis issus du Mouvement national (nationalisation, marocanisation, extension du secteur public), tout en orchestrant la redistribution des ressources rares et en jouant un rôle essentiel dans la structuration de l'ordre social. Ensuite, à l'heure des politiques d'austérité et des ajustements structurels (à partir de 1983), la « libéralisation » économique se

---

<sup>35</sup> Entretien accordé par Abderrahman Yousseoufi à l'auteure, les 4 et 5 janvier 2006, dans son domicile à Casablanca.

traduit notamment par la restriction du rôle de l'État, l'encouragement des exportations et des investissements étrangers, et les privatisations. Mais, dans la croissance comme dans l'austérité, les modalités de gestion des ressources rares sont sous-tendues par un impératif principal : stabiliser et consolider les assises du régime monarchique.

Néanmoins, qu'il s'agisse de punir, de surveiller, de s'accaparer la production des significations légitime de « Dieu, la Patrie, le roi », ou de se ménager des clientèles en produisant des politiques publiques et en redistribuant des ressources rares, la monarchie marocaine ne suit pas une pente « naturelle », pas plus qu'elle n'agit selon une stratégie clé en main. Elle procède par tâtonnements, sur des terrains mouvants, et de manière avant tout réactive aux dynamiques qui travaillent la société. Tout en intégrant une partie de ses opposants dans le jeu politique officiel, elle ne parvient ni à faire taire la voix de la rue, ni à dissuader les partis d'opposition d'exercer leurs pressions en mobilisant l'arène protestataire, ni à entraver le développement d'autres groupes d'opposition.

Du point de vue de la monarchie, l'aménagement de la sphère politique instituée consiste à organiser une mobilisation par le haut, dans un cadre « consensuel », et la dimension « unanime » et de « pacte national » ressort à chacun de ses moments de fragilité. Pour les partis d'opposition — et notamment ceux qui ont fait le deuil d'une conquête du pouvoir à travers la voie révolutionnaire, insurrectionnelle, voire prétorienne — la reconnaissance légale et la participation aux institutions permettent de desserrer l'étau de la répression, de bénéficier de tribunes, d'avoir accès à un ensemble de ressources matérielles et symboliques. En outre, comme nous l'avons vu, les dirigeants de l'opposition légale ne désespèrent pas de transformer le régime politique de l'intérieur, d'accroître leur marge de manœuvre à chaque fois que l'occasion se présente. Aussi, remettent-ils rarement en cause la participation à la vie institutionnelle et au processus électoral, et ce en dépit du fait que les résultats électoraux tendent à traduire avant tout les équilibres et les conceptions de la « bonne représentation » que le pouvoir souhaite mettre en scène. Depuis la « relance du processus démocratique », le ministère de l'Intérieur accumule un savoir-faire dans l'encadrement et la mobilisation de réseaux clientélares dans le cadre de scrutins électoraux sans grande incertitude et dans l'impulsion de partis dits administratifs. Mais, à l'inverse de la tentative de 1963 de fédérer les supports de la monarchie dans un seul front, la stratégie qui se met en place à partir de 1983 consiste à fragmenter et à mettre en concurrence aussi bien avec les opposants que les fidèles, ce qui ne manque pas de favoriser une dynamique de scissiparité endogène. En ce sens, le pluralisme partisan à la marocaine continue à diverger avec le monopartisme ou la formule du parti dominant pratiquée dans la plupart des pays de la région à la même époque. Dans une telle configuration, la composition des gouvernements ne reflète pas nécessairement les résultats obtenus par les urnes et, comme nous l'avons montré, l'essentiel des batailles menées par l'opposition ne se déploie pas dans la sphère politique instituée. Si les partis de l'opposition légale ont renoncé à la violence politique, ils continuent à jouer un rôle moteur dans l'arène protestataire. Grâce à leurs capacités de mobilisation syndicale, ils tentent d'exercer des pressions sur le pouvoir pour renégocier leur position et élargir leurs marges de manœuvre au sein de la sphère politique instituée. Mais, la crainte d'être débordés par des challengers, qui auraient plus à gagner d'une déstabilisation du régime, contribue à modérer leur recours à la voie de la rue et à les amener à privilégier les négociations avec la monarchie.

Tout au long de cette phase, les protestations dans l'espace public sont loin d'être pacifiées ; elles favorisent l'entrée en scène d'acteurs faiblement organisés, et sont presque systématiquement écrasées dans le sang. Alors même que la segmentation et la polarisation idéologique des challengers tendent à entraver la formation de larges coalitions, une large mobilisation se produit au début des années 1990 ; ce qui ouvre la voie à une renégociation des frontières et les règles du jeu politique officiel. En effet, les mobilisations contre la guerre du Golfe constituent un seuil inédit dans l'histoire protestataire du Maroc contemporain, du fait de

leur durée, de leur déroulement dans plusieurs localités, de leur caractère transclassiste, et de la formation d'une large coalescence, qui va au-delà de la coalition entre des partis d'opposition, des syndicats, des associations, des ordres professionnels, et qui inclut des organisations islamistes. Bien qu'elles surgissent en relation avec un conflit qui se déroule en dehors des frontières du pays, elles donnent à voir une nationalisation de la protestation, de même que sa relative pacification. C'est le point de départ des négociations entre Hassan II et les partis d'opposition qui finissent par aboutir à la formation du gouvernement d'« alternance » en 1998, mais aussi du processus d'inclusion d'une partie des islamistes marocains.

Entre 1992 et 1997, la vie politique marocaine est animée, d'une part, par une très forte continuité au niveau des élites politiques en présence et, d'autre part, par des « horizons d'attente », des désenchantements et des autolimitations au croisement du temps mondial, du temps régional et du temps biologique, celui du corps d'un roi vieillissant et malade. La quête tâtonnante de l'« alternance » ouvre la voie à la création de nouvelles institutions, passe par plusieurs faux départs, avant une mise en œuvre « consensuelle » et sans grande incertitude électorale. En effet, la sphère politique officielle est désormais structurée de manière à ce qu'il n'y ait aucune asymétrie entre la Koutla et les « blocs » constitués pour la contrebalancer ; sans compter, la marge de correction des résultats que le régime s'est réservée. Sur un autre plan, la mise en récit de ce processus puise aussi bien dans les cadrages transitologiques du moment que dans les mythes fondateurs et les dispositifs du Mouvement national. Mais, comme nous l'avons souligné, les enjeux organisationnels entrent également en ligne de compte : les relations au sein de la Koutla sont marquées par la méfiance et la rivalité ; l'USFP est divisé ; son premier secrétaire, un leader « sans troupes », ne dispose pas de capitaux collectifs partisans susceptibles de faire pencher la balance. Et, *in fine*, les adeptes de l'alternance sont convaincus qu'ils ne peuvent obtenir de Hassan II plus que ce qu'il n'a consenti. C'est avec Mohammed VI qu'ils espèrent passer de « l'alternance consensuelle » à « l'alternance démocratique », faire fructifier leurs capitaux partisans, renforcer leur crédibilité politique, et renégocier la distribution du pouvoir entre la monarchie et l'exécutif issu des urnes après les premières législatives du nouveau règne.

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE : L'« ALTERNANCE CONSENSUELLE », CEREMONIE DE « CLOTURE » D'UNE ERE POLITIQUE

Une cérémonie de « réconciliation » entre la monarchie et le Mouvement national, une occasion pour l'opposition historique de rattraper son « rendez-vous manqué avec l'histoire », une nouvelle « Révolution du roi et du peuple », etc. Nombreuses sont les narrations de l'avènement du gouvernement d'« alternance consensuelle » qui donnent le sentiment que, depuis le Protectorat, la sphère politique marocaine ne s'organise qu'autour de deux protagonistes, que l'histoire du royaume s'est tissée à travers leur alliance historique, puis leur compétition pour le pouvoir, et enfin leur réconciliation autour de « l'intérêt national ». Dans ce roman, des images cristallisent le face à face entre le Palais et « ces leaders politiques qui nous manquent<sup>36</sup> » : « le jeu de poker » entre Hassan II et Abderrahim Bouabid jusqu'au décès de ce dernier en 1992 ; le courage de Ben Saïd Aït Idder, « seul face à tous », lorsqu'il « brise le silence » autour du baignoire de Tazmamart, en 1989, au cœur du Parlement ; « l'intégrité » et la dénonciation du trucage électoral par M'hamed Boucetta jusqu'en 1997<sup>37</sup> ; la complicité mise en scène à la fin des années 1990 entre Hassan II et Abderrahman Youssoufi, deux personnes aussi âgées et vulnérables.

Certes, le fait partisan au Maroc est indissociable de l'histoire du Mouvement national et une forte continuité caractérise les élites qui animent la politique instituée ; pour autant, le jeu politique est irréductible à un face à face entre la monarchie et les acteurs issus de la matrice nationaliste. Selon la lecture que nous avons produite, les conflits politiques qui agitent le royaume peinent à se cristalliser sous forme de clivages politiques à l'échelle de la politique instituée ; néanmoins, les dynamiques qui travaillent l'arène protestataire ont régulièrement impulsé des réajustements et des recompositions de l'espace et des règles du jeu politique officiel.

Comme nous l'avons vu, le fait partisan se développe au Maroc sous la « double contrainte » d'un régime colonial d'état de siège et d'un projet nationaliste total, hégémonique et « unanimiste ». Sa gestation ne résulte ni de la formation d'une sphère politique nationale en relation avec l'instauration et l'extension du suffrage, ni d'un lent processus de spécialisation. En revanche, elle se produit en connexion étroite avec des dynamiques protestataires et un vivier d'instances qui constituent des incubateurs pour l'action partisane nationaliste, puis des bassins de recrutement pour ces mêmes partis politiques. Pendant la phase fondatrice, le multipositionnement des acteurs est consubstantiel à la mise en œuvre d'un projet nationaliste unanimiste ; il se traduit par la mutualisation des ressources, par la circulation de modes d'action et de fonctionnement, et par une forte porosité entre les registres protestataires, associatifs, partisans, puis syndicaux. À partir de 1944, le parti de l'Istiqlal s'érige en partition, en microcosme de la nation à unifier, à homogénéiser, à libérer et à construire. Plus durablement, il contribue à incarner une matrice partisane au double sens du terme : le milieu d'origine d'un ensemble d'organisations par scission ou fusion ; un modèle qui donne lieu à des phénomènes de « matricage », de réappropriations, de détournements, de dissociations. À l'échelle de la société, le fait partisan observe une extension dans l'espace social à travers la popularisation du Parti de l'Istiqlal, mais s'étend superficiellement dans les zones rurales et montagneuses. La notion de *bled siba*, conceptualisée par les idéologues du Protectorat, produit des effets de réalité. En effet, les premières années de l'indépendance montrent à quel point la

---

<sup>36</sup> Voir le titre en couverture du n° 822 du magazine *Telquel*, daté du 27 au 30 août 2018 : « Histoire. Ces leaders politiques qui nous manquent ».

<sup>37</sup> *Ibidem*.

mobilisation « réactive » de « l'ancien *bled siba* » au profit du Protectorat s'enracine dans la défense de véritables intérêts matériels et symboliques, mis en péril par les élites nationalistes. Une ligne de clivage idéal typique semble se dresser entre « partis de militants » et notables sans partis politiques, entre forces politiques citadines montantes (bourgeoisie, jeunesse, prolétariat) et élites rurales, même si les acteurs de la Résistance parviennent pour un temps à brouiller les frontières politiques entre l'univers urbain et le monde rural.

Dès l'aube de l'indépendance, d'intenses luttes pour le pouvoir se produisent entre des protagonistes qui ont une perception aussi fluctuante qu'imprécise des rapports de force en présence, et qui ne sont en accord ni sur l'espace de jeu ni sur les règles du jeu : les échanges de coups se produisent dans une pluralité de scènes et de coulisses et le recours à la violence politique est multiforme. Si la décolonisation est sans conteste moins violente qu'en Algérie, la France et l'Espagne ne transfèrent pas aux nouveaux dirigeants un appareil étatique clé en main. Dès lors, la compétition pour le pouvoir s'intrique avec le processus de construction de l'État dans ses frontières externes et internes. Et dans ce contexte, marqué par la guerre d'Algérie, puis par le début de la guerre froide arabe entre les républiques socialistes et les monarchies « conservatrices », les protagonistes marocains en concurrence bénéficient tous de soutiens externes, mais de manière asymétrique. En se rangeant derrière la France et l'Espagne, la monarchie a bénéficié d'importantes ressources externes, qui lui ont permis de construire rapidement un appareil coercitif, d'éliminer des adversaires et d'imposer peu à peu sa prétention à monopoliser l'exercice de la contrainte physique publique. Dans le même mouvement, elle a renversé ses alliances en reprenant le contrôle du monde rural aussi bien sur le plan administratif qu'à travers une partie des élus locaux, elle a bloqué les réformes structurelles sur le plan économique et social, et s'est octroyé la gestion et la redistribution des terres de la colonisation. En outre, elle a mis à profit l'hétérogénéité sociale, culturelle, ethnique, confessionnelle du pays, avant de l'exacerber. Mais, loin de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie pensée en amont, les actions entreprises par la monarchie sont tâtonnantes, contradictoires ; elles ne sont pas systématiquement efficaces et gagnantes ; elles rencontrent de très fortes résistances. Pendant que le monde rural fait l'objet d'un quadrillage administratif et coercitif étroit, les grandes villes deviennent peu à peu les principaux théâtres de la protestation, autour de figures qui ont émergé sous le Protectorat : les élèves, les étudiants, et les ouvriers, etc. En outre, même lorsque le régime parvient à accumuler d'importantes capacités répressives et administratives, il reste exposé à des menaces internes.

Au cours des deux premières décennies de l'indépendance, la scène partisane naissante n'est que l'une des arènes où se déploient les luttes politiques. Elle est traversée par une ligne de partage idéal typique entre « politique nationale » et « politique locale et patronnée », qui ne se cristallise pas pour autant sous forme d'un conflit entre centre et périphérie. Cette opposition se manifeste au niveau des conceptions du régime politique à instituer, des représentations de l'État-nation à édifier, des systèmes d'action, des propriétés sociales des élus, et des ancrages électoraux. Tandis que les partis issus de la matrice nationaliste sont en correspondance avec « la politique nationale » et avec le monde citadin, le Mouvement populaire, puis le FDIC sont essentiellement en affinité avec la « politique patronnée et locale » et avec l'univers rural. Face aux capacités de mobilisation électorale prêtées aux partis du Mouvement national, des acteurs investissent la forme partisane pour tenter de canaliser les élites rurales. Bien que l'idée d'un « parti du roi » soit tuée dans l'œuf, la raison d'être du FDIC est justement de développer un outil au service d'un exécutif monarchique prééminent. Quant aux partis issus de la matrice nationaliste, leur histoire au lendemain de l'indépendance peut également se lire à travers le déphasage qui existe entre, d'une part, leur aspiration à construire un parti-nation à l'instar du FLN ou du Néo-Destour et, d'autre part, une concurrence entre des leaders sans base contraignante, dont aucun ne parvient à l'emporter ou à dissoudre ses potentiels adversaires, à l'instar des dirigeants algériens et tunisiens qui ont pu concentrer les ressources coercitives, en

faveur de leur parti et en leur faveur au sein du parti. Comme nous l'avons vu, ce processus ne s'explique pas uniquement par la coexistence d'élite de la première génération et de la deuxième génération, par la taille réduite du monde urbain « modernisé », le nombre et l'étendue des périphéries fragmentées, ou par des glissements à la marge ; c'est entre autres tributaire de l'asymétrie croissante entre les capacités organisationnelles de ces partis et les ressources coercitives qu'accumule la monarchie dans le prolongement de choix stratégiques, mais non moins tâtonnants.

À partir de la fin des années 1960, le processus de pluralisation politique se poursuit, pour l'essentiel, dans le milieu des citoyens éduqués. Dans le prolongement des matrices nationaliste et communiste, de nouvelles ramifications se développent dans les lieux du politique animés par les étudiants, les lycéens et les enseignants. Avec les événements de 1965, la jeunesse urbaine se profile à nouveau comme le fer de lance des protestations ; mais, les origines sociales de ses avant-gardes lycéennes et estudiantines sont autrement diversifiées, comparativement aux jeunes de 1930 ou de 1944. Face à l'affirmation des idéologies de gauche et d'extrême gauche, une nouvelle ligne de partage s'esquisse. Jusqu'à la fin des années 1960, aucun acteur ne monopolise avec succès le registre de l'islam, qui est constitutif de l'idéologie nationaliste. En partie affiliés à cette matrice, les embryons de l'islamisme marocain laissent entrevoir des appropriations agonistiques de ce langage politique.

Après les tentatives putschistes et insurrectionnelles du début des années 1970, la monarchie tente de se consolider en s'investissant dans une conquête monopolistique des ressources coercitives, symboliques et économiques, mais aussi dans une institutionnalisation de son hégémonie politique. Le Palais a désormais les moyens d'organiser un jeu politique officiel, d'en édicter les règles du jeu, d'agréer des acteurs tout en excluant d'autres, et de mettre en scène la représentation politique selon ses propres cadrages. Autrement dit, le parti politique reste perçu comme un outil privilégié pour organiser le jeu politique et les technologies de mobilisation dans le cadre des partis administratifs se développent. Néanmoins, qu'il s'agisse de punir, de surveiller, de s'accaparer la production des significations légitime de « Dieu, la Patrie, le roi », ou de se ménager des clientèles en produisant des politiques publiques et en redistribuant des ressources rares, la monarchie marocaine procède par tâtonnements, sur des terrains mouvants, et de manière avant tout réactive aux dynamiques qui travaillent la société. Tout en intégrant une partie de ses opposants dans le jeu politique officiel, elle ne parvient ni à faire taire la voix de la rue, ni à dissuader les partis d'opposition d'exercer leurs pressions en mobilisant l'arène protestataire, ni à entraver le développement d'autres groupes d'opposition.

Au lendemain des mobilisations de la guerre du Golfe, à la jonction entre le temps mondial, le temps régional et le temps biologique — celui du corps du roi — la préparation de « l'alternance consensuelle » est précédée par une structuration de la scène partisane qui entrave toute asymétrie entre les « blocs » partisans en présence. C'est dans ce contexte que la « réconciliation » entre la monarchie et les héritiers du Mouvement national est mise en scène comme un rituel de clôture d'une ère politique et d'entrée dans une « nouvelle ère » : la stabilisation du jeu politique officiel ne résulterait pas d'un ordre imposé par une monarchie triomphante, mais d'un consentement mutuel entre des adversaires qui n'étaient jusque-là en accord ni sur l'espace du jeu politique ni sur ses règles. Les équivoques qui entourent cet épisode plantent le décor pour une reconfiguration ambivalente de la scène partisane pendant les années 2000.

## Partie 2 : Les ambivalences de la scène partisane marocaine des années 2000

À l'aube du second millénaire, la formation d'un gouvernement d'« alternance consensuelle », en 1998, sous l'égide d'Abderrahman Youssoufi, premier secrétaire de l'USFP, puis l'avènement de Mohammed VI, en 1999, sont perçus comme de « nouveaux départs » et « les perceptions du possible des militants<sup>1</sup> » sont modifiées : développement d'une presse au ton libre<sup>2</sup>, modification des législations répressives des années de plomb, création de l'Instance équité et réconciliation (IER) en vue de tourner la page des années de plomb (2004-2006), promulgation d'un nouveau code de la famille en 2005, etc. Parallèlement, les sphères associative et protestataire tendent à se densifier, à s'étendre au-delà des grandes villes, et à gagner de plus en plus de catégories sociales, à tel point qu'Abderrahman Youssoufi aurait déclaré pendant sa primature : « le Maroc vit un mai 68 permanent »<sup>3</sup>. Comme le relève Abderrahman Rachik :

« la manifestation et le sit-in ne sont plus l'apanage des partis politiques de gauche, des syndicats, de la mouvance islamiste, des mouvements des diplômés chômeurs, des fonctionnaires. Cette forme de protestation commence à faire partie du comportement collectif de la population marocaine<sup>4</sup> ».

Par ailleurs, pendant que d'anciens partis d'opposition se transforment en partis de gouvernement, l'une des deux principales composantes de l'islamisme marocain est légalisée : à partir de 1998, le Parti de la justice et du développement (PJD) succède à l'USFP dans l'incarnation de l'opposition parlementaire. Cependant, la « guerre contre le terrorisme » ne tarde pas à marginaliser les politiques internationales de promotion de la démocratie et, bien que le régime privilégie une certaine « retenue » dans sa gestion des protestations, la répression revêt de nouveaux habits et cible tout particulièrement les milieux suspectés de « jihadisme ». Après les attentats de Casablanca du 16 mai 2003<sup>5</sup>, une loi contre le terrorisme est promulguée. Comme le souligne Frédéric Vairel, plus que jamais, « le coût des mobilisations varie selon les groupes mobilisés ou les enjeux qui les mettent en mouvement<sup>6</sup> ».

Sur un autre plan, les dispositifs institutionnels et l'ingénierie électorale prennent le relais du bourrage des urnes et, parallèlement à une revalorisation ambivalente de la filière partisane, les luttes autour de la codification de l'excellence politique s'intensifient. En 2008, dans un contexte caractérisé par l'abstention électorale et par la progression contrôlée du PJD, le Parti authenticité et modernité (PAM) est créé ; ses adversaires le considèrent comme un

---

<sup>1</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 83.

<sup>2</sup> Pour un aperçu synthétique, voir notamment : Driss Ksikes, « Chronique de liens contrastés entre médias et pouvoirs au Maroc », *Économia*, 2014, n° 21, p. 25-31 ; Ahmed Hidass, « Quand « l'exception » confirme la règle. L'encadrement juridique de la liberté de la presse écrite au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 2016, vol. 15, p. 29-44 ; Abdelfettah Benchenna, Driss Ksikes, Dominique Marchetti, « The media in Morocco: a highly political economy, the case of the paper and on-line press since the early 1990s », *The Journal of North African Studies*, 2017, vol. 22, n° 3, p. 386-410.

<sup>3</sup> José Garçon, « Un Maroc qui avance en freinant », *Libération*, 10 janvier 2001.

[http://www.liberation.fr/planete/2001/01/10/un-maroc-qui-avance-en-freinant\\_350542](http://www.liberation.fr/planete/2001/01/10/un-maroc-qui-avance-en-freinant_350542)

<sup>4</sup> A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 106.

<sup>5</sup> Des attentats suicides se produisent simultanément dans plusieurs endroits de Casablanca (un hôtel et un restaurant fréquentés par des touristes, un centre social hébraïque, le cimetière juif de la ville, le consulat de Belgique). Ils font 45 morts (dont 12 kamikazes) et une centaine de blessés. 2000 personnes sont arrêtées, 1500 présentées devant la justice, 700 condamnées, dont 17 à la peine capitale. Les arrestations se poursuivent en 2004 dans plusieurs villes du Maroc (A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 101 et s.).

<sup>6</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., p. 83.

nouveau parti administratif. Pendant que le PAM se lance dans la restructuration des réseaux clientélistes en vue d'emporter les prochaines élections électorales, une nouvelle bifurcation se produit. Dans le sillage des dynamiques révolutionnaires de 2011, un large mouvement de protestation se déclenche à l'échelle du pays et constitue un véritable défi pour les autorités pendant plus de huit mois. À nouveau, la monarchie marocaine procède à des réformes supposées crédibiliser la voie des urnes et faire taire la voix de la rue. À l'issue des législatives anticipées de novembre 2011, Abdelilah Benkirane, secrétaire général du PJD, devient le chef du gouvernement. Mais, six ans plus tard, à l'heure des consolidations autoritaires et des contre-révolutions, un gouvernement est formé de manière déliée avec les résultats des urnes, et ce au moment même où l'arène protestataire marocaine poursuit son extension et sa densification.

Dans l'ensemble, la vie politique marocaine des années 2000 fait l'objet de lectures continuistes : toute promesse de « changement » est assimilée à un « nouvel avatar marocain du paradoxe de Lampedusa<sup>7</sup> » ; à chaque fois qu'elle est exposée à une menace, la monarchie s'engagerait dans la voie de la libéralisation politique et, dès que l'étai se desserre, elle réamorcerait un processus de « délibéralisation<sup>8</sup> ». Selon la critique formulée par Abdallah Saaf, « le roi [est trop souvent] présenté comme maître absolu du jeu politique, [...] qui déploierait constamment une machine de machiavélisme d'autant plus ancrée qu'historique [...] l'institution monarchique, posée comme acteur sinon exclusif du moins principal, ne réformerait pas, mais ne ferait que désamorcer ou anticiper »<sup>9</sup>.

Pour notre part, nous nous garderons de confondre les intentionnalités prêtées aux différents protagonistes – y compris le plus central d'entre eux – les actions mises en œuvre, et les résultats de ces actions. À partir de là, nous formulons l'hypothèse que les processus de libéralisation et de délibéralisation ne s'alternent pas selon un rythme pendulaire, mais tendent à s'intriquer : toute ouverture s'accompagne d'un dispositif visant à l'atténuer ou à la garder sous contrôle, sans pour autant produire les effets escomptés. Pour saisir la complexité de ce phénomène, nous examinerons les reconfigurations de la scène partisane marocaine à la jonction entre politique instituée et arène protestataire, et au croisement des dynamiques nationales, régionales et internationales, qui accompagnent les réaménagements successifs de l'autoritarisme du régime marocain et des pratiques d'une monarchie qui règne et qui gouverne. Ces recompositions ambivalentes seront appréhendées sous quatre angles : la délimitation des frontières de la scène partisane et son institutionnalisation ; son façonnement par les urnes ; ses articulations avec l'arène protestataire ; les traductions de ces transformations au niveau du personnel partisan.

---

<sup>7</sup> Jean-Noël Ferrié, « Le jeu du roi et le jeu des partis, ou le nouvel avatar marocain du paradoxe de Lampedusa », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001*, vol. 39, 2003, p. 219-233.

<sup>8</sup> Eberhard Kienle, *A Great Delusion. Democracy and Economic Reform in Egypt*, London, I.B. Tauris, 2000.

<sup>9</sup> A. Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain », art. cité.

## CHAPITRE 6 : LES RECONFIGURATIONS DE LA SCÈNE PARTISANE ENTRE LIBÉRALISATIONS ET DELIBÉRALISATIONS

Depuis la mise en place de l'« alternance consensuelle » en 1998, les reconfigurations de la scène partisane marocaine sont sous-tendues par des mouvements en apparence contradictoires. La libéralisation politique se traduit par l'extension de la scène partisane, par la revalorisation de la filière partisane au niveau du recrutement ministériel, et par une quasi-monopolisation des mandats électifs par les partis politiques. Dans le même mouvement, la fragmentation de la scène partisane s'accroît, les discours de disqualification des partis politiques se diffusent et s'exacerbent, et les rangs des abstentionnistes ne cessent de se renforcer.

Selon notre hypothèse, les partis politiques qui prédominent dans l'arène électorale marocaine ont déployé de grands efforts pour s'ajuster au jeu politique qui se met en place dès le début des années 2000, en étroite relation avec les entreprises d'institutionnalisation du fait partisan et, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, avec les technologies électorales produites dans un régime politique où la monarchie règne et gouverne. Ces dispositifs sont sous-tendus par des injonctions doubles : libéraliser l'accès de la scène partisane, tout en freinant le processus de fragmentation et en codifiant des règles pour exclure des acteurs non agréés ; institutionnaliser et « réhabiliter » l'action politique, tout en resserrant son quadrillage ; crédibiliser la voie des urnes et combattre l'abstention croissante, tout en évitant qu'un parti politique puisse prétendre à l'hégémonie en démontrant une capacité de mobilisation électorale supérieure à celles de ses concurrents.

Dans ce chapitre, nous examinerons ces dynamiques de libéralisation et de délibéralisation de la scène partisane sous trois angles : un événement catalyseur, le scrutin « fondateur » des législatives de 2002 ; une cartographie qui esquisse les mouvements de « balkanisation », puis de repolarisation de la scène partisane, mais aussi des (auto)exclusions de différentes natures ; un processus d'institutionnalisation équivoque du fait partisan.

### Les paradoxes d'un scrutin « fondateur » : les législatives de 2002

Le grand défi pour Youssoufi, Premier ministre, est d'organiser les premières élections « libres et honnêtes » du pays. Mais, du point de vue du Palais, le principal changement semble consister dans « la conception même [qu'il se fait] des moyens de [sa] domination. [...] la part du sécuritaire diminue au profit de la part de la concertation »<sup>1</sup> ; ce qui se traduit aussi bien par des réaménagements institutionnels que par des recompositions dans les modalités d'accès à la politique instituée : « mise en œuvre de nouvelles stratégies de mobilité sociale et de nouveaux systèmes d'action collective<sup>2</sup> ». À cet égard, les élections législatives de septembre 2002 sont révélatrices des ambivalences de la « nouvelle ère » : des élections présentées comme « fondatrices » aboutissent à la nomination d'un Premier ministre « technocrate ».

Au lendemain des alternances gouvernementale et monarchique, les « réformistes » de tout bord puisent leurs références dans le répertoire de la « bonne gouvernance », problématique légitime du moment, érigée par les institutions de Bretton Woods en précondition du développement durable et de la démocratisation, mais aussi de l'accès aux financements

---

<sup>1</sup> Jean-Noël Ferrié, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n° 175, 2003, p. 29-30.

<sup>2</sup> Alain Roussillon, « La réforme et ses usages. Perspectives marocaines », *Hesperis Tamuda*, vol. 39, fasc 2, 2001, p. 14.

internationaux<sup>3</sup>. Ces injonctions associent donc deux registres principaux : un volet politique qui doit notamment se traduire par la mise en place d'un État de droit, le règlement des dossiers des années de plomb, et l'instauration d'« urnes en plexiglas » ; des réformes institutionnelles et des mesures concrètes pour rassurer les investisseurs et favoriser le décollage économique du royaume. Moins de trois mois après son intronisation, le roi Mohammed VI prononce un discours qui associe les concepts centraux de ce bréviaire : « État de droit », « nouveau concept d'autorité », « décentralisation », « démocratie locale », « développement économique et social », « cadre incitatif pour les opérateurs économiques », « réforme de la justice ». Mais si aux yeux d'Abderrahman Youssoufi, les législatives de 2002 sont supposées matérialiser « le changement politique », la désignation d'un Premier ministre technocrate à leur issue laisse transparaître une autre conception de l'articulation entre « impératif démocratique » et « efficacité politique ».

#### **Encadré 48 : Du « nouveau concept de l'autorité » à « la monarchie exécutive », propos royaux**

Dans son discours du 12 octobre 1999, le roi Mohammed VI présente son « nouveau concept de l'autorité » :

« La responsabilité de l'autorité dans les divers domaines de ses compétences consiste à assurer la protection des libertés, à préserver les droits, à veiller à l'accomplissement des devoirs et à réunir les conditions nécessaires qu'exige l'État de droit et ce, à la lumière des choix pour lesquels nous avons opté, à savoir la Monarchie constitutionnelle, le multipartisme, le libéralisme économique et les obligations sociales, tels que consacrés par la constitution et concrétisés dans la pratique. Nous voudrions à cette occasion expliciter un nouveau concept de l'autorité et de ce qui s'y rapporte, un concept fondé sur la protection des services publics, des affaires locales, des libertés individuelles et collectives, sur la préservation de la sécurité et de la stabilité, la gestion du fait local et le maintien de la paix sociale. [...] notre choix porté sur la décentralisation est inébranlable [...]. La Région, qui a été consacrée par la constitution de notre Royaume, constitue un jalon essentiel dans la consolidation de la démocratie locale, un domaine fécond pour le développement économique et social et un vaste espace pour la réflexion et la planification [...]. Notre détermination est également grande, dans le but de renforcer ce cadre incitatif pour les opérateurs économiques, d'œuvrer pour la consolidation de l'État de droit dans le domaine économique, la réforme de la justice, l'augmentation du nombre des tribunaux commerciaux et l'élaboration des lois financières adéquates<sup>4</sup> ».

Deux ans plus tard, Mohammed VI enterre définitivement les espérances de ceux qui voulaient que le jeune roi suive la voie de Juan Carlos. Dans le premier entretien qu'il accorde à la presse étrangère, il se démarque clairement du monarque espagnol :

« Les Marocains n'ont jamais ressemblé à personne et ils ne demandent pas aux autres de leur ressembler. Les Marocains veulent une monarchie forte, démocratique et exécutive ». (*Le Figaro*, le 8 septembre 2001)

#### ***Des « urnes en plexiglas »... pour désigner un Premier ministre technocrate***

En 2002, la mise en scène d'urnes transparentes en « plexiglas » et l'élaboration de dispositifs sophistiqués, sous le regard d'observateurs nationaux et internationaux, succèdent au temps du bourrage des urnes et du rôle actif des agents de l'autorité dans l'incitation au (« bon ») vote.

Un nouveau code électoral est adopté. Le mode de scrutin uninominal à un tour est remplacé par le scrutin de liste à la proportionnelle selon la règle du plus fort reste. Le

---

<sup>3</sup> Sur les « effets de modèle » et la « force historique et normative » de ces récits, voir notamment : M. Catusse, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca ». Voir aussi : Michel Camau, « La transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 38, 1999, p. 3-9.

<sup>4</sup> Discours royal du 12 octobre 1999 devant les responsables des Régions, wilayas, préfectures et provinces du Royaume, cadres de l'administration et représentants des citoyens.

redécoupage électoral agrandit les circonscriptions électorales, réduit leur nombre (de 325 à 91), tout en leur accordant un nombre restreint de sièges, ce qui atténue l'effet attendu de la proportionnelle : dans l'écrasante majorité de cas, seules les têtes de liste parviennent à être élus. Par ailleurs, des zones rurales sont incorporées dans les circonscriptions urbaines. Officiellement, l'enjeu est de « politiser », de dépersonnaliser le vote en réduisant le poids de l'argent, des dépendances sociales, et d'avantager par conséquent les partis dotés d'une identité politique claire, de ressources humaines et matérielles suffisantes pour couvrir l'ensemble des circonscriptions, tout en ralentissant la balkanisation de la scène partisane. Dans les faits, il s'agit tout autant d'endiguer la progression électorale du très urbain PJD, et de fortes distorsions tendent à surévaluer les voix rurales au détriment des voix urbaines<sup>5</sup>.

Pour renforcer la lutte contre la marchandisation des voix, le bulletin unique est introduit et l'encre indélébile adoptée. Autre grande nouveauté, la révision de la loi électorale introduit un quota féminin de 10 % dans la Chambre des représentants<sup>6</sup>. Cette mise en scène d'« un nouveau décor pour une nouvelle intrigue <sup>7</sup> » est accompagnée par une campagne de communication sans précédent, sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur, de même que par la mobilisation d'une vingtaine d'associations, constituées en collectif en vue de sensibiliser les électeurs et d'observer le scrutin.

En décalage avec cette « intrigue », les résistances face au « changement » transparaissent sous deux angles en particulier. Contrairement aux premières annonces, les résultats ne sont présentés que 48 heures après le scrutin ; ce qui suscite des rumeurs au sujet d'un « raz-de-marée » du PJD que le ministère de l'Intérieur se serait empressé de « corriger ». En dépit d'un mode de scrutin défavorable et de l'autolimitation du PJD qui n'a présenté des listes que dans 56 circonscriptions sur 91, ce parti s'impose en tant que principale force dans les villes. Officiellement, il arrive au 3<sup>e</sup> rang (42 sièges) derrière l'USFP (50) et l'Istiqlal (48), mais selon le témoignage accordé à Myriam Catusse, par des membres du bureau politique du PJD, il aurait obtenu 71 sièges :

« Nous avons obtenu 71 sièges et pas 42. Mais nous avons accepté, parce que ce n'était pas de notre intérêt de nous montrer trop forts. D'ailleurs nous n'avons pas participé dans toutes les circonscriptions. Notre pronostic au départ était de 110 députés. On aurait pu faire un gouvernement avec un seul parti en plus. Mais quel était notre intérêt ? Quel est l'intérêt du parti ? Les grandes villes sont à nous. Nos propres cadres ne sont pas encore prêts à cette phase de transition. La base n'est pas prête à certaines concessions<sup>8</sup> ».

Deuxième fait en déphasage avec le récit du « changement », plutôt que de reconduire Abderrahman Youssoufi à la tête du gouvernement, du fait de l'arrivée de l'USFP au premier rang, Mohammed VI nomme au poste de Premier ministre, Driss Jettou, une personnalité sans appartenance partisane, un « technocrate » et, de plus, celui-là même qui a organisé les législatives de 2002 en qualité de ministre de l'Intérieur (voir encadré *infra*). Cette décision royale qui fait suite à la difficulté de constituer une majorité aussi bien par l'USFP que par l'Istiqlal, plus que jamais en compétition, donne lieu à différents commentaires : les uns se demandent si c'est « la mort du politique <sup>9</sup> » ; d'autres incriminent les tensions entre l'USFP et l'Istiqlal qui auraient contraint le roi à « sanctionner » les « partis politiques qui n'ont su saisir l'opportunité de “réhabiliter l'action politique”, comme les y “invitait” pourtant le souverain

---

<sup>5</sup> Voir *infra*.

<sup>6</sup> Voir *infra*.

<sup>7</sup> Myriam Catusse, « Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002 » dans Olivier Dabène, Michel Hastings, Julie Massal (eds.), *La surprise électorale. Paradoxes du suffrage universel*, Paris, Karthala, 2007, p. 151-182.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 177.

<sup>9</sup> Driss Ksikes, « La Mort de la politique ? », *Tel Quel*, n° 53, 23-29 novembre 2002, cité par M. Catusse, *ibidem*.

dans ses discours précédents le vote» ; d'autres encore concluent qu'il n'aurait pas fallu dépenser autant d'argent dans des élections pour en arriver à ce scénario<sup>10</sup>. Pour sa part, le bureau politique de l'USFP publie un communiqué d'indignation sans pour autant renoncer à faire partie du nouveau gouvernement :

« Les membres du Bureau politique, conscients de la nature particulièrement sensible de la conjoncture actuelle estiment que le progrès démocratique réalisé par notre pays impose la nécessité de prendre en considération les résultats du scrutin populaire ainsi que la démarche démocratique qui en est la conséquence. Rien ne peut justifier la mise à l'écart de cette logique démocratique. »<sup>11</sup>

Le 26 octobre 2003, Yousseoufi annonce au bureau politique sa démission du poste de secrétaire général et de l'USFP. Son retrait de la vie politique fait l'objet de plusieurs lectures. Comme en 1993, il s'agirait d'un acte de protestation contre le Palais et contre les siens. Dans son discours de février 2003, l'ancien Premier ministre livre son analyse de l'expérience de l'alternance et souligne l'« importance particulière » des élections du 27 septembre 2002, supposées constituer un « vrai tournant vers la démocratie effective ».

« Ce qui donnait à ces élections toute leur importance, c'est qu'on en attendait d'elles qu'elles puissent régler un problème fondamental par rapport à l'histoire du Maroc moderne. Est-ce que l'expérience de l'alternance consensuelle vécue par le Maroc depuis 1998 pendant 5 années [...], est-ce que cette expérience va aboutir à une expérience, qui lui soit supérieure, c'est-à-dire à "l'alternance démocratique" ? ou bien allait-elle décevoir les espoirs qu'on a fondés sur elle tant au Maroc qu'à l'étranger ?<sup>12</sup> »

D'après lui, une transition démocratique se matérialise par le « transfert du pouvoir des mains de son détenteur aux mains d'une autre force dégagée par l'expression démocratique libre ». Et pour ce faire, trois conditions nécessitent d'être remplies : des élections transparentes et honnêtes ; l'application de « la méthode démocratique dans la constitution du gouvernement et ce en confiant la charge de Premier ministre au parti qui a obtenu le plus grand nombre de sièges dans la nouvelle Chambre de députés » ; le respect de la constitution en assurant « la plus grande quantité de compétences exécutives » au Premier ministre et au gouvernement. En dépit du constat d'échec de la stratégie menée, le bureau politique de l'USFP accepte la participation au gouvernement de 2002<sup>13</sup>. D'après Yousseoufi, il a fallu faire un choix difficile entre, d'une part, participer et « cautionn[er] la méthode non démocratique » et, d'autre part, s'en abstenir et « condamner toute l'expérience à l'échec ». À nouveau, l'intérêt national aurait primé sur l'intérêt partisan.

Pour ceux qui en doutaient, les élections de 2002 et leurs développements signalent que « l'adoubement royal<sup>14</sup> » demeure décisif même s'il se présente sous un autre habillage. Par ailleurs, ils mettent en évidence la réactualisation de la figure du technocrate sous le nouveau règne.

### *Le technocrate, incarnation d'une « bonne gouvernance » dépolitisée*

Dès l'indépendance, le recrutement des « cadres » — désignation privilégiée à l'époque — faisait l'objet d'une âpre concurrence entre le Palais et le Mouvement national qui se

---

<sup>10</sup> M. Catusse, *ibidem*, p. 180.

<sup>11</sup> Communiqué du 10 octobre 2002, cité par M. Catusse, *ibidem*.

<sup>12</sup> Discours prononcé à Bruxelles le 26 février 2003, *op. cit.*

<sup>13</sup> *Ibidem*.

<sup>14</sup> Myriam Catusse, « Les coups de force de la représentation » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse, Jean-Claude Santucci (eds.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 69-104.

distinguaient alors par son réservoir de diplômés du supérieur. Ensuite, entre 1965 et 1998, les gouvernements sont en grande majorité composés de ministres « technocrates », également dénommés « techniciens » ou « indépendants ». Peu à peu, les ingénieurs prennent le pas sur les juristes et un nouveau seuil est atteint en 1996, lorsque Hassan II s'entoure d'un *think thank* informel<sup>15</sup>. Ce groupe d'experts, surnommé le G14, réunit une quinzaine de hauts cadres, pour la plupart issus des grandes écoles françaises d'ingénieurs. Soucieux de préparer la succession, le roi leur confie le soin de réfléchir sur « les grandes orientations du royaume ».

« Ils ont depuis fait souche au cœur de l'État makhzénien, sont devenus ministres, PDG d'offices et *walis* (gouverneurs). Ils ont organisé le recrutement de leurs jeunes condisciples. Le corps des Ponts et Chaussées (400 titulaires) est devenu un véritable vivier de recrutement de cette technostructure »<sup>16</sup>.

Sous la nouvelle ère, comme le relève Ali Bouabid, la « reconversion » du technocrate est « spectaculaire » :

« il a rapidement recouvré d'abord une virginité moralement entamée par la part de responsabilité qu'il porte dans la survenue de ce l'on a qualifié de "crise cardiaque", et une certaine vitalité en recyclant dans le cadre et pour le compte de la pratique institutionnelle en vigueur, le lexique de la bonne gouvernance <sup>17</sup> ».

L'apologie de cette figure est fortement associée à la conception de la « bonne gouvernance » promue par le Palais, relayée par une partie de la société civile et légitimée par la doxa des institutions internationales<sup>18</sup>. Selon cette perspective, les grandes options sont débattues sur une base participative dans le cadre de la « société civile » et puisent leur légitimité dans les savoirs collectés. À cet égard, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la « Révolution du roi et du peuple », Mohammed VI présente son « projet de règne »<sup>19</sup> :

« Il nous appartient de faire du jubilé de l'indépendance un moment historique privilégié, et de marquer une pause pour évaluer les étapes franchies par notre pays, durant un demi-siècle, en matière de développement humain, en faisant le point des succès, des difficultés et des ambitions, et en tirant les enseignements des choix opérés durant cette période historique, et des grands tournants qui l'ont marquée. Notre objectif est de consolider nos choix et orientations d'avenir, clairement et en toute confiance, en soulignant, au passage, en toute objectivité et en toute équité, les efforts extraordinaires qui ont été consentis pour mettre le Maroc sur la voie de l'édification de l'État moderne. »<sup>20</sup>

Cet extrait du discours royal du 20 août 2003 est constitué comme le point de départ d'« un projet collectif et participatif d'étude, de réflexion et de débat sur l'évaluation rétrospective du développement humain au Maroc depuis son Indépendance, et sur la vision de ses perspectives pour les vingt prochaines années<sup>21</sup> ». Une centaine de chercheurs et d'experts de différentes disciplines sont mis à contribution. Publié en 2006, le rapport « 50 ans de

---

<sup>15</sup> Voir à ce sujet : Pierre Vermeren, « De quels ingénieurs parle-t-on ? Situation et trajectoires des ingénieurs des grandes écoles. Le cas du Maroc », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2003, n° 101-102, p. 247-264.

<sup>16</sup> P. Vermeren, « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », art. cité, p. 61.

<sup>17</sup> Ali Bouabid, « Technocratie versus démocratie », *Cahiers bleus*, avril 2007, n° 9, p. 22.

<sup>18</sup> Voir *infra*.

<sup>19</sup> Aïcha Akalay, « Rapport du cinquantenaire : Histoire d'un projet de règne », *Tel Quel*, 9 mai 2017. [http://telquel.ma/2017/05/09/rapport-du-cinquantenaire-histoire-dun-projet-regne\\_1546226](http://telquel.ma/2017/05/09/rapport-du-cinquantenaire-histoire-dun-projet-regne_1546226).

<sup>20</sup> Discours royal du 20 août 2003. <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-royal-loccasion-de-la-c%C3%A9l%C3%A9bration-du-50%C3%A8me-anniversaire-de-la-r%C3%A9volution-du>.

<sup>21</sup> 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025, Rapport général « L'avenir se construit et le meilleur est possible », Rabat, Royaume du Maroc, janvier 2006, p. 2.

[www.minculture.gov.ma/fr/images/stories/pdf/rg-fr.pdf](http://www.minculture.gov.ma/fr/images/stories/pdf/rg-fr.pdf).

développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 » (RD50) est titanesque : 75 contributions individuelles et 8 recueils thématiques, 16 rapports thématiques et transversaux, un rapport général, soit près de 4500 pages, consultables sur le web<sup>22</sup>. En préambule du rapport général, l'objectif est rappelé : « La finalité première de ce projet est d'alimenter un large débat public sur les politiques à mettre en œuvre dans le futur proche et lointain, et ce à la lumière des enseignements de l'expérience des réussites et des échecs du passé ». Mais, comme le relève Ali Bouabid, l'articulation entre « savoir et choix politiques » est telle que le RD50 est :

« présenté comme un outil devant alimenter la réflexion des partis politiques sur leurs programmes. Le marketing en termes de communication autour de l'objectivité scientifique du diagnostic, des analyses et des recommandations tend à accréditer l'idée que l'action politique serait susceptible d'un fondement scientifique, dont il suffirait de se saisir pour recouvrer sa crédibilité !<sup>23</sup> »

Selon cette conception « participative » et « experte » de la définition légitime du « bien public », c'est le roi « éclairé » qui produit les grandes orientations. Dans le prolongement du « mythe d'une gouvernance dépolitisée<sup>24</sup> », la figure du technocrate, un label relativement flou, est opposée à celle de l'acteur partisan. Le premier se distinguerait par sa « compétence », attestée par des diplômes prestigieux et par des expériences, dans la haute fonction publique et dans le monde de l'entreprise ; il est prédisposé à faire preuve d'« efficacité », de « rationalité » et de « rigueur » dans la gestion publique.

« Du fait de la diversité des profils des technocrates, l'on est inévitablement amené à se questionner sur ce qu'être technocrate peut signifier au Maroc, tant la notion recouvre des significations très variées qui diffèrent selon les situations et les contextes. Commis de l'État, hommes d'affaires, entrepreneurs et même gestionnaires font partie de cette caste distincte, unie par des valeurs communes et des attributs distinctifs<sup>25</sup> ».

Quant aux partis politiques, ils seraient « incapables de faire émerger les talents », conduisant ainsi l'appareil d'État à compenser une telle déficience et à sélectionner les « meilleurs »<sup>26</sup>. Dès lors, le roi n'aurait d'autre choix que de soustraire les secteurs stratégiques aux hommes de parti, en confiant des portefeuilles ministériels à des « technocrates », en déléguant des compétences gouvernementales à des commissions, des conseils et des fondations qui relèvent directement de lui<sup>27</sup>. Dans cette perspective, « l'impératif de rentabilité ou de développement semble l'emporter sur celui de la représentation ou de la participation »<sup>28</sup>. À partir de là, de nouvelles pratiques de gouvernabilité se mettent en place :

« Dans ce contexte, la monarchie a besoin d'hommes pour réaliser ce projet, des hommes opérationnels qui sauront mettre en œuvre les grands objectifs définis par la monarchie ou en concertation avec elle. On comprend le raisonnement qui sous-tend une telle vision : la politique générale, le choix des fins et des valeurs sont non seulement prescrits et arrêtés par la monarchie

---

<sup>22</sup> Cette riche documentation disparaîtra assez rapidement du web.

<sup>23</sup> A. Bouabid, « Technocratie versus démocratie », art. cité, p. 25.

<sup>24</sup> Énoncé emprunté par Ali Bouabid à : Bruno Jobert, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée » dans *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 273-285.

<sup>25</sup> Reda Zaireg, « Maroc : les politiques sont morts, vive les technocrates », *Middle East Eye*, 30 janvier 2018. <http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/maroc-les-politiques-sont-morts-vive-les-technocrates-1333508400>

<sup>26</sup> Youssef Belal, « Note de synthèse » dans « Technocratie versus démocratie », *Cahiers bleus*, avril 2007, n° 9, p. 38. Dans un autre registre, voir Mohammed Tozy, qui relève que la désignation de technocrates par le Palais est une tentative de compensation de la faiblesse des compétences élues (M. Tozy, « Morocco's Elections. Islamists, Technocrats, and the Palace », art. cité.)

<sup>27</sup> Pour une analyse approfondie, voir : A. Allal, F. Kohstall, « Opposition within the State: Governance in Egypt, Morocco and Tunisia », art. cité.

<sup>28</sup> M. Catusse, « Les coups de force de la représentation », art. cité, p. 77.

mais le roi en est une incarnation. [...] Dans cette vision du monde, il n'y a plus vraiment de différences entre un homme de parti et un technocrate, car les deux se doivent d'être des hommes capables de mettre efficacement en œuvre les orientations royales<sup>29</sup> ».

#### Encadré 49 : Driss Jettou, incarnation d'une figure ministérielle technocratique

Né en 1945, à El Jadida, ce fils de petit commerçant, originaire du Souss, entre en politique après avoir réalisé une forte mobilité sociale, à l'écart des arcanes de l'État.

Il poursuit ses études supérieures à la faculté des sciences de Rabat, où il obtient un diplôme d'études supérieures en sciences physiques et en chimie (1966), puis s'initie à la gestion d'entreprise, pendant deux ans, au Cordwainers College à Londres. Dès la fin des années 1960, il fructifie ses affaires dans plusieurs secteurs d'activité (cuir, chaussure, textile, travaux publics), et semble avoir accumulé sa fortune « totalement en dehors de l'État, en toute indépendance »<sup>30</sup>. Au début des années 1990, ses engagements associatifs s'articulent à sa carrière d'entrepreneur : présidence de la Fédération marocaine des industries du cuir, adhésion au bureau de la Confédération générale des entreprises du Maroc, vice-présidence de l'Association marocaine des exportateurs.

Remarqué par le roi Hassan II, il débute sa carrière ministérielle en 1993, avec le portefeuille du commerce et de l'industrie, qui s'étoffe avec l'artisanat et le commerce extérieur, en 1994, puis avec les finances à la veille de l'alternance. Autrement dit, son entrée en politique emprunte la filière de l'accès direct au centre. À l'instar d'autres « technocrates », il a des compétences certifiées dans des filières valorisées, il peut se targuer d'une formation à l'étranger et d'expériences sur le terrain. Mais, à l'inverse de ceux qui ont accompli tout leur parcours professionnel dans l'administration, il a d'abord fait ses preuves dans le secteur privé.

En 1996, en lien avec son ancrage professionnel et associatif, il intervient auprès du roi pour mettre fin à la « campagne d'assainissement », orchestrée par Driss Basri. En effet, pendant cet épisode, le ministre de l'Intérieur recourt à des méthodes expéditives, mettant à rude épreuve les milieux d'affaires<sup>31</sup>. Au cours de cet épisode, Driss Jettou gagne ses « galons d'homme politique »<sup>32</sup>.

Dès son intronisation, Mohammed VI, auquel il a enseigné l'économie, en fait son conseiller et, lorsque Siger, le holding financier de la famille royale, est fondé en 2002, il en devient le représentant dans plusieurs conseils d'administration.

En 2001, sa nomination à la tête du ministère de l'Intérieur constitue une bifurcation ; ce portefeuille cesse d'être l'apanage des figures issues de l'administration territoriale et de la sûreté nationale pour être confié à un homme qui a plusieurs ressources : des compétences de gestionnaire reconnues, la confiance royale, le respect des milieux d'affaires, de bonnes relations avec les dirigeants des partis politiques. À l'issue des législatives de 2002, ce sont également ses dispositions d'homme « discret », « pragmatique », « consensuel », « tout en rondeurs »<sup>33</sup> qui semblent l'habiliter aux yeux du Palais.

À travers le « mythe technocratique » anti-partisan, le dispositif autoritaire marocain semble se réajuster autour de « la célébration du culte de la performance actualisée au goût du jour » et réduire la représentation à une dimension strictement procédurale<sup>34</sup>. Mais, nous le verrons, un tel registre constitue un champ de lutte entre les différents acteurs en présence. Sur un autre plan, comme le relève Myriam Catusse, par-delà le discrédit que la nomination d'un technocrate jette sur le processus électif, « les coups de théâtre encadrant la “percée” du PJD remettent sur le devant de la scène la légitimité électorale, dans des dimensions “vertueuses” et

<sup>29</sup> Y. Belal, *ibidem*.

<sup>30</sup> Samy Ghorbal, « L'énigme Jettou », *Jeune Afrique*, 10 août 2007  
<http://www.jeuneafrique.com/105758/archives-thematique/l-nigme-jettou/>

<sup>31</sup> Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture. Dissidence économique et contrôle politique », *Les Cahiers du CERI*, n°15, 1996 ; M. Catusse, « Maroc : un 'État de Droit pour les affaires' », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Édition, 1998.

<sup>32</sup> S. Ghorbal, *ibidem*.

<sup>33</sup> *Ibidem*.

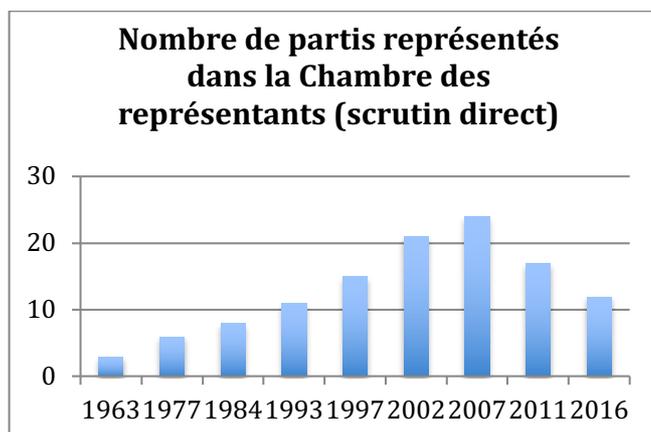
<sup>34</sup> A. Bouabid, « Technocratie versus démocratie », art. cité, p. 22.

“virtuelles” »<sup>35</sup>. À cet égard, l’asymétrie entre les capacités de mobilisation électorale du PJD et celles des autres partis politiques s’accroît à tel point qu’elle impulse de nouvelles tentatives de réorganisation de la scène partisane. Avant d’examiner les ambivalences des dispositifs institutionnels mis en œuvre, nous commencerons par esquisser les recompositions de cet espace du jeu politique officiel, tout en prêtant attention aux phénomènes d’exclusion et d’auto-exclusion.

## Cartographie d’une scène partisane entre « balkanisation » et repolarisation

La libéralisation politique incarnée par la formation du gouvernement d’« alternance » se traduit par une prolifération de partis politiques : sur 25 partis en compétition en 2002, 10 sont créés entre 2001 et 2002 ; 10 autres se forment entre 2002 et 2007. Cette tendance se reflète par le nombre croissant de partis représentés au sein de la Chambre des représentants : 15 en 1997, 21 en 2002, 24 en 2007. Mais, à partir de 2011, s’observe une inflexion (17), qui se confirme en 2016 (12).

**Figure 5 : Nombre de partis représentés dans la Chambre des représentants (1963-2016)**



Les successions gouvernementale et monarchique s’accompagnent de scissions au sein d’anciennes formations. Le signal du « changement » favorise par ailleurs l’entrée en politique d’acteurs individuels et collectifs qui s’identifient aux catégories valorisées par le discours public, à l’instar des « entrepreneurs » et de la « société civile ». Cependant, des recompositions et des initiatives fédératives se dessinent. L’une d’entre elles aboutit à la création du PAM en 2008. Perçue par ses adversaires comme un nouveau parti administratif, cette formation ambitionne de reconfigurer le système partisan marocain et de faire contrepoids au PJD ; elle laisse transparaître quelques-unes des mutations à l’œuvre dans la scène partisane marocaine. Sur un autre plan, les suspensions de partis politiques, la persistance de l’exclusion de l’organisation Al Adl wal Ihsane et l’amplification de l’abstention électorale contribuent à délimiter les frontières externes de la sphère politique instituée.

### *Fragmentation et tentatives de recompositions au début des années 2000*

Au début des années 2000, la « balkanisation » est le produit de deux processus. Le mouvement de scissiparité s’accélère au sein de familles politiques préexistantes à la formation

<sup>35</sup> M. Catusse, « Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc », art. cité p. 181.

du gouvernement d'alternance<sup>36</sup>. À cet égard, les matrices de gauche et harakie constituent un bon exemple de fragmentation et de tentatives de recomposition. Par ailleurs, l'extension de la scène partisane traduit l'expression de nouvelles vocations politiques, et notamment celle des « entrepreneurs » et de la « société civile ».

### Scissiparité accélérée au sein de l'USFP et tentatives de recomposition de la gauche

L'avènement du gouvernement Youssoufi accélère le mouvement centrifuge au sein du parti du Premier ministre, et ce faisant ouvre la voie à des recompositions au sein de la gauche. L'USFP apparaît comme le principal « perdant » de l'alternance, mais reste de manière ininterrompue dans les coalitions gouvernementales entre 1998 et 2011, alors même qu'il passe du 1<sup>er</sup> rang à l'issue des législatives de 1997 et de 2002, au 5<sup>e</sup> rang en 2007<sup>37</sup>. Depuis son passage de l'opposition au gouvernement, il est violemment secoué par des crises et des scissions à répétition. Sa mutation identitaire s'accélère et le hiatus s'élargit entre une base militante composite et des instances dirigeantes elles-mêmes divisées. Les tensions publicisées laissent entrevoir des divergences stratégiques autour de la participation au gouvernement et de ses modalités, des luttes de pouvoir, des différences en termes d'insertion dans l'appareil du parti et d'accès aux ressources électorales et gouvernementales, pistes que nous explorerons ultérieurement. Les défections qui se produisent à l'occasion du congrès national du parti en 2001 n'épuisent pas les sources de tension. Après les résultats décevants du parti aux communales 2003, la crise est à son comble, les attaques sont publiques, les décisions prises par les instances partisanes ne sont pas respectées. Avant sa démission du secrétariat général, Abderrahman Youssoufi a de plus en plus de mal à réunir le bureau politique.

Entre 2001 et 2005, les scissions font perdre à l'USFP le soutien d'une partie de ses bases syndicales et de sa jeunesse, en même temps que des figures intellectuelles charismatiques : en 2001, Noubir Amaoui, dirigeant de la CDT, crée le Congrès national ittihadî (CNI), qui connaît à son tour une scission, en 2006, avec la formation du Parti socialiste ; en 2002, une partie des intellectuels et de la jeunesse fondent le mouvement Fidélité à la démocratie ; en 2005, Abdelkrim Benatiq, un syndicaliste et ancien secrétaire d'État dans le gouvernement de Youssoufi, crée le Parti travailliste. Mais, à la veille des législatives de 2007, l'USFP tente de compenser ses pertes en intégrant dans son giron le PSD (issu de la scission de l'OADP de 1996), et en menant une « politique d'ouverture ».

En parallèle, d'autres fusions se produisent. Dès 2002, l'unification de la gauche non gouvernementale démarre avec la création de la Gauche socialiste unifiée (GSU), qui regroupe l'OADP et de petites organisations de la gauche radicale : le Mouvement des démocrates indépendants, le Mouvement pour la démocratie, et des « potentialités de gauche » (appellation donnée à un ensemble de figures des années 1970, qui n'ont rejoint aucun groupe). En 2005, la constitution du Parti socialiste unifié (PSU) matérialise la jonction entre la GSU et Fidélité à la démocratie. Après avoir formé, en 2007, une coalition électorale, l'Alliance de la gauche démocratique (AGD), le PSU et deux autres partis issus de la matrice USFP — le Parti de l'avant-garde socialiste (PADS) légalisé en 1992 et le CNI créé en 2001 — se regroupent dans la Fédération de la gauche démocratique (FGD) en 2014. Cependant, ce processus de réunification est loin d'accroître le poids électoral de la gauche non gouvernementale ; les changements de nom et les difficiles apprentissages du travail en commun tendent plutôt à affecter ses performances (tableau 12).

---

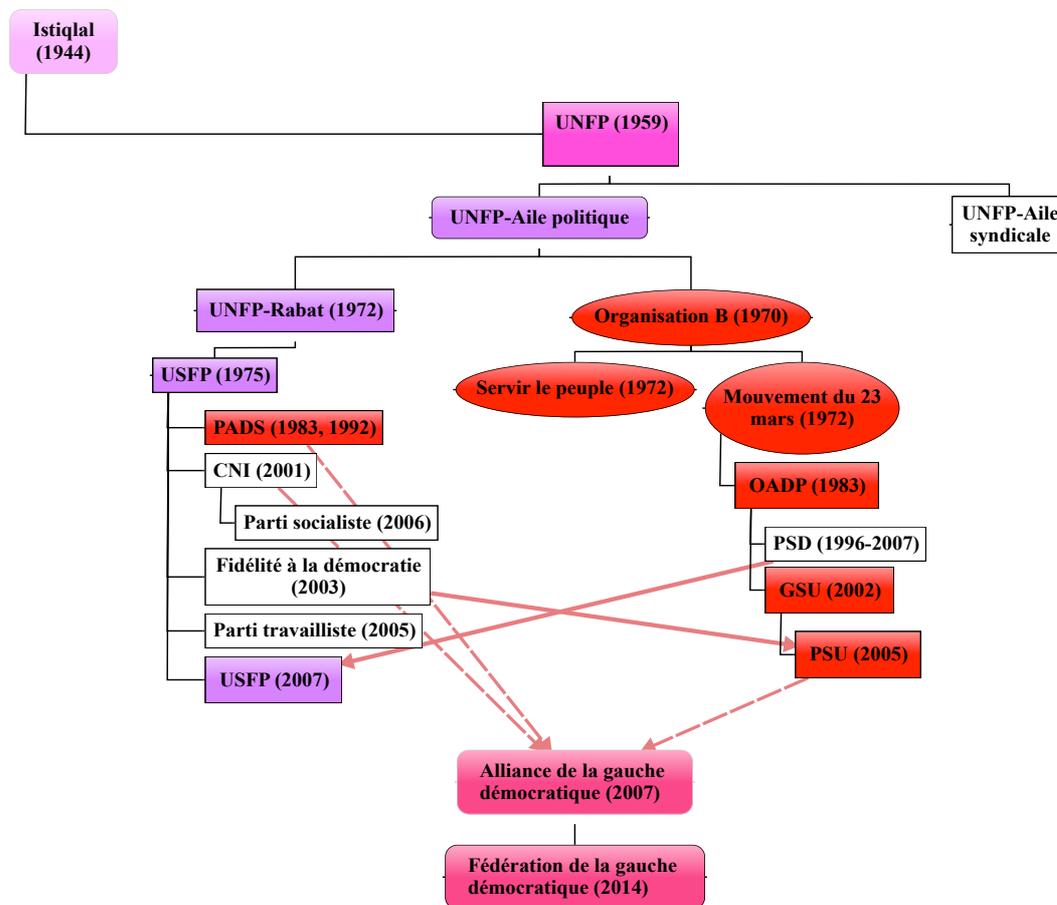
<sup>36</sup> Le Parti de l'Istiqlal continue à résister aux tendances centrifuges, même lorsqu'il est secoué par une profonde crise une décennie plus tard.

<sup>37</sup> Sur les transformations de l'USFP, voir : A. El Maslouhi, « La gauche marocaine, défenseuse du trône », art. cité.

**Tableau 12 : Les résultats électoraux de la gauche non gouvernementale pendant les législatives (1997-2016)**

	1997	2002	2007	2011	2016
OADP	4	-	-	-	-
GSU	-	3	-	-	-
PSU	-	-	5	boycott	-
PADS	-	-	0	boycott	-
CNI	-	1	1	0	-
Alliance	-	-	5	-	-
FGD	-	-	-	-	2

**Figure 6 : Scissions et fusions au sein de la matrice UNFP-USFP**



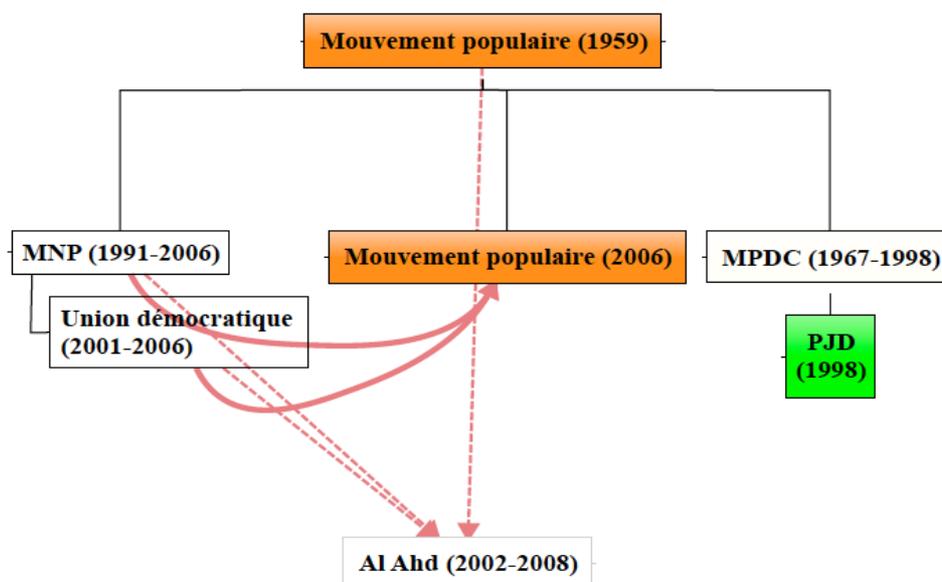
### La mouvance harakie (MP) entre segmentation et réunification

Au début de la nouvelle ère, la mouvance harakie continue également à se segmenter<sup>38</sup>. En 2001, des élus issus du MNP créent le parti de l'Union démocratique (UD). En mars 2002, Najib Ouazzani, chirurgien et député de Nador depuis 1993, regroupe des membres du MP, du MNP et de l'UD au sein d'Al Ahd (le Pacte). Lors des législatives de 2002, ces partis obtiennent des résultats inégaux : 27 sièges pour le MP, 18 pour le MNP, 10 pour l'UD et 5 pour Al Ahd. Par anticipation du « raz-de-marée » du PJD, le Palais les incite à se réunifier en 2006. Le MP, le MNP et l'UD répondent à cet appel et se fédèrent dans l'Union du Mouvement populaire.

<sup>38</sup> Ce processus n'a pas fait l'objet de recherches approfondies.

Pour sa part, Al Ahd participe à la fusion impulsée par le PAM, mais Najib Ouazzani décide de s'en retirer au bout de quelques mois. En 2009, il reconstitue le parti sous le nom d'Al Ahd addimocrati (le pacte démocratique). En 2016, il rejoint le PJD et se fait réélire député de Nador sous ses couleurs.

Figure 7 : Scissions et fusions au sein de la matrice MP



### De nouvelles vocations : des partis pour les « entrepreneurs »

L'avènement de la nouvelle ère suscite également de nouvelles vocations politiques. À l'heure où les discours de « la réforme » érigent l'entreprise en moteur, voire en incarnation du « changement », des « entrepreneurs » tentent une entrée en politique collective. Comme le montrent les analyses de Myriam Catusse, deux dynamiques parallèles interagissent pendant les années 1990<sup>39</sup>. D'une part, le Patronat représenté par la Confédération générale des entrepreneurs du Maroc (CGEM) s'affirme dans la scène publique à l'occasion de la « campagne d'assainissement » de 1996, en s'opposant frontalement au ministère de l'Intérieur<sup>40</sup>. D'autre part, le changement politique devient l'objet « d'un “grand récit” aux diverses versions avec ses héros et ses contre-héros, dont les “entrepreneurs”, puis plus récemment dans une moindre mesure les “technocrates” et les “city managers” pourraient jouer le rôle de figures de proue symboliques »<sup>41</sup>. Parallèlement à la diffusion du « mythe technocratique », l'« économisation du politique » se traduit par l'érection de la « bonne gestion », des « compétences économiques » en qualités politiques fondamentales<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> Voir notamment : M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? op. cit.*

<sup>40</sup> Voir : Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture. Dissidence économique et contrôle politique », art. cité ; M. Catusse, « Maroc : un 'État de Droit pour les affaires' », art. cité.

<sup>41</sup> Myriam Catusse, « Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... A propos des discours savants et politiques sur l'élite politique idéale au Maroc » dans Ali Sedjari (ed.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Rabat/Paris, L'Harmattan/GRET, 2002, p. 121.

<sup>42</sup> L'étude de Delphine Dulong décortique le processus de reconversion de la compétence économique en compétence politique en France, pendant les années 1950 et 1960, et permet de poser la question en des termes qui peuvent stimuler notre réflexion : « Au terme de quel processus des compétences particulières, produites et

C'est dans ce cadre que deux partis politiques sont créés, à la veille des législatives de septembre 2002, autour d'acteurs qui mettent en avant leurs qualités d'entrepreneurs citoyens : Forces citoyennes (FC) et l'Alliance des libertés (ADL). L'un comme l'autre semble traduire la perception d'une opportunité pour une pensée libérale, pour la construction d'une « droite moderne », et/ou pour une catégorie d'acteurs qui se sont jusque-là tenus à l'écart de l'arène électorale, voire de la sphère politique. À cet égard, il importe de relever que FC est impulsée par Abderrahim Lahjouji, ancien président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), qui doit sa renommée à la résistance qu'il a opposée pendant la campagne d'assainissement de 1996<sup>43</sup>. Même s'il cherche à éviter l'assimilation à un groupe d'intérêt patronal, ce parti, qui se veut le symbole de la mutation de la classe entrepreneuriale au Maroc, a pour objectif d'amener les entrepreneurs à s'investir sur la sphère politique, et à prendre en charge le développement du pays ; un discours technocratique en écho avec la volonté affichée par le Palais de voir de nouvelles catégories socio-économiques s'impliquer dans la régénération de la carte politique, de manière à « gérer le Maroc comme une entreprise »<sup>44</sup>.

Dans une scène segmentée et qui peine à se recomposer, et face au défi électoral que représente le PJD, une nouvelle offre partisane se constitue en 2008 en vue de refaçonner la scène partisane.

### *Émergence d'un Léviathan : le PAM*

Des catégories du langage politique marocain demeurent structurantes : dès sa gestation, le PAM est accusé d'être le « parti administratif » de la nouvelle ère. Ses adversaires, mais également des analystes, annoncent que sa vocation est d'emporter les élections prévues en 2012, de former le futur gouvernement, et de parachever le verrouillage de la sphère politique instituée. Ce serait une version du FDIC<sup>45</sup> « revue et corrigée par le nouveau Makhzen<sup>46</sup> ». Certes, plusieurs éléments donnent une impression de déjà-vu : son impulsion par un « ami du roi », sa poussée électorale fulgurante et l'attraction exercée sur les élus d'autres groupes parlementaires, son rejet des idéologies, le type de critiques qu'il adresse aux autres formations, le fait même que son programme et les figures mises en avant soient au miroir de la doxa officielle du moment. Cependant, un cadrage exclusivement en termes de « parti administratif » laisse de côté les processus qui sous-tendent la convergence d'acteurs aux parcours de politisation diversifiés au sein d'une même organisation<sup>47</sup>.

La virulence des réactions suscitées par la création du PAM est largement liée au profil de son principal fondateur. Fouad Ali Himma est non seulement « l'ami du roi », mais également l'un des hommes les plus influents du régime en ces années 2000. Né en 1962, à Marrakech, il a le même âge que Mohammed VI. Selon sa biographie, il se fait remarquer à l'âge de 14 ans par la commission chargée de recruter, parmi les meilleurs élèves du royaume, les futurs condisciples du prince héritier au Collège royal. Après l'obtention du baccalauréat en juin 1981, il poursuit ses études de droit à Rabat avec le futur roi. À la fin de ses études, il fait

---

valorisées dans certains secteurs sociaux, sont-elles converties en compétences proprement politiques, c'est-à-dire attachées à la définition de rôles politiques ? » (Delphine Dulong, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la V<sup>ème</sup> République », *Politix*, n° 35, 1996, p. 109).

<sup>43</sup> Voir notamment : M. Catusse, « Maroc : un 'État de Droit pour les affaires' », art. cité.

<sup>44</sup> M. Catusse, « Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... », art. cité.

<sup>45</sup> Voir le chapitre 4 sur le Front de défense des institutions constitutionnelles (FDIC), créé en 1963, par un « ami » de Hassan II, Ahmed Réda Guédira, qui occupait alors un rôle central au sein du gouvernement.

<sup>46</sup> Thierry Desrués, Saïd Kirhlani, « Gérer la politique des autres : les vieux problèmes et les vieilles recettes de Mohammed VI pour animer un champ politique désactivé », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p. 307-341.

<sup>47</sup> Une perspective voisine est développée dans : Ferdinand Eibl, « The party of authenticity and modernity (PAM): trajectory of a political deus ex machina », *The Journal of North African Studies*, vol. 17, n° 1, 2012, p. 48.

un « stage » pendant une dizaine d'années (1986-1995), au ministère de l'Intérieur, auprès de Driss Basri. Alors même que son parcours le dispose à accéder directement à la « noblesse d'État »<sup>48</sup>, il commence à accumuler un capital d'autochtonie. En 1992, il se présente aux communales en tant qu'indépendant, préside le conseil municipal de Benguerir jusqu'en 1997, puis devient député de Skhour Rhamna (1995-1997). Peu avant la succession, en 1998, Himma est rappelé auprès du prince héritier en qualité de directeur de cabinet. À l'instar d'autres anciens élèves du Collège royal, il fait partie du premier cercle du nouveau roi, et ne tarde pas à devenir l'un des hommes forts du régime. Ce faisant, il développe une entreprise de relations publiques florissante. À partir de 1999, il occupe un poste stratégique au ministère de l'Intérieur, d'abord en tant que secrétaire d'État, puis en tant que ministre délégué (2002-2007). Pendant huit ans, il prend en charge « les dossiers les plus sensibles<sup>49</sup> » : les questions sécuritaires, notamment après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca ; le montage de l'Instance Équité et réconciliation (IER) ; la restructuration de la scène partisane à travers les canaux législatifs (loi sur les partis politiques de 2006), l'ingénierie électorale, et les échanges plus ou moins informels. Sur un autre plan, cet « homme de l'ombre » tisse des réseaux dans les différents secteurs auxquels il a accès : l'associatif, le monde de l'entreprise, la haute fonction publique, les médias, etc.

« L'un des rôles non écrits de Fouad Ali el-Himma a été de repérer, dans le secteur public comme dans le secteur privé, ceux des hommes et des femmes susceptibles de mettre en musique la politique de modernisation du royaume. Il a ainsi constitué un réseau informel, qui reste très ouvert, de quadras — la génération du roi — cooptés généralement après avoir fait la preuve de leur efficacité et de leur volonté de s'investir »<sup>50</sup>.

À ce niveau déjà, il convient de nuancer le parallèle qui est souvent fait entre Fouad Ali Himma et Ahmed Réda Guédira. Certes, l'un et l'autre ont réalisé une très forte mobilité sociale et une carrière dans les hautes sphères de l'État en lien avec leur amitié précoce avec le prince héritier. À quelques décennies d'écart, leurs talents sont reconnus et mobilisés par l'ami devenu roi, et ils créent des partis politiques pour mettre en œuvre le projet royal du moment. En revanche, ils se distinguent au moins par certaines de leurs dispositions et par les stratégies qu'ils adoptent dans des environnements politiques différents. Homme fort du régime, Guédira est haï par les dirigeants politiques de son époque et ne dispose d'aucune clientèle en nom propre. Pendant les législatives de 1963, il est ministre de l'Intérieur et ne doit sa courte victoire à Casablanca qu'aux divisions de l'UNFP. Quant à Himma, il met à profit sa position au cœur du ministère de l'Intérieur, pour mobiliser plusieurs cercles, et il renonce à sa fonction à l'Intérieur avant de se présenter aux législatives de 2007 dans sa région d'origine. À cette occasion, sa liste emporte les trois sièges de la circonscription de Rhamna. Cette fois-ci, quand « le “favori” du roi cherche les faveurs des électeurs<sup>51</sup> », les ressorts d'une victoire aussi fracassante sont à la jonction entre deux sources de légitimité : ascendante et descendante. Autrement dit, les électeurs perçoivent et anticipent les bénéfices qu'ils peuvent tirer d'un élu aussi proche du roi, et l'élu peut se targuer d'un ancrage local convertible en mandat électoral.

Si le FDIC et le PAM résultent, l'un comme l'autre, d'une stratégie fédérative qui vise à réduire une asymétrie électorale avec l'opposition du moment, le processus d'émergence du parti de Himma s'ajuste à la configuration politique du milieu des années 2000. Un mois après

---

<sup>48</sup> Du fait de leurs origines sociales souvent modestes, les anciens du Collège royal s'apparentent davantage à des « anoblis de l'État ». Le fait même qu'ils doivent tout au prince est supposé lui garantir leur dévouement.

<sup>49</sup> D. Lagarde, A. Jebbar, « Plus près de Sa Majesté », art. cité.

<sup>50</sup> *Ibidem*.

<sup>51</sup> Sur la campagne électorale menée à cette occasion voir : Ahmed Bendella, « La Cour en campagne. Quand le “favori” du roi cherche les faveurs des électeurs » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagnes au Maroc*, op. cit., p. 99-116.

les législatives de 2007, les trois élus de Rhamna créent le groupe parlementaire « Authenticité et modernité », en fédérant des élus issus de sept petites formations politiques. Moins d'un an plus tard, en août 2008, le PAM se constitue sur la base de deux viviers. Le premier est composé de cinq des sept partis qui ont formé le groupe parlementaire : le PND (8 sièges), issu de la scission du RNI ; Al Ahd (3 sièges), issu de la matrice harakie ; le Parti de l'environnement et du développement (PED) (5 sièges), l'ADL (1 siège), et l'Initiative citoyenne pour le développement (ICD) (1 siège), tous trois créés en 2002. Le second bassin est une association politique, qui constitue le point de rencontre entre les réseaux tissés par Himma dans différents secteurs de la société.

Le 17 janvier 2008, un communiqué, intitulé « le Maroc de demain », annonce la création du Mouvement pour tous les démocrates (MTD). La liste des onze signataires est au miroir du Maroc de la nouvelle ère : l'ancien secrétaire d'État est entouré de puissants hommes d'affaires, de « technocrates », de figures de la « société civile », et d'anciens prisonniers politiques (Annexe 5). Ces derniers sont pour la plupart passés par le Mouvement marxiste-léniniste des années 1970, puis se sont mobilisés dans les organisations de droits humains à partir de la fin des années 1980 (OMDH, AMDH, Forum vérité et justice). Dès le début du règne, ils prennent part à l'une ou l'autre des initiatives impulsées par le Palais, à l'instar de l'IER et du Rapport du cinquantenaire. Plus particulièrement, certains d'entre eux sont directement impliqués dans les discussions avec le secrétaire d'État à l'Intérieur au sujet du règlement des « années de plomb ». Pendant ces échanges, ils tissent avec lui des relations de confiance qui se renforcent dans le cadre de l'IER. Reste à souligner un point important, les pourparlers entre « militants et hommes du palais<sup>52</sup> » suscitent de fortes tensions internes, entre autres au sein du Forum vérité et justice (FVJ)<sup>53</sup> :

« À l'issue du premier congrès ordinaire du FVJ (juin 2002), plusieurs acteurs mis en minorité au sein des instances dirigeantes se retrouvent sans mandat militant. Les divergences au sein de l'extrême gauche marocaine sur les stratégies d'entrée dans le champ de la politique instituée se superposent ici à des désaccords sur l'opportunité des contacts et des discussions avec les conseillers du roi, vécus par certains comme une compromission, et sur leur efficacité au regard des objectifs d'obtention de la vérité et de réhabilitation des victimes<sup>54</sup>. »

Pendant que certains perçoivent dans le PAM une matérialisation de la réconciliation sous-jacente au projet de l'IER, d'autres expriment leur suspicion face à un mouvement qui attire les « opportunistes », les « démocrates makhzénien » et les « gauchistes déçus »<sup>55</sup>. Vu sous un autre angle, ce parti tend à cristalliser des parcours de politisation et de reconversion partisane des figures mise en valeur sous Mohammed VI. Parmi eux, des « hommes d'affaires » et des membres de « la société civile » avaient essayé de créer leur propre parti en 2002, puis réalisé la difficulté de monter une machine électorale ; l'ADL illustre bien ce type d'expérience. Quant aux militants de droits humains qui rejoignent le MTD, puis le PAM, ils se distinguent par une notoriété personnelle, accumulée à travers plusieurs luttes, mais sont dépourvus de capital collectif, qu'il soit partisan ou associatif. En rejoignant Himma, ils espèrent compenser ce déficit et agir de l'intérieur du régime. Ces différentes tendances se reflètent dans les ambitions poursuivies par le MTD, puis par le PAM.

---

<sup>52</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, op. cit., chapitre 7.

<sup>53</sup> Association des droits humains, créée en 1999 par des membres des groupes qui ont subi la violence de l'État pendant les « années de plomb », de 1956 à 1999, en vue d'établir la vérité sur les atteintes graves aux droits de l'homme, de faire reconnaître la responsabilité de l'État, de réhabiliter les victimes et de mettre en œuvre des réformes institutionnelles pour que ces violations ne se reproduisent plus à l'avenir.

<sup>54</sup> F. Vairel, *ibidem*, p. 280.

<sup>55</sup> Ahmed Benchemsi, « El Himma. Le mouvement est parti », *Tel Quel*, n° 308, 26 Janvier-1<sup>er</sup> Février 2008.

## Encadré 50 : Récit de Habib Belkouch sur son passage du mouvement du 23 mars au PAM

Né en 1954 à El Jadida, Habib Belkouch compte parmi les onze signataires du communiqué « le Maroc de demain », puis parmi les fondateurs du PAM. C'est l'un des militants des droits de l'homme mis en avant par le MTD, puis par le PAM. Dans l'entretien qu'il m'accorde, le 20 août 2008, au Centre d'études sur les droits de l'homme, à Rabat, il revient sur son parcours.

Au début des années 1970, il s'engage dans les mobilisations lycéennes, puis dans le Mouvement du 23 mars. Arrêté en 1974, il passe cinq ans de sa vie en détention ; il sera privé de passeport jusqu'en 1994. À sa sortie de prison, il a une licence en philosophie ; il obtiendra également un diplôme d'études approfondies en histoire de la philosophie. Sur le plan professionnel, il mène différentes expériences : enseignement secondaire, journalisme à *Al-Ittihad al-ichtiraki*<sup>56</sup>, traductions, etc. En 1983, il est recruté dans la commission nationale de l'UNESCO. Grâce à ce financement, il devient une sorte de permanent dans l'OMDH (1993-1998), dont il sera l'un des vice-présidents. À la même époque, il adhère à la section d'Amnesty International (1994-1998). Au cours de ces années, il se professionnalise dans les droits humains, participe à plusieurs initiatives en tant que consultant. L'avènement du gouvernement Youssoufi constitue une aubaine professionnelle pour de nombreux militants. Dès 1998, Belkouch est recruté en tant qu'expert auprès du ministre des Droits de l'homme, qui n'est autre qu'un ancien de l'OMDH. Deux ans plus tard, il est nommé directeur du Centre de documentation, d'information et de Formation en droits de l'homme (CDIFDH), nouvellement créé dans le cadre d'une coopération entre le ministère des Droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme et le PNUD (2000-2005). Par la suite, il dirige ou coordonne des programmes de coopération internationale, accompagne les travaux de l'IER, participe à la rédaction de plusieurs rapports dont celui du Cinquantenaire.

Dans la phase de gestation du MTD, il est approché par des personnes qu'il a fréquentées et avec lesquelles il a travaillé à différents moments de son parcours : le 23 mars, la prison, l'OMDH, le gouvernement Youssoufi, le CDIFDH, le Rapport du Cinquantenaire, etc. Dans un entretien qu'il m'accorde au lendemain de la création du PAM, il explique que tout a commencé avec la volonté de lancer des débats publics autour des recommandations de l'IER et du Rapport du Cinquantenaire. À l'instar d'autres acteurs, il exprime son dépit face au peu d'intérêt suscité par ces documents : « il n'y a pas de débat d'idées, juste des polémiques. [...] La politique se réduit désormais au nombre de sièges dans le parlement, au nombre de portefeuilles dans le gouvernement... » Avec ses camarades, il pense que l'ouverture politique a bouleversé l'ensemble de la classe politique, et plongé les partis représentés dans le Parlement dans la course aux mandats, au détriment de la quête d'une stratégie politique. Parallèlement, il s'agit de faire face à la montée de l'islamisme qui s'observe sous différentes formes : légaliste avec le PJD, culturelle et sociale à travers les résistances contre la réforme du code de la famille, la mobilisation contre l'homosexualité, les tendances excommunicatrices dans la presse d'obédience islamiste, les groupes terroristes révélés après les attentats de 2003. Dès lors, ils décident de s'ouvrir à tous les acteurs politiques qui partagent leurs aspirations : « La couleur ne nous intéressait pas », il s'agissait plutôt « d'ouvrir une dynamique ». Rapidement, ils constatent que « l'expression associative ne suffit plus ». Par-delà l'approche des élections communales de 2009, plusieurs projets de loi sont sur le point d'être discutés au Parlement.

Avant même de subir un échec cuisant aux élections partielles de septembre 2008, Habib Belkouch reconnaît qu'« il ne suffit pas d'être une personne intègre et cultivée pour réussir aux élections, il faut un apprentissage, une capacité de mobilisation, des réseaux ; il faut capitaliser les petites expériences au profit des nouveaux arrivants. [...] La phase des "sièges ne nous intéressent pas" est lointaine. Les sièges ce n'est pas un discours, c'est la capacité de mobiliser, le clientélisme, le tribalisme, des gens qui ont leur fief, dans les villes, il y a des machines électorales. Mais on espère que l'usage de l'argent et l'utilisation des moyens administratifs disparaîtront ».

Les objectifs annoncés par le MTD à sa création donnent un avant-goût du programme du PAM. Dans une conférence de presse, convoquée le 27 février, ses fondateurs proclament leur aspiration à « défendre, pérenniser et renforcer les choix démocratique et moderniste

<sup>56</sup> Organe de presse en arabe de l'USFP.

adoptés par le Maroc et relever les défis du développement ». Ils appellent par ailleurs à un « débat national franc et serein auquel doivent prendre part toutes les forces vives en toute responsabilité et engagement pour examiner les véritables défis auxquels le pays fait face »<sup>57</sup>. Sans pour autant exclure l'« éventualité » de créer un nouveau parti dans « le cadre de la dynamique générale », ils déclarent :

« Ce qui nous anime, c'est la volonté de jeter les fondements d'un acte historique. [...] Le Mouvement pour tous les démocrates ne sera jamais un simple parti politique, qui viendra allonger la liste des partis existants, mais nourrit l'ambition d'être beaucoup plus que cela, à savoir une contribution à la réussite de ce saut qualitatif et historique que le Maroc du XXI<sup>ème</sup> siècle est en train d'aborder. »<sup>58</sup>

Plus tard, ces aspects seront en grande partie repris dans « l'idéologie d'action publique »<sup>59</sup> préconisée par le PAM. En premier lieu, il s'agit de compenser les déficiences des partis politiques existants sous trois angles en particulier : contribuer « à la clarification du paysage politique marocain, aujourd'hui trop éclaté »<sup>60</sup> ; réconcilier les citoyens avec la politique et « représenter la majorité silencieuse » ; rassembler les forces vives du royaume — « la société civile » — et promouvoir le travail de proximité, le développement local, et plus globalement la régionalisation. La deuxième visée — la principale — est de contrecarrer la montée du « danger fondamentaliste » et de contrebalancer la poussée électorale du PJD. Le programme du parti consiste à mettre en œuvre les orientations qui ressortent du « Rapport du cinquantenaire de l'Indépendance » et des recommandations de réformes effectuées par l'IER, dans la perspective technique, développementaliste, et réformiste qui sous-tend les discours royaux<sup>61</sup>. Si Guédira était l'idéologue du FDIC et si les discours de l'UC portaient l'empreinte des politiques d'ajustement structurel, le PAM se réclame du dispositif de « gouvernance dépolitisée » promu par la monarchie.

Cependant, le volontarisme affiché par le PAM se heurte rapidement aux contradictions inhérentes à ce mariage entre l'« eau » et « l'huile », selon les termes utilisés par un jeune adhérent du parti quelques années plus tard :

« Le premier jour, il y a eu un effet de nouveauté comme pour tout nouveau produit commercial. Le premier jour de mise en vente de la limonade Mérandina, tout le monde a acheté Mérandina. Pareil pour Génova. Je donne exprès des noms de produits de consommation. C'est la même chose. On a considéré que le PAM était la solution à tous les problèmes des Marocains, on a considéré que Fouad Ali Himma, l'ami du roi, c'était la main qui bénissait les gens. C'était ça le PAM. [...] Mais quand la rivière gonfle, tu ne sais pas ce qu'elle entraîne avec elle, elle peut charrier les pierres, le bois, un pneu [...]. Il y a eu la volonté de fondre dans un même tissu une gauche vraiment extrême et une droite vraiment extrême [...]. Comme si tu voulais mélanger l'eau et l'huile, comme si tu essayais de mettre deux fortes têtes dans le même ballon ; forcément, chacun cherchera à emmener le ballon dans un sens, et le ballon finira par exploser »<sup>62</sup>.

À peine créé, le PAM observe les défections en boule de neige des composantes issues du PND, d'Al Ahd et du PED, qui se reconstitueront en tant que partis ; officiellement, leurs

---

<sup>57</sup> Cité dans : Bachir Hajjaj, « Les initiateurs du « Mouvement pour tous les démocrates » maintiennent le flou sur leurs véritables intentions », *Aujourd'hui le Maroc*, 29 février 2008. <http://aujourd'hui.ma/societe/les-initiateurs-du-mouvement-pour-tous-les-democrates-maintiennent-le-flou-sur-leurs-veritables-intentions-55149>.

<sup>58</sup> *Ibidem*.

<sup>59</sup> A. Bendella, « La Cour en campagne », art. cité, p. 51.

<sup>60</sup> Présentation du parti sur le site de la section française, <http://www.pamiste.fr/nos-valeurs>.

<sup>61</sup> F. Eibl, « The party of authenticity and modernity (PAM) », art. cité, p. 54.

<sup>62</sup> Entretien accordé à l'auteure pendant le congrès du parti, le 18 février 2012.

dirigeants refusent la mainmise du MTD<sup>63</sup>. À l'occasion des élections partielles de septembre 2008, seul un candidat parmi les cinq présentés par le parti se fait élire ; les figures des années 1970 ne parviennent pas à convertir leur notoriété de militants de droits humains et d'anciens prisonniers politiques en capital électoral. Selon les témoignages recueillis, cette expérience est décisive dans le revirement qu'observe le parti. À l'issue du congrès constitutif de 2009, le poids de la « société civile » tend à baisser au niveau de l'appareil partisan en cours de structuration. En revanche, le pouvoir d'attraction du parti de l'ami du roi est tel que celui-ci ne tarde pas à devenir la première force au sein de la Chambre des représentants entre 2007 et 2010 (55 élus) :

« malgré un capital de départ provenant de la dissolution de cinq formations politiques [le PAM] a surtout renforcé ses rangs en puisant dans 11 autres partis politiques. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas que le débauchage puisque nombre de représentants ont volontairement changé de veste au profit de cette formation qu'ils supposent être nés sous une bonne étoile. »<sup>64</sup>

#### Encadré 51 : Transhumances dans la Chambre des représentants entre 2007 et 2010<sup>65</sup>

Entre 2007 et 2010, 82 élus de la Chambre de représentants changent d'appartenance partisane. En comptabilisant ceux qui le font jusqu'à trois fois, cela donne 111 transhumances en 30 mois. Le premier bénéficiaire est le PAM. Tandis que les grandes formations comme le RNI et l'Istiqlal s'en sortent, toutes les autres en souffrent à des degrés différents, à l'exception de l'USFP et du PJD.

LA NOUVELLE CARTE POLITIQUE					
Le PAM, première force de la 1 <sup>re</sup> Chambre					
Appartenance politique	Résultats sep 2007	Sortants	Entrants	Effectif actuel	Perte/ Gain
PAM	0	0	55	55	+55
PI	52	2	4	54	+2
PJD	46	0	0	46	0
RNI	39	3	9	45	+6
USFP	38	1	1	38	0
MP	41	13	4	33	-8
UC	27	9	7	25	-2
PPS	17	8	0	9	-8
MDS	9	9	0	0	-9
FFD	9	5	0	4	-5
UND-Ahd	8	5	0	3	-5
SAP	5	5	24	3	-2
P.T	5	3	0	2	-3
PADS/CNI/PSU	5	2	0	3	-2

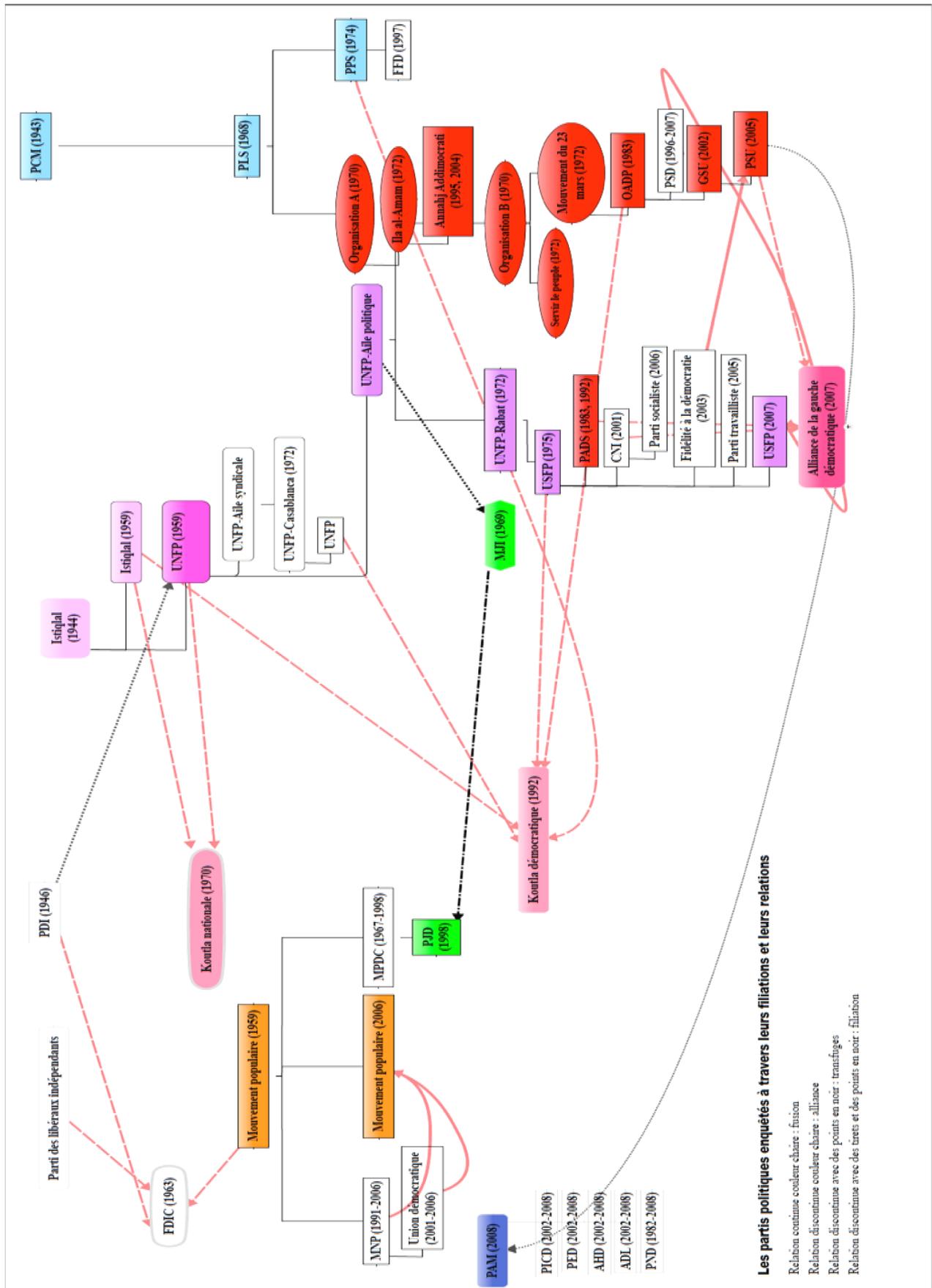
Par certains aspects, le PAM présente bien un air de famille avec le FDIC, le RNI ou l'UC. Impulsé par un proche du Palais, il attire une partie des clientèles habituelles des partis dits administratifs et enregistre une progression fulgurante ; ses fondateurs aspirent à réaliser les grandes orientations royales du moment ; le parti se présente comme un outil de remédiation aux dysfonctionnements de la scène partisane et comme un rempart face aux dangers qui menacent le Maroc. Pourtant, ce parti ne constitue pas une simple réplique d'une formule du passé, ne serait-ce que parce qu'il cristallise une partie des transformations à l'œuvre pendant la nouvelle ère. Du reste, le fait même qu'il peine à s'affirmer face au PJD montre qu'il ne bénéficie pas des mêmes soutiens de l'administration que le RNI ou l'UC, du moins avant 2016.

<sup>63</sup> F. Eibl, *ibidem*, p. 48.

<sup>64</sup> Hakim Challot, « 25 % des députés ont changé de couleur politique depuis 2007 ! », *lavieeco.com*, 14 juin 2010, <http://lavieeco.com/news/politique/25-des-deputes-ont-change-de-couleur-politique-depuis-2007a-16877.html>

<sup>65</sup> Reproduction d'une partie du tableau publié par : Hakim Challot, *ibidem*.

Figure 8 : Recompositions de la scène partisane en 2007



## Légalisations et mises hors-jeu

Outre les nouvelles vocations, les scissions, les fusions, et les impulsions des proches du cercle royal, le processus de légalisation d'organisations issues de l'arène protestataire des années 1970 se poursuit non sans heurt.

À l'extrême gauche, se trouve Annahj Addimocrati (Voie démocratique). Constituée en 1995, cette organisation se réclame de l'héritage marxiste-léniniste d'Ila al Amam. Parmi ses fondateurs, figurent d'anciens prisonniers politiques, à l'instar d'Abdellah El Harif, né en 1946 à Meknès, un ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines (Paris), condamné en 1977 à la prison à vie, puis libéré en 1991, et de Mustapha Brahma, né en 1955 à Casablanca, diplômé de l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI), détenu entre 1984 et 1994. Après de longs pourparlers avec le ministère de l'Intérieur, le parti organise son congrès constitutif en 2004. Mais, en dépit de sa légalisation, il continue à condamner le « despotisme » monarchique et à défendre le droit des Sahraouis à l'autodétermination. Le fait qu'il appelle au boycott des élections, assimilées à une « mascarade », vaut à ses militants d'être régulièrement arrêtés pendant les campagnes électorales. Ses ramifications sont importantes dans le syndicalisme, les associations de plaidoyer (notamment l'AMDH), et dans l'arène protestataire.

Des organisations assimilées à la « gauche islamique » tentent également d'intégrer la sphère politique instituée. Tout en étant issus de la Chabiba islamiyya, comme le PJD, elles tendent à s'en distinguer sur le plan idéologique ; ce qui leur vaut le soutien de la gauche radicale et de l'extrême gauche. Constitué en 1995, Al Badil al hadari (Alternative civilisationnelle) est légalisé en 2005, après une grève de la faim menée par ses dirigeants. En gestation depuis 1998, Hizb al oumma (Parti de la Oumma) peine à se faire reconnaître par les autorités : il organise son congrès constitutif dans le siège du PSU en 2006, mais n'est officialisé qu'en 2012, dans le sillage des protestations de 2011. Animées par des intellectuels, ces deux organisations revendiquent un projet démocratique, se réclament à la fois de l'islam et de la « sagesse humaine », et condamnent explicitement le recours à la violence<sup>66</sup>. Pour Al Badil, l'instauration d'un État de droit, de liberté, de démocratie et de justice est un préalable ; des réformes doivent être menées dans plusieurs domaines pour instaurer une démocratie authentique et consolider le caractère constitutionnel de la monarchie, libérer l'économie nationale de l'emprise des institutions financières internationales, promouvoir un développement économique compétitif, et pour réduire les inégalités sociales.

En revanche, l'organisation Al Adl wal ihsane (AWI) demeure (auto)exclue de la sphère politique instituée. Elle persévère dans son refus de reconnaître au roi le statut de commandeur des croyants, tout en se saisissant de toutes les opportunités pour mettre en scène sa capacité de mobilisation et son rejet de « tout dérapage ». Bénéficiant d'un « régime de tolérance dans l'interdiction<sup>67</sup> », elle reste très présente au sein des campus, et rayonne au-delà du cercle des fidèles en développant un tissu associatif, des activités de bénévolat, des réseaux sociaux sur internet. Néanmoins, à partir de 2006, les mesures répressives à l'encontre de ses membres tendent à s'exacerber (voir encadré *infra*), sans pour autant porter atteinte au capital organisationnel collectif qu'elle a accumulé. En 2011, un sympathisant de la gauche radicale relève avec humour qu'AWI est « la seule véritable organisation marxiste-léniniste du Maroc ». Comme d'autres, il a pu constater sur le terrain les effets de son organisation centralisée, sa

---

<sup>66</sup> Voir à ce sujet : Mohamed Darif, *Al-Islamiyyûn al-maghariba : hisâbât as-siyyâsa fî al-'amal al-islâmî 1969-1999* (Les islamistes marocains : les calculs politiques dans l'action islamiste 1969-1999), Casablanca, Al-Majalla al-maghrabiyya li 'ilm al-ijtima' as-siyyas, 1999, p. 115, p. 290-292 ; Youssef Belal, « L'usure des oppositions islamistes au Maroc », *L'Année du Maghreb*, V, 2009, p. 59-74.

<sup>67</sup> Selon la formulation de : Frédéric Vairel, « Les formes autolimitées de l'action collective. Sur le fonctionnement de l'espace protestataire marocain » dans Brigitte Gaïti et Johanna Siméant-Germanos (eds.), *La consistance des crises. Autour de Michel Dobry*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 281.

puissante capacité de mobilisation, et la discipline impressionnante de ses militants. Pour sa part, le Parti démocratique amazigh marocain tente d'accéder à la reconnaissance légale entre 2005 et 2008, mais se la voit refuser au regard de la loi sur les partis politiques promulguée en 2006, qui confirme la proscription de la fondation de partis politiques sur une base religieuse, linguistique, ethnique ou régionale.

#### Encadré 52 : Communiqué du Comité des droits humains d'Al Adl wal Ihsane du 24 mai 2008<sup>68</sup>

Comité des droits humains : La campagne makhzenienne contre la Jamaa est une série de violations des valeurs humaines

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux

Al Adl Wal Ihsane

Cercle Politique

Comité des droits humains

Communiqué

Voilà 2 années que s'est déclenchée la campagne répressive contre Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité), qui a pris la forme de blocus, de poursuites judiciaires illégales contre des centaines parmi ses responsables et membres et de violations diverses à leur encontre sur toute l'étendue du territoire marocain (voir les rapports détaillés du comité des droits humains). Inquiète de ces exactions, le comité des droits humains de l'Association appelle à plus d'action pour dévoiler ce que subissent des citoyens marocains ayant osé s'exprimer sur les problèmes politiques, sociaux et économiques de leur pays : des pratiques qui écrasent la dignité de l'homme et le privent de son droit à vivre en paix.

La commission des droits humains d'Al Adl Wal Ihsane rappelle que les exactions commises tout au long de cette campagne hors-la-loi ne sont, en fait, qu'un épisode d'une longue série d'oppressions imposées à son projet de société, et parmi lesquelles :

\*\* La fermeture et la mise sous scellés de nombreuses maisons et l'expulsion de ses habitants à cause de leur appartenance à la Jamaa et de l'hébergement de ses activités, malgré les nombreux verdicts prononcés par les tribunaux du pays attestant de la légalité de ces dernières, en vertu des procédures en vigueur.

\*\* Les arrestations et détentions dans les postes de police et de gendarmerie de mineurs, de femmes, enceintes parfois, et de personnes âgées dans des conditions inhumaines et sans motif légal, et la poursuite de centaines d'entre eux. Les procès s'ensuivant étant préparés à l'avance, ils ne peuvent déboucher que sur des condamnations sévères (peines et amendes). De quelle indépendance de la justice peut-on alors parler ?

\*\* Le harcèlement des membres de l'Association dans leurs lieux de travail pour les priver de leurs moyens de subsistance.

\*\* La privation de passeports, de permis de conduire et d'autres documents ainsi que des droits civils, économiques et sociaux. Le chantage vis-à-vis de certains membres qui, pour jouir de leurs droits, devraient changer de camp et se transformer en espions à la solde du pouvoir.

\*\* La mise sous écoute permanente et sans motif légal des téléphones des membres de l'association, mise de leurs foyers sous surveillance policière et contrainte des citoyens notamment des gardiens de voitures — à les espionner s'ils veulent garder leur maigre gagne-pain.

\*\* La confiscation de biens personnels des membres lorsque leurs maisons sont prises d'assaut et leur distribution entre les pilliers au lieu de les restituer ou les livrer à la justice.

\*\* Le terrorisme à l'encontre des citoyens par des actions hollywoodiennes lors des descentes collectives improvisées et la propagation de fausses rumeurs à propos d'armes et de terroristes découverts dans les maisons prises d'assaut.

\*\* La privation du droit de fonder des associations, d'avoir accès aux fonctions publiques, l'interdiction aux associations auxquelles ils sont affiliés d'accéder aux espaces publics et le maintien du blocus sur les publications et les journaux de l'association comme sur les écrits de son Mourchid.

<sup>68</sup> Archive du site francophone de l'organisation :

<https://web.archive.org/web/20090529021325/http://www.aljamaa.net:80/fr/document/465.shtml>.

\*\* Le maintien de la détention politique des 12 étudiants, membres de l'Association, dans le pénitencier de Fès, ainsi que M. Omar Mohib, qui a enduré une palette diversifiée de tortures au pénitencier de Sefrou.

Par ce communiqué, le comité des Droits humains d'Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité) :

\*\* Fait assumer l'entière responsabilité de ces violations aux autorités ordonnatrices et exécutrices, et affirme qu'il ne s'agit pas là d'une régression en matière de Droits de l'Homme au Maroc mais bien de la continuité d'une mentalité sécuritaire répressive commandée par la violence lorsqu'il s'agit des Droits de l'Homme et qui n'est jamais prête à reconnaître l'existence d'une véritable opposition dans le pays. Il ne s'agit pas non plus d'actes individuels irréflectifs, mais bien d'un terrorisme d'État et de violations préméditées des engagements du Maroc devant la communauté internationale en la matière.

\*\* Exprime sa gratitude et son estime à toutes les organisations sociales et des Droits de l'Homme, nationales et internationales, qui ont soutenu la Jamaa, et appelle les autres acteurs de la scène des droits humains, médiatique et politique et l'opinion publique nationale et internationale à démasquer ces pratiques archaïques. Elle les appelle, en outre, à assumer leur responsabilité pour dénoncer le complot du silence.

\*\* Condamne l'implication de certaines personnes et parties dans la falsification et la propagande au profit d'une illusion : celle d'un nouveau Maroc et d'un makhzen se repentant de ses crimes anciens ; faisant ainsi fi de la souffrance des membres d'Al Adl Wal Ihsane et des autres Marocains détenus injustement dans les geôles et privés de leurs droits les plus élémentaires.

« Ne crois surtout pas que Dieu est inattentif à ce que font les iniques ».

Et que vive l'Homme, libre et digne

Salé, le 24-05-2008

Publié le : samedi 24 mai 2008

Reste à souligner la réversibilité de l'accès à la sphère politique instituée. En effet, en 2008, suite à des accusations de terrorisme, Al Badil est dissous. Ses dirigeants, ceux d'Al Oumma, de même que des membres du PJD sont arrêtés et condamnés dans le cadre de l'affaire Belliraj<sup>69</sup>; ce que les organisations de droits humains dénoncent comme une instrumentalisation de la loi contre le terrorisme votée en 2003. À cet égard, rappelons que le registre du « terrorisme » ne manque pas d'être investi dans ses dimensions symboliques, y compris par les adversaires du PJD. Après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, des voix se sont élevées pour réclamer l'interdiction de ce parti accusé d'être « moralement responsable » de ces actes de violence.

Dans l'ensemble, ces phénomènes d'exclusion et d'auto-exclusion se cristallisent par un boycott actif, fondé sur une remise en cause du jeu politique officiel et de ses règles, et qui donne lieu à des mobilisations pendant les campagnes électorales, souvent réprimées par les autorités. Pour autant, celles-ci ne canalisent pas l'ensemble des expressions de démobilisation électorale.

## L'amplification de la démobilisation électorale

Depuis 2007, au lendemain de chaque suffrage législatif, la presse marocaine annonce le « triomphe » du « parti abstentionniste », ou encore « l'abstention, grand vainqueur »<sup>70</sup>. D'après les analyses statistiques produites par le think tank Taфра :

---

<sup>69</sup> Sur cette affaire et les supposées ramifications du réseau Belliraj dans le « grand banditisme », le « terrorisme », et les services secrets, voir : T. Desrues, S. Kirhlani, « Gérer la politique des autres », art. cité ; Y. Belal, « L'usure des oppositions islamistes au Maroc », art. cité.

<sup>70</sup> Voir par exemple : Salma Khouja, « L'abstention, grand vainqueur des législatives », *HuffPost Maroc*, 8 octobre 2016, [https://www.huffpostmaghreb.com/2016/10/08/legislatives-maroc-absten\\_n\\_12399974.html](https://www.huffpostmaghreb.com/2016/10/08/legislatives-maroc-absten_n_12399974.html)

« La tendance est lourde : les Marocains s'inscrivent moins, se déplacent moins pour voter et mettent de plus en plus de bulletins nuls dans l'urne, alors même que l'offre politique devient, à chaque élection, plus pléthorique.<sup>71</sup> »

Paradoxalement, la libéralisation politique — qui se traduit par l'augmentation du nombre de partis politiques en lice pendant les élections, et par le relâchement des exhortations des agents du ministère de l'Intérieur au (« bon ») vote — n'entraîne pas une augmentation de la participation électorale. Bien au contraire, l'éloignement vis-à-vis de la scène électorale se manifeste, de plus en plus, et sous différentes formes. Un tel constat incite à aborder une autre facette des « cens cachés » de l'universalisation du suffrage, tout en gardant à l'esprit que les chiffres homogénéisent facticement la pluralité des voix de l'abstention et des votes « invalides »<sup>72</sup>.

Reste à souligner que les données disponibles ne permettent pas d'identifier avec précision les propriétés sociales des Marocains en âge de voter, qui expriment passivement ou activement leur éloignement par rapport à la scène électorale, et encore moins leurs trajectoires de participation ou de démobilisation d'un scrutin à l'autre. En revanche, « l'approche écologique du comportement électoral »<sup>73</sup>, qui a été impulsée au Maroc par Rémy Leveau, connaît un nouvel élan dans l'analyse des scrutins législatifs, notamment, avec les travaux du géographe David Goeury<sup>74</sup> et de l'équipe de Tafra (voir encadré *infra*). Pour donner un aperçu des grandes tendances de la démobilisation électorale et de l'abstention, nous nous baserons justement sur les données consolidées et traitées par l'équipe de Tafra. Ensuite, nous présenterons quelques grilles de lectures, et nous nous interrogerons sur les formes de politisation qui sous-tendent les différentes manifestations d'éloignement par rapport aux urnes.

#### Encadré 53 : Les traitements des données électorales réalisées par Tafra

Tafra est un think tank marocain, créé en 2015, sous forme d'association. Son équipe est composée de politistes, de juristes, d'un géographe et d'un ingénieur, formés au Maroc, en France et aux États-Unis. L'objectif est de lancer des passerelles entre l'univers de la recherche et la cité, en vue de contribuer à « l'édification d'un système démocratique au Maroc »<sup>75</sup>. Il se décline en « cinq piliers » :

1. FACILITER L'ACCÈS aux informations relatives au Parlement et aux élections à travers la collecte inédite et le traitement des données électorales de 1962 à nos jours, ainsi que des textes juridiques encadrant la pratique parlementaire au Maroc ;
2. ANALYSER les enjeux institutionnels et politiques du Maroc en inscrivant les données collectées dans la longue durée de l'histoire du pays à travers la production d'articles, de *working papers*, d'une monographie et la réalisation de conférences et de symposiums réguliers ;
3. FAIRE DIALOGUER toutes les disciplines sur les questions complexes à travers la création d'opportunités de rencontres (colloques, conférences, articles) et la mobilisation d'une technicité sur les différents sujets ;
4. ADAPTER les résultats des recherches à la diversité des publics, à travers la création de supports écrits et audiovisuels pédagogiques ;

<sup>71</sup> Tafra, *Le Maroc vote. Les élections législatives en chiffres (1963-2011)*, en partenariat avec le Centre Jacques Berque et Telquel Média, 2016, <http://tafra.ma/le-livret-le-maroc-vote-est-en-ligne>.

<sup>72</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 101.

<sup>73</sup> Pour un état de la question récent sur l'abstention en France, voir par exemple, Jean Rivière, « Jeux d'échelles pour comprendre les déterminants sociaux de l'abstention dans l'espace français » dans Yves Déloye et Nonna Mayer (eds.), *Analyses électorales*, Bruxelles, Bruylant, 2017, p. 59-116.

<sup>74</sup> Voir notamment : David Goeury, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? Éléments d'analyse spatiale des résultats des élections législatives marocaines du 25 novembre 2011 », *EspacesTemps.net*, 5 décembre 2014, <http://www.espacestems.net/articles/le-pouvoir-est-il-enfin-dans-les-mains-des-villes>.

<sup>75</sup> Youssef Roudaby, « Tafra, le think tank marocain qui s'intéresse à la question démocratique », *Huffpost*, 18.11.2015, [https://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/18/tafra-younes-benmoumen\\_n\\_8588928.html](https://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/18/tafra-younes-benmoumen_n_8588928.html)

5. PROPOSER des solutions pratiques pour une interprétation et une mise en œuvre démocratiques de la Constitution de 2011 à travers des manifestations, des plaidoyers, des podcasts, etc. »<sup>76</sup>

Les rubriques de [tafra.ma](http://tafra.ma) donnent un aperçu des activités du think tank : « Blog » (« Communications », « Mémos scientifiques », « Vidéos », « Actualités politiques », « Contributions extérieures ») ; « Encyclopédie politique » (« Textes fondamentaux », « Carte institutionnelle », « Carte électorale ») ; « Publications » ; « Données » ; « Événements » (« Conférences », « Séminaires », « Journées d'étude », « Workshops », « Événements externes », « Compte-rendus »).

Les traitements présentés dans les tableaux ci-dessous ont été réalisés par Younès Benmoumen, cofondateur de Tafra, dans le cadre de recherches qui ont débouché sur la publication de deux livrets : *Le Maroc vote. Les élections législatives en chiffres (1963-2011)*, *La responsabilité des élus dans le cadre de la régionalisation avancée*.

Ils reposent sur plusieurs sources : la base du Haut-commissariat au Plan pour les données démographiques ; les sources officielles du ministère de l'Intérieur pour les données électorales, disponibles dans : *Le Petit Marocain* jusqu'en 1977, *Le Matin du Sahara* entre 1984 et 2002, le site officiel [www.elections.ma/](http://www.elections.ma/) entre 2007 et 2016. En cas de données manquantes, c'est la source secondaire la plus fiable qui a été choisie : les travaux de Bernabé Lopez Garcia<sup>77</sup> ; la base de données de l'Inter-Parliamentary Union, organisation publique internationale dont le Parlement marocain fait partie ([http://archive.ipu.org/parline-e/reports/2221\\_A.htm](http://archive.ipu.org/parline-e/reports/2221_A.htm)) ; les données de 2011 publiées par l'École de gouvernance et d'économie de Rabat. À partir du scrutin de 2002, le nombre de votes valables et de bulletins nuls sont calculés sur la base des listes locales et non de la liste nationale.

Pour notre part, pour les législatives de 1963, nous avons opté pour les résultats consolidés, publiés par Rémy Leveau<sup>78</sup>, et repris par Bernabé Lopez Garcia.

### *La démobilisation électorale en chiffres*

D'après les analyses de Tafra, « si les Marocains sont, dans l'absolu, de plus en plus nombreux à voter, le nombre de voix valables reste curieusement stable ». En effet, entre 1963 et 2011, l'augmentation de la population marocaine (159 %) et du nombre de citoyens en âge de voter (234 %) ne se prolonge pas au niveau du nombre d'inscrits (180 %), et encore moins au niveau du nombre de votants (75 %), et des votes valables (41 %)<sup>79</sup>.

Après le pic atteint à la veille de la formation du gouvernement d'alternance (86 % en 1997), le taux d'inscription n'a cessé de baisser en dépit des mesures prises pour faciliter les démarches administratives, ou les campagnes publicitaires menées de concert avec des associations. Selon David Goeury, le taux de sous-inscription est particulièrement marqué chez les jeunes de 18-24 ans, qui représentent 24 % de la population en âge de voter, mais uniquement 9 % du corps électoral<sup>80</sup>. Sur un autre plan, ce phénomène caractérise les périphéries des grandes agglomérations, mais aussi les provinces sahariennes : « d'une part parce qu'une partie des militants sahraouis refusent de participer à des élections organisées par Rabat, d'autre part parce que de nombreux travailleurs venus du nord du pays ne se sentent pas impliqués dans la politique locale »<sup>81</sup>.

Sur le long terme, les taux de participation observent également une courbe décroissante, à quelques exceptions près. Les scrutins des années 1970 portent la marque des différentes mises en scène de la représentation par Hassan II, des emprises politiques, du quadrillage administratif et des dépendances sociales dans un Maroc en majorité rural. Le ton messianique des nouveaux départs, adopté par le Palais et par les partis issus du Mouvement

<sup>76</sup> <http://tafra.ma/mission/>

<sup>77</sup> Voir entre autres : B. Lopez Garcia, « La question électorale au Maroc », art. cité.

<sup>78</sup> O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité.

<sup>79</sup> Tafra, *Le Maroc vote*, op. cit., p. 12.

<sup>80</sup> D. Goeury, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? », art. cité.

<sup>81</sup> Ibidem.

national à la fin des années 1990 et lors du scrutin de 2002, n'enraye pas la baisse de la participation qui atteint le record de 37 % en 2007. À l'occasion des législatives qui suivent les protestations de 2011 et la réforme constitutionnelle, l'augmentation ponctuelle du taux de participation semble trahir la perception d'un tournant politique.

**Tableau 13 : Le corps électoral de 1963 à 2016 (traitements Tafra)**

Échéance électorale	Population estimée	Population en âge de voter	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de votes valables	Votes nuls
1963	12 473 000	6 485 960	4 784 949	3 494 629	3 370 783	123 846
1970	14 952 000	7 176 960	4 874 598	4 160 016	4 106 015	54 001
1977	17 978 000	9 168 780	6 519 301	5 369 431	5 045 363	324 063
1984	21 297 000	10 510 080	7 414 846	4 999 646	4 443 004	556 642
1993	25 549 000	13 816 570	11 398 987	7 153 211	6 222 218	930 993
1997	27 282 000	14 852 810	12 790 631	7 456 996	6 371 630	1 085 366
2002	29 185 000	17 923 815	13 884 467	7 165 206	5 936 370	1 114 527
2007	30 850 000	20 555 314	15 510 505	5 721 074	4 589 681	1 131 393
2011	32 245 000	21 642 000	13 420 631	6 106 964	4 745 453	1 361 511
2016	33 848 242	23 673 000	15 702 592	6 640 626	5 779 004	861 622

**Tableau 14 : Taux d'inscription, taux de participation et vote nul de 1963 à 2016 (traitements Tafra)**

	Ratio du nombre d'électeurs inscrits par rapport à la population en âge de voter	Taux de participation (votants/inscrits)	Vote nul (par rapport au nombre de votants)
1963	74 %	73 %	4 %
1970	68 %	85 %	1 %
1977	71 %	82 %	6 %
1984	71 %	67 %	11 %
1993	83 %	63 %	13 %
1997	86 %	58 %	15 %
2002	77 %	52 %	16 %
2007	75 %	37 %	20 %
2011	62 %	46 %	22 %
2016	66 %	42 %	13 %

Par-delà cet aperçu global, d'importantes variations sont relevées d'une province à l'autre, mais surtout entre les provinces et les préfectures. Selon le découpage territorial de 2009, le Maroc est divisé en 75 préfectures ou provinces (13 préfectures et 62 provinces). Les préfectures sont à dominante urbaine et les provinces à dominante rurale. Sur la base d'une telle distinction, les analyses des scrutins de 2007 et de 2011 identifient des comportements électoraux différents selon une ligne de partage entre les zones rurales et les milieux urbains. En outre, les provinces les plus faiblement peuplées, situées pour l'essentiel dans les territoires sahariens, se distinguent par les taux de participation les plus élevés ; inversement, les grandes agglomérations observent les taux de participation les plus bas.

« [En 2011] les grandes circonscriptions urbaines connaissent un faible taux de participation. Ainsi, pour les 13 préfectures, le taux de participation moyen est de 41,2 % et le taux de suffrages exprimés par rapport aux inscrits est de 31,1 %, soit inférieur de 4,2 points, pour ces

deux chiffres, à la moyenne nationale. Huit des treize préfectures se classent parmi les vingt plus faibles taux de participation du Maroc »<sup>82</sup>.

Dans le même mouvement, le nombre de votes nuls ne cesse d'augmenter d'un scrutin à l'autre. Il atteint un record en 2011, avant de baisser en 2016. Alors même que le PJD est le premier parti en nombre de votes valides entre 2007 et 2016, ce n'est qu'en 2016 que les votes qu'il mobilise dépassent le nombre de votes nuls.

**Tableau 15 : nombre de votes mobilisés par le parti arrivé en tête et nombre de votes invalides entre 2007 et 2016**

	Votes en faveur du PJD	Votes nuls
<b>2007</b>	504 789	1 131 393
<b>2011</b>	1 080 914	1 361 511
<b>2011</b>	1 571 659	861 622

Ce phénomène est d'autant plus difficile à interpréter qu'il n'y a aucune distinction entre les votes invalidés « par erreur » et les votes blancs. Néanmoins, une corrélation apparaît entre les forts taux de participation et les faibles les taux de vote nul, et vice et versa, prolongeant ainsi les variations observées entre les provinces et les préfectures au niveau de la participation. En 2007, la circonscription casablancaise d'Anfa, lieu de voisinage entre les bidonvilles et les quartiers huppés de la ville, bat tous les records (26 % de participation et 36 % de vote nul).

### *Une démobilisation différentielle selon les formes de politisation*

En dépit de la pauvreté des données accessibles, le phénomène de la démobilisation électorale en contexte autoritaire et, plus précisément, au Maroc a fait l'objet de plusieurs interprétations. Trois grands ensembles de facteurs sont habituellement évoqués de manière combinée : le contexte politique, l'ingénierie électorale et les configurations sociales.

Comme nous l'avons déjà relevé, d'après la littérature, les régimes à pluralisme limité avec un « pouvoir politique dominant<sup>83</sup> » se caractérisent entre autres par une rupture entre les gouvernés et les élites politiques ; la légitimité des élections, le niveau de participation électorale et la confiance dans les institutions publiques y seraient très faibles. Dans le cas du Maroc, la plupart des auteurs relèvent les effets dissuasifs du contexte politique<sup>84</sup>. D'autre part, le fait même que l'offre soit pléthorique et en restructuration permanente tendrait à désorienter les électeurs. Enfin, les fréquents changements en matière de loi électorale amplifieraient ce désarroi.

Sur un autre plan, des travaux ont souligné les effets des découpages électoraux et du mode de scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste<sup>85</sup>. Dans une perspective de choix rationnel, Andrey Barwig a étudié leur impact sur l'abstention au Maroc, en procédant à une analyse régressive des données électorales de 2007<sup>86</sup>. Selon sa thèse, les caractéristiques des circonscriptions électorales produisent des effets psychologiques, et affectent aussi bien les

<sup>82</sup> *Ibidem*. Voir aussi Victoria Veguilla, « Le pourquoi d'une mobilisation 'exceptionnelle' : Dakhla » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 235-263.

<sup>83</sup> T. Carothers, « The End of The Transition Paradigm », art. cité.

<sup>84</sup> Voir par exemple : Andrew Barwig, « How Electoral Rules Matter: Voter Turnout in Morocco's 2007 Parliamentary Elections », *The Journal of North African Studies*, 2009, vol. 14, n° 2, p. 289-307; Inmaculada Szmolka, « Party System Fragmentation in Morocco », *The Journal of North African Studies*, 2010, vol. 15, n° 1, p. 13-37.

<sup>85</sup> Ce point sera également abordé dans le chapitre suivant, mais sous un autre angle.

<sup>86</sup> A. Barwig, « How Electoral Rules Matter », art. cité.

calculs des candidats que ceux des électeurs. Deux variables combinées joueraient un rôle particulièrement structurant : la magnitude, c'est-à-dire le nombre de sièges par circonscription, et le nombre effectif de partis en lice. Plus le nombre de sièges par circonscription est important, plus la proportionnelle est effective, et plus cela encouragerait la mobilisation électorale ; inversement, moins il y a de sièges par circonscription, moins la proportionnelle est effective, et plus cela découragerait la compétition. En outre, plus le nombre des partis en lice est élevé, plus cela dissuaderait la participation électorale. Selon lui, l'importance des taux d'abstention en 2007 résulte en grande partie des effets combinés d'un nombre élevé de partis qui se disputent un nombre réduit de sièges par circonscription.

Des hypothèses ont également été formulées sur les effets combinés de l'ingénierie électorale et des configurations sociales. À cet égard, l'exemple des provinces sahariennes est souvent évoqué. Le fait qu'elles observent des taux record de participation est associé aux petites tailles de ces circonscriptions : « Le faible nombre d'électeurs favorise les stratégies d'achat des voix directement ou indirectement. Les électeurs sont donc motivés financièrement pour participer aux élections. Nombre d'entre eux se vendent aux enchères au plus offrant »<sup>87</sup>. Comme nous le verrons, même dans les grandes agglomérations, des stratégies similaires s'observent : dans un contexte où la démobilisation électorale semble toucher les couches moyennes et supérieures, des candidats se focalisent sur les zones populaires denses, qui seraient plus sensibles aux séductions matérielles<sup>88</sup>.

Au regard de ces différentes analyses, nous formulons l'hypothèse que la démobilisation électorale au Maroc trahit aussi bien les effets classiques du « cens caché » en contexte démocratique<sup>89</sup>, qu'une inversion en lien avec la configuration politique des années 2000. De ce point de vue, les facteurs dissuasifs exposés s'exerceraient différemment selon les propriétés sociales des personnes en âge de voter et de leur insertion sociale. Sur la base des enquêtes qualitatives que nous avons menées en 2002 et en 2007 dans deux circonscriptions de Casablanca, nous allons montrer que la démobilisation électorale est argumentée de manière différente selon les formes de politisation des enquêtés : « élitaire », par désingularisation, et celles dites « par le bas »<sup>90</sup>. L'abstention et le vote nul expriment alors un ensemble d'attitudes allant de l'expression d'une « conscience politique », à un rejet fondé sur une opposition entre un « nous » (le peuple, les exclus, etc.) et un « eux » (la « classe politique »).

### La démobilisation électorale des « sophistiqués »

Une forme de démobilisation électorale est fortement associée à des personnes, relativement « sophistiquées »<sup>91</sup>, dotées en capitaux culturels, qui invoquent leur aptitude à discerner le jeu politique, pour justifier le fait qu'elles boudent les urnes ou qu'elles votent blanc. Grâce à leurs compétences, elles « ne se font pas avoir » et ne se laissent pas « leurrer ». Leur rejet de la « mascarade » politique repose sur une argumentation qui se veut

---

<sup>87</sup> D. Goeury, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? », art. cité. Voir aussi : V. Veguilla, « Le pourquoi d'une mobilisation 'exceptionnelle' : Dakhla », art. cité.

<sup>88</sup> Toutefois, comme le relève Lamia Zaki, la réforme de la charte communale de 2009 a réduit les marges de manœuvre des élus dans les grandes agglomérations, ce qui se serait répercuté sur les élections législatives ; aspect sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant (L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines » dans Lamia Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 13-42).

<sup>89</sup> Autrement dit, certaines formes de l'abstention peuvent continuer à être éclairées par les approches de sociologie politique qui focalisent sur la question de l'incompétence. Voir notamment D. Gaxie, *Le cens caché, op. cit.*

<sup>90</sup> Voir l'introduction du manuscrit.

<sup>91</sup> Par référence aux travaux étatsuniens qui formulent la question de la compétence politique, en termes de « sophistication politique », au prolongement des travaux sur « l'électeur rationnel ». Voir à ce sujet, l'état de la littérature effectué par Loïc Blondiaux, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel. Les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 5, 1996, p. 753-791.

« rationnelle », sans toujours se cristalliser dans l'identification à une organisation politique. Selon leurs dires, la compétition électorale ne porte pas sur les enjeux essentiels du pouvoir ; les modalités de déroulement de l'activité électorale (mode de scrutin, découpage...) ne permettent pas l'émergence d'une majorité cohérente ; les résultats des urnes ne pèsent pas sur les prises de décision politique, en raison d'un parlement et de gouvernements faibles, et du rôle central joué par l'exécutif monarchique. Certains soulignent aussi que leur voix sera perdue, du fait même du caractère hétéroclite des gouvernements qui rassemblent souvent les adversaires de la veille. D'autres encore expriment leur réticence à mélanger leur voix avec les bulletins de ceux qui vendent la leur. Néanmoins, l'adoption d'une telle posture n'exclut pas des formes de mobilisation, perçues comme plus efficaces, et qui « requalifient le politique » (action associative, mouvements sociaux, etc.)<sup>92</sup>.

Dans d'autres cas, l'abstention ou le vote blanc sont conjoncturels. Ils sont le fait d'anciens électeurs réguliers d'un parti ou d'une famille politique, qui se résignent à sanctionner une organisation en particulier. En 2007, c'est le cas pour l'USFP, qui était en tête des législatives en 2002 (50 sièges), mais qui a été rétrogradé à la 5<sup>e</sup> position en 2007 (38 sièges). Une partie de ses électeurs ont alors opté soit pour d'autres partis (le PJD ou d'autres formations de la gauche radicale), soit pour le vote blanc ou l'abstention. Trois ensembles de reproches sont formulés par les désenchantés. D'abord, la faiblesse des réalisations, le décalage entre le discours tenu dans les rangs de l'opposition avec la réalité de l'action gouvernementale. Ensuite, le fonctionnement interne de l'USFP, ses ambivalences, ses compromissions, ses silences ou son soutien face à la poursuite d'une répression ciblée, l'absence de proximité avec les citoyens, la rupture avec les bases, y compris militantes. Enfin, le parti aurait les mêmes pratiques que les autres : enrichissement des élus (« on les voit passer d'une situation à une autre ») ; clientélisme et familialisme dans la gestion des biens publics (notamment dans les communes) ainsi que dans la répartition des positions éligibles pendant la phase de la sélection des candidatures.

### « Crise de la représentation politique » et expression d'une exclusion sociale

L'abstention et le vote blanc se nourrissent plus largement du terreau de la « crise de la représentation politique<sup>93</sup> ». Qu'ils relèvent d'initiatives individuelles ou concertées<sup>94</sup>, ils traduisent alors une opinion sur « la classe politique » dans son ensemble : « tous corrompus, tous opportunistes, tous vendus » ; « une chienne fait dix chiots, on a beau essayer de trier... Au final, ils ont la même mère ». Les traces de telles représentations se retrouvent non seulement dans les propos des enquêtés, mais aussi dans bulletins de vote. D'après les témoignages d'observateurs présents lors du dépouillement des urnes, des électeurs griffonnent des messages et des insultes qui vont dans ce sens.

Le mandat électoral en général et le siège de député en particulier, sont souvent considérés comme une « échelle de richesse », un ascenseur social vertigineux. D'une part, l'on se représente un élu propulsé dans un univers de relations profitables à proximité du centre du pouvoir, bénéficiant institutionnellement d'une immunité parlementaire dont il ferait de mauvais usages. D'autre part, l'importance de l'indemnité parlementaire et des avantages qui l'accompagnent est dénigrée au regard de la pauvreté qui sévit dans le pays. À cet égard, relevons qu'en 2002 et en 2007 aucun de nos enquêtés n'évoque l'argument selon lequel l'indemnité ouvre l'accès du parlement aux moins dotés socialement et économiquement. Par

---

<sup>92</sup> M. Catusse, F. Vairel, « Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre », art. cité.

<sup>93</sup> M. Catusse, « Les coups de force de la représentation », art. cité.

<sup>94</sup> Dès 2007, Kamal Lahbib rapporte que « des petits villages refusent d'aller voter », associant ce phénomène à des « actes de désobéissance de la population » (« Trois questions à Kamal Lahbib, acteur associatif », *Telquel*, du 29 sept. au 5 oct. 2007, p. 16.)

contre, le nomadisme d'un parti à l'autre «à la recherche du gain à tout prix», «l'acoquinement» pendant la campagne électorale entre des candidats fortunés et des personnes de très mauvaise réputation, l'argent dépensé pour essayer de se faire élire « comme s'il s'agissait de faire de la publicité pour Omo et Javel<sup>95</sup> » sont cités comme autant de preuves de la marchandisation de la scène électorale. Le principe du marketing électorale est d'autant moins légitime, que « les partis » sont associés à « des entrepreneurs ou des commerçants de l'élection », selon les termes utilisés en 2007 par un jeune diplômé sans emploi. Ce registre ne cessera de s'imposer ; dix ans plus tard, Nasser Zefzafi, l'icône des protestations du Rif, dénoncera les « boutiques politiques »<sup>96</sup>.

Sur un autre plan, l'absence de réalisations constitue un autre registre de justification : « ils n'ont rien fait pour nous », « ils ne viennent nous voir que pendant les élections et après ils disparaissent » sont des formules récurrentes, souvent structurées par une opposition entre « nous » et « eux ». Les bilans des partis au gouvernement sont rejetés sans autre forme de procès : une montée en généralité s'opère à partir de l'évocation de son cas personnel, ou de celui de son groupe d'appartenance (le quartier, les étudiants, les jeunes, les pauvres, les investisseurs, etc.). L'on souligne alors que les grands maux du pays sont toujours là : chômage, problèmes de logement, de santé et de l'éducation, infrastructures déficientes, analphabétisme, corruption, clientélisme, relations difficiles avec l'administration, les barques de la mort, etc.

Derrière le « discrédit » de la représentation politique, se terrerait un sentiment d'exclusion soit à l'échelle individuelle, soit à l'échelle collective d'un quartier, d'un village, ou d'une région. Il arrive que cette forme de démobilisation s'articule avec un sentiment d'incompétence cognitive et sociale.

### Des expressions d'illégitimité sociale et culturelle

Tout au long des années 2000, les initiatives officielles, associatives et partisans se sont démultipliées pour inciter les Marocains en âge de voter à s'inscrire sur les listes électorales et pour les sensibiliser aux innovations successives en matière de modalités de vote, de loi électorale, etc. En dépit des incitations symboliques et matérielles, la démobilisation électorale est attestée pour les 18-24 ans ; elle est également perceptible, à travers les entretiens réalisés, chez les électeurs faiblement dotés en capitaux culturels et en bas de l'échelle sociale. Si elle tend à s'associer au sentiment d'illégitimité sociale et d'incompétence culturelle, ou à un déficit d'insertion sociale, elle trahit aussi le desserrement conjoncturel ou durable des emprises sociales et politiques.

Tout d'abord, rappelons qu'avec l'introduction du bulletin unique l'électeur doit tenir un stylo, tracer deux croix pour indiquer son choix relatif aux circonscriptions nationale et locale, sans dépasser le cadre ; opération délicate pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés. En outre, nous l'avons évoqué, la multiplication des partis et des sigles, les recompositions à répétition de l'offre politique — qui se traduit par l'introduction de nouveaux symboles — rend le bulletin de vote illisible. Bien que les candidats focalisent une partie de la campagne électorale en milieu populaire sur les apprentissages du vote, il n'est pas toujours aisé d'assimiler toutes les nouveautés d'une élection à l'autre. C'était tout particulièrement le cas en 2002 :

« [...] face à l'urne, des électeurs ne savent pas toujours dans quel sens se déterminer. Si telle personne âgée demande, sur son chemin, conseil à une personne qui a l'air instruite, tel autre vote au hasard, ou invalide son vote volontairement ou inconsciemment. Les uns considèrent que leur voix sera perdue parmi les autres et qu'elle ne pèsera aucunement dans le décompte final. À l'inverse, des électeurs prennent au sérieux l'acte électoral en soi et l'associent à une

---

<sup>95</sup> Marques de lessive et de détergents.

<sup>96</sup> Voir *infra*.

*chahada* (témoignage authentique), ou à un *taqlid* (responsabilité devant Dieu). Ne pouvant certifier la moralité, l'intégrité d'un candidat parce qu'il ne leur inspire pas confiance, ou qu'ils ne le connaissent pas personnellement, ils optent pour la non-réponse, en glissant un bulletin vierge [ou] en faisant au sens propre une croix sur tout le monde (tantôt pour exprimer sa colère, tantôt pour « ne faire de peine à personne »)<sup>97</sup>.

Sur un autre plan, l'emprise exercée par les agents du ministère de l'Intérieur s'est desserrée. Pendant les années 2000, les électeurs ne semblent plus exhortés au « bon » vote ; ils ne craignent plus les repréailles des autorités et se sentent donc autorisés à ne pas s'inscrire sur les listes électorales et à ne pas se rendre aux urnes. En revanche, ce sont des machines électorales qui prennent le relais et qui sophistiquent leurs méthodes pour mobiliser le vote des plus démunis, en s'appuyant sur les réseaux clientélares ou de proximité ; aspect qui sera abordé dans le chapitre suivant. Ce phénomène contribue à éclairer le fait que les taux de participation soient plus élevés dans les zones rurales que dans les milieux urbains, et plus importants dans les quartiers populaires denses que dans les zones d'habitat des couches moyennes et supérieures.

En somme, on pourrait penser que l'amplification de la démobilisation électorale dans le Maroc des années 2000 est l'effet de la libéralisation politique. Cela conforterait la thèse de Herbert Tingsten au sujet de la participation électorale en Europe du Nord : historiquement, à chaque fois que le processus d'universalisation du vote a atteint un nouveau seuil, l'abstention s'est accrue avant de se stabiliser une dizaine d'années plus tard<sup>98</sup>. Reste à souligner que le phénomène observé au Maroc est très fortement lié à une configuration politique caractérisée par un ensemble de facteurs : un pluralisme limité dominé par l'exécutif monarchique, une offre politique peu lisible, une ingénierie électorale qui entrave la constitution d'une majorité électorale homogène, des changements fréquents au niveau de la loi électorale, un desserrement des emprises des autorités, relayé par une marchandisation du vote. Ces facteurs se combinent différemment selon les propriétés sociales des électeurs, leur forme de politisation, la nature de leur insertion. En effet, les chiffres de la démobilisation électorale amalgament marginalisés sociaux et exclus politiques, « incompetents » et « trop compétents », indifférents et impliqués, réfractaires constants et irréguliers. Combattre la démobilisation électorale et crédibiliser le jeu politique officiel, tout en encadrant la politique instituée et en filtrant les acteurs agréés : tels sont les enjeux qui sous-tendent l'institutionnalisation équivoque du fait partisan.

## L'institutionnalisation équivoque de la scène partisane

Officiellement, les dispositifs d'institutionnalisation du fait partisan visent à dépasser la « balkanisation » de la scène partisane, à « moraliser » et à « crédibiliser » la politique instituée, à soigner « l'homme malade ». Ce processus n'en demeure pas moins sous-tendu par des préoccupations d'ordre sécuritaire. Sur un autre plan, ces initiatives laissent transparaître des transactions collusives entre une partie des acteurs partisans et le Palais, en vue de maintenir le *statu quo* dans une monarchie où le roi règne et gouverne. En effet, comme le souligne Sanae Kasmi, « les partis politiques ne sont pas seulement des “agents” qui subissent le cadre juridique que produit l'État mais des acteurs qui œuvrent en collaboration avec celui-ci pour le concevoir ou le modifier <sup>99</sup> ». L'institutionnalisation du fait partisan, à partir de 2006, et la

---

<sup>97</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Actes de vote et d'abstention à Casablanca » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 184-185.

<sup>98</sup> Herbert Tingsten, *Political Behavior: Studies in Electoral Statistics*, New York, Arno Press, 1975 (1936).

<sup>99</sup> S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc, op. cit.*, p. 523.

constitutionnalisation des « avancées démocratiques », en 2011, portent l’empreinte de ces ambivalences.

### *Le fait partisan au cœur des ambivalences de la loi*

Après l’instauration en 1958 d’un code des libertés, fortement inspiré par la loi française de 1901, le statut des partis politiques subit des restrictions tant sur le plan des missions qui leur sont attribuées qu’au niveau des conditions de création et de dissolution. En 2002, le système déclaratif est libéré des entraves introduites pendant les années de plomb. Cependant, la loi des partis politiques promulguée en 2006 laisse transparaître des ambivalences qui se poursuivent à l’occasion de la révision constitutionnelle de 2011 et au-delà. De tels paradoxes ressortent tout particulièrement dans la mise en scène d’un « roi éclairé » au chevet de « l’homme malade », à savoir les partis politiques.

### **Une loi des partis politiques pour quoi faire ?**

Depuis l’accession au trône de Mohammed VI, le discours sur la « crise » des partis politiques ne cesse d’être relayé par un large éventail d’énonciateurs : le roi, les médias, les acteurs de la « société civile », les promoteurs internationaux de la démocratie, les citoyens ordinaires, etc. Alors même que le phénomène s’amplifie, le diagnostic énoncé reste le même : « balkanisation » de la scène partisane, « corruption » et marchandisation des élections, « nomadisme » des élus d’un parti vers l’autre, absence de démocratie interne au sein des partis politiques, etc. Aussi les partis politiques se retrouvent-ils au premier plan face aux injonctions tous azimuts à la « réforme » et à la « mise à niveau », dont les discours royaux se font la caisse de résonance.

En position de surplomb, le roi s’érige en prince éclairé qui « oriente » les partis politiques. Il les incite à se « réhabiliter », à emprunter la voie de la « vertu » et de l’action politique « noble », et leur donne des leçons de « transparence » et de « rationalité ». Il les somme de prendre « leurs responsabilités », de devenir des « écoles de la démocratie » et de « solides relais ». Il les met en garde contre la « balkanisation » et les invite à constituer des pôles de manière à faire émerger une « majorité homogène » et une « opposition constructive ». Il leur recommande aussi de se mettre « en phase avec leur époque » en dépassant les oppositions classiques entre « droite » et « gauche » au profit de la « bonne gouvernance » et de l’« intérêt général ». Pour ce faire, il donne des instructions pour l’élaboration d’une loi propre aux partis politiques.

### **Encadré 54 : Discours d’un roi « éclairé » au chevet de « l’homme malade »**

Extrait du discours du trône du 31 juillet 2001<sup>100</sup>

« Nous nous réclamons volontiers de ce pays où *le trône a tenu tête au colonialisme et résisté aux tentations débridées de recours au parti unique*, à l’économie dirigiste et au mimétisme des clichés exogènes ; cela, pour que le Maroc se dote d’un projet de société authentiquement démocratique. De ce fait, le pays s’est effectivement singularisé par le savant dosage qu’il a pu réaliser entre son fidèle attachement à ses traditions ancestrales et sa volonté d’édifier un état moderne, conduit par le Roi, Amir Al-Mouminine, et doté d’*institutions démocratiques opérant dans un cadre organisé et rationalisé* qui fixe, pour chaque acteur, le champ de ses droits et les limites de ses devoirs, suivant une démarche de démocratie authentique ».

Il nous a déjà été donné de souligner, à l’occasion de l’ouverture de la dernière session parlementaire, l’importance de la réhabilitation de l’action politique et partisane vertueuse, et de la consolidation du rôle des partis politiques en tant qu’école authentique de la démocratie. En effet, dans la mesure où ces

<sup>100</sup> Discours du trône du 30 juillet 2001, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-%C3%A0-l'occasion-du-deuxi%C3%A8me-anniversaire-de-lintronisation-de-sa-majest%C3%A9-le-roi>

partis sont des structures auxquelles la constitution a confié une mission d'organisation et de représentation des citoyens, nous avons donné nos hautes instructions au gouvernement pour que, à l'instar des collectivités locales, des chambres professionnelles et des syndicats qui disposent de textes précisant pour eux les conditions d'exercice de cette mission constitutionnelle, il élabore, à l'intention des partis politiques, une législation spécifique qui les distingue des associations et qui permette d'assurer rationalité, démocratie et transparence à la formation, au fonctionnement et au financement de ces partis. Il s'agit notamment d'empêcher que l'interdiction, par la constitution, du parti unique, ne donne lieu, dans les faits, à une prolifération de partis uniques<sup>101</sup>. Il faudra aussi se garder de tomber dans l'erreur qui consiste à apprécier le degré de démocratisation d'une société en fonction de la quantité de partis épars qu'elle compte en son sein et qui n'expriment que des ambitions personnelles ou claniques limitées, au lieu de les mesurer à l'aune de la consistance et de la qualité de ces partis et de leur capacité nationale à encadrer les citoyens sur le terrain. »

Extrait du discours du trône du 31 juillet 2004<sup>102</sup>

« Persuadé que la réussite de toute réforme est tributaire de la *mise à niveau des institutions et des acteurs concernés*, il convient de s'atteler, dans un esprit de concertation, à l'élaboration *d'une loi sur les partis politiques de manière à leur permettre de remplir pleinement leur mission constitutionnelle en matière de représentation et d'encadrement des citoyens, et de formation d'élites aptes à participer aux institutions démocratiques et à servir l'intérêt général*. Ce faisant, les partis politiques se doivent de constituer *un solide relais* entre l'État et les citoyens dans des actions complémentaires aux initiatives de proximité des organisations de la société civile. Nous sommes, à cet effet, déterminé à renforcer les formations politiques et à *réhabiliter l'action partisane sérieuse, de manière à permettre l'émergence d'un paysage politique fondé sur de puissants pôles aux visions différenciées et claires*. À cet égard, force est de se demander : Allons-nous devoir attendre la veille de l'échéance électorale de 2007 pour rechercher un consensus superficiel et improvisé qui ne fera qu'accentuer la *balkanisation de la carte politique du pays*? Assurément non ! Aussi, *appelons-Nous la classe politique à assumer ses responsabilités* pour faire des élections de 2007 un véritable tournant, donnant ainsi une forte impulsion qualitative au processus démocratique en cours, pour l'avènement d'un nouveau paysage politique, avec *une majorité homogène et une opposition constructive*, qui rivalisent et alternent selon le verdict des urnes, et grâce à *des élites en phase avec leur époque, qui ne se définissent pas selon des idéologies de gauche ou de droite, mais plutôt en termes de bonne gouvernance de la chose publique*, véritable épreuve à l'aune de laquelle se mesurent *la noblesse et la pertinence* de l'action politique. »

La loi promulguée en 2006 comporte un long préambule et 62 articles. Ensuite, dans le prolongement de la révision constitutionnelle de 2011, une loi organique relative aux partis politiques est adoptée ; elle compte 72 articles. En 2015 puis en 2016, de nouveaux amendements sont apportés. C'est dire à quel point les partis politiques, en tant que tels, font l'objet d'une surproduction normative. À l'examen, ce corpus laisse entrevoir les ambivalences qui entourent le fait partisan dans un régime autoritaire hybride comme celui du Maroc<sup>103</sup>. Officiellement, l'enjeu est de constituer les partis politiques en socle de la démocratisation du Maroc en favorisant leur institutionnalisation, leur financement, leur « réhabilitation » (démocratie interne, transparence financière, dissuasion du « nomadisme » partisan), et la recomposition de la scène partisane. Officieusement, deux objectifs sont poursuivis : réduire l'asymétrie grandissante entre les capacités de mobilisation électorale du PJD et celle des autres partis en incitant à la formation de pôles ; soumettre l'accès à la sphère politique instituée et son fonctionnement à un contrôle étroit.

<sup>101</sup> Mise en évidence à travers l'usage de l'italique par l'auteur.

<sup>102</sup> Discours du trône du 30 juillet 2004, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-%C3%A0-l'occasion-de-la-f%C3%AAte-du-tr%C3%B4ne-0>.

<sup>103</sup> Voir à ce sujet : Omar Bendourou, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », *L'Année du Maghreb*, II, 2007, p. 293-301 ; S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, op. cit., p. 364 et s.

### Encadré 55 : Les partis politiques, objet d'une surproduction législative

- Dahir n° 1-06-18 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 36-04 relative aux partis politiques, *Bulletin officiel*, n° 5400, 2 mars 2006.
- Dahir n° 1-11-166 du 22 octobre 2011 portant promulgation de la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques, *Bulletin officiel*, n° 5992, 3 novembre 2011.
- Dahir n° 1-15-89 du 16 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 33-15 complétant modifiant la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques, *Bulletin officiel*, n° 6410, 5 novembre 2015.
- Dahir n° 1-16-119 du 10 août 2016 portant promulgation de la loi organique n° 21-16 complétant modifiant la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques, *Bulletin officiel* (arabe), n° 6490, 11 août 2016.

Le projet de loi relative aux partis politiques est en gestation depuis 2004. Un premier texte est produit par le ministre de l'Intérieur, transmis aux partis politiques, puis diffusé dans la presse. Au centre de plusieurs débats et colloques, il soulève un tollé au sein de la classe politique qui y perçoit une intention de mettre les partis politiques « sous tutelle administrative »<sup>104</sup>. Après révision de la première mouture et atténuation de sa dimension restrictive, le texte est présenté et adopté par le conseil des ministres, le 17 mars 2005. Au Parlement, il est vivement critiqué par l'opposition de gauche (PSU, PADS, CNI) et par le PJD dont les amendements sont refusés, mais obtient le vote de la majorité parlementaire. Autrement dit, la loi de 2006 est adoptée avec l'aval des partis représentés au sein du gouvernement (USFP, Istiqlal, PPS, MP, RNI). Certains aspects emportent l'assentiment y compris de ceux qui se sont opposés à sa promulgation<sup>105</sup>. C'est notamment le cas des dispositions qui revalorisent le statut des partis politiques, qui introduisent des dispositions contraignantes pour renforcer leur institutionnalisation, la démocratie interne et la transparence financière. En revanche, la « mise sous tutelle » et, tout particulièrement, les conditions de création et de dissolution des partis constituent la principale pomme de discorde.

#### Des dispositions pour « réhabiliter » le fait partisan

Le fait même de consacrer une loi spécifique aux partis politiques, qui les différencie des associations, est perçu comme un signe de « reconnaissance » du fait partisan. Tandis que leur rôle dans « l'organisation et la représentation des citoyens » n'a cessé d'être dilué dans les textes constitutionnels qui se sont succédé entre 1970 et 1996, et mis en concurrence avec celui des syndicats, des collectivités locales, des chambres professionnelles, la loi de 2006 souligne leur centralité dans la participation « par des voies démocratiques, à la gestion des affaires publiques » et dans « l'organisation » et « la représentation des citoyens » ; ce qui est consolidé par la constitution de 2011. Elle statue également sur le caractère exclusif de l'appartenance à un parti politique.

« Article 1 Le parti politique est une organisation permanente et à but non lucratif, dotée de la personnalité morale, instituée en vertu d'une convention entre des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et politiques et partageant les mêmes principes, en vue de participer, par des voies démocratiques, à la gestion des affaires publiques. »

« Article 2 Les partis politiques concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Ils contribuent, à ce titre, à l'éducation politique et à la participation des citoyens à la vie

<sup>104</sup> O. Bendourou, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », art. cité.

<sup>105</sup> Voir à ce sujet l'article de l'universitaire et du dirigeant du PSU : Mohamed Sassi, « Al-ahzab al maghribiyya wa qadiyyat ad-dimuqratiyya ad-dakhiliyya bayna al-ams wa al-yawm (Les partis marocains et la question de la démocratie interne. Entre hier et aujourd'hui) », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « Les partis politiques marocains. Du statu quo la nécessaire réforme », vol. 11, n° 8, 2015, p. 15-35.

publique, à la formation des élites capables d'assumer des responsabilités publiques et à l'animation du champ politique. »

« Article 26 On ne peut appartenir qu'à un seul parti à la fois. »

**Tableau 16 : Le statut des partis politiques d'une Constitution à l'autre**

Année d'entrée en vigueur	Article constitutionnel
1962	Article 3 « <i>Les partis politiques</i> contribuent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique au Maroc ».
1970	Article 3 « <i>Les partis politiques, les organisations syndicales, les conseils communaux et les chambres professionnelles</i> concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique. »
1996	Article 3 « <i>Les partis politiques, les organisations syndicales, les collectivités locales et les chambres professionnelles</i> concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique. »
2011	Article 7 « <i>Les partis politiques œuvrent à l'encadrement et à la formation politique des citoyennes et citoyens, à la promotion de leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques. Ils concourent à l'expression de la volonté des électeurs et participent à l'exercice du pouvoir, sur la base du pluralisme et de l'alternance par les moyens démocratiques, dans le cadre des institutions constitutionnelles.</i> Leur constitution et l'exercice de leurs activités sont libres, dans le respect de la Constitution et de la loi. Il ne peut y avoir de parti unique. Les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, ethnique ou régionale, ou, d'une manière générale, sur toute base discriminatoire ou contraire aux Droits de l'Homme. Ils ne peuvent avoir pour but de porter atteinte à la religion musulmane, au régime monarchique, aux principes constitutionnels, aux fondements démocratiques ou à l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume. L'organisation et le fonctionnement des partis politiques doivent être conformes aux principes démocratiques. Une loi organique détermine, dans le cadre des principes énoncés au présent article, les règles relatives notamment à la constitution et aux activités des partis politiques, aux critères d'octroi du soutien financier de l'État, ainsi qu'aux modalités de contrôle de leur financement. »

Sur un autre plan, un ensemble de mesures sont introduites pour veiller à l'instauration d'une démocratie interne. La loi statue que les partis politiques doivent avoir un programme, des statuts et un règlement intérieur (article 20), dûment approuvés par le congrès. Les statuts doivent notamment se prononcer sur les points suivants : « dénomination et symbole du parti » ; « attributions et composition des différents organes » ; « droits et obligations des membres » ; « mode de choix des candidats du parti aux différentes consultations électorales et les organes qui en sont chargés », « périodicité des réunions des organes », organe de contrôle des finances, organe d'arbitrage, sanctions, etc. (article 25). Par ailleurs, le parti doit avoir des « structures organisationnelles centrales » (article 22), dont les membres sont élus par le congrès national (article 12). Pour bénéficier du financement public, il est contraint de réunir ce congrès au moins tous les cinq ans (article 40, loi 2006), durée ramenée à quatre ans en 2011 (article 49). Le choix des candidats aux positions dirigeantes du parti et aux consultations électorales doit obéir à « des principes démocratiques » (article 21, 24). Les partis politiques sont exhortés à intégrer un « nombre proportionnel » de femmes et de jeunes dans leurs instances dirigeantes (article 22) ; la question de la parité est précisée dans la loi de 2011 :

« tout parti politique œuvre pour atteindre une proportion d'un tiers de participation des femmes dans ses organes dirigeants aux niveaux national et régional, dans le but de la réalisation, à terme

et d'une manière progressive, du principe de la parité entre les hommes et les femmes» (article 26, alinéa 2)

En outre, des dispositions visent à consolider les partis politiques, tout en freinant leur « prolifération<sup>106</sup>» et en les incitant à la « transparence ». Au chapitre du financement, la loi de 2006 statue que leurs ressources doivent être exclusivement d'origine nationale (article 31) et provenir : des cotisations, de dons qui ne doivent pas dépasser 100 000 dirhams par an et par donateur, de « revenus liés à [leurs] activités sociales et culturelles, et du soutien de l'État (article 28). En 2011, le seuil maximal des donations est multiplié par trois et un autre alinéa est introduit : « les produits des investissements des fonds du parti dans les entreprises de presse chargées d'éditer les journaux porte-parole du parti, et les entreprises d'édition et d'impression œuvrant pour son compte » (article 31). Cette dernière disposition ne fait que reconnaître l'une des sources majeures du financement des partis politiques depuis le Protectorat. Par ailleurs, sous peine de sanction, les partis doivent tenir une comptabilité, faire certifier leurs comptes par un expert-comptable, les soumettre annuellement à la Cour des comptes, et justifier l'utilisation du financement accordé par l'État au titre des campagnes électorales (section IV des lois de 2006 et de 2011).

Entre 2006 et 2016, le calcul des subsides publics observe des variations, qui font écho aux critiques formulées par des partis politiques, et qui cristallisent la volonté d'encourager la formation d'alliances partisans. Dans la loi de 2006, le soutien de l'État est calculé sur la base des résultats obtenus pendant les élections législatives et nécessite d'avoir obtenu « au moins 5 % des suffrages exprimés [...] au titre de l'ensemble des circonscriptions électorales » (article 29). Ce seuil est considéré comme trop bas par les « grands » partis, et trop élevé par les plus petits au regard des standards en vigueur dans des pays démocratiques comme la France, la Belgique ou l'Allemagne<sup>107</sup>. En 2011, les dotations annuelles continuent à être fixées sur la base de la participation aux élections législatives, mais elles sont déclinées en trois tranches qui s'agrègent : la première est accordée à égalité à toutes les formations qui ont couvert au moins 10 % des circonscriptions locales ; la seconde est d'un montant égal à la précédente et bénéficie aux partis qui ont récolté « au moins 3 % sans atteindre les 5 % du nombre des suffrages exprimés » ; la troisième est calculée de manière proportionnelle au nombre de sièges et de voix, et distingue ceux qui ont obtenu « au moins 5 % » des suffrages (article 32). De même, des subventions sont prévues pour la couverture des frais d'organisation des congrès tous les quatre ans. Enfin, des subsides supplémentaires sont destinés au financement des campagnes électorales communales, régionales et législatives (article 34). L'amendement introduit en 2016 précise ce dernier type de contribution : une première tranche forfaitaire est accordée à égalité à tous les partis politiques et à toutes les alliances entre partis qui participent aux élections : une seconde tranche est accordée en fonction du nombre de voix et de sièges obtenus sur le plan national (article 36). Pour inciter à la formation de pôles, les « unions » et les « fusions » sont reconnues et dotées de la personnalité morale (une section, avec neuf articles en 2006 et dix en 2011), et les alliances électorales bénéficient du soutien de l'État pour le financement des campagnes électorales à l'échelle des communales et des régionales dès 2015, et pour les législatives à partir de 2016 (dahirs de 2015 et de 2016).

La loi s'est également attaquée à la question du « nomadisme ». Tout en reconnaissant la liberté d'adhésion, elle proscrit le changement d'appartenance partisane au cours d'un mandat parlementaire, sous peine de déchéance (article 5, 2006). Cet article de loi suscite des réactions négatives chez les partis qui en bénéficient, tout en soulevant un débat au sujet de sa constitutionnalité. À cet égard, le juriste, Omar Bendourou relève l'inconstitutionnalité et

---

<sup>106</sup> Discours du trône du 30 juillet 2001.

<sup>107</sup> O. Bendourou, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », art. cité.

l'incohérence d'une mesure qui enjoint aux élus une fidélité à leur parti, alors qu'ils tiennent leur mandat du peuple et qu'ils sont supposés « représenter les citoyens et non les partis »<sup>108</sup>. Cependant, la constitution de 2011 consolide la disposition édictée en 2006.

« Tout membre de l'une des deux Chambres qui renonce à son appartenance politique au nom de laquelle il s'est porté candidat aux élections ou le groupe ou groupement parlementaire auquel il appartient, est déchu de son mandat » (article 61).

La loi organique relative aux partis politiques de 2011 étend cette sanction aux élus dans le conseil d'une collectivité territoriale ou dans une chambre professionnelle (article 20). Mais, après la décision du Conseil constitutionnel du 12 juillet 2015, un amendement soumet la procédure de déchéance de cette catégorie d'élus à la décision rendue par le tribunal administratif. Paradoxalement, la transhumance de ces élus n'est pas soumise aux mêmes règles que celle des parlementaires.

Tandis que les dimensions évoquées visent officiellement à « réhabiliter » l'action politique et à entraver la « balkanisation » de la scène partisane, un ensemble de dispositions reflètent la volonté d'en contrôler étroitement l'accès et le fonctionnement.

### Des mesures de « mise sous tutelle administrative »

Les volets de la loi de 2006 relatifs à la constitution des partis auraient été inspirés par la loi algérienne<sup>109</sup>. À l'instar de leurs homologues dans le pays voisin, les autorités marocaines sont soucieuses d'exclure de la sphère politique instituée les groupes politiques susceptibles de porter atteinte aux « constantes » de la nation (« les principes de la révolution du 1<sup>er</sup> novembre 1954 » en Algérie, et « Dieu, la patrie, le roi » au Maroc), et d'empêcher la politisation du religieux, de l'identité et de la nation, du moins par des composantes de la société. Dans les faits, en dépit des dispositifs mis en place et régulièrement réactualisés, le « Commandeur des croyants » peine à imposer son monopole en matière religieuse. Pour ce qui est de l'amazighité et du régionalisme, le régime n'a cessé de jouer de l'hétérogénéité sociale du Maroc depuis l'indépendance, de favoriser les mobilisations électorales fondées sur des identifications infranationales folklorisées. Mais, dès le début des années 1980, le mouvement amazigh se développe et se politise, d'abord, dans les milieux universitaires et culturels<sup>110</sup>, et obtient gain de cause sur un ensemble de questions<sup>111</sup>.

D'une législation à l'autre, les conditions de nullité juridique d'une association, puis d'un parti politique, ne cessent de s'étoffer<sup>112</sup>. Dans le code de 1958, l'article 3 est une adaptation de son équivalent dans la loi française de 1901 : outre l'« objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs », les principales restrictions ont trait à « l'intégrité du territoire national » et à « la forme monarchique de l'État ». En 2002, l'« atteinte à la religion islamique » et l'« appel à la discrimination » sont ajoutés. Mais, il faut atteindre l'instauration d'une loi sur les partis pour que soit précisée l'interdiction de constituer ce type d'association sur « une base

---

<sup>108</sup> *Ibidem*.

<sup>109</sup> Voir O. Bendourou qui se réfère à l'ordonnance du 6 mars 1998 portant loi organique relative aux partis politiques, *Journal officiel* (Algérie), n° 12, 6 mars 1997 (O. Bendourou, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », art. cité.)

<sup>110</sup> L'un des temps forts est l'adoption par ce mouvement de la Charte d'Agadir en 1991 qui réclame « la reconnaissance et le respect des droits linguistiques et culturels légitimes de l'ensemble des composantes du peuple marocain ». À ce sujet, voir notamment : Marguerite Rollinde, « Le mouvement amazigh au Maroc : défense d'une identité culturelle, revendication du droit des minorités ou alternative politique ? », *Insaniyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 1999, n° 8, 1999, p. 63-70 ; Laura Feliu, « Le Mouvement culturel amazigh (MCA) au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 2004, I, p. 274-285 ; Hassan Rachik, *Usage de l'identité amazigh au Maroc*, Casablanca, Imprimerie Najah El-Jadida, 2006.

<sup>111</sup> Sur les aspects constitutionnels, voir infra.

<sup>112</sup> Pour les références exactes, voir l'encadré 55.

religieuse, linguistique, ethnique ou régionale, ou d'une manière générale, sur toute base discriminatoire ou contraire aux droits de l'homme», ou contraire à la constitution. En 2011, le respect des « fondements démocratiques » est clairement énoncé. Dans un pays où c'est le roi qui assure la « protection du choix démocratique » (article 42 de la constitution de 2011), les « ennemis » de la démocratie sont implicitement associés aux groupes à référentiel islamique. Ces restrictions ont suscité de nombreuses critiques du fait même de leur caractère flou, qui perpétue l'arbitraire pour tout ce qui touche de près ou de loin aux « sacralités » du royaume ; aucune précision n'est donnée sur les modalités d'identification d'une « atteinte » et les autorités compétentes en la matière<sup>113</sup>. Dès lors, ces « garde-fous » permettent de sanctionner ceux qui réclament une monarchie parlementaire, ceux qui préconisent la séparation de l'État et du religieux comme ceux qui revendiquent l'islamisation de l'État, etc., tout en continuant à soustraire du débat public des questions hautement conflictuelles comme celle du Sahara.

**Tableau 17 : La variation des conditions de nullité juridique d'une association ou d'un parti politique**

Année d'entrée en vigueur	Code et loi
1958	« Article 3 – Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui a pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchique de l'État est nulle. »
2002	« Article 3 – Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui a pour but de porter atteinte à la religion islamique, à l'intégrité du territoire national, au régime monarchique ou de faire appel à la discrimination est nulle. »
2006	« Article 4 — Est nulle et de nul effet toute constitution de parti politique fondée sur une cause ou en vue d'un objet contraire à la Constitution et aux lois ou qui a pour but de porter atteinte à la religion islamique, au régime monarchique ou à l'intégrité territoriale du Royaume. Est également nulle et de nul effet toute constitution de parti politique fondée sur une base religieuse, linguistique, ethnique ou régionale, ou d'une manière générale, sur toute base discriminatoire ou contraire aux droits de l'homme. »
2011	« Article 4 — Est nulle toute constitution d'un parti politique fondée sur une base religieuse, linguistique, base religieuse, linguistique, ethnique ou régionale ou, d'une manière générale, sur toute base discriminatoire ou contraire aux droits de l'homme. Est également nulle toute constitution de parti politique ayant pour but de porter atteinte objet à la religion musulmane, au régime monarchique, aux principes constitutionnels, aux fondements démocratiques ou à l'unité nationale ou l'intégrité territoriale du Royaume. »

Des mesures sont déployées mettre en œuvre les restrictions prévues par la loi, aussi bien celles qui sont relatives aux « constantes » que celles qui aspirent à donner un coup d'arrêt à la « balkanisation » de la scène partisane. Désormais, le ministère de l'Intérieur et la Justice sont dotés de puissants instruments tant pour autoriser ou interdire la constitution d'un parti, que pour suspendre ou dissoudre une formation existante.

Sous le gouvernement d'Abderrahman Youssoufi, la loi sur les associations de 2002 renoue avec l'esprit du code des libertés de 1958 et avec le système de déclaration préalable ; elle met fin à la toute-puissance acquise par l'administration, en 1973, qui pouvait entraver la

<sup>113</sup> Voir à ce sujet, O. Bendourou, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », art. cité ; S. Kassimi, *Le statut des partis politiques au Maroc, op. cit.*, p. 376 et 384.

création d'une association, uniquement en s'abstenant de lui donner un récépissé, et ce sans possibilité de recours. Mais, la loi de 2006 instaure un système d'autorisation ; après dépôt d'un dossier, celle-ci est notifiée par le ministère de l'Intérieur, alors que la décision de refus est assignée par le tribunal administratif. Sur un autre plan, elle exclut d'office les organisations qui préconisent le boycott des élections, puisque les fondateurs doivent impérativement être inscrits sur les listes électorales. Afin de réfréner la création de micros partis, le dossier de déclaration de constitution doit comporter les déclarations individuelles écrites d'au moins 300 membres fondateurs et le congrès constitutif doit rassembler au moins 500 délégués (avec une couverture de la moitié des régions). Ces mesures sont amplifiées en 2011, puisque le congrès constitutif doit désormais réunir 1000 congressistes (avec une couverture des deux tiers des régions). Conformément aux promesses faites par le roi dans le sillage des protestations de 2011, la loi de 2011 abaisse l'âge requis pour fonder un parti politique de 23 à 18 ans.

**Tableau 18 : La variation des conditions de constitution d'une association ou d'un parti politique**

Année d'entrée en vigueur	Code et loi
1958	« Art. 2 — Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalables, sous réserve des dispositions de l'article 5 » <sup>114</sup> . Article 5 et 6 : système de déclaration préalable pour obtenir la capacité juridique.
1973	Modification de l'article 5 notamment : « Toute association devra faire l'objet d'une déclaration préalable au siège de l'autorité administrative locale (caïd ou pacha) et au procureur du Roi [...] ». La délivrance d'un récépissé vaut autorisation, mais rien ne contraint les autorités à le délivrer <sup>115</sup> .
2002	« Article 5 — Toute association doit faire l'objet d'une déclaration au siège de l'autorité administrative locale », contre l'obtention immédiate d'un « récépissé provisoire » ; « le récépissé définitif est délivré obligatoirement dans un délai maximum de 60 jours ; à défaut l'association peut exercer son activité conformément à l'objet prévu dans ses statuts » <sup>116</sup> .
2006	Passage du système de la déclaration à celui de l'autorisation, notifiée par le ministère de l'Intérieur, nulle en cas de non tenue du congrès constitutif dans un délai d'un an. La décision de refus est assignée par le tribunal administratif. Le dossier de déclaration de constitution doit comporter entre autres les déclarations individuelles écrites d'au moins <i>300 membres fondateurs inscrits sur les listes électorales</i> . – Les membres fondateurs et les dirigeants doivent être âgés de <i>23 ans</i> et inscrits sur les listes électorales – Au moins <i>500 congressistes</i> lors du congrès constitutif, dont les trois quarts représentent au moins <i>la moitié des régions</i> , à raison d'au moins 5 % par région.
2011	Modifications : – Âge des fondateurs et des dirigeants, abaissé à <i>18 ans</i> . – Au moins <i>1000 congressistes</i> lors du congrès constitutif, dont les trois quarts représentent au moins <i>les deux tiers des régions</i> , à raison d'au moins 5 % par région.

<sup>114</sup> Dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, *Bulletin officiel*, n° 2404 bis du 27/11/1958, 27 novembre 1958.

<sup>115</sup> Dahir n° 1-73-283 du 10 avril 1973 modifiant et complétant le dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, *Bulletin officiel*, n° 3154, 11 avril 1973.

<sup>116</sup> Dahir n° 1-02-206 du 23 juillet 2002 portant promulgation de la loi n° 75-00 modifiant et complétant le dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association, *Bulletin officiel*, n° 5048, 17 octobre 2002.

Outre les dispositions favorisant le contrôle de l'accès à la scène partisane et le fonctionnement des partis politiques, le ministre de l'Intérieur a le pouvoir de les suspendre et le tribunal administratif de les dissoudre en cas de recours à la violence, ou d'atteinte aux « constantes » (*at-tawabit*), dès 2006, et « aux fondements démocratiques » à partir de 2011.

« Le tribunal administratif de Rabat est compétent pour statuer sur la requête de dissolution qui lui est soumise par l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur contre tout parti politique qui inciterait à des manifestations armées dans la rue, ou qui présenterait, par sa forme et son organisation militaire ou paramilitaire, le caractère de groupes de combat ou de milices armées privées ou qui aurait pour but de s'emparer du pouvoir par la force ou de porter atteinte à la religion musulmane, au régime monarchique, aux principes constitutionnels, aux fondements démocratiques ou à l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume. » (Article 68, loi 2011)

Enfin, la tentative de reconstituer un parti dissous est sanctionnée par des peines d'emprisonnement (un à cinq ans) et d'amendes.

En somme, comme le souligne Sanae Kasmi, les paradoxes des législations relatives aux partis politiques au Maroc sont au miroir des objectifs concurrents qu'elles poursuivent : « rationaliser » leur fonctionnement, les consolider assez « pour animer l'édifice institutionnel, mais [...] pas suffisamment [...] jusqu'à pouvoir renverser celui-ci »<sup>117</sup>. Ces ambivalences se traduisent au niveau des registres mobilisés : un ensemble d'instruments à caractère sécuritaire se combinent avec des dispositions fondées sur des énoncés légitimes aux yeux d'acteurs associatifs et d'opposants politiques à l'instar des membres du PSU, de même que sur la doxa produite par les acteurs internationaux de la promotion de la démocratie.

### *Acteurs associatifs et promoteurs de la démocratie à la rescousse des partis politiques*

À la faveur de la conjonction entre nouvelle orthodoxie du développement à l'échelle internationale et libéralisation politique au Maroc, la « société civile » émerge comme une nouvelle « catégorie de l'entendement collectif »<sup>118</sup>. Face à « l'usure » de partis « ringardisés »<sup>119</sup>, elle participe à la « mise en récit du “changement politique” »<sup>120</sup>. Assimilée à une sphère associative en croissance exponentielle, elle s'érige peu à peu en « catégorie d'intervention publique »<sup>121</sup>, permettant à l'État d'assumer « le “style participatif” dans le redéploiement de ses fonctions »<sup>122</sup>. C'est dans ce contexte général que des associations affirment une vocation politique, ou du moins une volonté de contribuer à la régénération et à la régulation des scènes partisane et électorale. Très vite, elles bénéficient du soutien de fondations politiques allemandes ou étatsuniennes, et se font relayer par des programmes internationaux de promotion de la démocratie.

---

<sup>117</sup> S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, op. cit., p. 523.

<sup>118</sup> Myriam Catusse, « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc “ajusté” », *Revue internationale de politique comparée*, 2, 2002, p. 308.

<sup>119</sup> Pour une restitution de ces débats, voir Éric Cheynis, *L'espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Thèse de doctorat de sciences sociales, Université Paris I, 2008, chapitre 2.

<sup>120</sup> M. Catusse, *ibidem*, p. 299.

<sup>121</sup> É. Cheynis, *ibidem*, p. 125.

<sup>122</sup> Irene Bono, « Le “phénomène participatif” au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes », *Les Etudes du CERI*, 166, 2010.

## Des vocations associatives de régulation du politique

À la veille de l'alternance, des associations politiques se développent sous l'impulsion de personnalités de gauche. La Fondation Abderrahim Bouabid pour les études et la culture (FAB) est créée en 1994 dans le giron de l'USFP, mais ne tarde pas à s'en autonomiser. Au milieu des années 1990, son Forum politique fait régulièrement la une des médias. Autour de la question de la transition politique, il rassemble des figures notoires, marocaines et étrangères: des acteurs politiques, des universitaires, des journalistes, voire le prince héritier Sidi Mohammed. Par ailleurs, le FAB crée le Cercle d'analyse politique (CAP), présenté comme « un cercle restreint de chercheurs adeptes du principe de fertilisation croisée », qui produit des études et des publications<sup>123</sup>.

À l'inverse du FAB, l'association Alternatives est constituée, en 1995, par des intellectuels et des universitaires, « en rupture de rang avec des partis de gauche », qui aspirent à « réformer » le politique, à promouvoir et accompagner la « recomposition politique »<sup>124</sup>. Pendant une dizaine d'années, cette association intervient dans le débat public à travers la publication de documents et des chartes, et l'organisation de conférences et de colloques. Elle bénéficie du soutien de fondations allemandes notamment. À l'instar du FAB, c'est l'un des principaux canaux de la diffusion de la doxa transitologique au Maroc<sup>125</sup>. Elle a notamment promu la nécessité de s'engager dans la voie du « consensus », de dépasser la confrontation entre monarchie et partis issus du Mouvement national, en vue de faire réussir la « transition ».

Un ensemble d'associations de plaidoyer (droits humains, droits de femmes, lutte contre la corruption, droits culturels, etc.) interviennent dans le débat public pour inscrire des questions sur l'agenda politique. Elles jouent un rôle central dans la mobilisation en faveur d'une série de réformes, à l'instar des associations féministes pour ce qui est du code de la famille<sup>126</sup>. Certaines d'entre elles se mobilisent pendant les élections pour observer la régularité des scrutins<sup>127</sup>, jouer un rôle d'« entrepreneur moral », ou accompagner l'entrée en politique des femmes.

Par-delà ces objectifs, l'association Daba 2007 s'érige en productrice de normes, de diagnostics et de recommandations, centrés sur la relation des partis politiques avec les électeurs<sup>128</sup>. Sa création à la veille des législatives de 2007 vise à prévenir le « désastre de 2007 »<sup>129</sup>, en incitant à la participation et à la « revalorisation » de la politique. Attribuant la désaffection des urnes à la déficience des partis politiques en matière de communication, elle préconise d'y remédier en recourant au marketing politique : distinguer son offre politique par une thématique centrale, adapter son discours politique selon les cibles (jeunes, femmes, rural, etc.). Initiée par un publiciste, des hommes d'affaires et d'anciens militants de gauche, elle

---

<sup>123</sup> F. Vairel, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », art. cité, p. 116.

<sup>124</sup> Abdelmoughit Benmessaoud Tredano, « Partis politiques, nouveaux clivages et nouvelles formes d'engagement public », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « Les partis politiques marocains. Du statu quo la nécessaire réforme », vol. 11, n° 8, 2015, p. 95.

<sup>125</sup> F. Vairel, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », art. cité, p. 117.

<sup>126</sup> Voir entre autres : Alain Roussillon, Fatima-Zahra Zryouil, *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Paris, Aux lieux d'être, 2006 (chapitre 2) ; Francesco Cavatorta, Emanuela Dalmasso, « Liberal outcomes through undemocratic means: the reform of the Code de statut personnel in Morocco », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 47, n° 4, 2009, p. 487-506; Houria Alami M'chichi, *Le féminisme d'État au Maroc. Jeux et enjeux politiques*, Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>127</sup> Frédéric Vairel, « Observer les élections. Action publique et contrainte sur la "société civile" » dans Lamia Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, p. 215-237.

<sup>128</sup> Voir notamment : Lamia Zaki, « 2007 Daba : une association au-dessus des partis ? » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc*, op. cit., p. 239-271.

<sup>129</sup> Référence deux craintes : la victoire du PJD et l'abstention. Voir : A. Benmessaoud Tredano, « Partis politiques, nouveaux clivages et nouvelles formes d'engagement public », art. cité, p. 97.

bénéficie d'importants financements de la part d'établissements publics, d'entreprises privées, et d'organismes internationaux.

Impulsées dans le prolongement de la libéralisation politique qui précède la formation du gouvernement d'alternance, ces initiatives associatives sont renforcées par les programmes de promotion de la démocratie.

#### **Encadré 56 : Rétrospective sur l'observation des élections au Maroc, par le Conseil national des droits de l'homme<sup>130</sup>**

« En 1997, l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) réalisait pour la première fois au Maroc une opération d'observation, mobilisant une centaine de militants de l'Organisation. En 2002, et pour la première fois, le Tissu associatif pour l'observation des élections mettait en place une opération d'observation, mobilisant près de 800 associations et plus de 3000 observateurs. Cinq ans après, les élections législatives de 2007 étaient observées par le même Tissu associatif (avec 2825 observateurs), mobilisé par 1200 associations, le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) qui déployait 102 observateurs et l'ONG étatsunienne, le National Democratic Institute, avec 52 observateurs. Soit un total de 2979 observateurs. En 2009, à l'occasion des élections communales, le nombre d'organismes impliqués connaît une progression, mais avec un nombre moindre d'observateurs. Ainsi, et pour la deuxième fois, l'OMDH et le Forum civil démocratique marocain (FCDM) participent de manière autonome à l'observation avec respectivement 32 et 53 observateurs. Pour sa deuxième expérience, le CCDH mobilise 119 observateurs alors que le Tissu associatif implique autour de 120 associations et 637 observateurs. Pour la première fois aussi, une équipe de recherches de L'Université autonome de Madrid, animée par le Pr Barnabé Lopez et un Think-tank étatsunien participaient à l'observation avec 32 observateurs. Au total, 854 personnes étaient mobilisées par cette opération. Pour le référendum constitutionnel du 1er juillet 2011, le CNDH réitérait son opération d'observation avec 48 observateurs, le Tissu associatif avec 270 militants et l'OMDH avec près de 400 personnes. [...] Les élections législatives de 2011 constituent un tournant à plusieurs égards. Outre le fait que l'observation neutre et indépendante des élections est dorénavant constitutionnalisée et régie par la loi, cette échéance a mobilisé un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, de centres de recherches et d'institutions intergouvernementales, ainsi que des diplomates et des individuels. Enfin, globalement, le nombre de personnes mobilisées a connu une progression importante, avec un total de 3799 observateurs. [...] »

#### **Promotion de la démocratie ou assistance à la consolidation autoritaire ?**

Après avoir suscité de grandes espérances parmi les adeptes et les experts du changement démocratique, les programmes de promotion de la démocratie n'ont cessé de faire l'objet de critiques. Désormais, ils sont assimilés à une forme d'assistance au maintien de l'autoritarisme<sup>131</sup>.

Les politiques internationales en faveur de la démocratie s'intensifient à partir de la fin de la guerre froide. Elles ont pour principal point commun le fait d'établir un lien étroit entre le développement économique, les libertés et la démocratie, en lien avec la doxa en vogue à cette époque. Côté européen, la résolution adoptée en novembre 1991 conditionne l'aide européenne au respect des droits de l'homme et à la démocratie. En 1993, le traité de Maastricht met en place la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui identifie les objectifs de la politique européenne en matière de développement, à savoir la démocratie, l'État de droit, l'adhésion aux droits humains et aux libertés fondamentales. En 1995, dans le prolongement

<sup>130</sup> <http://www.observation-elections2015.ma/fr/lobservation-des-elections-au-maroc-retrospective> consulté le 10 juin 2017.

<sup>131</sup> Voir par exemple : Anna Khakee, « Democracy aid or autocracy aid? Unintended effects of democracy assistance in Morocco », *The Journal of North African Studies*, 15 mars 2017, vol. 22, n° 2, p. 238-258.

des accords de partenariat euro-méditerranéen, la Déclaration de Barcelone comporte un engagement à faire du pourtour de la Méditerranée une région de « paix, stabilité, et prospérité ». Outre Atlantique, dès 1993, l'administration Clinton se donne pour mission de propager le modèle étatsunien dans le monde en recourant au « soft power »<sup>132</sup>. Désormais, la principale tâche de l'United States Agency for International Development (USAID) est de promouvoir la démocratie<sup>133</sup>. Les attentats du 11 septembre 2001 impulsent un nouvel élan à ces politiques : les racines du mal, à savoir « l'extrémisme islamiste », sont associées à l'absence de démocratie<sup>134</sup>. Ensuite, en 2003, l'invasion des États-Unis en Irak ne tarde pas à revêtir l'habillage d'une « stratégie d'avenir et de liberté pour le Grand Moyen-Orient »<sup>135</sup>, qui se concrétise à travers l'Initiative du Grand Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en juin 2004. Selon ces nouveaux cadrages, la sécurité des États-Unis est tributaire de l'instauration de la démocratie dans cette région du monde.

Tandis que la première génération de programmes de promotion de la démocratie cible les ONG et plus globalement « la société civile »<sup>136</sup>, les suivantes se focalisent sur les arènes politiques (les partis, le Parlement). Elles prennent en compte les évaluations et les recommandations des experts, selon lesquelles les pactes fondateurs se scellent dans la sphère politique et qu'il importe de renforcer les partis politiques pour favoriser la démocratisation. La première tâche de ces initiatives a consisté à identifier les principaux maux des partis politiques dans les pays « en transition » : la concentration du pouvoir entre les mains d'une élite ; le déficit de transparence dans les financements des partis politiques et leur forte dépendance à l'égard des subsides étatiques ; la défaillance en matière de profilage politique ; une faible attention à l'organisation des adhérents ; l'absence de liens soutenus avec les citoyens<sup>137</sup>.

Dans la mesure où le régime politique marocain est considéré comme inclusif, le royaume devient rapidement l'un des terrains de prédilection des initiatives de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, menées par différents bailleurs de fonds : multilatéraux (PNUD, Banque mondiale), bilatéraux (Union européenne, États-Unis, pays occidentaux), ou des ONG et des fondations étatsuniennes et européennes<sup>138</sup>. Ces acteurs tendent à poursuivre des missions diversifiées, faiblement synergiques et peu systématiques<sup>139</sup>. À titre d'exemple, le PNUD s'est concentré sur la « modernisation » de la chambre des représentants (ex. accessibilité des ressources institutionnelles) et sur la participation politique des femmes. Le National Democratic Institute s'est attelé au financement des partis à la veille des législatives de 2007. Quant à l'International Republican Institute, il a cherché à renforcer les structures

---

<sup>132</sup> Concept théorisé par Joseph Nye, *Bound to lead. The changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1990.

<sup>133</sup> Michael Cox, G. John Ikenberry, Takashi Inoguchi (eds.) *American Democracy Promotion: Impulses, Strategies, and Impacts*, Oxford, Oxford University Press, 2000; Boris Le Chaffotec, « Les États-Unis et la promotion de la démocratie post-guerre froide. Une stratégie polymorphe », *Les cahiers Irice*, vol. 12, n° 2, 2014, p. 74-88.

<sup>134</sup> Thomas Carothers, « Promoting Democracy and Fighting Terror », *Foreign Affairs*, 82, 2003, p. 84-104. Daniel Neep, « Dilemmas of Democratization in the Middle East: The 'Forward Strategy of Freedom' », *Middle East Policy*, 11, 2004, p. 73-84.

<sup>135</sup> Discours de novembre 2003 du président Bush (Washington, the National Endowment for Democracy).

<sup>136</sup> Guilain Denoëux, « Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds » dans Sarah Ben Nefissa et al., *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2004, p. 81-112.

<sup>137</sup> Nicole Bolleyer, Lise Storm, « Problems of party assistance in hybrid regimes: the case of Morocco », *Democratization*, 1 décembre 2010, vol. 17, n° 6, 2010, p. 1202-1224.

<sup>138</sup> Au Maroc, les fondations allemandes sont particulièrement actives. Voir à ce sujet : Dorota Dakowska, *Le pouvoir des fondations : des acteurs de la politique étrangère allemande*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

<sup>139</sup> N. Bolleyer, L. Storm, « Problems of party assistance in hybrid regimes », art. cité, p. 1211.

partisanes au niveau local et régional, et à améliorer la démocratie interne au sein des partis ainsi que leur manière de communiquer<sup>140</sup>. Outre des diagnostics, ces organisations produisent essentiellement des recommandations, des formations et des accompagnements.

Sur un autre plan, un ensemble d'experts se sont spécialisés dans l'évaluation de ces programmes, relevant leurs ambivalences, leurs effets limités, voire leur rôle dans la consolidation de l'autoritarisme.

Le caractère équivoque de ces politiques réside dans le fait que l'agenda de la démocratisation est fortement concurrencé par des enjeux économiques, géostratégiques et sécuritaires, bien plus importants aux yeux des gouvernements étatsunien et européens. Les politiques d'assistance à la démocratie tendent d'autant plus à éviter la confrontation qu'il n'est pas envisageable d'exercer des pressions sur des régimes « amis », engagés dans « la guerre contre la terreur », et bénéficiant à ce titre d'une aide financière conséquente<sup>141</sup>. Dès lors, certains soulignent que les révoltes de 2011 se sont produites malgré le soutien accordé par les puissances occidentales à des régimes comme ceux de Ben Ali ou Moubarak et non grâce à leurs politiques de démocratisation<sup>142</sup>. D'ailleurs, en dépit de quelques réaménagements, ces politiques se sont poursuivies après 2011<sup>143</sup>. Bien davantage, les enjeux sécuritaires et de stabilité se sont exprimés de manière beaucoup plus décomplexée lorsque les images de liesse ont cédé la place au « chaos ».

Sur un autre plan, des travaux montrent que les effets de ces programmes sont positifs lorsqu'il s'agit de consolider la démocratie, mais très limités dans les régimes « hybrides »<sup>144</sup>. Trois causes principales sont invoquées. Premièrement, ces politiques tendraient à renforcer la stabilité de ces régimes, en les amenant à s'ajuster et à s'adapter face aux incitations à la réforme, qu'elles soient externes ou internes<sup>145</sup>. De ce point de vue, le Maroc se distinguerait par sa capacité à « absorber » ce type d'assistance, en raison de l'existence d'une scène partisane dense et d'une liberté de presse relative<sup>146</sup>. Deuxièmement, les bailleurs de fonds ne ciblent que les acteurs légitimes à leurs yeux et à ceux du régime, ce qui restreint leur marge d'action. Enfin, les acteurs éligibles tendent à être moins réactifs à certaines dimensions de ces politiques. Dans le cas marocain, les partis bénéficiaires se montrent réceptifs face aux initiatives qui visent à renforcer leurs compétences, mais récalcitrants vis-à-vis de celles qui cherchent à transformer

---

<sup>140</sup> À titre d'exemple, c'est dans ce cadre qu'une délégation de parlementaires marocains, égyptiens, et libanais ont été reçus pendant les élections étatsuniennes de *mid-term* en 2006. L'objectif de la mission est présenté dans les termes suivants : « to provide party members in transitional countries with a hands-on experience of competitive campaigning and nonpartisan election administration » (IRI Hosts Elections Observers for U.S. Mid-term Elections, 30 novembre 2006 <http://www.iri.org/web-story/iri-hosts-election-observers-us-mid-term-elections>)

<sup>141</sup> Thomas Carothers, *Confronting the Weakest Link: Aiding Political Parties in New Democracies*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2006, p. 221. Voir aussi : Vincent Durac, Francesco Cavatorta, « Strengthening Authoritarian Rule through Democracy Promotion? Examining the Paradox of the US and EU Security Strategies: The Case of Bin Ali's Tunisia », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 36, n° 1, 2009, 3-19.

<sup>142</sup> Voir entre autres : Rosemary Hollis, « No friend of democratization: Europe's role in the genesis of the 'Arab Spring' », *International Affairs*, vol. 88, n° 1, 2012, p. 81-94.

<sup>143</sup> Daniela Huber, « US and EU Human Rights and Democracy Promotion since the Arab Spring. Rethinking its Content, Targets and Instruments », *The International Spectator*, vol. 48, n° 3, 2013, p. 98-112.

<sup>144</sup> Randall, Vicky, and Lars Svasand, « Party Institutionalization in New Democracies », *Party Politics*, vol. 8, n° 1, 2002, p. 5-29.

<sup>145</sup> Marina Ottaway, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2003; Steven Heydemann, 2007, *Upgrading Authoritarianism in the Arab World*, Washington D.C, The Saban Center at the Brookings Institution, 2007.

<sup>146</sup> À ce sujet, voir notamment : Nicole Bolleyer, Lise Storm, « Problems of party assistance in hybrid regimes: the case of Morocco », *Democratization*, 1 décembre 2010, vol. 17, n° 6, 2010, p. 1202-1224 ; A. Khakee, « Democracy aid or autocracy aid? Unintended effects of democracy assistance in Morocco », art. cité, p. 238-258.

leurs relations avec la société. En définitive, ces mesures stabiliseraient le statu quo, en développant les capacités des acteurs, en les institutionnalisant, sans pour autant les inciter à se « démocratiser ».

Les ambivalences qui sous-tendent l'institutionnalisation du fait partisan tendent à se prolonger au niveau de la révision constitutionnelle de 2011, voire à s'amplifier. En effet, le métarécit d'un Maroc, qui se démocratise chaque jour davantage, recouvre des réaménagements qui perpétuent les fondements d'une monarchie qui règne et qui gouverne.

### *Les réaménagements constitutionnels d'une monarchie qui règne et qui gouverne*

La révision constitutionnelle de 2011 est annoncée par le roi le 9 mars 2011, soit moins de trois semaines après le déclenchement du Mouvement du 20 février. Dans le sillage de Hassan II, son successeur constitue à son tour cet instrument comme une modalité de gestion de crise<sup>147</sup>. Il présente cette étape comme une « amorce de la phase suivante du processus de régionalisation avancée, avec tout le potentiel dont il est porteur pour la consolidation de notre modèle de démocratie et de développement, et ce qu'il induit comme révision constitutionnelle profonde », et ce dans le prolongement des résultats des travaux de la commission consultative de la régionalisation et des recommandations de l'IER<sup>148</sup>. S'il est question d'un « nouveau pacte entre le Trône et le peuple », sur la base de la « sacralité de nos constantes qui font l'objet d'une unanimité nationale, à savoir l'Islam en tant que religion de l'État garant de la liberté du culte, ainsi que la commanderie des croyants, le régime monarchique, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et le choix démocratique », Mohammed VI s'abstient de faire la moindre référence aux soubresauts qui secouent la région. Pourtant, par-delà une « illusion épique », réduisant la réforme constitutionnelle de 2011 à « la geste héroïque » du roi, la mise en œuvre et le contenu de cette révision laissent transparaître un ensemble de « faiseurs de revendications »<sup>149</sup>. Tout en ayant des conceptions différentes de la réforme, des « promoteurs constants » (acteurs partisans, associatifs et académiques) et le Mouvement du 20 février jouent « un rôle capital au niveau de la construction d'un sens commun réformateur qui va s'imposer par la suite sur la sphère politique »<sup>150</sup>.

Alors que les manifestants revendiquent une assemblée constituante, la réforme est confiée à deux instances : la Commission consultative pour la révision constitutionnelle (CCRC), composée de 17 membres, désignés par le roi, et chargée d'auditionner les partis, les syndicats, les acteurs associatifs, les organisations de jeunes ; une commission, intitulée le Mécanisme politique de suivi de la réforme constitutionnelle (MPSRC), présidée par un conseiller du roi, composée de dirigeants politiques et syndicaux, et constituée pour compenser le déficit de légitimité politique de la première instance. Pour leur part, les coordinations du Mouvement du 20 février dénoncent la « constitution octroyée » (*ad-dustur al-mamnuh*), et optent pour le boycott de la CCRC et ; il en est de même pour les organisations qui les soutiennent activement : le PSU, le PADS, le CNI, Annahj, Al Adl wal ihsane, l'AMDH. Le 29 mai 2011 se constitue la « Coalition pour la monarchie parlementaire maintenant » autour du PSU, du PADS, du CNI, d'Al Badil al hadari et de Hizb al oumma, qui revendique une monarchie parlementaire, qui règne mais qui ne gouverne pas. Le 10 juin 2011, les présidents de la CCRC et du MPSRC soumettent les résultats de leurs travaux au roi. Une semaine plus

---

<sup>147</sup> Mohammed Madani, « Constitutionnalisme sans démocratie : la fabrication et la mise en œuvre de la Constitution marocaine de 2011 » dans Omar Bendourou, Rkia El Mossadeq, Mohammed Madani (coord.), *La nouvelle constitution marocaine à l'épreuve de la pratique*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2014, p. 33-99.

<sup>148</sup> Discours royal du 9 mars 2011, annonçant une réforme constitutionnelle.

<sup>149</sup> M. Madani, « Constitutionnalisme sans démocratie », art. cité, p. 38 et 49.

<sup>150</sup> *Ibidem*, p. 49.

tard, le roi prononce un discours pour présenter le nouveau texte constitutionnel<sup>151</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la nouvelle constitution est approuvée ; les résultats annoncés (98,94 % de oui et 72,56 % de participation), de même que les irrégularités de la campagne référendaire, rappellent aux initiés que la pratique du référendum sous Mohammed VI poursuit les mêmes objectifs que sous Hassan II, à savoir mettre en scène une allégeance sans faille à la monarchie.

Hormis la dimension de la régionalisation, les principales modifications introduites par la constitution de 2011 visent à satisfaire — ne serait-ce que partiellement — les revendications des militants amazighes et des féministes, et à proposer un réaménagement entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Alors que la constitution de 1996 ne reconnaît pour seule langue officielle que l'arabe et proclame l'appartenance du royaume au « Grand Maghreb arabe », selon le texte de 2011, l'arabe reste « la langue officielle de l'État », néanmoins « l'Amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception » (article 5). Quant au « Grand Maghreb », il cesse d'être qualifié d'« arabe ». Plus globalement, le style adopté dans le préambule de 2011 porte l'empreinte des intellectuels « modernistes », qui proclament le pluralisme culturel, linguistique et religieux du Maroc, remettant en cause la construction identitaire autour de l'arabité et de l'islam, façonnée sous le Protectorat par l'Istiqlal, puis réappropriée par une partie des islamistes marocains.

« État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

La prééminence accordée à la religion musulmane dans ce référentiel national va de pair avec l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et les civilisations du monde. »

La constitution porte également la trace des actions féministes de plaidoyer. Mais, à côté du vocabulaire puisé dans le répertoire des organisations nationales et internationales, l'incise sur les « constantes » prête à confusion.

« Article 19 L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'État marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination. »

Concernant l'articulation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les uns relèvent les innovations, d'autres mettent l'accent sur le fait que « ce qui a été concédé de la main gauche a été récupéré de la main droite<sup>152</sup> », qu'il s'agisse de l'affirmation d'une « Monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale », de la constitutionnalisation de la séparation des pouvoirs (article 1<sup>er</sup> de la constitution), et de la

---

<sup>151</sup> La constitution est promulguée par le dahir n° 1-11-91 du 29 juillet 2011, *Bulletin officiel*, n° 5964 du 30 juillet 2011. D'après Mohamed Tozy qui a fait partie de la CCRC, « il y a eu trois textes différents : celui soumis au roi, celui soumis au référendum et le texte publié au B.O. » (Rapporté par M. Madani, *ibidem*, note 83, p. 73). À cela s'ajoutent les variations entre les versions française et arabe du texte.

<sup>152</sup> M. Madani, *ibidem*, p. 80. Cette position est entre autres partagée par : Driss Maghraoui, « Constitutional reforms in Morocco: between consensus and subaltern politics », art. cité ; Omar Bendourou, « La consécration de la monarchie gouvernante », *L'Année du Maghreb*, 8, 2012, p. 391-404

souveraineté nationale (article 2), ou du renforcement des prérogatives du gouvernement et du Parlement.

Article 1<sup>er</sup> «Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Le régime constitutionnel du Royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. [...]»

Article 2 «La souveraineté appartient à la nation qui l'exerce directement par voie de référendum et indirectement par l'intermédiaire de ses représentants. La nation choisit ses représentants au sein des institutions élues par voie de suffrages libres, sincères et réguliers.»

La personne du roi cesse d'être « sacrée », mais reste « inviolable » (article 46). Quant à l'ancien article 19, qui a survécu jusque-là à plusieurs réformes et qui est dénoncé en 2011 par l'ensemble des organisations qui soutiennent le Mouvement du 20 février (gauche radicale, extrême gauche, Al Adl wal ihsane, etc.)<sup>153</sup>, il laisse désormais place à deux nouveaux articles. L'article 41 définit le pouvoir religieux du roi et explicite sa prétention à l'exclusivité en matière religieuse.

Article 41 «Le Roi, Amir Al Mouminine, veille au respect de l'Islam. Il est le Garant du libre exercice des cultes. Il préside le Conseil supérieur des Oulémas, chargé de l'étude des questions qu'Il lui soumet. Le Conseil est la seule instance habilitée à prononcer les consultations religieuses (Fatwas) officiellement agréées, sur les questions dont il est saisi et ce, sur la base des principes, préceptes et desseins tolérants de l'Islam. Les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil sont fixées par dahir.

Le Roi exerce par dahirs les prérogatives religieuses inhérentes à l'institution d'Imarat Al Mouminine qui Lui sont conférées de manière exclusive par le présent article.»

L'article 42 est consacré à son pouvoir temporel. Si le roi est défini comme un « arbitre » entre les institutions de l'État, il continue à être le « représentant suprême de la nation » et à disposer d'un champ d'action à la fois large et peu délimité.

Article 42 «Le Roi, Chef de l'État, son Représentant suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État et Arbitre suprême entre ses institutions, veille au respect de la Constitution, au bon fonctionnement des institutions constitutionnelles, à la protection du choix démocratique et des droits et libertés des citoyennes et des citoyens, et des collectivités, et au respect des engagements internationaux du Royaume. Il est le Garant de l'indépendance du Royaume et de son intégrité territoriale dans ses frontières authentiques.

Le Roi remplit ces missions au moyen de pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par la présente Constitution et qu'il exerce par dahir. Les dahirs, à l'exception de ceux prévus aux articles 41, 44 (2<sup>ème</sup> alinéa), 47 (1<sup>er</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéas), 51, 57, 59, 130 (1<sup>er</sup> alinéa) et 174 sont contresignés par le Chef du Gouvernement.»

Comme le soulignent des constitutionnalistes marocains, cet article produit un impact sur l'ensemble de la constitution. Non seulement le roi reste au-dessus des institutions et des citoyens, de manière contradictoire avec l'article premier de la constitution, mais en plus il peut continuer à promulguer des dahirs qui n'ont pas besoin d'être contresignés par le Chef du gouvernement.

---

<sup>153</sup> «Le roi, Amir Al Mouminine. Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques.»

« les dahirs – forme que prennent les actes du roi - continuent à être perçus comme n'étant pas l'œuvre d'une autorité politique seulement mais aussi d'un pouvoir métapolitique (celui de la commanderie des croyants). Ils participent de ce gouvernement transcendantal et bénéficient donc de l'immunité »<sup>154</sup>.

Dans la même veine, le roi ne nomme plus les magistrats et l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard du législatif et de l'exécutif est proclamée, mais le monarque est érigé en « garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire » (article 107). En outre, il garde la mainmise sur tout ce qui relève de l'armée et de la sécurité interne et externe (article 53 et 54), un pouvoir discrétionnaire qu'il s'agisse de proclamer l'état d'exception (art. 59) ou de dissoudre le Parlement (article 104). Autrement dit, la constitution de 2011 « consacre la monarchie gouvernante <sup>155</sup> ». Par ailleurs, elle amplifie l'ambivalence de la bicéphalité de l'exécutif, du fait même du renforcement parallèle des compétences du gouvernement. À cet égard, trois ensembles de points méritent d'être soulignés.

Premièrement, le roi désigne le chef du gouvernement — titre qui remplace celui de Premier ministre — au sein du parti politique « arrivé en tête des élections des membres de la Chambre des Représentants, et au vu de leurs résultats » (article 47). Cela signifie que le roi ne peut plus désigner un « indépendant » ou un « technocrate » comme il l'a fait en 2002. Comme dans la précédente constitution, il nomme les membres du gouvernement sur proposition du chef du gouvernement. Mais, dans les faits, cette disposition n'a empêché ni Hassan II ni Mohammed VI d'imposer des « ministères de souveraineté », dont il n'est question ni dans la constitution de 1996 ni dans celle de 2011, et bien au-delà d'orienter le choix des autres candidats.

Deuxièmement, le gouvernement n'est plus responsable devant le roi et le Parlement, mais uniquement devant cette dernière institution (article 88). Si le roi peut toujours prendre l'initiative de mettre fin aux fonctions d'un ou de plusieurs membres du gouvernement, il doit désormais le faire « après consultation » du chef du gouvernement, qui peut lui aussi proposer au roi des révocations. Bien davantage, le roi ne peut plus révoquer le chef du gouvernement.

Troisièmement, des compétences royales, revendiquées dans le temps par la Koutla, sont attribuées au gouvernement. Il s'agit notamment de la nomination des secrétaires généraux et des directeurs centraux des administrations publiques, des présidents d'universités, des doyens et des directeurs des écoles et instituts supérieurs (article 92). Cependant, le gouvernement n'est pas en position de décider des « orientations stratégiques de la politique de la politique de l'État » de manière autonome du roi. Une nouvelle instance est créée : le conseil du gouvernement qui est présidé par le chef du gouvernement. Mais, c'est le conseil des ministres, présidé par le roi, qui encadre l'activité gouvernementale, en principe de manière délibérative, et qui nomme « sur proposition du Chef du Gouvernement et à l'initiative du ministre concerné » à différentes hautes fonctions : ambassadeur, wali, gouverneur, responsables des administrations chargées de la sécurité intérieure, responsables des établissements et entreprises publics « stratégiques », etc. (article 49). En pratique, cette instance permet tout juste au roi « d'informer les membres du gouvernement des décisions prises et qui ne peuvent en principe faire l'objet de discussion ou de réserve »<sup>156</sup>.

Bien que l'exécutif bicéphale reste indubitablement prééminent, les attributions et les marges de manœuvre du Parlement sont accrues. Le domaine de la loi s'étend notamment au droit de se prononcer sur l'amnistie et à la ratification de certains traités internationaux, mais le gouvernement reste le principal législateur. La prééminence de la Chambre des représentants, élue au suffrage universel direct pour cinq ans, est accrue au détriment de la Chambre des

---

<sup>154</sup> M. Madani, *ibidem*, p. 86.

<sup>155</sup> O. Bendourou, « La consécration de la monarchie gouvernante », art. cité.

<sup>156</sup> *Ibidem*, p. 399.

conseillers, élue au suffrage indirect pour six ans : celle-ci perd entre autres la possibilité de mettre en cause la responsabilité du gouvernement par une motion de censure et, en cas de divergences, c'est le vote de la Chambre des représentants qui est décisif en dernier ressort (article 81). En outre, l'opposition obtient pour la première fois un statut et des garanties : accès aux médias, financements publics, « participation effective » à l'activité législative et au contrôle du travail gouvernemental (abaissement du quorum pour la recevabilité d'une motion de censure ou d'une commission d'enquête, etc.), présidence de la commission en charge de la législation à la Chambre des représentants, etc. (article 10).

À l'issue des législatives de 2011, les islamistes du PJD qui représentaient jusque-là la principale force d'opposition parlementaire prennent la tête du gouvernement. *A priori*, du fait même de la réforme constitutionnelle de 2011, leurs marges de manœuvre sont plus étendues que celles du gouvernement Youssoufi en 1998. Mais, le gouvernement de 2011 reste hétéroclite : outre le PJD, il compte la participation de l'Istiqlal, du Mouvement populaire, et du PPS, qui était à l'avant-garde de la lutte pour la réforme du code du statut personnel au début des années 2000, à laquelle le PJD s'était fortement opposé. La distorsion entre la formation du gouvernement et les résultats des urnes contribue d'autant plus à affaiblir le chef du gouvernement que celui-ci n'est pas en mesure de choisir tous les membres de son équipe. À cet égard, l'analyse du constitutionnaliste Omar Bendourou est éclairante :

« Enthousiaste après sa nomination comme chef du gouvernement, M. Benkirane avait déclaré que le temps des ministères de souveraineté était révolu et qu'en vue de la rationalisation de la gestion des affaires et des dépenses publiques, le nombre de ministres du nouveau gouvernement ne dépasserait pas une vingtaine. Au cours des négociations avec le palais, M. Benkirane a dû s'incliner devant les exigences de ce dernier puisque le gouvernement constitué est formé de trente et un membres et comprend également des ministres laissés à la discrétion du Palais dits de souveraineté (Défense nationale, Secrétariat général du gouvernement, Affaires islamiques et Habous, Agriculture et pêche maritime). Par ailleurs, deux départements ministériels ont été dédoublés par des ministres délégués proches du palais. Il s'agit du ministère de l'Intérieur et des Affaires étrangères. En somme, si le roi est obligé de nommer le chef du gouvernement au sein du parti majoritaire, il ne lui laisse pas la liberté de former son propre gouvernement, dont la composition doit correspondre à la logique et à la stratégie du palais. De ce point de vue, rien n'a changé par rapport à l'ancienne pratique puisque le roi demeure la véritable autorité de nomination.<sup>157</sup> »

Sur un autre plan, le gouvernement reste « sous haute surveillance, puisque le roi a procédé à la nomination de plusieurs conseillers dans tous les domaines de la vie publique », qui « forment un gouvernement fantôme, parallèle au gouvernement Benkirane<sup>158</sup> ». De larges secteurs de l'action publique sont plus que jamais soustraits à la compétence du gouvernement pour être confiés aux « technocrates », qui peuplent les commissions, les conseils et les fondations, qui relèvent du Palais et de ses conseillers. Des figures connues pour leur proximité avec ce milieu seront par ailleurs incitées à s'encarter dans un parti politique pour occuper un ministère jugé stratégique. En reprenant la terminologie employée par Michel Dobry, Ahmed Chapi relève que l'ensemble de ces dispositifs tendent à former « 'des réseaux de consolidation et de reconnaissance mutuelle' qui convergent vers le centre politique, c'est-à-dire la monarchie »<sup>159</sup>.

---

<sup>157</sup> Omar Bendourou, « La consécration de la monarchie gouvernante », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p. 391-404.

<sup>158</sup> Thierry Desrues, Irene Fernandez Molina, « L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L'Année du Maghreb*, 2013, IX, p. 345-365.

<sup>159</sup> Ahmed Chapi, *La stabilité du régime politique marocain*, Mémoire de Master 2, Sciences Po Grenoble, 2016.

## Conclusion du chapitre 6

Les recompositions de la sphère partisane pendant les années 2000 incitent, effectivement, à poser la question classique dans la littérature sur le Maroc contemporain : s'agit-il de changements « significatifs » ou de « faux mouvement au profit du non-mouvement »<sup>160</sup> ?

Comme nous l'avons vu, ces dynamiques portent l'empreinte de l'ambivalence, de mouvements tantôt perçus comme des « avancées », tantôt comme des « reculs ». C'est le cas d'un scrutin supposé « fondateur », comme celui de 2002, qui aboutit à la nomination d'un Premier ministre « technocrate ». Néanmoins, les années 2000 sont caractérisées par la partisanisation des mandats gouvernementaux et, toute équivoque qu'elle soit, la constitution de 2011 contraint le roi à nommer un chef du gouvernement issu du parti arrivé en tête des élections. Sur un autre plan, l'accès à la scène partisane officielle devient plus aisé et de nouvelles vocations politiques s'expriment. Mais, au milieu des années 2000, la « balkanisation » est constituée comme un problème ; des fusions se produisent à la marge de la politique instituée, comme les partis de la gauche radicale, ou dans la proximité du Palais, comme dans le cas du Mouvement populaire et du PAM. Tandis que des organisations issues de l'arène protestataire des années 1970 accèdent à la légalité, d'autres en demeurent exclues. Alors même que l'offre électorale s'accroît, la démobilisation électorale s'amplifie et prend différentes formes. Dès lors, les principaux enjeux de l'institutionnalisation du fait partisan consistent à combattre l'abstention et à crédibiliser le jeu politique officiel, tout en encadrant la politique instituée et en filtrant les acteurs agréés.

Dans ce jeu trop rapidement décrit comme « désamorcé », bien que le principe monarchique semble « victorieux » et la classe politique « cooptée » et « discréditée », les luttes pour préserver la mainmise du Palais se trahissent sur les plans symbolique, institutionnel, et dans les interstices entre l'explicite, l'implicite et le non-dit du texte constitutionnel. Le métarécit sur la « faiblesse », l'« inefficience », la « corruption » et la « crise » des partis tend ainsi à faire écho à celui d'un roi « éclairé » au chevet de « l'homme malade ». Cependant, ces dispositifs et ces cadrages laissent aussi entrevoir la pluralisation des intervenants et des énonciateurs, ainsi que des transactions collusives entre une partie des acteurs partisans et le Palais, en vue de maintenir le *statu quo* dans une monarchie où le roi règne et gouverne. Alors même que la constitution de 2011 accorde au chef du gouvernement et au Parlement des pouvoirs plus étendus qu'en 1996, les effets du façonnement de la scène partisane par les urnes entravent le développement d'une légitimité sur une base électorale. C'est dans ce contexte que se met en place une configuration qui valorise l'accumulation des mandats électoraux, tout en surdéterminant le poids de l'adoubement royal et en sanctionnant une trop forte accumulation de capitaux collectifs partisans.

---

<sup>160</sup> A. Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain », art. cité.

## CHAPITRE 7 : LE FAÇONNEMENT AMBIVALENT DE LA SCÈNE PARTISANE PAR LES URNES

La constitution et la loi relative aux partis politiques contribuent à délimiter les frontières externes de la politique instituée, à travers l'édiction de normes et la production d'instruments qui permettent d'en verrouiller l'accès, d'en expulser les indésirables et d'en réguler le fonctionnement. Par ailleurs, les dispositifs qui encadrent la compétition électorale prolongent et consolident ces dispositions, tout en pesant sur la configuration interne de la scène partisane. En amont des scrutins, ils favorisent, d'une part, une meilleure représentation des femmes et des jeunes et, d'autre part, une surreprésentation du rural et une sous-représentation du vote citoyen dont l'enjeu principal est de réduire l'asymétrie croissante entre les capacités de mobilisation électorale du PJD et celles de ses concurrents. Ce faisant, dans un contexte de « transition permanente<sup>1</sup> », les mises en scène concurrentielles de la représentation et les luttes pour la définition de « l'excellence politique » et trahissent la confrontation entre anciens et « nouveaux entrants<sup>2</sup> », entre des élites établies et des contre-élites émergentes.

### Féminiser et rajeunir les représentants de la nation

Malgré la constitutionnalisation précoce (1962) de l'égalité des droits politiques entre femmes et hommes, la sphère politique instituée fonctionne comme un club masculin jusqu'à la fin des années 1990. En effet, la progression des candidatures féminines aux élections législatives reste timide : 16 en 1963 ; 8 en 1977 ; 15 en 1984 ; 33 en 1993 ; 69 en 1997<sup>3</sup>. Il faut attendre les législatives de 1993 pour que 2 femmes (0,9 % des élus au scrutin direct) fassent leur entrée dans la Chambre des représentants, et la nomination en 1997 d'un gouvernement de transition pour que 4 femmes deviennent secrétaires d'État. À l'échelle communale, 9 conseillères sont élues (0,067 % de l'ensemble des élus) dès 1976, mais la représentation féminine demeure minime : 43 élues en 1983 (0,28 %), 77 en 1992 (0,35 %), 83 en 1997 (0,34 %)<sup>4</sup>.

Après deux décennies de combats féministes, les années 2000 observent l'affirmation d'un féminisme d'État, devenu « une source de légitimité de la modernisation politique<sup>5</sup> », à l'heure où les bailleurs de fonds et les classements internationaux mettent en concurrence les pays de la région.

#### Encadré 57 : L'affirmation d'un « féminisme d'État »

Un premier tournant est impulsé par le gouvernement d'alternance en 1999 avec la proposition du « Plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement ». Fruit d'une étroite collaboration avec les militantes féministes, ce projet innove par l'adoption d'une approche « genre » et cible quatre

<sup>1</sup> Clin d'œil à Driss Maghraoui qui parle en termes de « transition démocratique permanente » (D. Maghraoui, « Constitutional reforms in Morocco: between consensus and subaltern politics », *The Journal of North African Studies*, vol. 16, n° 4, 2012, p. 679-699).

<sup>2</sup> M. Offerlé, *La profession politique XIXe-XXe*, op. cit., p. 25.

<sup>3</sup> Aziz Enhaili, « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », 1(1), Herzliya, *Centre Gloria, Centre interdisciplinaire*, juillet 2006, 34 p.

<http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31638/1441Femmes,%20d%C3%A9veloppement%20humain%20et%20participation%20politique%20au%20Maroc.htm?sequence=1>.

<sup>4</sup> Aziz Enhaili, « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », art. cité, p. 17.

<sup>5</sup> H. Alami M'chichi, *Le féminisme d'État au Maroc*, op. cit., p. 31. Voir aussi Souad Eddouada, Renata Pepicelli, Renata, « Maroc : vers un « féminisme islamique d'État » », *Critique internationale*, n°46, 2010, p. 87-100.

domaines d'intervention principaux : le renforcement des pouvoirs et des capacités des femmes dans les domaines juridique, politique et institutionnel ; l'éducation ; la santé des femmes ; l'intégration des femmes au développement économique. Le premier volet suscite une large contre-mobilisation menée par les organisations islamistes. Le 12 mars 2000, le PJD et AWI sont à la tête de la marche de Casablanca (un million de personnes selon les organisateurs et 200 000 selon la police), tandis que ceux qui soutiennent le projet manifestent le même jour à Rabat (un million selon les organisateurs et 100 000 selon la police). Dans ce contexte de polarisation, la réforme du code du statut personnel est confiée à une commission royale (avril 2001) et le roi Mohammed VI s'érige peu à peu en « roi des femmes »<sup>6</sup>. Outre des actions symboliques à l'instar de la médiatisation inédite du mariage royal et de la visibilité de l'épouse du roi, le volontarisme législatif s'étend de la sphère privée avec la révision du code de la famille en 2004 aux champs religieux et politique, en passant par les engagements internationaux<sup>7</sup>. C'est dans ce cadre que des dispositifs visent à créer les conditions d'une féminisation des espaces associatifs et politiques<sup>8</sup>.

À la veille des législatives de 2002, la révision de la loi électorale introduit un quota féminin de 10 % dans la Chambre des représentants, soit 30 sièges sur un total de 325. Grâce à cette réforme, le Maroc cesse de figurer dans les derniers rangs des classements internationaux en matière de représentation parlementaire féminine : avec 35 élues, le nombre de femmes députés est multiplié par 17,5 entre 1997 et 2002<sup>9</sup>. Sur le plan communal, ce n'est qu'en 2009 que la modification de la Charte communale permet l'adoption d'un quota féminin de 12 % à travers la création de « listes additionnelles » : le taux de conseillères passe ainsi de 0,5 % de l'ensemble des élus à 12,3 %<sup>10</sup>.

Dans le sillage des protestations de 2011, l'enjeu est autant de poursuivre la féminisation de la représentation nationale que de la rajeunir. Désormais, 90 sièges sont réservés aux femmes (60) et aux « jeunes » de sexe masculin de moins de 40 ans (30) sur les 395 sièges de la Chambre des représentants, soit des quotas respectifs de 15,2 % et de 7,6 % :

« La liste de candidatures doit comprendre deux parties : la première comprend les noms de soixante (60) candidates avec indication de leur classement. La deuxième partie comprend les noms de trente (30) candidats masculins âgés de 40 ans grégoriens au plus à la date du scrutin, avec indication de leur classement<sup>11</sup> ».

En 2011, 67 femmes sont élues (dont 7 sur les listes locales). Cinq ans plus tard, la féminisation de la Chambre des représentants se poursuit en relation avec le fait que le quota « jeune » n'est plus réservé à la gent masculine. Dès lors, en 2016, 81 femmes sont élues (dont 11 au titre du quota « jeune » et 10 dans les circonscriptions électorales locales), soit 21 % (tableau 19). Au regard des performances réalisées par les voisins, la progression enregistrée dans le royaume reste considérée comme faible : le Maroc est classé 91<sup>e</sup>, bien derrière l'Algérie (40<sup>e</sup>) et la Tunisie (41<sup>e</sup>) qui ont établi des quotas féminins de 30 %.

---

<sup>6</sup> Yasmine Berriane, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Rabat, Centre Jacques Berque, 2013, chapitre 5.

<sup>7</sup> Voir notamment la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la levée des réserves en 2011 et l'adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce volontarisme est d'ailleurs soutenu par les bailleurs de fonds étrangers (Banque Mondiale, Commission Européenne, l'USAID, etc.).

<sup>8</sup> Sur les limites et les ambivalences de ces réformes, voir par exemple : Silvia Gagliardi, « Violence against women: the stark reality behind Morocco's human rights progress », *The Journal of North African Studies*, 8 août 2018, vol. 23, n° 4, p. 569-590.

<sup>9</sup> 30 femmes ont été élues grâce à la « liste nationale » qui correspond à une circonscription nationale et 5 femmes à travers les « listes locales » sur la base des circonscriptions locales.

<sup>10</sup> 0,6 % des femmes élues en 2009 l'ont été à travers les listes locales.

<sup>11</sup> Loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants, *Bulletin officiel*, n° 5992, 3 novembre 2011, article 23.

Reste à souligner deux effets en particulier de l'établissement de ces quotas. Sachant que l'ordre de classement dans une liste tend à garantir l'élection ou à l'exclure, un tel enjeu contribue à attiser les conflits entre femmes, puis entre « jeunes » du même parti. En outre, dans de nombreux cas, ces listes constituent une opportunité pour les dirigeants de coopter des femmes et des « jeunes » selon des logiques de proximité, le plus souvent d'ordre familial<sup>12</sup>.

**Tableau 19 : Représentation féminine dans la Chambre des représentants entre 1963 et 2016**

	nbre total élus	nbre femmes élues	% femmes élues
<b>1963</b>	144	0	0%
<b>1970</b>	240	0	0%
<b>1977</b>	264	0	0%
<b>1984</b>	306	0	0%
<b>1993</b>	222	2	1%
<b>1997</b>	325	2	1%
<b>2002</b>	325	35	11%
<b>2007</b>	325	34	10%
<b>2011</b>	395	67	17%
<b>2016</b>	395	81	21%

**Encadré 58 : Continuer à faire face aux « maux » de jeunesse**

L'instauration d'un quota pour les jeunes au sein de la Chambre des représentants s'inscrit dans une historicité de l'action publique dans le traitement de ce qui a été très tôt érigé en « problème ». Tout au long de l'histoire contemporaine du royaume, les figures de jeunesse qui se dessinent à travers les discours politiques portent l'empreinte de l'ambivalence : « jeunesse menace ou jeunesse promesse ? Fardeau ou porteuse du flambeau ? Êtres fragiles à moraliser, masse grondante à maîtriser, “capital social” ou richesse de la nation ?<sup>13</sup> ». Mais la nature du danger que représentent les jeunes ne cesse de se reconfigurer.

À partir de la fin des années 1980, la figure d'une jeunesse intellectuelle, avant-garde révolutionnaire, des années 1960 et 1970, laisse peu à peu place à l'archétype du jeune diplômé chômeur. Qu'il s'agisse d'« émeutes de la faim », d'islamisme, d'attentats suicide, ou de « printemps arabe », discours politiques officiels et expertises tendent à interpréter les maux de jeunesse et les menaces qu'ils représentent pour la stabilité politique nationale et internationale selon des chaînons argumentatifs, très similaires, où s'enchaînent révolution démographique et un ensemble de « crises » (économique, de l'emploi, du logement, etc.). Outre le volet sécuritaire, les solutions envisagées relèvent principalement de trois grands domaines : la formation, l'emploi, la participation.

Mais, vingt ans après son inscription sur l'agenda public par Hassan II, la question du chômage (notamment des diplômés) est toujours à l'ordre du jour, à deux nuances près. D'une part, les discours royaux sont désormais imprégnés par les diagnostics des expertises nationales et internationales au

<sup>12</sup> Voir entre autres : Frédéric Vairel, « La “liste nationale” : un quota électoral pour quoi faire ? » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc*, op. cit., p. 133-157 ; Amin Allal, « Le parachutage raté d'un héritier politique socialiste. La campagne USFP dans la circonscription de Tanger-Assilah » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc*, op. cit., p. 75-97.

<sup>13</sup> M. Bennani-Chraïbi, I. Farag, 2007, « Constitution de la jeunesse dans les sociétés arabes : figures, catégories et analyseurs » dans M. Bennani-Chraïbi, I. Farag (eds.), *Jeunes des sociétés arabes. Par-delà les menaces et les promesses*, Paris, Aux lieux d'être, p. 11-47 dont p. 13.

niveau du fond et de la forme, et pointent du doigt les universités en tant qu'« usines à chômeurs »<sup>14</sup>. D'autre part, depuis l'avènement de Mohammed VI, l'appel au rajeunissement des élites politiques et à la participation électorale des jeunes est récurrent. Les protestations du Mouvement du 20 février dans le sillage des révoltes de 2011 lui donnent un nouvel élan : création du Conseil de la jeunesse et de l'action associative<sup>15</sup> ; incitation des partis politiques à « redoubler d'efforts pour favoriser la réconciliation des citoyens, *surtout les jeunes*, avec l'action politique dans sa noble acception patriotique<sup>16</sup> » qui se renforce d'une législation sur les partis politiques à l'autre, puis à travers de la mise en œuvre d'un quota au sein de la Chambre des représentants. Les « aspirations légitimes » de la jeunesse sont reconnues ; mais, face à la menace implicite qu'elle constitue, celle-ci est sommée de devenir une « actrice » dans le cadre d'une « révolution renouvelée du roi et du peuple » en vue de « parachever l'édification du Maroc de l'unité, du progrès et du développement global »<sup>17</sup>. En 2018, dans le prolongement d'une nouvelle vague protestataire, le projet de réintroduction du service militaire se profile comme une autre tentative de « disciplinarisation » de la « jeunesse inutile »<sup>18</sup>, plus que jamais érigée en « classe dangereuse ».

## Réduire une asymétrie électorale croissante entre le PJD et ses concurrents

Depuis son entrée en scène, le PJD observe une poussée électorale qui se poursuit au-delà de son accession à la tête du gouvernement en 2011. Ce faisant, l'asymétrie se creuse entre lui et ses concurrents. Dès le début des années 1960, le régime a procédé à une stratégie de fragmentation et de densification de la scène partisane pour faire face à l'asymétrie électorale en faveur du Mouvement national ; *a posteriori*, c'est la réduction effective de cet écart qui a rendu possible la formation du gouvernement d'« alternance consensuelle ». Au cours des années 2000, l'ingénierie électorale prend le relais de l'intervention directe dans les urnes mais, cette fois-ci, pour entraver la progression du PJD, puis pour favoriser l'émergence d'un contrepoids, en vue de repolariser l'arène électorale.

### Une progression électorale continue...

Les résultats obtenus par le PJD pendant les scrutins directs législatifs et communaux constituent un bon analyseur des prouesses électorales de ce parti. Entre 2002 et 2016, il multiplie le nombre de ses sièges par trois dans la Chambre des représentants<sup>19</sup>, et par huit dans les communes.

---

<sup>14</sup> Dans le discours qu'il prononce à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution du roi et du peuple le 20 août 2013 (<http://www.map.ma/fr/print/140317>), le roi souligne également la nécessité de soustraire cette question « stratégique » aux aléas des « surenchères ou de rivalités politiciennes » et annonce l'opérationnalisation du Conseil supérieur de l'Enseignement (CSE), conseil qui vient succéder aux différentes commissions royales et instances de réforme de l'enseignement qui n'ont cessé de fleurir depuis l'indépendance. Voir à ce sujet : Mekki Zouaoui, « L'enseignement supérieur depuis l'indépendance. La dégradation de la qualité était-elle inéluctable ? » dans le Recueil de contributions du groupe thématique « Système éducatif », *Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 »*, 2005, p. 159-195.

<sup>15</sup> Discours royal du 17 juin 2011.

<sup>16</sup> Discours royal du 30 juillet 2011.

<sup>17</sup> Discours royal à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution du roi et du peuple le 20 août 2013

<sup>18</sup> Formulation utilisée par un ancien membre très actif du comité de la communication du Mouvement du 20 février à Casablanca (Hosni Almoukhli, « Achabab annafi' wa achabab al-ghayr annafi' » (la jeunesse utile et la jeunesse inutile), *Hespress.com*, 29 mai 2014. <https://www.hespress.com/writers/220801.html>)

<sup>19</sup> Les données relatives aux élections de 1997 se rapportent aux résultats du suffrage direct.

**Tableau 20 : Progression du PJD dans la Chambre des représentants**

	<b>nbre voix</b>	<b>% voix</b>	<b>sièges local</b>	<b>sièges national</b>	<b>total sièges</b>
<b>*1997</b>	264 324	4,1 %	-	-	9
<b>2002</b>	595 439	9,8 %	38	4	42
<b>2007</b>	503 396	10,9 %	40	6	46
<b>2011</b>	1 080 914	22,8 %	83	24	107
<b>2016</b>	1 571 659	27,1 %	98	27	125

**Tableau 21 : Progression du PJD à l'échelle communale**

	<b>nbre voix</b>	<b>% voix</b>	<b>sièges</b>	<b>% sièges</b>	<b>Présidences</b>
<b>2003</b>	320 299	4,5 %	593	2,5 %	16
<b>2009</b>	460 774	7,5 %	1513	5,4 %	50
<b>2015</b>	1 559 814	21 %	5021	15,9 %	168

Au niveau de la Chambre des représentants, le PJD s'érige dès 2002 en troisième force électorale, après l'USFP et l'Istiqlal, alors même qu'il ne se présente que dans 61 % des circonscriptions. Lors du scrutin de 2007, il couvre toutes les circonscriptions, arrive au premier rang en nombre de voix exprimées, mais au deuxième en nombre de sièges, derrière l'Istiqlal ; à cette occasion, il manifeste sa faible présence dans le rural. En 2011, il s'impose en tant que première force électorale. Bien plus, pour la première fois depuis 1984, un parti obtient plus de 20 % des suffrages exprimés (tableau 22). En outre, le vainqueur devance de 8 points l'Istiqlal, qui occupe la deuxième place avec près de 12 % des voix. Si le PJD gagne quelques élus dans les provinces à dominante rurale, il confirme son ancrage urbain. Alors qu'il mobilise près de 23 % des votes exprimés sur le plan national, ce taux s'élève à 39 % en moyenne dans les 13 préfectures du royaume, autrement dit dans les collectivités territoriales à dominante urbaine<sup>20</sup>. En revanche, il enregistre ses scores les plus bas dans des provinces rurales (moins de 6 % des suffrages exprimés)<sup>21</sup>. En 2016, le PJD récolte 27 % des voix exprimées, devançant de 6 points son concurrent direct, le PAM, qui arrive en deuxième position avec près de 21 % des voix. Le nombre de votes en sa faveur s'accroît de 50 % entre 2011 et 2016. D'après les analyses électorales effectuées par le géographe David Goeur, la tendance du PJD à mobiliser un vote essentiellement urbain se poursuit<sup>22</sup>. D'une part, les plus fortes progressions sont enregistrées dans les circonscriptions préfectorales (à dominante urbaine), là où le parti est bien implanté localement. D'autre part, si le nombre de suffrages en faveur du PJD double dans 30 circonscriptions provinciales (à dominante rurale), il tend à se concentrer dans les villes moyennes, et en particulier celles où il a conquis des présidences de commune en 2015. Pendant le scrutin, un début de bipolarisation se confirme. Depuis la relance du « processus démocratique » au milieu des années 1970<sup>23</sup>, c'est la première fois que deux partis totalisent plus de 20 % des voix chacun, et que l'un d'entre eux dépasse le seuil des 25 %. Dans cette nouvelle carte électorale, le rural est à nouveau mobilisé pour contrecarrer la formation d'une

<sup>20</sup> Selon le découpage territorial de 2009, le Maroc est divisé en 16 régions, qui englobent 75 préfectures ou provinces (13 préfectures et 62 provinces), qui regroupent 1503 communes (221 urbaines et 1282 rurales). Les préfectures sont à dominante urbaine et les provinces à dominante rurale. Avec le nouveau découpage de 2015, le nombre de région est réduit à 12, mais le nombre de préfectures et de provinces reste le même.

<sup>21</sup> D. Goeur, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? », art. cité.

<sup>22</sup> Ces données produites, notamment dans le cadre des activités de Tafra, nous ont été généreusement transmises par David Goeur, à travers un document réalisé le 15 juin 2017.

<sup>23</sup> Les législatives de 1970 ont été boycottées par l'Istiqlal et l'UNFP.

force politique autonome, dotée d'un ancrage urbain. Cette tendance est annoncée dès les communales de 2015 : « La lampe [symbole du PJD] éclaire les villes et le tracteur [symbole du PAM] laboure les campagnes »<sup>24</sup>. En effet, la progression du PJD d'un scrutin législatif à l'autre tend à épouser la même courbe sur le plan communal, même si les contraintes et les temporalités sont différentes.

**Tableau 22 : Le poids des partis politiques à travers les suffrages législatifs (1963-2016)**<sup>25</sup>

Nombre de partis avec plus de x% de votes valides	1963	1977	1984	1993	1997	2002	2007	2011	2016
> 10 %	3	3	5	6	5	1	2	4	3
> 15 %	3	1	4	0	0	0	0	1	2
> 20 %	3	1	1	0	0	0	0	1	2
> 25 %	2	0	0	0	0	0	0	0	1
> 30 %	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Dès sa création, le PJD projette d'investir les mairies pour faire son apprentissage de la politique instituée et se faire apprivoiser par ses concurrents. Toutefois, après les attentats du 16 mai 2003 dont certains, notamment de l'USFP, lui attribuent la « responsabilité morale », il est contraint de faire profil bas<sup>26</sup>. Aussi ne présente-t-il des candidats que dans 18 % des circonscriptions, tout en ciblant les zones urbaines où il est le mieux ancré : 51 % des arrondissements des villes de plus de 500 000 habitants, 74 % des municipalités de taille moyenne (plus de 25 000 habitants)<sup>27</sup>, et 6 % de petite taille<sup>28</sup>. En dépit de cette autolimitation, mais grâce à la stratégie adoptée, il devient la deuxième force électorale au niveau des villes de taille moyenne, et emporte 7 arrondissements sur les 8 où il s'est présenté à Casablanca. Après avoir présidé 16 conseils communaux en 2003, il en dirige 50 en 2009 et 168 en 2015. Sa conquête des villes s'accélère en 2015<sup>29</sup>. Il préside les conseils communaux de plus de la moitié des villes de plus de 100 000 habitants (19 sur 35) et dirige les 9 plus grandes villes du royaume : Rabat, Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Marrakech, Agadir, Salé, et Kénitra<sup>30</sup>. En outre, l'électorat du parti reste concentré dans les circonscriptions uniques des communes de plus de 35 000 habitants<sup>31</sup>, soumises au scrutin de liste à la proportionnelle : 57 % des votes en faveur

<sup>24</sup> Titre en Une du quotidien arabophone *Al Massae*, cité dans : « Pour la presse nationale, le PJD grand vainqueur du scrutin », *TelQuel.ma*, 7 septembre 2015, [http://telquel.ma/2015/09/07/electoral\\_1462117](http://telquel.ma/2015/09/07/electoral_1462117).

<sup>25</sup> Ce tableau complète celui que Lise Storm a réalisé pour les scrutins qui se sont déroulés entre 1963 et 2002 (au suffrage direct jusqu'en 1993, et pour élire les députés de la Chambre des représentants à partir de 1997) : Lise Storm, « Testing Morocco : the Parliamentary elections of September 2007 », *The Journal of North African Studies*, vol. 13, n° 1, 2008, p. 42. Les législatives de 1970, boycottées par l'Istiqlal et l'UNFP, n'ont pas été prises en compte. Les traitements que nous avons réalisés pour les résultats des législatives de 2007, 2011, et 2016 se fondent sur les données collectées par l'association Taфра : <http://tafra.ma/data2002-2016>.

<sup>26</sup> Myriam Catusse, Lamia Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », *Critique internationale*, vol. 42, n° 1, 2009, p. 73-91.

<sup>27</sup> Ce seuil a été introduit à la veille des communales de 2003 (Loi 64.02 amendant la loi 9.97 portant code électoral, article 200, *Bulletin officiel*, n° 5093, 24 mars 2003).

<sup>28</sup> Eva Wegner, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes. The Party of Justice and Development in Morocco*, Syracuse, Syracuse University Press, 2011, p. 112.

<sup>29</sup> Thierry Desrues, « Le PJD en ville, le PAM à la campagne. Le multipartisme marocain à l'épreuve de la bipolarisation », *L'Année du Maghreb*, vol. 15, 2016, p. 229-254.

<sup>30</sup> Seule Oujda résiste à cette poussée ; le PJD est devancé par le PAM.

<sup>31</sup> Le seuil est relevé à 35 000 habitants à la veille des communales de 2009 (Loi 36.08 amendant la loi 9.97 portant code électoral, article 200, *Bulletin officiel*, n°5696, 1<sup>er</sup> janvier 2009).

du PJD sont récoltés dans ces circonscriptions qui ne représentent que 37 % des votants<sup>32</sup>. Inversement, le PJD n'obtient que 14 % des votes dans les communes de moins de 35 000 habitants, et seulement 6 % des suffrages dans les circonscriptions uninominales, c'est-à-dire les plus rurales.

**Tableau 23 : Comparaison des résultats électoraux du PJD et du PAM aux élections communales de 2015 selon le type de circonscription<sup>33</sup>**

	<b>PJD</b>	<b>%PJD</b>	<b>PAM</b>	<b>% PAM</b>	<b>Total</b>
Suffrages des 156 circonscriptions de plus 35 000 hab.	891 497	33 %	380 519	14 %	2 735 723
Élus dans ces 156 circonscriptions	1881	34 %	920	17 %	5507
Suffrages des circonscriptions de moins de 35 000 hab.	667 218	14 %	953 754	21 %	4 630 866
Élus des circonscriptions de moins de 35 000 hab.	3137	12 %	5742	22 %	25 975
Suffrages des circonscriptions à candidat unique	130	6 %	564	25 %	2247
<b>Total suffrages</b>	1 558 715	21 %	1 334 273	18 %	7 366 589
<b>Total élus</b>	5018	16 %	6662	21 %	31 482

Autrement dit, bien que le PJD ait enregistré une poussée électorale continue, il puise son électorat principalement dans les classes moyennes médianes des zones urbaines, à l'instar de l'USFP des années 1990. Reste à souligner que cette progression et ses modulations trahissent les stratégies d'endiguement mises en œuvre.

### *... en dépit des stratégies d'endiguement*

L'ingénierie électorale tend à « refléter » les dynamiques à l'œuvre dans la scène électorale, tout en contribuant à « affecter » sa configuration et les perceptions des électeurs<sup>34</sup> ; pour autant, ses effets sont indissociables des autres règles du jeu politique<sup>35</sup>. Dans le Maroc de la « nouvelle ère », le recours à cet instrument devient prépondérant. Cette prérogative est du ressort de l'Intérieur, ministère de souveraineté par excellence ; celui-ci consulte néanmoins les partis représentés au sein du Parlement<sup>36</sup>. Même lorsque le secrétaire général du PJD devient chef du gouvernement en 2011, l'ingénierie électorale poursuit le même objectif : entraver la progression de ce parti, avec la complicité de ses concurrents. Dans un premier temps, elle se combine avec l'intervention dans les urnes, les pressions, et les incitations à l'autolimitation. Lorsque le PJD devient incontournable, la stratégie de la bipolarisation est adoptée : l'enjeu est de favoriser la formation d'une force électorale susceptible de le contrebalancer, le PAM, et ce faisant d'atténuer la fragmentation de la scène partisane.

Le découpage des circonscriptions électorales pour l'élection de la Chambre des représentants illustre bien les modalités de recours à ces technologies. Aux côtés des méthodes

<sup>32</sup> Données transmises par David Goeury le 15 juin 2017.

<sup>33</sup> Tableau réalisé et transmis par David Goeury le 16 juin 2017.

<sup>34</sup> A. Barwig, « How Electoral Rules Matter », art. cité.

<sup>35</sup> Sur ce débat dans les démocraties voir par exemple : Bernard Dolez et Annie Laurent, « Modes de scrutin et système de partis », *Pouvoirs*, vol. 163, n° 4, 2017, p. 55-69.

<sup>36</sup> Une constante dans les constitutions marocaines, le « nombre des représentants, le régime électoral, les principes du découpage électoral, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités, les règles de limitation du cumul de mandats et l'organisation du contentieux électoral sont fixés par une loi organique ». Quant à la délimitation des circonscriptions électorales, elle est fixée par décret.

classiques — sous-représenter les circonscriptions urbaines, surreprésenter les zones rurales, montagneuses et semi-désertiques, amalgamer le rural et l'urbain<sup>37</sup> —, l'Intérieur mobilise également une connaissance fine de la démographie et de l'information électorales<sup>38</sup>. Après la création de nouvelles circonscriptions électorales en 2002, le découpage est modifié à la veille des scrutins de 2007 et de 2011. À la veille de l'alternance, les principes officiels en matière de découpage sont énoncés, soulignant la nécessité de « combiner équilibre démographique et équilibre territorial » avec un écart maximal de 20 %. En 2011, cette marge disparaît de la nouvelle loi organique de la Chambre des représentants, qui fixe des critères beaucoup plus souples.

#### **Encadré 59 : Les principes officiels en matière de découpage électoral en 1997 et en 2011**

En 1997 : « Les principes de base en matière de découpage des circonscriptions électorales législatives doivent être autant que possible respectés ; mais la mise en œuvre de ces principes est rendue parfois difficile à moins de les concilier avec les données locales, géographiques et ethniques. C'est pourquoi l'application de ces principes autorise le recours à des atténuations dans des conditions qui doivent être précisées. Le premier principe est celui de l'équilibre démographique des circonscriptions ; le second c'est celui de la représentativité qui consiste à assurer un lien étroit entre l'élu d'une circonscription et ses électeurs. En d'autres termes, il s'agit de combiner équilibre démographique et équilibre territorial des circonscriptions et d'assurer la continuité de ces dernières.

La mise à l'écart de l'égalité démographique résulte tout d'abord du principe selon lequel toute province ou préfecture doit avoir au moins deux sièges, quelle que soit sa population.

Par ailleurs, à l'intérieur d'une même province ou préfecture, le découpage peut s'écarter de l'égalité démographique dans une fourchette de 20 % par rapport à la population moyenne des circonscriptions administratives, ou bien de tenir compte des réalités naturelles que constituent certains ensembles géographiques et des solidarités qui les unissent ou des données ethniques.

Encore faut-il que de tels écarts soient « réservés à des cas exceptionnels et soient justifiés », qu'ils ne puissent intervenir « que dans une mesure limitée et doivent s'appuyer, cas par cas, sur des impératifs précis d'intérêt général »<sup>39</sup>.

En 2011 : « Les circonscriptions électorales locales sont créées et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles est fixé par décret selon les principes suivants :

- a) La délimitation des circonscriptions électorales doit, autant que possible, tendre vers un équilibre démographique en prenant en considération l'aspect spatial ;
- b) Le ressort territorial des circonscriptions électorales doit être homogène et continu ;
- c) Il est créé une circonscription électorale dans chaque préfecture, province ou préfecture d'arrondissements, à laquelle est réservé un nombre de sièges fixé par décret. Toutefois, il peut être créé plus d'une circonscription électorale dans certaines préfectures ou provinces<sup>40</sup> ».

Le découpage de 2002 est loin de respecter la marge des 20 %. Dans les provinces sahariennes, à Aousserd, le ratio est de 2570 habitants par siège, alors qu'il est de 60 000 habitants par siège dans les circonscriptions de Casablanca<sup>41</sup>. Ensuite, le redécoupage de 2007 est interprété comme « une mesure préventive pour désamorcer "l'inévitable" succès du

<sup>37</sup> À ce sujet, voir entre autres : S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc, op. cit.*, p. 137.

<sup>38</sup> Reda Zaireg, « Élections législatives : Les clés pour comprendre le découpage électoral au Maroc », *HuffPost Maroc*, 21 septembre 2016.  
[http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/21/decoupage-electoral-maroc\\_n\\_12121336.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/21/decoupage-electoral-maroc_n_12121336.html).

<sup>39</sup> Extrait de l'exposé des motifs. « Décret n° 2-97-786 du 24 septembre 1997 créant et délimitant les circonscriptions électorales pour l'élection des membres de la Chambre des représentants », *Bulletin officiel*, n° 4522, 2 octobre 1997.

<sup>40</sup> Loi organique n°27-11 relative à la Chambre des représentants, *Bulletin officiel*, n° 5992, 3 novembre 2011, article 2.

<sup>41</sup> M. Catusse, « Les coups de force » de la représentation », art. cité.

PJD<sup>42</sup> ». En effet, ce parti est donné vainqueur par deux sondages réalisés en 2006 par l'Institut républicain international (IRI). Bien que l'Intérieur ait incité au regroupement de partis politiques, à l'instar de ceux issus de la matrice harakie, les effets escomptés restent insuffisants pour contrebalancer l'avancée du parti de la lampe. Dès lors, l'un des enjeux est d'empêcher un parti d'obtenir plus d'un siège dans une même circonscription. Pour ce faire, le nombre de circonscriptions passe de 91 à 95, et une seule d'entre elles continue à être dotée de plus de 4 sièges (Ouarzazate). Autrement dit, la réduction de la magnitude des circonscriptions se poursuit<sup>43</sup>, ce qui atténue encore davantage les effets de la proportionnelle. Ces redécoupages ciblent tout particulièrement le PJD : les circonscriptions où il s'est illustré en 2002 sont coupées en deux, et/ou agrégées à des zones rurales ; les distorsions sont particulièrement fortes à Casablanca (Ben Msik, Ain Sebaa-Hay Mohammédi) ou à Tanger.

**Tableau 24 : Ratio entre nombre d'habitants et nombre de sièges par circonscription en 2007<sup>44</sup>**

Magnitude de la circonscription	Nombre d'habitants minimum par siège	Nombre d'habitants maximum par siège
2	Aousserd : 10 240	Ben Msik : 142 866
3	Figuig : 43 128	Ain Sebaa- HM : 234 601
4	Chichaoua : 84 945	Tanger Asela : 189 873
5	Ouarzazate : 99 963	

L'effet du découpage ressort bien des résultats obtenus par le PJD à Casablanca. En 2002, il décroche 10 sièges sur 29, sans couvrir toutes les circonscriptions de la capitale économique ; en 2007, il n'obtient que 6 sièges sur 28. Néanmoins, il parvient à obtenir plus deux sièges dans les villes côtières de Tanger, Larache, Kénitra, Salé Médina, Rabat Océan. L'Istiqlal réussit la même performance à Fès et à Taroudant sud. Quant à la liste menée par Fouad Ali Himma à Rhamna, sa région d'origine, elle emporte les trois sièges en compétition. Comme nous l'avons vu, c'est le début du processus qui aboutit, en 2008, à la création du PAM, qui identifie dès le départ le PJD comme son principal adversaire. Cependant, les protestations de 2011 entravent la progression électorale du parti de l'ami du roi, l'une des cibles des protestataires. Mais, passée cette parenthèse, le PAM se mobilise en vue d'arriver en tête aux législatives de 2016. À la veille de ce scrutin, le seuil électoral est abaissé de 6 à 3 % pour les listes locales<sup>45</sup>, ce qui se traduit par une légère augmentation du quotient électoral<sup>46</sup>, supposée favoriser les petits partis tout en pénalisant ceux, comme le PJD, qui ont un très fort ancrage<sup>47</sup>.

En définitive, quel est l'impact de l'ingénierie électorale sur la fragmentation ou la bipolarisation de la scène partisane marocaine ? Comme nous l'avons vu, pour préparer l'alternance, les autorités produisent un système électoral où aucun parti ne peut totaliser 15 % des voix ; celui-ci se révèle efficace dès 1993. Ensuite, lorsqu'il n'est plus envisageable d'intervenir directement dans les urnes et que les méthodes utilisées n'entravent pas suffisamment la poussée du PJD, le changement de stratégie vise à bipolariser la scène électorale. En 2016, deux partis récoltent plus de 20 % des voix, mais la fragmentation persiste.

<sup>42</sup> Thierry Desrues et Bernabé Lopez Garcia, « L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne », *L'Année du Maghreb*, vol. 4, 2008, p. 281-307. Voir aussi L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines », art. cité.

<sup>43</sup> Le redécoupage de 2016 réintroduit des magnitudes plus élevées dans certaines circonscriptions (6 et 5 sièges).

<sup>44</sup> À partir du tableau réalisé par : Inmaculada Szmolka, « Party System Fragmentation in Morocco », art. cité.

<sup>45</sup> Le seuil est de 3 % en 2002. Il est augmenté à 6 % en 2007, abaissé à 3 % pour la liste nationale en 2011, puis pour les listes locales en 2016.

<sup>46</sup> Il correspond à la division du nombre de voix valides exprimées dans la circonscription par le nombre de sièges attribués à chaque circonscription (entre 2 et 6 sièges par circonscription en 2016).

<sup>47</sup> Voir à ce sujet : Tafra, *Le Maroc vote*, op. cit., p. 10.

Celle-ci n'est pas la conséquence directe du mode de scrutin adopté : si la proportionnelle au plus fort reste contribue bien à freiner l'apparition d'un parti trop puissant, elle favorise cependant les listes qui emportent le plus de voix. Par ailleurs, l'adoption d'un seuil électoral élevé ne suffit pas, en soi, à atténuer significativement l'émiettement. En effet, ce phénomène résulte d'une combinaison de facteurs : d'une part, un lourd héritage de saucissonnage des partis, des découpages qui multiplient le nombre des circonscriptions, réduisent leur taille, tout en leur attribuant peu de sièges<sup>48</sup> ; d'autre part, comme nous allons le voir, une configuration politique qui favorise les mobilisations clientélares, qui sanctionne les organisations de masse, et qui attise les conflits internes dans les partis politiques.

## Réajustements et mises en scène de la représentation politique

Les réaménagements des cens électoraux en amont et en aval des scrutins contribuent à reconfigurer les filières de recrutement des élus, les ressources mobilisées pour se faire élire, ainsi que les manières d'« aller au peuple<sup>49</sup>». À cet égard, les parlementaires, élus au suffrage direct<sup>50</sup>, constituent un analyseur privilégié des réajustements et des mises en scène de la représentation politique. Ces processus sont d'autant plus fluctuants que le taux de renouvellement de la Chambre des représentants tend à augmenter. D'après les chiffres disponibles, il est de 39% en 1997, 64% en 2002, 57% en 2007 et 64% en 2016<sup>51</sup>. Le fait même que les « élus éphémères<sup>52</sup>» soient plus nombreux que les « professionnels<sup>53</sup>» se reflète dans la recomposition de filières socioprofessionnelles d'accès au Parlement, et à travers les batailles symboliques autour de la bonne représentation politique.

### *La recomposition des filières socioprofessionnelles d'accès au Parlement*

En contexte démocratique, des professions plus que d'autres prédisposeraient à la réussite politique : les unes seraient « conductrices » (enseignement, avocature, médecine, etc.), d'autres choisies de manière « instrumentale » et anticipée (journalisme, collaborateurs politiques, relations publiques, etc.)<sup>54</sup>. Un tel constat conduit Michel Offerlé à s'interroger dans les termes suivants :

« Faut-il voir dans les à-coups des recrutements la trace de l'encombrement de certaines professions (surproduction de diplômés) ou la preuve que certaines professions sont choisies initialement, justement pour servir de marchepied à ceux dont l'appétence pour le pouvoir politique s'est précocement naturalisée en vocation ? Faut-il découvrir dans certaines

---

<sup>48</sup> Voir notamment : I. Szmolka, « Party System Fragmentation in Morocco », art. cité, p. 24

<sup>49</sup> André Siegfried a distingué deux systèmes électoraux dans les plaines. Alors que le premier se fonde sur un passage obligé par les « autorités sociales », dans le second, « on va au peuple directement et par-dessus leur tête ; on ne se réclame pas de la hiérarchie mais de l'égalité » (André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Armand Colin, 1980 (1914), p. 320-321).

<sup>50</sup> Pour rappel, ils représentent les deux tiers de la Chambre monocaméral jusqu'en 1993. À partir de 1997, le bicaméralisme est introduit, et tous les membres de la Chambre des représentants sont élus au suffrage direct.

<sup>51</sup> Les chiffres des années 2000 sont en grande partie fondés sur les données collectées par Taфра.

<sup>52</sup> Aziz El Maoula El Iraki, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 247.

<sup>53</sup> Dans le cas de la France, on fait remonter le début de la professionnalisation politique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette expression ambivalente englobe toute une série de caractéristiques qui opposent les professionnels à la fois aux notables dilettantes, aux techniciens et aux personnages charismatiques. Elle renvoie à la rétribution, à l'inscription dans la durée, à la compétence, ainsi qu'à l'apprentissage de savoirs spécifiques (Michel Offerlé, *La profession politique XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>*, Paris, Belin, réédition 2017).

<sup>54</sup> Paul Cairney, « The Professionalisation of MPs: Refining the 'Politics-Facilitating' Explanation », *Parliamentary Affairs*, 2007, vol. 60, n° 2, p. 217.

professions des proximités naturelles à l'univers politique reposant sur des savoir-faire professionnels immédiatement convertibles en savoir-faire politiques (pour les avocats, prendre la parole, raisonner juridiquement... ?)»<sup>55</sup>

La question de la transférabilité des capitaux d'un univers vers l'autre se pose avec d'autant plus d'acuité « lorsque les ressources sociales du notable sont superposables à ses ressources politiques »<sup>56</sup>. À cet égard, relevons que les viviers socioprofessionnels les plus classiques dans les démocraties fondatrices sont concurrencés dans le Parlement marocain par des filières beaucoup moins fréquentes ailleurs : les « agriculteurs » au départ, les « entrepreneurs » pour finir<sup>57</sup>. Ces variations trahissent les tentatives successives du régime de s'adapter et de renouveler ses clientèles, tout en laissant entrevoir les transformations qui affectent, dans un même mouvement, la compétition pour capter les ressources et les élites, l'économie du vote, et les énoncés légitimes au sujet de l'excellence politique.

Comme nous l'avons vu, depuis la relance du « processus démocratique », les bassins socioprofessionnels de recrutement des parlementaires se diversifient. Parmi les députés élus au suffrage direct en 1977, les professions libérales et intellectuelles prédominent, mais les agriculteurs, qui incarnent les clientèles rurales du régime, demeurent très présents (tableau 25). Le Parlement de 1984 reflète la diversification recherchée par les autorités, à la suite des premières retombées sociales du Programme d'ajustement structurel, de même qu'un rééquilibrage entre les filières. En 1993, la quête de l'alternance transparaît à travers le renforcement du nombre d'enseignants (surreprésentés à cette époque au sein de la gauche) et, à partir de cette date, deux viviers jusque-là dominants parmi les clientèles du régime, à savoir les agriculteurs et les cadres de l'administration (autres que les enseignants), amorcent une courbe descendante.

En 1997, à la veille de la formation du gouvernement d'« alternance », la Chambre des représentants élue au suffrage direct révèle la montée en flèche des catégories dotées en capitaux économiques. Cette tendance s'amplifie en 2002 et en 2007 pour observer une inflexion après les protestations de 2011. Dorénavant, les filières en concurrence sont, d'une part, les enseignants et les professions libérales et intellectuelles, revigorés par la très forte progression des élus du PJD et, d'autre part, ceux qui figurent dans les statistiques sous les étiquettes « industriels », « hommes d'affaires », « directeurs de société », « entrepreneurs ». Ce phénomène fait écho aux mutations de l'économie du vote au Maroc.

#### Encadré 60 : Production des données relatives aux professions des parlementaires

Loin s'en faut, les données disponibles sur les professions des parlementaires élus au scrutin direct, puis ceux de la Chambre des représentants au Maroc, ne permettent pas de fournir un « tableau des professions d'origine des députés qui ne passe pas par le double filtre de la déclaration de l'élu et du recodage de l'administration<sup>58</sup> ».

En premier lieu, elles proviennent de sources différentes : celles du ministère de l'Intérieur, produites par Alain Claisse pour les scrutins de 1977 et de 1984<sup>59</sup>, et par Myriam Catusse pour les années 1993 et

<sup>55</sup> M. Offerlé, *La profession politique XIXe-XXIe*, op. cit., p. 23. Voir aussi : Julien Boelaert, Sébastien Michon et Étienne Ollion, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation politique en France*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2017 ; Sandrine Lévêque, « L'entrée en politique. Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la "réussite" politique en France », *Politix*, vol. 35, 3ème trimestre, 1996, p. 171-187.

<sup>56</sup> Michel Offerlé, « Postface à l'édition de poche. Les professionnalisations politiques en question(s) » dans *La profession politique, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2017, p. 456.

<sup>57</sup> M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs ?* op. cit., chapitre 7.

<sup>58</sup> J. Boelaert et al., *Métier : député*, op. cit. cit., p. 110.

<sup>59</sup> A. Claisse, « Élections communales et législatives au Maroc », art. cité, p. 665.

1997<sup>60</sup> ; celles du ministère de la Communication pour la législature de 2002<sup>61</sup> ; l'annuaire des députés de la Chambre des représentants pour 2002 et 2007, et les données produites par l'administration de la Chambre des représentants pour 2011<sup>62</sup>.

Ensuite, se pose le problème du codage. Les catégories produites par le ministère de l'Intérieur ou de la Communication tendent à varier dans le temps. Concernant les données « brutes » disponibles pour les législatures 2002, 2007, 2011, nous avons pu les recoder, mais il arrive souvent qu'elles n'indiquent que la branche d'activité (pour les agriculteurs par exemple), que le secteur d'emploi (« fonctionnaire »), qu'elles soient trop vagues (« directeur », « administrateur »).

Il va sans dire que rien ne permet d'identifier ni le moment de la carrière professionnelle auquel le répondant se réfère, ni un éventuel multiactivisme, ni la part du travail effectué pour « renvoyer une image positive, ne correspondant pas toujours à [l']activité réelle »<sup>63</sup>. Enfin, ne serait-ce que parce que l'administration a souvent recodé une bonne partie de ces données, il reste difficile d'« interroger les catégorisations de manière contextualisée » pour éviter de naturaliser des « vocables semblables mais qui signifient des choses différentes »<sup>64</sup>.

Du fait de la nature de ces données, les regroupements réalisés tendent à tenir compte des catégories qui font sens pour les acteurs. Autrement dit, le tableau ci-dessous est à appréhender comme « une mise en scène de la représentation politique »<sup>65</sup>.

- La catégorie « Hommes d'affaires, entrepreneurs, directeurs de société, industriels » rassemble également les occurrences : directeur d'entreprise, chef d'entreprise. Combiner cette catégorie avec celle des commerçants (comme nous l'avons fait précédemment) permettrait de ressortir les tentatives de transfert des capitaux économiques vers le politique. Mais, dans la mesure où les données disponibles entre 2002 et 2011 permettent de reprendre des énoncés plus ou moins bruts, nous y renonçons.

- La catégorie « Enseignants » réunit tous les cycles d'enseignement du public et du privé. Dans les données officielles, elle est souvent dissociée de la catégorie « fonctionnaires ».

- La catégorie « Cadres supérieurs, professions libérales et intellectuelles » regroupe des professions libérales réglementées (avocature, médecine, etc.), des activités exigeant des diplômes supérieurs scientifiques prestigieux (ingénierie), des professions supérieures liées à l'information et aux médias (par exemple le journalisme).

- Lorsqu'une donnée est imprécise, manquante ou très faiblement représentée, nous avons fait le choix de l'insérer dans « Autres ».

---

<sup>60</sup> Myriam Catusse, « Économie des élections au Maroc », *Maghreb-Machrek*, n° 168, avril-juin 2000, p. 60.

<sup>61</sup> <http://www.mincom.gov.ma/elections/2002/statistiqueglobal.htm>.

<sup>62</sup> Marta González García de Paredes a récolté d'autres données brutes, notamment celles de 2011, dans le cadre de sa recherche doctorale sur « La représentation politique et parlementaire des jeunes : l'expérience marocaine suite au Printemps Arabe ». Ces données ont été traduites et classées dans des fichiers Excel par le think-tank Taфра. Dans le cadre d'un travail d'équipe avec Taфра, nous avons consolidé les données de 2007 et de 2011. Concernant les données officielles de 2016, elles sont peu utilisables en l'état ; certaines catégories sont trop vagues (par exemple celle des « indépendants » qui vient en tête et qui regroupe 108 personnes). Beatriz Tomé-Alonso témoigne aussi de difficultés pour identifier avec précision les catégories socio-professionnelles des élus du PJD, dans le cadre d'une thèse sur ce parti, soutenue à l'Université de Madrid en 2015. Sur les parlementaires marocains, voir aussi : Maria Angustias Parejo, « À la recherche des élites régionales au Maroc » dans Ali Sedjari (ed.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Paris, L'Harmattan-Gret, 2002, p. 143-170.

<sup>63</sup> J. Boelaert et al., *Métier : député*, op. cit., p. 11-12.

<sup>64</sup> M. Offerlé, « Postface à l'édition de poche. Les professionnalisations politiques en question(s) », art. cité, p. 488. Voir aussi : Laurent Willemez, « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », dans M. Offerlé (ed.) *La profession politique, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2017, p. 245-278.

<sup>65</sup> Voir à ce sujet : M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs ?* op. cit., introduction.

**Tableau 25 : Origine socioprofessionnelle des élus lors des scrutins législatifs en pourcentage**

	1977	1984	1993	1997	2002	2007	2011
Agriculteurs	19	19	15	11	7	10	6
Homme d'affaires, entrepreneurs, directeurs de société, industriels	4	5			27	29	18
Commerçants	9	12	17	25	7	8	3
Fonctionnaires (sauf enseignants)	14	17	12	9	3	5	9
Enseignants	15	15	21	19	24	16	17
Cadres supérieurs, professions libérales et intellectuelles	29	20	14	14	24	18	30
Cadres et salariés du privé			8	6	2	2	2
Étudiants, élèves					0	0	1
Artisans	3	2	2	1	0	0	0
Retraités					1	3	4
Sans profession					0	0	0
Autres	6	8	11	14	4	7	11
Total	100	100	100	100	100	100	100

Ce serait trop rapide de percevoir dans la montée des « entrepreneurs » et des « hommes d'affaires » au sein du Parlement une traduction mécanique du « grand récit » qui a érigé de telles figures en symbole de la performance, de la « réforme » et du « changement politique ». En effet, à l'échelle du Parlement, les « entrepreneurs » élus ne constituent pas une catégorie sociale et politique homogène, qui serait dotée des compétences nécessaires pour « gérer le Maroc comme une entreprise<sup>66</sup> ». Comme nous le verrons, leur domination au sein de la Chambre révèle, en premier lieu, la prépondérance des mobilisations clientélares dans le marché électoral marocain. Leurs profils trahissent, souvent, une déconnexion entre tentatives de codifier un nouveau seuil d'excellence politique (« économisation du politique » à l'échelle des « énoncés légitimes »<sup>67</sup>) et modes de fonctionnement effectif du marché électoral marocain (« marchandisation du politique »). Si les « compétences » et les « performances » de quelqu'un comme Driss Jettou peuvent être reconnues en haut lieu et favoriser un accès direct au centre, elles ne sont pas en soi reconvertibles en capital électoral. Pour ce faire se déploient des formes réajustées de fabrique partisane de la notabilité<sup>68</sup>, qui passent en premier lieu par des « luttes symboliques pour la définition de l'excellence politique<sup>69</sup> » et pour la délimitation de la « bonne » représentation

### *Batailles symboliques autour de la « bonne » représentation*

Au cours de l'histoire du suffrage universel dans les démocraties fondatrices, l'effet aristocratique de l'élection observe des réajustements au fur et à mesure que la base électorale s'élargit, de même que des reformulations des tensions entre « figuration » et « incarnation », entre « identification » et « distinction »<sup>70</sup>. Selon Michel Offerlé, les « conjonctures de

<sup>66</sup> M. Catusse, « Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... », art. cité.

<sup>67</sup> Voir à ce sujet : Myriam Catusse, « Une tentative manquée de conversion politique au Maroc. L'échec électoral de l'ancien « patron des patrons » (2001-2007) », *Politix*, vol. 3, 2008, p. 91-113.

<sup>68</sup> Julien Fretel, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004, p. 45-72.

<sup>69</sup> D. Dulong, « Quand l'économie devient politique », art. cité ; Michel Offerlé, « Présentation. Entrées en politique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 3-5.

<sup>70</sup> Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998. Voir aussi : Alain Garrigou, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?* Paris, Presses de la FNSP, 1992 ; Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion,

recomposition de l'espace politique» sont particulièrement propices aux tentatives de «réajustement (momentané ou durable) des propriétés du personnel politique et de sa légitimation»<sup>71</sup>. Au Maroc, le scrutin législatif « fondateur » de 2002 est un analyseur privilégié de ces processus<sup>72</sup>. À cet égard, les observations localisées dont il a fait l'objet mettent en évidence des batailles symboliques entre anciens et nouveaux entrants, et des manières différenciées d'« aller au peuple ». Qu'ils se réclament de la hiérarchie ou l'égalité, qu'ils mettent l'accent sur les propriétés sociales qui les distinguent et/ou celles qui les rapprochent de leurs électeurs, les concurrents tentent de recodifier les conditions de la réussite politique en fonction de leurs propres caractéristiques. Nous aborderons ces processus en ponctuant trois registres en particulier : l'identité, le dévouement et la compétence.

### Des stratégies identitaires concurrentielles

L'une des batailles centrales observées pendant les législatives de 2002 se rapporte à la codification des propriétés qui habilitent à représenter le groupe. Elle laisse transparaître des visions concurrentielles de ce qui constitue le groupe, ses valeurs, son « authenticité », et des modalités différenciées de réactivation des solidarités. Les frontières se définissent et se redéfinissent au niveau des perceptions des électeurs, des propos des candidats et de leurs agents. Bien qu'elles varient selon les configurations locales et la nature des interactions, ces luttes sont sous-tendues par deux pôles : la prétention à un leadership social fondé sur une origine (*asl*) constituée comme distinctive ; la mise en évidence de similarités ethniques, régionales ou locales entre candidats et électeurs.

Dans une étude sur la Vallée du Ziz (Haut-Atlas oriental), Hsain Ilahiane examine les tensions qui animent la campagne électorale dans une société rurale hiérarchisée, en proie à des changements sociaux rapides<sup>73</sup>. Les *chorfa*, descendants du prophète, et les élites berbérophones tendent à assimiler le leadership social et politique à la notabilité constituée sur la base de la terre et la naissance. Certains n'hésitent pas à disqualifier l'élection « démocratique », qui accorde la fonction de représentation à des personnes, à leurs yeux, démunies de « valeur sociale » : « ce n'est pas la démocratie (*dimuqratiyya*), c'est la destruction ou le chaos (*dikhrabiyya*) »<sup>74</sup>. Selon cette vision du monde, l'érosion de la société stratifiée ne provoque qu'injustice et corruption. Face à aux élites « traditionnelles », les challengers sont incarnés par les Haratine, noirs, sans terre, comparés aux femmes par les autres groupes, longtemps privés de l'accès au conseil du village et interdits de port d'arme. Ils connaissent une mobilité sociale ascendante *via* la migration et commencent à être présents dans les conseils du village à partir des années 1970. Les candidats et les élus issus de ce groupe contestent la domination des propriétaires terriens, ainsi que les ressorts d'une société ethnique stratifiée. Pour contrecarrer les relations de patronage dominantes social, ils tendent à « ethniciser » la campagne électorale dans un sens porteur d'égalité<sup>75</sup>.

---

1996 ; Michel Offerlé, « La nationalisation de la citoyenneté civique en France » dans Raffaele Romanelli (ed.), *How did they become voters ?*, Londres, Kluwer, 1998, p. 37-51..

<sup>71</sup> M. Offerlé, *La profession politique XIXè-XXè*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>72</sup> Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse, Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, Paris, Karthala, 2004.

<sup>73</sup> Hsain Ilahiane, « Les rituels de (*véritable*) rébellion des Haratine : élections et ethnicités dans l'oasis du Ziz » dans M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse, J.-C. Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, *op. cit.*, p. 265-291.

<sup>74</sup> Cité par H. Ilahiane, *ibidem*.

<sup>75</sup> Sur l'ethnicité et le vote, voir notamment le numéro dirigé par René Otayek : « Des élections comme les autres », *Politique Africaine*, n°69, 1998.

L'enquête effectuée par Victoria Veguilla<sup>76</sup>, à Dakhla, dans les provinces sahariennes, montre une autre forme de remise en cause de la représentation fondée sur le nombre de voix recueillies. Ici, les enjeux identitaires sont d'autant plus hypertrophiés que les provinces sahariennes font l'objet d'un conflit de souveraineté et qu'elles ont connu des transferts de population. Cette ville comporte trois groupes principaux<sup>77</sup>. Les *Norteños* sont issus du nord du pays et majoritaires. Les « faux Sahraouis » ont migré de la région de Sidi Ifni vers les villes sahariennes pendant la colonisation espagnole, et apparaissent sous le nom de « Tribus du Nord » dans le recensement fait par les Espagnols en 1974, deux ans avant leur retrait de ces territoires. Les « vrais Sahraouis », les Ouled Dlim, sont l'une des tribus « qui nomadisaient ce territoire [et] dont le comportement quotidien s'adapte aux normes sociales marquées par la tradition bédouine »<sup>78</sup>. Bien que minoritaires, ces derniers se considèrent comme les représentants « authentiques » et « légitimes » de la région. Cette conception est accréditée par les autorités centrales qui ont favorisé leur accès aux mandats électifs au cours de l'histoire récente, tout en confiant les postes administratifs à des originaires du nord du pays. En 2002, 31 sur 35 candidats en tête de liste sont des « vrais Sahraouis » ; les quatre autres étant des « faux Sahraouis ». Mais, comme le relève Victoria Veguilla, les frontières entre ces différents groupes sont plutôt diffuses et donnent lieu à des stratégies identitaires très variables selon le contexte et l'interaction. Si les « vrais Sahraouis » jouent sur les subdivisions tribales, pour se distinguer les uns des autres face aux membres de leur groupe tribal, ils sont contraints de se disputer les faveurs des *Norteños* et des « faux Sahraouis », en déployant d'autres registres. Dans ce cas, la faible efficacité du registre tribal et de l'ethnisation est compensée par la proposition de politiques publiques, mais surtout par des échanges clientélares et marchands.

Les identités collectives révélées pendant le moment électoral ne se réduisent pas à une dimension ethnique, tribale ou régionale. Dans les bidonvilles casablancais, observés par Lamia Zaki, les stratégies d'identification ou de différenciation activées au cours de la campagne reposent sur des critères topographiques, des dates d'arrivée en ville ou au bidonville distinctes, qui se combinent parfois avec des origines géographiques communes<sup>79</sup>. Elles consistent également à mettre en évidence des ressemblances avec ceux qu'on prétend représenter en déployant différents registres : un « capital d'autochtonie », l'appartenance à un groupe de pairs ou à une classe d'âge, le fait de partager les mêmes précarités sociales, autant de caractéristiques qui s'incarnent dans la figure de « l'enfant du quartier » (*weld ad-derb*) [voir encadré *infra*]. Plus que jamais, la « bonne » représentation est associée à l'égalité plutôt qu'à la hiérarchie<sup>80</sup>. En effet, les personnages « saillants », reconnus comme aptes à représenter les intérêts collectifs du groupe, ne sont pas nécessairement les chefs de famille, les plus âgés ou les plus fortunés, mais des acteurs dont la légitimité se construit sur la base de leurs actions et leur ancrage dans la société locale. Dès lors, la notoriété s'énonce moins en termes de « notabilité » que de « popularité » (*cha 'biyya*), une qualité politique devenue cardinale, et étroitement articulée à la propension à l'altruisme.

---

<sup>76</sup> V. Veguilla, « Le pourquoi d'une mobilisation 'exceptionnelle' : Dakhla », art. cité.

<sup>77</sup> Les désignations qui suivent sont celles employées par les acteurs rencontrés par Victoria Veguilla au cours de son enquête.

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. 238.

<sup>79</sup> Lamia Zaki, « Deux candidats en campagne : formes de propagande et répertoires de légitimation politique au bidonville » dans M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse, J.-C. Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, *op. cit.*, p. 187-234.

<sup>80</sup> C'est particulièrement visible dans des mobilisations observées à Casablanca en 2002, mais aussi dans des petites villes marocaines (L. Zaki, *ibidem* ; M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca) » dans M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse, J.-C. Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, *op. cit.*, p. 105-162).

## Encadré 61 : Les ressources sociales des « enfants du quartier » (*wlad ad-derb*), retour d'enquête à Casablanca

D'après nos enquêtes pendant les années 2000 à Casablanca, ceux que l'on surnomme les « enfants du quartier » (*wlad ad-derb*) sont le plus souvent des jeunes hommes – et par extension des femmes d'âge mûr – dépourvus des capitaux socio-économiques et culturels qui prédisposent à l'indépendance matérielle et intellectuelle. Leur notoriété repose avant tout sur leurs ressources sociales et associatives, aisément reconvertibles en force de frappe électorale. Ils se distinguent par des savoir-faire, des savoir-vivre et savoir être.

Les savoir-faire stratégiques sont multiples. Même sans emploi, une infirmière de formation est en mesure de rendre d'immenses services dans un bidonville, en l'absence d'une couverture sociale généralisée. Quant au chauffeur de taxi, faute de lignes de bus régulières, en situation d'urgence, il peut sauver des vies en mettant sa voiture de location à disposition de ses voisins. Par ailleurs, la reconnaissance demeure grande à l'égard de la monitrice qui, au bout d'un an, permet à des femmes illettrées de déchiffrer des versets du Coran. Les plus instruits — ou même une femme de ménage dans un lieu aussi stratégique que la commune — jouent le rôle d'« intermédiaires culturels », intercedent en faveur des plus démunis, déboussolés à chaque négociation du moindre papier administratif.

Il ne suffit pas d'avoir des savoir-faire recherchés pour devenir populaire, encore faut-il se distinguer par son aptitude avérée à servir ses semblables, à susciter leur confiance, voire leur pitié. Le respect et la confiance se gagnent grâce à des traits de personnalité (audace, honnêteté, « sale caractère »), des comportements (générosité, disponibilité, piété filiale, « bien se conduire avec les plus jeunes et les plus âgés »), se concrétisant dans des actes de soutien répétés, exprimés à travers des formules occurrentes : « *tay weqef m'ana* » (il se tient « debout » à nos côtés), « *ma tay tekhellach 'lina* » (il ne nous laisse pas tomber).

Par ailleurs, la notoriété s'étend souvent aux membres de la famille. Pendant les campagnes électorales, certains jeunes se substituent à leur oncle ou à leur père, au rôle social prééminent, espérant mobiliser aussi bien la génération des pères, grâce à leur nom, que celles des pairs, du fait de leur propre popularité<sup>81</sup>. Inversement, le registre de la pitié mobilise tout autant<sup>82</sup>. Le « méchant » du quartier peut également jouer un rôle central dans la mobilisation électorale : il appartient souvent à une fratrie masculine nombreuse, qui se distingue par sa taille et sa force ; il est tantôt protecteur tantôt prédateur, arbitre de l'ordre et du désordre.

Ces dispositions et ces pratiques se traduisent de plus en plus en engagements dans les organisations informelles et formelles du quartier. Grâce à leurs qualités, les personnes « populaires » se hissent au sommet de la chaîne de solidarité. Ici et là, des bidonvilles expérimentent des formes de mutualisation (collectes ponctuelles en cas de maladie et de décès, ou régulières pour assurer des services collectifs). Et, bien avant l'avènement des associations dans ces zones, les équipes de football constituent déjà les lieux privilégiés de gestation d'un esprit de corps, convertible en force de mobilisation électorale, canalisable par les entraîneurs de football, sur lesquels parient souvent les patrons électoraux.

Très fréquemment, ce sont ces mêmes réseaux de proximité qui sous-tendent la création d'associations de quartier. La « popularité » des « enfants de quartier » s'amplifie grâce aux innombrables services rendus à la population par le biais associatif, services de plus en plus tributaires du soutien des élus. Ce registre est devenu tellement central que, lorsqu'ils évoquent leurs propres qualités, les candidats des quartiers tendent à utiliser l'attribut « associatif » (*jam 'awi*) comme synonyme du mot « populaire » (*cha 'bi*). Ainsi, modèle associatif et clientélisme ne s'opposent pas systématiquement, les réseaux de solidarité horizontaux formels et informels s'érigent peu à peu en maillons du dispositif clientélaire électoral. De même, serait-il trop hâtif de considérer ces « enfants de quartier » comme « dépolitisés ». Leurs propos manifestent souvent une politisation par désingularisation : ils expriment une « identité », énoncent des « problèmes », expriment un « sentiment d'injustice », et parfois désignent des « responsables »<sup>83</sup>. Lorsqu'ils disent « nous », ils se réfèrent tantôt aux « jeunes », tantôt aux habitants

<sup>81</sup> La « popularité » est toutefois instable et l'enfant du quartier est parfois accusé de « trahison ».

<sup>82</sup> Sur l'inversion des handicaps, voir Lamia Zaki, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, thèse de doctorat en science politique, Paris, IEP, 2005.

<sup>83</sup> Voir à ce sujet l'approche de la politisation développée par : William Gamson, *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

de leur bidonville, quartier, et au-delà aux catégories populaires agglutinées dans les poches de pauvreté de la ville. Ils se présentent souvent comme des *mashuqin* (broyés par la vie), face aux « puissants » qui les courtisent à la veille de chaque scrutin. Dans un marché devenu très concurrentiel, l'élection s'érige alors en moment privilégié pour les « dominés », qui s'avèrent loin d'être « manipulables » à volonté, d'acheminer leurs réclamations de ressources rares à l'adresse de « ceux d'en haut ».

### Le dévouement : entre la cause du peuple, l'amour de Dieu et le souci du citoyen

La distinction par le dévouement se décline sous de nombreuses formes non exclusives les unes des autres. En 2002, par exemple, des candidats de l'USFP continuent à mobiliser une composante essentielle de leur capital partisan : la répression et les sacrifices subis par le parti et ses martyrs au service des « forces populaires ». Ce volet s'étoffe avec l'adjonction d'un acte dédié, cette fois-ci à « l'amour de la patrie » (*hubb al-watan*), et qui ne cessera de se diffuser : « Youssoufi a accepté les contraintes de l'alternance pour le bien du pays, pour le sauver de la crise cardiaque ».

Outre le dévouement à la cause portée par une entreprise collective et organisée, certains puisent dans le registre de la « bienfaisance », plus ou moins discontinue, plus ou moins informelle, qui anime un individu souvent motivé par « l'amour de Dieu » (*fi sabil allah*). Les pratiques d'évergétisme se développent aussi sous forme d'organisations plus complexes et plus durables, mais toujours charitables, à l'instar des fondations qui bénéficient du patronage de membres de la famille royale ou d'autres personnalités.

Entre « la cause » des forces populaires ou du pays et « l'amour de Dieu », le souci du « citoyen » (*al-muwatin*) se fraie un chemin. En effet, l'expansion de l'offre associative à partir des années 1990 amène à une redéfinition de « l'action sociale » (*'amal ijtima'i*) dans un sens synchrétique mêlant développement social, ancrage dans un territoire, action de « proximité » (*qaraba*) et « politique du faire<sup>84</sup>»<sup>85</sup>.

À cet égard, les données de l'enquête par questionnaire, que nous avons menée pendant les congrès nationaux de dix organisations partisans entre 2008 et 2012<sup>86</sup>, montrent que cet essor associatif se traduit y compris au niveau des bassins de recrutement partisans. En effet, deux aspects ressortent de l'examen des activités antérieures au premier engagement dans une organisation partisane, par cohortes d'adhésion. Sans constituer un phénomène nouveau, l'adhésion associative antérieure à l'engagement partisan connaît une courbe ascendante, notamment à partir du début des années 1990. En revanche, le pourcentage d'adhésion syndicale antérieure à l'engagement partisan ne dépasse — très légèrement — celui de l'adhésion associative que pour la cohorte 1957-75 ; il atteint son pic pour la cohorte 1982-1991 (15 %), puis baisse de manière continue ; ce qui reflète l'importance particulière des bassins de recrutement syndicaux pour les partis issus du Mouvement national entre la fin les années 1970 et le début des années 1990.

---

<sup>84</sup> Camille Goirand, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000.

<sup>85</sup> Sur les transformations de l'action associative au Maroc, voir notamment : E. Cheynis, *ibidem* ; Irene Bono, « Le phénomène participatif au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes », *Les Études du CERI*, vol. 166, 2010 ; Yasmine Berriane, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Rabat, Centre Jacques Berque, 2013.

<sup>86</sup> Pour rappel, nous avons constitué une base de données sur 4 127 congressistes de dix organisations politiques marocaines, sondées pendant leurs congrès nationaux entre 2008 et 2012 (Annexe 6). Une partie de ces données sera traitée dans le chapitre 9.

**Tableau 26 : Répartition des cohortes d'adhésion dans les organisations enquêtées selon l'activité associative et syndicale lors du premier engagement - % en colonne (données de l'enquête 2008-2012)**

	Avant 1957	1957-1975	1976-1981	1982-1991	1992-1996	1997-2001	2002-2006	2007-2012	Total
Membre d'une association	10 %	10 %	15 %	16 %	22 %	25 %	22 %	28 %	22 %
Membre d'un syndicat	5 %	11 %	14 %	15 %	13 %	12 %	13 %	8 %	11 %

Si l'adhésion associative tend à se banaliser, la nature des activités prédominantes varie significativement d'un parti à l'autre. Tandis que les organisations de gauche sont en affinité avec des associations de plaidoyer, les autres partis sont davantage corrélés avec des activités à caractère social, orientées vers les actions de proximité, et ancrées dans le local. Et c'est dans les articulations entre la sphère associative et la scène électorale que s'observe une réinvention du « dévouement », qui se prête à différents types d'homologation (« héritage » islamique, organismes internationaux, etc.).

Justement, les élus du PJD hybrident les registres de l'intermédiation institutionnelle<sup>87</sup>, du « service aux citoyens », et des activités sociales à caractère associatif, tout en les ajustant à leurs propriétés et aux ressources qu'ils peuvent mobiliser en tant qu'enseignants par exemple. Leurs succès électoraux semblent corrélés à cet agencement entre capitaux collectifs partisans, capitaux accumulés à travers le parti et son réseau associatif, capitaux fructifiés à titre personnel et relevant de l'« autochtonie », de l'action de proximité, et de la « politique du faire » :

« Combinant des activités d'intermédiation, des pratiques désintéressées et des représentations morales de l'autorité, les élus PJD cherchent à s'imposer comme de nouvelles “autorités sociales” en politique. D'aucuns pourront y déceler les ressorts paradoxaux de la fabrication de nouvelles formes de notabilité associant trajectoires militantes et ancrage au terroir, professionnalisation et vocation. Mais la comparaison avec des figures notablières plus classiques s'arrête au seuil de la forte dépendance qui les lie au parti<sup>88</sup> ».

De ce point de vue, les élus du parti de la lampe ont contribué à réinventer les relations clientélares en leur insufflant un sens « moral », en les animant de l'esprit du « patronage démocratique<sup>89</sup> », tout en leur donnant un ancrage partisan. Par ailleurs, ils ont mis en œuvre une « stratégie de différenciation<sup>90</sup> », dont l'un des axes consiste à mettre en scène de leurs « compétences », pour attester que leurs propriétés sont adaptées « aux contraintes structurelles du métier et de la profession politiques<sup>91</sup> ».

<sup>87</sup> D'après M. Catusse et L. Zaki, ils privilégient « deux types d'intermédiation : l'une, institutionnelle, où les élus jouent le rôle de traducteurs des demandes administratives des électeurs ; l'autre, plus politique et sociale, à travers laquelle les élus utilisent les (rares) ressources communales et partisans dont ils disposent pour renforcer le lien avec les électeurs » (M. Catusse, L. Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc », art. cité, p. 83). Voir aussi : Sélim Smaoui, « La probité comme argument politique : la campagne du PJD à Hay Hassani, Casablanca » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc, op. cit.*, p. 275-299. Sur le contexte égyptien, voir : Marie Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens. Enquête sur un secret public*, Paris, Karthala, 2016.

<sup>88</sup> M. Catusse, L. Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc », art. cité, p. 90.

<sup>89</sup> Pour Maurice Agulhon, cette forme de patronage se situe entre « la structure « féodale » de la clientèle gravitant autour du patron, et la structure égalitaire pure » (M. Agulhon, *La République au village*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 258 et p 481).

<sup>90</sup> Pour Beatriz Tomé-Alonso, elle se construit autour de trois axes : le fait d'avoir des militants compétents et vertueux, d'être un parti caractérisé par sa démocratie interne, et de pratiquer une communication aussi directe que fluide (B. Tomé-Alonso, *Party of Justice and Development : A Strategy of Differentiation*, Issue brief n° 05.30.18, Rice University's Baker Institute for Public Policy, Houston, 2018).

<sup>91</sup> M. Offerlé, « Présentation. Entrées en politique », art. cité.

## La codification concurrentielle de la compétence politique

À partir de la fin des années 1990, la question de la compétence est au cœur des luttes que se livrent les « nouveaux entrants » dans la sphère partisane, qu'il s'agisse des élus du PJD ou des « entrepreneurs ». Les uns ont réussi à en reconfigurer les conditions d'accès, les autres peinent encore à donner une légitimité électorale à la compétence économique et technique. Dès lors deux dynamiques sont en compétition. La première tend à hisser la possession d'un capital scolaire et universitaire au rang de condition nécessaire pour accéder à la représentation politique, tandis que la seconde surenchérit en codifiant des seuils autrement élitistes.

À la veille du scrutin législatif de 2002, la disqualification de l'illettrisme des députés est au cœur des campagnes électorales observées dans des quartiers populaires de Casablanca.

« La question de la nécessité pour les candidats d'être instruits et pourvus d'une aptitude à siéger au Parlement, à discuter, à proposer des projets de loi (et non pas seulement à ronfler) a été lancinante au cours de cette campagne [...]. La prégnance de ce répertoire se mesure par le fait qu'il est utilisé y compris par des analphabètes<sup>92</sup> ».

Dans les faits, depuis la première expérience parlementaire de 1963<sup>93</sup>, le niveau d'études des élus de la Chambre des représentants n'a cessé d'augmenter. En 2002, seuls deux députés sont dépourvus de toute formation scolaire ; une tendance qui persiste, bien que le pourcentage des élus qui ont fait des études supérieures tende à augmenter, en 2016, au détriment de ceux qui ont un niveau d'études primaires ou secondaires.

**Tableau 27 : Répartition des élus à la Chambre des représentants en 2002 et en 2016 selon le niveau d'instruction en pourcentage<sup>94</sup>**

	Députés 2002	Députés 2016
Sans formation	0.6	1.3
Études primaires	10.8	4.6
Études secondaires	24.6	19.5
Études supérieures	64	74.7
Total	100	100

Dans les campagnes électorales observées à Casablanca en 2002, derrière la disqualification de l'illettrisme se joue une double bataille. Alors que le chômage des diplômés est construit comme un problème public depuis plus d'une décennie, des handicaps sont retravaillés pour devenir des attributs politiquement valorisants. Au premier plan, la stigmatisation des « incompetents qui occupent les sièges du Parlement » — et qui sont par ailleurs « âgés » et fortement dotés en capitaux économiques et sociaux — a pour corollaire la mise en avant de « jeunes », souvent des quadragénaires, dotés d'un savoir mais exclus du pouvoir. Au second plan et dans certaines circonstances, il s'agit aussi pour ceux dont les capitaux scolaires sont dévalués, parce qu'ils ont été acquis au Maroc, de prendre leur revanche

<sup>92</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca), art. cité, p. 117-118. Voir aussi : L. Zaki, « Deux candidats en campagne : formes de propagande et répertoires de légitimation politique au bidonville », art. cité.

<sup>93</sup> Rémy Leveau a présenté le niveau d'instruction de 138 élus sur 144 (ceux du FDIC, de l'Istiqlal et de l'UNFP). Sur cette base-là, les députés sans aucune formation scolaire représentaient 9% du total et ceux qui avaient suivi des études universitaires 25% (O. Marais, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc », art. cité).

<sup>94</sup> Les données de 2002 étaient disponibles sur le site du ministère de la Communication <http://www.mincom.gov.ma/elections/2002/statistiqueglobal.htm>. Celles de 2016 sont tirées d'un texte de synthèse produit par l'administration de la Chambre des représentants, mais non diffusé au public.

sur des figures de l'élite citadine de formation francophone. Pendant une campagne électorale à Derb Soltan en 2002, une candidate de Forces citoyennes, un parti créé à la veille de ce scrutin en vue d'accompagner l'entrée des entrepreneurs en politique, est interpellée pendant une réunion publique organisée par une association de quartier. Des diplômés de ce quartier populaire la soumettent à une sorte de test d'aptitude, en lui posant « une question à laquelle tout candidat doit pouvoir répondre » : « quelle est la différence entre un arrêté et un décret ? ». La candidate, formée pendant le Protectorat en français, n'a pas reconnu le lexique arabe utilisé par ceux qu'elle a d'abord pris pour « des personnes payées pour perturber sa campagne »<sup>95</sup>.

Pour sa part, en qualité de nouvel entrant, le PJD cherche à démontrer en 2002 la surqualification de ses candidats, illustrant ainsi le « coûteux travail de légitimation » accompli en vue de prouver l'« honorabilité » du parti, la conformité de ses postulants au modèle légitime du « bon candidat »<sup>96</sup>. Pendant les réunions publiques organisées à Casablanca, des données statistiques sur le niveau d'études de ses candidats (dont 70% ont « au moins » la licence<sup>97</sup>) sont projetées sur écran ; l'usage de la technicité visant à conforter l'image d'un parti « moderne ». En définitive, dans la Chambre des représentants de 2002, le parti peut se prévaloir du fait que 95% de ses élus ont poursuivi des études supérieures (tableau 28) ; ce qui contribue par ailleurs à augmenter la proportion des députés de formation universitaire (64%) au sein de la Chambre (tableau 27).

**Tableau 28 : Répartition des élus du PJD à la Chambre des représentants entre 1997 et 2011 selon le niveau d'instruction en pourcentage**<sup>98</sup>

	1997-2002	2002-2007	2007-2011	2011-2016
Sans formation	0	0	0	2.8
Études primaires	0	2.4	4.3	6.6
Études secondaires	0	2.4	4.3	14.1
Études supérieures	100	95.2	91.3	76.4
Total	100	100	100	100

Néanmoins, les adversaires du PJD ne manquent pas de remettre en cause l'aptitude du parti à « gouverner », en mettant en avant une autre conception de la qualification, celle-là même qui associe « la réforme » aux figures du « technocrate » et de « l'entrepreneur », ainsi qu'à la détention d'un capital « cosmopolite », qui découle depuis la fin des années 1980 d'une position d'« héritier »<sup>99</sup>. Une telle surenchère trahit les résistances d'une élite qui tente de

<sup>95</sup> M. Bennani-Chraïbi, *ibidem*.

<sup>96</sup> Termes utilisés au sujet d'une autre situation dans : Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, Dalloz, 2002, p. 257-260.

<sup>97</sup> Au niveau national, 64% des candidates, 47 % des candidats, et 58.8 % des candidats en tête de liste ont un niveau d'études universitaire (REMALD, *Kullu chay' 'an iqtira' 27 chutember 2002 li intikhab a'da' majlis an-nuwab* (Tout sur le scrutin du 27 septembre 2002 pour l'élection des membres de la chambre des représentants), Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, collection « Textes et Documents », n° 73, 2003, p. 73-74). Sur la tentative en Iran de conditionner l'éligibilité par la possession d'un diplôme universitaire, voir : Fariba Adelkhah, « Les élections législatives en Iran. La somme des parti(e)s n'est pas égale au tout... », *Études du CERI*, 1996, n° 18, p. 3.

<sup>98</sup> Tableau réalisé par Beatriz Tomé-Alonso sur la base des données qu'elle a extraites des curriculums vitae des élus (Beatriz Tomé-Alonso, « El PJD en política local: perfil del representante y estrategia electoral. La diferenciación como argumento político. The PJD in the local arena: demographic profile, diferenciación as political strategy », *Revista de estudios internacionales mediterráneos*, 2016, n° 20, p. 145-170.)

<sup>99</sup> Selon Pierre Vermeren, jusqu'au début des années 1980, les écoles d'ingénieurs aussi bien marocaines que françaises permettaient à des étudiants brillants issus des catégories populaires et des classes moyennes de connaître une mobilité sociale ascendante. Mais, depuis, ce secteur de formation a connu une « dualisation », à tel

perpétuer son hégémonie au sein de l'appareil de l'État en érigeant ses propriétés distinctives « en normes tacites d'accès au champ du pouvoir politique »<sup>100</sup>. Autrement dit, la superposition entre la qualification par un certain type de compétence et la qualification par la fortune laisse transparaître des revendications quasi censitaires<sup>101</sup>. À cet égard, les propos tenus en 2008 par un « homme d'affaires », diplômé d'une école d'ingénieur française et ancien député, donnent à voir un certain glissement entre les déficiences d'une formation strictement marocaine et un déficit en termes d'insertion dans les réseaux de l'élite :

« C'est triste à dire, mais tout ce qui est issu de l'université marocaine, de la grande masse, n'a pas endossé de responsabilité importante que ce soit dans le public ou dans le privé. Ils sont limités par leur background. [...] Ceux qui ont une formation purement marocaine ne sont pas dans l'économie. [...] Quand on concentre le recrutement sur l'université marocaine, on se coupe des décideurs, des réseaux<sup>102</sup> ».

Reste à souligner que le PJD a intériorisé à tel point ces contraintes qu'il s'est efforcé de former, de spécialiser et de professionnaliser ses élus<sup>103</sup>. En outre, à la veille des communales de 2003 puis des législatives de 2007, il a privilégié des profils « technocratiques »<sup>104</sup>, qu'il a puisés dans son réservoir d'adhérents et de sympathisants, voire au-delà.

#### **Encadré 62 : Quand un ancien cadre de l'Intérieur se fait élire sous les couleurs du PJD, d'après un entretien avec Abdelmounaim Madani**

Le 31 juillet 2008, lorsqu'il me reçoit dans son bureau à Rabat, Abdelmounaim Madani est le 7<sup>e</sup> adjoint du maire de Rabat. Dès 1997, cet économiste de formation apporte son soutien au groupe parlementaire du PJD, puis participe à l'organisation « des cadres qui ont grandi dans le mouvement islamique ». Mais, il n'adhère officiellement au parti qu'à la veille des communales de 2003. En effet, la direction du PJD a décidé de présenter des « cadres » dans les grandes villes et Madani figure sur la liste de la circonscription électorale de Yacoub El Mansour à Rabat. Après son premier succès, il se fait réélire dans l'arrondissement du même nom en 2009 et en 2015.

Tout au long de l'entretien, qu'il tient à m'accorder dans les « deux langues » (l'arabe marocain et le français), Madani déploie son savoir-faire en marketing au service de la construction d'une image rassurante du PJD. À cette époque, les législatives de septembre 2007 sont encore présentes dans les esprits. Le parti a consenti de gros efforts pour « se normaliser », espérant et s'attendant à les gagner. Mais, à l'issue du scrutin, il n'arrive qu'en seconde position en nombre de sièges derrière l'Istiqlal, alors même qu'il devance celui-ci en nombre de voix. Pendant le congrès national du parti qui se tient en juin 2008, des délégués regrettent d'avoir échoué à convaincre de leur aptitude à « faire la politique comme tout le monde »<sup>105</sup>. Cette tonalité se retrouve dans les propos de l' élu. Qu'il évoque son adolescence, ses études, sa carrière professionnelle ou sa conception de la politique, ses maîtres mots sont, d'une part, « les valeurs », « le référentiel », « l'identité » et, d'autre part, la « normalité », le « pragmatisme ».

---

point que « la pyramide des formations d'ingénieurs » reflète désormais « de profonds clivages sociaux ». À son sommet, se trouvent les grandes écoles françaises et les autres cursus d'ingénieur à l'étranger. (P. Vermeren, « De quels ingénieurs parle-t-on ? », art. cité.

<sup>100</sup> Termes utilisés par Delphine Dulong dans son étude portant sur la conversion de la compétence économique en compétence politique sous la V<sup>ème</sup> République (D. Dulong, « Quand l'économie devient politique », art. cité, p. 124).

<sup>101</sup> Elles ne sont pas si lointaines de celles qui s'exprimaient dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui préconisaient de confier la fonction de représentation à « ceux que leur fortune qualifiait [...] une qualification sociale et morale. » (A. Garrigou, *Le vote et la vertu, op.cit.*, 1992, p. 74).

<sup>102</sup> Entretien accordé à l'auteure le 22 juillet 2008, à Casablanca.

<sup>103</sup> M. Catusse, L. Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc », art. cité.

<sup>104</sup> E. Wegner, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes, op. cit.*, p. 116.

<sup>105</sup> Extrait du carnet de terrain de l'auteure.

Né en 1967 dans un quartier populaire de Rabat, Madani connaît une forte mobilité sociale. Son père est un artisan originaire d'Ouezzane<sup>106</sup>, qui n'a jamais été scolarisé, mais qui accède à la petite fonction publique. Sous le Protectorat, il s'est fait incarcérer du fait de son engagement dans la résistance. À l'indépendance, il « reste à l'écart » de la politique, tout en étant proche de l'UNFP, puis de l'USFP, pour lequel toute la famille vote systématiquement jusqu'à ce que Madani adhère au PJD.

Alors même que Madani se targue de son passé d'électeur du parti de gauche, il souligne que ses liens avec le mouvement islamique (*haraka islamiyya*) remontent à l'adolescence. En 1981-1982, il fréquente des jeunes qui s'adonnent à la prédication (*'amal ad-da'wa*) dans son quartier. Rétrospectivement, il considère que les « gens de la *da'wa* » l'ont doublement « sauvé », de la délinquance et du marxisme. À l'instar d'autres membres du PJD, il explique qu'ils l'ont incité à faire la prière et à « rester sur la bonne voie », à l'écart du haschisch « à portée de main ». De son point de vue, il n'a pas été « gavé idéologiquement » : « ce n'était pas du produit politique », mais « de la *da'wa* au sens traditionnel du terme ». Avec du recul, il relève qu'il était « beaucoup plus consommateur que producteur de la *haraka* ». Bien qu'il ait fini par lire des auteurs comme Sayyid Qutb, il insiste sur le caractère pacifié de sa socialisation politique : « mes premières idées politiques, c'étaient celles de Benkirane, au moment où il a fait son virage : tous les Marocains sont musulmans, nous ne monopolisons pas l'islam, nous prions comme tous les autres Marocains ». Au lycée, les enseignants de sciences humaines diffusent la vulgate marxiste ; il se réjouit d'avoir été « immunisé » de tout « dérapage idéologique parce que le marxisme était quelque chose de virulent à l'époque ; avec l'impulsion revendicative, il cohabitait avec le haschisch, avec d'autres bêtises ». Son témoignage converge avec le récit dominant au sein du PJD : « ces gens-là nous ont éduqués, ils nous ont appris à aimer les institutions [...] ces gens-là nous ont appris ce que c'était que le commandeur des croyants, que c'était [le garant de] la stabilité, [...] ils nous ont calmés, c'est pour ça que je ne suis pas un militant [lanceur] de pierres ».

D'autres éléments semblent conforter le maintien d'une « vie normale » : « On allait aux colonies de vacances avec les gens, normalement, comme tout le monde. On allait au collège comme tout le monde. On vivait au sein de notre famille normalement, sans brusquer. Mon père était contre toute manifestation d'islamisme. Par effet d'éducation, tu ne pouvais pas te laisser pousser ta barbe. Il n'y avait pas de conflit. Parce qu'à l'extérieur, on ne nous apprenait pas à nous imposer par la force et encore davantage avec nos parents. On n'était pas en antagonisme avec nos familles ou avec les filles de la famille, qu'elles mettent le *hijab* ou non ».

Cette disposition à être « pacifique » et ouvert au « dialogue » n'est pas contrariée pendant les années d'université. Après l'obtention du baccalauréat, Madani s'inscrit en économie à Rabat. Entre 1984 et 1988, le campus est calme : « Il n'y avait même pas une grève ou deux. On n'avait pas où nous positionner au sein de l'UNEM. C'est venu après ». Par la suite, il s'engage dans une carrière professionnelle qui incite à la prudence et à la « normalité », mais reste dans « les parages » de ses amis de la *Haraka* et va jusqu'à se marier en 1992 « pas loin des parages ». Après une formation dans l'École des cadres<sup>107</sup> (1988-1990), il devient fonctionnaire du ministère de l'Intérieur (1990-1997). Son souci de se « constituer un profil » transparait dans sa décision de travailler dans la banque, « un milieu méprisé par les islamistes », qu'il considère comme essentiel pour sa professionnalisation : « J'ai travaillé à la banque en étant convaincu que la *riba*<sup>108</sup> est *haram*. Je suis issu d'une famille pauvre, le premier *haram* c'est le chômage. [...] L'Intérieur (*dakhiliyya*), cela devait être encore plus méprisé. La banque, c'était dans le processus de ma formation. Si ma fille doit faire la banque pendant son processus formation, elle le fera. On ne peut pas former un financier sans passage par la banque. J'allais en même temps dans les assemblées (*jalasat*) où l'on disait que c'était *haram*. C'était à durée déterminée : 26

<sup>106</sup> Cette ville du sud-ouest du Rif est réputée pour sa vie spirituelle, qui s'est développée depuis la fondation de la zaouiya al-ouezzania au XVIIe siècle.

<sup>107</sup> Créée en 1964, l'École de perfectionnement des cadres (EPC) du ministère de l'Intérieur est destinée à former les administrateurs du ministère de l'Intérieur (et parmi eux les caïds). Au fil des années, sa mission s'étend à d'autres agents (à partir de 1979, les chefs de divisions provinciales et préfectorales des collectivités locales, et des affaires économiques et sociales, ou encore les gestionnaires de la fiscalité locale puis, à partir de 1994, les inspecteurs de l'administration territoriale). En 2008, elle cède la place à l'Institut royal de l'administration territoriale (IRAT). Voir : <http://www.epck.ma/Creation.htm>

<sup>108</sup> Le verset 278 de la sourate de la « *baqara* » (la vache) est souvent interprété comme une interdiction des « profits de l'usure ».

mois. La banque c'était comme étudier dans une faculté *haram*. Mais c'était un tremplin. » Suite à cette expérience, il retourne à la fonction publique, devient inspecteur des finances détaché auprès de la Caisse marocaine des retraites, puis chef de division. En 2003, son élection pendant les communales déplaît à son supérieur qui le décharge. En 2004, il change d'affectation, redevient « fonctionnaire de base » à la Trésorerie générale du Royaume, où il reprend « l'escalier professionnel ». Cette « sanction » le conduit à intensifier son engagement politique<sup>109</sup> ; il ne ressent plus le besoin de travailler dans l'ombre : « Avant, en tant que fonctionnaire, il y avait le droit de réserve [...]. N'étant pas professeur, j'évitais la publicité. Le lendemain de la décharge, je suis devenu fonctionnaire sans poste, sans rien, j'ai commencé à travailler avec le groupe parlementaire en pleine salle, à donner des conférences, à passer à la télévision au nom du parti. » Pour autant, il ne verse pas dans le « militantisme classique *dial lghwat* » (des cris). En 2006, le PJD met en place des commissions thématiques : « cela fait partie de l'organigramme du parti, comme le PS en France ». Madani prend la tête de la commission sur la gouvernance. En tant qu'élus communal, il entre « dans la peau du militant de terrain », met son imperméable et ses bottes en caoutchouc quand un bidonville est inondé, fait preuve de pragmatisme et d'aisance dans les dossiers « techniques », cultive de bonnes relations aussi bien avec les petits fonctionnaires de la commune qu'avec le Wali de Rabat, tout en préservant ses valeurs. Comme d'autres élus du PJD, il attribue le succès du parti à son essence « pragmatique », à « une capacité d'adaptation qui n'est pas donnée à tout le monde », à la « capacité de cohabiter avec des gens très différents », au fait que ses élus aient pris au sérieux les questions techniques, mais surtout à la stabilité de son « référentiel » : « On se modernise avec le même référentiel, la morale, le fait d'immuniser la finance publique de tout dérapage, c'était valable du temps du prophète et c'est valable aujourd'hui. [...] Dieu merci, ma vie matérielle est à 100% indépendante de la politique. Mais, même chez les frères qui vivent de la politique, des parlementaires, nous n'avons pas observé de dérapages, cela veut dire que le référentiel joue un rôle de solidité dans la vie publique ». C'est d'ailleurs la « capacité à manifester son idéologie dans l'action publique communale », qu'il admire le plus chez son idole, Bertrand Delanoë, qu'il rencontre dans le cadre de la création de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) entre 2003 et 2004.

En somme, la lutte pour la définition de l'excellence politique se cristallise autour de deux conceptions de la compétence : l'une, plutôt universaliste, est codifiée pour l'usage des « masses », incarnées par les jeunes diplômés et par les candidats du PJD au début des années 2000 ; l'autre, davantage censitaire, est taillée en fonction d'une partie de l'élite économique. À cet égard, la montée en flèche des élus du PJD au sein des conseils communaux, des régions, du Parlement, puis dans le gouvernement laisse transparaître une lutte sourde entre une élite « cosmopolite », dotée de diplômes décrochés dans des établissements étrangers prestigieux, plus à l'aise en français ou en anglais qu'en arabe, et une contre-élite majoritairement issue de l'enseignement public, qui contraint peu à peu les « héritiers » à se réajuster.

### **Encadré 63 : L'initiation politique abrupte d'une banquière d'affaire « cosmopolite », échos de la presse et des réseaux sociaux**

Le 5 avril 2017, Lamia Boutaleb est nommée secrétaire d'État chargée du tourisme dans le gouvernement El Othmani. Cette nouvelle venue en politique est l'incarnation même de l'héritière « mondialisée », issue de la grande bourgeoisie de Fès. Ses premières interventions publiques suscitent une vague de persiflages révélateurs.

<sup>109</sup> En mars 2013, il est nommé directeur de l'Entraide nationale qui relève du ministère de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social. Cinq ans plus tard, après la marginalisation de Benkirane, son mandat n'est pas renouvelé. Mais, il ne tarde pas à être nommé, dès 2018, à la tête de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), un établissement public qui recouvre un secteur jugé prioritaire, ce qui suscite une polémique sur le « noyautage » de l'administration par le PJD (Bilal Mousjid, « Les raisons de la nomination controversée du patron de l'ANAPEC », *Telquel*, le 8 septembre 2018, [https://telquel.ma/2018/09/08/les-raisons-de-la-nomination-controversee-du-patron-de-lanapec\\_1609995](https://telquel.ma/2018/09/08/les-raisons-de-la-nomination-controversee-du-patron-de-lanapec_1609995)).

Sous l'ère de Hassan II, son grand-père, Moulay Ali Kettani, un ancien commerçant d'épices, devient l'une des plus grosses fortunes du royaume et une figure centrale du secteur bancaire<sup>110</sup>. Avant de devenir « banquière d'affaire » dans le groupe familial, Wafabank, elle accumule un important capital scolaire, qui se matérialise dans quelques lignes de sa biographie officielle : licence en finance et gestion de l'École des hautes études commerciales (HEC) de Lausanne (1993), MBA à la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie, « Program for leadership Développement, Launching New Ventures, Changing the Game » à la Harvard Business School (2007-2008)<sup>111</sup>.

Dès l'année 2000, elle occupe des postes de responsabilité dans la banque familiale et, après la vente de celle-ci, dans le groupe Attijari Invest. En 2009, elle devient la PDG du groupe Capital Trust qu'elle a co-fondée. Après son entrée au gouvernement, ses proches ne manquent pas d'insister sur les « compétences » qu'elle a acquises en dehors du secteur bancaire : elle est conseillère du PDG de l'Office chérifien des phosphates (OCP) de 2007 à 2009 ; elle participe à la préparation du dossier financier de la candidature du Maroc pour accueillir la coupe du monde de football de 2010 ; elle préside l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM), etc.

Avant son entrée au gouvernement, elle n'a aucune « expérience politique ». Bien davantage, elle n'adhère au RNI qu'en prévision de sa nomination en qualité de secrétaire d'État. Selon ses proches, la banquière est l'exemple même du « sang neuf » dont les partis ont besoin<sup>112</sup>. D'après un dirigeant du RNI, cité par Telquel : « *C'est la première responsable du Tourisme qui connaisse la signification du 'return on total asset'. [...] Elle est calée en finance et en investissement, elle fera donc un bon interlocuteur pour les investisseurs touristiques internationaux qui sont nécessaires pour relancer ce secteur en berne* ». Dans le même article, on peut lire : « Pétrie d'expériences, sauf politiques, Lamia Boutaleb pourra donc compter sur ses compétences de banquière d'affaires pour exercer ses nouvelles fonctions de secrétaire d'État. *“En France, un banquier est bien candidat à la présidence. Et il est bien placé pour gagner”*, s'amuse-t-on dans son entourage. »

Les ricanements que ses premières interventions orales suscitent sont révélateurs. Ils mettent en évidence la difficulté de convertir en politique des capitaux valorisés dans le monde des affaires (un nom, des titres prestigieux, des réseaux, des « compétences de banquière d'affaires », etc.). Ils font également écho à la bataille symbolique qui sous-tend la codification de l'excellence politique depuis l'affirmation électorale des élus du PJD.

À ce propos, dans un post publié en mai 2017 sur Facebook, le journaliste Abdellah Tourabi produit une analyse sémillante sur les mésaventures linguistiques de la nouvelle secrétaire d'État au Parlement, largement diffusées à travers la toile :

« J'étais fasciné par l'intervention de Lamia Boutaleb au parlement hier, car cette vidéo résume en 3 minutes, l'évolution du Maroc pendant les 30 dernières années.

Tout d'abord, il y a cette fracture linguistique, traduction d'une fracture sociale, entre deux Maroc : celui d'une élite privilégiée, issue des écoles privées, dont la langue française est une langue de vie, de pensée et d'expression, et une autre partie, plus grande, de la population marocaine, produit de l'école publique, qui n'utilise la langue française que d'une manière fonctionnelle, au travail, ou la subit comme une forme de domination et de supériorité. [...]

Dans tous les gouvernements des années 80 et 90, il y avait des ministres technocrates, plus à l'aise en français qu'en arabe. Personne ne pouvait les critiquer ni leur reprocher cet « handicap ». Les réunions, les rapports, les projets de loi, les discussions se passaient en français, sans que l'on trouve cela étrange ou inapproprié. Mais maintenant, l'usage de la langue arabe, est devenu l'expression de cette forme d'égalité. La montée en force d'une nouvelle élite politique, les islamistes, a renforcé cette situation. Les railleries et les ricanements des députés du PJD, en écoutant Lamia Boutaleb trébucher et buter sur

---

<sup>110</sup> Sabrina Belhouari, « Enquêtes. Grandeurs et décadences des fortunes au Maroc », *Économie/Entreprises*, n° 143, décembre 2011, p. 21-26. <http://www.economie-entreprises.com/grandeurs-et-decadences-des-fortunes-au-maroc>.

<sup>111</sup> Voir le site du ministère de la Culture et de la communication, consulté le 22 août 2017 : <http://www.maroc.ma/fr/content/la-liste-du-gouvernement>.

<sup>112</sup> Théa Olliver, « Lamia Boutaleb, la banquière d'affaires au ministère du Tourisme », *Telquel*.Ma, 7 avril 2017, [http://telquel.ma/2017/04/07/lamia-boutaleb-banquiere-daffaires-au-ministere-du-tourisme\\_1542586](http://telquel.ma/2017/04/07/lamia-boutaleb-banquiere-daffaires-au-ministere-du-tourisme_1542586).

ses mots, symbolisent cette inversion des rapports de force. Il s'agit d'un véritable conflit de classes, dont la langue n'est que la partie visible de l'iceberg.

Et enfin, cette vidéo montre aussi une nouvelle évolution au sein de la vie politique marocaine : tout technocrate que l'on est, bardé des meilleurs diplômés au monde, ayant le CV le plus intimidant, l'opinion publique vous demandera désormais de lui parler sa langue, de présenter des comptes, et de maîtriser ses codes de communication, surtout quand on prétend assumer une fonction politique. [...] »<sup>113</sup>.

Dans la phase de décomposition et de recombinaison que connaît le paysage politique marocain au cours des années 2000, l'expérimentation de plusieurs seuils d'accès s'accompagne donc de tentatives concurrentielles de redéfinition des propriétés sociales légitimant la représentation, confrontant « anciens » et « nouveaux » entrants, mais également de stratégies d'adaptation et d'hybridation. L'essor du PJD tient justement au fait que ses élus parviennent à s'ériger en contre-élite en agençant de manière cumulative toute une série de caractéristiques et en réinventant aussi bien le militantisme partisan que les relations clientélares. Face à lui, des partis fortement impliqués dans la course aux mandats, mais qui sont loin de disposer d'un appareil partisan et d'une base militante de la même envergure, recourent à d'autres modalités pour produire des formes de notabilité agencées aux contraintes de la sphère politique marocaine.

### « Les notables passent <sup>114</sup> », la notoriété se popularise

Au Maroc comme ailleurs, le statut de notable découle, d'une part, du « cumul des supériorités<sup>115</sup> » — un prestige social hérité ou acquis et une position de pouvoir articulés avec l'enracinement dans un milieu social, la détention d'un savoir (religieux, profane, ou savoir-faire) et d'un capital économique — et, d'autre part, de pratiques d'intermédiation entre les autorités politiques et une partie de la population<sup>116</sup>. Cependant, d'importantes variations affectent les frontières internes et externes de tels groupes sociaux, la nature de leurs capitaux, les modes d'acquisition et de reconversion des ressources rares, les pratiques notabilliaires, et ce en étroite relation avec les configurations politiques nationales et locales dans lesquelles les « processus de notabilisation » prennent place<sup>117</sup>. Ces recombinaisons sont telles que les « notables » sont de plus en plus concurrencés par les « notoires<sup>118</sup> ».

<sup>113</sup> <https://www.facebook.com/tourabi.abdellah/posts/10154749470246731> partage public.

<sup>114</sup> Clin d'œil à la célèbre formule de Pierre Grémion : « Les notables passent, le système notabilliaire demeure ». D'après cet auteur, le « pouvoir notabilliaire est lié non à une structure de classe à une époque donnée, mais à une structure de l'État qui, elle, est permanente ». Il se nourrit du caractère centralisé de l'État et, en retour, il « devient peu à peu le garant de son maintien ». Dès lors, seules, « les données de l'interaction centre/périphérie changent. » (P. Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, op. cit., p. 261 et 263).

<sup>115</sup> Selon la formulation de : Paul Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 129.

<sup>116</sup> Abdelghani Abouhani, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, thèse de doctorat en science politique, Université Mohammed V, Rabat, 1988. A. El Maoula El Iraki, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, op. cit. Abdelhamid Hénia (ed.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabilliaires*, Tunis, IRMC, 2015. Voir aussi : Jean-Philippe Bras, Rapport de synthèse de l'atelier « les notabilités et leur rôle dans l'articulation des entités locales et des espaces englobants, Table ronde de Tunis, IRMC, 1998.

<sup>117</sup> Voir entre autres : le numéro spécial « Trajectoires de la notabilité. I. Pratiques et stratégies », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004. Voir aussi : Jean-Louis Briquet, « Notables et processus de notabilisation dans la France des XIXe et XXe siècles », 2012, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00918922>.

<sup>118</sup> Julien Fretel, « Chapitre 5 - L'UDF au prisme du jeu d'échelle » dans Florence Haegel (ed.), *Partis politiques et système partisan*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 199-200.

Comme nous l'avons vu, au Maroc, le moment colonial puis l'indépendance tendent à consolider les assises des élites de la fin du XIXe siècle. Sous le Protectorat, la « politique des grands caïds » accroît tout en stabilisant les bases économiques, sociales et politiques de notables ruraux ; orientation en grande partie poursuivie par la monarchie après l'indépendance. Quant aux fractions supérieures des élites citadines, elles perpétuent leurs positions en réadaptant leurs stratégies de reproduction ; elles demeurent les plus dotées en capitaux scolaires et économiques avant, pendant et après le Protectorat. À l'indépendance, elles ont un accès privilégié à la fonction publique et aux secteurs privé et semi-privé de l'économie. Ensuite, elles bénéficient de la marocanisation des années 1970, des privatisations à partir des années 1980, puis de la libéralisation économique qui attire les investissements étrangers et les entreprises délocalisées au cours des années 2000.

À cet égard, Mohamed Tozy souligne que les réajustements de la notabilité au Maroc s'articulent à trois types de configuration. La première se prolongerait au-delà de l'indépendance, jusqu'en 1983 :

« Le notable traditionnel correspond à une configuration d'homogénéité ethnique avec prédominance d'une instrumentalisation du lignage comme mode de mobilisation politique et de faible intervention de l'État sous la double forme d'administration et d'extraction fiscale et de distribution des ressources. Les besoins du pouvoir dans cette configuration d'autorégulation ou de régulation par la force et de faible institutionnalisation, renvoient à un leadership qui remplit une fonction d'arbitrage. Le recrutement se fait par la consécration d'un leadership existant<sup>119</sup> ».

Entre 1983 et 1999, le développement de l'administration aurait favorisé l'émergence d'une « notabilité de position ». Les fondements du leadership se seraient alors transformés sous l'effet de « la dissociation progressive des collectivités ethniques et collectivités territoriales (commune, région), de la diversification des activités et des sources de richesse en lien avec l'émigration, la scolarisation, l'accès à la fonction publique<sup>120</sup>. Ces « notables de position » seraient en affinité avec les nouveaux partis créés pour « encadrer une nouvelle élite politique où cohabitait le technocrate, l'entrepreneur enrichi par la marocanisation ou celui qui a profité des largesses d'une économie administrée, des politiques de compensation et du régime des quotas. »

Dès les années 1990, l'économie du vote se transforme avec la mise au-devant de la scène de « nouveaux acteurs<sup>121</sup> », des « technocrates », et de « la société civile » que les institutions internationales érigent en agent fondamental du développement local<sup>122</sup>. Comme nous l'avons vu, plus que jamais, la « compétence » — indexée sur l'instruction, la profession, ou l'expérience associative — concurrencerait l'appartenance à une notabilité liée à la naissance (le prestige familial, l'appartenance ethnique, etc.) ou au patrimoine familial rural ou urbain.

---

<sup>119</sup> Mohamed Tozy, « Les élections législatives au Maroc : processus de libéralisation et/ou dynamique de redéploiement autoritaire ? », dans Mohamed Tozy, *Élections au Maroc. Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 2010, p. 62, note 9.

<sup>120</sup> *Ibidem*, p. 63, note 10.

<sup>121</sup> Pierre Signoles et al. (eds.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS éditions, p. 8.

<sup>122</sup> Myriam Catusse, « Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... A propos des discours savants et politiques sur l'élite politique idéale au Maroc » dans Ali Sedjari (ed.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Rabat/Paris, L'Harmattan/GRET, 2002, p.113-142 ; Mohamed Tozy, « Morocco's Elections. Islamists, Technocrats, and the Palace », *Journal of Democracy*, vol. 19, n° 1, 2008, p. 41 ; A. El Maoula El Iraki, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, *op. cit.*, p. 246 ; Mostafa Kharoufi (ed.), *Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb*, Rabat, Afrique-Orient, 2000.

« La mobilisation de nouvelles ressources pour le développement en dehors du monopole exercé par l'État, ainsi que les critères de performances imposées par les partenaires internationaux ont privilégié de nouvelles compétences centrées sur la consultation, la délibération, la persuasion et le plaidoyer. La demande de ces nouvelles ressources a largement contribué à transformer les conditions d'accès au leadership<sup>123</sup> ».

Si des tendances fortes ressortent bien d'une configuration à l'autre, cela ne signifie pas pour autant qu'un type de notabilité en chasse un autre. En pratique, la libéralisation politique de la fin des années 1990 accentue les recompositions à l'œuvre et contribue à complexifier les mobilisations électorales clientélares et marchandes.

### *La complexification des mobilisations électorales clientélares et marchandes*

Les modalités de libéralisation du marché électoral marocain dissuadent le vote fondé sur une offre programmatique, sanctionnent les partis de militants ou les « *programm seekers* », favorisent la transformation de la plupart des partis politiques en « *vote seekers* » et en « *office seekers* »<sup>124</sup>. Dans un tel contexte, les mobilisations clientélares et marchandes se réajustent, tout en se diffusant. Pour optimiser leurs chances dans la course aux mandats, les partis politiques, dotés d'un capital partisan collectif faible ou érodé, présentent des « *malin chekkara* »<sup>125</sup>, c'est-à-dire des personnes suffisamment fortunées pour investir dans une campagne électorale coûteuse. Néanmoins, derrière la mise en avant d'un candidat ou d'une tête de liste, se tissent des réseaux et des mobilisations en lien avec les opportunités de redistribution particulariste offertes par des programmes à l'instar de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) [voir encadré *infra*], et avec les offres associatives qui se démultiplient dans leur prolongement. D'après Yasmine Berriane, les « enjeux financiers introduits par l'INDH tendent à dupliquer dans le champ associatif les rapports de force qui organisent le champ politique local<sup>126</sup> ». Mandats communaux, régionaux, parlementaires et positions gouvernementales se raffermissent mutuellement pour capter le vote des catégories populaires, non seulement dans les circonscriptions rurales surreprésentées grâce à l'ingénierie électorale, mais aussi dans les zones urbaines où des taux de participation faibles constituent un atout majeur pour les mobilisations clientélares et marchandes. Ce faisant, ces campagnes électorales trahissent un brouillage des frontières entre les entreprises « *personnelles, discontinues et locales* » et celles qui sont « *anonymes, continues et nationales* »<sup>127</sup> : elles donnent à voir l'intrication de « capitaux collectifs partisans » ou associatifs et de « capitaux sociaux individuels »<sup>128</sup> ; elles agrègent différents profils d'intermédiaires, qui révèlent des processus de partisanisation de « clients » et de clientélisation de « militants » ; elles reposent sur l'échange aussi bien des « biens privés divisibles » que des « biens publics divisibles » et

---

<sup>123</sup> Mohamed Tozy, « Les élections législatives au Maroc », art. cité, p. 63, note 11.

<sup>124</sup> Adoption de la typologie de Steven Wolinetz par : Eva Wegner, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes. The Party of Justice and Development in Morocco*, Syracuse, Syracuse University Press, 2011

<sup>125</sup> Sing. *moul chekkara*, au sens premier, l'homme au portefeuille.

<sup>126</sup> Yasmine Berriane, « Intermédiations stratégiques. L'engagement de militantes associatives locales dans la campagne pour les législatives marocaines de 2007 » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagne au Maroc, op. cit.*, p. 187.

<sup>127</sup> Selon la formulation de M. Offerlé (*Les partis politiques, op. cit.*, p. 23-24).

<sup>128</sup> M. Offerlé, *Les partis politiques, op. cit.*, p. 48.

« indivisibles »<sup>129</sup>, laissant transparaître des formes de privatisation du « welfare »<sup>130</sup>; loin d'être continues dans le temps, elles nécessitent de plus en plus un entretien régulier ; tout en restant arrimées à une localité, elles se développent au croisement du local, du régional et du national.

Ces configurations variables seront abordées à travers trois exemples. Le premier illustre les mutations des mobilisations électorales dans une zone rurale enclavée, en relation avec l'affirmation d'une association d'émigrés dans le jeu électoral. Issus d'une observation d'une circonscription casablancaise, les deux autres cas mettent en scène, d'une part, la transformation d'une héritière du Parti de l'Istiqlal en « *big woman* »<sup>131</sup> et, d'autre part, les tentatives d'un membre de l'USFP de s'acculturer aux pratiques des entreprises clientélares concurrentes.

#### Encadré 64 : L'INDH

Dans sa thèse sur « L'espace des transformations de l'action associative au Maroc », Éric Cheynis relève que l'INDH est le « dernier avatar de la politique de partenariat avec le monde associatif et la consécration d'un nouveau sens commun. Elle illustre, en même temps, le jeu complexe fait d'interdépendances, de coopérations et d'oppositions, entre les différents acteurs qui constituent le champ du pouvoir et plus largement l'espace marocain des politiques de développement : Gouvernement, Palais royal, Institutions internationales, etc.<sup>132</sup>»

Des extraits de la présentation officielle de l'INDH illustrent bien les registres déployés par ce dispositif d'action publique :

« INDH : Objectifs, valeurs et principes

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, le 18 mai 2005, vise la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale à travers la réalisation de projets d'appui aux infrastructures de base, projets de formation et de renforcement de capacités, d'animation sociale, culturelle et sportive ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois.

<sup>129</sup> Voir à ce sujet les distinctions que fait Michel Offerlé (« Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Daniel Gaxie (ed.), *Explication du vote*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 166, note 1) :

« Biens privés divisibles : argent, emplois privés, bien de salut ;

Biens privés indivisibles : faveurs collectives ou menaces de sanctions collectives ;

Biens publics divisibles : faveurs personnelles, décorations, secours publics, postes administratifs ou électifs, menaces de renvois ;

Biens publics indivisibles : offre de discours politiques, politiques publiques (nationales, locales, catégorielles) »

<sup>130</sup> Formulation de Nicole P. Marwell, « Privatizing the Welfare State: Nonprofit Community Based Organizations as Political Actors », *American Sociological Review*, 2004, vol. 69, n° 2, p. 265-291. Pour une étude de ce phénomène dans le continent africain, voir : Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan (eds.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et APAD, 2000.

<sup>131</sup> Voir à ce sujet la distinction faite par Marshall Sahlins entre, d'une part, le *big man* mélanésien des sociétés lignagères sans différenciation politique, qui doit son statut à ses efforts, à son mérite, à sa capacité de se distinguer d'autres « hommes ambitieux » et de « démontrer qu'il possède des aptitudes « qui commandent le respect » (pouvoirs magiques, talent oratoire, prouesses guerrières, activité ininterrompue de redistribution de biens) et, d'autre part, le chef polynésien qui a hérité son pouvoir du fait de sa position au sein d'une sorte d'aristocratie tribale et qui n'est pas tenu de démontrer ses aptitudes (Marshall D. Sahlins, « Poor man, rich man, big man, chief : political types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 5, n° 3, 1963, p. 285-303).

<sup>132</sup> É. Cheynis, *op. cit.*, p. 161. Voir aussi Irene Bono, « L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les « Activités génératrices de revenus » à El Hajeb », *Politique africaine*, vol. 4, n° 120, 2010, p. 25-44 ; Myriam Catusse, « Le "Social" : une Affaire d'État dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n° 78, 2011, p. 63-76.

De par son originalité et son aspect novateur, l'INDH se fonde sur une nouvelle philosophie et un nouveau style de management. Dans ce cadre, le Discours Royal constitue la feuille de route et la référence se focalisant sur un socle de valeurs à savoir, la dignité humaine, la confiance des marocains en soi et en l'avenir de leur pays et la participation de la population concernée à travers le diagnostic participatif et la déclinaison des besoins exprimés en projets. De plus, la bonne gouvernance et la pérennité s'ajoutent à ces valeurs qui confortent une gouvernance intelligente, démocratique, et qui donne la possibilité à tous les acteurs du développement de s'impliquer fortement dans le processus de prise de décision de la chose publique. [...]

INDH : Un élan positif de la gouvernance participative locale :

L'INDH est une œuvre Maroc-marocaine qui a introduit du renouveau dans les modes de management de la chose publique, en plaçant l'Homme au cœur des priorités nationales et des enjeux de la démocratie et du développement. Il convient ainsi de souligner avec force que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a permis le renouveau de l'action publique à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance basée sur un design organisationnel spécifique, inclusif et participatif.

Ayant une composition tripartite (Élus, Services déconcentrés de l'État, Associatifs), les organes de gouvernance de l'INDH offrent des espaces d'identification des besoins, de planification, de délibération, de concertation et de suivi évaluation, dans le but de faire d'optimiser les efforts des différentes parties prenante, et de là, permettre une convergence susceptible de favoriser un développement local intégré.

Une implication effective de la société civile dans toutes les étapes de mise en œuvre de l'INDH :

Ce projet sociétal constitue une avancée majeure conforme à l'approche participative et partenariale du développement. Volontariste et multidimensionnelle, l'INDH repose sur une démarche déconcentrée qui favorise l'accès aux sphères de décision ; illustrant ainsi une politique ciblée et fortement ancrée au niveau local. En effet, au sein de ce processus délibératif et participatif, le secteur associatif occupe une place importante en interaction avec les élus et les représentants de l'administration. [...].<sup>133</sup>»

### *Une mobilisation électorale en zone rurale sous patronage associatif*

À la suite d'une enquête longitudinale réalisée à Ouneine, une commune rurale du Haut-Atlas entre 1992 et 2009, Mohamed Tamim et Mohamed Tozy analysent la transformation des campagnes électorales dans une région enclavée<sup>134</sup>. Entre les législatives de 1993 et celles de 2007, ils observent le passage de « stratégies lignagères primaires à des stratégies collectives presque institutionnalisées une fois que l'association des émigrés est devenue un acteur légitime sans toutefois que les enjeux de lignages ne disparaissent »<sup>135</sup>, ainsi qu'une amplification de l'interdépendance entre la vallée et l'univers citoyen. Selon eux, les hiérarchies sociales se recomposent à Ouneine sous l'effet de facteurs structurels, tels que la complexification de la vie politique, l'accroissement des ressources publiques destinées à une redistribution locale, et les migrations. À cela s'ajoute le fait qu'au début des années 1980, le sociologue Paul Pascon érige Ouneine en « terrain d'expérimentation sociologique », dans le cadre des activités d'un groupe de recherche au sein de l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) de Rabat. En 1998, une partie de ces chercheurs créent Targa, une « association interdisciplinaire pour le développement et l'environnement », qui accompagne entre autres la mise en œuvre de programmes publics de développement et des projets financés dans le cadre de l'INDH (par exemple l'électrification). Quatre ans plus tôt, l'association des activités sociales d'Ouneine est fondée à Casablanca par des commerçants originaires de deux lignages d'Ouneine ; elle offre un large éventail de services au village : participation aux frais de tables lors des visites de

<sup>133</sup> <http://www.indh.ma/index.php/fr/gouvernance-et-financement/au-niveau-regional>, consulté le 14 mars 2018.

<sup>134</sup> Mohamed Tamim, Mohamed Tozy, « Politique des marges et marges du politique. Les logiques du vote collectif à Ouneine (Haut-Atlas, Maroc) », dans Mohamed Tozy, *Élections au Maroc. Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 2010, p. 107-160.

<sup>135</sup> *Ibidem*, p. 127-128.

délégations officielles, placement de jeunes d'Ouneine à Casablanca, réfection de mosquées, financement d'ouvrages d'art et de routes, etc. Peu à peu, elle devient un acteur majeur, au point de déterminer le choix des candidats aux législatives, de discuter avec eux la mise en œuvre de projets publics (pistes, collège, ponts, radiers, etc.), et de négocier les accréditations des partis politiques pour les candidats aux élections communales.

Dès lors, l'organisation de la campagne et de la mobilisation électorale donne à voir des articulations entre différents types d'élites : nationale, d'« intermédiation » et de « proximité ». L'association et les « élites d'intermédiation » jouent un rôle central de « relais entre la vallée et l'extérieur : la ville, le pouvoir, les autres communes »<sup>136</sup>. Émigrés, étudiants et acteurs associatifs locaux se distinguent par l'étendue de leurs réseaux, leur mobilité et un ensemble de compétences (communication, réseautage, connaissance des acteurs et des enjeux locaux). Ce sont eux qui identifient le candidat le plus adéquat, à leurs yeux, pour acheminer les ressources publiques vers la région. En 2007, l'association des émigrés opte pour un élu parlementaire sortant, qui a une carrure nationale. Né en 1948 à Settat, Mohammed Sajid est originaire de Taroudant, diplômé de l'École supérieure de commerce de Lille, homme d'affaires, propriétaire terrien, industriel, promoteur immobilier<sup>137</sup>. Sous l'étiquette de l'Union constitutionnelle (UC), il est maire de Casablanca entre 2003 et 2015, député de Taroudant de 1997 à 2011. En 2015, il devient secrétaire général de l'UC et, en 2017, ministre du tourisme, du transport aérien, de l'artisanat et de l'économie sociale. En 2007, il doit son aura à Ouneine au fait d'être parvenu à faire construire par l'État près de 500 kilomètres de routes dans une zone montagneuse. À cette occasion, il a mobilisé ses relations au sein de l'émigration marocaine en Europe pour financer le tiers du projet<sup>138</sup>. À la veille des législatives de 2007, ce sont des membres de l'association des émigrés qui l'accompagnent lors de sa tournée dans la région et qui conduisent sa campagne, en s'appuyant sur des acteurs qui sont peu familiarisés avec la politique nationale, mais qui constituent des relais locaux incontournables. En effet, les « élites de proximité » doivent leurs positions à leurs ressources économiques, à l'importance de leur lignage, mais également à leur réputation de personnes qui connaissent et œuvrent pour l'« intérêt général » (*maslaha*) ; ils font « le lien entre les membres d'une même communauté en aidant celle-ci à devenir visible soit en entretenant son activité (...), soit en la représentant dans le concert des notabilités de la vallée en assurant la circulation des dons et en rendant effectives les associations commerciales ou matrimoniales »<sup>139</sup>.

Bien que les élections à Ouneine continuent à se fonder sur des « liens concrets » et à être « capturées par un ou deux lignages » soucieux de consolider leur « capital social »<sup>140</sup>, l'étude réalisée par Tamim et Tozy montre que l'acte de vote au village est désormais irréductible à une mobilisation automatique d'un ou plusieurs lignages, à l'entretien d'une clientèle par une famille qui cumule les supériorités, ou encore à une pyramide de réseaux clientélares au sommet de laquelle se hisserait un « big man » de la ville. Plus que jamais, la mobilisation électorale donne lieu à des négociations à plusieurs niveaux, à des luttes internes et à des désaccords parfois tranchés par un tirage au sort. Certes, les « autorités sociales » du village – recomposées – demeurent un passage obligé, mais le rôle joué par l'association des émigrés suscite des interrogations. D'une part, celle-ci regroupe des membres des deux lignages

---

<sup>136</sup> *Ibidem*, p. 117.

<sup>137</sup> Voir aussi : Mohamed Tamim, « Un territoire connecté : Ouneine-Casablanca-Shangai » dans Michel Peraldi et Mohamed Tozy (eds.), *Casablanca. Figures et scènes métropolitaines*, Paris, Karthala, 2011, p. 295-316.

<sup>138</sup> « Mohamed Sajid, ministre du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Économie sociale », *Maroc-Hebdo*, 7 avril 2017.

<http://www.maroc-hebdo.press.ma/mohamed-sajid-ministre-tourisme-transport-aerien-de-lartisanat-de-leconomie-sociale/>

<sup>139</sup> M. Tamim, M. Tozy, « Politique des marges et marges du politique », art. cité, p. 117.

<sup>140</sup> *Ibidem*, p. 157 et p. 128.

dominants à Ouneine, ce qui pourrait laisser penser qu'elle s'inscrit dans leur prolongement ; d'autre part, pendant un laps de temps du moins, elle semble avoir acquis une autonomie relative grâce à l'accumulation d'un capital collectif (une marque, une organisation, des membres, des ressources collectées par ces membres), tout en étant dissociée d'une entreprise partisane en particulier (les candidats aux communales changent régulièrement d'étiquette partisane, et les candidats aux législatives sont choisis sur la base de négociations avec des personnes physiques). Le fait même qu'elle constitue un maillon entre une diversité de réseaux, qu'elle articule des structures relationnelles autant verticales qu'horizontales, qu'elle négocie avec les candidats pressentis des « biens publics indivisibles » sur la base de « l'intérêt général » du village, laisse entrevoir une forme de « patronage démocratique » ou « mitigé »<sup>141</sup>. Cette hybridation entre des manières d'aller au peuple aussi bien à partir du sommet qu'à travers le peuple se retrouve sous d'autres formes dans les deux cas suivants.

### *Quand une « héritière » se transforme en « big woman »*

Si « l'héritier » peut être le fils d'un « big man »<sup>142</sup>, il arrive aussi qu'une « héritière » soit contrainte de devenir une « big woman ». Entre 2002 et 2011, les mobilisations électorales de Yasmina Baddou à Casablanca font écho aux tentatives d'un parti politique de s'ajuster au marché électoral, tout en mettant en avant des figures « ministrables », dont les propriétés sont en adéquation avec les injonctions à la « bonne gouvernance » réitérées par le Palais. En effet, au cours des années 2000, l'Istiqlal est le parti qui va le plus loin dans la « notabilisation de technocrates<sup>143</sup> » du cru, tout en écartant des positions éligibles d'anciens élus du parti, qui ne sont ni fortunés ni « technocrates », au profit de nouveaux venus « sans relation avec le parti »<sup>144</sup>. Ce faisant, ses élus mettent en place de puissantes machines électorales. Grâce à sa victoire électorale pendant les communales de 2003, l'Istiqlal emporte les législatives de 2007 et Abbas Fassi, secrétaire général du parti de 1998 à 2012, se voit confier la formation d'un gouvernement, qui ne tarde pas à attiser les critiques dans la presse dite indépendante : les ministres istiqlaliens appartiennent au « clan » des « aristocrates de Fès » et à la famille du Premier ministre (un gendre, un cousin, l'épouse d'un autre cousin, etc.). Ce cabinet est l'incarnation même d'un modèle de reproduction « réussi ». Il réunit des quadragénaires, issus des alliances matrimoniales des fondateurs du parti (Ghallab, Baddou, Fassi, etc.), souvent bardés de diplômes, et occupant des positions avantageuses dans la haute fonction publique ou dans le secteur privé. À la veille des législatives de 2001, le journaliste Souleiman Bencheikh écrit :

« Aujourd'hui et depuis la fin des années 1990, force est de constater que la famille El-Fassi a su accompagner le virage de la technocratie triomphante : il ne s'agit plus seulement d'une élite administrative et politique installée à Rabat, mais également d'un « cercle » de cadres supérieurs d'entreprises, généralement casablancais et au profil de jeune premier<sup>145</sup> ».

---

<sup>141</sup> En se référant au concept élaboré par Maurice Agulhon (1979) à partir d'une étude historique du Midi varois du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>142</sup> Jean-François Médard, « Le « big man en Afrique » : analyse du politicien entrepreneur », *Année sociologique*, vol. 42, 1992, p. 167-192.

<sup>143</sup> Clin d'œil à L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines », art. cité, p. 23.

<sup>144</sup> Entretien de l'auteure, le 21 janvier 2010, avec un ancien élu communal de l'Istiqlal (1983-1992), qui a adhéré au parti après avoir été socialisé dans ses associations annexes, dédiées à l'enfance et à la jeunesse, qui a dirigé des campagnes électorales depuis 1976. Au moment de l'enquête, il était permanent syndical de l'UGTM et responsable d'une section de l'Istiqlal à Casablanca, qu'il a contribué à réorganiser à partir des années 1980.

<sup>145</sup> Souleiman Bencheikh, « Maroc : le clan El-Fassi », *l'express.fr*, 1<sup>er</sup> octobre 2010.

[https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/maroc-le-clan-el-fassi\\_1036628.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/maroc-le-clan-el-fassi_1036628.html)

Ces héritiers contribuent à la production de la figure rénovée du notable, mi-« technocrate », mi-*moul chekkara*. Bien qu'elle n'ait pas fait des études prestigieuses à l'étranger, et qu'elle n'ait pas dirigé une entreprise publique ou privée à l'instar de la plupart des autres « jeunes » ministres istiqlaliens, Yasmina Baddou illustre leurs modalités d'entrer et de se maintenir en politique, sous deux angles en particulier : l'art de combiner des capitaux de différentes origines en étroite relation avec une marque partisane ; une manière d'aller au peuple aussi bien à partir du sommet de la hiérarchie sociale qu'à travers des réseaux de proximité convertis en associations, qui se prolonge à travers un dispositif de redistribution des biens selon un mode de moins en moins discontinu et de plus en plus « professionnalisé ».

### Une entrée en politique accélérée

Née en 1962 à Rabat, Yasmina Baddou ne se lance dans une carrière politique qu'à l'approche de la quarantaine. Dès le départ, elle brigue plusieurs mandats. En septembre 2002, elle se présente aux législatives à Casablanca-Anfa, l'une des circonscriptions locales les plus disputées du Maroc, et compte donc parmi les cinq femmes qui se vantent d'avoir gagné un siège de député « en descendant sur le terrain », et non après un classement en position éligible sur la liste nationale de leur parti. Elle se fait réélire dans la même circonscription deux fois de suite (2007, 2011). C'est également à Anfa qu'elle engrange des mandats communaux : elle préside la commune d'Anfa (2003-2009), puis l'arrondissement du même nom (2009-2015). Entre 2002 et 2012, elle siège dans les formations gouvernementales successives, d'abord, en qualité de secrétaire d'État chargée de la Famille, de la Solidarité et de l'Action sociale (2002-2004), puis de chargée de la Famille de l'Enfance et des Personnes handicapées (2004-2007) et, enfin, de ministre de la Santé (2007-2012).

Cette montée en flèche ne découle pas d'un statut incontesté d'héritière. À la veille des législatives de 2002, l'agrément de la base casablancaise du parti ne va pas de soi<sup>146</sup>. Pour atténuer les effets de ce « parachutage »<sup>147</sup> et « compenser le fait que c'est une femme », ses soutiens soulignent qu'elle a un nom en héritage<sup>148</sup>, qu'elle a pris la peine de s'investir dans l'appareil du parti et dans ses organisations annexes, et qu'elle est « compétente ».

En premier lieu, elle n'est pas juste « fille de », c'est la fille d'Abderrahmane Baddou, un ancien dirigeant du Parti de l'Istiqlal, qui a gagné ses titres de gloire sous le Protectorat. À la suite de son décès en décembre 2001, la presse publie un communiqué du parti :

« il avait joué des rôles importants au sein des cellules du Parti, ce qui lui avait valu de subir les atrocités de la répression coloniale et l'emprisonnement. Mais cela n'avait guère entamé son volontarisme et son engagement dans l'action pour la cause nationale. [...] il avait gravi les échelons dans l'action partisane à partir de la cellule jusqu'au Comité exécutif [en 1963]. [...] Le défunt avait de même participé à la construction du Maroc indépendant, en assumant plusieurs responsabilités administratives et politiques, tout comme il avait été choisi pour représenter le pays, en qualité d'ambassadeur, et ce, dans bon nombre de capitales, avant d'accéder au poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1977-1981]<sup>149</sup> ».

Dans les premiers entretiens qu'elle accorde à la presse, Yasmina Baddou présente son « militantisme » comme « un héritage sacré » :

---

<sup>146</sup> Témoignage d'un istiqlalien de la première heure, un permanent septuagénaire, interviewé par l'auteure le 28 août 2009 dans le siège régional de l'Istiqlal à Anfa.

<sup>147</sup> Sur un parachutage moins réussi, voir : Amin Allal, « Le parachutage raté d'un héritier politique socialiste. La campagne USFP dans la circonscription de Tanger-Assilah » dans L. Zaki (ed.), *Terrains de campagnes au Maroc*, *op. cit.*, p. 75-97.

<sup>148</sup> À ce sujet, voir par exemple : Michel Offerlé, « Usages et usure de l'héritage en politique », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 5, 1993, p. 850-856.

<sup>149</sup> « Abderrahmane Baddou n'est plus », *LeMatin.ma*, 21 décembre 2001.

<https://lematin.ma/journal/2001/Abderrahmane-Badou-n-est-plus/11027.html>

« Yasmina Baddou a dès son enfance baigné dans une ambiance nationaliste et militante. Son père, Abderrahmane Baddou, était un grand militant istiqlalien qui a connu, dit-elle, la vraie torture et les prisons. Aujourd’hui, elle a épousé la cause militante et marche sur les traces de son père<sup>150</sup>. »

En 2007, un tel récit continue à être relayé par le vice-président de la section d’Anfa, un septuagénaire, dont l’adhésion au parti remonterait à 1955. Après avoir chanté les louanges du père, il raconte qu’enfant, sa fille l’« accompagnait dans les réunions »<sup>151</sup>. Mais, par-delà cette socialisation dans la proximité immédiate d’une figure du parti, Yasmina Baddou doit démontrer qu’elle est « militante » et « capable de prendre des responsabilités ». Selon les informations qu’elle distille dans la presse, elle a adhéré au parti dès 1987. Néanmoins, son investissement au sein de l’appareil ne commence que peu avant sa première candidature aux élections. En 2001, elle devient secrétaire de section de la commune d’Anfa, membre du bureau du conseil provincial de l’Istiqlal à Casablanca, et de l’organisation de la femme istiqlalienne. Dans la foulée, elle cofonde l’ONG de réflexion et d’orientation « Alliance Pro »<sup>152</sup>.

Dans la phase de lancement de sa carrière politique, un ensemble d’atouts sont également mis en évidence. Stigmatisées par une partie de la base du parti, sa « féminité » et sa « jeunesse » — elle a 40 ans en 2002 — sont d’autant plus valorisées par la hiérarchie de l’Istiqlal que ces caractéristiques sont plus que jamais érigées en qualités politiques et en indicateurs de « modernité », dès lors qu’elles sont adossées à « la compétence », certifiée par des diplômes, et attestée par des expériences professionnelles. En 2002, l’article panégyrique dont elle fait l’objet dans *L’Économiste* donne le ton<sup>153</sup>. Comme s’il s’agissait de compenser le caractère indigène de son capital scolaire (une licence en droit privé et deux certificats d’études spécialisées en droit des affaires à Rabat), l’accent est mis sur sa « socialisation cosmopolite<sup>154</sup> » : fille d’ambassadeur, elle passe son enfance au Liban, puis en Arabie Saoudite ; de retour à Rabat, elle étudie au Lycée Descartes, l’un des fleurons de la mission française à l’étranger ; à 18 ans, elle accompagne son époux en France où elle passe son baccalauréat et commence ses études de droit. L’article insiste également sur sa carrière professionnelle. Dès 1990, elle fait ses premiers pas d’avocate stagiaire dans le bureau d’un avocat, présenté comme l’ancien associé d’un « grand spécialiste de droit foncier », qui plus est de nationalité française. Ensuite, elle fonde un cabinet d’avocat avec son père, devient conseillère juridique du Wali de la région du grand Casablanca, avant d’être recrutée en tant que directrice adjointe au département juridique à la Banque commerciale du Maroc, de 1994 à 1996. Ces expériences sont présentées comme des rites de passage l’habilitant à la profession politique :

« ni l’ambiance ni le mode de fonctionnement ou les contraintes de la hiérarchie n’étaient pour lui plaisir. “Ce travail n’était pas fait pour moi”, confie l’avocate. Mais il lui aura quand même

---

<sup>150</sup> Khadija El Hassani, « Yasmina Baddou, une main de fer dans un gant de velours », *L’Économiste.com*, n° 1227, 15 mars 2002. <https://leconomiste.com/article/yasmina-baddou-une-main-de-fer-dans-un-gant-de-velours>

<sup>151</sup> Entretien accordé à l’auteure au siège de l’Istiqlal, à Casablanca, le 28 août 2007.

<sup>152</sup> Il existe très peu de traces au sujet de cette association.

<sup>153</sup> K. El Hassani, « Yasmina Baddou, une main de fer dans un gant de velours », art. cité.

Fondé en 1991, *L’Économiste* se présente comme le « premier quotidien francophone » et le « premier quotidien économique » du Maroc. Il fait partie du groupe de presse Eco-Médias, « le premier groupe d’information du Maroc », « un groupe privé qui compte dans son capital des investisseurs institutionnels et des personnes physiques, notamment les cadres dirigeants de l’entreprise » (« Qui sommes-nous ? », *L’Economiste.com*). En 2001, son actionariat comporte une filiale de la holding royale SNI, des noms d’anciens ou de futurs ministres)

<sup>154</sup> Vincenzo Cicchelli la définit en termes de « processus d’apprentissage de la part des individus des dimensions transnationales du monde qui les entoure » (Vincenzo Cicchelli, « Comment enquête-t-on sur la socialisation cosmopolite ? », *Terrains/Théories* [En ligne], n° 5, 2016, <http://journals.openedition.org/teth/805>)

permis de se familiariser avec le milieu des entreprises. Elle apprend également beaucoup sur les rouages administratifs<sup>155</sup>. »

La vie familiale n'est pas en reste. Cette mère de trois filles qui « cache un tempérament de battante et une volonté à toute épreuve » aurait mené « parallèlement, et avec brio, ses études et sa vie de famille ». Selon ses dires, le body-building l'« aide à tenir, être opérationnelle et avoir de l'endurance »<sup>156</sup>. Dans les quartiers populaires, ses intermédiaires électoraux adaptent le registre de la féminité et de la famille aux propriétés de leurs interlocuteurs : ils présentent leur candidate comme « une sœur et une mère compatissante », « une femme qui réalise ses promesses, qui tape aux portes ». Pour sa part, lorsque Baddou sort à la rencontre du peuple, elle oscille entre deux styles. À l'instar d'une reine, elle salue la foule en liesse du haut du balcon du siège régional, et se fraye un chemin vers les lieux de réunion sous la protection de sa garde rapprochée<sup>157</sup>. Ici et là, elle est accueillie par les youyous et les Dqayqiyya<sup>158</sup>, les solliciteurs guettent son passage, attendent de longues heures devant le siège, parfois dans le seul espoir d'intercepter son regard. Il arrive aussi qu'elle soit fêtée comme *un* jeune marié ou un champion de football, par exemple, lorsqu'elle danse assise sur les épaules d'un jeune homme, sous les acclamations d'une centaine d'agents électoraux<sup>159</sup>.

À l'examen, les quatorze années que dure la carrière politique de Yasmina Baddou laissent entrevoir une forte articulation entre, d'une part, une entreprise politique qui tente de se renouveler et, d'autre part, une « big woman » qui mobilise plusieurs capitaux : ceux qu'elle détient en nom propre et qu'elle adapte aux exigences à géométrie variable du marché électoral et politique, ceux auxquels elle accède grâce au cumul de ses mandats et, bien sûr, ceux qu'elle fait fructifier grâce à son « héritage familial » qui va au-delà de son ascendance. En effet, comme d'autres ministres istiqlaliens de sa génération, elle est reliée au « clan » istiqlalien hégémonique jusqu'en 2012 : son mari et son beau-frère sont des cousins d'Abbas Fassi. Si le premier fait carrière dans la haute fonction publique et le second dans la diplomatie, tous deux bénéficient d'insertions, qui peuvent se révéler fort avantageuses pour construire et entretenir une machine électorale.

#### Encadré 65 : Les frères Fassi-Fihri

Né en 1955 à Kénitra, Ali Fassi-Fihri obtient un doctorat en énergétique en France, commence sa carrière professionnelle dans l'enseignement à l'École nationale des mines de Rabat, avant de devenir le directeur général d'un bureau d'ingénieur. En 1991, il intègre la haute fonction publique. En 2001, il est nommé directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP), fonction qu'il cumule à partir de 2008 avec celle de directeur général de l'Office national d'électricité (ONE). Après la fusion de ces deux établissements publics, il devient directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), entre 2012 et 2017. Par ailleurs, il est membre du Comité de soutien permanent de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, et administrateur de la Fondation Mohamed VI pour l'Environnement. Il importe également d'évoquer qu'il a été à plusieurs reprises vice-président du Wydad Athletic Club (WAC), équipe phare de Casablanca et qu'il a présidé la Fédération royale marocaine de football entre 2009 et 2014.

Né en 1958 à Casablanca, Taïeb Fassi-Fihri cumule les titres scolaires : diplôme d'ingénieur en application de la statistique (INSEA, Rabat), maîtrise en économie publique et planification (Paris 1), doctorat en analyse et politique économique (IEP, Paris). Dès 1986, il gravit les échelons au sein du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : chef de division (1986-1989), directeur de

<sup>155</sup> Ibidem.

<sup>156</sup> Ibidem.

<sup>157</sup> Lamia Zaki relève des mises en scène très similaires pendant la campagne électorale du candidat du RNI en 2002, dans la même circonscription (L. Zaki, « Deux candidats en campagne », art. cité).

<sup>158</sup> Des groupes désormais sollicités pour accueillir les mariés au son de leurs percussions.

<sup>159</sup> Observations notées et photos prises par l'auteure en juin 2009.

cabinet du ministre d'État (1989-1993), secrétaire d'État (dans plusieurs gouvernements à partir de 1993), ministre (2002-2012). Conseiller du roi à partir de 2012, il est plus que jamais au cœur de la diplomatie marocaine<sup>160</sup>.

Les figures rénovées que l'Istiqlal met au-devant de la scène au début des années 2000 sont en affinité avec des manières d'aller au peuple hybrides, qui se matérialisent aussi dans des profils d'agents électoraux et dans des dispositifs redistributifs, ajustés à l'électorat populaire urbain et de plus en plus professionnalisés.

### Des « leaders d'opinion » encartés et d'« anciens militants » clientélisés

Si Anfa est réputée pour ses villas luxueuses, elle compte également de nombreux bidonvilles (9,2 % des ménages), des quartiers clandestins et de l'habitat vétuste ; autrement dit une population précaire, particulièrement touchée par le chômage (11,8 % en moyenne et 31,6 % des 15-24 ans selon les chiffres officiels<sup>161</sup>, exposée à une gestion publique « par le manque<sup>162</sup> » (du fait de l'absence de services publics), et vivant sous la menace des politiques d'« éradication » des bidonvilles et des projets de restructuration. Lors des communales de 2003, le taux de participation y est d'environ 30 %<sup>163</sup>, et les catégories populaires qui ne représentent que 25 % de la population de la circonscription sont estimées à 60 % des votants<sup>164</sup>. Ce sont donc principalement leurs voix que se disputent les candidats qui privilégient les mobilisations électorales clientélaires et, pour les mobiliser, il est fondamental de disposer d'un vivier de courtiers.

À la veille des législatives de 2007, le directeur de campagne de Yasmina Baddou, un ingénieur istiqlalien, annonce que sur les sept cents « militants » mobilisés, trois cents perçoivent une indemnité et cent sont des « leaders d'opinion » (expression utilisée en français comme équivalent du *weld ad-derb*)<sup>165</sup>. D'une campagne électorale à l'autre<sup>166</sup> se constitue une machine électorale de plus en plus sophistiquée<sup>167</sup>. La collecte d'informations précises, régulièrement mises à jour, a pour objectif d'identifier les zones de concentration des électeurs inscrits sur les listes et qui se rendent effectivement aux urnes<sup>168</sup>, ainsi que les personnes les

<sup>160</sup> Fahd Iraqi, « Taïeb Fassi-Fihri : le diplomate de Mohammed VI », *Jeune Afrique*, 21 juin 2016, <http://www.jeuneafrique.com/mag/333970/politique/taieb-fassi-fihri-diplomate/>

<sup>161</sup> Haut-commissariat au Plan, *Monographie de la région du Grand Casablanca*, juillet 2010.

<sup>162</sup> Frédéric Vairel et Lamia Zaki, « Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte : outsiders politiques et outsiders de la ville au Maroc », *Critique internationale*, vol. 1, n° 50, 2011, p. 91-108.

<sup>163</sup> Sources officielles du ministère de l'Intérieur, accessibles pour une courte durée, sur : [www.elections2003.ma](http://www.elections2003.ma). En 2009, le taux de participation au niveau de la préfecture d'Anfa baisse à 23,63 % ([www.elections2009.ma](http://www.elections2009.ma)).

<sup>164</sup> Ces chiffres m'ont été rapportés par le candidat qui a conduit la liste « ordinaire » de l'USFP dans la circonscription pendant les communales de 2009. D'après son témoignage, les résultats des scrutins précédents, détaillés par bureau de vote, lui ont été transmis par des « sources internes » du parti. Ces proportions ont été confirmées par les équipes électorales des autres partis politiques suivis pendant cette enquête.

<sup>165</sup> Entretien accordé à l'auteure au siège de l'Istiqlal, à Casablanca, le 28 août 2007.

<sup>166</sup> Observations et entretiens répétés réalisés par l'auteure en 2007, 2009 et 2015 dans la circonscription d'Anfa. Outre le suivi de campagnes électorales dans d'autres circonscriptions de Casablanca, les données collectées permettent également de reconstruire rétrospectivement les tendances qui se dessinent à Anfa en 2002 et en 2003.

<sup>167</sup> Au fil du temps, les équipes et le programme de la campagne sont organisés de plus en plus tôt. Les technologies de mobilisation électorale tendent à s'uniformiser : des agents revêtus de casquettes et de tee-shirts où sont imprimés le nom et le symbole du parti ; production de banderoles, de fanions et d'imprimés (dont le format, la langue, la longueur varient selon l'électorat ciblé) ; location de locaux pour les usages de la campagne (une trentaine pour l'Istiqlal à Anfa en 2007) ; mise à disposition d'une douzaine de voitures ; prévision d'un budget pour les indemnités des agents électoraux, l'essence, et les recharges téléphoniques ; utilisation de cartes de la circonscription pour en assurer une couverture ciblée selon un programme élaboré à l'avance.

<sup>168</sup> En 2007, le directeur de campagne m'informe qu'ils s'appuient notamment sur la liste des inscrits, les procès-verbaux des bureaux de vote des scrutins précédents, et qu'ils ont créé un petit logiciel pour saisir le jour même du vote, les résultats des procès-verbaux au fur et à mesure qu'ils parviennent. Après les communales de 2009, le

plus influentes dans ces environnements. La composition des équipes trahit une interpénétration entre les réseaux partisans, associatifs et informels, de même qu'un brouillage des frontières entre des intérimaires qui adhèrent officiellement au parti et d'anciens membres du parti qui deviennent les clients de l'élue-ministre.

En 2007, la plupart des « anciens » qui se mobilisent autour de Yasmina Baddou ont adhéré au parti à un âge relativement précoce, parfois dans un cadre familial ; socialisés dans des organisations annexes du parti (associations, scoutisme, voir syndicat), ils ont progressivement intégré l'appareil partisan. C'est notamment le cas du directeur de campagne, du vice-président de la section, de l'inspecteur régional de l'Istiqlal pour la préfecture d'Anfa, et des responsables des associations nées dans le giron du parti. Au sein de ce groupe, le directeur de campagne se distingue significativement par ses qualifications. Né à Beni Amir en 1971, Rahhal El Makkaoui cumule les titres universitaires : diplôme d'ingénieur d'état de l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI), MBA des Ponts et Chaussées, licence en droit privé de l'Université de Rabat, certificat en comptabilité et finance de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des Entreprises (ISCAE). Par ailleurs, il est au service de Baddou depuis son entrée au gouvernement, d'abord en tant que chef de cabinet, puis de secrétaire général de son ministère<sup>169</sup>. En revanche, d'autres anciens du parti ont un niveau d'études bien plus bas (primaire, secondaire), vivent de leurs revenus de permanent du parti (l'inspecteur régional) ou d'un soutien matériel de la part de la ministre ; quelques-uns, comme le secrétaire de la section de jeunesse du parti, lui doivent leur emploi. Autrement dit, il n'existe pas une frontière étanche entre, d'une part, des « militants », qui manifesteraient leur dévouement au parti par leurs dons en espèce, en nature ou en temps, et qui ne percevraient que des gratifications immatérielles et, d'autre part, des intermédiaires électoraux indemnisés pour des services ponctuels et/ou inscrits dans une relation clientélaire. Comme l'a souligné un cadre régional de l'Istiqlal, il s'est très vite avéré « inéquitable » de ne pas rémunérer des militants issus des mêmes milieux que les « enfants de quartier ». Dès lors, par contagion, les adhérents du parti qui participent d'une manière ou d'une autre à la campagne électorale ont commencé à être rétribués financièrement (et/ou à bénéficier de biens divisibles) au même titre que les autres.

Inversement, ce n'est pas toujours l'appât du gain qui motive les « nouveaux » venus. Né en 1982 dans l'ancienne médina de Casablanca, K. est un fils d'ouvrier, qui a obtenu une licence en science politique, avant de trouver un emploi d'agent de développement. Après des expériences dans l'associatif, il ressent le besoin d'adhérer à un parti. En 2003, il intègre l'Istiqlal en même temps que des amis qu'il a rencontrés dans le cadre de ses études universitaires, et qui aspirent comme lui à « se former » :

« Nous n'avions pas encore d'expérience partisane. Nous observions de loin de mauvaises pratiques et de bonnes pratiques. Nous avons voulu évaluer les choses sur la base d'une connaissance de l'intérieur. [...] Nous voulions être formés. Une des fonctions des partis est de former et d'encadrer. Nous voulions aussi donner, être utiles. [...] Nous avons choisi le Parti de l'Istiqlal parce que c'est un parti modéré, qui a un référentiel islamique. [...] je n'y suis entré qu'une fois que j'ai lu *An Naqd addati*<sup>170</sup> d'Allal Fassi. [...] Nous voulions donner, nous voulions travailler. Nous avons commencé à donner des cours de soutien aux enfants [...].

---

directeur de la campagne du PJD à Hay Hassani me transmet des données détaillées bureau par bureau sur les élections de 2003 et de 2009.

<sup>169</sup> Par la suite, il devient président du conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (2010-2011), membre du bureau exécutif de l'Istiqlal à partir de 2012, membre la Chambre des conseillers en 2015.

<sup>170</sup> En français « autocritique », l'un des ouvrages de référence d'Allal Fassi qui l'a rédigé pendant son exil au Gabon et publié en 1951 ; il y présente ses conceptions réformatrices.

C'était quotidien. Il y avait des cours d'alphabétisation, des sorties. [...] Nous, nous n'étions pas là par intérêt<sup>171</sup> ».

En 2007, le groupe d'amis quitte le parti « après avoir découvert sa réalité ». D'après K., ils ne supportaient plus de voir leurs initiatives « bloquées » par « ceux qui étaient là par intérêt ». Le jeune homme évoque explicitement celles et ceux qui se sont hissés à la tête de la machine électorale, qui bénéficient des largesses de la ministre en échange du rôle qu'ils jouent dans l'encadrement de la mobilisation électorale et dans la fidélisation de l'électorat.

Pendant les campagnes électorales, le gros des troupes qui pullulent autour du siège régional de l'Istiqlal à Anfa<sup>172</sup> est composé d'hommes et de femmes, issus des quartiers populaires et des bidonvilles de la circonscription, identifiables par des casquettes et des tee-shirts blancs, où sont imprimés en rose et en noir le nom et le symbole du parti, la balance. Ce sont eux qui distribuent les flyers, animent les marches électorales, scandent des slogans. Durant les deux semaines de la campagne, ils perçoivent une indemnité journalière dont le montant global équivaut plus ou moins au salaire mensuel minimum.

Ces agents électoraux sont encadrés par des « leaders d'opinion », les fameux *wlad ad-derb*, issus des mêmes couches sociales, mais qui se prévalent d'une « popularité » (*cha'biyya*) et d'une aptitude à « contrôler un secteur » de la circonscription, et qui ont fait leurs preuves pendant les derniers scrutins, au service de Yasmina Baddou ou de ses concurrents. En effet, ils ont développé des compétences pratiques de plusieurs ordres. En amont, être en mesure d'identifier des agents « populaires » ou dotés d'une expérience électorale. Ensuite, savoir « organiser », « encadrer » au cours de la mobilisation, connaître les réseaux de sociabilité dominants et les catégories qui font l'élection. La mobilisation du registre de la « politique du faire » est du ressort principal des femmes qui reconvertissent, en ressources électorales, leur rôle actif pendant les naissances, les mariages, les funérailles, prolongé par leur insertion dans des réseaux de proximité, voire par leur engagement associatif<sup>173</sup> :

« Tu vois une femme “capable”, les femmes ont confiance en elle. Si elle dit aux gens : “Demain, il va pleuvoir”, ils vont la croire. [...] Elle a un savoir-faire. Elle sait vite mobiliser les gens. Si quelqu'un lui dit : “Une telle est malade”, elle va réunir pour l'après-midi même 15 à 20 personnes pour aller lui rendre visite.<sup>174</sup> »

Ces relais perçoivent non seulement des indemnités journalières comme les autres agents, mais également des rétributions financières en fonction des résultats obtenus. Les plus efficaces obtiennent un emploi<sup>175</sup>, des salaires déguisés dans le cadre de partenariats avec l'État, des kiosques délivrés par la commune, un accès privilégié à la manne de l'INDH, une protection juridique, des soins médicaux plus ou moins coûteux, etc. Du fait même qu'une partie de leur rémunération est tributaire de leur capacité effective à mobiliser<sup>176</sup>, ils ont intériorisé les modalités de contrôle des votes et développé des dispositifs plus ou moins sophistiqués : à titre d'exemple, la « technologie » permettant de comparer, sur la base des listings nominatifs des électeurs, le nombre de voix promises dans chaque bureau par chaque

---

<sup>171</sup> Entretien accordé à l'auteure, à Casablanca, le 23 août 2008.

<sup>172</sup> Il est situé à dans le quartier de Bourgogne. Il semblerait que ce soit Yasmina Baddou qui l'a acheté en 2002.

<sup>173</sup> Voir à ce sujet : Y. Berriane, « Intermédiations stratégiques... », art. cité.

<sup>174</sup> Extrait d'entretien avec un « leader d'opinion » dans la circonscription d'Anfa en juin 2009.

<sup>175</sup> Yasmina Baddou aurait réussi à employer quelques fidèles, entre autres à la Lydec (un opérateur privé, délégataire de la distribution de l'eau et de l'électricité, de la collecte des eaux usées et pluviales, et de l'éclairage public dans le Grand Casablanca). Les témoignages qui vont dans ce sens semblent crédibles. En tout cas, l'élue pouvait avoir un accès privilégié à cet opérateur : ce sont les communes urbaines qui constituent l'autorité délégante ; entre 2001 et 2017, son époux est directeur général de l'un des offices, puis des deux offices (ONE, ONEP), qui produisent l'eau et l'électricité revendues aux opérateurs privés et aux régions.

<sup>176</sup> La question de la rétribution sera approfondie dans l'étude de cas suivante.

chef de groupe avec la somme des votes effectivement récoltés. En plus de leur capacité de mobilisation, c'est la capitalisation de ce savoir cognitif et pratique qui leur permet d'envisager une carrière progressive : d'abord, agent simple ; puis chef de groupe organisant des réunions, des sorties, chargé de la répartition des imprimés, maîtrisant de plus en plus intimement le territoire dont il a la charge ; puis candidat mal classé ; et enfin, candidat en position éligible.

Agents électoraux et « leaders d'opinion » sont chapeautés par les « personnes de confiance » de Yasmina Baddou, qui sont fréquemment issues du même vivier que les intermédiaires qu'elles coordonnent. En 2007, c'est le cas d'une quadragénaire, divorcée, qui élève son enfant seule, et qui excelle dans la mobilisation des réseaux de proximité féminins dans les quartiers populaires de la circonscription. K. et d'autres rapportent que la ministre se serait assurée de sa fidélité en lui offrant un appartement, puis un pèlerinage à La Mecque, tout en lui versant 2000 dirhams par mois<sup>177</sup>, et des « bonus » pendant les élections. Les rétributions immatérielles ne sont pas en reste. En effet, cette figure de la circonscription bénéficie d'une aura qui découle de sa supposée proximité avec la ministre, tout en accumulant des titres et des mandats gratifiants : « présidente » de l'une des associations locales créées par Baddou, « secrétaire de section » et « trésorière » dans une instance locale du parti et dans l'une de ses organisations annexes. Lors des communales de 2009, elle parvient même à se hisser en tête de la liste additionnelle présentée par l'Istiqlal à Anfa. Son parcours illustre bien les carrières accélérées de certains « enfants du quartier » des deux sexes. Il laisse entrevoir des processus hybrides d'entretien de relations clientélares et de quasi-professionnalisation, dans l'articulation entre les réseaux de proximité informels, les arènes électorale, associative et partisane. Ces phénomènes sont indissociables du dispositif redistributif qui les sous-tend.

### Une offre électorale hybride

L'offre électorale produite par Yasmina Baddou est tout aussi hybride que le profil de ses agents. Elle agrège autant des biens caractéristiques des entreprises politiques fortement dotées en capitaux collectifs partisans<sup>178</sup>, que ceux habituellement redistribués par celles qui en sont dépourvues<sup>179</sup>.

Au cours de ses interventions dans les médias et ses réunions dans les villas d'Anfa, la candidate ne manque jamais de présenter son « programme ». Tandis que certains de ses adversaires lui reprochent de soigner les « petits bobos », pendant la campagne des communales de 2015, elle met l'accent sur sa vision du développement de Casablanca, tout en soulignant sa « conformité » à « ligne directrice » du parti. Elle souhaite « combattre l'exclusion » et la « ghettoïsation », promouvoir « la mixité sociale », « accompagner l'urbanisation, développer les infrastructures, et fluidifier la mobilité », « protéger l'environnement », « créer des espaces verts, et des espaces de vie au cœur des quartiers.<sup>180</sup> » Par ailleurs, elle se flatte d'avoir impulsé des relations étroites entre les élus de l'arrondissement et les associations : « En 2003, les arrondissements ne savaient pas ce que c'était de travailler en partenariat avec des associations. Nous avons changé cela.<sup>181</sup> » Elle rappelle ses réalisations en matière d'infrastructures (par

---

<sup>177</sup> En 2007, le SMIG urbain au Maroc est d'environ 2100 dirhams.

<sup>178</sup> Il s'agit essentiellement de « biens publics indivisibles » abstraits — « offre de discours politiques, politiques publiques » — ou matériels — des infrastructures par exemple (M. Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen », art. cité).

<sup>179</sup> Pour l'essentiel des « biens divisibles » qu'ils soient privés — argent, emplois privés, etc. —, ou publics — « faveurs personnelles, décorations, secours publics, postes administratifs ou électifs, menaces de renvois » (M. Offerlé, *ibidem*).

<sup>180</sup> Citée dans : Benjamin Bousquet, Tarek Bouraque, « Reportage. A Casablanca, Yasmina Baddou mise sur la mixité sociale », *Telquel*, 2 septembre 2015. [https://telquel.ma/2015/09/02/reportage-casablanca-yasmina-baddou-mise-mixite-sociale\\_1461465](https://telquel.ma/2015/09/02/reportage-casablanca-yasmina-baddou-mise-mixite-sociale_1461465)

<sup>181</sup> *Ibidem*.

exemple, des centres d'aides pour personnes âgées, ou pour les femmes en situation difficile), souligne que son « bilan va vers les plus démunis », et exprime le souhait « que tous les Casablancais puissent recevoir des prestations sociales de manière égale ».

Dans la pratique, une grande partie de ses initiatives repose sur une forme de privatisation du « welfare »<sup>182</sup>. C'est dans ce sens que témoigne K. :

« C'est grâce aux associations qu'elle réussit aux élections. C'est elle qui les finançait, son ministère les finançait. Ces associations permettent de gagner le soutien des femmes. Or pour gagner les élections, il faut absolument avoir le soutien des femmes. Quand tu mets l'accent là-dessus, tu gagnes les élections.<sup>183</sup> »

À l'instar d'autres élus, Yasmina Baddou impulse la création de plusieurs associations locales dès sa première élection. L'objectif est d'encadrer et de fidéliser son électorat, de disposer de relais formalisés, à la fois souples et dotés d'un statut juridique, ancrés localement et actifs de manière continue. Ces structures offrent de nombreux services et organisent des activités hebdomadaires ou saisonnières, notamment à l'intention des femmes et des enfants : éducatives (des cours de soutien pour les enfants, des cours d'alphabétisation, de broderie et de couture pour les femmes), culturelles (théâtre), sportives, et récréatives (pour les enfants, des camps de vacances en été, des excursions au printemps et, pour les mères, des fêtes de rupture de jeûne pendant le ramadan, des fêtes de henné à l'occasion de l'Achoura<sup>184</sup>). Ces associations servent également de relais pour la distribution de produits de première nécessité à l'occasion des fêtes religieuses, et des ressources auxquelles la ministre de la Santé a un accès privilégié (des fauteuils roulants par exemple<sup>185</sup>). Dans le cadre d'un partenariat avec l'INDH, l'une d'entre elles a organisé une caravane médicale ophtalmologique et distribué des lunettes dans les écoles de l'arrondissement. En outre, les « personnes de confiance » qui dirigent ces associations sont supposées lui relayer de nombreuses demandes : de l'argent pour payer une facture d'eau ou d'électricité, du lait pour un bébé, un appui pour éviter une éviction de son logement, etc.

Cette machine électorale qui se sophistique d'une élection à l'autre parvient à se maintenir aussi longtemps que Yasmina Baddou cumule les mandats. Après la perte de son ministère stratégique en 2011, elle perd les communales en 2015, puis les législatives en 2016<sup>186</sup>. D'autres figures d'istiqlaliens « rénovés » connaissent un destin similaire. En définitive, les capitaux d'héritiers qu'ils réinvestissent dans une arène électorale, marquée par un clientélisme très concurrentiel, favorisent leur ascension tant que l'Istiqlal s'impose sur la scène électorale<sup>187</sup> et, plus précisément, tant que leur propre clan est hégémonique au sein de l'appareil partisan. D'une certaine manière, un réseau politico-familial a investi dans leurs carrières politiques et, en retour, ils ont privatisé des ressources, qui leur ont permis entre autres d'entretenir des fiefs électoraux et, ce faisant, les succès politiques de leur parti. En revanche,

---

<sup>182</sup> N. Marwell, « Privatizing the Welfare State », art. cité.

<sup>183</sup> Entretien accordé à l'auteure, à Casablanca, le 23 août 2008.

<sup>184</sup> Célébrée le 10 Muharram de l'hégire, la Achoura donne lieu au Maroc à des fêtes familiales où les enfants sont à l'honneur. Dans le cas évoqué, les femmes réunies se font appliquer du henné, sans doute dans une ambiance festive (chants et danses).

<sup>185</sup> D'après certains témoignages, pour bénéficier de ces chaises roulantes, il fallait présenter un dossier (une pièce d'identité nationale, un dossier médical, une « attestation de besoin » délivrée par l'arrondissement). Cette distribution semble régie par des procédures, mais permet aussi d'identifier des personnes en temps venu.

<sup>186</sup> Dans la circonscription législative de Casablanca-Anfa (dont le découpage reste relativement stable, du moins à partir de 2007, date à laquelle le nombre de sièges passe de 5 à 4), le nombre de voix valides varie entre 77 706 voix, en 2002, et 66 632 voix, en 2016. Pour sa part, la liste de Yasmina Baddou collecte 9772 voix en 2002, 9871 en 2007, 8475 en 2011, mais uniquement 5730 en 2016.

<sup>187</sup> Pour rappel, l'Istiqlal est classé au premier rang, en nombre de sièges, à l'issue des communales de 2003 et des législatives de 2007, et au deuxième rang suite aux communales de 2009.

leurs échecs se produisent dans un contexte marqué par plusieurs éléments : le « clan El Fassi » perd son emprise sur le parti lors du congrès de 2012 ; l'Istiqlal quitte le gouvernement en 2013 ; la scène électorale se polarise en 2015 et en 2016 entre le PJD et le PAM. Quant à Yasmina Baddou, elle cumule les déboires à titre personnel : dès 2013, la presse fait écho de ses difficultés avec la justice<sup>188</sup> ; en 2015, elle est exclue du bureau exécutif de l'Istiqlal. Néanmoins, elle réintègre cette instance, lorsque le clan El Fassi reprend les rênes de l'Istiqlal en 2017.

Reste à souligner que ce modèle de machine électorale hybride, caractérisé par une forte articulation entre des « big men » du cru et une entreprise politique non dénuée de capitaux collectifs partisans, n'a pas manqué de susciter des émules notamment au sein de l'ex-gauche gouvernementale. Avant les législatives de 2007 et encore davantage à la veille des communales de 2009, ce qui reste de l'USFP doit faire face à l'enjeu suivant : comment mobiliser le vote populaire urbain au moment où le discours idéologique du parti s'est démonétisé, à l'heure où les urnes exercent un très faible attrait sur les plus dotés culturellement et socialement, et lorsque changement de scrutin et redécoupage des circonscriptions, loin de sonner le glas des notables, reconfigurent leur répertoire d'action tout en le diffusant ?

### *Lorsque la gauche gouvernementale tente de s'ajuster aux transformations du marché électoral*

À l'inverse de l'Istiqlal, l'USFP peine à s'ajuster aux transformations du marché électoral induits par l'« alternance ». Dans un passé proche, la « marque » USFP pouvait bénéficier à des « anonymes » — récompensés pour leur militantisme et devant presque tout au parti — dans des circonscriptions considérées comme usfpéistes<sup>189</sup> : des électeurs y votaient pour le parti et non pour la personne, par fidélité à une identification politique, à des symboles, à des moments de socialisation, etc. Le candidat investissait alors le répertoire des valeurs (justice, intégrité), de certains combats fondateurs, de la représentation tribunitienne des « forces populaires ». Après le passage au gouvernement, la fragmentation du parti et l'érosion de sa base électorale, les candidats de l'USFP ne peuvent plus recourir efficacement au registre des « conflits révolus<sup>190</sup> » dans lequel ils ont pendant longtemps puisé. L'enseigne du parti serait même devenue un handicap<sup>191</sup>. À la veille des législatives de 2007, le nouveau poids accordé par les instances dirigeantes dans le choix des candidatures à la « capacité personnelle de gagner une circonscription » constitue une tentative d'ajustement à la dévaluation du capital partisan de l'USFP, un enregistrement de la dissolution de son électorat de « granit » d'antan. Des notables locaux et des hommes d'affaires sont démarchés par des membres influents du bureau politique. Mais cette stratégie ne parvient pas à freiner l'effondrement électoral du parti, qui passe du premier rang (en 1997 et en 2002) au cinquième rang en 2007. En revanche, elle

---

<sup>188</sup> « Appartement parisien : 600.000 dirhams d'amende pour Yasmina Baddou », 3 juin 2013

<https://www.bladi.net/appartement-parisien-yasmina-baddou.html>

Marouane Hobballah « Justice: Yasmina Baddou et Ali Fassi Fihri dans la tourmente », 10 juin 2015. <http://fr.le360.ma/politique/justice-yasmina-baddou-et-ali-fassi-fihri-dans-la-tourmente-42633>

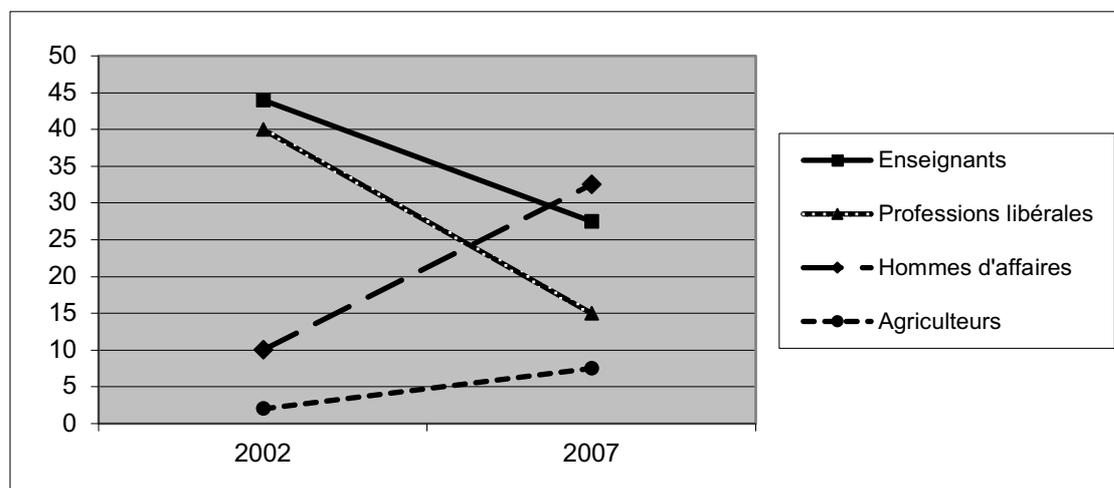
<sup>189</sup> Encore faut-il rappeler l'encadrement des élections par une administration ostentatoirement interventionniste jusqu'au milieu des années 1990.

<sup>190</sup> Voir l'association des partis politiques aux « témoins des conflits révolus » par Daniel Louis Seiler (*Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1993) dans sa présentation de l'approche de Seymour M. Lipset et Stein Rokkan (« Cleavage structures, party systems, and voter alignments: an introduction » dans *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, The Free Press, 1967), selon laquelle les partis politiques traduisent et consolident des clivages sociaux fondamentaux.

<sup>191</sup> Dans le cadre de la campagne électorale de 2007, un député USFP a organisé des *focus groupes*, et réalisé par leur intermédiaire que l'enseigne du parti le desservait auprès des cadres moyens. Il a dès lors misé davantage sur son bilan et ses réalisations personnelles de député sortant (entretien, avril 2008).

accélère la transformation du profil des élus de l'USFP au sein de la Chambre des représentants: le tiers du groupe parlementaire est constitué de nouvelles recrues et, pour la première fois dans l'histoire du parti, le nombre des entrepreneurs et hommes d'affaires (10 % en 2002 ; 32,5 % en 2007) dépasse celui des enseignants (44 % en 2002 ; 27,5 % en 2007), tandis que la représentation des agriculteurs est presque quadruplée (2 % en 2002 ; 7,5 % en 2007).

**Figure 9 : Filières socioprofessionnelles des élus USFP de 2002 et de 2007<sup>192</sup>**



Les modalités de gestion des élections de 2007 et le « parachutage » de candidats choisis par des membres du bureau politique, sur la base de proximités familiales<sup>193</sup>, amicales ou clientélistes, sont vigoureusement contestés pendant le 8<sup>e</sup> congrès du parti en 2008. Pour apaiser les esprits, la « régionalisation » des candidatures est instaurée : la désignation des têtes de liste relève désormais de la compétence des sections locales. Mais, paradoxalement, à l'occasion des communales de 2009, ce n'est ni le bureau politique ni de nouveaux entrants qui prennent l'initiative de « notabiliser » la campagne électorale, mais d'anciennes recrues de la section locale de l'USFP, dans l'arrondissement d'Anfa à Casablanca. Parmi la vingtaine de formations politiques en lice, les candidats les plus en vue sont Yasmina Baddou pour l'Istiqlal et deux autres parlementaires du PJD et du RNI. Confrontés au désenchantement des militants, à l'accroissement drastique du besoin en ressources électorales et au constat que la clientèle électorale de l'USFP, principalement issue des couches moyennes, se réduit comme peau de chagrin, les membres de la section désignent un homme d'affaires en tête de liste<sup>194</sup>.

L'observation de cet épisode permet d'examiner – avant leur naturalisation – les tâtonnements à travers lesquels des militants de gauche se politisent pragmatiquement, pendant que leurs nouveaux relais s'acculturent à d'autres formes de politisation. Par-delà l'opposition entre approches restrictives et extensives, il s'agit d'appréhender les modalités d'imbrication entre les formes de politisations « élitaires », par désingularisation, et les formes de politisation dites « par le bas »<sup>195</sup>. Au croisement d'une réflexion sur le clientélisme électoral et sur la

<sup>192</sup> Ce graphique se fonde sur des données disponibles sur le site du Parlement (pour 2002) et sur celui de l'USFP (pour 2007). Pour en faciliter la lecture, nous avons adopté des catégories similaires à celles utilisées pour les filières de recrutement des élus entre 1977 et 2007 (voir *supra*).

<sup>193</sup> A. Allal, « Le parachutage raté d'un héritier politique socialiste », art. cité.

<sup>194</sup> Une autre version de cette section a été déjà publiée : M. Bennani-Chraïbi, « Politisations différentielles et acculturations mutuelles en contexte autoritaire : Ethnographie d'une inversion du cens électoral », *Politix*, 2016, vol. 113, n° 1, 2016, p. 141-169.

<sup>195</sup> M. Aït-Aoudia, M. Bennani-Chraïbi, J.-G. Contamin, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus », art. cité ; Céline Braconnier, Nonna Mayer (eds.), *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses

politisation<sup>196</sup>, il s'agit de mettre en évidence des acculturations mutuelles et des « malentendus par lesquels des individus dotés de représentations différentes et contradictoires » recourent à des « usages pluriels et infinis de l'institution électorale, donc des degrés différents d'appropriation pratique, discursif et/ou émotionnel des formes, enjeux et significations du vote »<sup>197</sup>.

### La conversion de militants de gauche à la politique pragmatique

Prenant acte que 60% de votants d'Anfa appartiennent aux catégories populaires, les candidats de l'USFP tentent de se convertir à la politique pragmatique en changeant de cible électorale et en adoptant une stratégie susceptible de mobiliser le vote des zones populaires. Ce faisant, des transformations s'observent sous plusieurs angles : critères de constitution des listes, type et ampleur des ressources déployées, profils des agents électoraux, nature de l'offre électorale.

#### *Homme d'affaires versus « prof de fac »*

Dans le cadre de la réforme du code électoral de 2008, la commune est divisée en trois arrondissements. Pour s'ajuster à ce nouveau découpage, une nouvelle section locale de l'USFP est créée à la veille des élections communales de 2009, dans l'arrondissement d'Anfa. L'enjeu est d'autant plus important que la désignation des têtes des listes « ordinaire » et « additionnelle » relève désormais de la compétence du bureau de section et non plus du bureau politique du parti. Les tensions, qui accompagnent cette création, traduisent des allégeances différentielles aux leaders du parti, des « luttes de classe » internes, opposant nouveaux profils légitimes aux yeux d'une partie de la hiérarchie (par exemple les « hommes d'affaires ») et anciennes figures dominantes (les enseignants). Elles trahissent aussi les résistances d'anciens cadres locaux du parti qui conservent de l'influence, tout en étant en retrait de l'appareil organisationnel. C'est dans ce contexte que le secrétaire général du bureau de section, un homme d'affaires qui a adhéré au parti en 1978, parvient à s'imposer en tête de la liste « ordinaire ».

Abstraction faite des calculs personnels des uns et des autres au sein de la section, qu'est-ce qui conduit des militants, y compris ceux témoignant à l'élue sortante affection et respect, à se ranger derrière le secrétaire du bureau de section, qu'ils connaissent à peine ? À partir de représentations différentes des stratégies passées ou à venir du parti, le choix du candidat en tête de la liste « ordinaire » s'est fondé sur l'évaluation des atouts respectifs des candidatures. C'est plus ou moins de gaieté de cœur que la plupart des membres du bureau de section se sont fait à l'idée que les élections nécessitaient désormais des ressources financières beaucoup plus importantes, et que l'élue sortante ne pourrait pas gagner de nouveaux sièges en faisant une campagne de même nature que celle de 2003. Au moins six fois moins coûteuse que celle de 2009, celle-ci était principalement tributaire des petites économies des candidats têtes de liste et des contributions de militants modestes ; l'argent versé par l'État aux partis couvrant à peine le financement des imprimés. Derrière ces considérations comptables, deux profils se livrent concurrence.

L'une et l'autre sont des quinquagénaires et des « anciens » du parti, fortement investis dans son appareil. Cependant, la première a atteint les sommets de la hiérarchie partisane et

---

de Sciences Po, 2015 ; Antoine Roger, « Représenter les pauvres. Construction et gestion des clientèles politiques dans une métropole roumaine », *Politix*, 2010, vol. 4, n° 92, p. 31-51.

<sup>196</sup> Voir entre autres : J.-L. Briquet, F. Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit. ; J. Auyero, P. Lapegn, F. Page Poma, « Contestation et patronage : intersections et interactions au microscope », art. cité.

<sup>197</sup> Michel Offerlé, « Capacité politiques et politisations : faire voter et voter, XIXe-XXe siècles (2) », *Genèses*, 2007, vol. 68, n° 3, p. 157.

cumulé plusieurs mandats électoraux, à l'échelle locale, régionale et nationale. En revanche, le candidat retenu ne compte à son actif qu'un mandat municipal. Ils se sont tous deux engagés sur les plans associatif et syndical, à la différence près que l'élue sortante, professeure d'université, a fait ses armes dans le syndicat national des enseignants, et que la tête de liste, un entrepreneur, a mené ses combats dans le secteur associatif patronal. À nouveau, « profs de facs » et « hommes d'affaires » se concurrencent au sein du parti. Mais cette fois-ci, c'est un bureau de section qui privilégie un entrepreneur doté à la fois d'une fortune personnelle et de compétences managériales, érigées en nouveau critère de l'excellence politique.

Le phénomène d'« économisation du politique » ne se traduit donc pas par un clivage organisationnel, opposant patronat et partis politiques, « gauche » et « droite ». Bien davantage, si l'ouverture de l'USFP à des « notables » a suscité des tensions certaines, l'intériorisation des contraintes du nouveau marché électoral gagne une partie des bases militantes en 2009. À cet égard, symptomatique est le témoignage d'un enseignant quadragénaire, en retrait du parti depuis 1998. Il considère avec dérision que le label USFP est devenu un « simple fonds de commerce » et que son propre attachement au parti est d'ordre « mystique et irrationnel » : « On continue à acheter la limonade Atlas par fidélité à la marque, alors même qu'Atlas s'est transformée depuis longtemps en eau de Javel. » Dans le même esprit, il évoque la lutte des classes au sein du parti et de la section, déplore le fait que les enseignants et les ouvriers cotisent (à l'occasion) alors que les parlementaires et les ministres du parti (fortement indemnisés) s'en abstiennent, que ces derniers ne font appel à la base que pendant les élections. Quelques années plus tôt, il a ressenti de la colère lorsque Youssoufi, l'ancien premier secrétaire (un avocat), déclara que la domination des enseignants et des avocats devait prendre fin au sein de l'USFP. Mais depuis, il avoue avoir révisé son point de vue :

« En tant qu'enseignant, je sais peut-être parler, je peux être efficace dans un comité culturel, mais je me suis rendu compte à quel point il fallait des compétences bien particulières pour gérer une commune. Personnellement, je n'y connais rien en matière de contrats avec les entreprises. »

Cet extrait d'entretien montre que même les militants les plus réfractaires reconnaissent que la participation aux institutions nécessite le recours à des profils autres que ceux qui avaient le vent en poupe lorsque le parti siégeait dans l'opposition.

Le profil de la tête de liste « additionnelle » éclaire à un deuxième niveau les dynamiques à l'œuvre. Docteure en droit, elle rappelle à différentes occasions qu'elle est professeure dans une grande école de management réputée, que ses domaines de spécialisation sont l'administration locale et la régionalisation, et qu'elle est régulièrement sollicitée pour des expertises et des évaluations ; sur les tracts électoraux, elle se présente en tant que consultante juridique. Son entrée à l'USFP en 2003, au moment où le parti mène une « politique d'ouverture », illustre le parcours des acteurs qui ont tenté de reconvertir leurs capitaux associatifs sur la scène électorale et partisane. En effet, la carrière militante de cette enseignante universitaire s'est fondamentalement déroulée dans des forums de réflexion politique, des associations de promotion de la femme et de développement social ; en 2009, elle est notamment vice-présidente d'une fondation créée pour accompagner les jeunes en difficulté et faciliter leur réinsertion, et qui est très active dans la circonscription observée. Son engagement partisan est par ailleurs précédé par une tentative électorale au début des années 1990, au moment où de nombreuses féministes marocaines prennent conscience que leur combat ne devait plus se restreindre à la sphère associative. Notons enfin qu'elle est également élue locale sortante d'une autre circonscription<sup>198</sup>.

---

<sup>198</sup> Elle aurait quitté sa section d'origine parce qu'elle ne serait pas parvenue à se faire désigner en tant que candidate dans la circonscription où elle était conseillère jusqu'en 2009.

Les propriétés sociales et les parcours des têtes de liste privilégiés n'ont pas manqué d'imprégner la mobilisation électorale observée. D'après ses dires, l'homme d'affaires aurait géré la campagne comme une entreprise, en faisant appel à ses compétences d'administrateur, soucieux d'« efficacité », de « professionnalisme » et de « rentabilité ». Quant à la candidate en tête de liste « additionnelle », elle a privilégié le registre associatif aussi bien sur le plan discursif qu'au niveau des réseaux mobilisés. Ces manières d'être et de faire ont en premier lieu pesé sur les critères qui ont sous-tendu la composition du reste des listes ; bien que négociée avec les autres membres du bureau de section, celle-ci a principalement relevé des candidats en tête de liste qui ont conduit et financé la campagne de leurs propres deniers.

### *Représentativité sociale versus militantisme*

La liste présentée par l'USFP en 2003 dans la circonscription étudiée est composée de militants du parti. Les candidates en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> position ont été désignées par le bureau politique, mais la tête de liste avait « carte blanche » pour la constitution de la liste. Après avoir demandé au bureau régional le nom (et le « CV ») des militants de la circonscription, elle aurait établi « un classement en fonction de différents critères : hommes/femmes, sites géographiques, niveau culturel, et expérience électorale », de manière à privilégier les plus dotés en capitaux culturels et à disposer de relais dans plusieurs zones de la circonscription. Toutefois, passées les cinq premières positions, elle raconte qu'elle n'a essuyé que refus de la part de militants de la circonscription aspirant à l'éligibilité. Dès lors, elle s'est tournée vers les militants de l'USFP, actifs dans son propre réseau syndical ou dans une association médicale qu'elle a fondée.

Comparativement, les listes « ordinaire » et « additionnelle » de 2009 laissent apparaître deux inflexions. Premièrement, abstraction faite de l'ordre de classement, une apparente inversion du cens électoral ressort à l'examen de la composition des deux listes cumulées, en lien avec la forte représentation des acteurs socialement dominés du point de vue du sexe, de l'âge, des capitaux scolaires et de la position socio-professionnelle. Du point de vue du sexe, les deux listes cumulées comportent huit femmes et neuf hommes. La moyenne d'âge est de 37 ans, avec dix candidats âgés de moins de 35 ans, trois quadragénaires et quatre quinquagénaires. Sur le plan socio-professionnel s'observe un très fort contraste entre une minorité située en haut de l'échelle sociale et une majorité occupant des positions inférieures. En effet, sept personnes sont diplômées du supérieur (en ayant pour la plupart poursuivi des études à l'étranger), et ont des professions aussi bien lucratives que valorisées socialement : trois femmes et homme d'affaires, une femme médecin, une experte-comptable, une professeure universitaire/consultante juridique, un directeur de lycée (unique représentant des profils dominants au sein de l'USFP d'antan). Inversement, les dix autres candidats sont faiblement dotés en capitaux scolaires ; en moyenne, ils ont arrêté leurs études avant la fin du collège, voire du lycée. Ils sont pour la plupart ouvriers-artisans (coiffeuse, chauffeur de taxi, restaurateur, plâtrier) ou sans-emploi. Ces derniers ne se présentent pas en tant que tels dans les affiches électorales, mais plutôt en qualité d'encadrants associatifs, d'« infirmière », ou d'« agriculteur », à l'instar d'un candidat au chômage, qui a hérité avec ses frères et sœurs d'un petit lopin de terre situé dans sa région d'origine.

Deuxièmement, la « représentativité sociale et territoriale » est valorisée au détriment des capitaux militants. Comme le relève Lamia Zaki :

« l'instauration du scrutin de liste n'empêche pas la territorialisation de la campagne en fonction des zones d'implantation et d'influence des colistiers. La logique du scrutin uninominal est alors reproduite, puisque chaque colistier fait campagne en son nom dans son fief – ou du moins dans un espace au sein duquel il peut se revendiquer d'une légitimité localisée<sup>199</sup> ».

---

<sup>199</sup> L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines », art. cité.

Sur les dix-sept candidats des deux listes cumulées, six sont des adhérents de l'USFP, dont cinq membres de la section. Tous les autres n'ont aucune appartenance partisane au moment de l'enquête. En ce qui concerne la liste ordinaire<sup>200</sup>, le candidat en tête de liste affirme les avoir presque tous « sélectionnés en fonction de la réputation qu'ils ont dans leur quartier ». Prenant exemple sur les candidats des partis de notables, il a demandé à ses relations – dans et en dehors du parti – de lui trouver des « enfants de quartier » (*wlad ad-derb*), considérés par les leurs comme des « leaders d'opinion », et ce dans plusieurs bidonvilles et quartiers populaires, qui constituent habituellement le réservoir en voix des partis de notables. Ce phénomène semble s'inscrire dans le prolongement de la tendance observée au début des années 2000 pendant des campagnes électorales menées par des partis de notables dans plusieurs circonscriptions de Casablanca<sup>201</sup> :

« L'analyse du profil des intermédiaires montre que l'on va au peuple à travers le peuple : l'égalité – les réseaux de proximité et de survie, voire les transactions monétaires fondées sur l'intérêt – prime sur la hiérarchie – l'autorité, les réseaux clientélistes et de patronage. En outre, la prééminence des femmes et des jeunes dans la campagne dévoile un véritable phénomène d'inversion : la supériorité en rapport avec l'âge (les aînés), le sexe (masculin), la fortune ou le pouvoir est minorée ; ce sont des exclus et des dominés qui constituent les vecteurs de la mobilisation électorale et qui donnent le ton aux “masses indifférentes”, sans doute aussi parce que le courtage électorale est devenu une activité saisonnière rémunératrice, qui attire presque les mêmes candidats que l'économie informelle. »

Une nuance de taille mérite d'être relevée. Pendant la campagne électorale observée en 2009, les acteurs dont le profil est décrit ci-dessus ne sont plus de simples agents électoraux, ils peuvent « faire carrière » et figurer sur des listes électorales pendant les scrutins locaux, non seulement dans un parti de notables comme celui de l'Istiqlal ou du RNI, mais également dans un ci-devant parti de militant. Dans la mesure où ce ne sont pas des adhérents du parti, qu'ils ne comptent pas nécessairement y adhérer et qu'ils sont classés en position inéligible, ils négocient leur présence sur les listes et leur investissement dans la campagne contre des biens divisibles.

Passée la désignation de la tête de liste ordinaire, l'objet des tensions au sein du bureau de section était moins l'insertion dans la liste de ces « enfants de quartier » (*wlad ad-derb*), sans attache avec le parti, que l'ordre de classement des adhérents du parti en deuxième ou troisième position. Le candidat en tête de liste s'est mobilisé pour classer en seconde position une femme d'affaires, âgée de vingt-neuf ans et fille d'un militant de la première génération. D'une part, il s'attendait à ce que cette candidate le soutienne dans le financement de la campagne électorale ; d'autre part, il soulignait que ce serait là « un message fort : un parti de gauche qui présente deux entrepreneurs » en position éligible, qui féminise y compris sa liste « ordinaire » et qui met en avant des « jeunes ». Inversement, exaspérés de jouer continuellement le rôle de « lièvres », les membres de la section locale du parti, issus des zones populaires, souhaitaient classer en deuxième position un « élu de proximité locale »<sup>202</sup>, d'accès plus aisé, qui pourrait constituer un véritable relais avec la commune, ne serait-ce que pour des services jugés futiles par les élus précédents du parti : informer sur ce qui se passe dans la commune, faire bénéficier d'invitations à un festival, réparer un tuyau, présenter des condoléances à des habitants de l'arrondissement, ou dans un tout autre registre aider à trouver des emplois. D'après le

---

<sup>200</sup> Pour ce qui est de la liste additionnelle, la candidate en tête de liste a puisé dans ses relations en dehors du parti, plutôt dans le milieu associatif : une amie médecin, une femme d'affaires, et une encadrante dans la fondation dont elle est vice-présidente.

<sup>201</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca), art. cité, p. 142.

<sup>202</sup> Le candidat en question a finalement accepté d'être en 3<sup>e</sup> position, après négociation privée avec la tête de liste, en dépit du refus des camarades qui le soutenaient. Son insertion professionnelle était en jeu.

témoignage de l'un d'entre eux, à chaque fois que des candidats du parti ont été élus, ils sont devenus inaccessibles. Dès lors, les militants de base des quartiers populaires se sont trouvés en difficulté ; tout en étant associés aux élus de leur parti, ils n'étaient pas en mesure de répondre aux sollicitations de leur environnement immédiat.

« Si [les candidats en position éligible] réussissent, demain on ne les trouvera pas. S'ils ont la commune, nous allons être broyés [...]. Nous avons mené des campagnes formidables avec [x] et [y], mais nous ne les avons plus revus. [...] Nous sommes frustrés. Lorsque nous étions candidats, nous l'étions en tant que "lièvres". [...] Nous, les militants du quartier. Nous, les enseignants, d'un point de vue de classe. Car il y a deux lectures : classe et géographie. Qu'ils le veuillent ou non, ce sont nous qui sommes là. Nous avons boycotté [le bureau et la liste] parce que nous avons peur. » (Enseignant, 45 ans, en retrait de l'USFP depuis 1998)

Défection militante, insertion dans les listes d'« enfants du quartier » sans attache avec le parti, et ambition poursuivie par la tête de liste de déployer un nombre suffisant d'agents, en vue d'un maillage des secteurs populaires, ont logiquement conduit à une mutation au niveau des profils des agents électoraux. En 2003, l'essentiel des agents de la mobilisation était des militants, des sympathisants, des amis et des membres de la famille bénévoles<sup>203</sup> ; ils formaient un groupe d'une cinquantaine de personnes, dont certains ont apporté à titre personnel des contributions matérielles au déroulement de la campagne. En 2009, près de trois cents personnes sont rétribuées, avec pour mission de mobiliser des voix là où elles disposent d'un ancrage social. Par conséquent, ce sont des acteurs habituellement considérés par les militants comme « apolitisés » qui ont porté les couleurs de l'USFP. L'ancien électorat du parti déterminait ses préférences sur la base d'une identité « politique », d'un positionnement par rapport à des enjeux de la scène politique nationale, d'une fidélité à un emblème, ou de considérations morales. Face à la perte de cet électorat, qui boude les urnes ou tend à voter pour le PJD, l'alternative consistait à recourir, tant dans le choix de la majorité des candidats constituant la liste que dans celui des agents électoraux, à des profils de même type que l'électeur moyen qui se déplace vers les urnes, et dont le vote se fonde sur des considérations pragmatiques, selon des logiques clientélares ou marchandes, et ce en fonction des réseaux de proximité dans lesquels il est enserré. En observant leurs adversaires des partis de notables, les militants de l'USFP de la section étudiée ont compris que « l'issue du vote dépend largement de la capacité à construire une machine électorale cohérente sur un vaste territoire, et à mailler la circonscription là où les chances de remporter des voix sont les plus fortes<sup>204</sup> ». À partir de là, les répertoires mobilisés au cours de la campagne sont mixtes, reflétant les parcours différentiels de politisation des personnes composant la liste.

#### *L'adaptation de l'offre discursive de gauche*

Lors des campagnes de l'USFP observées à Casablanca en 2002<sup>205</sup>, en dépit de sa présence au gouvernement, le parti continue à privilégier une offre de « biens publics indivisibles ». En 2009, dans la circonscription étudiée, les militants de l'USFP rangent aux oubliettes le répertoire idéologique (désuet à leurs yeux), sans totalement renoncer aux registres discursifs classiques du parti, réajustés en fonction de la nature communale du scrutin. Reste à souligner qu'il existe des variations en fonction des destinataires, mais aussi d'un profil militant à l'autre. Dans l'ensemble, quatre axes sous-tendent les discours tenus au cours des réunions électorales organisées dans différents quartiers de la circonscription.

---

<sup>203</sup> Bien que bénévoles, leurs consommations (boissons, voire cigarettes) dans le cadre de la campagne sont directement payées au fournisseur par la tête de liste.

<sup>204</sup> L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines », art. cité, p. 71.

<sup>205</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca), art. cité.

En premier lieu persiste la référence au capital partisan collectif, à travers la mise en avant des valeurs qui distingueraient le parti (honnêteté, intégrité, sérieux), et les clins d'œil aux réalisations du gouvernement Youssoufi. Un ministre du parti, présent durant la campagne pour soutenir ses camarades et se préparer aux prochaines échéances électorales, souligne que « c'est le parti des forces populaires et non des riches ». Dans le même esprit, la tête de liste additionnelle rappelle que c'est le « parti des masses » et invite les électeurs à « avoir une mémoire », à « revenir à l'authentique » à l'heure où les partis pullulent. Seul l'enseignant quadragénaire en retrait du parti depuis 1998, qui finit par rejoindre la campagne en dépit de ses frustrations, se distingue par un discours enflammé, rescapé des temps où le verbe était encore valorisé par le parti, et se réfère explicitement au passé de l'USFP dans l'opposition, en évoquant le soulèvement de 1981.

En parallèle, le registre central est celui de la pédagogie politique. Certes, la tête de liste ordinaire, qui est loin de se distinguer par des dons oratoires, tient à se différencier par ses méthodes d'entrepreneur « rationnel », « pragmatique », « opérationnel », lassé par le verbalisme de la gauche classique :

« Je leur parle de leurs problèmes, pas de ce que Marx et Engels ont dit. [...] Moi je suis un entrepreneur, peu m'importe si ma marchandise est bonne ou mauvaise [...]. J'ai dépassé le stade de vouloir donner des leçons et convaincre que telle marchandise est bonne ou mauvaise. La qualité, c'est ce que demande le client. Ce n'est pas une qualité dans l'absolu. [...] Donc, si en termes de qualité, cette clientèle est plus intéressée par l'habitat, je leur parle d'habitat. »

Mais, à l'instar de la tête de liste additionnelle et du ministre, il privilégie par habitus les procédés de pédagogie politique, qui singularisent ceux qui ont été socialisés à gauche. Les uns et les autres incitent à « réfléchir ensemble », invitent au débat, à la prise de parole organisée, commencent par « écouter » les électeurs, refusent de faire des promesses électorales, s'engagent pour une « obligation de moyens et non de résultats ». Dans plusieurs réunions, transformées en ateliers interactifs d'éducation civique, après l'exposé des problèmes du bidonville par quelques-uns de ses habitants, la tête de liste ordinaire et le ministre hiérarchisent les demandes et leur degré de faisabilité, distinguent ce qui relève des prérogatives de la commune, de la préfecture et du gouvernement, et proposent des scénarios impliquant la participation active et collective des habitants.

Par ailleurs, des militants tentent de transformer les cadres de perception de l'offre électorale. Loin de renoncer à susciter « un vote politique », le candidat en tête de liste ordinaire se pose en tant qu'alternative à la gestion précédente de l'arrondissement par Yasmina Baddou :

« Elle a ignoré les graves problèmes du foncier [...], les enjeux d'aménagement qui concernent la moitié de la population, les problèmes de transport, de santé, de sécurité et de stabilité de la population. [...] Pour moi, l'enjeu des municipales ce n'est pas de refaire la chaussée. »

Là où c'est possible, il envisage des projets de restructuration de l'espace urbain qui intègrent les résidents actuels plutôt qu'ils ne les écartent, et qui visent un « développement *in situ* ». Dans le même esprit, combattant la vente des voix, dénigrant les « soins pour les bobos », les militants invitent les électeurs à « exiger des comptes » et des « infrastructures ». Critiquant implicitement ses adversaires, la candidate en tête de liste additionnelle fait appel à la « dignité » et à « l'amour-propre » des citoyens qui, d'après ses propos, devraient refuser de se laisser distraire par les campagnes festives, « une insulte à leur intelligence », et de se faire soudoyer par les séductions matérielles.

Quelques tâtonnements s'observent pourtant d'un militant à l'autre. D'abord, en ce qui concerne la conception de l'intermédiation. Si le ministre s'engage à jouer un rôle d'intercession à Rabat, la tête de liste additionnelle défend dans d'autres réunions l'idée qu'un élu doit avant tout faciliter l'accès des citoyens à leurs « droits » et non faire dans le « clientélisme ». Et tandis que la même candidate attire l'attention des électeurs sur les

conséquences d'un vote en faveur des partis qui mobilisent le pouvoir de l'argent, à savoir l'exclusion des jeunes désargentés et des enseignants comme elle de la brigade, la tête de liste ordinaire est loin de faire appel à un tel registre.

Relativement nouveau dans le répertoire électoral de l'USFP, l'associatif constitue un autre axe discursif. L'accent est d'abord mis sur la nécessité de susciter un esprit collectif, de s'organiser à travers des associations de défense des habitants du quartier, pour intervenir efficacement auprès de la commune, pour négocier en force déplacements ou restructuration de l'espace de résidence, et enfin pour avoir accès aux ressources de l'INDH. D'autre part, la tête de liste additionnelle évoque les services rendus par la fondation dont elle est vice-présidente, se rapprochant imperceptiblement de la stratégie adoptée entre autres par l'Istiqlal et le RNI, qui ont constitué le clientélisme associatif en levier de la campagne électorale. Tandis qu'elle parle en termes d'« accompagnement de jeunes méritants pour avoir de meilleures conditions de travail et d'études », la monitrice classée en dernière position sur sa liste<sup>206</sup> recourt à un langage où le registre de la bienfaisance supplante celui de l'associatif :

« J'étais assise avec Madame [X]. Elle a servi des gens sur place. Des gens voulaient une formation en informatique, elle les a immédiatement introduits auprès d'ESPOD<sup>207</sup>. Ils ont eu gratuitement une formation, qui vaut normalement dans les six mille dirhams par mois. N. m'a dit tout le bien qu'elle fait aux gens. »

Le dernier répertoire utilisé à titre personnel par la tête de liste ordinaire est celui de la proximité physique et résidentielle « active »<sup>208</sup>. D'une réunion à l'autre, l'entrepreneur se réfère à « son douar » (zone d'habitat regroupant villas et bidonville). En homme de gauche malgré tout, il exprime en entretien sa réserve à l'égard du terme de « bienfaiteur », pour se présenter en qualité de « personne respectée », d'« ami qui participe à la vie de son environnement », autrement dit, qui redistribue des ressources rares à l'occasion.

La prudence langagière dont fait preuve ce candidat illustre l'ambivalence d'une campagne électorale tiraillée entre identité de gauche et volonté d'adaptation à travers l'emprunt de recettes gagnantes aux partis de notables : insertion de candidats « enfants du quartier » dans les listes, recours à des agents électoraux rétribués, investissement financier lourd de la part du principal candidat en tête de liste, recours à peine déguisé au registre de la notabilité. La tension se reflète à plusieurs échelles : entre militants et enfants du quartier qui coexistent dans la même campagne, entre militants aux propriétés différenciées, mais également à l'échelle individuelle des militants eux-mêmes, soumis en leur for intérieur et dans leurs pratiques à des « régimes de vérité <sup>209</sup> » parfois contradictoires. Maîtrisant des compétences politiques peu efficaces dans le nouveau marché électoral, ces militants vont essentiellement faire reposer leur tentative de conversion à la politique pragmatique sur l'intégration de profils dotés d'autres capitaux et compétences.

---

<sup>206</sup> Cette monitrice doit son travail dans la fondation à l'intervention de N., ancien chauffeur du président de cette fondation (cf. portrait *infra*). Et c'est N., qui se sent très redevable à la tête de liste additionnelle, qui a mis les deux femmes en contact.

<sup>207</sup> La tête de liste additionnelle s'est beaucoup investie dans cette association, créée en 1991, et qui se présente sur son site web comme « un acteur actif en matière de promotion économique des femmes et du développement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc ».

<sup>208</sup> Sur les usages de ce registre dans un autre contexte politique, voir : Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (eds), *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

<sup>209</sup> Pour Michel Foucault, cela renvoie à des « types de discours » qu'une société « accueille et fait fonctionner comme vrais », et qui sont produits, contrôlés, sanctionnés, valorisés à travers des « mécanismes », des « instances », des « techniques » et des « procédures » (Michel Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 112).

## Les « apolitisés » à la rescousse de la gauche ?

Les « enfants du quartier » sans attache partisane, qui constituent près des deux tiers des candidats des deux listes observées, sont habituellement stigmatisés par les « entrepreneurs de moralisation<sup>210</sup> » comme des « saisonniers » des rendez-vous électoraux, « apolitisés ». La « popularité » qu'ils revendiquent ou dont ils sont affublés par leurs proches constitue leur principale ressource électorale. Et chaque scrutin est une nouvelle opportunité pour eux de gagner un peu d'argent et de négocier des faveurs. Reste à savoir ce qu'il en est réellement de leur (a)politisation. S'ils sont effectivement dépourvus de compétences cognitives « sophistiquées », ils articulent néanmoins des savoir-faire de plusieurs types – irréductibles à la seule ruse du dominé – qui constituent un maillon essentiel dans le dispositif du « patronage démocratique ». Ce faisant, ils exigent de plus en plus des rétributions à la fois matérielles et immatérielles.

### *Les politisations différentielles des « apolitisés »*

Les enfants du quartier de la liste sont loin de maîtriser les compétences cognitives des professionnels de la politique ; leur capacité de classification des partis et de décodage du fonctionnement de la politique nationale est relativement peu élaborée. Dans la forêt des symboles attribués à la vingtaine d'organisations en lice, ne préservent leur nom de baptême que l'USFP, plus ou moins associé au gouvernement Youssoufi, voire à un parti « démocratique », l'Istiqlal possédant indubitablement la marque du parti des grands-parents, qui a combattu pour l'indépendance, et le PJD identifié en tant qu'organisation qui n'achète pas les voix, qui ne paye pas de tribut aux « forts » des quartiers « difficiles » pour accéder à leur territoire. Dans l'ensemble, ils manifestent distance et méfiance par rapport à des offres partisans, à leurs yeux, indistinctes. Dès lors, ils se repèrent grâce à des « raccourcis<sup>211</sup> », telles l'intuition, la sympathie ou l'antipathie qu'inspire un candidat par son attitude, son regard, le ton de sa voix, mais aussi par la nature de son discours. Cependant, connaître une personne, dans le cadre de la relation de proximité ou de clientèle, demeure la principale boussole.

« Moi, je ne crois pas en un parti. Je peux croire en une personne. Si la personne te semble sérieuse [*ma'qula*]. Mais tous ces noms de partis, c'est pareil [...]. Ils se tiennent tous derrière un seul drapeau, un seul roi. » (Candidat, 38 ans, plâtrier)

Au cours des scrutins précédents, lorsqu'ils ne mettaient pas « une croix sur tout le monde », ces candidats votaient de manière instable plutôt en faveur de l'enfant du quartier, ou en lien avec des allégeances clientélares fragiles. Une telle attitude se conjugue parfois avec une « éthique » se traduisant par le « vote selon la conscience », ou encore par le respect d'une déontologie du vote d'échange : une jeune femme dit voter systématiquement pour ceux avec lesquels elle « travaille » en tant qu'agent électoral, par « droiture » et par refus d'être dans le *haram* (l'illicite du point de vue religieux).

Dès lors, pendant la campagne, ces candidats et les agents qu'ils recrutent (des amis, des membres de la famille et des voisins) puisent dans un répertoire imprégné par la quotidienneté. Aux slogans d'antan de l'USFP se substituent des formules « passe-partout », diffuses dans l'ensemble des partis, portant l'empreinte des refrains scandés dans les stades de football. Et les interventions en face-à-face, au cours des portes à portes, privilégient souvent le métaphorique :

---

<sup>210</sup> Des « créateurs de normes » et de catégories pour : Howard Becker, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, p. 171.

<sup>211</sup> Voir à ce sujet : L. Blondiaux, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel », art. cité, p. 780.

« On parlait en rigolant. Vote pour moi, je suis une rose [symbole de l'USFP]. Vote pour moi pour que je grandisse [parce que je suis petite]. » (Candidate, 27 ans, infirmière)

Leur but principal est de réactualiser la mémoire du réseau de proximité, en invoquant l'intérêt général :

« Je leur dis : ce parti est candidat, je suis votre candidat. Les gens nous connaissent. On leur dit de voter pour l'intérêt de la rue. » (Candidat, 34 ans, chauffeur de taxi)

En 2009, leur intimité avec le fonctionnement électoral local englobe non seulement des aspects relatifs au comportement électoral des catégories populaires et à leurs « ruses », mais également la configuration des rapports de force à l'échelle locale, les « techniques » et le degré de disponibilité postélectorale de chaque patron, la variété des contre-dons dispensés, les montants précis versés par les adversaires en présence aux « lièvres » électoraux, aux chefs de groupes, aux agents et aux électeurs. Bien au-delà, un savoir-faire spécialisé s'acquiert d'une expérience à l'autre, sur le tas, ou en lien avec la participation aux réunions et aux formations délivrées pendant les campagnes électorales. Ayant fait pour la plupart leurs premières armes avec l'Istiqlal et le RNI, en 2009, ils ont des connaissances de plus en plus précises sur les dessous et les conséquences du mode de scrutin : ils ont fini par réaliser que seuls les candidats « bien placés » ont une chance de devenir des conseillers municipaux, qu'obtenir peu de sièges condamne à rester dans l'opposition ou à contracter des alliances avec des « adversaires ». Dans un contexte de clientélisme électoral hautement concurrentiel, la capitalisation de ce savoir cognitif et pratique accroît leur marge de négociation face aux patrons électoraux. Pourtant, pendant le temps de la campagne, il arrive que certains s'acculturent subrepticement à d'autres registres.

À côté de la maîtrise des techniques spécialisées du moment électoral, les enfants du quartier manifestent une capacité à monter en généralité aussi bien dans la formulation des problèmes de leur environnement, que dans l'évaluation des dysfonctionnements d'une campagne, dans l'élaboration de stratégies électorales, ou encore dans l'analyse de la « crise des partis » à l'échelle nationale. Grâce à leur socialisation électorale et/ou associative, à des rencontres fortuites, ou à la proximité professionnelle avec un univers « politisé », ils glanent des informations ici et là, emploient un vocabulaire puisé dans le répertoire associatif et partisan, se réfèrent à leur mobilisation pendant l'élection en employant le verbe « militer », ce qui n'était pas le cas au cours des mobilisations observées en 2002. Deux parcours illustrent ces politisations différentielles.

N., 47 ans, s'est mis au service de la tête de liste additionnelle, par « affection », « respect » et « reconnaissance » pour le soutien qu'elle lui a accordé à différents moments de sa vie. Ancien chauffeur d'un personnage réputé dans le monde associatif, c'est dans ce cadre qu'il a fait sa connaissance, ainsi que celle d'autres célébrités associatives et politiques. Une telle proximité le conduit à fonder une association de quartier et à la faire bénéficier des bienfaits de son patron. « Prêté » à plusieurs reprises à un ancien exilé de l'USFP, il profite des allers-retours entre Casablanca et Rabat pour s'initier à l'histoire de la gauche, de ses « sacrifices » et développer une admiration sans borne à l'égard du « grand homme humble » qui l'alphabétise politiquement. Plus tard, dans l'interaction avec d'anciens militants de l'USFP, membres de son association de quartier, il a accès à une version plus désenchantée de l'histoire du parti. Au cours de l'entretien, il utilise beaucoup les termes de compétence (*kafaa*), d'expertise (*khibra*), de niveau (*mustawa*). Il valorise les détenteurs de ces ressources, et pense avoir lui-même intégré une partie de leur savoir en les fréquentant. Au cours de la campagne, il s'efforce de reconquérir les déçus de l'USFP :

« J'ai discuté avec des membres de l'USFP qui ont été en prison et qui ont perdu confiance en leur parti. [...] Ils m'ont dit : "On t'aime bien, mais on est sincère avec toi, [...] on va te dire la vérité, c'est non." [...] L'un d'entre eux était avec moi dans l'association. J'ai essayé de l'attirer.

Toute sa famille est socialiste. De A à Z. Ils ont l'USFP dans le sang. Mais ils ne veulent plus voter USFP. »

D'après N., pour retrouver son aura, le parti doit davantage communiquer, « travailler longtemps à l'avance », créer des associations de quartier qui puissent le rapprocher des électeurs, les « encadrer » dans la durée, réaliser des infrastructures visibles, mais aussi rendre des services individuels : « Si tu arrives à régler une situation par bloc [résidentiel], les gens te respectent. »

Tandis que N. illustre une politisation dans le cadre de sa profession et d'une relation clientélaire inscrite dans la durée, empreinte de déférence, M., 42 ans, un chômeur au parcours accidenté, offre l'exemple d'une conversion en un temps éclair, celui de la mobilisation. Contacté pour jouer un rôle de simple agent électoral rémunéré, il se retrouve, de manière inespérée pour lui, inséré dans la liste, sur la base d'allégations tierces invoquant son expérience électorale et sa popularité. Très vite, il endosse l'habit du parti et découvre dans l'action des rétributions qu'il n'avait pas anticipées. Un micro-événement le métamorphose :

« Je les remercie, quel que soit le résultat. J'ai gagné des facultés qui étaient enfouies en moi et qui se sont réveillées. Les gens ont commencé à se dire : "Est-ce vraiment [M.] ? Est-ce le même ?" [...] Au début, je suis entré pour cent dirhams [par jour]. Dans tout ça, j'ai réussi à gagner la confiance de mon frère aîné. Le hasard a fait qu'il a vu comment je bougeais. Mon frère m'a dit : "Dans aucun rêve je n'aurais imaginé mon frère présenter un ministre [dans une réunion de quartier]." [...] Les gens me regardaient avec dédain. J'étais dans l'addiction du hachich. [...] J'ai découvert qui j'étais vraiment, comme si on m'avait revêtu de mon véritable habit. Même s'ils me laissent tomber, ils m'ont apporté le respect, l'expérience, donné l'occasion d'être un encadrant, un intervenant dans le débat. J'ai compris intuitivement ce qu'il fallait faire et ne pas faire dans un tel parti : pas de tambourin, pas de klaxon. »

En somme, les enfants de quartier des listes examinées mettent en œuvre plusieurs types de savoir-faire (ruses des dominés, compétences pratiques reconverties en ressources électorales) ; ils manifestent une capacité à monter en généralité et à construire des identités conflictuelles, témoignent d'une aptitude à développer des compétences pratiques électorales de plus en plus spécialisées, voire à s'acculturer aux catégories politiques des militants chevronnés. Parallèlement, une inversion du cens électoral s'observe ne serait-ce que ponctuellement : les plus dotés statutairement et cognitivement semblent céder la place aux plus dominés ; bien davantage, au lieu de s'acquitter symboliquement d'un « cens caché », des « dominés » exigent de se faire « payer » pour figurer sur une liste électorale, tout en aspirant à d'autres types de rétributions.

### *Un panachage de rétributions solidaires plutôt qu'exclusives ?*

La ligne de partage entre partis de militants et partis de notables, observée à Casablanca jusqu'en 2002, tend donc à se brouiller en 2009. En premier lieu, la rémunération des agents électoraux se routinise, y compris dans les partis de « militants ». À un deuxième niveau, l'insertion des enfants du quartier dans les listes impose un alignement relatif sur le « marché » et un glissement de la salarisation des agents à celle d'une partie des candidats.

À l'instar de ce que nous avons observé dans les campagnes électorales de l'Istiqlal, les candidats « enfants du quartier » sont rétribués de plusieurs manières : à une indemnité journalière (du même ordre que celle versée aux agents) s'ajoutent des rémunérations financières, en partie conditionnées par le résultat obtenu. Toutefois, la « salarisation » est loin d'exclure des attentes d'un autre ordre de la part des membres de la liste originaires des bidonvilles et des « quartiers ». En échange de leur mobilisation, ceux-ci espèrent également des biens divisibles supplémentaires (emploi, intercession en vue de régler un problème personnel ou familial). Bien davantage, ils aspirent très explicitement à l'obtention de biens indivisibles : accompagnement juridique dans la création d'une association, intermédiation

pour faire accéder celle-ci à des ressources, infrastructures pour le quartier, politiques favorisant une restructuration ou un recasement dans de bonnes conditions, etc. Autrement dit, au fil des entretiens se dégagent des attentes de rétributions de plusieurs ordres. En l'absence de ferveur militante, plus la relation de clientèle et les espérances de réforme sont incertaines, plus les rétributions immédiates sont requises. Enfin, du point de vue des clients, le don n'excuse en aucun cas un déficit de « déférence mutuelle<sup>212</sup> » : le patron doit maîtriser le « protocole de la proximité et de l'humilité<sup>213</sup> », veiller à donner sans humilier, « prendre des nouvelles » en dehors des élections, « garder le contact », « donner ne serait-ce qu'un coup de fil ».

Lorsqu'il est question d'argent, la diversité des registres sémantiques utilisés est révélatrice de tâtonnements d'un acteur à l'autre, mais également à l'échelle des propos tenus par une même personne. Le vocabulaire mélioratif puise dans le répertoire de la bienfaisance (aide : *mu'awana*, *musa'ada*), de la méritocratie estudiantine (bourse : *minha*), de la sphère professionnelle (travail : *khedma*), voire de la professionnalisation associative et parlementaire (soutien : *da'm*, dédommagement, indemnité : *ta'wid*). Il coexiste avec le champ sémantique de l'univers marchand (négociant, se mettre d'accord : *tfasl*, courtier : *smsar*), et avec celui de la corruption, sous une forme euphémisée (café, *qahwa*), ou explicite (*tedwira*, *rechwa* ; « se vendre » : *tba'*).

Au prolongement de ces tiraillements, la salarisation attise les tensions, inhérentes à un processus si peu routinier. D'une part, cohabitent deux têtes de liste, plusieurs équipes et sous-groupes, des néophytes et des initiés, des « enfants du quartier » et des militants aux représentations parfois antagonistes. D'autre part, en l'absence d'une véritable hiérarchie et d'une discipline, acquises dans la durée par des partis comme l'Istiqlal, le principe de « comptabilité » des voix amplifie les rivalités internes. Certains demeurent attachés au principe du « bénévolat » ; ce ne sont pas nécessairement des militants de l'USFP, mais des acteurs originaires de l'univers associatif. En revanche, la tête de liste ordinaire, en tant qu'entrepreneur « opérationnel » et « pragmatique », considère que la « professionnalisation » des relais autorise l'exigence de résultats.

Le glissement qui s'est opéré bien des années plus tôt au sein de l'Istiqlal s'esquisse dans la campagne électorale de l'USFP observée en 2009. Au lieu de contribuer personnellement (par leurs cotisations, leurs dons en espèce, en nature, et en temps), des militants en bas de l'échelle sociale et partisane, exaspérés à leur tour de « se faire avoir », substituent, à la relation militante supposée horizontale, des rapports verticaux, « professionnels » ou de clientèle entre un salarié et un patron.

En définitive, avec six fois plus d'agents et de ressources qu'en 2003, dans l'espoir de mobiliser le double des voix, les listes USFP n'obtiennent en 2009 qu'un seul siège dans l'arrondissement d'Anfa, soit un de moins qu'en 2003. La différence au niveau du découpage de la circonscription ne suffit pas à expliquer ce résultat. À l'échelle de la scène électorale marocaine, les modalités diversifiées d'appropriation du moment électoral par les acteurs révèlent non seulement la difficulté de la gauche gouvernementale à s'ajuster, comparativement à l'Istiqlal, mais également un mouvement de fond : celui de l'inversion ponctuelle du principe censitaire. Effet paradoxal d'urnes de plus en plus transparentes, ce phénomène se manifeste à deux niveaux. Comme nous l'avons vu, il est en lien, d'une part, avec le comportement électoral d'une partie des couches moyennes qui, lorsqu'elles ne votent pas pour le PJD entre 2007 et 2016, tendent à désertier les urnes en raison même de leur « sophistication politique », de leur indépendance intellectuelle et matérielle. Ce phénomène s'articule, d'autre part, avec les

---

<sup>212</sup> Frank O'Gorman, « Electoral Deference in "Unreformed" England: 1760-1832 », *The Journal of Modern History*, 1984, vol. 56, n° 3, p. 392-429.

<sup>213</sup> L. Zaki, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines », art. cité, p. 49.

mutations du vote des catégories populaires urbaines. N'ayant plus à se rendre aux urnes sous la menace des autorités politiques, leur voix a acquis une valeur – au moins marchande – dans un contexte de clientélisme concurrentiel. Dès lors, leurs marges de manœuvre s'accroissent et les déférences sont ponctuellement « mutuelles ». S'observe alors un glissement de la « politique des notables » à celle du « patronage démocratique », mêlant hiérarchie et élan égalitaire, donnant à voir la descente plus ou moins apprêtée de « *big women* » et d'hommes d'affaires (de gauche) dans les bidonvilles, mais ouvrant aussi la voie aux acculturations mutuelles et, bien au-delà, à la (re)configuration des conditions de l'élection en contexte autoritaire.

## Conclusion du chapitre 7

Pendant les années 2000, les dispositifs qui encadrent la compétition électorale accentuent le caractère équivoque de la libéralisation du marché électoral marocain. D'une part, le temps électoral se régularise, les urnes deviennent de plus en plus transparentes, les figures de l'élection se féminisent et se rajeunissent, les catégories populaires se mobilisent sous l'effet d'incitations « positives » (vote d'échange), plutôt que « négatives » (pressions administratives). Néanmoins, l'ingénierie électorale prend le relais de l'intervention directe dans les urnes pour entraver aussi bien la constitution d'une majorité politique homogène que l'affirmation d'une force politique dont les capacités de mobilisation électorale surpasseraient celles de ses concurrents. Comme nous l'avons vu, les distorsions électorales se traduisent entre autres par une surreprésentation du vote rural et une sous-représentation du vote citadin. Reste à souligner à quel point les activités électorales ont attiré de nouveaux profils, que ce soit au niveau des candidats, des intermédiaires ou des agents, produisant ainsi un marché électoral où l'échange des biens n'a cessé de se complexifier et où les luttes pour la codification de l'excellence politique se sont multipliées.

À première vue, les modalités de la libéralisation de ce marché tendent à dissuader le vote fondé sur une offre programmatique, et à transformer la plupart des partis politiques en « *vote seekers* » et en « *office seekers* »<sup>214</sup>, amplifiant aussi bien la démobilisation électorale que des mobilisations clientélares et marchandes, de plus en plus concurrentielles. Pourtant, les succès électoraux du PJD, continus entre 2002 et 2016, invitent à nuancer la thèse d'une notabilisation systématique de tous les partis de militants. Ils incitent plutôt à mettre en évidence les modalités de combinaison entre les différents types de capitaux mobilisés, selon quatre configurations idéales-typiques (tableau 29<sup>215</sup>).

La première est en affinité avec une entreprise politique dotée d'un important capital collectif partisan (à l'instar du PJD). Ses agents électoraux sont des adhérents du parti politique, dévoués à la cause que celui-ci défend, ainsi que des membres de ses organisations parallèles et d'associations locales, animées par ses membres et ses sympathisants. Leur rétribution est pour l'essentiel symbolique. L'offre électorale combine des « biens publics indivisibles » abstraits (une cause, des valeurs, un programme) et matériels (des politiques publiques dont bénéficie principalement son électorat), des « biens publics divisibles » (des emplois), ainsi que des « biens privés divisibles ». Les votes produits sont sur enjeu, de remise de soi (identification au parti), ou de clientèle.

La seconde configuration donne à voir une faible articulation entre, d'une part, un « *big man* », fortement doté en capitaux individuels et disposant d'un accès privilégié à des centres

---

<sup>214</sup> E. Wegner, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes*, op. cit.

<sup>215</sup> Inspiré des tableaux réalisés par Michel Offerlé dans : « Mobilisation électorale et invention du citoyen », art. cité.

de redistribution de ressources publiques et privées et, d'autre part, une entreprise politique faiblement dotée en capitaux collectifs partisans. Outre des intérimaires rétribués, les agents électoraux sont des clients du « *big man* » : des personnes dotées d'un capital d'autochtonie et qui servent de relais avec des réseaux de proximité, plus ou moins stabilisés dans le cadre d'associations de quartier par exemple. Les rétributions consistent en biens publics matériels indivisibles et divisibles, en biens privés divisibles, et trahissent des formes de privatisation du « *welfare* ». Les votes de clientèle et la vente de votes sont prédominants.

Les configurations suivantes combinent les caractéristiques des deux premières. La troisième laisse entrevoir une forte articulation entre une entreprise politique au capital collectif partisan plus ou moins érodé et un « *big man* », doté en capitaux individuels, voire en capitaux accumulés grâce à sa carrière au sein du parti, ou à sa filiation avec un membre important du parti (cas de l'istiglalienne Yasmina Baddou, qui a plus ou moins inspiré le candidat de l'USFP en 2009). Les agents électoraux sont aussi bien d'anciens membres du parti, des clients du « *big man* », que des intérimaires. Par ailleurs, dans ce type d'entreprises s'observent des phénomènes de partisanisation de « clients », et de clientélisation ou même de rémunération de « militants » par le « *big man* ». La nature de l'offre électorale et le mode de production du vote tendent à agréger ceux des deux premiers types d'entreprises.

Le quatrième idéal-type traduit une articulation faible entre un « *big man* » et une organisation fondée sur des relations horizontales (associative par exemple), et dotée en capitaux collectifs. À la veille d'un scrutin législatif, celle-ci identifie un candidat de stature nationale, et négocie avec lui les termes de l'échange, sur la base de sa traduction de « l'intérêt général » de la localité qu'elle représente (voir le cas traité par Tamim et Tozy). La nature de l'offre électorale et le mode de production du vote sont relativement similaires au cas précédent.

En somme, selon des configurations variables, ces entreprises semblent être à la fois « personnelles » et « anonymes » ; leurs entrepreneurs disposent de manière prépondérante tantôt de « capitaux collectifs partisans », tantôt de « capitaux propres », tantôt d'une combinaison entre les différents types de capitaux. Leurs agents sont des « militants », des « clients » et des intérimaires, ou un mixte de ces profils. Bien que souvent discontinues, elles nécessitent de plus en plus un entretien régulier. Alors même que leur réussite dépend de leur ancrage dans un territoire, elles se développent au croisement du local, du régional et du national.

Toutefois, le poids des « élus éphémères » et l'amplification de la démobilisation électorale, y compris, au sein des catégories populaires qui trouvent de plus en plus à gagner ou à perdre dans de telles transactions, tendent à transformer la scène électorale en peau de chagrin, alors même que l'arène protestataire ne cesse de s'étendre. De fait, les recompositions qui se cristallisent à partir de la fin des années 1990 affectent significativement les modes d'articulation entre la sphère politique instituée et l'arène protestataire.

**Tableau 29 : Idéaux-types d'entreprises politiques selon les capitaux prépondérants, le type d'agents électoraux, la nature de l'offre électorale et le mode de production de vote**

Type d'entreprise	1) Entreprise politique fortement dotée en capitaux collectifs partisans	2) Articulation faible entre un « big man » et une entreprise politique faiblement dotée en capitaux collectifs partisans	3) Articulation forte entre un « big man » encarté et une entreprise politique aux capitaux collectifs partisans érodés	4) Articulation faible entre un « big man » et une organisation associative fortement dotée en capitaux collectifs
Capitaux prédominants de l'entrepreneur politique en tête de liste	Capitaux collectifs partisans	Capitaux propres	Capitaux propres, capitaux collectifs partisans, capitaux accumulés grâce au parti	Capitaux propres
Agents électoraux	- Militants, sympathisants, membres des associations et des organisations parallèles, bénéficiaires et membres de leur famille	- Clients du « big man » (individus, membres des réseaux de clientèle et de proximité, associations de quartier, etc.) - Intérimaires rémunérés	- Militants et sympathisants, membres des associations et des organisations parallèles, (clientélisés par le candidat en tête de liste) - Clients du candidat en tête de liste encartés - Intérimaires rémunérés	- Association (dotée d'un capital collectif) : rôle central dans le choix du candidat et dans la négociation des termes de l'échange autour d'enjeux locaux ; maillon entre un candidat à stature nationale et des réseaux de clientèle et de proximité à caractère local
Nature de l'offre électorale	- Biens publics indivisibles abstraits et matériels - Biens privés divisibles	- Biens publics matériels indivisibles et divisibles - Biens privés divisibles	- Biens publics indivisibles abstraits et matériels - Biens publics et privés divisibles	- Biens publics indivisibles abstraits et matériels - Biens publics et privés divisibles
Mode de production de vote	Vote sur enjeu, remise de soi, vote de clientèle	Vote de clientèle, vente de vote	Vote de clientèle, remise de soi, vente de vote	Vote sur enjeu, remise de soi, vote de clientèle



## CHAPITRE 8 : LE MOUVEMENT DU 20 FEVRIER : UN ANALYSEUR DES TRANSFORMATIONS DES ARTICULATIONS ENTRE POLITIQUE INSTITUEE ET ARENE PROTESTATAIRE

Le dimanche 20 février 2011, des protestations se produisent dans plus d'une cinquantaine de localités, mobilisant 37 000 manifestants d'après la police, et 238 000 d'après les organisateurs. À l'inverse des événements de 1981 ou de 1990, ce ne sont pas les principales forces de l'opposition parlementaire et leurs syndicats qui initient la mobilisation, mais des acteurs à la marge de la politique instituée qui impulsent un mouvement qui s'étend rapidement, faisant émerger une jonction *a priori* improbable entre une pluralité de réseaux. En effet, à la suite à des appels lancés sur Facebook, le Mouvement du 20 février (M20) se constitue autour d'une plate-forme de revendications, d'un esprit pacifique et d'un agenda d'actions protestataires. Multisitué, il se présente sous forme d'une coordination nationale décentralisée, caractérisée par des « liens faibles<sup>1</sup> » ; il regroupe des coordinations fortement imprégnées par les configurations locales dans lesquelles elles s'inscrivent<sup>2</sup>. Dans son sillage, les actions protestataires se démultiplient sur le *web* et dans l'espace physique de la rue. Au cours de la première séquence de la protestation, du moins, les frontières politiques et sociales habituelles sont brouillées : entre les différentes composantes idéologiques de l'espace protestataire, entre politique instituée et arène protestataire, et même des partis gouvernementaux ont été secoués de l'intérieur. Bien davantage, le régime peine à mettre fin à une mobilisation qui ne montre des signes de faiblesse que dix mois après son commencement. Après le référendum constitutionnel du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et les élections anticipées du 25 novembre 2011, le roi nomme en tant que chef du gouvernement le secrétaire général du PJD, arrivé en tête des législatives.

À l'épreuve de l'année 2011, le récit de l'« exceptionnalité » de la monarchie marocaine s'enrichit de nouvelles déclinaisons. « Circulez, il n'y a rien à voir ? Encore une fois, le paradoxe de Lampedusa (« tout changer pour que rien ne change ») serait-il à l'œuvre dans le royaume ?<sup>3</sup> ». Dans une toute autre perspective, Frédéric Vairel conclut également au « désamorçage » de la révolution dans le royaume : l'institutionnalisation de l'espace protestataire refléterait avant tout la transformation de l'économie de la répression, les apprentissages accumulés par les protestataires et les autorités et les forces de sécurité, « la consolidation des capacités de mobilisation de ses différents acteurs »<sup>4</sup>. L'autolimitation des uns et des autres en serait le « signal paradoxal ».

Dans l'ensemble, plusieurs grilles de lecture ont été remobilisées, séparément ou de manière combinée, pour expliquer les causes macrostructurelles des soulèvements de 2011 : la

---

<sup>1</sup> Mark S. Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380.

<sup>2</sup> Pour une perspective localisée des conflits en « périphérie », voir : Amin Allal, Karine Bennafla, « Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc) de 2005 à 2009. Des mobilisations en faveur de réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ? », *Revue Tiers Monde*, Hors-série 2011, p. 27-45 ; Karine Bennafla, Montserrat Emperador Badimon, « Le «Maroc inutile» redécouvert par l'action publique : les cas de Sidi Ifni et Bouarfâ », *Politique africaine*, 2010, vol. 120, n° 4, p. 67-86; Sylvia I. Bergh, Daniele Rossi-Doria, « Plus ça Change ? Observing the Dynamics of Morocco's 'Arab Spring' in the High Atlas », *Mediterranean Politics*, 2015, vol. 20, n° 2, p. 198-216; Koenraad Bogaert, « The revolt of small towns: the meaning of Morocco's history and the geography of social protests », *Review of African Political Economy*, 2015, vol. 42, n° 143, p. 124-140.

<sup>3</sup> M. Catusse, « Au-delà de «l'opposition à sa Majesté» », art. cité, p. 41-42.

<sup>4</sup> F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, *op. cit.*, p. 331-332.

crise du capitalisme mondial et les effets des politiques néo-libérales<sup>5</sup>, les problèmes d'insertion sociale d'une jeunesse de plus en plus éduquée et connectée au « village global », l'impact des nouvelles technologies d'information et des télévisions satellitaires, etc.<sup>6</sup> Cependant, le fait que le « Printemps arabe » ne se soit pas diffusé dans l'ensemble de la région, que des variations importantes aient été observées au niveau de l'intensité des mobilisations, de leur durée et de leurs issues a favorisé les analyses qui surdéterminent l'impact du type de régime politique<sup>7</sup>.

Par opposition aux autoritarismes « exclusifs », « interventionnistes », « répressifs »<sup>8</sup>, la nature du régime présenterait des caractéristiques structurelles peu propices aux soubresauts connus par d'autres pays de la région. Le renouvellement continu des réseaux de clientèle et la constitution d'une sphère politique instituée dense avec des élections régulières et relativement compétitives auraient contribué à diluer les responsabilités et les griefs, et à produire une désaffection des citoyens vis-à-vis de « la classe politique ». L'existence de sphères politiques, associatives et syndicales denses et fragmentées, et le fait même que le recours à la répression soit plus ponctuel et plus sélectif permettent de diviser les challengers. Tout élan révolutionnaire serait brisé dès lors qu'une partie de l'opposition peut espérer des bénéfices découlant de son accès même partiel aux institutions étatiques et de ses transactions plus ou moins collusives avec le régime. En outre, la présence de *challengers* fortement idéologisés et trop organisés susciterait de telles craintes, notamment au sein des classes supérieures, qu'elle empêcherait la formation des coalitions transclassistes. Or, dans le cas marocain, d'une part, la monarchie canalise régulièrement une partie des opposants vers la politique instituée, d'autre part, il existe une perception vivace parmi les protestataires d'une polarisation idéologique et d'un déséquilibre organisationnel entre des islamistes puissants et une gauche radicale faiblement enracinée. Reste à savoir comment des acteurs sont parvenus à former une coalition relativement large pour s'opposer au « despotisme » et à la « corruption » dans un contexte qui présente autant d'entraves.

Par-delà les causes et les issues des mobilisations du Mouvement du 20 février, la focale sera resserrée autour des articulations entre politique instituée et arène protestataire<sup>9</sup>, avec une attention particulière au processus de formation, de reconfiguration et de désagrégation des coalitions pendant les crises politiques<sup>10</sup>. Dans le prolongement de l'approche configurationnelle privilégiée, il s'agit de prendre en compte les interactions de tous les acteurs en présence<sup>11</sup>, les (re)compositions des réseaux d'alliances et de conflits<sup>12</sup>, d'un moment à l'autre de la protestation, sans dissocier artificiellement un groupe d'acteurs, en fonction des propriétés de ses membres, de leur degré d'organisation ou d'accès à la politique instituée. Cette perspective présente l'intérêt d'articuler : le niveau meso des groupements plus ou moins organisés ; le niveau micro des individus, qu'il s'agisse de « nouveaux entrants » ou de

---

<sup>5</sup> Pour une lecture marxiste de l'extension des mobilisations au Maroc, voir : K. Bogaert, « The revolt of small towns », art. cité.

<sup>6</sup> Pour un état de la littérature, voir : Bennani-Chraïbi Mounia et Fillieule Olivier, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 5-6, p. 767-796.

<sup>7</sup> Andrey V. Korotayev et al., « The Arab Spring: A Quantitative Analysis », *Arab Studies Quarterly*, 2014, vol. 36, n° 2, p. 149-169; V. Menaldo, « The Middle East and North Africa's Resilient Monarchs », art. cité.

<sup>8</sup> M. Parsa, *States, ideologies and social revolutions*, op. cit. J. Goodwin, *No Other Way Out*, op. cit.

<sup>9</sup> Voir par exemple : Jack A. Goldstone, « Introduction. Bridging Institutionalized and Noninstitutionalized Politics » dans Jack A. Goldstone (ed.), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 1-24 ; S. Luck, S. Dechezelles (eds.), *Voix de la rue ou voie des urnes ?* op. cit.

<sup>10</sup> Voir par exemple : Suzanne Staggenborg, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement », *Social Problems*, vol. 33, n° 5, 1986, p. 374-389.

<sup>11</sup> Ces réseaux d'interactions sont plus ou moins stables dans le temps, caractérisés par des relations d'échanges ou d'interconnaissance plus ou moins formalisées fondées sur le partage ponctuel ou durable de valeurs, de causes, d'adversaires, de participants, de publics, de ressources, etc.

<sup>12</sup> Voir : J. W. Duyvendak, O. Fillieule, « Conclusion: Patterned Fluidity », art. cité.

multipositionnés qui ont sympathisé/adhéré/participé synchroniquement et/ou diachroniquement à des groupes informels, des groupes de débats sur Facebook, des associations, des syndicats, des partis politiques, des coordinations, etc. Elle permet ainsi de dépasser le biais organisationnel<sup>13</sup>, de restituer la diversité des formes d'organisation, l'hétérogénéité des acteurs qui sont des « participants » plutôt que des « membres », de se saisir du caractère dynamique des « configurations d'alliances changeantes »<sup>14</sup>, et d'aller au-delà des frontières habituellement dressées entre mouvements sociaux, organisations partisans et syndicales, groupements « infrapolitiques ».

Sur la base de l'observation ethnographique de la coordination du M20 de Casablanca, de février 2011 à février 2012<sup>15</sup>, nous émettons deux hypothèses. En premier lieu, c'est la perception d'une « conjoncture fluide<sup>16</sup> » qui conduit des acteurs à renoncer provisoirement à l'expression de leurs clivages au profit de revendications communes désidéologisées et faiblement hiérarchisées, à se concentrer sur la mise en œuvre d'une « coordination sur le terrain » (*tansiq maydani*). Deuxièmement, en lien avec les perceptions croisées de ce qui se joue à l'échelle régionale et internationale, les tensions entre espace protestataire et scène politique instituée contribuent à reconfigurer aussi bien la coalition du M20 que la dynamique protestataire. En partant de ces hypothèses, nous décrirons d'abord le cadre dans lequel se forme une coalition improbable. Nous montrerons que le déclenchement d'un large mouvement de protestation ne résulte ni d'un effet domino ni de l'avènement d'une génération spontanée ; bien au contraire, l'observation de la genèse du M20 laisse entrevoir la diversité des lieux de gestation, l'intrication des médiations « non relationnelles<sup>17</sup> », informelles et organisées, les synergies entre nouveaux acteurs et militants aguerris. Enfin, nous nous pencherons sur deux processus : celui qui sous-tend l'enracinement de la coalition du M20 et l'extension de la protestation au sein d'un réseau d'alliances et de conflits ; celui qui amorce la reconfiguration, puis la désagrégation de la coalition. Pour autant, les deux processus ne se succèdent pas mécaniquement, mais s'interpénètrent dans un « jeu d'échelles » entre le local, le national, le régional et l'international.

## Le M20 : à l'intersection entre arène protestataire et politique instituée

Les mobilisations du Mouvement du 20 février (M20) qui se produisent le dimanche 20 février à travers l'ensemble du pays constituent un seuil inédit dans l'histoire protestataire du Maroc indépendant. Elles rassemblent de nouveaux entrants et des témoins de conflits qui remontent aux « années de plomb », des acteurs associatifs, des adhérents de partis

---

<sup>13</sup> Pamela E. Oliver, « Bringing the Crowd Back In: The Nonorganizational Elements of Social Movements », *Research in Social Movements, Conflicts, and Change*, 11, 1989, p. 1-30.

<sup>14</sup> Voir le concept d'« entreprises de mouvements sociaux » d'Olivier Fillieule (« De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? », *Politique et Sociétés*, vol. 28, n°1, 2009, p. 15-36, dont p. 25 et suiv.).

<sup>15</sup> Cette section est en partie issue de : M. Bennani-Chraïbi, Mohamed Jekhllaly, « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, 2012, p. 867-894. Sur le Mouvement du 20 février à Casablanca. Pendant une année, la première auteure a réalisé sept épisodes d'immersion (avril, juillet, septembre, novembre, décembre 2011, janvier, février 2012), conduit une centaine d'entretiens enregistrés, collecté des tracts, enregistré les slogans, pris des photos, suivi des échanges entre les membres de la coordination sur Facebook.

<sup>16</sup> M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit.

<sup>17</sup> Sur les « voies non relationnelles de diffusion », non fondées sur des liens directs, qui favorisent le processus d'« attribution de similarité », voir l'approche psychosociologique de David Strang, John W. Meyer, « Institutional Conditions for Diffusion », *Theory and Society*, vol. 22, n° 4, 1993, p. 487-511.

gouvernementaux, de l'opposition parlementaire et des militants d'organisations non légalisées. Comparativement au début des années 1990, l'occupation de la rue s'est routinisée et l'espace protestataire s'est densifié, y compris dans les villes moyennes et petites. En 1991, comme nous l'avons vu, des diplômés chômeurs sans appartenance politique, de gauche, d'extrême gauche et islamistes ont renoncé à s'affronter pour construire une cause commune autour du droit au travail et enclenché un cycle de mobilisations qui perdure en se recomposant. Parallèlement, pendant les années 2000, les causes « arabes » ou « islamiques » ont favorisé des coordinations par-delà les clivages idéologiques. Au cours des dernières années, des coordinations comme celles contre la cherté de la vie réunissent des acteurs associatifs, syndicaux et partisans de la gauche et de l'extrême gauche. Néanmoins, c'est la première fois qu'une tentative de dépasser la fragmentation de la sphère politique marocaine s'inscrit dans un registre de politique nationale ; cela n'exclut ni l'imbrication avec des revendications qualifiées de sociales ni les articulations entre les échelles du transnational, du national et du local.

### *Le 20 février : une convergence d'acteurs hétéroclites*

Impulsé par la marge, le Mouvement du 20 février s'étend rapidement, faisant émerger une configuration d'alliance qui semble bousculer les barrières politiques et sociales qui se dressent en phase routinière. Une jonction *a priori* improbable s'établit entre des réseaux politiques pour le moins distincts : islamistes et de gauche. Au sein et aux abords mêmes de ces réseaux, protester ensemble conduit à mettre en sourdine, ne serait-ce que provisoirement, les animosités et la méfiance qui traversent aussi bien la gauche que les islamistes et qui opposent « organisés » et « indépendants », ceux qui sont intégrés au sein de la politique instituée et ceux qui en sont exclus ou qui y occupent une position marginale, sans compter les lignes de fracture qui secouent des partis tiraillés entre leur passé et leur présent.

La gauche radicale et non gouvernementale s'engage au sein du mouvement dès la première heure, suivie par les islamistes d'Al Adl wal Ihsane. La frontière entre politique instituée et arène protestataire se brouille : la principale force au sein de l'opposition parlementaire (les islamistes du PJD) et les partis de la gauche gouvernementale (USFP, PPS) sont secoués de l'intérieur. La médiatisation de figures inconnues jusque-là amplifie la diffusion de l'image d'un mouvement « jeune » qui va au-delà des clivages idéologiques. La pluralité des revendications des plateformes du M20, leur caractère flou et non hiérarchisé renforcent la dimension fédératrice du mouvement et favorisent la jonction avec une multiplicité d'entrepreneurs de cause, porteurs de demandes sociales et politiques plus ou moins préexistantes, des plus « universelles » aux plus sectorielles. Le soutien public de quelques intellectuels, artistes, journalistes et hommes d'affaires contribue à dégager une impression de diversité sociale.

**Tableau 30 : Les organisations politiques secouées ou impliquées dans le M20**

Les organisations politiques secouées par le M20		
Gauche gouvernementale	USFP	38 sièges au Parlement en 2007. Près de 60 000 adhérents déclarés
	PPS	17 sièges en 2007 Près de 40 000 adhérents déclarés
Opposition parlementaire	PJD	46 sièges en 2007 Près de 16 000 adhérents déclarés
Les organisations politiques qui soutiennent le M20		
Opposition légale parlementaire et non parlementaire :  Rassemblement de la gauche démocratique (2004)	Opposition parlementaire	6 sièges au Parlement en 2007. PSU : Près de 4000 adhérents déclarés
	Alliance de la gauche démocratique (2007) : PSU, PADS, CNI	PADS : Près de 1 100 adhérents déclarés, CNI : information non disponible
Organisations sans caractère légal	Opposition légale, non parlementaire Annahj Addimocrati	Tradition de boycott des élections. Près de 1000 adhérents déclarés
	Référentiel islamiste	Al Adl wal ihsane Al Badil al hadari Hizb al oumma
Organisations sans caractère légal	Extrême gauche	Maoïstes Trotskyistes (Almounadil-a) Stalinistes

**Tableau 31 : Principales appartenances associatives des pionniers de « gauche » du M20-Casablanca**

Association marocaine des droits humains (AMDH)	Créée en 1979 dans le giron de l'USFP. Après une phase de mise en veille, dès 1988, elle connaît un renouveau avec l'affluence de militants de la gauche radicale. En 2009, elle compte 91 sections locales et plus de 10 000 adhérents à travers le Maroc.
Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc (ANDCM)	Créée en 1991, elle dispose d'une centaine de sections locales. Se voulant « progressiste, indépendante, populaire et démocratique », ses protestations ont contribué à banaliser l'occupation de la rue au Maroc. La section de Casablanca est réactivée en 2010 et animée par des militants d'extrême gauche (stalinistes, maoïstes, etc.).
Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne — Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde — Maroc (ATTAC-CADTM)	Créée en 2000 au Maroc, cette organisation altermondialiste fait partie d'un réseau international regroupé sous forme de coordination autour d'une plateforme commune. Depuis 2005, elle connaît une restructuration qui se traduit par une forte présence du courant Almounadil-a (trotskyistes) au sein de ses instances. Elle compte près de 500 adhérents.
Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI)	Créé en 2009, d'abord en tant que groupe sur Facebook, pour défendre la liberté de conscience, de culte, d'orientation sexuelle et plus généralement l'instauration d'un État laïc.
Réseau des associations de quartier du Grand Casablanca (RESAQ)	Impulsé en 2003 autour d'une cinquantaine d'associations de quartier, par un ancien détenu d'extrême gauche, il vise à renforcer les capacités des associations et à servir d'intermédiaire avec des partenaires nationaux et internationaux.

Les « indépendants » méritent une attention particulière. Au sein du M20, cette autotabellisation est revendiquée par des cyberactivistes, des citoyens plus ou moins ordinaires, des acteurs de la nébuleuse associative<sup>18</sup>. Les frontières entre sphères associative, syndicale et politique n'étant pas étanches, nombreux sont les multipositionnés qui mettent en veille leur appartenance passée ou présente à une organisation politique pour exprimer à leur tour de la défiance à l'égard de la politique des « organisations ». Selon les propos des militants les plus aguerris, la principale ligne de partage oppose, d'une part, la « culture politique traditionnelle » fondée sur l'hégémonisme, la valorisation du leadership, de la hiérarchie et de la centralisation et, d'autre part, une culture inspirée par l'éducation populaire et les forums sociaux, privilégiant l'horizontalité, l'absence de leaders et de porte-parole, la décentralisation.

#### Encadré 66 : Les « indépendants » pendant le Mouvement du 20 février

Tout au long de l'histoire contemporaine marocaine, les registres de l'« indépendance », du « non organisé » ou du « non partisan » servent d'énonciation à différents types de luttes politiques. Comme nous l'avons vu, dès l'indépendance, des relais de la monarchie s'approprient ce répertoire pour mobiliser contre les partis du Mouvement national ; cela ne les empêche pas, par la suite, de se constituer en partis dits administratifs. À la fin des années 1980, les associations de plaidoyer connaissent un nouvel élan et cherchent à recruter des « indépendants » en vue de rassembler au-delà du cercle des militants des organisations politiques ; mais les tensions internes ne tardent pas à se cristalliser autour d'une opposition entre « indépendants » et « partisans ». Peu à peu, l'énoncé « indépendant » finit par condenser le malaise diffus à l'égard d'un magma informe et à géométrie variable : la « “classe politique”, “souillée”, “corrompue”, “divisée” »<sup>19</sup>, « makhzénisée » ; le secteur associatif « clientélisé » à travers la redistribution particulariste de la manne financière émanant de l'INDH ; les organisations politiques en marge de la politique instituée. Inversement, il arrive que les opposants politiques se méfient des « indépendants » et les assimilent à de potentiels « infiltrés ».

#### La genèse du M20

En dépit de l'intensité des interactions qui caractérisent cette construction sociale et historique qu'est le « monde arabe », la chute de Zine El Abidine Benali, le 14 janvier 2011, puis celle de Hosni Moubarak, le 11 février 2011, sont loin de produire un effet domino. Certes, des canaux tels qu'El Jazeera favorisent l'amplification du sentiment d'appartenance à une même communauté imaginée et les réseaux sociaux contribuent à élargir l'éventail des voies de communication. Néanmoins, ils ne suffisent ni à déclencher mécaniquement une vague de protestation, ni à court-circuiter les autres médiations identifiées par les sociologues des mouvements sociaux<sup>20</sup>, ni à marginaliser les militants aguerris au profit de « nouveaux acteurs » (jeunes « dépolitisés », cyberactivistes). La description de la genèse du M20 permet d'identifier les « processus vécus de diffusion<sup>21</sup> », la diversité des lieux de gestation du mouvement, la pluralité des canaux à travers lesquels se font les connexions entre différents individuels et collectifs, de même que les enchaînements et les interactions qui favorisent la mobilisation au-delà du cercle des pionniers.

<sup>18</sup> Il s'agit de membres d'organisations de plaidoyer, d'associations constituées autour d'une cause identitaire (les Amazighs) ou d'intérêts d'un secteur ou d'une catégorie de l'espace social (diplômés-chômeurs, habitants des bidonvilles, quartiers, etc.)

<sup>19</sup> Mounia Bennani-Chraïbi, « Jeux de miroir de la « politisation » : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, n° 50, 2011, p. 59.

<sup>20</sup> Dieter Rucht, « The Transnationalization of Social Movements: Trends, Causes, Problems » dans D. della Porta, H. Kriesi et D. Rucht (eds.), *Social Movements in a Globalizing World*, Londres, MacMillan, 1999.

<sup>21</sup> Isabelle Sommier, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux » dans O. Fillieule, E. Agrikoliansky, I. Sommier (eds.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, p. 115.

D'après les entretiens réalisés, la chute des présidents tunisien et égyptien à quelques semaines d'intervalle amène des acteurs marocains à calculer autrement. Tout d'abord, les grilles d'intelligibilité du jeu politique se brouillent, les horizons du possible et du faisable s'élargissent. D'après un membre d'ATTAC-Cadtm, âgé de 22 ans, « après la Tunisie, je me disais : imagine qu'une chose pareille se produise au Maroc. Mais après l'Égypte, je me suis dit : il faut absolument que quelque chose se produise au Maroc ». Dans un processus d'« attribution de similarité »<sup>22</sup>, les interviewés établissent une identité entre les problèmes qui se posent en Tunisie, en Égypte, au Maroc : crise économique et sociale, chômage des diplômés du supérieur, discrédit de la « mascarade politique », monopolisation du pouvoir et des richesses par le roi et par « son premier cercle ». À partir de là, ils anticipent des chances plus ou moins similaires de succès de la protestation<sup>23</sup>. Ne serait-ce que dans un premier temps, les pionniers du M20 attribuent les succès tunisiens et égyptiens à quatre facteurs principaux : la mise en avant de « jeunes dépolitisés », l'absence de leadership, de hiérarchie et de centralisation, l'importance de la spontanéité et de l'innovation et, surtout, la dissolution des identités (organisationnelles, idéologiques, ethniques, etc.). C'est à partir de ce cadrage que les initiateurs du M20 construisent l'image d'un mouvement « jeune » qui va au-delà des clivages idéologiques et entérinent une inversion des rôles entre militants aguerris et nouveaux entrants, de manière à faire apparaître les leaders d'antan comme de simples suiveurs.

Si les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle primordial dans les processus d'identification, ils ne suffisent pas à faire descendre les protestataires dans la rue le 20 février. En effet, c'est à la jonction entre une pluralité de réseaux et de lieux que se font les connexions entre cyberactivistes<sup>24</sup> (et parmi eux ceux qui militent dans des structures organisées), militants associatifs, acteurs multipositionnés<sup>25</sup>.

Pendant les derniers jours de l'année 2010, les acteurs de l'espace protestataire marocain suivent avec attention les mobilisations qui se produisent chez leurs voisins. Les autorités sont à l'affût. Le 13 janvier 2011, la Coordination marocaine de soutien aux démocrates tunisiens (CoMaSoDeT)<sup>26</sup> organise un sit-in devant l'ambassade de Tunisie, violemment dispersé. Pourtant les actions de solidarité avec la Palestine, l'Irak ou le Liban sont quasi routinières au Maroc. À partir de la chute de Ben Ali, les manifestations qui fêtent la révolution tunisienne sont toutefois tolérées. Dans le même mouvement, des communiqués et des déclarations sont publiés par des associations, des syndicats et des partis, dans la presse écrite et sur leurs sites web, d'abord pour soutenir le peuple tunisien et ensuite pour le féliciter.

Pendant ce temps, la fièvre gagne les Facebookers marocains et la médiatisation de l'impact révolutionnaire de ce réseau social suscite la curiosité des néophytes. Dès le 14 janvier, trois jeunes cyberactivistes originaires de Meknès créent sur Facebook le groupe « Des Marocains dialoguent avec le Roi ». H. A. est l'un d'entre eux. Jusque-là, cet étudiant en ingénierie, âgé de 22 ans, n'a jamais adhéré à quelque organisation que ce soit et son père, un enseignant, évoque peu ses sympathies de jeunesse pour l'extrême gauche. C'est dans les groupes de discussion « progressistes » sur internet qu'il débat de la chose publique depuis trois

---

<sup>22</sup> D. Strang, J. W. Meyer, « Institutional conditions for diffusion », art. cité.

<sup>23</sup> Sur les notions de « jeux d'assurance » et de « bandwagon effect », processus qui conduit les suiveurs à participer à un mouvement après avoir observé et évalué ses chances de succès, voir : Dennis Chong, *Collective Action and the Civil Rights Movement*, Chicago, UCP, 1991.

<sup>24</sup> Voir Driss Ksikes, « Genèse du cyber-activisme au Maroc », *Économia*, Cesem, Rabat, 2011, p. 80-83.

<sup>25</sup> Joseph Hivert, « Les rapports entre générations dans le mouvement du 20 février » dans Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (eds.), *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2015, p. 671-680.

<sup>26</sup> Créée en 2005 en solidarité avec les militants tunisiens en grève de la faim, elle rassemble plus d'une vingtaine d'associations, des syndicats, des partis — notamment de la gauche radicale (RGD) mais également la jeunesse de l'USFP -, le Groupe national de soutien à l'Irak et à la Palestine.

ans (entretien du 18 décembre 2011). Le 25 janvier, il regarde Al Jazeera au café avec un ami et ressent une énorme frustration. Tous les soirs, il surfe sur la toile espérant dénicher un appel à manifester lancé par l'une ou l'autre des organisations de la gauche radicale. Exaspéré, il décide de passer à l'action avec ses deux amis. Le 27 janvier, les trois jeunes rebaptisent leur groupe « Mouvement liberté et démocratie maintenant » et lancent un appel à manifester le 27 février, dans les grandes places publiques, devant les sites des préfectures et des gouvernorats. Le groupe compte 3000 membres le 27 janvier, 6000 membres le 3 février. L'appel comporte six revendications à vocation fédératrice allant de l'abrogation de la constitution et la « désignation d'une commission constituante parmi des personnalités les plus qualifiées et les plus intègres, chargée de rédiger une nouvelle constitution qui donne à la monarchie sa taille naturelle » à la création d'une caisse d'indemnisation du chômage. D'après H. A., l'option implicite pour une monarchie parlementaire relève d'un choix « rationnel », d'un projet « réalisable » en affinité avec le rejet par les signataires de la violence, de l'« anarchie » et du « blanquisme »<sup>27</sup>. Le choix de la date prête le flanc aux attaques des autorités : le 27 février coïncide avec l'anniversaire de la proclamation en 1976 de la République arabe sahraouie démocratique par le front Polisario. Dès lors, la date est avancée au 20 février.

Le 28 janvier, le Jour de la colère en Égypte s'accompagne de fébrilité dans le réseau internet marocain. Un ex-affilié de la jeunesse de l'USFP de Salé lance une vidéo sur YouTube, où il lit l'appel du Mouvement liberté et démocratie maintenant. Désormais, l'appel du 20 février est incarné, il devient une référence pour les groupes qui se multiplient sur Facebook, faisant des émules d'une région à l'autre du Maroc.

Le 3 février, *Al Massae* (le soir), le quotidien arabophone le plus lu au Maroc, attaque les jeunes qui ont lancé l'appel et les accuse de collusion avec les Algériens et le Polisario. La campagne de disqualification animée par des ministres et des médias officiels provoque un mouvement de solidarité avec « les jeunes », tout en médiatisant la date du 20 février, devenue l'événement politique du moment.

À Rabat, les manifestations de soutien au peuple égyptien offrent l'occasion à un groupe de jeunes de se réunir régulièrement. Pour la plupart, ils sont enfants de militants, sympathisants ou membres des réseaux de gauche. Dès le départ, le soutien de l'AMDH est fondamental. Forte de son rôle pionnier au sein de plusieurs réseaux, elle constitue à la fois une courroie de transmission et un réservoir en ressources humaines et logistiques ; elle contribue par ailleurs à la socialisation et au renouvellement générationnel de la gauche radicale<sup>28</sup>. Ce n'est donc pas surprenant que son siège devienne le QG des jeunes de Rabat. C'est là qu'ils réalisent la vidéo appelant à « sortir » le 20 février et postée sur YouTube le 12 février. À visage découvert, ils commencent par s'identifier sans révéler leur affiliation : « je suis marocain », « je suis marocaine ».

La diffusion de cette vidéo donne des visages au mouvement, qui cesse d'être une rumeur virtuelle. La campagne de dénigrement et d'intimidation se précise : les membres du M20 sont assimilés à des « traîtres » qui remettent en cause les « fondements sacrés » de la nation (Dieu, la patrie, le roi), des « marginaux » qui transgressent ses valeurs (des convertis au christianisme, des « athées », des « rompeurs du jeûne », des « homosexuels »). Les « services » commencent à agir : des coups de téléphone anonymes, des visites plus ou moins « courtoises » et des pressions sur les familles.

---

<sup>27</sup> Alors même qu'il affirme ne pas avoir été imprégné par l'expérience politique de son père, il recourt au vocabulaire des générations militantes précédentes.

<sup>28</sup> Voir entre autres : Hivert Joseph, Marchetti Dominique, « Numériquement marginaux mais politiquement importants ? La médiatisation internationale d'une association des droits de l'homme au Maroc », *Journal des anthropologues*, 2015, vol. 142-143, n° 3-4, p. 227-251.

À Rabat, les rassemblements de solidarité avec la révolution égyptienne sont presque quotidiens et désormais tolérés. Ils favorisent les échanges entre jeunes et moins jeunes, militants de gauche et islamistes d'Al Adl wal ihsane, à tel point que le sit-in du samedi 12 février devant le parlement se transforme en un forum de débat où un objectif commun s'impose : « descendre dans la rue et marcher ensemble, le 20, partout au Maroc ».

Ce samedi même, le groupe de jeunes de Rabat se réunit au siège de l'AMDH pour réécrire la plateforme du M20, ajouter de nouvelles revendications, en puisant cette fois-ci dans le vocabulaire politique de l'opposition de gauche<sup>29</sup>. La monarchie n'est plus mentionnée et le seuil politique privilégié est désormais : « une constitution démocratique représentant la vraie volonté du peuple rédigée par une assemblée constituante élue ».

Pendant ce temps, à Casablanca, une rencontre réunit les représentants nationaux des jeunesses des partis de la gauche radicale (RGD). Ils publient la première déclaration de soutien à l'appel du 20 février, émanant d'organisations politiques. Le lendemain, leurs positions sont reprises par les instances nationales de leurs partis, le 14 février par dix-sept associations de droits humains<sup>30</sup>. Entre temps, les Organisations et démocrates marocains lancent l'Appel de Dakar pendant le Forum social mondial (6-12 février) où ils ont l'occasion d'échanger avec des Tunisiens, des Égyptiens et des ressortissants d'autres pays frères en effervescence<sup>31</sup>.

Les organisations islamistes ne tardent pas à prendre le relais : la jeunesse d'Al Adl déclare son intention de participer aux manifestations du M20 le 16 février ; celle du PJD publie une déclaration de soutien le 17, puis la retire suite aux pressions exercées par sa hiérarchie en pourparlers avec les autorités<sup>32</sup>, mais des jeunes de ce parti finissent par se rallier à un parlementaire du PJD pour constituer le groupe Baraka<sup>33</sup>. Désespérés par la réserve de leur leadership à l'égard du M20, des membres de l'USFP publient le 18 une déclaration signée par les « Usfpistes du 20 février » ; comme le soulignent Sélim Smaoui et Mohamed Wazif dans une belle enquête, leur inscription au sein du mouvement est « indissociable des conflits d'appareil traversant l'institution partisane <sup>34</sup> ». Après son scepticisme de départ, un parlementaire Usfpiste se rallie publiquement ; il a le sentiment que le mouvement fait l'objet d'une « attaque concertée » de ministres, de partis, de l'agence de presse officielle : « Quand ils prennent ces positions, cela veut dire pour moi que je dois être de l'autre côté »<sup>35</sup>.

Impulsé par la marge, le mouvement de protestation s'étend rapidement, faisant émerger une configuration d'alliance qui semble bousculer les barrières politiques et sociales qui se dressent en phase routinière. La gauche radicale et non gouvernementale s'engage au sein du mouvement dès la première heure, suivie par les islamistes d'Al Adl. La frontière entre politique instituée et espace protestataire se brouille : la principale force au sein de l'opposition parlementaire (les islamistes du PJD) et les partis de la gauche gouvernementale (USFP, PPS)

---

<sup>29</sup> Depuis l'indépendance, la question constitutionnelle constitue un enjeu pour des générations d'opposants. Voir J.-N. Ferrié, B. Dupret, « La nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine », *Confluences Méditerranée*, 2011, 78, p. 25-34.

<sup>30</sup> Créé entre le 20 et le 23 février, le Conseil national d'appui au M20 (CNAM20) regroupe des organisations politiques (tableau 30), de même que de grandes centrales syndicales et une centaine d'associations.

<sup>31</sup> Le mois de février 2011 voit des appels à manifester le 6 en Syrie, le 11 au Yémen, le 12 en Algérie, le 14 à Bahreïn et en Iran, le 17 en Libye.

<sup>32</sup> Le 17 février, le secrétaire général du PJD annonce le boycott du M20 par son parti. Dès le lendemain, le procureur relâche un membre du secrétariat général du PJD, arrêté pour corruption. Bien davantage, le 21 février ce dernier est nommé au Conseil économique et social (CES).

<sup>33</sup> Selon son fondateur, ce synonyme de Kifaya (« ça suffit ») fait référence au mot d'ordre lancé en 2004, en Égypte, par le mouvement du même nom.

<sup>34</sup> Sélim Smaoui, Mohamed Wazif, « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance ? S'engager sous la bannière du "mouvement du 20 février" à Casablanca » dans Amin Allal, Thomas Pierret (eds.), *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 72.

<sup>35</sup> Entretien réalisé par l'auteure en juillet 2011.

sont secoués de l'intérieur. La médiatisation de figures inconnues jusque-là amplifie la diffusion de l'image d'un mouvement « jeune » qui va au-delà des clivages idéologiques. La pluralité des revendications des plateformes du M20, leur caractère flou et non hiérarchisé renforcent la dimension fédératrice du mouvement et favorisent la jonction avec une multiplicité d'entrepreneurs de cause, porteurs de demandes sociales et politiques plus ou moins préexistantes, des plus « universelles » aux plus sectorielles. Le soutien public de quelques intellectuels, artistes, journalistes et hommes d'affaires contribue à dégager une impression de diversité sociale. Dans ce processus de diffusion, transparaissent de manière intriquée des « voies de diffusion non relationnelles », des médiations informelles, des relais organisationnels, des réseaux plus ou moins « dormants »<sup>36</sup>.

Tout au long de la dynamique qui précède le 20 février, les autorités envoient des signaux ambivalents qui accentuent, chez les pionniers et les suiveurs potentiels du M20, le sentiment qu'une brèche est ouverte. En effet, dès la chute de Ben Ali, différentes mesures sont prises : accélération des négociations avec les diplômés chômeurs et avec les syndicats en vue d'interrompre les protestations sectorielles antérieures, doublement du budget de la caisse de compensation, recommandation aux prédicateurs du vendredi de mettre en garde contre le chaos, etc<sup>37</sup>. D'une part, les autorités essaient d'anticiper, de gagner du temps, de disqualifier les jeunes qui appellent à manifester le 20 février et de décourager l'établissement de jonctions entre les jeunes de Facebook, les acteurs de la sphère politique instituée, les syndicats, les islamistes, et les mouvements des diplômés chômeurs. D'autre part, elles se mobilisent pour véhiculer l'idée de « l'exception marocaine » ; des annonces rassurantes laissent entendre qu'il n'y aura pas de répression le 20 février : à l'inverse de ses voisins, le Maroc serait un pays démocratique où les mouvements sociaux seraient routiniers.

En dépit de ces discours publics qui se veulent rassurants, le dimanche 20 février 2011 est un moment d'incertitude pour les organisateurs, les manifestants, les autorités, et plus globalement pour la population. À Casablanca, l'atmosphère générale rappelle l'ambiance suscitée par la mort de Hassan II en 1999 : des supermarchés et des stations d'essence dévalisés par des consommateurs inquiets, des bourgeois qui s'interrogent en privé s'il faut plier bagage, des agents des forces de sécurité qui déplacent leurs familles, des médias internationaux sur le qui-vive.

### *La genèse de la coordination du M20 à Casablanca*

À Casablanca, dès le départ, l'initiative est prise par des acteurs « organisés ». Dans l'effervescence de ce mois de février, l'embryon du M20 Casablanca se constitue à partir de la jonction entre deux réseaux sociopolitiques structurants.

Le premier correspond à la nébuleuse de gauche dans toutes ses gradations. L'un de ses noyaux est l'Espace Casablanca pour le dialogue de la gauche (ECDG), une plateforme initiée en avril 2008 par des militants multipositionnés, plutôt en marge de leurs partis (le PSU et l'USFP). Après les échecs électoraux des partis de la gauche gouvernementale et radicale de 2007, leur objectif est de constituer un lieu de réflexion en vue d'unifier la gauche. C'est l'ECDG qui appelle à la rencontre de l'Espoir, le 12 février, dans le siège du PSU, situé au centre-ville, suffisamment accueillant pour abriter les réunions de toutes sortes d'acteurs associatifs et protestataires. La plupart des présents se connaissent déjà, ayant partagé des expériences associatives. Certains se sont côtoyés au cours des cinq dernières années dans le

---

<sup>36</sup> V. Taylor, « La continuité des mouvements sociaux », art. cité.

<sup>37</sup> Montserrat Emperador Badimon, « Les diplômés chômeurs et le Mouvement du 20 février au Maroc » dans Michel Camau et Frédéric Vairel (eds.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2014, p. 230-249.

cadre de la Coordination contre la cherté de la vie jusqu'en 2009, puis dans les Comités de jeunes pour la libération des détenus politiques (2008-2009) et dans le Comité de l'habitat mobilisé jusqu'en janvier 2011 auprès des bidonvillois. Le deuxième pôle structurant, celui d'Al Adl wal ihsane, est plus fermé. Pour rappel, l'entrée au sein de cette organisation est encadrée par des règles strictes ; sa discipline militante constitue en soi un filtre sélectif ; un programme éducatif individuel et collectif régit la vie spirituelle et mondaine des adhérents, qui sont par ailleurs incités à se surpasser dans toutes leurs sphères de vie, à se former sur les plans intellectuel et sportif, à consentir des efforts matériels au bénéfice de l'organisation<sup>38</sup>.

Les frontières ne sont pas totalement étanches entre ces deux réseaux qui s'enracinent dans le même univers citadin des éduqués, plus ou moins jeunes, issus des catégories populaires ou de la classe moyenne. Les lignes de partage les plus visibles transparaissent autour de questions politiques (laïcité *versus* État islamique), morales et religieuses (degré de respect des prescriptions religieuses, degré de promotion des valeurs individuelles, etc.). Les stigmatisations mutuelles sont véhiculées par les médias et les écrits politiques, ou à travers des expériences directes dans le campus, dans le quartier. Il existe une mémoire de la confrontation, y compris à l'occasion des marches de solidarité avec la Palestine pendant lesquelles il arrive que gens de gauche et islamistes s'arrachent les micros pour scander « Palestine arabe » ou « Palestine islamique »<sup>39</sup>. Toutefois, le sentiment de proximité n'est pas exclu entre ceux qui rejettent la politique instituée et l'hégémonie monarchique, qu'ils soient d'extrême gauche ou islamistes. Enfin, signalons les cas des familles composites politiquement ou des jeunes socialisés dans un milieu islamiste qui deviennent « gauchistes », qui ne sont pas exceptionnels dans notre échantillon.

Étant donné le caractère fortement centralisé et hiérarchisé d'Al Adl, la participation de sa jeunesse au M20 est décidée en haut lieu. Et ce n'est qu'à la suite de la publicisation de cette décision, le 16 février, que les pionniers du milieu de gauche à Casablanca établissent le contact avec les responsables de la jeunesse d'Al Adl à l'échelle locale. Cependant, le profil de ceux qui assurent concrètement la connexion n'est pas anodin. En lien avec leur idéologie, leurs expériences passées et leurs dispositions personnelles, deux trotskystes d'ATTAC-Cadtm Casablanca jouent un rôle prééminent en amont et dans tout le travail qui suivra pour la maintenir. Après avoir milité au sein de groupuscules étudiantins, ils s'investissent dans les dynamiques protestataires que connaît Casablanca au cours des dernières années. D'après eux, révolutionner la société nécessite l'évitement du conflit avec les autres forces sociales et politiques. Adeptes du slogan « marcher séparément et frapper ensemble », ils défendent déjà l'idée d'intégrer les Adlistes dans la Coordination contre la cherté de la vie, mais les autres composantes de gauche s'y opposent farouchement. L'un d'entre eux revient du Caire où il séjourne dans le cadre d'une formation Cadtm jusqu'à 30 janvier 2011. Il a vécu l'expérience de la Place Tahrir, observé l'entraide entre révolutionnaires égyptiens de toutes tendances. Pendant les mois à venir, les deux militants sont perçus comme fédérateurs et appréciés pour leur abnégation et leur caractère conciliant. Comme les autres chevilles ouvrières du M20, ils sont plus ou moins disponibles biographiquement (l'un est au chômage, l'autre est enseignant).

Très vite, les pionniers du M20-Casablanca mettent en place des dispositifs visant à organiser une action commune dans le cadre d'une coalition hétéroclite. Imprégnés par les expérimentations et les échecs du passé autant que par ce qu'ils retiennent du « modèle » de la Place Tahrir, ils anticipent et tentent de se donner les moyens de résister aussi bien à la répression qu'à la cooptation par le régime. Leurs mots d'ordre plus ou moins explicites sont :

---

<sup>38</sup> Voir notamment M. Darif, *al-Islamiyyûn al-maghariba*, op. cit., p. 67-76.

<sup>39</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Les conflits du Moyen-Orient au miroir des communautés imaginées : la rue arabe existe-t-elle ? Cas du Maroc », *A Contrario*, vol. 5, n° 2, 2008, p. 147-156.

fédérer, invisibiliser les identités particulières<sup>40</sup>, éviter l'hégémonisme ou le détournement de l'action par une composante politique en particulier, décourager toute vocation au leadership individuel ou collectif. L'accent est également mis sur la nécessité de s'ouvrir suffisamment pour rallier de nouveaux entrants et favoriser l'innovation.

Entre le 15 et le 18 février, les réunions préparatoires puisent dans les savoir-faire étudiantins en instaurant deux règles : toute intégration à un comité doit être validée par l'AG ; la seule instance décisionnelle officielle du mouvement est l'AG. Les participants à l'AG du 18 février signent une liste de présence : dans la colonne réservée à l'affiliation, tous s'identifient en tant que membres du M20. Au cours des AG qui se déroulent pendant les mois suivants, toute personne qui cite le nom d'une organisation est rappelée à l'ordre. Par ailleurs, lors de la constitution des premiers comités (logistique, slogans, mobilisation, communication), le choix des coordinateurs (des membres d'ATTAC, de l'ANDCM, de MALI), approuvé par l'AG, semble obéir à des critères implicites : privilégier des personnes de confiance, éviter à la fois les acteurs non organisés et les membres des partis, de manière à mettre en avant des personnes dotées de compétences militantes tout en garantissant l'indépendance de la coordination à l'égard des partis. Les membres des organisations politiques sont toutefois incités à adhérer au comité de la logistique, pour le faire bénéficier de leur carnet d'adresses et mobiliser les soutiens matériels nécessaires à l'impression des tracts, à la réalisation de banderoles, à l'accès à un dispositif de sonorisation.

Avant le dimanche 20 février, l'absence des « jeunes de Facebook » inquiète les pionniers du M20 à Casablanca. Imprégnés par le modèle des internautes révolutionnaires tunisiens et égyptiens, ils décident de diffuser les conclusions de l'AG du 18 février sur FB et d'inviter les jeunes Facebookers à se joindre à eux le dimanche 20 février à 10 h, sur la Place Lahmam. La centralité de cette place située dans le cœur administratif de Casablanca, son caractère spacieux et sa proximité de la préfecture en font l'un des lieux privilégiés des sit-in qui se déroulent dans la capitale économique. Dans le tract diffusé, l'action n'est pas « nommée » : il n'est question ni de « sit-in » (*weqfa*) ni de « marche » (*masira*). D'après un militant d'ATTAC, lancer un appel sur Facebook laissait présager la participation de personnes « différentes » ; il fallait donc « laisser la liberté » aux nouveaux venus de « faire quelque chose de différent »<sup>41</sup>.

Le 20 février est vécu comme un succès par les pionniers du M20 à Casablanca pour trois raisons principales : le nombre des participants, leur diversité, l'atmosphère qui prévaut jusqu'à l'appel à la dispersion lancé par les organisateurs vers 16 h. En effet, au pic de la mobilisation, la place réunit près de 6000 personnes selon la presse. De grands entrepreneurs, des artistes célèbres, des acteurs associatifs, d'anciens détenus et même quelques parlementaires se font remarquer. Des jeunes qui n'ont jamais pris part à aucune élection, à aucune action protestataire, qui n'ont jamais adhéré à aucune organisation ont répondu à l'appel ; ils sont venus en famille, avec des voisins, ou encore avec leur « bande de copains ». Les préparatifs des jours précédents et le travail de négociation mené *in situ* par les membres des comités du M20 favorisent « l'unification » de l'action : à quelques exceptions près, « les slogans et les banderoles se sont unifiés, les identités se sont dissoutes comme en Tunisie et à Place Tahrir [...], l'atmosphère est bon enfant »<sup>42</sup>.

Toutefois, suite à l'appel à la dispersion, des personnes proviennent de la Médina, un quartier populaire limitrophe, après la fin d'un match de football. Ils tentent de prolonger l'événement par une marche dans une ambiance de sortie de stade, « chaotique » selon les

---

<sup>40</sup> Sur les modes de présentation de soi en politique, voir Annie Collovald, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, n°1, 1988, p. 29-40.

<sup>41</sup> Entretien réalisé en septembre 2011.

<sup>42</sup> Entretien en novembre 2011 avec un militant d'ATTAC.

militants chevronnés qui les observent. Des jeunes, présents depuis 10 h, appellent alors au sit-in illimité (*i'tisam*) ; ils ont ramené des tentes dans l'espoir de reconstituer la Place Tahrir au centre de Casablanca. Les membres du M20 qui ne se sont pas encore dispersés improvisent un cordon de sécurité, mais se sentent dépassés. Lorsque l'action organisée par le M20 prend fin à 16 h, ce sont les forces de sécurité, discrètes jusque-là, qui interviennent de manière autolimitée ; l'évacuation ne s'achève qu'après 22 h.

Après ce dimanche, le M20 s'inscrit dans la durée sur les plans national et local, avec des phases de flux et de reflux. Dans un « jeu d'échelles » entre l'interne, le local, le national, le régional et l'international, un entrelacement d'actions, d'interactions et d'événements contribue — synchroniquement et diachroniquement — autant à la consolidation qu'à la reconfiguration de la coalition du M20, autant à l'extension du mouvement qu'à son essoufflement. Mais, pour en faciliter la lisibilité, nous dissociérons la présentation de ces deux processus si intriqués.

## **Le processus d'enracinement de la coalition du M20 et d'extension de la protestation**

Alors même que les germes de la dissension ne tardent pas à transparaître, une conjonction d'éléments favorise la consolidation du M20 à Casablanca et la poursuite de l'extension de la protestation : certains sont liés aux interactions avec les autorités et à la perception de ce qui se joue aux échelles nationale, régionale et internationale ; d'autres à la dynamique interne au sein de la coordination.

### *Des interactions qui amplifient la fluidité*

Après le 20 février, les autorités continuent à diffuser le message de « l'exception marocaine » : excepté quelques troubles jugés marginaux<sup>43</sup>, les actions protestataires se sont déroulées dans un climat pacifique, attestant de la « maturité » du pays et de son caractère « démocratique ». Des participants sont arrivés sur la place indiquée dans les tracts avec leur « matériel de manifestant », composé notamment par un masque pour se préserver des bombes lacrymogènes.

Le discours royal du 9 mars 2011 est à la fois perçu comme une reconnaissance du M20 et comme une tentative de lui couper l'herbe sous les pieds en présentant une offre de réforme susceptible de séduire. En effet, il annonce l'accélération de « la dynamique réformatrice » et du processus de régionalisation, une « réforme constitutionnelle globale », un référendum constitutionnel, etc. Il est précédé et suivi par la mise en place d'un dispositif institutionnel d'ouverture : Conseil économique et social (CES) le 21 février ; transformation du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) en Conseil national des droits de l'homme (CNDH) le 4 mars avec la nomination comme secrétaire général d'un ancien détenu de la gauche non gouvernementale et ancien président du Forum marocain vérité et justice ; création de la Commission consultative pour la révision de la constitution (CCRC) le 10 mars, de l'institution du « Médiateur » le 17 mars, etc. Les réactions internationales ne tardent pas : le roi est cité en exemple par les puissances occidentales et l'Union européenne exprime sa satisfaction par une augmentation tangible de l'aide apportée annuellement au Maroc.

Pendant cette séquence, le discours médiatique et politique dominant adopte un ton enthousiaste : « le M20, ce sont nos enfants », « nous sommes tous des M20 », « le M20 a

---

<sup>43</sup> Des incendies, des destructions de biens matériels, 120 arrestations, 128 blessés dont 115 policiers et 6 morts selon le ministère de l'Intérieur.

arraché ce que des années de lutte politique n'ont pas permis de réaliser ». À l'intersection entre espace protestataire et sphère politique instituée, la dynamique du M20 continue à s'étendre dans un ensemble d'arènes allant des médias officiels aux conseils communaux. La gauche gouvernementale connaît une exacerbation des tensions internes entre « ceux qui ont pris l'habitude de n'avoir pour vis-à-vis que la monarchie » et ceux qui aspirent à la rupture avec la logique cooptative qui, d'après eux, a conduit au blocage de la politique instituée ; ces conflits s'expriment dans les médias classiques, mais surtout dans les échanges sur Facebook où le ton trahit l'effacement de la frontière entre énoncés réservés aux coulisses et discours publics. Le discours royal va au-delà des attentes des premiers, sans pour autant satisfaire les seconds. Quant à la gauche non gouvernementale qui soutient le M20, et plus précisément le PSU, c'est le refus de jouer un rôle de médiation entre le mouvement et les autorités qui l'emporte au sein d'une direction qui « se laisse entraîner par le M20 »<sup>44</sup>.

Le mouvement est alors confronté à deux défis : comment répondre au discours royal sur le plan idéologique et sur le terrain ? Comment imposer la poursuite du mouvement ? À Casablanca, la répression du 13 mars permet à la coordination de sortir de ce dilemme. La confrontation avec les forces de sécurité s'étend jusqu'à l'entrée du siège du PSU où se tient le Conseil national du parti. Les leaders du PSU se joignent au M20 qui proclame « un sit-in illimité » jusqu'à la libération de la centaine de militants arrêtés. Cet épisode est perçu par les vingt févrieristes comme un message des autorités : le discours royal du 9 mars est un signal de clôture ; les revendications doivent désormais s'exprimer au sein des dispositifs de réforme annoncés. Suite à la médiatisation de l'événement, des organisations internationales publient des communiqués de soutien au M20.

Sur un autre plan, ce moment intense génère un sentiment de cohésion au sein du groupe. Pour les uns et les autres, « le gauchiste a pris le coup à la place de l'islamiste », « on a mis en pratique la leçon donnée par les Égyptiens à Place Tahrir »<sup>45</sup>. Avant cette date, les Adlistes n'apparaissent pas au-devant de la scène. Les militants d'ATTAC continuent à jouer leur rôle fédérateur. C'est d'ailleurs l'un des leurs qui aurait proposé qu'un Adliste prononce le discours de clôture du sit-in du 6 mars et appelle à celui du 8 mars, organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme, dans l'espoir de lever les inquiétudes des sécularistes. À ce stade, aucune composante ne s'aventure à prendre la responsabilité d'un éventuel échec. En outre, la réussite est plus que jamais associée au fait de masquer les identités particulières.

### *Lorsque le M20 gagne la « bataille de l'opinion » : 20 mars — 24 avril*

Si dans la séquence précédente, monarchie et M20 semblent ex aequo dans leur « bataille pour l'opinion »<sup>46</sup>, les marches nationales<sup>47</sup> du 20 mars et du 24 avril sont une consécration pour le mouvement. À l'échelle du Maroc, plus de cent coordinations organisent des actions protestataires le 24 avril. Pendant plus d'un mois, le mouvement donne le sentiment d'avoir « gagné » le Makhzen.

À Casablanca, la coordination du M20 se mobilise intensément pour arracher le droit de manifester sans demander d'autorisation<sup>48</sup>, pour démontrer sa capacité à faire nombre, à tenir la rue et les rangs. En effet, à partir du 20 mars, elle appelle à des « marches populaires » (*masira cha'biyya*) quasi hebdomadaires, tandis que d'autres coordinations du M20 continuent à organiser des sit-in. Le summum de la discipline manifestante du M20-Casablanca est atteint

---

<sup>44</sup> Entretien en décembre 2011 avec un membre du PSU.

<sup>45</sup> Entretien en avril 2011 avec un Adliste.

<sup>46</sup> « Gagner » ou « perdre » la « bataille de l'opinion » fait partie du vocabulaire employé par nos interviewés.

<sup>47</sup> Les actions protestataires mensuelles ont un caractère national, les autres relèvent de l'initiative des coordinations.

<sup>48</sup> La manifestation est régie par le Dahir des libertés publiques et obéit en principe au régime déclaratif.

le dimanche 24 avril, pendant une marche qui aurait rassemblé entre 10 000 et 35 000 manifestants. Ce jour-là, le collectif manifestant est plus diversifié que jamais : il comporte non seulement les pionniers et les suiveurs parmi les membres des organisations qui soutiennent le M20, mais également des figures de la gauche gouvernementale, les membres du mouvement Baraka conduit par Mustafa Ramid, figure de proue du PJD au sein du Parlement, des hommes d'affaires et des artistes. Les porteurs de demandes sectorielles sont particulièrement présents : des vendeurs ambulants, des bidonvillois condamnés à l'expulsion, des retraités des Forces auxiliaires, des commerçants des fruits et légumes regroupés derrière une banderole revendiquant que le directeur du marché de gros « dégage », etc.

Pendant la séquence allant du 20 mars au 24 avril, les forces de sécurité se tiennent à distance des cortèges manifestants. Les acteurs en présence ont conscience que les autorités veulent faire bonne figure et éviter autant que possible le recours à la répression à la veille d'un rendez-vous important. En effet, la réunion du Conseil de sécurité doit se prononcer avant fin avril au sujet de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Pendant ce temps, les autorités poursuivent leurs tentatives d'achat de la paix sociale et 190 détenus sont libérés le 14 avril<sup>49</sup>.

Jusqu'au 24 avril, les membres du M20 les plus investis dans l'organisation de la protestation croient en la capacité du mouvement à exercer une pression sur le Makhzen. Les batailles menées sont interprétées comme des succès et tendent à souder le collectif. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment de vivre une occasion historique à ne pas rater. L'entente entre Adlistes et militants de sensibilité de gauche est à son apogée. Les filles en décolleté et en jeans moulants fraternisent avec les voilées. Une observatrice constate que des Adlistes consentent désormais à serrer la main des filles<sup>50</sup>. Par ailleurs, le calendrier dense des activités militantes produit un « effet surgénérateur de l'engagement<sup>51</sup> » : marches hebdomadaires, AG, réunions des comités, campagnes de distribution des tracts, actions ponctuelles pour dénoncer telle administration ou se mobiliser pour la libération de militants arrêtés. Sans compter que l'atmosphère d'effervescence des marches crée une quasi-addiction. Enfin, la vitalité de la coordination du M20 est tributaire des sociabilités réactivées ou nouvelles qui se tissent, par groupe affinitaire notamment, autour des sièges des organisations qui soutiennent le M20, dans les locaux eux-mêmes ou dans les cafés du centre-ville. Sous l'égide des plus expérimentés, les néophytes — jeunes et moins jeunes — se socialisent à de nouveaux univers de sens et de pratiques (militants, artistiques, etc.). Parmi eux certains font le pas d'adhérer à l'une des organisations qui soutiennent le M20, d'autres ont le sentiment d'appartenir à une nouvelle famille, d'autres encore vivent des histoires d'amour ; lorsque l'une d'entre elles se concrétise par une cérémonie de mariage, les slogans vingt-févrieristes accompagnent les youyous.

### *Les slogans « officiels » du M20-Casablanca*

Le 20 mars et le 24 avril 2011, les tentatives d'unification du mouvement transparaissent dans les slogans scandés et dans le recours à un dispositif innové, puis rodé pendant les grandes marches de solidarité avec les causes « arabes » pour les uns, « islamiques » pour les autres, et au cours desquelles les organisateurs tentaient, en vain, de trouver un terrain d'entente en matière de slogans<sup>52</sup>. Les « honda suzuki » constituent la pièce maîtresse de ce dispositif.

---

<sup>49</sup> Parmi eux, des militants sahraouis et des personnes arrêtées suite aux attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, dont des membres présumés de la « Salafiyya jihadiyya ».

<sup>50</sup> Pratiques réprouvées par les codes diffusés par la mouvance islamiste au-delà des militants.

<sup>51</sup> Voir à ce sujet Daniel Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n°1, 1977, p. 123-154.

<sup>52</sup> Entretien avec l'un des cadres dirigeants d'Annahj, également membre de l'AMDH et du comité de solidarité (Rabat, septembre 2011)

Initialement loués pour transporter des personnes et des marchandises (légales ou illégales), ces petits véhicules sont détournés pour structurer et unifier les marches. Le 24 avril à Casablanca, le cortège est minutieusement encadré : quatre hondas sonorisées, une par kilomètre ; une grande banderole du M20 (6 mètres sur 1,20 mètre) tous les 600 mètres ; un membre du service d'ordre, muni d'un mégaphone, toutes les dix rangées ; au moins un membre du service d'ordre toutes les cinq rangées.

Dès la genèse du mouvement, l'adéquation des slogans avec la plateforme fondatrice est la principale règle du jeu de la coordination de Casablanca. Aussi le comité de la logistique veille-t-il à limiter l'accès des hondas aux seuls membres du comité des slogans, en préservant l'équilibre entre militants de la gauche et d'Al Adl, jusqu'au retrait de ces derniers. Les slogans du M20 puisent dans plusieurs registres, le plus souvent dans un arabe marocain imagé. Inversion, transgression, jeux de mots crus manifestent l'éruption dans l'espace public d'un répertoire discursif plus ou moins contenu dans les coulisses. Les emprunts externes sont signalés par l'usage des parlers du Machrek. Les fondamentaux des révolutions tunisienne, égyptienne, syrienne sont réappropriés. Ainsi, le rappeur Mouad El Haqed<sup>53</sup> produit-il sa propre version du poème tunisien (voir encadré *infra*), « La volonté de vivre », composé par Abou Qacem Chabbi (1909-1934) pendant la lutte contre le protectorat, devenu l'hymne national tunisien, puis le chant symbolique de la révolution tunisienne. Ce poème nationaliste, traditionnellement investi par les « opprimés » arabophones, figurait depuis l'indépendance dans le programme scolaire des élèves marocains. D'autres chants et slogans de la résistance palestinienne<sup>54</sup>, sont empruntés par la gauche radicale pendant les années 1970, et connaissent de nouvelles adjonctions à l'occasion des marches de solidarité avec la Palestine au cours des années 2000, et pendant les mobilisations contre la vie chère. C'est le cas du chant « Nous avons prêté serment pour la libération... » (tableau 32)<sup>55</sup>. Tandis que la première et la troisième strophe sont des classiques de la résistance palestinienne, la deuxième et la quatrième strophe ont été rajoutées à partir de 2002 par des membres de la gauche marocaine pendant les manifestations de soutien à la Palestine. Certaines strophes sont plutôt scandées en assemblée générale, sauf lorsque les membres du comité des slogans décident de monter le ton.

---

<sup>53</sup> Né en 1988 dans un quartier populaire de Casablanca, il devient l'icône du M20 après son arrestation en septembre 2011, qui suscite une large campagne de solidarité. Condamné à quatre mois de prison pour « coup et blessures » dans le cadre d'une altercation avec un « *baltaji* », il est relâché à l'issue de son procès en janvier 2012. En mars de la même année, il est arrêté pour « outrage à un officier public dans le cadre de ses fonctions et à un corps constitué » et condamné pour une année ferme. Selon ses soutiens, il paie en réalité la dénonciation de la corruption de la police dans l'une de ses chansons.

<sup>54</sup> Pendant les années 1970, Aghani Al-Ashiqeen, une troupe palestinienne pionnière, contribue à diffuser des chants nationalistes palestiniens. Dès le milieu des années 1970, Marcel Khalifâ, chanteur compositeur libanais né en 1950, met en musique les poèmes de Mahmoud Darwich (1941-2008), célèbre poète palestinien.

<sup>55</sup> Ces slogans ont été collectés par l'auteur pendant l'observation des marches ou à travers d'autres supports (blogs, vidéos, entretiens avec des membres du M20 de Casablanca). Ensuite, des entretiens approfondis ont été menés avec des membres du comité des slogans et d'anciens militants (septembre 2011).

**Tableau 32 : Les slogans du M20 entre innovation et hybridation**

<b>Résistance palestinienne, années 1970</b>	<b>Maroc, années 1970-2000</b>
« Le sionisme, dégage » ( <i>as-sahyun irhal/y tle' barra</i> )	« Le sionisme dégage » « Makhzen, dégage » ( <i>al-makhzen irhal/y tle' barra</i> )
« Nous avons prêté serment pour la libération. Point d'alternative au triomphe. Pas d'autre choix que l'offensive. Ni discours ni rhétorique. Peuple arabe, marche, marche, jusqu'à la révolution et la libération. » ( <i>Inna halafna/ 'azamna 'ala at-tahrir. Wa an-nasr maluch baddala. Ma'ada fi ad-darb khiyar. La kalam wa la jidal. cha' b al-arab sir sir, hatta at-tawra wa at-tahrir</i> )	« Nous avons prêté serment pour la libération. Point d'alternative au triomphe. Pas d'autre choix que l'offensive. Ni discours ni rhétorique. <b>En premier Housni Moubarak. En second Abdellah Houssine. En troisième les Al-Sabah. En quatrième Zin El Abidine. En cinquième les Al-Saoud. Le sixième vous le connaissez (ou en sixième les Alaouiyyine). Les gouvernants arabes sont des traîtres. De Rabat à Riad/Bahreïn, la réaction est sous la chaussure.</b> Peuple arabe marche, marche, jusqu'à la révolution et la libération. Peuple du Maroc marche, marche <b>Jusqu'au triomphe, jusqu'à la libération (jusqu'à la révolution, jusqu'à la libération)</b> (le dernier passage souligné, scandé, à Casablanca en juillet 2011)
<b>Tunisie, 2011</b>	<b>Maroc, 2011</b>
« Ben Ali dégage »	« Makhzen dégage », « Himma dégage », « Lydec <sup>56</sup> dégage », « Benkirane dégage », etc.
« Vive le peuple » ( <i>'acha'acha' b</i> )	« Vive le peuple. Dieu, la patrie, la liberté » (au lieu de « Vive le roi. Dieu, la patrie, le roi »)
« Dignité, liberté, justice sociale » ( <i>karama, hurriya, 'adala ijtima' iyya</i> )	« Pain, liberté, dignité »
« Le peuple veut la chute du régime » ( <i>acha' b yurid isqat an-nidham</i> )	« Le peuple veut la chute du despotisme et de la prévarication » (février 2011) « Le peuple veut la chute du régime » (janvier 2012)
<b>Égypte 2011</b>	<b>Maroc 2011</b>
« Révolution, révolution jusqu'au triomphe, révolution en Tunisie, révolution en Égypte » ( <i>tawra, tawra hatta an-nasr, tawra fi tunes, tawra fi masr</i> )	« En avant, en avant Jeunesse de la liberté Nous n'avons pas peur, nous ne craignons pas La répression policière Nous saluons la révolution tunisienne, Les révolutions égyptienne, libyenne, syrienne, yéménite <b>Nous en voulons une qui soit marocaine</b> » (Développé par le M20 dans le Rif en avril 2011, passage en gras rajouté pendant l'automne 2011)
<b>Syrie, 2011</b>	<b>Maroc, 2011</b>
« Ô Bachar, ô pleutre, ô valet des Américains, il ne faut pas dédaigner le peuple de Syrie, allez tire-toi ô Bachar ( <i>yallah irhal ya Bachar</i> ) »	« Ô Bachar, ô pleutre, ô valet des Américains, il ne faut pas dédaigner le peuple de Syrie, allez tire-toi ô Bachar ( <i>yallah irhal ya Bachar</i> ). <b>Ô Makhzen, ô pleutre, ô valet des Américains, il ne faut pas dédaigner le peuple du Maroc, allez tire-toi ô Makhzen</b> » (août 2011)

<sup>56</sup> Entreprise privée assurant la distribution de l'eau, de l'électricité et le service d'assainissement à Casablanca depuis la signature en 1997 d'un contrat de gestion déléguée avec la collectivité locale.

L’empreinte des héritages protestataires des générations militantes précédentes reste indélébile : écho ou remploi des slogans de la lutte pour l’indépendance, de la gauche radicale transmis de génération en génération à travers l’UNEM, réinventés par le mouvement des droits humains, enrichis par les mouvements des diplômés chômeurs depuis 1991, puis par la Coordination nationale de lutte contre la cherté de la vie et les autres mouvements sociaux de la dernière décennie.

À travers les chemins de traverse, à froid ou du haut d’une Honda, les innovations se diffusent via Facebook et YouTube, ou à l’occasion de rencontres militantes nationales et internationales. Elle est aussi bien le fruit de l’inspiration de poètes, de rappeurs du mouvement, membres ou non du comité des slogans, que de manifestants « ordinaires » qui envoient leur production par SMS, à travers les réseaux sociaux, de la main à la main ou de bouche à oreille. Des slogans scandés pour la première fois à Tanger, à Casablanca ou ailleurs au Maroc se diffusent dans le reste du pays.

Les slogans « officiels » du M20 ne constituent pas pour autant un simple patchwork d’identités composites. Leur « désidéologisation » exprime la volonté de « dissoudre les identités » politiques, religieuses, ethniques<sup>57</sup>. Jusqu’au retrait d’Al Adl wal ihsane<sup>58</sup>, les slogans dits islamistes ne sont jamais scandés du haut des véhicules sonorisés et, lorsqu’ils s’élèvent à la marge de la manifestation « officielle », ils font l’objet de polémiques pendant les assemblées générales. Ce registre est identifiable par le *takbir* — qui consiste à déclamer « *Allahu akbar* » (Dieu est grand) — par des énoncés destinés à rétablir le « bon usage » des attributs divins et ce faisant à délégitimer leur détournement par la royauté - *Allahu ta’ala, sahib al-jalala* (Dieu tout-puissant, Sa Majesté), mais aussi des slogans à caractère antisémite diffusés par le Hezbollah libanais. Quant aux classiques de la gauche, ils sont réadaptés. À titre d’exemple, « Femmes, hommes, unissez-vous dans le militantisme pour abattre le *capitalisme*, le *socialisme* est notre objectif » est réajusté avec le remplacement de « capitalisme » par « despotisme » et de « socialisme » par « liberté »<sup>59</sup>. À travers une trame plus ou moins variable, les slogans visent à tisser une identité « vingt-févrieriste » (*‘achriniyya*) : le Mouvement du 20 février se raconte, s’identifie, se solidarise, et interpelle ceux qu’il désigne comme responsables des maux dénoncés.

Une partie des slogans est un appel au ralliement des « Marocains », du « peuple », des « enfants du peuple » qui subissent l’injustice et l’humiliation (*madhlumin, mahgurin*), des « masses », des « résidents du quartier » où se déroule la marche, des « artistes », des « intellectuels ». Selon les occasions, ils sont invités à renforcer les rangs de la manifestation, à prendre conscience, à « se réveiller<sup>60</sup> », à « élever la voix », à revendiquer leurs droits, à boycotter le référendum, à se révolter, à prendre l’exemple des Tunisiens, des Égyptiens, etc. Sous forme de questions et de réponses tantôt courtes, tantôt narratives, un deuxième volet identifie les membres du M20 (« qui sommes-nous ? »), désigne ses adversaires (« qui sont-ils ? »). Il s’agit aussi bien de resserrer les rangs que de réagir face à la campagne de disqualification, orchestrée sur les réseaux sociaux et dans les médias officiels, et qui accuse le

---

<sup>57</sup> Bien que l’une des revendications du mouvement soit la constitutionnalisation du tamazight, la démultiplication de drapeaux amazighs a souvent fait l’objet de débat houleux en assemblée général.

<sup>58</sup> Lors de la marche du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un groupe d’« indépendants », aspirant à encadrer les familles des détenus dits salafistes, se réapproprie l’un de ces slogans ; mais à la place des « juifs », c’est le Makhzen qui fait l’objet de l’imprécation.

<sup>59</sup> Les membres du comité des slogans, membres de partis de gauche, scandent le slogan dans sa version désidéologisée pendant les marches jusqu’au retrait de Justice et Spiritualité, où ils le reprennent dans sa version originale (idem dans le congrès du PSU, le 18 décembre 2011).

<sup>60</sup> Voir l’extrait du chant de Moad « *l-mgharba iqu, l-mgharba fiq* » (Marocains prenez conscience [registre familier], Marocains réveillez-vous) ; voir aussi l’imitation de la plaque de signalisation « stop » (*qif*), transformée avec les modifications des points diacritiques en « réveille-toi » (*fiq*).

M20 d'être à la solde du Front Polisario et de ceux qui veulent porter atteinte aux intérêts de la nation. Dans ce contexte, les « Vingt-févrieristes » (*al—'achriniyyin*) sont présentés comme des « Marocains », animés par « l'amour du peuple » et « l'aspiration au changement », en lutte pour la « chute du despotisme et de la prévarication », pour « la dignité, la liberté, la justice sociale »<sup>61</sup> ; ils sont solidaires avec les révolutionnaires et les détenus politiques, fidèles aux martyrs du mouvement et à tous ceux qui se sont sacrifiés pour le peuple ; ils ont « la tête haute » ; ils « ne baisent pas les mains », « ne se prosternent pas » et « ne s'achètent pas » ; ils sont déterminés à poursuivre le combat : « ni concession ni réconciliation » (*mamfakkinch*<sup>62</sup>, *mamsalhinch*). Les adversaires dénoncés, voire menacés au pas de course (*ha hna jayyin* – « [attention] nous arrivons »), comprennent des institutions telles que le Makhzen, le gouvernement, le parlement (qui abrite « les analphabètes », « les dormeurs », « les voleurs », les candidats qui distribuent des billets de 100 dirhams), mais aussi les médias officiels, des personnes physiques (les amis et les conseillers du roi, le roi), et plus généralement les « *baltajis* » qui aspirent à « vivre dans l'humiliation », « les prédateurs » qui « détournent l'argent des enfants du peuple », « pillent les richesses du pays », « vivent dans les palais », « circulent en Mercedes », « envoient leurs enfants étudier à Washington ou à Rome », « baisent les mains et se prosternent ». Dans un argot imagé, se livrent un cadrage des maux sociaux et politiques du Maroc et la désignation des responsables :

« Pourquoi sommes-nous pauvres ? Parce qu'eux sont des voleurs<sup>63</sup> »  
 « Du phosphate et deux mers et le pays vit dans la misère  
 Notre pays est agricole et les légumes sont trop chers pour nous  
 Notre pays est maritime et les sardines sont trop chères pour nous [...] »  
 Les deux mers vous les avez distribuées  
 Les agréments [de taxi] vous les avez distribués  
 Les deux mers vous les avez pillées  
 Penses-tu que ce soit la ferme de ton père ?  
 C'est ma terre et celle de mes aïeux  
 De même que ses richesses, son phosphate, ses mers »  
 « Vos enfants, vous les avez éduqués  
 Et les enfants du peuple, vous les avez expulsés  
 Vos enfants, vous les avez engraisés  
 Et les enfants du peuple, vous les avez affamés  
 Vos enfants, vous les avez employés  
 Et les enfants du peuple, vous les avez poussés à griller les frontières  
 Mais les enfants du peuple se sont réveillés  
 Les enfants du peuple ne sont plus vos dupes  
 Les enfants du peuple vous crient :  
 Ceci est le Maroc et nous sommes ses gens (et il nous appartient)  
 Et que Himma se tienne à carreau  
 Ceci est le Maroc et nous sommes ses gens (et il nous appartient)

<sup>61</sup> Principal slogan de la révolution tunisienne.

<sup>62</sup> *Mamfakkinch*, l'un des principaux slogans du M20, renvoie à l'expression lancée par Mohamed Bougrine, surnommé le « prisonnier des trois rois », lors de la création du Forum vérité et justice, en guise de rejet des compensations financières prévues par l'Instance Équité et Réconciliation (IER). C'est aussi le nom d'un portail d'information sur le Mouvement du 20 février, créé le 17 février 2011 ([mamfakinch.com](http://mamfakinch.com)), qui joue un rôle important dans la coordination de la mobilisation. Certains de ses fondateurs ont croisé l'un des initiateurs du site tunisien Nawaat.org au sein de Global voices, un réseau mondial de blogueurs ([http://www.telquel-online.com/479/mag1\\_479.shtml](http://www.telquel-online.com/479/mag1_479.shtml)). Voir : Fadma Aït Mous, Driss Ksikes, « The Life Span of Alternative Media: Cases of Lakome and Mamfakinch in Morocco », *Jadaliyya*, 29 mars 2018.

<sup>63</sup> Slogan scandé pendant les actions protestataires de la Coordination contre la cherté de la vie.

Et que Majidi<sup>64</sup> se tienne à carreau  
Ceci est le Maroc et nous sommes ses gens (et il nous appartient) »

Depuis les manifestations de soutien à l'Irak pendant la Guerre du Golfe de 1991, qui ont observé la transgression furtive du tabou du roi<sup>65</sup>, le mouvement des diplômés-chômeurs a initié un mode protestataire qui tend à préserver la figure royale tout en déplaçant les responsabilités des dysfonctionnements vers « son entourage », le gouvernement, le parlement, etc. En 2011, le M20 exacerbe l'opposition entre l'arène protestataire et la politique instituée, mais rompt avec les stratégies visant à épargner le monarque, désormais érigé au sommet d'une pyramide constituée par son entourage, incarné par deux personnes en particulier (Ali El Himma, Majidi) et par les acteurs de la scène politique instituée accusés de collusion ou de servilité. La volonté première de se focaliser sur les amis du roi n'exclut pas l'apostrophe de celui-ci. Dès le démarrage du mouvement, des slogans revendiquent : « un roi qui règne, mais qui ne gouverne pas » ; « ni patronage (*ra'aya*), ni sacralité, notre peuple choisit ses gouvernants ». L'exercice périlleux vise, d'une part, à « garder la tête tout en lui coupant les mains » alors qu'il serait « plus facile de faire tomber une tête » (selon les propos d'un militant du PSU) et, d'autre part, à maintenir le compromis ambivalent au sein du mouvement qui a conduit à la cohabitation entre républicains, partisans de la monarchie parlementaire et adeptes du « califat ». À partir de la fin avril 2011, des signaux manifestent la perturbation cet équilibre fragile.

## Le processus de reconfiguration et de désagrégation de la coalition du M20

Les phases de reconfiguration et d'affaiblissement de la coalition du M20 ne succèdent pas mécaniquement aux séquences d'enracinement de la coordination et d'extension de la protestation. Dans le faisceau des occurrences perçues comme décisives ou des micro-événements à peine perceptibles, il arrive que des interactions favorisent à court terme le déploiement du mouvement, en même temps qu'elles charrient dans leur sillage les germes mêmes qui contribuent à sa désagrégation. Cependant, si nous nous en tenons à une séquentialisation en lien avec les principales défections que connaît le M20 en 2011, nous pourrions retenir deux points d'inflexion. Suite à la marche du 24 avril, le mouvement enregistre des retraits, plus ou moins définitifs, d'acteurs à l'intersection entre la sphère politique instituée et l'espace protestataire. Le 18 décembre 2011, après l'annonce des résultats des législatives de novembre 2011, c'est Al Adl, une organisation puissante et totalement à la marge de la politique instituée, qui annonce son retrait du M20.

### *Des interactions qui affaiblissent le M20*

Alors même que le M20 a associé les conditions de son succès à sa capacité à dissoudre les identités particulières de ses composantes et à construire un « nous » vingt-févrieriste face à un « eux » makhzénien, l'offre de réforme et les pressions exercées sur le M20 contribuent à décomposer ce « nous ». Outre les défections, les membres de la coalition se sentent assaillis

---

64 Aux yeux des protestataires, l'homme d'affaires, Mohamed Mounir El Majidi, né en 1965 à Rabat, incarne la mainmise de la monarchie sur l'économie marocaine. Secrétaire particulier du roi depuis 2000, c'est « le gérant de ses palais et de ses affaires personnelles, le grand manitou du capitalisme marocain qui fait et défait les fortunes à son bon loisir », (« Portrait-Enquête. Qui est vraiment Mounir Majidi ? », *Telquel.ma*, 27 mars 2012, [http://telquel.ma/2012/03/27/Qui-est-vraiment-Mounir-Majidi-\\_323\\_1978](http://telquel.ma/2012/03/27/Qui-est-vraiment-Mounir-Majidi-_323_1978).)

65 Pendant la guerre du Golfe, Hassan II est traité de « valet des Américains et des Français », sa virilité est remise en cause.

autant par le Makhzen officiel que par ce qu'ils perçoivent comme un « Makhzen intérieur » à géométrie variable, composé de « cooptés » et d'« infiltrés ».

Vécus comme une reconnaissance du M20, les dispositifs mobilisés par la monarchie pour faire sortir le débat de la rue et l'acheminer vers les lieux de la politique instituée contribuent à étendre la protestation. Mais, dans la mesure où ils favorisent l'expression des divergences à un niveau plus horizontal (au sujet de la question de la commanderie des croyants et de l'islamité de l'État, du statut de la langue amazighe, du statut de la femme, etc.), ils mettent à l'épreuve la tentative du M20 de construire un face-à-face « gouvernants »/« gouvernés »<sup>66</sup>. À un premier niveau, la Commission consultative pour la révision de la constitution (CCRC) est boycottée par les coordinations du M20, par l'AMDH, ATTAC et deux partis très actifs au sein du M20 (le PSU et Annahj) ; en revanche, ses invitations sont acceptées par une trentaine de partis, cinq grandes centrales syndicales et une douzaine d'ONG. Bien davantage, au moment même où le M20 connaît son heure de gloire, des partis participent aux consultations du CCRC tout en relâchant la pression sur leurs jeunesses qui continuent à défiler pendant les marches du M20. Certains y voient le commencement de l'inversion du processus de départ. Plutôt que de révolutionner leurs partis de l'intérieur, les vingt févrieristes de ces organisations seraient devenus les instruments de leurs partis qui chercheraient ainsi à renforcer leur position dans la sphère politique instituée, en donnant à voir leur capacité de nuisance dans l'espace protestataire. Le mouvement Baraka du PJD pour commencer et des Usfpistes du M20 après le discours royal du 17 juin (annonciateur du référendum constitutionnel) seront parmi les premiers à faire défection du M20, tout en brandissant la menace de le rejoindre à nouveau si le processus de réforme n'est pas conforme à leurs attentes. Soulignons au passage que les leaders de ces partis pensent être les mieux placés pour peser dans le processus de révision constitutionnelle et, à terme, contribuer à recomposer la sphère politique instituée en leur faveur. Quant aux syndicats, ils conservent une attitude d'entre-deux ; des vingt-févrieristes en concluent que, depuis leur engagement dans la politique de « dialogue social » initiée en 1996<sup>67</sup>, ces centrales ne sont plus disposées à mobiliser les masses ouvrières en appelant à des grèves générales comme en 1981 ou en 1990, et encore moins à bloquer le système de production et de distribution.

Parallèlement et de manière inédite, des « royalistes » se manifestent à travers les réseaux sociaux et les contre-manifestations, non comme une incarnation fusionnelle du « peuple », mais comme une composante en antagonisme avec un mouvement qui s'attaque aux prérogatives royales : le « Mouvement de la jeunesse du 9 mars » (en référence au discours royal), les « jeunes royalistes », etc. Aux yeux des membres du M20, ce sont des « *‘ayyachin*<sup>68</sup> », des « *baltajis*<sup>69</sup> », des sous-traitants du Makhzen. Pourtant, comme le relèvent Salim Smaoui et Mohamed Wazif, les « logiques d'investissement » sont tout aussi disparates qu'au sein du M20. Les uns font partie de la clientèle habituelle des élus locaux et des agents administratifs :

---

<sup>66</sup> Voir J.-N. Ferrié, B. Dupret, « La nouvelle architecture constitutionnelle... », art. cité. Plus généralement, sur les « apprentissages » réalisés par les régimes de la région suite à la chute de Ben Ali puis de Moubarak, voir : Steven Heydemann, Reinoud Leenders, « Authoritarian Learning and Authoritarian Resilience: Regime Responses to the “Arab Awakening” », *Globalizations*, 2011, vol. 8, n° 5, p. 647-653.

<sup>67</sup> En 1996, le ministère de l'Intérieur, la CGEM et les deux principaux syndicats (CDT, UGTM) signent une déclaration commune. Par la suite, d'autres syndicats sont intégrés dans les négociations avec les autorités et le patronat. D'après Abderrahmane Rachik, ce dispositif permet d'éviter des grèves (1108 en 1995 et 945 en 1999). Néanmoins, sous le gouvernement Youssoufi, le nombre de grévistes augmente de 22 544 en 1995 à 40 000 en 1999 ; le nombre de grèves passe de 287 en 1996 à 439 en 2000 (soit 42,4%), avant de diminuer (170 en 2006). Voir : A. Rachik, *La société contre l'État*, op. cit., p. 108-110.

<sup>68</sup> En référence à ceux qui déclament : *‘acha al-malik* (vive le roi).

<sup>69</sup> Depuis janvier 2011, ce mot désigne en Égypte les « fiers-à-bras et voyous » recrutés par les services de sécurité pour intimider les manifestants et les opposants.

« la participation à la contre-manifestation s'assimile à un « blanchiment » d'actes politiques [...], contre lesquels les exécutants escomptent des rétributions matérielles. Individus avec des antécédents criminels, travailleurs en attente d'agrément, supporters de football... cette large palette d'individus est ponctuellement recrutée par des « *baltajis* en chef » (relais électoraux, agents administratifs etc.) qui entretiennent des liens avec des membres des autorités communales lesquels redistribuent à leur tour des prébendes pour grossir les rangs des contre-manifestants<sup>70</sup>».

Mais, d'autres sont des femmes et des hommes de la classe moyenne qui investissent les réseaux sociaux, parallèlement, ou sortent dans la rue pour défendre le trône, exprimer leur amour du roi, « seul garant de la stabilité du pays » et de leur mode de vie, puis faire campagne en faveur de la constitution<sup>71</sup>. Face à la richesse iconographique du M20, ces petits groupes sont aisément identifiables : ils arborent le drapeau marocain et des banderoles où l'effigie de Mohammed VI voisine avec la carte du Maroc « de Tanger à Lagouira », rouge avec une étoile verte.

Quant aux services de sécurité, outre l'investissement des réseaux sociaux pour disqualifier les membres du M20 ou diffuser des « *fake news* », ils continuent à recourir à des techniques rodées. « Profiler » les acteurs du M20 doit permettre de les connaître intimement, de « monter des dossiers » en vue d'infiltrer, d'acheter, d'intimider, de jouer sur les contradictions internes du mouvement pour briser le front et ternir l'image extérieure de celui-ci. La suspicion ne tarde pas à s'instiller au sein du mouvement, conduisant à se méfier de personnes « trop bien sapées », dotées d'appareil photo trop sophistiqué, ou encore prenant des photos à la manière des « flics ».

Les forces centrifuges sont très vite perçues comme des « manœuvres policières ». Dès le mois de mars, elles s'expriment à travers la création du « Collectif des indépendants du Mouvement du 20 février ». À l'origine de cette initiative, le président d'une association de quartier accuse les « organisations » (*hay'at*) d'avoir constitué un « noyau dur » afin de se concerter dans les coulisses et d'exercer leur emprise sur le M20. Cet « enfant du quartier » (*weld ad-derb*) raconte qu'à chacune de ses expériences partisane, électorale, associative, des personnes ont « exploité sa popularité » locale pour « grimper » (entretien du 21 novembre 2011). À nouveau, il a le sentiment d'être dépossédé.

Plus que les défections et la répression, ce sont les « nuisances » des membres de ce collectif qui perturbent le mouvement et qui exacerbent la méfiance à l'égard du « Makhzen intérieur ». Ceux qui sont désormais surnommés les « *baltajis* de l'intérieur » sont publiquement accusés d'être des agents des « services », du ministère de l'Intérieur ou des élus locaux. Les AG se prolongent de plus en plus tard dans un climat d'affrontement verbal, voire physique. De manière quasi rituelle, à chaque fois que les tensions montent au sein de l'AG, les participants lancent deux slogans en particulier. L'un s'accompagne d'un geste désignant l'adversaire intérieur : « Makhzen dégage » (*wa al-makhzen ytle « barra*). Le second tente de rétablir le calme : « Unis et solidaires, nous obtiendrons ce que nous voulons ». Rétrospectivement, des militants réalisent que ces « perturbations » ont canalisé toutes les énergies (entretien, le 18 septembre 2011).

---

<sup>70</sup> S. Smaoui, M. Wazif, « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance ? », art. cité, p. 75.

<sup>71</sup> C'est le cas, par exemple, d'une fonctionnaire, cadre moyen, quadragénaire, syndiquée jusqu'en 2001, candidate aux communales de 2009 sous les couleurs du PPS (gauche gouvernementale), qui adhère juste après au PAM. Bien qu'elle sympathise avec les révolutionnaires Tunisiens et Égyptiens, elle regrette que le M20 ait été « détourné » par AWI. Elle fait partie de ceux qui se sont mobilisés en faveur de la constitution pendant la campagne référendaire (entretien réalisé par l'auteure pendant le congrès du PAM, le 18 février 2012).

## *Les effets internes des batailles contre le Makhzen*

Selon notre hypothèse, les batailles menées par le M20-Casablanca contre le Makhzen officiel et le « Makhzen intérieur » de même que les réorientations imaginées pour compenser les défections contribuent peu à peu à modifier les équilibres initiaux au sein de la coalition, à consolider la position des plus dotés en capitaux militants et, à moyen terme, à attiser les feux de la discorde.

Tout d'abord, des militants « organisés » du M20, surnommés le « noyau dur », prennent vite l'habitude de se concerter en dehors des AG pour « fortifier » et « protéger » le mouvement. La volonté même de « réussir la marche du 20 mars » conduit à la mobilisation intensive des compétences militantes, des ressources humaines et logistiques des organisations les plus aguerries, ne serait-ce que pour mener les campagnes de diffusion de tracts, pour assurer le jour de la marche un service d'ordre comptant près de huit cents personnes et pour mettre en place un dispositif sonore et organisationnel d'unification du cortège. Là où les uns et les autres s'émerveillent devant l'organisation de cette fameuse marche, une vidéaste éprouve le sentiment que les « jeunes du M20 sont dépossédés ». Dans l'ensemble, ce jour-là, se dégage l'impression que les militants d'Al Adl ont « montré leurs muscles ». Rétrospectivement, des membres du M20 relèvent qu'à l'exception d'ATTAC les composantes de gauche leur auraient délégué « par paresse » de plus en plus de tâches liées à la logistique à partir de cette date. Au cours des mois à venir et surtout pendant l'été 2011, le malaise qu'éprouvent surtout des « indépendants » du M20, face à une « organisation quasi paramilitaire » des sorties du M20, va en s'amplifiant.

Ensuite, pour compenser les premières défections et mener la « guerre du nombre » avant le référendum constitutionnel, l'AG du 3 mai décide de déplacer les marches du centre-ville vers les quartiers populaires. D'autres considérations justifient un tel changement aux yeux de la plupart des militants du « noyau dur » : sortir hebdomadairement au centre-ville devient « monotone » et ne crée plus de surprise ; il importe de faire entendre la voix du mouvement dans tous les quartiers pour atteindre ceux qui n'ont jamais entendu parler de Facebook ; la mobilisation peut être plus « efficace » dans des quartiers denses. Certains d'entre eux réajustent leurs perceptions des similarités avec l'Égypte et considèrent désormais que le M20 se trouve dans la même position que le mouvement égyptien Kifaya en 2004 ; descendre dans les quartiers est une occasion rêvée pour « s'enraciner au sein du peuple » et élargir ses bases populaires afin de mieux préparer les luttes à venir. Un tel choix suscite des tensions internes, notamment après la répression du 22 et du 29 mai<sup>72</sup>. Des membres « non organisés », de la gauche gouvernementale, voire du PSU y voient une « provocation du Makhzen » par les militants d'Al Adl et des autres composantes de la gauche radicale qui menaceraient ainsi d'allumer le feu au sein des quartiers ; ce qui aurait pour conséquence de démobiliser les hommes d'affaires et les « classes moyennes » impliqués dans le M20. Ils accusent précisément Al Adl d'organiser des marches dans ses bastions et par là même d'accroître sa mainmise sur le M20. Plus globalement, des militants interprètent la répression du mois de mai comme une réaction des autorités, effrayées de voir le M20 manifester dans des lieux « difficiles à contrôler » ; le spectre des émeutes de 1981 est brandi. Ils y perçoivent aussi la volonté de mettre fin à la mobilisation avant le référendum constitutionnel et les vacances d'été. Mais dès le mois de juin, face aux réactions internationales suscitées par la répression du mois de mai, les autorités semblent privilégier la « sous-traitance de la répression »<sup>73</sup>.

---

<sup>72</sup> Pendant ces épisodes, les forces de sécurité évitent de faire des morts. Pour la période allant du 20 février au 27 octobre 2011, l'AMDH dénombre dix « martyrs du Mouvement du 20 février ».

<sup>73</sup> Par-là, les militants du M20 font référence aux attaques (jets de pierre, arme blanche) perpétrées par des « voyous » qu'ils accusent d'être recrutés par les autorités ou des élus locaux.

Sur un autre plan, les phases répressives du mois de mai affectent les performances du groupe. Elles le désorganisent, favorisent l'expression de la « spontanéité » et le surgissement de nouvelles hiérarchies. Des militants ne manquent pas de souligner : « Dès que les coups font reculer les caméras, ceux qui aiment se pavaner se mettent en retrait ». Comme pendant la répression du 13 mars<sup>74</sup>, la tonalité des slogans se radicalisent.

Défections, lutte contre le Makhzen « extérieur » et « intérieur », répression alimentent deux dynamiques. D'une part, les options privilégiées par le M20 sont interprétées par un ensemble d'acteurs au sein et en dehors du mouvement comme des signes de « radicalisation », et ces perceptions engendrent à leur tour de nouvelles sources de tensions internes. D'autre part, les positions des plus dotés en capitaux militants de même que leur complicité se consolident au sein de la coalition au détriment des « indépendants » ; Adlistes et militants d'une partie de la gauche radicale se perçoivent mutuellement comme des « personnes sûres », appartenant à des organisations « qui ont payé, qui paient et qui paieront le prix » de leur engagement au sein du M20<sup>75</sup>. Mais c'est surtout dans un processus de « désassurance » et de contre « bandwagon effect » que les conflits internes atteignent leur paroxysme.

### *« Désassurance », contre « bandwagon effect » et démoralisation*

Pendant les séquences allant de février à avril 2011, nous avons observé les effets du « jeu d'assurance » et du « bandwagon effect » : le processus lancé par les pionniers du M20 et, préalablement, par les pionniers du « Printemps arabe » se renforce grâce au ralliement de suiveurs qui participent au mouvement après avoir observé et/ou anticipé ses succès. Inversement, les séquences suivantes se traduisent par le phénomène opposé : le sentiment que les chances de succès du mouvement se sont amenuisées contribue peu à peu à détacher des wagons du train en marche.

En premier lieu, l'adoption de la nouvelle constitution, après le référendum du 1<sup>er</sup> juillet 2011, constitue un coup très dur pour les vingt févrieristes. À partir de cette date, certains reconnaissent que « le mouvement a perdu sa capacité à orienter le débat du fait de la machine de guerre mise en place par le Makhzen, dont nous avons sous-estimé la sophistication »<sup>76</sup>. Lorsque les médias nationaux ne boudent pas le M20, ils annoncent sa mort imminente, alors même que le mouvement organise à Casablanca des marches estivales plus mobilisatrices que jamais (près de 80 000 manifestants selon les organisateurs).

Sur un autre plan, les vingt févrieristes ont l'impression que ce qui se passe à l'échelle régionale et internationale les dessert. Les discours internationaux prédominants érigent les voies de la réforme empruntées par la monarchie en alternative aux options révolutionnaires. L'Union européenne et le G8 soulignent la nécessité de soutenir les « progrès encourageants » réalisés dans des pays comme le Maroc. Des « amis du roi » sont invités à représenter le Maroc dans des universités d'été européennes consacrées aux révolutions arabes. Par ailleurs, des interviewés ont le sentiment que les images de guerre civile et de répression sanglante en Libye et en Syrie, de même que les difficultés de la reconstruction en Tunisie et en Égypte, exercent des effets dissuasifs au sein de la population marocaine.

Peu à peu, la démoralisation gagne du terrain parmi les vingt-févrieristes, et ce en dépit des tentatives de redynamiser le mouvement et des batailles qui lui donnent un nouveau souffle (les marches imposantes des soirées estivales du ramadan, la campagne de mobilisation pour libérer le rappeur du M20, la campagne de boycott des législatives de novembre 2011).

---

<sup>74</sup> Ce jour-là, dès que les coups ont commencé à pleuvoir, le slogan qui réclame « un roi qui règne mais qui ne gouverne pas » devient : « un roi qui ne règne pas et qui ne gouverne pas ».

<sup>75</sup> Entretien en juillet 2011 avec un Adliste.

<sup>76</sup> Entretien en juillet avec un blogueur.

L'épuisement s'installe d'autant plus que les succès tangibles tardent à venir, que le sentiment de vivre un moment historique s'émeuse, que certains ont l'impression que les pratiques « fossiles » des organisations ont brisé l'élan innovateur du M20 et, surtout, que les combats menés par le mouvement bénéficient à des composantes en particulier.

En effet, après le référendum du 1<sup>er</sup> juillet, les conflits internes s'exacerbent au sein de la coordination du M20 à Casablanca. Ils se publicisent essentiellement pendant les AG et dans les échanges sur Facebook ; les médias ne manquent pas de les répercuter à leur manière. Ils s'expriment dans des registres aussi variés que l'argumentation, la disqualification, l'insulte et la violence physique, pourtant condamnée par le mouvement, avec une constante de l'histoire protestataire marocaine : quelle que soit son identité politique, l'ennemi intérieur est systématiquement accusé d'être un agent du Makhzen. Si le ton n'est plus à l'atténuation des différences « culturelles » entre « gauchistes »<sup>77</sup> et « islamistes », la principale ligne de partage est autre. Les militants du PSU et des « indépendants » réclament un « débat d'idées » et attendent d'Adl et des autres composantes de la gauche radicale qu'ils « rassurent les classes moyennes » en exprimant clairement leur adhésion à la monarchie parlementaire<sup>78</sup>. En revanche, les principaux membres du « noyau dur » (des militants d'Al Adl et des autres composantes de la gauche radicale) refusent de fixer un « seuil » au mouvement et considèrent que le débat idéologique provoque des dissensions, qu'il faut se concentrer sur ce qui unit le mouvement, c'est-à-dire l'action sur le terrain. Sur un autre plan, en été, tous ceux qui prônent une culture politique alternative reprochent au « noyau dur » de continuer à pratiquer « les coulisses » et à contourner l'AG, principal rouage des pratiques de démocratie participative, alors même que les « *baltajis* de l'intérieur » sont neutralisés. Plus que jamais, ils accusent les Adlistes de recevoir des ordres de leur hiérarchie et d'imposer leur hégémonie sur le plan organisationnel, avec la complicité d'une partie des militants la gauche radicale. Ils perçoivent les signes de cette prise en main à travers des détails et des incidents : des absences remarquées pendant les ateliers de discussion impulsés par des « indépendants », le choix du calendrier des marches pendant le ramadan, le fait que des Adlistes empêchent des jeunes filles dont ils n'apprécient pas le « look » de monter dans le véhicule sonorisé, qui permet d'organiser le cortège, etc. Certains vont jusqu'à déceler « la prise de pouvoir » dans la manière de déambuler pendant les marches de leur responsable : « on dirait le maître de céans pendant une cérémonie de mariage (*mul al-'ars*) ». Bien plus, les variations que connaît le nombre des manifestants sont interprétées tantôt comme « une descente » d'Al Adl tantôt comme « un retrait », avec le même but à chaque fois : démontrer la centralité de l'organisation à ses adversaires au sein du M20. L'ensemble de ces accusations sont rejetées par les membres du « noyau dur », qui se sont réappropriés cette exolabellisation. D'après un Adliste, « les accusations d'hégémonie [de certains vingt-févrieristes de gauche] ne sont que le reflet de leur peur : ils voient les islamistes l'emporter en Libye, en Tunisie, puis en Égypte... »<sup>79</sup>.

Peu après la victoire du PJD aux législatives du 25 novembre 2011, Al Adl annonce son retrait du M20 à l'échelle nationale. Certains y voient une main tendue aux « frères islamistes ». D'autres y perçoivent le refus d'Al Adl de continuer de s'investir dans une coalition où des composantes veulent fixer un seuil au mouvement. Mais par-delà le communiqué officiel, les entretiens réalisés montrent plutôt que les responsables d'Al Adl ont le sentiment que leurs « sacrifices » ont bénéficié au PJD et que le peuple n'est pas encore « mûr ». La défection de cette puissante organisation produit des effets tant sur les performances de ce qui reste du M20 à Casablanca que sur la recomposition de la coalition.

---

<sup>77</sup> Qualification revendiquée par quelques « indépendants ».

<sup>78</sup> Voir à ce sujet : Fouad Abdelmoumni, « Le Maroc et le Printemps arabe », *Pouvoirs*, 2013, vol. 2, n° 145, p. 123-140.

<sup>79</sup> Entretien réalisé en novembre 2011.

Les marches hebdomadaires continuent à être organisées et à attirer des porteurs de demandes sociales plus ou moins particularistes ; elles ramènent ponctuellement dans le giron du M20 des militants qui l'ont quitté pour sanctionner « sa radicalisation sous l'égide d'Al Adl ». Toutefois, le nombre des participants se réduit comme une peau de chagrin. Par ailleurs, si le dispositif organisationnel mis en place initialement permettait d'unifier la marche, de contenir les forces centrifuges, de privilégier des slogans à faible teneur idéologique, à partir du 25 décembre 2011, les identités idéologiques surgissent au grand jour, se disputant l'espace sonore et visuel. C'est particulièrement visible lors de la marche du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au sein du cortège officiel du M20, slogans et pancartes prennent une tonalité de gauche et les photos des martyrs de la gauche des années de plomb pullulent. Dans les marges, les familles des détenus salafistes, encadrées par des membres du Collectif des indépendants, se permettent de manière inédite de scander des slogans à caractère religieux et de brandir une banderole sur laquelle « Dieu est grand » est calligraphié. Enfin, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le slogan « Le peuple veut la chute du régime » commence à être scandé du haut du véhicule sonore officiel de la coordination du M20-Casablanca. La radicalisation des slogans depuis le mois de mai 2011 permet d'illustrer ces dynamiques.

### *La radicalisation des slogans du M20*

La « radicalisation » des slogans est d'abord impulsée par la dynamique propre de l'action protestataire face à la répression policière. En effet, l'absence de dispositif de sonorisation sophistiqué accentue le caractère réactif des slogans scandés par des militants hissés sur les épaules des plus costauds. Par ailleurs, elle est liée à la nouvelle configuration de la coalition du M20. Un membre du comité des slogans de la gauche non gouvernementale explique qu'il a cessé de s'autolimiter dès que l'USFP a annoncé sa participation au référendum constitutionnel : « c'est pour les épargner qu'on évitait certains slogans »<sup>80</sup>. Bien que la « radicalisation » des slogans suscite des tensions pendant les assemblées générales de la coordination de Casablanca, la tonalité transgressive à l'égard du roi ne cesse de s'amplifier à partir du mois de mai, avec la bénédiction du « noyau dur ».

L'argot cru est privilégié dans les slogans qui listent, tournent en dérision les prérogatives officielles et officieuses du roi<sup>81</sup>, qui vont de la réforme constitutionnelle à la prière de la pluie en passant par les inaugurations de toutes sortes. Sans être nommé, Mohammed VI est tutoyé, désigné par la troisième personne du singulier, par un nom commun « le gouvernant », ou encore par la formule sarcastique de l'argot casablançais « notre frère » (*khuna*). Le roi est explicitement accusé d'orchestrer le système de prédation des richesses du pays en répartissant selon son bon vouloir le patrimoine maritime, les phosphates, les passe-droits, etc.

« Qui préside la justice ? C'est lui.  
Qui préside les ministres ? C'est lui.  
Qui désigne les ministres ? C'est lui.  
Qui désigne Himma ? C'est lui.  
Qui distribue les deux mers ? C'est lui.  
Qui inaugure les hôpitaux ? C'est lui.  
Qui désigne les conseillers ? C'est lui.  
Qui distribue les agréments [de taxi] ? C'est lui.  
Qui distribue la soupe ? C'est lui.  
C'est trop, c'est trop. C'est trop, c'est trop. »

---

<sup>80</sup> Entretien réalisé en septembre 2011.

<sup>81</sup> Voir les exemples collectés et traduits par le blogueur Larbi : <http://www.larbi.org/post/2011/07/Les-slogans-2011-07-09>

Certes, le slogan « Vive le peuple » est emprunté aux Tunisiens dès le mois de mars. Chanté par le rappeur Mouad El Haqed, puis par le chanteur islamiste Rachid Gholam, il préfigure le processus d'inversion qui s'attaque à l'ensemble du protocole royal. Paradoxalement, c'est la création du Mouvement du 9 mars (ou encore les Jeunes Mouvement du 9 mars) en référence au discours royal, puis les attaques physiques des « *baltajis* » à partir du mois de juin, qui exacerbent la polarisation et la mise en équation de la monarchie. Lorsque les petits groupes de « militants du roi » scandent : « Vive le roi » ou « Dieu, la patrie, le roi »<sup>82</sup>, en hissant le drapeau marocain, l'effigie du roi et la carte du Maroc « de Tanger à Lagouira », les manifestants du 20 février leur rétorquent : « Vive le peuple », « Dieu, la patrie, la liberté ». Après le discours royal du 17 juin, un nouveau seuil est atteint, les manifestants commencent à tutoyer le roi : « Arrête de discourir, écoute la voix du peuple »<sup>83</sup>.

#### Encadré 67 : « Si le peuple aspire un jour à la vie », version de Mouad El Haqed

Si le peuple aspire à vivre/Lorsqu'un jour le peuple veut vivre  
 Qu'il se lève, qu'il le crie  
 Se taire jusqu'à quand  
 Ils nous volent nos richesses et nous jettent les miettes  
 O combien de militant (es) s se sacrifièrent pour nous  
 À tous les Marocains, libres  
 Réveillez-vous  
 Regardez le peuple en Égypte et le peuple en Tunisie  
 Ils vous mentent ceux qui disent que le Maroc fait l'exception  
 Même si ici la misère sévit  
 Et leur politique de décervelage est calculée  
 Et pour nous distraire diversions et télé-réalités  
 Lève-toi et revendique ton droit  
 Qu'est-ce que nous avons à perdre  
 Le silence ne nous sert à rien  
 Je suis un enfant du peuple et je fais peur  
 Le peuple subit les coups et souffre en silence  
 Son école est la rue et les pauvres errent sans but  
 Et lui, qu'est-ce qu'il fait ?  
 Notre frère a réuni son équipe pour raccommo-der la constitution  
 Si ce n'est pas la folie  
 Ils veulent qu'on prenne les armes pour arracher nos droits ?  
 C'est à moi de choisir celui que je veux vénérer  
 Et si tu veux nous comprendre, viens vivre avec nous  
 Dieu, la patrie, la liberté

Si le peuple aspire à vivre,  
 Qu'il se lève, qu'il le crie  
 Se taire jusqu'à quand  
 Ils nous volent nos richesses et nous jettent les miettes  
 O combien de militant (es)s se sacrifièrent pour nous

Quel problème, quel problème,  
 Faut refaire l'équation

<sup>82</sup> Paradoxalement, leur faiblesse numérique et certains de leurs slogans après le référendum de juillet 2011 (« nous avons voté pour le roi ») contribuent à désacraliser et à mettre en équation la monarchie.

<sup>83</sup> D'après les témoignages recueillis, une version épurée du slogan « écoute la voix du peuple » est d'abord scandée dans les manifestations de soutien à la Palestine, puis dans celles des Coordinations contre la cherté de la vie.

On veut un responsable à qui on peut demander des comptes  
 Et non pas une créature qu'on ne fait que vénérer  
 Attention, si tu critiques on te fera disparaître  
 Et pourtant je critiquerai, qu'ils me fassent disparaître  
 Donnez-moi mes droits ou tuez-moi  
 Tous les jours vous surenchérissez un peu plus et encore plus  
 Vous vous le partagez à coup de baise-main  
 Que vive mon père qui se décarcasse pour moi  
 Quant à notre frère, lui il a bouffé le pays  
 Et tant que je serai en vie, son fils n'en héritera jamais  
 Vous avez enterré notre histoire et vous voulez nous enterrer avec  
 Vous nous avez passé du rouge à lèvres sur la morve  
 Notre roi est beau et s'occupe bien de nous  
 Mais nous nous occupons bien de lui nous aussi  
 Le plus gros budget, c'est le palais  
 Et c'est le contribuable qui s'y met. »  
 (Clip avec sous-titres en français : [http://www.dailymotion.com/video/x14612\\_si-le-peuple-aspire-un-jour-a-la-vie\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x14612_si-le-peuple-aspire-un-jour-a-la-vie_news))

Le 31 juillet 2011, au lendemain de la cérémonie d'allégeance, les manifestants du M20 de Casablanca mettent en scène une cérémonie d'allégeance inversée substituant le peuple au roi. Ce processus atteint son apogée pendant la campagne de boycott des législatives au mois de novembre 2011. Dans une marche de quartier, un groupe de manifestants tire un âne protégé par une ombrelle, puis parodie la cérémonie d'allégeance, en se prosternant devant lui. Interrogé, le conducteur de l'âne explique que celui-ci est un animal « *cherif*<sup>84</sup> ». Si pendant l'été et l'automne 2011, les membres du comité des slogans se contentent d'un slogan menaçant, « Le slogan que vous appréhendez, nous n'allons pas tarder à le scander » (*ach-chi'âr llî tkhafûh, qrrebna nkherrjûh*), après le retrait du mouvement de Justice et Spiritualité, le slogan en question, « le peuple veut la chute du régime<sup>85</sup> » est émis pour la première fois à Casablanca, le jour de l'an, du haut d'un véhicule sonorisé. Sous l'impulsion des manifestants, lors du passage devant une préfecture de police, ce serait une nouvelle recrue de la gauche radicale qui aurait transgressé « le seuil » des revendications du mouvement du 20 février.

Le « dérapage » fait l'objet de discussions houleuses au cours de l'assemblée générale qui suit. Y compris pour des « républicains », avant de scander un tel slogan, il faut se concerter à l'échelle nationale et en mesurer les conséquences. Dans ce qui est perçu comme une « radicalisation », qui se traduit également par le lancement de slogans religieux du haut d'un véhicule sonorisé loué par des « indépendants », certains militants décèlent la main cachée des services de renseignement qui infiltrent le mouvement : alors que le retrait de Justice et Spiritualité était censé réconcilier les « classes moyennes » avec le M20, de tels slogans ne peuvent que les en écarter davantage. Dès que le slogan « le peuple veut la chute du régime » est scandé, des militants de l'USFP — qui sont revenus après que leur parti ait choisi de rejoindre l'opposition — quittent précipitamment la manifestation, le comité organisationnel interrompt prématurément la marche, ce qui provoque la colère de manifestants « indépendants » qui accusent les « organisations » de freiner la radicalisation du mouvement, d'instrumentaliser le peuple et le mouvement, de négocier en douce avec le pouvoir.

<sup>84</sup> Mot à double sens : « honorable » (loyal, noble, respectable) et « descendant du prophète » à l'instar de la dynastie alaouite.

<sup>85</sup> Le slogan habituel est : « le peuple veut la chute de l'absolutisme et de la prévarication » ou encore « la chute du Makhzen ». Dans l'histoire protestataire de gauche, le « régime » vise explicitement la monarchie.

En définitive, au niveau de la coalition du M20-Casablanca, la défection d'Al Adl ne conduit ni à inverser le rapport de force entre « indépendants » et « organisés » ni à « modérer » le mouvement. D'une part, elle constitue une inflexion décisive dans le processus de reconfiguration du M20 qui observe le rétrécissement du collectif autour des noyaux de la gauche radicale. D'autre part, elle anéantit les efforts d'autolimitation visant à préserver l'unité de la coalition et à maintenir un seuil de revendications en phase avec l'appréciation de la conjoncture et des rapports de force. En effet, grâce à leur discipline, à leurs capacités organisationnelles et mobilisatrices, les militants d'Al Adl parvenaient à tenir aussi bien la rue que la ligne du « noyau dur », telle qu'elle transparaisait à travers les slogans. Autrement dit, ils contribuaient à canaliser le mouvement et d'une certaine manière à le « modérer ».

## Conclusion du chapitre 8

Le 21 février 2012, dans un post sur FB, H.A qui a rédigé le premier appel du M20 invite à interrompre l'expérience : « Les dinosaures ont transformé le M20 en quelque chose qui ne diffère que par le nom des mouvements qui ont échoué dans le passé. Sous de nouvelles formes, ils ont commis les mêmes erreurs, produit les mêmes illusions. Ceux qui disent que le mouvement perdure ne parlent que de la continuité du label... »

Après un an d'échanges de coups avec les autorités et au sein de l'espace protestataire, le M20 ressort affaibli. Loin d'être le produit d'un effet domino, il est tributaire d'un processus d'identification et d'attribution de similarité, de la réactivation de relais organisationnels et de réseaux plus ou moins dormants. Une large coalition regroupe néophytes et militants aguerris, au sein d'un réseau d'alliances et de conflits à la jonction entre sphère politique instituée et espace protestataire, par-delà les clivages entre réseaux de gauche et islamistes. Dans un jeu d'échelles entre l'interne, le local, le national, le régional et l'international, un faisceau d'actions, d'interactions et d'événements contribuent autant à l'enracinement de la coalition qu'à sa désagrégation. La protestation se déploie et se régénère en puisant dans plusieurs registres : la réactivité du régime ; le souci de celui-ci de préserver sa position de premier de la classe de la région ; la croyance des protestataires en leur capacité à gagner le Makhzen ; leur sentiment que l'occasion est historique et que le succès est à portée de main ; les gratifications et les effets surgénérateurs de l'engagement ; les dispositifs mis en place pour maintenir la coalition et masquer les identités particularistes.

Quant à la désagrégation progressive de la coalition, elle chemine de manière visible ou souterraine, en lien avec des interactions intentionnelles et non intentionnelles. Les premières défections sont le fait d'acteurs suffisamment bien positionnés sur la sphère politique instituée pour espérer peser sur sa recomposition et bénéficier des réformes amorcées. Sur un autre plan, l'infiltration et l'exacerbation de la suspicion à l'égard d'un « Makhzen intérieur » brouillent les frontières entre « nous » et « eux », enrayant ainsi le processus de polarisation. Bien davantage, la répression, les batailles menées contre le Makhzen « intérieur » et « extérieur », les tentatives de compenser les défections favorisent, au sein de la coalition reconfigurée, l'hégémonie des acteurs les plus dotés en capitaux militants au détriment de ceux qui aspirent à faire de la politique autrement. Le coup de grâce est donné par la deuxième grande série de défections, marquée par le retrait de l'organisation islamiste, considérée comme la plus puissante dans l'espace protestataire. Il se produit dans une atmosphère de démoralisation, ponctuée par les perceptions suivantes : l'impression d'avoir « perdu la bataille » dans une conjoncture régionale dissuasive ; la perception d'une décélération de l'histoire ; l'érosion du sentiment de constituer un « nous » soudé dans l'adversité ; la croyance que les fruits de l'engagement sont récoltés par des composantes au détriment d'autres. À chaque fois que les défections privent la coalition du M20 des segments qui contribuent à la « modérer » ou à la « tenir », le processus de radicalisation s'amplifie d'un cran au sein d'un collectif où ne restent

plus que ceux qui ne perçoivent pas d'autre alternative à l'occupation de la rue. Dans le cas observé, « l'incertitude structurelle » intrinsèque aux conjonctures fluides est rapidement compensée par l'autolimitation qui prévaut aussi bien chez les autorités publiques que dans un mouvement protestataire dominé par des acteurs « organisés », rétifs aux débordements et aux dérapages, fiers de leur capacité à tenir la rue, attentifs à la portée de chacun de leurs coups. Aussi, la radicalisation se nourrit-elle davantage de l'affaiblissement du mouvement que de sa force ou du dépassement des pionniers par des suiveurs imprévisibles.

En février 2012, les foyers de protestation se développent au-delà du M20 tout en prenant d'autres formes : une poursuite des mobilisations sectorielles ; une banalisation du slogan « Dégage » ; des explosions de violence montrant à quel point l'autolimitation est une option précaire ; un « empiètement silencieux du quotidien<sup>86</sup> » à travers la conquête des espaces urbains par les vendeurs ambulants et l'expansion de la construction d'habitats irréguliers. Au moment même où la coordination du M20 commence à s'affaiblir, ses chevilles ouvrières prennent conscience qu'elles ont ouvert une boîte de pandore et un responsable des forces de sécurité va jusqu'à nous confier : « plus jamais ce ne sera pareil, les citoyens n'ont plus le même rapport à l'autorité »<sup>87</sup>. Dans l'immédiat, le Mouvement du 20 février contribue à reconfigurer la sphère politique instituée, tout en rendant visible les transformations des articulations entre sphère partisane et arène protestataire.

À partir de 2012-2013, le gouvernement Benkirane s'efforce de démontrer sa capacité à restaurer l'ordre public, à faire prévaloir la « légalité » et la légitimité des urnes sur la voix de la rue<sup>88</sup>. D'après les chiffres officiels, le nombre de protestations baisse de 40% à partir de 2014<sup>89</sup>. Mais par-delà les chiffres, des protestations comme celles du Rif à partir de 2016, ou de Jerada en 2017, donnent le sentiment que l'arène protestataire s'est étendue socialement et géographiquement en faisant écho aux mutations à l'œuvre : l'érosion continue de la peur des autorités, le desserrement accéléré de l'emprise des intermédiaires classiques, le renforcement des capacités de coordination d'actions collectives durables et plutôt pacifiques, qui semblent réduire ou refléter la réduction des marges de manœuvre d'ordre clientélaire. Ces protestations portent l'empreinte des apprentissages accumulés avant, pendant et après le Mouvement du 20 février, tout en trahissant une autonomisation de plus en plus grande par rapport aux partis politiques, aux syndicats et aux associations. Resserrer la focale sur le personnel partisan doit justement nous permettre d'approfondir l'examen de ces recompositions.

---

<sup>86</sup> Asef Bayat, *Street Politics. Poor People Movements in Iran*, Cambridge, CUP, New York, 1997.

<sup>87</sup> Entretien réalisé en février 2012.

<sup>88</sup> Les jours de grèves commencent à être systématiquement prélevés sur les salaires des fonctionnaires grévistes, les manifestations sans autorisation préalable sont réprimées, le chef du gouvernement tente d'imposer le principe selon lequel « l'accès à la fonction publique ne passe pas par la protestation mais par un concours » (A. Rachik, *La société contre l'État, op. cit.*, p. 150-151).

<sup>89</sup> Selon les sources du ministère de l'Intérieur, les protestations sont au nombre de 5 091 en 2008, 6 438 en 2009, 17 186 en 2012, près de 20 000 en 2013 (A. Rachik, *ibidem*, p. 114-115, et 264).



## Chapitre 9 – La sphère partisane au miroir de son personnel

Les dynamiques qui travaillent la sphère politique marocaine des années 2000 se traduisent par une expansion encadrée de l'offre partisane, une démobilisation électorale croissante — en dépit des réajustements des mobilisations clientélares — ainsi qu'une extension, voire une autonomisation de l'arène protestataire. À l'échelle même de la scène partisane, nous avons relevé deux phénomènes : des partis sont en compétition pour l'accumulation des mandats électoraux et gouvernementaux, tandis que d'autres considèrent que les « sièges comptent peu<sup>1</sup> » ou boycottent les élections ; la mobilisation clientélaire localisée n'est pas l'apanage des seuls partis de notables. À partir de là, comment se traduit au niveau de la composition du personnel partisan la ligne de partage idéal-typique entre « partis de militants » et « partis de notables »<sup>2</sup> ?

Trois hypothèses principales se livrent concurrence au sujet du personnel partisan en contexte autoritaire. Les unes mettent en lumière une profonde rupture entre des citoyens, qui manifestent leur éloignement par rapport au jeu politique officiel, et une élite politique dotée de caractéristiques très proches (instruction, citoyenneté, voire origine régionale commune)<sup>3</sup>. D'autres associent la scène partisane à un lieu de réaménagement des relations de clientèle<sup>4</sup>. D'autres encore identifient l'empreinte des clivages sociaux (centre-périphérie, urbain-rural, travailleurs-possédants, Église-État) dans le système partisan<sup>5</sup>. Comme nous l'avons vu, cette dernière lecture sous-tend les analyses électorales effectuées par Leveau, durant les années 1960, qui laissent apparaître des « blocs massifs de tendances opposées »<sup>6</sup>, reflétant des clivages géographiques, sociaux, culturels, structurés autour d'une ligne de partage principale, celle qui sépare mondes citadin et rural. Néanmoins, pour les années 2000 du moins, aucune de ces trois hypothèses n'est validée sur une base empirique solide.

À partir des résultats l'enquête que nous avons menée auprès de 4127 congressistes de dix organisations politiques entre 2008 et 2012<sup>7</sup>, nous essayerons de répondre à la question suivante : le personnel partisan marocain, miniaturisé à travers l'échantillon des congressistes, constitue-t-il une élite homogène en déphasage avec la société, une clientèle segmentée mue par la quête de ressources rares, ou encore un microcosme traversé par les clivages qui travaillent la société ? Dans un premier temps, nous procéderons à la description des ancrages sociaux et de l'architecture normative des adhérents dans leur ensemble. La première dimension sera appréhendée à partir des propriétés sociales des militants : âge, sexe, lieu d'habitat, niveau d'études, position sociale d'origine (celle du père), position sociale réalisée. La seconde sera traitée sur la base de l'identification politique et des valeurs religieuses des enquêtés. À chaque

---

<sup>1</sup> Célèbre formule de Abderrahim Bouabid (Premier secrétaire de l'USFP de 1975 à 1992), qui n'est plus en adéquation avec la stratégie du parti depuis les préparatifs de « l'alternance ».

<sup>2</sup> Sur l'usage idéal-typique de cette distinction, voir nos développements en introduction. Dans ce chapitre, ce n'est que par commodité de langage que nous employons cette terminologie. Il serait à chaque fois plus exact d'indiquer : en affinité avec l'idéal type du parti de militants ou de notables.

<sup>3</sup> Juan Linz, Alfred Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Londres, Johns Hopkins University Press, 1996 ; T. Carothers, « The End of the Transition Paradigm », art. cité ; Michel Camau, Vincent Geisser, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

<sup>4</sup> Voir notamment : J. Waterbury, *Le commandeur des croyants*, op. cit.

<sup>5</sup> S. Rokkan, *State Formation, Nation Building, and Mass Politics in Europe*, op. cit. ; P.-R. Baduel, « Les partis politiques dans la gouvernementalisation de l'État des pays arabes. Introduction », art. cité.

<sup>6</sup> P. Chambergeat, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », art. cité, p. 117.

<sup>7</sup> Pour un aperçu sur les modalités de l'enquête, voire la postface.

fois, nous comparerons la distribution de ces caractéristiques selon les partis, afin d'observer s'il existe des lignes de partage entre les organisations politiques et en leur sein. Dans la dernière section, les mutations de la sphère partisane seront appréhendées à la lumière des profils des délégués sondés en 2008, au cours du congrès de « crise » de l'USFP, le parti qui a connu les plus profondes tensions suite à sa transformation en parti de gouvernement.

#### Encadré 68 : Traitements statistiques et lecture des tableaux

Les résultats statistiques sont le produit de deux groupes de méthodes. D'une part, les tris croisés permettent de repérer les propriétés des congressistes dans leurs grandes masses, en particulier en les comparant entre partis. D'autre part, l'analyse des correspondances multiples (ACM) contribue à dégager des facteurs structurants, peu ou pas accessibles à l'analyse variable par variable. Elle synthétise un nombre plus ou moins important de variables, en général nominales. Elle visualise les rapprochements et les contrastes. Ses résultats sont représentés sous forme de cartes portant des nuages de modalités et d'individus, les axes représentant les facteurs. Ces analyses débouchent sur des typologies ou des classes qui repèrent des profils de congressistes ; la transformation de ces classifications exhaustives et automatisées en variables synthétiques secondaires ouvre la voie à de nouveaux tris croisés.

Par souci de lisibilité, dans l'ensemble des tableaux, les pourcentages sont arrondis, les sans-réponses et les modalités « autres » non-indiquées. Par ailleurs, sont surlignés en jaune foncé les pourcentages très importants pour l'interprétation et en jaune clair les pourcentages tout aussi importants, mais avec un poids bien inférieur. Lorsque nous souhaitons relever une forte sous-représentation nous surlignons les données en bleu ciel.

La significativité statistique des résultats est indiquée dans les classements automatisés découlant de l'Analyse des correspondances multiples (ACM). Dans les tableaux présentant des tris réalisés sur la base des classes ACM, ne sont surlignés que les résultats significatifs au regard de ces classements. Pour les tris simples des données ne découlant pas de ces classements, un test du Khi<sup>2</sup> est réalisé : lorsque la P-valeur du test d'association du Khi-2 est inférieure à 0,001, la relation est statistiquement significative.

## Des logiques sociales sélectives

Les résultats de l'enquête indiquent que le microcosme partisan marocain – miniaturisé à travers l'échantillon des congressistes – obéit à des logiques sélectives. Cependant, de fortes lignes de partage distinguent « partis de militants » et « partis de notables » sur le plan sociographique.

### *Un microcosme dominé par les hommes citadins d'âge mûr et diplômés*

Le microcosme partisan est dominé par des citadins, des hommes d'âge mûr<sup>8</sup>, des diplômés du supérieur, des cadres moyens et supérieurs<sup>9</sup>, du secteur public<sup>10</sup>. Ces données semblent conforter l'hypothèse selon laquelle les partis politiques constituent un monde à part,

<sup>8</sup> En 2008, 79% des congressistes de l'USFP et 61% de ceux du PJD ont 40 ans et plus (données statistiques produites par les deux partis).

<sup>9</sup> Seul le PJD a établi la proportion des cadres moyens et supérieurs pour ses congressistes de 2008 (70%). Dans notre échantillon, ces catégories sont légèrement surreprésentées pour ce parti (74%).

<sup>10</sup> Dans notre échantillon, les congressistes sont employés à 48% dans le public et le semi-public (32% dans le privé). En revanche, à l'échelle de la population active marocaine, le taux d'emploi dans le secteur public et semi-public n'est que de 8,7% en 2011 (Haut-Commissariat au Plan, *Activité, emploi et chômage*, Direction de la Statistique, 2012. [http://www.hcp.ma/Emploi-par-secteur-d-activite-au-niveau-National\\_a158.html](http://www.hcp.ma/Emploi-par-secteur-d-activite-au-niveau-National_a158.html)). Cela va dans le sens des travaux qui soulignent que la fonction publique constitue l'une des filières privilégiées de recrutement des adhérents des partis politiques et que « le statut "public" protège les individus déjà les plus qualifiés » (Daniel Boy, François Platone, Henri Rey, Françoise Subileau et Colette Ysmal, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 32).

non représentatif de la population électorale, et ce en dépit des appels à une meilleure intégration du rural et des politiques menées en vue de féminiser et de rajeunir la classe politique<sup>11</sup>. Bien davantage, cette logique sélective tend à se renforcer à mesure que l'on gravit l'échelle de la hiérarchie partisane<sup>12</sup>.

**Tableau 33 : Répartition des congressistes (données de l'enquête 2008-2012) et de la population globale (Recensement général 2004)<sup>13</sup>, âgés de 20 ans et plus, selon l'âge<sup>14</sup>, le sexe, le lieu de résidence, le niveau d'éducation, et la profession et la catégorie socio-professionnelle (% en colonne)**

	<b>Congressistes avec mandats nationaux<sup>15</sup> 2008-2012</b>	<b>Congressistes 2008-2012</b>	<b>Recensement général 2004</b>
<b>20-30 ans</b>	8	13	18
<b>30-39 ans</b>	15	22	14
<b>40-49 ans</b>	30	29	11
<b>50-59 ans</b>	31	22	7
<b>60 ans et plus</b>	11	6	8
<b>Femmes</b>	15	14	51
<b>Hommes</b>	83	83	49
<b>Citadins</b>	91	77	58
<b>Ruraux</b>	9	17	42
<b>Éduqués du supérieur</b>	79	65	4
<b>Cadres, professions libérales</b>	72	56	9

## Une percée féminine laborieuse

« J'ai commencé à aborder les questions de femmes au sein du parti au niveau du comité central. C'étaient dans les années 1976 par là. Et j'étais étonnée de voir que les gens commençaient à sourire. C'était incongru de parler des questions de femmes. C'était presque choquant. Parler des femmes, c'était comme parler de libération sexuelle aujourd'hui. Dans le comité central, il y avait près de 100 hommes et deux à trois femmes. » (Nouzha Skalli, née en 1950, militante au

<sup>11</sup> Pour une synthèse, voir : Knut Heidar, « Party membership and participation » dans R. Katz, W. Crotty (dir.), *Handbook of Party Politics*, London, Sage Publication, 2006. Pour un état de la littérature sur l'adhésion partisane, voir aussi Émilie Van Haute, *Adhérer à un parti. Aux sources de la participation politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009.

<sup>12</sup> Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n°1, 1980, p. 5-45.

<sup>13</sup> Pour comparer notre échantillon avec les données du recensement général, nous avons exclu les 18-19 ans de notre échantillon (1%) et les moins de 20 ans des données du recensement (Haut-Commissariat au Plan, *Recensement général de la population et de l'habitat 2004. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population. Rapport national*, Rabat, Direction de la statistique ([http://www.hcp.ma/Recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2004\\_a633.html](http://www.hcp.ma/Recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2004_a633.html)))

<sup>14</sup> L'âge des répondants est rapporté à l'année 2010.

<sup>15</sup> Cette catégorie comprend les congressistes qui occupent ou qui ont déjà occupé des fonctions de direction du parti (secrétariat national ou général, commission exécutive, etc.), des responsabilités au niveau des structures nationales du parti (conseil national, comité national, commission centrale) ou de commissions sectorielles nationales. Nous n'exploiterons pas cette variable de manière plus détaillée ; d'après nos observations, les plus impliqués dans l'organisation et dans la compétition interne ont eu tendance à moins participer à l'enquête.

PPS et l'une des figures du féminisme marocain, ministre du Développement social, de la famille et de la solidarité, de 2007 à 2012, entretien à Casablanca en juillet et en août 2005).

Comme nous l'avons vu, les années 2000 sont caractérisées par un « féminisme d'État » et les partis politiques n'échappent pas aux incitations à la féminisation. D'après l'article 22 de la loi organique de 2006 relative aux partis politiques, « les statuts des partis doivent prévoir un nombre proportionnel de femmes et de jeunes devant siéger dans les instances dirigeantes du parti » et, d'après l'article 26 de la loi organique de 2011, « Tout parti politique œuvre à élargir et généraliser la participation des femmes et des jeunes dans le développement politique du pays. À cet effet tout parti œuvre pour atteindre une proportion d'un tiers de participation des femmes dans ses organes dirigeants aux niveaux national et régional, dans le but de la réalisation, à terme et d'une manière progressive, du principe de la parité entre les hommes et les femmes »<sup>16</sup>. La même exhortation à la parité sous-tend l'article 19 de la constitution de 2011 : « L'État œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination ». Ces dispositions n'étant pas contraignantes, ce sont les quotas électoraux perçus « soit comme une contrainte qu'il faut gérer et contourner [...] soit comme une ressource à exploiter et à renforcer<sup>17</sup> » qui incitent véritablement les partis à se féminiser.

Globalement, si nous nous en tenons aux seuls chiffres dont nous disposons sur la population mère des congressistes partisans nationaux sondés<sup>18</sup>, la proportion de femmes y demeure relativement faible : 10 % pour le PADS, 15 % pour le PJD, 29 % pour l'USFP. La représentation féminine n'est pas meilleure à ATTAC-CADTM Maroc (15 %), une organisation non partisane, « jeune », aspirant à faire de la politique autrement, mais où l'engagement est plus coûteux que dans un parti gouvernemental à l'instar de l'USFP de 2008<sup>19</sup>. Dans notre propre échantillon, la proportion des femmes congressistes est de 14 %. Le maximum (18 %) est atteint par le PAM qui s'est présenté, lors de sa création, comme un parti aspirant à insuffler une nouvelle dynamique à la vie politique et à contrebalancer les différentes manifestations de l'islamisme, en mobilisant les femmes, les jeunes et les acteurs associatifs<sup>20</sup>. Cependant, l'examen des cohortes d'adhésion aux partis sondés révèle une progression de la représentation féminine, notamment depuis les législatives de 1997 annonciatrices de l'avènement du gouvernement dit d'alternance (tableau 34)<sup>21</sup>.

---

<sup>16</sup> Bulletin officiel n° 5992 du 3 novembre 2011 ([http://www.sgg.gov.ma/historique\\_bo.aspx?id=982](http://www.sgg.gov.ma/historique_bo.aspx?id=982)).

<sup>17</sup> H. Alami M'chichi, *Le féminisme d'État au Maroc*, op. cit., p. 114.

<sup>18</sup> Il est arrivé que des partis collectent pendant le congrès quelques données sur les congressistes présents. Lorsque ces données existent, elles n'ont pas toujours été accessibles. Voir la postface.

<sup>19</sup> En Europe et au Canada, la représentation des femmes au sein des adhérents des partis politiques varie entre 26 et 40% (voir William Cross, Lisa Young, « The contours of political party membership in Canada », p. 427-444 et Karina Pedersen, « Sleeping or Active Partners ? Danish Party Members and the Turn of The Millenium », p. 367-383 dans *Party Politics*, 2004, vol. 10, n°4 ; D. Boy et al., *C'était la gauche plurielle*, op. cit., p. 18-19).

<sup>20</sup> Sur l'encouragement des femmes au sein du PAM, voir H. Alami M'chichi, *Le féminisme d'État au Maroc*, op. cit., p. 107-109.

<sup>21</sup> Une telle analyse comporte deux biais : elle ne prend pas en compte les sortants et elle porte sur les entrées dans les partis d'appartenance au moment de l'enquête. Cependant, le premier biais vaut également pour les congressistes de sexe masculin et, concernant le second, il ressort que les femmes primo-engagées représentent en moyenne 75% de notre échantillon et que cette proportion est la même dans les différentes cohortes d'entrée depuis 1992 (à l'exception de la cohorte 2002-2006 où elle baisse à 68%).

**Tableau 34 : Répartition des congressistes hommes femmes selon les cohortes d'adhésion dans le parti d'appartenance au moment de l'enquête (% en ligne) – (données de l'enquête 2008-2012)**

	Homme	Femme
Avant 1957	90	3
1957-1975	88	8
1976-1981	90	8
1982-1991	91	6
1992-1996	86	10
1997-2001	82	15
2002-2006	80	17
2007-2012	79	19
Total	83	14

En raison même de leur caractère de minoritaires, les femmes congressistes sont le produit d'une « sursélection sociale<sup>22</sup> » qui obéit à des logiques similaires à celles qui sous-tendent les processus d'accès des femmes à des postes de dirigeantes associatives<sup>23</sup>, ou à des mandats électoraux au Maroc<sup>24</sup>. En premier lieu, les enquêtées sont particulièrement instruites. En 2009, le taux d'alphabétisation de la population marocaine âgée de 10 ans et plus est de 72 % pour les hommes et de 49 % pour les femmes<sup>25</sup>. Néanmoins, cette discrimination à l'échelle nationale tend à s'effacer au niveau des congressistes enquêtés qui ont presque tous eu accès à l'école primaire et ce quel que soit leur sexe (98 % des femmes pour 97 % des hommes). Bien davantage, les femmes déléguées sont plus nombreuses que les hommes à avoir poursuivi des études universitaires : 71 % contre 65 % de congressistes de sexe masculin (tableau 35). En second lieu, la surreprésentation des urbains au sein de notre échantillon s'accroît de manière significative pour les femmes (tableau 35). Ce phénomène est en écho avec les discriminations fondées sur le sexe et sur le milieu de résidence que subissent les Marocaines rurales et qui se reflètent entre autres en matière d'accès à la scolarisation<sup>26</sup>. En 2009, 62 % des femmes marocaines âgées de 10 ans et plus sont alphabétisées en milieu urbain contre 31 % seulement en milieu rural.

<sup>22</sup> Mariette Sineau, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

<sup>23</sup> D'après l'enquête réalisée par Yasmine Berriane dans des quartiers populaires de Casablanca, 19 dirigeantes associatives sur 30 ont eu le baccalauréat (7 ont le niveau baccalauréat), alors que selon le recensement général de 2004, seules 5 à 7,5% des femmes âgées de 25 ans et plus ont eu le baccalauréat dans ces quartiers (Y. Berriane, *Femmes, associations et politique à Casablanca, op. cit.*, p. 96-97).

<sup>24</sup> Outre les critères familiaux et clientélistes et les enjeux des luttes politiques internes, le niveau de diplôme et le statut professionnel sont particulièrement mobilisés dans les processus de désignation des candidates sur les listes électorales nationales pour les législatives (F. Vairel, « La "liste nationale" : un quota électoral pour quoi faire ? », art. cité, p. 151 et s.). Par ailleurs, sur le plan communal, il ressort que 54% des élus communaux ont un niveau secondaire ou supérieur en 2009 et que cette proportion atteint 71% pour les femmes élues (Amina Barakat, « Politique-Maroc : Élections communales : le temps des femmes (analyse) », 22 juin 2009. <http://www.ipsnouvelles.be/news.php?idnews=10344>)

<sup>25</sup> Haut-commissariat au Plan, *La femme marocaine en chiffres. Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles*, 2012, p. 58.

<sup>26</sup> Haut-commissariat au Plan, *La femme marocaine en chiffres, op. cit.*, p. 58.

**Tableau 35 : Répartition des congressistes selon le sexe et selon l'âge, le lieu de résidence, le niveau d'études, les situations familiale et professionnelles (% en colonne) – (données de l'enquête 2008-2012)**

	Homme	Femme	Total
moins de 30 ans	13	25	14
30-39 ans	22	25	22
40-49 ans	30	27	29
50-59 ans	23	15	22
60 ans et plus	7	3	6
Urbain	77	87	77
Rural	19	10	17
Célibataire	20	40	23
Marié(e)	74	46	69
Divorcé(e)	1	8	2
Veuf(ve)	0	3	1
Sans niveau scolaire	3	2	3
Primaire	5	2	4
Collège	5	4	5
Secondaire/lycée	20	19	20
Supérieur : 2 à 3 ans	29	29	29
Supérieur : plus de 3 ans	35	43	36
Travail rémunéré à plein temps	57	45	55
Travail dans l'entreprise familiale	9	4	9
Emploi précaire	9	12	9
Chômage	8	12	8
En cours d'études	5	13	6
Au foyer	4	8	5
Retraite/pré-retraite	7	5	6

Troisièmement, la proportion des femmes actives occupées est trois fois plus importante au sein de notre échantillon de congressistes qu'au sein de la population féminine marocaine âgée de 15 ans et plus (tableau 36)<sup>27</sup>. À nouveau, les écarts qui s'observent à l'échelle nationale tendent à se réduire drastiquement au sein de notre échantillon. Cependant, le phénomène de précarisation de l'emploi féminin<sup>28</sup>, au Maroc, n'épargne pas les déléguées de notre panel, puisque celles-ci sont plus nombreuses que les congressistes de sexe masculin à déclarer un emploi précaire au moment de l'enquête (tableau 35).

<sup>27</sup> Ce ne sont là que des tendances, car la prudence reste de mise quant à la comparabilité de notre panel avec celui de l'enquête nationale du HCP sur l'emploi.

<sup>28</sup> Aïcha Belarbi, Lahcen Achy et Driss Ksikes, « Comment aller vers l'égalité économique Hommes-Femmes ? », *Policy Paper*, CESEM et Carnegie Middle East Center, mars 2013, p. 7.

**Tableau 36 : Répartition des congressistes (données de l'enquête 2008-2012) et de la population globale âgée de 15 ans et plus (HCP 2012)<sup>29</sup> selon le type d'activité (% en colonne)**

	Congressistes 2008-12		Enquête HCP 2012	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Actifs occupés	75	61	68	23
Chômeurs	8	12	6	3
Inactifs	16	26	26	75
<i>Taux de chômage</i>	<i>10</i>	<i>16</i>	<i>8</i>	<i>10</i>

De même, les femmes enquêtées sont davantage au chômage que les hommes de notre échantillon. Ce phénomène recoupe une dynamique qui s'observe à l'échelle de la population marocaine. Globalement, être diplômé expose au chômage ; tendance qui s'exacerbe chez les femmes (tableau 37), ce qui éclaire le fait que les femmes de notre panel, qui sont plus diplômées que la moyenne des femmes marocaines, connaissent également un taux de chômage supérieur à celui de la population féminine active marocaine.

**Tableau 37 : Taux de chômage<sup>30</sup> (en %) par sexe, niveau de diplôme et selon le milieu de résidence en 2011 (HCP, 2012)<sup>31</sup>**

Niveau de diplôme	Hommes	Femmes
Sans diplôme	4,5	2,8
Niveau moyen	14,0	22,8
Niveau supérieur	14,4	28,5
Total	8,4	10,2

La logique de sélection des femmes déléguées se base non seulement sur des critères construits comme prédisposant à l'excellence politique à l'instar de l'instruction et du type d'activité, mais également sur des facteurs en lien avec le statut familial. Alors que l'archétype du congressiste de sexe masculin est un homme d'âge mûr et marié, les femmes congressistes sont relativement plus jeunes et plus célibataires. En effet, la moitié d'entre elles ont moins de 40 ans, proportion qui baisse au tiers pour les hommes. En outre, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à être célibataires, trois fois plus à être veuves, huit fois plus à être divorcées. Autrement dit, ne pas ou ne plus être mariée rendrait les membres de la gent féminine plus disponibles pour l'action collective. D'une part, l'« articulation des temps sociaux<sup>32</sup> » reste difficile pour les femmes mariées au Maroc et ailleurs ; l'effet dissuasif du mariage s'observant au niveau même de l'activité professionnelle des femmes<sup>33</sup>. D'autre part, être une « femme seule » et chercher à combler un « vide affectif » constituerait un motif d'engagement<sup>34</sup>. Ces

<sup>29</sup> Haut-commissariat au Plan, *La femme marocaine en chiffres, op. cit.*, p. 64.

<sup>30</sup> Les chiffres du chômage issus de l'enquête nationale sur l'emploi sont différents de ceux issus du recensement général : le concept de chômage retenu dans l'enquête nationale est celui du BIT, alors que celui du recensement retient la « déclaration spontanée ». Comme cela est précisé dans la note méthodologique dans les résultats du recensement, la médiatisation de cette opération aurait conduit des actifs occupés et des femmes au foyer à se déclarer au chômage dans l'espoir de décrocher un emploi (meilleur). (Haut-commissariat au Plan, *Recensement général de la population et de l'habitat 2004, op. cit.*, p. 34)

<sup>31</sup> Haut-commissariat au Plan, *La femme marocaine en chiffres, op. cit.*, p. 98.

<sup>32</sup> Marie Buscatto, « Syndicaliste en entreprise : une activité si masculine », dans Patricia Roux, Olivier Filleule (eds), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-91.

<sup>33</sup> A. Belarbi et al., « Comment aller vers l'égalité économique hommes-femmes ? », art. cité, p. 6-7.

<sup>34</sup> Y. Berriane, *Femmes, associations et politique à Casablanca, op. cit.*, p. 120 et s.

tendances générales ne doivent pas occulter que 46 % des femmes de notre échantillon sont mariées : il s'agit aussi bien de nouvelles entrantes qui se sont saisies des opportunités ouvertes par la mise en place des quotas électoraux que d'anciennes combattantes dont les carrières épousent parfois les sinuosités de la biographie collective du féminisme au Maroc.

#### Encadré 69 : Surmonter les assignations de rôle, « l'obstacle » du mariage et de la maternité

En dépit des incitations à la féminisation, les partis restent des « lieux de confiscation du pouvoir au profit des hommes<sup>35</sup> ». Assignations de rôle « féminin », division du travail politique et pratiques de sociabilité genrées perdurent même lorsque des militantes parviennent à se hisser au sommet de la hiérarchie partisane, à arracher un mandat d'élue, voire un poste ministériel. Parmi elles, certaines déplorent des attitudes « rétrogrades » : marginalisation lors de prises de décisions cruciales, tendance à être confinées à des tâches « féminines » (les questions liées aux femmes, aux enfants, aux affaires sociales) et écartées du « devant de la scène », des lieux, des instances et des enjeux associés au pouvoir et à l'argent. Plus les partis sont anciens et investis dans la course aux mandats électoraux et gouvernementaux, plus la compétition interne est rude :

« Le parti est en principe progressiste. Sur le plan théorique, les hommes sont démocrates, mais dans la pratique c'est différent. (...) Il y a de la discrimination. (...) Tu te retrouves exclue d'une activité toute simple : la femme apparaît toujours comme une mineure ou comme pas assez compétente aux yeux des hommes. » (déléguée USFP, 35 ans, célibataire, cadre moyen, responsabilités partisanes à l'échelle locale, entretien le 8 novembre 2008 à Skhirat).

Sur un autre plan, les femmes mariées qui réussissent à s'imposer et à se maintenir dans la vie politique témoignent souvent de l'importance du soutien de leur conjoint. Qu'elles se soient mariées suite à un « coup de foudre » ou de manière « traditionnelle », des enquêtées soulignent qu'elles ont posé leurs conditions avant de contracter le mariage. Lorsque les enfants sont en bas âge, certaines interrompent leur engagement, ou réduisent son intensité, tandis que d'autres veillent à ne pas flancher.

Nouzha Skalli, l'une des pionnières du féminisme de gauche, raconte :

« Très tôt, à 25 ans, j'ai pris l'option... Je me suis dite : c'est pour la vie, jamais, je n'arrêterai de militer. J'avais même identifié les maillons, les périodes faibles de la vie où on décrochait. Parce que je voyais les étudiantes... Elles étaient engagées, mais dès qu'elles se mariaient, elles lâchaient, et dès qu'elles avaient un enfant, elles lâchaient. [...] Je me disais que je n'allais jamais me marier [...]. Mais, j'ai trouvé un mari, militant comme moi. [...] Pour nous, c'était clair et net que l'engagement militant avait une force absolue, pratiquement prioritaire. [...] Et on s'était choisi aussi pour notre foi commune. C'était important. Je n'aurai pas pu me marier avec quelqu'un qui pouvait avoir la moindre réticence, le moindre doute face à mon engagement politique. [...] On militait à bloc tous les deux [...]. Quand j'ai eu un bébé, je me suis dit : hors de question que je lâche. Alors mon bébé, je le prenais dans les bras ou sur le dos, et je l'emmenais avec moi à la réunion. [...] Au début, quand on a eu des enfants, on s'entraidait pour la vie. On gérait nos problèmes tout en essayant de garder la même place pour l'activité politique. Il faut dire que, souvent, on avait des personnes à la maison, ce qui facilite la vie pour s'occuper des enfants. [...] À un moment donné, mon mari a considéré qu'on ne pouvait pas rester à ce niveau d'engagement tous les deux, il a décidé de réduire le sien, il m'a dit : la valeur symbolique de ton action est plus forte que la mienne. »

Accorder une place centrale au militantisme dans sa vie n'est pas spécifique aux féministes de gauche de la première génération. Une élue quadragénaire du PJD<sup>36</sup>, s'engage au début des années 1990, pendant ses études supérieures qu'elle effectue à distance de sa ville natale. De retour au domicile parental, elle commence sa carrière d'enseignante et vit mal les résistances qu'oppose son père, un petit commerçant, aux sorties nocturnes et aux voyages. Elle contracte un « mariage traditionnel » avec un autre enseignant, en lui posant une condition : ne pas entraver son engagement. Douze ans plus tard, elle est heureuse de constater que son mari a tenu sa promesse et qu'elle est même parvenue à l'entraîner dans le parti. Bien davantage, le jour où elle se présente aux élections, c'est lui qui dirige sa campagne. D'après sa sœur aînée, le soutien des maris n'est pas inconditionnel : « C'est parce qu'elle porte son

<sup>35</sup> Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1988, p. 3.

<sup>36</sup> Sont anonymisés les enquêtés qui n'ont pas explicité leur préférence.

voile et qu'elle est respectable... Et même si elle discute avec des hommes, elle ne leur parle pas n'importe comment, elle parle de manière engagée. [...] Moi, je suis voilée et je discute avec les hommes, mais si le propos n'est pas correct, je me retire, parce que je sais que mon mari ne sera pas d'accord [...]; dans un tel cas, mon mari cessera d'être un homme instruit et progressiste<sup>37</sup>». Confrontée à des fausses couches à répétition, l'élue du PJD doit trouver le moment opportun pour mener une grossesse à terme. Mais, son projet de maternité est mis à mal par le tournant que prend sa carrière militante.

Bien que les politiques d'incitation à la féminisation de la sphère politique produisent un effet mesurable, elles perpétuent des hiérarchies de genre plus ou moins reconfigurées. L'entrée dans ce club masculin reste soumise à une sursélection sociale, voire conditionnée par une disponibilité biographique (célibat, divorce, absence d'enfants à charge) et, une fois le seuil d'accès franchi et les échelons gravis, les logiques d'exclusion persistent. À l'instar des femmes, les plus jeunes sont sous-représentés dans le microcosme partisan et constitués en catégorie à promouvoir politiquement.

## Les ambivalences des appels au rajeunissement de la classe politique

Même si les discours tendent à homogénéiser la jeunesse en l'associant à un archétype ou à un autre, la délimitation de cette catégorie demeure fluide. Les seuils fixés par les statisticiens sont à géométrie variable (15-24 ans, « moins de 30 ans », etc.). Et lorsque l'âge minimum du mariage, l'âge de vote et d'éligibilité finissent par converger pour les deux sexes (18 ans), les premières modalités de représentation de la jeunesse dans la chambre des représentants, en 2011, produisent un dispositif genré qui associe l'état de jeunesse à la masculinité tout en la prolongeant jusqu'à 40 ans<sup>38</sup>. Pour autant, au moment de l'enquête, les statuts des partis politiques sont loin de s'accorder sur le seuil de clôture de la jeunesse : 30 ans (USFP), 35 ans (MP, PPS), 36 ans (PSU), 40 ans (PJD, PAM).

Face à un discours public qui présente les jeunes tantôt comme « dépolitisés », tantôt comme une masse grondante qui privilégie la voix de la rue et qui boude les urnes, quelles sont les propriétés des moins de 30 ans qui font le pas d'adhérer à des partis politiques ?

Du point de vue de l'âge, les congressistes partisans enquêtés sont peu représentatifs de la structure de la population globale âgée de 20 ans et plus (tableau 33)<sup>39</sup>. On observe, d'une part, une sous-représentation des moins de 30 ans et des personnes âgées de 60 ans, et d'autre part, une surreprésentation des 30-59, avec un pic marqué au niveau de la tranche des 40-49 ans. Si la faible représentation des jeunes est un classique dans les enquêtes sur les adhérents

---

<sup>37</sup> Sur le débat au sujet du « féminisme islamiste » voir : Stéphanie Latté-Abdellah, « Le féminisme islamique, vingt ans après : économie d'un débat et nouveaux chantiers de recherche », *Critique internationale*, n° 46, 2010, p. 9-23. Contre une lecture appréhendant la « capacité d'agir » dans la seule « perspective de la résistance à la fonction subordinatrice du pouvoir », Saba Mahmood préfère « analyser de près l'armature des pratiques — à la fois argumentatives et incorporées — par lesquelles les femmes du mouvement [des mosquées] maintiennent leur attachement à des formes de vie patriarcales qui, en retour, forment les conditions nécessaires à la fois de leur subordination et de leur capacité d'agir » (S. Mahmood, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 228).

<sup>38</sup> Dès 2016, le quota « jeune » s'ouvrira également aux candidates.

<sup>39</sup> Selon les statuts des partis, les quotas réservés aux jeunes au sein des congrès varient entre 10% et 20%. Selon les données statistiques dont nous disposons au sujet de la population mère des congressistes, les moins de 30 ans représentent 9,2% pour le PJD en 2008 et les moins de 40 ans 21% concernant l'USFP la même année.

des partis politiques, en revanche, les dynamiques démographiques en œuvre au Maroc semblent pour l'instant entraver le vieillissement du personnel partisan<sup>40</sup>.

Au sein de notre échantillon, les moins de 30 ans se distinguent de la population des enquêtés prise dans son ensemble sur plusieurs plans (tableau 38). À l'instar des femmes, ils sont plus citadins (83 %) et plus éduqués puisque 70 % d'entre eux ont fait — ou font — des études universitaires, soit cinq points de plus que le pourcentage relatif à l'ensemble de la population enquêtée. Conformément à la tendance nationale au retardement de l'âge au premier mariage<sup>41</sup>, 78 % des moins de 30 ans sont célibataires (contre 23 % des congressistes composant l'ensemble de notre échantillon). Cette phase de « moratoire » se traduit clairement au niveau de la situation professionnelle : 37 % des moins de 30 ans sont en cours d'études et seuls 24 % déclarent un emploi rémunéré à plein temps. De même, le taux de chômage au sein de cette tranche d'âge (30 %) est trois fois plus important que celui de l'ensemble des enquêtés. Comme pour les femmes, ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les moins de 30 ans de notre panel sont pour l'essentiel des citadins bénéficiant d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne des congressistes. Ces tendances recourent les conclusions de l'enquête nationale sur l'emploi de 2011 : résider en ville expose au chômage, avoir moins de 35 ans tout en étant urbain et diplômé exacerbe le phénomène<sup>42</sup>.

Sur un autre plan, les effets des politiques d'ajustement structurel — mises en œuvre à partir de 1983 — sur les recompositions du marché de l'emploi marocain se reflètent dans les grandes masses de notre échantillon. En effet, la répartition par âge et par secteurs d'emploi montre que 59 % des 40-49 ans et 65 % des 50-59 ans sont employés dans le secteur public et semi-public, proportion qui baisse à 38 % pour les 30-39 et à 15 % pour les moins de 30 ans<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> En France, les plus de 60 ans représentent 40% des adhérents du Parti socialiste, 25% du Parti communiste français, 15% des Verts en 1998 (D. Boy et al., *C'était la gauche plurielle*, op. cit., p. 20). Au Danemark, 40 % des adhérents de 9 partis politiques ont 60 ans et plus (K. Pedersen et al., « Sleeping or Active Partners ? », art. cité, p. 372). Au Canada, 42% des adhérents de cinq partis politiques fédéraux majeurs ont 65 ans et plus en 2000 (W. Cross, L. Young, « The contours of political party membership in Canada », art. cité, p. 432).

<sup>41</sup> Selon le recensement général de 2004, l'âge moyen au premier mariage est de 28,7 ans au niveau national en 2004, soit 27,1 pour les femmes et 32,2 pour les hommes, 29,5 en milieu urbain et 27,5 dans le rural (Haut-commissariat au Plan, *Recensement général de la population et de l'habitat 2004*, p. 19).

<sup>42</sup> En effet, huit chômeurs sur dix résident en ville et, en milieu urbain, le taux de chômage atteint 32,2% parmi les 15-24 ans et 19,1 parmi les 25-24 ans. Le taux de chômage est plus faible pour les « sans diplôme » (4%). Il atteint 15,4% pour ceux qui ont un niveau de diplôme « moyen » (enseignement fondamental et professionnel) et 19,4% pour ceux qui ont un niveau d'études « supérieur » : baccalauréat, diplômes de techniciens, de cadres moyens, diplômes supérieurs délivrés par les facultés et les grandes écoles (Haut-Commissariat au Plan, *Activité, emploi et chômage 2011 — Résultats détaillés*, op. cit., p. 38).

<sup>43</sup> L'examen de la distribution par cohortes d'adhésion et par secteurs d'emploi permet également d'observer que le secteur public et semi-public est la filière de recrutement privilégiée, entre 1976 et 1991, et, qu'à partir de 1992, la tendance s'inverse de manière continue au profit du secteur privé. Il convient toutefois de nuancer ces résultats compte tenu de l'un des biais de échantillon : la récolte des données a été réalisée pendant un temps « t » et ne prend donc pas en compte ceux qui ont quitté les partis observés à un moment ou à un autre.

**Tableau 38 : Répartition des congressistes selon l'âge, le lieu de résidence, la situation familiale, le niveau d'études, la situation professionnelle, le secteur de l'emploi (en %) – (données de l'enquête 2008-2012)**

	moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Total
Urbain	83	75	78	82	69	77
Rural	12	22	17	14	28	17
Célibataire	78	34	9	3	2	23
Marié(e)	13	61	86	89	94	69
Divorcé(e)	2	2	2	3	1	2
Veuf(ve)				1	1	1
Sans niveau scolaire	0	1	1	4	22	3
Primaire	1	3	4	6	12	4
Collège	5	6	4	4	3	5
Secondaire/Lycée	23	18	18	25	14	20
Supérieur : 2 à 3 ans	42	31	28	23	13	29
Supérieur : plus de 3 ans	24	36	39	28	21	32
Supérieur à l'étranger	4	3	4	8	12	5
Travail rémunéré à plein temps	24	54	70	67	28	55
Travail dans l'entreprise familiale	7	11	9	8	6	9
Emploi précaire	13	14	7	4	7	9
Chômage	19	13	5	3	2	8
En cours d'études	37	2	1	0	0	6
Au foyer	1	3	6	6	7	5
Retraite/pré-retraite	0	0	1	12	48	6
<i>Taux de chômage</i>	<i>30</i>	<i>14</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>10</i>
Service public et semi-public	15	38	59	65	45	48
Secteur privé (y compris informel)	34	43	29	25	42	32
Permanent dans une organisation politique ou dans une association	2	4	2	2	1	2
Membre des corps législatifs, du gouvernement, élus locaux	1	1	2	3	5	2

### « Militants » et « notables » : des profils sociologiques contrastés ?

Par-delà la prédominance des hommes d'âge mûr et des citoyens fortement instruits, le microcosme partisan est structuré par une ligne de partage entre deux univers : d'une part, les très diplômés, les « gens du public<sup>44</sup> », plutôt citoyens et en affinité avec les organisations de gauche radicale et les islamistes ; d'autre part, les peu ou pas scolarisés, les « gens du privé », davantage associés au monde rural et aux partis de notables. Cette opposition idéale typique s'affine à la lecture des axes 1 et 2 de la carte factorielle « études-emploi »<sup>45</sup> (Annexe 7) et des classes qui en découlent (tableau 39).

<sup>44</sup> Sur le caractère polarisation des secteurs d'emploi, voir notamment François de Singly, Claude Thélot, *Gens du public, gens du privé. La grande différence*, Paris, Dunod, 1988 ; Florence Haegel, *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

<sup>45</sup> Le parti des répondants, le niveau d'études, les langues étrangères maîtrisées, le secteur d'activité (administration publique, entreprises publiques et semi-publiques, privé, permanent, membre des corps législatifs)

**Tableau 39 : Répartition des congressistes selon les organisations et les classes « études-emploi » (EE), (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012<sup>46</sup>**

	Annahj	ATTAC	Istiqlal	MP	PADS	PAM	PJD	PPS	PSU	USFP	Total
EE1	10	8	20	13	13	16	41	27	24	43	26
EE2	48	21	30	20	49	22	36	24	48	28	31
EE3	3	10	9	17	4	22	7	11	8	5	10
EE4	11	13	26	36	12	24	7	23	11	8	18
EE5	2	0	6	4	3	3	3	4	0	9	4
EE6	26	48	10	10	19	13	6	11	10	7	11

Le premier facteur oppose les « sans-réponses » (classe 5 — EE5) et les lycéens-étudiants (classe 6 — EE6), situés au sud-est, à tout le reste. Cette dernière classe est à proximité d'ATTAC et, dans une moindre mesure, avec l'extrême gauche (Annahj) et la gauche radicale (PADS). Du nord-est au sud-ouest, le deuxième facteur oppose deux pôles, avec une gradation des niveaux d'études sous forme de continuum<sup>47</sup>.

Autour du secteur privé, le premier pôle se rapproche des organisations les plus en affinités avec les partis de notables et se compose de deux noyaux. La classe 4 (EE4) est en correspondance avec des capitaux scolaires très faibles, avec les catégories des ouvriers-artisans, des petits et moyens exploitants agricoles<sup>48</sup>, mais aussi avec l'informel et la précarité ; elle est proche du MP (l'Istiqlal, le PAM et le PPS y sont également surreprésentés). La classe 3 (EE3) entre en résonance avec les entrepreneurs, les grands exploitants agricoles, l'entreprise familiale ; elle est associée avec le PAM (voire avec le MP).

Autour du secteur public, le deuxième pôle est à proximité de la gauche et des islamistes ; il laisse transparaître deux types de profils. La classe 1 (EE1) se caractérise par une surreprésentation de ceux qui ont fait des études supérieures de plus de 3 ans, pour une infime partie à l'étranger, des familiers des langues étrangères, des cadres supérieurs, des enseignants du supérieur, des professions libérales ; elle est en correspondance avec l'ex-gauche gouvernementale, l'USFP, et aux islamistes du PJD. La classe 2 (EE2) regroupe de manière privilégiée ceux qui ont fait des études supérieures de 2 à 3 ans, les cadres moyens, les enseignants du primaire, les permanents ; elle est proche de la gauche radicale (PSU, PADS) et de l'extrême gauche (Annahj).

La description des propriétés sociodémographiques en affinité avec les classes « études-emploi » complète cet éclairage (tableau 40). Le pôle rural (EE4 et dans une moindre mesure EE3) est marqué par une prédominance masculine encore plus exacerbée, avec une surreprésentation des plus âgés (EE4) et de la tranche des 30-39 ans (EE3). Ses profils types se caractérisent par une stabilité sur le plan des trajectoires professionnelles

et la catégorie socio-professionnelle sont en variables actives, avec une taille proportionnelle à la contribution au plan factoriel. Les classes sont projetées avec une taille proportionnelle au poids.

<sup>46</sup> Nous avons surligné en jaune foncé les pourcentages très supérieurs à la moyenne globale de la population enquêtée et en jaune clair les chiffres relativement supérieurs.

<sup>47</sup> Les contrastes fins au sein de chaque pôle sont encore plus saillants dans la structuration des axes 2 et 3. Nous privilégions la description des classes qui synthétisent l'ensemble des associations les plus significatives.

<sup>48</sup> Au sein de notre échantillon, les agriculteurs représentent 9% (en 2004, 32,1% de la population active est employée dans l'agriculture selon le recensement général, p. 36). D'après les données sur la population mère des congressistes de l'USFP en 2008, 6% sont des agriculteurs (nous retrouvons la même proportion dans notre propre échantillon). Cette catégorie n'est pas évoquée dans les données récoltées par le PJD sur la population mère des congressistes de 2008, mais ils représentent 2% dans notre échantillon.

intergénérationnelles<sup>49</sup>, combinée ou non à des situations de déclassement. Le pôle citadin (EE1, EE2, EE6) comporte deux types de profils sociodémographiques : d'une part, les moins de 30 ans, associés à une plus forte présence féminine et à des trajectoires résidentielles<sup>50</sup> marquées par la stabilité urbaine (EE6) ; d'autre part, les quadragénaires et les quinquagénaires dont la trajectoire se distingue, sur le plan résidentiel, soit par la stabilité dans l'urbain (EE1) soit par l'exode rural (EE1, EE2) et, sur le plan professionnel, par une mobilité sociale ascendante (EE1, EE2) articulée ou non à des situations de déclassement (EE2). Concernant les tranches d'âge en affinité avec les profils des cadres, soulignons que les quadragénaires tendent à être surreprésentés au PJD (40 %), tandis que les quinquagénaires et les plus de 60 ans sont plutôt en correspondance avec l'USFP (45 %).

**Tableau 40 : Répartition des congressistes selon les classes « études-emploi » (EE), le sexe, l'âge, la résidence, la trajectoire résidentielle (TR), la trajectoire professionnelle intergénérationnelle (TPI), (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012**

	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5	EE6	Total
Homme	84	85	89	87	60	69	83
Femme	14	13	10	11	8	28	14
Moins de 30 ans	5	8	14	13	5	59	14
30-39 ans	17	22	31	25	13	20	23
40-49 ans	36	34	30	24	18	12	30
50-59 ans	27	27	16	19	19	2	21
60 ans et plus	8	4	4	12	6	1	6
Urbain	91	82	77	54	39	82	77
Rural	6	15	18	41	11	13	17
TR : stable urbain	61	52	53	36	26	64	52
TR : stable rural	5	13	14	38	9	11	15
TR : rural->urbain	25	25	19	15	8	14	21
TPI : stabilité	15	12	33	33	7	2	17
TPI : progression	65	53	47	24	5	1	43
TPI : régression	5	14	6	21	2	1	10

La comparaison des trajectoires résidentielles et des trajectoires professionnelles intergénérationnelles d'une organisation à l'autre conforte les tendances relevées (tableau 41). Des partis se caractérisent plutôt par une stabilité résidentielle dans le rural (surtout au MP et à l'Istiqlal) avec une association sur le plan professionnel des situations aussi bien marquées par la stabilité que par le déclassement (notamment dans les partis de notables, le MP, le PAM et l'Istiqlal). Les autres partis se distinguent par des trajectoires de stabilité résidentielle citadine et/ou d'exode rural, et par une mobilité professionnelle ascendante (particulièrement forte au PJD, mais également supérieure à la moyenne à l'USFP et au PSU), caractéristique des

<sup>49</sup> Les trajectoires professionnelles intergénérationnelles (TPI) ont été construites sur la base de la comparaison de la profession et de la catégorie socio-professionnelle du répondant et de celle de son père. Dans 30% des cas, la comparaison n'a pas pu être mise en œuvre ; c'est notamment le cas pour les sans-réponses et les jeunes en cours de formation. Nous sommes conscients que la question de la mobilité sociale nécessite des développements ultérieurs plus approfondis au regard de sa complexité même.

<sup>50</sup> Les trajectoires résidentielles (TR) ont été construites sur la base de la comparaison des lieux de naissance et de résidence du répondant.

premières générations de l'indépendance à avoir bénéficié de la massification de l'éducation. Contrairement à certaines lectures<sup>51</sup>, la mobilité sociale ascendante ne distingue pas les trajectoires de l'ensemble des adhérents partisans. D'après nos hypothèses, elle spécifie davantage les partis de militants et, en leur sein, les quinquagénaires et les quadragénaires « installés » plutôt que les jeunes plus ou moins déclassés<sup>52</sup>; les partis de notables observant une forte cohabitation entre deux types de profils : des élites qui se reproduisent et des « clients » déclassés.

**Tableau 41 : Répartition des congressistes selon les trajectoires résidentielles (TR), les trajectoires professionnelles intergénérationnelles et le parti (en %) – Données de l'enquête 2008-2012**

	ATTAC	Annahj	PADS	PSU	USFP	PJD	PPS	Istiqlal	MP	PAM	Total
TR : stable urbain	58	50	59	59	56	54	48	52	44	45	52
TR : stable rural	6	10	6	12	11	8	16	21	32	15	15
TR : rural -> urbain	25	25	26	21	20	27	24	15	15	16	21
TPI : stable	10	6	12	15	16	11	18	21	25	22	17
TPI : mobilité ascendante	21	41	43	47	48	56	41	38	37	31	43
TPI : mobilité descendante	11	9	10	11	8	9	10	12	12	13	10

L'analyse sociographique du microcosme partisan marocain apporte plusieurs éclairages. Premier enseignement : tout en étant constitué par une élite, ce microcosme n'en est pas moins travaillé par les dynamiques en œuvre dans la société. En dépit des recompositions de la sphère politique marocaine, l'opposition entre partis de notables et partis de militants serait toujours structurante et recouperait de fortes lignes de partage sociodémographiques et socio-professionnelles. De manière idéale typique, les partis de notables sont en correspondance avec la ruralité, le secteur privé, de faibles ressources scolaires, la reproduction des positions socio-professionnelles ou la précarité. Les organisations dites de militants sont plutôt en affinité avec la citadinité, le secteur public, d'importantes ressources scolaires, avec une tendance à la mobilité résidentielle et à l'ascension sociale sur le plan professionnel. Deuxième leçon : les congressistes du PJD ne sont pas des laissés pour compte et, sur le plan sociographique, l'ex-gauche gouvernementale (l'USFP) est beaucoup plus proche des enquêtés du PJD que de la gauche radicale ou de l'extrême gauche. En effet, les cadres supérieurs, les très diplômés, ceux qui ont connu une forte mobilité sociale sont en résonance avec les partis qui ont incarné l'opposition avant de participer au gouvernement, avec un décalage historique de 13 ans, en écho avec l'association de l'USFP aux quinquagénaires et aux plus de 60 ans et du PJD aux quadragénaires. En revanche, les cadres moyens — également en affinité avec les quadragénaires et les quinquagénaires — et les jeunes éduqués sont plutôt en correspondance avec les organisations en marge de la compétition électorale. Quant à ATTAC, l'association qui aspire à faire de la politique autrement, elle s'associe de manière privilégiée au profil des jeunes éduqués. Troisième leçon : certes, des affinités transparaissent entre des tranches d'âge et des organisations politiques, mais à ce stade nous ne pouvons pas affirmer qu'il existe un recoupement net entre une génération politique et une famille idéologique.

L'exploration des positionnements stratégiques et de l'univers normatif des congressistes montre que les oppositions structurantes sur le plan sociographique se traduisent

<sup>51</sup> D. Boy et al., *C'était la gauche plurielle*, op. cit., p. 36.

<sup>52</sup> Leur profil est très proche de celui des jeunes recrues de 2002 de la LCR (Florence Johsua, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte, 2015).

par des rapports différenciés au politique, sans pour autant éclairer les divergences exprimées sur le plan des valeurs politiques et religieuses.

## Politique nationale versus politique localisée, pragmatique et patronnée

Les divergences observées sur le plan sociographique se traduisent partiellement dans le rapport au politique et à l'échelle des valeurs. La principale ligne de partage du microcosme des congressistes partisans marocains relève du rapport au politique ; elle oppose de manière idéale typique l'univers de la politique localisée, pragmatique et patronnée au monde de la politique nationale, structuré par des identités idéologiques. Cette frontière ne départage pas uniquement les organisations politiques entre elles ; elle traverse notamment les partis dont l'image et l'identité se sont recomposées lors de leur passage de l'opposition au gouvernement. La polarisation idéologique qui n'apparaît qu'au second plan est structurée par le rapport à la monarchie et au religieux. Ces contrastes seront principalement examinés sous deux angles : le rapport au politique et les conceptions de l'adhésion partisane ; la structuration de la scène partisane autour du positionnement à l'égard du religieux et de la monarchie. Reste à savoir comment appréhender le rapport au politique dans une enquête par questionnaire menée dans un contexte autoritaire.

### *Appréhender le rapport au politique en contexte autoritaire dans une enquête par questionnaire*

« Parlez-vous de politique ? »

« “Gauche”, “centre” et “droite” sont trois notions souvent utilisées pour caractériser des opinions politiques. Pouvez-vous nous dire où vous vous situez personnellement par rapport à cette échelle ? (entourez le chiffre qui convient) »<sup>53</sup>

Les enquêtes par questionnaires tendent à explorer le rapport au politique en cherchant à mesurer la propension à « parler de politique », le positionnement « à gauche », « au centre », « à droite », la participation électorale, syndicale, associative, protestataire, la « confiance » dans les institutions, etc. En contexte autoritaire, du moins, certains de ces énoncés suscitent des questionnements plus qu'ils n'incitent à répondre. En premier lieu, que veut dire « parler de politique<sup>54</sup> » ? Ensuite, qu'est-ce que signifient « la gauche » et la « droite » dans un pays comme le Maroc ? Enfin, faut-il supposer d'office qu'en ce qui concerne les adhérents des organisations politiques tout ce qui est politique se joue exclusivement dans la sphère politique instituée et dans l'arène protestataire ?

Comme nous l'avons souligné, dans le cadre de cette recherche, l'enjeu est de ne pas hiérarchiser — en surplomb — les différents sites d'interactions entre gouvernés et agences de gouvernementalité plurielles, impliquant des participations, des médiations individuelles et collectives, organisées et informelles, dans ou en dehors de la légalité, à visée particulariste ou universaliste, autour de l'accès à des biens, à des droits, à la justice et à la reconnaissance<sup>55</sup>. Il s'agit d'examiner autant que possible différents rapports au politique et diverses échelles du politique, de manière à favoriser aussi bien l'expression sous-tendue par des processus d'abstraction, de montée en généralité, d'identification et de conflictualisation, articulés à une

---

<sup>53</sup> Question posée dans le cadre de l'enquête sur les manifestants du G8 à Évian. (Olivier Fillieule et al., « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Évian », *Politix*, 2005, vol. 17, n° 68, p. 13-48.)

<sup>54</sup> Sur cette question, voir notamment : W. Gamson, *Talking politics, op. cit.*

<sup>55</sup> Voir la discussion de ce point en introduction.

vision de la politique à l'échelle nationale, voire transnationale, que la formulation de circonstances concrètes, matérielles, pragmatiques, biographiques, enserrées dans des dynamiques locales. Ainsi, pour se saisir des valeurs sociales et politiques des congressistes, deux questions ouvertes ont été posées : « Qu'est-ce qui vous a conduit à devenir membre du parti/de l'organisation "x" ? » (au début du questionnaire) ; « Aujourd'hui qu'est-ce que cela signifie pour vous que d'être membre du parti/de l'organisation "x" ? » (au milieu du questionnaire).

Sur un autre plan, la « gauche » et la « droite » sont des notions fortes qui ont tellement voyagé qu'on en arrive presque à oublier qu'elles s'enracinent dans un univers de sens bien circonstancié. Comme nous l'avons vu, depuis l'indépendance, ce sont les opposants marocains qui se situent dans « la gauche » qui prennent l'initiative de labelliser leur « droite »<sup>56</sup>. Dans le prolongement de l'*Option révolutionnaire* de Mehdi Ben Barka<sup>57</sup>, les « progressistes », adeptes du « socialisme scientifique » et de la « démocratie réelle », défendent les intérêts des « masses populaires » par opposition aux « réactionnaires » et aux « conservateurs » qui perpétuent le « capitalo-féodalisme » et le « néo-colonialisme », incarnés par « le régime du pouvoir absolu » et ses alliés « parasitaires » : « l'impérialisme », « la colonisation foncière », « la féodalité terrienne », « la bourgeoisie mercantile et comprador ». Dès que les mouvements islamistes gagnent en visibilité, ils sont à leur tour assimilés à la « droite », voire à « l'extrême droite », par ceux qui se réclament de la gauche et qui y perçoivent une tentative de la monarchie de les affaiblir. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que des acteurs commencent à se définir « positivement » comme étant de droite, en lien avec l'entrée en politique de l'entrepreneur, « en tant que figure métaphorique ou archétypale [...] par le travail de dispositifs matériels [...] et idéologiques<sup>58</sup> ».

En outre, comme nous l'avons montré, depuis 1998, l'ingénierie électorale et le scrutin de liste à la proportionnelle à un tour ont pris le relais du bourrage des urnes, de manière à ce qu'aucun parti ne puisse emporter une majorité absolue. Dans un contexte où la succession des gouvernements hétéroclites semble dissoudre la frontière entre un « nous » et un « eux », comment construire des indicateurs permettant aux congressistes — qui le souhaitent — de se positionner ? Par ailleurs, comment amener les répondants à se situer par rapport à des acteurs politiques centraux qui surplombent l'arène électorale nationale ou, inversement, qui en sont écartés ?

Pour permettre l'énonciation de la conflictualité, saisir ses transformations dans le temps et, à partir de là, examiner la configuration changeante des alliés et des adversaires, il a fallu « bricoler ». À la fin de la première partie du questionnaire, la question ouverte est posée : « Lorsque vous avez adhéré pour la première fois à une organisation politique, quel était votre principal adversaire politique ? » Ensuite, vers la fin de la deuxième partie, une question semi-ouverte est formulée : « Actuellement, en tant que membre du parti "X", quels sont les organisations et les acteurs que vous considérez comme des alliés ou comme des adversaires ? » (voir encadré *infra*). Les répondants ont pour consigne de cocher plusieurs cases dans un tableau

---

<sup>56</sup> Sur ces questions, voir entre autres le dossier coordonné par : Didier Monciaud, Khuri-Makdisi, Ilham (coord.), *Cahiers d'histoire*, « Les gauches en Égypte. XIXe – XXe », vol. 105-106 ; Hamit Bozarslan, « De quoi la révolution est-elle le nom ? Post-scriptum pour poursuivre la réflexion », dans Hamit Bozarslan, Gilles Bataillon, Christophe Jaffrelot, *Passions révolutionnaires. Amérique latine, Moyen-Orient, Inde*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 2011, p. 169-182.

<sup>57</sup> Voir Mehdi Ben Barka, *Option révolutionnaire au Maroc*, Rapport au secrétariat de l'UNFP avant le 2<sup>e</sup> congrès, Rabat, le 1<sup>er</sup> mai 1962. Dans ce bréviaire du mouvement de gauche marocain, la référence à la gauche apparaît une seule fois et avec des guillemets ; il n'est jamais question de « droite ».

<sup>58</sup> M. Catusse, *Le temps des entrepreneurs ? op. cit.*, p. 253.

comportant 3 modalités — « allié », « adversaire », « ni allié ni adversaire » (« ni ni »)<sup>59</sup>, et 16 à 17 variables : des noms d'organisations politiques intégrées ou exclues de la politique instituée, mais aussi des acteurs à l'instar de « l'entourage du roi » et du « roi »<sup>60</sup>. Il s'agit de tester des formulations, entendues pendant des enquêtes antérieures, et selon lesquelles « le roi est bon, son entourage est bon », « le roi est bon, son entourage est mauvais », ou encore « le roi est mauvais, son entourage est mauvais »<sup>61</sup>. À la fin de ce tableau, les répondants peuvent aussi indiquer un « allié autre » et/ou un « adversaire autre ».

#### Encadré 70 : Le roi et la question sur « les alliés et les adversaires »

La question portant sur « les alliés et les adversaires » est bien la seule à avoir fait l'objet de négociations avec les responsables de certains partis politiques. Les réactions qu'elle a suscitées sont en soi évocatrices. Lorsque je demande au président de la commission chargée de l'organisation du congrès de 2008 de l'USFP, le premier parti sondé, de me faire part de ses réactions au sujet du questionnaire, cet ancien journaliste exilé me répond : « je ne vais quand même pas m'ériger en censeur ». Ensuite, quand je sollicite le PJD, son bureau politique propose l'insertion du questionnaire dans les valisettes distribuées aux congressistes en posant une seule condition : « enlever le roi du tableau »<sup>62</sup>. Au PPS, la direction fait, sans le savoir, la même proposition que le PJD en exigeant cette fois-ci la suppression de deux variables : « le roi » et « l'entourage du roi ». Dans les deux cas, on m'explique que constitutionnellement le roi n'est pas un acteur comme les autres, qu'il est au-dessus de tous et qu'il ne peut donc être considéré ni comme un allié ni comme un adversaire. En outre, en insérant le questionnaire dans les valisettes des congressistes, celui-ci devient un document du congrès, et à ce titre la direction en devient « responsable ». Pour ce qui est du MP, il n'a pas été question d'associer les organisateurs du congrès à la distribution des questionnaires, mais mes interlocuteurs ont tenu à ce que « le roi » disparaisse du tableau. Le problème ne s'est posé à aucun moment avec les organisations de la gauche radicale et de l'extrême gauche, même quand elles ont assuré la distribution et la mobilisation des congressistes ; ce qui est d'autant moins surprenant que la plupart d'entre elles ont été sondées entre 2011 et 2012, phase pendant laquelle le tabou du roi était particulièrement transgressé. Contrairement à mes anticipations, mes interlocuteurs au sein de l'Istiqlal et du PAM n'ont pas exprimé de réticences particulières à ce sujet. Il faut rappeler que, dans le premier cas, je n'ai pu arracher l'autorisation et les badges donnant accès à l'espace dans lequel se déroulait le congrès qu'à la dernière minute ; je n'ai donc pas eu l'opportunité de négocier le contenu même du questionnaire. Quant au PAM, son congrès extraordinaire de 2012 visait à donner une nouvelle image du parti, particulièrement conspué par les protestataires du Mouvement du 20 février. En outre, les responsables étaient soucieux de réserver un bon accueil à une enquête qui a été refusée en 2009<sup>63</sup>.

<sup>59</sup> Après l'expérience du congrès du parti de l'Istiqlal où des répondants auxquels j'ai administré le questionnaire indiquaient qu'ils ne connaissaient pas telle organisation ou tel acteur, j'ai décidé d'ajouter la modalité « ne connaît pas » (ncp) pour que cette forme d'expression ne se dissolve pas automatiquement dans les sans réponses ou le « ni allié ni adversaire ». Dans le traitement global des données, les réponses « ne connaît pas » et les sans réponses ont été fusionnées. Cela constitue un biais qu'il faudra corriger dans des enquêtes à venir.

<sup>60</sup> Il convient par ailleurs d'indiquer des variations d'une organisation à l'autre. Tout d'abord, le parti où se déroule l'enquête ne figure jamais dans le tableau. Ensuite, tous les partis n'ont pas accepté que le « roi » ou que « l'entourage du roi » soient indiqués (voir encadré). Il a fallu également s'adapter à des faits conjoncturels. Pour rappel, début 2008, le Mouvement pour tous les démocrates (MTD), une association politique, est créé sous l'impulsion de Ali Himma, ce qui bouleverse le microcosme politique marocain. Pendant l'été 2008, les fondateurs de l'association créent le PAM. Dans le tableau distribué aux premiers partis sondés, c'est le MTD qui figure avec une parenthèse (Ali Himma). Par la suite, le PAM remplace le MTD dans le tableau. Enfin, dans le questionnaire distribué pendant le congrès du PPS, j'ai ajouté le Front des forces démocratiques qui avait fait scission du PPS en 1997, mais les deux partis ont constitué un seul groupe parlementaire pour se conformer à l'exigence d'un seuil de 20 parlementaires pour former un groupe.

<sup>61</sup> Voir entre autres M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

<sup>62</sup> Ils insistent également pour reformuler la question en évoquant l'« entraide » plutôt que l'alliance.

<sup>63</sup> Voir la postface.

Quelques réactions de congressistes de l'Istiqlal et du PAM sont instructives. Pendant le congrès du parti nationaliste, des répondants ne manquent pas de s'exclamer : « Quelle insolence ! » Au PAM, l'effet de conjoncture pèse ; un jeune homme exprime son refus de remplir le questionnaire en se justifiant : « Vous voulez prouver les accusations dont nous faisons l'objet, vous voulez montrer chiffres à l'appui que nous sommes favorables au roi et aux amis du roi ». Quatre ans plutôt, c'était un congressiste de l'USFP qui avait proclamé en insérant son questionnaire dans « l'urne » : « J'insère un bulletin blanc en guise de protestation ! Le nom de Himma<sup>64</sup> ne devrait pas figurer dans ce questionnaire ».

#### Encadré 71 : Extrait du questionnaire

17) Actuellement, en tant que membre de [X], quels sont les organisations et les acteurs que vous considérez comme des alliés ou des adversaires? (*possibilité de cocher plusieurs cases*)

		Allié	Adversaire	Ni allié, ni adversaire
17... <sup>65</sup>	Istiqlal	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Union socialiste des forces populaires (USFP)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Parti pour le progrès et le socialisme (PPS)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Parti socialiste unifié (PSU)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Parti de l'Avant-garde démocratique et socialiste (PADS)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Congrès national de l'Ittihad (CNI)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Parti des travaillistes	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	An-Nahj Addimocrati	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Mouvement populaire (MP)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Rassemblement national des indépendants (RNI)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Union constitutionnelle (UC)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Mouvement pour tous les démocrates (Ali Himma)/ Parti Authenticité et Modernité (PAM)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Parti de la justice et du développement (PJD)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Al-Adl wal Ihsan	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	As-Salafiyya al-jihadiyya	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	La presse « indépendante »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	L'entourage du roi	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
17...	Le roi	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

17.18) Autre allié, précisez s'il vous plaît : .....

17.19) Autre adversaire, précisez s'il vous plaît : .....

#### Des rapports au politique et des conceptions de l'adhésion partisane opposés

Selon certaines approches<sup>66</sup>, dans un contexte autoritaire comme celui du Maroc, il existerait une rupture entre, d'une part, une élite « politisée » qui participe à des activités identifiées comme politiques, qui s'engage dans les partis politiques et, d'autre part, des masses « dépolitisées », « peu éclairées », « manipulables ». Selon une telle perspective, les congressistes nationaux des partis politiques marocains seraient des acteurs « politisés » au sens restrictif du terme : ils disposeraient d'un savoir spécialisé sur la sphère politique instituée et

<sup>64</sup> Nom de « l'ami du roi », ancien camarade d'études de Mohamed VI, ancien secrétaire d'État à l'Intérieur, co-fondateur du PAM.

<sup>65</sup> Les numéros des partis proposés comme réponses ne sont pas indiqués car ils varient selon les partis enquêtés.

<sup>66</sup> J. Linz, A. Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, op. cit.; T. Carothers, « The End of the Transition Paradigm », art. cité.

sur ses enjeux ; ils seraient capables de différencier, de classer et de situer les acteurs politiques en fonction de leur positionnement idéologique ; ils manifesteraient une aptitude à l'abstraction, à la cohérence et à la stabilité des positionnements ; ils se percevraient comme compétents en matière politique tant sur le plan cognitif que statutaire<sup>67</sup>.

Dans les faits, la principale ligne de partage au sein des congressistes partisans marocains sondés distingue de manière idéale typique deux types de profils. Les premiers tendent à coller à l'image diffuse que l'on se fait des professionnels de la politique : ils se projettent sans peine dans une sphère politique nationale conflictualisée ; ils affichent leur attachement à des identités politiques ; ils manipulent le langage spécialisé avec aisance et manifestent une propension à monter en généralité<sup>68</sup> ; dans le cadre d'une enquête par questionnaire, ils adoptent souvent des stratégies de réponse en fonction de leurs perceptions du dicible et de l'indicible, du légitime et de l'illégitime. Les seconds refusent ou peinent à se positionner à l'échelle nationale ; ils ne cherchent pas à masquer leur enserrement dans des réseaux clientélares localisés, leur pragmatisme et leur souci de bénéficier de la redistribution des ressources rares ; ils privilégient la narration de leur vécu personnel et recourent à un langage imagé. En ce sens, ils ressemblent à l'électeur ordinaire qui se comporte comme un « avare cognitif », prenant appui sur un ensemble « de raccourcis, de matériaux non conventionnels, ses affects, son expérience de la vie quotidienne, sa morale personnelle..., pour construire ses opinions, se repérer sans boussole idéologique dans un monde auquel il ne s'intéresse que très moyennement<sup>69</sup> ».

#### Accepter ou s'abstenir de se positionner dans une sphère politique nationale conflictualisée

À l'examen de la carte factorielle « alliés-adversaires »<sup>70</sup> et des classes qui en découlent (tableau 42), les deux premiers axes opposent nettement, d'est en ouest, les sans réponses (AA6) à l'ensemble des modalités positives qui désignent des acteurs comme « alliés », « adversaires », « ni alliés ni adversaires » : d'une extrémité à l'autre se dessine un continuum entre le MP, d'une part, le PSU (gauche radicale) et ATTAC, d'autre part. Cette représentation graphique semble visualiser une ligne de partage entre deux profils : des acteurs adhérant à une vision conflictualisée de la sphère politique instituée nationale et peu incommodés par le fait de désigner des adversaires et des alliés ; d'autres plus rétifs face à ce type d'exercice et tendant à s'abstenir de répondre.

Les modalités positives sont en très forte correspondance avec les classes AA1, AA2, AA5. La classe AA1 (19 %) est associée à la gauche radicale et à l'extrême gauche. Elle rassemble 82 % des répondants du PSU, 77 % d'ATTAC, 71 % du PADS, 68 % d'Annahj, 31 % de l'USFP. Elle laisse transparaître une configuration comportant des « alliés » de l'extrême gauche, de la gauche radicale, de même qu'un ensemble d'« adversaires », à l'instar du roi, de l'entourage du roi, des partis de notables, des organisations à référentiel islamiste, voire de l'Istiqlal. La classe AA2 (12 %) est associée à la gauche gouvernementale (62 % des

<sup>67</sup> D. Gaxie, *Le cens caché*, op. cit.

<sup>68</sup> Sur ces processus de politisation, voir entre autres : Nina Eliasoph, *L'évitement du politique : comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Économica, 2010 ; Sophie Duchesne, Florence Haegel, « La politisation des discussions au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, 2004, p. 877-909 ; Camille Hamidi, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, 2006, p. 5-25.

<sup>69</sup> Loïc Blondiaux, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel », art. cité, p. 780.

<sup>70</sup> Les positionnements stratégiques sont en variables actives, avec une taille proportionnelle à la contribution au plan factoriel. Les partis et les classes sont projetés, avec une taille proportionnelle au poids. Les % de variance expliquée sont de 12.8% et 6.9% pour les axes 1 et 2 (carte 1-2 en annexe 7) et de 6.9% et 6.1 pour les axes 2 et 3 (carte 2-3 en annexe 7). Le premier axe est particulièrement fort parce que les sans réponses sont exceptionnellement structurantes dans l'échantillon.

répondants du PPS ; 25 % de l'USFP). Cette fois-ci, la configuration des « alliés » englobe aussi bien la gauche radicale, la gauche gouvernementale que l'Istiqlal, autrement dit tous les partis qui ont une filiation avec les matrices nationaliste et communiste. Comme dans la classe précédente, la configuration des « adversaires » comprend des organisations à référentiel islamiste et des partis de notables, mais de manière beaucoup plus atténuée et avec une tendance à privilégier la modalité « ni allié ni adversaire ». Sous forme de miroir inversé, la classe AA5 (21 %) est en affinité avec le PJD (56 %) et, dans une moindre mesure, avec le MP (29 %), le PAM (29 %) et l'Istiqlal (26 %) ; elle est en correspondance avec des « adversaires » principalement de gauche et d'extrême gauche, et des « alliés » tels que le roi et son « entourage », les partis de notables et/ou d'autres organisations islamistes<sup>71</sup>. À partir de là, il ressort que les classes AA1, AA2, AA5 cristallisent des configurations d'« alliés » et d'« adversaires », qui renvoient à des identités politiques nationales, polarisées, de gauche ou islamistes. En revanche, les classes AA6 (30 %) et AA4 (18 %) se distinguent par le primat soit des sans réponses, soit des modalités « ni alliés ni adversaires » (« ni ni ») ; elles s'associent avec prédilection aux partis de notables (l'Istiqlal, le PAM et le MP), avec une nuance cependant : 33 % des répondants du PJD se trouvent dans la classe AA6 des sans réponses.

**Tableau 42 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon les organisations (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	ATTAC n=71	Annahj n=102	PADS n=231	PSU n=390	USFP n=451	PPS n=612	PAM n=429	MP n=355	Istiqlal n=745	PJD n=741	Total n=4127
<b>AA1</b> Polarisation : gauche radicale, extrême gauche n=774	77	68	71	82	31	1	4	1	0	0	19
<b>AA2</b> Polarisation relative : mouvement national n=514	0	0	1	1	25	62	2	0	1	0	12
<b>AA5</b> Polarisation contre la gauche n=850	0	0	0	0	3	0	29	29	26	56	21
<b>AA3</b> Deux réponses et plus n=21	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	1
<b>AA4</b> « Ni alliés ni adversaires » n=725	10	9	5	4	16	10	27	25	36	10	18
<b>AA6</b> Sans réponse n=1243	13	23	23	12	25	26	38	44	37	33	30
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

La superposition de la carte « alliés-adversaires » avec celle qui synthétise les données socio-éducatives et socio-professionnelles permet de distinguer deux pôles dont il faut bien

<sup>71</sup> Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> axe de la carte factorielle, la classe des « ni alliés ni adversaires » (classe 4 – AA4) se trouve à proximité de l'Istiqlal, du PAM et du MP et celle des sans réponses se repositionne au centre.

garder à l'esprit le caractère strictement idéal typique<sup>72</sup> : le monde de la politique nationale, structuré par des identités de gauche et islamistes et selon des logiques de compétence, en affinité avec les cadres du secteur public, les diplômés, les jeunes éduqués, la citoyenneté ; l'univers de la politique localisée, pragmatique et patronnée en association avec les partis de notables, les gens du privé, faiblement éduqués et la ruralité. Cela irait dans le sens des contrastes observés dans l'histoire électorale marocaine entre, d'une part, les mobilisations électorales qui s'inscrivent dans un répertoire national et modulaire, qui mobilisent des capitaux partisans collectifs et, d'autre part, les entreprises fortement imprégnées par le registre local, particulier et patronné, qui s'appuient plutôt sur des capitaux sociaux et individuels propres.

Agrégées, les classes « alliés-adversaires » polarisées et idéologisées (AA1, AA2, AA5) sont effectivement en correspondance avec les profils des urbains, diplômés, le secteur public, les cadres supérieurs (EE1) et moyens (EE2), toutes organisations confondues (tableau 43). En revanche, les sans réponses sont davantage en affinité avec la classe « études-emploi » des sans réponses (EE5), avec les répondants faiblement scolarisés, les ouvriers-artisans, les petits et moyens agriculteurs, les actifs précaires (EE4), et dans une moindre mesure les jeunes éduqués (EE6) ; elles s'associent avec prédilection aux partis de notables : le MP, le PAM, l'Istiqlal. Dans ces cas-là, les sans réponses seraient un indicateur de distanciation à l'égard des repérages « idéologiques » de la politique nationale<sup>73</sup>. La classe des « ni alliés ni adversaires » (AA4) tendrait également à manifester un décalage par rapport aux repérages de la politique nationale. Elle s'associe aux classes « études emplois » en résonance avec le secteur privé, les faibles capitaux scolaires, les positions socio-professionnelles au bas de l'échelle (EE4), ou l'univers de l'entreprise et des grands agriculteurs (EE3). Une telle hypothèse est confortée par le fait que la classe AA4 des « ni ni » concentre également des réponses désignant comme alliés des acteurs dont la notoriété est établie, à l'instar du roi et du PJD.

---

<sup>72</sup> Voir discussion en introduction.

<sup>73</sup> Les sans réponses ont fait l'objet d'un débat dans la littérature. On se contentera de renvoyer à un classique : Guy Michelat, Michel Simon « Les 'sans réponses' aux questions politiques : rôles imposés et compensation des handicaps », *L'année sociologique*, vol. 32, 1982, p. 81-114.

**Tableau 43 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et « études-emploi » (% en colonne arrondis) — Données de l'enquête 2008-2012**

	<b>EE1</b> , n=1068 Cadres sup, professions libérales — études sup. + 3 ans — public	<b>EE2</b> , n=1292 Cadres moyens — études sup. 2 à 3 ans — public	<b>EE3</b> , n=419 Entrepreneurs, gros agriculteurs, entreprise familiale – niveau collège – privé	<b>EE4</b> , n=733 Ouvriers- artisans, petits et moyens agriculteurs, emploi précaire — peu scolarisés — privé	<b>EE5</b> , n=165 Sans réponse	<b>EE6</b> , n=450 En cours d'études /diplômés en quête d'emploi	<b>Total</b> n=4127
<b>AA1</b> Polarisation : gauche radicale, extrême gauche n=774	17	26	12	11	10	25	19
<b>AA2</b> Polarisation relative : mouvement national n=514	19	10	13	9	9	11	12
<b>AA5</b> Polarisation contre la gauche n=850	25	22	23	17	7	16	21
<i>Sous-total polarisation</i>	<i>61</i>	<i>58</i>	<i>48</i>	<i>37</i>	<i>26</i>	<i>52</i>	<i>52</i>
<b>AA3</b> Deux réponses et plus n=21	1	1	1	0	1	0	1
<b>AA4</b> « Ni alliés ni adversaires » n=725	14	15	24	27	8	16	18
<b>AA6</b> Sans réponse n=1243	25	27	28	36	65	31	30
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100

Au niveau des grandes masses, l'effet d'âge est relativement limité. D'après l'examen de la répartition des sans réponses (AA6) et du « ni ni » (AA4) selon l'âge, les moins de 30 ans ne se distinguent pas par une propension plus forte que la moyenne des congressistes à privilégier de telles modalités (tableau 44). Par contre, les 60 ans et plus et les 30-39 ans sont surreprésentés dans la classe « ni ni » (AA4), ce qui est en convergence avec leur forte association avec les positions socio-professionnelles et socio-éducatives les plus basses (EE4, EE3) et avec le rural (EE4).

**Tableau 44 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon l'âge (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	moins 30 ans n=583	30-39 ans n=892	40-49 ans n=1206	50-59 ans n=891	60 ans et plus n=258	Sans réponse n=297	Total n=4127
<b>AA1</b> Polarisation : gauche radicale, extrême gauche n=774	26	19	19	19	15	6	19
<b>AA2</b> Polarisation relative : mouvement national n=514	10	11	12	18	17	3	12
<b>AA3</b> Deux réponses et plus n=21	1	1	0	0	0	1	1
<b>AA4</b> « Ni alliés ni adversaires » n=725	18	21	16	15	24	15	18
<b>AA5</b> Polarisation contre la gauche n=850	17	21	23	21	16	22	21
<b>AA6</b> Sans réponse n=1243	28	28	30	27	27	54	30
Total	100	100	100	100	100	100	100

Quant aux femmes, elles sont surreprésentées dans la classe des sans réponses (AA6), et ce quelle que soit leur organisation, leur niveau d'études et leur catégorie socio-professionnelles (tableau 45). Des études plus approfondies ultérieures devraient spécifier si une telle propension est liée à des dispositions genrées se manifestant par un sentiment d'incompétence politique et/ou par une plus grande réticence à se positionner dans une sphère politique conflictualisée.

**Tableau 45 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon le sexe (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	Homme n=3414	Femme n=581	Sans réponse n=132	Total n=4127
<b>AA1</b> Polarisation : gauche radicale, extrême gauche n=774	20	14	6	19
<b>AA2</b> Polarisation relative : mouvement national n=514	13	10	2	12
<b>AA3</b> Deux réponses et plus n=21	1	0	2	1
<b>AA4</b> « Ni alliés ni adversaires » n=725	18	17	10	18
<b>AA5</b> Polarisation contre la gauche n=850	22	16	13	21
<b>AA6</b> Sans réponse n=1243	27	43	67	30
Total	100	100	100	100

La légère surreprésentation du PJD dans la classe AA6 (tableau 42) invite à ne pas associer systématiquement les sans réponses à une difficulté à se positionner à l'échelle de la politique nationale. Tout comme la modalité « ni allié ni adversaire », dans certains cas, elle signale une sophistication prudente, voire dédaigneuse.

Concernant les répondants du parti islamiste, en 2008, cela traduit une attitude observée pendant nos enquêtes antérieures : l'affirmation d'une discipline qui consiste à se plier aux décisions prises collectivement et/ou par la hiérarchie, la mise en avant de l'ouverture et de la bonne volonté d'un nouvel entrant dans la sphère politique instituée, qui aspire à rassurer les

autres acteurs. À titre d'exemple, une enseignante du PJD, quadragénaire, « éduquée dans le mouvement islamiste » depuis ses années d'études et qui finit par devenir parlementaire, répond à la question relative au premier adversaire politique : « pas d'adversaire »<sup>74</sup>. Elle s'abstient aussi de cocher le tableau des « alliés » et des « adversaires ». Sur la marge du questionnaire, elle écrit : « nous sommes avec tous ceux qui veulent servir le pays, nous tendons la main à tous sur la base de la sincérité (*sidq*) et du service du bien public. » Ces propos convergent avec les discours de modération que tiennent des dirigeants de différentes appartenances politiques, lorsque l'heure est aux concertations pour monter une coalition gouvernementale, et selon lesquels la synergie de « toutes les bonnes volontés » est indispensable à la « consolidation » des bases de la démocratie et du développement.

Un focus sur le parti d'extrême gauche, Annahj, donne à voir d'autres usages des modalités « ni ni » et sans réponse. Dans ce cas-là, celles-ci ne traduisent ni la non-connaissance d'une organisation, ni un éventuel décalage entre les positionnements locaux et nationaux, vu que ce parti d'extrême gauche boycotte les élections. Les répondants de cette formation désignent clairement et nettement leurs « adversaires » (le roi, l'entourage du roi, les partis administratifs et les islamistes), leurs « alliés » de la gauche radicale ; ils réservent le « ni ni » et les sans réponses aux partis de la gauche gouvernementale (l'USFP et le PPS), les positionnant de fait au centre.

#### Encadré 72 : Sans réponse, « ni alliés ni adversaires », deux réponses et plus : petit détour ethnographique<sup>75</sup>

Pendant l'administration des questionnaires, certains commencent par prendre connaissance de l'ensemble des acteurs et des organisations qui figurent dans le tableau, puis dictent leurs choix d'affilée. D'autres expriment des hésitations, interrogent l'enquêtrice ou la personne qui les accompagne au sujet du symbole associé au parti. Lorsqu'un répondant dit clairement qu'il ne connaît pas une organisation, il choisit soit de cocher la case « ni ni », soit de ne rien indiquer (sans réponse).

Pendant le congrès de l'Istiqlal, j'ai constaté que des délégués préfèrent masquer leur ignorance en privilégiant le « ni ni », tandis que d'autres effectuent toute une gymnastique pour traduire les dissonances qu'ils perçoivent entre les alliances de leur parti à l'échelle nationale et les arrangements électoraux locaux qu'ils concoctent à chaque échéance. Au MP, un petit fonctionnaire agricole quinquagénaire m'explique que les membres du conseil rural, dont il fait partie, concoctent des alliances « sur la base des personnes » : « Pour le reste, je ne vais pas te mentir. Moi, je ne suis qu'un militant. Ce sont les leaders qui décident des alliances. Nous leur faisons confiance. Ils savent mieux que nous. Nous pétrissons le pain, ils le mettent au four. Ils savent, ils sont capables [...]. On leur confie toute la responsabilité pendant le congrès ».

Un même répondant peut attribuer au « ni ni » plusieurs significations, tout en jouant des modalités proposées pour exprimer ses (non)positionnements à différentes échelles de la sphère politique. C'est le cas d'un quadragénaire du PAM, un agriculteur, doté d'une licence en études islamiques et d'un diplôme de technicien agricole, élu d'une commune rurale. À la question sur le « premier adversaire politique », il répond : « un parlementaire ». Il se situe ainsi à l'échelle de la compétition électorale locale en désignant son concurrent direct pendant les communales de 2009, un candidat qui s'est présenté au nom du PAM (!). Mais une fois que le répondant l'a emporté, il est parvenu à intégrer le PAM et donc à changer d'étiquette partisane en cours de mandat. Pour cet ancien sympathisant de l'USFP, la gauche a perdu tout crédit depuis son accession au gouvernement : « les gens du parti ont oublié "l'intérêt général" pour ne s'occuper que de leurs propres intérêts, ils ont privatisé beaucoup de services publics ». D'après lui, « le PAM est un parti nouveau, et un parti nouveau apporte toujours de nouvelles idées, de nouveaux

<sup>74</sup> Pour mieux connaître les profils des répondants du PJD qui ont privilégié les sans réponses dans la question « alliés-adversaires », j'ai réalisé plusieurs tris, puis j'ai examiné les questionnaires en papier.

<sup>75</sup> La micro classe AA3 (0,51%) s'associe aux cas où une même variable a fait l'objet de deux réponses ou plus. Relativement transpartisane, elle se retrouve dans différentes classes « études-emploi » et semble traduire soit l'hésitation, soit la nuance.

horizons. » Il choisit la modalité « allié » pour catégoriser les organisations et les acteurs proches du PAM sur le plan national : d'une part, ceux de l'Alliance pour la démocratie, à l'instar du RNI et de l'UC<sup>76</sup>, d'autre part, le roi et son entourage. Il réserve la modalité « adversaire » au MP en expliquant que celui-ci a quitté le G8. Et lorsque je lui demande s'il a d'autres alliés ou adversaires, il répond : « Que dieu nous épargne les adversaires, le Maroc a besoin de complémentarité pour travailler et aller de l'avant ». Cette réticence à se situer dans une sphère politique conflictualisée transparait aussi à travers son usage de la modalité « ni allié ni adversaire ». Il y recourt pour marquer une réserve respectueuse à l'égard d'« un ancien allié »<sup>77</sup>, mais aussi de l'Istiqlal et du PJD qui sont au gouvernement : « Que Dieu les aide ». Il la choisit également pour manifester le dédain que lui inspirent des « petits partis » de la gauche radicale : « Il faut que cela reste obscur (*mubham*) dans la carte politique [...]. Pourquoi autant de partis ? Regardez les États-Unis ! ». Sur le même ton, il se moque du secrétaire général d'un nouveau « petit parti » issu de l'USFP : « le pauvre, il est monté sur un mulet pendant la campagne électorale [...], il faut travailler au quotidien avec les gens, pendant cinq ans, pour que les gens viennent vers toi, ce n'est pas de la politique que d'organiser des fêtes pendant les campagnes électorales ». Par contre, il refuse de concéder même un « ni ni » aux islamistes d'Al Adl wal ihsane — « ce n'est pas un parti, tu veux m'attirer les abeilles » — et à la Salafiyya jihadiyya<sup>78</sup> : « c'est en Algérie, en Tunisie, pas au Maroc ».

Opter pour le « ni ni » et/ou la sans réponse traduit par moment toute une sophistication. Pendant le congrès de l'USFP de 2008, un avocat sexagénaire se livre à des calculs à voix haute. Il désigne des adversaires « indiscutables » (les islamistes et les partis « administratifs »), distingue les « vrais » alliés de la gauche, qui ne font pas partie de la coalition gouvernementale de 2007-2011, des alliés de circonstance qui y figurent (« ni ni »). Il refuse de « faire l'honneur » d'une croix à de petits partis : « ceux-là ne méritent pas d'apparaître dans le résultat final ».

Les « deux réponses et plus » manifestent également différents rapports au politique<sup>79</sup>. Un jeune commerçant, entraîné au PPS par son cousin maternel, exprime des opinions tranchées contre la répression des diplômés-chômeurs et des journalistes, contre les atteintes aux libertés qu'entraîne la lutte contre le terrorisme. À la question relative au sens qu'il accorde à son appartenance au PPS, il répond : « rien du tout, rien ne change ». Ensuite, il enchaîne avec la question sur les « alliés-adversaires » et trace minutieusement des croix dans tous les petits carrés du tableau ; il figure ainsi dans la micro-classe « deux réponses et plus » (AA3). Un professeur universitaire quadragénaire du même parti se retrouve aussi dans cette classe. Ce fils de petit agriculteur explique son engagement par son aspiration à défendre les catégories populaires. Après ratures et corrections, il construit quatre positions (au lieu des trois proposées) : une réponse pour les alliés (partis issus du Mouvement national) ou adversaires (les islamistes exclus de la sphère politique instituée notamment) ; deux réponses pour des positions intermédiaires d'alliance (l'extrême gauche) ou d'opposition (les partis administratifs et le PJD) combinées avec la modalité « ni ni ».

Au final, ne pas répondre ou recourir à la modalité « ni allié ni adversaire » traduit tout un éventail de (non)positionnements. Dans les partis de notables et, plus globalement, pour les profils sociologiques associés au rural, au secteur privé, aux faibles capitaux scolaires, c'est une expression d'« incompetence », de « remise de soi », trahissant la difficulté à se projeter à l'échelle de la politique nationale ou à arbitrer entre des ententes électorales locales de circonstance et des alliances nationales tout aussi instables ; cela peut traduire aussi une

---

<sup>76</sup> Créée en octobre 2011 autour d'un « projet de société démocratique et moderniste » et composée de 8 organisations politiques : des partis de notables « libéraux » (MP, RNI, PAM, UC), des formations issues de l'USFP (Parti travailliste, Parti socialiste), une autre créée à partir d'une scission au sein du PJD (PRV) et un parti à coloration écologique (le Parti de la gauche verte). Invité en 2012 à intégrer le gouvernement dirigé par Abdelilah Benkirane, secrétaire général du PJD, le MP ne tarde pas à quitter cette alliance.

<sup>77</sup> C'est le PPS qu'il considère comme un ancien « allié ». Ce qui est une erreur, du moins en 2012.

<sup>78</sup> Groupes aspirant à renouer avec la pureté de l'islam des origines dont certains préconisent le *jihad*, qui ont fait l'objet d'une répression massive suite aux attentats de Casablanca de mai 2003.

<sup>79</sup> Pour mieux comprendre cette micro-classe, j'ai exploré l'ensemble des réponses données par les répondants et je suis retournée aux questionnaires papiers pour procéder à un examen approfondi.

réticence à adopter une posture de conflictualisation désincarnée. En revanche, dans les organisations au passé militant et, plus généralement, pour les citoyens fortement diplômés, de telles modalités contribuent essentiellement à produire un message « politique » de bonne volonté ou à élaborer des positionnements intermédiaires. Dans l'entre-deux, lorsque les sans réponses sont systématiques, elles peuvent également révéler un rejet en bloc de la sphère politique instituée.

### Les conceptions de l'adhésion partisane

La tension entre « politique nationale » et « politique localisée, pragmatique et patronnée » transparait dans l'énonciation par les répondants des conceptions de ce que signifie être et agir dans une organisation politique, mais aussi dans la mise en avant de valeurs, de gratifications, d'objectifs, de cibles et d'échelles de l'action, de perceptions aussi bien de son organisation que de la relation aux citoyens (tableau 47)<sup>80</sup>.

#### *Entre proclamations éthiques...*

Les profils en association avec le pôle structuré autour d'identités politiques – « politique nationale » (islamiste, de gauche et dans une moindre mesure nationaliste) et « politique autrement » (ATTAC) – privilégient l'énonciation de motivations, de valeurs, de manières d'être et d'agir altruistes, sur la base d'une montée en généralité transcendant le biographique et le particulier. Ils tendent à produire des discours légitimes et à tisser une vision enchantée de leur engagement<sup>81</sup>.

L'affirmation de valeurs et de causes est récurrente. Si la lutte contre la corruption s'érige comme une cause commune à la gauche et aux islamistes, du côté du PJD, la visée est réformiste, le but étant de « moraliser la politique »<sup>82</sup>, tandis que pour la gauche (et pour ATTAC), l'enjeu est la « lutte contre le despotisme et l'injustice », pour la démocratie, l'état de droit, l'égalité, la liberté et la justice sociale<sup>83</sup>. Les uns aspirent à « représenter » les citoyens (à gauche), tandis que d'autres mettent l'accent sur leur « sensibilisation ». Formuler le souhait de « servir le pays » ou « l'intérêt général » est relativement transpartisan. Seule ATTAC privilégie une échelle d'action par-delà les frontières nationales ; mais, à l'instar de la gauche, la défense des « catégories populaires » y est également évoquée.

L'invocation du « référentiel » ou de « l'orientation idéologique » est aussi insistante que vague. La référence à « la gauche » est fréquente chez les congressistes d'Annahj, du PADS, du PPS, du PSU et de l'USFP, bien qu'elle présente quelques variations : marxiste-léniniste, socialisme, sociale démocratie<sup>84</sup>. Lorsque les valeurs de gauche sont caractérisées, elles sont principalement associées à des idéaux politiques (la démocratie, l'état de droit, etc.) et à des revendications de justice sociale (une meilleure répartition des richesses, « être du côté des faibles », renforcer les classes moyennes, lutter contre « le libéralisme sauvage », etc.). Elles

---

<sup>80</sup> Après un codage très fin des réponses apportées aux questions : « Qu'est-ce qui vous a conduit à devenir membre du parti/de l'organisation « x » ? » (au début du questionnaire) ; « Aujourd'hui qu'est-ce que cela signifie pour vous que d'être membre du parti/de l'organisation « x » ? », des tris simples et des classifications automatisées ont été réalisées. Le tableau 47 est construit sur la base du codage des catégories employées par les répondants (plus de 90 codes). Il synthétise les développements contenus dans cette sous-partie, qui sont par ailleurs complétés par des extraits d'entretien qui leur font écho.

<sup>81</sup> Au sujet de la censure des intérêts propres dans les univers militants, voir Daniel Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11(1), 2005, p. 164.

<sup>82</sup> Il convient de rappeler que ce thème est particulièrement structurant dans le discours de l'USFP au moment de la formation du gouvernement d'alternance en 1998. Voir notamment le discours-programme prononcé, suite à son investiture, par Abderrahman Youssoufi face au parlement le 17 avril 1998.

<sup>83</sup> Bien que les congressistes d'Annahj et de l'USFP aient été sondés en 2008 et ceux du PSU, du PADS et d'Attac entre fin 2011 et 2012, l'effet du contexte de passation du questionnaire ne s'observe pas à ce niveau.

<sup>84</sup> L'évocation de l'altermondialisme est récurrente chez les congressistes d'ATTAC.

renvoient également à des rapports au monde et à des positionnements en faveur du « changement », du « progrès », de « l'enracinement dans la pensée universelle », de la « modernité » et de la « rationalité », par opposition au « conservatisme », à la « tradition ». C'est au nom de ces valeurs que des causes comme l'égalité hommes-femmes (et plus timidement les libertés individuelles) sont érigées en incarnation de la modernité. C'est aussi au nom de la rationalité que des congressistes « de gauche » rejettent la « légitimité religieuse et historique ».

Inversement, la référence au religieux est centrale dans les propos des membres du PJD. Mais, à nouveau, il n'est pas question de s'aventurer dans des débats idéologiques et encore moins théologiques. En 2008, les congressistes de ce parti relaient les messages publics rassurants, émis par leurs dirigeants et rappelés lors de la séance inaugurale du congrès : ils cherchent à offrir une image de « modération », en proclamant leur attachement à l'islam officiel et aux « fondements sacrés » (*al-muqaddasat*) du régime marocain, leur refus de monopoliser le religieux, leur adhésion à la démocratie, leur aspiration à préserver l'identité « musulmane », « marocaine », tout en s'ouvrant à la « modernité » et en intégrant « les valeurs de l'humanité ». Certains soulignent avec insistance que le PJD n'est pas « un parti islamiste », mais un « parti marocain » comme les autres ; ce qui est en écho avec des extraits d'entretiens :

« Dire que le PJD est un parti islamiste reviendrait à considérer que les autres partis ne sont pas musulmans, ce qui pose problème. Est-ce que le parti de l'Istiqlal n'est pas musulman ? J'ai des amis dans la gauche, nous prions ensemble. Est-ce que lorsque nous allons nous présenter devant Dieu, nous allons nous présenter avec des étiquettes. » (Quadragénaire du PJD, fils d'un agriculteur, technicien diplômé dans la fonction publique, fonctionnaire dans les provinces sahariennes, entretien à Rabat, en 2008)

Sur un autre plan, être membre d'une organisation politique est associé à des manières d'être par les répondants en affinité avec le pôle structuré autour d'identités politiques. Il s'agit d'être « exemplaire », d'agir en conformité avec ses principes, de se distinguer par sa rectitude morale, par son intégrité ou par son dévouement en faveur du peuple, des citoyens, du bien public ou de la patrie. Plus spécifiquement, cela revient à être « patriote » (*watani*) pour les nationalistes, « militant » (*munadil*) pour l'ensemble de la gauche et pour les membres d'ATTAC, « contestataire », « radical » et « révolutionnaire » pour la gauche radicale et l'extrême gauche, *multazim*, religieux et vertueux pour les membres du PJD.

### Encadré 73 : Être *multazim*, être « musulman en politique »

Comme nous l'avons vu, la notion de *munadil* (militant) a été appropriée et diffusée à l'indépendance par les mouvements de gauche. Quant aux acteurs qui se réfèrent à l'islam politique à partir de la fin des années 1960, ils recourent à d'autres champs sémantiques dans une logique de distinction et, notamment, à la notion d'*iltizam* (engagement et obligation à caractère religieux), dont dérive le mot *multazim*. Cependant, au cours de la dernière décennie, l'usage du mot *munadil* s'est diffusé bien au-delà de la gauche. Pendant les campagnes électorales que j'ai observées dans les années 2000, il arrive même que des agents rémunérés par des notables se présentent comme des *munadilin* (pluriel de *munadil*).

Néanmoins, au cours de l'entretien que m'accorde Assia, le mot « *multazim* » revient régulièrement. Née en 1982 à Casablanca, cette fille d'ouvrier est l'aînée d'une fratrie de cinq. Au moment de l'enquête, elle est étudiante. Membre du PJD depuis 2002, voici dans quels termes elle explicite ce que la notion d'*iltizam* signifie pour elle :

« Cela veut dire faire sa prière. Les obligations. La chose la plus importante c'est que nos erreurs n'atteignent pas un seuil de gravité élevé (*kaba'ir*) : il ne faut pas forniquer, ne pas donner d'associé

(*chirk*)<sup>85</sup> à Dieu, notre seigneur, ne pas tricher, ne pas s'enivrer... En tant que musulmans, nous devons respecter cela : il ne faut pas boire d'alcool, il n'y a rien de positif là-dedans ; il ne faut pas forniquer, une fille qui donne son corps le dévalorise ; même si le garçon n'a pas de virginité à perdre, il perd sa réputation et peut attraper une maladie. Sans parler de ce que dit le Coran sur les fornicateurs, qu'ils soient hommes ou femmes. La prière... Il y a aussi la manière de l'exécuter : est-ce que tu la fais la tête vide, ou en train de penser aux plaisirs de la vie, ou est-ce que tu la fais avec recueillement ? Pour un *multazim*, jeûner, ce n'est pas simplement jeûner, cela s'accompagne de conditions. C'est le jeûne de l'âme (*jawarih*) : tes yeux ne doivent pas voir ce qui est mauvais, ton nez ne doit pas sentir ce qui est mauvais, ta bouche ne doit pas prononcer de mauvaises paroles, tes oreilles... Tu dois t'éloigner autant que possible de tout cela. Quand tu jeûnes, tout ton corps doit jeûner, tu dois être dans le recueillement absolu [...]. Être élevé dans un milieu *multazim*, c'est être éduqué dans cela. » (Entretien à Casablanca, en 2008).

Inversement, pour un quadragénaire du PJD, fils d'un agriculteur, technicien diplômé dans la fonction publique, fonctionnaire dans les provinces sahariennes, l'engagement du musulman ne réduit à l'observance des prescriptions religieuses, du licite (*halal*) et de l'illicite (*haram*). Tout son propos vise à dissocier le PJD des images d'intolérance et d'extrémisme religieux diffusées par ses adversaires, pour revendiquer des valeurs humanistes, un message de « modération » et d'ouverture :

« Je pense que le musulman en politique doit avoir en tête qu'il est musulman [...], c'est-à-dire avoir des valeurs : la droiture, la loyauté, la générosité [...]. Ne pas mentir aux gens, ne pas commercer avec les douleurs des gens, ne pas instrumentaliser les affects des gens, ne pas être opportuniste. [...] C'est trop facile de proclamer "ceci est bien", "ceci est mal", de donner des *étiquettes*<sup>86</sup>... Le plus difficile, c'est de tisser des relations, de gagner la confiance des gens, de laisser une bonne impression. Pourquoi l'islam s'est-il répandu en Afghanistan et en Chine ? C'est grâce au commerce. Ces gens n'étaient pas des oulémas, c'étaient des commerçants, des gens qui avaient des valeurs, qui étaient fiables, qui avaient une parole, ils se distinguaient... [...] Moi, je fais de la politique. Et lorsque j'ai un dossier en main, je promets que je ferai de mon mieux, mais que je ne pourrai pas tout régler. C'est ce qu'on fait au PJD. Et on se fait respecter. On ne ment pas aux gens. Je le dis personnellement aux gens : je leur dis que si je n'y arrive pas, je ne vais pas me cacher, je vais venir le leur dire. [...] Moi, je suis musulman. Un musulman, ce n'est pas seulement un pratiquant, quelqu'un qui prie. L'islam a une portée civilisationnelle, c'est un message universel. [...] Mon objectif, c'est de faire passer un islam propre, c'est-à-dire : "nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'univers" (*wa ma arsalnak illa rahmat lil 'alamin*)<sup>87</sup>. D'après un *hadith*, le simple fait de servir un juif t'ouvre les portes du paradis, le simple fait de donner à boire à un chien t'ouvre les portes du paradis. C'est une philosophie. [...] Le prophète était humain [...]. L'islam est construit sur la base de la liberté [...]. D'après un *hadith*, le verset du "Trône" (*ayat al-kursi*) est le plus important du Coran : "Point de contrainte en religion" (*la ikraha fi ad-din*). C'est la culture de la différence, la culture de la miséricorde. La liberté est ce qui importe le plus. » (Entretien à Rabat, en 2008).

Pour les profils associés au pôle structuré par des identités politiques, être membre d'une organisation politique renvoie non seulement au fait d'avoir une orientation politique et des valeurs, à une manière d'être, mais à aussi à un agir. Leurs propos sont souvent en écho avec les devoirs des adhérents tels qu'ils sont énoncés dans les règlements généraux et intérieurs de leurs organisations. À l'échelle du parti, il s'agit de prendre part selon le mandat occupé à un ensemble d'activités organisées par le parti (réunions et rassemblements à différentes échelles, congrès, formations, universités d'été), de suivre de près les activités du parti, d'être « discipliné » en respectant les décisions organisationnelles, de contrôler le travail des élus du parti, voire d'agir de l'intérieur en vue de réformer celui-ci (notamment au sein de l'USFP).

---

<sup>85</sup> La sourate « Les femmes » (*an-nisa* ' ) sert de référence à ceux qui rappellent que le seul péché « impardonnable » dans la religion islamique est l'associationnisme (le polythéisme ou l'idolâtrie par opposition au principe d'unicité de Dieu).

<sup>86</sup> En français pendant l'entretien qui s'est déroulé en arabe dialectal.

<sup>87</sup> Extrait de la sourate des « Prophètes » (*anbiya* ' ).

Les universitaires mettent l'accent sur leur participation à la réflexion et au débat, sur l'expertise dont ils font bénéficier le parti. Sur un autre plan, les répondants se perçoivent comme un maillon entre le parti et les citoyens : ils défendent et cherchent à réaliser ses objectifs et son programme, en le soutenant activement pendant les campagnes électorales, en assurant son rayonnement, en recrutant en sa faveur. « Encadrer », « former », « sensibiliser », « conscientiser » le peuple ou le citoyen... Ces termes qui font partie du répertoire classique de la gauche ponctuent également les discours des membres du PJD. Chez les uns et les autres, cela revient à faire des conférences, à discuter autour d'un ensemble de thèmes choisis, d'informer, d'organiser un programme d'activités en fonction d'un calendrier d'événements nationaux, religieux ou internationaux. À titre individuel, il importe aussi d'être un « citoyen actif » dans son environnement (dans les établissements scolaires, dans son lieu de travail, dans le quartier, dans le marché, etc.), dans les organisations de masse et au sein de la société civile. Reste à souligner que lorsque le faire se détache de la culture du verbe, pour se matérialiser dans un agir pratique, associatif et partisan s'intriquent, qu'il s'agisse d'assimiler son investissement dans l'action de proximité au sein d'une association à une activité partisane, ou de souligner que « l'on fait au sein de la section du parti ce que l'on fait dans une association » : cours d'alphabétisation, cours de soutien, activités sportives et artistiques, etc.

#### Encadré 74 : Les activités partisans d'une adhérente du PJD et d'un membre du PSU

Assia, l'étudiante casablancaise du PJD décrit les activités de la jeunesse du PJD auquel elle a adhéré en 2002.

« On faisait une rencontre une fois par semaine, on choisissait un thème de discussion. On organisait des petites fêtes avec nos propres moyens : chacun mettait 10 dirhams pour acheter des petits gâteaux. Chacun invitait les gens qu'il connaissait. [...] Dès que je suis entrée au parti, j'ai ramené mes amies, c'est moi qui les ai recrutées. [...] On met surtout l'accent sur la crédibilité. Quand je discute avec les gens, je ne leur dis pas : on va vous trouver un emploi. Face à un jeune, je parle de la valeur ajoutée pour lui, en tant que jeune, de la nécessité de changer les choses à son niveau. Je ne lui dis pas de venir dans notre parti, il peut aller dans une autre association, dans un autre parti, l'essentiel est qu'il agisse [...]. Peu à peu, on a commencé à assister à des conférences dans le cadre du parti. On faisait des sorties, des voyages. On organisait des fêtes à l'occasion de fêtes nationales comme la fête du trône, ou des fêtes religieuses comme *Al-Mawlid an-nabawi* (naissance du prophète). On organisait des ruptures de jeûne pendant le ramadan dans le local de l'association Rahma, parce qu'on n'a pas de local. Mais, maintenant, ils ne veulent plus de ce lien entre l'association et le parti ; ils ne veulent pas que l'association passe pour être liée au parti. Si je fais une action sociale, cela reste une action sociale pour l'amour de Dieu. Maintenant, on organise ces activités dans le local du Mouvement (Mouvement unicité et réforme), c'est un grand local, il y a une cuisine. [...]

On a aussi organisé une campagne de communication. [Après avoir obtenu l'autorisation de la préfecture], on a dressé une tente sur la Place Nevada [à Casablanca], là où s'organisent des festivals. Dans cette place, il y a des gens qui viennent de toutes les régions. L'objectif était de communiquer avec les gens. On a distribué aux passants des flyers sur l'importance de la participation politique. C'est en lien avec le problème de l'abstention électorale des jeunes. On se faisait connaître en tant que jeunes du parti. En tant que parti, nous avons le droit de faire cette action. [...]

En ce moment, on prépare la rencontre nationale de la jeunesse d'Agadir. On essaie de voir si c'est possible d'avoir des contributions du bureau provincial du parti, mais il y aura aussi des cotisations en fonction de la situation de chacun, que celui qui travaille compense pour celui qui étudie. On doit organiser et négocier le transport. [...] Ce sont des vacances pour nos cadres des colonies de vacances. Moi, je ne vais pas y aller en tant que cadre, mais en tant que membre. Ceux qui ont travaillé dans les colonies de vacances ne vont pas payer les frais de participation, juste une partie des frais de transport. En principe, on organise cette rencontre une fois par an [...]. Je vais te raconter l'expérience de Meknès<sup>88</sup>. On était installé au stade d'honneur, on faisait nos activités dans le palais communal. On avait

<sup>88</sup> Il s'agit de la 5<sup>e</sup> rencontre nationale de la Jeunesse du PJD, qui a eu lieu du 23 au 30 août 2006.

un programme dès 8 h du matin. On devait se retrouver dans le palais communal dès 10 h. On commençait par un prône (*maw'ida*). Ensuite, on avait une formation avec un prof, souvent de l'étranger, un enseignant dans le développement personnel par exemple. On a reçu plusieurs conférenciers. On a eu un prof français qui nous a parlé du terrorisme [...]. Pendant les conférences, on écoute. Ensuite, on se répartit par groupe de 20 dans des ateliers, on travaille des compétences : comment réussir ? Comment atteindre son objectif ? Quel est ton objectif au sein de la Jeunesse ? [...]. À la fin, on sort avec des bilans. Parfois, il y a des concours. On a fait un concours de Coran. Une autre fois, c'était un concours artistique. On nous a ramené le groupe musical Larsad. C'est connu comme Mchaheb. On nous a dit qu'ils allaient ramener Nass al-Ghiwan<sup>89</sup>.

Une autre fois, on a organisé la rencontre des pionnières (*ra'idat*) à Marrakech. C'est réservé aux filles. On est d'abord pionnière (*ra'ida*), puis cheffe (*qa'ida*). L'objectif est de former des femmes leaders dans la société, une élite de femmes. Il existe aussi des formations de leaders. Une de mes amies en a bénéficié. Ce n'est pas accessible à n'importe qui. Un comité national fait une tournée pour faire passer des entretiens. Il faut maîtriser les langues étrangères. Ils voulaient 50 personnes. Il y en avait 3 personnes de Casablanca, dont mon amie. C'est pour former les leaders du parti, c'est encore plus intense que la formation des pionnières ou que la rencontre de la jeunesse, parce que ça se joue en termes de réussite et d'échec, avec des points. Cette formation dure un an, avec des stages de trois jours par mois. C'est une formation à la fois religieuse et politique. Après il y a un examen et un prix des leaders : un petit pèlerinage, un voyage en Turquie, etc. » (Entretien à Casablanca, en 2008).

Les activités que décrit Assia puisent en grande partie dans un répertoire constitué par les nationalistes pendant le Protectorat, développé et sécularisé par les militants de gauche à partir de l'Indépendance. Des traces en subsistent dans le récit de Youssef, jeune congressiste du PSU en 2011, très fier de l'enracinement du parti dans sa région, qui se trouve dans le Souss, fief du fondateur de l'OADP, la matrice du PSU. Né en 1986, Youssef a le niveau baccalauréat et travaille dans le petit café populaire de son père. Enfant, il accompagnait son père aux réunions du parti et participait aux colonies de vacances organisées par l'OADP. Après avoir adhéré à la Jeunesse démocratique progressiste, il intègre le parti à ses 18 ans et le représente aux élections locales quelques années plus tard. En 2011, il est responsable du comité de la jeunesse du bureau de section.

« J'ai recruté la majorité de mes amis dans le parti depuis les années d'études. Ils connaissent mon intégrité, je leur parle des principes et des orientations du parti. [...] Avant le Mouvement du 20 février, on consacrait au moins une heure par jour au parti, dans le local : soit on se réunit, soit on prépare des activités pour la Maison de jeunes. On forme les camarades, les nouveaux. On les encadre, on leur indique les orientations du parti, on fait des exposés, des conférences. En réalité, je travaille une demi-journée et le reste de mon temps est consacré au parti [...]. On travaille bien dans notre région. C'est le berceau du frère Ben Saïd Aït Iddir, un symbole de la résistance. Il est connu pour son intégrité, pour l'intégrité de ses camarades, il descend dans les régions rurales marginales. C'est ce qui a fait que le parti s'est enraciné dans quelques communes rurales. [...] Par la suite, des jeunes cultivés ont intégré le parti. On a créé un mouvement d'élèves, des associations. La Jeunesse du parti a contribué à élever le niveau du parti. Les jeunes travaillent, font des activités. Notre section de jeunesse est l'une des premières à avoir été créée dans la région. Elle a formé des jeunes et des cadres. On fait des activités culturelles, artistiques, sportives, dans les Maisons de jeunes. [...] D'autres font ces activités, mais uniquement à la veille des élections. Nous, nous travaillons toute l'année, c'est qui nous a aidés. On s'assoit au café avec des citoyens ordinaires, qui vivent dans des quartiers populaires. [...] On intervient dans des villages montagneux en cas de conflit entre parents et enfants. [...] Les gens voient l'intégrité de tes camarades au sein de la commune<sup>90</sup>. Nous aidons au sein de la commune. Les communes sont sous tutelle du gouverneur. Les fonctionnaires sont dépassés (*maghloubin*), ils ont trop de charges. Nous les aidons. Nous dénonçons ceux qui s'adonnent à la corruption, nous contribuons à lutter contre la

<sup>89</sup> Assia évoque des groupes musicaux qui ont émergé à partir du milieu des années 1960 dans des quartiers populaires et qui ont produit des styles hybridant différents répertoires musicaux locaux et internationaux. Elle n'évoque pas les invités phares de cette rencontre, à savoir les célèbres prédicateurs égyptiens Youssef El-Qardaoui et Amr Khaled.

<sup>90</sup> Le PSU a des élus communaux dans cette petite ville.

corruption au sein même de l'institution. Nous n'hésitons pas à monter voir le caïd. Surtout qu'il y a beaucoup d'hommes au portefeuille (*moul chekkara*) dans notre région. C'est l'équivalent de la bourgeoisie. Ils vont avec le Parti de l'Istiqlal et avec le PAM. Ils ont fait circuler beaucoup d'argent en 2011. On l'a observé. » (Entretien le 18 décembre 2011, à Bouznika).

Avoir des convictions et une identité politique, se distinguer par sa manière d'être et d'agir tendrait à se traduire par un don de soi, voire par des « sacrifices ». Tous mettent l'accent sur le temps et l'énergie investis dans les activités partisans, le plus souvent au détriment des sphères professionnelles et privées. Le don de soi est aussi matériel. Si le fait de s'acquitter d'une cotisation demeure une pratique peu régulière, sauf pour le PJD — avant sa participation au gouvernement du moins — ou pour des organisations d'extrême gauche, voire de la gauche radicale, les répondants déclarent « donner de leur poche » à chaque fois que leur activité partisane l'exige : paiement du loyer du local de la section, frais de transport et de téléphone, frais de campagne électorale, etc.

Il arrive que le sacrifice se soit matérialisé par une détention politique plus ou moins longue (tableau 46). Les répondants des organisations de gauche et d'extrême gauche sont les plus nombreux à témoigner de ces expériences, ainsi que des épreuves de l'enlèvement, de la disparition et de la torture (relation statistiquement significative,  $p < 0,001$ ). Si la durée et la violence de la répression rapportées étaient plus importantes pendant les années de plomb, les arrestations de plus courte durée se sont produites notamment dans le cadre de mouvements protestataires plus récents, à l'instar du Mouvement du 20 février.

**Tableau 46 : Répartition des congressistes selon l'expérience d'une détention en lien avec des activités partisans, syndicales ou associatives, et selon les organisations (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	ATTAC n=71	Annahj n=102	PADS n=231	PSU n=390	USFP n=451	PPS n=612	PAM n=429	MP n=355	Istiqlal n=745	PJD n=741	Total n=4127
Expérience de détention	38	29	43	27	26	14	10	8	13	4	16
Absence de détention	58	66	54	70	73	81	86	89	81	92	80
Sans réponse	4	5	3	3	2	5	3	3	6	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

P-valeur du test d'association du Khi2 < 0,001

Toute une autre série de mesures répressives est également évoquée : intimidations et pressions exercées par les agents d'autorité sur le répondant ou sur sa famille ; sanctions dans le milieu scolaire ou universitaire (conseil de discipline, expulsion, etc.), dans la sphère professionnelle (absence de promotion, retenue d'une partie du salaire, mutation, licenciement, contrôle fiscal, etc.) ; refus d'autorisations administratives ; limitation de la liberté de circulation (exil, privation de passeport, résidence surveillée).

Corrélativement, les gratifications énoncées sont avant tout immatérielles<sup>91</sup>. Il s'agit de satisfactions « légitimes », bien connues dans la littérature sur le militantisme : le fait de donner un sens à sa vie et de trouver « la paix intérieure » en « faisant du bien », en défendant une cause ; le sentiment valorisant de contribuer au changement, voire de « ne pas rater le rendez-vous avec l'histoire » ; le développement d'une estime de soi en se percevant comme « un guide

<sup>91</sup> Cela rejoint l'analyse de Daniel Gaxie : « des satisfactions, des avantages, des bonheurs, des profits, des bénéfices, des gratifications, des incitations, ou des récompenses du militantisme (...) pas nécessairement recherchées comme telles et la plupart du temps non monétaires » (D. Gaxie, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », art. cité, p. 160).

du peuple», ou comme une personne «exemplaire»; la fierté d'appartenir à un parti «vertueux» (PJD, PPS), crédible, doté d'une démocratie interne, de dirigeants et de membres de qualité (PJD), ou «militant», «contestataire» (la gauche, ATTAC), avec un passé fait de «sacrifices» (USFP, PADS, Annahj, PPS); l'estime, la reconnaissance, voire le sentiment d'importance perçus dans son environnement social, mais aussi de la part de ses camarades; les liens d'amitié et d'affection développées au sein de l'organisation, qui s'observent à travers les manifestations de la joie à se retrouver pendant les congrès, et qui conduisent certains comme ce membre de l'USFP à associer le parti au «sang qui coule dans [ses] veines»; le plaisir de bénéficier d'un «espace d'intégration, de loisirs, de convivialité, de fraternité»<sup>92</sup>. Il arrive que la rétribution soit assimilée à la possibilité de «rembourser sa dette» par des adhérents qui évoquent la mobilité sociale ascendante qu'ils ont réalisée grâce à l'accès aux études (et aux «sacrifices» de leurs parents analphabètes)<sup>93</sup>. D'autres encore expriment le besoin de «sensations fortes», qu'ils cherchent à satisfaire à travers leur engagement dans les organisations «radicales»<sup>94</sup>. La dimension formative de l'expérience militante est récurrente (voir encadré *infra*); en revanche, le plaisir de gravir les échelons du parti est plus timidement exprimé.

#### Encadré 75 : Le parti et ses organisations annexes : une école

« Je réalise que ça fait 30 ans que je milite. [...]. Finalement, on se rend compte qu'on a gagné beaucoup en formation, en expérience, en compétences. Quand on est lâché dans la nature, dans n'importe quel domaine, on se retrouve beaucoup plus compétent que son propre entourage. Je n'ai aucune prétention. Je me sens toute modeste en termes de compétences. Mais force est de constater que quand je me trouve dans un milieu donné, politique ou autre, on a tout un bagage accumulé au fil des années [...]. C'est comme l'université permanente, qui ne donne pas de diplôme, mais qui donne autre chose. » (Cadre dirigeant du PPS, née en 1950, diplômée du supérieur, profession libérale, mariée et mère de deux enfants, entretien à Casablanca pendant l'été 2005).

« Tu développes une capacité d'analyse. [...] Tu apprends des choses que tu n'apprends pas à l'école, tu les apprends au sein de la Jeunesse [de l'USFP]. Cela te sert même à l'école. J'ai bénéficié de formations, il y a des universités d'été pendant dix jours. Il y a la formation humaine que tu ne peux acquérir dans aucune autre école. Au Maroc, il y a deux classes sociales : une classe qui envoie ses enfants étudier dans des établissements privés ou en Europe, et il y a la classe moyenne dont les enfants ne peuvent se former que dans ce cadre-là. » (Étudiant en sociologie, né en 1979, originaire d'une ville du nord du Maroc, fils d'instituteur, entré à l'USFP en 1996 alors qu'il était lycéen, entretien le 9 novembre 2008).

#### ... et affichage de préoccupations pragmatiques et particularistes

À l'inverse des profils en affinité avec le pôle structuré par les identités politiques, les congressistes en association avec le pôle «politique localisée, pragmatique et patronnée» tendent à mettre en avant des expériences biographiques et des circonstances particulières pour s'exprimer au sujet des motifs de leur adhésion ou de ce que signifie pour eux être membre d'un parti. Dans ces énoncés, l'expression des «intérêts personnels» n'est plus autocensurée.

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 163.

<sup>93</sup> Pour une analyse approfondie du malaise ressenti par les dirigeants communistes qui ont connu une mobilité sociale ascendante et qui se sont retrouvés dans une situation d'entre-deux entre leur milieu d'origine et l'univers petit-bourgeois auxquels ils ont accédé, voir : Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNPS, 1989.

<sup>94</sup> Sur le goût du risque et de l'aventure comme puissant stimulant de l'engagement à risque, voir : Johanna Siméant, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de Médecins sans frontières aux membres actuels des ONG médicales françaises », *RFSP*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 47-72.

Dans un tel univers, avoir accès ou vouloir accéder à un dispositif de redistribution personnalisé et particulariste n'est ni illégitime ni indicible.

Les congressistes en affinité avec le pôle « politique localisée, pragmatique et patronnée » évoquent souvent des affiliations familiales et des relations interpersonnelles locales plus ou moins mobilisées dans le cadre électoral. Ceux qui prétendent au leadership social et politique se présentent comme des « bienfaiteurs ». Soucieux de « régler les problèmes des gens », du village, de la tribu, du quartier, de la région, ils s'attribuent un rôle de médiation entre la population et les représentants de l'État : ils faciliteraient l'accès individuel ou collectif à des services publics, à des infrastructures, mais aussi la transgression de règles et de lois perçues comme trop contraignantes. Inversement, des congressistes invoquent des dépendances sociales et économiques, des services rendus ou escomptés : ils espèrent de l'argent et surtout un emploi, régler un problème précis, obtenir un financement pour leur association, bénéficier d'un « parapluie politique », de protecteurs contre les autorités locales, de relations en haut lieu, etc. Si certains mettent l'accent sur les réseaux de solidarité tribaux, locaux ou régionaux, sur l'appartenance à un même réseau de proximité (un groupe de pairs, une classe d'âge, un voisinage, le partage des mêmes précarités sociales, etc.), d'autres affichent leur volonté de « s'affirmer », de « réaliser leur ambition politique », de participer aux élections, etc. Au final, il est rarement question d'identifications politiques et, lorsque des valeurs et des objectifs sont énoncés, il s'agit de défendre le rural et l'amazighité (MP), voire les « constantes du régime : Dieu, la Patrie, le Roi » (MP, Istiqlal). Pour autant, la notoriété du parti ne laisse pas indifférent que celui-ci soit « grand et ancien » (MP) ou « jeune et dynamique » (PAM). Bien davantage, des élus ruraux proclament leur nette préférence pour des partis gouvernementaux, susceptibles de rapprocher leur région de la capitale.

#### **Encadré 76 : Le parti, un moyen d'intercession, « un carnet d'adresses »**

Le simple fait d'observer les congrès des partis de notables — ou notabilisés — permet de réaliser à quel point ces organisations sont associées à des circuits de redistribution et d'intermédiation. Que l'on vienne d'un village, d'une petite ville de province ou d'un quartier populaire de Casablanca, que l'on fasse le voyage individuellement ou en groupe, le congrès national est perçu comme une occasion rêvée pour soumettre une requête, faire avancer un projet, accéder à des élus, à des ministres, ou à toute autre figure perçue comme proche du pouvoir. Même une photographie aux côtés d'une célébrité devient un trophée susceptible de participer ultérieurement à la mise en sphère de son propre pouvoir au sein de la société locale.

Pendant la séance d'inauguration du congrès du PAM en 2012, je suis assise à côté de Souad. Originnaire d'une petite ville de province, cette quadragénaire célibataire, qui a le niveau baccalauréat, travaille dans le service des affaires sociales de la préfecture. En tant que présidente d'une association, elle bénéficie depuis 2006 de subventions de l'INDH pour assurer des formations en pâtisserie. Dès la fin de l'inauguration, elle se précipite vers la tribune. Elle espère comme d'autres se faire photographier aux côtés des célébrités du parti ; elle veut surtout parler avec une dirigeante du PAM, originaire de sa région, pour solliciter son intercession auprès de son chef de service qui lui cause des « problèmes » : « Le parti doit nous aider. On travaille pour le bien collectif. Je forme 30 personnes par an, qui travaillent dans les pâtisseries de la région ».

Trois ans plus tôt, lors du congrès constitutif du PAM en 2009, j'ai eu un échange en français avec Mourad, 21 ans, un étudiant en droit français à Casablanca, fils d'un ingénieur membre d'un parti de la gauche gouvernementale. D'après lui, un parti politique c'est avant tout une collection de noms et un carnet d'adresses : « Pour vous dire la vérité, le PAM m'a intéressé en tant que parti nouveau et qui a de la domination dans la sphère politique. Moi, j'opte toujours pour le pari gagnant-gagnant. Quand je l'ai vu arriver avec ces noms : Fouad Himma, des ministres [...]. La politique pour moi, ce n'est pas toujours accéder au poste de pouvoir, ça peut venir après. Le plus important c'est de nouer des relations avec des gens, avoir des contacts, avoir un agenda plein de noms prestigieux, ça pourra toujours m'aider dans la vie. Parce que moi dans la vie, j'ai besoin d'être assisté par beaucoup de gens. Je n'aime pas être seul. »

Exception faite de congressistes de l'Istiqlal (notamment des ruraux septuagénaires), qui proclament une fidélité « héréditaire » à leur parti, l'attachement à l'organisation est peu exprimé par les profils en affinité avec le pôle « localisée, pragmatique et patronnée ». À l'instar d'un notaire quadragénaire, élu local et originaire d'une petite ville de province, nombreux sont ceux qui considèrent qu'un parti « ce n'est qu'une étiquette pour se présenter aux élections et construire des alliances »<sup>95</sup>, qu'ils mobilisent des voix grâce à leur notoriété active, à leurs capitaux et à leurs fonds propres, et non grâce à la marque partisane. Pour eux la politique, c'est « avoir ses propres gens »<sup>96</sup>. Dès lors, verser des cotisations à une instance désincarnée ne fait aucun sens. Au prolongement de sa conception du parti comme « un carnet d'adresses » et de la politique comme une activité subventionnée par l'État, Mourad, l'étudiant rencontré au congrès du PAM en 2009, va jusqu'à en faire une question de « principe » :

« Je ne paie jamais mes cotisations [...]. C'est un principe pour moi. Je n'aime pas payer. Parce que je suis un jeune engagé, je ne veux pas payer pour participer à une activité organisée avec les moyens de l'État. C'est l'État qui doit nous aider. Ce n'est pas à nous de payer les partis. »

Bien que trésorier de la section locale de son parti, un instituteur trentenaire du Souss, élu communal rural du PPS, affiche le même détachement par rapport à une telle pratique :

« Personne ne nous a rien demandé. Ils nous veulent nous, ils veulent qu'on vienne, peu importe qu'on paie la cotisation ou non. C'est notre présence qu'ils veulent au sein du congrès, pour que le poids du parti apparaisse à l'échelle du Maroc » (entretien en mai 2010).

#### Encadré 77 : Aspirer à devenir « un parti comme les autres »

Quelques membres de partis de notables expriment toutefois le souhait d'avoir « un parti comme les autres », d'avoir des cartes d'adhésion, des locaux, des activités tout au long de l'année, des organisations annexes actives (organisations de jeunes, de femmes, de scouts). C'est notamment le cas de congressistes du MP, parti en pleine restructuration en 2010. Ce n'est pas par hasard, ce sont des enseignants qui formulent de telles attentes. Originaire d'une ville du sud du Maroc, un instituteur du MP, âgé de 34 ans, actif sur le plan associatif et syndical, raconte que pour suppléer aux déficiences du parti et à « l'absence d'encadrement », ses camarades et lui se sont cotisés au niveau local, en fonction de leurs revenus, pour financer « eux-mêmes » leur propre local. C'est le même son de cloche du côté d'un autre enseignant du MP, en provenance d'une ville de l'Est marocain : « Je suis un congressiste sans carte d'adhérent. Le parti n'est pas organisé<sup>97</sup>. L'USFP et le PJD le sont. [...] On a un parti sans local. C'est un parti des occasions (*munasabat*). [...] Nous sommes des professeurs, nous voulons un local. Nous voulons encadrer. Notre ville est le berceau du MP [...]. On produit des résultats, sans local. On a une base [...]. Des profs doivent faire des conférences pour recruter. Sinon, ce serait juste une farce (*mahzala*). [...] Je ne suis pas au parti pour demander un agrément (*grima*). » (Entretien à Rabat, juin 2010).

L'exploration des conceptions de l'adhésion énoncées par les congressistes confirme l'existence d'un contraste significatif entre le pôle structuré autour d'identités politiques et celui qui est en affinité avec la politique localisée, pragmatique et patronnée. À ce stade déjà transparaît une polarisation idéologique parmi les répondants qui se projettent à l'échelle de la politique nationale et qui affirment leurs orientations politiques. Cette deuxième ligne de partage sous-tend des représentations différenciées du religieux et de la monarchie.

<sup>95</sup> Entretien pendant le congrès du PAM de 2012.

<sup>96</sup> « *Politics means « to have your own people », your own faction. The bigger the faction, the greater the renown » (J. Auyero, *Poor People's Politics*, op. cit., p. 102).*

<sup>97</sup> Ces propos sont en convergence avec les réponses à la question relative au nombre d'heures consacrées hebdomadairement aux activités partisanes. Alors que pour l'ensemble des répondants, seuls 22% déclarent ne pas avoir d'activité ou consacrer moins de 2h par semaine au parti, ce pourcentage atteint 35% chez les répondants du MP.

**Tableau 47 : Présentation idéale typique des conceptions de l'engagement énoncées par les répondants — Données de l'enquête 2008-2012**

	Politique localisée, pragmatique, patronnée .....			Politique nationale et transnationale		
			Nationaliste	Islamiste	Gauche	Politique autrement
<b>Organisations en affinité</b>	MP	PAM	Istiqlal	PJD	Extrême gauche, gauche radicale	ATTAC
<b>Modalités d'entrée au parti</b>	Affiliation familiale, relations interpersonnelles locales	Relations interpersonnelles locales	Affiliation familiale, relations interpersonnelles locales	----	Exposition à un contexte, à des cadres politisants.	
<b>Être et agir</b>	Se présenter aux élections, réaliser son ambition politique	Se présenter aux élections, se former, réaliser son ambition politique.	Être un citoyen actif, un patriote. Se présenter aux élections, réaliser son ambition politique	Être un citoyen actif, vertueux, exemplaire, réaliser les objectifs du parti	Être engagé, militant, exemplaire, fidèle à soi, réaliser les objectifs du parti	Être engagé, militant, exemplaire, se former, réaliser les objectifs de l'organisation
<b>Caractéristiques et conceptions du parti</b>	Grand parti historique	Parti jeune et dynamique	Grand parti historique, modéré, dynamique	Parti vertueux, crédible, modéré, dynamique Qualités des membres et des dirigeants, démocratie interne	Parti militant, contestataire (sacrifices)	Organisation militante, contestataire
<b>Référentiel</b>	----	---- (Moderniste)	----	Islamique	De gauche, moderniste, progressiste	Altermondialiste
<b>Valeurs et objectifs</b>	Pour le rural, l'amazighité, les « constantes du régime »	(Pour la moralisation de la politique)	Pour la nation, l'identité, les « constantes du régime »	Pour la moralisation de la politique, l'identité, le changement, le développement Contre la corruption	Pour l'égalité, la liberté, la justice sociale, la démocratie  Contre l'injustice, le despotisme, la corruption	Pour l'égalité et la justice sociale  Contre les méfaits de la mondialisation, l'injustice et le despotisme
<b>Cibles et échelles de l'action</b>	Région, localité Toutes les catégories sociales		Patrie Toutes les catégories sociales	Patrie	Catégories populaires	Par-delà les frontières Catégories populaires
<b>Relation aux citoyens</b>	Médiation			----	Représentation	Sensibilisation
<b>Gratifications</b>	Particularistes et immatérielles			Immatérielles		

## *Une configuration d'alliés et d'adversaires structurée autour du positionnement à l'égard du religieux et de la monarchie*

Les luttes autour de la définition de la place du religieux dans la cité et l'attitude à l'égard du roi et de son entourage sont au cœur de la structuration conflictualisée de la sphère politique nationale. Un continuum se dessine entre deux pôles frontalement opposés<sup>98</sup> : la gauche radicale et l'extrême gauche, d'une part, les islamistes du PJD, d'autre part.

### Un rapport au religieux structurant

D'après les classiques de la sociologie politique, les valeurs religieuses polarisent les milieux partisans<sup>99</sup>. Dans l'échantillon des congressistes partisans marocains, l'expression de l'adhésion plus ou moins forte aux valeurs religieuses est massive ; seuls 12 % des répondants choisissent de se définir comme « pas du tout religieux ». Cependant, les contrastes s'observent sous deux angles en particulier.

### Encadré 78 : Construire des indicateurs d'autonomie ou d'adhésion aux valeurs religieuses

Cette recherche ne prétend restituer ni l'éventail ni l'épaisseur des dynamiques en œuvre en matière de valeurs religieuses. Dans le cadre des enquêtes approfondies antérieures que j'ai menées en milieu urbain, j'ai observé des stratégies de politisation et de conflictualisation du religieux et, plus largement, un processus d'individualisation qui façonne de manière hétérogène le rapport au sacré aussi bien de ceux qui aspirent à une privatisation du religieux que de ceux qui prônent une régulation de la société par les normes religieuses. C'est sur la base de ces recherches que j'ai formulé quelques questions. La première invite les répondants à se définir sur le plan religieux et à cocher l'une des trois modalités suivantes : « je suis religieux(se) et pratiquant (je fais la prière, je ne bois pas d'alcool, etc.) » ; « je suis religieux(se), mais 'un peu pour Dieu, un peu pour mon cœur'<sup>100</sup> » ; « je ne suis pas du tout religieux(se) ». En plus des questions relatives au port du voile par la répondante ou par l'épouse du répondant, les congressistes sont invités à exprimer leur opinion au sujet de cette pratique en cochant une ou plusieurs cases parmi les douze modalités proposées et avec la possibilité d'indiquer une réponse autre. Deux autres questions d'opinion portent sur des affaires qui ont fait l'objet d'une polarisation : « le Plan d'intégration de l'intégration de la femme »<sup>101</sup>, en 2000, et l'« Affaire de Ksar El Kebir » en 2007. Pour rappel, suite à des rumeurs rapportées par la presse au sujet d'un prétendu « mariage gay » dans cette ville du Nord, des manifestations contre l'homosexualité se sont produites et six hommes ont été condamnés à des peines de prison. À cette occasion, le PJD s'est érigé en défenseur des « valeurs morales du pays ».

<sup>98</sup> Tandis que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> axe de l'ACM « Alliés-adversaires » opposent les sans réponses à l'ensemble des modalités positives, le continuum qui se dessine entre l'extrême gauche et la gauche radicale, d'une part, et le PJD, d'autre part, ne surgit que dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> axe (annexe 7).

<sup>99</sup> Voir entre autres : Guy Michelat, Michel Simon, *Classe religion et comportement politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977. Quant aux travaux sur le Maroc, ils insistent sur la tension entre un attachement multiforme aux valeurs religieuses et un processus d'individualisation (Rahma Bourqia, Mohamed El Ayadi, Mokhtar El Harras, Hassan Rachik, *Les jeunes et les valeurs religieuses*, Casablanca, EDDIF, 2000 ; Mohamed El Ayadi, Hassan Rachik, Mohamed Tozy, *L'islam au quotidien. Enquête sur les valeurs et les pratiques religieuses au Maroc*, Casablanca, Éditions Prologues, 2007 ; Hassan Rachik (rapp.), *Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur les valeurs. 50 ans de développement humain : Perspectives 2025*, 2005, [http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31424/1199Enquete\\_nationale\\_sur\\_les\\_valeurs\\_%282006%29s.pdf?sequence=1](http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31424/1199Enquete_nationale_sur_les_valeurs_%282006%29s.pdf?sequence=1)).

<sup>100</sup> Dans mes enquêtes précédentes, cet énoncé renvoie aux pratiques d'« arrangement » avec les valeurs religieuses.

<sup>101</sup> Pour rappel, ce plan a été initié par le mouvement associatif féminin et proposé par le secrétaire d'État chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance ; il a polarisé la sphère publique. Voir entre autres : Alain Roussillon, « Réformer la Moudawana : statut et conditions des Marocaines », *Maghreb-Machrek*, n° 179, 2004, p. 79-99 ; Frédéric Vairel, « Chapitre 10. La réforme du Code de statut personnel au Maroc » dans Christophe Traïni (ed.), *Émotions... Mobilisation !* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 237-254.

L'examen des liens entre les variables normatives a pris en compte une série d'hypothèses et de constats : une partie des réponses aux questions posées reflète avant tout l'image que les répondants souhaitent donner de leur organisation ; certaines questions peuvent faire l'objet d'interprétations et de présentations de soi différentes ; dans la mesure où des femmes décident de porter le voile une fois mariées et sans nécessairement se concerter avec leur époux, il est délicat de mettre, automatiquement, sur le même plan les réponses données au port du voile par la répondante et celles concernant l'épouse. Suite à ce premier examen, la question relative au plan d'intégration de la femme a été écartée. Exception faite des répondants du PJD, elle est peu discriminante. En outre, la réserve qu'elle suscite recouvre des positionnements très différents que les résultats de l'enquête par questionnaire ne permettent pas d'approfondir. D'après les entretiens menés, pour les récalcitrants de la gauche gouvernementale, le projet de réforme a mis le gouvernement Youssoufi en difficulté ; pour les réticents d'extrême gauche et de la gauche radicale, il a été récupéré par la monarchie ; pour les répondants du PJD, il a constitué une menace pour « la famille marocaine », etc.

En revanche, les questions relatives à la définition du rapport au religieux et à l'homosexualité se sont révélées très polarisantes. Mais seule l'exploration<sup>102</sup> de la structure des opinions sur le hijab a permis de ressortir des nuances et, surtout, des classes associant différentes modalités sous forme de continuum : le pôle que je qualifie de « prescriptif » est en correspondance avec les modalités présentant le voile comme « un engagement religieux », « une soumission à Dieu », « une obligation religieuse » ; dans le pôle « pragmatique » s'associent les représentations du voile comme « protection », « moyen de sortir librement », de « se faire respecter » ; dans le pôle « critique », il s'agit d'un « signe de soumission aux hommes », d'une « régression du statut de la femme », du résultat de « pressions familiales et sociales ». À côté de ces principaux pôles, s'observe un isolat « affaire privée » en forte corrélation avec les réponses qui appréhendent l'homosexualité comme « une affaire privée ».

Sur la base des questions retenues et des classifications élaborées, un indice synthétique a été construit pour mesurer le degré d'affichage de l'adhésion ou de l'autonomie par rapport aux valeurs religieuses<sup>103</sup>. De manière idéale typique, la « très forte adhésion » renvoie au pôle qui tend à associer une présentation de soi comme « très religieux », une perception du hijab comme « engagement religieux », et l'homosexualité comme « contraire aux bonnes mœurs et interdite par la loi ». La « très forte autonomie » est en correspondance avec une définition de soi comme « pas du tout religieux », une présentation du voile soit de manière critique, soit comme une « affaire privée », une conception de l'homosexualité comme « affaire privée ». Entre ces deux pôles, « l'autonomie relative » et « l'adhésion conventionnelle » sont de part et d'autre du continuum. L'« adhésion aux valeurs conventionnelles » entre en résonance avec la mise en scène d'une religiosité du « juste milieu », tel qu'elle se cristallise dans l'expression « un peu pour Dieu, un peu pour mon cœur », avec une perception « pragmatique » du voile et une image négative de l'homosexualité.

Les labellisations privilégiées relèvent de la simple commodité. Ces valeurs qui font l'objet de réifications relèvent avant tout d'une pragmatique par rapport à des repères conventionnels<sup>104</sup>, et le caractère « prescrit » ou « conventionnel » fait lui-même l'objet de luttes circonstanciées dans le temps et dans le lieu. L'intérêt d'un tel indice synthétique est justement d'aller au-delà de tris simples, potentiellement réducteurs, pour se fonder davantage sur des associations entre des représentations et des présentations de soi. Autrement dit, cet indice ne prétend pas indiquer un degré de religiosité ; en invitant les congressistes à se positionner par rapport à une affaire qui a polarisé l'espace public et à

---

<sup>102</sup> Des explorations ont été faites par Philippe Blanchard au moyen d'ACM et d'un arbre composé par classification ascendante hiérarchique basée sur les distances euclidiennes moyennes entre classes.

<sup>103</sup> Cet indice synthétique a été construit par Philippe Blanchard en plusieurs étapes. Pour commencer, un premier indice (indice 1) a été calculé sur la base de l'addition des modalités sélectionnées, avec une pondération d'1/2 pour le fait que l'épouse d'un répondant porte le *hijab*. Ensuite, les modalités ont été regroupées en un indice 1R. Dans une étape suivante, les classes issues de la classification ascendante hiérarchique ont été cotées, puis ces cotes ont été additionnées à l'indice 1, avant un nouveau regroupement.

<sup>104</sup> Voir à ce sujet, Jean-Noël Ferrié, *La religion de la vie quotidienne. Rites, règles et routine chez les Marocains musulmans*, Paris, Karthala, 2004.

répondre à une question à choix multiple, dont les énoncés se basent sur des enquêtes précédentes, il s'agit aussi de favoriser l'expression d'un rapport au religieux plus ou moins « politisé ».

La première ligne de partage distingue les répondants qui prennent des positions normatives « conventionnelles » (43 % de l'échantillon), de ceux qui s'en écartent par l'expression d'une autonomie à l'égard des valeurs religieuses plus (17 %) ou moins prononcée (15 %) ou, inversement, d'une forte adhésion (22 %). Ce contraste tend à recouper celui qui oppose l'univers de la politique localisée, pragmatique et patronnée, de celui de la politique nationale aussi bien sur le plan sociographique que sous l'angle du rapport au politique.

L'examen de l'adhésion aux valeurs religieuses selon les classes « études-emploi » (tableau 48), selon le lieu de résidence, le sexe et l'âge (tableau 49), ne permet pas d'isoler véritablement un effet d'âge ; il met davantage en évidence les tranches d'âge en affinité avec les organisations sondées qu'un rapport générationnel au religieux. En revanche, il laisse transparaître une association entre, d'une part, le pôle « adhésion conventionnelle » aux valeurs religieuses et, d'autre part, la classe « études-emploi » EE4 et, dans une moindre mesure, EE3, à savoir les ruraux, les profils faiblement ou moyennement scolarisés, les gens du privé, les entrepreneurs, les agriculteurs, les ouvriers-artisans, les précaires, avec une surreprésentation des femmes<sup>105</sup>. En revanche, la « forte adhésion » et la « forte autonomie » sont en correspondance avec les classes EE1, EE2, EE6, c'est-à-dire les plus diplômés, les cadres supérieurs et moyens, les jeunes en cours d'études ou à la recherche d'un emploi, avec une surreprésentation masculine et citadine. Ensuite, une deuxième ligne de partage se dresse au sein même de l'univers urbain des diplômés et des cadres. Ces deux contrastes structurants semblent se superposer à ceux qui sous-tendent la carte ACM « alliés-adversaires » et les classes qui en découlent.

---

<sup>105</sup> La significativité des variables « genre » et « lieu de résidence » est confortée par le test du Khi2.

**Tableau 48 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon les classes « études-emploi » (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012<sup>106</sup>**

	Forte autonomie n=722	Autonomie relative n=605	Adhésion « conventionnelle » n=1782	Forte adhésion n=927	Total n=4127
<b>EE1</b> , n=1068 — Cadres sup, professions libérales — études sup. + 3 ans — public	30	26	21	33	26
<b>EE2</b> , n=1292 — Cadres moyens – études sup. 2 à 3 ans — public	35	31	27	39	31
<b>EE3</b> , n=419 — Entrepreneurs, gros agriculteurs, entreprise familiale — niveau collège — privé	8	12	11	9	10
<b>EE4</b> , n=733 — Ouvriers-artisans, petits et moyens agriculteurs, emploi précaire — peu scolarisés — privé	9	15	25	13	18
<b>EE5</b> , n=165 — Sans réponse	3	3	3	1	4
<b>EE6</b> , n=450 — En cours d'études ou diplômés en quête d'emploi	15	13	12	5	11
Total	100	100	100	100	100

**Tableau 49 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon le lieu de résidence, le sexe et l'âge (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	Forte autonomie n=722	Autonomie relative n=605	Adhésion « conventionnelle » n=1782	Forte adhésion n=927	Total n=4127	P-valeur du test d'association du Khi2
Urbain n=3185	85	81	74	81	77	<0,001
Rural n=717	9	14	23	17	17	
Total	100	100	100	100	100	
Homme n=3414	87	86	80	87	83	<0,001
Femme n=581	12	11	17	13	14	
Total	100	100	100	100	100	
moins 30 ans n=583	20	15	17	4	14	<0,001
30-39 ans n=892	17	27	23	22	22	
40-49 ans n=1206	26	26	27	40	29	
50-59 ans n=891	27	20	20	24	22	
60 ans et plus n=258	6	7	7	5	6	
Total	100	100	100	100	100	

À son tour, l'examen de l'adhésion aux valeurs religieuses selon les classes « alliés-adversaires » (tableau 50) permet de dégager deux contrastes. Sur un premier plan, « l'adhésion

conventionnelle» s'associe aux classes AA6 des sans réponses et AA4 des « ni alliés ni adversaires », en affinité avec l'univers de la politique localisée, pragmatique et patronnée ; tandis que la « forte autonomie » et la « forte adhésion » sont en correspondance avec les classes AA1 (polarisation autour de l'extrême gauche et la gauche radicale, association avec les modalités désignant comme adversaires le roi et son entourage), AA2 (polarisation autour de la gauche gouvernementale), AA5 (polarisation contre la gauche), pôles en résonance avec l'univers de la politique nationale, structuré par des identités politiques et en affinité avec l'univers des citoyens diplômés et des cadres. Sur un second plan, apparaît une opposition entre les classes AA1 et AA2, associées à la gauche, et la classe AA5 en correspondance avec le PJD et dans une moindre mesure avec les partis de notables.

Sur la base de ces analyses, de forts recouvrements se dessinent entre les lignes de partage observées sur le plan sociographique, au niveau du rapport au politique et de l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses. La polarisation idéal-typique entre l'univers de la politique localisée, pragmatique et patronnée (en affinité avec le rural, le privé, les faibles ressources scolaires, etc.) et celui de la politique nationale (en association avec la citoyenneté, le secteur privé, les capitaux scolaires élevés, etc.) tend à se superposer à l'opposition entre « l'adhésion conventionnelle » aux valeurs religieuses, d'une part, et la « forte autonomie » ou la « forte adhésion » à ces mêmes valeurs, d'autre part. C'est au sein de l'univers de la politique nationale que le rapport au religieux polarise, en miroir avec la structuration idéologique qui sous-tend le positionnement dans le champ agonistique opposant l'extrême gauche et la gauche radicale aux islamistes du PJD.

À l'échelle organisationnelle, un continuum se dessine encore plus nettement entre les deux pôles : le premier en affinité avec l'extrême gauche (Annahj) et avec ATTAC, le second tissé autour des islamistes du PJD ; le pic de l'adhésion « conventionnelle » étant atteint par le MP, le parti de notables en affinité avec le rural (tableau 51).

À partir de là, il ne s'agit pas tant de conclure que les membres de l'extrême gauche et de la gauche radicale sont « moins » religieux que ceux du PJD. D'après nos hypothèses, ce qui caractérise les uns et les autres, c'est leur propension à politiser le religieux, et ce qui est en jeu est moins la religiosité que la définition de la place du religieux dans la sphère publique : les uns aspirent à une privatisation du religieux ; les autres préconisent une régulation de la sphère publique par le recours aux normes religieuses.

---

<sup>106</sup> Bien qu'elles ne soient pas indiquées, les modalités « indéterminé » et sans réponses sont prises en compte dans le calcul des pourcentages présentés dans les deux tableaux suivants.

**Tableau 50 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon les classes « alliés-adversaires » (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	Forte autonomie	Autonomie relative	Adhésion « conventionnelle »	Forte adhésion	Total
<b>AA1</b> -n=774 — Polarisation : gauche radicale, extrême gauche	55	30	9	2	19
<b>AA2</b> -n=514- Polarisation relative : mouvement national	18	19	13	5	12
<b>AA5</b> -n=850- Polarisation contre la gauche	3	9	20	45	21
<b>AA3</b> - n=21- Deux réponses et plus	0	0	1	1	1
<b>AA4</b> -n=725- « Ni alliés ni adversaires »	7	15	24	18	18
<b>AA6</b> -n=1243- Sans réponse	17	26	34	30	30
Total	100	100	100	100	100

**Tableau 51 : Répartition des congressistes selon les organisations et l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012**

	ATTAC n=71	Annah j n=102	PADS n=231	PSU n=390	USFP n=451	PPS n=61 2	PAM n=429	MP n=35 5	Istiqlal n=745	PJD n=741	Total n=4127
Forte autonomie n=722	76	76	52	50	27	17	7	2	2		17
Autonomie relative n=605	13	17	23	26	24	20	17	8	11	1	15
Adhésion « conventionnelle » n=1782	10	5	25	19	43	54	58	70	58	26	43
Forte adhésion n=927	1		1	5	4	8	15	17	24	72	22
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

P-valeur du test d'association du Khi2 <0,001

## Un rapport à la monarchie polarisant

La conflictualisation au sein de l'univers de la politique nationale structuré par les identités politiques est sous-tendue par le rapport au religieux, mais aussi par le positionnement à l'égard de la monarchie. Comme cela a été signalé, la gauche radicale et l'extrême gauche sont en association avec les modalités désignant comme adversaires le roi et son entourage (AA1). Sous forme de miroir inversé, le pôle en affinité avec le PJD, l'Istiqlal, le MP et le PAM est en correspondance avec une configuration d'opposition, principalement de gauche et d'extrême gauche, et d'alliés tels que le roi et son « entourage » (AA5)<sup>107</sup>.

Du fait même que l'enquête s'est déroulée entre 2008 et 2012, l'effet de contexte est à la fois indéniable et difficile à mesurer. En ce qui concerne les organisations de la gauche « extrême », « radicale » ou « gouvernementale », on peut cependant formuler l'hypothèse que les tensions et les tendances lourdes qui la travaillent n'émergent pas sous l'effet des événements de 2011. L'examen des dynamiques du Mouvement du 20 février montre que les désalignements au sujet des questions qui fâchent — la monarchie et la place du religieux dans la cité — sont ponctuellement occultés au cours des premières séquences de la protestation et que l'effet transformateur de l'événement reste faible pour ce qui est des adhérents aguerris, qui représentent l'écrasante majorité de notre échantillon de répondants sondés en 2008 pendant les congrès de l'USFP, du PJD, d'Annahj, en 2010, pour le PPS, mais en 2011 pour le PSU et en 2012 pour ATTAC et le PADS.

À partir de là, un focus sur les réponses données à la question relative au « roi » et à « l'entourage du roi » dans le tableau « alliés-adversaires » permet d'affiner les premiers résultats (tableau 52). Tout d'abord, pour les répondants du parti d'extrême gauche, Annahj, et d'ATTAC, se prononcer au sujet du roi est loin d'être considéré comme illégitime : le roi peut être mis « en équation »<sup>108</sup>. D'ailleurs, en 2008, les répondants d'Annahj sont 68 % à le désigner comme un « adversaire »<sup>109</sup> ; taux qui atteint 79 % pour ceux d'ATTAC, sondés en janvier 2012, près d'un an après le déclenchement des protestations du Mouvement du 20 février. Inversement, la majorité des répondants de l'USFP, du PSU et du PAM privilégient soit la modalité « ni allié ni adversaire », soit la sans réponse concernant le monarque. Reste à souligner un élément pour le moins surprenant : les Usfpistes qui optent en 2008 pour une réponse tranchée se distribuent presque à égalité, avec 17 % qui caractérisent le roi comme un « allié » et 18 % comme un « adversaire », dimension sur laquelle nous reviendrons à la fin de ce chapitre.

### Encadré 79 : Le roi et les modalités « ni allié ni adversaire » et sans réponse

Opter pour le « ni ni » ou le sans réponse au sujet du roi recouvre plusieurs attitudes allant de la conception de la monarchie comme un acteur au-dessus de la mêlée à l'expression de la méfiance. Une quadragénaire, cadre supérieure, originaire d'une ville intermédiaire, qui a brièvement transité par le PPS avant d'adhérer au PAM, choisit la modalité « ni allié ni adversaire ». Elle commente pendant l'administration du questionnaire enregistrée : « Le roi ne peut pas se situer dans un parti idéologique, le roi est pour tout le monde. Le roi ne peut pas avoir de couleur. » Un membre très actif du Mouvement du 20 février, âgé de 21 ans lors de son adhésion au PSU en 2011, considère, lui aussi, que le roi ne peut être « ni un allié ni un adversaire ». D'après lui, cette posture est

<sup>107</sup> Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> axe de la carte factorielle, la classe des « ni alliés ni adversaires » (classe 4 – AA4) se trouve à proximité de l'Istiqlal, du PAM et du MP et celle des sans réponses se repositionne au centre.

<sup>108</sup> Hassan II considérait que « la monarchie [ne pouvait pas] être mise en équation ». Sous Mohamed VI, les sondages au sujet de la monarchie relèvent toujours du tabou.

<sup>109</sup> L'enquête dans les congrès d'ATTAC, du PADS et du PSU s'est déroulée entre 2011 et 2012, dans un contexte où leurs adhérents sont nombreux à participer au Mouvement du 20 février. Il est difficile de mesurer l'impact de ces mobilisations sur les réponses données à la question « alliés-adversaires ».

au prolongement de son adhésion « rationnelle » à la « monarchie parlementaire ». Au sein du même parti, un ancien résistant, octogénaire, préfère ne pas indiquer de réponse : « le roi est le symbole du pays, il représente la souveraineté et l'unité du pays, je l'estime de ce point de vue. Nous sommes avec la monarchie parlementaire. »

Inversement, le « ni ni » d'une adhérente de l'USFP, trentenaire, cadre supérieure, masque de l'animosité : « Je m'en fous, je suis Usfpiste (*ittihadiyya*)<sup>110</sup> [rire]. Le roi a trop privé son peuple. Le serpent n'engendre que plus long que lui. Pour moi, actuellement, il n'est ni allié ni adversaire. »

Concernant l'entourage du roi, entre 60 et 65 % des répondants de l'USFP, de l'Istiqlal, du MP et du PAM optent pour les modalités « ni ni » ou sans réponse, soit pour signaler que « les amis du roi » ne sont pas des acteurs institutionnels, soit parce qu'ils les associent fortement au roi lui-même. Les congressistes du PJD, qui n'ont pas eu droit à la variable « roi » dans leurs questionnaires, semblent avoir trouvé le moyen de témoigner leur attachement à la monarchie : 48 % d'entre eux désignent l'entourage du roi comme un allié, devançant ainsi le PAM, le MP et l'Istiqlal.

**Tableau 52 : répartition des congressistes selon l'opinion au sujet du roi et de son entourage, par organisation (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012.**

		ATTAC n=71	Annahj n=102	PADS n=231	PSU n=390	USFP n=451	PPS n=612	PAM n=429	MP n=355	Istiqlal n=745	PJD n=741
<b>Le Roi</b>	Allié	0	2	1	3	17		45		49	
	Adversaire	79	68	58	43	18		1		2	
	<i>Sous-total</i>	79	70	59	46	35		46		51	
	Ni allié, ni adversaire	14	8	19	41	43		17		19	
	Plus d'une réponse	0	0	1	1	1		0		1	
	Sans réponse	7	23	21	14	21		37		30	
	<i>Sous-total</i>	21	31	41	55	65		54		50	
	Total des deux sous-totaux	100	100	100	100	100		100		100	
<b>Entourage du roi</b>	Allié	0	1	0	1	6		36	36	32	48
	Adversaire	89	71	73	77	29		4	3	6	4
	<i>Sous-total</i>	89	72	73	78	35		40	39	38	52
	Ni allié, ni adversaire	4	8	7	11	38		19	16	28	15
	Plus d'une réponse	0	0	0	1	1		1	1	1	0
	Sans réponse	7	21	19	11	26		40	43	33	33
	<i>Sous-total</i>	11	29	26	23	65		60	60	62	48
	Total des deux sous-totaux	100	100	100	100	100		100	100	100	100

Lorsqu'elle est possible, la comparaison des réponses données aux variables « roi » et « entourage du roi » est éclairante. L'écart le plus fort (34 %) ressort des réponses des délégués du PSU ; ce qui va dans le sens du slogan central du congrès, « la monarchie parlementaire maintenant », et de la focalisation pendant les mobilisations du M20 sur les « amis du roi », érigés en « figures du despotisme et de la corruption ». Dans une position intermédiaire, les

<sup>110</sup> En invoquant son identité partisane, elle s'autorise à s'exprimer sans détour au sujet de son rapport au roi.

délégués des partis de l'Istiqlal et du PAM affichent leur attachement au roi en désignant celui-ci comme un allié, respectivement à 49 % et à 45 %, sans que cela ne se répercute de la même manière sur l'entourage de celui-ci : l'écart est de 17 % pour l'Istiqlal et de 9 % pour le PAM. L'écart le plus faible (3 %) entre les modalités « adversaire » s'observe pour les répondants d'Annahj ; ce qui est au prolongement du discours public tenu par le parti bien avant 2011<sup>111</sup>, et selon lequel « l'économie de rente » et la « prédation » des richesses du pays au bénéfice de la monarchie et de ses soutiens sont au cœur du fonctionnement « despotique » du régime. Ces intrications se retrouvent également dans les deux formulations récurrentes qui émaillent les réponses aux questions semi-ouvertes, apportées par les congressistes d'Annahj, et qui s'articulent souvent à des périphrases. Pour les répondants de ce parti d'extrême gauche, le « Makhzen » désigne à la fois la monarchie et ses extensions (l'administration locale et centrale, le ministère de l'Intérieur, les « services » de l'appareil répressif et judiciaire, les « hauts gradés » de l'armée), l'entourage du roi (le « gouvernement de l'ombre », les « amis du roi », « la mafia »), ainsi que d'autres instances de « makhzénisation » : le gouvernement ; le parlement ; les instances consultatives, créées pour traiter des questions mises à l'agenda par la monarchie, allant des affaires sahariennes, à l'enseignement, en passant par le développement humain, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption. La deuxième notion centrale, « *nidham* » (régime ou système), s'accompagne d'un ensemble de qualifications : « monarchique », « féodal », « réactionnaire », « comprador », « despotique », « tyrannique », « prédateur », « corrompu », « injuste ». Dans un langage marxiste, « le régime » est érigé en « contradiction centrale » ; à l'échelle nationale, il sert les intérêts de classe de ses clients ; à l'échelle internationale, il est allié à l'impérialisme et aux États-Unis d'Amérique.

Ces résultats soulèvent un paradoxe : l'accès à la sphère politique instituée est conditionné par la renonciation à toute posture d'opposition frontale au roi, commandeur des croyants ; néanmoins, des poches de résistance survivent. Le focus sur les carrières partisans des congressistes de l'USFP, sondés en 2008, permettra d'observer de plus près à quel point le rapport à la monarchie demeure une source de discorde y compris dans un parti dont les dirigeants ont pourtant mis en scène leur réconciliation avec la royauté à maintes reprises. En attendant, examinons de plus près les proclamations de monarchisme recueillies, notamment, dans le cadre des entretiens que j'ai réalisés pendant les congrès.

### *Monarchisme d'hier et d'aujourd'hui*

Par-delà les métarécits officiels, l'adhésion à la monarchie est loin de s'exprimer de la même manière parmi les congressistes rencontrés. Les uns parlent de « *Sidna* <sup>112</sup> » la larme à l'œil en assurant qu'ils sont prêts à mourir pour lui ; d'autres considèrent que le royaume a la chance d'avoir à sa tête « Sa Majesté » (*jalalat al-malik*), un « grand leader » ; d'autres encore estiment que « rationnellement » la monarchie est le régime le plus adéquat pour le Maroc, qu'il faut la réformer « petit à petit » ou « maintenant ». Et puis il y a ceux qui se félicitent d'avoir toujours été royalistes et ceux qui le sont devenus. Aussi bien les louanges que les argumentations froides puisent dans trois grands registres : le nationalisme, l'unité et la stabilité nationale ; la commanderie des croyants ; les réalisations. Bien que ces thèmes constituent les sources de légitimation de la monarchie depuis l'indépendance, ils n'en font pas moins l'objet de réappropriations, de négociations et de réajustements de la part des acteurs.

---

<sup>111</sup> Pour rappel, sur la base d'un référentiel marxiste-léniniste, Annahj Addimocrati dénonce « la nature despotique et théocratique du régime ».

<sup>112</sup> Expression qui désigne le roi avec déférence et qui peut être traduite par « notre maître », « notre seigneur », « notre souverain ». Au singulier, c'est l'un des mots utilisés dans le serment d'allégeance au roi (*bay'a*).

## « Dieu, la patrie, le roi »

Le mythe fondateur selon lequel le Maroc a accédé à l'indépendance grâce à l'alliance entre la monarchie et le Mouvement national continue à structurer les discours officiels du parti nationaliste en 2008. Dans les propos des anciens résistants septuagénaires et ruraux de l'Istiqlal, très forte est l'association entre l'entrée dans le parti et la lutte contre le Protectorat, entre « militer » et « militer pour le roi ». Sur un ton panégyrique, la loyauté à la patrie s'entremêle avec la fidélité au pacte noué avec Allal Fassi et avec Mohamed V<sup>113</sup>. Cette conception de la monarchie comme une composante intrinsèque du patriotisme marocain est bien illustrée par un sexagénaire, rural, qui n'a jamais été scolarisé, et qui raconte que dans sa famille l'adhésion à l'Istiqlal se fait de « père en fils ». Voici un extrait de notre échange enregistré, lorsque la sous-question relative au « roi » est abordée à la fin du tableau « alliés - adversaires », alors que le rythme est déjà pris :

« – Et le roi ?

– Le roi, c'est Sidna, que Dieu le glorifie (*nasarahu allah*)<sup>114</sup>.

– Qu'est-ce qu'il représente pour vous : un allié, un adversaire, ni un allié ni un adversaire ?

– Voyons, voyons (*aweddi, aweddi*), Sidna c'est Sidna. Si Sidna n'est pas dans le parti, moi je ne rentre pas dans le parti, même le parti nous le dit [...]. Chez nous, c'est vive le roi et vive l'Istiqlal. Nous sommes des patriotes, des Marocains, des descendants du prophète<sup>115</sup>. Nous avons l'amour de la patrie. Tous les membres de la famille sont istiqlaliens, même la vache. »

Personne lors de ces entretiens n'invoque explicitement la question du Sahara, l'une des sources de légitimation du régime marocain depuis le milieu des années 1970. En revanche, ériger la monarchie en garante de l'unité nationale et de la stabilité du pays est fréquent, notamment au sein du MP. Selon les dires de quadragénaires et de quinquagénaires instruits, qui se considèrent comme des « militants » et des « purs sangs » du MP, l'identité même de leur parti se confond avec le nationalisme et le royalisme :

« Les principes du MP c'est être fier d'être Marocain [...]. Le Maroc avec sa diversité, où coexistent Arabes, Andalous, Berbères, Sahraouis. Et tu ne veux pas que quelqu'un porte atteinte à ton pays, tu es prêt à crever pour ton pays. C'est être royaliste jusqu'à la racine. C'est la royauté qui assure la stabilité du pays, qui cimente les Marocains, qui unit les Rifains, les gens de la Chaouia, les Sahraouis, etc. ». (Quadragénaire, citadin, cadre moyen, « ancien gauchiste », congrès du MP, juin 2010)

« Nous nous distinguons par notre attachement au trône de père en fils. Nous considérons que le Maroc a besoin de la monarchie pour rester stable. Il ne faut pas que des pique-assiettes cherchent à semer le désordre au Maroc. Nous sommes des patriotes zélés [...]. Chez nous, personne ne peut porter atteinte aux sacralités<sup>116</sup>. Si quelqu'un le fait, nous le lapiderons bien avant que le Makhzen ne le lapide. Il n'y a pas de traîtres chez nous, nous sommes des Berbères. Il y a des traîtres dans des partis que je ne nommerai pas. » (Quinquagénaire, rural, petit fonctionnaire agricole, du MP, juin 2010)

Ces propos sont en résonance avec le métarécit sur la genèse du MP, rappelé pendant la séance d'inauguration du congrès, et qui se réfère aux luttes contre l'hégémonisme du parti de l'Istiqlal et pour la reconnaissance des Berbères, aux combats et aux règlements de compte

---

<sup>113</sup> Pour rappel, l'adhésion au parti sous le Protectorat se matérialise entre autres par une prestation de serment : « Je jure par Dieu devant le Coran sacré d'être fidèle à ma religion, à ma patrie, à mon roi et au Parti de l'Istiqlal, d'appliquer les décisions prises et de les garder secrètes » (R. Rezette, *Les partis politiques marocains, op. cit.*, p. 305).

<sup>114</sup> L'une des formules d'usage dans les discours officiels.

<sup>115</sup> Le répondant se présente comme appartenant à une famille de descendants du prophète (*chorfa*).

<sup>116</sup> Référence aux « fondements sacrés » (*muqaddasat*) du régime : Dieu, la patrie, le roi.

meurtriers à l'aube de l'indépendance<sup>117</sup>. Pour autant, considérer la monarchie comme la garante de la stabilité du pays n'est propre ni aux membres du MP ni aux adhérents des partis de notables qui se proclament royalistes. L'invocation de ce registre s'est étendue au-delà des discours officiels du régime à partir du début des années 1990, lorsque la peur du chaos se diffuse dès que la guerre civile se déclenche en Algérie<sup>118</sup>.

Dans le sillage des révoltes de 2011, nous l'avons vu, ce répertoire est plus que jamais réinvesti<sup>119</sup>. Dès que l'appel du Mouvement du 20 février est lancé, les autorités donnent l'ordre aux prédicateurs de mettre en garde la population contre la « *fitna* » au cours de leurs prêches du vendredi. Quelques mois plus tard, passé l'enthousiasme du printemps, les images de guerre civile et de répression sanglante en Libye et en Syrie, de même que les difficultés de reconstruction en Tunisie et en Égypte, contribuent à démoraliser les vingt-févrieristes qui constatent les effets dissuasifs que ces événements exercent au sein de la population marocaine. Au vu des déboires des pays de la région, la trajectoire du royaume est à nouveau revalorisée, les voies de la réforme empruntées par la monarchie sont érigées en alternative aux options révolutionnaires aussi bien au niveau des discours officiels — qu'ils émanent des gouvernants marocains ou d'instances internationales à l'instar de l'Union européenne et du G8 — que dans les propos tenus par des citoyens ordinaires. Alors que les vingt-févrieristes ont tenté d'établir une identité entre les problèmes qui se posent en Tunisie, en Égypte et au Maroc, des récits concurrents — officiels et non officiels — se sont développés au sujet de « l'exception marocaine » et sur le thème qu'il fait bien meilleur de vivre au Maroc que dans les autres pays arabes.

#### Encadré 80 : « Être de droite, c'est être pour la monarchie » et... « contre la zizanie »

Un retraité sexagénaire du PAM me raconte en février 2012 comment il est entré en politique. Surveillant général d'un collège, dans une ville du centre du Maroc, il est confronté à des enseignants de l'USFP, membres du syndicat de la CDT. « J'ai commencé en étant contre [...]. J'ai toujours été neutre, mais quand ils m'ont touché, j'ai adhéré à l'Istiqlal. Depuis toujours, je suis contre l'USFP. C'est à cause de leur hégémonie avec leur syndicat de l'enseignement que je suis entré dans le parti de l'Istiqlal ». Au prolongement de cet affrontement dans l'espace professionnel, il décide de s'investir dans la bataille électorale et devient président de la commune sous les couleurs de l'Istiqlal. En cours de mandat, il se fâche avec le parlementaire istiqlalien de sa circonscription et change d'« étiquette » : « Des membres de l'UC m'ont supplié de les rejoindre. Ils m'ont déposé *al-'ar*<sup>120</sup>, ils m'ont offert du sucre. J'ai accepté ».

À partir d'une animosité localisée, circonstanciée, mais tenace, il monte en généralité dans la catégorisation de « l'ennemi » politique et dans la construction d'une identité politique en miroir inversé : « Je suis devenu de droite depuis la guerre contre la gauche en 1978 [...]. Eux, ils sont contre la monarchie, moi je suis pour la monarchie et je suis l'ennemi de ses ennemis [...]. Être de droite, c'est être pour la monarchie ». Lorsque je lui fais remarquer que l'USFP de la fin des années 1970 ne combattait plus la monarchie, il m'explique que sa ville se distingue par une très forte polarisation : sa tradition syndicale remonterait au Protectorat, les Usfpistes du coin constitueraient « une espèce à part », profondément antimonarchiste jusqu'à aujourd'hui, et les batailles entre Usfpistes et Istiqlaliens, fondées sur une « haine ancestrale », auraient conduit à verser le sang et à rompre des mariages.

<sup>117</sup> Voir le chapitre 4.

<sup>118</sup> Voir chapitre 5.

<sup>119</sup> Voir chapitre 8.

<sup>120</sup> Rituel du « déshonneur », « moyen par lequel un suppliant tente de contraindre une personne ou un groupe social à répondre positivement à sa demande » ; au-delà de la dimension rituelle, il est « inscrit dans un processus de dettes et de créances passées, présentes ou futures. » (H. Rachik, *Le proche et le lointain*, op. cit., p. 220). Très concrètement, ce rituel se matérialise par un don ou par un sacrifice. Le congressiste du PAM fait allusion à cette pratique du « *'ar* », pour justifier le fait qu'il se soit soumis aux sollicitations des membres de l'UC.

Se proclamer comme profondément monarchiste ne le dispense pas, lorsque nous abordons l'actualité régionale, de produire un discours sur le mode : « le roi est bon, son entourage est mauvais ». En 2011, il déclare avoir été ému par les événements en Tunisie et en Égypte, par la « mort des innocents », « des pauvres qui demandent leurs droits », mais « content » face à l'éviction du pouvoir des présidents Ben Ali, Moubarak et Kadhafi : « [Dans ces pays-là], il n'y avait pas la démocratie et moi je veux la démocratie et la liberté pour le peuple. Il faut voir en Syrie, c'est l'injustice. [...] Chez nous au Maroc, c'est différent. Nous avons des droits, nous avons la liberté, mais nous commençons à peine dans la voie des réformes. [...] Du temps de Hassan II, nous étions terrorisés : soit tu te taisais, soit on te faisait disparaître. [...] Les dominants étaient des mécréants. *Sidna* était à l'écart, les mécréants l'entouraient. Même maintenant. Quand on parle de la répression et de la corruption, tu crois que c'est *Sidna* ? Je dis qu'il faut une commission spéciale. Pour qu'il y ait la démocratie, il faut de la transparence dans la police, la gendarmerie, le tribunal. Là, pour obtenir la moindre attestation, tu dois donner 20 dirhams à l'agent d'autorité (*moqaddem*) ».

Derrière les protestations du Mouvement du 20 février dans sa ville, il perçoit la mainmise des syndicalistes de la CDT et des diplômés-chômeurs. Au début, il considère leurs revendications comme « légitimes » et leur donne raison de réclamer « leurs droits ». Mais dans une ville voisine, des banques sont incendiées le 20 février 2011 : « Dès qu'il y a eu destruction de biens, je suis devenu contre. ». Il accuse les vingt-févrieristes non seulement de vouloir semer la zizanie dans le pays, mais aussi d'être « sectaires » : « c'est celui qui a été frappé ou détenu qui veut travailler en premier. » Pour soutenir les réformes royales, il participe aux campagnes en faveur de la constitution de 2011 et ne ménage pas sa peine en haranguant les gens dans les cafés : « Je t'ai dit que je suis de droite. [...] Cela veut dire que j'aime le roi et que je soutiens tout ce qui vient du roi ».

Ériger la monarchie en institution garante de la stabilité du pays, en dramatisant la diversité ethnique du Maroc et/ou en dépréciant le changement « brutal » au bénéfice d'une voie réformiste et pacifique, conduit aussi à investir la « commanderie des croyants » comme une valeur refuge.

### Le PJD, défenseur de la commanderie des croyants

Si, à la fin des années 1980, l'expression de « commandeur des croyants » n'est jamais prononcée par les jeunes citadins scolarisés interviewés<sup>121</sup>, au début des années 1990, la crise algérienne introduit positivement cette notion dans des sphères autres que celles du pouvoir<sup>122</sup>. En réinterprétant la trajectoire marocaine à la lumière de la dérive algérienne, des militants de gauche, rencontrés dans le cadre associatif, redécouvrent à cette occasion la symbolique religieuse de la monarchie marocaine et espèrent que celle-ci va contribuer à prémunir le Maroc contre le « virus algérien ». À l'aube du règne de Mohamed VI, le titre de commandeur des croyants est cette fois-ci sollicité par des islamistes du PJD, effrayés par la « hardiesse » des promoteurs du Plan d'action pour l'intégration de la femme en 2000 et de ceux qui réclament haut et fort la laïcité, ou encore par le « modernisme » affiché par Mohamed VI. D'abord mobilisé par des acteurs dépossédés du référent religieux comme garde-fou contre l'islamisme, un tel registre est ensuite saisi par des militants et des sympathisants du PJD comme une valeur refuge pour « protéger l'islam ».

« Dieu merci, nous avons *une étiquette* de commandeur des croyants, cela impose l'islam que l'on veuille ou non. [...] Cette *étiquette* de commandeur des croyants, c'est ce qui protège l'islam dans ce pays. Si on n'avait pas cette *étiquette*, je me demande ce que serait devenu notre Maroc ». (Technicien spécialisé, 40 ans, acteur associatif, sympathisant du PJD, août 2000)

<sup>121</sup> Ceux qui exprimaient leur admiration pour le roi Hassan II évoquaient plutôt son charisme, sa compétence, son aisance orale, son rayonnement sur la scène internationale, voire le rôle joué dans l'unité nationale. (M. Bennani-Chraïbi, *Soumis et rebelles*, op. cit.)

<sup>122</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Maroc : images et réflexions sur la monarchie », art. cité.

En convergence avec le discours rassérénant des artisans de la légalisation du parti<sup>123</sup>, des militants du PJD me déclarent pendant le congrès de 2008 leur profond attachement à la commanderie des croyants, une institution qu'ils perçoivent eux aussi comme garante de la stabilité et de l'unité du pays. En 2008, R., quadragénaire, technicien diplômé et fonctionnaire, fils d'agriculteur, met en garde contre ceux qui appellent à réviser l'article 19 de la constitution<sup>124</sup>. Implicitement, la défense de l'institution de la « commanderie des croyants » et la sauvegarde de l'islamité de l'État constituent à ses yeux les volets d'une même cause :

« Ceux qui combattent l'article 19 rentrent cela dans le combat contre l'obscurantisme. Et, pour eux, le PJD c'est de l'obscurantisme [...]. À titre personnel, je considère que c'est trop tôt de réviser de l'article 19. Je considère que la monarchie est la garantie de la stabilité du Maroc. Il faut voir l'histoire du Maroc : à chaque fois que l'État s'effondre, c'est la *siba*, cela veut dire que nous Marocains nous nous combattons juste entre nous. »

De son point de vue, le Maroc n'étant pas encore « mûr », les prérogatives royales doivent être conservées et les différends gelés. Conformément à l'approche gradualiste du PJD, il considère que la priorité doit être donnée aux réformes « fondamentales » dans les secteurs de l'éducation, de la justice, de même qu'il faut veiller à préserver l'argent public de la dilapidation et des détournements. Il tient également un discours de « modération » lorsqu'il évalue la fin de règne positive de Hassan II : réconciliation avec la gauche, gouvernement d'alternance, retour des exilés, libération des détenus politiques, indemnisation des victimes de la répression, intégration des islamistes, legs d'un bon climat à son successeur.

L'appréhension de l'hégémonie islamiste autant que la crainte d'un ébranlement de l'islamité de l'État conduisent y compris des adhérents partisans de la « base » à constituer la commanderie des croyants comme un garde-fou. Tradition qui ne cesse de se réinventer, cette institution est plus que jamais au cœur du travail de monopolisation de l'autorité sacrée et de la production des significations religieuses « légitimes ». Sur un autre plan, les représentations négatives de la « classe politique » tendent à leur tour à favoriser le phénomène de remise de soi à la monarchie.

#### « Le roi est bon, la classe politique est mauvaise »

À la formule « le roi est bon, son entourage est mauvais » fréquente sous Hassan II, succède le récit selon lequel « le roi est bon, la classe politique est mauvaise » sous le règne de Mohammed VI. Pièce centrale du dispositif communicationnel de la monarchie, une telle représentation sous-tend la plupart des discours royaux même après la réforme constitutionnelle de 2011, censée renforcer l'exécutif issu des urnes et réduire le pouvoir tutélaire du roi : la « monarchie exécutive<sup>125</sup> » impulse les grands projets de la nation et la vision politique générale ; les dysfonctionnements sont attribués au gouvernement, aux élus, aux commis de

---

<sup>123</sup> Notons cependant que des voix dissonantes se sont faites entendre au début des années 2000. Ahmed Raïssouni, président du Mouvement unité et réforme, une association annexe du PJD, affirme dans un entretien avec le quotidien *Aujourd'hui le Maroc* (mars 2003) que le Commandeur des croyants peut être indifféremment un roi, un Président de la République ou un Premier ministre. Suite à cette déclaration, il démissionne du mouvement. Un an plus tard, Mustapha Ramid, député du PJD déclare à l'hebdomadaire *As-Sahifa* : « le statut de Commandeur des croyants (un attribut du roi du Maroc), du point de vue de l'Islam, ne confère pas à son détenteur des pouvoirs absolus et n'en fait pas une personne irréprochable à laquelle on ne pourrait pas demander de comptes. » (Avril, 2004). Ce dernier est ministre de la Justice dans le gouvernement que constitue en 2012, le secrétaire général du PJD, Abdelilah Benkirane.

<sup>124</sup> Pour rappel, cet article stipule : « Le Roi, Amir Al Mouminine, Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques » (Constitution 1996).

<sup>125</sup> Voir chapitre 6.

l'État qui se font sermonner par le roi pendant ses discours et dont les « colères » sont régulièrement rapportées par les médias. Le fait que « la corruption », « l'impuissance » et la « nullité » de la classe politique soient dénoncées par la presse dite indépendante, par des citoyens ordinaires ou des acteurs qui constituent l'associatif en alternative à l'action partisane conforte les thèses selon lesquelles les régimes politiques de la « zone grise<sup>126</sup> » se caractérisent par une cassure entre gouvernants et gouvernés et par une désaffection générale de ces derniers à l'égard de la politique instituée et des élites. Mais retrouver ce type de propos dans la bouche même de congressistes nationaux de partis politiques suscite pour le moins des interrogations.

Lorsque des délégués de partis de notables — ou notabilisés — proclament « le roi est bon, la classe politique est mauvaise », ils tendent souvent à entretenir un rapport pragmatique au politique, à très faiblement s'identifier à l'organisation. Affirmer dès le début que le roi est vertueux, efficace, que c'est un « grand leader », qu'« heureusement qu'il existe » permet aussi de libérer la parole, sans encourir le risque d'être accusé de porter atteinte aux « fondements sacrés » du royaume. Selon un procédé déjà rodé sous Hassan II, s'appuyer sur des discours royaux sert de paravent à l'énonciation de revendications et de critiques.

Pendant le congrès de l'Istiqlal de 2009, un quinquagénaire, originaire d'une commune rurale du Rif, commence par dénoncer les inégalités dans les conditions de logement des délégués nationaux en s'attaquant à la direction du parti, avant de dénoncer les grands maux qui frappent le monde rural et le nord du Maroc, non sans chanter les louanges du roi. Sa verve s'amplifie au fur et à mesure que grossit le cercle qui se forme autour de nous. À chaque fois qu'il évoque le roi, des personnes ajoutent : « Que Dieu le glorifie ». Les griefs formulés par ce cadre local de l'Istiqlal, dans des circonstances où le secrétaire général de son propre parti est à la tête du gouvernement, n'ont rien à envier à ceux que pourraient émettre de « simples » citoyens. À travers ses propos, s'esquisse une configuration structurée par plusieurs lignes de partage : les « marginalisés » par opposition aux « bourgeois » et aux « féodaux » ; les « jeunes » *versus* les plus âgés ; les régions montagneuses et rurales *versus* les zones citadines ; le roi et « le gouvernement de Sa Majesté » *versus* les « responsables », le « gouvernement de l'ombre » et les « lobbys ».

« Les régions du Rif et les régions montagneuses sont marginalisées depuis toujours et jusqu'à aujourd'hui, excepté depuis l'accession au trône de Sa Majesté le roi Mohammed VI. On demande aux responsables du pays d'arrêter de faire des discours sur mesure pour la télévision, mais de faire des discours ancrés dans la réalité. Les communes rurales sont marginalisées. L'État ne prête attention qu'aux villes qui font du bruit. Il faut que l'électricité bénéficie au rural également. On continue à boire comme du bétail [...]. Le gouvernement de Sa Majesté travaille, mais il y a le gouvernement de l'ombre, les lobbys qui ne privilégient que les villes [...]. Où est le rajeunissement auquel appelle *Sidna* ? [...] *Sidna* appelle à la crédibilité et à la transparence. *Sidna* veut travailler, mais une seule main ne peut pas applaudir. »

Invoquer positivement le roi tout en disqualifiant l'ensemble des autres acteurs ne relève pas toujours d'un exercice de style convenu. Dans certains cas, l'intime conviction que seul le roi dispose d'une capacité d'action, du fait de son autorité, de ses ressources, de la construction médiatique de son image, conduit à considérer qu'il est le seul à pouvoir résoudre les problèmes du pays, de la région, et principalement... les leurs. Intégrer un parti, surtout lorsque celui-ci est associé au parti de « l'ami du roi », c'est aussi une opportunité pour se rapprocher du monarque en espérant bénéficier concrètement de sa proximité ; le parti est alors assimilé à une instance d'intercession. C'est entre autres le cas du groupe de jeunes acteurs associatifs, en quête d'un soutien matériel pour organiser un événement international, rencontrés pendant le congrès constitutif du PAM en 2009.

---

<sup>126</sup> T. Carothers, « The End of the Transition Paradigm », art. cité.

« Nous croyons au roi et nous faisons confiance au roi plus qu'en toute autre personne. Nous n'avons jamais vu jusqu'ici un roi qui ne reste pas en place dans son palais. Qui bouge de Tanger à Lagouira<sup>127</sup>. Il sillonne les villages, les montagnes<sup>128</sup>. Nous ne voyons de changement que de la part du roi. Si *Sidna* ne vient pas en ville et ne veille pas sur les choses lui-même, rien n'est fait. Quand *Sidna* fait quelque chose, il y a un changement. Je te donne un exemple simple à [x]. *Sidna* vient inaugurer quelque chose, tout va de l'avant. Il part s'occuper de quelque chose d'autre dans une autre ville, trois mois après, tout le monde s'endort, le président du conseil municipal, etc. Ils entendent qu'il va venir, ils se réveillent [...]. Il est venu inaugurer deux fois une bibliothèque, rien n'a été construit, il les a engueulés, ça s'est fait [...]. Nous avons confiance en Mohamed VI et donc en son ami. Nous avons une relation forte au roi. Nous voulons que nos problèmes lui parviennent. »

Un parti estampillé « ami du roi » est loin de monopoliser la clientèle partisane en quête d'intercession monarchique. Les proclamations d'adhésion à la monarchie n'excluent pas les processus de montée en généralité et de conflictualisation. Par-delà les récits nationalistes qui associent l'adversaire — pour l'essentiel exogène — au passé ou aux dangers actuels qui pèsent sur l'intégrité territoriale, les configurations varient en fonction des types de subdivisions sociales dramatisées : une menace diffuse de dissolution du lien national qui s'articule avec la mise en exergue de la segmentation ethnique et régionale du Maroc et qui se réactive en lien avec les crises et les guerres civiles que connaît la région ; une opposition idéologique à partir d'une polarisation entre islamistes et adeptes de la privatisation du religieux ; un conflit social entre d'une part une « classe politique » qui serait au service de ses seuls intérêts et d'autre part les « pauvres », les « marginalisés », les « ruraux », les « jeunes ». À travers ces différentes perceptions, le roi est constitué comme un arbitre, une valeur refuge, ou comme le seul intercesseur disposant d'une capacité d'action. Dès lors, quand le parti politique n'est pas vilipendé, il est confiné au rôle de « serviteur fidèle<sup>129</sup> », d'« agent » de la monarchie, de cour rapprochée, ou encore d'instrument pour accéder à la redistribution particulariste des ressources rares.

En somme, si le rapport à la monarchie est bien structurant, les proclamations de monarchisme ne sont pas réservés aux seuls congressistes des partis politiques identifiés comme des adeptes historiques de la monarchie ou comme impulsés dans le giron du Palais. Par ailleurs, si les directions de l'USFP ont mis en scène la formation du gouvernement d'alternance de 1998 comme une cérémonie de réconciliation avec la royauté, des poches de résistance sont identifiées parmi les répondants de 2008. Resserrer la focale sur les délégués de ce parti est d'autant plus intéressant que la configuration du parti est profondément différente que celle qu'il avait au lendemain de l'alternance.

## Focus sur les parcours des délégués de l'USFP en 2008

Un premier examen des parcours des délégués de l'USFP en 2008 doit nous permettre de formuler nos premières hypothèses sur les transformations des carrières partisanes et les

---

<sup>127</sup> « Le Maroc de Tanger à Lagouira » est une formule typique du discours nationaliste officiel qui met l'accent sur la marocanité du Sahara.

<sup>128</sup> Sur les approches anthropologiques du roi « itinérant » dont le cheval serait le véritable trône, voir Jocelyne Dakhliya, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 43, n°3, 1988, p. 735-760. Reste à examiner de manière plus approfondie les dispositifs de diffusion et les modalités de réception des mythes de la monarchie marocaine.

<sup>129</sup> À titre d'exemple, pendant son mandat de Premier ministre (2007-2011), le secrétaire général de l'Istiqlal, Abbas Fassi, se présente régulièrement comme un « serviteur du roi », qui conduit la « politique de Sa Majesté », selon les « grandes orientations » du roi.

modalités d'ajustement de l'offre et la demande d'engagement en contexte autoritaire<sup>130</sup>. Selon notre hypothèse de départ, les organisations militantes se transforment sous l'effet de facteurs internes et externes. Ce ne sont pas les mêmes profils qui sont recrutés, voire « sélectionnés », quand une organisation subit la répression, lorsqu'elle fait partie de l'opposition légale, ou encore lorsqu'elle accède au gouvernement à l'occasion d'une libéralisation politique. Dans ce dernier cas, l'organisation a accès à des ressources, peut rétribuer une partie de ses membres, et leur assurer une mobilité accélérée. Ce ne sont pas non plus les mêmes compétences qui sont valorisées, selon qu'il s'agit de résister à la torture, de faire preuve de talents d'orateur dans une tribune d'opposition, ou de disposer d'aptitudes de gestionnaires à valoriser dans une mairie ou dans un gouvernement.

#### Encadré 81 : Les analyses séquentielles réalisées par Philippe Blanchard

Des données datées ont été collectées au moyen du questionnaire standardisé, de manière à renseigner les carrières partisans, syndicales, associatives, électorales, les phases de désengagement partisan et de détention politique. L'objectif est la modélisation minutieuse des parcours militants individuels au moyen d'une méthode importée de l'analyse des parcours de vie professionnels, l'*analyse de séquence*, qui permet l'« étude systématique d'une population de séquences »<sup>131</sup> et la prise en compte aussi bien de la diversité des parcours individuels dans plusieurs sphères de vie que l'épaisseur du temps social. Au niveau des traitements, l'analyse séquentielle a été réalisée au moyen du logiciel *Trajectory Mining* dans R package (*TraMineR*)<sup>132</sup>.

Dans le cadre de ce projet, nous avons examiné 4 types de carrières militantes : partisans, syndicales, associatives, électorales pour l'ensemble des répondants des 10 organisations politiques constituant notre échantillon. Pour chaque type de carrière, des traitements « monocarières » des séquences ont été réalisés : chaque type de carrière a été traité de manière distincte.

Ici, nous esquissons quelques résultats relatifs aux carrières partisans des répondants de l'USFP, sondés en 2008, qui ont fait l'objet d'un traitement en quatre étapes.

1) Préparation des données et formatage des carrières en une succession d'états relatifs à l'engagement, choisis en lien avec le design de la recherche : pas né ; âge inconnu ; sans engagement ; interruption de l'engagement au sein du parti ; détention ; engagements précédents dans un autre parti appartenant à l'une des 6 familles politiques recodées (nationaliste, de gauche, islamiste, « administrative », autre, inclassable) ; engagement dans le parti du répondant au moment de l'enquête ; post-enquête ; sans-réponse.

2) La représentation graphique des séquences permettant de restituer la nature des expériences individuelles, leur durée et leur ordre.

3) La comparaison et la « classification automatique mais contrôlée »<sup>133</sup> des séquences au moyen de l'algorithme de l'*Optimal matching analysis* (plus deux trajectoires se ressemblent en termes d'expériences traversées, de durée de ces expériences, d'ordre de ces expériences et de durée totale, plus elles ont de chance de se retrouver dans le même type).

---

<sup>130</sup> Sur les transformations de la gauche marocaine, voir : A. El Maslouhi, « La gauche marocaine, défenseure du trône », art. cité.

<sup>131</sup> Philippe Blanchard, « Sequence Analysis for Political Science », *Working Papers of the Committee on Concepts and Methods*, International Political Science Association, 2011, p. 2. Voir aussi : Andrew Abbott, « Sequence Analysis: New Methods for Old Ideas », *Annual Review of Sociology*, vol. 21, 1995, p. 93-113; Jacques-Antoine Gauthier, Éric D. Widmer, Philipp Bucher, Cédric Notredame, « Multichannel sequence analysis applied to social science data », *Sociological methodology*, vol. 40, n° 1, 2010, p. 1-38.

<sup>132</sup> Alexis Gabadinho, Gilbert Ritschard, Matthias Studer, Nicolas S. Müller, *Mining sequence data in R with the TraMineR package: A user's guide*, Department of Econometrics and Laboratory of Demography, University of Geneva, 2011, <http://mephisto.unige.ch/traminer/>

<sup>133</sup> Philippe Blanchard, *Analyse séquentielle des carrières militantes à Aides*, HAL-Open Archives, 2010, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00476193/fr>.

4) La génération automatique d'une typologie de profils pour chaque carrière qui permet de dégager des classes graphiquement, avec une transcription sur le fichier SPSS qui permet de faire des tris croisés.

Pour rappel, les premières cohortes ont adhéré à l'UNFP pendant les luttes de pouvoir des deux premières décennies de l'indépendance. Au milieu des années 1970, les membres de l'UNFP-Rabat constituent l'USFP et s'engagent dans la voie réformatrice de l'opposition au sein des institutions. En 1998, le Premier secrétaire de l'USFP prend la tête du gouvernement dit d'alternance et l'USFP devient un parti gouvernemental jusqu'en 2011. Ce passage de l'opposition au gouvernement se traduit par de nombreuses crises et scissions. Pour compenser les pertes, une politique d'ouverture est menée : en 2005, le Parti socialiste démocratique (PSD), parti issu d'une scission au sein de l'OADP, parti de la gauche radicale, fusionne avec l'USFP ; des notables qui ont des fiefs électoraux intègrent le parti. Au moment de l'enquête, en 2008, le fait que la direction du parti ait choisi de rester dans la coalition gouvernementale alors même que l'USFP est passé de la première position à la cinquième pendant les législatives de 2007 suscite de fortes tensions internes.

Selon nos hypothèses de départ, trois facteurs ont contribué à exacerber les conflits au sein de l'USFP. 1) Le passage du parti au gouvernement a produit un hiatus entre les militants qui ont bénéficié des ressources électorales et ceux qui sont restés attachés à l'identité oppositionnelle du parti, hiatus exacerbé par les nouvelles cohortes d'adhésion ; le fait d'avoir accumulé des mandats électoraux devraient se traduire par une plus grande conformité avec les choix stratégiques de la direction du parti. 2) Les nouveaux adhérents de l'USFP ont des positions stratégiques en conformité avec l'identité gouvernementale du parti. 3) Exceptés les anciens du PSD, les nouveaux adhérents ont un profil sociodémographique et socio-professionnel différent des premières cohortes. Les traitements réalisés confortent certaines de ces hypothèses, tout en révélant quelques surprises.

En premier lieu, l'analyse croisée du taux de réussite aux élections avec les opinions quant à la participation au gouvernement en 1998, en 2002 et en 2007 doit nous permettre d'examiner s'il existe un lien entre ces deux variables.

**Tableau 53 : Répartition des répondants de l'USFP selon le taux de réussite aux élections législatives et communales et selon l'opinion quant à la participation gouvernementale (% en colonne) – Enquête Bennani-Chraïbi 2008.**

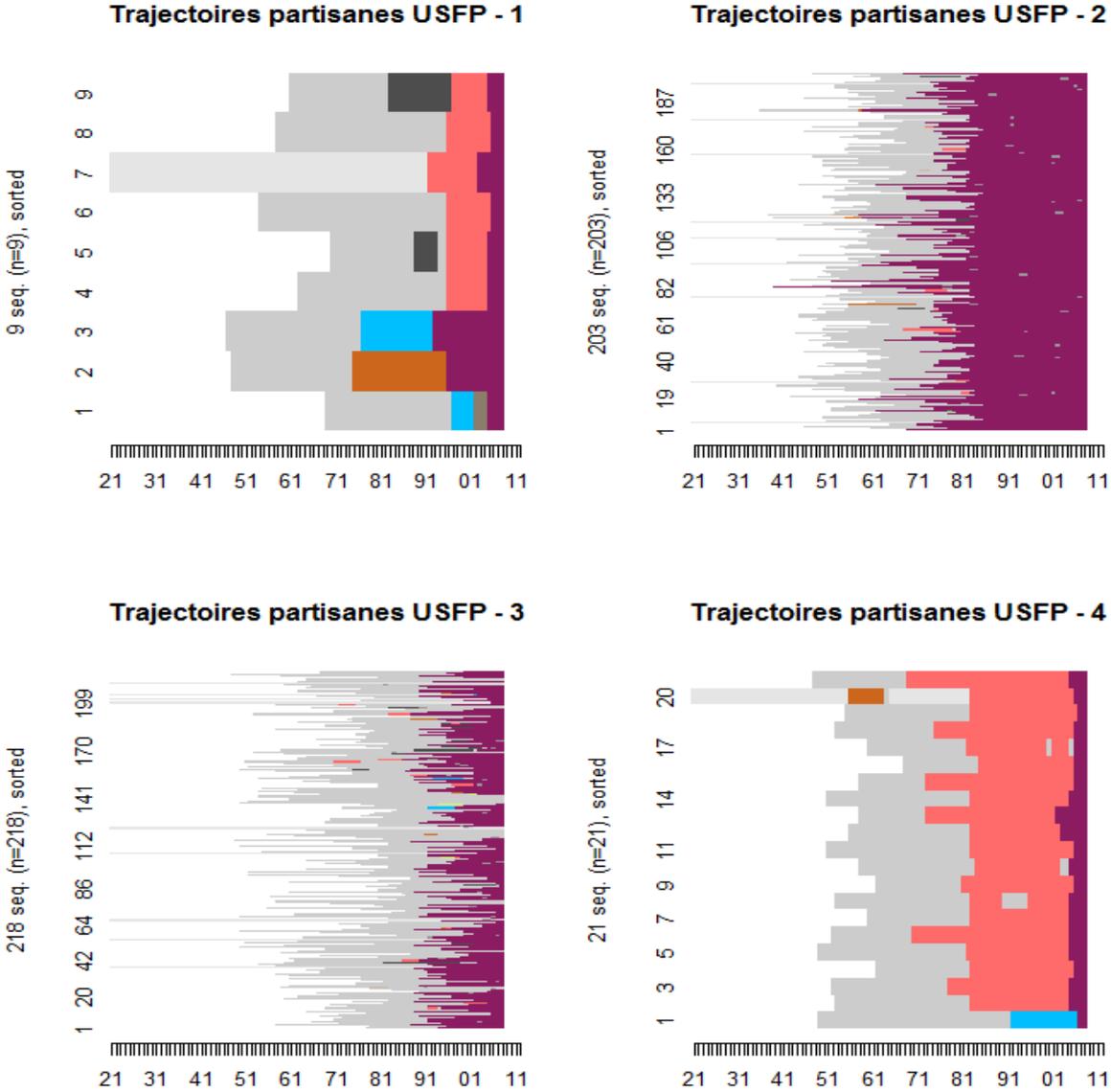
	0%	1-20%	21-40%	41-60%	61-80%	81-100%	Total
<b>Favorable à l'entrée au gouvernement en 1998</b>	79%	60%	83%	85%	82%	76%	<b>79%</b>
<b>Favorable à l'entrée au gouvernement en 2002</b>	32%	40%	46%	35%	35%	24%	<b>32%</b>
<b>Favorable à l'entrée au gouvernement en 2007</b>	18%	20%	25%	20%	18%	14%	<b>18%</b>

L'examen du tableau ci-dessus révèle que la grande majorité des répondants étaient favorables à la participation au gouvernement en 1998, mais que la tendance s'est progressivement inversée, en 2002, lorsque le parti est arrivé au premier rang des élections mais que le roi a nommé un premier ministre technocrate et, en 2007, lorsque le parti est arrivé au 5<sup>e</sup> rang. Notre hypothèse de départ semble être invalidée puisque le taux de réussite électorale ne semble pas infléchir systématiquement l'opinion à l'égard de la participation. En effet, les répondants qui n'ont jamais obtenu de mandat électoral communal ou législatif ont des opinions

quant à la participation électorale conformes à celles de la moyenne de l'échantillon. Inversement, ceux qui ont un taux de réussite très élevé (81-100%) tendent à être les plus défavorables à la participation gouvernementale en 2002 et en 2007. Au final, ce sont ceux qui ont un taux de réussite intermédiaire (21-40%) qui tendent à privilégier davantage l'option de la participation au moment où elle cesse d'être dominante. Reste à savoir ce que nous apprend l'analyse séquentielle à ce sujet.

La description graphique et statistique des trajectoires partisanes au sein de l'USFP (figure 10) confirme partiellement certaines de nos hypothèses, mais en invalide d'autres. Deux types de séquences se caractérisent par un engagement ancien dans le parti (USFP2 ; USFP3) et deux autres par un engagement plus récent (USFP1 ; USFP4).

**Figure 10 : Description graphique et statistique des trajectoires partisanes au sein de l'USFP**



**Tableau 54 : Description de la typologie des séquences d'engagement partisan à l'USFP (enquête Bennani-Chraïbi 2008)**

		USFP1	USFP2	USFP3	USFP4
<b>N</b>		9	203	218	21
<b>Cohortes d'entrées surreprésentées</b>		2002-2006	1957-75 1976-81 1981-92	1992-96 1997-2001	2002-2006 après 2006
<b>Tranches d'âge surreprésentées</b>		59 ans et plus 30-39 ans	50-59 ans	moins de 40 ans	50-59 ans
<b>Classe(s) typo Spad Etudes-Emploi (EE) surreprésenté</b>		EE1 (cadres sup) EE4 (ouvriers, artisans, petits et moyens agriculteurs)	EE1	EE6 (jeunes éduqués) EE3 (entrepreneurs-grands agriculteurs) ; avec une légère surreprésentation des EE2 (cadres moyens) et des EE4	EE1
<b>Classe(s) typo Spad Alliés adversaires (AA) surreprésenté</b>		AA1 (en affinité avec la gauche radicale) AA2 (en affinité avec la gauche gouvernementale)	AA6 (sans-réponse) AA3 (deux réponses) AA2	AA1 AA4 (ni allié, ni adversaire) AA5 (des adversaires de la gauche radicale, des alliés de droite et islamistes) AA6	AA2
<b>Nombre de partis jusqu'à l'enquête</b>	<b>0</b>	0%	87%	87%	0%
	<b>1</b>	67%	10%	17%	5%
	<b>2-3</b>	33%	3%	3%	76%
	<b>4</b>	0%	0%	0%	19%
<b>Engagement le + ancien</b>		Parti autre/syndicat	USFP	Association	Parti autre/syndicat
<b>Expérience détention</b>		11%	36%	13%	62%
<b>Taux de succès aux élections</b>	<b>0%</b>	44%	55%	57%	71%
	<b>1-20%</b>	11%	2%	0%	0%
	<b>21-40%</b>	11%	10%	1%	29%
	<b>41-60%</b>	11%	8%	7%	0%
	<b>61-80%</b>	0%	8%	3%	0%
	<b>81-100%</b>	22%	16%	32%	0%
<b>Accord entrée au gouvernement</b>	<b>1998</b>	89%	78%	75%	86%
	<b>2002</b>	22%	29%	29%	76%
	<b>2007</b>	0%	15%	15%	57%

Nos hypothèses relatives au profil sociodémographique et socio-professionnel des nouveaux arrivants (USFP1 et USFP4) sont en partie confirmées. Alors que les répondants du type USFP4 (les ex PSD) présentent les mêmes caractéristiques socio-professionnelles que ceux d'USFP2 (les plus anciens), les autres profils sont plus diversifiés. USFP4 compte à la fois des cadres supérieurs (EE1) et des ouvriers-artisans, petits et moyens agriculteurs (EE4). USFP3 qui regroupe les cohortes 1992-1996 et 1997-2001 se caractérise par une plus grande

diversité avec une surreprésentation des jeunes éduqués (EE6), des entrepreneurs et des grands agriculteurs (EE3).

Le taux de réussite aux élections varie selon les types de séquence. Le principal enseignement est que ce taux est particulièrement fort pour les nouveaux arrivants de USFP1 (56% ont obtenu au moins un mandat électoral) et particulièrement faible pour ceux de USFP4 (71% des anciens du PSD ont obtenu zéro mandat).

Les résultats les plus surprenants concernent les positions stratégiques. En premier lieu, les répondants des séquences USFP2 (les « anciens » de l'USFP) ont plutôt intégré le changement d'orientation de leur parti : leur configuration d'alliés et d'adversaires tend à épouser celle qui prédomine au sein la gauche gouvernementale. Leurs opinions concernant la participation gouvernementale varient conformément à la tendance générale de l'ensemble des répondants de l'USFP. Deuxième leçon, les anciens du PSD (USFP4) qui ont commencé à militer dans des organisations d'extrême gauche et qui ont été les plus durement touchés par la répression (62% des USFP4) sont en très grande affinité avec les options stratégiques de la direction de l'USFP : leur configuration d'alliés et d'adversaires épouse totalement celle de la gauche gouvernementale. Ils se montrent particulièrement participationnistes, y compris lorsque la tendance générale tend à s'inverser : ils sont 76% à être favorable à l'entrée au gouvernement en 2002 (31% pour l'ensemble de l'échantillon) et 54% en 2007 (17% pour l'ensemble de l'échantillon). Au final, ce sont les répondants de USFP1 et de USFP3 qui sont les plus partagés au niveau des configurations d'alliés et d'adversaires : dans le premier cas, entre la « gauche gouvernementale » (AA2) et la « gauche radicale » (AA1 en association avec les modalités désignant comme adversaires le roi et son entourage) ; dans le second cas, coexistent ceux qui ont les mêmes alliés et adversaires que la gauche radicale avec ceux qui sont plutôt proches des islamistes et des partis de notables. Leurs opinions quant à la participation suivent plus ou moins la tendance générale, avec une nuance : aucun répondant d'USFP1 ne déclare avoir été favorable à la participation au gouvernement de 2007. Nous pouvons en déduire que, depuis son passage de l'opposition au gouvernement, l'USFP n'a pas sélectionné uniquement des profils conformes à sa nouvelle identité. Certes, il a certes recruté des adhérents parmi ceux qui ont opéré un virage de l'extrême gauche à la gauche gouvernementale en passant par la gauche radicale (les ex-PSD) ainsi que des entrepreneurs, des agriculteurs plus enclins à s'engager dans un parti gouvernemental que dans l'opposition, mais il a également continué à exercer un attrait sur des profils proches de ceux de la gauche radicale, comme les jeunes qui ont improvisé une protestation à l'annonce des résultats de l'élection du Premier secrétaire, pendant la deuxième partie du congrès en 2008<sup>134</sup>.

La typologie qui découle de l'analyse séquentielle permet d'extraire des profils que les entretiens approfondis contribuent à éclairer. Mabrouk est en affinité avec le type USFP3. En 2008, il a 35 ans et il est célibataire. Originaire de l'est du Maroc, il commence à militer pendant ses années de lycée et d'université (1995-2001), au sein des courants proches de l'extrême gauche. En 2002, il décroche sa licence en sciences économiques à Fès, puis retourne à son village d'origine pour travailler avec son père. Lors des législatives de 2003, il décide de se présenter aux communales contre un notable « analphabète ». Il ne veut pas se présenter au nom d'un parti de la gauche radicale : « je vais recommencer les mêmes expériences qu'au sein de l'université, je vais continuer à prendre des positions en étant installé dans un café. » De plus, il a besoin d'une étiquette qui soit à la fois « honorable » et connue par les gens de son village. Il choisit alors l'USFP. Mais, en dépit de ce choix, son positionnement stratégique reste très proche de celle de la gauche radicale. Bien davantage, il compte parmi ceux qui refusent la

---

<sup>134</sup> Voir l'intermède qui leur est consacré dans l'introduction.

poursuite de l'expérience gouvernementale. Ces premières explorations laissent entrevoir le caractère prometteur des analyses séquentielles effectuées.

## Conclusion du chapitre 9

Au vu des différentes formes de politisation qui sont en œuvre dans la scène partisane marocaine, il serait hâtif d'opposer des professionnels « politisés » et des citoyens ordinaires « dépolitisés ». En effet, des rapports différenciés au politique coexistent au sein du microcosme partisan, à l'intérieur d'une même organisation, et à l'échelle individuelle même (point qui sera approfondi lors de l'examen des carrières militantes). Il arrive souvent que la désaffection à l'égard de la scène partisane et de la politique nationale s'exprime y compris parmi des délégués nationaux des partis sondés. À partir de là, la principale ligne de partage au sein de la population des congressistes partisans sondés n'est pas d'ordre idéologique, mais relève du rapport au politique : d'une part, une politique pragmatique, localisée, enserrée dans les réseaux de proximité et de clientèle et qui s'étend au-delà du monde rural, d'autre part, une politique nationale, voire transnationale, structurée par des identités politiques, qui semblent résister aux recompositions récentes de la sphère politique instituée marocaine. Ce contraste idéal typique se superpose avec des distinctions sociographiques : d'un côté, les gens du privé avec des profils interdépendants — les entrepreneurs et les grands agriculteurs *versus* les plus démunis en ressources scolaires et économiques, associés au rural ; de l'autre, les cadres moyens et supérieurs, très diplômés, plutôt employés dans le secteur public, ayant souvent connu une mobilité sociale ascendante, et des jeunes en cours d'études ou des diplômés en quête d'emploi.

Quant à la polarisation d'ordre idéologique, elle tend à se confiner dans l'univers des plus dotés en capitaux scolaires. Opposant les islamistes du PJD aux membres de la gauche radicale et de l'extrême gauche, elle est sous-tendue par les luttes autour de la définition de la place du religieux dans la cité et par un positionnement différencié à l'égard de la monarchie. Bien que l'accès à la sphère politique instituée soit officiellement conditionné par la reconnaissance des « fondements de la nation » — Dieu, la patrie, le roi — ces résultats montrent que la scène partisane marocaine comporte des zones de dissidence plus ou moins dormantes. Au cœur même des ci-devant oppositions qui se sont réconciliées tambour battant avec la royauté, l'adhésion au « modèle » monarchique marocain n'est ni totalement acquise ni irréversible. Pour autant, ces lignes de partage n'ont rien de statique. Un premier examen des carrières partisans au sein de l'USFP a laissé transparaître des recompositions, des processus de radicalisation et de notabilisation. La réflexion devra se poursuivre, en articulant la question des milieux partisans avec celle des carrières militantes.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE : PAR-DELA LE PRISME DE LA « FAIBLESSE » ET DE LA « CRISE » DES PARTIS POLITIQUES

« L'évolution politique du Maroc et ses progrès en matière de développement ne se sont pas répercutés positivement sur l'attitude affichée par les partis, les responsables politiques et les administratifs, au regard des aspirations et des préoccupations réelles des Marocains. En effet, quand le bilan se révèle positif, les partis, la classe politique et les responsables s'empressent d'occuper le devant de la scène pour engranger les bénéfices politiques et médiatiques des acquis réalisés. Mais, quand le bilan est décevant, on se retranche derrière le Palais Royal et on lui en impute la responsabilité.<sup>1</sup> »

À la suite du discours du trône du 29 juillet 2017, les commentateurs sont unanimes : l'offensive de Mohammed VI contre les partis politiques est plus violente que jamais. Pourtant, comme nous l'avons vu, la « crise », la « faiblesse », et le « dysfonctionnement » des partis sont une vieille antienne au Maroc. Après la disparition de Hassan II, le refrain s'est enrichi de nouvelles tonalités, tout en s'insinuant dans les discours tenus par un large éventail d'énonciateurs : les citoyens ordinaires, les médias, les acteurs de la « société civile », les organisations internationales, des représentants de différents partis, le roi et même un ensemble de chercheurs. Ce quasi-consensus dans le diagnostic de « l'homme malade » se prolonge dans l'identification des symptômes, mais les avis divergent quant aux sources du mal et aux remèdes. Une dissonance cependant. La circulation des savoirs est telle que les discours politiques sont souvent informés par une hybridation de sens commun et de discours savants recyclés. En retour, des analyses s'apparentent à des tentatives de légitimation du politique par le savant. Pour tenter de démêler l'écheveau, il importe de distinguer les niveaux d'analyse. Au premier plan, le récit officiel sur les partis politiques marocains est un dispositif de légitimation et de délégitimation, qui s'inscrit dans une historicité. Sur un deuxième plan, des cadrages académiques ont marqué l'étude de la vie partisane, avant d'être réappropriés dans le débat public. À partir de là, une hypothèse sera examinée : le mélange des genres et l'hypertrophie des discours de stigmatisation des partis politiques conduisent à occulter les fortes capacités que ces organisations ont déployées.

Sous le règne de Hassan II, la disqualification des partis politiques, issus du Mouvement national, est monnaie courante. Et, à chaque fois qu'un proche du Palais s'est lancé dans la création d'un parti « administratif », il a été question de représenter « la majorité silencieuse », de combler le « vide politique », de mobiliser les acteurs les plus « compétents » pour exécuter les « orientations royales », etc. Depuis l'avènement de Mohammed VI, la filière partisane se renforce au sein du gouvernement et du Parlement. Sur le plan symbolique, la nomination d'anciens opposants au gouvernement, ou dans des instances telles que l'IRCAM<sup>2</sup> ou l'IER, médiatise publiquement de nouveaux rapports à la monarchie : dans leur écrasante majorité, ces figures ont bousculé un protocole séculier, notamment en refusant de se plier au baisemain. Par ailleurs, l'accession d'Abderrahman Youssoufi à la primature, puis celle d'Abdelilah Benkirane ont contribué, ne serait-ce que dans un premier temps, à revaloriser le mandat que ceux-ci ont occupé et par extension la filière partisane. Mais, très vite, la formulation prédominante sous Hassan II, « le roi est bon, son entourage est mauvais », laisse place à l'énoncé : « le roi est bon, la classe politique est mauvaise ». Vilipender les partis politiques, « tous pourris », est constitué en pièce majeure du dispositif de légitimation de la monarchie.

---

<sup>1</sup> Discours du trône du 29 juillet 2017, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-loccasion-de-la-fete-du-trone-0>

<sup>2</sup> L'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) est créé par dahir royal, en 2001, pour promouvoir la langue et la culture amazighe.

Comme si la mise en scène d'un roi proche du peuple, efficient, à l'origine de toutes les réalisations positives de l'exécutif ne pouvait se matérialiser qu'au travers du miroir inversé de « la classe politique », un bouc émissaire quasi consentant. En position de surplomb, le roi s'est érigé en « prince éclairé » au chevet de « l'homme malade », et ses discours sont devenus la caisse de résonance des dénonciations et des injonctions tous azimuts qui ciblent les partis politiques : « corruption », « nomadisme », « incompetence », « balkanisation », absence de démocratie interne et d'ancrage dans la société, etc. Dans ses messages à la nation, Mohammed VI donne régulièrement des « orientations » aux partis politiques, les incite à se « réhabiliter », les somme de prendre « leurs responsabilités », de devenir des « écoles de la démocratie », de se mettre « en phase avec leur époque », etc. Il lui arrive même de prescrire des remèdes. Des acteurs de la société civile joignent leurs efforts à cette entreprise de « mise à niveau », relayée par des programmes internationaux de promotion de la démocratie. Néanmoins, comme nous l'avons vu, des évaluations de ces politiques ont relevé des effets non intentionnels : plutôt que d'inciter à la démocratie, ces programmes tendent à consolider l'autoritarisme, car ils développent les capacités des bénéficiaires, contribuent à les institutionnaliser, sans affecter leur fonctionnement interne ou leurs relations avec la société<sup>3</sup>. En outre, comme le souligne Mohammed Sassi<sup>4</sup>, des aspects de la loi sur les partis qui sont supposés inciter à la démocratisation sont souvent détournés. En somme, les succès rencontrés par le récit de disqualification des partis politiques sont largement tributaires des usages multiples auxquels celui-ci peut se prêter dans une sphère politique au croisement du national et du transnational. Bien davantage, ce discours dominant puise des munitions dans un ensemble d'analyses académiques.

La récurrence de la thématique de la faiblesse des partis politiques est liée au tropisme exercé par le Parti communiste d'antan<sup>5</sup>. Pour rappel, c'est à l'aune de cet étalon que Maurice Duverger a conceptualisé la fameuse opposition entre le « parti de masses » et le « parti de cadres »<sup>6</sup>. Dès lors, qualifier des partis comme « faibles » revient souvent à souligner cinq « défauts » : un « déficit » organisationnel, une « déficience » idéologique, une « absence » de militants dévoués et disciplinés, une « faible » capacité de mobilisation des masses à travers l'ensemble du territoire national, un « manque » d'autonomie financière. Un tel cadrage a d'autant plus aisément traversé les frontières que le « dysfonctionnement » des partis politiques est associé à l'une des caractéristiques majeures des autoritarismes pluripartisans, et ce, quelle que soit la perspective théorique privilégiée. Comme nous l'avons vu, dans le cas du Maroc, les approches culturaliste, sociohistorique, et néo-institutionnaliste sont prédominantes. La grille de lecture du « maître » et du « disciple »<sup>7</sup>, proposée par Abdellah Hammoudi, a rencontré un immense succès ; des intellectuels de gauche s'en réclament régulièrement pour dénoncer les dysfonctionnements de leurs (ex) partis : l'absence de démocratie interne, la longévité et l'autoritarisme des leaders, le clientélisme, le familialisme, le décalage entre l'exécutif du parti et les bases, etc. De même, la thèse de John Waterbury est souvent évoquée pour expliquer le fonctionnement clientélaire des partis politiques marocains, la précarité des alliances, l'absence de cohérence des actes et des coalitions avec l'idéologie proclamée, et la constitution de la sphère partisane en lieu de cooptation des élites politiques. Dans le prolongement des lectures outrancières de ces travaux, la faiblesse des partis et la crise du politique seraient inscrites dans

<sup>3</sup> N. Bolleyer, L. Storm, « Problems of party assistance in hybrid regimes », art. cité ; A. Khakee, « Democracy aid or autocracy aid? Unintended effects of democracy assistance in Morocco », art. cité.

<sup>4</sup> M. Sassi, « Al-ahzab al maghribiyya wa qadiyyat ad-dimuqratiyya ad-dakhiliyya bayna al-ams wa al-yawm », art. cité.

<sup>5</sup> J. Fretel, R. Lefebvre, « La faiblesse des partis politiques français : retour sur un lieu commun historiographique », art. cité.

<sup>6</sup> M. Duverger, *Les partis politiques*, op. cit.

<sup>7</sup> A. Hammoudi, *Master and Disciple*, op. cit.

l'ADN culturel des Marocains. Dans une perspective plus sociohistorique, la « faiblesse » des partis politiques puiserait son origine dans un moment fondateur : l'instauration du multipartisme au lendemain de l'indépendance en vue de contrecarrer les aspirations hégémonistes du Mouvement national et l'adoption par la monarchie d'une stratégie de fragmentation de ses adversaires comme de ses alliés, en recourant aussi bien à la répression qu'à la cooptation. Selon les approches néo-institutionnalistes, les élections et les partis politiques en contexte autoritaire ont pour principale fonction d'assurer la survie du régime politique. Ces deux derniers cadrages sont également très présents dans les analyses de la « crise du politique et du cadre partisan »<sup>8</sup>. Mais, plutôt que d'appréhender la faiblesse des partis comme une fatalité culturelle, historique, ou consubstantielle à l'autoritarisme, nous proposons de l'aborder comme un récit dominant, de manière à lever le voile sur les processus qui travaillent la scène politique marocaine. Sur la base des processus analysés dans cette partie, déplacer l'angle d'observation permet de constater que la plupart des partis politiques marocains ont déployé de grandes capacités d'adaptation pendant les années 2000.

Depuis que la monarchie s'est lancée dans le « processus démocratique », l'adhésion ou le rejet des politiques de compromis a constitué la principale ligne de partage au sein de la scène politique et à l'intérieur des partis politiques eux-mêmes. Cette tendance s'est exacerbée avec la formation du gouvernement d'« alternance » en 1998, qui a mis en scène les « récompenses constamment données par l'État aux carrières militantes oppositionnelles<sup>9</sup> ». Reste à souligner que les choix privilégiés par les acteurs partisans sont irréductibles à des catégories morales (« cooptés », « corrompus » *versus* « fidèles », « incorruptibles »). En effet, leur positionnement à l'égard du régime et leurs stratégies sont conditionnés par un ensemble de facteurs, des plus macrostructurels aux plus microsociologiques. Dans la conclusion de cette partie, il s'agit plutôt d'attirer l'attention sur les niveaux relationnel et organisationnel pour revenir, entre autres, sur l'« alternance consensuelle », qui est souvent présentée comme un épisode qui a affaibli les anciens partis d'opposition, et qui aurait amorcé la transformation de tous les partis établis en « marchands » électoraux, voire en « boutiques politiques »<sup>10</sup>. Cependant, un examen plus approfondi permet de relever trois points. 1) Bien que l'alternance ait exacerbé les tensions internes au sein de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), ce n'est pas le passage au gouvernement qui a « affaibli » le parti ; c'est parce que l'USFP disposait de faibles « capitaux collectifs partisans » que ses dirigeants se sont engagés dans la voie de l'« alternance consensuelle ». 2) La reconfiguration de la politique instituée a conduit les partis établis à s'adapter aux nouvelles règles du jeu. 3) Comme l'illustre le cas du Parti de la justice et du développement (PJD), la participation à une coalition gouvernementale ne produit pas les mêmes effets selon les capitaux de départ dont dispose un parti.

Selon les dires mêmes d'Abderrahman Youssoufi, l'USFP n'a jamais été un parti de masse, mais essentiellement un parti de « sympathisants » et, d'après d'autres témoignages, « la

---

<sup>8</sup> A. Benmessaoud Tredano, « Partis politiques, nouveaux clivages et nouvelles formes d'engagement public », art. cité.

<sup>9</sup> A. Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain », art. cité.

<sup>10</sup> Voir les dénonciations de Nasser Zefzafi, l'une des figures du mouvement de protestation, impulsé dans le Rif, à partir de la fin du mois d'octobre 2016, à la suite de la mort de Mohcine Fikri, un vendeur de poissons écrasé dans une benne à ordures, après avoir essayé de récupérer la marchandise qui lui a été confisquée. Né en 1979 à Al Hoceïma, fils d'un militant de l'UNFP, puis de l'USFP, Zefzafi avait participé aux protestations du Mouvement du 20 février en 2011. Dans ses discours, il dénonce « les corrompus au sein des autorités locales, des élus, des responsables gouvernementaux et des boutiques politiques ». Après avoir interrompu le prêche d'un imam qui accusait les protestataires de vouloir semer le désordre et le chaos (*fitna*), il est arrêté le 29 mai 2017, puis condamné à une peine de 20 ans de prison en juin 2018 (voir par ex. : Yassine Benargane, « Hirak : Les grandes lignes de la lettre de Nasser Zefzafi », yabiladi.com, 6 juillet 2017.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/55290/hirak-grandes-lignes-lettre-nasser.html>

crise est congénitale ». Or, nous l'avons vu, d'autres facteurs contribuent à éclairer ce qui a amené l'ancien Premier ministre à jouer la carte du « pacte » et du rétablissement de la confiance entre lui et Hassan II. Les « atouts » qui lui ont permis de devenir premier secrétaire de l'USFP en 1992 — être perçu comme un « homme de consensus », sans prise réelle sur l'appareil partisan et donc peu menaçant les autres dirigeants du parti — n'ont pas tardé à se transformer en handicaps lorsqu'il a essayé de s'imposer au sein du parti. À la veille de l'alternance, le parti est si divisé qu'il ne dispose pas véritablement d'un levier partisan, et ses alliés sont loin d'être indéfectibles. À défaut de solides capitaux collectifs partisans, il n'est pas en position d'arracher à Hassan II plus que celui-ci ne lui a accordé. Et, tandis que ses proches espéraient qu'une stature de Premier ministre allait lui donner les moyens de reprendre le parti en main, dans les faits, les tensions se sont exacerbées et les scissions démultipliées ; plus globalement, les partis politiques se sont transformés en « scènes de conflit », et le décalage entre l'appareil partisan, le « party in office » (ministres, élus), et le « parti-électorat » s'est accru<sup>11</sup>. Néanmoins, bien qu'amputé, l'USFP a connu des mutations qui lui ont permis de continuer à exister dans une configuration où il suffit d'avoir 20 sièges pour figurer dans une coalition gouvernementale, voire même pour entraver la formation d'un gouvernement.

En effet, la reconfiguration de la politique instituée a conduit les partis établis à s'adapter aux effets intentionnels et non intentionnels de règles du jeu qu'ils ont coproduits et que la centralité du Palais a amplifiés. Désormais, leur force réside dans leur faiblesse. Comme nous l'avons vu, l'ingénierie électorale mise en œuvre par le gouvernement de Youssoufi est révélatrice d'objectifs contradictoires, annonceurs des ambivalences des réaménagements qui se mettent en place, dont l'un des enjeux principaux est d'endiguer la progression électorale du PJD et, plus globalement, d'empêcher un seul parti de rafler la mise de la libéralisation politique. Sur un autre plan, le Palais semble plus que jamais prédominant. Outre ses compétences constitutionnelles, peu écornées par la réforme de 2011, il rogne sur les prérogatives du chef de gouvernement, s'octroie la production des « grandes orientations » et le contrôle de l'ensemble des secteurs stratégiques. L'adoubement du roi est indispensable et l'influence du Palais s'exerce y compris dans la vie des partis politiques établis. Les fondements idéologiques de cette suprématie tendent à s'étendre au-delà des répertoires de la commanderie des croyants et de l'unité nationale. Le « mythe d'une gouvernance dépolitisée<sup>12</sup> » s'est diffusé avec la complicité et l'assentiment d'une partie de l'élite, qui appréhende de voir son mode de vie et ses privilèges menacés par un personnel issu d'urnes totalement débridées. Dans un même mouvement, trois épouvantails sont agités : un Maroc plongé dans la faillite du fait d'« incompetents » ; la remise en cause du « modèle marocain » par les islamistes de tout poil ; la précipitation dans le chaos à l'instar d'autres pays de la région. Le décor est ainsi planté pour que Mohammed VI soit érigé en héros et en protecteur des « *kilimins* » contre les « *bouzebal* » de toutes sortes<sup>13</sup>. D'une certaine manière, cette lutte de classes sous-tend une codification de l'excellence politique qui met en valeur la figure du « technocrate », surdiplômé, formé dans les grandes écoles étrangères par opposition à des élus, qu'ils soient des « *malin chekkara* » (les hommes au portefeuille), fortunés, mais illettrés, ou des militants du PJD, issus de l'enseignement de masse et pour la plupart des fonctionnaires. Quant aux partis politiques, ils seraient « incapables de faire émerger les talents<sup>14</sup> ». De l'avis même d'Abdellah Saaf<sup>15</sup>, ils « ne

---

<sup>11</sup> S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, op. cit., p 255.

<sup>12</sup> A. Bouabid, « Technocratie versus démocratie », art. cité.

<sup>13</sup> *Kilimini*, terme tiré du français « qu'il est mignon » est utilisé dans le dialecte marocain pour désigner ceux qui sont issus des milieux aisés. Bouzebal est un personnage des vidéos de Mohamed Nassib, qui incarne le Marocain ordinaire.

<sup>14</sup> Y. Belal, « Note de synthèse », art. cité.

<sup>15</sup> Pour rappel, ce politicien est un ancien militant du Mouvement du 23 mars, un ancien membre du comité central de l'OADP, qui a joué un rôle important dans la scission qui a donné naissance au PSD en 1996. Il sera le seul

sembleraient plus porteurs de projet politique alternatif autonome [...] le politique ne sembl[ant] plus à même de porter un projet de changement »<sup>16</sup>. Dans une telle configuration, le prince éclairé se distinguerait par sa capacité à sélectionner les « meilleurs ». Il n'aurait d'autre choix que de soustraire les secteurs stratégiques aux hommes de parti, par définition déficients, de confier des portefeuilles ministériels à des technocrates (quitte à les encarter dans un parti), de déléguer des compétences gouvernementales à des commissions, des conseils et des fondations qui relèvent directement de lui.

Ces reconfigurations ont produit deux effets majeurs, irréductibles à un génie manipulateur. D'une part, la libéralisation relative de la scène électorale combinée à une fausse proportionnelle a favorisé l'émergence d'un marché électoral et l'affirmation de profils qui ont témoigné d'une grande capacité d'absorption des réformes. D'autre part, les coalitions gouvernementales hétérogènes et pléthoriques sont devenues la règle, amenant les partis politiques établis à se « cartelliser ». En d'autres termes, les convergences de ces partis sont plus nombreuses que leurs divergences : il existerait une collusion tacite pour préserver le contrôle de l'accès aux ressources publiques. Les programmes et les modalités de collecte des voix se rapprochent, ce qui produit une « dilution des 'marqueurs idéologiques' » et un affaiblissement de « la compétition intra partisane et [rend] la distinction entre les partis du pouvoir et l'opposition plus floue »<sup>17</sup>. La dépendance à l'égard des financements de l'État s'accroît. Enfin, ces partis s'éloignent à tel point de leurs militants et des électeurs qu'ils deviennent des quasi « agences » de l'État. Par-delà le phénomène de cartellisation, la nature des coalitions gouvernementales, le flou qui caractérise les prérogatives des uns et des autres au sein d'un exécutif « bicéphale » contribuent à alourdir le processus de prise de décision et de mise en œuvre ; ce qui renforce automatiquement la position de l'exécutif monarchique. Ce faisant, ces processus entravent une véritable reddition des comptes. De même, ils dissuadent la production de programmes ou l'affichage d'une identité idéologique (d'autant plus que les ministres sont tous assimilés à des exécutants des « grandes orientations royales »). Sur le plan électoral, ils ont pour effet d'accroître aussi les mobilisations clientélares et marchandes, que la démobilisation électorale ; phénomènes qui, en retour, accentuent la fragilité de la légitimité des élus. Prenant acte de ces mutations, la plupart des partis établis se sont adaptés : dans un tel système, il n'est pas nécessaire d'avoir un électorat important pour accéder au gouvernement ou pour bénéficier des faveurs de la monarchie ; lorsqu'elles existent, les bases militantes ne sont pas contraignantes et, en définitive, les scissions ne sont pas si coûteuses. En définitive, la force des partis réside dans leur faiblesse. À cet égard, la mise en scène des suites des législatives de 2016 est évocatrice. La présence de l'USFP au gouvernement est imposée au prix d'un « blocage » de six mois, alors même que ce parti n'a obtenu que près de 5 % des sièges. Pour sa part, avec moins de 10 % des sièges, le Rassemblement national des indépendants (RNI) a bénéficié de ministères stratégiques et son patron, un homme du Palais, s'est érigé en chef de gouvernement de fait.

En revanche, en dépit des stratégies d'endiguement déployées et des mesures impopulaires imputables au gouvernement sortant, le PJD est arrivé en tête des législatives de 2016, a amélioré ses performances et emporté plus de 30 % des sièges. Mais, faute d'adoubement royal, Abdelilah Benkirane, son secrétaire général, a été mis hors-jeu. Pourtant, il avait tout mis en œuvre pour obtenir la « bénédiction » du roi. Cette quête puise ses sources dans la préhistoire du PJD et dans le souci de ne pas répéter « les erreurs » de la gauche. De plus, le récit selon lequel il importe de « gagner la confiance de la monarchie » s'est diffusé

---

représentant de ce parti dans le gouvernement Youssoufi, d'abord en tant que secrétaire d'État à l'enseignement secondaire et technique, puis en tant que ministre de l'Éducation nationale.

<sup>16</sup> A. Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain », art. cité.

<sup>17</sup> S. Kasmi, *Le statut des partis politiques au Maroc*, op. cit., p. 237-238.

chez une partie des anciens opposants. Rétrospectivement, ils ont considéré que la confrontation entre la monarchie et le Mouvement national a « fait perdre trop de temps au Maroc » ; discours alimenté par les cadrages transitologiques, à la mode à partir des années 1990. Or le problème du PJD réside justement dans le fait que le royaume n'est pas en transition démocratique et que ce parti est perçu comme « trop fort ». Dans le Maroc d'aujourd'hui, avoir d'importantes bases électorales et militantes a beaucoup moins de poids que l'assentiment du Palais. Certes, les partis établis doivent obtenir des sièges pour accéder aux coalitions gouvernementales, aux ressources et aux mandats régionaux et communaux. Néanmoins, même lorsqu'ils mettent en scène leur assujettissement à la monarchie, ils n'ont pas intérêt à ce que leurs performances électorales creusent une trop forte asymétrie avec celle des autres acteurs. Dans un tel cas, ils deviennent dangereux aux yeux du Palais, tout en s'attirant les foudres des autres bénéficiaires de ce système de collusion mutuelle, dont l'enjeu principal est la préservation d'un équilibre relatif dans les modalités de partage du gâteau.

En d'autres termes, lorsqu'un parti aspire à participer au jeu politique marocain, avoir un réservoir de militants et faire appel aux rouages de la démocratie interne devient tôt ou tard contraignant. Si le PJD est pendant longtemps parvenu à faire converger sa quête de la bénédiction royale avec l'assentiment de sa base militante, aujourd'hui, il est soumis à une injonction de normalisation. Comme l'USFP et d'autres partis avant lui, il est tiraillé entre deux tendances : ceux qui mettent en avant la démocratie interne et l'« indépendance » du parti (ce sont les mêmes qui ont été écartés du gouvernement et qui sont en position de mobiliser la base militante partisane) ; ceux qui persistent à accorder la priorité au « pragmatisme » (et qui ont été adoubés par le Palais). Mais, à l'inverse de l'USFP de 1998, le PJD de 2017 continue à disposer de capitaux collectifs partisans et d'une base électorale, des facteurs qui tendent à dissuader les tentations scissionnistes. En définitive, à l'exception des marginalisés et des exclus du système électoral, la plupart des partis politiques ont érigé leur faiblesse en force. Inversement, la faiblesse du PJD réside dans sa force : l'asymétrie électorale grandissante entre lui et les autres joueurs continue à entraver sa normalisation. Dans une telle configuration, ce ne sont pas tant « les partis » qui sont en crise ; à l'heure où les défis se démultiplient, c'est le mythe selon lequel « le roi est bon, la classe politique est mauvaise », qui trahit des signes d'usure.

## **Conclusion générale**

Au terme de cette enquête qui a duré plusieurs années, qu'advient-il du métarécit d'une monarchie «experte en survie» qui serait venue à bout de toutes les aspirations révolutionnaires, et qui s'en serait sortie consolidée des tourmentes du «Printemps arabe»? Qu'en est-il, aussi, des conceptions qui réduisent la sphère politique à un face-à-face entre la monarchie et les élites, et la scène partisane à une arène dont la principale fonction serait de permettre à des monarques, érigés en marionnettistes tous puissants, de convertir de manière cyclique et quasi mécanique des «opposants à Sa Majesté» en «opposants de Sa Majesté»? Qu'advient-il enfin des analyses — imprégnées par un fonctionnalisme anhistorique — qui assimilent le Maroc à un royaume en dehors du temps où tout change pour ne rien changer?

Après 19 ans de règne de Mohammed VI, le discours officiel selon lequel «la classe politique» est à l'origine de tous les maux semble perdre de son efficacité : pendant les mobilisations qui agitent le Maroc depuis 2016, il arrive, certes, aux protestataires d'assimiler les partis politiques à des «boutiques politiques»; mais, désormais, ils affirment haut et fort que l'essentiel du pouvoir est entre les mains du roi. Dès l'été 2017, la mise à nue du roi est si menaçante que l'urgence de restaurer la formule «le roi est bon, la classe politique est mauvaise» transparait dans le discours du trône du 29 juillet 2017, dont la tonalité offensive à l'égard des partis politiques est plus forte que jamais. Bien que la plupart des dirigeants des partis établis se soient précipités pour assumer leur rôle en accréditant le diagnostic royal, les voix dissonantes ont repris de plus belle.

Bien davantage, au cours de l'automne 2018, alors que la rédaction de ce manuscrit touche à sa fin, des événements<sup>1</sup>, diffusés à travers les médias électroniques et les réseaux sociaux, laissent transparaitre l'exacerbation d'une tendance observée pendant les mobilisations du Mouvement du 20 février, qui consiste à ébrécher un autre mythe du royaume. En effet, plus d'un demi-siècle après l'indépendance, la marocanité fait l'objet d'une lutte de définition de plus en plus acharnée. Cela se traduit par une remise en cause de la confiscation de sa définition légitime par la monarchie, et par l'association explicite du «Makhzen» à de nouveaux colons. En 2011, des manifestants scandent : «Que le Makhzen s'en aille. Et que le Maroc reste une terre libre». Pendant le Hirak (litt. : le mouvement) du Rif (2016-2017), les protestataires se réapproprient l'histoire «glorieuse» d'Abdelkrim et se réclament de la lutte des Rifains contre l'occupation espagnole et française ; ils dénoncent la colonisation du Makhzen et revendiquent à leur tour une marocanité libérée de l'héritage de Lyautey, de la division qu'il a impulsée entre «Maroc utile» et «Maroc inutile». Sur un autre plan, des processus de politisation imbriquent la *voice* et l'*exit* (ou la menace d'*exit*), et conditionnent l'appartenance nationale à une citoyenneté pleine, qui garantit des droits sociaux et politiques. Plus globalement, ces épisodes portent l'empreinte d'une extension et d'une homogénéisation du répertoire protestataire en gestation sous le Protectorat, ce qui n'exclut pas sa fécondation par un ensemble d'innovations. Ce faisant, ils donnent à voir la diffusion par les marges d'une politique nationale, fondée sur la contestation frontale des mythes diffusés par la monarchie, sur l'appropriation des héritages protestataires des oppositions d'antan, mais aussi sur le rejet des «partis politiques», désormais, considérées comme une extension du Makhzen.

## Intermèdes

*Septembre 2018. «La mort plutôt que l'humiliation»*

Dans les semaines qui suivent, la grâce royale accordée le 22 août 2018 à 188 détenus du Hirak du Rif, mais qui ne bénéficie pas à ceux qui ont écopé des peines les plus lourdes, une presse rapporte :

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Reda Zaireg pour m'avoir transmis de nombreux liens relatifs à ces événements.

« Des centaines de Rifains, en majorité des militants ou des sympathisants du Hirak, ont fui au cours des dernières semaines à bord de *pateras* du Maroc vers la côte espagnole, où une partie a demandé l'asile politique [...] ans l'une des nombreuses vidéos qui circulent sur les réseaux [...] des Rifains se sont enregistrés au milieu de la mer d'Alboran, en scandant des slogans politiques du Hirak, tels que « *Mort avec dignité, plutôt que de vivre humilié !* » et « *changement ou martyre !* ». <sup>2</sup> »

Si le « *hrig* » <sup>3</sup> n'a rien de nouveau dans l'histoire contemporaine du Maroc, l'augmentation drastique de ce phénomène et la teneur protestataire qu'il revêt frappent les observateurs. Entre fin août 2017 et fin août 2018, les tentatives d'émigration avortées de Marocains se seraient accrues de 189,7 % <sup>4</sup>. Désormais, ce sont les candidats au *hrig* qui politisent explicitement leur acte. À l'instar d'anciens détenus du Hirak du Rif qui scandent des slogans pendant leur traversée, ils se filment et diffusent leurs vidéos, au point d'alerter le ministère de l'Intérieur qui s'efforce en vain de mettre fin à l'« apologie du Hrig [qui] inonde le web » <sup>5</sup>.

*30 septembre 2018. Un douar demande l'« asile humanitaire » et « renonce à la nationalité »*

À la même époque de l'année, près de 4000 habitants d'un douar de Casablanca proclament symboliquement leur volonté se diriger vers Ceuta, l'enclave espagnole, et de demander l'asile humanitaire (*al-luju' al-insani*), pour protester contre la démolition de leurs logements <sup>6</sup>.

Situé dans la zone industrielle et maritime de Ain Sebaa à Casablanca, le douar Hsibou qui compte près de mille ménages est considéré comme un habitat insalubre <sup>7</sup>. Pour le Conseil de la ville de Casablanca, l'opération de démolition et de relogement s'inscrit dans le cadre du « combat » contre « la précarité à travers la lutte contre l'habitat insalubre », et deux options ont été proposées aux habitants : bénéficier d'un logement social pour le prix de 100 000 dirhams, ou d'un lot à 22 000 dirhams, pour construire un logement en binôme à Sidi Hajjaj <sup>8</sup>, une zone rurale, située à 25 km de Douar Hsibou, et limitrophe de la plus grande décharge de la métropole. Quant aux habitants du douar, ils ont présenté un « dossier revendicatif » (*mileff matlabi*) qui préconise la réhabilitation de leur habitat à Ain Sebaa même. Outre le coût prohibitif du relogement, ils développent plusieurs arguments : leur « exil » (*tahjir*) à Sidi Hajjaj les éloignera de leur lieu de subsistance, la mer et les usines d'Ain Sebaa ; il n'existe pas de

---

<sup>2</sup> Issam El Yadari, « Des rifains, graciés par le roi, demandent l'asile politique en Espagne », *Le Desk*, 20 septembre 2018, <https://mobile.ledesk.ma/2018/09/20/des-rifains-gracies-par-le-roi-demandent-lasile-politique-en-espagne/>

<sup>3</sup> Terme désignant la « migration clandestine », qui renvoie, en arabe, au champ sémantique du feu, à l'idée de « griller ». D'autres l'associent au « mot amazigh *ahrag* signifiant « être en colère » » (Rida Ancari, « L'Intérieur veut mettre fin à la diffusion de vidéos montrant des traversées en *pateras* », *Telquel*, 19 septembre 2018, [https://telquel.ma/2018/09/19/linterieur-veut-mettre-fin-a-la-diffusion-de-vidéos-montrant-des-traversees-en-pateras\\_1611146](https://telquel.ma/2018/09/19/linterieur-veut-mettre-fin-a-la-diffusion-de-vidéos-montrant-des-traversees-en-pateras_1611146)).

<sup>4</sup> Omar Kabbadj, « Hrig : Tétouan, une ville en colère », *Telquel*, 5 octobre 2018, [https://telquel.ma/sponsors/hrig-tetouan-une-ville-en-colere\\_1613025](https://telquel.ma/sponsors/hrig-tetouan-une-ville-en-colere_1613025)

<sup>5</sup> Thomas Savage et Omar Kabbadj, « Les circonstances de la mort de Hayat Belkacem », *Telquel*, 27 septembre 2018, [https://telquel.ma/2018/09/27/les-circonstances-de-la-mort-de-hayat-belkacem\\_1612097](https://telquel.ma/2018/09/27/les-circonstances-de-la-mort-de-hayat-belkacem_1612097)

<sup>6</sup> Le 30 septembre 2018, « Moul chekkara », un YouTubeur suivi par 872 000 personnes sur Facebook, filme en direct des habitants du Douar Hsibou, qui protestent contre l'imminence de la destruction de leurs logis. [https://www.facebook.com/moul.chekara.official/videos/102914987322529/\(411815vuesau11octobre2018\)](https://www.facebook.com/moul.chekara.official/videos/102914987322529/(411815vuesau11octobre2018))

<sup>7</sup> Leïla Hallaoui, « Douar Hsibou : Après la destruction du bidonville, les opérations de démolition sont à l'arrêt », *HuffPost Maghreb*, 4 octobre 2018, [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/douar-hsibou-apres-la-destruction-du-bidonville-les-bienfaiteurs-appelles-pour-le-relogement-provisoire\\_mg\\_5bb5f5f3e4b028e1fe3b2800](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/douar-hsibou-apres-la-destruction-du-bidonville-les-bienfaiteurs-appelles-pour-le-relogement-provisoire_mg_5bb5f5f3e4b028e1fe3b2800)

<sup>8</sup> Leïla Hallaoui, « Ce que l'on sait de l'opération de délogement de douar El Ouasti à Casablanca », *HuffPost Maghreb*, 25 septembre 2018, [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ce-que-lon-sait-de-loperation-de-delogement-de-douar-el-ouasti-a-casablanca\\_mg\\_5baa6e25e4b07dc0b87e8309](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ce-que-lon-sait-de-loperation-de-delogement-de-douar-el-ouasti-a-casablanca_mg_5baa6e25e4b07dc0b87e8309)

moyens de transport adéquats entre les deux sites ; le lieu d'accueil ne dispose pas d'infrastructures de base (eau, électricité, écoles, dispensaires, etc.) ; « le dossier du logement n'a pas été pensé en lien avec le dossier de l'emploi et le dossier de l'enseignement » ; dès lors, en prétendant combattre la précarité et le chômage, les autorités ne feront que les amplifier. À cet égard, l'un des résidents reproche aux décideurs de lutter contre le logement dit non réglementaire (*'achwa'i*), en recourant à des procédés « irréguliers » (*'achwa'iyya*) et illégaux, rappelant que le tribunal s'est déclaré non compétent et n'a pas émis d'avis d'éviction<sup>9</sup>. Dans l'épisode filmé et diffusé, deux dimensions méritent une attention particulière : d'une part, les justifications qui articulent les sacrifices du douar pour la patrie, la renonciation à la nationalité et la demande de l'asile humanitaire ; d'autre part, les pièces du répertoire protestataire mobilisé.

« Le douar demande l'asile humanitaire », « le peuple veut la renonciation à la nationalité » (*ach-cha'b yourid isqat al-jansiyya*), etc. Au-delà de ces slogans, les témoignages mettent l'accent sur les « qualités » des habitants du douar : l'absence de criminalité, les « compétences » qu'il abrite, mais surtout son passé dans la lutte pour l'indépendance. L'un des intervenants explique que le douar « a une histoire », qu'il regroupe « des fils et des veuves de résistants » ; un autre présente devant la caméra une carte de résistant, d'autres encore rappellent la participation de membres du douar aux événements des Carrières centrales, en 1952, ou encore à l'Armée de libération. À travers ces récits, la visite au lendemain de l'indépendance de Mohammed V au douar, attestée par une photo, est constituée en pièce centrale de la mémoire collective locale. À l'aune de cet épisode, des résidents de Sidi Hsibou dénoncent la menace qui pèse sur eux :

« Aujourd'hui, on nous détruit nos logements, nous ne comptons plus dans ce pays, nous n'avons plus rien à y faire. Nous avons décidé de renoncer à notre nationalité ».

Sur un autre plan, l'acculturation au registre du « droit » est plus manifeste que jamais : la mobilisation est « pacifique » et s'inscrit dans « le cadre du droit » ; il n'est pas question de détruire les biens publics ou de nuire à la « chère patrie » ; dès lors, la seule option consiste à quitter un pays où les « droits » des citoyens ne sont pas respectés. Il existe aussi plusieurs traces d'appropriation du savoir protestataire que le Mouvement du 20 février a contribué à cristalliser, et dont la diffusion s'amplifie à travers les réseaux sociaux : la présence de haut-parleurs qui permettent d'unifier l'action protestataire ; la distribution de pancartes blanches, plastifiées, en format standardisé A3, imprimées en rouge, mais sans logo ; les gilets orange revêtus par des hommes qui assurent le service d'ordre<sup>10</sup>. De même, le vocabulaire employé et les slogans scandés attestent de la routinisation de l'héritage des mouvements de gauche : les prises de paroles sont ponctuées par le mot « militant » (*munadil*) et par le « salut militant » (*tahiyya nidaliyya*) ; il est question de « lutte militante continue » (*an-nidal al-mustamirr*), de « marcher de l'avant » (*ila al-amam*), « jusqu'au triomphe », et l'expression « nous résistons » (*samidun*) est peinte en rouge sur les murs. Des chants protestataires sont complétés par des strophes en adéquation avec la situation du douar :

« Nous avons demandé la réhabilitation, ils nous ont jetés dans la décharge [...]. C'est le Maroc du mépris »

« Ô autorité, écoute bien, il ne faut pas humilier le douar »

« Ô responsable, écoute bien, il ne faut pas humilier les résidents »

« Sommes-nous des citoyens ? Sans droit, sans loi »

« Pourquoi sommes-nous pauvres ? Parce qu'eux sont des voleurs »

« L'habitat dans les toilettes, les morts dans les embarcations »

---

<sup>9</sup> Au début des années 2000, Lamia Zaki identifie déjà des processus de politisation similaires à ceux que nous décrivons (L. Zaki, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques, Paris, 2005).

<sup>10</sup> Par-delà l'analyse de cette vidéo, une enquête plus approfondie doit être menée approfondir ces premières pistes.

Pour finir, la foule scande le slogan phare du Hirak du Rif : « la mort plutôt que l'humiliation » (*al-mawt wala al-madalla*) et un porte-parole du douar dénonce « la tyrannie », fait appel aux « masses populaires », et alerte le « peuple marocain » :

« Je dis au peuple marocain, je le dis et je le répète : vous avez été dévoré le jour où le taureau blanc a été dévoré<sup>11</sup>. Je leur rappelle un point : vous avez laissé tomber le Rif et ses enfants ont été exposés à la prison et à l'exil. Aujourd'hui, ce sont les habitants de Casablanca qui font appel à vous. [...] Rejoignez les enfants du peuple (*wlad acha'b*) [...]. L'histoire demandera des comptes aux lâches. [...] Non à la *hogra*, non à la *hogra*<sup>12</sup> ».

Parallèlement à ce registre, des habitants puisent également dans le répertoire religieux pour dénoncer l'injustice. Des femmes répètent en chœur une citation coranique, habituellement déclamée pour solliciter un bienfait ou dénoncer une nuisance, et souvent scandée pendant les manifestations d'Al Adl wal ihsane pour dénoncer l'injustice ou la répression : « Dieu nous suffit, il est notre meilleur garant » (*hasbuna allah wa ni'ma al-wakil*)<sup>13</sup>.

En somme, les paroles et les actions filmées dans cette vidéo trahissent des processus qui vont au-delà d'une « politisation de la contrainte<sup>14</sup> ». Si la désingularisation et la conflictualisation sont repérables (identification d'une injustice, d'un « nous », d'un « eux », la désignation de responsables et de solutions), les habitants du douar manifestent également leur capacité à décrypter et à détourner les discours politiques officiels. De même, témoignent-ils d'une forte acculturation au registre du droit et au répertoire protestataire dont la diffusion s'est amplifiée à travers les réseaux sociaux. À cet égard, un militant de la section locale de l'AMDH confirme que les habitants de ces douars ont organisé leurs protestations de manière autonome<sup>15</sup>. Selon lui, bien que ces zones aient pendant longtemps constitué des réservoirs électoraux pour « les partis du Makhzen », l'imminence du délogement et l'inefficience des relations clientélares semblent avoir incité leurs habitants à changer de stratégie, voire à reconnaître aux Hirak du Rif une légitimité qu'ils ne lui auraient pas toujours concédée. Comme dans d'autres cas, le rapport à la patrie est au cœur de la protestation, et l'appartenance nationale est conditionnée par l'exercice d'une citoyenneté pleine. Dans l'exemple qui suit, ces phénomènes se manifestent autrement.

### *28 septembre 2018. L'hymne national sifflé dans un stade de football*

De plus en plus d'indices trahissent une association entre le drapeau « de Lyautey », l'hymne national, et le « Makhzen ». Les protestations qui suivent la mort par balles de Hayat Belkacem, au large de la Méditerranée, en donnent une nouvelle illustration. Le 25 septembre 2018, la marine royale marocaine a tiré sur un pneumatique, qui transportait des candidats à la migration clandestine. Selon les témoignages de ses proches, la jeune femme tuée était âgée de 20 ans, native de Tétouan, étudiante en 2<sup>e</sup> année de droit, et cherchait à « sortir de la misère »<sup>16</sup>. À la suite de ce décès, les interrogations et les protestations ne tardent pas à s'exprimer. Des internautes créent un hashtag « qui a donné l'ordre<sup>17</sup> » et, à Tétouan, les ultras du club de football de la ville organisent une marche en direction du stade, deux heures avant le début du match.

---

<sup>11</sup> Sur l'analyse de cet événement, voir : Reda Zaireg, « Maroc : Face à la faillite politique, ne reste que la protestation », *Yabiladi.com*, 13 octobre 2018

<https://www.yabiladi.com/articles/printview/69829/maroc-face-faillite-politique-reste.html>

<sup>12</sup> Cette notion renvoie à la fois au mépris, à l'humiliation, à l'injustice et à l'oppression. Elle fait partie du langage politique des dominés aussi bien en Algérie qu'au Maroc.

<sup>13</sup> Formulation qui se retrouve partiellement dans plusieurs sourates du Coran ; voir notamment « Al Imran », verset 173.

<sup>14</sup> F. Vairel, L. Zaki, « Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte », art. cité.

<sup>15</sup> Échange téléphonique avec l'auteure, le 12 octobre 2018.

<sup>16</sup> T. Savage et O. Kabbadj, « Les circonstances de la mort de Hayat Belkacem », art. cité.

<sup>17</sup> <https://twitter.com/search?src=typd&q=%23quiadonneleordre>

Le mot d'ordre est de se vêtir en noir « en signe de protestation contre la politique d'oppression adoptée par l'État makhzénien contre son peuple, et dont Hayat a été victime »<sup>18</sup>. Pendant le cortège, ils scandent : « Avec l'âme, le sang, nous te vengerons Hayat », « le peuple veut celui qui a tué Hayat », « Viva España »<sup>19</sup>, « le peuple veut la renonciation à la nationalité »<sup>20</sup>.

### *Lorsque le mouvement s'étend aux cadres et aux PDG*

Les catégories de la population les plus aisées ne sont pas en reste. Fin juillet 2018, un article de presse alerte sur « L'inquiétante fuite des cerveaux marocains », et rapporte un « turnover "jamais vu" »<sup>21</sup>. Le 7 octobre 2018, le PDG d'une entreprise marocaine publie, sur sa page Facebook, une lettre ouverte au ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique, qui se serait largement diffusée à travers les listes des fédérations professionnelles<sup>22</sup>. Celui qui signe à titre de « Citoyen lambda, loin de toutes tendances idéologiques, politiques ou religieuses » produit une analyse du « problème du Maroc », centrée sur « l'effondrement de l'espoir » du fait d'un ensemble de dysfonctionnements politiques, qui semble avoir trouvé un écho auprès d'autres dirigeants d'entreprises.

« La régression soudaine qui a été faite en 2016/2017 en démocratie et en libertés d'expression a tué l'espoir dans un avenir meilleur. [...] Le vrai problème aujourd'hui est que malheureusement le makhzen a cru que le développement était la seule chose à laquelle aspirent les gens. Il s'est complètement trompé. [...] Nous avons besoin d'espoir que nos libertés de base seront assurées, espoir en une justice propre et indépendante du makhzen, espoir que les grandes décisions de notre pays ne seront plus imposées par les lobbies ou par des personnalités aux bras longs, mais se feront plutôt dans un équilibre sain entre la volonté du peuple et les intérêts de différentes parties prenantes, espoir que l'argent de nos impôts sera utilisé pour les projets prioritaires et pour les populations les plus défavorisées, espoir que nos impôts ne serviront pas au makhzen pour récompenser et fidéliser certaine catégorie de businessmen, espoir que pour réussir dans le business on ne soit pas obligés de devenir des voyous ou de s'associer à des personnes influentes, espoir que ceux qui montent dans la hiérarchie (dans le public et dans le privé) ne soient plus majoritairement des voyous, espoir de ne plus voir les fonctionnaires propres se faire écarter des postes de responsabilité pour ne pas gêner le business sale des gros poissons »

À travers ces exemples, les candidatures à l'*exit* au sein de différentes catégories de la société sont revêtues d'un caractère politique, et se combinent avec une concentration des griefs autour du Makhzen et de ses extensions.

### *La figure royale, objet d'attaques inédites*

Au début du règne de Mohammed VI, on entendait souvent : « Avant, on avait peur du roi, aujourd'hui, on a peur pour lui ». Or, en 2018, la critique de la figure royale atteint un seuil inédit dans l'histoire contemporaine.

Pendant les manifestations de la guerre du Golfe de 1991, nous avons relevé la diffusion de rumeurs au sujet de désertions dans l'armée, le resurgissement et la réadaptation d'anecdotes qui circulaient au lendemain des tentatives de coups d'état militaire de 1971 et 1972, ainsi que

---

<sup>18</sup> O. Kabbadj, « Hrig : Tétouan, une ville en colère », art. cité.

<sup>19</sup> *Idem.*

<sup>20</sup> « Après les slogans appelant à la renonciation à la nationalité... », *Alyaoum24.com*, 1<sup>er</sup> octobre 2018 <http://www.alyaoum24.com/1151930.html>

<sup>21</sup> Margaux Mazellier, « L'inquiétante fuite des cerveaux marocains », *Telquel*, 26 juillet 2018 [https://telquel.ma/2018/07/26/nouvelles-technologies-linquietante-fuite-des-cerveaux-marocains\\_1600110](https://telquel.ma/2018/07/26/nouvelles-technologies-linquietante-fuite-des-cerveaux-marocains_1600110)

<sup>22</sup> Il s'agit de Farid Benjelloun, PDG de Fin-Flouss.com, une société spécialisée dans les métiers de recouvrement de créances commerciales et civiles, nationales et transnationales. <https://www.facebook.com/farid.benjelloun.7/posts/10157062633123570>

des slogans qui transgressent le tabou du roi. Le monarque est associé à un âne ; rôle jusqu'ici réservé à ses protégés, aux ministres ou à des parlementaires. Bien davantage, face au héros du moment, sa virilité est remise en cause : « En Irak, se trouve Saddam Hussein, au Maroc, Fatna Bent Lhoucine ». Dans ce slogan, l'assimilation de Hassan II à la célèbre chanteuse populaire tend à reléguer le monarque non seulement à l'univers des femmes, mais également à la sphère de la frivolité, de la légèreté, voire de la débauche. Vingt ans plus tard, dans une autre arène protestataire, c'est son successeur qui est tourné en ridicule. Le 31 juillet 2011, des manifestants d'un quartier populaire de Casablanca osent parodier la cérémonie d'allégeance, qui a eu lieu la veille : ils promènent un âne protégé par une ombrelle et se prosternent régulièrement devant lui en déclamant les formules usuelles.

En 2018, la disqualification de la figure royale prend plusieurs formes. Lorsqu'elle s'exprime ouvertement, elle n'est pas l'apanage des exilés. À titre d'exemple, au cours de l'émission « 1 dîner 2 cons », tournée au Maroc et diffusée sur YouTube en août 2018<sup>23</sup>, des journalistes, des militants et un artiste commentent le discours du trône du 30 juillet 2018, en brouillant explicitement les frontières entre les énoncés habituellement confinés aux coulisses et ceux qui peuvent être publicisés. Elle n'est pas non plus réservée aux élites intellectuelles, comme cela ressort dans une vidéo filmant une jeune femme, originaire d'un douar proche de celui de Hsibou, qui dénonce les « mafias foncières » qui vont bénéficier des opérations de délogement et qui invective ouvertement le roi :

« ça suffit (*baraka*), ô roi des pauvres, ça suffit, nous en avons assez, nous n'avons plus peur, vous savez vous pouvez m'arrêter [...], plus rien ne m'importe, mes enfants sont jetés à la rue (*tcherredu*), mon père qui a 75 ans est jeté à la rue [...]. Ô Mohammed VI, ô Sa Majesté, ô roi des pauvres, ça suffit, nous nous sommes réveillés (*'eqna*) [...]. Écoute-moi [...]. Nous nous sommes aperçus que tu vends le pays, lot par lot, qu'un jour tu vas emporter tes enfants, prendre la fuite et laisser le pays dans la guerre [...]. Mohammed V était un homme, Hassan II était un homme [...]»<sup>24</sup>

Lorsque les transgressions sont anonymes, elles se manifestent par des clics sur le bouton « *dislike* », à l'exemple du phénomène observé au lendemain du même discours royal ; le nombre de pouces vers le bas aurait atteint un tel seuil que des chaînes télévisées auraient désactivé les options « *like* » sur leur site web<sup>25</sup>. Dans d'autres circonstances, les tabous sont violés sous le voile, comme pour ce soldat, posté dans les frontières du Sud, qui s'est filmé à l'aide d'un smartphone dans un baraquement délabré<sup>26</sup>. Tout en dénonçant les conditions de vie des conscrits et la « *hogra* » qui les frappe, celui-ci associe l'État marocain à une dictature, à une milice (*'isaba*), à une mafia de voleurs et de corrompus ; il s'attaque au « Chef suprême des Forces armées royales, appelé roi, qui ne se préoccupe pas des droits de son peuple » ; il se revendique comme « soldat du peuple marocain et non de la mafia ». À l'instar de protestataires du Mouvement du 20 février, en 2011, il proclame à plusieurs reprises : « Dieu, la patrie, le peuple ». Pour finir, la transgression atteint son summum dans des montages vidéo qui conspuent des mœurs sexuelles prêtées au roi, jugées indignes d'un commandeur des croyants.

---

<sup>23</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=v3saDv5cyf4&t=384s> (248 000 vues au 12 octobre 2018)

<sup>24</sup> <https://www.facebook.com/partagiPYM/videos/685520285151272/> (diffusée le 29 septembre 2018, 48 649 partages et 1,1 million de vues au 12 octobre 2018)

<sup>25</sup> « Maroc : Les Marocains ne croient plus aux discours du roi Mohammed VI », *Maroc Leaks*, 16 août 2018. <http://maroc-leaks.com/maroc-les-marocains-ne-croient-plus-aux-discours-du-roi-mohammed-vi/>

<sup>26</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=XM44X1XXxbk&feature=youtu.be> (diffusée le 24 septembre 2018, 299 111 vues au 12 octobre 2018)

## Tout ne change pas pour ne rien changer

L'un des enjeux de cet ouvrage consistait à produire une analyse socio-historique de la genèse et du façonnement de la scène partisane au Maroc. Il s'agissait aussi d'examiner les aléas et les luttes qui ont sous-tendu l'institutionnalisation d'un régime à pluralisme limité, tout en prêtant attention à la manière dont certaines catégories savantes se sont diffusées et naturalisées, au point d'encoder le jeu des acteurs politiques, suscitant ainsi des effets en retour. Un tel projet s'est révélé d'autant plus ardu qu'il impliquait d'appréhender les reconfigurations de cette scène sous les effets d'actions et d'événements protestataires, des modalités de leur répression, des politiques de concession, en relation avec les horizons du possible et du faisable qui se dessinent pour les acteurs en présence et leurs représentations de ce qui joue à l'échelle nationale, régionale, internationale.

À partir de là, trois fils rouges ont sous-tendu notre réflexion et le dialogue avec la littérature. En premier lieu, proposer une analyse relationnelle et processuelle, par-delà l'opposition entre « structure » et « action » qui sous-tend les controverses sur le fait partisan au Maroc. Deuxièmement, penser ensemble « politique officielle » et la « politique officieuse », la « voie des urnes » et la « voix de la rue », afin de débusquer les articulations, les porosités et les circulations entre des registres d'action pluriels qui se déploient dans différents sites d'interactions. Troisièmement, analyser les modalités de (re)production des élites politiques, tout en examinant les relations — horizontales et verticales — qui existent entre ces élites, avec les détenteurs du pouvoir et avec les groupes sociaux qu'elles prétendent incarner ou défendre, ainsi qu'aux éventuelles lignes de partage qui sous-tendraient leur structuration. Sous ces éclairages, le questionnement central sur la genèse et les reconfigurations de la scène partisane s'est décliné dans les termes suivants : les mutations de la scène partisane marocaine suivent-elles la pente historique qui se dessine en lien avec la nature de l'expérience coloniale et les modalités de décolonisation ? Portent-elles l'empreinte de transformations sociales cristallisant les choix stratégiques privilégiés par les élites dans la gestion des conflits sociaux ? Relèvent-elles d'ajustements institutionnels permettant la « cooptation » de nouvelles élites, au demeurant déphasées par rapport au reste de la société ? Reflètent-elles de simples réaménagements des relations de clientèle, en lien avec quelques-unes des dynamiques qui travaillent la société ? Traduisent-elles des variations dans les articulations entre expressions protestataires, recours à la répression et arrangements institutionnels ? En resituant ce questionnement dans une réflexion plus large qui féconde les apports de plusieurs domaines d'études, nous espérons contribuer à une meilleure compréhension de la genèse et de la transformation d'une sphère politique nationale dans un régime à pluralisme partisan limité.

Comme nous l'avons vu, le « Printemps arabe » a donné un nouvel élan aux ambitions nomologiques<sup>27</sup>. Des théories d'inspiration marxiste ont érigé la crise du capitalisme mondial en variable explicative centrale, et celles de la frustration relative ont remobilisé les lectures en termes de déclassement, de sentiment d'injustice et d'humiliation. Le paradigme de la modernisation a ressurgi en habits neufs, avec la constitution des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en agents actifs des révolutions. Les « origines culturelles<sup>28</sup> » des révolutions ont également fait couler beaucoup d'encre : triomphe de

---

<sup>27</sup> Pour un état de la question, voir entre autres : M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », art. cité.

<sup>28</sup> Voir à ce sujet la comparaison par Roger Chartier des origines des révolutions française et britannique à partir de cinq grands facteurs : la transformation du rapport au religieux ; l'importance de la référence juridique ; un « idéal culturel » marqué par la disqualification de la cour et de la capitale ; un état d'esprit marqué par l'érosion de l'autorité de la famille, de l'État et de l'Église ; une frustration intellectuelle en lien avec un « développement excessif de l'instruction » (Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990).

l'individualité sur l'ordre communautariste confessionnel, sectaire ou tribal, « démocratisation des esprits », notamment grâce aux chaînes satellitaires, aux réseaux sociaux et à la diffusion d'objets culturels et de discours des coulisses (rumeurs, anecdotes)<sup>29</sup>, qui fraient la voie à « la disgrâce du chef<sup>30</sup> », en prélude à sa chute. Néanmoins, le fait que le « Printemps arabe » ne se soit pas diffusé dans l'ensemble de la région, que des variations importantes aient été observées au niveau de l'intensité des mobilisations, de leur durée et de leurs issues a favorisé les analyses qui surdéterminent l'impact du type de régime politique<sup>31</sup>. Selon ces perspectives, le régime politique marocain présenterait des caractéristiques structurelles peu propices aux soubresauts connus par d'autres pays de la région<sup>32</sup> : renouvellement continu des réseaux de clientèle et constitution d'une sphère politique instituée dense qui dilueraient les responsabilités et les griefs, tout en produisant une désaffection des citoyens vis-à-vis de « la classe politique », voire une apathie ; division des challengers du fait même de l'existence de sphères politiques, associatives et syndicales denses et fragmentées, et d'un recours à la répression plus ponctuel et plus sélectif. De telles approches vont dans le même sens que les paradigmes néo-institutionnalistes de l'autoritarisme, selon lesquels les élections et les partis politiques en contexte autoritaire ont pour principale fonction d'assurer la survie et la consolidation du régime. À ce stade de notre réflexion, pouvons-nous confirmer que de tels facteurs suffisent à désamorcer — mécaniquement et indéfiniment — toute aspiration révolutionnaire ?

Indubitablement, les modalités de libéralisation relative de la sphère politique au Maroc — dans leur versant cooptatif et dans leur économie de la répression — ont contribué à entraver le développement de partis politiques, suffisamment dotés en capital collectif pour disposer de ressources autonomes ; ce qui a favorisé les transactions collusives et une propension à la scissiparité dans des collectifs faiblement contraints par des bases militantes et électorales. En revanche, selon notre thèse, ces mêmes modalités ont contribué au développement d'une sphère politique nationale par la marge. Récapitulons.

#### *Genèse d'un pluralisme partisan en contexte colonial*

Comme nous l'avons vu, le fait partisan se développe au Maroc sous la « double contrainte » d'un régime colonial d'état de siège et d'un projet nationaliste total : des élites citadines masculines lettrées élaborent une vision nationale du politique et recourent à la forme partisane pour mobiliser la nation et pour la construire en privilégiant un modèle de parti-nation de masse. Cette gestation se produit en connexion étroite avec des dynamiques protestataires et un système d'action nationaliste ; le multipositionnement des acteurs est consubstantiel à la mise en œuvre d'un projet hégémonique et unanimiste. Ces entreprises se distinguent selon la nature des relations avec les autorités et les capacités de mobilisation. L'existence de relais verticaux et la faiblesse des liens horizontaux tendent à favoriser les relations clientélares, notamment dans la zone d'influence espagnole. En revanche, de faibles connexions avec les autorités du Protectorat, combinées avec le développement de structures associatives, sont propices à la transformation de l'Istiqlal en parti de masse, jusqu'à ce que la répression de 1952 décapite l'ensemble des organisations du Mouvement national et ouvre la voie à une « violence compétitive ». Selon le roman national, l'indépendance est le fruit de « la Révolution du roi et du peuple » ; « peuple » dont le parti de l'Istiqlal revendique — sans succès — le monopole de la représentation. Dans les faits, l'« alliance » stratégique entre les élites citadines du

<sup>29</sup> James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1990.

<sup>30</sup> Michel Camau, « La disgrâce du chef. Mobilisations populaires arabes et crise du leadership », *Mouvements*, n° 66, 2011, p. 22-29.

<sup>31</sup> A. V. Korotayev et al., « The Arab Spring: A Quantitative Analysis », art. cité ; V. Menaldo, « The Middle East and North Africa's Resilient Monarchs », art. cité.

<sup>32</sup> M. Parsa, *States, ideologies and social revolutions*, op. cit. J. Goodwin, *No Other Way Out*, op. cit.

Mouvement national et la royauté n'a rien d'inéluctable ; située dans le temps, elle comporte des brèches et se fissure dès l'aube de l'indépendance.

La nature de la colonisation et les modalités de la décolonisation ont sans doute pesé sur le développement d'un pluralisme partisan limité, reflétant ne serait-ce que partiellement le caractère fragmenté des périphéries<sup>33</sup>. Si les acteurs de la Résistance sont parvenus pour un temps à brouiller les frontières politiques entre l'univers urbain et le monde rural, il n'en demeure pas moins que la mobilisation « réactive » de « l'ancien bled siba » au profit du Protectorat s'est enracinée dans la défense de véritables intérêts matériels et symboliques. Dès les premières années de l'indépendance, une ligne de partage s'esquisse entre partis de « militants » et « notables » sans partis politiques, entre politique nationale (en correspondance avec l'univers citadin) et politique locale patronnée (en affinité avec le monde rural qui représente alors 70 % de la population). Reste à souligner à quel point ce clivage est idéal typique ; les alliances et les antagonismes sont fluides et les clientèles mouvantes. Il importe aussi de garder à l'esprit tout ce que la catégorie de « notable » et l'opposition citadin/rural doivent au gospel colonial et aux politiques du Protectorat qui ont consolidé les assises des anciennes élites, et donné un effet de réalité à l'opposition entre « Maroc utile » et « Maroc inutile ». Ces cadrages encoderont durablement les luttes politiques.

#### *Les luttes politiques de l'indépendance : d'une asymétrie à l'autre*

Dès l'aube de l'indépendance, d'intenses confrontations se produisent entre des protagonistes dont la perception des rapports de force en présence est aussi fluctuante qu'imprécise. Elles trahissent un ensemble de désaccords, notamment sur la délimitation des pouvoirs de la monarchie, l'espace et les règles du jeu. Les échanges de coups se déploient dans une pluralité de scènes et de coulisses, et le recours à la violence politique fait partie des horizons du pensable et du faisable. Face à l'asymétrie qui se dessine entre les capacités de mobilisation du parti de l'Istiqlal et des autres forces organisées, une asymétrie d'un autre ordre se creuse en faveur du régime politique naissant.

Jusqu'à la proclamation de l'état d'exception en 1965, la centralité des partis issus de la matrice nationaliste est telle qu'une partie de leurs adversaires ressent le besoin de se doter d'un appareil partisan (Mouvement populaire). Bien que l'idée d'un « parti du roi » soit tuée dans l'œuf en 1963, la raison d'être du FDIC est de développer un outil au service d'un exécutif monarchique prééminent, de contrebalancer les capacités de mobilisation électorale de l'Istiqlal et de l'UNFP, en coalisant des notables au sein d'un « front » partisan. A posteriori, un déphasage s'observe entre l'aspiration des dirigeants de l'Istiqlal et de l'UNFP à construire un parti-nation à l'instar du FLN ou du Néo-Destour et, d'autre part, une concurrence entre des leaders sans base contraignante, dont aucun ne parvient à l'emporter ou à dissoudre ses potentiels adversaires. Ce processus ne s'explique pas uniquement par la coexistence d'élites de la première génération et de la deuxième génération, par la taille réduite du monde urbain « modernisé », par le nombre et l'étendue des périphéries fragmentées, ou par des glissements à la marge. Il est également tributaire de l'asymétrie croissante entre, d'une part, les capacités organisationnelles de ces partis et, d'autre part, les ressources qu'accumule le régime politique naissant dans le prolongement de choix stratégiques, mais non moins fluctuants.

Bien que la monarchie ait bénéficié de dispositifs matériels et symboliques coproduits par le Protectorat et par les nationalistes, elle n'hérite pas d'une position centrale, mais la conquiert laborieusement. Dans un environnement marqué par la guerre d'Algérie, puis par le début de la guerre froide arabe entre les républiques socialistes et les monarchies « conservatrices », la compétition pour le pouvoir s'intrique avec le processus de construction

---

<sup>33</sup> M. Penner Angrist, *Party building in the modern Middle East*, op. cit.

de l'État dans ses frontières externes et internes ; les protagonistes marocains en concurrence mobilisent tous des soutiens externes, mais de manière asymétrique. En se rangeant derrière la France et l'Espagne, la monarchie bénéficie d'importantes ressources, qui lui permettent de construire rapidement un appareil coercitif, d'éliminer ou d'affaiblir ses adversaires, et d'imposer peu à peu sa prétention à monopoliser l'exercice de la contrainte physique publique. Dans le même mouvement, elle prend le contrôle de l'appareil administratif, renverse ses alliances, bloque les réformes structurelles sur le plan économique et social, capte les principales ressources économiques et de patronage. Elle met à profit l'hétérogénéité sociale, culturelle, ethnique, confessionnelle du pays, avant de l'exacerber, tout en se réappropriant les mythes fondateurs de la nation. En retour, ses challengers organisés connaissent un processus de dépossession, de fragmentation et d'affaiblissement. L'aile gauche du Mouvement national est de plus en plus concurrencée par la gauche révolutionnaire (MMLM), puis par des groupes qui idéologisent le religieux.

*Un pluralisme limité, façonné par la répression et par les politiques de concession*

Au début des années 1970, Hassan II échappe de justesse à deux tentatives de coup d'état militaire et tente de « relancer le processus démocratique ». C'est communément admis : le pluralisme partisan est conçu par le Palais comme un moyen pour désamorcer les tensions, mener des politiques de concession, et stabiliser le régime, et « la question nationale » ; la constitution de l'affaire du Sahara en priorité nationale — par le Palais et les partis issus du Mouvement national — accompagne la reconfiguration des frontières internes et externes de la nation, en intrication avec la codification de « lignes rouges » qui délimitent symboliquement la politique instituée émergente. Pour autant, ce processus n'a rien de mécanique.

Ce n'est qu'après l'échec des stratégies insurrectionnelles que les dirigeants de l'opposition partisane (notamment ceux de l'UNFP) prennent acte de leur incapacité à produire une alternative « révolutionnaire ». La répression à géométrie variable a contribué à façonner les contours de la sphère politique officielle renaissante. Des irréductibles sont supprimés (assassinats politiques, « disparitions », exécutions), d'autres exilés, emprisonnés pour une longue durée (notamment au sein du MMLM), ou enfermés dans un asile psychiatrique (Cheikh Yassine) ; pour autant, leur mémoire n'est pas effacée. Quant aux opposants agréés dans le jeu politique officiel, la répression a entravé leur développement organisationnel et les a affaiblis, sans détruire toutes leurs ressources.

À partir du milieu des années 1970, le régime monarchique s'institutionnalise et consolide sa domination politique. Mais qu'il s'agisse de punir, de surveiller, de s'accaparer la production des significations légitimes de « Dieu, la Patrie, le roi », ou de se ménager des clientèles en produisant des politiques publiques et en redistribuant des ressources rares, la monarchie marocaine ne suit pas une pente naturelle, pas plus qu'elle n'agit selon une stratégie clé en main. Elle procède par tâtonnements, sur des terrains mouvants et de manière réactive aux dynamiques qui travaillent la société. Souvent contradictoires, ses actions ne sont pas systématiquement efficaces et gagnantes ; elles rencontrent de très fortes résistances. Même lorsque le régime parvient à accumuler d'importantes capacités répressives et administratives, il reste exposé à des menaces internes. Tout en intégrant une partie de ses opposants dans le jeu politique officiel, il ne parvient ni à les soumettre dans l'absolu, ni à faire taire la voix de la rue, ni à entraver le développement d'autres groupes d'opposition.

Pour les dirigeants des partis d'opposition — qui ont fait le deuil d'une conquête du pouvoir à travers la voie révolutionnaire, insurrectionnelle, voire prétorienne — la reconnaissance légale et la participation aux institutions permettent de desserrer l'étau de la répression, de bénéficier de tribunes, d'avoir accès à un ensemble de ressources matérielles et symboliques. Ils dénoncent régulièrement le trucage des élections et la création de « partis administratifs » par le ministère de l'Intérieur, mais ne désespèrent pas d'accroître leur marge

de manœuvre à chaque fois que l'occasion se présente. S'ils ont renoncé à la violence politique, ils jouent un rôle moteur dans l'arène protestataire. Grâce aux capacités de mobilisation syndicale qu'ils développent, ils exercent des pressions sur l'institution monarchique pour renégocier leur position et élargir leurs marges de manœuvre au sein de la sphère politique instituée. Mais, la crainte d'être débordés par des challengers, qui auraient plus à gagner d'une déstabilisation du régime, contribue à modérer leur recours à la voie de la rue et à privilégier la voie négociée « des institutions ». En effet, les protestations dans l'espace public sont loin d'être pacifiées ; elles favorisent l'entrée en scène d'acteurs faiblement organisés, et sont presque systématiquement écrasées dans le sang.

Les mobilisations contre la guerre du Golfe en 1991 constituent un seuil inédit dans l'histoire protestataire du Maroc contemporain, du fait de leur durée, de leur déroulement dans plusieurs localités, de leur caractère transclassiste, et de la formation d'une large coalescence, qui va au-delà de la coalition entre des partis d'opposition, des syndicats, des associations, des ordres professionnels, et qui inclut des organisations islamistes. Bien qu'elles surgissent en relation avec un conflit qui se déroule en dehors des frontières du pays, elles donnent à voir une nationalisation de la protestation, de même que sa relative pacification. C'est le point de départ d'une nouvelle renégociation des règles du jeu politique.

Entre 1992 et 1997, la vie politique marocaine est animée, d'une part, par une très forte continuité au niveau des élites politiques en présence et, d'autre part, par des horizons d'attente, des désenchantements et des autolimitations au croisement du temps mondial, du temps régional et du temps biologique, celui du corps d'un roi vieillissant et malade. La quête tâtonnante de l'« alternance » ouvre la voie à la création de nouvelles institutions, connaît plusieurs faux départs, avant une mise en œuvre « consensuelle » et sans grande incertitude électorale. La politique officielle est désormais structurée de manière à réduire toute asymétrie significative entre les partis issus du Mouvement national (la Koutla) et les autres « blocs » constitués pour les contrebalancer, sans compter la marge de correction des résultats que le régime s'est réservée.

La formation du gouvernement d'« alternance consensuelle » de 1998 est mise en scène comme un rituel de clôture des luttes entre les héritiers du Mouvement national et la monarchie. Elle est sous-tendue par un enchaînement d'accords, plus ou moins ambivalents, entre des protagonistes fortement imprégnés par les cadrages transitologiques du moment. En outre, les adeptes de l'alternance sont conscients qu'ils ne disposent pas de capitaux collectifs partisans leur permettant d'obtenir de Hassan II plus que ce qu'il n'a consenti. C'est avec Mohammed VI qu'ils espèrent passer de « l'alternance consensuelle » à « l'alternance démocratique », faire fructifier leurs capitaux partisans, renforcer leur crédibilité politique, et renégocier la distribution du pouvoir entre la monarchie et l'exécutif issu des urnes.

### *Un processus de pluralisation sous contrôle ?*

Ce qui se joue en amont et en aval de la formation du « gouvernement d'alternance » en 1998 et de la succession monarchique en 1999 est irréductible aux intentionnalités des protagonistes en présence. L'interpénétration entre catégories savantes et vernaculaires — « cooptation », « clientélisme », « makhzénisation », etc. — fait souvent écran à la compréhension de processus aussi ambivalents qu'inachevés : pluralisation croissante dans les sphères partisans, associatives, syndicales, protestataires ; « trop plein » d'institutions « sans que l'on ne puisse pour autant constater un renforcement du processus d'institutionnalisation »<sup>34</sup>. Libéralisation et délibéralisation tendent à s'intriquer : toute

---

<sup>34</sup> A. Saaf, « Changement et continuité dans le système politique marocain », art. cité.

ouverture s'accompagne d'un dispositif visant à l'atténuer ou à la garder sous contrôle, sans pour autant produire les effets escomptés.

Des injonctions doubles sous-tendent l'institutionnalisation du fait partisan et les dispositifs qui encadrent la compétition électorale : libéraliser l'accès de la scène partisane, tout en freinant le processus de fragmentation et en codifiant des règles pour exclure des acteurs non agréés ; institutionnaliser et réhabiliter l'action politique, tout en resserrant son quadrillage ; crédibiliser la voie des urnes et combattre l'abstention croissante, tout en évitant qu'un parti politique puisse prétendre à l'hégémonie en démontrant une capacité de mobilisation électorale supérieure à celles de ses concurrents.

Le temps électoral s'est régularisé et les urnes sont devenues plus transparentes. Les activités électorales ont attiré de nouveaux profils, que ce soit au niveau des candidats, des intermédiaires ou des agents : les figures de l'élection se féminisent et se rajeunissent ; les catégories populaires se mobilisent sous l'effet d'incitations « positives » (vote d'échange), plutôt que « négatives » (pressions des agents du ministère de l'Intérieur). Les luttes pour la codification de l'excellence politique trahissent l'ouverture du marché électoral à de nouveaux entrants, de même qu'un chevauchement croissant des processus d'accumulation économique et politique. Les mobilisations clientélares et marchandes se complexifient et se diffusent. Selon des configurations variables, ces entreprises semblent à la fois personnelles et anonymes ; leurs entrepreneurs disposent de manière prépondérante tantôt de « capitaux collectifs partisans », tantôt de « capitaux propres », tantôt d'une combinaison entre les différents types de capitaux. Leurs agents sont des militants, des clients et des intérimaires, ou un mixte de ces profils. Bien que souvent discontinues, elles nécessitent de plus en plus un entretien régulier. Alors même que leur réussite dépend de leur ancrage dans un territoire, elles se développent au croisement du local, du régional et du national. Certes, les succès électoraux du PJD, entre 2002 et 2016, invitent à nuancer la thèse d'une notabilisation systématique de tous les partis qui prédominent dans l'arène électorale. Mais, dans l'ensemble, les modalités de libéralisation du marché électoral tendent à dissuader le vote fondé sur une offre programmatique, et à transformer la plupart des partis politiques en « *vote seekers* » et en « *office seekers* », renforçant la cartellisation des partis et les transactions collusives, les mobilisations clientélares et marchandes, et la démobilitation électorale. C'est dans ce contexte que s'amplifient les discours dénonciateurs de la « classe politique » et de la « mafia » qui gouvernerait le Maroc<sup>35</sup>.

Si les signes d'une « rupture entre gouvernants et gouvernés » sont probants, la densification et l'extension de l'arène protestataire vont à l'encontre des lectures en termes d'apolitisation et d'apathie des citoyens en contexte autoritaire. Bien davantage, les dynamiques qui la travaillent laissent entrevoir une homogénéisation des périphéries (autant sociales que géographiques), ainsi qu'un processus de nationalisation et de modularisation du répertoire protestataire, qui puise ses origines et son développement dans les matrices des partis politiques actuels ; ce processus reconfigure par la marge la notion même de politique nationale.

« *Ceci est le Maroc et nous sommes ses gens*<sup>36</sup> »

Notre enquête sur la genèse et la reconfiguration du fait partisan au Maroc nous mène à la conclusion suivante : les modalités combinées de la libéralisation relative du régime et de gestion *in situ* et *ex post* des « années de plomb » ont produit des effets complexes, non anticipés, et propres à transformer et à étendre la politique nationale. Tout ne change pas pour ne rien changer.

---

<sup>35</sup> Registre mobilisé avec des variations pendant les protestations du Mouvement du 20 février (2011) et très explicitement pendant le Hirak du Rif (2016-2017).

<sup>36</sup> Extrait d'un slogan largement diffusé depuis les mobilisations du Mouvement du 20 février.

La « cooptation » a sans doute dépossédé un ensemble d'acteurs politiques de leur marque de fabrique, tout en ouvrant à certains d'entre eux des voies de forte mobilité sociale et de « notabilisation ». Mais, une partie des militantismes d'antan est reconnue et récompensée, d'anciens opposants ont intégré des « lieux neutres<sup>37</sup> » (IER, CNDH et autres commissions) ; ce faisant, l'« idéologie dominante » a incorporé ne serait-ce que partiellement la mémoire de leurs luttes, leurs normes et leurs pratiques, favorisant ainsi la diffusion du registre et de la pratique du droit, son appropriation et son détournement par de plus larges catégories sociales.

Les politiques néolibérales menées au Maroc ne sont pas moins exacerbées que dans la Tunisie de Benali et l'Égypte de Moubarak. Mais, leur mise en œuvre concomitante avec la libéralisation du marché électoral et la mise en place de dispositifs d'action publique (INDH, Plan vert, etc.) transforme une partie du secteur associatif en courroie de privatisation du « *welfare* ». Ces dispositifs qui visent à désamorcer les conflits contribuent, à leur tour, à la diffusion de normes et de savoir-faire et, surtout, au renforcement de réseaux horizontaux. À cet égard, les mêmes rouages mobilisés pendant les campagnes électorales clientélares sont de plus en plus investis lorsqu'il s'agit d'exprimer le mécontentement. À l'inverse des marginalisés qui ont participé aux « émeutes » d'antan, ceux d'aujourd'hui n'ont plus besoin d'occasions impulsées par des acteurs politiques plus organisés. Désormais, ils sont capables de s'organiser de manière autonome, d'inscrire leur mobilisation dans le cadre du droit et dans la durée.

Dans une telle configuration, la « balance des tensions » s'épuise<sup>38</sup>, et il devient plus difficile pour les détenteurs du pouvoir de gérer les protestations, uniquement en « cooptant » de nouvelles élites ou en renouvelant ses réseaux de clientèle. Autrement dit, si ces stratégies ont pendant longtemps contribué à diviser les challengers organisés et à réduire leurs capacités de nuisance, elles ont également ouvert la voie à l'extension et à l'autonomisation d'autres formes d'opposition. Celles-ci gagnent d'autant plus de terrain que les protestataires ont renforcé leurs capitaux « associatifs » collectifs et que les canaux de médiation personnalisée ont atteint leurs limites. Au regard de ces dynamiques, il ressort clairement qu'une pièce du dispositif de légitimation de la monarchie est grippée. « Le roi est bon, la classe politique est mauvaise » est désormais un mythe à bout de souffle.

Bien au-delà, c'est le mythe même d'un jeu politique structuré autour d'un face-à-face entre le Palais et les élites partisans qui s'effondre. Nous l'avons vu, le fait partisan embryonnaire s'intrique avec la gestation de la politique nationale. Dès l'indépendance, la scène partisane est sous-tendue par un clivage idéal-typique entre politique nationale (en affinité avec le monde urbain) et politique patronnée locale (en correspondance avec un monde rural fragmenté). Depuis le début des années 2000, l'ouverture du marché électoral donne un nouveau souffle à la politique patronnée locale, qui se complexifie et se diffuse au sein d'une scène partisane qui peine à traduire le clivage central qui s'esquisse : un centre associé aux « privilégiés » et au « Maroc utile » *versus* des périphéries homogénéisées et incarnées par la figure des « *wlad acha'b* » (les enfants du peuple), qui remettent en cause leur dépossession et leur assignation au « Maroc inutile ».

« Vos enfants, vous les avez éduqués, et les enfants du peuple, vous les avez expulsés  
Vos enfants, vous les avez engraisés, et les enfants du peuple, vous les avez affamés  
Vos enfants, vous les avez employés, et les enfants du peuple, vous les avez poussés à griller  
les frontières  
Mais les enfants du peuple se sont réveillés  
Les enfants du peuple ne sont plus vos dupes

---

<sup>37</sup> Luc Boltanski, Pierre Bourdieu, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, p. 3-73.

<sup>38</sup> N. Elias, *La société de Cour*, *op. cit.*

Les enfants du peuple vous crient :

Ceci est le Maroc et nous sommes ses gens (et il nous appartient) »

En 2004, nous nous interrogeons : « l'un des enjeux fondamentaux des tribulations de la scène électorale marocaine ne serait-il pas d'étendre, pour les uns, et de retarder, pour les autres, l'exercice effectif du suffrage à des catégories jusque-là exclues de la tribune de la représentation ? »<sup>39</sup>. En 2018, à l'heure des contre-révolutions, nous constatons que l'arène protestataire marocaine s'autonomise et s'érige en haut lieu de production d'une politique nationale par la marge.

Au terme de cette enquête, nous espérons avoir démontré que l'« exception marocaine » est un récit à analyser en tant que tel, y compris dans ses effets de réalité. De même, la production de normes et de pratique politiques est irréductible aux surdéterminations, qu'elles relèvent du local ou du global. Elle se forge dans une histoire aux multiples possibles, selon des configurations mouvantes, dans l'articulation entre différentes arènes du politique ; la dépendance au sentier marocain n'exclut ni des bifurcations tonitruantes, au gré des conjonctures fluides, ni des transformations en pointillé, mais non moins profondes.

---

<sup>39</sup> M. Bennani-Chraïbi, « Introduction : Représenter et mobiliser dans l'élection législative au Maroc » dans *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, *op. cit.*, p. 53.



## **Postface. Un protocole d'enquête inédit**

Lancer pour la première fois au Maroc une enquête par questionnaire et à grande échelle, sur les membres de partis politiques, en plein congrès national m'a incitée à adopter une démarche réflexive à chaque étape de l'investigation et d'appréhender tout biais comme un révélateur potentiel. En l'absence de sources d'inspiration, au Maroc ou dans un autre contexte autoritaire, l'un des enjeux est encore une fois de faire voyager des questionnements, des méthodes, sans plaquer les réponses, sans lisser les résultats, en essayant de garder en mémoire l'épaisseur et la densité des matériaux qualitatifs que j'ai récoltés jusqu'ici. Face au caractère inédit du dispositif, négocier l'accès au terrain constitue en soi un moment d'observation privilégié et élaborer un questionnaire relève du bricolage prudent. Lorsque les organisateurs des congrès ne connaissent pas la population mère des délégués à la veille des rassemblements, l'échantillonnage n'est pas le moindre des défis. D'où l'intérêt de traiter ces points, tout en donnant un aperçu sur ce que c'est qu'un congrès, sur les procédés utilisés pour inciter les congressistes à remplir le questionnaire, sur la manière dont ils ont reçu l'enquête.

## Quand négocier l'ouverture du terrain, c'est déjà enquêter

Au cours de la première phase de l'enquête (2008-2010), toutes les portes se sont ouvertes à l'exception de l'une d'entre elles<sup>1</sup>. In extremis, le président de la commission préparatoire du congrès constitutif du PAM (2009) a refusé la réalisation de l'enquête, alors même que le secrétaire général du parti avait donné son accord de principe. Même ma présence a été jugée indésirable. Pour pénétrer l'enceinte du congrès, j'ai dû me faire passer pour une journaliste. Alors que je pensais que l'assimilation des chercheurs aux journalistes entraverait cette recherche, j'ai réalisé que, dans ce cas-là, la présence d'une chercheuse paraissait plus menaçante que celle de cent vingt journalistes... Cet événement inattendu m'a conduit à analyser les contextes variables de l'enquête et leur impact sur les choix méthodologiques, à revenir sur les modalités de négociation de l'accès au terrain, afin de formuler des hypothèses sur les conditions d'acceptation du protocole, et sur les circonstances d'un refus. Au final, les transactions pour obtenir les autorisations nécessaires au démarrage de l'enquête « officielle » par questionnaire se sont transformées en séquences d'observation. Par-delà « la division du travail dans la production de la recherche scientifique<sup>2</sup> », la réflexivité inhérente au « raisonnement ethnographique » s'avère heuristique, y compris lorsque l'on recourt aux techniques visant la production d'une base de données<sup>3</sup>. À l'intersection entre « l'univers académique, l'univers de l'enquête et son propre univers social<sup>4</sup> », le chercheur s'expose tout autant au « jeu de distance et de proximité » avec les plus ou moins « imposants ». Dès lors, le retour sur cette relation quasi ethnographique, jalonnée de « surprises » et d'« inquiétudes »<sup>5</sup> informe aussi bien les conditions de production des données que l'objet étudié lui-même.

---

<sup>1</sup> Une version proche de cette section a été publiée dans la *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n° 4, 2010.

<sup>2</sup> Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 229.

<sup>3</sup> Sous un autre angle, voir : Florence Weber, « L'ethnographie armée par les statistiques », dans *Manuel de l'ethnologue*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

<sup>4</sup> Stéphane Beaud, Florence Weber, « 11 –Le raisonnement ethnographique » dans Serge Paugam (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 236.

<sup>5</sup> Didier Fassin, « Introduction. L'inquiétude ethnographique », dans Didier Fassin et Alban Bensa (eds), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, p. 9.

## *Des choix méthodologiques au gré des contextes d'enquête*

Le recours à une méthode ou à une autre n'est pas lié à une préférence technique ou à une position épistémologique a priori. Il découle davantage des contextes de l'enquête et d'un long et patient travail de tissage de réseaux de confiance.

### **Les effets conjugués de la familiarité et de la libéralisation**

À la fin des années 1980, mes recherches sur le rapport des jeunes au politique s'étaient ajustées à la peur de mes interlocuteurs. Le plus souvent, j'étais appréhendée en tant qu'étudiante, à mi-chemin entre le Maroc et l'Europe, susceptible d'être une porte-parole ; mais il arrivait que ma démarche soit associée à celle d'un agent du ministère de l'Intérieur. Je privilégiais donc l'observation et des entretiens semi-directifs, uniques, dans des lieux publics, pour sécuriser mes interviewés anonymes et leur assurer que, même si je l'avais souhaité, je n'aurais pu les « retrouver ».

Le vent de libéralisation politique n'a pas manqué de se répercuter sur les conditions d'une enquête de sociologie politique. L'avènement du gouvernement d'« alternance », la succession monarchique et le développement exponentiel du mouvement associatif ont favorisé l'arrivée en masse des bailleurs de fonds, la multiplication d'experts locaux et internationaux. De même, la francophonie des élites marocaines a contribué à réduire le coût de l'enquête, attirant y compris des chercheurs non arabophones. Aussi, dans des cercles associatifs et politiques plus que d'autres, la figure du chercheur — qui se confond plus ou moins avec celle de l'expert — devient-elle relativement familière. La tendance est confortée par la presse dite « indépendante »<sup>6</sup>, qui entretient la notoriété de certains universitaires.

C'est dans ce contexte que je mène des entretiens répétés et des récits de vie auprès d'acteurs, souvent multipositionnés, appartenant à différentes familles politiques, autour de leur parcours militant. La chercheuse que je suis est alors perçue de plusieurs façons : une confidente ; une archiviste pour ceux qui regrettent de ne pas laisser des traces écrites ; un témoin qui ouvre la voie à une sorte de mise en ordre, voire à une catharsis ; un messenger auquel on confie sa propre vision des choses, espérant agir sur la configuration de sa propre image, sur celle du groupe d'appartenance, ou régler ses comptes avec des concurrents.

Des relations de confiance se tissent au fil du temps et au gré de rencontres régulières. Mes interlocuteurs ne se sentent pas trahis lorsqu'ils lisent mes publications, qu'ils trouvent plutôt « objectives ». En outre, je réalise que mes liens familiaux avec un militant des droits humains me situent dans un cercle de reconnaissance : sans être encartée, je suis parfois assimilée à un membre de « la » ou d'une « tribu »<sup>7</sup> (de gauche, des droits humains, ou de l'engagement militant au sens large)<sup>8</sup>. Tandis que l'expérience de l'enquête longitudinale m'amène à construire l'objet dont il est question, cette insertion me fraie la voie pour une enquête systématique par questionnaire à grande échelle, dès que je perçois l'effritement de la culture du secret et l'ouverture d'une fenêtre d'opportunités.

---

<sup>6</sup> Son financement ne dépend en principe ni des partis politiques ni des pouvoirs publics.

<sup>7</sup> Selon la formule employée par l'un de mes interlocuteurs.

<sup>8</sup> Dans la convivialité, certains de mes interlocuteurs — aux appartenances politiques diversifiées — ont délimité les frontières de la « tribu » de manière inclusive et situationniste. Cette négociation électorale d'une proximité ou d'une affiliation commune s'avère gérable tant que la transaction est sectorisée. Par contre, pendant mon enquête au Parlement, ce jeu s'est révélé à haut risque lorsque les membres d'un parti ont déclaré à des personnes d'un autre bord politique : « elle est à nous ». À partir de là, je me suis consacrée à la construction d'une appartenance exclusive au « parti de la science ».

## L'enquête par questionnaire : le jeu incertain du dévoilement collectif

Si les acteurs associatifs et politiques excellent habituellement dans l'art de l'interview, le pratiquant régulièrement sur le plan médiatique et occasionnellement dans le cadre d'une recherche académique, ils sont moins confrontés aux enquêtes par questionnaires. Longtemps inédit au Maroc, l'usage d'une telle méthode en science politique commence à se développer, tout en demeurant associé aux sondages politiques qui soulèvent régulièrement des controverses. Le premier sondage est secrètement commandé en 1993 par Driss Basri, alors ministre de l'Intérieur de Hassan II. L'intermédiaire avec l'IFOP est Rémy Leveau, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, qui ne tarde pas à publier dans *Le Monde diplomatique* en septembre 1993 un article commentant ses principaux résultats. À la tête de l'opposition, l'USFP dénonce l'absence de publicisation préalable d'une telle opération, pourtant financée par les deniers publics.

À l'heure de la libéralisation, la pratique du sondage fait son chemin. Une filiale de CSA (puis du groupe LMS Marketing – CSA), institut français d'études de marché et de sondages, s'ouvre au Maroc. Début 2006, l'hebdomadaire *Al-Jarida al-Oukhra* ose publier les résultats d'un sondage de popularité qui place un militant des droits humains en tant qu'« homme de l'année 2005 » devant Mohamed VI. Par la suite, le projet de loi 60-06 vise à rappeler que « Sont interdits les sondages d'opinion dont l'objet porte atteinte à la religion musulmane, à la forme monarchique de l'État, à l'unité nationale ou au respect dû à Sa Majesté le Roi ou aux princes et princesses royaux » (novembre 2006). Mais face au tollé qu'il soulève, il est rapidement enterré. La même année, l'Institut républicain international (IRI), un organisme américain promouvant le développement de la démocratie dans le monde, commande un sondage à LMS-CSA sur les intentions de vote à la veille des législatives de 2007. Les résultats créditent le parti islamiste de 47 % d'intentions de vote et suscitent une nouvelle polémique : même les responsables du PJD interviennent pour relativiser l'annonce d'un raz de marée islamiste, qui les fait apparaître comme plus menaçants aux yeux du reste de la société politique instituée. Enfin, en 2009, les hebdomadaires marocains *Tel quel* et *Nichane*, ainsi que le quotidien français *Le Monde* publient un sondage sur le bilan des dix ans de règne de Mohammed VI. En dépit de l'annonce de 91 % d'opinions favorables au roi, la saisie et la destruction des exemplaires des hebdomadaires sont ordonnées au nom de l'inviolabilité de la personne du monarque.

Ce contexte global imprègne ne serait-ce qu'indirectement la perception de l'enquête par questionnaire que j'initie. À cela se greffe une autre difficulté. Habituellement, je sollicite des entretiens en face à face, à partir d'un carnet d'adresses qui s'étoffe au fur et à mesure. En revanche, franchir le seuil du lieu de déroulement du congrès national d'un parti politique nécessite presque toujours la présentation d'un badge, et implique donc de passer par la direction du parti<sup>9</sup>. Dès lors, celle-ci s'interroge sur le bien-fondé de la démarche, sur les coûts et les gains qu'elle peut en tirer, sur l'accueil qu'une telle initiative recevra pendant le congrès de la part des délégués, et des « perturbateurs » potentiels. Bien plus, les leaders doivent gérer deux incertitudes : l'une relative à ce que le chercheur fera des données collectées ; l'autre en lien avec l'image du parti qui sera tissée à partir de l'agrégation des réponses apportées par des centaines de congressistes. Que la direction d'un parti autorise la diffusion et la collecte par des

---

<sup>9</sup> Sans compter la nécessité d'obtenir des informations précises (nombre de congressistes prévus, date et lieu du congrès, profils des congressistes), pour anticiper les modalités de mise en œuvre de l'enquête, le nombre, l'hexis des enquêteurs, les niveaux de langue à adopter dans les face à face, les relais sur lesquels s'appuyer, les arguments à invoquer. Les partis disposent de statistiques quasi inaccessibles. J'ai su approximativement que les congressistes sont majoritairement urbains, avec un haut niveau d'études dans les cas de l'USFP, du PJD, d'Annahj addimocrati, et que les ruraux prédominent dans l'Istiqlal, le MP, le PAM.

chercheurs de questionnaires standardisés pendant un congrès national revient à assumer de lâcher prise, à accepter de jouer le jeu incertain du dévoilement collectif.

### *Les conditions d'acceptation d'une enquête par questionnaire*

Le caractère national d'un congrès, sa visibilité médiatique, son occurrence périodique, mais espacée tendent à sa dramatisation. Au fur et à mesure que la date approche, l'énergie et le temps des organisateurs sont dévorés par le travail d'organisation et de gestion des attentes : des régions réclament un nombre supérieur de congressistes, des élections de délégués sont contestées, et jusqu'au dernier moment le nombre exact des participants à nourrir et à loger n'est pas connu avec précision. Malgré tout, dans certains cas, le terrain s'ouvre avec une facilité déconcertante. Inversement, dans d'autres circonstances, pour capter l'attention, je me résous à composer et à recomposer des numéros de téléphone comme un automate.

### **Des terrains si accessibles**

La crise que traverse l'USFP à la veille de son 8<sup>e</sup> congrès (13-15 juin 2008) ne le prédispose guère à créer le précédent en accueillant une enquête inédite sur les parcours militants. Or, l'appartenance à « un réseau de confiance », autant que la séquence difficile du parti jouent un rôle décisif.

Après avoir constitué le symbole de l'opposition au sein du Parlement durant plusieurs décennies, l'USFP prend la tête du « gouvernement d'alternance » en 1998 et connaît une nouvelle vague de scissions. Principal perdant des législatives de 2007, le parti passe du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> rang, mais reste néanmoins au gouvernement. De plus, le secrétaire général est accusé de s'être davantage préoccupé de négocier son propre portefeuille de ministre d'État que de l'intérêt du parti, ce qui le contraint à abandonner toutes ses responsabilités au sein du bureau politique. La presse guette les faits et gestes des dirigeants, les ténors en concurrence publient des communiqués, accordent des entretiens, débattent par site internet interposé.

Paradoxalement, une telle conjoncture constitue une opportunité pour mon projet. Tout d'abord, elle a pour conséquence de retirer toute responsabilité organisationnelle au bureau politique (réunissant plusieurs candidats au secrétariat général), et de transférer le soin d'organiser le congrès à une commission préparatoire. Connu pour entretenir une certaine culture du secret, l'ancien secrétaire général n'aurait pas nécessairement bien accueilli ma requête. En revanche, le soutien infaillible du président de la commission préparatoire est déterminant. Cet ancien journaliste en exil, en retrait de la course aux positions éligibles, considère qu'une étude de cette ampleur est susceptible d'aider le parti « à se regarder dans le miroir ». Autre détail fondamental : il tient en haute estime le militant des droits humains, auquel je suis apparentée. En plein orage, il m'appelle ou me répond pour me tenir informée des incertitudes qui planent sur la date même de la tenue du congrès.

Les personnes contactées me laissent entendre que les membres de la direction « les plus compétents » ne peuvent que soutenir la recherche, mais qu'il importe de juguler le pouvoir de nuisance des autres. Craignant que, parmi les principaux leaders en concurrence, certains appellent au boycott de l'enquête, je cherche, d'une part, à éviter d'apparaître comme la protégée de l'un ou de l'autre et, d'autre part, à presque tous leur présenter mon projet, lors de la cérémonie d'ouverture du congrès. Enfin, ne voulant pas que l'enquête soit associée à la commission préparatoire du congrès, je ne demande pas à son président d'insérer les questionnaires dans les valisettes des congressistes. Ce choix s'avère approprié puisque durant le congrès, la commission fait l'objet de critiques acerbes.

Pendant l'ouverture du congrès de l'USFP, autour de petits fours et de jus de fruits, je saisis l'opportunité de présenter mon projet à des représentants des organisations invitées, et surtout au secrétaire général du PJD que j'ai rencontré à d'autres occasions. Les membres influents du parti islamiste sont familiers avec la recherche scientifique, soit parce qu'ils sont

eux-mêmes des universitaires, soit parce qu'ils ont déjà eu l'occasion de se prêter à l'exercice au cours d'autres enquêtes. J'ai d'ailleurs régulièrement interviewé certains d'entre eux, auxquels j'ai toujours envoyé mes travaux. Adeptes de la politique de la « transparence », ils accueillent les chercheurs à bras ouverts. De plus, l'USFP a déjà créé le précédent. Sans surprise, le bureau politique du PJD donne une réponse positive et rapide à ma requête ; il accepte même d'insérer le questionnaire dans les valisettes des congressistes (ce qui me vaut le taux de retour exceptionnel de 54 %).

En ce qui concerne Annahj addimocrati, je m'y suis prise le jour même, sur une impulsion (j'avais d'abord renoncé à couvrir son congrès, parce qu'il chevauchait celui du PJD). Le fait d'avoir suivi pendant plusieurs années l'un de ses militants me permet néanmoins de prendre le train en marche, et me donne un accès très rapide aux informations nécessaires. Toutefois, le facteur décisif est le contact in situ avec le secrétaire général du parti. En trois minutes, l'argument scientifique, le fait que j'appartienne à une université européenne, et le « précédent » contribuent à convaincre ce centralien.

Enfin, en 2010, quatre jours après réception de ma requête, le secrétaire général du PPS m'envoie un email positif... en me priant d'excuser son retard. À l'instar du PJD, le bureau politique accepte l'insertion du questionnaire dans les valisettes des congressistes.

Quelle que soit la situation interne du parti, l'accès au(x) décideur(s), la familiarité des dirigeants avec l'univers académique, le fait que je puisse être identifiée socialement et/ou en tant que chercheuse « sérieuse », le précédent semble accélérer l'ouverture d'un nouveau terrain.

### **Des accès au terrain plus laborieux**

L'accès au terrain s'est révélé plus laborieux dans les cas de l'Istiqlal et du Mouvement populaire (4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> parti sollicités). Je réalise que ni les précédents ni l'argument scientifique ne constituent des sésames absolus, que tous les intermédiaires n'ont pas le même poids, et que les tensions internes sont loin de favoriser systématiquement l'accueil d'une équipe de recherche.

À la veille de son congrès, le vieux parti nationaliste enregistre des secousses. Le secrétaire général, par ailleurs Premier ministre, a déjà effectué deux mandats. Conformément aux statuts du parti, il ne peut pas se présenter une troisième fois. Alors que des Istiqlaliens appellent à la « démocratie interne » ; d'autres soutiennent la « prolongation » du mandat : il serait délicat de retirer la responsabilité du parti à celui qui bénéficie de la confiance du roi. Prévu en novembre 2008, le congrès est reporté à début janvier 2009.

Six mois plus tôt, je rencontre le président de la commission préparatoire et adresse une lettre officielle au secrétaire général. À l'approche de l'événement, je n'ai toujours pas de réponse. Grâce à un cadre de l'Istiqlal, membre de ma famille élargie, j'apprends que les organisateurs du congrès ont « honte de m'affronter » : une telle requête est trop nouvelle pour eux, et chacun a peur d'endosser la responsabilité de me répondre positivement ou négativement. Dès lors, ils m'évitent ou me renvoient l'un vers l'autre. Pour contourner une telle situation, je recours par l'intermédiaire d'un ami journaliste et écrivain à l'une des figures montantes du parti : le jeune ministre chargé des Affaires économiques et sociales, gendre et bras droit du secrétaire général – Premier ministre. Ce docteur en sciences économiques a déjà aidé d'autres chercheurs ; il est au fait de ce qui se publie en science politique sur le Maroc. Bien plus, il semble séduit par l'opportunité de constituer une base de données détaillées sur les adhérents des partis politiques. Son rôle se révèle décisif dans le déblocage de la situation. Au sein même de l'Istiqlal, il est représentatif des « jeunes ministres » se légitimant par leurs compétences technocratiques, par opposition aux détenteurs de la légitimité historique et organisationnelle. Pourtant, la bataille entre jeune et vieille gardes n'est pas gagnée. Pendant que j'attends au QG du parti le président de la commission préparatoire ou le responsable administratif, l'on continue à me renvoyer d'une personne vers l'autre, à me demander de revenir le lendemain, ce jusqu'à la veille du congrès. Et lorsque j'invoque le ministre, le

responsable administratif me défie de l'appeler directement pour qu'il me donne lui-même ce que je demande. En gagnant fortuitement un cadre à ma cause, je finis par « arracher » les badges pour les neuf enquêteurs qui m'accompagnent et pour moi-même le jour même du congrès.

Avec le MP, j'expérimente un retournement de situation positif. Dès l'annonce du congrès en mars 2010, j'adresse des courriers au secrétaire général (également ministre d'État) et au président de la commission préparatoire du congrès, qui restent sans réponse. Au sein du Parlement, où j'enquête en parallèle, je fais la connaissance du directeur de cabinet du ministre et d'élus influents. Un député s'intéresse à mon projet. Pour cet ancien ministre, les sondages et autres enquêtes de même type participent de la « modernité politique ». Pragmatique, il m'indique les personnes clés à contacter, et me promet d'intercéder auprès du secrétaire général. Entre temps, le directeur du cabinet du ministre d'État m'annonce l'accord de principe du secrétaire général, mais après quinze minutes d'échange téléphonique je réalise l'étendue du quiproquo : l'enquête n'est autorisée qu'auprès des parlementaires du MP (accès que j'ai déjà par ailleurs). Après vérification, il me confirme qu'il n'est pas possible de diffuser des questionnaires pendant le congrès.

Dans ce processus de négociation, la situation interne du parti n'a rien d'un adjuvant. Après avoir connu six scissions en un demi-siècle, le MP amorce une fusion en 2006 entre trois des partis issus de sa matrice. À la veille du congrès, la structuration du parti est inachevée, les tensions se traduisent par la démission de membres du bureau politique<sup>10</sup>. À l'écoute de mes interlocuteurs, j'ai le sentiment qu'ils marchent sur des œufs. Outre la crainte que mon enquête ne soit saisie comme « prétexte » par de potentiels « perturbateurs », les congressistes sont associés à une foule incontrôlable. L'incertitude qui pèse sur le congrès se confond avec le caractère non routinier de l'enquête.

À moins de deux semaines de l'événement, j'ai déjà fait le deuil d'une enquête pendant le congrès du MP. Or, à l'occasion de l'ouverture du congrès du PPS, j'intercepte le secrétaire général du MP, lui expose en face à face ma requête, et obtiens son accord. Il y aurait un malentendu : il pensait qu'il devait me garantir un retour de la part des 2500 délégués. À partir de là, un expert international, ancien professeur universitaire, considéré comme l'éminence grise du parti, devient mon principal interlocuteur, y compris lorsqu'un membre de la commission préparatoire tente de restreindre le déroulement de l'enquête aux trois heures qui précèdent l'ouverture du congrès.

Comment interpréter l'ouverture si aisée des terrains PJD et PPS<sup>11</sup>, par contraste avec les lenteurs et le suspens qui ont ponctué les négociations avec l'Istiqlal et le MP ? D'une part, des partis de « profs de fac », plutôt citadins ; des directions particulièrement disponibles, relativement homogènes et collégiales dans la gestion de ma requête ; ma propre familiarité avec ces cercles. D'autre part, des organisations transclassistes, à forte proportion de ruraux, traversées par des tensions, mais encore à l'abri des assauts des chercheurs ; des secrétaires généraux occupant simultanément une fonction de ministre, détenant le dernier mot tout en étant difficiles d'accès. Dans ces derniers cas, fondamentale est l'intervention de passeurs, dotés d'une double proximité : le milieu de la recherche et de l'expertise, l'oreille du vrai détenteur du pouvoir décisionnel.

Mais rien de ce qui a contribué à l'ouverture des terrains les plus difficiles n'est parvenu à forcer les portes du PAM. Bien plus, c'est un universitaire qui transforme l'accord du secrétaire général en refus.

---

<sup>10</sup> Au final, le congrès est interrompu 24 heures plus tôt, suite à la contestation des listes présentées pour l'élection du Conseil national.

<sup>11</sup> Je laisse de côté l'USFP et Annahj addimocrati, en raison des circonstances particulières qui m'ont permis d'accéder à leurs congrès.

## *Quand les portes se ferment hermétiquement : analyse d'un refus d'enquête*

Dix jours avant la tenue du congrès constitutif du PAM, du 20 au 22 février 2009, je pense disposer des clés d'accès à son congrès constitutif. Je n'envisage alors pas que ce nouveau parti puisse se permettre de refuser une enquête acceptée par ses rivaux : d'une part, il se réclame de la « modernité », de la « rationalisation de la vie politique », et proclame son intention de « faire la politique autrement » ; d'autre part, il est stigmatisé par les autres acteurs comme étant un nouveau « parti administratif », du fait de sa fondation par un « ami du roi » et par la présence d'acteurs issus d'anciens « partis administratifs ».

Mais, dans les faits, les membres du bureau politique avec lesquels je suis en contact n'ont pas le dernier mot. Et ce n'est qu'à l'approche de la date fatidique que je m'aperçois que le pouvoir du président de la commission préparatoire (dont personne ne m'a parlé jusque-là) va au-delà de ses prérogatives officielles. L'échec des pourparlers est lié tant à la gestation douloureuse et contestée du parti, qu'à la conception que se fait un notable universitaire de la recherche scientifique.

### **Chronique d'une négociation inaboutie**

Le Parti authenticité et modernité est créé en août 2008, à l'initiative de membres du Mouvement pour tous les démocrates (MTD), lancé sept mois plus tôt. S'érigeant en porte-drapeau d'un projet « moderniste », l'association aspire à rassembler les forces vives du royaume : d'anciens prisonniers politiques de l'extrême gauche, des personnalités du monde associatif, du milieu des affaires, et surtout un « ami du roi », ancien secrétaire d'État à l'Intérieur. Élu en 2007, celui-ci crée un groupe parlementaire qui incorpore des petits partis et cannibalise des groupes plus imposants. Mais, au cours des premiers mois de la naissance du parti, les défections se multiplient. La date du congrès, prévu en novembre 2008, n'est annoncée que deux semaines avant la tenue effective de celui-ci (20-22 février 2009).

Dès le mois d'août 2008, je prends contact avec deux membres fondateurs, issus de l'extrême gauche, que je connais dans le cadre de ma socialisation familiale, et j'adresse une lettre officielle au secrétaire général. Le contact se maintient pendant plusieurs mois, avec une interrogation permanente sur la date du congrès. Lors des assises de l'Istiqlal, je rencontre le secrétaire général qui m'assure de son accord de principe. Fin janvier, il m'informe de la date fixée avant la diffusion de l'annonce dans les médias. J'en profite pour lui demander s'il est disposé à insérer le questionnaire dans les valisettes des congressistes, à l'exemple du PJD. Il me promet de soumettre ma requête au bureau. Par ailleurs, il m'oriente vers une fondatrice du parti pour recueillir davantage d'informations sur les dimensions organisationnelles et sur les profils des congressistes. Issue du mouvement des droits humains, habituée aux entretiens académiques, celle-ci exprime son intérêt pour ma recherche : « cela nous aidera à mieux nous connaître, car nous ne nous connaissons pas, ça pourra nous accompagner dans la construction de notre union ».

À partir de là, se produisent de longs moments de silence : invocation du « tourbillon » du congrès, d'indisponibilité pour toutes sortes de raisons, puis absence de réponse au téléphone, aux emails, aux SMS. Mes interlocuteurs habituels ne veulent pas « perdre la face » avec moi, sans doute en raison de mon inscription dans une chaîne d'interconnaissance, de la dimension universitaire et internationale du projet, du « précédent ». À quatre jours du congrès, je reçois un SMS de la militante vers laquelle le secrétaire général m'a dirigée. Laconiquement, elle m'informe : « Le bureau du PAM n'a pas donné son accord pour le questionnaire ». Lorsque je cherche à en savoir plus, je reçois un nouveau SMS : « Le bureau n'a pas donné son accord pour toute l'opération ».

Quelques minutes après l'envoi d'un SMS au secrétaire général, je reçois un coup de fil de ce dernier. Il prend soin de me rappeler la difficulté d'organiser un congrès constitutif, récapitule les principales étapes de nos échanges. Il me décrit la manière dont il a transmis ma requête aux membres du bureau. Lors de cette interaction, je me rends compte qu'il y a un

quiproquo. Le secrétaire général m'apprend que le bureau n'a pas donné son accord pour l'insertion du questionnaire dans le dossier des congressistes, mais qu'il ne s'est absolument pas prononcé contre le déroulement l'enquête.

À la suite de différents contacts, je réussis à obtenir le numéro de téléphone du président de la commission préparatoire du congrès, colistier et oncle maternel de l'« ami du roi », ancien directeur d'un centre de recherche agronomique. Lorsque je finis par l'avoir au bout du fil, il se montre d'abord courtois, me félicite pour mon initiative, puis m'explique qu'il est tout à fait disposé à collaborer personnellement, mais après le congrès : « pour des raisons éthiques, on ne peut pas faire des congressistes un objet d'étude à leur insu, sans qu'ils en aient été avisés au préalable ». J'essaie d'argumenter que les congressistes peuvent choisir de ne pas participer à l'enquête : en témoignent les taux de retour dans les congrès des autres partis (entre 20 et 54 %). Plus cassant, il affirme que la décision du bureau est prise : pas d'enquête pendant le congrès. Après l'épuisement de mes arguments – l'évocation de la version du secrétaire général, du précédent, de la nécessité d'enquêter dans les mêmes conditions pour faire une étude comparative, des investissements effectués, etc. –, je sollicite un badge uniquement pour moi, de manière à ce que je puisse au moins observer l'événement. Quelle n'est pas ma surprise de l'entendre me répondre que je ne rentre pas dans les catégories de personnes pouvant bénéficier d'un badge, que je ne suis ni congressiste, ni invitée d'honneur, ni journaliste !

Dès lors, j'envoie différents emails et SMS aux membres du bureau dont j'ai les coordonnées : j'ai deux versions différentes de ce que le bureau politique du PAM a décidé au sujet de mon enquête, je veux savoir laquelle est la bonne, il est vraiment dommage d'exclure le PAM de mon champ d'investigation, je ne suis pas en quête d'un scoop, je ne souhaite pas non plus attiser les polémiques suscitées par la naissance de ce parti, je désire simplement faire une recherche sur les profils sociologiques de ceux qui adhèrent aux partis politiques au Maroc, et par ailleurs m'interroger sur ce qui polarise la scène partisane marocaine. Parallèlement, je sollicite des intercessions, qui n'aboutissent pas. À partir de là, il apparaît clairement que les recrues mises au-devant de la scène par le PAM à ses débuts sont loin d'avoir le dernier mot, et ce quel que soit leur statut officiel. Au final, j'accède au complexe où se tient le congrès grâce à un badge de journaliste, obtenu par l'intermédiaire du même ami journaliste et écrivain qui a sauvé l'enquête Istiqlal, tout en étant escortée par un autre ami correspondant d'un hebdomadaire international. L'observation et les entretiens que je réalise me permettent de mieux comprendre les motifs du refus.

### **Pourquoi fermer la porte à une chercheuse, tout en l'ouvrant aux journalistes ?**

Tout au long de la négociation, j'ai essayé de me distancier de la presse, croyant à tort que c'est le fait d'identifier les chercheurs aux journalistes qui suscite la méfiance de mes interlocuteurs. Le PAM a fait l'objet de polémiques qui auraient coûté son poste à l'ancien directeur de la très officielle agence de presse, Maghreb arabe presse (MAP). Dans les faits, c'est la connaissance intime du métier de chercheur qui m'aurait barré la route.

À de chevronnés observateurs de la scène politique marocaine, j'ai posé la question suivante : « Pourquoi l'ancien directeur d'un centre de recherche me refuse-t-il le badge qu'il accorde à une centaine de journalistes, dont certains nourrissent pourtant la polémique autour du PAM ? ». D'après certains, les journaux finissent dans la poubelle, tandis qu'un livre académique est destiné à la pérennité. Une autre réponse puise dans les ressources métaphoriques d'une anecdote : « Cherchant à vendre une jarre de pur miel, Juha ne laisse pas les acheteurs potentiels plonger leur cuiller trop profondément dans la jarre pour goûter le miel : au-dessous de la première couche, il n'y a que de la crotte ». Commentaire : « les journalistes présents se préoccupent surtout des personnalités en tête d'affiche, des discours, des communiqués, des invités, de l'ambiance générale, des résultats des élections des instances dirigeantes ; toi, avec ton questionnaire, tu es une fouille-m... »

En menant plusieurs entretiens individuels et collectifs au cours du congrès, je commence à discerner ce que le président du comité préparatoire du congrès veut taire. Le PAM annonce avoir réussi à recruter la crème du mouvement associatif marocain et des personnes qui ont jusqu'ici refusé d'adhérer à tout autre parti politique. Son pari de réconcilier les abstentionnistes (63 % lors des dernières législatives) avec la scène partisane serait déjà tenu, puisque le congrès rassemble 5000 délégués en provenance de toutes les régions du Maroc, des villes comme des campagnes. Je m'attends bien à rencontrer des profils de notables et de « nomades », que je croise si souvent lors de mes enquêtes pendant les campagnes électorales. Je l'escompte d'autant plus que la plupart des partis qui ont fusionné au sein du PAM n'ont pas de « tradition militante ». Mais je pense alors que ces personnes vont se présenter au congrès, au moins en tant qu'adhérents du PAM ou du MTD. Or, mon enquête aléatoire sur les parcours des acteurs présents pendant le congrès me révèle entre autres que des congressistes en nombre incontrôlable<sup>12</sup> ne se considèrent ni du PAM, ni du MTD : ils sont là pour « voir », pour être en contact avec « l'ami du roi », pour « faire du tourisme », pour le « pique-nique », ou encore pour accompagner des membres de la famille. Alors que je pensais que le président de la commission préparatoire ne voulait pas que j'établisse que le PAM est un nouveau parti de notables, je réalise que cela va plus loin. Le mot clé est contenu dans l'un des arguments qu'il m'a présentés : le problème ne réside pas tant dans le fait de constituer les congressistes en objet de recherche « à leur insu », mais de les laisser collectivement contribuer à l'élaboration de l'image du parti naissant « à l'insu » de ses leaders. Les 5000 personnes présentes ont avant tout un rôle de figuration : faire foule, démontrer la capacité de mobilisation du PAM. Quant aux profils sociologiques et aux parcours des adhérents du PAM, seule une partie de la direction est autorisée à les proclamer... un peu comme une prophétie qui se veut auto-réalisatrice.

Lancer pour la première fois au Maroc une enquête par questionnaire et à grande échelle, sur les membres de partis politiques en plein congrès national, montre à quel point négocier l'accès au terrain c'est déjà enquêter. Le retour réflexif sur ces transactions se révèle riche en enseignements tant sur les conditions de production des données que sur les partis politiques au Maroc. Tout d'abord, il apparaît clairement qu'on ne peut pas recourir à n'importe quelle technique d'enquête, avec n'importe quel acteur, n'importe où, et n'importe quand. L'image même du chercheur varie diachroniquement et synchroniquement à la jonction d'autres figures : l'agent de renseignements, le porte-parole, le journaliste, l'expert, le sondeur. Peu à peu, des normes se diffusent ; dans le cas étudié, l'enquête par questionnaire est associée à la « transparence » et à la « modernité politique ». Par ailleurs, encadrer les méthodes dites « quantitatives » dans une démarche ethnographique permet de capturer « le bruit » et les « informations anecdotiques » que les « analyses politiques conventionnelles » tendent à ignorer, de se saisir des « liens cachés et clandestins entre les différents acteurs politiques »<sup>13</sup>. L'observation des interactions en amont de l'enquête éclaire effectivement le fonctionnement des partis politiques marocains : l'importance des réseaux d'interconnaissance et des contacts de face à face ; le degré d'homogénéité de la direction d'un parti ; les modalités plus ou moins opaques de prise de décision ; le poids souvent décisif de « l'homme fort » – qu'il soit au-devant de la scène ou dans les coulisses.

---

<sup>12</sup> À la veille des congrès nationaux des partis politiques, des cadres régionaux offrent souvent la carte d'adhérent à des proches, pour renforcer la représentation de leur région, et pour assurer des votes favorables à leur(s) candidat(s) dans les instances élues du parti. Dans le cas du PAM, ces profils semblent avoir été majoritaires.

<sup>13</sup> Javier Auyero, Lauren Joseph, « Introduction : Politics Under the Ethnographic Microscope » dans Lauren Joseph, Matthew Mahler, Javier Auyero, *New Perspectives in Political Ethnography*, New York, Springer, 2007, p. 3 et 5.

L'accueil réservé à l'enquête par l'USFP a créé un précédent et exercé un effet d'entraînement plus ou moins laborieux selon le profil du parti sollicité. À partir de là, la fermeture in extremis du terrain du PAM trahit les affres de sa naissance douloureuse, les clivages et les tensions à son sommet, ses hiérarchies officielles et officieuses, et bien plus les doutes d'une partie de sa direction à l'égard de ses congressistes, la crainte que l'enquête ne contribue à dresser le portrait d'un parti sans partisans.

Trois ans plus tard, la direction du PAM m'ouvre sans encombre les portes du congrès national extraordinaire qu'elle organise dans le sillage des événements de 2011. Rien d'étonnant à cela, le congrès vise à donner une nouvelle image d'un parti, particulièrement conspué par les protestataires du Mouvement du 20 février. Sans compter que les responsables se montrent soucieux de réserver un bon accueil à une enquête, qui a suscité la « crispation<sup>14</sup> » de l'un d'entre eux en 2009, refus dont les médias n'ont pas manqué de se saisir. Quant aux congrès nationaux de la gauche radicale (le PSU en décembre 2011, le PADS en mars 2012), leur accès est quasi automatique. Au PSU, un autre parti d'enseignants, l'accueil est particulièrement chaleureux. Je suis en contact avec différents membres de sa direction depuis plusieurs années et les reports successifs du congrès<sup>15</sup> sont à l'origine de l'étalement de l'enquête. Les uns et les autres m'invitent à me considérer au sein du congrès comme si j'étais dans « ma propre famille ». Enfin, démarche peu anodine, c'est un militant d'ATTAC, un universitaire formé en sciences humaines, rencontré pendant l'enquête que je menais sur le Mouvement du 20 février, qui insiste pour que j'intègre son organisation dans mon échantillon.

## Le congrès national : une performance plus ou moins ritualisée

Franchir le seuil des enceintes où se déroulent les congrès nationaux permet d'accéder simultanément à un nombre non négligeable d'adhérents (entre une petite centaine et plus de 5 000 congressistes selon la taille et la fortune du parti), les plus investis dans l'organisation à la date du congrès<sup>16</sup>. En effet, un congrès national est la plus haute instance décisionnelle et organisationnelle de tout parti. Des délégués en provenance de l'ensemble du territoire se rassemblent dans le même lieu, pendant au moins quarante-huit heures, notamment dans le but d'élire les instances dirigeantes, de se prononcer sur les rapports moraux, politiques et financiers de l'équipe sortante, et plus globalement pour discuter des orientations stratégiques du parti et de questions politiques de fond. Cette quasi unité du temps, de l'espace et de l'action fait donc du congrès, une pièce classique, un moment idéal aussi bien pour diffuser des questionnaires que pour observer un événement supposé fondamental dans la vie d'une organisation politique.

Congrès de routine, moment de célébration d'une fusion, « foire d'empoigne<sup>17</sup> » aboutissant à des défections et à des scissions... D'une manière générale, un tel événement est dramatisé ou du moins mis en scène comme un tournant dans la vie d'un parti : donner un signal fort aux autorités en choisissant un secrétaire général réputé moins conciliant que le précédent, après la déconvenue des élections législatives de 2007, dans le cas du PJD en 2008 ; rester ou sortir du gouvernement concernant l'USFP la même année ; faire le point sur ses alliances et

---

<sup>14</sup> Selon le terme employé par l'ancien secrétaire général lorsque je le croise à nouveau en 2012.

<sup>15</sup> Ces reports sont d'abord justifiés par des considérations organisationnelles d'ordre interne. Ensuite, le PSU est particulièrement mobilisé dans le cadre du Mouvement du 20 février, ce qui rend difficile l'organisation d'un congrès avant la fin de l'année 2011.

<sup>16</sup> De telles conditions d'enquête sont propices à la production de photos instantanées et ne permettent donc pas d'accéder aux sortants.

<sup>17</sup> T. Desrues, S. Kirhlani, « Gérer la politique des autres », art. cité.

sur ses stratégies par rapport au mouvement protestataire au PSU en 2011<sup>18</sup>. En outre, les enjeux sont à la fois individuels et collectifs lorsqu'il s'agit d'élire et de se faire élire. Les uns doivent décider de reconduire un type de leadership en invoquant la crise (USFP), le soutien du roi (Istiqlal), ou de promouvoir la démocratie interne et encourager la relève (USFP, PSU, Istiqlal), là où d'autres (MP, PAM) ne font qu'avaliser un choix déjà fait en amont :

« Aujourd'hui il n'y a pas une grande différence entre un congressiste du PAM et le siège sur lequel on est assis. Je considère aujourd'hui le congressiste du PAM comme un meuble logistique, on vient meubler avec, pour la presse écrire, pour que les gens disent que le PAM est de nouveau en vie, c'est de la propagande » (membre du PAM, 22 ans, congrès de 2012).

Le congrès n'en demeure pas moins une occasion pour activer des relations d'échanges et pour renouveler des allégeances individuelles et collectives. Sur le plan de la carrière militante, les élections internes sont souvent cruciales même si les rétributions escomptées ne sont pas les mêmes pour les adhérents des organisations en marge de la compétition électorale ou pour les partis gouvernementaux. D'ailleurs, de plus en plus, des dispositifs visent à mettre en scène la régularité des élections<sup>19</sup> et le recours aux urnes transparentes tend à se diffuser même lorsqu'un seul candidat se présente au poste de secrétaire général.

Par-delà les enjeux collectifs et individuels que représente un tel événement, par-delà les proclamations politiques faites à ces occasions, il s'agit de ressortir ici quelques pistes de réflexion au sujet du congrès en tant que performance politique.

### *Les congrès nationaux : entre standardisation et cultures partisans spécifiques*

Les congrès observés présentent des airs de famille, tout en mettant en scène des cultures partisans spécifiques sur plusieurs plans : dispositifs de préparation du congrès, modalités de désignation des délégués, organisation matérielle de l'événement, déroulement de la séance inaugurale, répertoires déployés.

L'observation d'une dizaine de congrès entre 2008 et 2012 laisse transparaître les traces d'une ritualisation, voire les signes d'une standardisation. Les lois qui réglementent le droit d'association et plus récemment la Loi organique relative aux partis politiques contribuent à instituer des modes de fonctionnement et d'organisation communs<sup>20</sup>. Concernant la loi de 2011 qui comporte 72 articles, les observateurs ont essentiellement prêté attention aux incitations à promouvoir la parité hommes-femmes et à veiller à la représentation des jeunes, aux dispositions relatives au financement des partis politiques ainsi qu'aux mesures visant à moraliser la vie publique. Or un ensemble d'articles traite aussi des mécanismes qui sous-tendent l'organisation même des partis politiques, allant jusqu'à spécifier les points sur lesquels les statuts doivent se prononcer. Deux articles se réfèrent très explicitement au congrès national :

---

<sup>18</sup> Voir la plateforme « La démocratie ici et maintenant » qui a été approuvée lors de ce congrès ([http://psu.ma/fr/?page\\_id=18](http://psu.ma/fr/?page_id=18)) et qui souligne la nécessité de « la clarification politique » et de construire toute alliance sur des « fondements consensuels » : « L'État civil démocratique, une option qui exclut en même temps les choix de l'État militaire et religieux » ; « La monarchie parlementaire » (et implicitement le refus des projets de type républicain ou califal) ; « Les droits humains et les libertés collectives et individuelles dans leur sens universel, avec en tête la liberté de culte, l'égalité entre femmes et hommes ».

<sup>19</sup> En 2008, le PJD vante la qualité de sa démocratie interne. En 2011, le PSU invite des observateurs de la société civile pour contrôler l'ensemble du processus. Et pour poursuivre le parallèle avec les élections nationales, les accusations de manipulation ne sont pas rares, notamment pendant les congrès de crise.

<sup>20</sup> Comme nous l'avons vu, une première loi organique relative aux partis est promulguée en 2006, traduisant la dissociation de la réglementation des partis politiques de celles du droit d'association. Cette loi est modifiée en 2011. Bulletin officiel n° 5992 du 3 novembre 2011 ([http://www.sgg.gov.ma/historique\\_bo.aspx?id=982](http://www.sgg.gov.ma/historique_bo.aspx?id=982)).

Article 14 : « Toute modification de la dénomination du parti, de ses statuts ou de son programme devra être approuvée par le congrès national du parti. »

Article 49 « Tout parti politique doit réunir son congrès national au moins une fois tous les quatre ans. En cas de non-réunion dudit congrès pendant cette période, le parti politique perd son droit au financement public. Le parti récupère ce droit à compter de la date de régularisation de sa situation. »

Depuis 2006, l'organisation des congrès nationaux ordinaires tend à se régulariser dans le temps, comparativement à un passé proche. Pour rappel, un intervalle de douze ans sépare le 5<sup>e</sup> congrès de l'USFP (1989)<sup>21</sup> de son 6<sup>e</sup> congrès (2001) et huit ans passent entre le 4<sup>e</sup> congrès du PPS (1987) et le 5<sup>e</sup> (1995). Dans l'esprit de la Loi organique, la plupart des partis politiques prévoient la tenue d'un congrès ordinaire tous les quatre ans<sup>22</sup>. Certains choisissent des dates symboliques à l'instar du PSU en 2011, qui opte pour la première commémoration de l'immolation de Mohamed Bouazizi le 17 décembre, ou du PADS qui privilégie la Journée de la terre, le 30 mars, en référence à la cause palestinienne.

Les statuts et les règlements intérieurs sont plus ou moins díserts sur les délais et les procédures de convocation du congrès, sur les tâches à accomplir en amont du congrès. Très souvent, l'organisation de l'événement est confiée à une commission préparatoire, désignée par le Conseil national du parti ou par une structure équivalente. Les enjeux de la formation d'une telle commission sont considérables lors d'une crise interne, d'un processus de fusion, ou lorsque plusieurs candidats au secrétariat général sont en lice<sup>23</sup>. En effet, ce sont les organisateurs du congrès qui chapeautent les processus de désignation et d'élection des délégués nationaux par les structures locales et régionales<sup>24</sup>, fixent leur nombre, préparent les rapports et les documents du congrès<sup>25</sup>, veillent à l'organisation matérielle, etc.

Officiellement, les délégués sont de deux types au moins. Les premiers sont élus par la base dans le cadre d'assemblées générales locales et/ou de congrès régionaux et provinciaux, selon les critères, les barèmes, les taux de représentativité fixés par les règlements intérieurs, par les conseils nationaux et/ou par les commissions préparatoires des congrès. Dans certains partis comme l'USFP ou le PPS, les résultats électoraux sont également pris en compte en vue de rétribuer la capacité de mobilisation locale. Les seconds sont des délégués « de droit » ou « ès qualités » : membres des instances dirigeantes du parti, des bureaux des organisations annexes et, pour les partis gouvernementaux ou implantés électoralement, les parlementaires, les présidents des conseils régionaux et provinciaux, etc. À cela s'ajoute une représentation des « compétences nationales » et/ou des fondateurs, avec dans certains cas la possibilité pour les dirigeants de désigner 10 à 15 % de délégués, en principe, pour signaler « l'ouverture » du parti et favoriser la représentation d'un secteur de la population : les Sahraouis sont souvent à

---

<sup>21</sup> Sur les congrès organisés en 1989 en vue de la préparation des élections, voir : Jean-Claude Santucci, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un 'pluralisme contrôlé' et les dilemmes d'un 'pluripartisme autoritaire' », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 111-112, 2006, p. 72 et s.

<sup>22</sup> Dans le cas de ATTAC, une association, le congrès est prévu tous les deux ans.

<sup>23</sup> Le secrétaire général est élu directement par les congressistes dans les cas de l'USFP, du MP, du PJD, du PADS et par le Conseil national pour ce qui est de l'Istiqlal, du PAM, du PPS, et du PSU.

<sup>24</sup> Faute de structures régionales, les congrès du MP (2010) et du PAM (2009, 2012) n'ont pas été précédés par des congrès régionaux.

<sup>25</sup> Selon les partis, ces documents sont produits en coordination ou non avec le secrétaire général ou le bureau politique. Dans les partis de gauche radicale comme le PADS, les statuts spécifient que les projets de rapports doivent être discutés à l'échelle des sections et que les rapports envoyés par les structures provinciales doivent être intégrés par la commission préparatoire dans les rapports présentés au congrès. Quant au PSU, il se distingue par l'institutionnalisation des courants ; en amont du congrès, des plateformes de discussion sont présentées (avec 30 signatures au moins, dont 20% de femmes) ; elles doivent se prononcer sur les orientations stratégiques, la conjoncture politique, le programme politique souhaité, les alliances politiques promues, etc.

l'honneur, mais au PSU, en 2012, ce sont notamment la « société civile » et les « jeunes » du Mouvement du 20 février qui ont bénéficié de ces mesures.

Certes, dans leur majorité, les délégués des partis de militants tendent à représenter « la crème du parti », selon les termes utilisés par un dirigeant du PJD, ce qui n'exclut pas une tradition de « descente » (*inzal*) des troupes pour peser sur l'issue des scrutins internes<sup>26</sup>. Ce phénomène prend de l'ampleur dans les partis de notables ou en voie de notabilisation ; un nombre indéterminé de personnes sont acheminées au congrès à travers des relations de proximité ou de clientèle. Certains n'adhèrent au parti qu'à la veille du congrès, d'autres ne se considèrent pas comme membres du parti tout en arborant le badge de congressiste : « je suis juste congressiste, je ne suis pas dans le parti » (congrès du MP, juin 2010). Ils participent à la mise en scène des capacités de mobilisation d'un parti, à l'exemple du congrès constitutif du PAM en 2009, ou apportent leurs voix aux concurrents en lice pendant les élections internes. Ils sont là pour « voir », pour « voyager », pour « piqueniquer », pour accompagner des membres de la famille, pour quémander un service ou un agrément électoral, ou pour entretenir des relations de clientèle.

« Je ne suis pas Harakie<sup>27</sup>, je suis venue pour soutenir un parlementaire et président de commune, qui mérite le respect. Il s'investit dans l'associatif, il aide les gens. Il nous ouvre beaucoup de choses sur le plan associatif ». (Éducatrice, 50 ans, divorcée, militante associative dans une ville moyenne, congrès du MP, juin 2010)

« Comme les cadres [du parti] sont en concurrence, ils ramènent des gens pour le congrès, ils augmentent le nombre d'adhérents pour augmenter le nombre de congressistes. (...) Il y a des gens ici qui ne connaissent pas le parti. Certains n'ont aucune relation avec le parti. De ma région, nous sommes venus à 11. C'est ce monsieur qui a payé le voyage pour nous. (...) Je veux que ça reste un secret, je viens d'adhérer au parti. » (Enseignant, 56 ans, originaire d'une ville moyenne)

Face à ce phénomène, les statuts de l'USFP — mis à jour le 5 octobre 2013 — stipulent qu'une ancienneté de 3 ans est désormais exigée pour candidater à la délégation au congrès national par élection<sup>28</sup>.

Dans les grandes masses de notre échantillon des 4127 répondants, 81 % déclarent une adhésion au parti au moins deux ans avant la date du congrès de leur organisation et 75 % trois ans auparavant. Cependant, ces chiffres semblent varier en fonction du profil de l'organisation, de son ancienneté et du contexte dans lequel se déroule le congrès. Le critère de l'ancienneté semble plus discriminant, d'une part, au sein des anciens partis issus du Mouvement national à l'instar du parti nationaliste de l'Istiqlal et de l'USFP (gauche gouvernementale en 2008), d'autre part, pour le PJD qui représente en 2008 l'opposition islamiste parlementaire. En revanche, la part des nouveaux venus est plus grande au sein de partis de notables comme le MP (28 %) et le PAM (22 %). En contrepoint, l'importance des nouvelles recrues parmi les congressistes d'ATTAC de 2012 est sans doute en lien avec les événements protestataires de 2011. Dans un parti de la gauche radicale comme le PSU, un quota a même été accordé aux « jeunes » du Mouvement du 20 février<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Les « fausses adhésions » comptent parmi les pratiques « déviantes » relativement courantes dans les partis politiques même en contexte démocratique. Dans les cas étudiés par Lucie Bargel, fabriquer de « fausses cartes » ferait partie de l'apprentissage informel du métier de militant (Lucie Bargel, *Jeunes socialistes, jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009.)

<sup>27</sup> Adjectif dérivé de l'intitulé en arabe du Mouvement populaire (*al-Haraka ach-cha'biyya*).

<sup>28</sup> <http://www.usfp.ma/ar/index.php/usfp4/usfp41?start=2> (section 6, article 33).

<sup>29</sup> Après l'annonce par les organisateurs du congrès d'un quota de 46 délégués, le chiffre officiel proclamé suite aux premiers scrutins du congrès est de 32 représentants du Mouvement du 20 février.

**Tableau 55 : Répartition des congressistes selon l'organisation et l'ancienneté de l'adhésion (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012**

	ATTAC	Annahj	PADS	PSU	USFP	PPS	PAM	MP	Istiqlal	PJD	Total
Ancienneté : au moins 2 ans avant le congrès	68	84	83	83	93	78	70	66	93	91	81
Adhésion récente : année du congrès et année précédant le congrès	24	14	14	13	2	19	22	28	3	7	15
sr	8	2	3	4	5	3	8	6	4	2	4

Pour les observateurs comme pour les congressistes, la réussite d'un congrès se reflète à travers son organisation matérielle même. Les organisateurs mobilisent les savoir-faire accumulés pendant les meetings, les campagnes électorales et/ou font appel, lorsque leurs moyens le leur permettent à l'instar du PAM, à des agences de communication et d'événementiel. Le caractère festif de l'événement est souvent évoqué par des congressistes qui associent le congrès à des « noces ». C'est dire l'importance des dimensions logistiques et financières. Recevoir des invités étrangers et nationaux de marque, nourrir et loger entre 100 et plus de 5000 congressistes en provenance des 16 régions marocaines, produire des imprimés, des dossiers à l'intention de la presse et des délégués, tout cela coûte entre 2 et 15 millions de dirhams selon les organisations<sup>30</sup>. Les plus investis dans la compétition électorale jouissent du soutien de l'État ; d'après la Cour des comptes, celui-ci « représente pour les partis politiques bénéficiaires, la ressource financière la plus importante au titre de l'année 2011, avec un taux de 88 % du total de leurs ressources »<sup>31</sup>. En revanche, les partis à la marge demeurent tributaires des cotisations de leurs adhérents et sont contraints de réduire leurs coûts, à l'instar de partis d'extrême gauche et de la gauche radicale (Annahj Addimocrati, PADS, PSU) qui n'ont d'ailleurs pas présenté leurs comptes à la Cour des comptes pour l'exercice 2011.

#### **Encadré 82 : Le coût du premier congrès du PAM, dans L'Économiste**

**Jamal Eddine Herradi, « Premier congrès du PAM : Biadillah élu secrétaire général », *L'Économiste*, n° 2969, le 23 février 2009 <http://www.leconomiste.com/article/premier-congres-du-pam-biadillah-elu-secretaire-general>**

<sup>30</sup> D'après nos sources, les deux parties du congrès de l'USFP de 2008, qui ont réuni près de 1500 congressistes à chaque fois, auraient coûté près de 4 millions de dirhams. Et selon *La Vie Eco*, celui du PJD, organisé la même année, est estimé à 3 millions de dirhams, le double de ce qu'aurait coûté le précédent (Houada Filali Ansary, « PJD : El Otmani pour succéder à El Otmani ? », *La Vie Eco*, le 4 juillet 2008. <http://www.lavieeco.com/news/politique/pjd-elotmani-pour-succeder-a-elotmani--5764.html>). Quant au congrès du PAM de 2009, selon l'*Economiste*, il aurait coûté près de 15 millions de dirhams.

<sup>31</sup> Cf. Royaume du Maroc, Cour des comptes, *Synthèse des rapports relatifs aux partis politiques réalisés par la Cour des Comptes*, Octobre 2013, Rabat, p. 4. <http://www.courdescomptes.ma/fileadmin/uploads/Rapport/syntheserapportspartis.pdf>

### ***Coulisses***

**Coût:** Un professionnel de l'événementiel a estimé à près de 10 millions de DH le coût de l'organisation de ce 1er Congrès national du PAM. Celui du RNI, par exemple, avait coûté quelque 5 millions de DH.

**Chapiteau:** Un immense chapiteau de plus de 3.000 m<sup>2</sup> a été dressé au Centre Moulay Rachid de Bouznika pour accueillir les 5.000 congressistes. Il aurait coûté à lui seul plus de 1,6 million de DH. Les organisateurs ont dressé un autre chapiteau qui servait de salle de restauration. Ainsi qu'un abri pour la prière et aussi des latrines mobiles.

**Sécurité:** Des mesures de sécurité draconiennes ont été imposées par les organisateurs. Pas d'accès au Centre Moulay Rachid de Bouznika, lieu du Congrès, sans badge. Beaucoup de gendarmes aussi devant le complexe. Ce ne fut pas le cas pour d'autres congrès.

**Restauration:** Près de 24.000 repas et 12.000 petits déjeuners ont été servis au cours des trois jours du Congrès. Le coût de chaque repas est estimé à 100 DH. Un petit déjeuner, 30 DH.

**Presse:** Un centre de presse équipé d'ordinateurs a été mis à la disposition des 200 journalistes accrédités pour couvrir les travaux du Congrès. La presse nationale et internationale a porté, en fait, un grand intérêt à ce 1er Congrès. Les chaînes de télévision et certaines radios nationales ont consacré des temps d'antenne importants à ce Congrès.

La tendance à la standardisation des dispositifs organisationnels se reflète dans le choix des lieux. Les dix événements observés se sont déroulés dans, autour, ou à mi-chemin entre les deux capitales économiques et politiques du royaume. Les congrès de l'USFP (1<sup>ère</sup> partie), du PPS, du PAM, et du PSU<sup>32</sup> se sont tenus dans le complexe Moulay Rachid à Bouznika. Ce centre d'hébergement du ministère de la Jeunesse et des Sports présente des atouts prisés par les organisateurs des grands rassemblements. Situé dans une petite ville balnéaire, à mi-chemin entre Casablanca et Rabat, il dispose d'infrastructures destinées à accueillir des rencontres sportives, culturelles et politiques (réfectoire, salles de conférences, buvette) avec de grandes capacités de logement, à des prix concurrentiels. Quant aux congrès du PJD, de l'Istiqlal et du MP, ils sont organisés au complexe sportif de Moulay Abdellah à Rabat, situé à proximité de l'accès à l'autoroute, et disposant d'une salle omnisport avec une capacité d'accueil de 10 000 personnes. Ces complexes ne couvrant pas tous les besoins en hébergement, des chambres sont louées dans des hôtels et des centres de vacances aux alentours. Quant aux organisations les plus à la marge de la scène politique instituée (Annahj Addimocrati, ATTAC et le PADS), elles se sont réfugiées dans des infrastructures plus petites et beaucoup moins onéreuses<sup>33</sup>.

En provenance de différentes régions du Maroc, les délégués rejoignent le site du congrès, groupés ou seuls. Les frais de transport sont en principe à leur charge. Mais, les partis de notables sont accusés par leurs adversaires de convoier les congressistes ruraux comme du « bétail », reproduisant à plus grande échelle les pratiques usitées pendant les élections. Dès leur arrivée, les délégués se précipitent vers les lieux dévolus aux retraits des documents du congrès et surtout des badges qui donnent droit au vote, à l'accès aux salles à manger et au logement. C'est à ces moments-là que des tensions s'observent dans certains congrès. Le 13

---

<sup>32</sup> L'ouverture du congrès du PSU a eu lieu au cinéma Royal à Rabat, dont la location revient beaucoup moins cher qu'un chapiteau.

<sup>33</sup> Annahj a organisé l'ouverture de son congrès au complexe culturel Mohamed Zefzaf, dans le quartier du Maarif à Casablanca et ses travaux à l'École supérieure de technologie (EST) située sur la route d'El Jadida à Casablanca. L'ouverture du congrès du PADS s'est faite au cinéma royal à Rabat, et les travaux dans le centre de vacances de Harhoura à proximité de Rabat, qui dispose de dortoirs et d'espaces prévus pour le camping. Quant à ATTAC, l'ouverture s'est déroulée au club des avocats à Rabat. Ses travaux étaient initialement prévus dans le centre de vacances de Harhoura, mais au dernier moment cet accès a été refusé, non sans lien avec le rôle joué par l'association pendant le Mouvement du 20 février; les congressistes ont alors été accueillis dans le siège régional du syndicat de l'Union marocaine du travail (UMT) à Rabat et ont pris des chambres dans des petits hôtels populaires.

juin 2008, des adhérents de l'USFP sont venus du nord du Maroc, sans avoir été « élus » par les instances locales ; se considérant comme les « authentiques militants » de leur région, ils remettent en cause les « parachutés » qui les auraient évincés pour ramener leurs propres troupes.

Dans les congrès à fortes affluences, la presse dispose d'une salle et des stands sont attribués à chacune des 16 régions, voire à des organisations annexes ; pendant le congrès du PJD de 2008, un pavillon est consacré à la Palestine. Lorsque les photographes sont de la partie, leurs étals exercent un fort attrait sur les délégués.

Les plus désargentés compensent la faiblesse de leurs ressources matérielles par le déploiement de leur arsenal militant. Le 18 juillet 2008, Annahj addimocrati inaugure son 2<sup>e</sup> congrès dans le complexe culturel du Maarif à Casablanca. Dans le hall, des tables sont aménagées pour accueillir les congressistes, les journalistes et les invités, d'autres pour exposer et vendre des publications du parti, des accessoires, des tee-shirts rouges à l'effigie de Che Guevara avec le logo du parti. Les murs du hall sont recouverts de drapeaux aux couleurs d'Annahj, jaune sur fond rouge, ainsi que de grandes affiches qui représentent un poing levé et des figures emblématiques comme Abdelkrim Khattabi, l'icône du Rif, et les martyrs de la gauche marocaine. Un écran est prévu pour la transmission de la cérémonie d'ouverture en direct.

### *Focus sur les séances d'inauguration*

Moment fort d'exposition aux médias, de réception d'invités nationaux et étrangers plus ou moins illustres, les séances d'inauguration font l'objet d'un soin particulier qui transparaît au niveau de la décoration, de l'occupation de l'espace, du choix des invités, des slogans, des banderoles, du répertoire musical, des discours prononcés, etc. Tout en étant sous-tendues par des canevas et des scénarios relativement proches, ces performances tentent de mettre en scène des identités distinctives<sup>34</sup>.

Au premier regard, les scènes diffusent des messages visuels plus ou moins foisonnants. Derrière la tribune, un écran<sup>35</sup>, une affiche ou une tenture de grande taille indiquent le nom, le logo, le symbole électoral du parti, le slogan central, la date, le numéro ordinal du congrès. Outre ces invariants, l'image principale peut comporter des figures : des personnages politiques emblématiques dans le congrès d'Annahj en 2008, les manifestants du Mouvement du 20 février pour le PSU en 2012. Souvent, des photographies grand format sont posées ou affichées par les organisateurs, non loin des bouquets de fleurs habituels. Dans des cas comme le PJD, le PPS, le MP, l'Istiqlal, une seule photographie est disposée sur la tribune, celle du roi, parfois à proximité du drapeau marocain. Quant à l'USFP, il met en scène sa réconciliation avec la monarchie en plaçant sur le même plan les photos de ses leaders, de ses martyrs et, un peu plus en avant, celle du roi.

Les tentures ou les murs de l'enceinte sont plus ou moins tapissés d'affiches et de banderoles avec des slogans qui condensent les messages idéologiques du parti ; abondantes pendant les congrès des organisations à tradition militante de gauche, elles sont beaucoup plus discrètes dans des partis comme le MP, le PAM, voire l'Istiqlal. Si l'usage de l'arabe classique est systématique, certains partis incluent systématiquement le français et d'autres, comme le PAM, emploient le tifinagh dès 2009, avant la constitutionnalisation du berbère comme langue officielle.

---

<sup>34</sup> Pendant les dix congrès, des photos ont été prises et les séances d'inauguration enregistrées. J'ai délégué cet exercice à Mohamed Jekhllaly à deux reprises, pendant les congrès d'ATTAC et du PADS.

<sup>35</sup> Souvent, des écrans vidéo sont disposés de part et d'autre de la tribune pour diffuser des documentaires, transmettre le déroulement de l'inauguration en direct, focalisant essentiellement sur les intervenants et par moment sur le public.

Habituellement, la tribune accueille la direction du parti et le responsable de l'organisation du congrès, voire quelques invités d'honneur. Le PAM s'est évertué à marquer sa différence en renforçant la présence féminine (4 femmes sur 18 en 2009, 4 sur 24 en 2012) comparativement à l'usage ; c'est d'ailleurs une femme qui introduit et anime la séance d'inauguration en 2009. De tels détails ne sont pas toujours significatifs : en 2012, lors de la séance d'ouverture du congrès du PSU, aucune femme n'est présente sur la tribune, ce qui n'empêche pas ce parti d'innover en nommant à sa tête une secrétaire générale.

Les invités occupent les premières rangées du parterre. Les nationaux sont essentiellement des représentants d'autres organisations politiques, de syndicats, d'associations et de fondations. À ce niveau déjà surgit une première différence : tandis que les plus ancrés dans la politique officielle tendent à lancer une invitation à l'ensemble des partis politiques légaux — marquant leurs proximités dans le choix des intervenants —, les plus à la marge sont plus sélectifs ; les uns comptent parmi leurs hôtes des ministres, les autres mettent des protestataires aux premières loges. Ainsi, l'extrême gauche et la gauche radicale reçoivent les organisations qui appartiennent à la même famille politique, y compris de la gauche (ex) gouvernementale (USFP, PPS), et les organisations qu'ils considèrent comme « islamo-démocrates » à l'instar d'Al-Badil hadari (Alternative civilisationnelle) et de Hizb al-oumma (Parti de la Oumma) ; seul le PSU va jusqu'à inviter le parti de l'Istiqlal, englobant dans sa conception des partis « légitimes » l'ensemble des organisations issues du Mouvement national. Bien davantage, les organisations à la marge de la politique électorale marquent leur forte articulation avec l'espace protestataire en conviant des groupes de diplômés-chômeurs, des comités de détenus, etc. Lors de son congrès constitutif en 2009, le PAM est dans une position particulière. Assimilé à un nouveau parti administratif, sa création suscite du courroux au sein de la classe politique<sup>36</sup> ; il cherche alors à compenser son isolement au sein de la scène politique par une « ouverture sur la société civile », avec l'invitation de sportifs, d'artistes et d'intellectuels.

Le positionnement idéologique transparait plus fortement dans le choix des invités étrangers. À gauche, les hôtes sont de gauche ; mais tout naturellement, à l'USFP, on reçoit plutôt le Parti socialiste (PS) français, alors que la gauche radicale et l'extrême gauche privilégient plutôt le Front de gauche, le Parti communiste français (PCF), etc. Au PJD, on invite les mouvements frères, à l'instar de l'AKP turque ; néanmoins, pour marquer son attachement à l'unité du Maghreb, trois partis algériens sont conviés par-delà leur orientation idéologique. L'Istiqlal tisse des liens avec des partis de droite comme l'Union pour un mouvement populaire (UMP). Quant au PAM, dans son souci de clamer haut et fort la fin des idéologies, il invite en 2012 des partis de gauche et de droite, les écologistes et les autonomistes. Invités d'honneur les plus applaudis de tous les congrès, les Palestiniens occupent une position à part.

Lors de la séance d'inauguration, les membres des comités organisationnels sont particulièrement mobilisés ; ils veillent à placer les invités d'honneur, canalisent les flux et organisent l'espace réservé aux congressistes. Au PAM, les tâches habituellement dévolues aux militants sont transférées à des agences de communication et d'événementiel ; la présence d'hôtes habillées en bleu, couleur du parti, illustre le plus haut degré de professionnalisation observé au cours de l'enquête. Dans les congrès à forte affluence, l'organisation spatiale des délégués par région transparait souvent à travers les affiches et les banderoles qui indiquent les provenances. Au PJD, la tentative de séparer les hommes et les femmes au niveau du parterre n'est pas totalement aboutie en 2008.

---

<sup>36</sup> Thierry Desrues, Said Kirhlani, « Gérer la politique des autres... », art. cité.

Au cœur des mises en scène, les messages discursifs saturent l'espace sonore. Sans surprise, les dispositifs de l'enthousiasme militant se déploient avec force dans les congrès de l'extrême gauche et de la gauche radicale. En 2008, la séance d'inauguration du congrès d'Annahj Addimocrati est un modèle du genre : l'impulsion provient de l'espace réservé aux congressistes et non de la tribune ; les délégués en liesse entonnent des chants engagés et scandent des slogans pendant une dizaine de minutes ; suite à la partie dévolue aux discours, place est faite aux artistes engagés : des groupes musicaux, des percussionnistes, ainsi que l'humoriste Ahmed Senoussi, Bziz<sup>37</sup>, que l'on retrouvera également au congrès du PSU en 2012. Alors que les organisations à tradition de gauche puisent dans les répertoires militant et musical qui imprègnent les socialisations estudiantines de leurs membres<sup>38</sup>, les autres partis recourent aux répertoires religieux (lecture du Coran ou de la *Fatiha*<sup>39</sup>), nationaliste (hymne national au MP et au PAM, chant nationaliste sur la marocanité du Sahara au PJD et au MP), à des chants régionaux amazighs de Khénifra (MP), ou encore à des musiques de film d'action (PJD) ; certains mobilisent leurs scouts et leurs fanfares (Istiqlal, MP, PPS) ; les youyous prennent largement le dessus sur les slogans. L'USFP et le PPS tentent d'hybrider quelques bribes des répertoires de gauche d'antan avec leur notabilisation en cours : la lecture de la *Fatiha* est désormais institutionnalisée. Le PAM exprime sa conception du mariage de l'authenticité et de la modernité : récitation du Coran par un jeune lecteur, hymne national, extraits de la chanson « Al-Quds » de Fairuz, la célèbre chanteuse libanaise tant prisée par les militants de gauche, et de « Commande Che Guevara » de Natalie Cardone ; ce dernier intermède donne l'occasion à une partie des congressistes de se faire entendre en fredonnant le refrain.

La structure de la séance d'ouverture à proprement parler comporte plus ou moins les mêmes séquences dans un ordre variable : récitation du Coran, de la *Fatiha* et/ou hymne national pour les uns, slogans et chants engagés pour les autres, ou encore discours d'introduction dès le départ. Mots de bienvenue, présentation des invités, référence aux martyrs et aux leaders lorsque l'histoire du parti le permet, hommage à des personnes récemment décédées<sup>40</sup> et message de réconfort aux malades, prises de parole d'invités étrangers et nationaux, discours du secrétaire général ou du président du comité organisationnel. Ce discours comporte toujours un bilan, parfois présenté sous forme de documentaire, une analyse de la conjoncture internationale, arabe, maghrébine. En 2011 et en 2012, « les Printemps arabes » sont salués par tous, y compris par le PAM. Par ailleurs, les questions « nationales » de l'affaire du Sahara, de Ceuta et de Melilla sont un quasi incontournable, exception faite d'un parti d'extrême gauche comme Annahj qui réitère son attachement au droit à l'autodétermination des peuples. Le temps fort des proclamations idéologiques correspond à la production d'une lecture spécifique des défis économiques, sociaux et politiques, au rappel des valeurs, des orientations et des prises de position, à l'annonce des réformes préconisées ; la dénonciation des violations des droits de l'homme demeure particulièrement virulente dans les partis d'extrême gauche et de la gauche radicale. Par-delà les prises de position et les orientations idéologiques sur lesquels je ne m'étendrai pas ici, des manières de nommer sont éloquentes. Ainsi en est-il de l'acteur central de la scène politique marocaine, puisque les uns

---

<sup>37</sup> Engagé politiquement, privé de télévision publique marocaine, il est régulièrement invité dans les congrès des organisations de l'extrême gauche et de la gauche radicale.

<sup>38</sup> Pour le répertoire musical marocain, voir notamment le groupe mythique de Nass al-Ghiwane, ou Saïd al-Maghribi, chanteur engagé des années 1970 et 1980.

<sup>39</sup> Sourate liminaire du Coran, récitée dans des cérémonies comme le mariage.

<sup>40</sup> L'hommage rendu par le PJD à Hachemi Filali, l'un des pionniers du Mouvement national (1912-2008) va dans le sens de l'effort entrepris, au cours de cette séance inaugurale entre autres, pour inscrire le parti au prolongement des partis « authentiques » issus du Mouvement national.

rendent hommage à « Sa Majesté », tandis que d'autres montrent du doigt la prédation exercée par le « régime », le « Makhzen » ou le « Palais »<sup>41</sup>.

Les séances d'inauguration des congrès ressemblent souvent à des performances réglées comme du papier à musique. Les spectateurs se lèvent docilement lorsqu'ils sont invités à observer une minute de silence. Ils tendent à applaudir poliment, à chaque pause, modulant l'intensité et la durée de leurs applaudissements selon les interventions. Dans la gauche radicale et l'extrême gauche, même les slogans scandés entre deux discours ou pendant une même intervention semblent être programmés de manière à entrer en résonance avec les propos de l'interlocuteur : lorsqu'il est question de Palestine, l'on puise dans le répertoire de gauche des slogans de dénonciation du sionisme et de soutien aux Palestiniens ; lorsqu'il est question de martyrs de la gauche, l'on scande les slogans commémoratifs qui interpellent le « Palais », etc. Pourtant, par moment, le parterre gronde y compris dans les espaces les plus quadrillés.

### *Protester pendant un congrès national*

Pendant la séance d'inauguration du congrès constitutif du PAM de 2009, au moment où l'intervenant palestinien évoque l'autorité palestinienne, il est hué et sifflé : dans le public, on crie « Hamas ». Et ce n'est que lorsqu'il appelle de ses vœux à l'unité nationale des Palestiniens qu'il est applaudi. En 2012, au tout début de la séance d'inauguration du congrès du même parti, un petit groupe de diplômés-chômeurs scande « *Irhal* » (dégage), le slogan fétiche des manifestants depuis 2011. Ce microévénement ne manque pas de surprendre dans un parti si conquis par les protestataires du Mouvement du 20 février. D'après un congressiste, âgé de 20 ans, fils d'une responsable du parti, des membres du PAM auraient « loué » des jeunes pour attaquer des figures du PAM pendant les protestations du Mouvement du 20 février. Un tel slogan serait ainsi le signe de règlements de comptes internes qui trouveraient un écho en pleine séance d'ouverture. Du moins, ce fait illustre la diffusion de pièces du répertoire protestataire dans les lieux les plus inopinés.

Au-delà de la séance d'inauguration, le répertoire protestataire se déploie de manière festive, pour interpellier les autorités politiques, pour dénoncer le déroulement du congrès, ou tout simplement pour exprimer le mécontentement face à l'organisation matérielle du congrès. Les registres employés et les ambiances varient selon qu'il s'agisse d'un congrès routinier, d'effervescence, de tension ou de crise.

Au PSU, l'exaltation des manifestations du M20 se prolonge pendant les heures de repas lorsque les militants scandent avec enthousiasme les slogans les plus populaires du mouvement, en leur ajoutant par moment un cachet de gauche ; dans cet entre soi, nul besoin de s'autolimiter pour ménager d'autres composantes du M20. En 2008, pendant le congrès du PJD, une petite manifestation est organisée dans l'enceinte du complexe : des banderoles et des slogans réclament la libération du membre du parti, arrêté dans le cadre de l'affaire Bellirej<sup>42</sup>.

La même année, l'USFP tient un congrès de crise qui se traduit par des affrontements verbaux et physiques, par une « foire d'empoigne<sup>43</sup> » ; de petits groupes occupent la tribune et manifestent dans les espaces ouverts. Face à l'impasse qui paralyse le congrès en juin, les travaux sont reportés. Pendant la 2<sup>e</sup> partie du congrès (novembre 2008), la proclamation des résultats de l'élection du secrétaire général suscite le mécontentement d'une vingtaine de jeunes

---

<sup>41</sup> Le slogan du congrès du PSU est « la monarchie parlementaire maintenant ». Pendant son intervention, l'humoriste Ahmed Senoussi, Bziz ne manque pas d'appeler à rebaptiser le lieu d'accueil du congrès : « cinéma royal parlementaire ».

<sup>42</sup> Au début de l'année 2008, lors du démantèlement d'un réseau accusé de terrorisme, 6 personnes sont arrêtées dont un membre du PJD.

<sup>43</sup> Sur les enjeux de ce congrès et les sources de discordes, voir : T. Desrues, S. Kirhlani, « Gérer la politique des autres... », *art. cité*.

congressistes, qui associent le vainqueur à un allié du Makhzen et son adoubement à une intervention du Palais dans la vie interne du parti. Bien que coutumier au sein de l'USFP, ce vent de fronde suscite de la compréhension : « la jeunesse de l'USFP a toujours été radicale », de l'opprobre, des accusations de manipulation des jeunes par un candidat malheureux, des commentaires désespérés assimilant les actes de vandalisme au « fascisme de gauche », du sarcasme : « nous avons des extrémistes au sein du parti, ils appellent à la démocratie, mais ne reconnaissent pas des résultats obtenus démocratiquement ».

Les mouvements d'humeur n'épargnent pas les partis de notables ; cependant, dans les cas observés, ils tendent à se focaliser sur les problèmes de logement et sur la qualité de la nourriture, non sans invoquer « l'égalité », « le droit », « la démocratie », les modes d'action protestataires<sup>44</sup>.

### Encadré 83 : Lorsque l'organisation matérielle du congrès suscite la grogne

« Regarde dans quelles conditions les gens dorment pendant le congrès<sup>45</sup>. [...] Pour ma part, je ne reviendrai pas à un autre congrès. L'expérience est amère. Il faut que tous les congressistes soient logés à la même enseigne. Certains sont dans des hôtels 5 étoiles, ceux qui viennent d'autres régions dorment ici. [...] Même Abbas Fassi [le secrétaire général] doit dormir au même endroit que tout le monde. [...] La démocratie doit commencer à la maison. » (Échange avec un instituteur du parti de l'Istiqlal, en provenance du sud, le 10 janvier 2009)

Pendant le congrès constitutif du PAM, un coordinateur de la région de Taroudant critique l'organisation du congrès, les problèmes de logistique. Il considère que c'est sa crédibilité qui est en jeu. Les personnes qu'il a amenées seraient restées bloquées pendant 5 heures devant le portail (21 février 2009). Dans le même congrès, un groupe de jeunes âgés entre 23 et 29 ans, en provenance de Meknès, se plaignent avec beaucoup d'humour :

« – Une jeune fille : Hier, on a organisé un sit-in (*waqfa ihtijajiyya*) en lien avec ce problème de logement.

- Un jeune homme : On n'est pas contre ce parti, on n'est pas poussé de l'extérieur, on défend notre droit. Il ne faut pas que certains aillent loger dans un cinq étoiles, qu'ils bénéficient des transports et que nous, des acteurs associatifs, qui arrivons avec des idées nouvelles, que nous soyons entraînés dans une sale aventure. On nous a promis l'hôtel. Et au final, il n'y a même pas les badges. Il n'y a ni petit-déjeuner ni dîner. Ce n'est pas un élu qui nous a ramenés, nous sommes les représentants de la société civile, les ambassadeurs du parti dans des quartiers marginalisés. [...]

– Une jeune fille : on va faire une pétition (*'arida*) pour protester contre les conditions d'accueil d'hier soir. »

Le lendemain, à la fin du congrès, la jeune fille m'annonce :

« Celui qui nous a amenés, notre représentant, celui qui nous a laissés jusqu'à une heure du matin en train de respirer le froid, comme il n'a pas été élu au bureau du parti, il a cessé d'être notre représentant, il a ramassé ses clics et ses claques et il est rentré, il nous a laissé ici sans argent ni pour rentrer, ni pour payer le logeur qui a nos cartes d'identité. Nous, nos affaires, nos cartes d'identité sommes otages ici. Demain matin *inchaa Allah*, nous alerterons les organisations internationales de droits de l'homme, l'UNESCO et l'UNICEF et tout [rires]. »

À travers l'observation des congrès nationaux, transparaissent aussi bien des signes de standardisation que quelques lignes de partage entre partis de militants et partis de notables, entre organisations à la marge de la politique électorale et partis ancrés dans la politique officielle. Au niveau du mode de désignation des délégués, la compétition semble être d'autant plus rude que l'appareil organisationnel est enraciné à l'échelle nationale et locale. Plus le parti est ancré dans la politique officielle, plus le coût financier du congrès est important ; il devient

<sup>44</sup> Dans les partis de militants à l'instar du PJD en 2008, des délégués évoquent avec fierté l'organisation de leur congrès, leur discipline qu'il s'agisse d'aller voter ou de pénétrer dans la salle du repas.

<sup>45</sup> Une grande partie des congressistes dort dans des matelas en éponge dans les couloirs et les halls du complexe.

exorbitant lorsque l'essentiel des tâches organisationnelles sont déléguées à des professionnels comme au PAM ; inversement, les organisations à la marge de la politique électorale demeurent tributaires du dévouement et des cotisations de leurs militants. Au cours des séances d'inauguration, la scénographie, les banderoles, les slogans, les registres musicaux permettent de distinguer deux pôles idéaux typiques : le déploiement d'un répertoire militant partagé par les congressistes *versus* la mise en scène de l'attachement aux « fondements de la nation » (le roi et l'islam officiel) ; le positionnement dans et par rapport à la scène politique officielle ressort plus nettement à travers les slogans et les discours prononcés par les dirigeants. À ce stade, apparaissent déjà quelques modes d'articulation avec le répertoire protestataire. Au-delà des pistes de réflexion esquissées, les observations glanées sont essentielles pour la conduite de l'enquête *in situ* qu'il s'agisse d'élaborer une stratégie d'échantillonnage sans connaître la population mère ou d'inciter les congressistes à remplir un questionnaire.

## Enquêter pendant les congrès

### *Comment construire un échantillon sans connaître la population mère ?*

L'échantillonnage n'est pas le moindre des défis. Comment assurer la distribution et la collecte de questionnaires dans des circonstances où les principales caractéristiques de la population mère des congressistes ne sont même pas connues par les organisateurs ? Certes, les statuts et les règlements intérieurs sont précis sur les principes de la délégation au congrès national et des quotas sont parfois fixés pour assurer une représentation féminine et juvénile<sup>46</sup>. Mais soit ces quotas ont le statut d'objectif à atteindre dans un horizon plus ou moins lointain<sup>47</sup>, soit — ce qui est plus rare — le seuil indiqué n'est qu'un minimum largement franchi<sup>48</sup>. Au final, même le nombre exact des congressistes fait l'objet de doutes jusqu'au dépouillement des premiers scrutins, exceptionnellement organisés avant le deuxième jour du congrès<sup>49</sup>. Il a donc fallu très vite faire le deuil des sondages aléatoires, stratifiés, ou même par grappe<sup>50</sup>.

Face aux incertitudes concernant les populations mères des congressistes<sup>51</sup> et du fait du caractère inédit de ce type d'enquêtes au Maroc, j'ai opté pour une démarche réflexive tant dans la négociation des enquêtes que dans la mise en place des dispositifs de distribution, d'administration<sup>52</sup> et de collecte des questionnaires. Avant, pendant et après le congrès, je me suis appuyée sur des « alliés » pour maximiser la collecte de données sur les profils des congressistes, les enjeux du congrès, les luttes internes, la matérialité de l'organisation, etc.

La séance d'inauguration est un moment privilégié pour se familiariser avec la composition du public, même si celui-ci ne se restreint pas toujours aux seuls délégués

---

<sup>46</sup> Lorsque les quotas féminins sont indiqués, ils varient entre 20% et un tiers. Pour les « jeunes », ces pourcentages varient entre 10% et 20% et, selon les partis, on est considéré comme « jeune » jusqu'à 30 ans (USFP), 35 ans (MP, PPS), 36 ans (PSU), 40 ans (PJD, PAM).

<sup>47</sup> C'est le cas pour le PJD.

<sup>48</sup> À l'USFP, le quota réservé aux femmes est de 20%, mais d'après les chiffres indiqués par les organisateurs 29% des congressistes de 2008 étaient de sexe féminin.

<sup>49</sup> Pour déterminer le nombre des congressistes, j'ai retenu le nombre de votants pendant le congrès. Il arrive que ce chiffre varie pendant les deux ou trois jours ; aussi ai-je essayé d'avoir d'autres informations, y compris auprès des traiteurs pour avoir une idée du nombre de couverts servis pendant les repas.

<sup>50</sup> Sur les dispositifs imaginés dans des cas aussi délicats que les manifestations, voir entre autres : Olivier Fillieule, Philippe Blanchard, « Individual Surveys in Rallies (INSURA) : A new tool for exploring transnational activism? » dans Simon Teune (ed.), *Transnational Challengers How Activism beyond Borders Changes the Face of Protest*, Oxford and New York, Berghan Books, 2010, p. 186-210.

<sup>51</sup> Après les congrès, j'ai obtenu des données relatives à l'ensemble des congressistes de l'USFP et du PJD (répartition des congressistes selon le sexe, âge, caractéristiques socio-professionnelles, provenances régionales).

<sup>52</sup> Les congressistes ont eu le choix de remplir le questionnaire, seuls, ou de se le faire administrer.

nationaux. L'observation visuelle de la masse des congressistes pendant les réunions plénières et dans les espaces ouverts donne des indications à prendre en compte *in situ* en vue d'adapter le dispositif de distribution et d'administration des questionnaires. La prédominance de la gent masculine est systématiquement confirmée, avec une plus grande visibilité des femmes au PJD et au PAM. Sauf exception<sup>53</sup>, la faible représentation des jeunes est tangible. Quant à la ruralité, elle s'exhibe notamment chez les plus âgés et chez les femmes qui revêtent à cette occasion leurs habits « traditionnels ». Cependant, dans le congrès du PAM, j'ai été frappée par la prédominance des costumes-cravates y compris chez les ruraux<sup>54</sup>. J'avais le sentiment d'être soudain projetée dans un Maroc homogénéisé par la grâce de la diffusion d'une « haute culture », « normalisée », « formalisée », « codifiée »<sup>55</sup>. Toutefois, l'observation de la diversité des présentations de soi féminines est venue atténuer mon premier regard d'ensemble : outre les vêtements d'apparat propres à certaines régions marocaines, un large éventail de voiles (des plus stricts aux plus à la mode) côtoie les modes vestimentaires privilégiées par les citadines appartenant aux classes moyennes et supérieures (des plus classiques au décolleté et aux jeans moulants)<sup>56</sup>. Autrement dit, les modes d'habillement adoptés dans un congrès constitueraient le premier révélateur visuel du degré d'hétérogénéité d'un collectif partisan.

Au cours des dix enquêtes, j'ai essayé d'adopter des procédés comparables, avec une équipe constituée principalement d'étudiants, préalablement formés, tout en adaptant le dispositif au profil de l'organisation et à la nature de l'accueil réservé à l'enquête par les organisateurs<sup>57</sup>. Consciente que ces enquêtes tendent à discriminer les moins dotés en capitaux scolaires et que le monde rural marocain connaît des taux d'alphabétisation très bas<sup>58</sup>, j'ai renforcé le dispositif d'enquête dans les congrès des partis ayant un ancrage rural (Istiqlal, MP, PAM), et prévu un nombre supplémentaire d'enquêtrices et d'enquêteurs pour administrer le questionnaire en arabe dialectal<sup>59</sup>, voire en tamazight (MP). Mais, en dépit des efforts déployés par l'équipe, les taux de retour sont restés très faibles pendant ces congrès gigantesques (21 % pour le MP, 14 % pour l'Istiqlal et le PAM), ce qui constitue un résultat en soi. Dans trois cas, les questionnaires ont pu être insérés dans les valisettes des congressistes (PJD, PPS, PSU). Pendant le congrès d'ATTAC, les organisateurs ont interrompu leurs travaux durant un laps de temps suffisant afin de permettre aux congressistes de remplir le questionnaire en plénière. Bien entendu, ces éléments se sont répercutés sur les taux de retour. Le record atteint par le PJD (54 %) a d'abord été dépassé par le PSU (68 %), puis par ATTAC (98 %).

#### Encadré 84 : Les taux de retour « record » contextualisés

Le taux de retour réalisé pendant le congrès du PJD, parti à référent islamiste, deuxième organisation à faire l'objet d'une enquête, n'est dépassé que lors de la septième enquête. La discipline des militants du

<sup>53</sup> ATTAC est l'exception avec 82% de congressistes âgés de moins de 40 ans. Pour ce qui est des partis politiques, la visibilité des moins de 30 ans est plus frappante dans les partis d'extrême gauche et de la gauche radicale, mais aussi au PAM ; ce qui se recoupe avec l'échantillon constitué.

<sup>54</sup> Cela reste une énigme, car dans mon échantillon le PAM comporte la même proportion élevée de « notables » (des exploitants agricoles moyens ou grands, des hommes d'affaires, le plus souvent des élus) que le MP et l'Istiqlal.

<sup>55</sup> Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, p. 111-115.

<sup>56</sup> La même diversité m'a frappée pendant le congrès du PPS.

<sup>57</sup> Sur les enquêtes dans les partis politiques, voir notamment le dossier coordonné par : Myriam Aït-Aoudia et al., « Enquêter dans les partis politiques. Perspectives comparées », *Revue internationale de politique comparée* 17(4), 2010.

<sup>58</sup> D'après le recensement général de 2004, le taux d'analphabétisme est de 60,5% en milieu rural et de 29,4% en milieu urbain (Royaume du Maroc – Haut-Commissariat au Plan, *Recensement général de la population et de l'habitat 2004. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population. Rapport national*, p. 23).

<sup>59</sup> Le questionnaire diffusé est en arabe littéral. Nous avons également en réserve des questionnaires en français que nous remettons à ceux qui en faisaient la demande.

PJD s'illustre à cette occasion. Dès le premier jour, des congressistes se dirigent spontanément vers les « urnes » prévues pour la collecte des questionnaires, pour remettre leur questionnaire rempli. Il a fallu attendre le congrès du PSU pour que ce record soit dépassé une première fois. Rien d'étonnant à cela, ce parti de la gauche radicale a au moins deux caractéristiques en commun avec les islamistes du PJD : c'est un parti de citoyens et d'enseignants. À cela s'ajoutent trois éléments conjoncturels. Tout d'abord, comme cela a été mentionné, la date du congrès est symboliquement fixée à l'occasion du premier anniversaire de l'immolation de Mohamed Bouazizi, les 16-17-18 décembre 2011 ; le PSU comptant parmi les organisations qui se sont intensivement investies dans les mobilisations du M20. Ensuite, le congrès se tient peu après la victoire du PJD aux législatives de novembre 2011, scrutin boycotté par le PSU. Enfin, j'ai couru le risque de « titiller » les congressistes lorsque j'ai pris la parole au début du congrès. Après avoir indiqué que le record en matière de taux de participation à l'enquête est détenu par le PJD, j'ai demandé sur le ton de la plaisanterie : « Est-ce que vous pensez que vous pouvez faire mieux ne serait-ce que sur ce terrain ? ». La salle a explosé de rire et le congrès s'est transformé en une sorte de téléthon pendant lequel les congressistes n'ont cessé de s'enquérir : « où en sommes-nous par rapport au PJD ? » À trois heures du matin, dans un moment de haute tension politique, celle qui va devenir la première secrétaire générale d'un parti marocain, une professeure universitaire, prend le temps de remobiliser les troupes en leur rappelant l'importance de la participation à cette enquête.

Quant à ATTAC, au dernier moment, les congressistes se sont vus refuser l'accès au lieu initialement prévu pour le déroulement du congrès et une alternative a été trouvée dans la précipitation. En dépit de ces remous et du retard pris, les organisateurs ont consacré un moment, en plénière, pour que les congressistes puissent remplir le questionnaire.

### *Inciter à participer à l'enquête*

À l'exception d'ATTAC, les membres de l'équipe des enquêteurs et moi-même avons fortement incité les congressistes à participer à l'enquête, et ce quel que soit le mode de distribution. Partout, ceux-ci ont eu le choix soit de remplir le questionnaire, soit de se le faire administrer. Avant, pendant et après le congrès, je me suis appuyée sur des « alliés », pour maximiser la collecte de données sur les profils des congressistes, les enjeux du congrès, les luttes internes, la matérialité de l'organisation, etc.

Le soir de l'inauguration et le jour suivant sont principalement consacrés à la sensibilisation des congressistes à l'intérêt de l'enquête ; l'objectif est de s'assurer que tous aient la possibilité d'être informés et d'avoir le questionnaire. Au cours de la dernière journée, l'accent est mis sur la collecte et la poursuite de l'administration.

À chaque fois que cela est possible, l'équipe (qui regroupe jusqu'à douze enquêteurs pendant les grands congrès) loge avec ou à proximité des congressistes. Dès lors, il est plus aisé de quadriller l'espace du congrès de jour comme de nuit, d'être à l'affût des dynamiques du congrès pour s'adapter au rythme des congressistes et accompagner les mouvements de foule, tout en prêtant attention aux petits groupes isolés. L'exercice est devenu quasi routinier, puisque la plupart des partis organisent leurs congrès dans l'un des deux sites de prédilection pour ce type d'événements.

Au tout début, l'enjeu consiste à couvrir les stands réservés à chaque région, où les congressistes récupèrent les documents du congrès (soit dans une valisette, soit dans un dossier). Ce moment est crucial pour se faire de nouveaux alliés, de manière à assurer une représentation relative des différentes régions. Dans le cas du parti de l'Istiqlal, j'ai essayé autant que possible de sensibiliser les inspecteurs du parti<sup>60</sup>. Par ailleurs, je circule, une

---

<sup>60</sup> C'est une quasi-institution de l'Istiqlal. D'après l'article 48 du règlement du parti, les inspecteurs constituent un canal de communication entre la base et la direction ; ils ont aussi pour mission de veiller à faire respecter le règlement du parti, de préserver ses biens, de contribuer à régler les problèmes qui se posent au sein des sections et d'en créer de nouvelles quand cela s'avère opportun.

banderole à la main, parmi les petits cercles de congressistes de manière à leur présenter l'enquête et à leur en montrer l'intérêt. Dans un second temps, les binômes d'enquêteurs sont répartis à travers l'espace et des tournus organisés : les uns prennent position devant les principales entrées et sorties des salles de réunion et de restauration, les lieux de vente des photographies du congrès ; d'autres sillonnent les espaces ouverts.

Pour favoriser la visibilité de l'équipe, je me suis inspirée d'un univers de sens familier aux congressistes : la campagne électorale. Les enquêteurs portent tous un badge avec leur photo, leur nom, l'indication « Enquête universitaire », le logo de l'université de rattachement. Des banderoles et des « urnes » en carton reprennent les mêmes indications. Dans les grands congrès, les enquêteurs portent des tee-shirts rouges et des casquettes blanches.

Les enquêteurs ont pour consigne de « faire campagne » en s'adaptant à leurs interlocuteurs, en expliquant aux plus jeunes, aux femmes, aux ruraux, aux ressortissants des régions périphériques la nécessité qu'ils soient « représentés » dans l'enquête. Aux dirigeants trop occupés, on rappelle : « ce serait dommage que l'image de votre parti se tisse sans vous ». Pour ma part, à chaque fois que c'est possible, je profite des heures de repas pour passer d'une table à l'autre, une banderole à la main, pour souhaiter aux congressistes un bon appétit et leur rappeler l'importance de l'étude.

Chaque inflexion du congrès constitue une opportunité pour les relancer avec humour. Pendant la première partie du congrès de l'USFP, tandis que la crise s'exacerbe, je me saisis des moments d'inactivité pour tenter de mobiliser. Je monte dans une tribune désertée pour essayer de convaincre les militants déprimés : « une telle enquête contribuera peut-être à vous faire vous regarder dans le miroir et à mieux comprendre les ressorts de la crise ». Quelques-uns hochent de la tête ; mais un homme âgé m'invective sur le mode : « mais toi, une jeune, qu'est-ce que tu peux en savoir ? » ; un quadragénaire le reprend et le rend attentif à l'apport indéniable d'une étude scientifique « objective ». Lorsque les interactions de face à face s'y prêtent, j'improvise des relances en m'inspirant de commentaires précédents : « Ce serait bien qu'au moins quelque chose d'utile sorte de ce congrès ».

C'est dire à quel point une présence réflexive et quasi ethnographique est nécessaire pendant ces enquêtes par questionnaires du fait même de leur caractère inédit. Certes, les préparations en amont et la formation de l'équipe sont essentielles, mais des réactions et des recadrages à chaud s'imposent.

### *La réception de l'enquête par les congressistes : résistances et engouement*

Négocier l'accès au terrain et faire tester les questionnaires donne un premier aperçu des modalités de réception différenciées de l'enquête. Inciter à participer à l'enquête, diffuser, administrer, ou chercher à récolter des questionnaires ouvre la voie à d'autres observations. Si dans certains cas, l'excellent accueil réservé par la direction se prolonge au niveau des congressistes de la même organisation (PSU, ATTAC), dans d'autres, les résidus de la culture de la clandestinité (Annahj, PADS, voire le PJD), la crise (l'USFP), la notabilisation et la ruralisation (PPS) se traduisent par des taux de retour plus modestes, mais aussi par l'expression de quelques résistances. Inversement, si une négociation ardue ou un accueil mitigé de la hiérarchie s'associe souvent à des taux de retour très bas (Istiqlal, MP, PAM), cela ne veut pas dire pour autant que l'enquête donne lieu à des expressions virulentes de rejet au niveau des congressistes de ces partis. Dès le départ, je m'attends à rencontrer des résistances face à l'exercice de dévoilement collectif auquel invite l'enquête et le fait que des questions suscitent l'inquiétude ou la perplexité ne m'étonne pas en soi. Je suis davantage surprise par l'accueil globalement positif réservé par les congressistes, notamment les plus éloignés de l'univers académique.

### Encadré 85 : Élaborer un questionnaire au croisement de l'expérience du terrain et des pratiques exportées

Pour constituer la base de données sur les congressistes des organisations politiques enquêtées, j'ai élaboré un questionnaire de douze pages. Tout en m'inspirant des expériences réalisées par des collègues en France et en Suisse<sup>61</sup>, j'ai mis à profit ma connaissance du terrain marocain et les matériaux qualitatifs accumulés ; concernant le volet socioprofessionnel, j'ai adopté les grilles employées par la Direction des statistiques marocaines. Avant chaque congrès, j'ai fait tester le questionnaire par des « alliés » au sein du parti.

La première page du questionnaire comporte un chapeau introductif, qui présente le caractère inédit de l'enquête dans un pays comme le Maroc, la fréquence de telles enquêtes dans les pays démocratiques, les garanties d'anonymisation des données publiées, la visée strictement académique du projet, le financement accordé par l'Université de Lausanne, des incitations à participer pour « mieux comprendre la situation des partis politiques au Maroc », des indications générales sur les différentes modalités de réponses à apporter, la possibilité de se faire aider par des enquêteurs portant un badge, la présence d'urnes en carton pour le retour des questionnaires, etc. Cette introduction s'est allongée après les trois premières enquêtes : indication du financement du Fonds national de recherche suisse (FNRS), dès que celui-ci a été accordé ; indication au fur et à mesure des organisations qui ont déjà fait l'objet de l'enquête ; suppression de la référence aux « pays arabes » présente pendant les trois premières enquêtes, suite à un commentaire critique par un militant berbérophone dans le parti Annahj ; renforcement des mentions sur les garanties en matière d'anonymat et de confidentialité par une référence à la charte déontologique de l'Université de Lausanne et du FNRS et visibilisation de ce passage sous forme d'un encadré ; invitation à bien prendre le temps de répondre au volet sociographique du questionnaire, après avoir constaté lors de la première enquête que les répondants sont beaucoup plus intéressés par les questions relatives aux motivations et aux significations de l'engagement, aux valeurs et aux opinions, à la carrière militante.

Structuré autour d'une soixantaine de questions et de sous-questions fermées, semi-ouvertes et ouvertes, le questionnaire se focalise en effet sur trois dimensions fondamentales pour caractériser les congressistes tant dans la sociologie des partis que dans celles des mouvements sociaux : les ancrages sociaux, l'architecture normative, la carrière militante. La première dimension porte sur les propriétés sociales des congressistes : âge, sexe, situation matrimoniale, lieux de naissance et de résidence, niveau d'études, nature du dernier diplôme obtenu et lieu d'obtention (Maroc ou à l'étranger), langues maîtrisées, situation professionnelle du répondant (secteur d'activité, catégorie professionnelle), du père, et du conjoint. En revanche, j'ai prudemment renoncé à aborder des questions relatives au patrimoine et au revenu. La seconde dimension renvoie habituellement aux valeurs religieuses et à l'orientation politique des militants. Aussi des questions ont été posées en vue de mesurer le rapport au religieux et le degré de pratique affirmés par les congressistes, de situer les prises de position au sujet de questions qui ont plus ou moins polarisé la scène publique marocaine au cours des dernières années (réforme du statut de la femme, homosexualité, procès contre les journalistes, répression des diplômés-chômeurs). Sur un autre plan, des questions ouvertes portent sur les motivations et les significations de l'engagement dans l'organisation. Ne pouvant me référer à une échelle « droite »/« gauche », j'ai construit des indicateurs pour positionner les militants dans la scène politique instituée et clandestine. Le troisième volet se penche sur les modalités de l'engagement dans l'organisation et du désengagement éventuel, les appartenances politiques, syndicales, associatives des parents et de la fratrie, les carrières politiques, électorales, syndicales et associatives des répondants, les activités et la sociabilité au sein de l'organisation.

Lorsque cela a été possible, des questions spécifiques ont été insérées en coordination avec des « alliés » au sein des organisations concernées. Et concernant les quatre dernières enquêtes menées entre 2011 et 2012 (PSU, ATTAC, PADS, PAM), un volet a été ajouté notamment pour saisir la carrière « protestataire » avant et pendant le Mouvement du 20 février, avec des sous-questions sur les formes, les lieux et les dates des protestations.

---

<sup>61</sup> Il s'agit de Olivier Filleule, Florence Johsua et Florence Passy.

Bien que j'aie essayé de limiter les variations autant que possible, le questionnaire a fait l'objet de trois types de modifications. Le premier va de soi : il s'agit d'adapter le questionnaire à l'organisation enquêtée, en spécifiant le nom de celle-ci à chaque fois que cela est nécessaire, ou encore de modifier systématiquement les modalités de la question relative aux responsabilités occupées au sein de la hiérarchie partisane, pour les mettre en adéquation avec l'organigramme de chaque organisation. Le deuxième type de changements est lié à l'expérimentation du questionnaire d'une enquête à l'autre. Les plus importants ont porté sur les questions relatives à la détention et aux langues. Concernant ce dernier point, le tâtonnement pour saisir le degré de maîtrise linguistique a été tel que cela a entravé une comparaison fine des données. Le troisième ordre de modification a été imposé par certaines organisations. Il s'agit de la suppression de la mention au roi (et à son entourage dans un cas) dans le tableau sur les « alliés » et des « adversaires » ; point qui sera abordé ultérieurement. Dernier point. Profitant des conseils de mes collègues, j'ai essayé de faciliter autant que possible la lisibilité du questionnaire et j'ai inséré quelques formules d'encouragement et de remerciement ici et là.

### **Les résistances à l'enquête : entre persistance de la culture de la clandestinité et légitimisme**

Des résistances collectives ou individuelles se sont manifestées pendant les enquêtes menées entre 2008 et 2012. Les unes trahissent la perpétuation plus ou moins résiduelle de la culture du secret et de la clandestinité. Inversement, d'autres puisent dans un légitimisme à la fois social et politique.

Diffuser des questionnaires parmi les congressistes d'un parti d'extrême gauche comme Annahj, deuxième parti enquêté, s'est révélé assez délicat. En dépit de l'accord du secrétaire général, des réactions de méfiance se sont exprimées notamment parmi la jeunesse casablancaise du parti. J'ai tenté de rassurer les uns et les autres sur les visées strictement académiques du projet et je me suis engagée que je ne déposerai de demandes de financement qu'auprès des seules institutions académiques suisses (en me tenant à l'écart des centres et des fondations « politiquement orientées » du Nord). Mais, ces tentatives sont restées vaines. L'imaginaire de la clandestinité et la peur de l'infiltration policière semblent encore prégnants dans ce parti fraîchement légalisé (2004). D'après le rapport de Mohammed Wazif<sup>62</sup>, « le refus d'un jeune membre du parti de participer à l'enquête peut être interprété par son désir de vivre virtuellement et à sa façon [l'ère de la clandestinité vécue par ses aînés]. Un étudiant [...] du parti est parvenu à mobiliser plusieurs de ses pairs pour ne pas coopérer avec les enquêteurs. Il nous a déclaré qu'il est contre notre enquête qui touche à plusieurs questions internes de son parti. Il a ajouté que vu les « conditions subjectives et objectives présentes », il est inconcevable de nous répondre sur des points sensibles comme les canaux de recrutement des militants ». Quatre ans plus tard, des congressistes du PADS, notamment des jeunes, ont à leur tour exprimé des réserves du même ordre. En dépit de cela, dans l'échantillon constitué, les moins de 30 ans sont fortement associés à ces organisations d'extrême gauche et de gauche radicale.

De manière plus isolée, la crainte de dévoiler des informations sensibles sur les bassins de recrutement s'est également manifestée au sein du parti à référentiel islamique. Malgré une légalisation qui remonte à la fin de l'ère de Hassan II, la situation du PJD n'en est pas moins fragile en 2008. Après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, attribués à un groupuscule proche d'Al Qaïda, des membres de la gauche demandent sa dissolution, l'accusant d'être moralement responsable de ces actes de violence qui ont coûté la vie à 45 personnes (33 civils et 12 kamikazes). Et pour rappel, au début de l'année 2008, lors du démantèlement d'un réseau

---

<sup>62</sup> Le congrès d'Annahj s'est tenu quasi en même temps que celui du PJD. J'ai assisté à la séance d'ouverture le vendredi 18 juillet 2008, puis encadré le démarrage de l'enquête pendant la matinée du samedi. Les congressistes étant peu nombreux (300), l'équipe ne comporte que trois personnes. Pour assister à l'ouverture du congrès du PJD et superviser une enquête auprès de plus de 1300 congressistes, j'ai confié la poursuite de l'enquête d'Annahj à Mohamed Wazif, doctorant en science politique à Casablanca.

accusé de terrorisme (affaire Bellirej), 6 personnes sont arrêtées dont un membre du PJD. Leur passé politique leur est reproché. Pourtant, la direction du PJD s'est montrée très accueillante vis-à-vis de l'enquête, allant jusqu'à accepter d'insérer le questionnaire dans les dossiers remis aux congressistes. En dépit de ce soutien, pendant le congrès, un membre de la direction, absent lors de la prise de décision, m'exprime son mécontentement. Invoquant ses études à l'étranger et son professionnalisme, il réprovoque que j'aie accès à des informations précises sur « la crème du parti », que bien des « services » (dont les « services américains ») rêveraient d'obtenir, sans signer aucun engagement sur la protection des données et sur les bénéficiaires de l'enquête. D'après lui, le questionnaire est trop détaillé et permet de récolter des données « secrètes » sur le passé militant des adhérents, sur leurs bassins de recrutement, et le Maroc n'aurait pas besoin de ce type de recherches. Il conclut l'échange en m'informant qu'il a donné pour consigne à la jeunesse du parti<sup>63</sup> de ne pas répondre au questionnaire. Je tente de trouver une voie de conciliation, mais cet acteur reste hermétique à tout argument. Une question à ce sujet est posée pendant une séance de travail du congrès : la direction du parti indique aux congressistes que la participation à l'enquête est facultative. Mes interlocuteurs minimisent l'incident : « chez nous, c'est la démocratie, le bureau était unanime », « chez nous, il n'y a pas de prophète ». Les échanges avec des étudiants du PJD, qui manifestent un vif intérêt scientifique pour cette recherche, me donnent le sentiment que la menace proférée a peu d'effet<sup>64</sup>. Outre le taux de retour de l'enquête très élevé (54 %), la ventilation des répondants par tranches d'âge est très proche des données statistiques relatives aux congressistes, produites *a posteriori* par le parti.

L'expression de craintes d'ordre sécuritaire s'est manifestée plus discrètement dans des lieux relativement inattendus. Pendant le congrès du PPS, un militant quinquagénaire, originaire d'une petite ville, me demande si je peux lui garantir qu'il ne sera pas identifiable par les autorités. Je le rassure tout en lui faisant remarquer que son parti a quitté la clandestinité depuis longtemps et qu'il a intégré le gouvernement dès 1998. D'après lui, loin de Rabat et des grandes villes, les agents du Makhzen continuent à sévir. Dans le même congrès, mais sur le ton de la plaisanterie cette fois-ci, un agriculteur sexagénaire qui a connu la détention pendant les années 1970 explique à l'une de ses relations qui passe à côté de nous pendant l'administration enregistrée du questionnaire : « Elle m'a attrapé comme un gendarme et voici un moment que je lui sors tout ce que j'ai dans le ventre ». En 2012, la conjoncture est différente. Après avoir été surprise pendant la séance d'inauguration du PAM par les slogans « Dégage », j'ai l'occasion d'échanger avec un jeune congressiste, diplômé en sociologie et originaire du nord du pays, qui me raconte qu'il a participé aux manifestations du Mouvement du 20 février et qui considère que la question sur les protestations « fait un peu renseignements généraux ». Exception faite de ces cas isolés, les expressions de crainte ou de méfiance vis-à-vis de l'enquête dans les partis de notables s'inscrivent davantage dans le registre du légitimisme politique et social.

Au PAM, au MP, et à l'Istiqlal, quelques congressistes remettent en cause la légitimité de l'enquête en invoquant des facteurs extrinsèques et intrinsèques. Au PAM, lorsque je présente l'enquête à un groupe de jeunes, l'un d'entre eux m'informe qu'il n'a aucunement l'intention de remplir le questionnaire et me demande sur un ton policier de présenter une autorisation avec « le tampon du ministère de l'Intérieur ». Ensuite, ses camarades et lui-même énumèrent les questions inopportunes sur le roi, la religion et l'homosexualité. Dans le parti de l'Istiqlal et surtout au MP, ce sont plutôt des ruraux plus ou moins âgés qui expriment leur

---

<sup>63</sup> Cet acteur est alors responsable de la jeunesse du parti.

<sup>64</sup> En revanche, le même acteur parvient à mobiliser efficacement les députés du PJD lorsque j'enquête au sein du Parlement en 2010. Les taux de retour sont bas et le volet sur les appartenances passées ou présentes à des organisations politiques, à des associations, à des syndicats est souvent barré. Dans l'ensemble, le taux de retour au sein du Parlement a été tellement bas que j'ai renoncé à exploiter les données récoltées.

malaise face à ces questions et qui se plaignent, principalement auprès des membres de l'équipe, de l'amoralité de l'enquête et de son instigatrice. Le « conservatisme » est proclamé y compris pour critiquer la question posée aux répondants mariés : « Dans quel cadre avez-vous connu votre femme/votre mari ? »<sup>65</sup>. À noter que de telles réactions ne sont à aucun moment observées pendant le congrès du PJD, alors même que les dirigeants de ce parti s'érigent en gardiens de l'ordre moral dans les débats publics. Je reviendrai de manière plus approfondie sur tous ces points dans le chapitre consacré à l'analyse des valeurs politiques et sociales.

### Un accueil positif au miroir des univers de prédilection des congressistes

Dans l'ensemble, l'enquête est bien reçue par les congressistes. Remplir ou se faire administrer le questionnaire est souvent mis en parallèle avec des pratiques plus familières.

Le très vif intérêt porté à l'enquête par les congressistes du PJD, du PSU et d'ATTAC semble être au miroir de la composition homogène de ces collectifs dominés par les diplômés du supérieur. Exception faite de ceux qui expriment des craintes d'ordre sécuritaire, les étudiants et les professeurs universitaires tendent à manifester beaucoup d'enthousiasme face à l'enquête dans la plupart des congrès observés ; ils se lancent dans des discussions méthodologiques animées<sup>66</sup>, d'autant plus lorsqu'ils sont spécialisés en sciences humaines, sociales et politiques, ou férus de statistiques. On me demande des précisions sur mon approche théorique, mes hypothèses, l'échantillon, la construction du questionnaire, mais aussi des références méthodologiques. Globalement, les « professionnels » tendent à me féliciter pour la qualité du questionnaire et nombreux sont ceux qui souhaitent en garder un exemplaire. Certains me suggèrent d'ajouter des questions. D'autres formulent des critiques bienveillantes au sujet de quelques énoncés ou de la longueur du questionnaire. Les échanges portent sur des sujets pointus comme la mesure de la mobilité sociale (PSU), l'appréciation de la dialectique gauche/droite à l'aune d'une analyse par classes sociales (PJD), ou plus globalement sur l'état de la recherche et des sciences sociales au Maroc et sur les perspectives doctorales à l'étranger. L'association du questionnaire à l'univers académique et scolaire va au-delà de ces profils, puisque des congressistes qui ne sont ni étudiants ni enseignants racontent qu'ils ont été « stimulés intellectuellement », qu'ils ont eu le sentiment de revenir sur les bancs de l'école ou formulent l'espoir d'avoir « correctement » rempli le formulaire. Ces dernières remarques renvoient clairement à la force des logiques de compétence et, inversement, à la violence symbolique que peut représenter un questionnaire aux yeux des moins dotés en capitaux scolaires.

Sur un autre plan, l'enquête est appréhendée à la lumière d'un éventail de registres politiques tels que le militantisme, le sondage et l'élection, mais aussi comme une opportunité pour se faire écouter, voire comme une catharsis.

Remplir le questionnaire est assimilé à un « devoir militant », d'autant plus lorsque celui-ci fait partie des documents du congrès comme dans les cas du PJD, du PSU, d'ATTAC et du PPS. Mon propre travail d'incitation à participer à l'enquête est interprété à l'aune du répertoire du militantisme. Même dans des partis de notables, des congressistes m'invitent à rejoindre leur parti pour y investir ce qu'ils perçoivent comme des dispositions « militantes ». Dans un parti d'enseignants comme le PSU, où je suis considérée comme faisant partie de « la famille », un responsable me présente comme une « militante académique ».

---

<sup>65</sup> Les répondants sont invités à remplir un tableau comportant en ligne trois modalités (« Ma première femme ou mon premier mari », « Ma deuxième femme ou mon deuxième mari », etc.) et en colonne deux modalités (« Dans le cadre de mes activités et mes relations politiques » ; « Dans un cadre éloigné de mes activités et mes relations politiques »).

<sup>66</sup> Au PAM, un directeur de lycée à la retraite, qui me dit que le questionnaire lui donne déjà envie de lire le livre, regrette que les organisateurs n'annoncent pas l'enquête à la tribune et un étudiant considère que le parti devrait nous donner un stand.

Comme pendant la phase de la négociation, l'enquête est associée à un sondage, voire à l'incarnation de la modernité politique. Lorsque je circule parmi les groupes, il arrive qu'un congressiste explique aux autres que c'est « comme un sondage ». Dans la même perspective, des cadres supérieurs du MP et de l'Istiqlal, fortement impliqués dans la compétition électorale, saluent l'intérêt de ce type d'initiatives « si fréquentes en Europe et outre-Atlantique ». L'un d'entre eux discute avec moi des possibilités d'un partenariat pour réaliser une enquête dans son fief.

La proximité de l'espace partisan avec le registre électoral m'a amenée à inciter à la participation et à rassurer sur la confidentialité et l'anonymat des données récoltées en empruntant quelques pièces à ce répertoire. Bien qu'il soit difficile de mesurer l'impact d'un tel cadrage, quelques échanges montrent que la dimension « expressive » de l'enquête a été prise au sérieux. Comme dans les situations d'entretien, les enquêteurs sont pris à témoin et on me sollicite pour « faire passer des messages » aux autorités, à la direction du parti, pour « témoigner » de la marginalisation des jeunes au sein d'un parti, de la précarité du rural, etc. À ce propos, un ancien résistant septuagénaire de l'Istiqlal me demande : « Comment je vais avoir un retour sur l'enthousiasme avec lequel je t'ai parlé ? » Par ailleurs, certains vivent la relation enquêteur/enquêté comme une occasion pour se faire « reconnaître », voire comme une inversion des rapports de domination qu'ils expérimentent, y compris au sein du congrès : « Tu es assise par terre avec nous en plein soleil, c'est très significatif pour nous (...), tu nous écoutes, tu nous donnes ton temps [à l'inverse, « des gens du parti »] » (extrait d'un échange avec un groupe de jeunes originaires de Meknès, rencontrés pendant le congrès constitutif du PAM).

Le registre de la « consultation » est tellement intégré que certains comme cette Istiqlalienne, âgée de 30 ans, cadre supérieure, m'en signalent les limites : « ça ne touche qu'une partie du parti, ça ne touche pas les exclus, ceux qui sont en colère, et il y a des intrus, ceux qui ramènent leur oncle, leur cousin, leur femme. » Dans le même ordre d'idées, un jeune du MP me met en garde contre des personnes qui sont au congrès, mais qui « n'ont rien à voir avec le parti, [qui] ne connaissent ni le MP, ni son secrétaire général, ni ses parlementaires » ; un autre me demande comment je vais traiter les réponses « hypocrites ». Sur un autre plan, lorsque j'ai constaté la négligence du volet sociographique au tout début de la première enquête (USFP), j'ai donné pour consigne aux enquêteurs de vérifier cette partie avec les répondants avant l'insertion du questionnaire dans l'urne. Dès lors, nombreux sont ceux qui ont opposé leur refus en invoquant aussi bien le registre de la compétence (« on sait remplir, on est des enseignants »), que la métaphore de l'élection : « c'est secret comme un vote ». Et pour exprimer sa réprobation concernant une modalité énoncée dans le questionnaire, un congressiste de l'USFP m'informe qu'il a inséré un formulaire « blanc » dans l'urne<sup>67</sup>.

Enfin, des répondants associent l'exercice à une catharsis, à un moyen de « se regarder dans le miroir » selon la formulation d'un congressiste de l'USFP. Lors de l'administration — enregistrée — du questionnaire, une militante quinquagénaire du même parti, très active dans le secteur associatif, se prend au jeu. À ses yeux, l'échange lui permet de faire un retour sur sa carrière militante : « c'est comme si je faisais un dialogue intérieur ». Et lorsque l'une de ses amies lui annonce qu'elle vient d'être appelée dans la salle pour prendre son tour de parole, elle commente : « Ce n'est pas grave, ce que je voulais leur dire, je te l'ai dit. Ce que j'aurais dit serait resté suspendu en l'air. Au moins là, ça va servir la recherche ».

La polarisation idéale typique entre partis de militants et partis de notables se retrouve en filigrane dans l'accueil réservé à l'enquête par les congressistes, en lien avec les profils sociologiques dominants ici et là, mais aussi avec certaines cultures partisans. D'un côté, les résistances traduisent essentiellement des craintes d'ordre sécuritaire et l'intérêt pour l'enquête

---

<sup>67</sup> Voir l'encadré sur « Le roi et la question sur « les alliés et les adversaires » dans le chapitre 9.

s'exprime en rapport avec les sphères de prédilection des congressistes (l'univers académique, le militantisme, etc.). De l'autre, la verbalisation de la méfiance et du rejet s'inscrit davantage dans le légitimisme, tandis que l'accueil positif tend à être principalement imprégné par le registre des relations d'échange social. Au final, inciter à participer à une enquête et administrer un questionnaire mobilise des postures très similaires à celles qui s'observent plus globalement dans les relations enquêteur/enquêté.

Pour finir, ce retour sur l'enquête pendant les congrès confirme l'intérêt d'articuler les données collectées à travers l'observation, les entretiens et par questionnaire, et de combiner des modes d'intelligibilité complémentaires : la base des données statistiques permet de construire des régularités, d'identifier des évolutions et des relations stables entre les variables ; les données collectées à travers les méthodes dites qualitatives sont indispensables pour comprendre et interpréter ces relations. En définitive, consigner ses observations sur le déroulement de l'enquête et sur la passation du questionnaire dans un carnet de terrain permet également de produire un document écrit sur des comportements, des discussions, négociations, coopérations dans la rédaction des réponses. De telles données permettent d'examiner ce qui se joue dans la rencontre entre enquêteur et enquêté, mais également d'optimiser la phase de codage des questionnaires, en particulier le traitement des non-réponses, des contradictions et autres hésitations. Elles contribuent également à interpréter certains résultats en lien avec le contexte d'administration de l'enquête. Elles renseignent enfin sur le rapport des congressistes à la direction du parti qui autorise l'enquête, à l'institution universitaire qui la met en œuvre, et aux catégories à travers lesquelles elle est appréhendée, autant d'informations centrales pour une sociologie politique du personnel partisan.



## **Annexes**

# 1. Bibliographie

- Abbott Andrew, « Sequence Analysis: New Methods for Old Ideas », *Annual Review of Sociology*, 21, 1995, p. 93-113.
- Abdelmoumni Fouad, « Le Maroc et le Printemps arabe », *Pouvoirs*, 2013, vol. 2, n° 145, p. 123-140.
- Abderraouf Hajji, *Saïd Hajji : naissance de la presse nationale marocaine*, Laval, Lebonfon, 2007.
- Abouhani Abdelghani, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, Université Mohammed V, Rabat, 1988.
- Abouhani Abdelghani, « Les notables de Taliouine (Maroc) et leur rôle dans la gestion territoriale » dans Abdelhamid Hénia, *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabilliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2015, p. 288-299.
- Adelkhah Fariba, « Les élections législatives en Iran. La somme des parti(e)s n'est pas égale au tout... », *Études du CERI*, 1996, n° 18.
- Ageron Charles-Robert, « La politique berbère du Protectorat marocain de 1913 à 1934 » dans *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF, 1973, p. 109-148.
- Ageron Charles-Robert, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres. Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1983, vol. 70, n° 258-259, p. 25-56.
- Agulhon Maurice, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la IIème République*, Paris, Seuil, 1979.
- Aherdan Mahjoubi, *Mémoires 1942-1961*, Paris, Éditions du Regard, 2013.
- Aherdan Mahjoubi, *Mémoires 1961-1975*, Éditions du Regard., Paris, 2014.
- Aït-Aoudia Myriam, *L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992). Apprentissages politiques et changement de régime*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- Aït-Aoudia Myriam, Bachelot Carole, Bargel Lucie, Combes Héléne, Dechezelles Stéphanie, Ethuin Nathalie, Haegel Florence, Leclercq Catherine, Massicard Élise et Petitfils Anne-Sophie, « Enquêter dans les partis politiques. Perspectives comparées », *Revue internationale de politique comparée*, 2010, vol. 17, n° 4, p. 7-13.
- Aït-Aoudia Myriam, Bennani-Chraïbi Mounia, Contamin Jean-Gabriel, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, 2011, vol. 50, n° 1, p. 9-20.
- Aït-Aoudia Myriam et Dézé Alexandre, « Contribution à une approche sociologique de la genèse partisane », *Une analyse du front national, du movimento sociale italiano et du front islamique de salut*, 2011, vol. 61, n° 4, p. 631-657.
- Aït Mous Fadma, « The Moroccan nationalist movement: from local to national networks », *The Journal of North African Studies*, 2013, vol. 18, n° 5, p. 737-752.
- Aït Mous Fadma et Ksikes Driss, « The Life Span of Alternative Media: Cases of Lakome and Mamfakinch in Morocco », *Jadaliyya*, 29 mars 2018.
- Akalay Aïcha, « Rapport du cinquantenaire : Histoire d'un projet de règne », mai 2017.
- Alami M'chichi Houria, *Le féminisme d'État au Maroc. Jeux et enjeux politiques*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Alaoui Ahmed, « Un proche du palais », *le Matin du Sahara*, 17 nov. 1981.
- Albrecht Holger, « How Can Opposition Support Authoritarianism? Lessons from Egypt », *Democratization*, 2005, vol. 12, n° 3, p. 378-397.
- Albrecht Holger, « Does Coup-Proofing Work? Political-Military Relations in Authoritarian Regimes amid the Arab Uprisings », *Mediterranean Politics*, 2015, vol. 20, n° 1, p. 36-54.
- Albrecht Holger et Schlumberger Oliver, « 'Waiting for Godot' : Regime Change Without Democratization in the Middle East », *International Political Science Review*, 2004, vol. 25, n° 4, p. 371-392.
- Allal Amin et Bennafla Karine, « Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc) de 2005 à 2009 Des mobilisations en faveur de réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ? », *Revue Tiers Monde*, Hors-série 2011, p. 27-45.
- Allal Amin et Bué Nicolas, *(In)disciplines partisans. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
- Allal Amin et Kohstall Florian, « Opposition within the State: Governance in Egypt, Morocco and Tunisia » dans Holger Albrecht, *Contentious Politics in the Middle East: Political Opposition under Authoritarianism*, Gainesville, University Press of Florida, 2010, p. 181-204.
- Almeida Paul, « Opportunity Organizations and Threat-Induced Contention: Protest Waves in Authoritarian

- Settings », *American Journal of Sociology*, 2003, vol. 109, n° 2, p. 345-400.
- Almoukhli Hosni, « Achabab annafi' wa achabab al-ghayr annafi' » (la jeunesse utile et la jeunesse inutile), *Hespress.com*, 29 mai 2014. <https://www.hespress.com/writers/220801.html>
- Amar Ali, « Ce que Mohammed VI doit au maréchal Lyautey », *SlateAfrique*, 3 déc. 2012.
- Anderson Lisa, « Dynasts and Nationalists: Why Monarchies Survive? » dans Joseph Kostiner, *Middle East Monarchies. The Challenge of Modernity*, Boulder, Lynne Rienner, 2000, p. 53-69.
- Andreski Stanislav, *Parasitism and subversion: The case of Latin America*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1969.
- Angrist Michele Penner, *Party building in the modern Middle East*, Seattle, University of Washington Press, 2006.
- Aouchar Amina, *La presse marocaine dans la lutte pour l'indépendance (1933-1956)*, Casablanca, Walladas, 1990.
- Arnaud Lionel et Guionnet Christine, *Les frontières du politique : Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Ashford Douglas, *Political Change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961.
- Ashford Douglas, « Second- and Third Generation Elites in the Maghrib » dans William Zartman, *Man, State and Society in the Contemporary Maghrib*, New York, Praeger, 1973, p. 93-158.
- Ashour Omar, « Lions Tamed? An Inquiry into the Causes of De-Radicalization of Armed Islamist Movements: The Case of the Egyptian Islamic Group », *Middle East Journal*, 2007, vol. 61, n° 4, p. 596-625.
- Auyero Javier, *Poor People's Politics. Peronist Survival Networks & the Legacy of Evita*, Duke University Press, Durham & London, 2000.
- Auyero Javier, Joseph Lauren, « Introduction : Politics Under the Ethnographic Microscope » dans Lauren Joseph, Matthew Mahler, Javier Auyero, *New Perspectives in Political Ethnography*, New York, Springer, 2007, p. 1-13.
- Auyero Javier, Lapegna Pablo, Page Poma Fernanda, « Contestation et patronage : intersections et interactions au microscope », *Revue internationale de politique comparée*, 2010, vol. 17, n° 2, p. 71-102.
- Ayache Albert, *Le Maroc : Bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956.
- Ayache Albert, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 1 : 1919-1942*, Paris, L'Harmattan, 1982.
- Ayache Albert, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 2 : La marocanisation, 1943-1948*, Casablanca, Wallada, 1990.
- Ayache Albert, *Le mouvement syndical au Maroc, tome 3 : Vers l'indépendance 1949-1956*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Ayache Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, SMER., Rabat, 1990.
- Aziz Enhaili, « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », *Centre Gloria, Centre interdisciplinaire*, juillet 2006.
- Badie Bertrand, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 1987.
- Baduel Pierre-Robert, « Les partis politiques dans la gouvernementalisation de l'État des pays arabes. Introduction », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1998, « Les partis politiques dans les pays arabes », Tome. 1 Le Machrek, n° 81-82, p. 9-51.
- Baker Alison, *Voices of Resistance. Oral Histories of Moroccan Women*, Albany, State University of New York Press, 1998.
- Balandier Georges, *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985.
- Baldous André, « La réforme communale au Maroc (dahir du 30 septembre 1976) » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1978, vol.16, p. 283-310.
- Balta Paul, « Paris précise que sa "préoccupation" au sujet de l'arrestation des dirigeants de l'U.S.F.P. exclut toute idée d'ingérence », *Le Monde*, 16 sept. 1981.
- Banégas Richard, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, 1998, p. 75-87.
- Barakat Amina, « Politique-Maroc : Élections communales : le temps des femmes (analyse) », 22 juin 2009. <http://www.ipsnouvelles.be/news.php?idnews=10344>
- Bargel Lucie, *Jeunes socialistes, jeunes UMP. Lieux et processus de socialisation politique*, Paris, Dalloz, 2009
- Barrada Hamid, « Le vrai visage du cheikh Yassine », *Jeune Afrique*, 19 mars 2007.
- Barwig Andrew, « How Electoral Rules Matter: Voter Turnout in Morocco's 2007 Parliamentary Elections », *The Journal of North African Studies*, 2009, vol. 14, n° 2, p. 289-307.
- Basri Mohamed et Najmi Hassan, *Kitab al-'ibra wa al-wafa (Livre de leçons et de fidélité)*, Casablanca, Fondation Mohamed Zerkouni pour la culture et les recherches, 2002.
- Bayart Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

- Bayat Asef, *Street Politics. Poor People Movements in Iran*, New York, Columbia University Press, 1997.
- Beinin Joel et Vairel Frédéric, *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford, Stanford University Press, 2011.
- Becker Howard, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 226-257.
- Beaud Stéphane, Weber Florence, « 11 –Le raisonnement ethnographique » dans Serge Paugam (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 223-246.
- Belal Youssef, « Note de synthèse » dans « Technocratie versus démocratie », *Cahiers bleus*, avril 2007, n° 9, p. 37-41.
- Belal Youssef, « L'usure des oppositions islamistes au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 2009, 5, p. 59-74.
- Belal Youssef, *Le cheikh et le calife. Sociologie religieuse de l'islam politique au Maroc*, ENS Lyon, 2011.
- Belarbi Aïcha, Achy Lahcen et Ksikes Driss, « Comment aller vers l'égalité économique Hommes-Femmes ? », *Policy Paper*, CESEM et Carnegie Middle East Center, mars 2013.
- Belhouari Sabrina, « Grandeurs et décadences des fortunes au Maroc », *Économie Entreprises*, décembre 2011, p. 21-26.
- Bellin Eva, « Reconsidering the Robustness of Authoritarianism in the Middle East: Lessons from the Arab Spring », *Comparative Politics*, 2012, vol. 44, n° 2, p. 127-149.
- Ben Ali Driss, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS Éditions., Paris, 1991, vol. 28, p. 51-72.
- Ben Barka Mehdi, *Option révolutionnaire au Maroc – écrits politiques*, Paris, Maspéro, 1966.
- Ben Barka Mehdi, « Vers la construction d'une société nouvelle », Conférence devant les cadres du Parti de l'Istiqlal de Tétouan, 31 juillet 1958 » dans *Écrits politiques, 1957-1965*, Éditions Syllepse., Paris, 1999, p. 71-89.
- Bencheikh Souleïman, « Addi Ou Bihi ou la révolte berbère », *Zamane*, janvier 2011.
- Bencheikh Souleïman, « Lahcen Lyoussi, une mémoire concurrente », *Tel Quel*, 24 juillet 2014.
- Benchemsi Ahmed, « El Himma. Le mouvement est parti », *Tel Quel*, 26 février 2008, n° 308.
- Benchenna Abdelfettah, Ksikes Driss et Marchetti Dominique, « The media in Morocco: a highly political economy, the case of the paper and on-line press since the early 1990s », *The Journal of North African Studies*, 2017, vol. 22, n° 3, p. 386-410.
- Bendella Ahmed, « La Cour en campagne. Quand le “favori” du roi cherche les faveurs des électeurs » dans Zaki Lamia, *Terrains de campagnes au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 99-116.
- Bendourou Omar, « La nouvelle loi marocaine relative aux partis politiques », *L'Année du Maghreb*, 2007, II, p. 293-301.
- Bendourou Omar, « La consécration de la monarchie gouvernante », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p. 391-404.
- Benhlal Mohamed, *Le collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris, Karthala-IREMAN, 2005.
- Benmessaoud Tredano Abdelmoughit, « Partis politiques, nouveaux clivages et nouvelles formes d'engagement public », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « Les partis politiques marocains. Du statu quo la nécessaire réforme », 2015, vol. 11, n° 8, p. 87-112.
- Bennafla Karine et Emperador Badimon Montserrat, « Le “Maroc inutile” redécouvert par l'action publique : les cas de Sidi Ifni et Bouarfa », *Politique africaine*, 2010, vol. 120, n° 4, p. 67-86.
- Bennani Driss, « Azzeddine Laraki. L'arabisation c'est lui », *Tel Quel*, 6 février 2010, n° 410.
- Bennani-Chraïbi Mounia, *L'enseignement libre musulman sous le Protectorat au Maroc (1918-1956)*, mémoire de maîtrise, dir. Magali Morsy, Université Paris 3, Paris, 1987.
- Bennani-Chraïbi Mounia, *Soumis et rebelles : les jeunes au Maroc*, Paris, CNRS Éditions, 1994.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Le Maroc à l'épreuve du temps mondial » dans Laïdi Zaki, *Le Temps mondial*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 105-141.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Maroc : Images et réflexions sur la monarchie » dans Rémy Leveau et Abdellah Hammoudi, *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris, Documentation française, 2002, p. 177-195.
- Bennani-Chraïbi Mounia, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Introduction : Représenter et mobiliser dans l'élection législative au Maroc » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci (eds.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 15-53.

- Bennani-Chraïbi Mounia, « Mobilisations électorales à Derb Soltan et à Hay Hassani (Casablanca) » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 105-162.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Actes de vote et d'abstention à Casablanca » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 163-186.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Les conflits du Moyen-Orient au miroir des communautés imaginées : la rue arabe existe-t-elle ? Cas du Maroc », *A Contrario*, 2008, vol. 5, n° 2, p. 147-156.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « 'Hommes d'affaires' versus 'profs de fac'. La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, 2008, vol. 15, n° 2, p. 205-219.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Jeux de miroir de la "politisation" : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, 2011, vol. 1, n° 50, p. 55-71.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, 2013, vol. 63, n° 6, p. 1163-1192.
- Bennani-Chraïbi Mounia, « Politisations différentielles et acculturations mutuelles en contexte autoritaire : Ethnographie d'une inversion du cens électoral », *Politix*, 2016, vol. 113, n° 1, p. 141-169.
- Bennani-Chraïbi Mounia et Farag Iman, « Constitution de la jeunesse dans les sociétés arabes : figures, catégories et analyseurs » dans Mounia Bennani-Chraïbi et Iman Farag, *Jeunesses des sociétés arabes. Par-delà les menaces et les promesses*, Paris, Aux Lieux d'être, 2007, p. 11-47.
- Bennani-Chraïbi Mounia et Fillieule Olivier, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Bennani-Chraïbi Mounia et Fillieule Olivier, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 5-6, p. 767-796.
- Bennani-Chraïbi Mounia et Jeggllaly Mohamed, « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 5-6, p. 867-894.
- Bennouna Mehdi, *Héros sans gloire. Échec d'une révolution 1963-1973*, Casablanca, Tarik Éditions, 2002.
- Bensaïd Aït Idder Mohamed, *Safahat min malhamat jaych at-tahrir bi al-janub al-maghribi* (Pages sur l'épopée de l'armée de libération dans le sud marocain), Casablanca, Al-manchurat al-muwatana, 2001.
- Benseddik Fouad, *Syndicalisme et politique au Maroc. 1930-1956*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Bensimon Agnès, *Hassan II et les juifs. Histoire d'une émigration secrète*, Paris, Seuil, 1991.
- Bergh Sylvia I. et Rossi-Doria Daniele, « Plus ça Change? Observing the Dynamics of Morocco's 'Arab Spring' in the High Atlas », *Mediterranean Politics*, 2015, vol. 20, n° 2, p. 198-216.
- Bermeo Nancy, « Democracy and the Lessons of Dictatorship », *Comparative Politics*, 1992, vol. 24, n° 3, p. 273-291.
- Bermeo Nancy, « Myths of Moderation: Confrontation and Conflict during Democratic Transitions », *Comparative Politics*, 1997, vol. 29, n° 3, p. 305-322.
- Berque Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962.
- Berque Jacques, *Ulémas, fondateurs, insurgés du Maghreb. XVIIe*, Arles, Sindbad Actes Sud, 1998.
- Berriane Yasmine, « Intermédiations stratégiques. L'engagement de militantes associatives locales dans la campagne pour les législatives marocaines de 2007 » dans Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 161-191.
- Berriane Yasmine, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Rabat, Centre Jacques Berque, 2013.
- Bertaux Daniel, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 2001.
- Bertrand Romain, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en "situation coloniale" », *Questions de recherche/ Research in question*, « CERI Sciences Po », octobre 2008, n° 26.
- Bessin Marc, Bidart Claire et Grossetti Michel (eds), *Bifurcations*, Paris, La Découverte, 2009.
- Bessis Juliette, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », *Revue historique*, vol. 259, n° 2, 1978, p. 467-489.
- Bierschenk Thomas, Chauveau Jean-Pierre et de Sardan Jean-Pierre Olivier (eds.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et APAD, 2000.
- Binder Leonard et La Palombara Joseph, *Crises and Sequences in Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1971.
- Bischof Daniel et Fink Simon, « Repression as a Double-edged Sword: Resilient Monarchs, Repression and Revolution in the Arab World », *Swiss Political Science Review*, vol. 21, n° 3, 2015, p. 377-395.
- Blanchard Philippe, *Analyse séquentielle des carrières militantes à Aides*, HAL-Open Archives, 2010,

<http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00476193/fr>.

- Blanchard Philippe, « Sequence Analysis for Political Science », *Working Papers of the Committee on Concepts and Methods*, International Political Science Association, 2011.
- Blondiaux Loïc, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel. Les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 5, 1996, p. 753-791.
- Boelaert Julien, Michon Sébastien et Ollion Étienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation politique en France*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2017.
- Bogaert Koenraad, « The revolt of small towns: the meaning of Morocco's history and the geography of social protests », *Review of African Political Economy*, 2015, vol. 42, n° 143, p. 124-140.
- Bolleyer Nicole et Storm Lise, « Problems of Party assistance in Hybrid Regimes: the Case of Morocco », *Democratization*, 2010, vol. 17, n° 6, p. 1202-1224.
- Boltanski Luc et Bourdieu Pierre, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, p. 3-73.
- Bono Irene, « L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les « Activités génératrices de revenus » à El Hajeb », *Politique africaine*, 2010, vol. 120, p. 25-44.
- Bono Irene, « Le phénomène participatif au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes », *Les Études du CERI*, 2010, vol. 166.
- Bouabid Ali et El Messaoudi Amina, « Technocratie versus démocratie », *Cahiers bleus*, avril 2007, n° 9.
- Bouachrine Tawfik, « "Mihnat al-ahzab" (La détresse des partis) », *Al Yawm*, 28 mars 2017.
- Bouaziz Moustafa, *Aux origines de la Koutla démocratique*, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Casablanca., 1997.
- Bouaziz Moustafa, « Les manifestes de l'indépendance », *Zamane*, 12 mai 2014.
- Bouardham Mohammed, « Fès la martyre », *Tel Quel*, 18 décembre 2010, n° 452.
- Bouderka Mbarek, *Ahadith fi ma jara. Chadarat min sirati kama rawaytuha li budarqa* (Propos sur ce qui s'est passé. Fragments de mon parcours tels que je les ai racontés à Bouderka), Casablanca, Dar al-nachr al-maghribiyya, 2018.
- Bouderbala Negib, Chraïbi Mohammed et Pascon Paul, *La question agraire au Maroc*, Rabat, Bulletin économique et social du Maroc, n° 123-125, 1974, vol.1.
- Boudreau Vincent, *Resisting Dictatorship: Repression and Protest in Southeast Asia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- Boukhari Ahmed, *Le secret. Ben Barka et le Maroc : un ancien agent des services spéciaux parle*, Paris, Michel Lafon, 2002.
- Boukous Ahmed, « Mohammed Mokhtar Soussi, figure emblématique de la différence » dans Aïssa Kadri, *Parcours d'intellectuels maghrébins. Scolarité, formation, socialisation et positionnements*, Paris, Karthala, 1999, p. 113-128.
- Boulianne Lagacé Clara et Gandhi Jennifer, « Authoritarian Institutions » dans Jennifer Gandhi et Rubén Ruiz-Rufino, *Routledge Handbook of Comparative Political Institutions*, London, Routledge, 2015, p. 278-291.
- Bourdieu Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1981, vol. 36-37, p. 3-24.
- Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63, p. 69-72.
- Bourdieu Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012.
- Bourequat Ali, *Dans les jardins secrets du Roi du Maroc*, Maurice Publishers., 1998.
- Bourequat Midhat René, *Mort Vivant. Témoignage, Rabat 1973- Paris 1992*, Paris, Pygmalion, 2000.
- Bourqia Rahma, El Ayadi Mohammed, El Harras Mokhtar et Rachik Hassan, *Les jeunes et les valeurs religieuses*, Casablanca, Eddif, 2000.
- Boy Daniel, Platone François, Rey Henri, Subileau Françoise et Ysmal Colette, *C'était la gauche plurielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Bozarslan Hamit, « De quoi la révolution est-elle le nom? Post-scriptum pour poursuivre la réflexion », dans Hamit Bozarslan, Gilles Bataillon, Christophe Jaffrelot, *Passions révolutionnaires. Amérique latine, Moyen-Orient, Inde*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 2011, p. 169-182.
- Braconnier Céline, Mayer Nonna, *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- Bras Jean-Philippe, « La Mosquée Hassan II et le paradis : sur les registres de la légitimation au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1991, vol.28, 1989, p. 153-169.

- Bras Jean-Philippe, *Rapport de synthèse de l'atelier « les notabilités et leur rôle dans l'articulation des entités locales et des espaces englobants*, Table ronde de Tunis, IRMC, 1998.
- Braud Philippe, *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- Briquet Jean-Louis, « Les pratiques politiques “ officieuses ”. Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud », *Genèses*, 1995, vol. 20, p. 73-94.
- Briquet Jean-Louis, « Notables et processus de notabilisation dans la France des XIXe et XXe siècles », 2012.
- Briquet Jean-Louis, Sawicki Frédéric, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- Brousky Omar, *Mohammed VI. Derrière les masques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.
- Brown Kenneth L., *People of Salé: Tradition and Change in a Moroccan City, 1830-1930*, Manchester, Manchester University Press, 1976.
- Brumberg Daniel, « Democratization in the Arab World? The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of democracy*, 2002, vol. 13, n° 4, p. 56-68.
- Burbank Jane et Cooper Frederick, « “Nouvelles” colonies et “vieux” empires », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2009, vol. 27, n° 1, p. 13-35.
- Burgat François, *L'Islamisme au Maghreb. La voix du Sud*, Paris, Karthala, 1988.
- Burgat François, « Les mobilisations politiques à référent islamique » dans Elizabeth Picard, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 79-99.
- Burke III Edmund, « The Moroccan Ulama, 1860-1912: An Introduction » dans Nikki R. Keddie, *Scholars, Saints, and Sufis. Muslim Religious Institutions in the Middle East since 1500*, Berkeley, University of California Press, 1972, p. 93-125.
- Burke III Edmund, *Prelude to Protectorate in Morocco: pre-colonial protest and resistance, 1860-1912*, Chicago, University of Chicago Press, 1976.
- Burke III Edmund, « Islam and Social Movements: Methodological Reflections » dans Edmund Burke et Ira Lapidus, *Islam, Politics, and Social Movements*, Berkeley, University of California Press, 1988, p. 17-35.
- Burke III Edmund, « Towards a History of Collective Action in the Middle East: continuities and Change » dans Kenneth Brown et al., *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, L'Harmattan., Paris, 2000, p. 42-56.
- Burke III Edmund, *The Ethnographic State. France and the Invention of Moroccan Islam*, Berkeley, University of California Press, 2014.
- Buscatto Marie, « Syndicaliste en entreprise : une activité si masculine », dans Patricia Roux, Olivier Filleule (eds), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-91.
- Buttin Maurice, *Ben Barka, Hassan II, De Gaulle. Ce que je sais d'eux*, Paris, Karthala, 2015.
- Cairney Paul, « The Professionalisation of MPs: Refining the ‘Politics-Facilitating’ Explanation », *Parliamentary Affairs*, 2007, vol. 60, n° 2, p. 212-233.
- Camau Michel, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, CNRS Éditions, 1971.
- Camau Michel, « Institutions politiques des États maghrébins postcoloniaux » dans *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Paris, CNRS Éditions, 1975, p. 255-281.
- Camau Michel, « La transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 2002, vol.38, 1999, p. 3-9.
- Camau Michel, « Remarques sur la consolidation autoritaire et ses limites » dans Michel Camau et Luis Martinez (eds.), *L'autoritarisme dans le monde arabe : Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, CEDEJ - Égypte/Soudan, 2005, p. 9-51.
- Camau Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe » dans Elizabeth Picard, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 29-44.
- Camau Michel, « Le leadership politique aux confins des démocraties et des autoritarismes » dans Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud.*, Paris, La Découverte, 2008, p. 57-87.
- Camau Michel, « La disgrâce du chef. Mobilisations populaires arabes et crise du leadership », *Mouvements*, n° 66, 2011, p. 22-29.
- Camau Michel et Geisser Vincent, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Camau Michel et Massardier Gilles, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.
- Carlier Jean-Louis, « La Première Étoile nord-africaine (1926-1929) », *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, 1972, 9(4), p. 907-966.

- Carlier Omar, *Entre nation et jihad : Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995.
- Carroll Katherine Blue, « Book Review: Angrist, M. P. (2006). Party Building in the Modern Middle East », 2008, vol. 41, n° 3, p. 394-399.
- Carothers Thomas, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 2002, vol. 13, n° 1, p. 5-21.
- Carothers Thomas, « Promoting Democracy and Fighting Terror », *Foreign Affairs*, 2003, vol. 82, p. 84-104.
- Carothers Thomas, *Confronting the Weakest Link: Aiding Political Parties in New Democracies*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2006.
- Carré Olivier, *La Légitimation islamique des socialismes arabes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979.
- Carré Olivier, *Le Nationalisme arabe*, Paris, Fayard, 1993.
- Cattedra Raffaele et Idrissi Janati M'hammed, « Espace du religieux, espace de citoyenneté, espace de mouvement : les territoires des mosquées au Maroc » dans Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et Protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 127-175.
- Catusse Myriam, « Maroc : un 'État de Droit pour les affaires' », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1998.
- Catusse Myriam, « Économie des élections au Maroc », *Maghreb-Machrek*, 2000, n° 168, p. 51-66.
- Catusse Myriam, « "Il faut gérer la chose publique comme une entreprise..." À propos des discours savants et politiques sur l'élite politique idéale au Maroc » dans Ali Sedjari, *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 113-142.
- Catusse Myriam, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l'ère de la bonne gouvernance » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 2003, vol. 39, p. 279-306.
- Catusse Myriam, « Les coups de force de la représentation » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 69-104.
- Catusse Myriam, « Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002 » dans Olivier Dabène, Michel Hastings et Julie Massal, *La surprise électorale. Paradoxes du suffrage universel*, Paris, Karthala, 2007, p. 151-182.
- Catusse Myriam, « Une tentative manquée de conversion politique au Maroc. L'échec électoral de l'ancien « patron des patrons » (2001-2007) », *Politix*, 2008, vol. 3, p. 91-113.
- Catusse Myriam, *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2008.
- Catusse Myriam, « Le "Social" : une Affaire d'État dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée*, 2011, vol. 3, n° 78, p. 63-76.
- Catusse Myriam, « Au-delà de "l'opposition à sa Majesté" : mobilisations, contestations et conflits politiques au Maroc », *Pouvoirs*, 2013, vol. 145, n° 2, p. 31-46.
- Catusse Myriam et Karam Karam, « A Return to Partisan Politics? Partisan logics and political transformations in the Arab world » dans *Returning to Political Parties? Political Party Development in the Arab World*, Beirut, Lebanese Center for Policy Studies, 2010, p. 11-59.
- Catusse Myriam et Karam Karam, *Returning to Political Parties? Political Party Development in the Arab World*, Beirut, Lebanese Center for Policy Studies, 2010.
- Catusse Myriam et Vairel Frédéric, « Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Métamorphoses et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, 2003, n° 175, p. 73-92.
- Catusse Myriam et Zaki Lamia, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », *Critique internationale*, 2009, vol. 42, p. 73-91.
- Cavatorta Francesco, « 'Divided they Stand, Divided they Fail': Opposition Politics in Morocco », *Democratization*, 2009, vol. 16, n° 1, p. 137-156.
- Cavatorta Francesco et Dalmaso Emanuela, « Liberal outcomes through undemocratic means: the reform of the Code de statut personnel in Morocco », *The Journal of Modern African Studies*, 2009, vol. 47, n° 4, p. 487-506.
- Certeau Michel de, *La Culture au pluriel*, Paris, Seuil, 1993.
- Chabbi Jacqueline, *Les trois piliers de l'islam. Lecture anthropologique du Coran*, Paris, Points, 2018.
- Chalcraft John, *Popular Politics in the Making of the Modern Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.
- Challot Hakim, « 25% des députés ont changé de couleur politique depuis 2007 ! », *lavieeco.com*.

- Chambergeat Paul, « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », *Revue française de science politique*, 1961, vol. 11, n° 1, p. 89-117.
- Chambergeat Paul, « Le Référendum constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1962, vol.1, 1962, p. 167-207.
- Chambergeat Paul, « Bilan de l'expérience parlementaire marocaine » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1966, vol.4, 1965, p. 101-113.
- Chapi Ahmed, *La stabilité du régime politique marocain*, Mémoire de Master 2, Sciences Po Grenoble, 2016.
- Chartier Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990
- Chatterjee Partha, *The Politics of the Governed. Reflections on Popular Politics in Most of the World*, New York, Columbia University Press, 2004.
- Chérifi Rachida, *Le Makhzen politique au Maroc : hier & aujourd'hui*, Casablanca, Afrique Orient, 1988.
- Cheyne Éric, *L'espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 2008.
- Chong Dennis, *Collective action and the civil rights movement*, Chicago, University of Chicago Press, 2014.
- Cicchelli Vincenzo, « Comment enquête-t-on sur la socialisation cosmopolite ? », *Terrains/Théories* [En ligne], n° 5, 2016, <http://journals.openedition.org/teth/805>
- Claisse Alain, « Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1985, vol.22, 1983, p. 243-257.
- Claisse Alain, « Élections communales et législatives au Maroc (10 juin 1983 – 14 septembre et 2 octobre 1984) » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1985, vol.22, p. 631-668.
- Claisse Alain, « Le Makhzen aujourd'hui » dans Jean-Claude Santucci, *Le Maroc actuel. Une modernisation au regard de la tradition ?*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 285-310.
- Clark Janine A., « The Conditions of Islamist Moderation: Unpacking Cross-Ideological Cooperation in Jordan », *International Journal of Middle East Studies*, 2006, vol. 38, n° 4, p. 539-560.
- Clément Claude, *Oufkir*, Paris, J. Dullis, 1974.
- Clément Jean-François A., « Waterbury John, Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 16-2, 1975, p. 257-264.
- Clément Jean-François, « Les révoltes urbaines au Maroc » dans Jean-Claude Santucci, *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 393-406.
- Collovald Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1988, vol. 73, n° 1, p. 29-40.
- Combes Hélène, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011.
- Combes Hélène et Fillieule Olivier, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, 2011, vol. 61, n° 6, p. 1047-1072.
- Cox Michael, Ikenberry G. John et Inoguchi Takashi, *American Democracy Promotion: Impulses, Strategies, and Impacts*, Oxford University Press., Oxford, 2000.
- Cross William et Young Lisa, « The contours of political party membership in Canada », *Party Politics*, 2004, vol. 10, n° 4, p. 427-444.
- Daguzan Jean-François, « Les armées en politique : des trajectoires divergentes », *Confluences Méditerranée*, 1999, vol. 29, p. 21-38.
- Dahbi Khalil, « The historical emergence and transformation of the Moroccan political party field », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 2017, vol. 44, n° 2, p. 255-267.
- Dakhli Leyla, *Une génération d'intellectuels arabes. Syrie et Liban (1908-1940)*, Paris, IISMM-Karthala, 2009.
- Dakhli Jocelyne, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 43, n°3, 1988, p. 735-760.
- Dakhli Jocelyne, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu. Un dépouillement islamique ? Le cas de la royauté marocaine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2005.
- Dakowska Dorota, *Le pouvoir des fondations : des acteurs de la politique étrangère allemande*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Dalle Ignace, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004.
- Dalle Ignace, *Hassan II entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011.
- Daoud Zakya, « La vie, l'itinéraire d'un homme » dans René Gallissot et Jacques Kergoat, *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance à la Tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997, p. 15-23.
- Daoud Zakya et Monjib Maâti, *Ben Barka*, Paris, Éditions Michalon, 1996.

- Darif Mohamed, *Al-Islamiyyûn al-maghariba : hisâbat as-siyyâsa fi al-'amal al-islâmî 1969-1999 (Les islamistes marocains : les calculs politiques dans l'action islamiste 1969-1999)*, Casablanca, Al-Majalla al-maghrîbiyya li 'ilm al-ijtima' as-siyyâsî, 1999.
- Déloye Yves et Haegel Florence, « Chapitre 12 - Politisation: Temporalités et échelles » dans Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi et Vincent Tiberj (eds.), *Sociologie plurielle des comportements politiques: Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 321-346.
- Deluermoz Quentin et Singaravélou Pierre, *Pour une histoire des possibles: analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Seuil, 2016.
- Denoeux Guilain, *Urban Unrest in the Middle East*, Albany, State University of New York Press, 1993.
- Denoeux Guilain, « Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds » dans Sarah Ben Nefissa, Nabil Abd al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Milani, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2004, p. 81-112.
- Desrues Thierry, « Mobilizations in a Hybrid Regime: The 20th February Movement and the Moroccan Regime », *Current Sociology*, 2013, vol. 61, n° 4, p. 409-423.
- Desrues Thierry, « Le PJD en ville, le PAM à la campagne. Le multipartisme marocain à l'épreuve de la bipolarisation », *L'Année du Maghreb*, 2016, vol. 15, p. 229-254.
- Desrues Thierry et Fernandez Molina Irene, « L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L'Année du Maghreb*, 2013, IX, p. 345-365.
- Desrues Thierry et Kirhlani Said, « Gérer la politique des autres : les vieux problèmes et les vieilles recettes de Mohamed VI pour animer un champ politique désactivé », *L'Année du Maghreb*, 2009, V, p. 307-341.
- Desrues Thierry et Lopez Garcia Bernabé, « L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne », *L'Année du Maghreb*, 2008, IV, p. 281-307.
- Diouri Moumen, *À qui appartient le Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Dobry Michel, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n° 4-5, p. 585-614.
- Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Dolez Bernard et Laurent Annie, « Modes de scrutin et système de partis », *Pouvoirs*, 2017, vol. 163, n° 4, p. 55-69.
- Dorronsoro Gilles, *La Turquie conteste : Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.
- Dressen Marnix, *De l'amphi à l'établi : les étudiants maoïstes à l'usine, 1967-1989*, Paris, Belin, 2000.
- Droz-Vincent Philippe, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.
- Duchesne Sophie, Haegel Florence, « La politisation des discussions au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, 2004, p. 877-909.
- Dulong Delphine, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve République », *Politix*, 1996, vol. 35, troisième trimestre, p. 109-130.
- Dulong Delphine, *La construction du champ politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Durac Vincent et Cavatorta Francesco, « Strengthening Authoritarian Rule through Democracy Promotion? Examining the Paradox of the US and EU Security Strategies: The Case of Bin Ali's Tunisia », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 2009, vol. 36, n° 1, p. 3-19.
- Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976.
- Duyvendak Jan Willem et Fillieule Olivier, « Conclusion: Patterned Fluidity: An Interactionist Perspective as a Tool for Exploring Contentious Politics » dans M. James Jasper et Jan Willem Duyvendak, *Players and Arenas: The Interactive Dynamics of Protest*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 295-318.
- Ebrard Pierre, « L'Assemblée consultative nationale marocaine » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1962, vol.1, 1962, p. 35-79.
- Echaoui Mohamed, « Bourgeoisie citadine et mouvement national marocain dans les années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, 1993, vol. 1, n° 46-47, p. 173-189.
- Eddouada Souad et Pepicelli Renata, « Maroc : vers un "féminisme islamique d'État" », *Critique internationale*, 2010, n° 46, p. 87-100.
- Eibl Ferdinand, « The party of authenticity and modernity (PAM): trajectory of a political deus ex machina », *The Journal of North African Studies*, janvier 2012, vol. 17, n° 1, p. 45-66.
- Eickelman Dale F. et Piscatori James P., *Muslim Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- El Adnani Jilali et Kenbib Mohammed, *Histoire du Maroc indépendant. Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015.

- El Aoufi Nouredine, *La Marocanisation*, Rabat, Toubkal, 1990.
- El Ayadi Mohammed, « Les mouvements de la jeunesse au Maroc. L'émergence d'une nouvelle intelligentsia politique durant les années soixante et soixante-dix » dans Didier Le Saout et Marguerite Rollinde, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Paris, Karthala, 1999, p. 201-230.
- El Ayadi Mohammed, « La jeunesse et l'Islam. Tentative d'analyse d'un habitus religieux cultivé » dans Rahma Bourqia, Mohammed El Ayadi, Mokhtar El Harras et Hassan Rachik, *Les jeunes et les valeurs religieuses*, Casablanca, Eddif, 2000, p. 87-165.
- El Ayadi Mohammed, « Entre islam et islamisme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 36, 2004, p. 111-122.
- El Ayadi Mohammed, Rachik Hassan et Tozy Mohamed, *L'islam au quotidien. Enquête sur les valeurs et les pratiques religieuses au Maroc*, Casablanca, Éditions Prologues, 2007.
- El Khawaga Dina, « Le parti national démocrate et les élections de 1995 : la conjonction de nombreuses logiques d'action » dans Sandrine Gamblin, *Contours et détours du politique en Égypte, les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 83-99.
- El Maoula El Iraki Aziz, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance ». Élités locales, territoires, gestion urbaine au Maroc (Cas de trois villes moyennes de la région Nord-Ouest)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- El Maslouhi Abderrahim, « La gauche marocaine, défenseuse du trône. Sur les métamorphoses d'une opposition institutionnelle », *L'Année du Maghreb*, 2009, V, p. 37-58.
- El Messaoudi Amina, *Les ministres dans le système politique marocain (1955-1992) (Al-wuzara fi an-nidham as-siyasi al-maghribi)*, Casablanca, Imprimerie An-Najah al-jadida, 2001.
- El Mossadeq Rkia, *Les labyrinthes de la transition démocratique*, Casablanca, Imprimerie Najah El-Jadida, 2001.
- Elias Norbert, *La société de Cour*, Paris, Flammarion, 1985.
- Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Agora., Paris, 1991.
- Eliasoph Nina, *L'évitement du politique : comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Économica, 2010.
- Emperador Badimon Montserrat, *Les mobilisations des diplômés chômeurs au Maroc : usages et avatars d'une protestation pragmatique*, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence, 2011.
- Emperador Badimon Montserrat, « Les diplômés chômeurs et le Mouvement du 20 février au Maroc » dans Michel Camau et Frédéric Vairel (eds.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2014, p. 230-249.
- Evans-Pritchard Edward-Evan, *Les Nuers*, Paris, Gallimard, 1968 [1949].
- Fassin Didier, « Introduction. L'inquiétude ethnographique », dans Didier Fassin et Alban Bensa (eds), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, p. 7-15.
- Faure Edgar, *Mémoires II. « Si tel doit être mon destin ce soir... »*, Paris, Plon, 1984.
- Feliu Laura, « Le Mouvement culturel amazigh (MCA) au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 2004, I, p. 274-285.
- Ferrié Jean-Noël, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, 2003, n° 175, p. 15-35.
- Ferrié Jean-Noël, « Le jeu du roi et le jeu des partis ou le nouvel avatar marocain du paradoxe de Lampedusa » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001*, vol. 39, 2003, p. 219-233.
- Jean-Noël Ferrié, *La religion de la vie quotidienne. Rites, règles et routine chez les Marocains musulmans*, Paris, Karthala, 2004.
- Ferrié Jean-Noël et Dupret Baudoin, « La nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine », *Confluences Méditerranée*, 2011, vol. 3, n° 78, p. 25-34.
- Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, Devenirs militants, n° 1-2, 2001, p. 199-215.
- Fillieule Olivier, « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? », *Politique et Sociétés*, vol. 28, n°1, 2009, p. 15-36.
- Fillieule Olivier, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action » dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010, p. 77-99.
- Fillieule Olivier et Mayer Nonna, « Devenirs militants. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 19-25.
- Fillieule Olivier, Blanchard Philippe, Agrikoliansky Éric, Bandler Marco, Passy Florence et Sommier Isabelle, « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, vol. 17, n° 68, 2005, p. 13-48.

- Fillieule Olivier, Blanchard Philippe, « Individual Surveys in Rallies (INSURA) : A new tool for exploring transnational activism? » dans Simon Teune (ed.), *Transnational Challengers How Activism beyond Borders Changes the Face of Protest*, Oxford and New York, Berghan Books, 2010, p. 186-210.
- Foucault Michel, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001,
- Francisco Ronald A., « The Dictator's Dilemma » dans Christian Davenport, Hank Johnston et Carol Mueller, *Repression and Mobilization: Social Movements, Protest, and Contention*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005, p. 58-81.
- Fretel Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notablières des élus de l'UDF », *Politix*, 2004, vol. 17, p. 45-72.
- Fretel Julien, « Chapitre 5 - L'UDF au prisme du jeu d'échelle » dans Florence Haegel (ed.), *Partis politiques et système partisan*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 183-218.
- Fretel Julien et Lefebvre Rémi, « Retour sur un lieu commun historiographique. La faiblesse des partis politiques en France », *Science politique/histoire*, Journée d'études de l'Association française de science politique, Atelier n° 3, 2004.
- Fretel Julien et Lefebvre Rémi, « La faiblesse des partis politiques français : retour sur un lieu commun historiographique » dans Michel Offerlé et Henry Rousso, *La fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes, PUR, 2008, p. 149-177.
- Fromage Julien, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine*, Doctorat en histoire et civilisations, EHESS, Paris, 2012.
- Gabadinho Alexis, Ritschard Gilbert, Studer Matthias, Müller Nicolas S., *Mining sequence data in R with the TraMineR package: A user's guide*, Department of Econometrics and Laboratory of Demography, University of Geneva, 2011, <http://mephisto.unige.ch/traminer/>
- Gaillard Henri, « L'administration au Maroc : Le Makhzen, étendues et limites de son Pouvoir », *Bulletin de la société de géographie d'Alger*, 1909, 4e trimestre, p. 438-470.
- Gagliardi Silvia, « Violence against women: the stark reality behind Morocco's human rights progress », *The Journal of North African Studies*, 8 août 2018, vol. 23, n° 4, p. 569-590
- Gallissot René et Kergoat Jacques, *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance marocaine à la tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997.
- Gamblin Sandrine (coord.), *Contours et détours du politique en Égypte, les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Gamson William, *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Gandhi Jennifer, *Political Institutions under Dictatorship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- Garnier Christine, « Opération Écouvillon », *Revue des deux mondes*, novembre 1960, p. 93-102.
- Garrigou Alain, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs ?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.
- Gauthier Jacques-Antoine, Widmer Éric D., Bucher Philipp, Notredame Cédric, « Multichannel sequence analysis applied to social science data », *Sociological methodology*, vol. 40, n° 1, 2010, p. 1-38.
- Gaxie Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, vol. 27, n° 1, p. 123-154.
- Gaxie Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1993 [1978].
- Gaxie Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, 1980, p. 5-45.
- Geertz Clifford, *Islam observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- Geertz Clifford, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.
- Geertz Clifford, *Observer l'islam. Changements religieux au Maroc et en Indonésie*, Paris, La Découverte, 1992.
- Gellner Ernest, « Patterns of Rural Rebellion in Morocco: Tribes as Minorities », *European Journal of Sociology*, 1962, vol. 3, n° 2, p. 297-311.
- Gellner Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- Gellner Ernest, *Les Saints de l'Atlas*, Paris, Bouchene, 2003.
- Ghazali Ahmed, « Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc » dans Michel Camau, *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 246-260.
- Gilson Miller Susan, *A History of Modern Morocco*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- Gobille Boris, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, vol. 63, n° 2, p. 321-349.

- Goeury David, « Le pouvoir est-il enfin dans les mains des villes ? Éléments d'analyse spatiale des résultats des élections législatives marocaines du 25 novembre 2011 », *EspacesTemps.net*, 12 mai 2014.
- Goirand Camille, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000.
- Goldschmidt Arthur, « The Egyptian Nationalist Party, 1892–1919 » dans Peter Malcom Holt, *Political and Social Change in Modern Egypt: Historical Studies from the Ottoman Conquest to the United Arab Republic*, Londres, Oxford University Press, 1968, p. 308-333.
- Goldstone Jack, « Introduction. Bridging institutionalized and noninstitutionalized politics » dans *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 1-24.
- Goodwin Jeff, *No Other Way Out. States and Revolutionary Movements, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Grandguillaume Gilbert, « L'arabisation au Maghreb », *Aménagement linguistique au Maghreb. Revue d'aménagement linguistique*, 2004, p. 13-40.
- Granovetter Mark S., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380.
- Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.
- Haegel Florence, *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- Hafez Mohammed M., *Why Muslims Rebel. Repression and Resistance in the Islamic World*, Boulder, Lynne Rienner, 2003.
- Hafez Mohammed, « Repression and Reboellion » dans *Why Muslims Rebel. Repression and Resistance in the Islamic World*, Boulder, Lynne Rienner, 2003.
- Hajjaj Bachir, « Les initiateurs du "Mouvement pour tous les démocrates" maintiennent le flou sur leurs véritables intentions », *Aujourd'hui le Maroc*, 29 févr. 2008.
- Hajjat Abdellali, « Les comités Palestine (1970-1972). Aux origines du soutien de la cause palestinienne en France. », *Revue d'études palestiniennes*, 2006, n° 98, p. 74-92.
- Halstead John P., *Rebirth of a nation. The origins and rise of Moroccan nationalism, 1912-1944*, Cambridge, Harvard University Press, 1967.
- Hamidi Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, 2006, p. 5-25.
- Hammoudi Abdellah, « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté. Réflexions sur les thèses de Gellner », *Hesperis Tamuda*, 1974, vol. 15, p. 147-179.
- Hammoudi Abdellah, *Master and Disciple: The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.
- Hammoudi Abdellah, *Maîtres et disciples : Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.
- Hart David M., *Tribe and Society in Rural Morocco*, London, Frank Cass, 2000.
- Hassan Mohamed, « Le Protectorat », *Maghreb*, août 1933, p. 21-26.
- Hatzfeld Hélène, *Faire de la politique autrement. L'expérience inachevée des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Hénia Abdelhamid, *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabilliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2015.
- Hermant Daniel, « L'espace ambigu des disparitions politiques », *Cultures & Conflits*, 1994, n° 13-14.
- Heydemann Steven, *Upgrading Authoritarianism in the Arab World*, Washington D.C, The Saban Center at The Brookings Institution, 2007.
- Heydemann Steven et Leenders Reinoud, « Authoritarian Learning and Authoritarian Resilience: Regime Responses to the "Arab Awakening" », *Globalizations*, octobre 2011, vol. 8, n° 5, p. 647-653.
- Hibou Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture économique au Maroc : dissidence économique et contrôle politique », *Les Études du CERI, Fondation Nationale de la Science Politique*, 1996, vol. 15.
- Hibou Béatrice et Martinez Luis, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les Études du CERI*, novembre 1998, n° 47.
- Hidass Ahmed, « La liberté d'opinion et d'expression au Maroc : normes, contingentements et transition démocratique » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 2003, vol.39, p. 255-278.
- Hidass Ahmed, « Quand « l'exception » confirme la règle. L'encadrement juridique de la liberté de la presse écrite au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 2016, vol. 15, p. 29-44.
- Hinnebusch Raymond A., « Political parties in MENA: their functions and development », *British Journal of*

- Middle Eastern Studies*, vol. 44, n° 2, 2017, p. 159-175.
- Hivert Joseph, « Les rapports entre générations dans le mouvement du 20 février » dans Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (eds.), *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2015, p. 671-680.
- Hivert Joseph et Marchetti Dominique, « Numériquement marginaux mais politiquement importants ? La médiatisation internationale d'une association des droits de l'homme au Maroc », *Journal des anthropologues*, 2015, vol. 142-143, n° 3-4, p. 227-251.
- Hollis Rosemary, « No friend of democratization: Europe's role in the genesis of the 'Arab Spring' », *International Affairs*, 2012, vol. 88, n° 1, p. 81-94.
- Huard Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- Huber Daniela, « US and EU Human Rights and Democracy Promotion since the Arab Spring. Rethinking its Content, Targets and Instruments », *The International Spectator*, 2013, vol. 48, n° 3, p. 98-112.
- Huntington Samuel P., *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- Ihl Olivier, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 2-3, p. 125-144.
- Ilahiane Hsain, « Les rituels de (véritable) rébellion des Haratine. Élections et ethnicités dans l'oasis du Ziz » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, Paris, Karthala, 2004.
- Iraqi Fahd, « Ahmed Réda Guédira. L'homme qui tutoyait Hassan II », *Tel Quel*, n° 428.
- Iraqi Fahd, « Saga. Il était une fois l'ONA », *Tel Quel*, 24 janvier 2011, n° 456.
- Iraqi Fahd, « Maroc : il était une fois la Koutla », *Jeune Afrique*, 18 nov. 2016.
- Jaffrelot Christophe, « Le syncrétisme stratégique et la construction de l'identité nationaliste hindou. L'identité comme produit de synthèse », *Revue française de science politique*, 1992, vol. 42, n° 4, p. 594-617.
- Jibril Mohamed, « L'UC : le libéralisme pour tous », *Lamalif*, mai 1983, n° 145.
- Jibril Mohamed, « RNI : la recherche du centre », *Lamalif*, mai 1983, n° 145.
- Jobert Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée » dans *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 273-285.
- Johsua Florence, *Anticapitalistes. Une sociologie historique de l'engagement*, Paris, La Découverte, 2015
- Julien Charles-André, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1978.
- Julien Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1978.
- Kably Mohamed (ed.), *Histoire du Maroc. Réactualisation et synthèse*, Rabat, Édition de l'Institut Royal pour la Recherche sur l'Histoire du Maroc, 2012.
- Kadiri Boubker, *Muhammad Hassar, tarjamatuhi, intajuhu, ma qila fi ritha'ih*, [Mohamed Hassar, sa biographie, sa bibliographie, ce qui a été dit dans les condoléances], Rabat, Éditions Arrisala, 1971.
- Kadiri Boubker, *Mudhakkirati fi al-haraka al-wataniyya al-maghribiyya* (Mes mémoires sur le Mouvement national marocain), 6 tomes, 1992.
- Kasmi Sanae, *Le statut des partis politiques au Maroc*, Rabat, REMALD, 2015.
- Kassadi Fatiha, *Rituel politique, essai sur la Fête du trône au Maroc (1933-1956)*, thèse de doctorat sous la direction de Hassan Rachik, Université Hassan II, Casablanca, 2011.
- Katz Richard S. et Mair Peter, « Changing models of party organization and Party democracy: the emergence of the cartel party », *Party Politics*, 1995, vol. 1, n° 1, p. 5-28.
- Kepel Gilles, *Le prophète et pharaon : aux sources des mouvements islamistes*, Paris, La Découverte, 1984.
- Khakee Anna, « Democracy aid or autocracy aid? Unintended effects of democracy assistance in Morocco », *The Journal of North African Studies*, 15 mars 2017, vol. 22, n° 2, p. 238-258.
- Kharoufi Mostafa, *Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb*, Casablanca, Afrique Orient, 2000.
- Kienle Eberhard, *A Great Delusion. Democracy and Economic Reform in Egypt*, London, I.B. Tauris, 2000.
- Korotayev Andrey V., Issaev Leonid M., Malkov Sergey Yu, Shishkina Alisa R., « The Arab Spring: A Quantitative Analysis », *Arab Studies Quarterly*, 2014, vol. 36, n° 2, p. 149-169.
- Koselleck Reinhart, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
- Ksikes Driss, « Chronique de liens contrastés entre médias et pouvoirs au Maroc », *Économia*, n° 21, 2014, p. 25-31.
- Ksikes Driss, « Genèses du cyber-activisme au Maroc », *Économia*, 2015, p. 80-83.
- Lagroye Jacques, François Bastien et Sawicki Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et

- Dalloz, 2002.
- Lahbabi Mohamed, *Le Gouvernement marocain à l'aube du vingtième siècle*, Rabat, Les Éditions Maghrébines, 1975.
- Lakmahri Sami, « Lagouira, seule au monde », *Zamane*, août 2015, vol. 57-58.
- Lamlili Nadia, « Maroc : trois ans après la mort de cheikh Yassine, Adl Wal Ihssane « toujours pas prête à jouer le jeu du pouvoir » », *Jeune Afrique*, 12 déc. 2015.
- Lamrani Ghassan, « Définition, fonctions et évolution des partis politiques : le cas du Maroc », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « *Les partis politiques marocains. Du statu quo la nécessaire réforme* », 2015, vol. 11, n° 8, p. 23-67.
- Laroui Abdallah, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, Maspero, 1977.
- Laroui Abdallah, *Le nationalisme marocain*, Casablanca, Eddif Maroc, 2016.
- Latté-Abdellah Stéphanie, « Le féminisme islamique, vingt ans après : économie d'un débat et nouveaux chantiers de recherche », *Critique internationale*, 2010, n° 46, p. 9-23.
- Lawrence Adria, « Driven to Arms? The Escalation to Violence in Nationalist Conflicts » dans Erica Chenoweth et Adria Lawrence, *Rethinking Violence. States and Non-State Actors in Conflict*, Cambridge, MIT Press, 2010, p. 143-171.
- Lawrence Adria, « Triggering Nationalist Violence: Competition and Conflict in Uprisings against Colonial Rule », *International Security*, 2010, vol. 35, n° 2, p. 88-122.
- Lawrence Adria, « Rethinking Moroccan nationalism 1930-1944 », *The Journal of North African Studies*, 2012, vol. 17, n° 3, p. 475-490.
- Le Bart Christian, Lefebvre Rémi, *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Le Chaffotec Boris, « Les États-Unis et la promotion de la démocratie post-guerre froide. Une stratégie polymorphe », *Les cahiers Irice*, 2014, vol. 12, n° 2, p. 74-88.
- Le Gall Laurent, Offerlé Michel et Ploux François (eds.), *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle, XIX e-XXI e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Le Saout Didier et Rollinde Marguerite, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Paris, Karthala, 1998.
- Le Tourneau Roger, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, 1920-1961*, Paris, Armand Colin, 1962.
- Le Tourneau Roger, « Chronique politique 1965 » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1966, vol.4, 1965, p. 165-190.
- Leca Jean, « Splendeur et misère de la "comparaison prédictive" », *Revue française de science politique*, 2016, vol. 66, n° 2, p. 311-320.
- Lefebvre Rémi, *Le socialisme saisi par l'institution municipale. Des années 1880 aux années 1980 : jeux d'échelles*, Thèse de doctorat en science politique, Université Lille 2, Lille, 2001.
- Lefèvre Jean, « L'Istiqlal ne pourra longtemps cautionner une politique qui n'est pas la sienne déclare M. Ben Barka », *Le Monde*, 2 août 1956.
- Lefèvre Jean, « Pour assumer la responsabilité du pouvoir l'Istiqlal menace de retirer ses ministres », *Le Monde*, 22 août 1956.
- Leff Nathaniel H., « Economic Development through Bureaucratic Corruption », *American Behavioral Scientist*, 1964, vol. 8, n° 3, p. 8-14.
- Leveau Rémy, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.
- Leveau Rémy, « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », *Maghreb-Machrek*, 1987, n° 118, p. 5-19.
- Leveau Rémy, « L'Algérie de la construction nationale à la discorde » dans *Le sabre et le turban. L'avenir du Maghreb*, Paris, François Bourin, 1993, p. 129-172.
- Leveau Rémy et Bennani-Chraïbi Mounia, « Maroc 1996 : Institutions — Économie — Société », *Les Travaux du Centre Marc Bloch*, 1996, p. 47-104.
- Leveau Rémy, « Islamisme et populisme », *Vingtième Siècle*, 1997, vol. 56, n° 1, p. 214-223.
- Lévêque Sandrine, « L'entrée en politique. Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la "réussite" politique en France », *Politix*, 1996, vol. 35, 3ème trimestre, p. 171-187.
- Levitsky Steven et Way Lucan A., « Elections Without Democracy. The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of Democracy*, 2002, vol. 13, n° 2, p. 51-65.
- Linz Juan, Hermet Guy et Rouquié Alain, *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978.

- Linz Juan, Stepan Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Londres, Johns Hopkins University Press, 1996.
- Linz Juan, *Totalitarian and authoritarian regimes*, Boulder, Lynne Rienner, 2000.
- Lipset Seymour M. et Rokkan Stein, « Cleavage structures, party systems, and voter alignments: an introduction » dans *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, The Free Press, 1967.
- Loos Baudouin, « Arsalane : “Les Marocains connaissent notre crédibilité” », *Le bloc-notes de Baudouin Loos*, 17 févr. 2016.
- Lopez Garcia Bernabé, « La question électorale au Maroc : Réflexions sur un demi-siècle de processus électoraux au Maroc », *Revue Marocaine des litiques et Sociales*, 2013, VI, n° 4, p. 35-63.
- Luck Simon et Dechezelles Stéphanie, *Voix de la rue ou voie des urnes ? Mouvements sociaux et partis politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- Lust-Okar Ellen, « Divided They Rule: The Management and Manipulation of Political Opposition », *Comparative Politics*, 2004, vol. 36, n° 2, p. 159-179.
- Lust-Okar Ellen, *Structuring Conflict in The Arab World: Incumbents, Opponents, and Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- Lust Ellen et Waldner David, « Parties in Transitional Democracies: Authoritarian Legacies and Post-Authoritarian Challenges in the Middle East and North Africa » dans Nancy Bermeo et Deborah J. Yashar (eds.), *Parties, Movements, and Democracy in the Developing World*, New York, Cambridge University Press, 2016, p. 157-189.
- Lyautey Hubert, « Du rôle social de l'officier dans le service universel », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891, Le rôle social de l'armée, 1900.
- Lyautey Hubert, *Lyautey l'Africain : textes et lettres du Maréchal Lyautey*, Tome 3., Paris, Plon, 1953.
- Madani Mohammed, « Constitutionnalisme sans démocratie : la fabrication et la mise en œuvre de la Constitution marocaine de 2011 » dans Omar Bendourou, Rkia El Mossadeq et Mohammed Madani, *La nouvelle constitution marocaine à l'épreuve de la pratique*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2014, p. 33-99.
- Maffi Irène, *La politique des objets. Discours et pratiques du patrimoine dans la construction de l'identité jordanienne*, Université de Lausanne, Lausanne, 2003.
- Maghraoui Driss, *Moroccan colonial troops: history, memory and the culture of French colonialism*, Santa Cruz, University of California, 2000, vol.2.
- Maghraoui Driss, « Constitutional reforms in Morocco: between consensus and subaltern politics », *The Journal of North African Studies*, 2012, vol. 16, n° 4, p. 679-699.
- Mahmoud Saba, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris, La Découverte, 2009
- Mainwaring Scott, « Party objectives in authoritarian regimes with elections or fragile democracies: a dual game » dans Scott Mainwaring et Timothy R. Scully (eds.), *Christian democracy in Latin America: Electoral competition and regime conflicts*, Stanford, Stanford University Press, 2003, p. 3-29.
- Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- Marais Octave, « La classe dirigeante au Maroc », *Revue française de science politique*, 1964, XIV, n° 4, p. 709-737.
- Marais Octave, « L'élection de la chambre des représentants au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1964, vol.2, p. 85-107.
- Marais Octave et Waterbury John, « Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1969, vol.7, 1968, p. 57-78.
- Marchat Henry, « La France et l'Espagne au Maroc pendant la période du Protectorat (1912-1956) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1971, n° 10, p. 81-109.
- Mariot Nicolas, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1880-2002*, Paris, Belin, 2006.
- Marwell Nicole P., « Privatizing the Welfare State: Nonprofit Community Based Organizations as Political Actors », *American Sociological Review*, 2004, vol. 69, n° 2, p. 265-291.
- Marzouki Ahmed, *Tazmamart. Cellule 10*, Paris, Paris-Méditerranée, 2000.
- Mathieu Lilian, *L'espace des mouvements sociaux*, Paris, Éditions du croquant, 2012.
- Maurois André, *Lyautey*, Paris, Plon, 1934.
- McAdam Doug, Tarrow Sidney et Tilly Charles, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Médard Jean-François, « Le “big man en Afrique” : analyse du politicien entrepreneur », *Année sociologique*, 1992, vol. 42, p. 167-192.

- Menaldo Victor, « The Middle East and North Africa's Resilient Monarchs », *The Journal of Politics*, 2012, vol. 74, n° 03, p. 707-722.
- Menouni Abdeltif, *L'Union Nationale des Étudiants du Maroc (UNEM)*, Mémoire pour le Diplôme d'études supérieures, Université Mohamed V, Rabat, 1970.
- Méraud Marc, *Histoire des A.I., le service des Affaires indigènes du Maroc*, Paris, La Koumia, 1990.
- Métral François, *Politiques urbaines dans le monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 1984.
- Michelat Guy, Simon Michel, *Classe religion et comportement politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977.
- Michelat Guy, Simon Michel, « Les 'sans réponses' aux questions politiques : rôles imposés et compensation des handicaps », *L'année sociologique*, vol. 32, 1982, p. 81-114.
- Mohsen-Finan Khadija et Zeghal Malika, « Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. Le cas du Parti de la Justice et du Développement », *Revue française de science politique*, 2006, vol. 56, n° 1, p. 79-119.
- Monciaud Didier, Khuri-Makdisi Ilham (coord.), *Cahiers d'histoire*, « Les gauches en Égypte. XIXe – XXe », vol. 105-106.
- Monjib Maâti, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir. Hassan II face à l'opposition nationale de l'indépendance à l'État d'exception*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Monjib Maâti, « Du développement et de la direction politique dans la pensée de Mehdi Ben Barka » dans René Gallissot et Jacques Kergoat, *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance à la Tricontinentale*, Paris, Karthala, 1997, p. 35-47.
- Monjib Maâti, « Route de l'Union. Ben Barka veut révolutionner le Maroc », *Zamane*, vol. 24.
- Monjib Maâti, « A. Réda Guédira, L'éminence grise de Hassan II », *Zamane*, 25 Mars 2014.
- Montagne Robert, *Les Berbères et le makhzen dans le sud du Maroc : Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh)*, Paris, Alcan, 1930.
- Montagne Robert, « La crise nationaliste au Maroc », *Politique étrangère*, 1937, vol. 2, n° 6, p. 535-562.
- Montagne Robert, « La politique africaine de l'Espagne », *Politique étrangère*, 1939, vol. 4, n° 4, p. 417-448.
- Montagne Robert, *Révolution au Maroc*, Paris, France-Empire, 1953.
- Moore Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1983.
- Morsy Magali, *Lexique du monde arabe*, Paris, Dalloz, 1986.
- Mouline Nabil, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée » dans Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié, *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2015, p. 691-701.
- Mouline Nabil, « Qui sera l'État ? Le soulèvement du Rif reconsidéré (1958-1959) », *Publications du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme*, 1 décembre 2016, vol. 2.
- Mumtaz Ahmad et Zartman I. William, « Political Islam: Can It Become a Loyal Opposition? », *Middle East Policy*, 1997, vol. 5, n° 1, p. 68-84.
- Mun Albert de et Lyautey Hubert, *Correspondance, 1891-1914*, Paris, Société de l'histoire de France, 2011.
- Naciri Mohamed, « Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement » dans François Métral, *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 1984, p. 13-42.
- Naciri Mohamed, « L'aménagement des villes peut-il prévenir leurs soubresauts ? » dans Kenneth Brown, Bernard Hourcade, Michèle Jolé et Claude Liauzu, *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 237-248.
- Navez-Bouchanine Françoise et Chaboche Mathilde, « Gagnants et perdants des politiques urbaines. Apports et limites de la maîtrise d'ouvrage sociale dans les projets de résorption des bidonvilles. L'exemple du Maroc » dans Agnès Deboulet, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, 2013, p. 327-341.
- Neep Daniel, « Dilemmas of Democratization in the Middle East: The "Forward Strategy of Freedom" », *Middle East Policy*, 2004, vol. 11, p. 73-84.
- Nejjar Bassam, « Le football au temps du Protectorat », mars 2012, n° 17, p. 86-89.
- Neveu Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011 (1996).
- Nye Joseph S., « Corruption and Political Development: A Cost-Benefit Analysis », *American Political Science Review*, 1967, vol. 61, n° 2, p. 417-427.
- Nye Joseph S., *Bound to lead. The changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1990.
- Oberschall Anthony, *Social Conflict and Social Movements*, New York, Prentice Hall, 1973.
- Offerlé Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Daniel Gaxie (ed.), *Explication du vote*, Paris, Presses de la Fondation nationale des

- sciences politiques, 1985, p. 149-174.
- Offerlé Michel, « Usages et usure de l'héritage en politique », *Revue française de science politique*, 1993, vol. 43, n° 5, p. 850-856.
- Offerlé Michel, « La nationalisation de la citoyenneté civique en France » dans Raffaele Romanelli, *How did they become voters?*, London, Kluwer, 1998, p. 37-51.
- Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- Offerlé Michel, « De l'autre côté des urnes : Français, Françaises, indigènes, 1848-1930 » dans Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemeil, *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de , 2003, p. 73-90.
- Offerlé Michel, « Qu'est-ce qu'un parti politique en France au XIXe siècle ? » dans Anne-Marie Saint-Gille (ed.), *Cultures politiques et partis aux XIXe et XXe siècles : l'exemple allemand*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 15-40.
- Offerlé Michel, « Capacité politiques et politisations : faire voter et voter, XIXe-XXe siècles », *Genèses*, 2007, vol. 68, n° 3, p. 145-160.
- Offerlé Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) », *Politix*, 2008, vol. 81, n° 1, p. 181-202.
- Offerlé Michel, « Changer le nom des partis n'est ni une nouveauté ni un acte anodin », *Le Monde*, 29 oct. 2014.
- Offerlé Michel, « Postface à l'édition de poche. Les professionnalisations politiques en question(s) » dans Michel Offerlé (ed.), *La profession politique, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2017, p. 427-499.
- Offerlé Michel et Le Gall Laurent, « Introduction. La politique informelle entre incertitudes et inconstances » dans Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux, *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle, XIX e-XXI e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 7-21.
- Offerlé Michel et Rouso Henry, *La fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- O'Gorman Frank, « Electoral Deference in "Unreformed" England: 1760-1832 », *The Journal of Modern History*, 1984, vol. 56, n° 3, p. 392-429.
- Oliver Pamela E., « Bringing the Crowd Back In: The Nonorganizational Elements of Social Movements », *Research in Social Movements, Conflicts, and Change*, 11, 1989, p. 1-30.
- Olliver Théa, « Lamia Boutaleb, la banquière d'affaires au ministère du Tourisme », *Tel Quel*.
- Otayek René, « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », *Politique africaine*, « Des élections comme les autres », 1998, vol. 69, p. 3-11.
- Ottaway Marina, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2003.
- Ottaway Marina et Hamzaoui Amr, *Getting to Pluralism. Political Actors in the Arab World*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2009.
- Oubenal Mohamed, Zeroual Abdellatif, « Gouverner par la gouvernance : les nouvelles modalités de contrôle politique des élites économiques au Maroc », *Critique internationale*, 2017, vol. 74, n° 1, p. 9-32.
- Oufkir Raouf, *Les Invités*, Paris, Flammarion, 2003.
- Ouradighi Abderrahim, *Ahmed Reda Guedira : Le soldat du libéralisme marocain (1920-1995)*, Rabat, Arabian Al Hilal, 1996.
- Oved Georges, « La gauche française et les Jeunes-Marocains » dans René Gallissot, *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe, Cahier du « Mouvement social »*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1978, vol. 3, p. 91-126.
- Oved Georges, *La gauche française et le nationalisme marocain, 1905-1955*, Paris, L'Harmattan, 1984, vol. 2.
- Ozouf Mona, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.
- Palazzoli Claude, *Le Maroc politique. De l'indépendance à 1973 (Textes rassemblés)*, Paris, Sindbad, 1974.
- Panebianco Angelo, *Political Parties: Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Parejo Maria Angustias, « À la recherche des élites régionales au Maroc » dans Ali Sedjari (ed.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Paris, L'Harmattan-Gret, 2002, p. 143-170.
- Parsa Misagh, *States, Ideologies and Social Revolutions. A Comparative Analysis of Iran, Nicaragua and the Philippines*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.
- Paye Lucien, *Enseignement et société musulmane au Maroc. Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc*, Thèse en lettres, Université de Paris, Paris, 1954.
- Pearlman Wendy, « Emotions and the Microfoundations of the Arab Uprisings », *Perspectives on Politics*, 2013, vol. 11, n° 2, p. 387-409.

- Pedersen Karina, « Sleeping or Active Partners ? Danish Party Members and the Turn of The Millenium », *Party Politics*, 2004, vol. 10, n° 4, p. 367-383.
- Pepinsky Thomas, « The Institutional Turn in Comparative Authoritarianism », *British Journal of Political Science*, 2014, vol. 44, n° 03, p. 631-653.
- Phélippeau Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne, et la République*, Paris, Belin, 2002.
- Picard Elizabeth, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme » dans *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, p. 303-329.
- Picaudou Nadine, *L'islam entre religion et idéologie. Essai sur la modernité musulmane*, Paris, Gallimard, 2010.
- Piven Frances Fox et Cloward Richard A., « Normalizing Collective Protest » dans Aldon D. Morris et Carol McClurg Mueller (eds.), *Frontiers in Social Movements Theory*, New Haven, London, Yale University Press, 1992, p. 319-320.
- Pouessel Stéphanie, « Du village au "village-global" : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc », *Autrepart*, 2006, vol. 2, n° 38.
- Pripstein Posusney Martha et Angrist Michele Penner, *Authoritarianism in the Middle East: Regimes and Resistance*, Boulder, Lynne Rienner, 2005.
- Przeworski Adam, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- Pudal Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.
- Rachik Abderrahmane, *Casablanca : l'urbanisme de l'urgence*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 2002.
- Rachik Abderrahmane, *La société contre l'État. Mouvements sociaux et stratégie de la rue au Maroc*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2016.
- Rachik Hassan, « La science est une chasse : aperçu sur la pensée de Mokhtar Soussi » dans *Penseurs maghrébins contemporains*, Tunis, Cérès, 1993, p. 249-278.
- Rachik Hassan, *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, Casablanca, Éditions Le Fennec, 2003.
- Rachik Hassan (rapp.), *Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur les valeurs. 50 ans de développement humain : Perspectives 2025*, 2005  
[http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31424/1199Enquete\\_nationale\\_sur\\_les\\_valeurs\\_%282006%29s.pdf?sequence=1](http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31424/1199Enquete_nationale_sur_les_valeurs_%282006%29s.pdf?sequence=1)
- Rachik Hassan, *Usage de l'identité amazighe au Maroc*, Casablanca, Imprimerie Najah El-Jadida, 2006.
- Rachik Hassan, *Le proche et le lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc*, Marseille, Éditions Parenthèses-MMSH, 2012.
- Rachik Hassan, *L'esprit du terrain : Études anthropologiques au Maroc*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2016.
- Radi Abdelwahed, *Al-maghrib alladhi 'ichtuhu (Le Maroc que j'ai vécu)*, Casablanca, Centre culturel du livre, 2017.
- Rahal Malika, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique. L'autre nationalisme algérien*, INALCO, 2007., Doctorat en histoire, Inalco, Paris, 2007.
- Rahal Malika et Soriano Éric, « Partis, organisations et travail politique en situation coloniale », Paris, 2007.
- Randall Vicky et Svasand Lars, « Party Institutionalization in New Democracies », *Party Politics*, 2002, n° 1, p. 5-29.
- Randjbar-Daemi Siavush, Sadeghi-Boroujerdi Eskandar et Banko Lauren, « Introduction to political parties in the Middle East: historical trajectories and future prospects », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 2017, vol. 44, n° 2, p. 155-158.
- Régnier Jean-Jacques et Santucci Jean-Claude, « Armée pouvoir et légitimité au Maroc » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1972, vol.10, 1971, p. 137-178.
- Reich Wilhelm, *La révolution sexuelle. Pour une autonomie caractérielle de l'homme*, Plon., Paris, 1968.
- REMALD, *Kullu chay' 'an iqtira' 27 chutember 2002 li intikhab a'da' majlis an-nuwab* (Tout sur le scrutin du 27 septembre 2002 pour l'élection des membres de la chambre des représentants), Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement, collection « Textes et Documents », n° 73, 2003
- Retière Jean-Noël, « Capital d'autochtonie », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.
- Richards Alan et Waterbury John, *A Political Economy of the Middle East. State, class, and economic development*, Cairo, The American University in Cairo Press, 1991.
- Rivet Daniel, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1988, vol.3.

- Rivet Daniel, *Histoire du Maroc de Moulay Idris à Mohammed VI*, Paris, Fayard, 2012.
- Rivière Jean, « Jeux d'échelles pour comprendre les déterminants sociaux de l'abstention dans l'espace français » dans Yves Déloye et Nonna Mayer (eds.), *Analyses électorales*, Bruxelles, Bruylant, 2017, p. 59-116.
- Roger Antoine, « Représenter les pauvres. Construction et gestion des clientèles politiques dans une métropole roumaine », *Politix*, 2010, vol. 4, n° 92, p. 31-51.
- Rokkan Stein, *State Formation, Nation Building, and Mass Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- Rolland-Diamond Caroline, *Chicago, le mouvement 68. Territoires de la contestation étudiante et répression politique*, Paris, Syllepse, 2011.
- Rollinde Marguerite, « Le mouvement amazighe au Maroc : défense d'une identité culturelle, revendication du droit des minorités ou alternative politique ? », *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 1999, n° 8, p. 63-70.
- Rollinde Marguerite, *Le mouvement marocain des droits de l'homme*, Paris, Karthala, 2002.
- Rosanvallon Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- Rougier Bernard, « Introduction » dans Bernard Rougier, *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 1-21.
- Rousset Michel, « Changements institutionnels et équilibre des forces politiques au Maroc : un essai d'interprétation » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1978, vol.16, 1977, p. 189-213.
- Roussillon Alain, « Un Maroc en transition : ruptures et continuités. Introduction », *Maghreb-Machrek*, 1999, n° 164, p. 3-8.
- Roussillon Alain, « La réforme et ses usages. Perspectives marocaines », *Hesperis Tamuda*, 2001, vol. 39, fasc. 2, p. 7-14.
- Roussillon Alain, « Les islamologues dans l'impasse », *Esprit, A la recherche du monde musulman*, 2001, vol. 8-9, p. 93-115.
- Roussillon Alain, « Réformer la Moudawana : statut et conditions des Marocaines », *Maghreb-Machrek*, n° 179, 2004, p. 79-99.
- Roussillon Alain et Ferrié Jean-Noël, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique » dans Jean-Noël Ferrié et Jean-Claude Santucci, *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 149-196.
- Roussillon Alain et Zryouil Fatima-Zahra, *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Paris, Aux Lieux d'être, 2006.
- Rucht Dieter, « The transnationalization of social movements: Trends, causes, problems » dans Donatella Della Porta, Hanspeter Kriesi et Dieter Rucht, *Social movements in a globalizing world*, London, Macmillan, 1999, p. 206-222.
- Rupp Leila J., Taylor Verta, *Survival in the Doldrums: The American Women's Rights Movement, 1945 to the 1960s*, Oxford, Oxford University Press, 1987.
- Rustow Dankwart, « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », *Comparative Politics*, 1970, vol. 2, n° 3, p. 337-363.
- Saâdi Mohamed Saïd, *Les groupes financiers au Maroc*, Rabat, Okad, 1989.
- Saaf Abdallah, « Changement et continuité dans le système politique marocain » dans Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (eds.), *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Centre Jacques Berque, 2015, p. 535-568.
- Saïdy Brahim, « Relations civilo-militaires au Maroc : le facteur international revisité », *Politique étrangère*, 2007, n° 3, p. 589-603.
- Sahlins Marshall D., « Poor man, rich man, big man, chief: political types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History*, 1963, vol. 5, n° 3, p. 285-303.
- Salamé Ghassan, *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994.
- Samama Yvonne, « Thami al-Glaoui ou l'émergence d'un pouvoir parallèle fort au Maroc (fin XIXe-milieu XXe siècle) » dans Abdelhamid Hénia, *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notablistes*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2015, p. 248-260.
- Santucci Jean-Claude, « Les élections législatives marocaines de juin 1977 » dans *Développements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1979, p. 215-242.
- Santucci Jean-Claude, *Les partis politiques à l'épreuve du pouvoir. Analyse diachronique et socio-politique d'un pluripartisme sous contrôle*, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de

- développement, 2001.
- Santucci Jean-Claude, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluripartisme autoritaire" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2006, vol. 111-112, p. 63-117.
- Sartori Giovanni, *Parties and Party systems: A Framework for Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- Sassi Mohamed, « Al-ahzab al maghribiyya wa qadiyyat ad-dimuqratiyya ad-dakhiliyya bayna al-ams wa al-yawm (Les partis marocains et la question de la démocratie interne. Entre hier et aujourd'hui) », *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, 2015, vol. 11, n° 8, p. 15-35.
- Sawicki Frédéric, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.
- Sawicki Frédéric et Siméant Johanna, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 2009, vol. 51, p. 97-125.
- Sawicki Frédéric, « Partis politiques et mouvements sociaux », dans Simon Luck, Stéphanie Dechezelles (dir.), *Voix de la rue ou voie de urnes ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 31-46.
- Schedler Andreas, « Elections without Democracy: The Menu of Manipulation », *Journal of Democracy*, 2002, vol. 13, n° 2, p. 36-50.
- Schedler Andreas, « The Nested Game of Democratization by Elections », *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, 2002, vol. 23, n° 1, p. 103-122.
- Schedler Andreas, *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner, 2006.
- Schiavon Max, *La guerre du Rif: Maroc (1925-1926)*, Paris, Éditions Pierre de Taillac, 2016.
- Schlumberger Oliver, *Debating Arab Authoritarianism*, Stanford, Stanford University Press, 2007.
- Schmitter Philippe, « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 'transitologues' et 'consolidologues' sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? » dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 2002, vol.38, 1999, p. 11-35.
- Schmitter Philippe, « *Dietrologia* », *Les Intraduisibles : Italian-English*, 2005.
- Schwedler Jillian, *Faith in Moderation. Islamist Parties in Jordan and Yemen*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- Schwedler Jillian, « Can Islamists become moderates? Rethinking the Inclusion-Moderation Hypothesis », *World Politics*, 2011, vol. 63, n° 2, p. 347-376.
- Scott James C., « The Analysis of Corruption in Developing Nations », *Comparative Studies in Society and History*, 1969, vol. 11, n° 3, p. 315-341.
- Scott James C., *Domination and the Arts of Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1990.
- Sefrioui Kenza, *La revue Souffles 1966-1973. Espoirs de révolution culturelle au Maroc*, Casablanca, Éditions du Sirocco, 2013.
- Sehimi Mustapha, *Étude des élections législatives au Maroc*, Casablanca, Somadec, 1979.
- Sehimi Mustapha, « Les élections législatives au Maroc », *Maghreb-Machrek*, 1985, n° 107, p. 23-51.
- Sehimi Mustapha, « Les élites ministérielles au Maroc : constantes et variables » dans Jean-Claude Santucci, *Le Maroc actuel. Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 209-231.
- Sekkouri Alaoui Mehdi, « La révolte des "awbach" », *Tel Quel*, 9 février 2007.
- Serfaty Abraham et Daure Christine, *La mémoire de l'autre*, Paris, Stock, 2002.
- Sewell Jr William H., « Historical events as transformations of structures: Inventing revolution at the Bastille », *Theory and society*, 1996, vol. 25, n° 6, p. 841-881.
- Sewell Jr William H., « Three Temporalities: Toward an Eventful Sociology » dans Terence J. McDonald, *The Historic Turn in the Human Sciences*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 245-280.
- Sewell Jr William H., « Trois temporalités : vers une sociologie événementielle » dans *Bifurcations*, Paris, La Découverte, 2009, p. 109-146.
- Siegfried André, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la IIIe République*, Paris, Armand Colin, 1980 (1914).
- Signoles Pierre, El Kadi Galila et Sidi Boumedine Rachid, *L'Urbain dans le monde arabe : Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 1999.
- Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de Médecins sans frontières aux membres actuels des ONG médicales françaises », *RFSP*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 47-72.
- Siméant Johanna, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014.
- Sineau Mariette, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de , 2001.

- Singly (de) François, Thélot Claude, *Gens du public, gens du privé. La grande différence*, Paris, Dunod, 1988.
- Slyomovics Susan, *The Performance of Human Rights in Morocco*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005.
- Smaoui Sélim, « La probité comme argument politique : la campagne du PJD à Hay Hassani, Casablanca » dans Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 275-299.
- Smaoui Sélim et Wazif Mohamed, « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance ? S'engager sous la bannière du "mouvement du 20 février" à Casablanca » dans Amin Allal et Thomas Pierret, *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 55-80.
- Smith Stephen, « Élections passe-passe au Maroc », *Libération*, 19 nov. 1997.
- Smith Stephen, *Oufkir, un destin marocain*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1999.
- Sommier Isabelle, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux » dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2010, p. 101-120.
- Soudan François, « Le nuit du destin », *Jeune Afrique*, 30 août 1999.
- Springborg Robert, « Arab Militaries » dans Marc Lynch, *The Arab Uprisings Explained: New Contentious Politics in the Middle East*, *Studies in Middle East Politics*, New York, Columbia University Press, 2014, p. 142-159.
- Sraïeb Noureddine, « Université et société au Maghreb : la Qarawiyyin de Fès et la Zaytûna de Tunis », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1984, n° 38, p. 63-74.
- Staggenborg Suzanne, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement », *Social Problems*, vol. 33, n° 5, 1986, p. 374-389.
- Storm Lise, « Testing Morocco: the Parliamentary elections of September 2007 », *The Journal of North African Studies*, 2008, vol. 13, n° 1, p. 37-54.
- Storm Lise, *Party Politics and the Prospects for Democracy in North Africa*, Boulder, Lynne Rienner, 2014.
- Strang David et Meyer John W., « Institutional Conditions for Diffusion », *Theory and Society*, 1993, vol. 22, n° 4, p. 487-511.
- Swearingen Will D., « Terre, politique et pouvoir au Maroc », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1987, n° 45, p. 41-54.
- Szmulka Inmaculada, « Party System Fragmentation in Morocco », *The Journal of North African Studies*, 2010, vol. 15, n° 1, p. 13-37.
- Tafra, *Le Maroc vote. Les élections législatives en chiffres (1963-2011)*, en partenariat avec le Centre Jacques Berque et Telquel Média, 2016, <http://tafra.ma/le-livret-le-maroc-vote-est-en-ligne>.
- Tamim Mohamed et Tozy Mohamed, « Politique des marges et marges du politique. Les logiques du vote collectif à Ouneine (Haut-Atlas, Maroc) » dans Mohamed Tozy, *Elections au Maroc. Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 2010, p. 107-160.
- Taylor Verta, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes » dans Olivier Fillieule, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 229-250.
- Thompson Edward P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 1971, vol. 50, p. 76-136.
- Tilly Charles, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978.
- Tilly Charles, « Forward » dans Quintan Wiktorowicz, *Islamic Activism. A Social Movement Theory Approach*, Bloomington, Indiana University Press, 2004, p. 9-12.
- Tilly Charles, *Regimes and Repertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.
- Tilly Charles, *Contentious performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- Tingsten Herbert, *Political Behavior: Studies in Electoral Statistics*, New York, Arno Press, 1975 (1936).
- Tobji Mahjoub, *Les Officiers de Sa Majesté : les dérives des généraux marocains (1956-2006)*, Paris, Fayard, 2006.
- Tomé-Alonso Beatriz, « El PJD en política local: perfil del representante y estrategia electoral. La diferenciación como argumento político. The PJD in the local arena: demographic profile, differentiation as political strategy », *Revista de estudios internacionales mediterráneos*, 2016, n° 20, p. 145-170.
- Tomé-Alonso Beatriz, *Party of Justice and Development: A Strategy of Differentiation*, Issue brief n° 05.30.18, Rice University's Baker Institute for Public Policy, Houston, 2018.
- Tourabi Abdellah, « Portrait. L'ami des trois rois », *Tel Quel*, 4 octobre 2008, n° 341.
- Tozy Mohamed, « Représentation/intercession. Les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc » dans Michel Camau, *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 153-168.

- Tozy Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de , 1999.
- Tozy Mohamed, « Réformes politiques et transition démocratique », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 1999, n° 164, p. 67-84.
- Tozy Mohamed, « Morocco's Elections. Islamists, Technocrats, and the Palace », *Journal of Democracy*, 2008, vol. 19, n° 1, p. 34-41.
- Tozy Mohamed, « Les élections législatives au Maroc : processus de libéralisation et/ou dynamique de redéploiement autoritaire ? » dans Mohamed Tozy, *Élections au Maroc. Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 2010, p. 47-67.
- Trépiéd Benoît, *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Karthala, 2010.
- Vairel Frédéric, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, 2007, vol. 20, n° 80, p. 109-128.
- Vairel Frédéric, « Observer les élections. Action publique et contrainte sur la "société civile" » dans Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 215-237.
- Vairel Frédéric, « Chapitre 10. La réforme du Code de statut personnel au Maroc » dans Christophe Traïni (ed.), *Émotions... Mobilisation !* Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 237-254.
- Vairel Frédéric, *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.
- Vairel Frédéric, « Les formes autolimitées de l'action collective. Sur le fonctionnement de l'espace protestataire marocain » dans Brigitte Gaiti et Johanna Siméant-Germanos (eds.), *La consistance des crises. Autour de Michel Dobry*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 263-285.
- Vairel Frédéric et Zaki Lamia, « Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte : outsiders politiques et outsiders de la ville au Maroc », *Critique internationale*, 2011, vol. 1, n° 50, p. 91-108.
- Vannetzel Marie, *Les Frères musulmans égyptiens. Enquête sur un secret public*, Paris, Karthala, 2016.
- Vatin Jean-Claude, « Préface. Par-delà des communautés et des concepts » dans Pierre Bonte, Édouard Conte et Paul Dresch, *Émirats et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 9-15.
- Veguilla Victoria, « Le pourquoi d'une mobilisation 'exceptionnelle' : Dakhla » dans Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala, 2004, p. 235-263. p. 235-263.
- Vermeren Pierre, *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte, 2001.
- Vermeren Pierre, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XXe siècle*, Rabat, Alizés, 2002.
- Vermeren Pierre, « De quels ingénieurs parle-t-on ? Situation et trajectoires des ingénieurs des grandes écoles. Le cas du Maroc », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2003, n° 101-102, p. 247-264.
- Vermeren Pierre, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 2010.
- Vermeren Pierre, « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », *Le Télémaque*, 2011, vol. 39, n° 1, p. 53-66.
- Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.
- Veyne Paul, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976.
- Voutat Bernard, « La science politique ou le contournement de l'objet », *Espaces Temps*, 76/77, 2001, p. 6-15.
- Waltz Susan, *Human Rights and Reform: Changing the Face of North African Politics*, Berkeley, University of California Press, 1995.
- Waterbury John, « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », *World Politics*, 1973, vol. 25, n° 4, p. 533-555.
- Waterbury John, *Le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.
- Weber Florence, « L'ethnographie armée par les statistiques », dans *Manuel de l'ethnologue*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.
- Weber Max, *Économie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971.
- Wegner Eva, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes. The Party of Justice and Development in Morocco*, Syracuse, Syracuse University Press, 2011.
- Wickham Carrie Rosefsky, « The Path to Moderation: Strategy and Learning in the Formation of Egypt's Wasat Party », *Comparative Politics*, 2004, vol. 36, n° 2, p. 205-228.
- Wiktorowicz Quintan, *The Management of Islamic Activism. Salafis, the Muslim Brotherhood, and State Power in Jordan*, Albany, State University of New York Press, 2001.
- Wiktorowicz Quintan, *Islamic Activism. A Social Movement Theory Approach*, Bloomington, Indiana University Press, 2004.
- Willemez Laurent, « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement » dans Michel

- Offerlé (ed.), *La profession politique, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2017, p. 245-278.
- Wolinetz Steven, « Beyond the catch-all party: Approaches to the study of parties and party organisation in contemporary democracies » dans Richard Gunther, Jose Montero et Juan Linz (eds.), *Political Parties: Old Concepts and New Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 136-165.
- Zade Mohammed, *Résistance et armée de libération au Maroc (1947-1956). De l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?* Rabat, Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de libération, 2006.
- Zaki Lamia, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques, Paris, 2005.
- Zaki Lamia, « Un notable en campagne. Les ressorts locaux de la réélection d'un parlementaire sortant » dans Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 45-73.
- Zaki Lamia, « Introduction. Pour une analyse localisée des élections marocaines » dans Lamia Zaki, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 2009, p. 13-42.
- Zaki Lamia, *L'action urbaine au Maghreb - Enjeux professionnels et politiques*, Paris, Karthala, 2011.
- Zeghal Malika, « Religion et politique au Maroc aujourd'hui », *Policy Paper - Ifri*, novembre 2003, p. 1-23.
- Zeghal Malika, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005.
- Zouaoui Mekki, « L'enseignement supérieur depuis l'Indépendance. La dégradation de la qualité était-elle inéluctable ? », *Cinquante ans de développement humain au Maroc et perspective 2025*, 2006, p. 159-195.

## 2. Table des sigles

ADL : Alliance des libertés  
AEM : Association des étudiants marocains  
AEMNA : Association des étudiants musulmans nord-africains  
AGD : Alliance de la gauche démocratique  
AGER : Association générale des étudiants de rabat.  
AKP : Adalet ve Kalkinma Partisi, Parti de la justice et du développement turc  
ALN : Armée de libération nationale  
AMDH : Association marocaine des droits humains  
AMEJ : Association marocaine pour l'éducation et la jeunesse  
ANC : Assemblée nationale consultative  
ANDCM : Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc  
ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne  
AWI : Al Adl wal ihsane  
CADTM : Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde  
CAM : Comité d'action marocaine  
CCDH : Conseil consultatif des droits de l'homme  
CCRC : Commission consultative pour la révision constitutionnelle  
CDIFDH : Centre de documentation, d'information et de formation en droits de l'homme  
CDT : Confédération démocratique du travail  
CGEM : Confédération générale des entreprises du Maroc  
CISL : Confédération internationale des syndicats libres  
CNDH : Conseil national des droits de l'homme  
CNI : Congrès national ittihadî  
CNJA : Conseil national pour la jeunesse et l'avenir  
CoMaSoDeT : Coordination marocaine de soutien aux démocrates tunisiens  
DGSN : Direction générale de la sûreté nationale  
DGST : Direction générale de surveillance du territoire  
ECDG : Espace Casablanca pour le dialogue de la gauche  
FC : forces citoyennes  
FCDM : Forum civil démocratique marocain  
FDIC : Front de défense des institutions constitutionnelles  
FDLP : Front démocratique pour la libération de la Palestine  
FFD : Front des forces démocratiques  
FGD : Fédération de la gauche démocratique  
FNM : Front national marocain  
FSM : Fédération syndicale mondiale  
FVJ : Forum vérité et justice  
GSU : Gauche socialiste unifiée  
ICD : Initiative citoyenne pour le développement  
IER : Instance équité et réconciliation  
INDH : Initiative nationale pour le développement humain  
IRCAM : Institut royal de la culture amazighe  
IRI : Institut républicain international  
JOM : Jeunesse ouvrière marocaine  
MDS : Mouvement démocratique social

MINURSO : Mission des nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental  
 MJI : Mouvement de la jeunesse islamique  
 MMLM : Mouvement marxiste- léniniste marocain  
 MNP : Mouvement national populaire  
 MP : Mouvement populaire  
 MPDC : Mouvement populaire démocratique constitutionnel.  
 MPSRC : Mécanisme politique de suivi de la réforme constitutionnelle  
 MTD : Mouvement pour tous les démocrates  
 MUR : Mouvement unicité et réforme  
 OADP : Organisation de l'action démocratique et populaire  
 OCI : Organisation de la coopération islamique  
 OMDH : Organisation marocaine des droits de l'homme  
 ONA : Omnium nord-africain  
 ONE : Office national de l'électricité  
 OSPAA : Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques  
 PADS : Parti de l'avant-garde démocratique socialiste  
 PAM : Parti authenticité et modernité  
 PCF : Parti communiste français  
 PCM : Parti communiste marocain  
 PCS : Parti du centre social  
 PDC : Parti démocratique constitutionnel  
 PDI : Parti démocratique de l'indépendance  
 PED : Parti de l'environnement et du développement  
 PESCS : Politique étrangère et sécurité commune  
 PJD : Parti de la justice et du développement  
 PLS : Parti de la libération et du socialisme  
 PML : Parti marocain libéral  
 PND : Parti national démocrate  
 PNUD : Programme des Nations unies pour le développement  
 PPS : Parti du progrès et du socialisme  
 PRN : Parti des réformes nationales  
 PSU : Parti socialiste unifié  
 PUM : Parti unité marocaine  
 RASD : République arabe sahraouie démocratique  
 RESAQ : Réseau des associations de quartier du grand Casablanca  
 RGD : Représentants nationaux des jeunes des partis de la gauche radicale ????  
 RNI : Rassemblement national des indépendants  
 SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage  
 SNESUP : Syndicat national de l'enseignement supérieur  
 SNI : Société nationale d'investissement  
 SNPMC : Syndicat national des petits et moyens commerçants  
 UC : union constitutionnelle  
 UD : Union démocratique  
 UEM : Union des étudiants marocains OU Union des écrivains du Maroc  
 UGEM : Union générale des étudiants du Maroc  
 UGSCM : Union générale des syndicats confédérés du Maroc  
 UGTM : Union générale des travailleurs du Maroc  
 UGTT : Union générale tunisienne du travail  
 UIE : Union internationale des étudiants

UMCI : Union marocaine du commerce de l'industrie  
UMCIA : Union marocaine des commerçants, des industriels et artisans  
UMD : Union marocaine pour la démocratie  
UMJ : Union marocaine de la jeunesse  
UMJD : Union marocaine de la jeunesse démocratique  
UMT : Union marocaine du travail  
UNEF : Union nationale des étudiants de France  
UNEM : Union nationale des étudiants du Maroc  
UNFP : Union nationale des forces populaires  
UNI : Union nationale des ingénieurs  
USAID : United States Agency for International Development  
USFP : Union socialiste des forces populaires

### 3. Glossaire

*'Adoul* : assesseur du *cadi*, qui exercent les fonctions de témoin et de notaire.

Cadi : francisation du mot *qadi* ; juge qui pratique le droit fondé sur l'interprétation des lois religieuses.

Caïd : francisation du mot *qa'id* ; délégué du sultan au niveau local ; depuis l'indépendance, chef d'une circonscription administrative (caïdat).

*Chari'a* : en arabe « fil conducteur dans la vie » ; ensemble des interprétations juridiques et éthiques du Coran et la Tradition prophétique (*sunna*), souvent contradictoires, produites tout au long de l'histoire par les savants religieux ; par extension, loi religieuse.

*Chorfa* : pluriel de *cherif*, personne dont le prestige social dérive de son inscription dans une généalogie prophétique.

Dahir : terme francisé ; acte sultanien, qui acquiert un caractère législatif sous le Protectorat, les projets de la Résidence devant être paraphés par le sceau du sultan. À l'indépendance, il désigne un acte royal à caractère législatif ou administratif.

*Da'wa* : action missionnaire de prédication et de prosélytisme.

*Douar* : unité de base d'une collectivité rurale ou d'origine rurale ; zone d'habitat assimilé à un bidonville et considéré comme non réglementaire.

*Fatwa* : réponse à une question donnée, un point de droit, est habilité à la produire un musulman juriconsulte.

Habous (pl. *ahbas*) : terme francisé et synonyme de *waqf* (pl. *awqaf*) ; biens de mainmorte affectés à des fondations religieuses. Ces donations pieuses (des terres, des immeubles, des constructions d'utilité publique) constituaient la principale richesse du pays. Après avoir été géré de manière autonome par les clercs, ce patrimoine a été mis sous tutelle étatique et sa gestion confiée au ministère des Affaires religieuses.

*Jihad* : Nom verbal, qui tire sa racine de *juhd*, un effort consenti pour atteindre un objectif, en surmontant une difficulté. Dans la pensée islamique, il prend une double signification : le *jihad* dit intérieur consiste dans l'effort consenti par la communauté pour se réformer dans la voie de Dieu ; le *jihad* dit extérieur se rapporte à l'engagement de la communauté dans un combat armé contre un mal « extérieur » et contre ceux qui ne reconnaissent pas Dieu et son prophète.

Khalifa : terme francisé ; au sens premier, délégué ; au Maroc, utilisé pour désigner le représentant du sultan auprès des autorités espagnoles de la zone Nord et, plus généralement, un agent administratif, délégué du caïd ou du pacha.

*Makhzen* : dérivé de « *khazana* » (cacher, préserver, engranger), le sens premier du mot « makhzen » renvoie aux lieux où sont entreposées les collectes de l'« impôt » ; le terme « magasin » y puise son étymologie. Selon la conceptualisation des intellectuels du Protectorat, le *bled makhzen* se rapporte aux territoires soumis à l'autorité centrale, celui des cités et des tribus arabisées des plaines. Dans le Maroc contemporain, cette notion a fini par désigner la

Maison royale, le territoire sur lequel s'étend son pouvoir ainsi que ses extensions administratives. « Makhzénisé » et « makhzénisation » sont utilisés pour évoquer le fait d'avoir été « coopté », « récupéré » par le Makhzen, ou plus globalement d'être imprégné par l'esprit et le style de celui-ci.

*Moqaddem* (pl. *moqaddemin*): au sens littéral, celui qui se présente le premier, agent de base de l'administration centrale, en contact immédiat de la population, au niveau d'un quartier notamment.

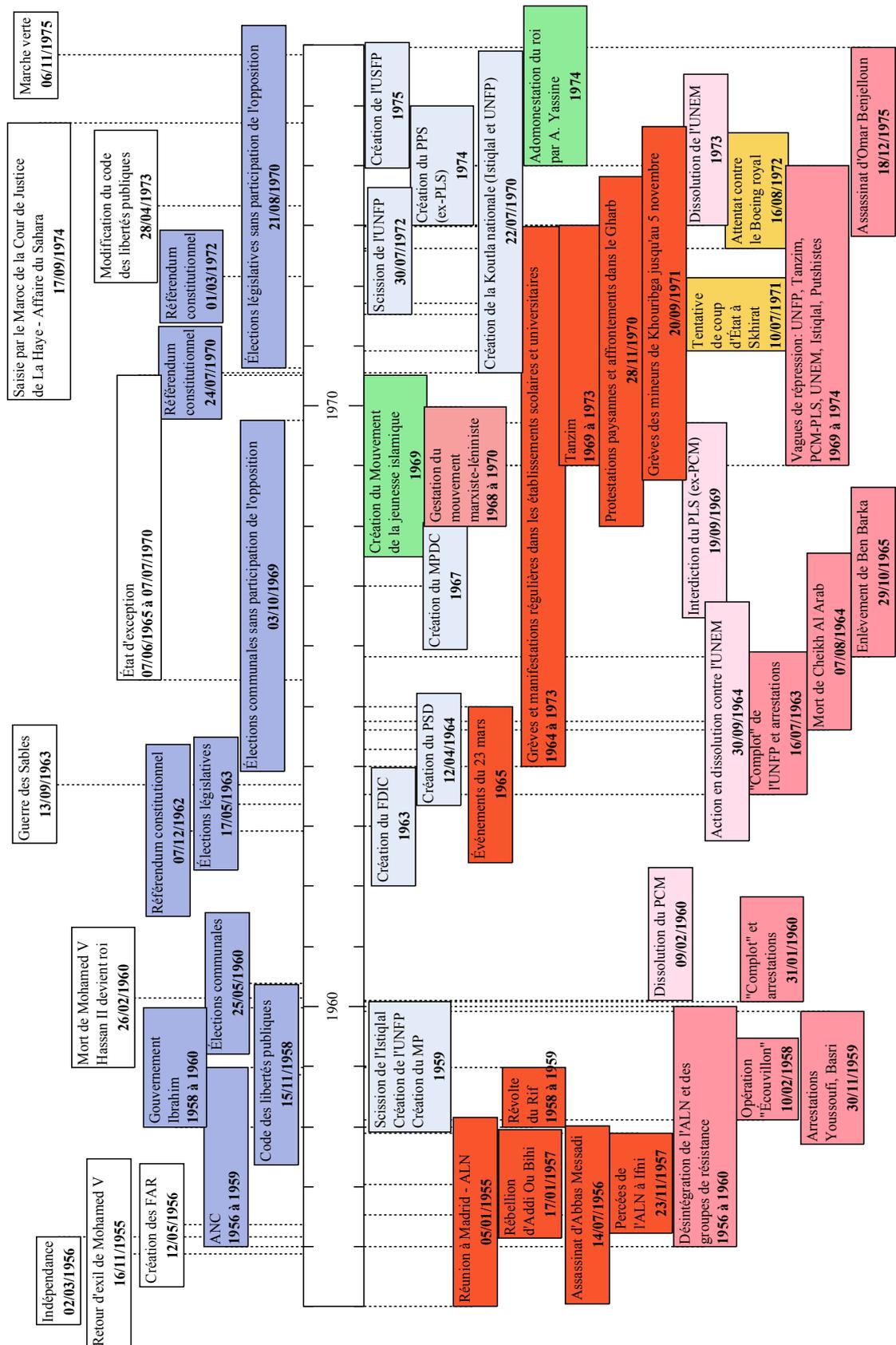
*Moussem* : célébration religieuse en l'honneur d'un saint local qui donne lieu à des foires saisonnières.

*Pacha* : francisation du terme *bacha* ; agent administratif, délégué du sultan, puis du roi, à la tête d'une ville.

*Siba* : insoumission, désordre ; selon la conceptualisation des intellectuels du Protectorat, le *bled siba* s'oppose au *bled makhzen*, et recouvre les zones montagneuses et désertiques, peuplées par des tribus berbérophones, « insoumises », qui refusent notamment de s'acquitter de l'impôt à chaque fois que l'autorité centrale est affaiblie, tout en reconnaissant l'autorité spirituelle du sultan.

*Zaouïa* : loge confrérique multifonctionnelle, destinée prioritairement à l'instruction religieuse et la dévotion, animée par les descendants d'un saint ou par une famille de *chorfa*.

## 4. Frise chronologique : la lutte pour le pouvoir au Maroc pendant les deux premières décennies de l'indépendance



## 5. Les membres du bureau du Mouvement pour tous les démocrates (MTD) en 2008

	Date et lieu de naissance	Formation et parcours professionnel	Associations et fondations	Mandats électoraux, positions	Mandats partisans
Fouad Ali El Himma	1962, Marrakech	Études avec le prince héritier : - Collège royal (entrée : 1976) - Licence en droit (Rabat, 1982-1986) - Stage au ministère de l'Intérieur		- Président du conseil municipal de Benguérir (1992-1997) - Député Rhamna (1995-1997) - Directeur du cabinet du prince héritier (1998) - Secrétaire d'État, puis ministre délégué à l'Intérieur (1999-2007) - Député (2007) - Président du conseil municipal de Benguérir (2009) - Conseiller du roi (2011-)	- Membre fondateur PAM - SG adjoint (2009) - Retrait (2011)
Mohamed Cheikh Biadillah	1949, Smara	Faculté de médecine de Rabat, médecin, puis professeur en gastro-entérologie et proctologie		- Député (1977-1983) - Conseil consultatif royal pour les affaires sahariennes (1985-2001) - Gouverneur de Salé (1992-1998), - Wali de la région Doukkala-Abda (1998-2002), - Ministre de la Santé (2002-2007), - Président de la Chambre des conseillers (PAM/2009-2012)	- SG PAM (2009)
Aziz Akhannouch	1961, Taifraout	MBA (Sherbrooke) Président holding familiale Akwa, une des plus grandes fortunées du Maroc	- CGEM - Groupe de réflexion réuni par Hassan II (-1999) - Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, - Membre administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus.	- Président du conseil de la région Souss-Massa (2003-2007), - Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime (RNI/2007-2012 ; intérim technocrate/2012-2016 + intérim Finances), - Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts (RNI/2017)	- Démission du RNI (2012) - Président du RNI (2016)

Rachid Talbi Alami	1958, Tétouan	Doctortat en gestion et finances (New York), expert international en décentralisation et système financier local	- Nombres mandats électoraux (communal, chambre professionnelle, chambre des représentants, présidence du groupe RNI) - Ministre du Commerce, de l'Industrie et des télécoms (2002-2004) - Ministre délégué auprès du Premier ministre (2004-2007) - Président de la région Tanger-Tétouan (2009) - Président de la Chambre des représentants (2014-2017) - Ministre de la Jeunesse et des sports (2017-)		SG adjoint PAM (2008)
Ahmed Akhchichine	1954, Marrakech	Doctortat en sciences de l'information et de la communication (Paris), enseignant-chercheur, consultant et expert international, DG de Léger & Léger (Maroc), DG de la HACA	Mouvement du 23 mars OMDH	- Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (technocrate/2007-2012) - Président de la région de Marrakech PAM(2015)	
Mustapha Bakkoury	1964, Mohammedia (origine Taounate)	Ingénieur, diplômé des Ponts et Chaussées (Paris), et DESS en banque et finances. Expériences dans la banque (BNP Paribas, puis dans sa filiale marocaine, la BMCI), à la Société nationale d'aménagement communal, DG de la Caisse de dépôt et gestion (2001-2009), président de l'Agence marocaine de l'énergie solaire (2009-).	- Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances, - membre du CA de la Fondation Mohamed V, - membre du comité directeur de la Fondation Mohamed VI pour l'éducation.	Président de la région Casablanca-Settat (2015)	SG du PAM (2012)
Hassan Benaddi	--	Enseignant de philosophie au lycée, journaliste syndical, directeur de magazine	- Ex-PLS, groupe Souffles, Ila al Amam, - Député UMT (1984-1992)		- Membre fondateur du PAM - SG (2008)

Hakim Benchamach	1963, Béni Bouayach (région d'Al Hoceima)	Professeur de science politique à Rabat	- Jeunesse USFP - Basistes (UNEM – Oujda) - Détenition (1984-1986)	- Président du 1 <sup>er</sup> groupe parlementaire Authenticité et modernité à la Chambre des conseillers (2008), - Président de la commune Yakoub Mansour à Rabat (PAM/2012)	- Membre fondateur du PAM - Président du Conseil national (2015)
Habib Belkouch	1954, El Jadida	DEA en histoire de la philosophie, enseignant au lycée, puis recruté dans la commission nationale UNESCO (1983-1993), auprès du ministère des droits de l'homme (1998-2000), direction et coordination de programmes onusiens et de coopération.	Mouvement du 23 mars, détenition (1974-1979) OMDH (vice-président), Amnesty International Maroc, président du Centre d'études en droits humains et démocratie implication dans le Rapport du cinquantenaire, membre du CNDH (2011-)	Candidat malheureux aux législatives partielles 2008	Membre fondateur du PAM
Salah El Ouadie	1952	Poète, écrivain, licence en philosophie (Rabat), DEA en sciences politiques (Montpellier), enseignant	- Mouvement du 23 mars - détenition (1974-1984) - OMDH, FVJ - IER	- Candidat malheureux aux législatives partielles 2008 - HACA	- Porte-parole du PAM à sa création, s'écarte du parti (2014)
Khadija Rouissi	1963, Casablanca	Maîtrise en gestion des entreprises, ancienne directrice RH dans le secteur privé	- Réseau famille des disparus, AMDH, Amnesty International, FVJ, - IER - Bayt al hikma	- Vice-présidente de la Chambre des représentants (2012-2016), - Ambassadrice au Danemark et en Lituanie (2017)	- Membre fondatrice du PAM, - Présidente de la commission d'éthique du parti (2008- 2009)

## 6. Données relatives à l'enquête par questionnaire entre 2008 et 2012

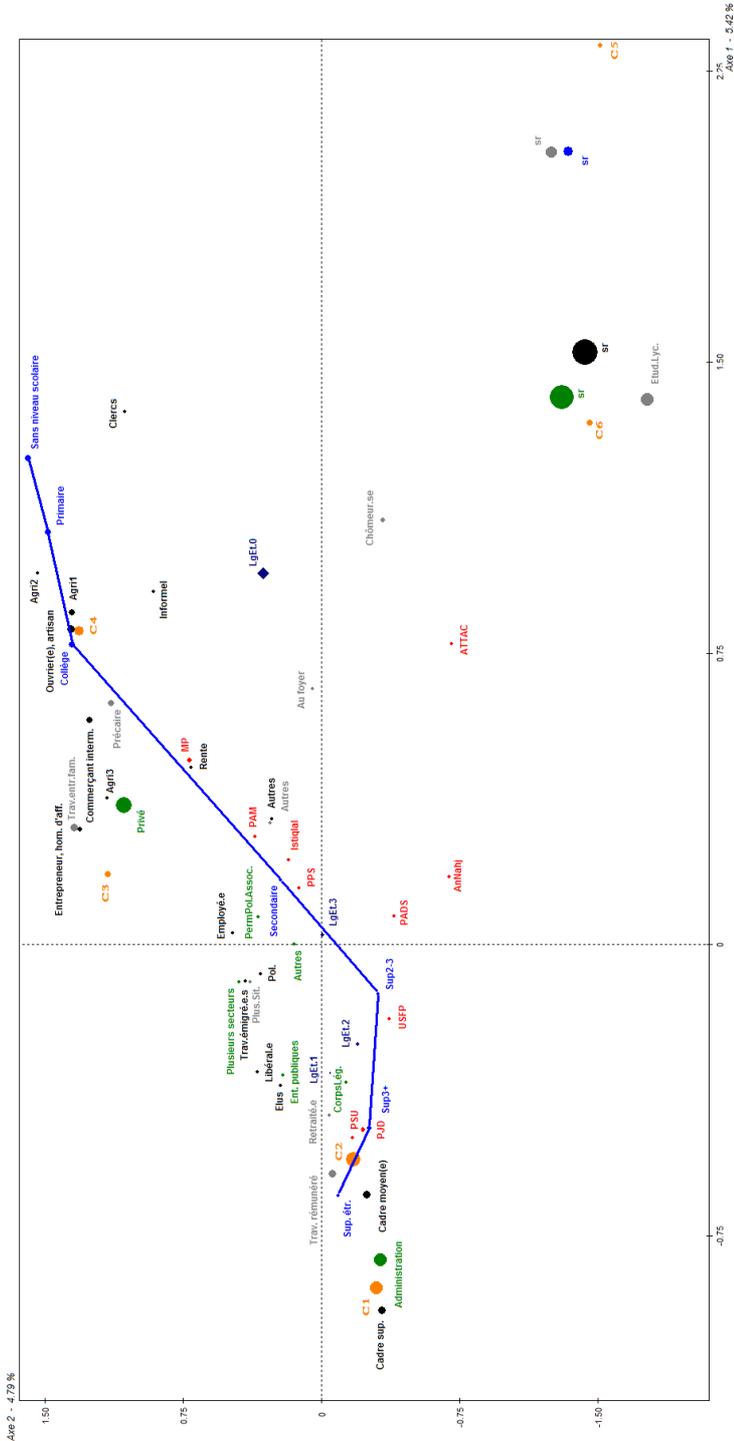
	Organisations	Création offic.	Élus lég. 2007/2011	Nombre adhérents déclarés - date du congrès	Congrès	Enquête			
						Congressistes présents	Retours	Taux retour %	Distribution*
Partis historiques	<b>Parti de l'Istiqlal</b> <i>Référent nationaliste. Parti gouvernemental.</i>	1944	<u>52</u> / 60	300000	<b>15e congrès</b> 9-11/01/2009 Rabat	5140	745	14	N
	<b>Mouvement populaire (MP)</b> <i>Ancrage rural et amazigh (processus de fusion après scissions). Parti gouvernemental.</i>	1959	<u>39</u> / 32	?	<b>11e congrès</b> 11-12/06/2010 Rabat	1685	355	21	N
Gauche gouvernementale	<b>Union socialiste des forces populaires (USFP)</b> <i>Issu d'une scission du Mouvement national, il incarne l'opposition de gauche au sein du parlement jusqu'en 1997. Dans le cadre de la Koutla (bloc constitué avec les héritiers du Mouvement national), il devient un parti gouvernemental entre 1998 et 2011. Son histoire est parsemée de scissions.</i>	1975 (1959)	<u>38</u> / 39	60000	<b>8e congrès, 2 temps</b> 13-15/06/2008 Bouznika  7-9/11/2008, Rabat	1356	451	33	N
	<b>Parti du progrès et du socialisme (PPS)</b> <i>Héritier du Parti communiste marocain (1943). Il devient un parti gouvernemental dans le cadre de la Koutla depuis 1998. Il reste au gouvernement après 2011.</i>	1974	<u>17</u> / 18	40000	<b>8e congrès</b> 28-30/05/2010 Bouznika	1845	612	33	O
Parti à référent islamiste	<b>Parti justice et développement (PJD)</b> <i>Après un long processus d'unification et de légalisation, il représente la principale force d'opposition au sein du parlement jusqu'en 2011. Principal gagnant du "Printemps arabe", il est à la tête du gouvernement depuis 2011.</i>	1998	<u>46</u> / 107	16000	<b>6e congrès</b> 19-20/07/2008 Rabat	1370	741	54	O

Opposition parlementaire « du roi »	<b>Parti authenticité et modernité (PAM)</b> <i>Créé sous l'impulsion d'un « ami du roi », il est vite perçu par les observateurs comme un nouveau parti « administratif ». Pendant les mobilisations du Mouvement du 20 février, il est au centre des polémiques et compte parmi les principales cibles des protestataires. (Après avoir essayé un refus d'enquête pendant son congrès constitutif en 2009, nous avons obtenu une autorisation d'enquêter pendant le congrès exceptionnel de 2012).</i>	2008	N / 47	?	<b>2e congrès exceptionnel:</b> 17-18-19/02/2012 Bouznika	3057	429	14	N
Gauche non-gouvernementale parlementaire (jusqu'en 2011), appartenant à l'Alliance de la gauche démocratique	<b>Parti socialiste unifié (PSU)</b> <i>Constitué suite à un processus d'unification de la gauche non-gouvernementale, il puise ses racines dans le Mouvement national et dans les mouvements marxistes des années 1970.</i>	2005	6 / boycott	4000	<b>3e congrès</b> 16-17-18/12/2011 Bouznika	572	390	68	O
	<b>Parti de l'avant-garde socialiste (PADS)</b> <i>Issu d'une scission en 1983 au sein de l'USFP.</i>	1993	6 / boycott	1100	<b>7e congrès</b> 30-31 mars, 1er avril 2012, Rabat, Harhoura	584	231	39	N
Extrême gauche non-parlementaire	<b>Annahj addimocrati</b> <i>Il se réclame de Ila Al Amam, mouvement marxiste-léniniste des années 1970.</i>	2004 (1995)	boycott	1000	<b>2e congrès</b> 18-20/07/2009 Casablanca	310	102	33	N
Organisation politique non-conventionnelle	<b>ATTAC-CADTM</b> <i>Organisation altermondialiste faisant partie d'un réseau international regroupé sous forme de coordination autour d'une plateforme commune. Depuis 2005, elle connaît une restructuration qui se traduit par une forte présence du courant Almounadil-a (trotskystes) au sein de ses instances.</i>	2000	-----	500	<b>4e congrès</b> 27-28-29/01/2012 Rabat	72	71	98	N
						15991	4127		

\* O : insertion du questionnaire par les organisateurs du congrès dans les dossiers distribués aux congressistes - N : pas d'insertion

# 7. Représentations graphiques : ACM « Études-Emploi » et « Alliés-Adversaires »

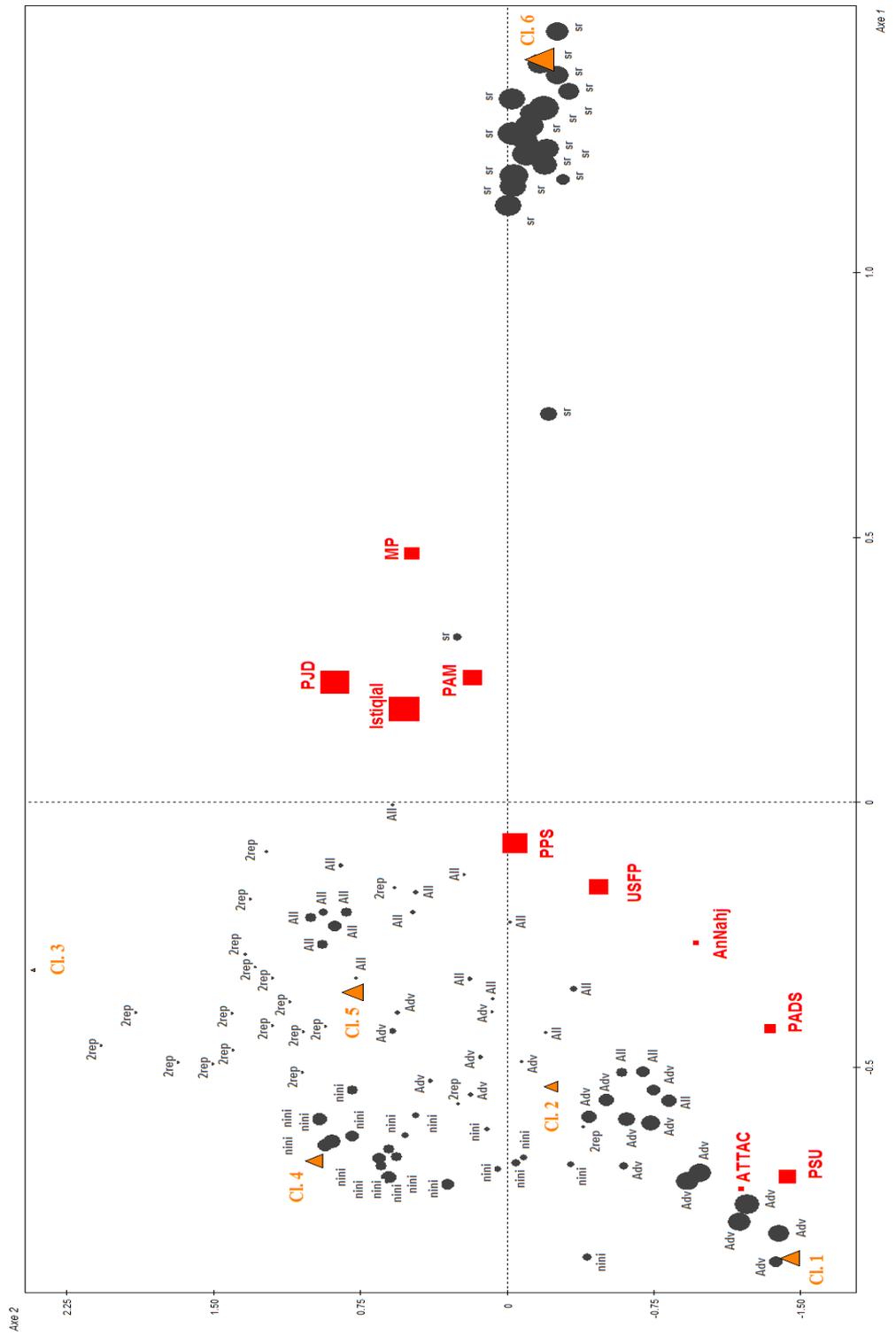
ACM Etudes et Emploi + classification en 6, axes 1 et 2  
 Le parti des répondants, le niveau d'études, les langues étrangères maîtrisées, le secteur d'activité (administration publique, entreprises publiques et semi-publiques, privé, permanent, membre des corps législatifs) et la catégorie socio-professionnelle sont en variables actives, avec une taille proportionnelle à la contribution au plan factiel. Les classes sont projetées avec une taille proportionnelle au poids



### ACM Alliés et adversaires + classification en 6, axes 1 et 2

Toutes les modalités représentées. Les positionnements stratégiques sont en variables actives, avec taille proportionnelle à la contribution au plan factoriel.  
 Partis et classes sont projetés, avec taille proportionnelle au poids.

[All = alliés, Adv = adversaires, nini = ni allié, ni adversaire, dr = sans réponse, nc = non concerné, 2rep = deux réponses]

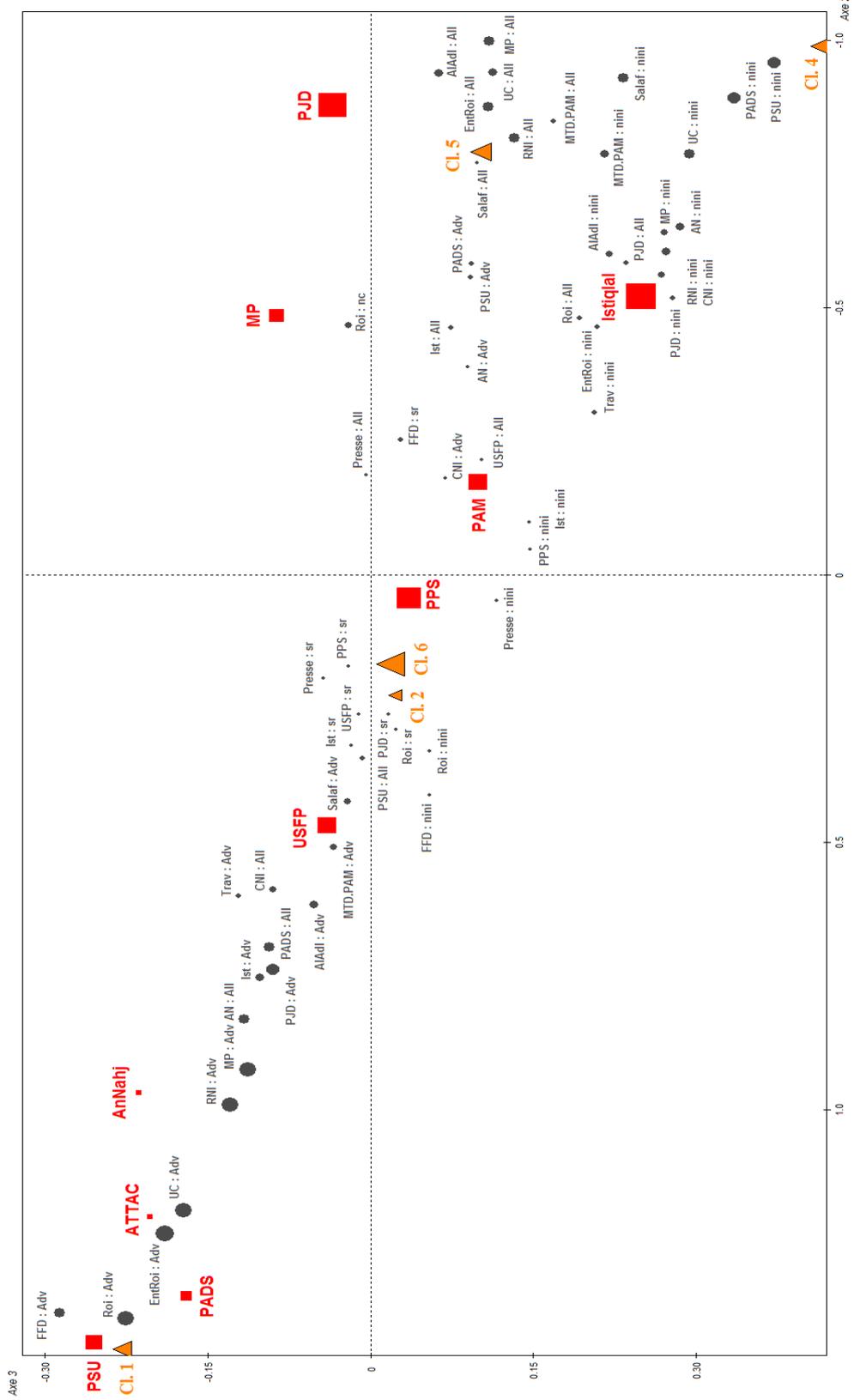


### ACM Alliés et adversaires + classification en 6, axes 3 et 4

Toutes les modalités représentées. Les positionnements stratégiques sont en variables actives, avec taille proportionnelle à la contribution au plan factoriel.

Partis et classes sont projetés, avec taille proportionnelle au poids.

[All = alliés, Adv = adversaires, nini = ni allié, ni adversaire, sr = sans réponse, nc = non concerné, e, 2rep = deux réponses]



## 8. Index des noms propres

### A

Abbé Pierre (Henri Grouès), 153  
Abbott, Andrew, 477  
Abdeljalil, Omar, 54, 82, 155  
Abdelmoumni, Fouad, 253, 420  
Abdelmoumni, Smaïn, 151, 152, 253  
Abdou, Mohamed, 52  
Abouhani, Abdelghani, 221, 235, 363  
Achy, Lahcen, 432  
Ageron, Charles-Robert, 39, 47, 52, 70, 71  
Agouliz, Ahmed (Cheikh Al Arab), 134  
Agrikoliansky, Éric, 59, 401  
Agulhon, Maurice, 33, 356, 369  
Aherdan, Mahjoubi, 101, 125, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 207, 209, 210, 211, 212, 241, 279  
Aherdan, Meriem (Mireille de Gasquet), 195  
Aït-Aoudia, Myriam, 7, 23, 24, 25, 75, 78, 109, 379, 527  
Akalay, Aïcha, 295  
Alami Abdelhak, 139  
Alami M'chichi, Houria, 329, 339, 430  
Alami, Abdelaziz, 139  
Alaoui, Ahmed, 2, 58, 142, 238  
Alaoui, Moulay Ahmed, 58, 238  
Alaoui, Moulay Hafid, 125  
Albrecht, Holger, 219, 258  
Allal, Amin, 7, 51, 53, 55, 62, 63, 67, 70, 76, 77, 81, 83, 85, 86, 88, 92, 93, 97, 102, 113, 116, 117, 122, 140, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 163, 185, 186, 191, 197, 198, 199, 200, 204, 213, 214, 258, 296, 341, 370, 374, 379, 396, 404, 471  
Almeida, Paul, 17  
Almoukhlis, Hosni, 342  
Amaoui, Noubir, 277, 299  
Amar, Ali, 38  
Amiri, Bahaeddin, 186  
Ancari, Rida, 491  
Anderson, Lisa, 2, 146, 217  
Andreski, Stanislav, 119  
Aouchar, Amina, 71  
Aravena, Natalia, 583  
Archane, Mahmoud, 279  
Arnaud, Lionnel, 25  
Arsalane, Fathallah, 267, 268  
Arslan, Chekib, 50, 51, 52, 53, 71, 78, 84  
Ashford, Douglas, 101, 102, 113, 155, 159  
Ashour, Omar, 263  
Aubry, Agnès, 583  
Auyero, Javier, 25, 380, 460, 514  
Avanza, Martina, 583  
Ayache, Albert, 34, 46, 63, 96, 97, 98, 99, 100  
Ayache, Germain, 60  
Azziman, Omar, 275

### B

Baddou, Abderrahmane, 370, 371  
Baddou, Yasmina, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 385, 392  
Badie, Bertrand, 250

Baduel, Pierre-Robert, 11, 427  
Baker, Alison, 80  
Balafrej, Ahmed, 44, 53, 54, 67, 70, 71, 78, 81, 102, 155, 157, 158, 159, 169, 180, 196  
Balafrej, Anis, 180, 182  
Balandier, Georges, 223  
Baldous, André, 232, 233  
Balta, Paul, 222  
Barakat, Amina, 431  
Bargel, Lucie, 518  
Barrada, Hamid, 57, 134, 138, 165, 166, 175, 265, 266  
Barthes, Roland, 179  
Barwig, Andrew, 315, 345  
Basri, Driss, 239, 244, 245, 258, 260, 277, 278, 279, 282, 297, 303, 508  
Basri, Mohamed, 100, 101, 102, 113, 127, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 140, 141, 156, 165, 188, 198, 200, 240  
Bayart, Jean-François, 26, 54  
Bayat, Asef, 425  
Beaud, Stéphane, 506  
Becker, Howard, 387  
Beinin, Joel, 7, 24, 251  
Bekkaï, Mbarek, 116, 193, 195, 199, 201, 202, 206, 207  
Belal, Youssef, 9, 51, 55, 56, 68, 69, 117, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 264, 296, 297, 309, 311, 486  
Belarbi Alaoui, Aïcha, 195, 432  
Belarbi Alaoui, Mohamed, 50, 67, 117, 195  
Belarbi Alaoui, Mustafa, 195, 200  
Belhouari, Sabrina, 362  
Belkacem  
Hayat, 491  
Belkacem, Hayat, 493  
Belkouch, Habib, 305  
Bellin, Eva, 17, 121, 219  
Ben Ali, Driss, 24, 217, 226, 228, 243, 250, 332, 402, 405, 412, 416, 427, 473  
Ben Barka, Mehdi, 3, 4, 5, 6, 58, 66, 80, 81, 82, 99, 102, 103, 105, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 123, 124, 127, 131, 133, 134, 136, 138, 139, 140, 142, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 173, 175, 176, 187, 198, 199, 200, 205, 214, 219, 247, 283, 442  
Ben Bouazza, Taïeb, 99, 156  
Ben Seddik, Mahjoub, 99, 156, 168, 169  
Ben Tarjem, Khansa, 583  
Ben Youssef, Mohammed (Mohammed V), 63, 64, 90, 106, 197, 205, 238  
Bencheikh, Souleïman, 116, 126, 369  
Benchensi, Ahmed, 304  
Benchenna, Abdelfettah, 289  
Bendella, Ahmed, 303, 306  
Bendourou, Omar, 321, 322, 324, 325, 326, 333, 334, 336, 337  
Benhlal, Mohamed, 47, 194, 244  
Benjelloun, Farid, 494  
Benjelloun, Omar, 4, 5, 6, 70, 133, 135, 139, 142, 168, 169, 170, 184, 186, 187, 188, 191, 247, 269  
Benkirane, Abdelilah, 7, 270, 273, 274, 290, 337, 360, 361, 412, 425, 451, 474, 483, 487  
Benmessaoud Tredano, Abdelmoughit, 329, 485  
Benmoumen, Younès, 313, 583

Bennafla, Karine, 396  
 Bennani, Abdelaziz, 139, 141, 166  
 Bennani, Driss, 10, 224  
 Bennani-Chraïbi, Mounia, 3, 4, 5, 7, 24, 25, 27, 30, 45,  
 51, 64, 66, 67, 244, 250, 251, 252, 254, 258, 260, 281,  
 294, 315, 319, 341, 352, 353, 357, 358, 379, 383, 384,  
 397, 398, 401, 406, 443, 473, 478, 480, 496, 503  
 Bennouna, Haj Abdessalam, 67  
 Bennouna, Mahmoud, 138  
 Bennouna, Mehdi, 122  
 Bensaid Ait Idder, Mohamed, 103, 132, 133, 277  
 Benseddik, Fouad, 97  
 Bensimon, Agnès, 124, 132  
 Bent Lhoucine, Fatna, 495  
 Benzakour, Abdelaziz, 173  
 Berchtold, André, 583  
 Bermeo, Nancy, 13, 263, 280  
 Berque, Jacques, 2, 34, 37, 43, 45, 46, 51, 56, 60, 117,  
 128, 312, 340, 355, 402  
 Berriane, Yasmine, 340, 355, 365, 375, 431, 433  
 Bertaux, Daniel, 29  
 Bertrand, Romain, 28, 33, 44  
 Bessin, Marc, 177  
 Bessis, Juliette, 52, 53, 71  
 Bidart, Claire, 177  
 Binder, Leonard, 129  
 Bischof, Daniel, 18  
 Blanchard, Philippe, 463, 477, 526, 584  
 Blondiaux, Loïc, 316, 387, 445  
 Bogaert, Koenraad, 396, 397  
 Bolleyer, Nicole, 331, 332, 484  
 Boltanski, Luc, 502  
 Boniface, Philippe, 64  
 Bono, Irene, 328, 355, 366  
 Bouabid  
 Abderrahim, 6  
 Bouabid, Abderrahim, 6, 81, 82, 98, 99, 105, 114, 132,  
 137, 138, 140, 156, 164, 168, 222, 231, 232, 242, 246,  
 247, 254, 283, 286, 329, 427  
 Bouabid, Ali, 295, 296, 297, 486  
 Bouabid, Maâti, 239, 240, 241, 244, 246, 257  
 Bouachrine, Tawfik, 7  
 Bouaziz, Moustafa, 80, 179  
 Bouazizi, Mohamed, 517, 528  
 Boubker, Kadiri, 29, 51, 56, 61, 68, 69, 70, 76, 77, 78,  
 80, 84, 87, 88, 89  
 Boucetta, Mhammed, 82, 159, 277, 286  
 Boudarham, Mohammed, 256, 257  
 Bouderbala, Negib, 114  
 Bouderkka, Mbarek, 57  
 Boudreau, Vincent, 18  
 Boukhari, Ahmed, 123, 124, 131, 136, 186  
 Boukous, Ahmed, 103  
 Boulianne Lagacé, Clara, 16  
 Bourdieu, Pierre, 19, 23, 29, 85, 94, 110, 191, 502  
 Bourequat, Ali, 252, 275  
 Bourqia, Rahma, 224, 462  
 Boutaleb, Assia, 402  
 Boutaleb, Lamia, 2, 361, 362  
 Boy, Daniel, 428, 430, 436, 440  
 Bozarslan, Hamit, 442  
 Braconnier, Céline, 379  
 Brahma, Mustapha, 309  
 Bras, Jean-Philippe, 245, 363  
 Braud, Philippe, 188  
 Braun, Dietmar, 583  
 Briquet, Jean-Louis, 25, 363, 380

Brousky, Omar, 227  
 Brown, Kenneth L., 43, 59, 221  
 Brumberg, Daniel, 15  
 Bucher, Philipp, 477  
 Bué, Nicolas, 7  
 Burbank, Jane, 35  
 Burgat, François, 183, 184, 186, 187, 188  
 Burke III, Edmund, 10, 38, 46, 59, 60, 117  
 Buscatto, Marie, 433  
 Buttin, Maurice, 136

## C

Camau, Michel, 8, 15, 24, 86, 121, 148, 158, 159, 163,  
 164, 176, 214, 229, 238, 243, 292, 405, 427, 497, 583  
 Carlier, Jean-Louis, 70  
 Carlier, Omar, 69  
 Carroll, Katherine Blue, 15  
 Carothers, Thomas, 15, 275, 315, 331, 332, 427, 444, 475  
 Carré, Olivier, 158, 225  
 Cattedra, Raffaele, 64  
 Catusse, Myriam, 2, 3, 7, 16, 18, 36, 228, 276, 280, 292,  
 293, 294, 296, 297, 298, 301, 302, 315, 317, 319, 328,  
 344, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 356, 359, 364, 366,  
 396, 442, 583  
 Cavatorta, Francesco, 329, 332  
 Certeau, Michel de, 3, 191  
 Chabbi, Jacqueline, 59, 411  
 Chaboche, Mathilde, 221  
 Chaffotec, Boris le, 331  
 Chalcraft, John, 7  
 Challot, Hakim, 307  
 Chambergeat, Paul, 11, 115, 117, 118, 120, 149, 159,  
 160, 161, 163, 203, 427  
 Chapi, Ahmed, 337, 583  
 Chartier, Roger, 496  
 Cheikh Al Arab (Ahmed Agouliz), 133, 134, 135  
 Chérifi, Rachida, 36  
 Cheynis, Eric, 328, 355, 366  
 Chong, Dennis, 402  
 Cicchelli, Vincenzo, 371  
 Claisse, Alain, 36, 41, 221, 222, 228, 232, 233, 236, 238,  
 239, 243, 349  
 Clark, Janine A., 263  
 Clément, Claude, 111, 123  
 Clément, Jean-François, 2, 64, 136, 247, 248  
 Collovald, Annie, 407  
 Combes, Hélène, 17, 25, 217  
 Contamin, Jean-Gabriel, 24, 25, 379, 583  
 Cooper, Frederick, 35  
 Cox, Michael, 331  
 Cross, William, 430, 436

## D

Daguzan, Jean-François, 218  
 Dahbi, Khalil, 155  
 Dakhli, Leyla, 45, 52  
 Dakhli, Jocelyne, 40, 476  
 Dakowska, Dorota, 331  
 Dalle, Ignace, 113, 136, 157, 168, 180, 187, 197, 200,  
 204, 209, 210, 218, 219, 282  
 Dalmaso, Emanuela, 329  
 Daoud, Mohamed, 72  
 Daoud, Zakya, 124, 136, 164  
 Darif, Mohamed, 309, 406  
 Daure, Christine, 181, 182

Dechezelles, Stéphanie, 25, 217, 397  
 Déloye, Yves, 24, 312  
 Deluermoz, Quentin, 144  
 Denoeux, Guilain, 250, 331  
 Desrués, Thierry, 302, 311, 337, 344, 347, 515, 522, 524  
 Dézé, Alexandre, 75, 78  
 Diouri, Moumen, 133, 134, 135, 227  
 Dlimi, Ahmed, 124, 125, 219, 245  
 Dobry, Michel, 14, 17, 23, 24, 27, 309, 337, 398  
 Dorronsoro, Gilles, 7  
 Douglas, Mary, 3, 36  
 Douiri, Mohamed, 159  
 Doukkali, Cheikh Abou Chouaib, 50, 133  
 Dressen, Marnix, 180  
 Droz-Vincent, Philippe, 44  
 Duchesne, Sophie, 445  
 Dulong, Delphine, 25, 301, 351, 359  
 Dupret, Baudoin, 2, 56, 402, 404, 416  
 Durac, Vincent, 332  
 Duval de Fontainebleau, Christiane, 205  
 Duval, Raymond, 64, 124  
 Duverger, Maurice, 11, 21, 34, 79, 116, 147, 166, 204, 484  
 Duyvendak, Jan Willem, 26, 251, 397

## E

Ebrard, Pierre, 112  
 Echaoui, Mohamed, 44  
 Eddouada, Souad, 339  
 Eibl, Ferdinand, 302, 306, 307  
 Eickelman, Dale F., 22, 262  
 El Abidine Benali, Zine, 401  
 El Adnani, Jilali, 224, 238, 240, 244  
 El Aoufi, Nouredine, 226  
 El Ayadi, Mohammed, 135, 223, 224, 225, 462  
 El Chazli, Youssef, 261, 583  
 El Harif, Abdellah, 309  
 El Harras, Mokhtar, 224, 462  
 El Khawaga, Dina, 235, 583  
 El Maoula El Iraki, Aziz, 348, 363, 364  
 El Maslouhi, Abderrahim, 12, 281, 299, 477  
 El Messaoudi, Amina, 244  
 El Mossadeq, Rkia, 280, 333  
 El Yadari, Issam, 491  
 Elias, Norbert, 23, 191, 211, 212, 229, 502  
 Eliasoph, Nina, 445  
 Emperador Badimon, Montserrat, 258, 396, 405  
 Enhaili, Aziz, 339

## F

Farag, Iman, 45, 341  
 Fassi, Abbas, 369, 372, 476, 525  
 Fassi, Allal, 51, 53, 55, 62, 63, 67, 70, 76, 81, 83, 85, 86, 88, 92, 93, 95, 97, 102, 113, 116, 117, 122, 140, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 185, 186, 191, 197, 198, 199, 200, 201, 204, 213, 214, 369, 374, 471  
 Fassi, Malika, 80  
 Fassin, Didier, 506  
 Faure, Edgar, 82, 91, 100  
 Feliu, Laura, 325  
 Fernandez Molina, Irene, 337  
 Ferrié, Jean-Noël, 2, 275, 290, 291, 402, 404, 416, 463  
 Fihri Fassi, Ali, 378  
 Fihri, Fassi, 372, 373, 378  
 Fikri, Mouhcine, 249, 485

Filali, Abdellatif, 278  
 Filali, Hachemi, 98, 523  
 Fillieule, Olivier, 3, 7, 17, 24, 26, 27, 29, 59, 64, 251, 261, 397, 398, 401, 441, 496, 526, 583  
 Fink, Simon, 18  
 Fontaine, Jean de la, 51  
 Foucault, Michel, 386  
 Francisco, Ronald A., 17  
 Franco, Francisco, 91, 102, 142  
 Fretel, Julien, 21, 22, 23, 351, 363, 484  
 Friedli, Fiona, 583, 584  
 Fromage, Julien, 33, 45, 69

## G

Gabardino, Alexis, 477  
 Gagliardi, Silvia, 340  
 Gaillard, Henri, 36  
 Gall, Laurent le, 25  
 Gallieni, Joseph, 38  
 Gallissot, René, 47, 136, 153, 164, 176, 197  
 Gamblin, Sandrine, 24, 235  
 Gamson, William, 354, 441  
 Gandhi, Jennifer, 16  
 Garnier, Christine, 127  
 Garrigou, Alain, 33, 351, 359  
 Gasquet Mireille (Meriem Aherdan), 195  
 Gasquet, Mireille de(Meriem Aherdan), 195  
 Gaille, Charles de, 86, 116, 136  
 Gauthier, Jacques-Antoine, 477  
 Gaxie, Daniel, 25, 316, 366, 410, 429, 445, 452, 457  
 Gebbas, Fqih Mohammed, 196  
 Geertz, Clifford, 9, 55, 117  
 Geisser, Vincent, 86, 427  
 Gellner, Ernest, 9, 10, 129, 527  
 Ghallab, Abdelkrim, 62, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 369  
 Ghazali, Ahmed, 243  
 Gilson Miller, Susan, 60  
 Ginalski, Stéphanie, 583  
 Gobille, Boris, 177  
 Goeury, David, 312, 313, 316, 343, 345, 583  
 Goirand, Camille, 21, 355  
 Goldschmidt, Arthur, 79  
 Goldstone, Jack, 25, 217, 397  
 Goodwin, Jeff, 17, 397, 497  
 Gottraux, Philippe, 583  
 Grandguillaume, Gilbert, 224  
 Granovetter, Mark S., 396  
 Grémion, Pierre, 235, 363  
 Grossetti, Michel, 177  
 Guédira, Ahmed Réda, 122, 124, 149, 150, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 239, 240, 244, 277, 302, 303, 306  
 Guessous, Mohamed, 53  
 Guionnet, Christine, 25

## H

Hached, Farhat, 63, 64, 98, 99  
 Haegel, Florence, 24, 363, 437, 445, 583  
 Hafez, Mohammed, 17, 101  
 Hajjaj, Bachir, 306  
 Hajjat, Abdellali, 180  
 Hajji, Abdelkrim, 61  
 Hajji, Abderraouf, 71, 87  
 Hajji, Raouf, 61  
 Hajji, Saïd, 71, 87

Hallaoui, Leïla, 491  
 Halstead, John P., 34, 41, 42, 44, 46, 47, 51, 52, 67  
 Hamidi, Camille, 24, 445  
 Hammoudi, Abdellah, 9, 10, 38, 85, 117, 223, 281, 484  
 Hariri, Khalid, 583  
 Hart, David, 9, 125, 128, 129  
 Hassan II (Moulay Hassan), 11, 12, 58, 91, 98, 109, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 130, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 165, 173, 178, 180, 186, 188, 189, 190, 192, 197, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 218, 219, 221, 222, 223, 225, 226, 227, 229, 230, 232, 238, 239, 242, 244, 245, 249, 252, 257, 259, 261, 274, 275, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 295, 297, 302, 313, 333, 334, 336, 341, 362, 405, 415, 468, 473, 474, 475, 483, 486, 495, 499, 500, 508, 531  
 Hassar, Mohamed, 77  
 Hatzfeld, Hélène, 25  
 Hénia, Abdelhamid, 92, 235, 363  
 Hermant, Daniel, 131  
 Heydemann, Steven, 332, 416  
 Hibou, Béatrice, 275, 297, 301  
 Hidass, Ahmed, 140, 289  
 Himma, Fouad Ali, 302, 303, 304, 306, 347, 412, 414, 415, 421, 443, 444, 459  
 Hivert, Joseph, 402, 403  
 Hollis, Rosemary, 332  
 Huard, Raymond, 33, 107  
 Huber, Daniela, 332  
 Huntington, Samuel P., 14, 21, 263  
 Hussein, Saddam, 231, 259, 260, 495

## I

Ibn Tachafin, Youssef, 51  
 Ibrahim, Abdallah, 99, 114, 176, 240  
 Ibrahim, Kamal, 184, 185, 186  
 Idrissi Janati, M'hammed, 64  
 Ihl, Olivier, 177  
 Ilahiane, Hsain, 352  
 Iraqi, Fahd, 227, 278, 373

## J

Jaffrelot, Christophe, 50, 442  
 Jeghlaly, Mohamed, 30, 398, 521, 583, 584  
 Jettou, Driss, 293, 297, 351  
 Jibril, Mohamed, 241, 246  
 Jobert, Bruno, 296  
 Johsua, Florence, 440, 530, 583  
 Joseph, Lauren, 514  
 Jospin, Lionel, 282  
 Julien, Charles-André, 34, 43, 47, 52, 80, 84

## K

Kabbadj, Omar, 491, 493, 494  
 Kably, Mohamed, 67, 80  
 Kadiri, Boubker, 29, 51, 56, 61, 68, 69, 70, 76, 77, 78, 80, 84, 87, 88, 89  
 Karam, Karam, 7, 18  
 Kasmi, Sanae, 15, 241, 279, 280, 319, 321, 328, 346, 486, 487  
 Kassadi, Fatiha, 56  
 Katz, Richard S., 15, 429  
 Kenbib, Mohammed, 224, 238, 240, 244  
 Kepel, Gilles, 273  
 Kergoat, Jacques, 136, 153, 164, 176

Kettani, Abdelhay, 92  
 Kettani, Moulay Ali, 362  
 Khaïr-Eddine, Mohamed, 182  
 Khakee, Anna, 330, 332, 484  
 Kharoufi, Mostafa, 364  
 Khatib, Abdelkrim, 101, 117, 186, 187, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 274  
 Khattabi, Abdelkrim, 53, 60, 69, 122, 490, 521, 584  
 Khattabi, Nawal, 584  
 Khuri-Makdisi, Ilham, 442  
 Kienle, Eberhard, 290  
 Kirhlani, Said, 302, 311, 515, 522, 524  
 Kohstall, Florian, 258, 296  
 Korotayev, Andrey V., 397, 497  
 Koselleck, Reinhart, 253  
 Ksikes, Driss, 289, 293, 402, 414, 432, 583

## L

Laabi, Abdellatif, 181, 182  
 Labonne, Eirik, 89  
 Laghzaoui, Mohammed, 113, 200  
 Lagroye, Jacques, 21, 22, 358  
 Lahbabi, Mohamed, 40, 156, 223, 260  
 Lahbib, Kamal, 178, 180, 182, 183, 317  
 Lahjouji, Abderrahim, 302  
 Laïdi, Zaki, 252, 253  
 Lakmahri, Sami, 142  
 Lamlili, Nadia, 268  
 Lamrani, Ghassan, 238, 239, 242  
 Laraki, Azzeddine, 224, 254  
 Laroui, Abdallah, 10, 34, 36, 37, 38, 43, 44, 46, 60, 81, 84, 117  
 Latté-Abdellah, Stéphanie, 435  
 Lawrence, Adria, 34, 102, 103  
 Leca, Jean, 17, 33, 296  
 Leenders, Reinoud, 416  
 Lefebvre, Rémi, 21, 22, 23, 386, 484  
 Lefèvre, Jean, 113  
 Leff, Nathaniel H., 119  
 Lénine, Vladimir Ilitch, 223  
 Leveau, Rémy, 11, 12, 18, 112, 115, 116, 118, 120, 125, 126, 149, 160, 162, 164, 192, 193, 194, 195, 201, 203, 204, 206, 207, 214, 218, 226, 227, 228, 230, 234, 237, 244, 263, 281, 312, 313, 357, 427, 508  
 Lévéque, Sandrine, 349  
 Levitsky, Steven, 15  
 Linz, Juan, 15, 16, 21, 24, 427, 444  
 Lipset, Seymour M., 378  
 Longuet, Jean, 50, 54, 71, 78  
 Longuet, Robert-Jean, 50, 54, 71, 78  
 Loos, Baudouin, 268  
 Lopez Garcia, Bernabé, 234, 236, 242, 313, 347  
 Luck, Simon, 25, 217, 397  
 Lumumba, Patrice, 175  
 Lust-Okar, Ellen, 16, 217  
 Lyautey, Hubert, 37, 38, 39, 40, 41, 46, 60, 81, 118, 490, 493  
 Lyazidi, Mohamed, 45, 77, 82  
 Lyoussi, Lahcen, 115, 116, 125, 126, 195, 199, 200, 201, 202, 206

## M

Madani, Mohammed, 333, 334, 336, 359, 360, 361  
 Maffi, Irène, 225

Maghraoui, Driss, 39, 334, 339  
 Mahmood, Saba, 435  
 Mainwaring, Scott, 231  
 Mair, Peter, 15  
 Malki, Habib, 258  
 Manin, Bernard, 351  
 Marais, Octave, 11, 35, 37, 120, 150, 155, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 177, 208, 209, 313, 357  
 Marchat, Henry, 35  
 Marchetti, Dominique, 289, 403  
 Mariot, Nicolas, 56  
 Martinez, Luis, 24, 275  
 Marwell, Nicole P., 366, 377  
 Marx, Karl, 19, 54, 224, 385  
 Marzouki, Ahmed, 252  
 Massardier, Gilles, 15, 86  
 Mathieu, Lilian, 25  
 Maurois, André, 38  
 Mayer, Nonna, 29, 312, 379  
 Mazellier, Margaux, 494  
 McAdam, Doug, 17  
 Medbough, Mohamed, 127, 134, 138  
 Mekki Naciri, Mohamed, 53, 75, 93, 94, 95  
 Menaldo, Victor, 16, 397, 497  
 Meniaoui, Abderrahim, 186, 187  
 Menouni, Abdelatif, 170, 171, 172, 173, 174, 175  
 Méraud, Marc, 41  
 Méric, Édouard, 115  
 Mesgarzadeh, Samina, 583  
 Messadi, Abbas, 197, 200, 202  
 Métrailler, Marie, 583  
 Métral, François, 221, 250  
 Meyer, John W., 398, 402  
 Mhammedi, Driss, 195, 200  
 Michelat, Guy, 447, 462  
 Mitterrand, Danièle, 252  
 Mitterrand, François, 252  
 Mohammed Ben Youssef (Mohammed V), 492, 495  
 Mohammed V (Mohammed Ben Youssef), 57, 58, 77, 109, 111, 112, 113, 115, 116, 122, 124, 133, 153, 157, 159, 170, 171, 172, 176, 188, 189, 192, 197, 199, 200, 202, 206, 211, 221, 222, 224, 227, 270, 278, 282, 363, 372  
 Mohammed VI (Mohammed ben El-Hassan), 7, 38, 57, 107, 129, 131, 182, 188, 227, 245, 283, 285, 289, 292, 293, 295, 297, 302, 304, 320, 333, 334, 336, 340, 342, 366, 373, 417, 421, 474, 475, 483, 484, 486, 490, 494, 495, 500, 508  
 Mohib, Omar, 311  
 Mohsen-Finan, Khadija, 273  
 Monciaud, Didier, 442  
 Monjib, Maâti, 12, 14, 18, 109, 111, 112, 114, 116, 118, 120, 124, 126, 130, 135, 136, 143, 148, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 161, 163, 164, 167, 168, 172, 173, 177, 202, 204, 205, 207, 209, 247, 583  
 Montagne, Robert, 36, 38, 39, 43, 44, 45, 46, 50, 60, 63, 67, 68, 76, 92, 106, 148  
 Moore, Barrington, 11  
 Morsy, Magali, 41, 51  
 Mossadegh, Mohammad, 123  
 Moubarak, Hosni, 332, 401, 412, 416, 473  
 Moulay Hassan (Hassan II), 58, 81, 89, 112, 114, 116, 122, 125, 126, 127, 128, 131, 132, 133, 172, 195, 197, 198, 201, 202, 204, 205, 206  
 Mouline, Mohamed, 205, 207  
 Mouline, Nabil, 56, 128  
 Mouti, Abdelkrim, 170, 184, 185, 186, 187, 269, 273

Müller, Jean-Pierre, 584  
 Müller, Nicolas S., 477  
 Mumtaz, Ahmad, 263  
 Mun, Albert de, 39, 40

## N

Naciri, Mohamed, 221  
 Najmi, Hassan, 113  
 Naoui, Mostafa, 584  
 Nasser, Gamal Abdel, 145, 158, 163, 178  
 Navez-Bouchanine, Françoise, 221  
 Neep, Daniel, 331  
 Nejjar, Bassam, 68  
 Neveu, Érik, 26  
 Nissaboury, Mostafa, 182  
 Notre-dame, Cédric, 477  
 Noumani, Abdelaziz, 186, 187, 188  
 Nouzha, Lalla, 239  
 Nye, Joseph S., 119, 331

## O

Oberschall, Anthony, 91, 157, 190, 250  
 Offerlé, Michel, 7, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 33, 58, 75, 78, 94, 147, 157, 234, 312, 339, 348, 349, 350, 351, 352, 356, 365, 366, 370, 376, 380, 391, 583  
 Oliver, Pamela E., 398  
 Olliver, Théa, 362  
 Osman, Ahmed, 224, 238, 239, 240, 241, 244, 246  
 Otayeck, René, 352  
 Othmani, Saad Eddine, 7, 270, 361  
 Ottaway, Marina, 332  
 Oualalou, Fathallah, 139, 175, 255, 277  
 Ouazzani, Mohamed Hassan, 52, 67, 70, 71, 72, 75, 77, 78, 79, 92, 93, 95, 193, 205, 206  
 Ouazzani, Najib, 300, 301  
 Ouazzani, Thami, 193  
 Oubenal, Mohamed, 227  
 Oufkir, Mohamed, 111, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 159, 206, 208, 214, 219, 222, 245, 275  
 Oufkir, Raouf, 140  
 Ouradighi, Abderrahim, 205  
 Oved, Georges, 47, 54, 69, 197  
 Ozouf, Mona, 56

## P

Page Poma, Fernanda, 25, 380  
 Palazzoli, Claude, 112, 152, 173, 175, 203, 204  
 Palombara, Joseph la, 129  
 Panebianco, Angelo, 19, 262  
 Parsa, Misagh, 17, 246, 397, 497  
 Passeron, Jean-Claude, 29  
 Passy, Florence, 530, 583  
 Paye, Lucien, 66, 67  
 Pearlman, Wendy, 255  
 Péchu, Cécile, 583  
 Pedersen, Karina, 430, 436  
 Penner Angrist, Michele, 8, 13, 14, 144, 498  
 Pepicelli, Renata, 339  
 Pepinsky, Thomas, 16  
 Phélippeau, Éric, 22  
 Picard, Elizabeth, 8, 220  
 Picaudou, Nadine, 6, 183  
 Pierret, Thomas, 404

Piscatori, James P., 22, 262  
Platone, François, 428  
Ploux, François, 25  
Ponsot, Henri, 43  
Pouessel, Stéphanie, 204  
Przeworski, Adam, 13  
Pudal, Bernard, 458

## Q

Qutb, Sayyid, 225, 273, 360

## R

Rachik, Abderrahmane, 220, 221, 247, 249, 251, 255, 260, 289, 416, 425  
Rachik, Hassan, 10, 34, 36, 37, 38, 54, 55, 56, 62, 64, 103, 115, 148, 224, 289, 325, 462, 472, 583  
Radi, Abdelwahed, 151, 153, 154, 166  
Rahal, Malika, 33, 78, 105  
Raïssouni, Khaled, 92  
Ramid, Mostafa, 271, 410, 474  
Randall, Vicky, 332  
Réda, Rachid, 122, 124, 149, 150, 201, 204, 205, 207, 209, 239, 240, 244, 277, 302, 303  
Régnier, Jean-Jacques, 122, 123, 126  
Reich, Wilhelm, 179  
Rey, Henri, 428  
Rézette, Robert, 8, 33, 34, 41, 42, 43, 45, 46, 51, 55, 56, 62, 63, 64, 68, 71, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 90, 92, 93, 94, 95, 96  
Richards, Alan, 226  
Ritschard, Gilbert, 477  
Rivet, Daniel, 38, 57, 60, 122  
Rivière, Jean, 312  
Roger, Antoine, 380  
Rokkan, Stein, 11, 378, 427  
Rolland-Diamond, Caroline, 17  
Rollinde, Marguerite, 72, 134, 135, 136, 176, 179, 180, 182, 183, 249, 252, 325  
Roosevelt, Franklin Delano, 90  
Rosanvallon, Pierre, 351  
Roudani, Brahim, 99  
Rougier, Bernard, 186  
Rousset, Michel, 238, 244  
Roussillon, Alain, 275, 291, 329, 462  
Rouso, Henry, 7, 21  
Rucht, Dieter, 401  
Rustow, Dankwart, 13

## S

Saâdi, Mohamed Saïd, 226  
Saaf, Abdallah, 2, 176, 290, 338, 485, 486, 487, 500  
Saïdy, Brahim, 218, 220  
Salamé, Ghassan, 263  
Samama, Yvonne, 92  
Santucci, Jean-Claude, 3, 36, 64, 111, 122, 123, 126, 136, 193, 196, 230, 231, 234, 237, 238, 240, 242, 247, 275, 278, 294, 315, 319, 352, 353, 517  
Saout, Didier le, 135, 249  
Sartori, Giovanni, 16, 21  
Sassi, Mohamed, 141, 281, 322, 484  
Savage, Thomas, 491, 493  
Sawicki, Frédéric, 8, 20, 21, 22, 25, 97, 213, 358, 380  
Sbihi, Abdellatif, 61, 69  
Schedler, Andreas, 15, 16, 230

Schiavon, Max, 60  
Schmitter, Philippe, 16, 275  
Schwedler, Jillian, 263  
Scott, James C., 119, 497  
Sefrioui, Kenza, 181, 182  
Sekkouri Alaoui, Mehdi, 248  
Serfaty, Abraham, 181, 275  
Sewell Jr, William H., 144, 178, 255  
Siegfried, André, 11, 348  
Signoles, Pierre, 221, 250, 364  
Siméant, Johanna, 8, 20, 24, 251, 309, 458, 583  
Simon, Michel, 447, 462  
Sineau, Mariette, 431, 434  
Singaravélou, Pierre, 144  
Singly, François de, 437  
Skalli, Nouzha, 231, 429, 434  
Slyomovics, Susan, 130, 133, 217, 252  
Smaoui, Sélim, 356, 404, 416, 417  
Smith, Stephen, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 159, 279  
Sommier, Isabelle, 59, 401  
Soriano, Éric, 33, 105  
Soudan, François, 281  
Soussi, Mokhtar, 103, 184, 188  
Springborg, Robert, 219  
Sraïeb, Noureddine, 46  
Staggenborg, Suzanne, 397  
Stepan, Alfred, 427, 444  
Storm, Lise, 2, 15, 18, 331, 332, 344, 484  
Strang, David, 398, 402  
Studer, Matthias, 477  
Subileau, Françoise, 428  
Sultan, Léon, 94  
Svasand, Lars, 332  
Szmolka, Inmaculada, 315, 347, 348

## T

Taylor, Verta, 26, 93, 175, 405  
Tazi, Abdelkader, 69  
Teune, Simon, 526  
Thompson, Edward P., 250  
Tilly, Charles, 8, 17, 21, 26, 58, 110, 230  
Tingsten, Herbert, 319  
Tobji, Mahjoub, 219  
Tomé-Alonso, Béatriz, 350, 356, 358  
Torrès, Abdelkhalek, 53, 70, 72, 75, 91, 93, 95  
Torrès, Haj Ahmed, 53  
Touchard, Jean, 11  
Tourabi, Abdallah, 12, 196, 362  
Tourneau, Roger le, 47, 52, 135, 136  
Tozy, Mohamed, 9, 117, 183, 188, 223, 229, 250, 260, 264, 267, 269, 270, 271, 274, 296, 334, 364, 365, 367, 368, 392, 462  
Trépied, Benoît, 201  
Tsé-Toung, Mao, 224

## V

Vairel, Frédéric, 2, 7, 18, 24, 25, 26, 121, 130, 131, 156, 217, 236, 250, 251, 275, 276, 281, 289, 304, 309, 317, 329, 341, 373, 396, 405, 431, 462, 493  
Van Haute, Emilie, 429  
Vannetzel, Marie, 7, 356  
Vatin, Jean-Claude, 36, 37  
Veguilla, Victoria, 315, 316, 353  
Vermeren, Pierre, 47, 112, 170, 174, 193, 224, 295, 358

Veyne, Paul, 24, 363  
Voutat, Bernard, 25, 583

## W

Waltz, Susan, 252  
Waterbury, John, 2, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 37, 40, 100, 114,  
118, 119, 120, 122, 125, 126, 128, 129, 133, 138, 155,  
156, 157, 159, 161, 162, 164, 167, 168, 173, 175, 192,  
194, 196, 197, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209,  
210, 226, 427, 484  
Way, Lucan A., 15, 17, 397  
Wazif, Mohamed, 404, 416, 417, 531  
Weber, Florence, 506  
Weber, Max, 19, 143  
Wegner, Eva, 263, 344, 359, 365, 391  
Widmer, Éric D., 477  
Wiktorowicz, Quintan, 7, 8, 24, 102

## Y

Yafout, Merieme, 583  
Yassine, Abdessalam, 188, 189, 190, 191, 215, 264, 265,  
266, 267, 268, 269, 273, 485, 499  
Yata, Ali, 94, 176, 181  
Yatim, Mohamed, 271  
Young, Lisa, 430, 436

Youssoufi, Abderrahman, 3, 57, 58, 63, 65, 88, 89, 90,  
97, 98, 101, 102, 109, 122, 131, 132, 133, 134, 137,  
138, 140, 156, 165, 166, 168, 197, 198, 276, 277, 280,  
281, 282, 283, 286, 289, 291, 292, 293, 294, 299, 305,  
326, 337, 355, 381, 385, 387, 416, 452, 463, 483, 485,  
486, 487  
Ysmal, Colette, 428

## Z

Zade, Mohammed, 100  
Zaghloul, Saad, 67, 70  
Zaireg  
Reda, 490  
Zaireg, Reda, 296, 346, 493, 583  
Zaki, Lamia, 221, 316, 329, 341, 344, 347, 353, 354, 356,  
357, 359, 365, 369, 370, 372, 373, 382, 384, 390, 492,  
493  
Zartman, William I., 155, 263  
Zefzafi, Nasser, 318, 485  
Zeghal, Malika, 9, 117, 183, 188, 189, 190, 223, 225,  
264, 267, 270, 273  
Zemmouri, Abdelhamid, 81  
Zeroual, Abdellatif, 227  
Zouaoui, Mekki, 46, 174, 342  
Zryouil, Bouchra, 583  
Zryouil, Fatima-Zahra, 329



## 9. Remerciements

Pour commencer, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder des entretiens, de remplir un long questionnaire fastidieux, ou encore de m'ouvrir ou de me faciliter les accès aux dix congrès nationaux des organisations politiques sondées entre 2008 et 2012.

À l'origine de ce manuscrit, un projet de recherche dont l'idée a germé ici et là, mais qui est profondément débiteur des échanges avec Olivier Fillieule et au sein du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). La concrétisation de la recherche sur les congressistes des partis politiques est indissociable du travail d'équipe réalisé dans le cadre d'un projet du Fonds national de recherche suisse (FNRS). Au fil des années, le projet de départ a pris un autre cheminement, sans doute grâce à Michel Offerlé qui m'a accompagnée dans cette réflexion pendant plusieurs années, avec patience, générosité, et beaucoup d'humour. Il a relu plusieurs versions de chapitres, y compris ceux qui continuent à sommeiller dans le disque dur de mon ordinateur.

À un moment ou à un autre de sa réalisation, cette recherche a par ailleurs bénéficié de discussions, de conseils précieux, ou de relectures de certaines sections de : Martina Avanza, Younès Benmoumen, André Berchtold, Dietmar Braun, Michel Camau, Myriam Catusse, Jean-Gabriel Contamin, Dina El Khawaga, David Goeury, Florence Haegel, Khalid Hariri, Stéphanie Ginalska, Philippe Gottraux, Mohamed Jekhllaly, Florence Johsua, Driss Ksikes, Florence Passy, Cécile Péchu, Hassan Rachik, Bernard Voutat, Reda Zaireg, Bouchra Zryouil. Les échanges avec les doctorant.e.s et les postdoctorant.e.s du CRAPUL, ainsi qu'avec les étudiant.e.s de la Faculté des sciences sociales et politiques ont été particulièrement pendant toutes ces années. Ne pouvant les nommer toutes et tous, je me contenterai d'évoquer quelques-uns.e.s : Agnès Aubry, Khansa Ben Tarjem, Ahmed Chapi, Fiona Friedli, Marie Métrailler, Samina Mesgarzadeh, Merieme Yafout et, bien sûr, Youssef El Chazli, qui n'a cessé, au cours des derniers mois, de me demander avec humour : « où en es-tu dans ta thèse ? ». Pour sa part, Natalia Aravena a réalisé avec beaucoup de sérieux l'index des noms propres.

Vers la fin de ce projet rédactionnel, discuter avec Younès Benmoumen et avec Reda Zaireg m'a donné un nouvel élan. Et, en définitive, si ce manuscrit est sorti de l'atelier, c'est grâce à Myriam Catusse qui en a relu minutieusement l'une des avant-dernières versions ; les pistes qu'elle m'a inspirées et ses encouragements ont été aussi précieux que généreux.

Je tiens enfin à remercier Michel Camau, Florence Haegel, Maâti Monjib, Hassan Rachik et Johanna Siméant pour avoir accepté d'évaluer et de discuter ce manuscrit.

Reste à évoquer tout ce que cette entreprise doit à mes parents, aux habitus qu'ils m'ont inculqués, à l'esprit libre qu'ils ont cultivé en moi, à nos discussions infinies et à leur soutien indéfectible. Najib ne s'est pas contenté de supporter la place démesurée que mon travail prend parfois dans notre vie, il m'a épaulée sur tous les plans, tout en veillant à me garantir des moments de quiétude. Par ailleurs, j'ai eu l'immense chance de bénéficier des encouragements de mes enfants, de mes ami.e.s et d'autres personnes chères au sein de ma famille.

Que toutes et tous soient chaleureusement remerciés pour leur apport et leur générosité.

### Encadré 86 : L'enquête sur les congressistes des partis politiques, un travail d'équipe

Ont contribué à la recherche sur les congressistes des partis politiques :

– le Fonds national de recherche suisse (FNRS) et, pour le démarrage, l'Université de Lausanne : financement de l'enquête et de l'équipe ;

- Philippe Blanchard : formation à la méthodologie statistique de l'équipe suisse et de l'auteure, stratégie méthodologique pour la conception et la réalisation de la base de données et des documents de codage, supervision de la saisie et du codage, traitements statistiques multivariés et séquentiels ;
  - Mohamed Jeghlaly : participation à la collecte des données, coresponsabilité des enquêtes menées dans deux congrès, traduction et codage des réponses aux questions ouvertes et semi-ouvertes en collaboration avec l'auteure ;
  - Hicham Rabah : gestion logistique des enquêtes ;
  - l'équipe des enquêteurs constituée notamment par des étudiants du CM2S (Casablanca) et de l'Université de Mohammedia ;
  - l'équipe des étudiants de l'UNIL pour la saisie des données : Yassin Boughaba, Pablo Diaz, Fiona Friedli, Andrea Lutz, Maeva Mouton, Sarah Ridet-de-Beausacq, avec un rôle majeur de Vanessa Monney et de Grégory Patthey au démarrage du projet ;
  - Nawal Khattabi et K. T. : saisie des réponses en arabe ;
  - Mostafa Naoui : traduction vers l'arabe de la première version du questionnaire ;
  - Jean-Pierre Müller : formation méthodologique complémentaire de l'auteure ;
  - Martin Grandjean, Pascal Witzig pour l'analyse des réseaux ;
  - Marie-France Oliva : gestion du fonds.
- Je les remercie profondément pour leur précieuse contribution.

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
L'hypertrophie de la monarchie dans les analyses des partis politiques marocains	8
Une culture politique persistante ?	8
Le système partisan marocain au prisme des conflits sociaux ?	11
Un modèle politique « génétique » des transitions ?	13
Une résilience monarchique favorisée par des choix institutionnels ?	15
Une sphère partisane façonnée par la répression ET par les « politiques de concession »	17
Pour une approche relationnelle et processuelle	19
Le parti politique, un objet à traiter « sociologiquement et historiquement »	19
Un usage idéal typique des notions de « partis de militants » et de « partis de notables »	20
Une perspective configurationnelle du politique	23
Appréhender le fait partisan au Maroc dans sa fluidité et son historicité	27
<b>Partie I : Socio-histoire de la scène partisane au Maroc</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre 1 : Des innovations sous contrainte coloniale et en affinité avec une élite montante</b>	<b>33</b>
La configuration coloniale au Maroc	34
Un protectorat, trois zones, et une dualité des structures	35
Un régime d'état de siège et une absence d'enjeux électoraux	41
L'affirmation d'une jeune élite citadine, lettrée et réformiste	43
Une élite citadine dotée en capitaux sociaux et culturels	44
Le syncrétisme des références et des passeurs	50
Fqih Mohamed Belarbi Alaoui, le guide spirituel réformiste	50
Chekib Arslan, le « directeur de conscience des nationalistes arabes » et marocains	52
Robert-Jean Longuet, l'avocat de gauche des nationalistes	54
Les innovations et les hybridations des nationalistes marocains	54
L'invention de la devise « Dieu, la patrie, le roi »	54
Les mutations du répertoire d'action	58
Les incubateurs de l'action partisane	66
À l'école du réformisme et du nationalisme	66
L'émergence de nouvelles formes de sociabilités	67
La naissance de la presse nationaliste	71
Conclusion du chapitre 1	72
<b>Chapitre 2 : Genèse et cartographie de la scène partisane sous le Protectorat</b>	<b>75</b>
Au commencement fut le CAM	76
Focus sur la ramification CAM-Parti national-Istiqlal	79
Du club au parti de masse	79
Matérialisation de l'engagement et modalités de financement	82
Une centralisation et une hiérarchisation croissante	83
L'extension et la structuration de la scène partisane naissante	90
Les effets de la configuration coloniale sur la structuration de la scène partisane	91
Les premières scissions	92
La marocanisation du parti communiste	94
Une tentative de construction d'un front partisan unitaire	95
Des partis politiques aux frontières poreuses	96
La politisation et la marocanisation des syndicats	96
Résistance armée et partis nationalistes : synergie ou compétition ?	100
Conclusion du chapitre 2	105
<b>Chapitre 3 : Des échanges de coups dans un espace de jeu non délimité (1956-1973)</b>	<b>109</b>
La gestation conflictualisée des institutions politiques du Maroc indépendant	111
Le façonnement des règles du jeu politique par la violence	121

La construction de l'appareil coercitif	122
L'écrasement des zones de dissidence	125
La rébellion d'Addi Ou Bihi : un dénouement rapide	125
La désintégration de la résistance	126
De l'opération « Écouvillon »...	127
... à la répression sanglante de la révolte du Rif	127
Une répression à géométrie variable	130
La répression des complots réels ou fabriqués (1959-1964)	131
La répression des événements du 23 mars 1965	135
L'élimination des maquisards, des putschistes et des révolutionnaires (1971-1973)	137
Splendeurs et misères du Tanzim, le bras armé de l'UNFP	137
Façonnement concomitant des frontières de la nation et des règles du jeu politique officiel	141
Conclusion du chapitre 3	143
<b>Chapitre 4 : « Partis de militants », « partis de notables » entre 1956 et 1974</b>	<b>147</b>
Les matrices et les dissidences des « partis de militants »	151
Les matrices des « partis de militants »	151
L'Istiqlal : de l'indépendance à la scission	151
L'Istiqlal recomposé	158
L'Union nationale des forces populaires (UNFP)	161
Le parti des « forces de progrès », un ancrage principalement citoyen	161
Un nationalisme « progressiste » : du « ni à gauche ni à droite » à l'option révolutionnaire	163
« L'état d'anarchie congénitale » d'un « parti de condamnés et de réprimés »	164
Les (dés)articulations entre l'appareil partisan et les organisations syndicales	166
L'UNFP et l'UMT : de l'ambivalence à la scission	167
L'UNEM : un syndicat politisé plutôt qu'un organisme annexe	170
Le Parti communiste marocain (PCM)	176
Des dissidences qui contribuent à façonner les « lignes rouges » du jeu politique	177
La création du Mouvement marxiste-léniniste marocain	177
Les embryons des oppositions à référentiel islamique	183
Le Mouvement de la jeunesse islamique (MJI)	184
Des fondateurs issus du Mouvement national	184
Continuités et discontinuités avec la matrice nationaliste	185
L'assassinat d'Omar Benjelloun : un tournant	186
Une tradition politique confrérique réinventée	188
Conclusion	190
La genèse tâtonnante des « partis de notables »	191
À la recherche d'un leadership rural	193
Le Mouvement populaire : le parti des ruraux et des Berbères ?	193
Mahjoubi Aherdan : un caïd devenu résistant	194
Abdelkrim Khatib : un chirurgien, chef d'état-major de l'Armée de libération	196
La gestation mouvementée du Mouvement populaire	198
Le Mouvement populaire : l'embryon des partis de notables	202
Le Front de défense des institutions constitutionnelles	204
Ahmed Réda Guédira, « l'ami » de Hassan II	204
Une coalition électorale précaire	206
L'éclatement du FDIC : de la création du Parti socialiste démocrate à la scission du Mouvement populaire	209
Conclusion	211
Conclusion du chapitre 4	212
<b>Chapitre 5 : Le « processus démocratique » ... pendant les « années de plomb » (1976-1991)</b>	<b>217</b>
La consolidation des bases coercitives, idéologiques et économiques du régime	217
Surveiller et punir	217
La mise à distance de l'armée : éloigner, fragmenter, surveiller et corrompre	218
L'extension du quadrillage administratif	220
Monopoliser la production du « consensus » autour de Dieu, la patrie et le roi	222
L'accaparement de la légitimité nationaliste	222
La commanderie des croyants contre les « idéologies destructrices »	223

Clientéliser et corrompre dans la croissance comme dans l'austérité	226
La configuration de la scène partisane entre « voie des urnes » et « voix de la rue » (1976-1991)	228
Le fonctionnement de la sphère politique instituée pendant les années de plomb	229
Une sphère politique instituée pour quoi faire ?	229
Le façonnement de la scène partisane par des scrutins sur mesure (1976-1984)	233
Qu'est-ce qu'un « parti administratif » entre 1978 et 1991 ?	234
« Indépendants » versus « partis politiques »	235
Union constitutionnelle versus Union socialiste des forces populaires	239
La traduction électorale d'une scène partisane fragmentée (1983-1984)	242
Des gouvernements de Sa Majesté peu tributaires des urnes	244
La délimitation des frontières externes de la politique officielle (1975-1991)	246
Les pressions des partis d'opposition à travers l'arène protestataire	246
Les « émeutes » urbaines : des lectures plurielles	249
1988-1990 : une inflexion au croisement du national, du régional et du transnational	251
Les événements du 14 décembre 1990, entre politique instituée et arène protestataire	253
Les appropriations plurielles de la grève générale	254
La prolongation de la crise sociale par une crise internationale	259
Les islamistes marocains entre arène protestataire et politique instituée : processus d'inclusion et d'exclusion	262
Al Adl wal ihsane : la persévérance dans l'(auto) exclusion	264
Du Mouvement de la jeunesse islamique (MJI) au Mouvement unicité et réforme (MUR)	269
La quête de « l'alternance »	275
La voie tortueuse vers l'« alternance consensuelle » (1992-1997)	276
La mise en place d'une « alternance consensuelle » sans incertitude électorale	278
Les registres de justification de l'« alternance consensuelle »	280
Conclusion du chapitre 5	283

**Conclusion de la première partie : L'« alternance consensuelle », cérémonie de « clôture » d'une ère politique** 286

**Partie 2 : Les ambivalences de la scène partisane marocaine des années 2000** 289

**Chapitre 6 : les reconfigurations de la scène partisane entre libéralisations et délibéralisations** 291

Les paradoxes d'un scrutin « fondateur » : les législatives de 2002	291
Des « urnes en plexiglas »... pour désigner un Premier ministre technocrate	292
Le technocrate, incarnation d'une « bonne gouvernance » dépolitisée	294
Cartographie d'une scène partisane entre « balkanisation » et repolarisation	298
Fragmentation et tentatives de recompositions au début des années 2000	298
Scissiparité accélérée au sein de l'USFP et tentatives de recomposition de la gauche	299
La mouvance harakie (MP) entre segmentation et réunification	300
De nouvelles vocations : des partis pour les « entrepreneurs »	301
Émergence d'un Léviathan : le PAM	302
Légalisations et mises hors-jeu	309
L'amplification de la démobilisation électorale	311
La démobilisation électorale en chiffres	313
Une démobilisation différentielle selon les formes de politisation	315
La démobilisation électorale des « sophistiqués »	316
« Crise de la représentation politique » et expression d'une exclusion sociale	317
Des expressions d'illégitimité sociale et culturelle	318
L'institutionnalisation équivoque de la scène partisane	319
Le fait partisan au cœur des ambivalences de la loi	320
Une loi des partis politiques pour quoi faire ?	320
Des dispositions pour « réhabiliter » le fait partisan	322
Des mesures de « mise sous tutelle administrative »	325
Acteurs associatifs et promoteurs de la démocratie à la rescousse des partis politiques	328
Des vocations associatives de régulation du politique	329
Promotion de la démocratie ou assistance à la consolidation autoritaire ?	330
Les réaménagements constitutionnels d'une monarchie qui règne et qui gouverne	333
Conclusion du chapitre 6	338

<b>Chapitre 7 : Le façonnement ambivalent de la scène partisane par les urnes</b>	<b>339</b>
Féminiser et rajeunir les représentants de la nation	339
Réduire une asymétrie électorale croissante entre le PJD et ses concurrents	342
Une progression électorale continue...	342
... en dépit des stratégies d'endiguement	345
Réajustements et mises en scène de la représentation politique	348
La recomposition des filières socioprofessionnelles d'accès au Parlement	348
Batailles symboliques autour de la « bonne » représentation	351
Des stratégies identitaires concurrentielles	352
Le dévouement : entre la cause du peuple, l'amour de Dieu et le souci du citoyen	355
La codification concurrentielle de la compétence politique	357
« Les notables passent », la notoriété se popularise	363
La complexification des mobilisations électorales clientélares et marchandes	365
Une mobilisation électorale en zone rurale sous patronage associatif	367
Quand une « héritière » se transforme en « big woman »	369
Une entrée en politique accélérée	370
Des « leaders d'opinion » encartés et d'« anciens militants » clientélisés	373
Une offre électorale hybride	376
Lorsque la gauche gouvernementale tente de s'ajuster aux transformations du marché électoral	378
La conversion de militants de gauche à la politique pragmatique	380
Homme d'affaires versus « prof de fac »	380
Représentativité sociale versus militantisme	382
L'adaptation de l'offre discursive de gauche	384
Les « apolitisés » à la rescousse de la gauche ?	387
Les politisations différentielles des « apolitisés »	387
Un panachage de rétributions solidaires plutôt qu'exclusives ?	389
Conclusion du chapitre 7	391
<b>Chapitre 8 : Le Mouvement du 20 février : un analyseur des transformations des articulations entre politique instituée et arène protestataire</b>	<b>396</b>
Le M20 : à l'intersection entre arène protestataire et politique instituée	398
Le 20 février : une convergence d'acteurs hétéroclites	399
La genèse du M20	401
La genèse de la coordination du M20 à Casablanca	405
Le processus d'enracinement de la coalition du M20 et d'extension de la protestation	408
Des interactions qui amplifient la fluidité	408
Lorsque le M20 gagne la « bataille de l'opinion » : 20 mars — 24 avril	409
Les slogans « officiels » du M20-Casablanca	410
Le processus de reconfiguration et de désagrégation de la coalition du M20	415
Des interactions qui affaiblissent le M20	415
Les effets internes des batailles contre le Makhzen	418
« Désassurance », contre « bandwagon effect » et démoralisation	419
La radicalisation des slogans du M20	421
Conclusion du chapitre 8	424
<b>Chapitre 9 – La sphère partisane au miroir de son personnel</b>	<b>427</b>
Des logiques sociales sélectives	428
Un microcosme dominé par les hommes citoyens d'âge mûr et diplômés	428
Une percée féminine laborieuse	429
Les ambivalences des appels au rajeunissement de la classe politique	435
« Militants » et « notables » : des profils sociologiques contrastés ?	437
Politique nationale versus politique localisée, pragmatique et patronnée	441
Appréhender le rapport au politique en contexte autoritaire dans une enquête par questionnaire	441
Des rapports au politique et des conceptions de l'adhésion partisane opposés	444
Accepter ou s'abstenir de se positionner dans une sphère politique nationale conflictualisée	445
Les conceptions de l'adhésion partisane	452
Entre proclamations éthiques...	452
... et affichage de préoccupations pragmatiques et particularistes	458

Une configuration d’alliés et d’adversaires structurée autour du positionnement à l’égard du religieux et de la monarchie _____	462
Un rapport au religieux structurant _____	462
Un rapport à la monarchie polarisant _____	468
Monarchisme d’hier et d’aujourd’hui _____	470
« Dieu, la patrie, le roi » _____	471
Le PJD, défenseur de la commanderie des croyants _____	473
« Le roi est bon, la classe politique est mauvaise » _____	474
Focus sur les parcours des délégués de l’USFP en 2008 _____	476
Conclusion du chapitre 9 _____	482
<b>Conclusion de la deuxième partie : Par-delà le prisme de la « faiblesse » et de la « crise » des partis politiques _____</b>	<b>483</b>
<b>Conclusion générale _____</b>	<b>489</b>
<b>Postface. Un protocole d’enquête inédit _____</b>	<b>505</b>
Quand négocier l’ouverture du terrain, c’est déjà enquêter _____	506
Des choix méthodologiques au gré des contextes d’enquête _____	507
Les effets conjugués de la familiarité et de la libéralisation _____	507
L’enquête par questionnaire : le jeu incertain du dévoilement collectif _____	508
Les conditions d’acceptation d’une enquête par questionnaire _____	509
Des terrains si accessibles _____	509
Des accès au terrain plus laborieux _____	510
Quand les portes se ferment hermétiquement : analyse d’un refus d’enquête _____	512
Chronique d’une négociation inaboutie _____	512
Pourquoi fermer la porte à une chercheuse, tout en l’ouvrant aux journalistes ? _____	513
Le congrès national : une performance plus ou moins ritualisée _____	515
Les congrès nationaux : entre standardisation et cultures partisans spécifiques _____	516
Focus sur les séances d’inauguration _____	521
Protester pendant un congrès national _____	524
Enquêter pendant les congrès _____	526
Comment construire un échantillon sans connaître la population mère ? _____	526
Inciter à participer à l’enquête _____	528
La réception de l’enquête par les congressistes : résistances et engouement _____	529
Les résistances à l’enquête : entre persistance de la culture de la clandestinité et légitimisme _____	531
Un accueil positif au miroir des univers de prédilection des congressistes _____	533
<b>Annexes _____</b>	<b>537</b>
1. Bibliographie _____	538
2. Table des sigles _____	561
3. Glossaire _____	564
4. Frise chronologique : la lutte pour le pouvoir au Maroc pendant les deux premières décennies de l’indépendance _____	566
5. Les membres du bureau du Mouvement pour tous les démocrates (MTD) en 2008 _____	567
6. Données relatives à l’enquête par questionnaire entre 2008 et 2012 _____	570
7. Représentations graphiques : ACM « Études-Emploi » et « Alliés-Adversaires » _____	572
8. Index des noms propres _____	575
9. Remerciements _____	583

## Table des encadrés, des figures et des tableaux

Encadré 1 : Observer, écouter, faire rédiger, produire des documents, lire _____	29
Encadré 2 : Une riche littérature sur le nationalisme marocain _____	34
Encadré 3 : Le « Makhzen » et la « siba », d'après la littérature _____	36
Encadré 4 : Le « gospel colonial », selon Edmund Burke _____	38
Encadré 5 : Les élites citadines au Maroc pendant le XIXe et le début du XXe siècle, d'après Abdallah Laroui _____	44
Encadré 6 : À l'école des colons _____	46
Tableau 1 : Les onze initiateurs du plan de réformes marocaines _____	48
Encadré 7 : Célébrer le trône et la nation dans les années 1940, d'après le témoignage d'Abderrahman Youssoufi _____	57
Encadré 8 : Le détournement du rituel du latif, d'après le témoignage de Boubker Kadiri _____	61
Encadré 9 : La manifestation de 1936 à Fès, d'après le témoignage d'Abdelkrim Ghallab _____	62
Encadré 10 : Détourner et transformer les rituels et les cadres de la vie quotidienne, d'après le témoignage d'Abderrahman Youssoufi _____	65
Encadré 11 : Associations sportives et scoutisme _____	68
Encadré 12 : De l'interpénétration entre résistance culturelle et action politique, d'après le témoignage de Boubker Kadiri _____	69
Figure 1 : La matrice nationaliste sous le Protectorat (1912-1956) _____	76
Encadré 13 : Le récit de la création du CAM par Boubker Kadiri _____	77
Encadré 14 : Les noms des partis _____	78
Tableau 2 : Occupations professionnelles de 40 des signataires du Manifeste de l'Indépendance _____	81
Encadré 15 : Mehdi Ben Barka et Abderrahim Bouabid, une nouvelle génération nationaliste _____	81
Encadré 16 : Les affinités entre confréries et partis politiques, d'après la littérature _____	84
Encadré 17 : Abdelkrim Ghallab, le passage par la prison comme rite de passage et rituel d'investiture _____	86
Encadré 18 : Tenir un congrès national sous le Protectorat, d'après le témoignage d'Abdelkrim Ghallab _____	87
Encadré 19 : Mahjoub Ben Seddik et la création de l'Union marocaine du travail _____	99
Encadré 20 : Mohamed Ben Saïd Aït Idder, des cellules estudiantines de l'Istiqlal à l'action armée _____	103
Encadré 21 : Lahcen Lyoussi et Mbarek Bekkaï, les notables berbères du sérail _____	116
Encadré 22 : La monopolisation de la sphère religieuse par la monarchie à l'indépendance dans la littérature _____	117
Encadré 23 : Corruption « planifiée » et accaparement de l'appareil administratif, des instruments de survie pour le régime, selon John Waterbury _____	118
Encadré 24 : Des institutions politiques caractérisées par « l'instabilité », « la plasticité » et « la délégalisation », d'après Michel Camau _____	121
Encadré 25 : Mohamed Oufkir, la cheville ouvrière de l'appareil coercitif marocain _____	123
Figure 2 : « Carte de la rébellion », Paris-Journal, 7 janvier 1959 _____	128
Encadré 26 : Pourparlers autour d'un gouvernement de « jeunes », d'après le témoignage d'Abdelaziz Bennani _____	139
Encadré 27 : Témoignages sur le congrès extraordinaire de l'USFP en 1975 comme tournant promulgué par le haut _____	141
Tableau 3 : Les modalités de recours à la violence politique par les protagonistes en présence entre 1955 et 1975 _____	145

Tableau 4 : Classification idéale typique des partis politiques marocains au début des années 1960	147
Encadré 28 : Nommer les « militants » et les « notables » dans le vocabulaire politique marocain	148
Encadré 29 : Extraits du dahir du 15 novembre 1958 réglant le droit d'association	149
Tableau 5 : Origines socioprofessionnelles des élus affiliés aux partis politiques dans la chambre des représentants de 1963 en pourcentage	150
Tableau 6 : Niveau d'instruction des élus affiliés aux partis politiques dans la chambre des représentants de 1963 en pourcentage	150
Encadré 30 : La carte d'adhérent de l'Istiqlal à l'indépendance, d'après le témoignage de Smaïn Abdelmoumni	151
Encadré 31 : La Route de l'Unité : « Nous construisons la route et la route nous construit »	153
Encadré 32 : Omar Benjelloun, focus sur l'engagement syndical d'un polyengagé	168
Encadré 33 : Les établissements d'enseignement supérieur durant la première décennie de l'indépendance	171
Encadré 34 : L'Union marocaine de la jeunesse, une tentative fédérative	172
Encadré 35 : Une lutte pour la délimitation du statut d'étudiant	174
Encadré 36 : L'UNEM à l'échelle internationale	175
Encadré 37 : Les événements de 1965 de 1967 et de 1968, racontés par Kamal Lahbib	178
Encadré 38 : La jonction entre Abraham Serfaty et Abdellatif Laabi autour de Souffles	181
Encadré 39 : La version d'Abdelkrim Mouti au sujet de l'assassinat d'Omar Benjelloun	187
Encadré 40 : L'armée marocaine dans une perspective comparée : une institution segmentée, plus ou moins apolitisée et professionnalisée ?	219
Encadré 41 : L'islam officiel analysé au miroir des manuels scolaires, par Mohamed El Ayadi	224
Encadré 42 : Hassan II, premier entrepreneur du royaume, après la « marocanisation » de l'ONA	227
Encadré 43 : La réforme communale de 1976	232
Tableau 7 : Les résultats des communales de 1976 et de 1983 en % des suffrages exprimés	236
Tableau 8 : Les résultats des législatives de 1977 et de 1984 en nombre de sièges	237
Tableau 9 : Origine socioprofessionnelle des élus lors des scrutins législatifs de 1977 et de 1984 en pourcentage	238
Encadré 44 : Driss Basri : « premier flic du royaume » ou « vice roi » ?	244
Encadré 45 : Les événements de 1981 et de 1984	247
Encadré 46 : « Notre ami le Roi » à l'épreuve du « temps mondial » et du temps régional	252
Figure 3 : Les articulations entre politique instituée et arène protestataire en 1991-1992	262
Figure 4 : Du MJI au MUR (1976-1996)	270
Tableau 10 : Les figures du MUR	272
Tableau 11 : Les résultats des législatives de 1997 en nombre de sièges	280
Encadré 47 : Abderrahman Youssoufi, le leader sans troupes d'un parti divisé	283
Encadré 48 : Du « nouveau concept de l'autorité » à « la monarchie exécutive », propos royaux	292
Encadré 49 : Driss Jettou, incarnation d'une figure ministérielle technocratique	297
Figure 5 : Nombre de partis représentés dans la Chambre des représentants (1963-2016)	298
Tableau 12 : Les résultats électoraux de la gauche non gouvernementale pendant les législatives (1997-2016)	300
Figure 6 : Scissions et fusions au sein de la matrice UNFP-USFP	300
Figure 7 : Scissions et fusions au sein de la matrice MP	301
Encadré 50 : Récit de Habib Belkouch sur son passage du mouvement du 23 mars au PAM	305

Encadré 51 : Transhumances dans la Chambre des représentants entre 2007 et 2010 _____	307
Figure 8 : Recompositions de la scène partisane en 2007 _____	308
Encadré 52 : Communiqué du Comité des droits humains d'Al Adl wal ihsane du 24 mai 2008 _____	310
Encadré 53 : Les traitements des données électorales réalisées par Tafra _____	312
Tableau 13 : Le corps électoral de 1963 à 2016 (traitements Tafra) _____	314
Tableau 14 : Taux d'inscription, taux de participation et vote nul de 1963 à 2016 (traitements Tafra) _____	314
Tableau 15 : nombre de votes mobilisés par le parti arrivé en tête et nombre de votes invalides entre 2007 et 2016 _____	315
Encadré 54 : Discours d'un roi « éclairé » au chevet de « l'homme malade » _____	320
Encadré 55 : Les partis politiques, objet d'une surproduction législative _____	322
Tableau 16 : Le statut des partis politiques d'une Constitution à l'autre _____	323
Tableau 17 : La variation des conditions de nullité juridique d'une association ou d'un parti politique _____	326
Tableau 18 : La variation des conditions de constitution d'une association ou d'un parti politique _____	327
Encadré 56 : Rétrospective sur l'observation des élections au Maroc, par le Conseil national des droits de l'homme _____	330
Encadré 57 : L'affirmation d'un « féminisme d'État » _____	339
Tableau 19 : Représentation féminine dans la Chambre des représentants entre 1963 et 2016 _____	341
Encadré 58 : Continuer à faire face aux « maux » de jeunesse _____	341
Tableau 20 : Progression du PJD dans la Chambre des représentants _____	343
Tableau 21 : Progression du PJD à l'échelle communale _____	343
Tableau 22 : Le poids des partis politiques à travers les suffrages législatifs (1963-2016) _____	344
Tableau 23 : Comparaison des résultats électoraux du PJD et du PAM aux élections communales de 2015 selon le type de circonscription _____	345
Encadré 59 : Les principes officiels en matière de découpage électoral en 1997 et en 2011 _____	346
Tableau 24 : Ratio entre nombre d'habitants et nombre de sièges par circonscription en 2007 _____	347
Encadré 60 : Production des données relatives aux professions des parlementaires _____	349
Tableau 25 : Origine socioprofessionnelle des élus lors des scrutins législatifs en pourcentage _____	351
Encadré 61 : Les ressources sociales des « enfants du quartier » (wlad ad-derb), retour d'enquête à Casablanca _____	354
Tableau 26 : Répartition des cohortes d'adhésion dans les organisations enquêtées selon l'activité associative et syndicale lors du premier engagement - % en colonne (données de l'enquête 2008-2012) _____	356
Tableau 27 : Répartition des élus à la Chambre des représentants en 2002 et en 2016 selon le niveau d'instruction en pourcentage _____	357
Tableau 28 : Répartition des élus du PJD à la Chambre des représentants entre 1997 et 2011 selon le niveau d'instruction en pourcentage _____	358
Encadré 62 : Quand un ancien cadre de l'Intérieur se fait élire sous les couleurs du PJD, d'après un entretien avec Abdelmounaim Madani _____	359
Encadré 63 : L'initiation politique abrupte d'une banquière d'affaire « cosmopolite », échos de la presse et des réseaux sociaux _____	361
Encadré 64 : L'INDH _____	366
Encadré 65 : Les frères Fassi-Fihri _____	372
Figure 9 : Filières socioprofessionnelles des élus USFP de 2002 et de 2007 _____	379

Tableau 29 : Idéaux-types d'entreprises politiques selon les capitaux prépondérants, le type d'agents électoraux, la nature de l'offre électorale et le mode de production de vote _____	393
Tableau 30 : Les organisations politiques secouées ou impliquées dans le M20 _____	400
Tableau 31 : Principales appartenances associatives des pionniers de « gauche » du M20-Casablanca _____	400
Encadré 66 : Les « indépendants » pendant le Mouvement du 20 février _____	401
Tableau 32 : Les slogans du M20 entre innovation et hybridation _____	412
Encadré 67 : « Si le peuple aspire un jour à la vie », version de Mouad El Haqed _____	422
Encadré 68 : Traitements statistiques et lecture des tableaux _____	428
Tableau 33 : Répartition des congressistes (données de l'enquête 2008-2012) et de la population globale (Recensement général 2004), âgés de 20 ans et plus, selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence, le niveau d'éducation, et la profession et la catégorie socio-professionnelle (% en colonne) _____	429
Tableau 34 : Répartition des congressistes hommes femmes selon les cohortes d'adhésion dans le parti d'appartenance au moment de l'enquête (% en ligne) – (données de l'enquête 2008-2012) _____	431
Tableau 35 : Répartition des congressistes selon le sexe et selon l'âge, le lieu de résidence, le niveau d'études, les situations familiale et professionnelles (% en colonne) – (données de l'enquête 2008-2012) _____	432
Tableau 36 : Répartition des congressistes (données de l'enquête 2008-2012) et de la population globale âgée de 15 ans et plus (HCP 2012) selon le type d'activité (% en colonne) _____	433
Tableau 37 : Taux de chômage (en %) par sexe, niveau de diplôme et selon le milieu de résidence en 2011 (HCP, 2012) _____	433
Encadré 69 : Surmonter les assignations de rôle, « l'obstacle » du mariage et de la maternité _____	434
Tableau 38 : Répartition des congressistes selon l'âge, le lieu de résidence, la situation familiale, le niveau d'études, la situation professionnelle, le secteur de l'emploi (en %) – (données de l'enquête 2008-2012) _____	437
Tableau 39 : Répartition des congressistes selon les organisations et les classes « études-emploi » (EE), (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012 _____	438
Tableau 40 : Répartition des congressistes selon les classes « études-emploi » (EE), le sexe, l'âge, la résidence, la trajectoire résidentielle (TR), la trajectoire professionnelle intergénérationnelle (TPI), (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012 _____	439
Tableau 41 : Répartition des congressistes selon les trajectoires résidentielles (TR), les trajectoires professionnelles intergénérationnelles et le parti (en %) – Données de l'enquête 2008-2012 _____	440
Encadré 70 : Le roi et la question sur « les alliés et les adversaires » _____	443
Encadré 71 : Extrait du questionnaire _____	444
Tableau 42 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon les organisations (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012 _____	446
Tableau 43 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et « études-emploi » (% en colonne arrondis) — Données de l'enquête 2008-2012 _____	448
Tableau 44 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon l'âge (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012 _____	449
Tableau 45 : Répartition des congressistes selon les classes « alliés-adversaires » et selon le sexe (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012 _____	449
Encadré 72 : Sans réponse, « ni alliés ni adversaires », deux réponses et plus : petit détour ethnographique _____	450
Encadré 73 : Être multazim, être « musulman en politique » _____	453

Encadré 74 : Les activités partisanes d'une adhérente du PJD et d'un membre du PSU	455
Tableau 46 : Répartition des congressistes selon l'expérience d'une détention en lien avec des activités partisanes, syndicales ou associatives, et selon les organisations (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012	457
Encadré 75 : Le parti et ses organisations annexes : une école	458
Encadré 76 : Le parti, un moyen d'intercession, « un carnet d'adresses »	459
Encadré 77 : Aspirer à devenir « un parti comme les autres »	460
Tableau 47 : Présentation idéale typique des conceptions de l'engagement énoncées par les répondants — Données de l'enquête 2008-2012	461
Encadré 78 : Construire des indicateurs d'autonomie ou d'adhésion aux valeurs religieuses	462
Tableau 48 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon les classes « études-emploi » (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012	465
Tableau 49 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon le lieu de résidence, le sexe et l'âge (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012	465
Tableau 50 : Répartition des congressistes selon l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses et selon les classes « alliés-adversaires » (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012	467
Tableau 51 : Répartition des congressistes selon les organisations et l'indice d'adhésion aux valeurs religieuses (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012	467
Encadré 79 : Le roi et les modalités « ni allié ni adversaire » et sans réponse	468
Tableau 52 : répartition des congressistes selon l'opinion au sujet du roi et de son entourage, par organisation (% en colonne) — Données de l'enquête 2008-2012.	469
Encadré 80 : « Être de droite, c'est être pour la monarchie » et... « contre la zizanie »	472
Encadré 81 : Les analyses séquentielles réalisées par Philippe Blanchard	477
Tableau 53 : Répartition des répondants de l'USFP selon le taux de réussite aux élections législatives et communales et selon l'opinion quant à la participation gouvernementale (% en colonne) – Enquête Bennani-Chraïbi 2008.	478
Figure 10 : Description graphique et statistique des trajectoires partisanes au sein de l'USFP	479
Tableau 54 : Description de la typologie des séquences d'engagement partisan à l'USFP (enquête Bennani-Chraïbi 2008)	480
Tableau 55 : Répartition des congressistes selon l'organisation et l'ancienneté de l'adhésion (% en colonne) – Données de l'enquête 2008-2012	519
Encadré 82 : Le coût du premier congrès du PAM, dans L'Économiste	519
Encadré 83 : Lorsque l'organisation matérielle du congrès suscite la grogne	525
Encadré 84 : Les taux de retour « record » contextualisés	527
Encadré 85 : Élaborer un questionnaire au croisement de l'expérience du terrain et des pratiques exportées	530
Encadré 86 : L'enquête sur les congressistes des partis politiques, un travail d'équipe	583